



**HAL**  
open science

**L'état, les paysanneries et les cultures commerciales  
pérennes dans les plateaux centraux du Centre  
Viêt-Nam**

Frederic Fortunel

► **To cite this version:**

Frederic Fortunel. L'état, les paysanneries et les cultures commerciales pérennes dans les plateaux centraux du Centre Viêt-Nam. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2003. Français. NNT: . tel-00547703

**HAL Id: tel-00547703**

**<https://theses.hal.science/tel-00547703>**

Submitted on 17 Dec 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT  
études rurales, mention géographie

Frédéric FORTUNEL

---

**L'ÉTAT, LES PAYSANNERIES  
ET LES CULTURES COMMERCIALES PÉRENNES  
DANS LES PLATEAUX DU CENTRE VIÊT NAM**

L'autochtonie en quête de territoires

---

Sous la direction de  
MM. Daniel WEISSBERG et Frédéric DURAND



UNIVERSITÉ TOULOUSE II  
École doctorale Temps Espaces Sociétés Cultures  
Équipe d'accueil laboratoire Dynamiques Rurales

THÈSE de DOCTORAT  
Études rurales mention géographie

**Frédéric FORTUNEL**

---

**L'ÉTAT, LES PAYSANNERIES  
ET LES CULTURES COMMERCIALES PÉRENNES  
DANS LES PLATEAUX DU CENTRE VIÊT NAM**

---

**L'autochtonie en quête de territoires**

Sous la direction de  
**MM. Daniel WEISSBERG et Frédéric DURAND**

**décembre 2003**

**À Christian et à Ceffas**

*La compagnie du premier m'a permis  
d'amorcer cette recherche, le soutien du  
second m'a donné la force de la terminer.*

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLES</b> .....	<b>4</b>
<b>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	<b>10</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>11</b>
<b>AVANT PROPOS MÉTHODOLOGIQUE</b> .....	<b>12</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>19</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'INTÉGRATION DES PLATEAUX DU CENTRE DANS LE VIET NAM DE LA COLONISATION AUX INDÉPENDANCES</b> .....	<b>32</b>
<b>Chapitre 1 L'autochtone et l'allochtone en regard</b> .....	<b>34</b>
1.1 L'Autre, le "sauvage" et le minoritaire .....	35
1.2 La légitimité de l'antériorité.....	62
<b>Chapitre 2 Le territoire et sa légitimité</b> .....	<b>86</b>
2.1 Les principes impérial et territorial.....	89
2.2 L'intégration dans l'État vietnamien.....	132
<b>Chapitre 3 Le pouvoir de subversion des cultures pérennes</b> .....	<b>156</b>
3.1 L'arbre ancré dans le territoire.....	158
3.2 Les compromis et les consensus territoriaux .....	178
<b>SECONDE PARTIE – LA CONSTRUCTION DES LÉGITIMITÉS TERRITORIALES DES INDÉPENDANCES AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE</b> .....	<b>189</b>
<b>Chapitre 4 La mise en ordre de l'espace selon le modèle étatique 1955-1986</b> .....	<b>191</b>
4.1 La structure productive d'État et son territoire.....	192
4.2 L'attraction des populations au service des fermes d'État .....	240
<b>Chapitre 5 La transformation des territoires par la circulation paysanne 1986-2001</b> .....	<b>289</b>
5.1 Une nouvelle génération d'allochtones vers les périphéries .....	292
5.2 Les transformations du secteur étatique .....	323
5.3 Les paysans en quête d'une nouvelle autochtonie .....	376
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>433</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>439</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>465</b>
<b>INDEX</b> .....	<b>505</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>512</b>

# TABLES

## TABLES DES CARTES

Carte 1 Le Viêt Nam.....	30
Carte 2 Le maillage administratif provincial du Viêt Nam en l'an 2000 .....	31
Carte 3 Les principaux groupes ethnolinguistiques du Viêt Nam contemporain .....	39
Carte 4 Représentation des groupes ethnolinguistiques dans le Centre Viêt Nam .....	41
Carte 5 La région des plateaux du Centre Viêt Nam .....	56
Carte 6 La topographie de la province du Dak Lak .....	58
Carte 7 Les dialectes Édé à Dak Lak .....	68
Carte 8 La marche du Sud du Dai Viêt .....	96
Carte 9 Le Sơn Phòng Trấn vietnamien pour se protéger des Barbares .....	99
Carte 10 La province de Darlac et ses groupes ethnolinguistiques en 1931 .....	112
Carte 11 Le "pays Rhadé" colonial.....	113
Cartes 12 Les territoires administratifs et le "pays Rhadé" à Dak Lak.....	117
Cartes 13 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1918 et en 1930 .....	118
Carte 14 Représentation des Pays Montagnards du Sud-Indochinois et les catégorisations ethniques .....	127
Carte 15 Les zones autonomes en République Démocratique du Viêt Nam.....	134
Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie.....	196
Carte 17 Les plantations d'État et paysannes de café en 1984 au Viêt Nam.....	221
Carte 18 Localisation des nouvelles zones économiques et des fermes agricoles d'État à Dak Lak vers 1981 .....	224
Carte 19 Les maillages administratifs des districts à Dak Lak de 1975 à 2001 .....	233
Cartes 20 Le district de Cu M'gar en 1981 et en 1989 .....	234
Carte 21 Des fermes d'État à Dak Lak plantant des caféiers en 2001 .....	238
Carte 22 L'extension des cultures pérennes à Dak Lak de 1960 à 2000 .....	239
Carte 23 Les densités de population par districts dans le Centre Viêt Nam en 1999 .....	245
Cartes 24 Les migrants organisés entrant à Dak Lak par périodes de 1976 à 1996.....	273
Carte 25 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1979 .....	284
Cartes 26 La répartition des groupes ethnolinguistiques dans la commune de Xuân Phú (Ea Kar) en l'an 2000 .....	286
Carte 27 Les migrants spontanés entrant à Dak Lak de 1976 à 1996.....	297
Cartes 28 Les migrants spontanés entrant à Dak Lak par périodes de 1976 à 1996 .....	298
Cartes 29 Les migrants spontanés à Dak Lak de 1981 à 1999 .....	299
Cartes 30 Les migrants spontanés allochtones entrant à Dak Lak de 1976 à 1996.....	302

Cartes 31 La répartition des migrants spontanés à Dak Lak de 1976 à 1999 .....	303
Carte 32 L'implantation des migrants spontanés d'ethnie Thaï de 1975 à 1996 dans les districts de Dak Lak selon la province d'origine .....	305
Carte 33 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1999 .....	307
Cartes 34 Les principales populations autochtones du Tây Nguyên en 1999 .....	308
Cartes 35 Les principales populations allochtones dans le Tây Nguyên en 1999 .....	309
Carte 36 Les populations installées dans les nouvelles zones économiques à Dak Lak de 1980 à 2000.....	311
Carte 37 Les plans d'extension de nouvelles zones économiques de 2000 à 2010 .....	313
Cartes 38 La population d'ethnies minoritaires allochtones à Dak Lak de 1989 à 1999 .....	321
Cartes 39 L'évolution des surfaces de caféières à Dak Lak entre 1990 et 2001 .....	328
Carte 40 Le morcellement foncier dans la commune de Xuân Phu (Ea Kar) vers 2000 .....	333
Carte 41 Les surfaces moyennes de terre agricole par familles autochtones "pauvres" à Dak Lak en 1999 .....	336
Carte 42 La "pauvreté" autochtone à Dak Lak en 1999.....	338
Carte 43 Les fermes agricoles d'État au Viêt Nam en l'an 2000.....	347
Cartes 44 Le district de Cu M'gar de 1989 à 1999.....	354
Cartes 45 L'évolution de la population dans le district de Cu M'gar de 1979 à 1999 .....	356
Cartes 46 Des utilisations du sol à Cu M'gar en 1999.....	356
Carte 47 La commune d'Ea Kliêt (Cu M'gar) et l'avancée du caféier entre 1995 et 1999 .....	357
Cartes 48 Les maillages administratifs communaux à Dak Lak de 1981 à 1996.....	360
Cartes 49 Les maillages administratifs communaux à Dak Lak en 2001.....	361
Carte 50 Des fermes sylvicoles d'État et quelques succursales de compagnies agricoles à Dak Lak vers 1999 .....	375
Carte 51 Des mobilités intra-provinciales de migrants spontanés d'ethnies minoritaires allochtones en 1998 .....	404
Cartes 52 La population Édé à Dak Lak de 1979 à 1999.....	409
Cartes 53 La population Mnông à Dak Lak de 1979 à 1999 .....	412
Cartes 54 La population Jarai à Dak Lak de 1979 à 1999 .....	414
Cartes 55 L'évolution de la population dans le district d'Ea Kar de 1979 à 1999.....	415
Cartes 56 Des utilisations du sol à Ea Kar en 1999 .....	415
Carte 57 L'espace de culture d'un village Mnông en 1937.....	420
Carte 58 Les caféières d'ouvriers Édé d'une ferme agricole d'État en 1998 .....	420
Carte 59 Des paysans à la recherche de terre à Dak Lak depuis 1995.....	422
Cartes 60 La population Kinh à Dak Lak de 1979 à 1999.....	423

## TABLE DES DOCUMENTS

Document 1 La revendication territoriale du FULRO en 1964 .....	140
Document 2 La place des ethnies dans les constitutions du Viêt Nam.....	147
Document 3 La diversité des caféicultures.....	175
Document 4 Poème révolutionnaire : "Le chant en allant planter du café".....	188
Document 5 Hồ Chí Minh au secours des conflits inter-ethniques .....	428

## TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 La part de l'État et des paysans dans les surfaces de caféiers à Dak Lak de 1976 à 1996.....	209
Graphique 2 L'âge des caféiers par secteurs productifs à Dak Lak en 1990.....	230
Graphique 3 La population de Dak Lak de 1960 à 1999.....	293
Graphique 4 Répartition des migrants entrant à Dak Lak de 1976 à 1999 .....	295
Graphique 5 La production et les surfaces de caféiers au Viêt Nam de 1960 à 2000 .....	326
Graphique 6 La répartition des terres agricoles par famille paysanne à Dak Lak en 1994.....	335
Graphique 7 Répartition foncière des villages autochtones "pauvres" par districts en 1999.....	335

## TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 La tour Cham en cours de restauration dans le district d'Ea Sup à Dak Lak .....	102
Photographie 2 Une maison longue abandonnée puis reconstruite dans le village d'Alé A, commune d'Ea Tam .....	266
Photographie 3 Le modèle de la cellule familiale Édé selon les autorités de Dak Lak .....	267
Photographie 4 L'arbre ne cache plus la forêt .....	318
Photographie 5 Comment être riche tout en restant soi-même ?.....	387
Photographies 6 Parcours croisés d'Édé à Dak Lak : migration et sédentarité .....	417
Photographie 7 Le maintien d'activités artisanales familiales Édé dans une maison longue .....	418
Photographie 8 Une famille Édé paupérisée ayant adopté l'habitat "standard" .....	418
Photographie 9 Deux générations sur la terre de Dak Lak.....	424
Photographie 10 Les activités commerciales en milieu rural.....	424
Photographie 11 Le caféier et le migrant Thaï .....	427
Photographie 12 "Boire à la manière des gens du Tây Nguyên" .....	427

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 Les indicateurs dans le choix des communes d'enquêtes .....	16
Tableau 2 Les dates marquantes de l'histoire des plateaux du XV <sup>e</sup> au XX <sup>e</sup> siècle .....	131
Tableau 3 Les autochtones dans les fermes d'État en 1986 à Dak Lak .....	263
Tableau 4 La composition ethnique des travailleurs dans les coopératives et groupes de travail à Dak Lak de 1977 à 1987 .....	264
Tableau 5 Les migrants organisés entrant et sortant dans le Tâỵ Nguyễn de 1976 à 1990 .....	272
Tableau 6 La répartition du travail programmé dans la planification des nouvelles zones économiques à Dak Lak de 1998 à 2010 .....	314
Tableau 7 La structure foncière des terres agricoles par famille au Viêt Nam en 1994 .....	331
Tableau 8 La répartition de la terre agricole entre cultures annuelles et pérennes selon le groupe du chef de famille en 1994 .....	334
Tableau 9 Les surfaces de terre agricole en cultures annuelles et pérennes en moyenne par famille agricole selon le groupe du chef de famille en 1994 .....	334
Tableau 10 Les nouveaux découpages administratifs à Dak Lak en 1993 .....	350
Tableau 11 L'évolution du découpage administratif du district de C- M'gar de 1981 à 1998 .....	353
Tableau 12 L'extension des surfaces en caféiers de fermes agricoles d'État entre 1993 et 2000 .....	364
Tableau 13 La répartition ethnique des employés dans les fermes de VINACAFÉ en 2001 .....	378
Tableau 14 Des paysans sous contrat dans des fermes d'État du Cu M'gar en 2001 .....	384
Tableau 15 Les prix de la terre par des paysans Éđé et Mông de 1990 à 2001 .....	398

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ĐT :	.....	ầu t- (investissement)
BNN & PTNT :	.....	Bộ Nông nghiệp và Phát triển Nông thôn (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)
COMECOM ou CAEM :	.....	Conseil d'Assistance Économique Mutuelle Council for Mutual Economic Cooperation
CP :	.....	Cà phê (café)
CP :	.....	Chính phủ (gouvernement)
CTY :	.....	Công ty (compagnie)
HÔBT :	.....	Hội đồng bộ tr- ờng (conseil des Ministres)
LT :	.....	Lâm tr- ờng (ferme sylvicole d'État)
NLT :	.....	Nông lâm tr- ờng (ferme agro-sylvicole)
NT :	.....	Nông tr- ờng (ferme agricole)
NXB :	.....	Nhà xuất bản (maison d'édition)
P.M.S :	.....	Pays Montagnards du Sud (1950-1955)
P.M.S.I :	.....	Pays Montagnards du Sud-Indochinois (1946-1950)
PT :	.....	Phát triển (développement)
PCV :	.....	Parti Communiste du Việt Nam
QD :	.....	Quốc doanh (étatique)
RSVN :	.....	République socialiste du Việt Nam
RVN :	.....	République du Việt Nam
UNHCR :	.....	United Nations High Committee for Refugees (Haut Comité des Nations Unies pour les Réfugiés)
HRW :	.....	Human Rights Watch
T.P. ou TP :	.....	Thành phố (ville)
TT :	.....	Thị trấn (chef-lieu)
TW ou T- :	.....	Trung - ơng ("central" employé au sens de pouvoir central)
TX :	.....	Thị xã (chef-lieu provincial)
UBND :	.....	Ủy ban Nhân dân (comité populaire)
XNLH :	.....	Xí nghiệp liên hiệp (Complexe d'entreprises, conglomerat)
XNLHLCN :	.....	Xí nghiệp liên hiệp nông lâm công nghiệp (Complexe industriel d'entreprises agro-sylvicoles)

## REMERCIEMENTS

C'est au moment de jeter un œil rétrospectif sur le travail accompli que je mesure le trajet social et intellectuel qui a été le mien. En 1998, j'ai eu la chance de connaître les deux personnes qui ont si efficacement encadré cette thèse : mes professeurs Daniel Weissberg et Frédéric Durand. Mes plus vifs remerciements à mes deux directeurs toulousains pour m'avoir "offert" ce terrain des hauts plateaux ; j'espère être digne de la confiance qu'ils ont manifestée tout au long de mon parcours. Pour les longues heures consacrées à examiner mes travaux, pour le soutien toutes ces années durant, pour le souci de la perfection et le respect de ma propre liberté intellectuelle, pour la constitution d'un cadre de travail satisfaisant aussi bien au Viêt Nam qu'à Toulouse, je tiens à leur exprimer ici ma profonde gratitude.

Engager un travail long de quatre années n'aurait pas été possible sans l'aide principale du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Ambassade de France à Hanoi : le souffle du "Vent d'Est" a contribué à la bonne réalisation des enquêtes, merci à M. Taillard, Directeur de Recherche au CNRS, à M. Dovert, Directeur de l'IRASEC, à M. Pilleboue, Maître de Conférences et Mme Cassé, Professeur, pour avoir soutenu ma candidature. En complément de cette bourse, le programme FICU de l'Agence Universitaire de la Francophonie a été d'un grand secours en permettant la réunion de trois Universités : l'Université canadienne, M. le Professeur Rodolphe De Koninck, Yann Roche et Steve Déry, Maîtres de Conférences ; l'Université vietnamienne, M. Duc et Thu Nhung, Maîtres de Conférences à Buôn Ma Thuôt et Hanoi, M. le Recteur de l'Université du Tây Nguyên ; l'Université française à travers le département de géographie de l'Université de Toulouse 2 qui m'a fait confiance et m'a fait découvrir le bonheur de la transmission du savoir. À vous tous, j'adresse mes sincères remerciements.

Familiers au bout de longues heures passées ensemble à circuler sur les routes poussiéreuses des plateaux, recevez ma sincère gratitude et ma sympathie : mes professeurs et amis vietnamiens qu'ils soient de Hanoi -C- òng pour la recherche documentaire, Hùng pour le travail de traduction et d'interprétariat et enfin Kiển et Vãn mes professeurs de vietnamien- ou de Buôn Ma Thuôt -je pense à tous les professeurs de l'Université de Tây Nguyên, H- òng et Liën mes deux accompagnatrices de choc et de charme, Niêm et Hiên, Hùng, Đức et Thu Nhung.

Faute de pouvoir leur donner autre chose que mon amitié, j'adresse à tous ceux qui m'ont ouvert leur jardin, leur foyer, leur sympathie et leur culture, un salut amical : merci à Y Ka Nin, homme jovial et sincère, à ces paysans qui m'ont offert, au-delà du réconfort d'une tasse de thé vert, la substance même de cette recherche ; je pense aussi à tous les cadres des comités populaires provinciaux, de districts, de communes qui, dans leur grande majorité, ont accueilli mon projet avec bienveillance.

À mon petit frère adoptif Hoàng Đình D- à Hanoi, à mes amis de Buôn Ma Thuôt, Bảo, Khánh et Huy avec qui j'ai partagé la vie simple et douce des étudiants, Ha, Châu, Tiger, la famille de Hanh, Roberto et à tous ceux que je n'ai pas oubliés, j'envoie un baiser chaleureux.

Sans la chaleur de mon entourage, rien n'aurait été possible, mes pensées vont à ma famille toujours présente, à Christian, l'attentif correcteur, à Franc, les pieds dans l'Atlantique et l'esprit dans la Méditerranée, à Dalila pour son oreille attentive. Pour cet air frais du Brésil apporté dans ma vie, mon affection à Ceffas.

## AVANT PROPOS MÉTHODOLOGIQUE

Cette recherche trouve sa source dans une série de terrains ayant débuté en 1998 lors d'un séjour de trois mois dans les plateaux du Centre Viêt Nam avec le soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Ces premières investigations ont donné lieu à un mémoire de maîtrise à l'Université Toulouse II-Le Mirail publié en l'an 2000 sous la forme d'un ouvrage<sup>1</sup>. Par la suite, avec l'appui complémentaire du Ministère des Affaires Étrangères et dans le cadre d'une coopération inter-universitaire internationale (Universités canadienne de Laval, vietnamienne de Tây Nguyễn et française de Toulouse), nos séjours au Viêt Nam se sont poursuivis à Hanoi et à Dak Lak durant deux années ; c'est lors de ces séjours que les résultats exposés dans ce doctorat ont pu être collectés.

Il est parfois délicat dans ce pays de procéder à des recherches méthodiques à tel point que la capacité de gestion des impondérables et l'acquisition d'une persévérance sont plus nécessaires que l'application systématique d'un cadre élaboré d'avance. Le "terrain" s'est déroulé en deux temps : la première année a été consacrée à la préparation des investigations dans le Nord ; la seconde a porté sur le terrain de recherche proprement dit dans les plateaux centraux.

La première année passée à Hanoi est centrée sur trois axes : l'apprentissage de la langue vietnamienne, la recherche bibliographique et un terrain préparatoire dans la province de Yên Bái, située dans la moyenne montagne du Nord. Comme le préconise Georges Condominas<sup>2</sup>, la nécessaire acquisition du vietnamien a ouvert un vaste champ de connaissances et d'opportunités, permettant de découvrir une partie des mécanismes de la société vietnamienne. Contrairement à ce que l'on pourrait craindre, l'accent du Nord n'a pas été pénalisant dans les plateaux du Centre dans la mesure où la majorité des *Kinh* est originaire de cette région. Cette "vietnamité" –toute relative- a eu cependant pour effet de voir la réalité des plateaux à travers des schémas linguistiques propres à cette langue de telle sorte que nos relations, notamment avec les minorités ethnolinguistiques, ont pu être biaisées, même si la plupart des représentants de ces groupes présents dans la région parlent aussi le vietnamien.

Cette langue complexe oblige à préciser quelques règles orthographiques suivies dans ce travail. Nous n'emploierons pas les toponymes dans leur langue originale comme *Viêt Nam* en raison de leur usage international codifié. En français ce nom, malgré de nombreuses variantes comme l'a exposé René Le Clère (Viet Nam, Viêt-Nam, Viêt-nam, Viet-nam, Vietnam)<sup>3</sup>, est généralement écrit Vietnam (selon l'emploi anglo-saxon) ou Viêt Nam en omettant le signe diacritique inexistant en français par souci de simplicité de lecture, conformément aux recommandations du Ministère des

---

<sup>1</sup> Fortunel F., 1998, 2000. Cette maîtrise a été prolongée par un mémoire de DEA intitulé *Légitimité et mise en valeur agricole dans les plateaux du Centre Viêt Nam*, Fortunel F., 1999.

<sup>2</sup> Condominas G., 1965, pp. 157-163.

<sup>3</sup> Le Clère R., 2000, pp. 139-147.

Affaires Étrangères<sup>4</sup>. Intégré dans la langue française, ce nom propre n'a pas besoin d'être écrit en italique. Cette règle pour les exonymes est étendue à l'ensemble des toponymes quelles que soient les échelles géographiques. Cependant, ce choix peut parfois produire des confusions ; par exemple, au Viêt Nam le nom Yên Bái, avec l'accent *sắc* (Yên Bái), renvoie à la province, alors qu'avec l'accent *huyền* (Yên Bái) ce nom correspond à trois autres localités situées dans différents endroits autour d'Hanoi. Pour éviter d'éventuelles méprises et pour les vietnamophones, les correspondances entre orthographes française et vietnamienne sont notées dans un tableau synthétique (voir *Annexe 1 Tableau des correspondances toponymiques*). Cette méthode de référencement permet aussi de résoudre des problèmes propres à la région étudiée. En effet dans les zones de plateaux, un grand nombre de toponymes, notamment ceux issus de termes autochtones, n'ont pas en vietnamien une orthographe bien codifiée. Selon les documents et les périodes, l'écriture est parfois sensiblement différente car les toponymes autochtones ont été transformés lors de leur transposition dans la langue vietnamienne. C'est pour cette raison qu'est indiquée entre parenthèses et sur les documents associés (cartes et tableaux notamment) l'écriture du terme, tel qu'il est figuré dans les sources en fonction de la date de publication. En règle générale, l'orthographe la plus commune est retenue, pour les circonscriptions administratives par exemple. Ce faisant, au cours du texte, il est possible de voir l'évolution des toponymes en usage à Dak Lak. Ce dernier nom est exemplaire de cette diversité à l'intérieur même de la langue vietnamienne (Đăk Lăk, Đăk Lak, Đak Lak, Đac Lac, Đắc Lắc). Pour aplanir ces difficultés, le choix de l'intégration dans la langue française est le plus simple (Dak Lak, Lâm Đông, Gia Lai, Kon Tum...)<sup>5</sup>. En revanche, pour les noms de personnes, de groupes et d'institutions, dans le but d'éviter des confusions sur la prononciation, la transcription est indiquée avec tous les signes diacritiques vietnamiens.

Le deuxième axe de la première année a été dédié à la recherche bibliographique. À la bibliothèque Nationale d'Hanoi par exemple, nous avons dépouillé systématiquement de 1976 à 1985 le journal *Ôak Lak*, quotidien officiel du Comité populaire de la province du même nom<sup>6</sup>. Cette recherche, avec le regard critique indispensable à une telle lecture, a permis de mieux saisir le fonctionnement social et territorial de la province et la manière dont les autorités ont organisé et mis en valeur les activités socio-économiques. Parallèlement, la lecture trop souvent négligée de vieux ouvrages en vietnamien dans les bibliothèques (notamment celle du département de géographie de l'Université des Sciences Humaines d'Hanoi) comme dans les arrière-boutiques d'Hồ Chí Minh ville, a fourni un riche corpus bibliographique.

---

<sup>4</sup> Recommandations citées par Le Clère R., 2000, p. 145.

<sup>5</sup> Dans le même souci de lisibilité, tout en respectant les règles en usage, les nombres sont écrits en toutes lettres, sauf ceux supérieurs à mille rédigés en chiffre et ceux se rapportant à des unités de mesure en abréviation.

<sup>6</sup> Ce quotidien, en tant qu'organe du Comité populaire et porte-parole du Parti Communiste local, se retrouve dans toutes les provinces du pays.

Le troisième axe a consisté en un terrain dans la province de Yên Bái (Yên Bái) avec le soutien de l'Ambassade de France et de l'Agence Française de Développement. Le choix d'une telle localisation correspond à l'annonce d'un programme de plantation de caféiers dans le Nord, auprès de minorités ethniques. Une telle initiative, lorsqu'on la compare avec la situation des plateaux du Centre, n'a pas manqué d'attirer notre attention. Nous nous sommes rendu à plusieurs reprises et pour une durée totale de quinze jours dans un district de Yên Bái (Trần Yên) dans un village de *Dao*, pionnier dans le cadre du programme de plantation de caféiers dans le Viêt Nam septentrional. Afin de valider les hypothèses formulées lors du mémoire de DEA<sup>7</sup>, les enquêtes ont porté sur les modalités d'adoption du caféier et sur les mutations territoriales propres à ce village. Sur place, cette initiative "locale" s'est révélée être intégrée dans le cadre des programmes de sédentarisation<sup>8</sup>. Ainsi, ce que l'on cru être à l'origine une adhésion "spontanée" correspond à l'application d'un plan organisé par la province : en l'an 2000 les caféiers sont en train de mourir mais la sédentarisation a bien eu lieu ; les paysans fixés dans cette vallée n'ont plus d'alternatives dans ce fond de vallée trop étroit pour pratiquer à nouveau de l'essart-brûlis.

Ce terrain a permis de confirmer la place centrale de l'État dans les processus de reconstruction des rapports au territoire et la dimension instrumentale qui a parfois été affectée à la caféiculture. Bien des interdictions récurrentes (prière de ne pas poser des questions sur les anciens lieux d'habitat et sur les raisons du déménagement, de ne pas interroger les paysans sur les logiques du choix du café, de ne pas s'intéresser aux relations inter-ethniques), bien des silences constituent une sorte de "boîte noire". Autant de zones d'ombres qui nous ont convaincu que ces "territoires" sont une clé de compréhension non seulement des pratiques agricoles mais aussi de l'espace rural dans sa globalité. Dès lors, la vision quelque peu agro-centrée de nos questionnements antérieurs a été révisée afin de comprendre le fonctionnement territorial des sociétés et d'élucider ces non-dits.

Ce terrain a donné lieu à deux choix méthodologiques majeurs : le premier de ne pas s'en tenir aux seules stratégies agricoles car elles ne permettent pas de répondre entièrement aux problématiques posées dans notre DEA. Le second choix a porté sur les méthodes d'enquêtes. Pour percer "le mystère de la boîte noire", on s'est engagé dans une voie méthodologique transversale.

Le procédé est apparu lors de la lecture d'un article de Sabine Trébinjac qui explique sa méthode d'investigation sur un sujet qui, officiellement, ne doit pas faire question<sup>9</sup>. Dans son article "Comprendre un État en écoutant les gens chanter", l'auteur montre comment il est possible de traiter le fonctionnement de la sphère du politique en Chine. En s'attachant à la manière dont l'État gère la musique notamment vis-à-vis des minorités nationales, elle montre comment décoder les modalités du fonctionnement politique. Ont alors été élaborées les méthodes permettant de contourner le problème de l'autochtonie qui est encore délicate au Viêt Nam. Ainsi, une démarche polycentrique

---

<sup>7</sup> Fortunel F., 1999.

<sup>8</sup> La sédentarisation, c'est-à-dire l'action de fixer des populations dans un endroit, est une politique engagée dans le Nord Viêt Nam à partir de 1963, voir *infra* 4.2.1 *Les principes des changements de localisation des populations*, page 241.

<sup>9</sup> Trébinjac S., 1997, pp. 59-65.

dans l'analyse de l'objet de recherche a été privilégiée. Cette question de l'autochtonie et les différents liens qui sont noués avec l'État, le territoire et les cultures commerciales pérennes ont fait l'objet de plusieurs pôles d'investigations traités séparément. En tissant les fils entre ces divers aspects, il a été possible de cerner notre objet de recherche central. La question « que signifie être autochtone à Dak Lak » ne peut pas cependant être posée autrement que sous la forme d'un puzzle composé de pièces thématiques différentes qu'il a fallu assembler ; Chaque morceau est constitué par des questions posées aux paysans portant sur des sujets en apparence divers (histoire de vie, parcours migratoire, pratiques agricoles, possession foncière...) mais complémentaires.

L'identification des terrains s'est effectuée durant la seconde année. Les conditions institutionnelles de notre séjour ont joué en partie sur le choix de ces derniers. Grâce aux relations patiemment bâties par les professeurs Weissberg et Durand entre les Universités de Laval, de Toulouse et de Tây Nguyễn, une autorisation de travail d'une année a été délivrée quelques jours avant que n'éclatent les manifestations autochtones. Suite à ces événements, les autorités ont imposé l'accompagnement d'un fonctionnaire de l'Université de Tây Nguyễn. Cette contrainte s'est souvent révélée instructive et utile, notamment lors de l'arrivée dans les différents espaces enquêtés.

Les multiples thèmes retenus ont amené à choisir les lieux d'investigation identifiés grâce à des séries statistiques selon quatre critères essentiels : le pourcentage d'autochtone dans la population communale totale, la présence ou l'absence de structures productives d'État, la distance par rapport au chef-lieu provincial, la plus ou moins grande proportion de cultures commerciales pérennes dans l'espace (voir *Tableau 1 Les indicateurs dans le choix des communes d'enquêtes*). La comparaison de cette diversité a été stimulante mais a eu pour effet d'obtenir des échantillons peu homogènes.

Avec ces données préalables, une première liste de communes a été dressée en fonction des choix scientifiques et d'impératifs d'ordre administratif. En effet, les autorisations étant parfois difficiles à obtenir, les communes ont été sélectionnées selon leur appartenance à un même district afin de "rationaliser" les demandes et de couvrir dans une même unité administrative plusieurs d'entre elles. De manière pratique, toujours afin d'éviter des contraintes administratives et policières dans l'atmosphère de suspicion qui régnait à Dak Lak à notre égard<sup>10</sup> tout en facilitant les visites, les enquêtes se sont déroulées dans chaque commune selon un rythme hebdomadaire évitant ainsi de renouveler les préliminaires de présentation<sup>11</sup>. Dans ce cadre en règle générale une journée était consacrée à chaque village à l'intérieur d'une commune selon l'intérêt et les informations recueillies sur place. En procédant de la sorte, l'ensemble des échelles, de la province au village, a été analysé.

---

<sup>10</sup> Un étranger libre de ses mouvements à la suite de ces manifestations a été vu d'un très mauvais œil par la police locale. Aussi nous a-t-on pris tout à tour pour un missionnaire protestant, un espion français, un envoyé spécial des Américains afin de préparer la Contre-révolution, un journaliste de la BBC, un enquêteur de l'Human Rights Watch.

<sup>11</sup> Malgré nos intentions, il n'a été possible de dormir chez l'habitant que rarement, en général chez un responsable hiérarchique communal.

Dans ce cadre, trois districts ont été sélectionnés. Le premier, Cu M'gar, est connu pour sa forte population "autochtone" et le nombre important de structures productives d'État ; son étendue du nord au centre de la province présente une grande diversité de situation. Le deuxième, Ea Kar, plus éloigné du centre ville -à environ soixante-dix kilomètres- a la particularité d'être peu spécialisé dans la caféiculture avec une population "autochtone" réduite ; enfin, un troisième district, Krông Ana, est quant à lui fortement spécialisé dans les cultures commerciales pérennes, il abrite de nombreuses fermes d'État et des villages "autochtones" anciennement sédentarisés. Ces trois pôles principaux d'enquêtes ont été complétés, suivant les aléas, par l'accès à deux communes plus facilement mobilisables grâce aux relations des enseignants de l'Université, l'une à Krông Nô située à une centaine de kilomètres dans la zone forestière, et une seconde, Ea Kao, proche de l'Université. En tout, mis à part les rencontres fortuites, les discussions avec nos accompagnateurs municipaux et le terrain de Yên Bai, ont été enquêtées cent cinquante-cinq familles paysannes (quatre-

vingt-trois *Kinh*, soixante *Édé*, *Mnông* et *Sedang*, douze *Thyji*, *N'ng*, *Dao* et *M'ng* et par ailleurs douze représentants de structures productives d'État à différents échelons). Ces entretiens, par leur faible représentativité, ont fait partiellement l'objet d'un traitement statistique.

En effet, le déroulement des entretiens a subi la principale contrainte du mode d'accès indirect. Dans la plupart des cas, la rencontre avec les familles de paysans s'est

Province, district	Commune	Taux de population non <i>Kinh</i> (1999)	Taux de culture commerciale pérennes sur la surface agricole (1998)	Distance de Buôn Ma Thuôt (centre ville à centre communal)	Présence et nombre de structures productives d'État
		<b>44</b>		<b>20</b>	
	Ea Tul	95	64	30	Oui (1)
	Ea Kiết	40	54	50	Oui (2)
	C- Đliê Mnông	35	88	35	Oui (2)
	Ea Tar	57	84	40	Non
	Ea Pok	46	90	10	Oui (1)
	C- Suê	58	71	8	Non
	Ea Đrông	58	76	20	Oui (2)
		<b>22</b>	<b>59</b>	<b>20</b>	
	C- Ewi	23	n.d	25	Oui
	Ea Tiêu	35	n.d	15	Oui
	Ea Bông	40	n.d	20	Oui
	Ea Ktur	28	n.d	15	Oui
		<b>27</b>	n.d	<b>55</b>	
	Xuân Phú	19	13	60	Oui
	Ea Sớ	62	16	70	Non
	C- Ni	20	33	50	Oui
	Ea Pal	35	10	65	Oui
<i>Terrains complémentaires</i>					
<b>Dak Lak, Krông Nô</b>		<b>43</b>	n.d	<b>40</b>	
	Nam Nung	71	n.d	45	Oui (1)
	Buôn Choah	64	n.d	30	Non
<b>Dak Lak, Buôn Ma Thuôt</b>		<b>13</b>		<b>0</b>	
	Ea Kao	50	n.d	8	Oui (1)
<b>ê</b>					
	L- ông Tinh	-	n.d	n.d	Non

**Tableau 1 Les indicateurs dans le choix des communes d'enquêtes**

Sources : population : Danida Daklak database management system, 2000 ; utilisation du sol : Sổ địa chính tỉnh Đak Lak, *hiện trạng sử dụng đất đai 1995*, fichier informatique fourni par le bureau du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Buôn Ma Thuôt, 1997 ; distance : évaluation sur la carte administrative de Dak Lak au 1/250 000<sup>e</sup>, 2000 ; structure productive d'État : d'après tableau dans Cục thống kê tỉnh Đak Lak, *Niêm giám thống kê 1998 t nh Ôak Lak*, 1999. Remarque méthodologique : n.d= non déterminé. Commentaire : pour la localisation des communes, voir *Cartes 48 Les maillages administratifs communaux à Dak Lak de 1981 à 1999* et *Annexe 2 Les enquêtes de terrain effectuées au Việt Nam*.

faite par l'intermédiaire des accompagnateurs délégués par le Comité populaire de la commune ou du district. Cette sélection en amont de la part des autorités, plus ou moins volontaire, a pour effet de limiter la représentativité de l'échantillon. La négociation auprès de nos interlocuteurs et de nos guides a porté sur le choix de populations "typiques" (selon divers critères) ou appartenant à des mêmes réseaux sociaux (lorsque les interlocuteurs faisaient référence dans leurs propos à d'autres individus qui étaient par la suite rencontrés) ; cette méthode a été productive pour retracer les relations entre différents villages. L'enquête qualitative, destinée à faire produire des discours sur des idées et des faits tout en observant des pratiques<sup>12</sup>, s'est révélée efficace. La représentation actuelle de faits passés ou présents produite par les enquêtés est analysée comme étant la manière dont les individus positionnés dans le champ social envisagent leurs places par rapport au milieu environnant. Ainsi, plutôt que de vouloir produire des statistiques par famille prise individuellement, le choix méthodologique porte sur la production du discours sur l'individu et la cellule familiale analysés comme un élément dans un espace social<sup>13</sup> où l'interlocuteur se positionne par rapport à ce qui l'entoure. Ainsi, l'important à nos yeux lors des entretiens a été la production de discours sur la localisation et la situation afin de mettre l'enquêté en situation de porte-parole de toute une famille, de tout un village. Par ce rapport du soi vis-à-vis des autres, le recueil des jugements de valeur a été possible ainsi que la production d'un discours caractérisé au détriment d'une série continue et comparable de données. C'est pour cette raison que dans notre travail, sans doute est-ce là aussi une limite, les familles paysannes apparaissent relativement peu en tant que telles, même si elles sont réintégrées dans des logiques villageoises rendant mieux de notre point de vue des dynamiques territoriales observables.

Les entretiens sont donc qualitatifs rétrospectifs et prospectifs à passage unique. Pour l'essentiel, ils se sont déroulés selon la double méthode de l'entretien directif et semi-directif. La première venant au début des entretiens afin de "cadrer" l'enquêté et de recueillir des informations de base (âge, lieu de naissance, date d'arrivée, lieu de première implantation...) est ensuite complétée par l'analyse plus approfondie de thèmes identifiés à l'avance.

La connaissance préalable de chaque commune a permis d'émettre des hypothèses sur les modes de fonctionnements particuliers et d'insister sur certains aspects spécifiques à différents endroits. Cette forte dépendance vis-à-vis des maillages administratifs a été intégrée dans le champ de notre analyse car, plutôt que de les évacuer en justifiant ces critères de sélection comme une donnée "incontournable" de l'appareillage institutionnel, il s'est révélé plus intéressant de les analyser en eux-mêmes. En se conformant à des cloisonnements administratifs, se présentait le risque de se retrouver prisonnier de ces maillages car si les outils de la mesure ne sont pas aussi évalués, on court le risque de n'apprécier que l'instrument de mesure. Pour prévenir ce type d'inconvénients, contre lequel Pierre Bourdieu met en

---

<sup>12</sup> Voir Berthier N., 1998, p. 23.

<sup>13</sup> Ce concept est plus longuement analysé dans le corps du texte, voir 1.2.1 *L'autochtone et son territoire*, c) *L'espace social et l'autochtonie*, page 69.

garde le chercheur<sup>14</sup>, nous nous sommes efforcés de saisir la logique de ces maillages. Ceux-ci s'intègrent dans nos interrogations au point de former même un élément important d'analyse des dynamiques de structuration territoriale.

Lors des entretiens, il était impossible de procéder à l'enregistrement sonore des discours. La présence de différents cadres communaux ou provinciaux a empêché le recours à de tels instruments. Ils auraient d'ailleurs été sans aucun doute contre-productifs car en enregistrant les voix, s'opère un processus de formalisation des paroles qui porte préjudice à la sincérité des témoignages d'autant que notre relative autonomie linguistique a permis la production de discours informels.

Parallèlement à ce travail qualitatif, nos investigations nous ont conduit au recueil de données quantitatives de sorte que les enquêtes qualitatives viennent en complément de celles-ci. Nous avons procédé à un double travail de validation des témoignages par la mobilisation des séries statistiques et des cartes afin de vérifier leur pertinence réciproque. Ainsi, notre objectif est moins de savoir si tel ou tel chiffre est valide en tant que tel –nous avons recoupé autant que possible les sources disponibles- que de comprendre en quoi il apporte des éléments explicatifs et confirme les informations obtenues lors des entretiens.

Les deux problèmes majeurs auxquels nous nous sommes heurtés portent d'un côté sur l'abondance et la discordance des même séries statistiques et d'un autre côté sur le manque de sources complémentaires permettant de valider les informations. Entre l'abondante diversité et le manque de données, nous avons tenté d'élucider en croisant l'ensemble de ces outils méthodologiques les correspondances entre l'État, les paysanneries et les cultures commerciales pérennes dans les plateaux du Centre Viêt Nam.

---

<sup>14</sup> Bourdieu P., Passeron J.C., 1964.

## INTRODUCTION

La question du devenir des peuples autochtones est généralement posée sous la forme d'une alternative binaire : s'agit-il de peuples devant à terme fusionner dans le groupe qui détient le pouvoir du pays dans lequel ils se trouvent ou bien doivent-ils conserver leurs particularismes et rester isolés du reste du Monde. Cette alternative recueille des avis partagés. Certains mettent en avant le caractère "inéluçtable du développement" alors que les autres privilégient la nécessité de préserver la diversité. Ces deux visions, en apparence opposées, partagent une même représentation cloisonnée des peuples véhiculant une analyse des sociétés humaines incapables de se transformer. Si les problématiques relatives aux peuples autochtones sont toujours d'actualité c'est sans doute que ces questions doivent être abordées différemment car « paralyser l'avancée du Monde blanc »<sup>15</sup> n'a pas plus de sens et de chance de réussir que « favoriser l'assimilation des peuples arriérés ». Ce débat sur l'avenir des peuples autochtones concerne actuellement environ trois cents millions de personnes installées dans plus de soixante-dix pays dans le monde, soit 5 % de la population de la planète<sup>16</sup>. Le grand nombre d'institutions non gouvernementales et gouvernementales qui s'intéressent à ces questions dénote l'importance du devenir de ces peuples. D'ailleurs, les Nations Unies ont déclaré en 1994 la décennie internationale des populations autochtones<sup>17</sup>. Durant ces dix ans une convention est échafaudée en liaison avec d'autres organismes afin de protéger leurs droits dans le cadre des États où ils résident.

Cet intérêt pour la question des peuples autochtones, recoupant dans un grand nombre de cas celle des groupes minoritaires, exprime le besoin d'alternatives au moment où à l'aube de ce XXI<sup>e</sup> siècle l'essentiel de la planète est pavé en États et structuré en un maillage toujours plus serré d'institutions relevant d'une perception occidentale du monde. L'homogénéisation du monde par l'Occident apparaît chaque jour un peu plus forte alors que les modèles différents sont encore à inventer.

Dans ce cadre général, notre réflexion propose d'envisager l'autochtone<sup>18</sup> comme un construit social où celui-ci revendique une légitimité en raison des liens qui l'unissent au sol sur lequel il est implanté. Être autochtone est moins considéré comme une essence -un élément de la nature d'un être- mais plus comme une caractéristique, c'est-à-dire un signe distinctif dans son rapport à l'Autre. Dès lors, comment, dans un

---

<sup>15</sup> Possuelo S., 2003.

<sup>16</sup> Organisation des Nations Unies, 2001. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif car les Nations Unies ne citent pas leurs sources.

<sup>17</sup> Durant cette décennie (1994-2004), l'ONU a décidé de consacrer une journée annuelle (les 9 août) aux populations autochtones ; résolution n°49/214 du 17 février 1995. Organisation des Nations Unies, résolution n°45/164 du 18 décembre 1990 concernant l'année des populations autochtones et la résolution n°48/163 du 18 février 1994 concernant la décennie. Voir plus plus de détails les sites internet des Nations Unies : [www.un.org/dpts/dhl/dhlf/indigenous/](http://www.un.org/dpts/dhl/dhlf/indigenous/) ; [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org).

<sup>18</sup> Comme un certain nombre d'autres concepts, le terme d'"autochtone" est discuté plus longuement dans le corps du texte (voir 1.2.1 *L'autochtone et son territoire*, a) *Être autochtone*, page 63). Pour une première définition, retenons que l'autochtone est généralement défini comme étant « issu du sol même où il habite, qui est censé n'être pas venu par immigration ». *Le grand Robert*, 2001.

jeu d'interaction, peut se construire une forme d'être autochtone, c'est-à-dire une autochtonie. Ce choix de rompre avec une certaine perception essentialiste implique de prendre comme présupposé que ces catégories peuvent varier dans le temps et dans l'espace de sorte que l'autochtone peut devenir allochtone et inversement.

Dans une première analyse, l'autochtone peut se définir par son rapport à l'espace, son lien au territoire. Pour le géographe, analyser la relation au territoire comme un processus de construction labile riche d'enjeux identitaire et politique est instructif. Notre objectif sera donc de comprendre comment un espace peut devenir le centre d'un débat politique sur son appropriation matérielle et symbolique. En tant que porteur et marqueur des représentations de différentes sociétés, le territoire est le centre d'un débat qui s'efforce de plonger ses racines dans un passé en perpétuelle reconstruction. Ce débat renvoie aux deux premières catégories construites par Max Weber pour distinguer les formes de domination légitime<sup>19</sup>. Une première catégorie est celle où la légitimité a un caractère rationnel fondé sur la légalité de règles appliquées par une autorité reconnue par la loi ; c'est ce que Max Weber appelle la domination légale. Concernant le territoire cette domination renvoie à un État national revendiquant son pouvoir sur ses espaces délimités par l'application d'une règle. L'État, en tant que construction sociale de la puissance publique est habilité à exercer son autorité sur tous les individus qui composent la communauté nationale. Il puise sa légitimité dans l'acte fondateur qui le constitue, en niant le plus souvent les autres formes d'organisations politiques antérieures. Dans de nombreux États à travers le monde où sont implantées des populations considérées comme "autochtones", le principe d'un seul pouvoir issu d'un groupe particulier s'appliquant à l'ensemble indifférencié de la population et sur tout le territoire a tendance à créer des revendications ayant pour objectif parfois une certaine forme d'autonomie. En clair, le principe étatique d'indifférenciation ethnique fondé sur le choix politique d'adhésion individuelle peut se heurter à des volontés de reconnaissance de la différence à l'intérieur même du territoire étatique.

Ces demandes trouvent leur racine dans une deuxième légitimité reposant sur la croyance dans le caractère sacré des coutumes et la légitimité de ceux qui sont désignés par ces dernières. C'est ce que Max Weber appelle la domination "traditionnelle"<sup>20</sup>. Ces groupes mettent en avant leurs pratiques ancestrales et l'antériorité de leur implantation comme élément central de leur légitimité, leur droit à la différence. Ces sociétés dites "sans État", pour reprendre la formulation de Pierre Clastres<sup>21</sup>, ont des organisations sociales et politiques segmentées, selon des critères familiaux et lignagers, où la régulation sociale s'opère au sein même du groupe de manière horizontale et non par un système coercitif hiérarchisé indépendant du groupe lui-même prétendant agir en son nom<sup>22</sup>. À propos de l'espace, la perception de ces groupes est plus relationnelle que celle du modèle étatique d'origine occidentale dans la mesure où les liens unissant le groupe à la terre sont bidirectionnels : la plupart du

---

<sup>19</sup> Weber M., 1971, pp. 221-222.

<sup>20</sup> *Idem*, p. 232.

<sup>21</sup> Clastres P., 1974.

<sup>22</sup> Clastres P., 1980, p. 104. Ce fonctionnement politique, décrit par Pierre Clastres, fonctionne sur des groupes de populations réduits, ce qui explique dans une certaine mesure la multitude de groupes. Clastres P., 1974, p. 181.

temps, celui-ci ne se prétend pas propriétaire de la terre ; cette dernière n'est pas un bien appropriable ; le groupe est tout à la fois utilisateur et dépendant de cet élément fondateur de sa propre identité. De ces différentes manières de penser les liens et l'autorité sur le territoire, découlent des pratiques et des représentations différentes d'où peuvent naître confusions, négociations, débats et conflits lorsque ces deux perceptions se retrouvent sur le même territoire.

La légitimation de ces différents ordres, c'est-à-dire un processus de justification d'une revendication contestable de la légitimité<sup>23</sup>, amène chacun à se créer ou à réinventer des liens au territoire afin d'en valider la présence et l'empreinte. Pour comprendre les raisons qui poussent les acteurs à ces représentations et éventuellement à en changer, l'autochtonie est envisagée comme le résultat mais aussi l'objet d'un combat politique entre l'État et les populations autochtones. Comment chacun, avec ses outils et ses propres représentations, s'engage dans cette lutte pour dire qui est effectivement légitime sur le territoire et comment se négocie la place respective des allochtones par rapport aux autochtones. En réalité, ces différents ordres de perception de légitimités distinctes s'entrecroisent, se nouent et parfois même s'unissent selon des modalités divergentes. Le débat dont on trace les quelques lignes directrices n'est pas seulement alimenté par une instance étatique et une organisation autochtone ; une multiplicité d'acteurs, selon leurs catégories sociales, leurs origines et leurs stratégies, participe à faire naître de nouvelles manières de vivre le territoire. On propose d'identifier ces différents acteurs afin d'en saisir les logiques d'action respectives et l'analyse des mécanismes qui permettent aux uns et aux autres de nourrir leur propre légitimité.

Les thématiques du champ d'investigation proposées ici relèvent des pistes de recherche présentées par Paul Villeneuve<sup>24</sup> lorsque les géographes analysent la question des minorités en mettant en œuvre les concepts de pouvoir, de territoire, d'identité. Cependant, la thématique des minorités ne couvre pas à elle seule toutes les interactions soulignées. De ce fait, la géographie mobilisée dans ce travail n'est pas uniquement une géographie culturelle qui s'attacherait à analyser les représentations territoriales d'un groupe en particulier<sup>25</sup>. Le point de vue relationnel adopté dans les travaux de Claude Raffestin dans sa *Géographie du pouvoir*<sup>26</sup> permet d'analyser les rapports politiques notamment dans les questions de discrimination sociale et spatiale. En Asie du Sud-Est, des géographes comme Pierre Gourou<sup>27</sup>, Michel Bruneau<sup>28</sup> et Christian Taillard<sup>29</sup> ont souligné les enjeux politiques contenus dans la dimension identitaire et pluriethnique.

---

<sup>23</sup> Auroux S., 1990, p. 1458.

<sup>24</sup> Villeneuve P., 1995, p. 889.

<sup>25</sup> Cette branche de la géographie produit des analyses intéressantes comme celle de Béatrice Collignon (1996) et de Joël Bonnemaison (1999). Voir Claval P., 1995.

<sup>26</sup> Raffestin C., 1980.

<sup>27</sup> Gourou P., 1973.

<sup>28</sup> Bruneau M., 2002.

<sup>29</sup> Taillard C., 1977b.

En matière politique, deux tendances dans la géographie française cohabitent : la géopolitique et la géographie politique. Alors qu'Yves Lacoste<sup>30</sup> se présente comme le chef de file de la première, les productions scientifiques des années 1990 –on pense notamment à celles de Jacques Lévy<sup>31</sup> et de Denis Retaillé<sup>32</sup> ou encore à celles de Bertrand Badie dans le champ des sciences politiques<sup>33</sup>- conduisent à éclairer le champ de la géographie politique. Alors que l'une s'intéresse au cadre étatique explicitement et implicitement comme élément pertinent, l'autre s'attache aux logiques sociales œuvrant au sein du territoire. Notre regard est plus proche de celle-ci. Il s'agit, comme l'écrit Jacques Lévy, de souligner que l'espace « peut nous éclairer s'il constitue une véritable grille de lecture, une manière de comprendre comment la société tout entière, avec toutes ses dimensions et toutes ses logiques », engendre son organisation spatiale ; « c'est donc le caractère sociétal de la spatialité qu'il va falloir mobiliser –et non la seule projection spatiale de phénomènes non spatiaux »<sup>34</sup>. Cet axe d'analyse reposant sur l'étude spatiale des sociétés « consiste à repérer les processus concrets qui permettent de rendre compte des découpages du réel par ailleurs manifestes. L'espace n'est pas un biais pour échapper au social, c'est un véhicule pour le parcourir »<sup>35</sup>.

L'analyse de l'espace comme moyen d'élucidation du social invite à s'interroger sur la place de celui-là dans les rapports entre groupes autochtone et l'État, entre autochtone et allochtone. En effet, compte tenu de la distance linguistique et culturelle existant entre ces groupes, pour que s'engage un débat, encore faut-il que le territoire - dont on fait l'hypothèse qu'il est au centre des enjeux- soit reconnu par tous les acteurs en présence (fonctionnaires, structures productives d'État, paysans autochtones et allochtones...) comme ayant une valeur spécifique car l'engagement dans un défi n'est effectif que si tous les acteurs prenant part au jeu social admettent que l'enjeu dont il est question vaut d'être discuté, disputé.

Cette valeur du point de vue des allochtones prend la forme d'une exploitation communément appelée dans les zones périphériques : "front pionnier". Les fronts pionniers à travers le monde sont conçus comme des mouvements de conquêtes de "terres neuves" par une société<sup>36</sup>. La terminologie généralement employée pour parler des fronts pionniers agricoles suggère plus ou moins explicitement un acte fondateur ouvrant l'espace permettant de parler de "défrichement", d'exploitation agricole, de "terres vacantes" et "libres" ; tous ces termes véhiculent la représentation d'espaces non exploités, laissés à l'abandon et non appropriés. Or, le front pionnier est « moins une conquête sur le vide que le triomphe d'une civilisation [qui s'affirme comme] "moderne" »<sup>37</sup>. Ces questions sémantiques sont importantes car choisir, comme le souligne fort justement Jean-Pierre Raison, de parler de terres "neuves et vides"

---

<sup>30</sup> Lacoste Y., 1995 ; Lacoste Y., 1980.

<sup>31</sup> Lévy J., 1991, 1994 ; Lévy J., Lussault M., 2000.

<sup>32</sup> Retaillé D., 1996.

<sup>33</sup> Badie B., 1995.

<sup>34</sup> Lévy J., 1994, p. 108.

<sup>35</sup> *Idem*, p. 257.

<sup>36</sup> Raison J.P., 1968.

<sup>37</sup> *Idem*, p. 7, 10.

s'inscrit dans une lutte pour la légitimité. En effet, « les pionniers du monde tropical ont généralement conscience de commettre une intrusion sur les terres d'un autre groupe, même s'ils n'acceptent pas de traiter avec les anciens occupants »<sup>38</sup>. La virginité et l'inutilité, souvent mises en avant pour justifier la colonisation, s'inscrivent dans le combat symbolique de l'appropriation vis-à-vis des populations qui sont elles aussi légitimes sur ces territoires. Ainsi, alors que l'État décrit une partie de son territoire comme "vide" d'une exploitation moderne, les autochtones vivant déjà sur ce dernier le conçoivent comme "plein" de pratiques agricoles, de représentations et de mythes.

En Asie du Sud-Est, la colonisation d'espaces est un fait marquant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Les fronts de colonisation agricole présentent dans cette région du monde trois caractéristiques principales.

Tout d'abord, les États ont joué, à des époques différentes, un rôle dans l'activation de la conquête notamment en réponse à des pressions nées dans les zones densément peuplées. En impulsant l'installation de structures productives et en favorisant l'arrivée de populations paysannes allochtones<sup>40</sup>, l'État et ses représentants sont la cheville ouvrière d'une volonté de transformation et d'intégration des espaces périphériques.

Ensuite, contrairement à certains fronts pionniers américains exploités sur des modes agricoles extensifs, la colonisation agricole récente dans la majorité des pays d'Asie du Sud-Est s'est effectuée grâce à la plantation de cultures commerciales pérennes à forte valeur ajoutée destinée à soutenir la croissance économique des pays sous différentes formes comme le cacao en Indonésie, l'hévéa en Malaysia et le café au Viêt Nam<sup>41</sup>.

Enfin, troisième élément, aussi bien en Thaïlande, aux Philippines qu'en Indonésie, les zones de colonisation sont localisées sur des espaces forestiers et périphériques "délaissés" par les différentes puissances coloniales et indépendantes et elles sont le lieu où vivent de nombreux groupes ethnolinguistiques. Ces caractéristiques –impulsion étatique, exploitation par les plantations, présence de minorités ethniques autochtones– ont alimenté de nombreux travaux scientifiques. Parmi l'abondante bibliographie sur les fronts pionniers, les travaux de François Ruf, de Muriel Charras et de Marc Pain sur l'Asie du Sud-Est<sup>42</sup>, les investigations du groupe MONTAGNE-CAFÉ en Amérique Latine et en Afrique<sup>43</sup>, les travaux issus du programme "Le Défi forestier" au Viêt Nam<sup>44</sup> sont d'un grand apport scientifique.

Parmi tous les pays d'Asie du Sud-Est, le Viêt Nam est remarquable par la rapidité et l'ampleur des transformations territoriales qui se sont produites dans ses zones

---

<sup>38</sup> *Idem*, p. 13.

<sup>39</sup> Delvert J., 1981.

<sup>40</sup> Jones G.W., Richter H.V., 1982.

<sup>41</sup> Ruf F., 1995 ; Durand F., ; De Koninck R. ; Fortunel F., 2000.

<sup>42</sup> Voir Ruf F., 1994, 1995, 2001 ; Charras M., Pain M., 1993. Se reporter également à Blanadet R., 1984.

<sup>43</sup> Sur les travaux du groupe MOCA, voir Jean-Christian Tulet, 1994 et 2000, de François Bart (2001) et de Bernard Charlerly de la Masselière (2003, à paraître).

<sup>44</sup> Déry S., 1999 ; Phan Viet Ha, 2000, voir travail collectif de Laval, sherbrooke, crdi, cres, vtgeo, wasi, uaf, 2002.

périphériques<sup>45</sup>. Colonisé comme la plupart de ses voisins sud-est asiatiques, lieu de la confrontation entre capitalisme et communisme, le Viêt Nam est un pays doté d'un État autoritaire, s'étant forgé au combat face à ses envahisseurs un caractère conquérant. Cette cohésion nationale fondée pendant « mille ans d'occupation chinoise, cent ans d'occupation française et dix ans d'occupation américaine » s'appuie sur la présence d'un groupe majoritaire. En effet, le Viêt Nam est, comme son nom l'indique, le pays des Viêt du Sud. Ces *Viêt*, d'ethnie *Kinh* représentent 86 % de la population et à petite échelle peuplent surtout les zones rizicoles inondables.

Dans l'objectif de valoriser l'ensemble de son territoire, l'État sous ses différentes formes s'est attaché à faire en sorte que les zones des plateaux du Centre (Tây Nguyên en vietnamien, voir *Carte 5 La région des plateaux du Centre Viêt Nam*) soient exploitées conformément à ses objectifs "développementaristes". Aussi étendue que la Croatie, cette région du Tây Nguyên (56 180 Km<sup>2</sup>) est l'objet depuis plusieurs décennies d'une conquête de ressources intense car elle dispose des espaces forestiers les plus vastes du pays, sur seulement 16 % du territoire national, peuplés de 5 % de la population totale en 2000<sup>46</sup>. La zone du Tây Nguyên constituée essentiellement de plateaux peu élevés (en moyenne 800 m) est réputée depuis les premiers explorateurs pour cette terre rouge basaltique ressemblant aux terres brésiliennes si fertiles de sorte que les espaces plantés et la production en cultures commerciales pérennes se sont accrus fortement. Des neuf cent quatorze tonnes de café produites en 1943 dans les plateaux<sup>47</sup>, le total atteint le chiffre impressionnant de 1 740 000 tonnes en l'an 2000<sup>48</sup>. L'essentiel de la croissance se concentre sur les années récentes puisque les caféières se sont accrues dans le Tây Nguyên de plus de 30 % par an de 1985 à 2000 (468 000 ha en 2000, ce qui représente 38 % des terrains considérés comme agricoles) : les caféières représentent dans les plateaux 72 % des terres portant des cultures pérennes. On mesure ainsi l'importance qu'a prise cette activité dans toute l'économie régionale.

Parmi les quatre provinces que compte le Tây Nguyên, la province du Dak Lak s'impose comme ayant expérimenté les transformations les plus radicales aussi bien en terme de population qu'en terme d'exploitation agricole. Elle est pour le géographe l'endroit privilégié d'observation car, la plus vaste de tout le pays avec 19 799 Km<sup>2</sup> (équivalent en surface au Koweït ou à la Nouvelle-Calédonie), c'est elle qui, en terme de valeur de la production agricole, a rapporté plus du quart des revenus agricoles nationaux en 2000<sup>49</sup>. Parallèlement à sa montée en puissance économique, la province a vu sa structure démographique transformer. En moins de trente ans la population a été multipliée par plus de quatre : le Dak Lak de 1973 habité par 397 000 individus est passé en l'an 2000 à 1 770 000 personnes<sup>50</sup>, soit de 19 hab./Km<sup>2</sup> à 100 hab./Km<sup>2</sup>. De sept groupes ethniques recensés en 1944-1945, on est passé en l'an 2000

---

<sup>45</sup> Voir de Koninck R., 1996.

<sup>46</sup> Bộ nông nghiệp và phát triển nông thôn, Vụ kế hoạch và quy hoạch, 2002, pp. 15-16, 21.

<sup>47</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 371.

<sup>48</sup> Bộ nông nghiệp và phát triển nông thôn-Vụ kế hoạch và quy hoạch, 2002, p. 198.

<sup>49</sup> *Idem*, pp. 110-111.

<sup>50</sup> Minh Sơn, 2000, p. 90 et Central census steering committee, 2000, p. 119.

officiellement à plus de quarante différents<sup>51</sup>. Ces mutations se sont faites au profit des *Kinh* passant de 44 % en 1975 à plus de 70 % en 1999<sup>52</sup> ; la part des autochtones (*Édé*, *Mnông* principalement) majoritaire à plus de 80 % en 1945 s'est réduite à un peu plus de 16 % en l'an 2000.

Cette métamorphose territoriale ne s'est pas réalisée uniquement par des mécanismes économiques. Les causes de telles transformations plongent leurs racines dans une histoire coloniale où se sont instaurées des hiérarchies entre groupes au service de projets politiques. En tentant d'imposer de nouvelles pratiques agricoles considérées comme plus "modernes" et supposées plus "efficaces", les allochtones et l'État ont mis en avant des arguments ethnocentriques qui justifient leurs représentations de supériorité et tendent à reléguer les autres groupes dans un "archaïsme primitif inefficace". Par un changement de représentation de la part de populations et d'institutions extérieures au territoire où s'exerce le front pionnier, les zones périphériques deviennent pour des raisons politiques, économiques et sociales l'objet de convoitises face auxquelles les autochtones doivent composer et tenter de faire valoir une vision différente.

Ce territoire, dont l'État décide qu'il doit être l'objet d'une mise en valeur, s'inscrit dans des pratiques visant à procéder au remplacement ou à la dilution des autochtones sur leurs propres territoires. Ayant les moyens de son projet social et économique, l'État impulse des mouvements de populations organisés et spontanés<sup>53</sup>, favorise l'intégration symbolique et pratique dans l'ensemble politiquement et ethniquement indifférencié. Toutefois, installer de nouvelles populations et relier ces régions souvent enclavées au reste du pays ne sont efficaces que si l'implantation du nouveau pouvoir est durable et si les porteurs d'un projet alternatif se "convertissent" au nouveau modèle social et économique.

Cette conversion à des repères issus d'une autre culture dans le cas vietnamien imprègne la vie quotidienne des plateaux. Le meilleur exemple est celui des événements qui ont eu lieu au début de l'année 2001 : le Tây Nguyên, à la suite des festivités de la nouvelle année lunaire sous le signe du serpent, a vu ressurgir des questions prétendument réglées. Le 2 février, au moment même où à Hanoi on s'apprêtait à ouvrir le congrès du Parti Communiste Vietnamien, entre 3 000 et 4 000 personnes appartenant à des minorités ethniques convergent vers les grandes villes, Buôn Ma Thuôt et Pleiku. Pendant plusieurs jours encore, dans les districts ruraux des manifestations ont lieu, réclamant le retour des terres ancestrales autochtones, la liberté de pratiques religieuses et davantage de démocratie. Ces revendications qui s'expriment au moment même où les prix du café sont au plus bas révèlent le mal-être de populations reléguées dans les régions « laides et éloignées » (*v• ng xõu v• ng xa*).

---

<sup>51</sup> Voir tableau en *Annexe 12 Les groupes ethnolinguistiques à Dak Lak par districts en 1999*, page 456.

<sup>52</sup> Nguyễn P., 1995, pp. 6-7 ; *Sở nông nghiệp và phát triển nông thôn tỉnh Đak Lak*, 1998.

<sup>53</sup> Rodolphe De Koninck a montré comment des mouvements migratoires s'inscrivent dans une logique de compromis entre l'État et la paysannerie.

L'analyse de ces rapports complexes entre État, paysans allochtones, paysans autochtones et territoire permet d'ajouter un nouvel angle à l'approche faite par Rodolphe De Koninck sur les enjeux territoriaux de la colonisation agricole<sup>54</sup>. Le point de vue des autochtones, dans ses rapports avec les autres acteurs, amène à complexifier l'analyse en prenant en compte les stratégies issues des groupes dominants et celles des groupes autochtones dans l'adhésion ou le rejet du projet territorial proposé. Par l'identification des modalités d'action des acteurs, par les mécanismes de régulation qui se sont instaurés au fil des ans entre groupes ethnolinguistiques, notre projet s'inscrit dans une volonté de saisir la diversité des territoires et les interactions qui s'y produisent.

La production scientifique concernant les enjeux ethniques est riche<sup>55</sup>. Sur ce sujet appliqué aux plateaux du Centre, soulignons les œuvres d'ethnographie produites par Georges Condominas et Gerald Cannon Hickey<sup>56</sup> issues de terrains effectués dans les années 1950-1970. Au début des années 1990 les enquêtes anthropologiques d'Oscar Salemink à Gia Lai ont coïncidé avec la production de travaux universitaires<sup>57</sup>. Pendant cette décennie, s'est constitué un corpus de recherches contemporaines sur la région des plateaux et sur les autochtones d'Asie du Sud-Est en général<sup>58</sup>. Plus récemment, la question des groupes minoritaires est réapparue dans diverses publications traitant de l'Asie du Sud-Est par exemple sous la direction de Jean Michaud<sup>59</sup> et sous la plume d'Yves Goudineau<sup>60</sup>, de Bernard Formoso<sup>61</sup>. Sur le Viêt Nam en particulier, des travaux antérieurs comme celui d'Anne de Hautecloque-Howe, la thèse de synthèse Nguyễn Văn Huy soutenue en 1998 et l'ouvrage paru en 2003 sous la direction d'Andrew Hardy sur les ethnies minoritaires au Viêt Nam et au Cambodge abordent la même thématique de recherche. Dans la production vietnamienne, les travaux de Bùi Minh Đào et de Vũ Đình Lợi méritent d'être signalés tant ils marquent une heureuse rupture avec les publications antérieures<sup>62</sup>.

À partir de l'ensemble de ces considérations, notre propos s'organise autour de deux hypothèses : la première porte sur le fait que si le rapport à l'espace assure l'essentiel de ce qu'est l'autochtone, alors la transformation des structures spatiales permet la création ou la modification de l'autochtonie. En faisant l'hypothèse que le travail de façonnement territorial étatique est un processus plus large de construction d'une nouvelle définition de l'autochtone, il est possible d'analyser la manière dont les représentations sont des facteurs de changement dans la définition même du rapport au territoire.

---

<sup>54</sup> En effet dans un article sur les relations entre paysans et État Rodolphe de Koninck cite trois angles réunissant la paysannerie, l'État et le territoire. De Koninck R., 1996, p. 231.

<sup>55</sup> Pour la réflexion nous nous sommes appuyés sur les travaux portant sur les enjeux ethniques en Afrique grâce aux travaux de Jean-Pierre Chauveau et de Jean Pierre Dozon.

<sup>56</sup> Condominas G., 1982 ; Hickey G.C., 1982a.

<sup>57</sup> Salemink O., 2000.

<sup>58</sup> La bibliographie anglosaxonne est riche d'exemple traités par une série d'auteurs. Le lecteur peut se reporter à la bibliographie et aux références données dans le corps de ce travail.

<sup>59</sup> Michaud J., 2000.

<sup>60</sup> Goudineau Y., 2000a et b.

<sup>61</sup> Formoso B., 2000.

<sup>62</sup> Vũ Đình Lợi, Bùi Minh Đào, Vũ Thị Hồng, 2000.

En lien avec cette première assertion, il nous paraît intéressant de supposer que les nouvelles normes sociales imposées avec plus ou moins de succès de l'extérieur ne se font pas seulement par la force. À ce titre, on fait l'hypothèse que par la diffusion à large échelle des cultures commerciales pérennes -en l'occurrence la caféiculture- se créent de nouveaux rapports au territoire où les populations autochtones et allochtones voient leurs pratiques et représentations de l'espace se transformer durablement. En effet, pour faciliter l'ancrage de ce nouvel ordre social, les cultures commerciales pérennes sont un outil essentiel pour assurer sa pérennité. En partant de l'idée qu'en plantant des arbres, les hommes s'ancrent chaque jour un peu plus dans le territoire, les cultures commerciales pérennes participent à la transformation des légitimités territoriales en permettant la durabilité de l'État tout en fournissant par sa présence la justification de son implantation dans le temps et dans le sol.

Grâce à la diffusion des systèmes d'organisation de la production associés à ces cultures, c'est tout un nouvel ensemble de valeurs marchandes qui s'implantent dans les zones de fronts pionniers agricoles. L'organisation des filières agro-industrielles et les rapports monétaires qu'elles impliquent contribuent à transformer la morphologie territoriale. En impulsant une agriculture intensive dans des zones pionnières, l'État marque sa volonté extractive et prosélyte. En effet, en se diffusant dans les foyers, les cultures commerciales pérennes au Viêt Nam, mais aussi dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme l'Indonésie, tendent à transformer les représentations et les pratiques, de sorte qu'elles peuvent participer à une subversion des anciennes valeurs autochtones par détournement et retournement. Par un long processus de hiérarchisation et d'exclusion sociale, les groupes dominants visent à dévaloriser, par des structures à leur service, la place des groupes autochtones et à produire de la marginalité. Dès lors, il est possible d'envisager que des autochtones en viennent eux-mêmes à produire et à reproduire leur propre domination.

Les cultures commerciales pérennes, comme leur nom l'indique, ont des cycles productifs de plusieurs années. Ainsi, en adoptant des arbres à forte valeur ajoutée, les paysanneries s'assurent d'une stabilité économique et territoriale et l'État a toutes les chances de voir réaliser ses souhaits de réduire l'espace de circulation des autochtones et de fixer durablement sur les franges du front pionnier les allochtones chargés de l'ouverture de cette même colonisation. En permettant la rémunération monétaire des différentes fixations sur le territoire, les cultures commerciales réussissent le tour de force de renverser les autochtonies en transformant le "pays des Montagnards" en "pays du café" et en faisant en sorte que les générations se superposant, les interactions s'intensifient, les allochtones deviennent chaque jour un peu plus, à mesure que les racines de leurs arbres s'ancrent dans le sol, des autochtones.

En retour, quel nouveau type d'identités voit-on apparaître ? En reproduisant les gestes et les modes de pensées économiques, les communautés locales n'en viennent-elles pas à partager les valeurs de ceux qui les placent en position d'infériorité ? En concevant la relation au territoire comme plurielle, quelles marques les groupes minoritaires autochtones impriment-ils dans la terre et dans les esprits ? Quelles stratégies ces groupes mettent-ils en œuvre pour maintenir ou créer de la distinction ?

Quelles solutions pratiques inventent-ils pour maintenir leur ancrage dans le territoire qui fonde leur spécificité ?

La célèbre phrase d'Hồ Chí Minh, apposée en grandes lettres rouges et or, sur les frontons des écoles primaires vietnamiennes, met en exergue les efforts considérables pour éduquer les hommes en les comparant avec ceux nécessaires pour faire pousser des arbres : « pour un développement de dix ans, il faut favoriser la plantation des arbres, pour un développement durable de cent ans, il faut favoriser la culture des hommes »<sup>63</sup>. Hors du contexte dans lequel elle est utilisée au Viêt Nam<sup>64</sup>, cette phrase permet de s'interroger sur la nature des liens entre les arbres et les hommes. En prenant cette maxime au mot, l'histoire du Tây Nguyên d'un bout à l'autre du XX<sup>e</sup> siècle devient une dialectique entre la plantation d'arbres et l'implantation d'hommes, celle-là favorisant celle-ci et inversement. Ce rapport, analysé d'un bout à l'autre du XX<sup>e</sup> siècle, en partant de la colonisation jusqu'en 2001, est marqué par deux grandes phases historiques du rapport au territoire.

La première partie traite de la phase où les territoires des plateaux entrent dans les représentations occidentales et sont identifiés par des populations autres que les "autochtones" eux-mêmes. Cette période correspond au moment où les plateaux sont intégrés symboliquement par les pouvoirs coloniaux à des constructions territoriales nouvelles. Ce moment-clé de la rencontre avec l'Autre est l'époque où les groupes ethnolinguistiques, tels qu'ils s'offrent à l'observation, ont été reconstruits en fonction des impératifs politiques du moment. Ainsi, durant la colonisation trois enjeux à la base de notre problématique font leur apparition : la question de la construction de l'autochtonie, la construction politique de territoires et l'apparition des cultures commerciales pérennes comme outil de transformation des légitimités.

Ces trois axes correspondent à l'instauration de hiérarchies sociales et spatiales entre groupes autochtones et allochtone ; en procédant à la réinvention<sup>64</sup> des groupes par le double système d'opposition et de hiérarchisation, les identités se reconstruisent selon des modalités territoriales devant rendre compte de la hiérarchie des valeurs. Parallèlement à la construction de l'altérité, les colons en apportant le caféier dans ces régions jettent les graines de nouvelles organisations économiques et territoriales qui imposent par la force ou par la persuasion le primat caféicole. Le territoire, tel qu'il est inventé en Occident au XVII<sup>e</sup> siècle, est transposé chez les autochtones tant et si bien que ces derniers reprendront, comme critère d'identité cette vision, faisant naître la figure du "Montagnard", tout à la fois emblème de la discrimination dont ils sont l'objet et étendard de leur spécificité.

La seconde partie de notre travail débute avec "les indépendances" du Viêt Nam. Ces dates-clés marquent l'intégration effective des territoires de plateaux dans le reste du Viêt Nam. On assiste pendant les décennies qui suivent le retrait colonial français en

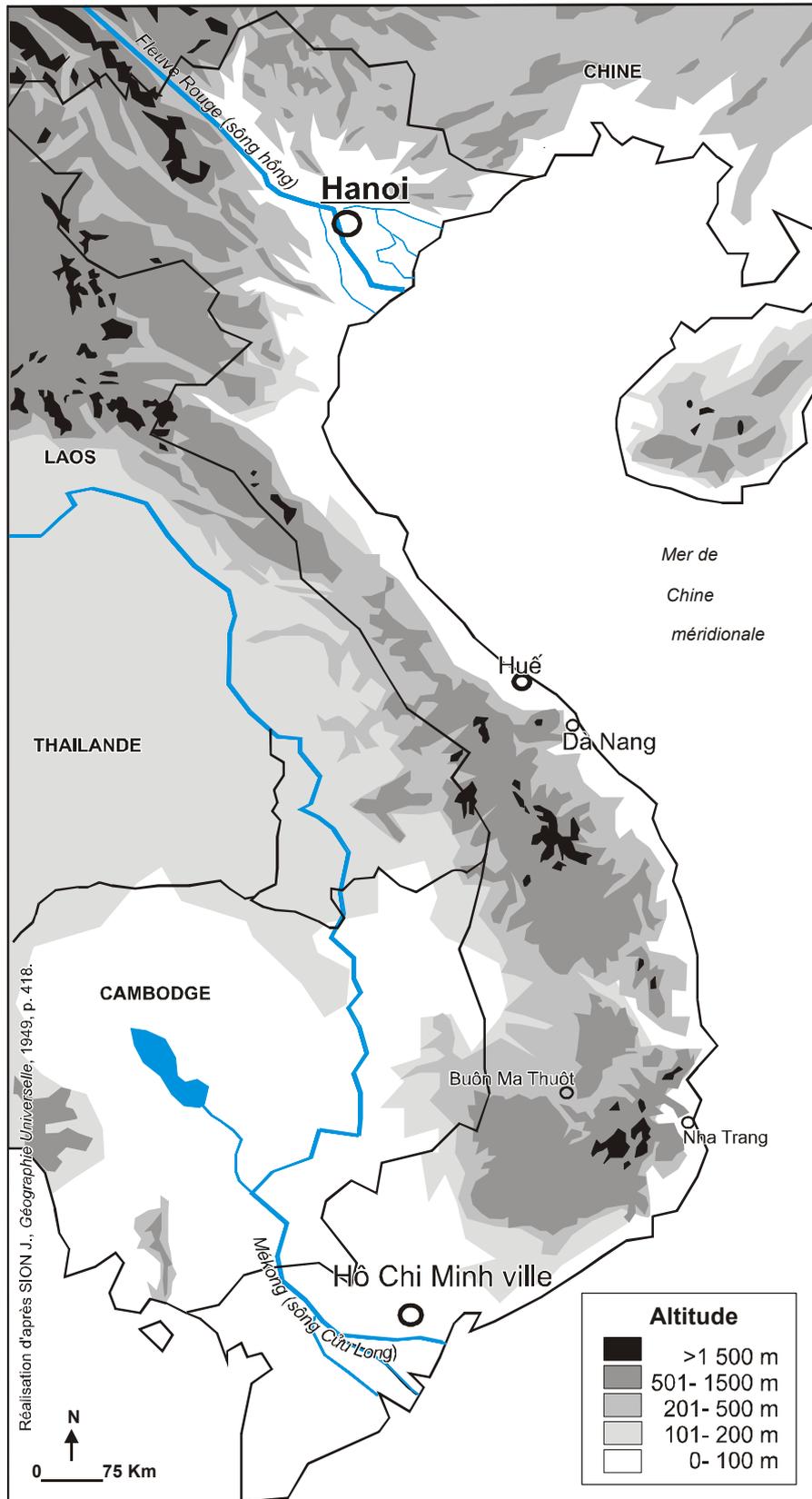
---

<sup>63</sup> « Vì lợi ích m- ời năm thì phải trồng cây ; vì lợi ích trăm năm thì phải trồng ng- ời » (traduction de Thanh).

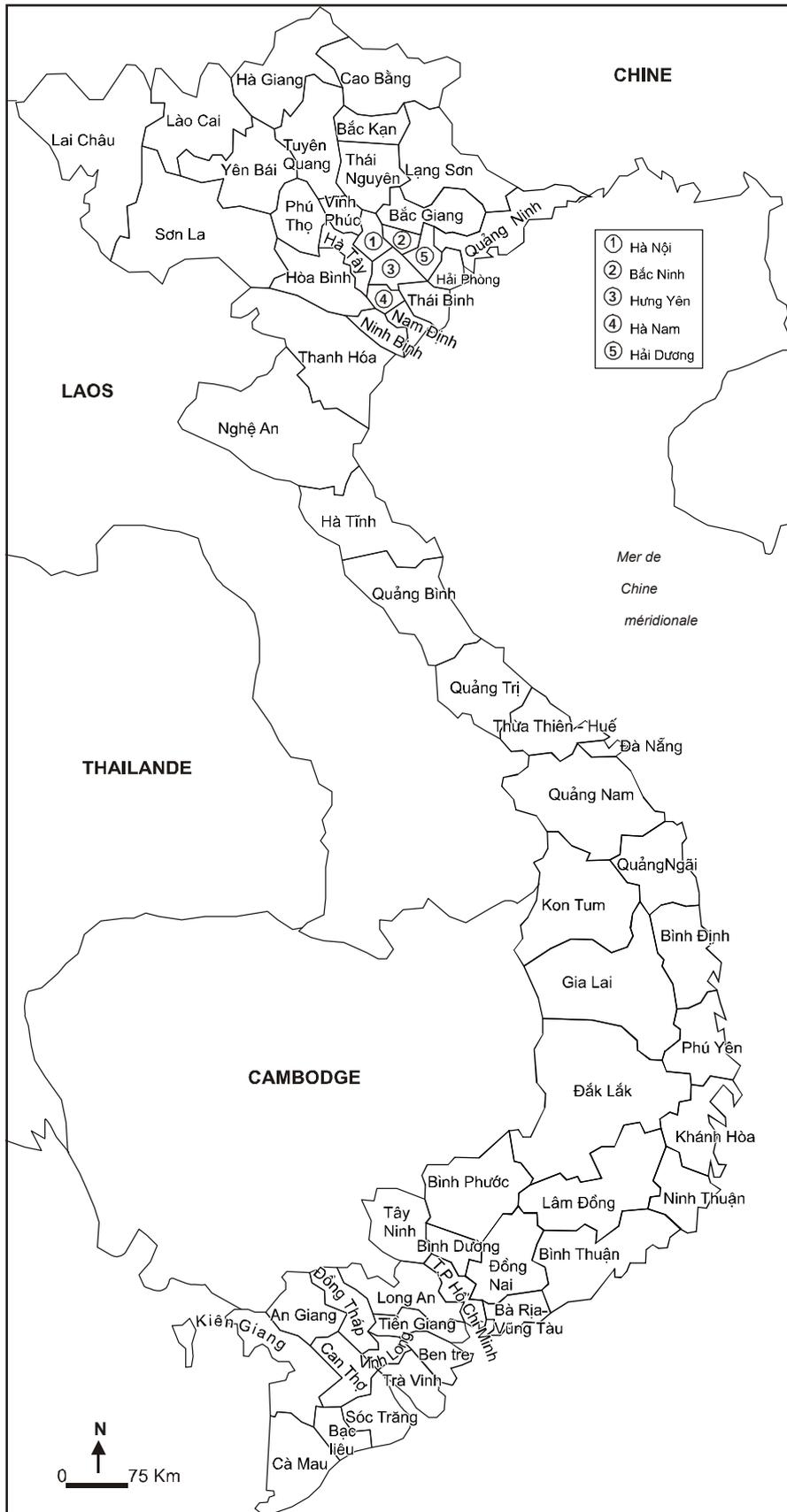
<sup>64</sup> Il s'agit de promouvoir et de valoriser l'effort scolaire.

1954 à l'application méthodique d'un processus dont les bases idéologiques ont été jetées au moment de la colonisation. En effet, le Nord comme le Sud Viêt Nam conçoivent et mettent en oeuvre selon des méthodes différentes, mais des idéologies similaires, des modèles de mise en ordre de l'espace visant à construire de nouveaux territoires entièrement tournés vers une productivité maximale. Ces modèles connaîtront leur heure de gloire de 1954 jusqu'en 1985.

Concernant les plateaux, pendant plus de dix ans, de 1975 à 1985 le territoire est institué comme une vaste zone de colonisation agricole mais avant tout sociale et politique. C'est à l'analyse de ces stratégies que nous invite cette seconde partie avec un accent porté sur les structures d'État produisant certes du café mais aussi tous les modèles et les hiérarchies visant à transformer les légitimités territoriales. Mais ces modèles politiquement efficaces entraînent aussi de l'exclusion sociale et territoriale car ceux qui refusent le modèle proposé -notamment une majorité des autochtones- sont exclus de la redistribution des ressources. Au moment où le Viêt Nam se réforme au milieu des années 1980 avec la politique du *đổi mới*, les paysans se voient doter d'une autonomie qui se révèle à l'expérience parfois dramatique pour ceux qui devaient en être les premiers bénéficiaires. Ainsi, les paysanneries renégocient leurs relations à l'État et au marché qui devient la force dominante des plateaux avec l'or vert. Dès lors, la sélection ne s'opère plus sur le mode politique mais sur celui de la possession du capital économique. S'engage entre les différentes paysanneries une quête de nouveaux ancrages participant à la recomposition des territoires du Tây Nguyên et à l'émergence de nouvelles manières d'être autochtone.



Carte 1 Le Viêt Nam



Carte 2 Le maillage administratif provincial du Viêt Nam en l'an 2000

## PREMIÈRE PARTIE – L'INTÉGRATION DES PLATEAUX DU CENTRE DANS LE VIET NAM DE LA COLONISATION AUX INDÉPENDANCES

Cette première partie aborde les trois axes fondamentaux de notre approche qui sont aussi les trois caractéristiques des fronts pionniers telles que les définit Jean Pierre Raison<sup>65</sup>. En effet, une colonisation sous la forme de fronts pionniers associe intimement trois dimensions. La première qui est tout d'abord une conquête sociale consiste à procéder à des mouvements de colonisation renvoyant à l'ouverture d'un écoumène, au sens d'un espace habité par des hommes. Seulement, comme dans un grand nombre de mythes fondateurs, les groupes lorsqu'ils doivent choisir un autonome s'appellent tout simplement les Hommes se distinguant ainsi des autres êtres. Précisons que l'écoumène selon les points de vue s'arrête à l'aune de ses propres représentations. La conquête sociale conçue comme l'extension d'un écoumène particulier ne se réalise jamais sur des terres totalement vides de la présence ou de l'empreinte d'hommes. Bien souvent ces espaces prêts à être intégrés dans un espace social différent sont également l'écoumène de peuples qui se trouvaient là avant et qui, eux aussi, se considèrent comme faisant partie des hommes, comme un peuple issu du Ciel ou de la Terre, choisi par un Dieu ou des génies. Dès lors, plutôt que d'avoir affaire à un seul groupe, il s'agit d'un rapport d'identité et d'altérité où dans les dynamiques de conquête, un groupe souhaite étendre son influence parfois au détriment d'un autre<sup>66</sup>. Dans ce premier point notre analyse portera donc sur les rapports entre autochtones et allochtones en reconstruisant les mécanismes de création du groupe ethnique, de sa mise en minorité numérique et politique puis de l'émergence de la notion d'autochtonie comme élément de lien entre identité et territoire.

La deuxième caractéristique se rattache au territoire lui-même et plus particulièrement à la dimension politique du territoire en tant qu'objet de conquête. Cette conquête territoriale est non seulement issue d'une appropriation de surfaces destinées à être cultivées selon de nouveaux modes productifs, mais elle est aussi une logique de conception du territoire avec ses schémas et ses représentations. On verra à ce propos que dans un certain nombre de front pionnier, la conquête territoriale ne s'est faite qu'au prix d'une transformation des structures et des pratiques territoriales. L'État en tant que structure politique légitimement chargée de la gestion de l'espace dont il a le contrôle est relativement nouveau dans les espaces dont il souhaite prendre possession. En procédant à l'extension de ses mailles, en transformant et transposant ses rapports de pouvoir sur la zone à conquérir, s'opèrent des transformations de légitimités vis-à-vis des populations autochtones qui exerçaient d'autres formes de

---

<sup>65</sup> Raison J.P., 1968.

<sup>66</sup> Voir notamment la définition du front pionnier figurant dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* qui insiste sur l'expansion d'une société et la construction d'une société locale complexe. Voir Lévy J., Mussault M.(dir.), 2003, p. 383.

pouvoir. Le territoire devient alors un enjeu politique où la dimension identitaire est l'objet de négociations entre différents groupes revendiquant différentes légitimités.

La troisième caractéristique, toujours concernant les dynamiques de front pionnier, se penche plus précisément sur ce que l'on appelle généralement la "mise en valeur". Cette expression de donner du prix à un espace pour lequel on s'est parfois durement battu est révélatrice de la manière parfois ethnocentrique avec laquelle l'exploitation agricole est pensée dans les zones de fronts pionniers. S'il s'agit de donner de la "valeur", c'est le plus souvent dans l'objectif d'accroître le prix et l'utilité des terrains convoités dont on présuppose qu'ils en sont dotés de manière insatisfaisante pour la société qui énonce ces hiérarchies. Cette exploitation qui est dans ce cas proche de "mise en valeur" pour des raisons inhérentes à l'organisation territoriale d'avant la conquête se fait en Asie notamment, sous le mode de la plantation commerciale. Concernant les caféiers, les cacaoyers ou les palmiers à huile, l'objet est non seulement d'exploiter de la ressource de manière économiquement "rationnelle" mais aussi de faire en sorte que cette exploitation soit durable. Si en plus l'État réussit à convaincre les autochtones du bien fondé de son nouveau mode de mise en valeur, alors se résout une partie des problèmes politiques nés de la confrontation des conceptions entre autochtones et allochtones. L'arbre a une forme de pouvoir dans la mesure où il parvient dans des conditions particulières à favoriser l'ancrage des populations au territoire dans des zones de colonisation agricole où le temps est l'élément qui manque à la reconstruction des légitimités. Par ailleurs, sous l'apparence de la technique l'arbre à cultures commerciales pérennes est porteur de valeurs sociales économiques car il entraîne avec lui des modes de pensée, des pratiques et des logiques tournées vers la performance économique. Dès lors il contribue à transformer chaque jour un peu plus le territoire et à modifier les représentations autochtones.

À partir de ces trois pistes de réflexion et en nous en tenant à une période historique allant de la colonisation aux indépendances, dans cette première partie on identifie les fondements de l'organisation sociale et spatiale des hauts plateaux. En effet, la période située entre l'arrivée coloniale et les indépendances du Nord puis du Sud Viêt Nam marque le début de l'intégration des plateaux dans le Viêt Nam contemporain. Dans cette phase sont jetées les bases d'une transformation profonde des sociétés et des espaces par la minoration numérique et symbolique des autochtones et par la métamorphose des paysages. Cette étape franchie, on examinera de manière détaillée les relations entre État et paysanneries à partir des indépendances afin de souligner les évolutions produites en un siècle dans les plateaux du Centre Viêt Nam.

## Chapitre 1 L'autochtone et l'allochtone en regard

Ce premier chapitre du processus d'intégration des plateaux dans le Viêt Nam passe tout d'abord par la reconnaissance des terres et des hommes entre eux. Cette rencontre avec l'altérité que font les explorateurs et les colons français avec les populations autochtones marque le début de la construction et de la démarcation des légitimités. Pour les groupes qui habitent dans les plateaux, pour les colons, les *Kinh* ainsi que les autres peuples qui ont été amenés dans l'histoire à circuler, à traverser et à s'installer dans ces espaces, il s'agit de déterminer en quoi et jusqu'où ils sont différents. Dans ce jeu d'identité et d'altérité l'autochtone et l'allochtone sont en regard et projettent leurs propres représentations de leur place dans le Monde.

Tout en retraçant les étapes marquantes de l'histoire de ces rencontres dans les plateaux de l'actuel Viêt Nam, la première phase de l'analyse est de mobiliser des notions comme celles de groupe ethnique, d'ethnie minoritaire et d'autochtone car dans un premier temps, l'important est de nommer et d'identifier l'Autre. À cette volonté de désigner la nature de l'Autre les colons ont déterminé, en bons taxinomistes, des critères permettant de cloisonner les populations. Ces cloisonnements social et spatial grâce à la plume du géographe sont effectués le plus souvent selon ses propres représentations. Quelques-uns de ces critères de différenciation justifieront par la suite, en tant qu'outil d'une relation de pouvoir, un statut mineur permettant de se valoriser à ses propres yeux tout en l'attachant, dans le filet des maillages territoriaux, à l'espace sur lequel l'autochtone est observé.

À ce jeu de la dénomination et de l'identité territoriale, les populations des plateaux du Centre Viêt Nam disposent d'un capital culturel extrêmement riche où ils centrent leur origine dans le sol même où ils habitent. Ces aspects, abordés dans un second temps, correspondent au sentiment constitutif de leur identité : celui d'être autochtone. Cette autochtonie est mobilisée lorsque l'Autre tente de remettre en cause les fondements de la relation Homme-Territoire en prétendant à des légitimités analogues. Cette force de l'antériorité historique entre alors dans un jeu politique complexe où l'autochtonie est réinventée, construite et rebâtie selon les enjeux et les intérêts de chacun.

## 1.1 L'Autre, le "sauvage" et le minoritaire

Le passage du statut de l'Autre à celui de minoritaire est un parcours sinueux par lequel un groupe ethnolinguistique, confronté à l'altérité, est ensuite transposé dans des catégories d'un autre univers social par rapport auquel il est positionné bien souvent à une place mineure. En examinant les différents mécanismes à l'œuvre par la confrontation entre la pratique du Viêt Nam et la problématique de la minorité, on veut comprendre comment un groupe, lorsqu'il est confronté à l'altérité, reconstruit sa propre représentation de soi et de l'autre. Contrairement à ce que pourrait laisser penser le sens commun, le groupe ethnique et la minorité ne sont pas un "donné" mais plutôt un construit social. À cette fin, les processus d'ethnogénèse ou plus exactement de reconstruction d'un groupe appréhendé comme tel par la colonisation, et son intégration dans des ordres hiérarchiques, passés et contemporains, participent à son exclusion sociale et territoriale. Afin de comprendre ces transformations, on abordera le fait ethnique en tant que tel, puis la réification du groupe ethnique par la désignation d'être "Montagnard". Ce dernier terme, faisant le lien entre le groupe et le territoire, indique la manière dont les propriétés représentées de l'espace sont transposées dans le groupe afin d'attacher sa valeur à celle des populations procédant ainsi à de la distinction sociale. Cette analyse servira par la suite pour mieux saisir comment "naît" l'autochtone.

### 1.1.1 Le groupe ethnique

Bien souvent dans les discours sur les espaces périphériques faisant l'objet d'une appropriation, est suggérée l'idée qu'ils étaient inoccupés<sup>67</sup>. Or, rappelons-le, la création sociale d'un territoire, c'est-à-dire l'extension de l'écoumène, ne signifie pas l'absence d'un état antérieur. Car tels des conquérants de nouvelles terres vierges, les colons d'hier et d'aujourd'hui font souvent la rencontre de l'Autre au détour d'une frontière, d'une forêt, d'un repérage. Là où l'homme "des plaines" voit dans l'homme "des montagnes" des populations munies d'appendices caudaux ou de têtes volantes, il ne s'agit en réalité que de la projection, par contraste, de sa propre identité. On est, en effet, toujours le Barbare d'un quelconque Civilisé : les Grecs voyaient dans les Romains leurs barbares et ces derniers utilisaient le même terme pour désigner tous les étrangers à leur Empire. De la même manière, les Chinois font une distinction entre les *Hoa* "nobles et beaux" et les *Di*, "les étrangers, pauvres et arriérés"<sup>68</sup>. Qu'il soit

---

<sup>67</sup> Ce genre de pré-notions se retrouvent dans une recherche récente sur la partie indonésienne de l'île de Bornéo. Celles-ci servent généralement à justifier *a priori* l'implantation de nouveaux groupes : « la zone choisie pour installer le projet [de transmigration] se situe dans la province de Kalimantan Centre, où de vastes espaces vides de toute présence humaine existent encore ». Or, quelques lignes plus loin on lit que « dans la zone du projet des populations locales sont installées en bordure des fleuves ». Gutierrez M. L., Ramonteu S., 1997, pp. 1-2.

<sup>68</sup> Voir Phan Dai Doan, 1995, p.203 ; Luguern J., 1997, p. 48.

qualifié de barbare ou de primitif (le "bon sauvage"), l'Autre est à tout moment présent dans les logiques sociales et dans les rapports au territoire. À tous les niveaux, l'identité et l'altérité se parlent et c'est en fonction « d'une image de l'intégrité de soi que l'altérité va s'énoncer »<sup>69</sup>. Pour engager cette réflexion, la notion d'ethnie est examinée en premier temps en présentant les différents groupes sur lesquels porterons nos analyses. Dans un second temps le groupe ethnique, au contact des colons, est reconstruit par un travail ethnographique à l'aune des différentes représentations.

#### a) La construction d'un rapport à l'autre

L'ethnie (*ethnos*) est définie dans le Grand Larousse Universel comme « un groupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène et dont l'unité repose sur une communauté de langue, de culture et de conscience de groupe »<sup>70</sup>. Mais cette notion recèle de nombreux implicites et a souvent servi soit de levier pour des théories xénophobes soit comme repoussoir opposé au sentiment national ou patriotique, par exemple chez certains jeunes États<sup>71</sup>. Ces derniers, souvent pluriethniques et décolonisés après la Deuxième Guerre Mondiale, ont vu dans l'ethnie (notion sur laquelle les colons s'étaient souvent appuyés pour asseoir leur autorité) l'exemple d'un système social "arriéré" qui s'opposait alors à une vision unitaire de la Nation, support de la naissance d'un État moderne.

Les connotations négatives associées à l'ethnie renvoient souvent à la tribu, parfois à un état grégaire, voire pré-moderne ou même a-historique, n'ayant pas conscience du changement<sup>72</sup>. Cette vision figée de l'ethnie correspond *in fine* à une vision naturaliste des groupes humains hors des "Lumières de la Civilisation". Le terme d'ethnie, lorsqu'il est employé dans le sens commun, renvoie à des jugements de valeur, des présupposés qu'il est nécessaire d'examiner précisément si l'on ne veut pas tomber dans les travers que décrit Pierre Bourdieu lorsqu'il souligne le danger à ne pas soumettre les prénotions à la critique et à l'analyse : les « "représentations schématiques et sommaires, formées par la pratique et pour elle", tiennent leur évidence et leur "autorité" des fonctions sociales qu'elles remplissent »<sup>73</sup>. La notion d'ethnie est exposée à ces risques méthodologiques pour le chercheur en sciences sociales : à entendre les discours journalistiques, l'ethnie aussi bien en Europe, qu'en Afrique et en Asie serait le principal facteur de situations conflictuelles renvoyant ainsi les causalités finales à une essence culturelle. De plus, l'ethnie, souvent conçue comme une expression de la supposée différence raciale, appartient au champ de l'essentialisme biologique glissant parfois subrepticement vers l'évolutionnisme

---

<sup>69</sup> Sys J., 1995, p. 187.

<sup>70</sup> Grand Larousse Universel, 1994, p. 3987.

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> Claval P., 1995, pp. 270-272.

<sup>73</sup> Durkheim cité par Bourdieu P., 1964, p. 28.

anthropologique<sup>74</sup>. Dans la vision contemporaine de l'ethnie les auteurs invoquent le plus souvent les arguments culturels et linguistiques.

Pour eux, la notion d'ethnie lorsqu'elle est identifiée à la Nation se charge d'une dimension politique qui vient complexifier la définition initiale. Face à ce polysémisme doit-on la jeter "par-dessus bord" comme le préconise Weber ?

Paraphrasant Simone de Beauvoir, soulignons que "l'on ne naît pas d'une ethnie, on le devient" aussi bien par auto-désignation que par ascription<sup>75</sup>. Partant de là, l'essentiel réside dans le rapport d'altérité, car c'est dans le regard de l'autre que l'on se définit. La radicalité de la différence et l'utilisation faite dans nos sociétés contemporaines du concept d'ethnie ont été critiquées par de nombreux anthropologues qui se sont efforcés de définir le concept d'ethnicité. Par exemple, Michel Martiniello dans un travail de synthèse le définit comme étant « un des aspects des relations sociales et des acteurs sociaux qui considèrent et sont considérés par les autres comme étant culturellement distincts des membres d'autres groupes avec lesquels ils ont un minimum d'interactions régulières »<sup>76</sup> ; le concept d'ethnicité est donc « lié à la classification sociale des individus et aux relations entre groupes dans une société donnée »<sup>77</sup>. Cependant, ce concept, même dégagé de ses oripeaux essentialistes, présente encore un certain nombre d'inconvénients. Il donne notamment l'impression d'une fixité de l'appartenance des individus à une catégorie sociale (à base culturelle principalement), conduisant à postuler implicitement que c'est l'élément catégoriel le plus pertinent. D'autres critères de classement social peuvent pourtant se révéler aussi importants et pertinents. D'ailleurs, il faut souligner que l'appréhension qui est faite des groupes "ethniques" est fondée sur le choix linguistique comme élément pertinent de classification de sorte que nos propres schémas de pensée de l'unité du groupe privilégient les langues au détriment d'autres formes d'appartenance<sup>78</sup>.

Cependant le sens véhiculé dans ces catégorisations doit être pris en compte, car, selon Pierre Bourdieu, « s'il est bon de rappeler que le genre, la nation, l'ethnie ou la race sont des constructions sociales, il est naïf, donc dangereux, de croire ou de laisser croire qu'il suffit de "déconstruire" ces artefacts sociaux (...) pour les détruire : c'est en effet ignorer que, si la catégorisation est bien une invention raciste, sexiste, nationaliste, elle est inscrite dans l'objectivité des institutions, c'est-à-dire des choses et des corps »<sup>79</sup> et, à ce titre, il est nécessaire d'intégrer la notion d'ethnie dans l'analyse du

---

<sup>74</sup> L'ethnie serait pour les Occidentaux définie en creux par rapport aux sociétés "modernes".

<sup>75</sup> Le terme d'ascription désigne l'attribution de statuts, selon Auroux, « assignés aux individus sans référence à leurs différences ou à leurs capacités propres. Ils peuvent être prévus et préparés à partir de la naissance ». Il s'agit, selon Parsons cité par l'auteur, « d'une option de valeur en vertu de laquelle l'acteur en situation accordera la priorité, dans son appréciation d'autrui, à certains attributs comme par exemple ses appartenances de groupe aux dépens de ses accomplissements ». Les qualités qui sont attribuées par ce mode s'opposent d'une certaine manière aux statuts qui peuvent être acquis par la personne lors de sa vie. Cette désignation s'effectue donc en dehors de la volonté de l'individu désigné par ascription. Voir Auroux S., 1990, p. 171.

<sup>76</sup> Martiniello M., 1995, p. 18.

<sup>77</sup> *Ibidem*. Pour une analyse des différentes théories de l'ethnicité, voir Poutignat P., Streiff-Fenart, 1995.

<sup>78</sup> Voir l'analyse d'Yves Goudineau, 2003. En raison de ces classifications qui sont reproduites dans l'appréhension même des identités, nous utilisons le terme de groupe ethnolinguistique dans ce travail pour insister sur le critère permettant de désigner l'unité relative d'un groupe.

<sup>79</sup> Bourdieu P., 1997, p. 130.

réel puisqu'elle en fait partie. Dès lors l'objectif sera de décrypter la fonction que cette notion remplit dans l'espace social et sur le territoire<sup>80</sup>. Il ne suffit pas de nier l'existence de la différence pour que cette dernière disparaisse et se fonde dans un autre ensemble identitaire. À ce titre, l'Asie du Sud-Est nous offre un des plus vastes échantillons au monde de la diversité ethnolinguistique. Elle est une des régions du monde où les différences sont les plus nombreuses avec par exemple plus de 2 150 groupes et langues différents, même s'il paraît vain de faire ici le décompte des multiples groupes<sup>81</sup>. Officiellement au Viêt Nam il existe cinquante-quatre groupes différents<sup>82</sup>. Si ce chiffre est critiquable dans le sens où, comme en Chine et au Laos, il s'agit d'une nomenclature dressée par des ethnologues soucieux de classifications conformes aux impératifs du régime politique, faute de pouvoir prétendre à l'établissement d'une liste plus cohérente, nous nous en tiendrons à cette catégorisation, aussi imparfaite soit-elle<sup>83</sup>.

Une fois ces clarifications énoncées, retenons l'existence au Viêt Nam de plusieurs groupes répartis en huit familles linguistiques (voir *Carte 3 Les principaux groupes ethnolinguistiques du Viêt Nam contemporain*). Du nord au sud se distingue la famille Tây-Thai regroupant 3 870 000 personnes avec deux groupes très importants que sont les Tây installés dans un large triangle recouvrant les provinces de Ha Giang, Cao Bang et Lang Son) et les Thỹi (dans les provinces de Lai Chau, Son La ainsi qu'une partie de Thanh Hoa et du Nghê An).

Vient ensuite la famille des langues Viêt-Muong, la plus représentée numériquement, qui compte de plus soixante-sept millions de personnes dont le groupe dominant à toute l'échelle du pays est les *Kinh* ou appelés communément "*Viêt*"<sup>84</sup>. Ces derniers représentent 86 % de la population totale, ils occupent d'ailleurs la surface la plus étendue du Viêt Nam et ils sont surtout implantés dans les plaines, bien que la carte ethnographique laisse apparaître de nombreuses implantations dans les zones montagneuses (voir *Carte 3 Les principaux groupes ethnolinguistiques du Viêt Nam contemporain*). Ils représentent d'un point de vue emblématique la Nation vietnamienne par le modèle culturel et linguistique. Ce faisant, ce groupe occupe les rouages essentiels de l'appareil d'État actuel du Viêt Nam. Cependant, le fonctionnement politique n'est pas centré dans ce pays sur une dimension ethnique du partage du pouvoir de sorte qu'il serait erroné de parler de pouvoir mono-ethnique ne serait-ce qu'en raison du fait qu'un certain nombre de groupes minoritaires sont représentés à

---

<sup>80</sup> Sur la notion d'espace social et de territoire se reporter respectivement à la section 1.2.1 *L'autochtone et son territoire*, c) *L'espace social et l'autochtonie* (page 69) et au *Chapitre 2 Le territoire et sa légitimité* (page 86).

<sup>81</sup> Yacoub J., 1998.

<sup>82</sup> La liste de ces différents groupes figure en *Annexe 11 Les groupes ethnolinguistiques au Viêt Nam et dans le Tây Nguyên en 1999*.

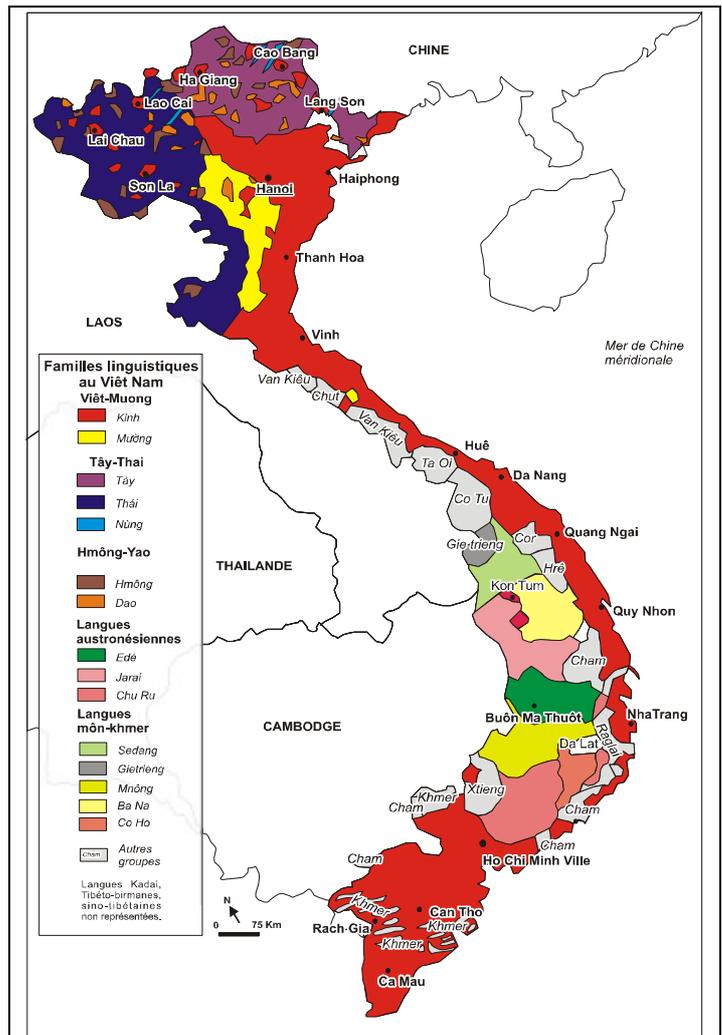
<sup>83</sup> Voir Goudineau Y., 2000a, p. 22. Ces classifications, tout comme celles des critères linguistiques, ont un effet performatif car elles participent à la constitution des groupes énoncés. Les populations s'adaptent à ces classifications et évaluent leurs propres places, comme on l'a constaté à Yên Bái lorsque des *Dao* expliquent que ce nom leur a été donné par l'Oncle Hồ et qu'à ce titre, ils se dénomment désormais ainsi. Entretien dans la commune de Luong Tinh, Yên Bái, 2000.

<sup>84</sup> Une confusion commune entre les termes *Kinh* et *Viêt* porte sur le sens donné au dernier mot. Alors que le premier renvoie sans ambiguïté au groupe ethnique, celui de *Viêt* est improprement interprété comme celui des populations habitant au Viêt Nam. Pour éviter toutes confusions entre ces deux termes synonymes, le premier est adopté dans ce travail.

l'Assemblée du peuple vietnamien. La question du monopole politique *Kinh* est de notre point de vue liée à des formes de représentations hiérarchiques des groupes au sein même d'une Nation culturellement codée et portant l'empreinte et l'histoire du groupe dominant.

Intercalés et dispersés entre les deux familles précédentes dans les zones montagneuses frontalières du Nord Viêt Nam, résident les groupes linguistiques *Hmông-Yao* avec 1 400 000 personnes, la famille *Kadai* avec seulement 19 000 personnes situées dans la partie Nord-Ouest de la zone frontalière avec la Chine, la famille des langues tibéto-birmanes qui regroupe 39 000 personnes ; le groupe Sino-tibétain (2 000 000 d'individus) dont le représentant essentiel est le groupe des *Ho* est fortement implanté dans les villes à tradition commerçante. Ces quatre familles représentent en tout 4 % de la population vietnamienne composées de dix-sept groupes ethnolinguistiques différents.

Plus au sud, accolées à la cordillère annamitique (*Tr-ờng S n*), résident d'une part la famille linguistique Môn-Khmer et d'autre part les langues austronésiennes. Elles comptent respectivement 2 000 000 (soit 2 % du total en vingt et un groupes différents) et 832 000 personnes (1 % en cinq groupes). Dans ce travail, nous nous attacherons à un certain nombre de groupes appartenant à ces deux familles qui sont relativement mineures en pourcentage de population à l'échelle nationale mais qui occupent une grande partie des espaces que l'on qualifie de plateaux. Elles se répartissent de façon homogène contrairement au relatif émiettement des petits groupes du Nord Viêt Nam (*Hmông-Yao*,



**Carte 3 Les principaux groupes ethnolinguistiques du Viêt Nam contemporain**

Source : Salemink O.(dir.), *Diversité culturelle au Viêt Nam : enjeux multiples, approches plurielles*, Unesco, coll. Mémoire des peuples, Paris, 2001, p. 11. Remarque méthodologique : les couleurs associées à un groupe ethnolinguistique sont conservées pour toutes les cartes de ce travail. Commentaire : cette représentation des groupes ethnolinguistiques du Viêt Nam pêche par de nombreux aspects ; elle tend à faire croire que les populations, notamment celles situées dans les zones frontalières, sont circonscrites par les maillages nationaux. De plus, l'échelle choisie pour distinguer les groupes surestime la place réelle des minorités (autour de Buôn Ma Thuôt, par exemple, les *Édé* ne représentent que 13 % de la population en 1999) en fixant les groupes dans des grands aplats colorés juxtaposés. Cette juxtaposition suggère un cloisonnement étanche entre les *Kinh* répartis dans les plaines et les "minorités" dans les montagnes. Pour une autre représentation comparée des différents groupes ethnolinguistiques à Tây Nguyên, voir *Cartes 34 Les principales populations autochtones du Tây Nguyên en 1999* et *Cartes 35 Les principales populations allochtones dans le Tây Nguyên en 1999*.

Kadai et tibéto-birman)<sup>85</sup>. En analysant et en critiquant ces questions d'homogénéité et d'occupation spatiales dans la suite de ce travail, constatons que la zone des plateaux, qui s'étend bien au-delà de sa délimitation administrative régionale actuelle (Tây Nguyên<sup>86</sup>), tient une place considérable dans la partie sud du Viêt Nam, et même au-delà des frontières nationales.

Parmi les deux familles Môn-Khmer et Austronésienne, notre attention se porte sur les groupes peuplant la zone des plateaux comme les *Mnông*, *Sedang*, et *Banhar* dans le premier groupe et les *Édé*<sup>87</sup>, *Jarai* dans le second en raison de leur nombreuse présence sur "notre" terrain. Ces deux groupes d'austroasiatiques et d'austronésiens (malayo-polynésiens) sont les descendants de vagues migratoires qui ont traversé les massifs montagneux d'Asie du Sud-Est (voir *Carte 4 Représentation des groupes ethnolinguistiques dans le Centre Viêt Nam*). Des travaux archéologiques récents tendraient à attribuer les origines des groupes austronésiens à l'île actuelle de Taiwan d'où ils se seraient diffusés aux Philippines vers 1 500 av. J.C avec une partie allant vers les îles de l'Océan Indien alors qu'une autre aurait pris le chemin de Bornéo et Sumatra pour atteindre vers 500 av. J.C le Viêt Nam du Sud<sup>88</sup>. Du fait de l'antériorité de leur présence en l'état actuel des connaissances, il est possible de leur attribuer le nom d'autochtone dans cette zone du Centre Viêt Nam même si, comme le note Condominas, les actuels austronésiens des plateaux ont repoussé devant eux des "tribus" Môn-khmer installés là au XII<sup>e</sup> siècle au moment de l'installation du Champa

<sup>85</sup> Voir commentaire critique dans les remarques de la *Carte 3 Les principaux groupes ethnolinguistiques du Viêt Nam contemporain* (page 39).

<sup>86</sup> Le nom de cette région est traduit de façon diverse par les auteurs. Suivant les traductions et en fonction des critères géophysiques ou administratifs, les auteurs utilisent les termes de « hautes terres » ou « hauts plateaux » (*highlands* ou *uplands* en anglais) ou bien privilégient l'expression de « plateaux centraux » ou « plateaux du Centre » (*central highlands*). Dans ces deux derniers cas, on a affaire principalement à une vision administrative car les plateaux sont analysés dans le contexte national vietnamien, alors que les deux premières expressions privilégient la dimension altitudinale sans préjuger de son appartenance politique. En vietnamien l'expression « Tây Nguyên » signifie plateaux de l'Ouest. Cette dernière appellation est la traduction la plus fidèle du nom administratif (Tây signifie ouest et Nguyên plateaux) qui n'est apparue officiellement que dans les années 1960 lorsque cette zone devient autonome. Trần Dac Dân, 2001, p. 72. (Au sujet des zones autonomes, voir 2.2.1 *La question des territoires ethniques, a) Les zonages autochtones au Nord Viêt Nam*, à partir de la page 133). Le nom de Tây Nguyên désigne aujourd'hui une région administrative comprenant les quatre provinces de Kontum, Gia Lai, Dak Lak et Lam Đông. Dans les années 1970, au Sud on préférerait, semble-t-il, parler de Cao Nguyên (plateaux) ou de "miền th- ợng" (région des "Montagnards"); voir, par exemple, l'ouvrage de Cửu Long Giang et Toan ánh, *Cao Nguyên mi ờn th- ợng*, 1974. Nous utilisons ces différentes acceptions selon leurs critères respectifs : à l'échelle internationale le terme de plateaux, à l'échelle nationale celui de plateaux centraux, à l'échelle régionale celui de Tây Nguyên. Il ne nous semble pas utile d'employer l'adjectif "haut" pour parler des plateaux dans la mesure où la définition inclut déjà la dimension de ce qui « domine les environs » et que la moyenne altitudinale de ces plateaux se situant à 800 m ne mérite pas de tels excès terminologiques.

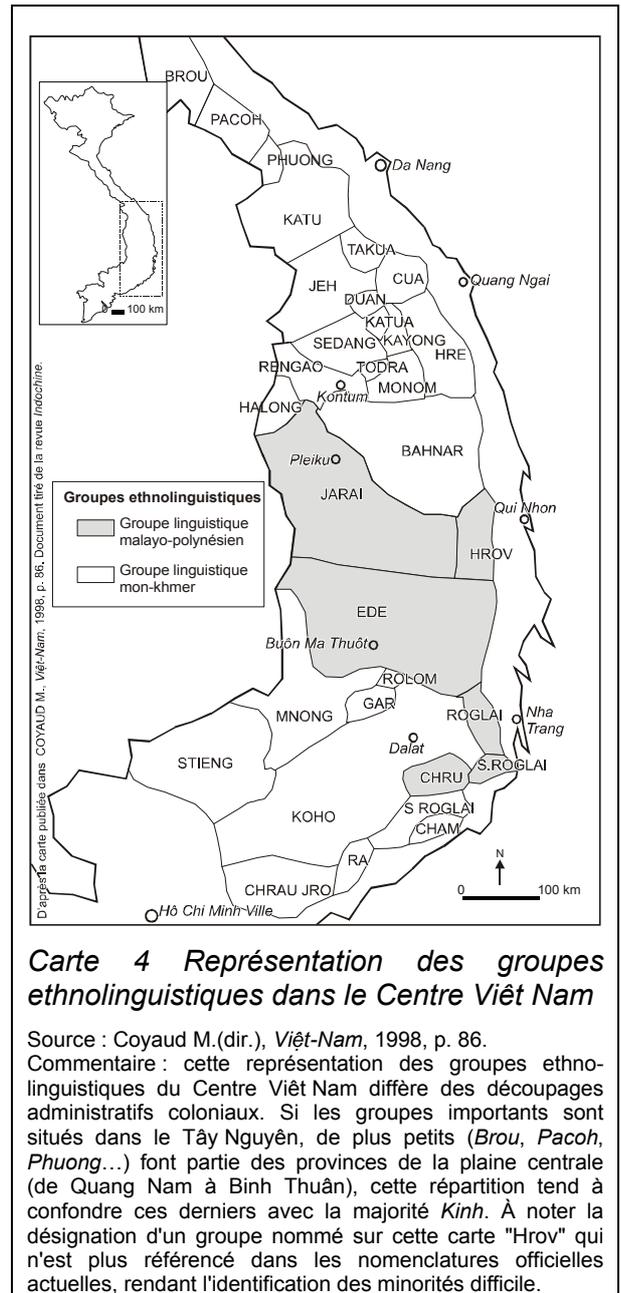
<sup>87</sup> Ce groupe a pour autonome le nom d'*Édé* qui vient, selon Gerard Hickey, de l'expression "Anak H'Dê" signifiant "fils de H'Dê". Ce dernier, issu d'une légende, est identifié comme l'ancêtre commun au groupe. Le terme *Édé* est celui qui est utilisé au Viêt Nam mais écrit de manière différente (*Éđê*) respectant le son [e] dans la langue vietnamienne qui se note par les accents circonflexes et en français par l'accent aigu. Plutôt que de reprendre le terme colonial de *Rhadé*, l'autonyme actuel est employé dans cette recherche. Voir Hickey G.C., 1993, p. 1. Jacques Dournes écrit "*eddé*", alors que Georges Condominas préfère l'appellation coloniale de "*Rhadé*". Les *Édé* se décomposent en trois ou quatre sous-groupes selon les auteurs. Anne de Hautecloque-Howe distingue les *Kpơ* situés dans la région de Buôn Ma Thuôt, les *Adham* au nord-ouest de la province et les *Ktul* au sud-est ; Brigitte Junker en recense un quatrième qu'elle nomme *Die Rue* (Junker B., 2000, p. p. 58). D'après Anne de Hautecloque-Howe, les différences portent sur la coutume, le vocabulaire. Un linguiste vietnamien a publié en 1998 un ouvrage sur les dialectes *Édé* dans lequel il en distingue neuf répartis sur une large partie du Dak Lak. Voir Đòan Văn Phúc, 1998.

<sup>88</sup> Coedès G., 1962, p. 30-32. Condominas G., 1965, p. 114. Voir l'archéologue Virginia Mitchell, texte publié sur internet <http://www.ualberta.ca/~vmitchel/rev3.htm>, mars 2003 ; Bellwood P., Fox J., Tryon D., 1995.

dans les plateaux<sup>89</sup>. Ce royaume d'influence culturelle indienne (groupe ethnique *Cham*) a occupé la partie méridionale du Viêt Nam contemporain jusqu'à sa disparition à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sous la poussée des armées vietnamiennes, la Marche vers le Sud<sup>90</sup>. Ces différents groupes austronésiens ont gardé une empreinte culturelle *Cham* importante notamment dans l'organisation clanique et familiale avec par exemple la prépondérance de la matrilinearité. Ces populations, ainsi que celles appartenant aux groupes austroasiatiques des plateaux, se sont forgées, à travers les aléas de l'histoire de cette partie du monde, des destins distincts de celui des peuples vivant dans les zones plus septentrionales où l'influence chinoise est très prégnante.

L'histoire, riche de plusieurs siècles, a amené la rencontre de ces influences, chinoise, indienne mais aussi occidentale à tel point qu'aujourd'hui la carte des peuples de cette partie montagneuse de l'Asie du Sud-Est est d'une extrême complexité. Il est donc nécessaire, dans notre réflexion, de prendre en compte la présence de groupes allochtones comme les *Thây*, *Tày*, *N•ng*, *Hmông*, *M-ờng*. Parmi ces groupes allochtones dans les plateaux, les *Kinh* sont numériquement les plus importants car ils représentent en 1999 la majorité de la population des provinces de Lâm Đông, Dak Lak et Gia Lai<sup>91</sup>.

Pour analyser cette diversité ethnique des plateaux du Centre Viêt Nam, il est possible d'opter pour l'analyse proposée par Elikia M'Bokolo et Jean Loup Amselle dans leur ouvrage *Au cœur de l'ethnie* en tenant compte de trois aspects<sup>92</sup>. Tout d'abord



**Carte 4 Représentation des groupes ethnolinguistiques dans le Centre Viêt Nam**

Source : Coyaud M.(dir.), *Viêt-Nam*, 1998, p. 86.  
 Commentaire : cette représentation des groupes ethnolinguistiques du Centre Viêt Nam diffère des découpages administratifs coloniaux. Si les groupes importants situés dans le Tây Nguyên, de plus petits (*Brou*, *Pacoh*, *Phuong*...) font partie des provinces de la plaine centrale (de Quang Nam à Binh Thuận), cette répartition tend à confondre ces derniers avec la majorité *Kinh*. À noter la désignation d'un groupe nommé sur cette carte "Hrov" qui n'est plus référencé dans les nomenclatures officielles actuelles, rendant l'identification des minorités difficile.

<sup>89</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 97. Ce point permet de relativiser la notion d'autochtone qui désigne des populations nées sur le sol même où elles habitent. Pour une discussion sur ce qu'est un autochtone, voir 1.2.1 *L'autochtone et son territoire*, a) *Être autochtone* (page 63).

<sup>90</sup> Hall D.G.E, 1991, p.210 ; Steinberg D.J, 1987, p. 74.

<sup>91</sup> Les *Kinh* représentent 77 %, 70 % et 56 % de la population des provinces de Lâm Đông, Dak Lak et Gia Lai. Seule la province de Kon Tum se distingue avec 46 % de *Kinh*. Tổng cục thống kê Việt Nam, 2000.

<sup>92</sup> Amselle J. L., M'Bokolo, 1999.

l'histoire du groupe ethnique doit être analysée afin d'éviter le piège de l'a-historisme. En effet, il est souvent facile de projeter dans l'ethnie les vestiges de formes sociales pré-coloniales, voire "traditionnelles", c'est-à-dire de substantialiser dans l'ethnie une âme primitive. Or, selon ces deux auteurs, les colons ont dans certains cas créé de toutes pièces l'ethnie à travers des logiques où s'applique l'ascription. Ce terme est parfois même repris par les populations ainsi désignées dans un processus d'auto-identification. Ensuite, l'ethnie est dynamique dans la construction de son identité. En effet, l'identité n'est pas figée, elle est évolutive et ne cesse de se modeler. Selon les enjeux du contexte socio-politique à l'œuvre, les individus peuvent se définir comme appartenant à tel ou tel groupe selon les intérêts escomptés et ajoutent au fur et à mesure leurs représentations en fonction des contextes sociaux et politiques. Enfin, l'analyse porte aussi sur la comparaison entre les groupes afin de ne se pas se focaliser sur une dimension monographique.

Partant de ces premiers éléments de réflexion, voyons comment dans les plateaux du Centre les groupes ethnolinguistiques sont apparus aux Autres et comment ces derniers se sont construit des catégories ethniques.

#### b) Le processus d'ethnogénèse

L'ethnie est donc un processus de construction sociale, écrit Pierre Bourdieu, où s'exerce le pouvoir et la désignation d'être "ethnique" renvoie à l'exercice d'un pouvoir symbolique. « Les luttes à propos de l'identité ethnique ou régionale, c'est-à-dire à propos de propriétés (stigmates ou emblèmes) liées à l'origine à travers le lieu d'origine et les marques durables qui en sont corrélatives, comme l'accent, sont un cas particulier des luttes des classements, luttes pour le monopole du pouvoir de faire valoir et de faire croire, de faire connaître et de faire reconnaître, d'imposer la définition légitime des divisions du monde social et, par là, de faire et défaire les groupes : elles ont en effet pour enjeu le pouvoir d'imposer une vision du monde social à travers des principes de division qui, lorsqu'ils s'imposent à l'ensemble du groupe, font le sens et le consensus sur le sens, et en particulier sur l'identité et l'unité du groupe, qui fait la réalité de l'unité et de l'identité du groupe. »<sup>93</sup>

Les colons français, arrivés dans les plateaux du Centre Viêt Nam à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au fur et à mesure de leur implantation dans les espaces où ils sont intervenus, se sont soucié de la question ethnique afin d'asseoir leur pouvoir dans le cadre des nouvelles règles territoriales. Un long processus d'ethnogénèse s'est alors mis en marche aussi bien en Afrique qu'en Asie. L'exemple de l'ethnie *Bété* en Côte d'Ivoire présenté par Jean-Pierre Dozon est explicite<sup>94</sup>. En effet, les *Bété* installés principalement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire constituent un groupe autochtone dans cette partie du pays qui a connu de grands flux migratoires et une colonisation

---

<sup>93</sup> Bourdieu P., 2001, pp. 282-283.

<sup>94</sup> Dozon J. P., in Amselle J. P., M'Bokolo E., 1999.

agricole intense avec la cacaoculture. Tout comme les autochtones des plateaux vietnamiens, ils ont connu le joug colonial qui a transformé, sous d'autres formes les perceptions et les pratiques territoriales "traditionnelles"<sup>95</sup>. En comparant l'histoire du travail d'ethnogénèse colonial en Côte d'Ivoire et au Viêt Nam apparaissent les clés de compréhension de l'émergence de l'ethnie comme modalité d'adéquation entre organisation sociale et pouvoir politique.

La construction sociale de l'ethnie doit être saisie dans le cadre historique de l'époque. En Côte d'Ivoire et au Viêt Nam, les colons ont procédé à la nomenclature des ethnies selon des caractéristiques leur apparaissant comme pertinentes. Ce travail de réinvention du groupe ethnique s'est réalisé par la mise en avant de caractéristiques supposées spécifiques et "traditionnelles". En effet, dans ce que les colons appellent le "pays Bété", ils ont été frappés par l'hétérogénéité du groupe alors constitué selon les critères linguistiques et d'organisation familiale. Les différences entre les *Bété* de Gagnoa et ceux de Daloua à la fois dans leurs pratiques agricoles, l'organisation de la parenté et leurs origines très diversifiées permettent de critiquer la thèse d'une unicité ethnique<sup>96</sup>. Jean Pierre Dozon précise qu'il n'est pas possible « de transposer l'ethnie et surtout le sentiment d'appartenir à une même communauté dans le référent précolonial »<sup>97</sup>. L'anachronisme qui a consisté à projeter le construit colonial d'une identité *Bété* dans un univers supposé "traditionnel", c'est-à-dire pré-colonial, est connexe aux enjeux politiques de l'époque. En effet, les colons au début du XX<sup>e</sup> siècle, après quelques hésitations attribuent l'ethnonyme *Bété* à un ensemble de groupes distincts méritant chacun un nom particulier. Dans les enjeux politiques l'efficacité de l'invention moderne du groupe *Bété* s'appuyant sur une tradition reconstruite acquiert dans l'histoire contemporaine au moment et après l'indépendance de la Côte d'Ivoire une efficacité politique. Cette substantialisation de "valeurs traditionnelles" participant à structurer une unité ethnique, « l'ethnisme » dont parle Dozon, est donc un outil politique historiquement daté et politiquement construit.

En faisant des choix dans la diversité des groupes auxquels les colons sont confrontés comme la langue, le système de parenté, les caractéristiques physiques, la localisation, les colons contribuent à inventer une identité. Une fois distinguées dans les nomenclatures et sur les cartes administratives, les ethnies ont été hiérarchisées les unes par rapport aux autres selon des critères de soumission et d'efficacité productive. Bien que le travail de déconstruction des groupes autochtones ne soit pas l'objet de cette recherche, nous prenons les groupes ethnolinguistiques pour ce qu'ils sont c'est-à-dire l'invention d'un groupe à partir de la reconstruction d'identités "pré-coloniales" politiquement instrumentalisées, dont il serait vain de rechercher une racine aujourd'hui inaccessible. Dès lors, le terme d'ethnie tel qu'on l'emploiera par la suite tient compte de cette manière d'appréhender les choses.

---

<sup>95</sup> Pour une histoire de ce groupe et une analyse du contexte colonial et contemporain, on peut se référer à Dozon J.P., 1985, 1997, 1999. Sur le contexte ivoirien, se reporter aux analyses de Jean Pierre Chauveau, 1985, 1987, 1995, 1998, 2000.

<sup>96</sup> Dozon J. P., in Amselle J. P., M'Bokolo E., 1999, pp.60-64.

<sup>97</sup> *Ibidem*.

Ce travail de réification et de réinvention de l'ethnie est exemplaire au Viêt Nam. Dans le cas qui nous intéresse, c'est-à-dire les plateaux, sous l'influence du Résident Léopold Sabatier, tout un travail de reconstruction d'une supposée relation à la tradition est entrepris lorsque celle-ci sert les intérêts des colons. Avec l'écriture d'un Coutumier propre à chaque ethnie (celui concernant les *Édé* a été composé de 1914 à 1926 et publié en 1940) décrivant les différentes lois et coutumes en vigueur dans les villages, le projet colonial est, selon les propos de Sabatier s'adressant aux *Édé*, « de coucher sur papier vos lois afin de les préserver à tout jamais »<sup>98</sup>. Mais Sabatier n'indique pas que le projet recèle d'autres implicites : fixer dans le marbre des règles dans le but d'exercer un contrôle sur la pratique du pouvoir afin de servir les intérêts coloniaux sous couvert de préservation des traditions<sup>99</sup>.

En effet, la jurisprudence produite par le Tribunal coutumier ne se contente pas de reproduire "fidèlement" la tradition orale du groupe ; le Coutumier intègre de nombreuses lois en faveur du régime colonial notamment vis-à-vis des villages ou des groupes qui refusent de payer des taxes ou qui ne reconnaissent pas l'autorité française<sup>100</sup>. Tout un arsenal politique pseudo-traditionnel est mis en œuvre dont une pièce maîtresse est de s'attacher le soutien des chefs de village, et au-delà des chefs ayant une large autorité servant de tampon entre la population et l'autorité coloniale. Cette méthode n'est d'ailleurs pas significativement différente de celle utilisée dans les plaines<sup>101</sup>. Parallèlement, un travail important est mené par les missionnaires catholiques (à Kon Tum notamment) et protestants (à Dak Lak) contribuant à "pacifier" de nombreux groupes notamment dans le nord du Tây Nguyên<sup>102</sup>.

Dans cette réorganisation du système de régulation sociale par et pour les colons, la Palabre du Serment est significative. En créant cet événement en 1923 Pasquier fait de cette manifestation une étape obligatoire où les chefs de villages viennent faire allégeance à la France en maniant dans son discours tout à la fois invocation des esprits des ancêtres et peur des étrangers s'auto-persuadant comme faisant lui-même partie de la "famille des plateaux". L'importance de cette fête est de taille pour réaffirmer le lien politique entre les *Édé* et les colons à tel point qu'après la défaite française, à la suite de l'occupation japonaise des plateaux, le 16 mai 1946 sont organisées dans tous les plateaux des cérémonies "traditionnelles". Au Darlac<sup>103</sup>, l'Amiral Thierry d'Argenlieu (1889-1964), gouverneur général et Commandant en chef d'Indochine, reçoit en plein centre de Buôn Ma Thuôt plusieurs centaines de chefs qui touchent tour à tour le bracelet en signe de loyauté<sup>104</sup>. Quelques années plus tard, en

---

<sup>98</sup> Sabatier cité par Salemink O., 1993, p. 250.

<sup>99</sup> Voir Salemink O., 1993.

<sup>100</sup> Hickey, 1982a.

<sup>101</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 275.

<sup>102</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 338. Voir aussi la thèse de Steve Déry (1999) qui permet de comprendre comment ces missionnaires ont appliqué, sous couvert de charité, les mêmes principes de transformation des sociétés.

<sup>103</sup> Le nom Darlac vient d'une transformation par les Français du terme Mnông *Daak Laak* signifiant "eau" et "lac". Ce terme désigne dès lors l'espace occupé par le groupe *Édé* par le jeu d'une construction identitaire et territoriale. Le Darlac est donc le nom de la province rebaptisée depuis 1975 Dak Lak. Voir Dournes J., 1977, p. 52 et Condominas G., 1977, p. 146.

<sup>104</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 393. Le bracelet en cuivre remplit dans la société *Édé* un certain nombre de fonctions dont la principale est de rappeler à celui ou celle qui le porte ses promesses de sacrifices aux génies. Voir

1949, c'est Bảo Đại (1913-1997) en personne, Empereur d'Annam de 1925 à 1955, accompagné du Haut Commissaire Pignon qui renouvelle l'exercice<sup>105</sup>.

Ainsi, le travail ethnographique de découverte se fait simultanément avec un processus de recréation où « l'État colonial énonçait sa représentation du "traditionnel" dans le moment même où elle transformait ses conditions d'existence »<sup>106</sup>. Les colons ne se contentent pas de construire une identité propre à chaque groupe à travers le travail ethnographique, ils travaillent également à l'agencement hiérarchique des groupes entre eux.

La catégorisation hiérarchique des ethnies entre elles est due à la construction de ces distinctions dans le cadre de l'imposition du pouvoir colonial au détour du XIX<sup>e</sup> siècle. À ce sujet, la comparaison entre le Viêt Nam et la Côte d'Ivoire est intéressante car elle montre bien comment le ressort ethnique a été utilisé. En effet, dans ces deux pays, les colons ont mené des politiques de conquête afin de "mettre en valeur" des territoires selon notamment le modèle de l'économie de plantation coloniale. Même si l'option initiale était de mobiliser les populations locales, le constat s'est rapidement imposé que certains groupes étaient de plus "dociles" travailleurs que d'autres. Le choix de classification colonial entre les différents groupes s'est fait selon des critères où vient en premier lieu l'"aptitude" à être colonisé et à suivre les ordres. Ainsi, en Côte d'Ivoire se dessine une hiérarchie à tiroirs où l'on distingue entre groupes de l'Ouest (*Bété*) et groupes de l'Est (*Baoulé*), au Viêt Nam entre groupes des montagnes (*Édé* par exemple) et groupe des plaines (*Kinh*). Si les critères de hiérarchie varient selon les intérêts de l'époque, il n'en reste pas moins vrai que « les caractères ethniques assignés par les colonisateurs aux grands ensembles régionaux de la colonie correspondent à une hiérarchie fonctionnelle entre les groupes, hiérarchie qui traduit des différences de comportement et d'utilités du point de vue du projet de mise en valeur coloniale »<sup>107</sup>.

Cette dimension arbitraire de mise en ordre des groupes n'est cependant pas figée dans le temps. Selon les opportunités politiques et économiques, les colons s'appuient sur certains groupes au détriment d'autres. En plus d'évoluer dans le temps, ces distinctions s'appliquent à différentes échelles : au moment de la découverte et de la pacification des espaces et à l'échelle régionale, les colons distinguent parmi les autochtones ceux qui pourront "bénéficier" ou ceux qui "méritent" la Civilisation. À l'échelle nationale au moment où les ressources doivent être exploitées et mobilisées, les allogènes sont choisis et deviennent les auxiliaires du pouvoir colonial et les dépositaires par la suite du pouvoir national qui s'imposera dans ces espaces autrefois forestiers. Ainsi, en Côte d'Ivoire, dans la conquête des espaces forestiers occidentaux, les *Baoulé* sont plus appréciés car considérés comme plus travailleurs et moins "primitifs" que les *Bété*<sup>108</sup>.

---

De Hautecloque-Howe A., 1985. Aujourd'hui, les bracelets sont offerts par des familles *Édé* à certains étrangers de passage pour marquer leur sympathie.

<sup>105</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 404. Voir page 126.

<sup>106</sup> Chauveau J.P., Dozon J.P., 1987, p. 242.

<sup>107</sup> *Idem*, p. 241.

<sup>108</sup> Dozon J.P., in Contamin B., Memel-Fotê H., 1997, p. 786.

Pour bien saisir ces processus, attardons-nous un moment sur les plateaux du Centre Viêt Nam et voyons comment la province du Darlac participe à un processus d'identité vis-à-vis des *Édé*. Ce processus peut être divisé en trois étapes distinctes.

La première phase commence avec la conquête. Grâce aux repérages ethnographiques, cartographiques et à l'installation militaire, les Français s'implantent, à la suite des missions catholiques de Kon Tum, dans le Darlac. En utilisant un ethnonyme nouveau, celui de *Rhadé*<sup>109</sup>, les Français donnent une nouvelle naissance au groupe *Édé* en tant que tel. Ce dernier est perçu au moment de la conquête comme un peuple paisible (en tête figurent les *Rhadé*, puis les *Jarai*, les *Bahnar*, les *Sédang* et enfin les *Stieng* et d'autres « peuplades farouches, plus difficiles encore dans le Sud que dans le Nord »<sup>110</sup>) même si au niveau des mœurs « les *Jarays* [*Jarai*] et les *Rhadés* sont déplorables (...), le *Rongao* vient après, puis le *Sédang* et enfin le *Bahnar* [qui] tranche réellement sur les autres »<sup>111</sup>. Les qualités énoncées du groupe *Édé* ne renvoient qu'à la capacité des Français à soumettre ces groupes notamment grâce à la coopération d'un chef *Édé*, *Khunjanob*<sup>112</sup>. La découverte d'une valeur supérieure de telle ou telle ethnie est le constat de la "coopération militaire", c'est-à-dire l'aisance que les colons ont eue à coloniser rapidement des territoires et à soumettre les populations. L'émergence d'une reconnaissance ethnique est validée par sa bonne volonté à être colonisée, à accepter le joug militaire. Cette existence est sanctionnée par la création d'une unité administrative *ad hoc* qui construit un territoire spécifique de l'ethnie, le "pays *Édé*". Tout semble aller dans le sens où une ethnie est connue et reconnue comme présentant de beaux caractères parce qu'elle s'est laissée découvrir<sup>113</sup>.

Pendant le temps où Léopold Sabatier exerce les fonctions de Résident au Darlac (1914-1926), la colonie participe activement à la construction d'une identité autochtone valorisante, "civilisée". Cette dernière est forgée autour du modèle de l'école franco-Bahnar à Kon Tum et appliquée au Darlac où, en 1915, est fondée l'école franco-rhadé en liaison avec l'écriture latinisée<sup>114</sup> de la langue *Édé*. Ces institutions permettront de faire émerger quelques années plus tard une élite locale. En lien avec cette structure, Sabatier initie en 1921, en recrutant toujours dans cette école franco-rhadé, la création d'unités militaires *Rhadé* (Garde Indigène) ; cette politique est poursuivie en 1935 avec la mise en place d'un bataillon de tirailleurs Montagnards, exclusivement composé de *Rhadé*. Tout est là pour structurer la nouvelle identité sur le modèle d'un groupe "*Rhadé* parfait" au service de la France.

---

<sup>109</sup> Hickey indique que le terme de *Rhadé* vient de l'appellation donnée à ce groupe par les *Jorai* (*Rodé*). Il aurait été repris et transformé par les colons en *Rhadé*.

<sup>110</sup> *Éducation*, 1949, p.73.

<sup>111</sup> Sion J. in *Éducation*, 1949, p. 67.

<sup>112</sup> Hickey G. C., 1982a, pp. 275, 339. Ce chef *Édé* va grandement faciliter la tâche des colons et bénéficier durant cette époque d'un prestige considérable. En 1901 Tournier précise que « le chef Y-Thu, du grade de *Khunjonub*, avait vite compris l'inutilité de la résistance et s'était aussitôt rangé de notre côté [des colons] : il sera désormais vis-à-vis de l'administrateur Bourgeois, fondateur de Ban Don, et de ses successeurs, l'auxiliaire le plus fidèle et le plus puissant par son autorité morale sur les indigènes, dans notre œuvre de pacification ». Tournier, 1901, p. 12. À titre d'anecdote il apparaît en public vêtu d'un vêtement blanc couvert de médailles. Hickey G.C., 1982a, p. 339.

<sup>113</sup> Pour la poursuite de cette analyse et la démonstration de la politique de conquête et de découpage administratif par les colons des plateaux, voir page 107.

<sup>114</sup> Hickey, 1982a, p. 297.

Cette politique de mise en valeur d'une ethnicité réinventée et légitimée se trouve validée par une analyse paysagère où les conditions de vie déterminent les rapports sociaux : « les Rhadés occupent (...) une vaste région [qui s'étend] sur un vaste plateau au sol riche (...) ; cette situation explique dans une certaine mesure que les Rhadés constituent le groupe d'avant-garde parmi leurs compatriotes, la régression pour eux ayant été plus discrète, la lutte pour la vie ayant été moins sévère » ; les critères physiques sont parfois invoqués pour renforcer une altérité radicale avec les autres peuples : « l'œil vif, nullement bridé, les cheveux noirs ondulés, la peau brune clair, le visage hexagonal avec de forts masséters, (...)dolichocéphales, ils se distinguent par là des Vietnamiens »<sup>115</sup>.

La création coloniale de l'altérité se fait principalement par un schéma d'opposition entre groupes majoritaires autochtones (les Moïs, synonyme de Sauvages puis de Montagnards) et les *Kinh*. À la lecture du Docteur Morin qui en 1926 décrit la province de Kon Tum, on se rend compte de la hiérarchisation essentialiste appliquée niant, de fait, tous les effets des conditions sociales et substantialise un contexte particulier : « dès l'arrivée dans la province on est frappé du contraste saisissant que présentent les Moïs et les Annamites [*Kinh*]. Les coolies annamites, aux muqueuses décolorées, aux traits hâves et tirés (...) au faciès bouffi par des œdèmes cachectiques (...) sont d'autant plus saisissants à côté de l'apparence athlétique des guerriers Moïs et des formes opulentes de leurs dignes compagnes »<sup>116</sup>. Cette réflexion sur la comparaison des critères physiques entre *Kinh* et groupes autochtones est exemplaire car elle transpose en nature le résultat de conditions sociales dont les colons sont les créateurs : les Annamites sont traités par les colons comme des ouvriers embauchés à vil prix alors que l'aspect "athlétique" des guerriers est dû au refus de ces derniers de participer aux travaux de la colonie.

Toujours dans le cadre de la mise en hiérarchie des groupes mais à plus grande échelle, les discours coloniaux véhiculent une supposée supériorité des *Édé* par rapport aux autres groupes des plateaux centraux. Par exemple, la richesse décorative des maisons *Édé* est comparée à l'inconfort des demeures *Mnông*<sup>117</sup>... Mais cette beauté est perfectible selon les critères coloniaux qui se donnent les moyens de ses goûts esthétiques : les hommes appartenant, selon Simonnet, à la "civilisation montagnarde" « se limaient les dents du devant de la mâchoire supérieure, hideuse mutilation rituelle qu'il leur est aujourd'hui interdit de pratiquer »<sup>118</sup>.

Dans cette première étape qui s'achève en 1927 avec le départ définitif de Léopold Sabatier du Darlac, tout se passe comme s'il avait souhaité faire une expérience sur l'homme à grande échelle, comme s'il avait voulu vérifier la possibilité, comme l'écrit René de Buretel de Chassey, « d'amener, progressivement et après éducation préliminaire, les aborigènes du pays du stade de l'âge du fer à celui de l'électricité, soit 2000 ans à franchir! »<sup>119</sup> et tout cela, à son propre profit, celui de la Colonie. Cet

---

<sup>115</sup> Maurice A.M, Proux G.M., 1954, p. 130.

<sup>116</sup> Morin, Mackaniewski, 1926, p. 16.

<sup>117</sup> Jouin cité par Maurice A.M., 1993, 114.

<sup>118</sup> Simonnet C., 1961, p. 30.

<sup>119</sup> De Buretel de Chassey R., 1998, p.24.

évolutionnisme social est directement inspiré des travaux de l'époque comme ceux de Morgan et Spencer sur l'évolution de l'humanité à partir de l'état de sauvagerie vers la civilisation en passant obligatoirement par l'état de barbarie. Selon ces conceptions où tous les peuples sans exception sont soumis au même type d'évolution, les différences ne se font qu'en fonction de la vitesse de transformation selon diverses étapes de "développement"<sup>120</sup>. Ce sont ainsi des principes évolutionnistes similaires qui, transposés en économie, donnent les étapes de développement et servent à valider par la théorie les hiérarchies sociales. Ainsi, dans cette première étape il s'agit d'organiser les découpages sociaux dans un ordre hiérarchique en conservant un cloisonnement social entre les groupes.

La seconde étape débute avec l'application en 1929 à Darlac de la directive de Pasquier signée en 1923<sup>121</sup> permettant l'exploitation des terres dans les plateaux du Centre et autorisant, du fait de manque de main d'œuvre, l'arrivée de migrants *Kinh*. L'ouverture par les colons des espaces destinés à la "mise en valeur" passe par la diffusion d'un modèle économique amplement implanté dans les plaines. Est réactivée la vision évolutionniste des groupes avec notamment l'idée fort répandue à l'époque que les groupes "montagnards" doivent apprendre de leurs supérieurs et éliminer à leur contact leurs "mœurs sauvages", formule résumée par une sentence sans appel : « ils ne pourront qu'évoluer ou disparaître »<sup>122</sup>. Le *Kinh*, selon ce critère, est placé au-dessus des autres par sa capacité à commercer, l'administration coloniale constatant ses difficultés « à inculquer au Montagnard l'esprit commerçant »<sup>123</sup>. Ainsi, si la beauté culturelle des autochtones est toujours reconnue, la primauté économique est accordée aux migrants allochtones. De cette époque date la mise en réseaux des plateaux avec le reste du Viêt Nam et la disqualification des autochtones dans la possibilité de mise en valeur de leurs espaces conformément aux attentes. Formés aux exigences coloniales les *Kinh* sont sollicités dans les plantations : en 1930 par exemple la compagnie agricole d'Annam emploie deux fois plus de *Kinh* que d'*Édé* ; la Compagnie des Hauts plateaux Indochinois à 67 % de sa main d'œuvre d'ethnie *Kinh*<sup>124</sup>. Cette étape n'est donc rien d'autre que l'application dans l'organisation du travail des théories évolutionnistes qui justifient la hiérarchie imposée, c'est pour le dire autrement la mise en place d'une division ethnique du travail.

La troisième étape de l'identité *Rhadé* correspond à l'organisation de structures politiques ethniques spécifiques et la remise à l'honneur des *Édé* en opposition au *Kinh* en raison de l'infiltration de plus en plus dangereuse du Viêt Minh (*Việt Nam Độc Lập Ông Minh*) à partir de 1946<sup>125</sup>. À partir de cette époque, le statut ethnique prend une

---

<sup>120</sup> Le terme de "développement" est volontairement mis entre guillemets pour marquer la distance qu'il est nécessaire d'adopter vis-à-vis de ce concept dont la définition reste encore à trouver.

<sup>121</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 309.

<sup>122</sup> Simonnet C., 1961, p. 37.

<sup>123</sup> Sion J., 1949, p.67.

<sup>124</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 323.

<sup>125</sup> Le Viêt Minh, contraction du nom vietnamien *Việt Nam Độc Lập Ông Minh* ("Alliance pour l'indépendance du Viêt Nam"), est fondé par Hồ Chí Minh en mai 1941 dans le cadre de la lutte que mène une coalition de communistes et de nationalistes vietnamiens contre les Français et les Japonais.

tournure beaucoup plus politique dans lequel les territoires acquièrent une place grandissante. L'intégration des critères ethniques dans les maillages administratifs tendent ainsi à la création d'entités territoriales correspondant aux identités ethniques. C'est ce que l'on observe aussi bien du point de vue colonial que du point de vue des communistes.

Pour conclure temporairement sur ces questions, MM. Dozon et Chauveau expliquent que cette distinction hiérarchique des ethnies s'est construite sur un modèle de colonisation et que les choix des colons de valoriser tel ou tel groupe ne se font pas en fonction d'une supposée nature intrinsèque mais que les qualités supposées de telle ethnie est surtout un effet performatif. L'énoncé des qualités ethniques du groupe est en partie le résultat de la mise en valeur différentielle du territoire et du travail de réforme de l'identité du groupe. Chauveau et Dozon montrent que ces appréciations et hiérarchisations ne sont que le constat des qualités attribuées à des groupes et non le portrait d'une identité traditionnelle. Cette adaptation plus ou moins réussie déterminera par la suite les investissements coloniaux accordés à ces groupes. Ainsi, tout le travail qu'a fait le Résident Sabatier de reconnaissance et de création des qualités intrinsèques *Édé*, est en réalité le résultat de l'adoption et l'adaptation du groupe aux *desiderata* fonctionnels coloniaux. En effet, comme l'indiquent les mêmes auteurs au sujet de la Côte d'Ivoire le « travail d'ethnologue [colonial] s'est trouvé relayé et amplifié par les populations (...) elles-mêmes. Elles sont devenues bel et bien des ethnies mais suivant une logique identitaire qui nécessite de les situer (...) les unes par rapport aux autres, c'est-à-dire dans un système de référence qui structure en même temps l'ensemble ivoirien »<sup>126</sup>. Ainsi, en procédant au cloisonnement social et territorial les colons participent à la "prédiction créatrice"<sup>127</sup> ; c'est parce qu'on les supposait en retard que les groupes autochtones se sont appropriés ce schéma et l'ont effectivement intégré, ce qui, du point de vue colonial n'était qu'une stratégie pour imposer leur pouvoir<sup>128</sup>.

Cette attitude de création et de transformation des critères ethniques n'est pas le seul fait des colons. Les *Kinh* et les colons s'empruntent et partagent mutuellement une vision dévalorisante des conditions de vie et des systèmes sociaux des groupes des plateaux. En effet, lorsque l'on souhaite légitimer une domination le recours à l'argument naturel, biologiste est la plupart du temps mobilisé. Si dans le cas de la domination masculine, c'est l'argument de la masse musculaire qui est employé pour justifier une domination sociale des femmes, dans le cas des groupes minoritaires du Viêt Nam est utilisé l'argument de la nature physiologique (mœurs, l'instinct) et de la nature géographique.

L'altérité n'est au départ qu'une forme de différence sans hiérarchie ni valeur. Les groupes tels qu'ils se donnent à voir aujourd'hui sont le résultat historique d'un

---

<sup>126</sup> Chauveau J.P., Dozon J.P., 1987, p.232.

<sup>127</sup> *Ibidem*.

<sup>128</sup> Ce supposé retard a participé à créer chez les autochtones un sentiment d'auto-dévalorisation. Pour suivre cette question transversale de l'auto-dévalorisation et de l'auto-exclusion des autochtones, on propose au lecteur de se référer à l'index à l'entrée "Domination".

processus d'ethnogénèse participant à la reconstruction d'une supposée tradition (valeur) primitive (hiérarchie). Seulement l'Autre et l'identique s'inscrivent parfois dans des rapports de domination qui font en sorte de transposer le groupe dans un rapport entre majoritaire et minoritaire.

### 1.1.2 Être minoritaire dans les montagnes

Dès lors que s'imposent des formes de hiérarchisation dans l'Altérité naît le minoritaire. Pourtant la minorité n'est pas synonyme de domination. Or, bien souvent le groupe ethnique lorsqu'il est connu et reconnu comme minoritaire, c'est-à-dire mineur et minoré, est mis en marge de la société plus large dans laquelle il s'insère. Lorsque le groupe dominant souhaite marquer cette domination, les critères géographiques sont utilisés dans la mesure où ils servent ses intérêts. Au Viêt Nam, il se trouve que les populations dont on affirme le statut mineur sont installées dans des zones allant du delta jusqu'aux contreforts himalayens. Les valeurs péjoratives associées au milieu naturel de montagne sont transposées aux minorités quelle que soit leur localisation effective. Le Barbare devenu Montagnard ne change pas fondamentalement de nature, le territoire est mobilisé pour renforcer l'Altérité radicale.

#### a) La minorité

La minorité n'existe qu'en regard d'une majorité. Une fois ce truisme énoncé, précisons que si l'ethnie se rattache à l'identité d'un groupe, la question de la minorité renvoie plutôt à son statut c'est-à-dire, pour reprendre la définition de Raymond Boudon et de François Bourricaud, à la position qu'un groupe occupe dans une société<sup>129</sup>. La minorité n'est qu'un qualificatif auquel il est toujours associé une identité, une catégorie de minorité. Mais comme le précise Boudon dans son dictionnaire, il est nécessaire de faire attention entre des groupes qui sont intégrés socialement et ceux qui ne se distinguent comme minorité que dans un seul aspect de leur vie sociale. Par minorité on entend, comme l'indique Richard Kleinschmager, « des groupes de population qui, par leur culture, la religion ou la langue, se profilent d'autre manière que la majorité de la population »<sup>130</sup>. La différence par exemple entre une minorité sexuelle et une minorité au sens indiqué ci-dessus réside dans la "dimension totale" de l'identité qui est engagée, c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à un peuple et de partager les mêmes mythes, la même histoire, les mêmes origines, fondements de l'identité. Ainsi, deux sens sont distingués, un premier générique qui distingue simplement le rapport majorité/minorité sans considérations spécifiques et qui peut donc être appliqué à toutes sortes de phénomènes sociaux minoritaires et un second qui fait référence à la

---

<sup>129</sup> Boudon A., Bourricaud F., 1994, p. 564.

<sup>130</sup> Kleinschmager R., 1993, p. 41.

dimension identitaire et culturelle, dans le cas qui nous concerne, l'ethnie. Avec la notion de minorité s'adjoint un certain nombre d'éléments de sens qui viennent caractériser cette ethnie en regard du couple identité-altérité.

La notion d'ethnie minoritaire inclut la différence identitaire radicale, la valeur (positif/négatif) et l'ordre hiérarchique. La différence se rapporte à l'aspect singulier que prend la minorité face à « l'universel que prétend incarner la majorité »<sup>131</sup>. C'est, pour le dire autrement, le fait que la minorité est particulière, a des caractéristiques singulières radicales selon divers critères, permet la détermination d'une différence. Ensuite, la valeur est en relation avec ce qui est considéré comme la normalité. La norme, pour des raisons relatives, est perçue comme relevant de la majorité. L'écart vis-à-vis de la norme est chargé de valeur négative ("l'anormal"). Ce jugement est enfin intégré dans un classement, une suite hiérarchique positionnant la minorité comme son nom l'indique en position mineure, inférieure pour les raisons invoquées dans les deux points précédents.

En effet, c'est parce que la minorité est associée et qu'elle s'associe à des valeurs négatives ou jugées comme telles, qu'elle est classée dans un ordre de préférence et qu'elle est traitée conformément à cet ordre et à ces normes. Cependant, « des groupes minoritaires dont les droits sont égaux à ceux de la majorité, garantis par la constitution comme en Suisse, ne peuvent être considérés comme "minorités" à l'égard du droit »<sup>132</sup>. Si, comme le précise ici Charles de Lespinay, ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme minorités d'un point de vue qualitatif, ils le sont au moins d'un point de vue numérique. Ce point nous amène à considérer que le fondement de la question d'une minorité repose sur un statut mineur, inférieur, subalterne<sup>133</sup>. Comme dans l'exemple cité ci-dessus, la minorité prend réellement de sens dans la pratique lorsqu'elle est soumise à la domination. Cette position minorée dans la société peut être de deux natures : quantitative (c'est l'aspect le plus essentiel dans la définition que donne Pierre George de la minorité<sup>134</sup>) et/ou qualitative (inégalité de traitement, de répartition...). Pour résumer, les minorités ont la caractéristique principale de se trouver en situation minoritaire politiquement et/ou numériquement dans des États où elles sont intégrées<sup>135</sup>. Le rapport entre minorité numérique et minorité sociologique n'est pas indépendant l'un de l'autre.

On peut très bien être numériquement majoritaire tout en étant minoritaire politiquement ; c'est par exemple le cas avec les groupes austronésiens des plateaux vietnamiens sous le joug colonial où, bien que majoritaires numériquement, ceux-ci sont politiquement minorés<sup>136</sup>. Cette disjonction entre majorité numérique et minorité politique durera jusqu'au milieu des années 1970 au Dak Lak et au milieu des années 1980 dans le Tâỵ Nguyễn, c'est-à-dire jusqu'au moment où la part des allochtones dépasse celle des autochtones.

---

<sup>131</sup> Simon P.J., 1995, p. 58.

<sup>132</sup> De Lespinay C., 1997, p. 1.

<sup>133</sup> Boudon A., 1994.

<sup>134</sup> George P., 1981, p. 3.

<sup>135</sup> Voir Yangoumalé J., 1992, p. 15.

<sup>136</sup> Vers 1944 sur 80 000 personnes dans la province du Darlac les Européens, les "Annamites" et les Chinois ne sont que 5 400. Proux G.M., cité dans Coyaud M., 1998, p.126-128.

Le travail de construction de l'ethnie fait par les colons étant considéré comme un processus d'éviction du champ du politique, la question est de faire d'une majorité numérique une minorité politique de manière à ce qu'elle participe à la reproduction de sa propre domination. En ce sens, le travail d'ethnogénèse colonial dans le cas des plateaux du Viêt Nam est un travail de minoration du groupe ethnique dans la mesure où ce dernier a été écarté du politique pour préparer par la suite sa minoration numérique. Néanmoins ces deux processus sont à la fois cause et conséquence : fabriquer une minorité politique permet de créer une minorité numérique et inversement, cette dernière permet de légitimer *a posteriori* la première.

À cette position inégale ajoutons que la minorité n'apparaît que si l'on a conscience de cette infériorité. Ainsi, Charles de Lespinay précise que l'on « se sent minoritaire en tant que groupe parce que l'on voudrait bénéficier des mêmes droits pour sa langue ou sa culture, sa terre, sa religion, ses priorités économiques, que l'ensemble du groupe culturel majoritaire du pays dont on est citoyen »<sup>137</sup>. Cette réflexion de Charles de Lespinay appelle plusieurs commentaires. D'abord, il y a l'idée de conscience d'être minoritaire ; c'est effectivement une question importante car le sentiment d'appartenance fonde la dynamique d'inclusion-exclusion qui fait qu'un groupe se reconnaît comme tel<sup>138</sup>. Ensuite, il y a l'idée des droits et de l'égalité application de ces droits ; en effet, la minorité, qui de fait peut exister sur le plan quantitatif, existe parce qu'elle se sent exclue et traitée de manière injustement inégalitaire. C'est selon nous ce sentiment d'injustice qu'il est nécessaire de bien avoir à l'esprit lorsque l'on traite la question de celle des plateaux du Viêt Nam. Enfin, le dernier aspect est celui de la citoyenneté qui aborde celle de la présence de l'État et de la place qu'il accorde à "ses" minorités. L'État, pour être représentatif, doit tenir compte de leur présence tout en recevant le mandat de décider en leur nom dans la mesure où il reconnaît l'égalité en valeur et en dignité ; en conséquence ni la majorité ni la minorité ne sont autorisées à parler au nom du peuple entier sans accord mutuel<sup>139</sup>.

Une définition somme toute assez satisfaisante de la minorité telle que nous l'entendons ici a été donnée par Louis Wirth : « nous pouvons définir une minorité comme un groupe de gens qui, à cause de leurs caractères physiques ou culturels, sont séparés des autres dans la société dans laquelle ils vivent par un traitement différent et inégal, et qui, en conséquence, se considèrent eux-mêmes comme objets de discrimination collective. L'existence d'une minorité dans une société implique l'existence d'un groupe dominant correspondant avec un statut social plus élevé et de plus grands privilèges. Le statut de minorité comporte l'exclusion de la pleine participation à la vie de la société »<sup>140</sup>. Cette définition qui parle "de l'existence d'une minorité dans une société" fait référence ici au territoire et plus particulièrement au territoire national. L'expression de minorité territoriale telle qu'elle est définie par

---

<sup>137</sup> De Lespinay C., 1997.

<sup>138</sup> Villeneuve P., 1992, p. 891.

<sup>139</sup> Boudon A., Bourricaud F., 1994.

<sup>140</sup> Wirth L. cité par Simon J.L., 1995, pp. 55-56.

Georges Prévelakis insiste sur l'idée que le territoire est un critère pertinent pour désigner non pas une catégorie sociale de citoyen mais plutôt un groupe dont la place dans l'État et la situation dans le territoire national pose question<sup>141</sup>.

C'est en effet sur le modèle de l'État nation et de son adéquation avec le territoire sur lequel il entend exercer son pouvoir qu'apparaît la question de la nature de cette nation posée en majorité politique et/ou numérique. Si sur le territoire de l'État figurent des groupes ne relevant pas de l'ensemble national, alors peuvent se poser des problèmes d'intégration et de la place légitime sur le territoire d'autant que dans un grand nombre de pays où se posent ces problèmes de droit de minorités les groupes aujourd'hui majoritaires ont été eux-mêmes colonisés. Kenneth Derr souligne ce genre de paradoxe lorsqu'il écrit qu'« il faudrait inventer un nouveau terme pour ces pays qui ont été décolonisés et qui continuent à coloniser les autres »<sup>142</sup>.

Cette intégration est parfois présentée par les États sous le mode de l'infantilisation protectrice, le paternalisme. C'est ce qui s'est passé au Viêt Nam aussi bien par les colons que par les pouvoirs d'après 1954, qui tendent à "victimiser" les groupes autochtones. Cette technique de domination repose sur une rhétorique simple en arguant du fait que "ces populations sont fragiles, sauvages, non éduquées, il faut donc les protéger (c'est-à-dire les enfermer) et éviter que leur naïveté ne soit exploitée par d'autres peuples profiteurs" ; cette perception est clairement exprimée en 1950 : « sans doute les Plateaux ne sont pas assez exploités, mais parfois leurs habitants le sont trop »<sup>143</sup>. Ce statut infantilisant des groupes ethnolinguistiques, conforme à sa position inférieure dans la hiérarchie sociale, sert souvent à maintenir les dominés dans leur position de dépendance.

Qu'elles soient dispersées ou concentrées pour reprendre la différence faite par Geneviève Koubi<sup>144</sup>, les minorités sont spatialement disposées sur le territoire d'un ou de plusieurs États. Richard Kleismager distingue trois cas de figure théorique de l'organisation spatiale des groupes minoritaires. Le premier est celui d'une minorité installée et incluse dans un seul État, c'est le cas des autochtones du Centre Viêt Nam. Le deuxième considère les cas de minorités qui sont installées à la frontière d'un État voisin où ces populations sont majoritaires. Le troisième cas concerne les populations chevauchant les frontières de deux ou plusieurs États tout en étant partout minoritaires<sup>145</sup>. En tous cas, de manière générale, elles font valoir « une relation privilégiée entre leurs identités culturelles et une zone géographique donnée (...). Ces minorités ne cherchent pas à s'approprier seulement l'espace concerné : elles sollicitent et revendiquent l'exercice de droits de nature politique ou administrative dans et sur l'espace »<sup>146</sup>. Cette précision concernant les minorités renvoie à la définition que donne Joseph Yacoub de la minorité selon laquelle ces groupes évoluent dans « des États sur

---

<sup>141</sup> Prévelakis G., 2003, pp. 621-622.

<sup>142</sup> Derr K., 2001, p. 15.

<sup>143</sup> *Éducation*, 1949, p. 4.

<sup>144</sup> Koubi G., 1997.

<sup>145</sup> Kleismager R., 1993, pp. 43-45.

<sup>146</sup> Koubi G., 1997.

lesquels ses membres vivent depuis des générations »<sup>147</sup>. Si ce dernier aspect ne semble pas pouvoir définir une minorité au sens large, il a en revanche l'avantage d'amener la question du droit sur un territoire, en l'occurrence la légitimité du fait de l'installation depuis un certain temps ; celle-ci a en plus, pour le groupe, une signification culturelle ou religieuse particulière. Pour approfondir cette idée, retenons ici que la notion d'ethnie minoritaire est donc composée d'un groupe ethnique (une identité spécifique) dont la position dans la société est minorée (quantitativement ou qualitativement, c'est-à-dire ayant des droits mineurs).

Le travail colonial est ainsi donc un travail classificatoire qui inscrit dans "l'ordre des choses" des différences hiérarchiques. Mieux encore le travail colonial participe à la définition de ces altérités selon des critères qui lui sont propres comme l'utilité militaire, l'opportunité économique et l'intérêt territorial. Ces différentes altérités hiérarchisées vont être, par le jeu de recréation du groupe et de la division ethnique du territoire et du travail, intégrées par les groupes eux-mêmes et servir à leurs propres identifications participant malgré eux à leur propre domination. Avant d'aborder la question du rapport des minorités dans un espace national, elucidons la question du montagnard car elle mobilise à la fois le référent identitaire et le référent spatial. En mêlant dans une même appellation l'espace et l'homme, se crée alors une catégorie qui a, par son apparente neutralité physique, le caractère de l'évidence et renforce par là le caractère mineur des groupes autochtones.

#### b) Être désigné et se dire "Montagnard"

La conception largement répandue au Viêt Nam sur les groupes de minorités ethniques s'inscrit dans le slogan selon lequel il faut accompagner « les montagnes dans le rattrapage des régions des plaines » ("*ã- a mi n n- i ti n kij mi n xuã*")<sup>148</sup>. Cette synecdoque faisant passer les montagnes pour les personnes qui y habitent à l'avantage de mobiliser des images du pays et de créer, par delà la différence affichée, la représentation de l'unité nationale. Cependant cette unité et complémentarité de la plaine et de la montagne cache mal un renforcement du lien entre groupe minoritaire et milieu naturel tel qu'on l'a entrevu dans les sections précédentes. En effet, les "Montagnards" ne font qu'un avec leur milieu naturel puisqu'ils en sont eux-mêmes issus. On peut lire cette relation forte entre "Nature" et "Montagnards" lorsque pour désigner des groupes les *Kinh* ajoutent au terme générique un second indiquant le milieu d'habitat : « *Man n- ' c t* [Barbares de l'eau claire], *Man Y S n* [Barbares du Mont Y], *Man Ôỹ Vỹch* [Barbares des falaises]... ils sont donc très liés à la géographie de leur lieu d'habitation, à la végétation sauvage »<sup>149</sup>.

---

<sup>147</sup> Yacoub J., 1998, p.127.

<sup>148</sup> y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 314.

<sup>149</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 135.

Ce lien organique entre les supposés groupes "sauvages" et la "Nature" se retrouve dans l'ordre des discours et exerce une domination reproduite chaque fois qu'elle est énoncée comme une évidence. Dans la pensée savante ou vulgaire, le terme "montagnard" est souvent employé pour désigner des populations qui, sous le couvert de l'évidence physique (la montagne s'impose par le fait même de la reconnaissance de sa présence), résident dans des zones considérées comme situées à une certaine altitude. Par ce processus classificatoire s'opère une relation apparemment "naturelle" et évidente, d'autant plus légitime et durable que le référent de base est l'espace physique, par nature, stable et a-historique<sup>150</sup>, entre les gens qui habitent sur un territoire et les qualités (les propriétés) du milieu dans lequel ils évoluent en partie ou en totalité. La qualité de "Montagnard" prend alors force de loi universelle parce qu'inscrite à la fois dans l'espace (la montagne) et dans les corps (les groupes). Par le glissement de l'adjectif au nom propre, s'opère un processus de biologisation où les qualités de l'espace sont transposées à l'homme et qui a pour effet de figer dans une essence un rapport historique de soi-même au territoire<sup>151</sup>. Ces découpages fonctionnels en prenant référence sur les espaces naturels légitiment une certaine appréciation fixiste des sociétés. La représentation de l'espace qui est mobilisée dans ce jeu entre espace naturel et population est analysée par Bernard Debarbieux lorsqu'il souligne que face à un paysage manifestement différent, on a tendance à invoquer la responsabilité de la nature comme cause de l'"altérité" des gens qui vivent dans ce milieu<sup>152</sup>.

La fusion entre qualité du milieu et qualité des populations se retrouve dans le monde sous des formes diverses, notamment à Taiwan où les termes employés sont révélateurs. En effet, l'État distingue pour désigner les groupes autochtones entre d'un côté des *Shandi shanbao* c'est-à-dire des "Montagnards des montagnes" et des *Pingdi shanbao* qui sont alors des "montagnards des plaines"<sup>153</sup>. Dans ce cas, il ne suffit pas d'être dans les plaines pour ne plus être considéré comme "Montagnard", preuve que dans les représentations les spécificités de la montagne -règne de la non-civilisation *Han* en Chine- font les caractéristiques du "Montagnard" indépendamment de l'altitude où il habite. Cet usage de regrouper dans une classification générique un nombre important de groupes différents n'est pas unique au Viêt Nam, nombreux sont les cas en Asie du Sud-Est où des termes empreints d'une certaine condescendance sont utilisés en Malaysia avec le terme d'*Orang Asli* qui englobe une grande diversité linguistique et ethnique<sup>154</sup> ou bien encore au Laos avec une distinction ethnique fondée sur l'altitude avec dans les plaines les *Lao Loum*, les *Lao Theung* sur les contreforts et les *Lao Soung* sur les sommets. Cette méthode de regroupement de groupes différents dans une catégorisation fondée schématiquement sur un critère géographique tout en

---

<sup>150</sup> Ce terme est employé ici dans le sens où le cycle naturel de l'émergence d'une montagne par exemple n'est sans aucun rapport avec le cycle des hommes. C'est cette différence d'échelle de temps qui donne l'illusion, du point de vue de l'homme, de la fixité du milieu naturel.

<sup>151</sup> Retailé D., 1996, p. 25. Sur l'essentialisme, voir notamment Bourdieu P., 1980b.

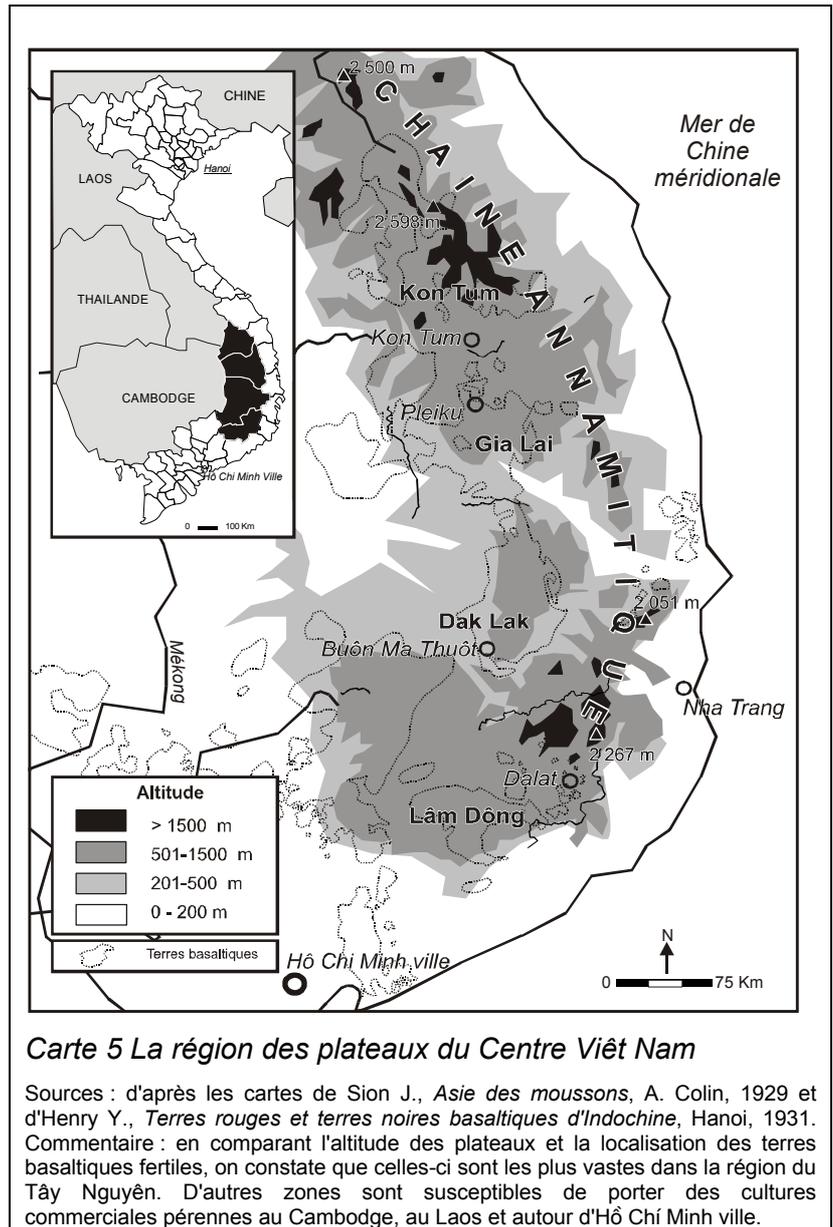
<sup>152</sup> Debarbieux B., 1997, p. 35.

<sup>153</sup> Allio F., 1998, p. 52.

<sup>154</sup> L'expression *Orang Asli* est une catégorie d'autochtones de la péninsule malaise traitée comme telle par le pouvoir malais, bien qu'elle englobe de nombreux groupes comme les *Semang*, *Senoi*... Voir Dentan R.K., 2000 ; Endicott K., 1987 ; Nagata S., Dallos C., 2001.

tentant de les faire coïncider tant bien que mal avec de grandes familles linguistiques est un moyen pour renforcer une représentation nationale unitaire, tout en gommant la multiplicité linguistique et culturelle<sup>155</sup>.

Souvent forestiers, les espaces périphériques d'États tropicaux se prêtent bien à la multiplication des représentations et donc à celle des discours. Au Viêt Nam, pendant longtemps les régions forestières ont été perçues aussi bien par les colons que par les *Kinh* comme une région de forêts maléfiques, d'eaux insalubres<sup>156</sup>. Ces spécificités jalonnent l'histoire du Tây Nguyên : si l'abbé Timoléon de Choisy constate en 1686 que « toutes les eaux de leur pays font mourir les étrangers qui en boivent »<sup>157</sup>, trois cents ans plus tard ce même genre de représentations continue d'être véhiculé dans les discours : « pour un Vietnamien ou un Siamois, la forêt est le domaine terrible hautement redouté des génies malfaisants, des fièvres, des fauves ; et les gens capables de vivre dans un tel milieu, que peuvent-ils être ? Sinon des nomades dangereux associés aux bêtes féroces, aux miasmes mortels, aux démons cruels qui errent avec eux dans un tel domaine »<sup>158</sup>. Nombreux sont les mythes fantaisistes qui ont circulé au sujet des



<sup>155</sup> Voir notamment Evans G., 2000 ; Taillard C., Sisouphanthong B., 2000, Goudineau Y., 2000a.

<sup>156</sup> Voir aussi pour ces représentations dans le monde tropical, Gallais J., 1989, p. 34.

<sup>157</sup> Cité par Dournes J., 1977, p. 14.

<sup>158</sup> Condominas G., 1993, p. 231.

espaces montagnards et forestiers. Ainsi, par exemple lors de l'exploration coloniale, certains ont cru apercevoir des hommes à queue<sup>159</sup>, des "chasseurs de sang"<sup>160</sup>...

La topographie de la région qui fait se succéder une série de massifs disposés dans la direction nord-ouest/sud-est parallèlement à la côte renforce, du point de vue des plaines vietnamiennes, les représentations effrayantes de la montagne où le paysage abrupt est entrecoupé de couloirs transversaux d'où serpentent des rivières allant se jeter vers la Mer de Chine méridionale<sup>161</sup>. Les altitudes de cette partie sud de la chaîne annamitique (*Tr- òng S n*) ne sont pourtant pas très élevées ; les points culminants se répartissent à des altitudes moyennes de 2 000 m du nord au sud, de Kon Tum à Dalat. Cet effet de barrière en apparence infranchissable est d'autant plus fort qu'il contraste avec les étroites zones de plaines qui donnent sur la Mer de Chine méridionale et « ne dépassant guère en largeur une journée de marche »<sup>162</sup>. Pour tous ceux qui ont fait le voyage en bus de la plaine vers Buôn Ma Thuôt d'est en ouest, le franchissement du col de M'drak surplombé par le massif de Mère à l'enfant (*Ch- M-*) culminant à plus de 2 050 m apparaît comme la fin de longues sinuosités ascendantes et l'ouverture sur un vaste espace de plateaux. Ces derniers, figurés sur les cartes topographiques (voir *Carte 5 La région des plateaux du Centre Viêt Nam* et *Carte 6 La topographie de la province du Dak Lak*), se prolongent vers l'ouest en pente douce vers le Laos et le Cambodge. Cette structure topographique dissymétrique de la plus grande partie du Tâỵ Nguyễn joue un rôle non négligeable sur les représentations *Kinh* qui se sont construites autour de ce voyage d'ascension de la montagne. De ce point de vue, les hommes qui vivent au-delà de ces montagnes, sur ces plateaux inaccessibles au regard, sont chargés de mystères et d'appréhension.

---

<sup>159</sup> Voir Finot L., 1928.

<sup>160</sup> Simonnet C., 1961, p.32.

<sup>161</sup> Bien qu'en vietnamien le terme utilisé soit celui de "Mer de l'Est" (*Bịn ấng*) pour éviter de donner des gages de propriété à la Chine, on utilise pour notre part le terme plus communément usité de Mer de Chine méridionale.

<sup>162</sup> Sion J., 1949, p. 435.

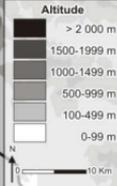
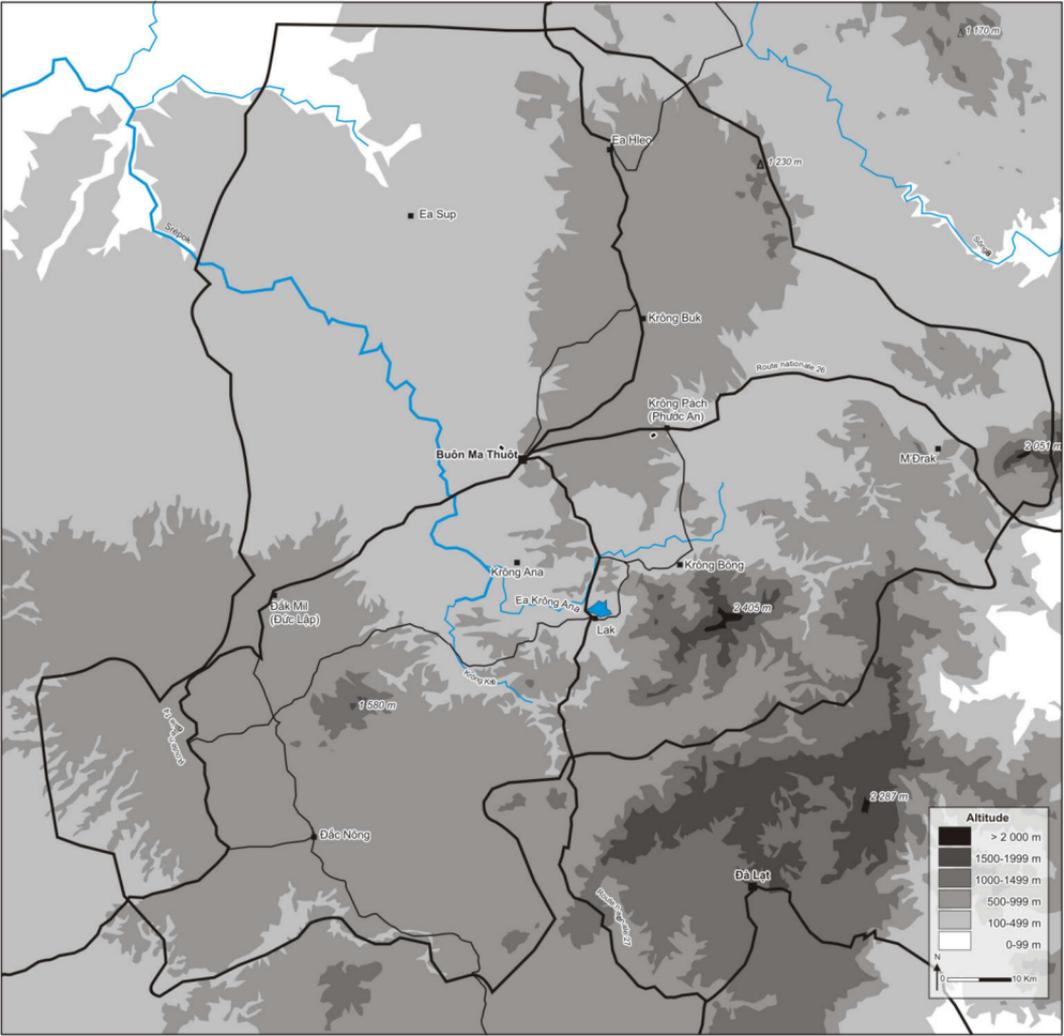
Cet *a priori* négatif a été traduit dans la langue française populaire par les colons à leur arrivée sous la forme de nombreux termes chargés de connotations dépréciatives plus ou moins vives. Selon Nguyễn Văn Huy, l'appellation des « montagnards » retrouvée dans les annales vietnamiennes fait apparaître le terme de « Man » pour désigner les populations non-civilisées vivant dans les espaces d'altitude, ceux qui ne sont pas civilisés, pas encore imprégnés des valeurs confucéennes<sup>163</sup>. La population rurale aurait transformé ce terme en « Mol », lui-même transcription du phonétique de *Mol Muong*. C'est le parler du Nord Viêt Nam qui aurait transformé le terme de mol (hommes, gens) pour en faire *Moi*. Les premiers missionnaires, toujours selon Nguyễn Văn Huy, auraient donc été confrontés à l'usage de *Moi* et ils ont généralisé à toutes les populations "montagnardes" des plateaux sans pour qu'autant que ce terme soit chargé négativement. C'est lors des explorations et de l'usage d'adjectifs associés comme



**Carte 6 La topographie de la province du Dak Lak**

Source : d'après Ủy ban nhân dân tỉnh Đắk Lắk, *Ôak Lỏk tài nguyên thiỏn nhiỏn kinh t xỏ hỏi*, Buỏn Ma Thuỏt, 1985, planche 2. Commentaire : le relief de la province se divise en deux parties. Une première au nord est relativement plane avec une zone de plateau plus élevée. À son extrémité la ville de Buỏn Ma Thuỏt draine l'essentiel du développement économique provincial. Au sud, le relief est plus tourmenté, avec des massifs de plus de 2 000 mètres d'altitude chevauchant aussi le Lâm Đỏng et sur la partie ouest un plateau s'étendant de l'autre côté de la frontière vietnamo-cambodgienne. C'est d'ailleurs vers le Cambodge que se dirige l'essentiel des cours d'eau du Dak Lak, faisant appartenir cette province au bassin versant du Mẻkong.

<sup>163</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 664-667.



"barbares", "sauvages" que le terme *Moi* a cessé de désigner les "Hommes" pour prendre le sens de "Barbares". L'auteur fait remonter l'emploi quasi-systématique de ce sens du mot (*Moi* ou en vietnamien *Moi*) à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon cet auteur, ce seraient les colons en soif de décrypter l'usage du terme qui répandent le sens péjoratif en se représentant, par un souci erroné d'exactitude, la traduction du mot *Moi* utilisé par les Vietnamiens à celui de "sauvage" dans la langue française. L'autre interprétation plus communément répandue est celle d'une simple transposition par les colons de termes péjoratifs employés entre les groupes eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, les colons comme les *Kinh* ont utilisé et appliqué cette appellation. Néanmoins, la question de l'usage du terme de "Montagnard" est importante car celui-ci est souvent utilisé par les chercheurs et désigne tantôt les gens de la montagne tantôt des groupes minoritaires. Dans un cas, l'accent est mis sur les populations diverses qui habitent en montagne, (au Viêt Nam on désignerait alors aussi bien autochtones qu'allochtones), alors que dans le second cas les différents groupes ethnolinguistiques sont associés dans une seule et même catégorie. Associer par ce processus de transposition des propriétés physiques à des populations a pour résultat de fonder en nature –de biologiser- un espace à un peuple. C'est ce qui se passe lorsque Christine Veilleux par exemple dans un article sur les populations des plateaux du Centre Viêt Nam<sup>164</sup> rejette la dénomination d'autochtone et préfère le terme générique de "montagnard" au risque de reprendre la dénomination coloniale et d'associer population et cadre physique dans lequel une partie d'entre eux habitent. De même, Mark McLeod justifie l'emploi du terme "montagnards" (*highlanders*) au détriment d'un certain nombre d'autres employés au Viêt Nam sous prétexte qu'il est « plus facile, inoffensif et neutre politiquement »<sup>165</sup>. Cet argument de la neutralité politique est difficilement acceptable car il a été mobilisé pour justifier des politiques et des stratégies territoriales<sup>166</sup>.

Non seulement l'utilisation du terme de "Montagnard" a fait florès mais, élément encore plus intéressant, le fait de désigner les populations a eu un effet d'auto-désignation<sup>167</sup>. Si les colons ont qualifié les peuples autochtones du Centre Viêt Nam de "montagnards" pour participer à leur dévalorisation symbolique du fait des qualités négatives attachées aux montagnes dans cette partie du pays, ces peuples ont mobilisé ce terme pour revendiquer le territoire qu'on leur assigne en les nommant ainsi. En effet, du point de vue essentialiste, quoi de plus légitime politiquement que de revendiquer un territoire de montagne lorsque vous vous nommez "Montagnards" ? Or,

---

<sup>164</sup> Veilleux C., 1999, p. 70.

<sup>165</sup> McLeod M., 1999, p. 356. L'option de dénommer les populations autochtones comme des "Montagnards" est largement répandue dans les publications universitaires comme dans un ouvrage publié récemment sur les minorités des montagnes dans le massif Sud-Est asiatique, Michaud J.(eds.), 2000.

<sup>166</sup> Comme l'écrit Micher Bruneau, le terme de "Montagnards" est un construit. Bruneau M., 2002, p. 93.

<sup>167</sup> Nous avons pu remarquer sur le terrain comment des groupes autochtones, apprenant la nationalité du chercheur, française en l'occurrence, mobilisent un vocabulaire tel que « nous sommes des montagnards (...), nous buvons de l'alcool des montagnards ». Ces expressions, en français dans le texte, peuvent être interprétées soit comme la résurgence d'un système classificatoire emprunté et destiné aux colons afin que l'interlocuteur, par un grand raccourci historique, puisse comprendre l'identité de l'autre, soit comme la mobilisation pour soi d'un repère identitaire qui fait sens et qui est plus pertinent que la dénomination d'une nationalité vietnamienne. Nous privilégions la première hypothèse dans le sens où elle est révélatrice du rapport d'altérité.

si cette question n'est jamais venue à l'esprit des allochtones, elle est apparue en liaison avec le travail de recréation identitaire de valorisation d'un pays territorialement et ethniquement identifié. Les catégories, *Kủ mội, Rủmội, Mội, Sauvage, "Montagnard"* ou *Th-”ng* « seront revendiquées par les agents qui en feront un instrument idéologique de détermination sociale. Appelées à se situer par rapport à des espaces nouveaux, c'est-à-dire essentiellement par rapport à un espace étatique, colonial ou post colonial, les différentes régions revendiqueront comme autant de signes distinctifs les "ethnonymes" inventés ou transposés par l'administration coloniale. »<sup>168</sup> Cette auto-désignation a des effets politiques certains. Ainsi, en voulant procéder à de la ségrégation sociale et spatiale, les colons ont réussi le tour de force de faire en sorte que les groupes visés s'approprient ce titre pour en revendiquer un territoire correspondant ; c'est que l'on verra ci-après dans la partie correspondant à la question des légitimités territoriales (voir *infra* 2.2.1 *La question des territoires ethniques*).

Aujourd'hui, la dénomination des "Montagnards", indépendamment de tous critères discriminants pourrait être traduite par celle de *ng-ời n-í* qui s'opposerait aux populations de la plaine *ng-ời xuấi*. De manière plus générale tous les groupes passent au Viêt Nam par un vocable qui associe plusieurs éléments avec comme base le peuple, *dân tộc*. À partir de celle-ci s'ajoute une série d'autres termes venant préciser la nature du "peuple" en question. Ainsi, lorsque au Viêt Nam on parle du peuple national, le terme *dân tộc Việt Nam* est employé. S'ajoute aussi un autre mot précisant sa nature particulière avec par exemple l'expression indiquant un petit nombre, *dân tộc thiểu số* ou *ít ng-ời*<sup>169</sup>, qui donne en français "groupe minoritaire". Un dictionnaire vietnamien donne d'ailleurs comme définition de l'expression *dân tộc thiểu số* : « petite ethnie qui côtoie une grande ethnie sur le territoire national »<sup>170</sup>. Pour éviter de mettre en avant la dimension ethnique, le mot *ãông bào* –compatriote- est aussi utilisé dans un contexte plus politique. Dans la pratique, "*ãông bào*", "*ãông bào dân tộc*" ou même plus simplement "*ng-ời dân tộc*" ou encore plus brièvement *dân tộc* qui est de loin le terme plus couramment utilisé désignent indifféremment des groupes minoritaires. En règle générale il n'y a pas d'ambiguïté, ces derniers termes sont utilisés dans leur contexte pour désigner les minorités ethniques. Pour exprimer la dimension autochtone de la minorité, l'expression "*dân tộc tại chỗ*" ou "*dân tộc ãja bàn*" donne une traduction satisfaisante du mot "autochtone" car il s'agit littéralement d'un groupe vivant sur place. Lorsque des personnes, notamment les minorités autochtones elles-mêmes, veulent insister sur l'aspect original et originel de l'autochtone, elles peuvent avoir recours, pour affirmer le lien au sol et l'authenticité, à l'expression de "*dân tộc tại chỗ gốc*" qui renforce la dimension unique, *gốc* signifie racine, source, origine, donnant à l'expression une puissance et une distinction spécifiques.

---

<sup>168</sup> Amselle J.L., 1999, p. 39.

<sup>169</sup> Ces deux formules peuvent être traduites littéralement par "peu nombreux".

<sup>170</sup> Cité par Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 670. Cette définition peut être critiquée dans le sens où elle transpose la question autochtone dans la sphère étatique et nationale. C'est un indicateur de la manière dont la question des autochtones n'est abordée qu'à travers le prisme étatique, se refusant du coup à la traiter sous un autre aspect.

Du point de vue des plateaux, pour parler de l'allochtone, dans certains ouvrages vietnamiens, des auteurs emploient l'appellation de "*dân kinh t m' i*", qui signifie littéralement "population de nouvelle économie"<sup>171</sup> ; ce terme est plus spécifiquement utilisé dans le cadre des politiques de migration organisé car il fait directement référence aux nouvelles zones économiques (*v• ng kinh t m' i*). Retenons à ce stade le lien qui est établi entre les populations *Kinh* et la représentation de ce qu'est la "nouvelle économie" ; il est alors aisé de faire l'hypothèse que le territoire de nouvelle économie sera, par voie de conséquence, occupé et construit par des populations correspondantes. *A contrario*, et par déduction, les autochtones sont considérés comme porteurs de valeurs économiques "dépassées". Le terme générique d'allochtone, pouvant s'opposer à celui d'autochtone en vietnamien, à notre connaissance n'existe pas en tant que tel<sup>172</sup>. Les mots faisant référence à des populations extérieures sont utilisés en fonction de maillages administratifs. Ainsi, les populations extérieures à la province seront appelées "*dân tộc ngoài t nh*", de l'extérieur du Viêt Nam "*dân tộc ngoài kiêu*" (connu sous le terme Viêt Kiêu) alors que ceux qui n'appartiennent pas au "peuple" seront alors désignés comme étant des "*ng- òi n- ' c ngoà*" c'est-à-dire des étrangers, littéralement appartenant à des pays extérieurs.

Par toutes ces formules de dénomination, ce qui est en jeu est bien la détermination de la différence. Dans cette première partie consacrée à la question minoritaire on a vu comment se créent l'altérité et la mise en hiérarchie des groupes les uns par rapport aux autres. Chemin faisant, ont été abordées les questions de la recréation de l'identité des groupes dans les espaces colonisés conformément aux projets coloniaux. La mise sous tutelle qui s'est opérée durant l'occupation coloniale renvoie clairement à la projection des groupes colonisés dans une hiérarchie des valeurs où les Français se sont placé en position de supériorité et ont distribué leurs gratifications aux différentes populations. Dans les zones périphériques et montagneuses comme c'est souvent le cas en Asie du Sud-Est, les populations incluses dans cette hiérarchie ont mobilisé, face aux autres groupes, le sentiment d'être autochtone, la légitimité de celui qui était là "avant".

---

<sup>171</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 101.

<sup>172</sup> Renseignements pris auprès de Vietnamiens francophones, il n'existe pas d'antonyme en vietnamien à autochtone.

## 1.2 La légitimité de l'antériorité

Partant des premières étapes de la réflexion qui montrent comment s'est construite dans les plateaux du Centre Viêt Nam la rencontre entre colons et autochtones, centrons maintenant la réflexion sur la spécificité de la question des groupes autochtones, c'est-à-dire la dimension territoriale. Face à la mise en minorité, les groupes font valoir une spécificité unique qui leur est propre, reposant sur l'antériorité de l'occupation symbolique et matérielle de l'espace et sur la perception d'un territoire ancestral. Cette représentation et la pratique spécifique de l'espace où sont imprégnées les valeurs culturelles et sociales, correspondent d'un certain point de vue à ce que Georges Condominas a appelé l'espace social<sup>173</sup>.

Cependant, les liens qui attachent les autochtones au sol sont dévalorisés et tendent à produire un affaiblissement de cette relation spécifique entre autochtone et territoire. S'organisent alors une exclusion et une auto-exclusion des groupes dans l'occupation de l'espace légitime. Cette exclusion, cette discrimination spatiale, en plus d'être sociale se fait sur la base d'un dénigrement fondé sur des critères qui se disent universaux comme la rationalité technique. Partant de là, si les normes sont redéfinies, si cette rationalité arrive à s'imposer parce que porteuse de valeurs dites "modernes" et "positives", il est alors possible que par le jeu politique se dessine une lutte pour l'autochtonie et les qualités qui lui sont attachées. Dans cette lutte politique est engagé un combat symbolique d'appropriation.

La légitimité de l'antériorité et son invalidation symbolique dans le jeu politique entre autochtone et allochtone telle qu'elle se construit au Viêt Nam sont abordées dans un premier temps en analysant le rapport entre l'autochtone et sa pratique du territoire alors que dans un second temps on abordera la manière dont des stratégies se mettent place afin de se réinventer des autochtonies en excluant les détenteurs de cette qualité du champ de l'activité économique et sociale et en les confinant à un rôle de symbole culturel du territoire.

### 1.2.1 L'autochtone et son territoire

Avant d'aller plus loin dans la réflexion, il est nécessaire de faire le point sur la notion de ce qu'est l'autochtone. Après avoir explicité ce terme, on verra que dans cette notion le sol, la terre et l'espace jouent un rôle essentiel. En effet, la manière de pratiquer et de se représenter l'espace a ceci de particulier chez la plupart des groupes autochtones de la planète qu'ils ont une relation large à la terre et au territoire qui n'est pas fondée comme dans l'Occident contemporain sur l'idée d'appropriation et d'unicité d'appartenance mais plutôt sur la propriété, au sens de caractéristique, de qualité

---

<sup>173</sup> Condominas G., 1980.

propre et de multiplicité d'usage. Ces aspects sont abordés dans un second temps afin de saisir toute la spécificité qui est attachée à l'autochtone.

### a) Être autochtone

La notion d'autochtone souligne le rapport existant entre l'ethnicité et le territoire ; cette relation soulève des enjeux importants. En effet, le lien à la terre est un facteur puissant de légitimité. Jusqu'à présent le terme d'autochtone, employé à plusieurs reprises, désigne les populations qui sont issues du sol même où elles vivent et qui donc ne sont pas venues par immigration. Autochtone est dans ce premier sens généralement associé à des notions comme "aborigène" et "indigène". La définition d'indigène par le dictionnaire *Le grand Robert* est vague et large puisqu'elle part « d'une personne qui est originaire du pays où elle vit » jusqu'à « personnes établies de tout temps dans le pays où elles habitent », en passant par "personne appartenant à une population établie dans un pays antérieurement à la colonisation"<sup>174</sup>. La notion d'aborigène quant à elle désigne le fait d'être un habitant "primitif" d'une région, d'un "pays" sans que soient connus des habitants antérieurs.

Si l'on veut ajouter à la notion de minorité la dimension de durée sur un territoire, le terme d'autochtone (lequel donnerait alors ethnies minoritaires autochtones) est le seul à prendre en compte la légitimité sur le sol dans une perspective diachronique<sup>175</sup>, c'est-à-dire la mise en avant d'un argument d'antériorité -ce qui implique que l'on a conscience de cela- par rapport à l'État ou à l'égard de populations majoritaires dépositaires du pouvoir d'État qui ne reconnaissent que l'exercice du pouvoir actuel. Ce rapport au sol est la pierre d'achoppement entre d'une part la volonté des populations de gérer leur propre espace selon leurs propres valeurs et d'autre part l'exercice d'une autorité d'un pouvoir légitime sur l'ensemble du territoire national. Ainsi le territoire devient l'enjeu politique majeur autour duquel se définissent les rapports de légitimité entre autochtones et allochtones. Ces questions d'antériorité et de jeu de la légitimité ne sont valables que dans les cas où l'autochtonie des autochtones est contestée ; dès lors que les autochtones –minoritaires ou majoritaires- disposent d'une reconnaissance et d'un respect de leurs spécificités dans l'exercice de l'autorité, la question du rapport entre État et autochtones change d'aspect.

Pour nous en tenir aux situations où les autochtones ne voient pas leurs caractéristiques reconnues, les populations comme celles des plateaux du Centre Viêt Nam sont associées à des revendications qui relèvent de la définition que donne l'Organisation Internationale du Travail des autochtones. Cet organisme, comme le rapporte Isabelle Schulte-Tenckhoff, entend « par communautés, populations et nations autochtones, celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures

---

<sup>174</sup> *Le grand Robert*, 2001.

<sup>175</sup> En ce sens la définition de la banque mondiale passée entre 1982 et 1990 de *tribal people* à *indigenous people* est loin d'éclairer le débat comme le signale Colchester : « le terme d'autochtone recouvre ceux de tribal, basse caste et groupes ethniques minoritaires. Malgré leur culture et histoire différente, ils ont souvent une capacité limitée à participer au processus de développement en raison de barrières culturelles et de bas statuts sociaux et politiques ». Colchester M., 1993, p. 60.

à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distinctes des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou partie de ces territoires. ce sont à présent des éléments non dominants de la société et elles sont déterminées à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuple, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques »<sup>176</sup>. Cette définition montre clairement que de la notion d'autochtone englobe entièrement la formule d'ethnie minoritaire autochtone.

Pour préciser la notion d'autochtone Isabelle Schulte-Tenckhoff propose trois critères, à savoir la non-dominance (c'est-à-dire un statut mineur du point de vue économique, politique et socioculturel indépendamment du critère numérique), le rapport historique à la terre (c'est-à-dire l'antériorité dans un espace donné) et la revendication identitaire (l'auto-identification)<sup>177</sup>. Concernant ces deux derniers points, l'autochtone est analysé comme étant celui qui possède les qualités ou plus précisément les propriétés territoriales intégrées dans le propriétaire. Être de cet espace renvoie à une capacité, à une disposition de connaissance intime d'un espace permettant le passage d'une partie des propriétés de la terre à l'individu, c'est-à-dire d'arracher au territoire une posture d'autochtonie. Les deux propriétés essentielles de l'autochtone sont ainsi son appartenance au groupe social et son lien au sol. Elles sont perçues comme relevant d'une essence, comme étant fondées en nature et intégrées l'une dans l'autre à tel point que l'espace en arrive à désigner les populations, et ces dernières en retour déterminent l'espace qu'elles occupent : comme l'affirme Denis Retaillé, « l'espace imaginé [culturellement inventé] devient le critère d'identité »<sup>178</sup>.

Pour sa part, l'anthropologue Jacques Dournes emploie le terme d'autochtones, car s'il admet qu'« ils viennent eux aussi d'ailleurs », ils échappent au début de notre ère à l'influence indienne et chinoise « en raison notamment de leur isolement relatif dans l'intérieur du pays » et constituent à ce titre « de véritables proto-indochinois et les plus anciens autochtones vivants (...). Quoi qu'il en soit de leur origine, nous savons que ce sont les plus anciens habitants [de la région], les plus anciens occupants de ces terres »<sup>179</sup>. C'est donc l'argument de l'antériorité relative sur ces territoires qui justifie l'emploi du mot autochtone. Concernant des groupes comme les *Jarai* et les *Édé*, bien que leur appartenance au monde linguistique des austronésiens indique qu'ils ne sont

---

<sup>176</sup> Cité par Isabelle Schulte-Tenckhoff I., 1997, p. 134. Cette définition est plus aboutie que la précédente élaborée en 1972 : « les populations autochtones sont constituées par les descendants actuels des peuples qui habitaient l'ensemble ou une partie du territoire actuel du pays au moment où sont venues d'autres régions du monde des personnes d'une autre culture et d'une autre origine ethnique qui les ont dominés et les ont réduits, par la conquête, l'implantation de population ou d'autres moyens, à un état de non-dominance ou colonial ; elles vivent actuellement davantage selon leurs propres coutumes et traditions sociales, économiques et culturelles, que selon les institutions du pays dont elles font maintenant partie, sous une structure étatique qui est essentiellement l'expression des caractéristiques nationales, sociales et culturelles d'autres couches, prédominantes, de la population ». *Idem*, p. 7.

<sup>177</sup> *Idem*. À ces trois critères R. H. Barnes ajoute, comme le fait la Commission internationale des affaires humanitaires, celui de la différence culturelle. Voir Barnes H. R., 1995, p. 310.

<sup>178</sup> Retaillé D., 1996, p. 25.

<sup>179</sup> Dournes J., 1980, pp. 7-8. Voir aussi Charles de Lespinay lorsqu'il explique que « l'autochtone d'aujourd'hui a peut-être été le conquérant d'un lointain passé ». De Lespinay C., 1999, p. 40

pas originaires des plateaux du Centre Viêt Nam, il est alors possible de leur appliquer le terme d'autochtone car ils s'estiment unis à cette terre et ne font référence à aucun espace d'origine autre que le leur actuellement. À la dimension spatiale (ici et ailleurs), s'ajoute la dimension temporelle inhérente à ces questions de légitimité, car, comme l'indique Marc Eric Gruenais, « la relation autochtones-conquérants a valeur historique pour autant que l'on accorde un sens relatif à chacun des deux termes : les autochtones sont ceux qui étaient présents "avant" »<sup>180</sup>. Si ce rapport au temps est en effet très relatif tant les migrations sont nombreuses et complexes dans le temps long, il renvoie néanmoins à un enjeu politique puissant entre les groupes puisqu'il peut justifier *in fine* la légitimité sur un territoire.

Avec cette réflexion, il est possible *a contrario* de définir celui qui n'est pas autochtone, l'allochtone. Cependant, plutôt que de donner une définition par défaut de ce qu'est l'allochtone, on peut souligner le fait que l'allochtone -celui qui n'est pas né sur le sol sur lequel il habite- n'est pas nécessairement dépourvu de liens au territoire sur lequel il est installé après migration. Le fait d'être allochtone peut être tout autant valorisé en théorie comme un élément distinctif de revendication identitaire mais sur d'autres dimensions que celle de l'antériorité pour rompre par exemple avec la "sauvagerie" des "Montagnards" en signifiant sa différence. L'allochtone est toujours un autochtone de quelque part dans une période historique donnée de sorte que l'on se refuse à figer ces catégories. Le rapport entre autochtonie et allochtonie est envisagé comme étant susceptible d'enregistrer des changements de statut entre ces deux positions. Par ailleurs, dans la définition de l'autochtone donnée ci-dessus et notamment dans le lien qui est fait entre ethnie, minoritaire et autochtone on pourrait avoir tendance à croire que l'allochtone est nécessairement le dominant dans la relation. En réalité, il n'en est rien. Dans le cours de ce travail, l'usage qui est fait du mot allochtone est autant que possible différencié de celui qui détient du pouvoir dans la mesure où de nombreux allochtones dans les plateaux du Centre Viêt Nam n'exercent pas une position dominante dans la société.

Une fois ces quelques clarifications énoncées, se déclarer autochtone ou allochtone est en définitive faire acte de production symbolique. Par l'énoncé d'une catégorie sociale, s'exerce un pouvoir symbolique, une di-vision légitime du monde social<sup>181</sup>. Il s'agit de l'inscription dans l'univers social, d'une catégorie légitime, qui a une valeur selon un critère historique fondé sur l'antériorité de la pratique du territoire.

## b) La pratique et la pensée du territoire

Bien plus que d'être originaire d'un espace, le fait d'être autochtone et de se penser en tant que tel renvoie à l'affirmation d'un lien puissant entre le groupe et le sol. En effet, la conception d'être autochtone renvoie, d'un point de vue anthropologique, aux

---

<sup>180</sup> Gruenais M. E., 1985, p. 20.

<sup>181</sup> Bourdieu P., 2001, p. 283.

mythes fondateurs des peuples qui se disent nés de cette terre<sup>182</sup>. L'attachement culturel à la terre qu'ils habitent et sur laquelle ils travaillent est à leurs yeux d'une valeur inestimable puisqu'elle est le creuset dont ils se disent être issus. À ce sujet il convient, comme le souligne à profit Bernard Formoso, de faire une distinction entre le sol et le territoire ; car pour les autochtones, les dimensions attachées au sol déterminent par la suite le territoire et non l'inverse ; « de fait, avant de régner sur une étendue aménagée par l'homme la plupart [des déités] se définissent plus immédiatement et plus fondamentalement par l'élément tellurique dont elles condensent le pouvoir de fécondation, le pouvoir de vie »<sup>183</sup>. La notion de sol employée ici doit être clarifiée : le sol est conçu par ces autochtones comme renvoyant au milieu naturel dans sa globalité qui se rapproche plus de l'idée de lieu, de "terroir" que de celle de terrain au sens foncier du terme. Ces deux interprétations correspondent en réalité aux interprétations différentes de "la terre" (conçue comme sol) : celle-ci correspond plus aux allochtones alors que celle-là est intégrée plus spécifiquement chez les autochtones. Alors que l'une est fondée sur la dimension économique, l'autre est plus spécifiquement culturelle. Par exemple pour les *Édé*, la terre est non seulement composée de la matière, c'est-à-dire le sol -la partie superficielle de la croûte terrestre- mais aussi de toute une série de point de repères où « les sources, les marais, certaines pierres, arbres et bosquets ont un nom et sont la demeure d'un Génie »<sup>184</sup>.

Pour les autochtones, parmi les liens qui les unissent au sol, les mythes originels sont explicites. En effet, un certain nombre de groupes possèdent de tels liens qui peuvent s'exprimer de manière différente mais qui renvoient à une unité culturelle entre le groupe et la terre. Ceux des plateaux du Centre Viêt Nam et en particulier les *Jarai* (provinces du Dak Lak et du Gia Lai) et les *Édé* (province du Dak Lak) possèdent des mythes explicatifs de leur arrivée qui les ancrent symboliquement dans la terre. Concernant ces derniers, « si la terre représente un lien étroit avec les ancêtres, ce n'est pas tant parce qu'elle a reçu leurs dépouilles mortelles (...) que parce qu'elle représente le cadre immuable dans lequel ils ont vécu, qui les a eux aussi nourris, et qu'elle demeure l'élément permanent et commun dans la vie de toutes les générations qui se sont succédées »<sup>185</sup>. S'il existe de nombreuses variantes de la légende qui racontent comment les *Édé* sont venus sur terre, l'essentiel réside dans le fait que deux hommes tombant dans un trou se retrouvent "en haut"<sup>186</sup>, découvrant ainsi « un pays merveilleux où les poissons sont abondants et le gibier peu farouche. De retour chez eux, les hommes racontent leur découverte et invitent les autres à les suivre pour aller s'établir dans cette contrée supérieure. Ce qu'ils font en empruntant le même chemin souterrain aboutissant à la surface de la terre par le trou *Bang Adren*, qu'on montre encore aujourd'hui en "pays *Bih*", près de Buôn Cuê »<sup>187</sup>. La différence de

---

<sup>182</sup> Sur les différents mythes fondateurs de différents peuples, on peut se référer avec profit à l'ouvrage de Xavier Yvanoff, 1998.

<sup>183</sup> Formoso B., 1996, p. 17.

<sup>184</sup> De Hauteclocque-Howe A., 1987, p. 62.

<sup>185</sup> *Ibidem*.

<sup>186</sup> Pour comprendre l'apparent paradoxe "de tomber en haut", il faut imaginer sous la surface de la terre un univers inversé où les gens pourraient tomber et se retrouveraient ainsi à la surface, c'est-à-dire, du point de vue de la surface terrestre, en haut.

<sup>187</sup> De Hauteclocque-Howe A., 1987, p. 45.

représentations de l'espace pouvant exister entre les *Kinh* et les groupes autochtones est claire ; pour les premiers il est perçu comme extérieur au monde du connu et il n'est pas nécessaire de développer des liens culturels avec lui ; pour les seconds en revanche, l'espace devient un élément consubstantiel de leur identité propre<sup>188</sup>.

Ce rapport mythique aux origines chtoniennes est présent aussi dans le statut de la terre à travers le titre de "Maître de la terre" qui existe -sous des formes différentes- en Asie et en Afrique<sup>189</sup> : cette fonction désigne le lien entre ancêtres et vivants et assure la reproduction de l'inscription dans le sol<sup>190</sup>. En "pays *Édé*", le *pô lan* (Maître de la terre) est la charge de nature religieuse consistant à faire des sacrifices le cas échéant pour assurer la fertilité et la prospérité de sa terre ; c'est ce personnage qui prend soin de la terre et connaît les limites en récitant les différents marqueurs territoriaux (arbres, source, cours de rivières...) et en parcourant cet espace au moins une fois tous les sept ans ; cet arpentage cultuel donne l'occasion de sacrifices aux génies protecteurs<sup>191</sup> ; il n'est pas dans l'esprit occidental un propriétaire, il est un simple intercesseur entre le groupe et les génies. C'est par son intervention que l'on obtient par exemple des précipitations suffisantes car, dans l'esprit *Édé*, la terre est intimement liée à la pluie : selon l'importance des offrandes présentées à la terre, on peut espérer la pluviosité nécessaire<sup>192</sup>. La terre n'est pas perçue comme un bien matériel, car, comme l'écrit Anne de Hautecloque-Howe, « elle n'a jamais constitué un bien foncier réel » ; elle ne possède pas de valeur économique dans la coutume *Édé*. Appropriée par le clan, la terre n'est pas individualisée même si les récoltes se font sur des parcelles attribuées par familles : chaque membre n'est que le propriétaire de la récolte et la valeur attachée à la terre sert d'échange dont le but est de réparer une faute ou de sauver une vie. La terre est donc intégrée dans le fonctionnement de la vie sociale ; « la coutume insiste sur ce point : s'il ne reste qu'un homme ou une femme, ils garderont le dos des ancêtres, ils conserveront la terre, ils surveilleront les bois, ils veilleront toujours sur la terre qui leur appartient »<sup>193</sup>. Cette conception intégrée de l'espace et des origines correspond assez mal à une vision instrumentale de la terre conçue comme un bien échangeable et n'est pas unique à travers le monde ; si comme le souligne Bernard Charlery de la Masselière, « le rapport à la terre tient lieu de socialité plus que de territorialité »<sup>194</sup>, c'est que cette territorialité est différente de celle qui est vécue par les populations *Kinh* peuplant les plaines ayant adopté une vision fonctionnelle du territoire. Nous étudierons ci-après précisément le type de représentation et de pratique du territoire que porte l'impératif territorial (voir *infra* 3.2.2 *Des compromis entre l'État et l'ethnie majoritaire*) ; retenons pour l'instant que ces caractéristiques risquent de

<sup>188</sup> Cet élément n'empêche pas certains autochtones de quitter leurs territoires originaires. Voir un exemple en Indonésie, Eghenter C., 1999.

<sup>189</sup> Voir, par exemple, les études de Gruénais M. E., 1985, Dozon J. P., 1985, p. 72, Durand F., Moudjitaba Diallo M., Donghol Diallo S., 1999.

<sup>190</sup> Bonte P., Izard M., 1991, p. 705.

<sup>191</sup> Maurice A.M., Proux G. M., 1954, pp. 210-211.

<sup>192</sup> Pour des analyses plus approfondies de l'univers culturel des *Édé*, voir "l'Ame du riz", *Bulletin de la société des études indo-chinoises*, 1954, la revue *Education*, n°16, 1949, Maurice A.B., 2002. La question du "Maître de la terre" est abordée par Condominas G., 1977, p. 38.

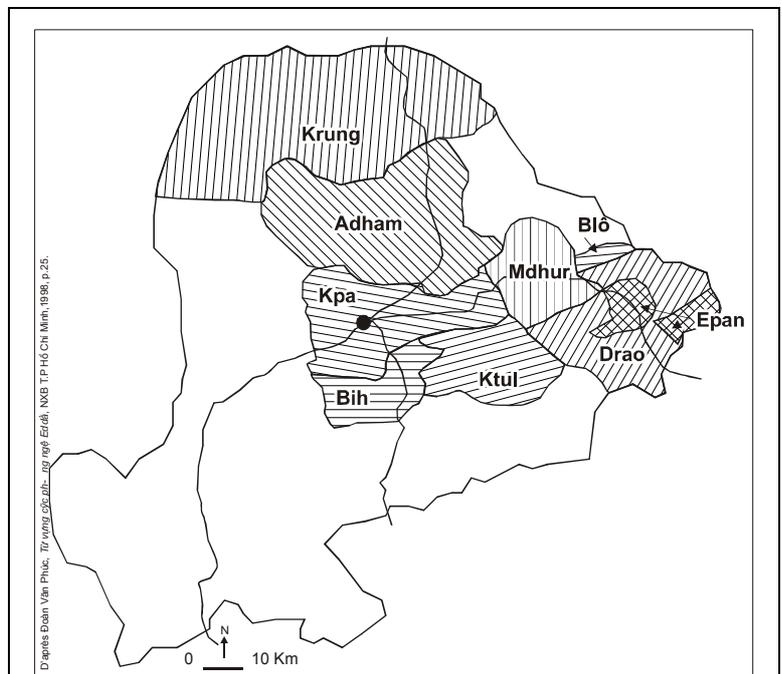
<sup>193</sup> De Hautecloque-Howe A., 1987, p. 73.

<sup>194</sup> Charlery de la Masselière B., 1999, p. 246.

construire à des malentendus : alors que l'un pense céder l'usage d'un terrain dont il n'est qu'utilisateur au regard des valeurs qui lui sont attachées, l'autre en revanche pense acheter la propriété d'un bien foncier.

Compte tenu de l'imbrication existant entre le travail de la terre et le système culturel notamment dans la pratique du riz pluvial et de tous les rites agricoles et les pratiques religieuses attenantes<sup>195</sup>, il est possible de s'interroger sur les conséquences culturelles et sociales de l'abandon de la riziculture pluviale et son remplacement par une culture pérenne. S'agit-il d'un facteur de transformation de l'autochtonie et, si tel est le cas, en quoi et jusqu'où ce "nouvel autochtone" adopte-t-il une vision allochtone du sol ?

Concernant les *Édé*, notons que l'organisation interne du groupe est très complexe et révélatrice de la façon dont ils gèrent leurs espaces et dont ils pratiquent et pensent les relations entre eux et avec les autres groupes qui les entourent. En effet, la proximité linguistique entre les groupes –notamment entre *Édé* et *Jarai*- fait que les cartes ethniques tels qu'elles sont conçues sur un canevas linguistique ne traduisent qu'en partie les liens qui unissent les groupes tout en produisant un effet de coupure sociale qui, dans la réalité, n'existe pas totalement. Les géographes, la main dans la main avec les anthropologues, ont participé par le biais de la construction de cartes ethniques à créer des espaces délimités et cloisonnés tout en niant la fluidité des relations sociales. Pour prendre un exemple concret, chez les *Édé*, s'il est admis qu'il existe des dialectes à l'intérieur du groupe (voir *Carte 7 Les dialectes Édé à Dak Lak*), Anne de Hauteclouque-Howe précise que les différences linguistiques sont peu marquées et portent seulement sur des différences relativement mineures participant à la distinction entre le groupe



**Carte 7 Les dialectes Édé à Dak Lak**

Source : d'après Đoàn Văn Phúc, *Từ vựng các ph-ông ngữ Êđê*, NXB T.P. Hồ Chí Minh, 1998, p. 25. Commentaire : cette carte montre la multiplicité linguistique du groupe *Édé* qui s'étend cependant au-delà des frontières du Dak Lak. À noter que Anne de Hauteclouque-Howe distingue trois sous-groupes (Kpă, Adham et Ktul) alors que Đoàn Văn Phúc en décompte neuf sur cette carte.

<sup>195</sup> Pour une description et une analyse des pratiques et rites agricoles des *Édé* et des *Mnông Gar*, voir De Hauteclouque-Howe A., 1987, Condominas G., 1971 ; *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, 1954 ; Lafont P. B., 1967, Bùi Minh Đạo, 2000.

générique *Édé* et ses sous-groupes. Les distinctions plus marquantes portent sur les relations de clans et de phratries. Ainsi, l'espace social *Édé* divisé en plusieurs clans est une donnée importante de l'identité individuelle par rapport au groupe. Même si « l'individu n'a pas une représentation précise » du clan, ce dernier a la particularité d'être étendu et dispersé sur tout l'espace de sorte que chacun selon ses pérégrinations pourra retrouver un membre de la famille pouvant servir de soutien. Sur cette dimension fondamentale du clan aussi bien chez les *Édé* que chez les *Mnông*, Anne de Hautecloque-Howe et Georges Condominas partagent le même avis. Cette capacité des réseaux sociaux de se diffuser, au grès des mariages selon le système matrilineaire et matrilocal<sup>196</sup> est très importante car elle permet à chacun de retrouver où qu'il soit des membres de sa parenté<sup>197</sup>. De plus, contrairement à une représentation fixiste des choses les villages autochtones et les individus se déplacent dans l'espace sur de longues distances de sorte que la vie et les relations ne sont pas circonscrites au village ni même au groupe ethnique reconstruit. La colonisation mais aussi les autres autorités qui se sont succédés dans le Tây Nguyễn par les différents déplacements qu'elles décident favorisent les mélanges de clans mais aussi de lignages de sorte que d'une certaine manière un autochtone, au sein du "territoire" plus ou moins large de son groupe, n'est jamais véritablement isolé. Ce point est important pour la suite de nos analyses car on peut faire l'hypothèse que cette capacité à nouer des liens étroits et à constituer des réseaux aura des répercussions sur la manière dont les autochtones vivent leurs territoires notamment à travers des politiques de sédentarisation<sup>198</sup>.

Cette dimension de la pratique du territoire est essentielle car elle permet de saisir la manière dont les autochtones mobilisent, vivent et se représentent le territoire comme un espace peuplé tissé de chemins et de liens visibles et invisibles, physiques et symboliques, qui s'oppose à la vision traditionnelle et instrumentalisée d'espaces cloisonnés, inutilisés ou abandonnés.

### c) L'espace social et l'autochtonie

Le rapport qui se joue dans l'affirmation d'une autochtonie renvoie dos à dos deux conceptions qui peuvent être analysées comme relevant de deux échelles distinctes. La première des autochtones relèverait du local alors que la seconde, relevant de l'État, correspondrait à l'échelle nationale. Pourtant ce qui se joue repose sur une relation, une négociation entre deux échelles spatiales renvoyant chacune à une revendication politique qui se veut entière, universelle. Ce local, contrairement aux prénotions, n'est pas forcément le lieu du consensus. Le local et sa forme sociale, la localité, doivent être pensés comme le lieu de confrontation des différents acteurs, des logiques et des rapports de force selon les échelles. Cet ensemble fonde une certaine cohérence de

---

<sup>196</sup> Dans ce système l'ascendance familiale est assurée par la mère et que la résidence des couples est déterminée par celle de la mère de l'épouse.

<sup>197</sup> Voir De Hautecloque-Howe A., 1987, pp. 208, 233 et Condominas G., 1980, p. 49.

<sup>198</sup> Voir dans ce travail aux pages 261 et 412.

rapports relationnels. Comme le souligne Paul Allès<sup>199</sup>, le local est trop souvent, du fait de la proximité, perçu comme le lieu naturel des solidarités organiques dans les sociétés tropicales et comme le niveau de la démocratie "pure" dans les pays occidentaux. La localité fonctionne comme un présupposé, voire même un impensé où "germeraient" les nouveautés et les innovations sociales (issues de la connaissance indépassable de la réalité) qui ne pourraient pas alors remonter vers le sommet (conçu comme un niveau hiérarchique et bureaucratique). Cette biologisation quasi organiciste du rapport entre le local et le national (où se confondent au passage "société civile" et "société locale") doit plutôt être analysée comme une interprétation des effets dominants aux échelles considérées. En ce sens, le concept d'"espace social", du fait qu'il est décliné en plusieurs niveaux scalaires, permet d'éviter de possibles confusions.

Cette échelle du local, faite de négociations, repose sur un lien éminent avec le territoire. C'est cette dimension transformée par les processus d'ethnogenèse qui fait entrer l'autochtonie comme enjeu politique où l'argument essentiel est celui de l'histoire. En effet, comme on l'a écrit ci-dessus, être autochtone c'est être porteur de l'histoire légitime du lieu. Plus encore, se dire autochtone c'est affirmer l'empreinte que porte l'espace de sa propre culture. Dans le contexte où ce lieu est l'objet de convoitise politique, « rien de tel que d'être exclu d'une société locale pour avoir envie de la créer. S'il y a plus d'étrangers encore, celui-ci joue souvent un rôle accélérateur d'identification auprès des premiers. C'est pourquoi on ne peut (...) se représenter une société locale comme le simple rapport des indigènes à leur terroir »<sup>200</sup>.

Une fois posée cette dimension se rattachant à l'analyse des échelles, la manière d'aborder la question de l'espace, du point de vue de l'espace social est bénéfique car il ne s'agit plus d'opposer simplement les échelles mais de voir comment elles peuvent révéler des mondes organisés autour du groupe.

Parler d'espace social revient à distinguer même implicitement entre un espace qui serait du domaine du social et un autre qui relèverait du domaine du physique. C'est d'ailleurs cette distinction que fait Pierre Bourdieu lorsqu'il emploie cette notion. Pour cet auteur, le rapport existant entre espace social et espace physique relève d'une concordance indirecte, car l'espace social en tant que pré structuré par des rapports de forces « tend à se retraduire, de manière plus ou moins déformée, dans l'espace physique, sous la forme d'un certain arrangement des agents et des propriétés : (...) toutes les divisions et les distinctions de l'espace social s'expriment réellement et symboliquement dans l'espace physique approprié comme espace social réifié »<sup>201</sup>. L'espace social de Pierre Bourdieu, c'est le lieu de production symbolique « pour l'imposition des principes légitimes de la vision et de la division du monde naturel et du monde social »<sup>202</sup>. Toujours selon lui, l'espace social est le lieu « distinct et distinctif qui peut être caractérisé par la position relative qu'il occupe par rapport à d'autres lieux et par la distance qui le sépare d'eux » ; c'est donc « une structure de positions

---

<sup>199</sup> Allès P., 1986, pp. 271-282.

<sup>200</sup> Yves Barel cité par Marié M., 1986, p.149.

<sup>201</sup> Bourdieu P., 1997, p. 162.

<sup>202</sup> Bourdieu P., 1994, p. 91.

différentiées, définies, en chaque cas, par la place qu'elles occupent dans la distribution d'une espèce particulière de capital »<sup>203</sup>.

Distance, position, espace autant de notions qui parlent aux géographes. À ce propos, les chercheurs du courant de la géographie sociale des années 1980 ont montré comment les distances sociales entre les positions se doublent bien souvent d'une distance spatiale<sup>204</sup>. À travers cette topologie sociale, se créent la différence des positions sociales et spatiales et la relation où les positions n'existent que les unes par rapport aux autres. Dans la démarche des sciences sociales, il convient de ne pas tendre à expliquer le social par d'autres instances que le social lui-même<sup>205</sup> notamment en faisant de l'espace physique un facteur unique et déterminant de la réflexion. Notre analyse spatiale ne se conçoit que comme une dimension de la vie sociale, du réel social pour reprendre les termes de Jacques Lévy. Ainsi, l'espace est l'expression d'une relation espace-société ; il est aussi dans la société et doit donc être analysé comme tel : « comprendre l'espace des sociétés ne peut se faire comme pour les autres aspects de l'existence que par l'intermédiaire d'une science sociale »<sup>206</sup>. D'une interprétation de l'espace conçu comme une simple projection, un réceptacle, un creuset ou, pour le dire autrement, une tablette d'enregistrement de la complexité sociale, « il s'agit au contraire [de considérer] que tout être, non seulement exige, mais aussi inclut un être-à-l'espace »<sup>207</sup>. Trop souvent l'espace a été considéré comme une mémoire inerte, une sorte de millefeuille<sup>208</sup> ; considérons l'espace, si on doit employer le terme de "mémoire", comme de la mémoire active, « car ces héritages ne sont généralement pas inertes : réappropriés, réactualisés, ils participent aux systèmes de domination politique, de production économique et de reproduction sociale. C'est cette fonction sociale de l'espace sur les sociétés qui n'est pas toujours clairement mise en lumière »<sup>209</sup>. Dès lors, l'espace physique tel qu'il a été employé jusqu'ici est social dans la mesure où cet espace "concret" ne prend sens, existe parce "l'instance sociale" en a décidé ainsi ou en tout cas parce qu'elle lui attribue de la valeur dans ses activités. L'espace social est donc pour nous à la fois l'organisation des rapports sociaux structurés en champs tout autant et en même temps qu'un espace "concret" conçu comme un artefact. Comme l'indique Antonio Alvarenga, l'espace social est considéré « non pas comme un support, mais comme une création, une production humaine constante »<sup>210</sup>.

---

<sup>203</sup> *Idem*, pp. 31-32.

<sup>204</sup> Voir le travail de Frémont A., 1984 et l'article de Fixot A.M., 1990.

<sup>205</sup> Est reprise l'idée selon laquelle « la fonction d'un fait social doit toujours être cherchée dans le rapport qu'il soutient avec quelque fin sociale ». Durkheim E., 1988, p. 203. Voir Bourdieu P., Chamboredon J. C., Passeron J. C., 1968, p. 35.

<sup>206</sup> Lévy J., 1986, p. 254.

<sup>207</sup> Lévy J., 1994.

<sup>208</sup> Guy Di Méo critique aussi cette approche. Voir Di Méo G., 1998b.

<sup>209</sup> Auriac F., 1986, p. 73.

<sup>210</sup> Alvarenga A., 1989, p. 16.

Le concept d'espace social a été employé et utilisé par un grand nombre d'auteurs comme Émile Durkheim, Claude Lévi-Strauss, puis défini plus précisément par Georges Condominas<sup>211</sup> et repris, entre autres, récemment par Guy Di Méo<sup>212</sup>.

Une des manières de définir avec le plus de pertinence possible ce concept est de se référer aux travaux effectués par des chercheurs travaillant notamment sur l'Asie du Sud-Est. Ces derniers appréhendent l'espace social comme un système de relations. En géographe Christian Taillard considère l'espace social comme « un espace déterminé par l'ensemble de relations doté d'une dynamique sociale »<sup>213</sup> de compétition et de coopération. Ces deux dynamiques, loin d'être opposées, sont complémentaires avec par exemple la compétition dans la recherche du prestige et la coopération par le biais de la solidarité communautaire. De ce point de vue cette approche est conforme à la définition que donne Georges Condominas où l'espace social est « l'ensemble des systèmes de relations caractéristiques d'un groupe déterminé »<sup>214</sup>. Dans sa définition de l'espace social, Georges Condominas intègre un grand nombre d'aspects, par exemple des faits culturels comme les langues, les modes d'alimentations, les données écologiques, la conception de la nature et l'organisation de l'espace ; il y inclut également le système de production –essentiellement paysan- et les relations de voisinage. Le tout est pensé comme un ensemble dynamique, car la définition même de l'espace renvoie à la diachronie (*spatium*, qui signifie aussi une étendue de temps). Il s'agit, nous dit l'anthropologue, « de permettre d'indiquer, dans la mesure du possible, les limites de circulation et d'action du groupe, tout en tenant compte de sa conception et de son mode d'organisation de l'espace »<sup>215</sup>. En fait, on voit dans l'espace social, conformément à ce que définit Georges Condominas, à la fois des systèmes de relations internes et externes dans un espace qui ne se limite pas à l'espace géographique seulement mais qui englobe les représentations et le fonctionnement d'une société dans un mouvement diachronique. L'espace social ne se confond pas avec une aire culturelle car selon lui, on trouve dans cette dernière des espaces sociaux restreints et des espaces sociaux larges<sup>216</sup>.

Si la manière dont Georges Condominas parle de l'espace social est bien plus riche que ce que l'on vient d'écrire à son sujet, retenons pour notre part que l'espace social est la dimension où se forment, s'organisent et se confrontent les différents champs sociaux. En tant que système structuré de relations sociales, l'espace social, dans ses configurations politique, économique, sociale et culturelle complexes, est le lieu (en tant que position et situation) où se jouent les différents capitaux par des acteurs ayant des logiques différentes<sup>217</sup>. Dans cet espace se forment les autochtonies

---

<sup>211</sup> Condominas G., 1980.

<sup>212</sup> Di Méo G., 1998b, pp. 30, 274-275.

<sup>213</sup> Cette définition est issue à la fois des apports de Georges Condominas et de Christian Taillard. Voir Condominas G., 1977 ; Taillard C., 1977a, p. 93.

<sup>214</sup> Condominas G., 1980, 75.

<sup>215</sup> *Idem*, p. 76.

<sup>216</sup> *Idem*, p. 39.

<sup>217</sup> Le terme de capitaux que l'on empreinte à Bourdieu renvoie à des "choix" que les individus effectuent en fonction de ce qu'ils se représentent être leurs intérêts. Ainsi, les acteurs, selon leurs buts, peuvent avoir tendance à accumuler des capacités et des qualités spécifiques reconnues dans leur milieu social. Le capital est un ensemble de moyens disponibles par les acteurs de nature et de quantité différente selon leur position dans le champ social. Pour être clair, si un paysan autochtone souhaite acquérir une jarre afin

par le biais des rapports de force des champs sociaux (eux-mêmes déterminés par la configuration de l'espace ainsi constituée) et peuvent émerger certaines formes de légitimité territoriale. L'espace social est l'unité, ce qui ne veut pas dire, bien au contraire uniformité, où s'exercent le capital symbolique et les enjeux territoriaux entre les différents groupes qui le composent. Les espaces sociaux sont, comme le souligne Christian Taillard, porteurs d'une dynamique sociale relevant d'un certain degré de consensus et de dissensus. Cette question est à nos yeux importante, car bien souvent le critère choisi pour déterminer ce qu'est un espace social conduit à n'y voir qu'un élément sur un espace isotrope. Si on prend comme exemples les espaces sociaux présentés par des chercheurs dans un numéro de *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, la plupart du temps l'espace social est circonscrit à un critère spécifique. Fondé sur le groupe pour Christian Pelras et Georges Condominas ou sur le village pour Christian Taillard, l'espace social présente un certain niveau de cohérence (et non d'unité) dans ses relations externes et internes<sup>218</sup>.

Cependant lorsque l'on souhaite comprendre comme c'est notre cas les jeux d'acteurs dans la construction et reconstruction de l'autochtonie, il sera bien difficile de ne prendre qu'un seul groupe au risque de biaiser l'analyse et donc d'opter pour un ethnocentrisme que l'on dénoncerait par la suite chez ceux que l'on prétend étudier. Dès lors, on propose d'insister dans ce travail sur la dimension externe des relations et d'examiner comment ce dernier se confronte ou s'associe à celui des autres groupes. En confrontant ces relations de l'espace social de chacun des groupes peut être pourrait-on trouver -sans anticiper trop sur nos prochains développements- ce qu'est le territoire, c'est-à-dire le lieu où sont projetés les systèmes de représentations et de pratique de chacun des protagonistes du Tây Nguyễn.

### 1.2.2 L'invention des autochtonies

L'autochtonie, c'est-à-dire une façon d'être et/ou de se sentir autochtone, est une réalité qui associe des enjeux sociaux, politiques et fonciers. Conçue comme une construction identitaire dynamique individuelle et collective d'un rapport au territoire, elle est partie prenante des enjeux territoriaux. Le rapport à l'Autre, les stratégies portées par les acteurs permettent d'observer la construction d'une légitimité sur le territoire, la mise en place d'une autochtonie<sup>219</sup>. Elle n'est donc rien d'autre que la construction d'une identité liée à une légitimité d'antériorité et un rapport culturel au territoire. Est créée ainsi une distinction sociale fondée sur "ceux qui sont d'ici" et "ceux qui sont d'ailleurs". Les autochtones naissent donc avec la conquête<sup>220</sup> : c'est dans le rapport à l'Autre et le

---

d'accumuler du capital symbolique, un commerçant occidental y voit le moyen d'accumuler du capital économique.

<sup>218</sup> Voir numéro d'*Asie du Sud-Est et Monde Insulindien* avec les articles de Christian Taillard (1977) et Christian Pelras (1977).

<sup>219</sup> Voir le numéro de *Recherches amérindiennes au Québec*, 1998.

<sup>220</sup> Norbert Rouland cité par De Lespinay C., 1999, p. 40.

besoin de forger une différenciation que naît l'autochtone. Pour se dire "autochtone", il faut pouvoir désigner celui qui ne l'est pas.

L'autochtonie ne renvoie pas au fait d'être seulement uni au sol sur lequel on est né ; le sentiment d'être d'autochtone n'est donc pas l'apanage de ceux qui sont véritablement nés sur le sol qu'ils occupent. Il s'agit de la construction sociale d'un lien au territoire ; l'essentiel réside dans le lien existant entre le groupe et le territoire. Concevoir ce concept de manière dynamique permet de comprendre la qualité que l'on attribue, et que l'on s'auto-attribue le cas échéant, en fonction des objectifs, des stratégies sociales à l'œuvre, bref en fonction des rapports de force qui s'exercent dans le champ social en question. L'autochtonie est alors un enjeu de pouvoir, de lutte entre groupes pour asseoir une légitimité sur un territoire dans un rapport avec l'Autre. Il est nécessaire d'opérer à ce stade une déconnexion entre d'une part l'autochtone et l'allochtone et d'autre part l'autochtonie et l'allochtonie : on peut être allochtone et chercher à se construire une autochtonie. Ces questions du "devenir" autochtone seront abordées dans un premier point alors que dans un second temps, on analysera la hiérarchisation de l'autochtone au Viêt Nam en soulignant comment il est marginalisé culturellement.

#### a) Devenir autochtone

Pour saisir les intérêts qui sont en jeu à l'époque coloniale, il est nécessaire d'aborder l'organisation politico-économique de ces espaces reposant sur l'économie de plantation. L'histoire de la diffusion des cultures commerciales pérennes en Côte d'Ivoire tout comme au Viêt Nam est par certains aspects similaires. Dans ces deux pays, s'implantent au milieu des années 1920 de grandes exploitations coloniales – avec le caféier et l'hévéa au Viêt Nam, le cacaoyer en Côte d'Ivoire. Dans les deux cas, le pouvoir d'État tente de diffuser les cultures pérennes parmi les populations mais avec des résultats très différents. Ainsi, en Côte d'Ivoire, le cacaoyer se diffuse à l'époque très facilement parmi la paysannerie allochtone et autochtone alors qu'au Viêt Nam, malgré des tentatives et des incitations louables qui permettront la présence de quelques arbres dans les villages autochtones, la caféiculture ne s'est jamais réellement développée avec la même ampleur que le cacaoyer en Côte d'Ivoire.

Il est vrai que le rapport à l'extérieur construit par les colons pour ces groupes autochtones est divergent. Dans la province du Dak Lak le Résident Sabatier s'attache vingt années durant à écarter toutes les "intrusions" étrangères, occidentales comme vietnamiennes. Cette politique "isolationniste" poursuivie du début des années 1900 jusqu'en 1925 fait émerger un sentiment d'autochtonie en quelque sorte replié sur lui-même, c'est-à-dire circonscrit aux frontières administratives régionales, et en opposition aux *Kinh* des plaines. En revanche en Côte d'Ivoire les autochtones sont très tôt en contact avec l'extérieur et prennent part à la politique ivoirienne par l'intermédiaire de structures comme l'association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire où émerge, en opposition aux *Baoulé*, une identité autochtone *Bété* connectée aux grands courants politiques et commerciaux nationaux.

Quelle que soit la forme, les colons participent à la création de l'autochtonie. Il apparaît nettement que dans les deux cas, les Français se sont appuyés sur les groupes autochtones pour asseoir leur domination politique en valorisant une "spécificité" locale, une valeur spécifique au territoire. En valorisant les chefs locaux et la richesse culturelle, les colons ont procédé en réalité à une neutralisation, à une disqualification pour employer le terme utilisé par Jean Pierre Dozon, vis-à-vis de la sphère économique au profit de l'allogène du Nord et du non-national au Viêt Nam et en Côte d'Ivoire.

La mise en marge des activités économiques a fait des autochtones les spectateurs de leur propre éviction en tant qu'acteur de la modernité coloniale et leur exclusion du champ du politique par le pouvoir économique. On en arrive aussi bien au Viêt Nam comme en Côte d'Ivoire à une situation où les allochtones ont développé des stratégies de recomposition, prennent le pouvoir sur les territoires. En effet, comme l'explique parfaitement Jean-Pierre Dozon « compte tenu des vagues migratoires successives, les nouveaux venus ont toujours eu tendance à prendre le pas sur les premiers arrivants ; et tout en enclenchant un processus plus ou moins net d'assimilation, ce sont eux, les nouveaux venus, qui placèrent, tantôt par la violence, tantôt par la négociation ou le contrat, les premiers arrivants en position d'autochtones, c'est-à-dire dans une position de subordination. Assez souvent, du reste, les nouveaux venus en tant que "gens du pouvoir" réservaient aux premiers arrivants des fonctions rituelles en tant que "gens ou maîtres de la terre" »<sup>221</sup>. Le partage des tâches symboliques entre autochtones et allochtones est donc en place : le droit mythique et culturel sur la terre est bien accordé aux autochtones sans voir que pratiquement l'appropriation des terrains et donc le pouvoir sur la terre a été transféré sur le long terme aux allochtones.

Cet exemple montre comment les populations peuvent être amenées à revendiquer une autochtonie conformément aux critères sociopolitiques en vigueur. On assiste donc là à la construction d'une double légitimité : celle théorique des droits coutumiers toujours accordée aux autochtones, celle pratique autorisant les allochtones à s'approprier concrètement la terre. En construisant ainsi les rapports entre ces deux groupes, se construit l'exclusion des autochtones de la maîtrise de leurs espaces par leur maintien dans la sphère du subjectif et de la tradition.

Pour comprendre comment des groupes ethnolinguistiques s'inventent une autochtonie, les cas ivoirien et burkinabé sont intéressants. Au-delà de leurs contextes spécifiques, les groupes sociaux -qu'ils soient ou non en position dominante par rapport à un Autre- créent, en la revendiquant, une autochtonie partie prenante des enjeux politiques qui s'exercent sur ces territoires.

En Côte-d'Ivoire, la "ruralisation" de l'espace forestier (transformation de l'espace agricole de la zone forestière ivoirienne) est associée très fortement à la plantation de culture de rente puisque lors de l'indépendance la mise en avant de l'agriculture et du paysan-plantier entraîne « la ruralisation effective de tout l'espace forestier par

---

<sup>221</sup> Dozon J.P., 1997, p. 796.

extension progressive de fronts pionniers agricoles »<sup>222</sup>. Là aussi, comme au Viêt Nam, l'ouverture des forêts vise notamment à intégrer de nouvelles populations jusque là marginales dans le développement des cultures pérennes. Le cas de l'ethnie *Bété* présenté par Jean-Pierre Dozon est instructif<sup>223</sup>. L'histoire de la colonie et les enjeux contemporains du front pionnier participent à l'activation d'une tradition et d'une origine géographique restant hypothétiques, non argumentées. À l'arrivée des colons, les relations sociales des groupes de la région du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (auxquels les colons ne trouvent guère d'unité socio-culturelle) dépassent le cadre imposé par les Français. Ces derniers, en créant une unité administrative *Bété*, forment une région selon un projet de mise en valeur agricole. Ainsi, la réorganisation spatiale de la région, par les infrastructures routières notamment, contribue à modifier l'espace de vie des *Bété* auxquels est attribuée une origine commune. Avec la mise en place de l'économie de plantation s'amorcent d'un côté un flux de migration de *Bété* vers Abidjan et d'un autre côté l'arrivée de *Baoulé* qui peu à peu s'intègrent, plantent caféiers et cacaoyers à tel point que la pression foncière se fait de plus en plus vive. C'est grâce aux jeunes urbains *Bété* qu'émerge un sentiment d'autochtonie qui consiste en une réappropriation d'une supposée origine locale légitimant l'occupation du sol dans le contexte de la politique ivoirienne de "la terre à celui qui la cultive" qui favorise les allochtones au détriment des autochtones partis tenter leur chance ou faire leurs études en ville. Par ailleurs, la construction du sentiment autochtonie s'appuie sur la stratégie des immigrants et « tend à effacer les marques de l'histoire (...) pour ne restituer que le mouvement de colonisation allochtone. (...) Elle efface les conditions pratiques de leur présence, car celle-ci est de moins en moins fondée sur des relations organiques ou complémentaires »<sup>224</sup>.

On voit à travers cet exemple que la revendication d'une autochtonie dépend fortement des enjeux politiques locaux. La mise en place de l'autochtonie peut se situer à un niveau différent et relever de la manipulation des symboles socio-religieux des rapports à la terre. À ce sujet, l'article de Marc Eric Gruénais explique comment ce qui prime dans l'autochtonie porte plus sur la construction d'une légitimité politique ; celle-ci a pour effet de transformer l'organisation religieuse notamment le statut du "Maître de la terre". Au Burkina-Faso, l'arrivée de populations *Nakombse* s'est traduite à première vue par l'opposition entre ce groupe allogène et des autochtones, les *Nyonyose* et les *Ninsi*. La mise en place d'un nouveau pouvoir par les arrivants modifie le jeu politique. Ainsi, la gestion de la terre qui était du ressort des autochtones à travers un "Maître de la terre" se trouve modifiée et réinterprétée par les nouveaux chefs. Les *Nakombse* choisissent dans leurs propres rangs ou dans les rangs d'autochtones voisins les nouveaux Maîtres à la condition expresse qu'ils ne soient en aucun cas *Ninsi*. Par le biais de la redistribution de la légitimité, les *Nyonyose* (autochtone) et les *Nakombse* (allochtone) s'approprient en quelque sorte la légitimité territoriale au détriment des *Ninsi* qui sont pourtant aussi des autochtones. Marc-Eric Gruénais montre que l'enjeu

---

<sup>222</sup> Verdeaux F., 1997, p. 93.

<sup>223</sup> Dozon J. P., 1999.

<sup>224</sup> Dozon, J.P., 1985, p.302.

d'appropriation dépasse celui de la simple possession symbolique de la terre. Ainsi, ce n'est pas forcément la maîtrise de la terre qui fait la légitimité spécifique du territoire en question. Dans le cas développé par l'auteur l'important n'est pas de savoir qui est le "Maître de la terre" mais plutôt qui est légitime pour distribuer cette compétence. À travers les interrelations sociales, les compromis sociaux et territoriaux, c'est l'articulation de la vie commune qui se réorganise. S'opère une dépossession de la gestion symbolique du statut de Maître de la Terre. Il s'agit d'une déconnexion entre ce statut et celui "d'être autochtone" par la redistribution de distinctions de l'autochtonie par les conquérants. Ces situations sont analysées comme étant le moyen d'asseoir un contrôle sur la terre à distance ; par la maîtrise du jeu politique, les allochtones s'emparent de la gestion symbolique du critère central de l'autochtonie.

Ces deux exemples africains montrent les processus de création et de subversion que peut connaître l'autochtonie. Par la revendication d'une appartenance au territoire ou bien par la transformation du champ politique par lequel le statut de la terre est régulé, on retrouve ces phénomènes de recherche d'une autochtonie. La création d'autochtonies, au Viêt Nam se fait par hiérarchisation et minoration culturelle qui a pour effet de dénier aux groupes autochtones toute capacité à devenir acteur dans le champ politique. Ce processus de subversion des qualités culturelles autochtones dans le sens où la culture exprime le lien au sol est essentiel pour comprendre comment des groupes construisent une image dévalorisée d'eux-mêmes.

#### b) La hiérarchisation culturelle justifiant l'exclusion

Mis à part les pays où les autochtones sont majoritaires numériquement ou politiquement, où ces derniers ont conservé leurs autorités politiques comme dans certaines îles d'Océanie, lorsqu'ils ont réussi à concrétiser leur autonomie comme dans le Nunavut en Amérique du Nord ou bien dans les cas où la minorité numérique est respectée politiquement comme c'est le cas en Nouvelle-Zélande par exemple, le groupe autochtone, lorsqu'il est en situation de minorité politique, n'a guère voix au chapitre et son modèle propre est rarement considéré.

Entre minorité et majorité, il y a un échange culturel mais inégal : les autochtones doivent adopter le modèle social majoritaire alors que la majorité n'adopte le plus souvent les référents culturels que pour valoriser son propre groupe et l'image qu'elle promeut. Ces échanges inégaux sont fondés sur une domination d'autant plus efficace qu'elle est perçue par ceux qui la subissent comme ayant de la valeur. Lorsque le modèle arrive à imposer son propre ordre de perception chez ceux qui sont porteur d'un modèle culturel différent, alors ce modèle passe dans l'ordre du "naturel" et produit de l'exclusion sociale et spatiale au détriment de ceux qui assurent son succès.

Concernant le Viêt Nam, lorsque est faite référence à l'ensemble national, la culture qui est promue se présente la plupart du temps sur le modèle de la diversité complémentaire telle qu'elle est véhiculée traditionnellement à travers la métaphore du

bouquet bigarré de fleurs où chaque groupe ethnique représente une fleur au sein de ce dernier<sup>225</sup>.

Au-delà de cette approche très politique de la diversité culturelle, les cultures du Tây Nguyên telles qu'elles sont présentées et prescrites aux minorités ethniques renvoient à une mise en abyme de sa propre identité ; dans les médias vietnamiens locaux et nationaux, la culture autochtone des *Édé* ou des *Mnông* par exemple est montrée à l'intérieur de la culture vietnamienne c'est-à-dire dans un autre contexte culturel. D'une certaine manière on constate une forme de décontextualisation par simplification et sélection. Dans cette perspective, la présentation de concours musicaux, de jeux "traditionnels" et de tous autres types d'activités culturelles dans un cadre artificialisé, théâtralisé notamment *via* les concours très officiels de gong<sup>226</sup> qui se tiennent sur une estrade en plein centre de la ville tendent à dénaturer les pratiques culturelles pour n'en faire qu'une activité festive indépendante des croyances et des pratiques dans lesquelles elles remplissent une fonction précise. En créant les conditions légitimes d'expression culturelle l'État participe à la formulation de pratiques conformes à l'ordre établi. Ainsi les mises en scène télévisées ou de la presse écrite subissent des traitements visant à gommer les caractères distinctifs. Par des confusions successives et par le biais de la généralisation s'exerce une mécanique qui tend à uniformiser la diversité (on parlerait alors de culture du Tây Nguyên au singulier) afin de permettre, comme l'écrit Sabine Trébinjac au sujet de la Chine, que la culture proposée puisse être appropriable par le citoyen vietnamien. C'est cette pensée qui est mise en œuvre lorsque dans les programmes télévisés des figurants *Kinh* tentent d'imiter les gestes des autochtones autour d'un feu de bois.

Ce non-réalisme des scènes correspondant à une folklorisation des cultures a pour effet de dénier la capacité de manifester par eux-mêmes leurs propres pratiques culturelles et surtout de créer le cadre légitime d'expression de ces pratiques. Il ne s'agit pas d'erreurs ou d'une succession d'oublis comme on peut être tenté de le croire,

---

<sup>225</sup> « Cả dân tộc Việt Nam ta nh- một v- òn hoa, trong đó mỗi dân tộc anh em là một loài hoa quý. Mỗi dân tộc đều đ- ợc phát huy những truyền thống và văn hoá tốt đẹp của mình để góp phần làm cho v- òn hoa lớn càng thơm, càng đẹp » Lê Duẩn, 1978a, p. 14.

<sup>226</sup> Cette logique de décontextualisation des pratiques culturelles se retrouve à de nombreuses occasions dans la vie provinciale *via*, par exemples le "deuxième festival de gông" de Dak Lak qui s'est tenu les 8 et 9 mars 2000, la course d'éléphant bi-annuelle, le festival de la prière pour la pluie... qui sont autant de moyens pour les autorités provinciales de transposer dans l'ordre collectif des pratiques relevant de l'ordre collectif du groupe autochtone. Voir Đặng Bá Tiến, 2000, p. 5. La représentation de la culture du Tây Nguyên par l'intermédiaire des gongs est particulièrement prisée par la presse vietnamienne (voir *Courrier du Việt Nam*, "Les gongs des Hauts-plateaux", 14 novembre 1999, p. 16 ; *Thời báo kinh t Việt Nam*, "Âm vang công chiêng Tây Nguyên", n°19, 14/02/2000, p. 11), tout comme les maisons communales, les constructions funéraires, les poèmes épiques et l'alcool de riz. Voir *Courrier du Vietnam*, "Les spécificités du Tây Nguyên sont menacées de disparition", n°1869, 12 mars 2000, p. 9.

Cet ordre du discours représentant les espaces de montagne ainsi que leur habitant est rendu régulièrement par la presse vietnamienne avec beaucoup de minutie. Deux années de lecture d'articles de presse en vietnamien, anglais et français sur les plateaux permettent de dresser une typologie des représentations. Le premier type reproduit par deux exemples en annexes (*Annexe 8 La presse vietnamienne rendant compte de la réussite d'un "roi du café"* *Annexe 9 Le village de Alé A et la perspective d'intégration au commerce touristique*, pages 449 et 450) vise à mettre en scène l'adaptation réussie de l'économie autochtone minoritaire (ou des espaces de montagne) à la modernité et l'accès au développement. Viennent en complément deux autres formes de discours sur les groupes autochtones : la représentation, la richesse culturelle des groupes minoritaires (on y met en scène la particularité des croyances et la beauté des arts) et la disparition du milieu floristique et faunistique (les articles décrivent avec compassion le danger que courent les éléphants, la forêt...).

mais bien de l'expression d'une volonté de "fusion" culturelle des groupes ethnolinguistiques où l'expression culturelle n'appartient plus au village mais à la Nation toute entière. Ces mises en situation s'inscrivent dans le cadre de la politique de « préservation sélective » conforme en ce point précis à la Constitution vietnamienne de 1980<sup>227</sup> où les expressions culturelles doivent se conformer au modèle moderniste de l'Homme socialiste. Par ce processus de formalisation et de prescription de la culture légitime, se met en place une "vietnamité" conforme au statut mineur des autochtones. La culture prend une forme aseptisée (c'est-à-dire débarrassée de ses éléments indésirables), puis déconnectée (coupée des contextes culturels et des missions que les pratiques doivent remplir) intentionnellement de son sens originel pour servir d'autres desseins sous la forme d'activités ludiques dans lesquelles se renforce le statut inférieur des autochtones de la même manière que s'était créée dans les zoos humains occidentaux la représentation populaire directement perceptible de la hiérarchie des races<sup>228</sup>. L'image de l'autochtone est alors projetée et intégrée dans le mythe national ; elle vient enrichir et donner de la profondeur historique à un pouvoir d'État qui en manque singulièrement dans les zones de montagnes. L'objectif est donc de s'approprier la qualité historique de l'autochtone tout en intégrant l'homme et la terre dans le cadre plus large de la nation. En associant l'image d'antériorité de l'autochtone à l'État, ce dernier se donne l'illusion de la légitimité historique permettant ainsi de nier toute revendication spécifiquement autochtone ; c'est en définitive une manière pour l'État de plonger ses racines au-delà de sa propre création et de transcender les échelles géographiques.

Pour s'assurer que la culture légitime est bien appliquée, la structure d'État que l'on analysera par la suite en détail se révèle utile. Ainsi, les cadres d'une ferme dans le Gia Lai, selon leurs propres termes et leurs propres critères subjectifs trouvent que la vie spirituelle des travailleurs est "très pauvre". Pour remédier à cela, la direction de la plantation de Chu Pong lance un programme d'investissements pour les activités socioculturelles : « la construction du réseau d'haut-parleurs dans les villages est mise en chantier ainsi que la diffusion d'un film une fois par mois. Les équipes musicales auront alors des occasions pour s'exprimer et présenter leurs spectacles dans différents villages. La plantation de Chu Pong accorde son attention d'un modèle villageois de "culture nouvelle" (*làng buôn vờn hoỹ m' i*) le plus rapidement possible »<sup>229</sup>. Concrètement cela aboutira à la création d'une maison culturelle où les unités de productions dépendantes de cette plantation ont organisé à titre d'exemple un spectacle qui, selon les autorités a été, bien évidemment, couronné d'un grand succès. Ainsi, dans la maison culturelle de Chu Pong, explique au lecteur le comité populaire de Dak Lak, « la participation de différents types de gongs doit être mise en valeur de façon qu'ils ne soient plus utilisés pour exprimer la douleur (lors des enterrements comme

<sup>227</sup> Salemink O., 2001, p. 200-201 et Nong Quoc Chan, 1978, pp. 57-63. Voir aussi Hardy A. et al., 2003, p. 277. La Constitution précise que toutes les ethnies ont le droit de « conserver et développer ce qu'il y a de beau dans leurs us et coutumes ». Voir *Document 2 La place des ethnies dans les constitutions du Viêt Nam*, page 147. On évoquera plus loin la place que joue la Constitution dans la minoration des groupes autochtones au Viêt Nam.

<sup>228</sup> Voir l'introduction de *Zoos humains* sous la direction de Bancel N., Blanchard P., Boetsch G., Deroo E., Lemaire S., 2002.

<sup>229</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 298.

auparavant) mais au contraire la joie. Pour la première fois les habitants avec l'aide des autorités ont utilisé les gongs non pas comme un aspect religieux mais comme une activité de gaieté. Cette fête est considérée comme une activité culturelle indépendante des fêtes religieuses traditionnelles. Lors de ce spectacle, la personne la plus âgée du village (le patriarche) a chanté selon la tradition, on a vu également les artistes amateurs qui ont déclamé des poèmes portant sur l'histoire révolutionnaire de Chu Pong. »<sup>230</sup>

Ce cas montre de manière exemplaire comment les pratiques culturelles sont sorties de leur contexte (festivité villageoise) et dénaturées (plutôt que de chanter la douleur, on chante la gaîté politique) ; ce mécanisme n'est pas différent des techniques de conversion utilisées par le missionnaire catholique Jacques Dournes lorsqu'il propose aux *Jarai* de remplacer la fonction du tambour destinée à se remémorer les sacrifices par un ersatz de cloche devant rappeler aux convertis qu'il est l'heure d'aller prier le nouveau Dieu<sup>231</sup>. Pour revenir à l'exemple de la ferme de Chu Pong, il est à noter aussi que les structures de production offrent pour ce genre d'exercice un cadre tout à fait satisfaisant puisqu'elles représentent, au plus fort de la collectivisation des plateaux du Centre Viêt Nam, un véritable centre socio-économique dans le milieu rural. De la même manière, mais à une autre échelle, ce principe de "vitrification"<sup>232</sup> de la culture autochtone se retrouve notamment dans le projet de village culturel où doivent être représentés tous les groupes ethnolinguistiques du Viêt Nam. Situé en pleine région *Kinh* (Ha Tay), ce village ressemble à se méprendre à celui créé dans le même but à Taiwan avec l'alliance de zones de jeux, de terrains de sport, de parcs aquatiques, d'hôtels et enfin d'une "âme", celle du village comprenant des quartiers dédiés à chaque ethnie<sup>233</sup>. Cette interprétation de la diversité culturelle vietnamienne relève plus de la foire foraine que d'une sensibilisation aux différentes cultures ; cette plongée dans un « confusionnisme »<sup>234</sup> se trouve aux antipodes des recommandations que fait Georges Condominas dans un récent ouvrage sur les cultures au Viêt Nam<sup>235</sup>. Cette double volonté de valoriser la culture tout en tenant un discours prescriptif sur la validité et l'utilité sociale de certaines pratiques est toujours d'actualité. Ainsi, en 1990 le Comité populaire de Dak Lak note qu'il faut diminuer « autant que faire se peut des activités arriérées par exemple en réduisant la durée de la fête des morts en faisant passer cette fête de sept à trois jours... en utilisant maintenant des cercueils comme les *Kinh* ». <sup>236</sup>

En procédant à un découplage entre pratique sociale et représentation culturelle, la seule image positive d'eux-mêmes qui est envoyée et renvoyée aux autochtones

---

<sup>230</sup> *dem*, p. 299.

<sup>231</sup> Dournes J., 1963, p. 99.

<sup>232</sup> La "vitrification" en confiserie consiste, selon *Le grand Larousse Universel*, en l'action « d'enduire d'une pellicule de protection translucide pour protéger [le bonbon] de l'humidité ». Le régime vietnamien, par le principe de "préservation", contribue d'une certaine manière à enfermer les cultures autochtones dans des musées, les isolant ainsi du reste du corps social.

<sup>233</sup> Sur le cas de Taiwan voir Allio F., 1998, p. 52 ; *Le courrier du Vietnam*, 29 avril 2001, p. 9.

<sup>234</sup> Condominas G., 1993, pp. 228-237.

<sup>235</sup> Condominas G., 2001, pp. 13-27.

<sup>236</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, ủy ban nhân dân Đắc Lắc, 1990, p. 195

n'appartient qu'à des pratiques "traditionnelles" dans le champ artistique (le tissage, la vannerie, le chant, la danse...) pour mieux dénier toute activité positive dans les activités socio-économiques. C'est ainsi qu'aux arguments d'autochtonie, qui peuvent être avancés par des populations autochtones, Hanoi donne le discours suivant : « de nos jours, le Parti recommande que le Tây Nguyên soit considéré comme la terre natale des gens du Nord, du Centre, du Sud construisant, avec les compatriotes ethniques, un Tây Nguyên riche et beau. Malgré cela, les populations du Tây Nguyên sont des personnes qui sont sans conteste sur leur pays natal, ils sont les seuls à vivre dans leur propre pays et à connaître mieux que quiconque les hommes, la tradition, la géographie, le climat... »<sup>237</sup> L'argumentation qui est développée ici, outre celle du nombre croissant de la population *Kinh*, porte sur la valorisation de connaissances d'ordre culturel issues du milieu "traditionnel" qui n'ont finalement que peu d'impact pour atteindre l'objectif d'un Tây Nguyên "riche et beau". Celui-ci nécessiterait des investissements, bref, la mise en œuvre d'une forme de modernité qui légitime en définitive deux types d'autochtonies : l'autochtonie utile, moderne issue du travail investi dans la terre, légitimée en dernier recours par la force du nombre et d'un autre côté l'autochtonie certes "naturelle" mais finalement peu efficace. De ce point de vue les autochtones n'ont rien à faire dans le domaine du développement économique et sont cantonnés au rôle d'assistés<sup>238</sup>.

Le statut de minoritaire intégré dans un rapport biologisé au territoire a pour répercussion l'exclusion des groupes autochtones face à cette "modernité". Se met en place un processus de disqualification qui se fonde sur une perception dichotomique entre la nature et la culture, le primitif et l'évolué. Bref, s'organise par le biais de cette construction de l'altérité une mise à l'index qui est d'autant plus efficace qu'elle est reprise par un certain nombre d'autochtones eux-mêmes. Il s'agit d'une dynamique de reproduction de leur propre domination en développant un discours sur leur manque d'aptitude. En construisant un discours d'auto-dévalorisation, les autochtones justifient et entérinent la supériorité idéologique et numérique des autres groupes. À plusieurs reprises, dans nos entretiens des autochtones ont cette tendance à se positionner comme "incapables" et à développer un discours misérabiliste sur eux-mêmes. Si les conditions socio-économiques dont ils jouissent sont inférieures à celles des groupes allochtones, il est nécessaire de souligner que l'intériorisation de cette faiblesse perçue comme atavique ne fait que reproduire et renforcer cet état de fait<sup>239</sup>.

---

<sup>237</sup> Hoàng Văn Huyền, 1980, p. 85. « tuy vậy ng-ời dân tộc Tây Nguyên vẫn là những con ng-ời làm chủ giang sơn mình rõ nét nhất ; và cũng chỉ có dân tộc Tây Nguyên sống trên xứ sở của mình mới biết rõ hơn ai cả về con ng-ời, phong tục, địa lý, khí hậu... »

<sup>238</sup> C'est ce que note en effet Tran Duc Dân lors de la mise en place des nouvelles zones économiques (*v•ng kinh t m' i*) par les *Kinh*, lesquels sont considérés comme des populations de nouvelle économie (*dân kinh t m' i*).

<sup>239</sup> L'exemple le plus flagrant est celui de l'éducation. Le constat est souvent fait que nombre d'autochtones n'ont que de faibles conditions d'accès à la scolarisation (sur les dix-sept communes enquêtées, seule la commune d'Ea Tul possède un cours entièrement dispensé en langue *Édé*). À l'Université, les conditions avantageuses dont les autochtones bénéficient en théorie (gratuité des cours et bourses d'études) cachent mal un faible pourcentage d'étudiants. Comme le signale Phan Quoc Sung, sur l'ensemble des ingénieurs et docteurs formés à l'Université de Tây Nguyên, seuls 14 % appartiennent à des minorités ethniques. Phan Quốc Sung, 2000, p. 84.

C'est ce que l'on retrouve dans un discours très politique sous la plume d'un ancien Président du comité populaire de Dak Lak et Président de l'Université de Tây Nguyên d'ethnie *Édé* –Y Ngông Niê Kđăm<sup>240</sup>- qui expliquait en 1984 que « le Tây Nguyên ne peut pas aller selon le principe de "s'élever soi-même" [car] le Tây Nguyên a un niveau de développement socio-économique le plus bas de tout le pays. Les gens du Tây Nguyên sont encore très "faibles" au sujet de la culture, de l'idéologie. Si le Tây Nguyên suivait les étapes de l'histoire, il faudrait plusieurs centaines d'années supplémentaires pour qu'il construise des rizières irriguées comme actuellement dans les deltas des *Kinh* »<sup>241</sup>. Le modèle évolutionniste qui est porté dans cet extrait est celui de la disqualification du Tây Nguyên tant en ce qui concerne les populations que les espaces autochtones où, conformément à la hiérarchisation des groupes ethnolinguistiques entre eux, les *Kinh* sont placés en haut avec ses modèles culturels et économiques.

Ce découplage entre les conditions de vie réelle et la valorisation d'une forme de culture se retrouve dans la presse vietnamienne qui oscille d'une part entre la contemplation de la richesse culturelle et artistique des minorités du Tây Nguyên et la description misérabiliste des conditions de vie de ces populations, notamment leurs pratiques agricoles jugées "étranges" et "arriérées". Il est possible d'analyser ces discours typiques comme la volonté de dissocier les populations de leur territoire. La culture "épurée" ou "choisie" est alors conçue uniquement sur le mode de la mise en valeur, de la justification et le renforcement de la richesse culturelle nationale au détriment de son ancrage local. Elle est transposée à l'échelle nationale *via* notamment le changement des paroles des chants populaires autochtones en faveur de la Révolution ou bien par un choix politiquement orienté de chansons folkloriques comme on le constate dans un petit ouvrage où les *Cor* et les *Édé* chantent respectivement « Le régime américano-Diêm est mauvais » ou bien « La fleur de l'Oncle Hô s'épanouit »<sup>242</sup>.

Si l'on a constaté que les cultures autochtones n'ont que peu de valeur aux yeux des règles prescrites, en revanche l'espace sur lequel elles se trouvent en possède une. Le jeu consiste donc à créer une auto-exclusion de ce territoire afin de faire en sorte qu'il soit contrôlé par ceux qui maîtrisent les outils politiques et économiques "optimaux" pour s'approprier ce territoire. Ainsi, les liens unissant la terre et les autochtones dans ses expressions culturelles sont altérés. L'enjeu n'est pas tant la présence des autochtones que le marquage symbolique de l'espace. Des populations du Tây Nguyên n'est retenu que ce qui est valorisable (la culture), le reste -c'est-à-dire sa relation au sol- est rejetée dans la psychologie, la superstition... En transposant toutes les valeurs positives à une échelle métaphorique et déconnectée de l'ancrage territorial réel, l'État contribue à la déconnexion entre le territoire et le système spirituel des autochtones.

---

<sup>240</sup> Cet *Édé* né à Ea Pok dans le Cu M'gar (Dak Lak) a fait partie de ceux qui pendant la guerre ont rejoint le Nord. Il a suivi les cours de l'École normale centrale pour les minorités ethniques et il a par la suite siégé comme député à l'Assemblée Nationale. Après une longue carrière au sein du Parti Communiste, il est décédé le 9 mai 2001. Voir Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 620 et *Ôak Lak*, n°2311, 11 mai 2001.

<sup>241</sup> Y Ngông Niê Kđăm, 1984, p. 17.

<sup>242</sup> *Dân ca Tây Nguyên*, 1986, pp. 161-162; 183-184. Sur la manière dont sont sélectionnées les paroles des chansons, voir Trébinjac S., 1997.

S'organise un système classificatoire avec d'un côté l'homme rationnel, objectif et de l'autre côté l'homme irrationnel, subjectif. La distinction instaurée reprend une logique de disqualification de l'Autre notamment dans tout ce qui a trait aux activités conçues comme "utile" et "efficace". Ce genre de modèle est appliqué dans les tableaux comparatifs dressés par des "anthropologues" vietnamiens où la doctrine stalinienne<sup>243</sup> tient lieu d'analyse scientifique dans la présentation comparée de la vie des autochtones et des Communistes<sup>244</sup>.

Si la juxtaposition des différentes pratiques culturelles permet tous types de discours et de pratiques tendant à justifier l'altérité radicale, il est d'autres expressions sociales qui se prêtent mal à ces clivages. Le cas de la diffusion du christianisme au Viêt Nam et en particulier dans les plateaux en est un exemple flagrant. En effet, la diffusion du christianisme aussi bien chez les *Kinh* que chez les autochtones tend à rendre la frontière entre groupes ethnolinguistiques plus poreuse qu'il n'y paraît. L'installation des premiers missionnaires à Kontum a été officialisée en 1932 avec la fondation d'un vicariat apostolique<sup>245</sup>. Deux ans plus tard, les autorités françaises permettent aux missionnaires protestants des États-Unis d'Amérique d'amorcer des activités évangéliques sur les plateaux où ils ont fondé des instituts bibliques dans les villes de Buôn Ma Thuôt et de Dalat.

Dans un ouvrage narrant sa mission d'évangéliste Jacques Dournes précise que l'arrivée dans le Kon Tum d'une communauté chrétienne *Kinh* a permis la constitution d'une paroisse dans laquelle les *Jarai* « chrétiens s'étaient vivement opposés à former une paroisse à part (...). Quand ils sont en déplacement, les Indiens chrétiens, d'où qu'ils soient fréquentent maisons et églises vietnamiennes plutôt que les lieux réservés à leurs "frères" des tribus voisines »<sup>246</sup>. Quelles que soient les raisons qui justifient de telles pratiques, cette observation redessine des rapports inter-ethniques non plus fondés sur une identité unique mais plutôt sur de possibles rapports mouvants. En fait, plutôt que d'affirmer une substitution entre foi religieuse et identité ethnique comme tendraient à le laisser croire les écrits du missionnaire Dournes, on peut se demander si l'adoption du christianisme n'a pas contribué à créer de nouvelles segmentations à l'intérieur même des groupes ethnolinguistiques, des villages ou des familles, sans pour autant éliminer les autres formes de clivages identitaires<sup>247</sup>. À ce sujet, et en poursuivant cette hypothèse sous un œil de géographe, il serait intéressant de s'interroger sur les logiques d'implantation des différents villages *Kinh* et *Édé* autour de Buôn Ma Thuôt

---

<sup>243</sup> Le stalinisme, tiré du nom de Iossif Vissarionovitch Djougatchvili *alias* Staline (1879-1953), est une déviation totalitaire du marxisme-léninisme amenant à un pouvoir autocratique fondé sur l'alliance du Parti et de l'État.

<sup>244</sup> Voir *Annexe 6 Point de vue sur l'Homme traditionnel et l'Homme socialiste* et *Annexe 7 Point de vue sur le mode de vie traditionnel et le "nouveau" mode de vie*.

<sup>245</sup> Voir sur internet le site [www.catholic-hierarchy.org](http://www.catholic-hierarchy.org) et commentaires dans *Human Rights Watch*, 2002, p. 59.

<sup>246</sup> Dournes J., 1963, p. 146.

<sup>247</sup> Selon Jacques Dournes, les "Indiens" se rapprochent des *Kinh* parce que, au-delà de la foi, ils sentent que « leur avenir était matériellement dans la nation vietnamienne et spirituellement dans l'Eglise sans discrimination de races ». À la lecture de son livre, il semble aussi que la division à l'intérieur même des villages entre chrétiens et "païens" ne se soit pas toujours déroulée sans difficulté. Ce dernier point pourrait justifier le fait que les convertis se tournent vers la communauté *Kinh* croyante, en raison des tensions villageoises naissant au fur et à mesure des conversions ; voir par exemple Dournes J., 1963, pp. 124-125. En l'absence d'autres éléments venant alimenter l'une ou l'autre option, on ne peut en rester qu'à l'état d'hypothèses.

dans le cadre des relations des différentes communautés ; peut être qu'une foi commune aux *Kinh* et aux *Édé* a facilité au moment de l'installation des allochtones l'imbrication des maisonnées.

Toujours est-il que l'adhésion au christianisme d'une partie des autochtones s'est faite croissante dans les plateaux depuis la colonisation : alors que les catholiques approchent les 6 % de la population vietnamienne, les trois diocèses de Buôn Ma Thuôt, Dalat et Kontum affichent une moyenne en l'an 2000 d'environ 20 % ; les protestants dans les plateaux représenteraient aujourd'hui entre 28 et 50 % du nombre total des fidèles vietnamiens<sup>248</sup> (voir *Annexe 4 Les croyances religieuses officiellement recensées à Dak Lak en 1999*).

De ces divers éléments sur les transformations sociales dans les plateaux, notons cette non-unicité des rapports entre populations pouvant, sur certains aspects, partager les mêmes convictions contribuant parfois à estomper les clivages ethnolinguistiques. Dans le domaine de la religion comme dans celui de la légitimité territoriale, rien ne relève de la nature, tout est en négociation de sorte que revendiquer une autochtonie au Viêt Nam n'est pas une "nature", elle fait l'objet de débats dans le cadre de rapports de domination. La légitimité de l'antériorité nous fait entrer de plain-pied dans des territoires du politique où se recréent les altérités. On mesure alors le chemin à parcourir en terme de combats symboliques que les groupes autochtones ont à mener pour faire valoir leurs différences. Devenus minoritaires par intégration dans des espaces sociaux plus larges malgré elles, ces populations doivent réinventer une identité. Cette question des minorités dans les plateaux du Viêt Nam s'intègre donc dans une problématique générale des minorités autochtones dans les pays colonisés et invite à s'interroger sur les modalités de transformations de l'autochtonie.

Les mécanismes de hiérarchisation tendant à placer les groupes les uns par rapport aux autres en s'appuyant sur des caractéristiques physiques ou spatiales spécifiques participent à l'exclusion symbolique de parts importantes de la population comme par exemple au Laos où la minorité politique représente cependant la majorité numérique. Face à la disqualification sociale dont ces groupes sont frappés, l'argument qu'ils mettent légitimement en valeur repose sur l'antériorité et sur les liens les unissant au territoire ancestral. Mais cet argument est repoussé par des logiques tendant à dénouer les liens culturels qui attachent les autochtones à leurs territoires par leur mise à l'index et à leur maintien dans une subjectivité. Alors que l'on aurait pu croire que la catégorie autochtone-allochtone est figée par le simple fait historique et par la dimension culturelle, les enjeux politiques tendent à faire en sorte que des groupes soient à même de revendiquer une autochtonie, c'est-à-dire un ancrage territorial. Cette création d'un rapport au territoire par les allochtones est intéressante car elle révèle comment des populations arrivent à construire des stratégies explicites ou implicites pour s'approprier un espace sur lequel existent des légitimités concurrentes. Dans le cas qui nous intéresse dans les plateaux du Centre Viêt Nam, il est possible de s'interroger sur la manière dont les groupes allochtones, c'est-à-dire les *Kinh* mais aussi les minorités ethniques issues du Nord Viêt Nam, édifient cette autochtonie.

---

<sup>248</sup> [www.catholic-hierarchy.org](http://www.catholic-hierarchy.org) et commentaires dans *Human Rights Watch*, 2002, p. 59-60.

Afin de répondre à telles interrogations, voyons à présent l'axe central autour duquel s'articulent nos précédentes réflexions. Le territoire sera abordé dans le chapitre suivant dans le but de comprendre en quoi il participe aux transformations des rapports entre autochtones et allochtones.

## Chapitre 2 Le territoire et sa légitimité

Les jeux de construction et de revendication de l'autochtonie ne se déroulent pas dans un espace immatériel pas plus qu'ils n'ont pour enjeu la seule dimension symbolique. L'espace est au cœur de ces questionnements dans le sens où le sol est à la fois support et milieu dans lequel se structure l'autochtonie mais aussi dans le sens où il est l'objet de tentatives d'appropriation. Entre l'appropriation symbolique dans l'univers mythique des autochtones et l'appropriation physique dans l'univers politique des migrants, le territoire renferme les légitimités.

Avant d'aller plus loin, examinons les notions d'espace et de territoire. L'espace défini par Roger Brunet est « l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction »<sup>249</sup>. Plus encore, il doit être fondamentalement considéré comme un produit social selon une double logique d'humanisation et de spatialisation. Alors que la première logique est liée à l'artificialisation de la nature, la seconde correspond à l'établissement de l'ordre social selon les codes sociaux à l'œuvre<sup>250</sup> ; l'espace est « l'objectivation du social »<sup>251</sup>. Dans le concept d'espace géographique, se distinguent globalement deux formes : l'espace produit et l'espace perçu pour citer les distinctions proposées par Guy Di Méo<sup>252</sup> qui ne font que reprendre sous d'autres formes les deux catégories élaborées par Henri Lefebvre au sujet de l'espace, lequel distinguait d'un côté l'espace social (construit, produit, projeté) et d'un autre côté l'espace mental (perçu, conçu, représenté)<sup>253</sup>. De ce point de vue, l'espace est un produit social car le milieu naturel comme les perceptions sont dans la société et prennent sens en son sein.

Le passage de l'espace au territoire est plus délicat car il y a adjonction de l'idée de propriété, d'appropriation. L'Homme, pour reprendre une formule d'Henri Lefebvre, sait qu'il a un espace et qu'il est dans cet espace, il en est partie prenante. L'appropriation et l'occupation de l'espace, devenu dès lors territoire, comportent deux dimensions que l'on retrouve dans de nombreuses analyses sur le concept de territoire avec d'un côté la charge politique et d'un autre côté la charge culturelle. Ces deux versants du territoire se retrouvent dans le terme de territorialité qui désigne à la fois la propriété politique et la propriété culturelle, c'est-à-dire à la fois possession et qualité, symboles de la relation entre l'homme et l'espace. La dimension d'appropriation du territoire, on le verra dans ce chapitre, n'est pas neutre et implique selon le point de vue de l'analyse soit une simple affectation, au sens de "propre à...", soit une propriété au sens de possession. Cette interprétation différente qui peut être faite des notions d'appropriation et de propriété –au sens de qualité ou de domaine- contenues dans les définitions classiques du concept de territoire, nous pousse plutôt à considérer, comme le fait Paul Claval,

---

<sup>249</sup> Brunet R., 1993, p. 194.

<sup>250</sup> Taillard C., Matras-Guin J., 1992, pp. 11-13.

<sup>251</sup> Lefebvre H., 1972, p. 172.

<sup>252</sup> Di Méo G., 1998b.

<sup>253</sup> En raison des distinctions de définition pour le même concept –notamment celui d'espace social- nous ne retiendrons pas la dénomination employée par Lefebvre. Voir Lefebvre H., 1972, p. 169.

« que les lieux dans lesquels s'inscrivent les existences humaines sont construits par les hommes à la fois par leur action technique et par les discours qu'ils tiennent à leur propos. Les relations que les groupes nouent avec le milieu ne sont pas simplement matérielles : elles sont aussi d'ordre symbolique, ce qui les rend réflexives »<sup>254</sup>. Ainsi, parler de territoire et des groupes sociaux revient à associer des éléments matériels et immatériels, l'artefact et le point de vue qui participe à son élaboration. Le territoire peut donc être considéré comme à la fois le lieu de projection des rapports de force pour la reconnaissance des légitimités mais aussi comme le résultat agissant des différents modèles culturels et des structures sociales qui ont contribué à sa construction.

Joël Bonnemaïson et Luc Cambrezy<sup>255</sup> ont classé les définitions du territoire sur une échelle allant du politico-administratif à l'approche culturelle. D'un côté, le territoire est principalement pensé par des frontières et par l'attribution de compétences. Il est conçu comme un espace dépendant d'une juridiction. De cette acception, sont retenues généralement la dimension de domination (un pouvoir, un dirigeant, le Prince...), la dimension aréolaire (c'est-à-dire l'espace contrôlé) et linéaire (sous la forme de limites, le plus souvent frontalières)<sup>256</sup>. Cette approche du territoire est la base essentielle de la géopolitique. Si cette optique présente un intérêt certain, elle ne peut à elle seule permettre une analyse fine du concept de territoire. Il est nécessaire d'ajouter l'apport de la géographie politique qui cherche à comprendre comment la politique en tant que mécanisme social participe à l'organisation et à la production territoriales. De plus, le territoire est l'objet d'enjeux politiques dans le sens où il questionne pour des acteurs d'exercer un contrôle concret et symbolique nécessaire « tout à la fois pour la distribution des positions sociales, leur conservation et leur légitimation »<sup>257</sup>.

D'un autre côté, en soulignant que « l'appartenance au territoire relève de la représentation de l'identité culturelle »<sup>258</sup>, les auteurs conçoivent le territoire comme le lieu fondateur des identités et la territorialité dans cette acception comme une forme d'enracinement et d'attachement aux lieux. Cette interprétation du territoire renvoie à la géographie sociale et culturelle<sup>259</sup>. En effet dans ces conceptions le territoire est analysé comme un rapport à l'homme, un géosymbole, c'est-à-dire « la structure symbolique d'un milieu, un espace, ses significations »<sup>260</sup>. De ce point de vue, on a affaire à un espace chargé d'une dimension symbolique permettant à des groupes de conforter leur identité<sup>261</sup> par l'inscription de l'espace dans l'univers du sens et l'inscription du sens dans la dimension spatiale<sup>262</sup>.

Le territoire dont il est question est à la fois un enjeu de légitimité politique et d'ancrage identitaire. Entre les différents acteurs, l'État et les paysanneries, se noue un jeu complexe où ces deux dimensions, politique territoriale des identités et identités

---

<sup>254</sup> Claval P., 1996a, p. 97.

<sup>255</sup> Bonnemaïson J., Cambrezy L., 1996, p. 8.

<sup>256</sup> Le Berre M., 1992, p. 618.

<sup>257</sup> Chivallon C., 2000, p.207.

<sup>258</sup> Bonnemaïson J., Cambrezy L., 1996, p. 10.

<sup>259</sup> Voir Frémont A., 1984 ; Claval P., 1995 ; Di Méo G., 1998b.

<sup>260</sup> Bonnemaïson J., 2000, p. 26.

<sup>261</sup> *Idem*, p. 56.

<sup>262</sup> Lussault M., 2000, p. 32.

politiques du territoire, sont les deux faces d'une même réalité. La légitimité du territoire est abordée dans les pages qui vont suivre en soulignant les contradictions qui naissent lors de l'émergence de la puissance étatique dans les plateaux. Au-delà de la simple rencontre de l'Autre et de la construction de l'altérité et de l'autochtonie telle qu'on l'a analysée dans le chapitre précédent, on examine dans ce deuxième chapitre les transformations du principe identitaire des autochtones au contact des puissances étatiques et les formes territoriales produites. La progression de notre réflexion s'organise en deux points. Le premier porte sur les modalités de gestion territoriales par les groupes et sur l'émergence dans les plateaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle d'une nouvelle forme de penser le territoire et d'exercer le pouvoir parallèlement à l'installation coloniale en Asie du Sud-Est. Ainsi, comme nous le verrons dans un second point, avec l'arrivée occidentale dans les plateaux s'opère un processus de cloisonnement territorial par importation d'une conception de la légitimité politique. Dès lors, en pensant différemment le rapport entre identité et territoire, s'amorce la délimitation d'un maillage administratif faisant passer les plateaux dans le giron vietnamien.

## 2.1 Les principes impérial et territorial

Afin d'avancer dans l'analyse de la question de la légitimité territoriale, on propose d'examiner en quoi la légitimité relève du champ de la politique. Pour tenter de définir cette notion, il est nécessaire de faire le point sur le sens que l'on donne aux termes de pouvoir, de domination et d'autorité souvent employés indifféremment afin de s'interroger sur l'implication du politique dans la construction des territoires. Pour aborder le champ du politique et démêler l'écheveau de ses liens avec le social et le spatial, il est utile de s'appuyer sur un certain nombre de travaux ayant pour objet la gestion du pouvoir. Le "pouvoir" est analysé selon trois grandes perspectives : une première institutionnaliste, une seconde substantialiste et une troisième interactionniste<sup>263</sup>.

Dans la première optique, le pouvoir est utilisé comme synonyme de dirigeants et par extension de l'État et de ses administrations, au sens de Pouvoir publics ; ce point de vue tend à confondre les institutions à la capacité d'action. La seconde analyse considère le pouvoir comme une essence cherchant à comprendre comment s'acquiert, se conserve et s'accroît le pouvoir. Cette analyse comme la première ne cherche pas à analyser le fonctionnement du pouvoir en tant que tel ; elle ne propose qu'une analyse des modalités de l'exercice du pouvoir. Une dernière optique dite interactionniste ou relationnelle, selon les termes de Raffestin, s'intéresse au pouvoir en tant que relation entre deux personnes. Pour Georges Balandier, le pouvoir politique est inhérent à toute société, la vie politique étant conçue comme un aspect de toute la vie sociale impliquant une dissymétrie au sein des rapports sociaux<sup>264</sup>. Dans cette même optique, par "pouvoir", Michel Foucault entend d'abord la multiplicité des rapports de force qui s'exercent dans leur domaine et qui sont constitutifs de leur organisation, ensuite le jeu d'interactions qui caractérise ces rapports de forces entretenant des mouvements dynamiques et enfin les stratégies sociales, étatiques, dans lesquelles les rapports de force prennent effet<sup>265</sup>. Ainsi, selon Erhard Friedberg la notion de pouvoir « exige que l'on abandonne une vision purement négative du pouvoir en le replaçant dans le processus d'échange inégal et de coopération conflictuelle qui forment la trame et la base de toute action collective »<sup>266</sup>. À ce titre, le pouvoir « est le mécanisme quotidien et incontournable qui médiatise et régule les échanges de comportements indispensables au maintien, voire à la réussite d'un ensemble humain marqué par la coexistence d'acteurs relativement autonomes »<sup>267</sup>.

---

<sup>263</sup> Braud P., 2000, pp. 21-22.

<sup>264</sup> Balandier G., 1967, p. 31, p. 43.

<sup>265</sup> Foucault M., 1976, p. 122. D'un certain point de vue, cette approche n'est pas très éloignée de celle de Bourdieu parlant du champ du pouvoir : « il est l'espace des rapports de force entre les différentes espèces de capital ou, plus précisément, entre les agents qui sont suffisamment pourvus d'une des différentes espèces de capital pour être en mesure de dominer le champ correspondant et dont les luttes s'intensifient toutes les fois que se trouve mise en question la valeur relative des différentes espèces de capital ». Voir Bourdieu P., 1994, p. 56.

<sup>266</sup> Friedberg E., 1997, p. 265.

<sup>267</sup> *Idem*, p. 267.

Le pouvoir ici n'est pas seulement une relation unidirectionnelle : il passe tout autant par les dominés que par les dominants<sup>268</sup>. Dans le cadre d'un échange inégal, celui qui adopte le point de vue et les comportements de l'autre exerce une influence, une autorité pouvant se transformer en domination sans ce que cette dernière se soit exercée par la force ; c'est ce que Pierre Bourdieu appelle la violence symbolique. Cette vision relationnelle du pouvoir incite à se demander comment chaque acteur participe à la circulation du pouvoir, à la mise en œuvre des dynamiques de domination ; comment les populations autochtones se sont appropriées ce schéma territorial et comment elles participent à la reproduction de ce modèle ou, pour le dire autrement, comment les dominés participent à la reproduction de leur domination à leur insu.

Cette vision relationnelle du pouvoir chez Foucault a frappé les géographes dans le sens où il ne s'exerce pas en un point central, « dans un foyer unique de souveraineté d'où rayonneraient des formes dérivées et descendantes (...). Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout. (...) Il n'y a donc pas par rapport au pouvoir *un* lieu du grand Refus »<sup>269</sup>. Dès lors, que faire des notions de centre et de périphérie lorsque l'on parle du "pouvoir" ? La topologie proposée par Foucault insiste sur le pouvoir comme un rapport local non localisable : il n'est pas global (d'un point de vue hiérarchique) et n'est pas ponctuel (position unique). Comment penser le territoire si ce dernier n'est plus traversé par des gradients et si son organisation est isotrope ? L'important est sans doute de souligner que si la relation entre espace et pouvoir est transcalaire<sup>270</sup>, l'analyse territoriale –et pas uniquement spatiale- doit distinguer aux différents niveaux d'échelle les rapports de pouvoir qui se jouent à l'intérieur de chacun d'eux ainsi que les relations, intersections et ruptures diachroniques. De ce point de vue, on pourra distinguer chaque acteur et chaque agent prenant part aux relations de pouvoirs sur un territoire ; c'est ce que souligne Lévy lorsqu'il écrit qu'« un espace politique donné correspond à un niveau spatial particulier. Il se définit pour une part par sa relation au politique existant aux autres échelles »<sup>271</sup>. Partant de cette analyse des rapports de pouvoir notre géographie a pour ambition de comprendre comment les acteurs s'engagent dans les rapports de pouvoir et jusqu'où ils s'impliquent dans ces jeux relationnels. Il s'agit alors d'analyser comment, sur le territoire et à travers les représentations qui sont véhiculées à son sujet selon les points de vue, s'organisent ces rapports et comment, en retour ils participent à la structuration des territoires. La vision réticulaire du pouvoir ne conçoit pas un territoire uniforme où les enjeux sont identiques en tous points et à toutes les échelles. Au contraire, ce sont les contrastes, les lignes de rupture, les zones de contacts entre différents types de légitimités qui permettent de comprendre comment les jeux de pouvoir subvertissent les espaces et les populations. Si le pouvoir est une circulation, est une relation inégalitaire, alors à nous de saisir les différentes échelles de son action et les rouages de fonctionnement.

---

<sup>268</sup> Deleuze G., 1986, p. 78.

<sup>269</sup> Foucault M., 1976, pp. 122-126.

<sup>270</sup> Nous reprenons ici l'expression employée par Barampama A., Raffestin C., 1998, p.66.

<sup>271</sup> Lévy J., 1991, p. 209.

La question du pouvoir et de la reproduction d'une relation inégalitaire entraîne celle de la légitimité. Celle-ci correspond d'une part à une "obéissance subie" et d'autre part à une "obéissance volontaire". Alors que la première renvoie à une contrainte, la seconde participe d'une forme de consentement. La légitimité n'est pas forcément le « caractère de ce qui est conforme à une norme ou un principe considéré comme d'une validité supérieure »<sup>272</sup>, comme le propose Dominique Colas ni même comme l'indique le dictionnaire *Le petit Robert* par « ce qui est fondé en droit, en équité ». Ces analyses renvoient à la légitimité comme une sorte de "Vérité" dont il serait vain de partir en quête. La légitimité est une forme de l'acceptation sociale fondée sur des croyances partagées et considérées comme justes<sup>273</sup> selon différentes représentations du Monde. Plutôt que d'une analyse verticale et univoque de la légitimité, il serait intéressant de procéder à une analyse horizontale et plurielle de celle-ci. Par exemple, on peut tout à fait concevoir que par des efforts de persuasion, tel ou tel groupe puisse adhérer à tout ou partie des modèles d'organisation sociale et concevoir ainsi des formes sociales multiples renvoyant à différentes légitimités.

Cette multiplicité de liens en ce qui concerne l'adhésion politique de peuples à des entités politiques aspirant à diriger introduit aux deux principes politiques qui se sont imposés dans l'histoire des plateaux du Viêt Nam. Les principes impérial et territorial sont deux règles d'incorporation de l'espace qui, à des époques différentes, ont pour but d'intégrer des espaces dans des ensembles politiques plus vastes. Les plateaux centraux sont rattachés dans un premier temps à la sphère de la Cour de Huê sans que ces liens, touchant l'occupation de l'espace et les actes symboliques de respects mutuels, soient exclusifs. Dans un second temps, avec l'apparition coloniale et l'exportation du principe territorial se met en place un nouveau système politique qui tend à un monopole de l'exercice d'un pouvoir sur un territoire. Cette singularité qui s'applique au fur à mesure de la colonisation a tendance à réifier le territoire et les pratiques de celui-ci en procédant à un cloisonnement socio-spatial. Ces dynamiques successives sont traitées dans la partie suivante en s'attachant à souligner les mécanismes sous-jacents aux mutations de statuts des populations et des espaces. Ces deux principes, impérial et territorial, s'inscrivent dans une édification du territoire par simplification et reconstruction d'une unité sociale et spatiale.

### 2.1.1 *Le principe impérial*

La perception chinoise du territoire et de l'homme est conditionnée par une vision où toute chose est une et se situe dans une hiérarchie, dans un ordre cosmique où sa place est en adéquation avec sa nature<sup>274</sup>. Ainsi, la place de l'homme est en accord

---

<sup>272</sup> Colas D., 1997, p. 154.

<sup>273</sup> Braud P., 1990, p. 610.

<sup>274</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 132.

avec sa nature, c'est-à-dire un homme civilisé. *A contrario*, les Barbares n'étant pas, par définition, des Civilisés, ils ne peuvent pas se confondre avec le territoire de ces derniers. Cette représentation du Civilisé et du Barbare s'applique dans la civilisation chinoise avec la représentation cosmogonique du carré. Cette forme géométrique, représentant la totalité et la dimension spatiale (le temps est rond), est le principe fondamental de l'organisation territoriale reflétant un ensemble de règles sociales où l'on trouve l'espace vide et l'espace plein<sup>275</sup>. Ce dernier, carré également, représentant le monde civilisé est constitué de carrés emboîtés de deux cent soixante-dix kilomètres de côtés chacun : au centre, se trouve, comme dans le modèle de la ville chinoise, la cité impériale qui est le lieu de résidence du Fils du Ciel, plus loin il y a le domaine royal, puis le domaine de la paix, vient ensuite le lieu de la contrainte où résident des Barbares et les condamnés à l'exil ; en dehors de l'espace de la contrainte, c'est le domaine inculte, où « dans les trois premières centaines de lieues sont les *Man* [Barbares] et dans les deux autres centaines sont les "peuples errants" »<sup>276</sup>.

L'espace plein est donc intégré à la civilisation chinoise qui « règne sur l'ensemble des Neuf provinces. Circonscrivant l'Espace aménagé par les Saints, s'étendent les Quatre Mers de Barbares, espace inorganique (...). Ces franges vagues du monde réel conviennent aux Monstres et aux Dieux tout aussi bien qu'aux Barbares. La Terre des Hommes appartient aux Chinois, aux Ancêtres, à leurs Chefs »<sup>277</sup>. L'espace vide « ne peut comporter que des êtres incomplets, détraqués ou monstrueux (...). La place qui leur est octroyée est d'apparaître aux bornes de la civilisation, comme l'élément médiateur avec les peuples errants »<sup>278</sup>.

Cette représentation de l'espace qui laisse peu de place à l'altérité est significative de la manière dont la civilisation chinoise perçoit le monde qui l'entoure. Pour expliquer les fondements de la métamorphose des territoires des plateaux du Centre Viêt Nam, revenons brièvement en deux points sur la manière dont les Chinois, puis les Vietnamiens conçoivent et pratiquent l'espace situé aux confins de leur civilisation. D'une part on étudiera les principes chinois de l'Empire et d'autre part on abordera l'application de ce modèle par les Vietnamiens sur les peuples du Sud Viêt Nam en insistant sur les permanences des conceptions chez les uns et chez les autres.

#### a) L'Empire du Milieu et ses barbares

Pour bien saisir la complexité de la pensée chinoise dans sa gestion des territoires, il est nécessaire de faire un retour historique en s'attardant sur la période des "Royaumes combattants" (453-221 av. J.C). Cette période est marquée par des évolutions de l'Empire chinois dans les domaines politique, économique,

---

<sup>275</sup> Granet M., 1934, p. 81 ; Foucher M., 1991, p. 65.

<sup>276</sup> Selon les cinq châtiments de la civilisation chinoise, l'exil est en quatrième position juste avant la mort. Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 131.

<sup>277</sup> Granet M., 1934, p. 296.

<sup>278</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 132.

démographique... Elle amorce un mouvement de longue durée sur la manière dont se pratique l'art de la guerre avec l'utilisation des structures étatiques centralisatrices cherchant à contrôler la paysannerie. La maîtrise de la fonte du fer donne l'occasion à l'Empire de renouveler ses instruments militaires et agricoles en combinaison avec la rationalisation du système politique et social passant par la volonté de quadriller le territoire plus avant. Ainsi dans cette période et les suivantes (Quin de 221 à 206 av. J.C ; les *Han*) se déroulent les vagues successives de conquêtes territoriales permettant la diffusion des valeurs chinoises et l'unification des différents royaumes. La manière dont l'Empire s'est fixé comme objectifs essentiels la guerre et la production de céréales est intéressante pour notre analyse car ces deux activités sont mêlées avec d'un côté l'image emblématique de la construction des murailles dans le Nord de l'Empire à partir du V<sup>e</sup> siècle et jusqu'au X<sup>e</sup> siècle s'étendant sur plus de 3 000 kilomètres<sup>279</sup> et de l'autre côté l'extension des territoires grâce à aux offensives lancées en Mongolie, en Mandchourie, en Corée, au Fujian, Guangdong, au Viêt Nam... Cette représentation géopolitique, à la fois militaire et économique associant conquête et protection, portée par un projet social, s'exprime dans la manière dont les frontières de l'Empire sont gardées par des soldats-cultivateurs d'une part et par les soldats de poste avancés d'autre part<sup>280</sup>. Ces paysans-soldats sont des outils mis à disposition pour servir l'Empire avec par exemple le déplacement de populations qui répond à des motivations politiques, économiques et militaires : soulager les régions les plus peuplées, mettre en valeur des terres arides, ravitailler l'armée<sup>281</sup>.

Concernant la conquête des Chinois dans l'actuelle Chine du Sud et dans ce qui sera plus tard le Viêt Nam, Jacques Gernet souligne que ces territoires lointains, peuplés par des déportés, sont le siège d'une guérilla incessante entre les garnisons chinoises et les populations indigènes. « Mais ces régions, déjà pénétrées par les produits chinois et explorées par les marchands et aventuriers de l'époque des Royaumes Combattants, garderont les traces de cette implantation chinoise et l'on y retrouvera un siècle plus tard les descendants des soldats et des déportés du temps du Premier Empereur »<sup>282</sup>. La présence des marchands et des exilés nous renseigne au passage sur la place dans la cosmogonie chinoise de cet espace : le bassin du Fleuve Rouge était à cette époque située dans le domaine de la contrainte. Au final, le Royaume des Yue du Sud (*Nagyueguo*), c'est-à-dire le Nam Viêt, est pris en main, organisé par des commanderies chinoises dans la dernière moitié des années 200 av. J.C<sup>283</sup>. Des environs de 200 av. J.C jusqu'en 939 le Viêt Nam va être soumis et imprégné de la culture sinisée, au point de reproduire dans ses grandes lignes les formes d'occupation et de gestion des territoires hérités de ses ancêtres. Cette mimétique se met en place dans le *Nam Ti n* (Marche vers le Sud) et renvoie directement à une gestion relevant de l'univers impérial.

---

<sup>279</sup> Gernet J., 1995, p. 515.

<sup>280</sup> Gernet J., 1990, p. 114 et Gernet J., 1995, pp. 510-532.

<sup>281</sup> Gernet J., 1990, p. 107.

<sup>282</sup> *Idem*, p. 102.

<sup>283</sup> Lê Thành Khôi, 1992, p. 81 et Gernet J., 1990, p. 117.

À travers l'exemple chinois se dessine un principe distinct du principe territorial que l'on pourrait appeler le principe impérial fondé sur une manière de vivre ensemble, un certain degré d'autonomie et de multiculturalisme. Dans ce principe, le territoire est important mais il n'est pas un élément fixe et fondant la légitimité politique : l'Empire du Milieu distingue plus aisément ceux qui partagent les valeurs confucéennes que ceux qui sont implantés sur tel ou tel espace. Comme l'écrit Bertrand Badie, le territoire de l'Empire n'est pas le référent politique, il est le support de l'ordre politique<sup>284</sup>. La gestion territoriale des Empires grecs, romains, chinois pour ne citer que ceux-là, relève d'une logique propre. La plupart du temps l'Empire a sa propre représentation de l'espace fondée sur le sacré (le pouvoir issu des Dieux chez les Grecs, le rapport au Ciel chinois...)<sup>285</sup> à caractère universaliste car généralement perçue comme supérieure aux autres, justifiant alors la conquête de territoires. La spécificité des Empires est l'intégration de plusieurs peuples sur un même territoire : la différence entre l'espace impérial et l'espace des Barbares est moins liée à l'appartenance territoriale qu'à la mise en commun d'un socle de valeurs culturelles dictées par l'Empereur quels que soient les groupes qui vivent sur le territoire impérial. Le maintien de l'Empire est alors assuré par le respect mutuel et les avantages réciproques hiérarchisés : « les Romains de la fin de la République et surtout du début de l'Empire ont eu une conscience de plus en plus claire (...) de la fragilité de leur domination impériale (...). Ils savaient très bien qu'elle n'avait de chance de durer que si elle était réellement acceptée, c'est-à-dire si leur gouvernement représentait, tout compte fait, un avantage pour les sujets »<sup>286</sup>.

L'acceptation des valeurs portées par l'Empire peut se faire parfois par des méthodes ou don et contre-don participent à la consolidation des liens. Ainsi, « une des pratiques les plus fréquentes à l'époque des *Han* consiste dans l'envoi d'otages à la cour impériale : les princes des royaumes de l'Asie centrale et les chefs des confédérations de tribus fournissent en gage de leur ralliement leurs propres fils qui sont richement entretenus à la capitale aux frais de l'empereur, y reçoivent une éducation à la chinoise et sont souvent nommés à des fonctions dans les gardes impériales ou dans l'administration intérieure du Palais. Conquis au genre de vie et à la culture des Chinois, ils sont, de retour dans leurs pays, des agents de la diffusion des influences *Han* »<sup>287</sup>. Cette forme de socialisation, d'endogénéisation et de reproduction des référents culturels est une des conditions du maintien de l'Empire et sera appliquée dans les rapports que l'Empire vietnamien entretiendra avec les groupes des plateaux de la cordillère annamitique, scellant ainsi des relations coupées ensuite par la colonisation. Cette identité universaliste, au-delà des particularismes, fait qu'il est possible de cohabiter à partir du moment où sont admis par les peuples le principe de supériorité et le prestige de la civilisation impériale. Cette gestion des rapports politiques se remarque dans la capacité d'autonomie relative accordée par l'Empire romain aux cités grecques par exemple ; en principe les régions soumises restaient

---

<sup>284</sup> Badie B., 1995, p. 20.

<sup>285</sup> Nicolet C., 1988, p. 266.

<sup>286</sup> *Idem* 178.

<sup>287</sup> Gernet J., 1990, p. 124. Voir, concernant ce même type de pratique de la part des Vietnamiens à l'égard de leurs groupes "Barbares", Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 150, note de bas de page n°1.

autonomes et gardaient leurs anciennes institutions du moment qu'elles restaient fidèles à l'Empire du point de vue militaire et diplomatique et qu'elles payaient leur tribut<sup>288</sup>.

Cette construction politique, ne reposant ni sur une communauté nationale ni sur une communauté territoriale<sup>289</sup>, supporte le multiculturalisme dès lors qu'il ne remet pas en cause le projet global impérial tout en veillant aux marges de son territoire représentées par les *limes* floues et mouvantes par définition puisqu'elles aspirent à s'étendre. Cette soif de conquête, qui fonde la force fédératrice impériale, amène les empires à procéder à un contrôle approfondi des populations mais aussi des territoires. Les administrations ont donc confectionné de nombreuses cartes cherchant ainsi à accroître leur influence militaire, commerciale. Les empires grecs, romains ou chinois ont développé tout un arsenal administratif destiné à mailler le territoire conquis et faisant partie de l'univers impérial. À cette mesure du monde habité correspond la confection de cadastres, le découpage méthodique des territoires en circonscriptions administratives gérées par un corps de fonctionnaires délégué à cet effet. L'Empire est donc tout à la fois le contrôle de ceux qui sont à l'intérieur et l'extérieur (recensements et explorations, quadrillages territoriaux), la protection vis-à-vis de ceux qui ne font pas partie de l'Empire (constructions militaires, distinction sociale de statut du citoyen et non ingérence dans les conflits entre groupes vassaux<sup>290</sup>), tout en mettant en place les dispositifs nécessaires à l'entrée éventuelle de groupes extérieurs (conquêtes militaires, commerce, assimilation et acculturation). L'important ici est ce qui est encadré et non le cadre. Mieux encore, nous dit Paul Allières dans le cas de la France « quand les commissaires prennent possession d'une localité pour le Roi, leur premier acte est de signifier aux habitants de quelle justice et non de quel territoire ils dépendront désormais. »<sup>291</sup>

## b) La politique territoriale de Huê dans les montagnes du Sud

En reprenant les caractéristiques de l'Empire chinois énoncées antérieurement, et en les appliquant au Viêt Nam après son indépendance politique, les techniques et les méthodes employées par les Vietnamiens après 939 vis-à-vis des groupes indépendants situés hors de leurs royaumes sont en de nombreux points similaires à celles employées par les Chinois à leur encontre dans le cadre de l'Empire céleste. Mieux encore, à plusieurs siècles d'intervalle, les logiques et les modes de pensées qui impulsent les Vietnamiens dans leurs rapports vis-à-vis des non *Kinh* ne sont pas fondamentalement différents avec la présence de grandes structures idéologiques et les pratiques associant sentiment de supériorité et comportement paternaliste, volonté

---

<sup>288</sup> Svoronos N., 1995, p. 797.

<sup>289</sup> Badie B., 1995, p. 22.

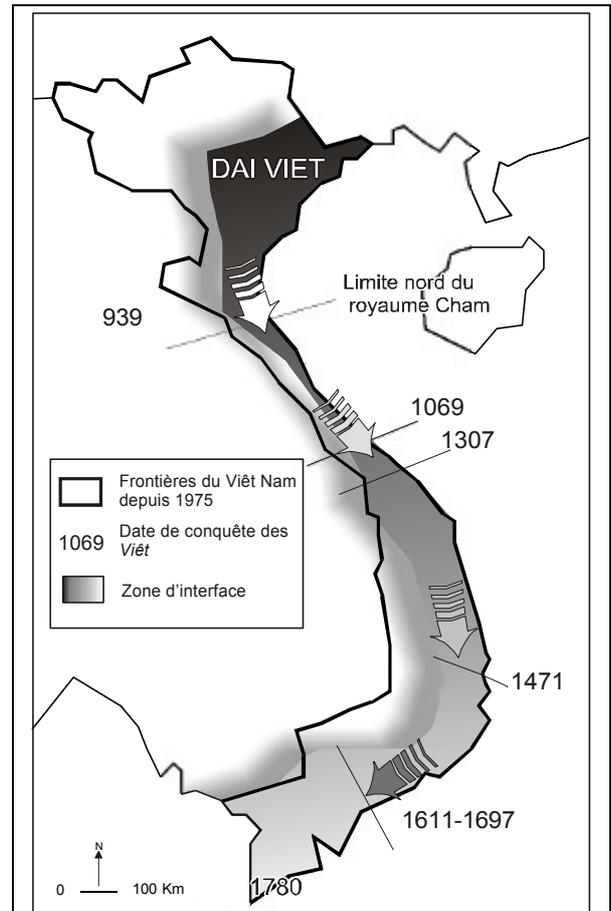
<sup>290</sup> Par exemple lors des conflits qui opposent les *Jarai* et *Édé* à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Cour de Huê ne juge pas nécessaire d'intervenir.

<sup>291</sup> Allières P., 1980, p. 48.

d'acculturation et d'assimilation des communautés, prise de contrôle territorial et conquêtes militaire et agricole.

Avant de voir dans la seconde partie comment les *Kinh* des plaines ont traité au cours de la période contemporaine les groupes autochtones des plateaux de la cordillère annamitique (c'est-à-dire les populations non encore imprégnées des valeurs confucianistes pour reprendre la terminologie des colons chinois au sujet des "Viêt" avant leur colonisation), il est intéressant, grâce à un choix de quelques faits marquants datant de la "Marche vers le Sud" (*Nam Ti n* de 1558 à 1858<sup>292</sup>), d'examiner les rapports entre les groupes du Centre et ceux du delta du Nord<sup>293</sup>.

Au fur et à mesure que les *Kinh* conquièrent des terres vers le sud, ils se heurtent à la présence de nombreux groupes ; l'axiome qui est appliqué alors est le suivant : « une "peuplade sauvage" représente toujours un danger, il faut la "dompter" »<sup>294</sup>. Lê Thành Khôi donne dans son ouvrage une définition vietnamocentrée de cette marche du Sud des "Viêt" (voir *Carte 8 La marche du Sud du Dai Viêt*). Constituant la trame de la construction de l'État vietnamien, elle est, selon lui, « essentiellement la conquête de nouvelles terres par un peuple d'agriculteurs qui ne trouvèrent devant eux qu'une population semi-sédentaire de chasseurs et de marins. Il s'est agi au début d'une infiltration pacifique de colons qui venaient défricher les sols que les *Cham* laissaient à l'abandon. Mais ils apportaient aussi des techniques agricoles et une organisation sociale solide qui les rendaient peu à peu maîtres des rizières cultivées et assimilaient les habitants. Ceux-ci réagissaient souvent



**Carte 8 La marche du Sud du Dai Viêt**

Source : d'après Papin P., *Viet-Nam, parcours d'une nation*, La documentation française, coll. Asie plurielle, Paris, 1999, p. 18 ; Feray P.R., *Le Viêt-Nam*, PUF, coll. Que sais-je ?, 1984, p. 6.

Commentaire : la représentation de la Marche vers le Sud est propice à la reconstruction *a posteriori* du territoire vietnamien en transposant les découpages issus de 1975 dans une histoire des origines de l'État, comme le fait par exemple Lê Thành Khôi dans son ouvrage (*Lê Thành Khôi, Histoire du Viêt Nam des origines à 1858*, Sudestasie, Paris, 1992, 448 p.). En intégrant des espaces qui ne relèvent pas de la souveraineté du Dai Viêt, l'État vietnamien construit un mythe des origines, permettant de créer une histoire anachronique entre les frontières contemporaines et les anciennes zones d'exercice du pouvoir.

<sup>292</sup> Datation selon Mc Leod, 1999, p. 355.

<sup>293</sup> On s'appuie sur les travaux réalisés par Nguyễn Văn Huy dans le cadre de sa thèse sur *Les politiques d'intégration des Montagnards des Hauts plateaux du Centre du Viêt Nam, des origines à 1958*. Nguyễn Văn Huy, 1997.

<sup>294</sup> *Idem*, p. 138.

avec vigueur mais derrière les colons surgissaient des troupes qui emportaient la décision »<sup>295</sup>. Les représentations contenues dans ce discours sont identiques à peu de choses près à celle développées vis-à-vis des "Montagnards". Elles tendent en effet à dévaloriser les peuples colonisés et à justifier la colonisation en se basant sur les critères de supériorité technique, militaire, morale...

Se met alors en place tout un arsenal administratif, politique, économique notamment par la fondation des "provinces de pacification des Barbares" et de "Sécurité Montagnarde" où se répartissent les "Montagnards vassaux" et les "Montagnards indépendants"<sup>296</sup>. Tout comme les Chinois, la Cour vietnamienne, paternaliste, va tâcher de prouver aux groupes vassaux la grandeur de sa civilisation notamment par la disproportion des cadeaux qui sont donnés en échange du tribut versé par les indigènes des montagnes. Au Sud comme au Nord<sup>297</sup> la Cour de Hué contrôle un grand nombre de populations. Par exemple, la politique des "pays du Sud" élaborée dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle est organisée pour affirmer la présence vietnamienne sur le Champa, les principautés laotiennes et les espaces de l'Ouest présente une logique remarquable dans le sens où elle combine les postes militaires (*ããn ãiũn*)<sup>298</sup>, aux découpages administratifs de plus en plus affinés afin d'éviter toutes tentatives de reconstruction d'un ensemble *Cham*. Cette stratégie du morcellement territorial par l'outil administratif est utilisée aussi bien à titre préventif qu'à titre coercitif : en 1832 à la suite de révoltes *Cham*, l'Empire décide de procéder au découpage des espaces mal maîtrisés et par là, applique la loi commune des *Viêt*<sup>299</sup>. On verra que cette stratégie de segmentation du territoire est à terme payante lorsqu'elle sera appliquée dans les plateaux du Centre.

À cela s'ajoute la nomination de quelques chefs indigènes dans les provinces actuelles de Quang Nam et Quang Ngai à des postes de co-gouverneur et de gouverneur délégué même si « en réalité ce sont les généraux vietnamiens qui ont les pleins pouvoirs »<sup>300</sup>. L'entreprise d'assimilation culturelle est alors amorcée notamment lorsque les jeunes *Cham* sont accueillis dans les écoles tout en poursuivant l'implantation de postes agricoles militaires. Ainsi, la conquête vietnamienne tout comme la chinoise pratique l'alliance de la protection et de la conquête. En matière culturelle, là encore l'Empire vietnamien applique une double méthode d'acculturation et d'assimilation avec par exemple la politique de la "voie royale" destinée à gagner l'adhésion du peuple par l'exemplarité et la vertu, la persuasion, l'indulgence et la civilisation<sup>301</sup> tout en appliquant, lorsque le besoin s'en fait sentir, des méthodes expéditives comme des interdictions d'usage des langues vernaculaires, des pratiques

---

<sup>295</sup> Lê Thành Khôi, 1992, p. 163.

<sup>296</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 147.

<sup>297</sup> Pour les groupes payant tribut à Hué avant la colonisation, voir Michaud J., 2000, p. 54.

<sup>298</sup> À noter que Nguyễn Văn Huy et Lê Thành Khôi ne sont pas d'accord sur la traduction française du terme *ããn ãiũn* : alors que la première traduit par postes agricoles (traduction qui varie par ailleurs au long de son travail, voir pp. 145, 179, et 183), le second utilise plutôt le terme de colonies militaires (p. 272 par exemple) ; si l'on regarde la définition et l'usage que font l'une et l'autre du terme, il semble que, compte tenu des activités qui étaient assignés aux *ããn ãiũn*, le terme de postes de colonisation est satisfaisant car il renvoie à l'agriculture et au militaire.

<sup>299</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 200.

<sup>300</sup> *Idem*, p. 154.

<sup>301</sup> *Idem*, 1997, 151.

religieuses... C'est justement l'application de ces méthodes qui déclenche l'exode massif vers les montagnes de *Cham* en 1834-1836 ; ces derniers sont « immédiatement remplacés par les immigrés Viêt dans les lieux vacants »<sup>302</sup>. C'est à peu de choses près les méthodes employées par les colons français lorsque dans une directive aux Résidents des provinces en Annam, Pierre Pasquier parle de « les gagner [les peuplades Moïs] par notre sollicitude et notre fermeté à un état de choses constituant par elles une amélioration de leur situation matérielle et morale. (...) Droiture, loyauté, fermeté, bonté aussi mais sans faiblesse, telles doivent être les vertus dont l'exercice quotidien pour votre propre conduite vous donnera vite parmi ces peuplades la haute autorité où se reconnaissent les chefs. »<sup>303</sup> Lorsque ces stratégies d'acculturation ne sont pas acceptées par les populations qui sont censées "bénéficier des apports", les militaires chassent les récalcitrants.

Le double système de colonies agricoles (*ăinh ăiủn*) et de postes militaires (*ăđn ăiủn*) permet alors le développement économique du Sud selon les critères *Kinh*. Composées pour la dernière de prisonniers de guerre ou de criminels et dirigée par des militaires, pour la première de civils, ces structures assurent la maîtrise territoriale<sup>304</sup>. Les paysans-soldats ont une double tâche : subvenir à leurs propres besoins en travaillant la terre tout en défendant les villages vietnamiens situés aux confins des montagnes, des villages-frontières [*lân*] dont l'accès est interdit aux montagnards locaux<sup>305</sup>. Ce travail de conquête est alors récompensé par l'obtention de terre à ceux qui se sont chargés de défricher des terrains<sup>306</sup>. Ces techniques politiques de l'Art de la guerre ne s'appliquent pas uniquement aux espaces montagnards. Ainsi, Nguyễn Ứnh les utilise dans sa lutte contre les Tây Sơn et il crée vers 1790 un office d'encouragement à l'agriculture (*dên tuân quan*) dans les terres supposées vacantes « pour mettre en valeur de nouvelles terres ainsi que les étendues abandonnées par suite des troubles. Tous les habitants, soldats, indigents, étaient astreints au travail des champs, ou sinon incorporés d'office dans l'armée active (...) ; des colonies militaires (*ăđn ăiủn*) destinées au défrichement des forêts et montagnes sont également fondées »<sup>307</sup>. Un exemple de l'utilisation de l'outil agro-militaire dans la construction en 1819 par la Cour vietnamienne d'une muraille nommée *Tr-đng L~y* dans la province de Quang Ngai afin de la protéger des Montagnards renvoie directement aux méthodes de l'Empire chinois. Cette muraille, longue de plus de quatre-vingt-dix kilomètres, « est défendue, sur la face vietnamienne, par une rangée de 115 postes, gardés par 10 hommes chacun, et 27 villages-frontières adjoints aux *kiện c* (zones militaires) pour la défense de la frontière. À côté de ces postes, il y a des exploitations agricoles (*ăđn ăiủn*) dont le paddy servait de subsistance aux militaires »<sup>308</sup>. Cette organisation est

<sup>302</sup> *Idem*, 1998, p.201.

<sup>303</sup> Pasquier P., "Directive n°578-ca" cité par Nguyễn Văn Huy, 1997, pp. 718-735.

<sup>304</sup> Lê Thành Khôi, 1992, p. 373 voir aussi Voth E.D., non daté.

<sup>305</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 146.

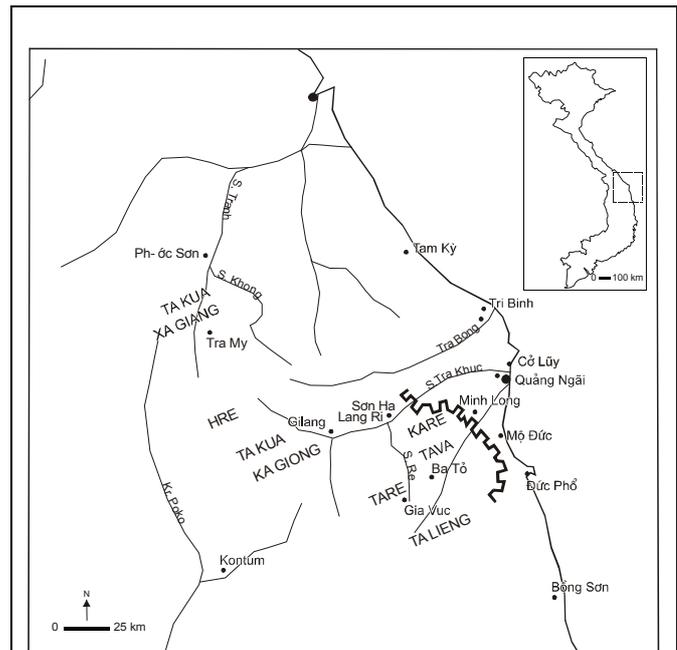
<sup>306</sup> Le culte des ancêtres est rendu parfois aux premiers défricheurs. Voir l'histoire de la création du village *Kinh* de Bao An dans l'article de Nguyễn Tùng, 1992.

<sup>307</sup> Lê Thành Khôi, 1992, p. 334.

<sup>308</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 179, note de bas de page n°4.

semblable à celle utilisée par l'Empire chinois lors de certaines de ses conquêtes. Cinquante ans plus tard le rapport de force n'a, semble-t-il, pas évolué entre Vietnamiens et "Montagnards" car en 1866 la construction d'une nouvelle muraille de Quang Nam à Binh Dinh est décidée, *Bờ Lũy*, haute de plusieurs mètres. Là encore, des *ãõn ãiũn* sont établis de chaque côté de la muraille ayant le rôle traditionnel de police et de production agricole. Dans la zone avancée, la plus exposée, les groupes soumis sont chargés de veiller à la sécurité<sup>309</sup>. À noter que la localisation de cette muraille en 1869 sur la carte fournie par Bernard Bourotte montre bien l'avancée des "Viêt" et la "ligne de front" que ces derniers dressent face à leurs "Barbares" située à quelques encablures de la Mer de Chine méridionale, c'est dire que le contrôle des espaces au-delà était faible, voire inexistant (voir *Carte 9 Le S n PhĐng Trổn vietnamien pour se protéger des Barbares*). La muraille, le *S n PhĐng Trổn*, est une institution militaire approuvée par la Cour en 1869 visant à pacifier les zones de montagnes. Pour cela sont appliquées plusieurs réformes qui insistent sur le renforcement des postes militaires, la réorganisation administrative et la formation d'unités administratives avec *in fine* le contrôle des populations implantées dans ces nouveaux maillages<sup>310</sup>. Au-delà de la muraille, le *S n PhĐng*, à l'origine militaire, devient jusqu'à la prise de contrôle par les colons français une organisation tournée vers le commerce entre *Kinh* et peuples autochtones des plateaux de la cordillère annamitique<sup>311</sup>.

Cette technique des *ãõn ãiũn* se retrouve avec une constance étonnante dans une grande partie de l'histoire de la conquête de la zone qui occupe aujourd'hui le Sud Viêt Nam. Cette politique de « confier l'agriculture à l'armée »<sup>312</sup> est décelable dès 1069, vers 1300 sous les Trần, en



**Carte 9 Le S n PhĐng Trổn vietnamien pour se protéger des Barbares**

Source : Bourotte B., "Essai d'histoire des populations montagnardes du Sud-indochinois jusqu'à 1945", *BSEI*, vol. XXX, 1955. Carte reproduite par Nguyễn Văn Huy, *Les politiques d'intégration des montagnards des hauts plateaux du Centre Vietnam*, thèse de doctorat, Paris VII, 1997, figure 9, planche hors-texte.

Commentaire : le nom des fleuves est révélateur des zones d'influences politiques ; à proximité de la mer, le nom *sông* (rivière en vietnamien) est utilisé, alors que dans les espaces les plus éloignés le terme *krông* propre aux autochtones s'impose. Plus généralement, la distance sociale et l'inclusion des hommes dans le principe impérial priment sur les frontières politiques.

<sup>309</sup> *Idem*, p. 182.

<sup>310</sup> *Idem*, pp. 180-188, Lafont P.B.(dir.), 1989, p. 21.

<sup>311</sup> Hickey G.C., 1982b, p. 273 ; Condominas G., 1965, p.131.

<sup>312</sup> Lê Thành Khôi, 1992, p. 147.

1428, en 1500, en 1732<sup>313</sup>. Elle est « poursuivie par toutes les dynasties vietnamiennes en vue de développer la production et de diminuer les dépenses militaires aux postes de garde-frontières tout en favorisant au maximum le rattachement des zones sauvages à l'administration directe par le biais de l'approbation des nouvelles terres »<sup>314</sup>. En fait, la représentation territoriale qui anime la Cour à l'époque est surtout géopolitique : dans les zones conquises sont organisées des entreprises agricoles composées de terres collectives (*công ãiũn*), de terres privées (*t- ãiũn*), de colonies militaires (*quan ãiũn*) et de fermes d'État (*quan ãiũn trang*)<sup>315</sup> ; dans les zones de conflits le gouvernement charge les postes militaires (*ãõn ãiũn*) de tenir la ligne de front.

Les populations qui vivaient et travaillaient dans ces postes militaro-agricoles étaient d'origine modeste ou sous le coup d'une peine, mais contrairement à ce que l'on pourrait croire, les "Montagnards" n'étaient pas exclus de ces structures. Ainsi, sous « Thanh-Tông il fut interdit aux particuliers d'acheter et de vendre des *Cham* ou des "Man" ("Montagnards") comme esclaves. Ceux qui restent sont des prisonniers de guerre et condamnés de droit commun. La majeure partie d'entre eux travaille dans les *ããn ãiũn* de l'État »<sup>316</sup>. Cette activité des "Montagnards" dans les structures d'État est significative des rôles attribués aux groupes vassaux : protection des frontières et population-tampon, fourniture de main d'œuvre pendant les périodes de guerre tout en tentant de les intégrer<sup>317</sup>.

Ces structures d'État faisant œuvre de colonisation agricole et militaire ne sont pas très différentes de celles du XX<sup>e</sup> siècle avec les fermes d'État et les nouvelles zones économiques. Toutes deux sont destinées à produire du sens social et politique tout en "mettant en valeur le territoire". Ces différents types de production justifient dans la période contemporaine l'emploi du terme de structure productive d'État, considérée comme un outil de création de légitimité. Comme les *ããn ãiũn* de l'époque les fermes d'État utilisent à la fois la main d'œuvre locale et extérieure dans l'œuvre de diffusion des valeurs dominantes au détriment de celles des populations locales.

L'idéologie et la pratique des Chinois et Vietnamiens vis-à-vis de leurs "Barbares" respectifs ne sont pas étrangères à la manière dont ont été gérés et administrés les plateaux de la cordillère annamitique qui composent aujourd'hui la région du Tây Nguyên.

Les relations entre la Cour vietnamienne et les "Montagnards" des espaces situés actuellement dans l'arrière pays des provinces actuelles de Quang Nam, Quang Ngai, Phu Yên jusqu'à Binh Thuân sont attestées dès 1711, date des premières relations officielles montrant les chefs "montagnards" verser tribut.

Apparaît ici une dimension importante de l'organisation mythico-religieuse autochtone. En effet, dans les plateaux que Jacques Dournes décrit, vivent trois *Põtao*,

---

<sup>313</sup> *Idem*, p. 268.

<sup>314</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 146-147.

<sup>315</sup> *Ibidem* ; Lê Thành Khôi, 1992, p. 272.

<sup>316</sup> Lê Thành Khôi, 1992, p. 239.

<sup>317</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 151.

c'est-à-dire selon un mot d'origine laotienne, trois Sadets respectivement de l'Eau, du Feu et du Vent<sup>318</sup>. Ces Sadets possèdent un pouvoir religieux dans une partie des plateaux au-delà même des zones habitées par les *Jarai*<sup>319</sup> et participent aux ambassades dans les Royaumes Cambodgien et Vietnamien. Ces "Maîtres" selon la traduction du mot *Pōtao*, qui dirigent d'après la Cour de Huê des vastes espaces<sup>320</sup>, représentent une autorité spirituelle reconnue dans les plateaux et les plaines. Cette fonction du Sadet contredit l'incapacité qui est attribuée parfois hâtivement aux groupes autochtones de partager un certain nombre de valeurs au-delà du village, du groupe ou du clan. Les plateaux apparaissent alors non plus comme un *patchwork* d'éléments disjoints mais plutôt comme un ensemble, certes hétérogène, de groupes capables de partager un certain nombre de valeurs. Les Sadets ne possédaient pas de pouvoir politique proprement dit, contrairement à ce que pensaient les Vietnamiens et les Occidentaux, attitude qui dénote de leur part une incapacité à comprendre réellement les systèmes de pensée des différents groupes autochtones<sup>321</sup>. Leur autorité, nous dit Oscar Salemink, vient de leurs statuts rituel et religieux en raison du fait qu'ils « auraient reçu de la dynastie royale *cham* [*Cham*], avant son extinction, des insignes royaux (un glaive sacré, un bol de bronze et un rotin toujours vert), ce qui leur conférerait une influence morale considérable à cause des vertus extraordinaires qu'on leur attribuait.»<sup>322</sup> Bien que les *Cham* considéraient les groupes des plateaux comme inférieurs à eux et s'en servaient comme auxiliaires dans leurs armées, selon Nguyễn Văn Huy, plusieurs poèmes et légendes indigènes attestent que les autochtones des plateaux avaient un grand respect pour « leur autorité créatrice, des rapports cordiaux » prenant la forme notamment d'inter-mariages nombreux<sup>323</sup> (voir *Photographie 1 La tour Cham en cours de restauration dans le district d'Ea Sup à Dak Lak*).

Selon la règle, tous les cinq ans et, semble-t-il, à partir de 1751 la reconnaissance des Sadets est attestée par le versement du tribut à la Cour de Huê et ce, jusqu'en 1883<sup>324</sup>; ce versement donne lieu à toute une mise en scène destinée à persuader les tributaires de la supériorité des "Viêt" par le don d'habits de mandarins et en

<sup>318</sup> Les deux premiers Sadets sont le plus souvent cités au détriment du troisième. Georges Condominas parle de "Maître de l'Air" concernant ce dernier, voir Condominas G., 1980, p. 56.

<sup>319</sup> Le territoire des Sadets recouvre un espace bien plus large que celui des *Jarai* proprement dit : « les annales des Nguyễn font mention de deux États de Thủy-xá (Royaume de l'Eau) et de Hỏa-xá (Royaume du Feu), tributaires et vassaux des seigneurs Nguyễn depuis 1558, et englobant semble-t-il les plateaux du Darlac et de Kontum, pays des tribus Jarai, Rhadé, Bahnar, Sedang ». Nguyễn Thế Anh, 1989, p. 124.

<sup>320</sup> Georges Condominas note néanmoins que le territoire sur lequel s'exerçait leur pouvoir était réduit malgré leur grande renommée à l'échelle des plateaux.

<sup>321</sup> Cette confusion entre partage de valeurs religieuses et de pratiques culturelles a souvent été interprétée par les colons et les *Kinh* dans leurs analyses comme un signe d'une unité politique. Le fait que les Sadets soient désignés comme des "rois" montre comment une représentation occidentale ou vietnamienne du pouvoir est transposée, croyant voir dans des organisations sociales différentes leurs propres structures politiquement organisées. Cette confusion est aussi remarquable à l'époque contemporaine ; Oscar Salemink raconte comment en 1991, des autorités locales se sont opposées à la mise en place d'un Sadet, perçu comme le signe d'une contestation politique. Voir Salemink O., 2001, pp. 201-202. D'un certain point de vue ces interprétations erronées se retrouvent au sujet de l'épisode du Dieu Python, voir page 122 dans le texte.

<sup>322</sup> Nguyễn Thế Anh, 1989, p. 124. Voir Salemink O., 1997, p. 489.

<sup>323</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 102. Faute de documents et de références en nombre suffisant, on peut s'interroger sur l'interprétation qui est présentée des relations entre *Cham* et groupes autochtones des plateaux, notamment en raison d'une éventuelle volonté implicite de vouloir montrer *a contrario* la brutalité des *Kinh*, un peu à la manière des colons voulant à toute force opposer "Montagnards" et *Kinh*.

<sup>324</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 194.

recommandant à ces peuples de respecter la vertu royale, de payer l'impôt. Cependant, signalons que le versement du tribut dans cette partie de l'Asie ne signifie pas pour autant allégeance au sens européen du terme. En effet, des peuples tributaires se lient ainsi avec d'autres groupes dans le souci de commercer et de cohabiter. Il s'agit donc d'une reconnaissance mutuelle et non d'une soumission binaire de dominant à dominé<sup>325</sup>, puisque les Sadets de la partie Sud des plateaux continuent à la fois à payer le tribut aux *Cham* et aux "Viêt"<sup>326</sup>. Ainsi, la cordillère annamitique n'était pas un *no man's land*, espaces tampons dans la sphère politique et espaces de transit et d'échanges dans la sphère économique, ces territoires habités par des groupes Mon-Khmer et austronésiens versaient tribut à des royaumes proches, comme l'indique P. B. Lafont : « certains d'entre eux étaient tributaires du roi Khmer, quelques autres du roi de Huê et enfin d'autres indépendants »<sup>327</sup>. Comme le remarque un missionnaire français sillonnant cet espace, les frontières entre Viêt Nam et Cambodge « n'étaient pas bien délimitées et qu'à proprement parler elles n'existaient même pas (...) ; la Cour khmère étendait sa juridiction plus ou moins selon les circonstances »<sup>328</sup>. Ces allégeances multiples montrent comment le système impérial fonctionne lorsque l'on se trouve aux *limes* de son territoire avec des zones constituants des confins formant des étendues contestées et poreuses<sup>329</sup>.

Les relations des autochtones avec les espaces sociaux avoisinants ne se font pas seulement sur le mode des rapports politiques. Ces relations se sont constituées, à l'échelle des villages et des individus par l'échange commercial à la fois dans les directions est et ouest et dans le sens nord-sud. Dans cette première direction, la nature des relations avec les grandes capitales de la région est commerciale ; comme l'indique Anne de Hautecloque-Howe les liens des autochtones à



**Photographie 1 La tour Cham en cours de restauration dans le district d'Ea Sup à Dak Lak**

Photographie de l'auteur, 2001. Commentaire : le bois protégeant cette tour *Cham* n'a échappé à la coupe qu'en raison de son classement par l'État. La restauration a été confiée à la compagnie d'investissement et de construction de Dak Lak qui, par ailleurs, est propriétaire de grandes surfaces de terrain en caféier dans le district de Cu' Mgar.

<sup>325</sup> Dournes J., 1977, p. 133.

<sup>326</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 102.

<sup>327</sup> Lafont P. B.(dir.),1989, p. 153.

<sup>328</sup> *Ibidem*.

<sup>329</sup> Braud P., 2000, p. 110.

l'époque précoloniale étaient tournées aussi bien vers l'Orient que vers l'Occident : vers le levant avec les *Cham* et les *Kinh*, les autochtones échangent du bois et de la cannelle fort prisés par la Cour vietnamienne, contre du métal et du sel<sup>330</sup> avec notamment la présence des *cac-lai*<sup>331</sup> ; vers le couchant les relations qu'entretiennent les autochtones sont marquées par des échanges de produits manufacturés comme les gongs qui représentent, avec la possession de jarres et de buffles pour les sacrifices, les signes de la richesse chez les autochtones des plateaux. Ces produits sont échangés contre des animaux ou des hommes<sup>332</sup>. Entre ces deux directions, les autochtones servent d'intermédiaires lorsque par exemple « les *Sedang* et *Jarai* capturent des *Viet* pour les vendre aux Laotiens »<sup>333</sup>.

Les relations nord-sud sont moins connues mais tout aussi importantes car elles dénotent la présence de liens dans les plateaux entre les groupes eux-mêmes et non simplement vis-à-vis des grands royaumes environnants. L'histoire des relations entre autochtones telle qu'elle est décrite par Nguyễn Văn Huy et par Jacques Dournes est marquée par la violence. Selon cet auteur avant la colonisation « les villages Rhadé vivent dans un état de guerre perpétuelle et l'insécurité absolue »<sup>334</sup>. Cette vision des choses est effectivement celle mise en avant par les colons pour justifier les "pacifications". Cette agressivité a plutôt une fonction de circulation des biens et des personnes dans ce vaste espace que constituent les plateaux de "l'intérieur indochinois". Ce qu'il est important de souligner, ici c'est la mobilité qui semble caractériser ces espaces avant la colonisation : mobilité interne à la "région" des villages et mobilité externe dans le cadre des relations commerciales. Si les conflits ont souvent été mis en avant pour décrire les liens entre groupes autochtones, les descriptions coloniales ont néanmoins eu tendance à masquer d'autres types de relations que sont les voyages d'amitié et de commerce pouvant être autant d'occasions de mariages<sup>335</sup>. Ces différents types de relations forment un tout, un espace social bien plus vaste que celui du groupe en tant que tel. Plus discrètes aux yeux de l'histoire, ces relations sont néanmoins le signe des liens noués entre les groupes du Nord et du Sud qui parfois sont oubliées par l'histoire "officielle" privilégiant les entités politiques<sup>336</sup>. Cet espace ouvert, qui nous est donné à voir, entre en contradiction avec la logique de cloisonnement territorial qui s'impose au moment de la colonisation.

---

<sup>330</sup> De Hautecloque-Howe A., 1987, p. 21. Voir Nguyễn Văn Huy, 1997.

<sup>331</sup> Les *cac-lai* étaient des commerçants vietnamiens qui bénéficiaient de la part de Hué d'un espace déterminé sur lequel ils pouvaient exercer leurs activités en échange de quoi ils étaient chargés de collecter les tributs versés par les populations. Voir Condominas G., 1971, p. 138.

<sup>332</sup> Voir Dournes J., 1980, p. 9 et Léger D., 1998, pp. 101-163 au sujet de l'esclavagisme dans les plateaux centraux.

<sup>333</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 127. Voir un article détaillé sur l'esclavage en "pays bahnar-lao" dans Condominas G.(dir), 1998, pp. 101-163.

<sup>334</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 122.

<sup>335</sup> *Idem*, p. 695. Ces relations entre différents groupes autochtones laissent à penser que la "frontière" entre groupes n'est pas aussi présente qu'elle n'y paraît, notamment dans les relations existantes entre *Jarai* et *Édé*, entre *Édé* et *Lao*. Le caractère multi-ethnique des villages à Buôn Don intégré dans le parc national, serait un bon terrain d'étude pour examiner ces interrelations.

<sup>336</sup> À ce sujet, il serait intéressant de réévaluer cette histoire des relations nord-sud qui pèse peu face à la littérature sur les relations est-ouest.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les groupes autochtones sont mis à contribution malgré eux dans la guerre des Tây Sơn. À la base du conflit, l'opposition des populations tant "Viêt" que "Montagnards" face aux lourds impôts donne lieu à des révoltes autochtones jusqu'en 1771 où éclate alors la rébellion des frères Nguyễn Nhạc, Nguyễn Lu et Nguyễn Huệ. Sans rentrer dans le détail de ce conflit, retenons que les espaces "montagnards" servent à plusieurs reprises de refuge et de zone de transit pour les acteurs vietnamiens du conflit tout en faisant entrer les chefs indigènes *Bahnar* dans cette bataille. Par effet d'entraînement, un certain nombre de chefs "montagnards" se retrouve dans l'armée de Tây Sơn aux côtés des Chinois au service des "Viêt"<sup>337</sup> : les deux premiers sont chargés de l'intendance alors que les "Viêt" tiennent les armes d'une certaine façon comme avec les *Cham* dans le passé. Engagés dans un conflit qui les oppose entre eux, ils paieront néanmoins leur ralliement lorsque Nguyễn Ánh prendra le pouvoir en 1802.

Lorsque après la révolte des Tây Sơn, les plateaux sont à nouveau l'objet de pressions des Siamois, les chefs indigènes, notamment les Sadets, vont chercher protection auprès de la Cour vietnamienne. Plus tard, dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, le contexte géopolitique colonial s'impose dans les plateaux lorsque les Siamois envahissent tous les territoires situés au-delà de la rive gauche du Mékong jusqu'aux contreforts de la chaîne annamitique. Malgré la réaction des "Viêt", en 1850 les Siamois parviennent à enlever toute la population de la *Sé Bang Hien* (région actuelle située entre le plateau de Bolovens, la province de Quang Nam et de Kon Tum) et la transporte sur la rive droite du fleuve<sup>338</sup>. Outre le fait que cette attaque dénote un intérêt plus vif pour les populations que pour les territoires en accord avec le principe impérial, elle coïncide avec une forme "d'intégration" -ou de morcellement selon le point de vue adopté- des plateaux de cette partie de l'Asie du Sud-Est continentale dans des sphères politiques différentes entre les Siamois, les *Kinh* et les *Lao*.

Pour conclure sur la politique impériale de la Cour de Huê vis-à-vis des "montagnards", soulignons les effets majeurs du *Nam Tiễn* reproduits par la suite dans la conquête des plateaux. Les principes alliant les politiques paternalistes d'acculturation, par la diffusion d'un modèle dominant, à la colonisation territoriale par les postes agro-militaires sont autant d'aspects que l'on retrouve à plusieurs siècles d'intervalle.

La colonisation française, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, rompt un processus d'intégration des espaces périphériques plus ou moins bien connectés à l'Empire vietnamien. À ce titre la région de montagnes se trouvant entre le Siam et le Viêt Nam devient un enjeu géopolitique majeur. Les plateaux sont perçus au tournant du XX<sup>e</sup> siècle comme des zones essentielles dans le conflit opposant les Britanniques et les Français, notamment dans la question du tracé des frontières politiques.

---

<sup>337</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 161.

<sup>338</sup> *Idem*, p. 118.

### 2.1.2 L'apparition du principe territorial

Le basculement de l'imposition coloniale correspond aussi au passage de l'empire à l'État. Alors que dans l'empire on a affaire à la coexistence de plusieurs peuples regroupés sous un pouvoir tirant sa légitimité d'une conception universaliste. Cette perception de sa légitimité correspond à une gestion territoriale plus malléable que celle de l'État. Avant d'aller plus loin dans la manière dont l'État organise et gère son territoire, il est indispensable d'en apporter une définition. Le dictionnaire de la pensée politique définit l'État comme une « forme institutionnalisée de domination où le territoire et sa population sont contrôlés par une instance dont le moyen est la détention du monopole de la violence physique légitime et qui remplit des fonctions multiples »<sup>339</sup>. L'anthropologie politique ajoute à cela l'idée que l'État est une entreprise politique permanente et dominante revendiquant avec succès le monopole de la contrainte physique pourvue d'un certain nombre de corps de personnes chargées de gérer et de faire respecter son pouvoir<sup>340</sup>. On a donc avec ces éclaircissements l'idée d'une institution possédant un pouvoir sur des populations qui le considèrent comme légitime. Celles-ci, selon le principe de l'État-Nation tel qu'il est apparu en Occident, appartiennent à un seul et même groupe tout en ne reconnaissant que le citoyen, c'est-à-dire l'individu. La conception du pouvoir entre l'Empire et l'État est différente car, si l'idée de filiation et de familiarité est importante pour celui-là, c'est l'individu qui est l'interlocuteur de l'institution étatique pour celui-ci<sup>341</sup>. En réalité, ces deux formes de rapport à la société ne sont pas contenues exclusivement ni dans l'Empire ni dans l'État. L'État "moderne" s'appuie également sur la dimension communautaire mais transposée dans une autre dimension politique. Cette transformation est importante car, comme on le verra ci-après elle participe, au Viêt Nam notamment, à la construction d'un nouveau mythe des origines d'appartenance à un territoire (voir *infra* 2.2 *L'intégration dans l'État vietnamien* et 4.2.3 *L'implantation des allochtones*).

À ces deux dimensions, pouvoir d'injonction juridique et population, s'ajoute celle du territoire. Celui-ci est fondamental pour l'État car il est le cadre conventionnel dans lequel il exerce son pouvoir et le symbole de cohésion de la population qui y réside. L'importance de l'assise territoriale de l'État est garantie par un cloisonnement territorial qui prend la forme de frontières conçues comme le marqueur fixe de l'altérité politique. Le territoire est l'assise et la justification historique, parfois même "naturelle" (dans le cas du choix de supposées frontières naturelles), de la puissance de l'État, il sert de moyen de légitimation de sa domination. Par une conception étatique du territoire qui souhaite le connaître et le démarquer, se dessine à son échelle un territoire du politique où l'enjeu est de légitimer le pouvoir de l'État en le transformant car la gestion et l'organisation du territoire, c'est-à-dire du sol, du sous-sol et de l'espace aérien, sont de

---

<sup>339</sup> Colas D., 1997.

<sup>340</sup> Rivière C., 2000, p.63.

<sup>341</sup> On se trouve ici dans l'opposition commune en sociologie où communauté s'oppose à société. Voir Nisbet R., 1993, p. 17.

son seul ressort. Dès lors il ne va plus cesser, par l'imposition de treillages et de maillages, de réseaux et d'aires délimitées<sup>342</sup>, de remodeler son territoire.

Ces maillages politiques sont les attributs de l'État moderne tel qu'il s'est construit historiquement en Occident. Le processus de construction du territoire en Occident est conçu comme un moyen d'émanciper l'ordre politique de la tutelle exercée par les groupes culturellement différents ; il s'agit d'une « revanche du politique sur les déterminants identitaires, le territoire n'a eu de cesse de combattre ou, au moins, d'occulter les identités particularisantes. Procédant du sol, les communautés politiques relèguent les identités religieuses, linguistiques, claniques ou villageoises qui y perdirent toute prétention à créer de l'autorité »<sup>343</sup>. Le principe de territorialité, que l'on préfère nommer ici le principe territorial<sup>344</sup>, officialisé selon Bertrand Badie à l'occasion des Traités de Westphalie en 1648<sup>345</sup> est le mode de conception du territoire importé par les Européens dans les pays colonisés, préconisant une adéquation entre le territoire et le dépositaire du pouvoir : conformément au modèle de l'État-Nation européen, « c'est l'appartenance à un territoire qui fonde la hiérarchie des allégeances »<sup>346</sup>. Ce faisant, le territoire devient le dépositaire d'un rapport politique qui légitime la compétence de l'État en s'opposant ainsi aux liens antérieurs reposant sur les relations intersociétales. Ainsi, les liens précoloniaux existant entre les différents groupes d'Asie du Sud-Est continentale d'avant la colonisation privilégiant les circulations aussi bien vers l'ouest que vers l'est, sont remplacés par un cloisonnement territorial participant à la création du pavage du monde en espaces binaires où la frontière tient lieu de marquage fixe de l'altérité ; le Mékong servira à cette occasion de marquage territorial, fondateur d'un nouveau principe de conception et de pratique du territoire<sup>347</sup>. En même temps que le territoire, c'est le politique qui est transformé : alors que les rapports politiques entre groupes autochtones se faisaient entre unités villageoises, le nouvel ordre apporté par les Français dans les plateaux du Centre Viêt Nam transpose les rapports politiques à une plus petite échelle, celle de l'État colonial. La juxtaposition de ces deux modèles de l'espace politique contribue à créer de nouvelles organisations territoriales et de nouveaux contenus identitaires.

Au Viêt Nam comme dans d'autres pays, il est possible d'interpréter les découpages administratifs par l'État des provinces, des districts et des communes comme un moyen de mettre en place une relation de pouvoir en procédant aux découpages et aux cloisonnements territoriaux. Ainsi, on peut s'interroger sur l'effet que produisent les découpages territoriaux, sur l'adéquation de ces circonscriptions aux populations et sur la manière dont les différentes populations tirent parti de ces découpages et comment elles sont éventuellement instrumentalisées par ceux-ci.

---

<sup>342</sup> Brunet R., 1993.

<sup>343</sup> Badie B., 1995, p. 47

<sup>344</sup> Il s'agit d'éviter la confusion dans les usages du mot territorialité qui renvoie à de toutes autres logiques sociales, alors que le principe de territorialité tel qu'il est analysé par Bertrand Badie relève de la politique.

<sup>345</sup> Badie B., 1995. ; Badie B., 1997.

<sup>346</sup> Badie B., 1993, p. 114.

<sup>347</sup> Retailé D., 1996, p. 33-35.

Comment par le découpage territorial se construisent des relations de pouvoir symétriques ou dissymétriques entre l'État, les paysans allochtones et les autochtones ? Cette capacité de découpage territorial donne des indications sur les stratégies politiques des différents acteurs en jeu : quelle adéquation existe entre les limites administratives et la perception de l'espace par les autochtones et par les allochtones ? Le croisement des limites politiques et la composition ethnique des espaces peuvent nous donner des éléments de réflexions sur la dimension politique des territoires socio-culturellement constitués.

Afin de montrer comment la construction du territoire colonial est un des facteurs actifs de la transformation des relations entre les autochtones et le territoire, on abordera tout d'abord la manière dont les colons ont pris possession des plateaux du Centre Viêt Nam, comment ils ont réorganisé les territoires selon des critères ethniques et enfin comment les populations ainsi intégrées dans de nouveaux espaces se sont appropriées les maillages coloniaux et en ont fait un critère nouveau d'identité.

#### a) Les maillages administratifs coloniaux

Les phénomènes de cloisonnement, dus à l'imposition du principe territorial par un pouvoir, renvoient à une mise en limite de l'espace qui crée un nouveau pavage par la superposition d'une autre légitimité fondée sur le principe de l'État moderne. Pour contrôler l'espace ainsi circonscrit, se pose à l'État le délicat exercice de surveiller ce nouveau territoire. Conformément à ce que l'on a vu, les maillages ne sont pas absents du principe impérial mais ceux-ci ne prennent pas la même densité socio-politique. En questionnant la fonction des découpages successifs<sup>348</sup>, on peut faire à ce sujet l'hypothèse qu'ils permettent d'imposer aux différentes catégories de populations l'ordre social et politique de l'État en renversant les rapports de force à son avantage et en instrumentalisant ainsi les territoires. Les maillages sont une forme de contrôle territorial car c'est une manière de re-découper le territoire. Par exemple, au Viêt Nam les découpages sont les éléments importants du contrôle territorial servant d'assiette pour l'impôt, le recensement<sup>349</sup>. Ils servent aussi, on en fait l'hypothèse, à couper les anciennes solidarités. Ils introduisent, au détriment de l'ancien, un ordre nouveau sous le mode de la fonctionnalité technique ou de l'apparente évidence.

Le cloisonnement territorial, résultat de l'application du principe territorial selon le principe du pavage du monde en mailles, est en réalité la position intermédiaire dans un processus politique de gestion de l'espace. Jacques Lévy propose d'aborder ces questions de la légitimité territoriale sous la forme de trois étapes, trois espaces politiques distincts. Les deux premiers temps correspondent à l'espace de la guerre et

---

<sup>348</sup> Par exemple dans le Dak Lak le nombre de communes rurales (*xã*) est passé au début des années 1980 de quatre-vingt-quinze unités à plus de cent quatre-vingt depuis 1995. Voir 4.1.1 *Histoire de la fragmentation des maillages dans le Dak Lak*.

<sup>349</sup> Voir Raffestin, 1980.

l'espace de l'ordre. Alors que le premier est l'espace militaire, se déployant temporairement, rendant possible l'administration selon certaines finalités du territoire conquis<sup>350</sup>, le deuxième est l'application de l'outil administratif ayant pour objet de quadriller le territoire. Pour cela, « il n'est absolument pas nécessaire de disposer de systèmes de communications ultra-rapides pour que le centre puisse imposer à tout instant son autorité dans les lieux les plus reculés. Il suffit que, comme dans la Chine ancienne, une bureaucratie partout implantée intériorise dans chacun de ses actes l'idéologie de l'État. Dans ce cas, comme dans les États modernes, à travers le lacs des découpages institutionnels, l'espace est bien universellement quadrillé : dans les moindres interstices du territoire, mais aussi potentiellement en tout cas, dans les moindres replis des corps et des âmes des habitants »<sup>351</sup>.

Pour comprendre concrètement comment ce processus de cloisonnement de l'espace se déroule, l'exemple des plateaux du Centre Viêt Nam est intéressant. Si aujourd'hui ces espaces sont considérés comme "périphériques", il est important de noter, à la lumière des analyses de Clive Christie et d'Oscar Salemink, que les régions montagneuses du Centre ont changé plusieurs fois de situation à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que ce n'était pas le cas au cours des siècles antérieurs. En effet, pour les dynasties *Viêt*, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, ces espaces étaient contrôlés par des royaumes périphériques peu attractifs. La Cour de Huê a exercé certes une tutelle, mais cette dernière était lâche ou en tous cas pas assez puissante pour dicter la politique interne aux groupes indigènes. Plutôt qu'un souci de maîtrise et de conquête spatiale, les "*Viêt*" assuraient seulement un contrôle sur les hommes vivant dans ces zones en raison des sentiments de crainte que ces derniers suscitaient. Si ces espaces de montagnes paraissaient répulsifs, ils étaient néanmoins franchis par un certain nombre de commerçants nouant des liens avec les Lao, les Siamois...<sup>352</sup>

Sous la pression coloniale, les plateaux deviennent le centre de manœuvre politico-militaire entre les deux grandes puissances de l'époque que sont les Français et les Britanniques : chacune des puissances tente d'exercer sa domination exclusive. À travers le conflit entre Viêt Nam et Siam, l'enjeu essentiel n'est rien d'autre que le partage des espaces situés entre le Mékong et le versant est de la cordillère annamitique. À la faveur de telle ou telle conquête ces zones peuvent basculer d'un côté ou de l'autre. Avec l'implantation d'Auguste Pavie comme vice-consul à Luang Phrabang, l'ensemble du Laos passe sous la coupe des colons français. Le processus de cloisonnement frontalier s'applique à cette zone des plateaux à partir du moment où les colons tracent les frontières des deux côtés du Mékong lors du traité de Bowring (1855). Cependant, les limites entre le Siam et l'Empire britannique d'une part et le Viêt Nam et l'Empire français d'autre part sont négociées jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans la zone de l'actuel Cambodge et du Laos. En effet, pendant vingt ans, de 1847 à

---

<sup>350</sup> Lévy J., 1991, p. 40.

<sup>351</sup> *Ibidem*.

<sup>352</sup> Voir Goscha C.E., 1998, pp. 211-244.

1867, le roi est couronné sous la double autorité Vietnamo-siamoise<sup>353</sup> et au Laos l'intervention française dans le face à face vietnamo-siamois permet la reconstitution d'un État Lao, faisant œuvre d'État-tampon<sup>354</sup>. C'est à partir de cette configuration schématique que se structurent alors progressivement les cadres administratifs avec la colonie cochinchinoise (1859-1867), le Cambodge (1867), le protectorat à administration directe, le Tonkin (1884), le Laos (entre 1893 et 1899) et le protectorat sur l'Empire d'Annam (1883-1885). Mis à part quelques modifications et transferts de souveraineté au profit des uns ou des autres entre Laos et Annam, (en 1895 les plateaux sont transférés administrativement au Laos) les cadres administratifs entre les différentes unités de l'Indochine sont achevés en 1904<sup>355</sup>.

Conscients des enjeux, les Français s'interrogent encore en 1888 –et approximativement jusqu'en 1896 pour reprendre les découpages historiques proposés par Bernard Gay- sur le fait de savoir quel statut accorder à ces espaces de montagne. La question qui est posée se résume ainsi : doivent-ils être indépendants, comme ce fut l'idée première, ou bien sont-ils dépendants de Huê ? Cette incertitude laisse la porte ouverte en définitive, et avec la bénédiction des autorités, aux missionnaires qui reçoivent autorité sur ces espaces mal maîtrisés<sup>356</sup>. Car si dans le principe de l'empire l'essentiel est de s'approprier les populations et l'espace au fur et à mesure de son avancée, dans le principe territorial –et c'est là sans doute la différence essentielle d'un point de vue spatial- l'important est d'abord de tracer les limites de l'exercice du pouvoir. Les missionnaires et les aventuriers les plus extraordinaires trouvent des opportunités pour exercer leur rôle de marqueur de territoire de la même manière en définitive, à plusieurs siècles de distance, que les marchands et les aventuriers chinois servaient à marquer l'emprise de l'Empire chinois sur le Nord Viêt Nam actuel. Les aventuriers qui parcourent les plateaux du Centre Viêt Nam sont utiles à la puissance coloniale : l'exemple le plus frappant est celui de Charles David, Toulonnais d'origine, auto-proclamé Baron de Maryéna et Roi Marie I des *Sedang* le 3 juin 1888<sup>357</sup>. Les cas sont nombreux de personnes qui profitent de la "crédulité" des indigènes, mais aussi et surtout des maillages encore mal organisés des colons dans ces zones de plateaux, pour s'imposer comme chef suprême de villages<sup>358</sup>. Ces différents acteurs souvent épaulés par les missionnaires servent d'"avant-garde de la pacification" instillant à moindres frais chez les groupes autochtones les références coloniales et assurent ainsi l'introduction du nouvel ordre politique sur le territoire.

Les conséquences du traçage des frontières et de l'emprise coloniale sont nombreuses : les liens traditionnels qui unissaient "Viêt" et "Montagnards" ont disparu au profit du Résident supérieur qui exerce dès lors dans les plateaux un pouvoir spécial et absolu à la différence de ce qui se passe ailleurs au Viêt Nam. Ainsi, le *S n PhĐng*

<sup>353</sup> Lamant P., 1998, p. 295 ; Blanchard M., 1999, p. 151.

<sup>354</sup> Gay B., 1989, pp. 204-205.

<sup>355</sup> Hickey G.C., 1982b, p. 285 ; Lafont P.B., 1989, p. 124.

<sup>356</sup> Les nombreuses missions catholiques dans les plateaux reçoivent de la puissance coloniale l'autorisation de prêcher et de diffuser, sur le mode de la violence symbolique, la "bonne parole" de l'Église au service de l'œuvre coloniale. Voir par exemple Déry S., 1998.

<sup>357</sup> Hickey G.C., 1988.

<sup>358</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997.

(voir Carte 9 Le S n PhĐng Trổn vietnamien pour se protéger des Barbares) est démantelé conformément au rapport du Résident supérieur d'Annam de 1889 où, sous prétexte que les "Viêt" « abusent de la crédulité des Montagnards », toute influence de la Cour de Huê est exclue du jeu politique dans les plateaux : « les Montagnards doivent avoir affaire directement avec les officiels de la province, les résidents inclus, et les agents vietnamiens seront retenus lorsqu'on aura besoin d'eux comme interprètes »<sup>359</sup>. À cet enjeu géopolitique s'ajoute, selon les explorateurs de l'époque, la présence de fer dans le sous-sol, d'or dans les rivières mais aussi et surtout de vastes surfaces de terres rouges<sup>360</sup>. De ces trois potentialités économiques, la troisième se révèle intéressante dans la plantation de cultures commerciales pérennes.

En réalité, en excluant la Cour de Huê de l'organisation de ces territoires –profitant en cela de leurs propres incertitudes sur la réelle appartenance de ces espaces à la Cour d'Annam- les Français font d'une pierre deux coups : ils contrôlent et s'approprient directement de vastes espaces prometteurs au croisement de trois protectorats tout en fragilisant ainsi le pouvoir vietnamien. Les colons jouent ainsi à la politique commune consistant à diviser pour régner. C'est ce principe de découpage des territoires administratifs en zones ethniquement homogènes qui s'applique durant toute la période coloniale dans les plateaux du Centre.

#### b) La reconstruction de territoires "ethniques"

Les logiques de maillage territorial interne n'ont eu de cesse de cloisonner le territoire selon l'avancée de la "pacification" conformément aux principes proposés par Jacques Lévy avec la création d'une multitude de maillages. Celles-ci sont doubles : contrôle de l'exercice effectif du pouvoir, *via* la mobilisation du thème de l'ethnie, et contrôle de l'exploitation agricole. Celui-ci est la conséquence évidente de celui-là : pour imposer par la logique ce maillage, l'ethnie est apparue d'autant plus naturelle qu'elle a été légitimée par les nombreux anthropologues et explorateurs-sociologues qui se pressent dans les plateaux<sup>361</sup>. Le maillage des quatre provinces que compte le Tâỵ Nguyễn et plus généralement la gestion des territoires montagnards pluri-ethniques sont principalement stratégiques sous l'apparente évidence de la division naturelle entre groupes sociaux différents et donnent l'illusion d'une continuité d'administration politique fondée sur la reconstruction coloniale de ce même politique.

Concernant les groupes ethnolinguistiques, Claude Raffestin identifie plusieurs formes de discrimination parmi lesquelles la discrimination spatiale apparaît en tout premier lieu. Si un groupe arrive à imposer ce type de distinction sur un autre, alors s'ouvre à lui un grand nombre de possibilités en terme de déplacements physiques, de parcours de l'espace et surtout de marquage du territoire. Cette marge de manœuvre

---

<sup>359</sup> Hickey G.C., 1982b, p. 273.

<sup>360</sup> *Idem*, p. 225.

<sup>361</sup> Sur le rôle des ethnographes français de l'École Française d'Extrême-Orient, voir Saleminck O., 1994, pp. 273-274.

est d'autant plus grande qu'elle permet tout à la fois une perte d'autonomie du groupe dominé et une réduction du champ d'action et de circulation. Ainsi, « la discrimination spatiale est un moyen d'imposer, de fait ou formellement, des relations dissymétriques »<sup>362</sup>.

Le choix des découpages administratifs renvoie directement à cette question. Les colons français, en Afrique ou en Asie, tout comme les États ont utilisé et utilisent cette technique pour contrôler un territoire et les populations qui s'y trouvent. Comme l'explique Oscar Salemink, au Viêt Nam et concernant l'époque coloniale, les colons français ont tenté de faire coïncider les frontières ethniques proposées par l'École Française d'Extrême Orient avec les frontières administratives : « des ethnographes contemporains ont observé que la convergence de l'ethnographie et de l'administration, le plus visible dans la connivence entre les langues et l'éducation et entre la loi coutumière et la politique, a eu pour résultat la réduction du nombre de tribus pour des usages administratifs par l'identification des quatre "groupes majeurs" dominant les quatre provinces des plateaux du Vietnam »<sup>363</sup> : Kon Tum est associé aux *Bahnar*, Pleiku aux *Jarai*, Darlac (Dak Lak) aux Rhadé (*Édé*) et le Haut Donnai (Lâm Đông) aux *Koho*<sup>364</sup>. D'autres nomenclatures, plus anciennes, associent volontiers les *Bahnar* et *Sedang* à Kon Tum, le Darlac au *Rhadé* et le Haut Donnai aux *Kha*<sup>365</sup>. Une fois que les groupes sont rassemblés *grosso modo* et de manière symbolique, dans les unités administratives, le schéma fonctionnel du cloisonnement est reconstitué : une province, une ville, une église, un Résident, une ethnie dominante. Ce cloisonnement, qui se réalise au fur et à mesure de la classification ethnique et du remplissage des cartes comme le montrent pour la Côte d'Ivoire Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Dozon<sup>366</sup>, est le résultat d'une vision univoque du groupe ethnique vivant en autarcie qui sera renforcée par le cloisonnement social et culturel ayant des retombées territoriales.

La création des différentes provinces coloniales est révélatrice de la pratique que font les colons des ethnies. Les provinces de Kon Tum, Darlac et Haut Donnai ont été fondées approximativement à la même époque, c'est-à-dire à la fin du XIX<sup>e</sup> et au tout début du XX<sup>e</sup> siècle après de nombreux revirements (voir *Tableau 2 Les dates marquantes de l'histoire des plateaux du XVe au XXe siècle*, à la page 131 et suivantes). Le choix de localisation des centres administratifs provinciaux repose sur la stratégie d'association avec les chefs locaux (celle-ci a bien fonctionné avec les populations *Bahnar* et *Édé*) et l'implantation de centres administratifs en fonction de la soumission de ces groupes. En faisant la distinction entre ethnies "difficiles à maîtriser" et ethnies "peu hostiles", se crée une représentation de l'espace administratif fonctionnant en même temps que les repérages ethnographiques et l'application de valeurs "traditionnelles" à chaque ethnie. À cela s'ajoute une hiérarchisation ethnique en fonction d'une perception du degré de "sauvagerie" considérant sans doute que les

---

<sup>362</sup> Raffestin C., 1981, p. 122.

<sup>363</sup> Salemink O., 1994, p. 270 et 2000, p.292.

<sup>364</sup> Salemink O., 2000, p. 289.

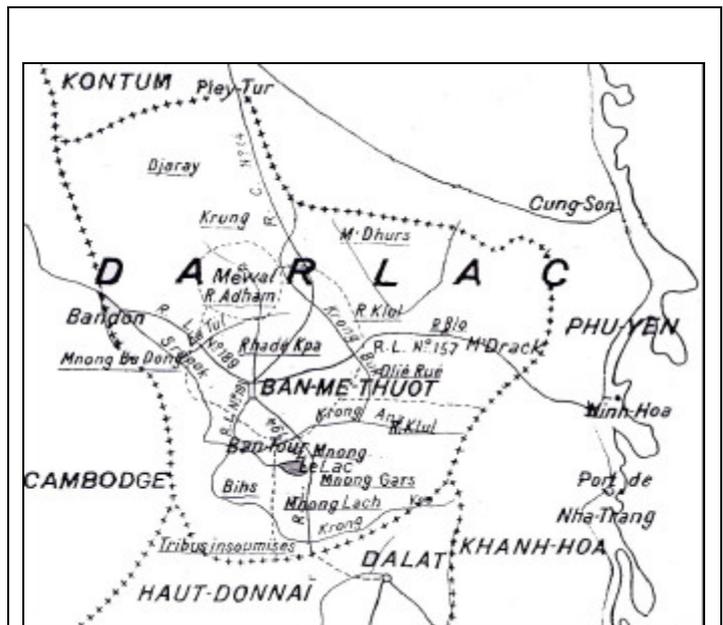
<sup>365</sup> Sallet A., 1931, p. 67.

<sup>366</sup> Chauveau J.P., Dozon J.P., 1987, pp. 235-236.

groupes disposés à accueillir les colons sont les plus hauts placés dans la hiérarchie humaine reconnaissant chez les Français leurs "maîtres".

Ainsi, non seulement les ethnies sont hiérarchisées en fonction de ce critère d'hostilité mais en plus, logiquement, l'implantation des structures administratives correspond à ce schéma. Tout se passe comme si les colons en reconnaissant aux ethnies ayant facilement déposé les armes une qualité favorable, une supériorité originale, la gratifiaient d'une structure administrative qui leur donne une visibilité institutionnelle, c'est-à-dire une identité dans le règne colonial. Cependant, cette "facilité" coloniale est également due à l'action de colons bien implantés localement comme les missions catholiques de Kon Tum qui accueilleraient en toute confiance les ethnographes et les touristes coloniaux participant en retour à leur renommée.

En faisant coïncider "pays ethnique" et espace administratif, les colons offrent une nouvelle identité officielle valorisante, englobant un territoire tout en rejetant aux périphéries les groupes "hostiles" aux mœurs barbares (voir *Carte 11 Le "pays Rhadé" colonial*). C'est qu'il est possible de constater dans une carte parue en 1931 de la province de Darlac. Sur ce document la densité d'ethnonyme apparaît d'autant plus forte que l'on se situe au cœur de la province, c'est-à-dire autour de la ville de Buôn Ma Thuôt. Plus loin, dans les marges, sous le terme sibyllin de "tribus insoumises" (au-dessus de la mention Haut Donnai, voir *Carte 10 La province de Darlac et ses groupes ethnolinguistiques en 1931*) figurent les groupes non intégrés à l'ordre colonial et donc inconnus. Par cette représentation de l'espace il s'agit d'une certaine manière de s'appuyer sur un groupe pour nier les autres et faire avancer la colonisation par mitage territorial en laissant les zones blanches aux marges des unités administratives. En effet, le contrôle du territoire ne s'est pas uniquement imposé par l'application de maillages administratifs ; il est un cadre dans lequel les voies de communication, comme le montre notamment Albert-Marie Maurice servent à structurer



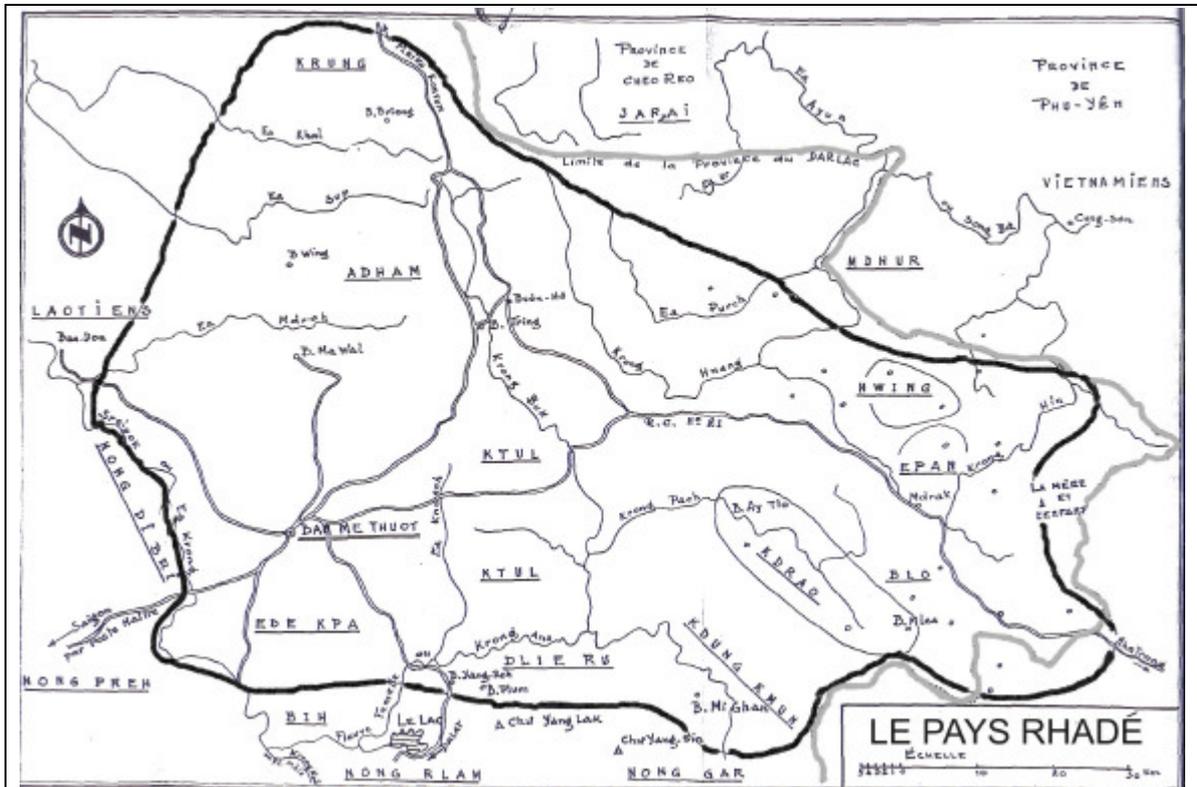
*Carte 10 La province de Darlac et ses groupes ethnolinguistiques en 1931*

Source : Monfleur A., *Monographie de la province du Darlac*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931.

Commentaire : la province du Darlac, telle qu'elle est dessinée en 1931, fait la part belle au "pays Édé" avec en périphérie les groupes Jarai au nord et au sud des Mông. À remarquer aussi la mention "tribus insoumises" entre le Darlac et le Haut-Donnai, qui confirme notre analyse de cloisonnement des provinces en fonction des groupes valorisés par le pouvoir colonial.

le territoire grâce à l'implantation de postes militaires et l'organisation d'un réseau de pistes<sup>367</sup>.

Selon cette logique les peuples les plus hostiles à l'implantation coloniale sont ceux qui accèdent le plus tardivement à l'instauration d'une province portant leur nom. Les groupes réputés comme les plus farouches ou ceux présentant le "moins d'intérêt"



Carte 11 Le "pays Rhadé" colonial

Source : *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, n°2-3, tome XXIX, 1954, p. 24. Carte reproduite par Anne de Hauteclouque-Howe, *Les Rhadés*, éditions du CNRS, 1987, p. 17.

Commentaire : on constate une concordance entre le découpage administratif de la province du Darlac (trait grisé) et la limite du "pays Édé" (trait noir), notamment dans les parties nord et est. Cette superposition du découpage territorial ethnisé et du découpage administratif place les Édé au centre névralgique de la province (voir les infrastructures routières convergeant vers le chef-lieu provincial) à la différence des Jarai et des Mnông. À noter le basculement entre le "pays Rhadé" au nord et le "pays Mnông" au sud matérialisé par le Krông Ana (fleuve femelle) et au nord par le Krông Nô (fleuve mâle).

(*Stieng* dans le Nord du Kon Tum sont difficiles à maîtriser encore en 1905<sup>368</sup>, les *Jarai* autour de Pleiku avec la terrible mort d'Odend'hal sont indomptables jusqu'en 1914<sup>369</sup>, les *Mnông* dans le Sud de Darlac, Les *Sédang* dans l'Ouest du Haut Donnai<sup>370</sup>) bénéficient bien plus tard que les Édé d'une reconnaissance institutionnelle. De la même manière les *Jarai* n'ont droit à "leur province" de Pleiku qu'en 1932 ; en attendant ils occupent les marges territoriales des provinces à cheval sur la province de Darlac et de Kon Tum, alors que les Édé bénéficient en quelque sorte d'une reconnaissance symbolique et pratique de leur ralliement. Peut être peut-on saisir là un élément de

<sup>367</sup> Maurice A.M., 1993, pp. 80-82.

<sup>368</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 287.

<sup>369</sup> *Idem*, pp. 282-290.

<sup>370</sup> *Idem*, p. 280

réponse à la question que se pose Jacques Dournes sur les motivations des colons à transformer autant les découpages administratifs<sup>371</sup>. De la même manière "l'irrationalité" de la frontière entre le Darlac et le Haut Donnai coupant le "pays" *Mnông Gar*<sup>372</sup> n'est peut être pas aussi illogique qu'il n'y paraît si l'on analyse les découpages administratifs de cette manière. S'applique en la matière un point de vue stratégique consistant à essayer les différents espaces les plus à même de "pacifier" les populations ainsi transvasées dans telle ou telle circonscription administrative.

Plus généralement, les changements frontaliers et les ré-aménagements des provinces trouvent leur cause dans les conflits qui éclatent entre colons et groupes autochtones. Ainsi, le meurtre d'Odend'hal a été l'élément déterminant pour rattacher le Darlac à l'Annam et Stung Treng au Cambodge<sup>373</sup>. De la même manière, c'est à la suite de la "pacification" des groupes autour de An Khe (au Sud de Kon Tum) qu'est décidée la création de la province de Pleiku-Der. Or, face à de nouveaux troubles, les colons décident deux ans après sa création, en 1907, de diviser cette nouvelle province en deux zones : une dépendante de Kon Tum et une seconde rattachée à Phu Yên<sup>374</sup>. Cette politique de découpage des espaces renvoie à une politique systématique de cloisonnement afin de briser les solidarités. Dans les plateaux du Centre Viêt Nam, comme le souligne Jean Pierre Dozon dans le cas des *Bété*, les colons intègrent « les populations locales dans un espace fixe [où] l'habitat en grande partie est détruit (par les militaires ou par les populations elles-mêmes) et autoritairement réorganisé le long des axes routiers ou à proximité »<sup>375</sup>. De la sorte la notion géographique de "pays" désigne cette imposition coloniale où le territoire change de structuration.

L'adéquation entre territoire administratif et territoire ethnique reconstruit ne s'est pas produite uniquement au Viêt Nam, des chercheurs comme Patrice Pillon et Bernard Charlery de la Masselière l'ont constatée en Afrique<sup>376</sup>. La construction du territoire colonial passe en effet d'abord par la fondation des maillages politiques au fur et à mesure de la conquête. C'est par grandes délimitations territoriales que se structurent ensuite les flux commerciaux lorsque le colon délimite son cadre administratif propre dans lequel les sociétés indigènes doivent se fondre. Ces nouveaux systèmes territoriaux sont nécessaires à l'économie de marché et font le pont entre d'un côté les solidarités villageoises et familiales et d'un autre côté l'économie nationale<sup>377</sup> ; « en fixant et *ethnicisant* le partage élémentaire de l'espace, en bloquant l'expansion des "pays", en limitant et en réorientant les mobilités traditionnelles, en introduisant des formes nouvelles de compétition entre les leaders issus de communautés localisées et en normalisant les rapports hiérarchiques, la colonisation va introduire ou consolider un lien structurel et dérivatif entre identités sociales et territoires »<sup>378</sup>.

---

<sup>371</sup> Dournes J., 1977, p. 133. Voir aussi au sujet de la pacification des *Mnông* Maurice A.M., 1993, pp. 80-82.

<sup>372</sup> Condominas G., 1982, p. 16.

<sup>373</sup> Hickey G. C., 1982a, p. 285.

<sup>374</sup> *Idem*, p. 285-286.

<sup>375</sup> Dozon J.P., 1999, p.66.

<sup>376</sup> Pillon P., 1999 ; Charlery de la Masselière B., 1999.

<sup>377</sup> Charlery de la Masselière B., 2001, pp. 566-567.

<sup>378</sup> *Ibidem*.

Pour illustrer ces aménagements territoriaux et la concordance entre maillage administratif et identité des groupes, voyons comment s'est construite une identification à un "pays Rhadé" dans ce qui constitue à l'époque le Darlac, dénommé depuis 1975 Dak Lak afin de mieux faire correspondre une fois encore identité ethnique et maillage administratif.

### c) Le "pays Rhadé"

Un élément intéressant de la notion de "pays Rhadé" réside dans son imbrication avec le territoire à tel point que les groupes adoptent une auto identification conforme aux maillages territoriaux imposés. De la même manière que les colons procèdent à l'ethnogénèse, ils opèrent parallèlement la structuration de nouveaux territoires afin que les populations intègrent ce système de division de l'espace. Cette vision territoriale du groupe conforme aux attentes coloniales se manifeste en 1899 lorsqu'un chef *Édé*, conseiller des colons, propose de choisir le village *Édé Kpa* de Buôn Ama Thuôt comme centre administratif en argumentant que le climat y est plus favorable qu'à Ban Don et qu'il est le centre géographique du pays Rhadé<sup>379</sup> ; l'argument naturel et l'argument ethnique s'unissent pour fournir le centre du maillage politique. C'est de cette manière que sont intégrés par cet *Édé* les schémas associant territoire ethnique et territoire politique et l'utilisation à son propre profit des outils de la conquête afin de valoriser son propre groupe dans les structures coloniales<sup>380</sup>.

Avec cette mise en avant du groupe, se construit une image positive des *Édé* conformément à la division hiérarchique des ethnies à travers des structures administratives qui sont avant tout un système de gratification symbolique et de contrôle effectif pour les colons. Ainsi, un instituteur *Édé*, en 1949 dans une revue à la gloire de la colonisation française, écrit en introduction d'une *Notice sommaire sur le Darlac* : « Le Darlac, pays Rhadé »<sup>381</sup>. L'auteur poursuit en indiquant que « parmi ces tribus [du Darlac], les *Rhadés* sont les plus évolués, les plus intelligents, les plus riches et les plus aptes à l'instruction et à la civilisation moderne. Aussi [les Rhadés] occupent le point important de la province, Banméthuôt »<sup>382</sup>. Au-delà de la simple propagande coloniale, se construit un discours et des représentations afin de faire correspondre identité ethnique et maillage administratif. Ce discours "nationaliste" est favorisé par les colons qui poussent à l'appropriation de ces conceptions en créant par exemple le Bataillon des tirailleurs Montagnards, qui, selon l'anthropologue Maurice, « avait conscience de libérer son pays »<sup>383</sup>. D'autres commentateurs pensent à l'inverse qu'« au cours de l'histoire, les Montagnards n'ont jamais pris conscience qu'ils

---

<sup>379</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 276.

<sup>380</sup> Le sentiment de supériorité des *Édé Kpa* par rapport aux autres sous-groupes pourrait être né à cette époque.

<sup>381</sup> Y Bih Nie Kdam, *Éducation*, 1949, p. 29.

<sup>382</sup> *Idem*, p. 31. Cette centralité de Buôn Ma Thuôt comme pôle de Darlac est observable dans une carte publiée en 1951 et intitulée "Province de Buôn Ma Thuôt". Voir Godard D., Schmid M., De la Souchère P., 1951, p. 14.

<sup>383</sup> Maurice A., Proux G.M., 1954, p. 134.

formaient un peuplement distinct dans un pays distinct, qui était leurs pays »<sup>384</sup>. Par delà la question de savoir s'ils en ont eu conscience ou non, l'essentiel est qu'ils ont adhéré explicitement ou implicitement à ce nouvel ordre territorial, passant d'un espace social fondé sur les phratries et les clans pour se construire une identité en adéquation aux modèles territoriaux proposés, c'est-à-dire une conformité à la représentation coloniale. En effet, dans la conception coloniale « il s'agit de créer un nouvel espace qui soit aisément contrôlable et qui permette sa mise en valeur économique. (...) Des pans entiers de l'univers précolonial disparaissent ou s'estompent progressivement : les activités cynégétiques et guerrières, l'organisation des échanges et des communications intertribales, et aussi les formes de mobilités résidentielles »<sup>385</sup>. La notion de "pays *Édé*" au Viêt Nam tout comme celle de "pays *Bété*" en Côte d'Ivoire participe à une réification d'un territoire largement réinventé par les colons.

Le développement inégal du territoire n'est pas seulement le résultat de la volonté coloniale de mettre en œuvre telle ou telle culture à tel ou tel endroit, il est aussi issu des réponses apportées par les groupes eux-mêmes dans leurs constructions identitaires que les colons ont contribué à bâtir. Les groupes réalisent le destin colonial qui leur est tracé dans un espace social revisité. Ils sont contraints « au départ de se situer dans les catégories administratives pour négocier en quelque sorte leur existence, sont amenés à se reconnaître en elles dans la mesure où ces catégories traduisent un rapport *réel* à l'État colonial, objectivent des situations coloniales particulières à chaque ethnie-région. »<sup>386</sup> Le maillage territorial en fonction d'une reconnaissance ethnique ethnocentrée a pour effet de faire naître de « nouveaux contenus identitaires ». Le territoire dont parle l'instituteur *Édé* est une réinvention coloniale qui trouve sa justification, son existence dans l'identification ethnique. Cette connexion légitime et ancre dans le temps et dans l'espace les nouveaux maillages. Du point de vue des valeurs véhiculées, le Darlac est effectivement un territoire *Édé*. Un linguiste vietnamien va plus loin et affirme que « le Daklak demeure aujourd'hui le "territoire de référence" de tous ces groupes et de toutes ces communautés »<sup>387</sup> *Édé* vivant en dehors des frontières du Dak Lak actuel<sup>388</sup>. Cette portée emblématique est conservée malgré les découpages administratifs successifs appliqués à cette province. Les variations dans la délimitation territoriale laissent en son centre la ville – Buôn Ma Thuôt- le cœur du pouvoir et le choix initial comme élément de l'identité ethnique originelle (voir *Cartes 12 Les territoires administratifs et le "pays Rhadé" à Dak Lak*). Ses contours suivent à peu de choses près les limites du "pays *Édé*" telles qu'elles étaient dessinées en 1954, peu différentes d'ailleurs de celles de 1998<sup>389</sup>. Le nouveau découpage provincial de Dak Lak en projet dans les années à venir et qui

---

<sup>384</sup> Simonnet C., 1961, p. 32.

<sup>385</sup> Dozon J.P., 1999, p. 66.

<sup>386</sup> Chauveau J.P., Dozon J.P., 1987, p.244.

<sup>387</sup> Đoàn Văn Phúc, 1998, p.13.

<sup>388</sup> Les cartes des différents groupes ethniques représentés à l'échelle du Centre Viêt Nam indiquent que les *Édé* ne sont pas seulement concentrés dans la province du Dak Lak, ils sont aussi présents dans des districts de la province de Phu Yen et de Khanh Hoa, voir *Cartes 34 Les principales populations autochtones du Tây Nguyên en 1999*.

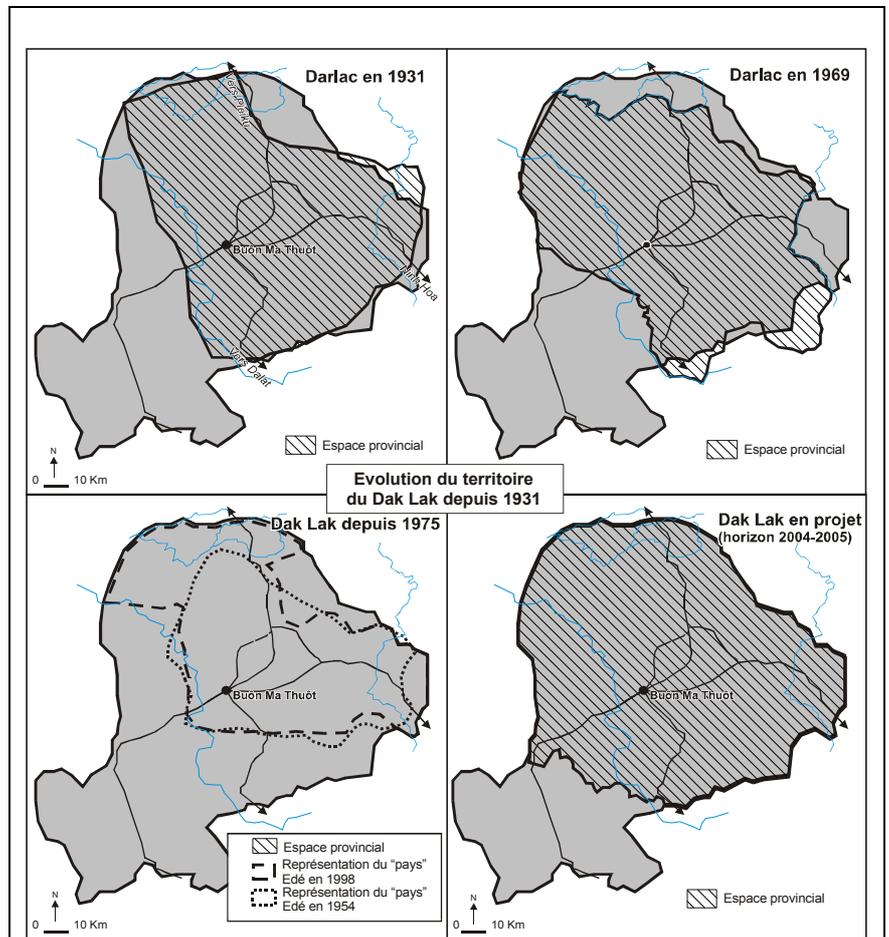
<sup>389</sup> Voir Đoàn Văn Phúc, 1998, p. 25.

isole à nouveau le sud de la province conformément aux limites du Darlac de 1969 tend à renforcer la similitude d'avec les frontières de 1931 de sorte que le Dak Lak des années 2000 reste centré autour du "pays Édé"<sup>390</sup>.

Malgré la conservation des contours et ses symboles dans le temps, la province est vidée en partie de ses contenus sociaux par la réorganisation de l'espace en fonction des impératifs économiques et politiques. À l'intérieur de cette coquille emblématique, les colons s'attachent à instaurer un nouvel ordre politique.

La "pacification" coloniale, comme le raconte Maurice dans son ouvrage sur les *Mnông*, passe par le tracement de pistes reliant les postes militaires entre eux et ces derniers aux différents villages afin de contrôler les populations. De ce point de vue, il est possible de se demander si l'agrandissement de

certaines voies au détriment d'autres n'a pas eu pour effet de réorienter au profit des colons le parcours du territoire ; les axes routiers dont ceux-ci se servent ne sont pas



**Cartes 12 Les territoires administratifs et le "pays Rhadé" à Dak Lak**

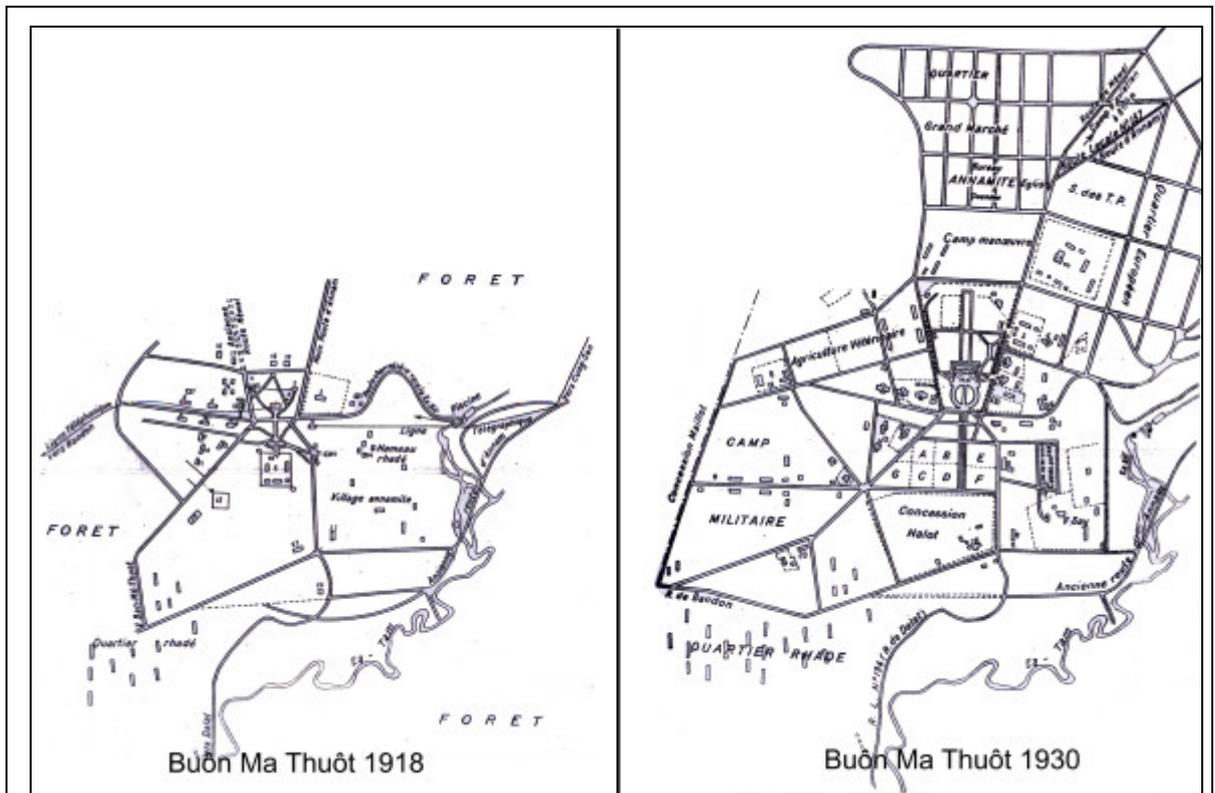
Sources : d'après Monfleur A. *Monographie de la province du Darlac*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931 ; *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, n°2-3, tome XXIX, 1954, p. 24 ; *South Vietnam provincial administrative maps*, octobre 1969 ; Đoàn Văn Phúc, *Từ vựng cyclic ph- ng nghệ Êđê*, NXB T.P. Hồ Chí Minh, 1998, p. 25.

Commentaire : la comparaison des différents découpages du Dak Lak depuis 1931 fait apparaître une stabilité des frontières provinciales autour du centre administratif de Buôn Ma Thuôt et du "pays Rhadé" tel qu'il est représenté en 1954 et en 1998. La transformation annoncée (mais non encore réalisée en 2002) des limites du Dak Lak devrait lui redonner sa morphologie de 1969 grâce au détachement de la région du Sud-Ouest (district de Dak R'lap, Dak Nông et Dak Song, zone qui formait avant 1975 la province de Quang Duc) qui formera une nouvelle province.

<sup>390</sup> Il serait intéressant de vérifier si la construction des provinces de Gia Lai, Kon Tum et Lâm Đông répond à la même logique. Les raisons invoquées pour la division de la province du Dak Lak ne sont pas explicitées clairement. On peut émettre l'hypothèse que, conformément aux normes de divisions administratives en vigueur, la création d'une nouvelle province dans le sud de l'actuel Dak Lak soit liée à la croissance démographique.

vus dans la région d'un très bon œil puisqu'ils servent au recrutement pour la corvée, au paiement de l'impôt, à la circulation des militaires<sup>391</sup>.

Pour les colons l'important est bien l'exploitation des ressources qui s'organise logiquement autour du pôle urbain de Buôn Ma Thuôt. Ce dernier présente le double avantage d'être habité par les *Édé* et d'avoir la qualité pédologique nécessaire à sa "mise en valeur". Les deux facteurs essentiels sont donc rassemblés -la terre et la main d'œuvre- pour pouvoir réorganiser de manière hiérarchique l'espace provincial avec son centre administratif autour duquel rayonnent des axes routiers reliant les différents pôles régionaux où, sur un rayon de vingt-trois kilomètres environ, est concentré l'essentiel des activités agro-industrielles. Le maillage routier qui est construit dans les années 1920 et complété par la suite, devient le point d'appui des toutes premières plantations coloniales comme la carte d'Yves Henry des plantations de théier et de caféier l'atteste. Quarante années plus tard, sur la carte de 1960 se lit encore la présence des plantations coloniales reprises en partie par des planteurs vietnamiens (voir *Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie*). Pour alimenter ces plantations en main d'œuvre outre le recrutement local, ces planteurs font appel à des



**Cartes 13 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1918 et en 1930**

Sources : Monfleur A. *Monographie de la province du Darlac*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931, planches hors-texte.

Commentaire : la comparaison de ces deux cartes montre l'évolution faite par les colons de l'agencement des différents groupes qui peuplent la ville dans une représentation ethniquement cloisonnée de l'espace : alors qu'en 1918 un hameau "Rhadé" est installé au cœur de la ville, en 1930 celui-ci a disparu (même si le plan figure quelques maisons longues). En revanche les "Annamites" ont pris place pour leur part dans les extensions nouvelles de la ville et en particulier autour du "grand marché". Ils forment ainsi le village Lac Giao (*làng Lạc Giao*) qui, d'après Hoa Văn, serait le premier village *Kinh* de Dak Lak (Hoa Văn, 2000, p. 26).

<sup>391</sup> Maurice A. M., 1993, p. 82 ; 96.

Vietnamiens des plaines qui sont invités à s'implanter en marge des exploitations où se constituent de petits marchés.

La réorganisation des structures spatiales sur les plateaux tant d'un point de vue politique qu'économique nécessite l'installation de pôles marchands et à ce titre la ville de Buôn Ma Thuôt, symbole de l'origine ethniciste de Darlac, est très vite occupée par ceux qui détiennent et réorientent à leur bénéfice le pouvoir économique. Initiés de longue date aux échanges marchands, les *Kinh* s'implantent dans le centre urbain, notamment autour du marché de Buôn Ma Thuôt ; dès la colonisation le milieu urbain devient le lieu de concentration privilégié des *Kinh* (voir *Cartes 13 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1918 et en 1930*). Selon Anne de Hauteclocque-Howe en 1905, 95 % de la population de Buôn Ma Thuôt est *Kinh* ; en 1962 plus de la moitié des *Kinh* résidant à Dak Lak sont installés dans le chef-lieu<sup>392</sup>. Cette concentration est confirmée par des données de 1979 selon lesquelles les *Kinh* représentent toujours plus de 90 % de la population des villes de Dalat (96 %), de Bao Loc (94 %), de Pleiku (93 %) et de Buôn Ma Thuôt (92 %) <sup>393</sup>. Cette polarisation des activités autour de Buôn Ma Thuôt et de ses axes routiers destinés à drainer les productions agricoles se solde par une marginalisation des réseaux de circulations autochtones et une éviction de leur présence des points névralgiques des activités économiques. Ainsi, en comparant les recensements de la population entre 1979 et 1999 de Buôn Ma Thuôt et de ses alentours, à unités administratives constantes<sup>394</sup>, la part des *Édé* est passée de 35 % à 10,5 % alors que celle des *Kinh* atteint 85,5 % contre 56 % vingt ans plus tôt.

S'il est clair que la ville et les infrastructures n'ont pas été construites pour servir les intérêts des *Édé* mais ceux des colons, il n'est pas inutile d'analyser la manière dont ces populations se sont retrouvées exclues des espaces avec l'accroissement du bâti urbain aussi bien pendant la période coloniale que pendant une époque plus récente. Cette éviction et auto-exclusion du champ de la ville, lieu du pouvoir politique, est observable par exemple dans la présence des autochtones dans le tissu urbain de Buôn Ma Thuôt<sup>395</sup>. Il est aisé de constater pour qui y prête attention de l'invisibilité des autochtones dans le centre ville. En effet, s'il est très courant de voir la population *Kinh*

<sup>392</sup> De Hauteclocque-Howe A., 1987, pp. 16 ; 23.

<sup>393</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 73 ; Đặng Nghiêm Vạn, 1986, p. 46.

<sup>394</sup> Le découpage du district de Buôn Ma Thuôt en 1997 est utilisé pour sélectionner les mêmes communes dans le recensement de 1979. De ce fait le fait urbain tel qu'il est traduit à cette dernière date ne correspond pas à celui qui est circonscrit administrativement vingt ans après. Une fois ces réserves énoncées, il est possible de comparer un espace similaire incluant la ville de Buôn Ma Thuot et une zone de 10 kilomètres alentour afin de mesurer l'évolution de la présence autochtone. Sources de 1979 : –y ban nhân dân tỉnh Đắk Lắk, *Ôak Lỗk tài nguyên thiên nhiên kinh t xã hội*, Buôn Ma Thuôt, 1985, planche hors-texte et les sources de 1999 : Danida daklak database management system, *Srepok water action plan project database management*, Buôn Ma Thuôt, 2000, support cd rom, fichier "population by commune". Au sujet de cette base de données précisons qu'il s'agit d'un ensemble de fichiers informatiques collecté par les services techniques du projet DANIDA installé dans les bureaux du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la province de Dak Lak. Ces données sont compilées à partir des informations fournies par les différents bureaux compétents de toute la province auprès de cette succursale du ministère. Pour cette raison et considérant la dimension officielle des sources, même si celles-ci sont mises en œuvre par une organisation internationale, on les comparera autant que possible avec d'autres documents.

<sup>395</sup> Voir remarques d'Yves Goudineau en préface de l'ouvrage de Hardy A. et al., 2003, p. XIV-XV.

en motocyclette ou à bicyclette dans le centre ville de Buôn Ma Thuôt, en revanche il est plus surprenant d'observer des groupes de femmes *Édé*, habillées comme à l'habitude de longues jupes noires, longer les trottoirs de la ville à pied portant sur leur dos leurs hottes traditionnelles pour aller vendre à des commerçantes *Kinh* leurs productions.

Cette mise à l'index est observable sur les cartes de planification urbaine contemporaines consacrées à Dak Lak. Entre la carte figurant la ville de Buôn Ma Thuôt en 1997-1999 et celle du projet de son développement à l'horizon 2020 sur les six initialement présents deux villages autochtones ont disparu, fondus dans la masse des espaces d'habitation ou installés ailleurs, hors du milieu urbain<sup>396</sup>. Pour préciser cette quasi-absence des villages autochtones dans l'espace urbain et pour comprendre les modalités de cette auto-exclusion, voyons le cas d'un de ces deux villages destinés à disparaître.

Le village autochtone de Buôn Pam Lam est aujourd'hui situé dans la commune urbaine de Tan Lap, à quelques kilomètres du cœur de la ville, à l'embranchement des routes menant à Buôn Ma Thuôt, à Gia Lai et à Ninh Hoa. C'est en traversant la zone commerçante bordant la route principale qu'apparaît ce village. Alors qu'en 1947 le village comptait quatre-vingt-dix-sept familles exclusivement *Édé*, aujourd'hui, en 2001, sur les six cent soixante-sept familles, seulement 26 % sont autochtones, le reste est constitué de migrants qui se sont implantés au cours des années 1980. Avec la densification de l'espace et le rétrécissement de l'espace foncier, le chef du village déclare qu'aujourd'hui chaque famille n'a plus que 200 m<sup>2</sup> d'espace agricole. Si les *Kinh* ont pour certains d'entre eux des commerces en ville, les *Édé* en revanche sont représentés fortement dans les activités agricoles du village notamment dans la coopérative étatique. Face à cette pression sur la terre le chef du village a fait une demande au Comité Populaire afin que quatre-vingt-onze familles (en plus de la dizaine déjà partie sans autorisation) puissent avoir le droit de migrer dans le district de Cu M'gar<sup>397</sup> (notamment dans la zone de Buôn Ja Wam, commune d'Ea Kliêt distantes de plus de cinquante kilomètres) et de Krông Buk<sup>398</sup>.

L'invisibilité des autochtones et leur cloisonnement dans les espaces commerciaux et urbains ne sont pas uniques dans ce village de Buôn Pam Lam. Des entretiens, notamment dans le village Alé A, à Ea Drong dans le district de Cu M'gar et à Ea Kar tendent à confirmer que le processus qui conduit au rejet des villages autochtones en arrière des zones commerciales est dû soit à des politiques de relocalisation et de concentration des villages, notamment dans le cadre des politiques de sédentarisation (notamment à Ea Drông où le village a été déplacé afin de laisser la place aux plantations étatiques d'hévéas), soit à la vente par les *Édé* des espaces qui séparaient le cœur du village de la route. Cette frange de terre a été alors occupée ou vendue aux migrants qui se sont lancés par la suite dans des activités de distribution des biens de consommation courante. Ce processus se vérifie aussi dans les zones rurales notamment lors de la construction d'une nouvelle zone économique à Ea Kar en 1977

---

<sup>396</sup> Voir Bộ xây dựng, 1999, cartes pp. 257-258.

<sup>397</sup> Ce district est celui du Dak Lak qui présente en 1999 le plus fort taux d'*Édé* de la province avec 34 %.

<sup>398</sup> Voir 5.3.1 *Dynamiques de cloisonnement dans le centre productif*.

où la construction de la route a pour effet d'incorporer une partie des terres contiguës à la planification contre un dédommagement symbolique<sup>399</sup>.

Cette éviction des autochtones des centres urbains et plus généralement des infrastructures routières est d'autant plus intéressante qu'elle marque un changement par rapport aux dynamiques que notait Gerald Cannon Hickey au milieu des années 1960. Alors que l'essentiel des activités de négoce est aujourd'hui aux mains des *Kinh*, à cette époque, entre la Guerre d'Indochine et celle du Viêt Nam, certains *Édé* s'étaient lancé dans les activités commerciales le long de la route n°14 à Alé A où « les acheteurs étaient essentiellement des Vietnamiens alors que les vendeurs étaient des femmes *Rhadé* ayant accru les cultures spéculatives dans leurs jardins et leurs champs »<sup>400</sup> ; l'auteur cite un certain nombre de cas tendant à montrer que des *Édé* ont commencé des activités commerciales, de services, ont planté des caféiers. Cette tendance à la diversification dans les activités de la part d'un certain nombre de villages autour de Buôn Ma Thuôt ne doit pas cependant cacher le fait que, selon toute vraisemblance, celle-ci reste exceptionnelle comme le précise Ron Hill<sup>401</sup>.

À la minorité culturelle et à leur évacuation de la légitimité sociale, correspond une mise à distance de l'accès aux outils "modernes" de l'organisation territoriale que constituent les routes et les marchés urbains. Au regard de ces réorganisations spatiales fondées sur la mise en hiérarchie des espaces au moyen de l'implantation des structures administratives, productives et commerciales, le concept de "pays *Édé*" tend à masquer la division ethnique de l'espace avec d'un côté l'espace urbain et ses treillages réservés aux activités politico-commerciales et de l'autre le milieu rural où les autochtones se retrouvent cantonnés. Ainsi, à l'exclusion sociale et culturelle s'ajoute une exclusion spatiale des centres de décisions. Néanmoins la manipulation des critères ethniques ne s'est pas contentée de la création d'entités provinciales, les colons échafaudent des structures supplémentaires à l'échelle régionale dans un but éminemment politique.

#### d) La construction coloniale d'une entité territoriale autochtone

Les échelles provinciale et locale ne sont pas les seuls niveaux où se réorganise l'espace. Dans le cadre de la politique coloniale, ces territoires sont intégrés dans un espace politique plus vaste. Ainsi, au milieu des années 1930 les colons renouent avec la politique paternaliste –"d'appropriation"- combinant, nous dit Oscar Salemink, séduction et aide sociale avec la coercition, pratique qui la différencie assez peu des politiques de la Cour de Huê. À cette époque la distinction fondamentale des groupes "*Moi*" vis-à-vis des autres indochinois est réactivée pour justifier la mise en place d'un

---

<sup>399</sup> Voir le cas de la commune de Xuân Phu, 5.3.1 *Dynamiques de cloisonnement dans le centre productif*, c) *La dépossession des terres par les autochtones*, page 390.

<sup>400</sup> Hickey G.C., 1993, p. 43.

<sup>401</sup> Hill R., 1985, p. 454.

plan de pénétration et d'organisation de la "région Moï". Dans ce plan figure toujours l'administration directe des Français sur ces espaces sans passer par le système administratif des dignitaires, des Mandarins et du Protectorat. Les principes qui animent les colons sont dans le prolongement de ceux que Pasquier énonce dans sa directive de 1923 reprenant dans ses grandes lignes les idées de Sabatier sur la nécessité de protéger la "race des Montagnards".

Cependant au milieu des années 1920 avec la montée des prix des matières premières, les terres du Darlac doivent être mises en valeur. Pour résoudre les contradictions qui surgissent entre l'exploitation économique (les plantations, le besoin de terre et de main d'œuvre), le respect de l'organisation traditionnelle des villages et de leur pratique agricole et la mise au pas des rébellions, les colons organisent de nouvelles entités territoriales intégrant plus ou moins les provinces dans une nouvelle entité. Ainsi, un décret repris en 1923 et 1925 stipule que les territoires compris dans les provinces de Kontum, Haut Donnai et Darlac, ainsi que d'autres espaces périphériques (les régions montagnardes de Phan Thiêt, Phan Rang, Nha Trang, Qui Nhon, Sông Cầu, Quang Ngai, Hôi An, Thua Thiên et Quang Tri) sont divisés en trois zones<sup>402</sup> : une zone "réservée aux autochtones" où toute personne étrangère n'a pas le droit de traverser ou de séjourner sauf autorisation spéciale ; une zone "surveillée" que les Français et les étrangers peuvent traverser et où ils peuvent séjourner à condition de faire une déclaration préalable ; une zone "libre" ouverte à l'immigration organisée des *Kinh* et à la colonisation des Français. Ces derniers ont donc l'autorisation d'amener des *Kinh* dans cette zone pour les faire travailler dans leurs plantations. Les travailleurs sont organisés en villages comprenant jusqu'à vingt familles vietnamiennes et installés sur l'exploitation agricole elle-même. Cette zone dite "libre" détermine précisément les modalités d'acquisition de la terre et permet aux *Kinh* de s'installer, libres de taxe, sur des "terres incultes à défricher". À partir de ce schéma général, les différentes provinces, au gré des aléas, des schémas d'aménagement et de la personnalité des Résidents, appliquent plus ou moins strictement ces politiques et cette philosophie. Ainsi, la circonscription de Lang Bian (Haut Donnai) ne dépend pas du système des trois zones en raison de la nécessité qu'ont les colons de se faire servir à Dalat ; de la même manière à Kon Tum, l'action des missionnaires catholiques a favorisé l'arrivée des *Kinh*. Au fur et à mesure de l'évolution et de la pression économique sur les terres rouges, l'ouverture des espaces va se faire plus générale à partir des années 1926-1930 malgré quelques hésitations et revirements<sup>403</sup>.

Ces stratégies économiques qui restent limitées en surface et en importance, cèdent très vite la place à des enjeux politiques dans les plateaux du Centre Viêt Nam notamment avec les événements des années 1937 et 1938. En effet, émerge à cette époque le mythe d'un Dieu Python partagé par nombre de groupes autochtones dans

---

<sup>402</sup> Hickey G.C., 1982b, p. 304 et Pasquier P., 1923 cité par Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 732. La représentation cartographique ainsi que les critères de déterminations des différents zonages ne sont pas indiqués par les auteurs faisant référence à ces découpages territoriaux.

<sup>403</sup> Hickey G.C., 1982b, p. 307-308. L'ouvrage d'Yves Henry qui consacre la grande fertilité des terres rouges et noires basaltiques d'Indochine est publié en 1931. À cette époque les troubles sont importants dans la partie sud de l'actuel Dak Lak ; voir Maurice A.M., 1993, pp. 73-74.

cette région<sup>404</sup>. Cette divinité est associée à la croyance que son retour sur terre annonce le retour d'un âge d'or après de grands cataclysmes durant lesquels les étrangers seraient chassés des montagnes et d'où ne survivraient que les villages possédant une eau et des grains de riz magiques. Ce mouvement, comme l'explique Oscar Salemink dans un article faisant le point sur les différentes interprétations coloniales et vietnamiennes du mythe, n'avait pas de liens avec une quelconque émergence proto-nationaliste d'une identité "montagnarde". Le contexte dans lequel se déroule ce mouvement religieux prête à confusion pour les colons. En effet, dans le Nord Viêt Nam les Communistes commencent à prendre de l'importance et toute opposition est analysée alors comme la naissance d'un mouvement anti-colonial de telle sorte que de cette époque date l'idée d'une autonomie des "Montagnards".

Ainsi, contrairement aux discours qui tendraient à créer une construction *a priori* d'une identité politisée pan-ethnique dans les plateaux du Centre Viêt Nam comme le suggère Gerald Cannon Hickey, le mouvement du Dieu python n'est qu'une expression de croyances partagées par un certain nombre de groupes autochtones sans que ne soit présente une quelconque dimension politique, anti-coloniale ou anti-française d'autant que, toujours selon le même auteur mais sans apporter toutefois d'éléments à cette assertion, de telles activités millénaristes, auraient eu lieu avant même la colonisation<sup>405</sup>.

L'interprétation qui a prévalu de ce mouvement selon une optique politique même erronée a eu des effets concrets, qui paradoxalement contribuent à créer un véritable sentiment d'unité à l'échelle des plateaux du Centre Viêt Nam quelques dizaines d'années plus tard.

Par ailleurs, pour les colons qui ont vu là une agressivité à leur rencontre, ces événements ont eu pour résultat de réactiver les politiques destinées à renforcer "l'entente" privilégiée entre colons et "Montagnards" tout en gardant un œil inquiet sur le mouvement communiste créé quelques années plus tôt dans le Nord Viêt Nam. Ainsi, en 1939 une "inspection générale des Pays Moïs" est organisée afin de resserrer le contrôle sur ces espaces mettant en exergue la différence radicale entre les groupes autochtones et les Annamites dans la ligne de "la mission civilisatrice" de la France.

Cette volonté d'intensifier ces relations est contrecarrée par les événements politiques qui agitent le monde en général et l'Indochine en particulier. La présence des Japonais sur le sol indochinois laisse des traces notamment dans les plateaux par le renforcement de l'implantation communiste<sup>406</sup>. Les Français ne reprennent pied à Buôn Ma Thuôt qu'en décembre 1945<sup>407</sup>. À cette question du contrôle territorial s'ajoute celle créée par la déclaration d'indépendance du Viêt Nam à Hanoi par Hồ Chí Minh (1890-1969) le 2 septembre 1945. Le problème du statut du Viêt Nam, ou de l'Indochine selon les points de vue, est dès lors une question territoriale brûlante. Dans le cadre de

---

<sup>404</sup> Hickey G.C, 1982b, p. 271.

<sup>405</sup> Salemink O, 1994, p. 157. Jacques Dournes dans le cas des *Jarai* cite ce type d'évènements qui se serait déroulé en octobre 1959, voir Dournes J., 1963, p. 71.

<sup>406</sup> À propos de l'occupation japonaise en Indochine, se reporter aux travaux de Shiraishi S., Shiraishi T., 1993 ; Mc Coy A.W., 1980.

<sup>407</sup> Ruscio A., 1992, p. 55.

la nouvelle politique coloniale française d'après guerre souhaitant intégrer les espaces coloniaux en une Union indochinoise, se joue une double conception du devenir du Viêt Nam. Selon les colons « l'objectif est de créer un bloc territorial favorable à la France, autour de deux protectorats –Laos et Cambodge- et de la "colonie" de Cochinchine, l'ensemble étant protégé au Nord par les plateaux Moï »<sup>408</sup>. Les négociations entre Sainteny et Hồ Chí Minh du 6 mars 1946 font apparaître clairement les enjeux : sous le couvert d'une reconnaissance d'une République du Viêt Nam d'un côté la France envisage de mener une politique fédérale avec le découpage de plusieurs territoires distincts sous le contrôle de Paris alors que d'un autre côté les communistes souhaitent conserver l'unité et obtenir l'indépendance du Viêt Nam.

La politique coloniale française mise en œuvre par Thierry d'Argenlieu, Haut Commissaire d'Indochine depuis 1945, est de fragmenter l'Indochine afin de barrer la route à un nationalisme vietnamien. Et pour cela, il joue la carte ethnique et régionale mise en œuvre auparavant. La question du statut de ces populations montagnardes est l'objet, du côté vietnamien comme français, d'une attention toute particulière. Dans ce débat sur le devenir de ces territoires, les populations considérées comme "non vietnamiennes" sont le centre des attentions. Du point de vue français, l'argument de l'altérité ethnique entre "Montagnards" et "Vietnamiens" légitime une partition du Viêt Nam, alors que les communistes, conformément aux annonces faites lors des congrès dédiés aux minorités en décembre 1945 à Hanoi et en avril 1946 à Pleiku, mettent en avant le caractère multiethnique et démocratique du Viêt Nam, notamment par la participation de minorités à l'assemblée nationale sur le principe de l'unité des trois *ky*<sup>409</sup>. À la même période, côté français, Thierry d'Argenlieu fonde officiellement, grâce à l'ordonnance signée le 27 mai 1946, les Pays Montagnards du Sud-Indochinois (P.M.S.I) dans lesquels sont intégrés les provinces de l'actuel Tây Nguyên (Darlac, Haut Donnai, Lang Bian [Dalat], Pleiku et Kon Tum) ainsi qu'un certain nombre de zones habitées par des groupes autochtones notamment au Cambodge et au Laos ; de ce projet, ne restera que la partie annamitique avec les cinq provinces des plateaux ainsi que quelques zones sur les contreforts de la chaîne annamitique (voir *Carte 14 Représentation des Pays Montagnards du Sud-Indochinois et les catégorisations ethniques*). Cette nouvelle maille administrative relève alors d'une circonscription spéciale portant le titre de Commissariat du Gouvernement fédéral pour les Populations Montagnardes du Sud Indochinois<sup>410</sup>. Quelques mois après la création de cette entité, en juin 1946 Thierry d'Argenlieu, se rend à Buôn Ma Thuôt lors de la Palabre du Serment où à cette occasion, comme pour valider *a posteriori* les décisions, un médecin *Édé* demande le détachement du Darlac de la République du Viêt Nam et l'établissement d'une administration "franco-autochtone"<sup>411</sup> donnant ainsi une place plus large aux *Édé* éduqués conformément à la place symbolique qui leur a été réservée par les colons dans une perspective paternaliste. Tout est donc en place pour qu'ait lieu la

---

<sup>408</sup> Valette J., 1994, p. 65.

<sup>409</sup> Voir la lettre d'Hồ Chí Minh envoyée lors de ce congrès qui s'est tenu dans le Sud Viêt Nam alors que cette région était encore sous le pouvoir colonial. Voir Hồ Chí Minh, 2000, p. 2-23. Les trois *ky* sont "Bac Ky" (le Tonkin), "Trung Ky" (l'Annam), et "Nam Ky" (la Cochinchine).

<sup>410</sup> Hickey G.C., 1982b, p. 393.

<sup>411</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 519.

séparation administrative des "territoires autochtones". C'est donc dans ce contexte d'urgence que naît une certaine autonomie mais jamais une indépendance. Ces autonomies culturelles, géographique et politique limitées des "Montagnards" vis-à-vis des *Kinh*, voulues par les colons, prennent une forme administrative sous la "protection" française. Elle s'accompagne d'une réorganisation politique tendant à rapprocher le pouvoir des populations même si celui-ci reste fermement du côté colonial.

Les Pays Montagnards du Sud Indochinois en tant que structure administrative régionale peuvent être analysés comme une structure de gestion encore plus fine que le maillage administratif provincial car "collant" mieux à la réalité de la répartition ethnique et intégrant notamment tous les petits groupes d'ethnies minoritaires vivant dans les provinces limitrophes de l'actuel Tây Nguyên. Le maillage qui est alors proposé par cette création tente autant que possible de se donner une spécificité ethnique que les provinces n'ont rendue que partiellement. En effet, à lire le numéro spécial de *l'Éducation* en 1949, tous les auteurs font le constat que les groupes ethnolinguistiques transcendent les frontières administratives classiques des provinces (par exemple la présence de *Mnông* à Darlac). Les Pays Montagnards du Sud Indochinois sont donc des unités spatiales politico-ethniques faisant coïncider au mieux des représentations de l'époque l'identité sociale et l'identité politique suivant en cela parfaitement le principe territorial. Tout concourt à donner un aspect identitaire, essentialiste aux choix administratifs par définition discrétionnaires. Ainsi, pour le choix de la capitale des Pays Montagnards du Sud Indochinois, « Banméthuôt » (Buôn Ma Thuôt) est privilégiée au détriment de Dalat, « ville de formation française (...) située trop au Sud et ne "rendant" pas l'atmosphère réelle de ce pays. »<sup>412</sup>

Cette époque est celle où s'opère un changement dans les ethnonymes jugeant que l'appellation "sauvage" ou *Moï*<sup>413</sup> est trop discriminante (dans la perspective évolutionniste où les colons jugeaient que les autochtones pouvaient accéder à des dénominations moins "naturelles" et plus "civilisées" s'étant élevés à un stade supérieur civilisationnel). Les colons adoptent en lieu et place de *Moï*<sup>414</sup> les termes d'Indomalais et de populations montagnardes du sud-Indochinois. Ce dernier terme est alors repris dans un certain nombre de travaux comme dérivé de l'institution administrative des Pays Montagnards du Sud Indochinois. Mise en avant comme un critère identitaire socio-géographique fondamental, cette structure, protégeant des *Pémsien* -terme censé créer un sentiment national à l'ensemble nouvellement constitué- forme ainsi le maillage socio-politique rêvé depuis le tout début de la colonisation et mis en œuvre fort opportunément à l'heure où les affrontements avec les Viet Minh se font plus intenses :

---

<sup>412</sup> Join B.Y., 1949, p. 28.

<sup>413</sup> Conscient du côté discriminatoire d'une telle appellation, Dournes s'en remet à l'intelligence des populations elles-mêmes, lorsqu'il écrit « nous continuerons à les appeler des Moïs, ce qui ne les gênera nullement, car ils savent bien reconnaître, à l'intonation de chacun, si l'on en parle avec mépris ou amour ».

<sup>414</sup> Dournes J., 1978, p. 15. Ce terme de *Moï* est toujours utilisé par Dournes en 1949. Georges Condominas pour sa part, emploie aussi le terme *Moï* mais avec des guillemets et semble préférer la dénomination plus scientifique de proto-indochinois, même si l'utilisation du terme indochinois peut être ambiguë selon qu'on l'emploie pour désigner l'espace situé entre la Chine et l'Inde ou l'entité politique constituée par les colons. Voir Condominas G., 1965.

autonomiser ces territoires pour en faire un sanctuaire français et jouer la division contre un Viêt Nam uni souhaité par le Hồ Chí Minh et par Bảo Đại<sup>415</sup>.

Dans ces cadres administratifs, les colons mènent une stratégie militaire prenant appui sur l'ethnie telle qu'elle a été structurée pendant la période précédente. Des unités militaires spécifiquement composées de groupes ethnolinguistiques "montagnards" sont créées pour faire face aux communistes à partir des années 1950 comme la division montagnarde chargée de la zone des plateaux, le Groupement de commandos mixtes aéroportés dans le Nord. Les Français encouragent les mouvements de guérillas, par exemple le Mouvement d'Indépendance *Hré*<sup>416</sup>. À cette époque les groupes d'ethnies minoritaires commencent à être intégrés à la guerre et à devenir l'enjeu d'une unité vietnamienne en devenir. Se structurent à ce tournant de l'histoire vietnamienne une identité non seulement spécifique à chaque groupe conformément au processus d'ethnogénèse mais plus encore une revendication collective des populations des plateaux du Centre Viêt Nam.

Suite aux conflits qui éclatent au Tonkin entre communistes et Français, Thierry d'Argenlieu poursuit sa politique de segmentation territoriale notamment par la création d'une République de Cochinchine en mai 1946 et un peu plus tard, en mars 1948, par la formation d'une Fédération Thaï incluant les mêmes locuteurs du Nord montagneux. Il argue du fait que les accords du 6 mars 1946 avec Hồ Chí Minh ne concernent que le Viêt Nam et donc les seules populations vietnamiennes pour exclure selon une perception ethniciste traditionnelle tous les non *Kinh*. Pour trouver un autre interlocuteur que les communistes du Nord avec lesquels les Français sont en guerre, ces derniers trouvent en Bảo Đại, l'ancien Empereur, une solution politique à la conservation de leurs influences. Concernant les plateaux, les accords de l'Élysée entre Bảo Đại et les Français stipulent que les populations "non-vietnamiennes" sont l'objet d'une administration spéciale dans le cadre de la Couronne vietnamienne mais sous protection française. Le Roi confirme ce dispositif en personne à Buôn Ma Thuột devant deux cents chefs autochtones lorsqu'il les assure qu'ils pourront être libres de se développer selon leurs propres coutumes<sup>417</sup>.

---

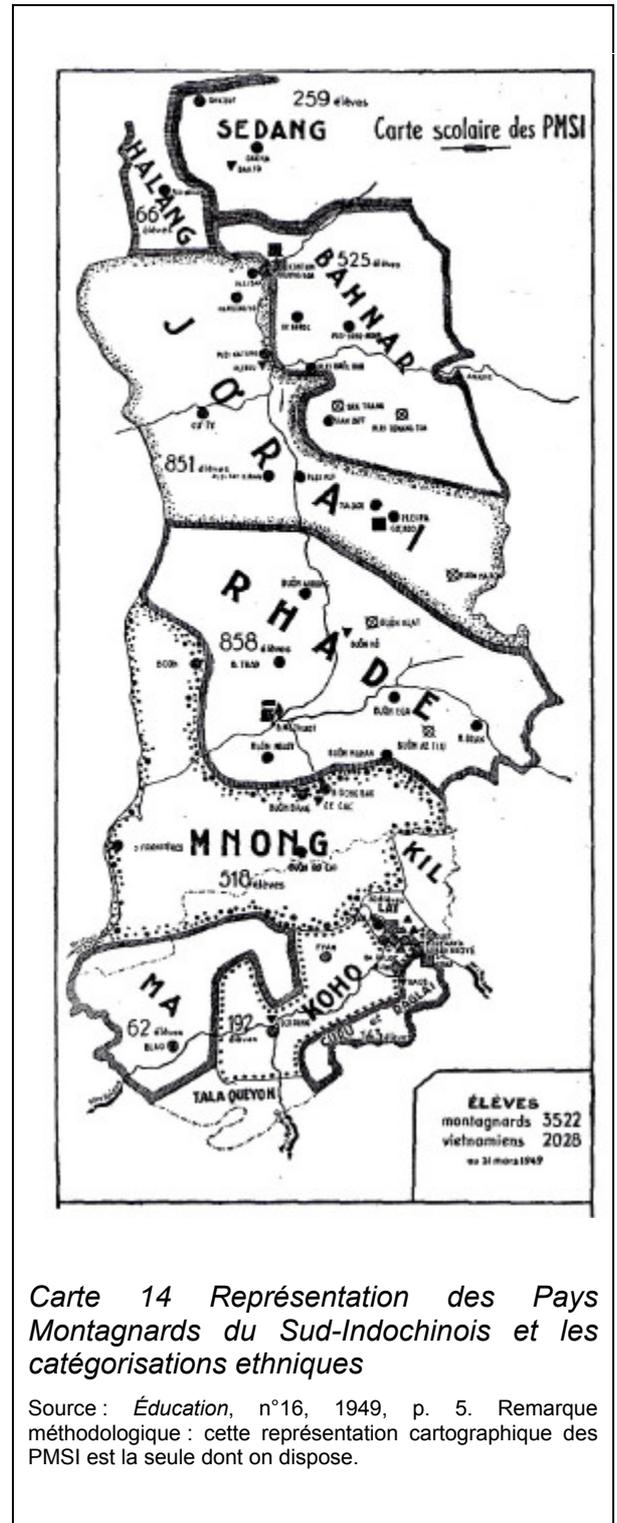
<sup>415</sup> Voir à ce sujet Lewis N., 1951, pp. 178-179.

<sup>416</sup> Christie C., 1996, p. 93.

<sup>417</sup> Hickey G.C. 1982a, p. 404.

L'ordonnance du Roi du 15 avril 1950 rattache toutes les provinces et les territoires habités par des non-vietnamiens à la Cour de Huê faisant valoir que les Roi du Feu et de l'Eau versaient tribut à cette même Cour avant la colonisation : ainsi l'administration spéciale prend la forme du Domaine de la Couronne du Pays Montagnards du Sud (P.M.S) sous la responsabilité d'un seul délégué impérial, Nguyễn Đê, directeur de cabinet de Bảo Đại. Cette ordonnance permise par les accords de l'Élysée est d'une importance majeure sur le devenir des populations autochtones car elle résout finalement la question de savoir si ces plateaux relèvent de l'Annam ou du Bas-Laos<sup>418</sup> : ils sont désormais clairement intégrés à l'ancien Annam, partie intégrante de la République du Viêt Nam d'obédience non communiste.

Le décret signé en 1951 à Dalat par Bảo Đại stipule entre autres que la Cour de justice des autochtones peut toujours fonctionner, que les droits des autochtones sur la terre sont garantis<sup>419</sup>. Alors que les colons s'évertuent à donner une coloration locale aux structures administratives, l'autorité qui s'exerce à partir de 1950 dans la partie des plateaux souhaite assimiler ces groupes et va donc intégrer totalement et complètement ces espaces dans le cadre national sud-vietnamien. Les plans qui sont proposés pour valoriser ces espaces contiennent déjà les ingrédients des enjeux actuels : implantation massive de migrants, volonté de sédentariser par les cultures de rente « les autochtones des Pays Montagnards du Sud »<sup>420</sup>. Ngô Đình Diệm, chef du gouvernement de la République du Viêt Nam installé dans la



Carte 14 Représentation des Pays Montagnards du Sud-Indochinois et les catégorisations ethniques

Source : Éducation, n°16, 1949, p. 5. Remarque méthodologique : cette représentation cartographique des PMSI est la seule dont on dispose.

<sup>418</sup> Chanh Thanh T., 1942, pp. 118-132.

<sup>419</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 411.

<sup>420</sup> Viêt-Nam (État du), 1952, p. 3.

partie Sud considère que le statut particulier de 1951 n'est qu'un frein à l'assimilation des autochtones des plateaux à ceux des plaines. Cette politique débutée au tout début des années 1950 se poursuivra par la suite car la même personne, Ngô Đình Diệm, coordonne les plans de la première moitié des années 1950 et dirige la partie Sud du Viêt Nam après 1954. Ce processus de glissement du pouvoir des colons vers les Vietnamiens se poursuit par l'Ordonnance du 15 avril 1950 où les Pays Montagnards du Nord (P.M.N) et les Pays Montagnards du Sud (P.M.S) sous la responsabilité du Roi, tout en maintenant en réalité la présence française. Le 11 mars 1955, ces deux structures sont transférées sous le pouvoir direct de l'administration de Saigon en même temps que le remplacement des résidents français toujours en poste à cette époque. À cette date les colons sont donc évacués de la gestion politico-administrative des plateaux au profit des Vietnamiens du Sud. L'acte symbolique qui marque la fin de l'époque coloniale et entérine la prise de possession du pouvoir vietnamien sur les plateaux du Centre est celui où, en juin 1955, Ngô Đình Diệm se rend en personne à la Palabre du Serment et reçoit les serments de fidélité des autochtones<sup>421</sup>. Ainsi, dans le cadre du principe territorial, après avoir prêté serment successivement aux Français et au Roi, les autochtones se soumettent à loi de la République du Viêt Nam.

À travers cette évolution historique des plateaux centraux (voir *Tableau 2 Les dates marquantes de l'histoire des plateaux du XVe au XXe siècle*), la constitution et le marquage des territoires se sont faits selon des intérêts qui ont peu concerné les autochtones directement mais dont ils ont été en quelque sorte les figurants. Cette succession des pouvoirs est ponctuée par les cérémonies de la Palabre du Serment où l'on retrouve tour à tour les différents pouvoirs s'exerçant dans les plateaux : les colons en 1926, l'ex-empereur du Viêt Nam en 1941 et 1949 puis le Président de la République du Viêt Nam en 1955. Par ce raccourci historique de transmission des légitimités, on peut faire le constat de territoires profondément remaniés et dont l'organisation sociale, économique et politique est métamorphosée en l'espace de moins d'un siècle. Conformément à leur statut de minorité politique mais contrairement à leur position de majorité numérique à cette époque, les autochtones sont l'enjeu malgré eux de conflits. Cette période coloniale est marquée également par la construction d'une identité commune, d'une forme de reconnaissance d'un destin commun face aux logiques de guerre et d'imposition du pouvoir qui s'exercent. Cette recréation d'une identité ethnique et d'un territoire correspondant amène un certain nombre de chefs autochtones à forger un discours politique de la légitimité de leur territoire.

En 1955, au moment où les plateaux ont fini le processus de "basculé" vers les plaines, les questions ne sont pas résolues pour autant. Les autochtones sont directement impliqués dans la guerre qui s'annonce entre le Nord et le Sud. Malgré l'apparente différence idéologique ces deux modèles visent à l'intégration complète des territoires et des populations dans la Nation vietnamienne.

---

<sup>421</sup> Nguyễn Văn Huy, 1988, p. 625.

	Gestion territoriale dans les plateaux	Événements sociaux, politiques et militaires
1471		Démembrement du Champa.
1540		Nomination du gouverneur Bui Ta Han, gouverneur de Quang Nam et pacificateur des Montagnards.
1600	Formation du Pays du Sud par Nguyễn Hoàng.	
1611		Annexion de Phu Yen, territoire Cham.
1651		Annexion de Nha Trang, Phan Ran, territoires <i>Cham</i> .
1711		Présentation officielle des délégations montagnardes à la cour des Nguyễn. Première relation officielle entre "Montagnards" et "Viêt". Versement d'un tribut des Sadets du feu et de l'eau à la Cour de Huê.
1771		Révolte des frères Tâi Sơn.
1819		Édification d'une muraille pour s'isoler des "Montagnards" : tr- ờng lữy.
1850	Politique d'expansion territoriale du Siam sur la rive gauche du Mékong.	
1852	Création de la mission catholique de Kontum.	
1857	Pénétration des missionnaires français chez les <i>Stieng</i> .	
1859		<b>Prise de Saigon par les Français.</b>
<b>1863</b>		<b>Protectorat français sur le Cambodge.</b>
<b>1864</b>		<b>Colonie française sur la Cochinchine.</b>
1869		Création de Sơn Phòng Trấn (province de défense montagnarde).
<b>1883</b>		<b>Protectorat français sur le Laos.</b>
<b>1884</b>		<b>Protectorat français sur le Tonkin et l'Annam.</b>
1887		<b>Entrée du Tonkin et de l'Annam dans l'Union Française.</b>
1888 (3 juin)	Constitution du royaume des <i>Sédang</i> par Maryéna (région de Kon Tum).	
	Formation de la confédération <i>Bahnar-Rengao</i> .	
(4 juillet)	Alliance entre le royaume des <i>Sédang</i> et la Confédération <i>Bahnar-Rengao</i> .	
	Dissolution du royaume des <i>Sédang</i> .	
1892	Dissolution de la confédération <i>Bahnar-Rengao</i> .	
<b>1893 (3 octobre)</b>		<b>Traité entre la France et le Siam</b> délimitant leur influence respective le long du Mékong.
1895	Décret plaçant les plateaux sous l'administration du Bas-Laos.	
	Installation de l'autorité française dans la région de Kontum.	
1897	Ordonnance royale autorisant les Français à s'installer comme résidents permanents avec droit d'appropriation de la terre.	
1898	Création de la délégation de Kontum relevant du Commissariat du Bas-Laos.	
1899 (31 janvier)	Création de la délégation de Ban Don.	
1899 (9 septembre)	Installation de l'autorité française dans la région de Buôn Ma Thuôt	Dissolution de Sơn Phòng Trấn (province de défense montagnarde)
1899 (1 novembre)	Création de la province montagnarde du Haut-Donnai.	
1899 (2 novembre)	Dissolution de la délégation de Ban Don.	
	Création de la province autonome de Darlac (Bardin, résident) relevant du Commissariat de Khong (Bas-Laos,).	
1903 (11 août)	Dissolution de la province montagnarde du Haut-Donnai. Djiring est soumise à l'autorité de Phan Thiêt, Dalat est placée sous la coupe de Phan Rang.	

1904 (22 novembre)	Rattachement de la province de Darlac à l'Annam (Besnard, résident) et de Strung Treng au Cambodge.	
1905	Délégation de Kontum relevant du Commissariat de Pleiku.	
1905 (4 juillet)	Création de la province autonome de Pleiku Der et intégration à l'Annam. Elle regroupe les espaces des minorités <i>Sedang, Halang, Rengao, Bahnar</i> et <i>Jarai</i> .	
1907 (25 avril)	Dissolution de la province de Pleiku Der en deux délégations : Kon Tum et Phu Yên.	
1907 (12 mai)	Création de la délégation de Kontum (Jules Guenot, délégué).	
1909 (13 avril)	Division du territoire montagnard en trois zones : réservée, surveillée, libre d'exploitation. Zones comprenant les provinces de Darlac, Haut Donnai, Kon Tum et d'autres zones "ethniques" le long de la cordillère annamitique.	
1912-1934		Révolte de Pou Trang Long, chef Mnông.
1913 (9 février)	Création de la province de Kontum (Jules Guénot, résident).	
1913		Elaboration d'un système de justice à Kontum à trois niveaux : le premier traite les affaires entre Vietnamiens, le second celles des "Montagnards", le troisième gère les affaires mixtes.
1914	Arrivée de Paul Sabatier à Darlac, délégué.	
1915		Création de l'école franco-Rhadé à Buôn Ma Thuôt.
1915 (6 janvier)	Création de la province de Lang Bian (chef-lieu Dalat).	
1916		Construction de la route n°21 reliant Buôn Ma Thuôt à Ninh Hoa.
1917	Autonomie politique accordée à la province de Darlac.	
1920	Autonomie administrative accordée à la province de Darlac.	
1921	Dissolution de la province de Darlac et rattachement à celle de Kontum.	
1923		Création du tribunal coutumier à Buôn Ma Thuôt sur le modèle de Kon Tum.
1923 (2 juin)	Recréation de la province de Darlac (Léopold Sabatier, résident).	
1923	Publication de la circulaire 578-ca de Pierre Pasquier fixant les principes de l'administration directe en pays montagnards.	
1925	Les trois zones (réservée, libre et militaire) sont appliquées par décret à Darlac.	
1926		Première fête du Serment à Darlac organisée par Pasquier.
1926 (mars)	Ouverture des hauts plateaux à la colonisation.	
1929	Thiebaut, nouveau résident à Darlac. Décret permettant l'exploitation agricole du Darlac.	Arrivée des premiers missionnaires américains protestants dans les plateaux.
1930 février		Création du Parti Communiste Vietnamien.
1932 (24 mai)	Création de la province de Pleiku.	
1936		Création du Viet Minh.
1937		Mouvement millénariste du Dieu Python dans les plateaux.
1941		Palabre du Serment de Fidélité à la France à Buôn Ma Thuôt en présence de Bảo Đại et de Decoux.
1941		Hồ Chí Minh installe son quartier général à Cao Bang.
1942 janvier		Conférence à Dalat sur les pays "Moi".
1943	Arrêté organisant la chefferie autochtone.	
1945 mars		Présence et prise du pouvoir des Japonais dans les plateaux.
<b>1945 (2 septembre)</b>		<b>Proclamation de la République Démocratique du Viêt Nam par</b>

		<b>à Hanoi.</b>
1946 mai-juin-août		Palabre du Serment de Fidélité à la France à Buôn Ma Thuot, Dalat, Kon Tum, Pleiku en présence de Thierry d'Argenlieu.
1946 (27 mai)	Création du Commissariat du Gouvernement Général des Populations Montagnardes du Sud Indochinois, PMSI. Regroupe les <i>Khas</i> au Laos, <i>Sedang, Bahnar, Djarai, Rhadé, Koho, M'nông, Strieng</i> au Viêt Nam et au Cambodge.	
1946 novembre	Nomination de Marcel Ner comme Commissaire de la République pour le Territoire Fédéral. Organisation administrative dans chaque province concernée avec la création de centre administratif des PMSI avec un délégué auprès du résident provincial.	
	Les plateaux du Centre deviennent "Circonscription administrative spéciale".	
1947	Création de la Délégation pour les PMSI.	
1947 (26 novembre)	Réorganisation administrative des PMSI.	
1949 (2 juin)		Palabre du Serment à Buôn Ma Thuôt en présence de Bảo Đại et du commissaire Pignon.
1949 (août)		Constitution de l'État du Viêt Nam par Bảo Đại.
<b>1949 (décembre)</b>		<b>Transfert des pouvoirs souverains français à la Couronne vietnamienne.</b>
1950 (15 avril)	Création du Domaine de la Couronne, rattachant les Pays du Nord (PMN) et du Sud (PMS) à Bảo Đại.	
1951 (21 mai)	Elaboration du statut particulier pour les PMS.	
1952	Création des Pays Montagnards du Nord (P.M.N). Un délégué unique est nommé pour les zones autonomes du Nord et du Sud Viêt Nam.	
1952		Plan de développement pour les PMSI.
1953 (juin)		Plan d'action sociale pour les PMSI.
<b>1954 (7 mai)</b>		<b>Victoire de l'armée populaire du Viêt Nam à Dien Bien Phu.</b>
<b>1954 (26 avril-21 juillet)</b>		<b>Conférence de Genève fixant la ligne d'armistice au 17<sup>e</sup> parallèle entre, au Nord, la République Démocratique du Viêt Nam et au Sud, la République du Viêt Nam.</b>
1955 (mars)	Les P.M.S dépendent directement de Bảo Đại et sont rattachés au Viêt Nam.	
1955 (juin)		Fête du Serment à Buôn Ma Thuôt en présence de Ngô Đình Diệm, futur président de la République du Viêt Nam.
<b>1955 (septembre)</b>		<b>Abolition de la monarchie.</b>
1955 (23 octobre)	Les plateaux du Centre font officiellement partie de la République du Viêt Nam.	

Tableau 2 Les dates marquantes de l'histoire des plateaux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle

## 2.2 L'intégration dans l'État vietnamien

À partir du milieu des années 1950, la souveraineté du Viêt Nam sur les plateaux entre dans le droit national. Ce processus d'intégration au Viêt Nam s'est réalisé en peu de temps –à peine cinquante années- c'est-à-dire en une génération. Les conditions de cette intégration vers la sphère vietnamienne dans le contexte militaire et des manœuvres politiques qui caractérisent le Sud posent avec d'autant plus d'acuité la question du territoire national et de la place qu'occupent en son sein les groupes autochtones. Ces derniers se retrouvent "nationaux", c'est-à-dire Vietnamiens *stricto sensu*, d'un pays gouverné par des populations contre lesquelles les colons –dans leurs intérêts bien compris- les ont toujours mis en garde. Au Sud comme au Nord, est à l'ordre du jour à cette époque la volonté de construire une nation vietnamienne dans laquelle les différents groupes sont censés se fondre. Ce principe national, tel qu'il est énoncé en Occident au moment de la construction des États-nation, est le préalable à l'État alors qu'ici c'est l'État qui tente de construire un mythe national par delà les différences culturelles<sup>422</sup>. En effet, la légitimation de la domination de l'État « est d'abord l'entretien par les gouvernants et les groupes dominants de l'image d'un pouvoir politique accordé à des valeurs qui sont dans le même temps, présentées comme constitutives de la cohésion morale de la société »<sup>423</sup>. Pour accéder à cette construction théorique, les gouvernements qui prétendent représenter la nation et toutes ses composantes ont adopté des stratégies de constructions territoriales ethniques spécifiques destinées à réinterpréter les relations entre les populations autochtones et leurs espaces. Ce premier aspect abordé, nous nous intéresserons aux implications de ces nouveaux maillages administratifs. En effet, l'intégration des populations autochtones et de leurs territoires dans des espaces nationaux plus larges interroge le statut distinctif de ces groupes.

### 2.2.1 La question des territoires ethniques

Avec la formation de deux États vietnamiens au Nord et au Sud en 1954 s'organisent deux méthodes de traitement des populations autochtones qui deviennent dans les deux cas des minorités ethniques. La volonté d'assimilation, au Sud comme au Nord, se fait selon deux méthodes différentes mais idéologiquement proches. D'un côté le sentiment national doit supplanter les supposées "anciennes" solidarités alors que de l'autre, au Nord, il s'agit de faire du communisme la seule base idéologique valable au-delà des différences culturelles. Du point de vue qui nous intéresse ici, c'est-à-dire celui du territoire, au Sud, l'État intègre directement les anciennes structures coloniales dans le modèle commun afin d'accélérer l'intégration alors qu'au Nord, l'État reprend les

---

<sup>422</sup> Monnet J., 1996, p. 3.

<sup>423</sup> Lagroye J., 1991, p. 397.

vieux découpages ethnistes coloniaux de découpage afin d'en accroître le contrôle. Ces deux méthodes tentées entre les deux guerres du Viêt Nam ont fait émerger des revendications politiques autochtones au centre desquelles se pose la question de l'autonomie d'une autochtonie dans les plateaux du Centre Viêt Nam.

#### a) Les zonages autochtones au Nord Viêt Nam

L'application de nouveaux modèles politiques n'implique pas forcément l'application de la politique de la table rase. Le maillage, outil éminemment politique, est utilisé par les pouvoirs voulant gérer les groupes qui affirment une identité différente. Sous la prétention de vouloir imposer un nouvel ordre plus juste, les communistes au Nord Viêt Nam utilisent l'outil que constitue le maillage administratif à caractère ethnique comme les colons l'avaient fait avant eux. Alors que les communistes se sont positionnés comme profondément anti-colonialistes, ils reprennent les mêmes formules de découpages ethniques mais cette fois selon le principe soviétique des nationalités.

En application de la politique des nationalités du Parti Communiste Indochinois, Hồ Chí Minh promet aux "Montagnards" le droit à l'auto-détermination<sup>424</sup>. Au Viêt Nam du Nord après 1954, Hồ Chí Minh crée des zones autonomes destinées à donner aux groupes de minorités ethniques une forme d'autonomie présentée comme une gratification de l'effort de guerre qu'ils ont consenti. Ce principe sera d'ailleurs affirmé dans la constitution de 1959. En janvier 1955, soit trois ans après l'initiative chinoise du même type, Hồ Chí Minh déclare devant les représentants de soixante-cinq minorités de tout le Viêt Nam les plans de construction de Zones autonomes<sup>425</sup>. Ainsi, le 29 avril 1955 la zone autonome Thái-Mèo est inaugurée puis renommée en 1962 Thái-Bắc. En août 1956 une seconde zone autonome est créée : Viêt-Bắc. Enfin, une troisième et dernière est fondée en mars 1957, Lao-Hà-Yên<sup>426</sup>. Du point de vue du maillage administratif ces zones ne sont pas modifiées dans leurs dessins, l'élément qui permet de distinguer une zone autonome d'une autre est qu'elle a, au niveau des organes décisionnels (en l'occurrence le Ủy Ban Kháng Chiến/Hành Chính, c'est-à-dire le Comité de résistance et d'administration), le recrutement de fonctionnaires appartenant aux groupes ethnolinguistiques et vivant dans cette région. Ainsi, dans la zone de Viêt-Bắc 72 % des postes administratifs sont occupés par des membres de minorités<sup>427</sup>.

À regarder attentivement la carte on constate que ces zones autonomes reprennent les anciennes structures coloniales des Pays Montagnards du Nord comme notamment l'ancien territoire Cao-Bac-Lang qui devient, sous le pouvoir d'Hồ Chí Minh, Viêt-Bắc<sup>428</sup> (voir *Carte 15 Les zones autonomes en République Démocratique du Viêt Nam*). C'est le cas aussi de la zone Thái-Mèo qui reprend certains éléments de la fédération Thaï coloniale<sup>429</sup>. De plus, les noms qui sont assignés à ces zones renvoient

---

<sup>424</sup> McLeod M., 1999, p. 363.

<sup>425</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 16.

<sup>426</sup> *Ibidem*. Voir également Hardy A., 1998, p. 312 et Condominas G., 1971, p. 144.

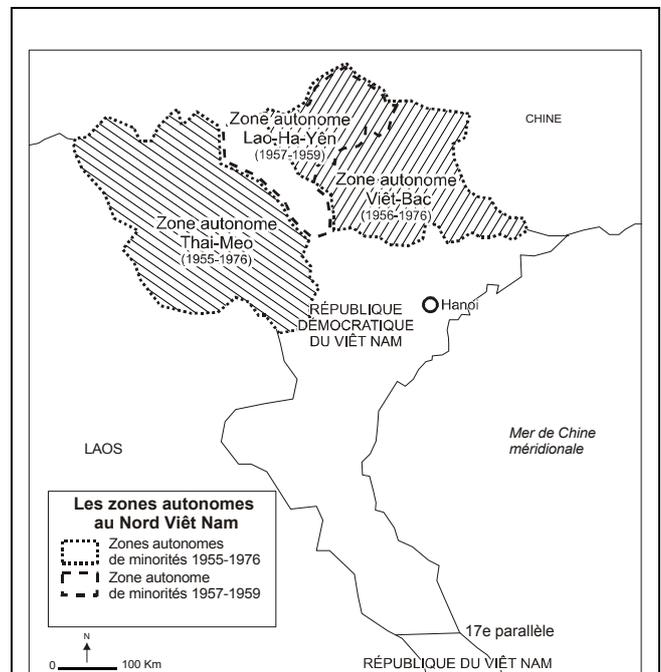
<sup>427</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 16.

<sup>428</sup> Fall B., 1960, p. 93.

<sup>429</sup> Condominas G., 1971, p. 144.

aux noms administratifs antérieurs. Contrairement à ce que peut laisser croire l'intitulé de la structure, il n'est pas question de donner une quelconque autonomie ; L'État réaffirme que la direction de ces zones est assurée par le Comité de résistance et d'administration où siègent les autochtones et qu'il ne « ne peut exercer son autorité que sous couvert de celle du Gouvernement central » ; l'administration locale doit non seulement suivre le centralisme démocratique mais surtout elle a pour mission d'« aider les tribus montagnardes à adopter des points de vue corrects... »<sup>430</sup>. À la lumière de ces directives l'autonomie dont il est question se résume à suivre une seule voie, celle donnée par le Plénum Central d'Hanoi, schéma identique à celui du fonctionnement des mêmes zones en Chine<sup>431</sup>. Ainsi, le discours vietnamien doit être lu par anti-phrase ; plutôt qu'une autonomie, on veut en réalité renforcer la dépendance hiérarchique tout en changeant le cadre teinté d'une dimension ethnique. Comme l'écrit Mark Mc Leod, les concessions qui sont faites aux minorités sont uniquement d'ordre symbolique<sup>432</sup>. Plus encore, elles servent à justifier, sous couvert d'autonomie, un renforcement du contrôle central.

Cette politique vis-à-vis des groupes ethnolinguistiques se positionne à la fois comme une reconnaissance de la "loyauté" des groupes du Nord au mouvement communiste et comme une volonté de valoriser la diversité culturelle conformément « au système de l'autonomie locale accordée aux minorités en Union Soviétique ou en Chine »<sup>433</sup>. Si effectivement en Chine des zones autonomes sont créées sur le même modèle, une partie d'entre elles subissent le même sort que leurs voisines vietnamiennes : la zone de Lao-Hà-Yên est abolie en 1959 et la partie Nord Est, la province de Ha Giang, est alors fondue dans celle de Việt-Bắc. Ces deux zones restantes seront supprimées à leur tour en 1976, après la Réunification, considérant



**Carte 15 Les zones autonomes en République Démocratique du Viêt Nam**

Source : d'après Fall B., *Le Viet-Minh, La République Démocratique du Viet-Nam*, Armand Colin, coll. Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, 1960, p. 63. Commentaire : cette carte des zones autonomes fondées par Hồ Chí Minh fait apparaître en creux la zone occupée par le Dai Viêt autour du Delta du Fleuve Rouge (voir aussi *Carte 8 La marche du Sud du Dai Viêt*).

<sup>430</sup> Fall B., 1960, p. 92.

<sup>431</sup> Trolliet P., 1999, p. 45.

<sup>432</sup> Mc Leod M., 1999, p. 372.

<sup>433</sup> Fall B., 1960, 90. Voir sur la politique des zones autonomes en Chine, Tapp N., 1993.

qu'il ne faut pas briser "le bloc national"<sup>434</sup>. Ces exemples de zones autonomes comme on peut les trouver en Chine montrent très vite leurs limites et leur artificialité de fonctionnement cachant mal finalement l'utilisation politique de ces zonages à des fins de propagande notamment à destination de la partie des minorités du Sud Viêt Nam<sup>435</sup>. Ainsi, dans la zone autonome de Xinjiang Uighura, divisée en cinq préfectures autonomes, les frontières de ces espaces ont été changées arbitrairement dans des buts politiques. En tout cas cette zone qui doit assurer la paix des peuples compte aujourd'hui de 40 à 50 % de *Han* alors qu'en 1955 au moment de sa création elle n'en comptait que 10 %<sup>436</sup>. Au vu de cette absence *de facto* de conservation du groupe auquel est dédiée la zone, on peut se demander si en réalité elle n'a pas été faite pour servir les intérêts de ceux qui instaurent ces zones. Le cas plus connu de la zone autonome du Tibet est révélatrice des logiques qui sont portées par le cloisonnement dans des espaces spécifiques<sup>437</sup>. En Chine, comme au Viêt Nam, la politique de zones autonomes à caractère ethnique n'est qu'une manière pour renforcer le pouvoir de contrôle central sur les groupes qui sont censés les occuper. Cette stratégie d'apparente isolation spatiale, contraste, en apparence mais pas dans son but final avec celle voulue par le pouvoir du Sud Viêt Nam d'après 1954 qui s'oppose aux découpages "ethniques" du territoire.

Cette illusion de décentralisation et d'autonomie n'est dans le contexte d'avant et d'après 1954 qu'au service de la guerre contre les colons français puis les gouvernements du Sud Viêt Nam. La République démocratique du Viêt Nam -qui n'exerce son autorité qu'au nord du 17<sup>e</sup> parallèle- spécifie dans sa Constitution de 1959 que la région du Tây Nguyên (pourtant hors de son autorité) est considérée comme une zone autonome au même titre que celles du Nord<sup>438</sup>. Ce statut qui n'existe que sur le papier est mis au service d'une propagande visant à attirer la sympathie des minorités autochtones des plateaux du Centre. À la prise du pouvoir des communistes dans les plateaux non seulement ceux-ci ne créent pas la zone autonome promise mais en plus ils abolissent celles qui existaient dans le Nord<sup>439</sup> tout en favorisant l'arrivée d'un grand nombre de *Kinh* de la même manière que le pouvoir précédent<sup>440</sup>.

Face à cette continuité des pratiques aussi bien de la part du Nord que du Sud, germe peu à peu l'idée politique d'une entité territoriale correspondant à une nouvelle conception du groupe autochtone dans les plateaux du Centre Viêt Nam.

---

<sup>434</sup> Halls-French L., 1979, p. 60.

<sup>435</sup> Tapp N., 1995, p. 213.

<sup>436</sup> Trolliet P., 1999, p. 40.

<sup>437</sup> Voir Blondeau A.M., Buffetrille K., 2002, pp. 247-256.

<sup>438</sup> La version française dont nous disposons ne fait pas mention des différentes zones autonomes. Voir Viêt Nam (République socialiste du), 1995. Voir Tran Dac Dân, 2001, p. 72 qui ne cite cependant pas ses sources.

<sup>439</sup> Hickey C.G., 1982a, p. 285-286.

<sup>440</sup> *Idem*, p. 258.

## b) Le pays des "Montagnards"

Les autochtones avaient pu croire, durant la période coloniale, qu'ils pourraient exercer un jour une souveraineté sur ce que les colons avaient construit en apparence pour eux : un territoire "montagnard". La désillusion est d'autant grande en 1955 lorsque les plateaux basculent dans le giron de l'État vietnamien, tranchant nettement, comme le note Donald Voth<sup>441</sup>, avec les méthodes françaises.

Les politiques assimilationnistes à marche forcée de Ngô Đình Diệm sont autant de facteurs qui font percevoir la pertinence d'une forme d'identité collective aux différents groupes peuplant les plateaux du Centre ; celle-ci, les colons avaient tenté de la mener par diverses méthodes, notamment territoriale, en procédant à la construction d'une identité montagnarde. Alors qu'une unité "montagnarde" n'est restée que sur les cartes administratives pour l'essentiel, le traitement de la diversité des groupes par les autorités du Sud Viêt Nam fait émerger l'utilité de cette conception pour les autochtones eux-mêmes. Traités comme un groupe indifférencié, des *Th- "ng*, terme péjoratif reprenant dans le langage officiel l'expression de "Montagnards", les groupes autochtones construisent effectivement une identité politique de différenciation en opposition à la stratégie sud vietnamienne. C'est parce qu'ils sont traités en tant que catégorie unique, des "Montagnards", qu'ils poursuivent le processus entamé sous la colonisation en se réappropriant ce terme pour en faire un élément de reconnaissance et de distinction.

En effet, la stratégie de Ngô Đình Diệm est fondée sur un travail autoritaire de suppression de l'identité des autochtones par le changement de toponymes (le passage notamment de Darlac à Dak Lak (Đắk Lắk), de Dak Mil à Duc Lâp, de Dak Nang à Gia Nghia, Djiring à Di Linh, de Buôn Ma Thuôt à Lac Giao...), de noms et d'imposition de la langue *Kinh*. Cette stratégie s'accompagne de l'abolition des Cours traditionnelles remises au goût du jour sous la politique coloniale des Pays Montagnards du Sud-Indochinois. D'un point de vue territorial, s'applique la mise en conformité des espaces du Tây Nguyên avec ceux du reste du pays ; les villages autochtones deviennent de simples quartiers de communes selon le modèle vietnamien<sup>442</sup>. S'ajoute ensuite l'arrivée massive de premiers migrants avec l'implantation dans des structures productives d'État d'environ 200 000 personnes entre 1957 et 1961<sup>443</sup>.

La conséquence de ce changement radical de politique est la naissance dans la seconde moitié des années 1950 des mouvements politiques autochtones. L'émergence de cet ethnonationalisme, pour reprendre l'expression employée par Gerald Cannon Hickey<sup>444</sup>, se traduit par celle en 1958 d'un mouvement revendicatif nommé "Bajaraka" qui est un acronyme des groupes *Bahnar*, *Jarai*, *Rhadé* et *Koho*. Est opérée une transposition entre la construction politico-administrative des territoires et sa traduction politique par les groupes que l'on souhaite cloisonner. Ce

---

<sup>441</sup> Voth E.D., 1972, p. 61.

<sup>442</sup> Hickey G.C., 1993, p. 40.

<sup>443</sup> McLeod M., 1999, p. 373.

<sup>444</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 47 et suivantes.

cloisonnement est mobilisé, réapproprié à ses propres fins. À la suite de la naissance de ce mouvement autonomiste, la politique indigéniste du Sud Viêt Nam représentée par la création d'un Bureau social des plateaux (*Nhà căng tỹc xỏ hội Miũn Th- "ng*) en 1957 change de perspective. Quelques mois après une intervention de ce groupe contre le pouvoir de Saïgon, un décret stipule que les "Montagnards" ne bénéficient que du produit de la terre qu'ils cultivent, ce qui exclut de fait la propriété<sup>445</sup>.

Avec la montée inédite d'un sentiment d'autochtonie à l'échelle des plateaux, sous l'influence d'une frange des autochtones éduqués et urbanisés, se recrée une identité autochtone revendiquée. Comme dans d'autres mouvements de revendications identitaires ailleurs dans le monde<sup>446</sup>, l'élite qui porte ces revendications de la terre a été formée au modèle occidental *via* les écoles coloniales mobilise les outils idéologiques et politiques issus de leur formation occidentale. Ces représentations d'un "être ensemble", fondées sur la spécificité de l'autochtonie, sont en ce sens communes à de nombreux groupes où souvent les membres vivant en milieu urbain revendiquent la spécificité autochtone au nom de ceux qui ne disposent pas des capitaux scolaires et culturels suffisants pour porter les revendications.

Cette transformation s'appuyant sur le travail de scolarisation initié au début du siècle porte ses fruits au milieu des années 1950 avec l'émergence d'une identité de "montagnard" commune. Du fait de la présence d'un collège et d'un cours de formation professionnelle, un nombre important de lycéens, parmi lesquels des futurs dirigeants politiques, se rencontre à Buôn Ma Thuôt, véritable cœur des plateaux. Dalat à cette époque est considérée avant tout comme un centre français avec un grand nombre de Vietnamiens au service des colons<sup>447</sup>. Cette ville qui connaît un essor important voit fleurir une classe aisée d'autochtones surtout après 1945 où le départ des *Kinh* avec le *Viet Minh* a laissé de nombreux postes vacants dans l'administration. C'est donc cette élite locale qui occupe rapidement ces postes à Dak Lak. De plus, un nombre important d'*Édé* est formé aux métiers médicaux. Avec l'arrivée du pouvoir vietnamien en 1955, toute cette partie de la population éduquée est remplacée par des *Kinh*, notamment avec la nomination d'un résident des Pays Montagnards du Sud en mars 1955<sup>448</sup>. C'est à cette période que se réunissent à Buôn Alé A les fondateurs de ce mouvement représenté par des membres *Édé*, surtout fonctionnaires dans le secteur médical pour un grand nombre d'entre eux<sup>449</sup>. Forte de ces acquis, cette frange de la population reprend en main les outils conceptuels et politiques du groupe dominant et diffuse les principes dans ses communautés respectives<sup>450</sup>. De ce point de vue, il s'agit de

---

<sup>445</sup> *Idem*, p. 59.

<sup>446</sup> Voir le cas des *Bété* en Côte d'Ivoire, Dozon J.P., 1999, p. 75.

<sup>447</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 414.

<sup>448</sup> *Idem*, p. 8.

<sup>449</sup> *Idem*, p. 50. Après 1946 un nombre important de *Kinh* employés dans les services médicaux sont partis. L'administration s'est retrouvée en manque de personnel, ce à quoi elle a remédié par la formation d'un personnel autochtone, voir Join B., 1949, pp. 94-102.

<sup>450</sup> C'est le même type de processus qu'Anne Marie Losonczy observe dans le cas des *Embera* dans le Choco colombien : certains, éduqués et formés par des missionnaires, réinventent l'identité ethnique et portent les problématiques autochtones en créant une organisation destinée à défendre leurs droits. Par le détour d'une éducation dans une autre culture est née cette revendication d'autochtonie. Losonczy A.M., 1997, pp. 145-146.

l'adoption des représentations territoriales conformes au principe territorial, marquant une transformation des identités des groupes ethnolinguistiques en une autre identité qui se surajoute à la précédente face à la pression qu'exercent les autorités sur les plateaux.

Parti de Buôn Ma Thuôt, le groupe se disperse à l'occasion d'une réorganisation des services médicaux dans toutes les provinces des plateaux. Cette dispersion a pour effet de diffuser les idées naissances et de permettre un recrutement plus large que précédemment et cela d'autant plus fortement que la pression vietnamienne se fait de plus en plus forte après 1950. L'identification au territoire administratif est telle que sont organisés des comités pour chaque district et que, de manière plus signifiante, le drapeau de Bajaraka représente « quatre étoiles blanches symbolisant les quatre provinces des plateaux (...) et les cinq points sur chaque étoile représentant les cinq districts de chaque province [le tout associé] à un cercle rouge désignant le sol rouge des plateaux et le sang versé par les montagnards pour leur survie » sur un fond vert représentant des forêts<sup>451</sup>.

La formulation de cette identité de "Montagnard" s'enracine, comme l'analyse Hroch, dans une crise des anciens systèmes de valeurs, des anciennes solidarités et de l'ancien ordre social<sup>452</sup>. Cet ethnonationalisme s'appuie ainsi sur une double conscience d'appartenance régionale et ethnique<sup>453</sup>. Peu importe en définitive la vérité historique de ces appartenances pourvues qu'elles prennent sens chez ceux qui les revendiquent. Cette conjonction du politique et de l'ethnique dans le cadre de l'amorce des indépendances et de la diffusion du communisme asiatique donne lieu au tournant des années 1950 à l'émergence d'un nombre important de mouvements de guérilla qui, avec plus ou moins de succès, tentent de faire valoir des revendications identitaires. En réalité, tout comme les minorités en Birmanie, aux Philippines ou d'autres guérillas centrées autour de revendications identitaires et territoriales en Asie du Sud-Est<sup>454</sup>, les groupes autochtones se retrouvent pris entre les feux croisés des enjeux de la guerre froide.

En 1964, le mouvement se structure autour du Front Unifié de Libération des Races Opprimées (FULRO). Ce front ne reprend pas les symboles du Bajaraka mais en revanche adopte une représentation territoriale des espaces avec le regroupement de plusieurs groupes ethnolinguistiques revendiquant un territoire politiquement délimité (voir *Annexe 5 La déclaration du Front Unifié de Libération des Races Opprimées*). Les revendications territoriales, telles qu'elles sont héritées de la colonisation, sont reprises par les partisans du FULRO avec, comme on le constate sur leur document revendicatif, la division entre Tonkin, Annam (devenu Champa) et Cochinchine rebaptisée Kampuchea Krom qui est liée aux différentes composantes de ce mouvement à l'époque<sup>455</sup> (voir *Document 1 La revendication territoriale du FULRO en*

---

<sup>451</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 54.

<sup>452</sup> Hroch M., 1995, p. 77.

<sup>453</sup> *Idem*, p. 79.

<sup>454</sup> Voir par exemple en langue française Dassé M., 1993.

<sup>455</sup> Le FULRO se compose de trois structures : le Front de Libération des Hauts Plateaux Montagnard, le Front de Libération des Khmer Krom et le Front de Libération du Champa.

1964). Ces revendications d'un territoire à base identitaire s'appuient sur le seul découpage politique disponible, c'est-à-dire celui instauré par les colons. Cette revendication d'un territoire politiquement organisé doté des attributs classiques d'un État (drapeau, frontières) montre comment l'œuvre d'inscription dans les esprits du principe territorial a bien fonctionné à tel point qu'il est mobilisé comme élément de revendication d'une identité nationale commune. D'une certaine manière, c'est le signe tangible que la greffe du principe territorial s'est opérée avec succès puisque le territoire est revendiqué comme signe évident du pouvoir politique.

Les revendications répétées des chefs autochtones d'un retour au statut particulier promulgué par le Roi Bảo Đại lors de sa prise de pouvoir dans la droite ligne de la politique coloniale, montrent que l'objectif essentiel est l'autonomie politique plus que le choix entre le Nord et le Sud désormais en guerre. Les militaires américains au milieu des années 1960 font le choix de se servir de leurs violences contre l'armée du Nord Viêt Nam qui fait des incursions de plus en plus fréquentes sur les plateaux<sup>456</sup>. Avec la montée de la guerre et l'action grandissante des Etats-Unis d'Amérique dans le conflit, pendant que le Front Unifié de Libération des Races Opprimées tente de mettre sur pied un "gouvernement provisoire des hauts plateaux du Champa" et réclament un "pays libre Dega-Cham", les troupes du Nord s'infiltrèrent de plus en plus fortement dans les plateaux de sorte que les concessions que les groupes autochtones obtiennent du Sud, c'est-à-dire le retrait des lois discriminantes vis-à-vis de la possession de la terre et le rétablissement des lois coutumières donné en 1967 par le gouvernement Thieu<sup>457</sup>, seront couvertes par le bruit des bombes et le déplacement de 85 % des villages autochtones jusqu'en 1975<sup>458</sup>. Ces déplacements d'autochtones jalonnent la guerre et donnent lieu à la circulation dans les plateaux d'un nombre très important de populations à la recherche d'abris sous les feux croisés des communistes, des Américains ou de l'armée du Sud Viêt Nam. Dans les cas où les populations sont prises en charge par les autorités, elles sont installées dans des camps de réfugiés le long des axes routiers. Une fois la guerre achevée les réfugiés tenteront de rejoindre dans la mesure du possible leurs anciens villages.

Cette dimension de revendication autochtone, centrale dans le mouvement du Front Unifié de Libération des Races Opprimées, a tendance néanmoins à baisser en intensité après le départ des américains en 1975 grâce notamment à une organisation du territoire où les structures d'État jouent un rôle essentiel ; de sorte qu'au milieu des années 1980 ce mouvement autochtones ayant perdu son chef et 80 % de ses effectifs, n'est plus en mesure de représenter une réelle menace pour le pouvoir communiste, même s'il reste pendant de longues années encore un épouvantail justifiant des mesures restrictives de « sécurité nationale »<sup>459</sup>. Avec la fin du Front et de l'ambition d'autonomie portée et instrumentalisée par tous les pouvoirs de l'Est comme de l'Ouest et du Nord comme du Sud, c'est le projet politique alternatif à l'intégration des plateaux

---

<sup>456</sup> Voth E. D., 1972, p.63.

<sup>457</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 192. Voir Vuong Xuân Tinh, 2001, p. 266.

<sup>458</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 252.

<sup>459</sup> Sur les activités du FULRO pendant les années 1980 et 1990, on peut se reporter aux articles de presse de la Far Eastern Economic Review : Quinn-judge P., 1982, p. 14 ; Hiebert M., 1992 ; Chanda N., 1992, p. 20 ; Thayer N., 1992, p. 18.

dans le Viêt Nam tout entier qui disparaît. Aujourd'hui, le flambeau du FULRO a été transposé aux États-Unis d'Amérique avec la "fondation Montagnard", symbole de l'efficacité politique de cette expression. Cette association se charge en siégeant dans différentes instances internationale, de porter le message politique de ces revendications.

Par une politique vigoureuse d'assimilation forcée ou par une politique de circonscriptions ethniques, toutes deux visent le même but d'intégration des populations autochtones au sein du territoire national. La différence réside finalement dans la méthode qui est appliquée : d'un côté on continue à valoriser l'évolution dans un cadre identitaire d'un sentiment national, alors que de l'autre côté on impose la nouvelle identité *via* diverses méthodes répressives. Au Nord comme au Sud, la période située entre 1954 et 1975 correspond à la redéfinition des cadres territoriaux et à la négociation de la place des autochtones dans l'État vietnamien.



*Document 1 La revendication territoriale du FULRO en 1964*

Source : Christie C.J., *A modern history of Southeast Asia*, Tauris, Londres, 1996, pp. 223.

Commentaire : les documents de la fondation des "Montagnards" (disponibles sur internet : [www.montagnard-foudation.org](http://www.montagnard-foudation.org)) précisent que l'ordonnance fondatrice des P.M.S.I incluait toute la zone allant de la frontière cochinchinoise jusqu'au 17<sup>e</sup> parallèle ; or on n'a pas retrouvé de telles cartes ; la zone comprise entre Kon Tum et le 17<sup>e</sup> parallèle n'a jamais été incluse dans les "provinces montagnardes", comme l'indique la carte des PMS fournie par l'État vietnamien, elle s'arrête dans sa partie septentrionale à la hauteur de Quang Ngai. La revendication territoriale du FULRO renvoie uniquement aux découpages coloniaux entre Tonkin, Annam et Cochinchine.

### *2.2.2 La place des autochtones dans l'État*

Comme l'analyse Isabelle Schulte-Tenckhoff à propos des autochtones, « l'important est leur relation à la terre qu'ils habitent et dont ils tirent leur subsistance autant que leur identité collective, culturelle et spirituelle »<sup>460</sup>, développant ainsi une conception qui tranche avec celle des deux États vietnamiens. Cependant, leur exigence sociale et culturelle d'ancrage territorial s'oppose souvent au contrôle que les États entendent exercer conformément au principe territorial. Ce télescopage de légitimités mérite l'attention car il est l'assise territoriale sur laquelle se construisent les rapports sociaux. Comme l'écrit Jean Tournon, « les droits spécifiques, essentiellement

<sup>460</sup> Schulte-Tenckhoff I., 1997, p.107.

culturels, du groupe ethnique sur son territoire sont d'une autre nature que la maîtrise sans partage (monopole des normes et de la violence légitime) que tout État cherche à exercer sur l'espace qu'il a circonscrit par des frontières. »<sup>461</sup>. Dans la conception autochtone du territoire, la relation entre l'homme et le sol est très importante : la relation au sol fait le territoire ou, pour le dire autrement, les valeurs attachées à la pratique de ce sol créent l'espace chargé de valeur identitaire, un géosymbole<sup>462</sup>. Dans le cas du territoire, vu du point de vue national, la délimitation de l'espace sur lequel s'exerce une souveraineté fait le territoire. L'étendue du territoire, ou plus exactement l'espace sur lequel s'exerce son pouvoir, détermine la relation au sol. En effet, dans le cas vietnamien, c'est parce que les terres sont incluses dans le domaine de l'État vietnamien que ce dernier a des droits sur le sol et qu'il peut donc logiquement le nationaliser, c'est-à-dire lui imprimer la marque de la nation toute entière. Les logiques qui président à la conception de ces deux formes de territoires sont différentes : d'un côté le mythe fait le rapport au sol et circonscrit ensuite un territoire s'y rapportant, alors que d'un autre côté le principe territorial fonde le rapport au territoire et identifie dans un deuxième temps le sol.

La question du statut et de la valeur de l'autochtonie est également en jeu dans ce rapport au territoire et permet de mieux comprendre l'importance des divergences entre État et groupes autochtones. Si, dans le cas des autochtones, l'autochtonie se nourrit des mythes et des pratiques qui célèbrent et entretiennent cet univers théologique, dans le cas de l'État l'élément fondateur est avant tout le droit. Cependant ce dernier peut varier puisqu'il est par définition une formalisation politique alors que le premier se veut intangible, inscrit dans le droit du sol sous la légitimité du "premier occupant".

L'ensemble de ces questions est abordé à deux échelles. La première porte sur les droits du sol entre différentes légitimités de l'État et des autochtones alors que la seconde renvoie au débat politique international sur la place des communautés autochtones.

#### a) Les droits sur le sol autochtone et étatique

Les instances internationales qui se sont penchées sur le problème des droits du sol rappellent fort justement dans leurs déclarations qu'il existe des liens ancestraux entre les populations autochtones et l'espace et qu'à ce titre elles doivent obtenir la reconnaissance « de [leur] droit naturel et inaliénable de conserver les territoires qu'elles possèdent et de revendiquer les terres dont on les a dépossédées, ainsi que celui de déterminer librement la manière dont elles entendent les utiliser et les exploiter »<sup>463</sup>. Car, comme le précise Serge Bahuchet, « une grande partie des problèmes et conflits actuels tiennent à la stupeur des communautés indigènes de voir leurs terres envahies et transformées par des activités externes (...) ; ces conflits

---

<sup>461</sup> Tournon J., 1997.

<sup>462</sup> Bonnemaïson J., 2000.

<sup>463</sup> Labeau P. C., 1995, p. 60.

viennent aussi des efforts des autochtones pour faire reconnaître leur propriété sur leurs terroirs ancestraux et vitaux »<sup>464</sup>. Se pose alors la question des principes pouvant régir la création de la légitimité et des processus qui sont engagés pour la réaliser. Globalement, parmi toutes les stratégies pouvant être mises en œuvre dans ce rapport inégalitaire, celle qui est appliquée au Viêt Nam repose sur l'État qui tente de procéder à la minoration quantitative (migration) et qualitative (folklorisation) des groupes, par exemple par la discrimination spatiale et par la mise en avant de l'égalité théorique que peut donner le cas échéant la Constitution, alors que les groupes autochtones font valoir l'antériorité de leur présence et l'inégalité pratique de traitement à laquelle ils sont confrontés.

Lorsque des colons souhaitent s'installer sur un espace, il existe plusieurs attitudes possibles parmi lesquelles le respect des droits des populations "natives". L'exemple canadien développé par Michel Morin est à cet égard instructif. Dans son ouvrage, *L'usurpation de la souveraineté autochtone*, l'auteur montre comment les colons français à compter du XVI<sup>e</sup> siècle accordent aux autochtones le droit de conserver leur indépendance. Le fait de n'être pas assimilés à des sujets du Roi leur permet d'avoir le statut de "protégés" et "d'alliés" du Roi<sup>465</sup>. Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les autochtones d'Amérique du Nord (les Britanniques après quelques hésitations adopteront ce point de vue) sont, en vertu de ce principe, considérés comme des peuples indépendants possédant leurs territoires, même s'ils sont englobés à l'intérieur de frontières qui ont été tracées sans les consulter<sup>466</sup>. La proclamation royale de 1763 stipule même, selon Isabelle Schulte-Tenckhoff, que pour obtenir des cessions territoriales, « il faut négocier avec les nations autochtones et obtenir leur consentement par la conclusion de traités »<sup>467</sup>. Mais, au fur et à mesure que le rapport de force se déplace au détriment des populations autochtones, ces dernières se voient généralement imposer de vivre dans des espaces spécifiques qui leur sont réservés. Si ce glissement de traitement des populations locales peut être analysé comme un moyen de s'approprier des terrains, il n'empêche que ce système de réserve porte la reconnaissance d'une légitimité inhérente à l'antériorité de la possession et s'oppose ainsi à la notion juridique de la *terra nullius*.

Ce genre de reconnaissance d'un droit spécifique est aussi présent au Brésil, par exemple, où la constitution intègre le statut de l'Indien et lui accorde en 1973 puis en 1988 la reconnaissance de ses droits ancestraux sur les terres qu'il occupe traditionnellement<sup>468</sup>. Ces terres sont alors définies comme étant « habitées en permanence par les Indiens, utilisées pour leurs activités productives, essentielles à la préservation des ressources du milieu, nécessaires à leur bien-être et nécessaires à leur reproduction physique et culturelle, conformément à leurs usages, coutumes et traditions »<sup>469</sup>.

---

<sup>464</sup> Bahuchet S., 1999.

<sup>465</sup> Morin M., 1997, p. 152.

<sup>466</sup> *Idem*, p. 161.

<sup>467</sup> Schulte-Tenckhoff I., 1997, p. 45.

<sup>468</sup> Coelho Dos Santos S., 1997, p. 55.

<sup>469</sup> Schulte-Tenckhoff I., 1997, p. 37.

Avec l'accroissement de la pression sur les ressources, une des stratégies appliquée dans de nombreux pays réside dans la volonté d'intégrer ces populations dans la sphère globale de la Nation. C'est une logique similaire qui a présidé en 1978 au projet de la FUNAI (*fundaç?o nacional do Indio*) laquelle a tenté de déclarer les Indiens comme étant « intégrés à la "communion nationale" et déclarés simples Brésiliens »<sup>470</sup> sous prétexte qu'ils sont acculturés... et donc assujettis au même droit sur la terre. Ce rapport entre droit national et autochtone se retrouve dans un grand nombre de cas où les allochtones se servent de cette dimension de la nationalité pour revendiquer des espaces et une légitimité sur les espaces. Par exemple, les autochtones, installés actuellement sur les espaces montagneux du centre de la péninsule malaise, regroupés sous le vocable d'*Orang Asli*, sont l'objet de la part de l'État malaisien d'une tentative d'appropriation symbolique d'une part de leur autochtonie. C'est ce que notent Shuichi Nagata et Csilla Dallos dans leur article lorsqu'ils précisent qu'« avec l'assimilation des *Orang Asli* aux Malais, ces derniers revendiquent également une autochtonie et échappent aux stigmates d'être "migrants" dans le pays »<sup>471</sup>. Mais le traitement de la minorité ethnique est profondément ambiguë car, en même temps que s'exprime une volonté de l'assimiler dans la Nation, on souhaite en faire des objets commerciaux et folkloriques<sup>472</sup>, et procéder à la "vitrification" de l'identité des autochtones. De plus, l'objet que représente le "Montagnard" sous sa forme malaise, brésilienne (*Indio*) ou indonésienne (*Dayak*) est en définitive un pur artefact dans la mesure où il s'agit de fondre dans une supposée unité de destin des groupes ethnolinguistiques qui ne l'étaient pas avant la colonisation. Outre le fait que ces regroupements participent à la création d'une entité montagnarde unique et simplifiée niant les spécificités et les besoins différenciés, ils justifient aux yeux de l'État un traitement vis-à-vis du groupe majoritaire<sup>473</sup>.

Si bien souvent l'État estime les autochtones incapables d'être des propriétaires et d'entretenir leurs terres, ces derniers ne sont pas moins dignes d'être assimilés dans le corps de la Nation, puisqu'ils sont intégrés, par exemple en Malaisie ou au Viêt Nam, comme individus appartenant officiellement à la communauté nationale de leur pays. Le discours et la pratique reposent sur le postulat suivant : par souci d'équité les membres des groupes d'ethnies minoritaires sont considérés comme des citoyens ordinaires et à ce titre la loi s'applique indifféremment. En matière foncière, si les citoyens souhaitent obtenir des titres de propriété ou d'utilisation de la terre, il suffit pour cela qu'ils répondent aux critères de la loi. Tout semble aller pour le mieux sauf que, sous prétexte d'indifférenciation, les différences sont renforcées entre groupes ethnolinguistiques. Par exemple, en Malaisie comme au Viêt Nam les titres fonciers ne sont délivrés qu'à des personnes individuelles et non à des communautés villageoises<sup>474</sup>. Outre la non reconnaissance de la diversité nationale, sous le couvert de l'indifférenciation, est à

---

<sup>470</sup> Coelho Dos Santos S., 1997, p. 54.

<sup>471</sup> Nagata S., Dallos C., 2001, p. 102.

<sup>472</sup> *Ibidem*.

<sup>473</sup> Voir l'analyse sur ce point d'Yves Goudineau, 2000a.

<sup>474</sup> Nagatta S., Dallos C., 2001, p. 101.

l'œuvre l'incitation, pour bénéficier du statut entier de citoyen, à renoncer à sa singularité, alors qu'en théorie les indigènes devraient bénéficier des mêmes avantages en raison de leur appartenance à l'État.

En intégrant les populations autochtones, l'État s'approprie les espaces qu'elles occupent ; une des conséquences de cette appropriation et de cette assimilation est de supprimer toute légitimité inhérente à l'antériorité de l'occupation de la terre puisque s'applique alors le principe territorial de la puissance étatique exerçant sa souveraineté sur l'espace de la Nation toute entière. Les deux principes, celui de l'autochtone et celui de la Nation, se fondent sur des représentations différentes de la légitimité. Alors que pour l'un l'antériorité et l'attachement culturel priment, pour l'autre c'est plutôt l'exercice du pouvoir du groupe et le politique qui importent. Dès lors le dialogue entre ces deux formes de perception du rapport au territoire est difficile. Pour l'État, la décision politique de fonder un pays marque symboliquement l'intégration de toutes les populations dans son univers et sur son territoire au mépris des autres légitimités passées alors que pour les autochtones le marquage du territoire ne se fait pas en fonction d'une décision politique mais selon des formes d'usage, de reconnaissance et de construction identitaire inscrites dans les mythes fondateurs. Si dans les deux cas le territoire est un artefact, on a affaire, comme l'écrit Jean Michaud à l'échelle de l'Asie du Sud-Est, à la superposition de deux trames d'occupation territoriale : « la première, dite moderne, est fondée sur une logique d'intégration nationale (...). La seconde, également ancienne mais moins formalisée, est fondée sur des droits coutumiers qui n'ont plus d'autre base aujourd'hui que les pratiques séculaires et les représentations identitaires qu'ont d'elles-mêmes les populations éparses qui aspirent à s'en prévaloir »<sup>475</sup>. Ces deux formes de penser le territoire renvoient à deux conceptions de l'espace avec du côté autochtone des droits coutumiers reposant sur une pensée topocentrique de l'espace où les droits correspondent aux usages acceptés alors que la conception nationale renvoie à une pensée géométrique où l'espace approprié est disjoint de l'espace utilisé<sup>476</sup>.

Au Viêt Nam le principe territorial est en apparence fort simple : depuis 1954 au Nord et 1976 au Sud, la terre appartient à l'État. Ainsi, il n'existe pas de distinction concernant l'antériorité de la terre, la constitution de 1992 est à cet égard claire : « sont propriété de tout le peuple les terres, les montagnes, les fleuves, les lacs, les sources d'eau, les ressources souterraines, les richesses de la zone maritime, du plateau continental, de l'espace aérien »<sup>477</sup>. Légalement, les autochtones au Viêt Nam ne sont officiellement que des "compatriotes minoritaires", ce qui les empêche de revendiquer une quelconque spécificité puisqu'ils sont engagés aux côtés des *Kinh* dans la marche vers le "socialisme de marché"<sup>478</sup>. Alors que les minorités invoquent l'antériorité de l'utilisation des terres et donc l'exercice d'un droit coutumier local sur des terres la

---

<sup>475</sup> Michaud J., 1994, p. 100.

<sup>476</sup> Chauveau J.P., 1998, p. 67-68.

<sup>477</sup> Viêt Nam (République socialiste du), 1995, p. 159.

<sup>478</sup> « D'une manière générale dans les constitutions, les populations indigènes ne sont pas distinguées des autres constituantes de la population nationale, elles disposent à peu près partout du statut de citoyen. Ceci étant posé, l'application des droits du citoyen en ce qui les regarde est loin d'être systématique : il y a une différence entre la loi et son application ». Bahuchet B., 1999, prfr16.htm.

plupart du temps collectives, l'État invoque, en s'appuyant sur le droit national, celui de diviser les terres individuellement.

Cependant les droits autochtones ne sont pas niés par l'État. Au détour d'une analyse du Comité populaire de Dak Lak parue en 1990, l'existence de droits locaux est reconnue : « Sous la colonisation américaine et "fantoche", le gouvernement de l'époque a soutenu l'arrivée des *Kinh*. Ces derniers, avec le soutien du pouvoir, acquièrent de la terre le plus vite et le plus possible sans tenir compte de l'avis des villages et des habitants locaux [autochtones]. Par conséquent, la hiérarchie n'est pas respectée, le droit est bafoué. Jusqu'en 1975, sous l'effet de la guerre, la possession de la terre traditionnelle est bouleversée, les droits locaux sont violés. »<sup>479</sup> Sous prétexte de critiquer l'ancien régime du Sud Viêt Nam, ce passage reconnaît l'existence et la validité des "droits locaux" qui pourraient venir en contradiction avec le droit national de la terre. Si ce texte, semble-t-il, est là pour valoriser l'action de l'État, l'attitude des anciens gouvernements vis-à-vis des "droits locaux" est stigmatisée pour mieux l'oublier par la suite : après 1975 les "droits locaux" sont fondus dans le droit national au nom, une fois encore, de l'égalité de traitement dans la répartition des terres : « La propriété collective des communautés villageoises dans les régions d'ethnies autochtones a été implicitement abolie »<sup>480</sup>.

Le cas malaysien montre comment les jeux politiques de définition des identités nationales et ethniques se sont construits autour de la notion de *Bumiputera* (c'est-à-dire "fils du sol", expression qui est par certains aspects une définition de l'autochtone), et expriment un enjeu d'appropriation d'une origine. Lors de la constitution de la fédération malaise de 1963 et dans le cadre des politiques de rééquilibrage du pouvoir, l'État malaysien a procédé à l'intégration dans le cadre de la nationalité malaise des *Orang Asli* afin d'établir un statut national le plus large possible. Ainsi, officiellement les Malais et les *Orang Asli* devraient profiter de la même manière des programmes de soutien qui leur sont réservés : c'est pourtant loin d'être le cas. Mais si l'État considère les autochtones comme des groupes inférieurs, pourquoi a-t-il décidé d'en faire, au regard de la loi, l'égal des Malais tout en poursuivant une expansion agricole sur leurs terres ? Cette logique obéit, nous dit Patrick Sullivan, « non seulement aux exigences du développement national mais encore à l'objectif de redresser les inégalités dont sont victimes les Malais par rapport aux Chinois dans le domaine industriel et commercial »<sup>481</sup>. Cette volonté de transformer les *Orang Asli* en Bumiputera correspond à s'approprier une qualité dont la valeur symbolique est d'autant plus forte qu'elle ne caractérise pas les autres nationalités vivant sur le territoire. En assimilant les *Orang Asli* par le principe de l'égalité nationale, les Malais tentent ainsi de s'approprier la qualité d'autochtonie et réalisent la majorité démographique.

---

<sup>479</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, ủy ban nhân dân Đắc Lắc, 1990, p.73. «Nh- ng mới đến, đ- ợc chính quyền Mỹ-Nguy ủng hộ, đã t- do chiếm đất đai, không đếm xỉa đến chủ quyền của buôn làng sở lại xâm phạm có ý thức hoặc vô thức những tập quán cần tồn trọng. Có thể nói, đến năm 1975, quyền sở hữu truyền thống phần đất trồng trọt đã bị đảo lộn, d- ời sức ép cầu chiến tranh ».

<sup>480</sup> Vũ Đình Lợi, Bùi Minh Đạo, Vũ Thị Hồng, 2000, p. 74.

<sup>481</sup> Sullivan P., 1998, p. 60.

Ces processus d'imposition d'une nouvelle légitimité par l'État sont analysés comme devant atteindre un triple objectif ; l'entrée des populations "sauvages" dans la civilisation proposée est un moyen rapide premièrement de la libéralisation d'espace (notamment par dépossession), deuxièmement de la diffusion d'un modèle social (avec la lutte contre les pratiques religieuses locales par exemple ou plus simplement la diffusion et l'intégration plus avant dans le système monétaire dépendant des plaines) et *de facto*, de la mobilisation de ressources humaines détournées à la réalisation des fins imposées ou proposées. C'est aussi et surtout la mise en place d'une domination légitime à caractère rationnel pour reprendre les catégories élaborées par Weber<sup>482</sup>. Cette imposition d'un droit nouveau ne pose pas véritablement de problèmes tant que les allochtones restent peu nombreux et concentrés dans quelques zones. Mais à partir du moment où les migrations se font plus intenses et où la pression sur la terre se renforce, les différents droits s'enchevêtrent, chacun faisant référence au principe qu'il pense être légitime au regard de ses propres intérêts.

Tout le jeu renvoie à faire entrer les minorités autochtones dans le droit national qui d'un côté reconnaît leur spécificité à condition qu'ils ne dérogent pas à la loi commune qui par définition est celle de ceux qui exercent le pouvoir, c'est-à-dire la majorité. On se trouve donc dans un jeu où les minorités n'ont d'autres choix que de créer un rapport de force politique afin de faire valoir leurs droits. C'est l'inadaptation du droit et sa non application *stricto sensu* qui créent les conflits car l'écart se fait de plus en plus grand entre la pratique constitutionnelle et la pratique locale. Ainsi, au Viêt Nam l'État se préoccupe des populations autochtones<sup>483</sup>; les bonnes intentions de reconnaissance des droits des nationalités se sont exprimées par exemple lors du premier congrès national du « parti communiste [où ce dernier] reconnaît à toutes les nationalités le droit à une entière liberté. Après le renversement du joug impérialiste en Indochine, chaque nationalité aura droit à l'autodétermination »<sup>484</sup>.

Si en théorie est reconnue la différence culturelle des groupes entre eux, l'État cherche à créer, comme dans de nombreux pays colonisés, une identité nationale correspondant à l'État vietnamien sans distinctions entre les diverses populations. Ainsi, qu'est ce qu'être Vietnamien ? À cette question, Nguyễn Văn Huy répond de la manière suivante : « le Vietnamien de souche est en général un paysan de rizière inondée, culture qui ne se pratique, avec quelques rares exceptions qu'à une altitude inférieure à 700 m. Le résultat est que presque tous les Vietnamiens sont concentrés dans les deux deltas du Fleuve Rouge et du Mékong laissant l'arrière pays aux populations montagnardes »<sup>485</sup>. Cette description que ne renierait pas la géographie des "genres de vie" n'est à l'évidence qu'une caractérisation ethniciste tout comme celle des "Montagnards" et ne répond pas à la question posée. Un détour par le cas malaisien peut éclairer le débat. La Constitution fédérale malaise précise qu'est Malais « une

---

<sup>482</sup> Weber M., 1971, pp. 220 et suivantes.

<sup>483</sup> Allio F., 1998, pp. 43-57.

<sup>484</sup> Cité par Dournes J., 1980, p. 15.

<sup>485</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 614.

personne qui parle la langue malaise, de confession musulmane, et suit habituellement les coutumes malaises »<sup>486</sup>. Cette définition, créée en opposition aux immigrants chinois et indiens, s'appuie sur le fait, comme l'explique Mahathir, que les Malais définis ci-dessus sont les premiers à avoir formé le premier gouvernement<sup>487</sup>. Dans les cas vietnamien et malaisien ce qui est défini comme l'individu national n'est autre que la réplique de caractéristiques d'un groupe ethnique transposées dans le portrait-robot du national-type. La justification de cette transposition culturelle dans l'ordre du politique fait appel à l'histoire en cherchant l'antériorité de la puissance politique. De cette manière la filiation de l'exercice du pouvoir peut se faire et justifier, par la "supériorité" (antériorité, puissance, nombre...) l'adoption uniforme de son ordre.

Pour revenir au cas vietnamien, si les formulations, hormis celle de 1946, n'ont pas

#### 1946

##### Article 8

En dehors de l'égalité de droits avec les autres citoyens, les minorités nationales ont droit à l'assistance dans tous les domaines pour pouvoir s'assimiler au reste du pays.

#### 1959

##### Article 3

La République démocratique du Vietnam est un État unifié multinational.

Toutes les nationalités vivant sur le territoire du Vietnam sont égales en droits et en devoirs. L'État a le devoir de maintenir et de développer leur union. Tout acte de mépris, d'oppression à leur égard ou de nature à les diviser est rigoureusement interdit.

Toutes les nationalités ont le droit de conserver ou de modifier leurs us et coutumes, de se servir de leur langue et de leur écriture et de développer leur propre culture.

Les régions où les minorités nationales vivent en groupes compacts peuvent être érigées en territoires autonomes. Les territoires autonomes font partie intégrante de la République démocratique du Vietnam.

L'État aide activement les minorités nationales pour leur permettre d'atteindre rapidement le niveau économique et culturel de l'ensemble du pays.

#### 1980

##### Article 5

L'État de la République socialiste du Vietnam est l'État unifié de toutes les ethnies coexistant sur le territoire du Vietnam et égales en droits et en devoirs.

L'État préserve, développe et consolide le bloc d'union de toutes les ethnies du pays et interdit rigoureusement tout acte de discrimination à leur égard ou de nature à les diviser.

Toutes les ethnies ont le droit de se servir de leur langue, de leur écriture, de conserver et de développer ce qu'il y a de beau dans leurs us et coutumes, leurs traditions et leur culture.

L'État met en œuvre des plans pour supprimer étape par étape l'écart de niveaux de développement économique et culturel entre les diverses ethnies.

#### 1992

##### Article 5

L'État de la République socialiste du Vietnam est l'État unifié de toutes les ethnies vivant ensemble sur le territoire du Vietnam.

L'État applique une politique d'égalité, d'union, d'entraide entre les ethnies, interdit tout acte d'ostracisme et de discrimination ethnique.

Chaque ethnie a le droit d'utiliser sa langue, son écriture, de conserver son identité nationale et de faire valoir leurs belles mœurs, coutumes, traditions et culture.

Vis-à-vis des compatriotes des ethnies minoritaires, l'État applique une politique de développement intégral, d'amélioration graduelle de leurs conditions de vie matérielle et spirituelle.

### *Document 2 La place des ethnies dans les constitutions du Viêt Nam*

Source : Viêt Nam (République socialiste du), *Les constitutions du Vietnam 1946-1992*, Thế giới, Hanoi, 1995, pp. 12, 40, 88-89, 154. Remarque méthodologique : sont choisis dans les différentes constitutions seulement les articles traitant directement des groupes ethniques.

<sup>486</sup> Dentan R.K., Endicott K., Gomes A.G., Hooker M.B., 1997, p. 18.

<sup>487</sup> *Idem*, p. 21.

fondamentalement évolué, il est intéressant de noter les changements de la place des minorités faite dans la Constitution. Les quatre Constitutions de 1946 à 1992 insistent sur la dimension égalitaire et anti-discriminatoire des différents groupes ethnolinguistiques partageant le territoire vietnamien (voir *Document 2 La place des ethnies dans les constitutions du Viêt Nam*).

Plus intéressante est la place du territoire dans ces Constitutions. En effet, en 1959, la possibilité de territoires autonomes est évoquée à la condition que les minorités soient présentes en "groupes compacts". Un peu plus loin, il est néanmoins précisé que ces populations « font partie intégrante de la République démocratique du Viêt-Nam »<sup>488</sup>. Bien que ces politiques de reconnaissance de droits sur les terres et à l'expression d'une identité culturelle soient souvent autoritaires et imprégnées d'un certain paternalisme, elles constituent une vraie reconnaissance de la différence<sup>489</sup>. Cependant cette permission offerte aux ethnies minoritaires disparaît pour ne plus réapparaître. En écho à la disparition de cette possibilité, la constitution de 1980 précise que le bloc d'union de toutes les ethnies doit être développé. Cette disparition de la notion territoriale des groupes minoritaires s'accompagne d'un durcissement de l'évaluation des cultures minoritaires. En effet, de 1959 jusqu'en 1992, une lente progression vers une restriction de la définition de la culture est notable. Alors que l'article 3 de la constitution de 1959 demande à ce que les nationalités développent leur culture, en 1980, le ton est nettement plus prescriptif et directif puisqu'il ne s'agit alors que de développer « ce qu'il y a de beau dans (...) leur culture ». En 1992 le terme de "développer" est remplacé par la formule "faire valoir", c'est-à-dire mettre en valeur au sens de valoriser ce qui d'une certaine manière signe l'arrêt du "développement" et cantonne la tradition à l'état de témoignage. La sélection que permet cette formulation ambiguë laisse présager de la marge de manœuvre que l'État s'octroie dans le choix de la beauté culturelle des différents groupes peuplant le Viêt Nam ; charge sans doute à l'État et aux différentes administrations de déterminer ce qui est de valeur ou ce qui ne l'est pas comme le montre fort pertinemment Sabine Trébinjac au sujet de la Chine<sup>490</sup>. De la même manière, si en 1959 la nationalité et l'État multinational figurent en toutes lettres dans la Constitution, en 1980 et 1992, on ne parle plus que "d'ethnies", restreignant par la même le champ juridique de leur reconnaissance. Par cette sélection croissante, au fur et à mesure des constitutions, la place des groupes minoritaires se réduit sensiblement dans une sorte de malthusianisme politique des différences culturelles<sup>491</sup>.

Comme dans le cas vietnamien, la Constitution de la plupart des pays admet qu'il faut traiter les groupes minoritaires autochtones à égalité avec les autres citoyens, voire même de pratiquer la discrimination positive. Ainsi, à l'assemblée nationale vietnamienne, les minorités représentent à peu près la part qu'elles occupent dans la

---

<sup>488</sup> Viêt Nam (République socialiste du), 1995, p. 41.

<sup>489</sup> Voir Pham Cao Duong, 1985.

<sup>490</sup> Trebinjac S., 1997.

<sup>491</sup> Par "malthusianisme politique des différences culturelles" on entend la pratique de restriction volontaire par sélection dans le champ politique de l'expression des différentes cultures.

population totale du pays<sup>492</sup>. Or, la plupart du temps, les groupes autochtones se heurtent à des principes relevant des droits de l'Homme alors qu'eux insistent plus sur les droits des peuples. Comme l'explique Isabelle Duplessis, la question porte sur l'inscription de droits collectifs dans les instruments protégeant les droits de l'Homme<sup>493</sup>. En travaillant à l'échelle internationale à la rédaction d'une déclaration des droits des peuples autochtones, ils se placent en opposition aux droits individuels positifs consacrés par les systèmes juridiques d'État. N'est reconnue en droit qu'une seule sorte de groupe, celui de la nation sur lequel repose la légitimité de l'État. En introduisant des sous-groupes particuliers à l'intérieur de la citoyenneté, se pose la question des légitimités et des critères de répartition de ces légitimités à travers les différents groupes sociaux constitutifs de l'État.

C'est de ce point de vue national qu'il est nécessaire de se placer lorsqu'on souhaite comprendre la logique qui anime les instances du pouvoir au Viêt Nam, au premier rang desquels figure le Parti Communiste Vietnamien (*Ôûng câng sUh Viêt Nam*, PCV). En effet, dans la dimension politique du territoire qui nous intéresse ici, le Parti Communiste est un élément clé. Sans vouloir retracer l'histoire de cette institution, il est à noter que le Parti Communiste est, comme l'écrit Jean Chesneaux, au cœur de la construction d'une identité d'indépendance nationale contemporaine<sup>494</sup>. Par les différents mouvements qu'il a su constituer autour de lui et à son initiative, il s'est positionné comme le rassembleur d'énergies en s'appuyant sur les milieux populaires dans la création d'une unité nationale. Ainsi, le projet social qui est porté par lui et toutes les institutions qui lui sont attachées est un projet ethnocentré. La volonté du Parti de se positionner comme le garant de l'unité nationale tend à produire des discours sur la non-responsabilité du Parti Communiste Vietnamien lorsque par exemple il est commun d'entendre au Viêt Nam des discours évoquant le fait que « les politiques sont bonnes, mais c'est l'application locale qui est défailante », ce qui signifie en clair que le Parti voit juste mais que l'État est incapable de l'appliquer<sup>495</sup>. Cette légitimité que s'est construit le Parti Communiste Vietnamien est le socle sur lequel s'est constituée toute la vie politique depuis l'indépendance.

Au service de cette cause nationale, sont construits des mythes chargés de diffuser les valeurs d'un Viêt Nam uni. Cette image du héros fondateur est véhiculée à travers des légendes préhistoriques où Lạc Long Quân, Roi au corps de dragon, aurait civilisé le bassin du Fleuve Rouge en enseignant la riziculture... D'un mariage aurait naquit cent œufs d'où sortirent cent garçons. La moitié des enfants auraient suivi la mère dans les forêts montagneuses alors que l'autre moitié auraient suivi le père vers la mer<sup>496</sup>. De ce mythe fondateur de la nation vietnamienne, l'État retient la dimension originelle du même creuset fondateur justifiant l'unité du peuple au-delà de ses différences. Cette manière de placer l'autochtone en son sein est différente de celle dont le Brésil s'est

---

<sup>492</sup> À la 10e législature de l'Assemblée Nationale, les minorités ethniques sont représentées avec soixante-dix-huit membres, soit 17 %, équivalant à peu de chose près à leur poids démographique.

<sup>493</sup> Duplessis I., 2000, p. 115.

<sup>494</sup> Chesneaux J., 1971.

<sup>495</sup> Concernant la vie politique interne du Viêt Nam, il est possible de se reporter avec profit aux travaux de Philippe Papin, voir Papin P., 2000.

<sup>496</sup> Voir Trần Ngọc Thâm, 2001, p. 106 ; De Sacy A., 2002, p. 20.

construit un mythe national où l'Indien, reconnu comme enfant du Seigneur depuis la controverse de Valladolid en 1550, s'intègre à la nation. On trouve dans la littérature brésilienne du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la plume de José de Alencar, la figure de l'Indien Péri qui, amoureux d'une fille de colons, participe, par soumission et dévotion, symboliquement à la formation d'une identité nationale brésilienne en devenir<sup>497</sup>. L'Indien alors intégré est un autochtone acculturé, baisant la croix chrétienne et offrant sa protection à l'aimée, ce qui revient à offrir un nouveau foyer aux colons. De cette union amoureuse entre l'autochtone et l'allochtone naît une brésilianité participant à souder un mythe national où l'Indien est représenté comme l'Homme primitif de la Nation réintégrant ainsi la légitimité de son autochtonie au profit du nouveau projet politique. Ces constructions romantiques de l'union des autochtones et des allochtones que l'on retrouve par exemple avec l'histoire anglo-saxonne de Pocahontas en Amérique, participent à l'émergence d'une volonté de fonder un consensus social au service du projet national.

Qu'ils soient brésiliens ou vietnamiens, les mythes nationaux ont pour fonction de créer l'illusion d'un vivre ensemble pouvant devenir réalité. Seulement, face à la persistance des identités et par rapport à un rejet des pratiques d'États qui tendent à dénaturer les cultures et à restreindre l'expression de la différence ethnique, certains autochtones organisés en groupes de pressions font valoir à d'autres échelles spatiales leurs revendications.

#### b) La dimension internationale des droits autochtones

À la suite des recherches anglo-saxonnes sur l'ethnicité, la "question autochtone", notamment au Canada, a fait l'objet de débats dans les organisations internationales. Prenant corps à partir des revendications locales sur l'intrusion de migrants ou de firmes multinationales et sur une sensibilisation des pays occidentaux pour la préservation des espaces naturels intertropicaux et des populations qui y vivent, les revendications autochtones ont trouvé là un écho parmi le public occidental. C'est de ce lien entre développement, pollution, exploitation des ressources qu'a pu émerger au grand jour la question des peuples autochtones en faisant valoir notamment lors du Sommet Planète Terre (Rio, juin 1992) leur présence et le rôle qu'ils jouent dans la préservation et dans la bonne gestion des ressources justement en raison de leur autochtonie ; le principe 22 de la Déclaration de Rio précise que « les populations autochtones ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques "traditionnelles". Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un

---

<sup>497</sup> De Alencar J., 1975. Pour les analyses concernant la lecture de l'ouvrage d'Alencar –« O Guarani »- voir Bosi A., 1996 ; Pereira R.S.E., 1996, pp. 95-122.

développement durable »<sup>498</sup>. On verra ci-après que l'usage du concept de "développement" crée et utilisé en Occident est porteur de valeurs spécifiques qui sont relativement éloignées de celles des autochtones (voir *infra* 3.1.2 *L'apparence naturelle des cultures pérennes dans les plateaux*).

En 1919, à la Conférence de Paris des traités spéciaux ont été signés concernant la protection des minorités visant à garantir leur droit à la citoyenneté, à un traitement équitable devant la loi et devant le partage des fonds publics et à diverses libertés comme la pratique religieuse, la langue...<sup>499</sup> En 1923, comme le rapporte Isabelle Schulte-Tenckhoff, un chef iroquois se rend à la Société Des Nations pour revendiquer les droits de son peuple en tant que nation souveraine<sup>500</sup>. Cette question de l'identité des groupes minoritaires considérés comme des collectivités à caractère national est abordée par les Nations Unies dans un mémorandum daté du 22 décembre 1949<sup>501</sup>. La problématique autochtone est poursuivie par la rédaction d'une convention en 1956 et adoptée en 1957 portant le nom de "Convention des populations tribales et autochtones" numéro 107<sup>502</sup>. Cette convention, malgré son souci de protéger les peuples indigènes, est marquée par un évolutionnisme développementariste selon lequel ces populations sont destinées à disparaître sous l'effet de la "modernisation" ; l'objet de cette convention est de faciliter leur intégration dans la société dominante dans laquelle elles vivent<sup>503</sup>.

D'autres évènements internationaux comme la Conférence d'Helsinki sur la Sécurité et la Coopération en Europe à partir de 1975 ont abordé la question des minorités<sup>504</sup> ; Selon Schulte-Tenckhoff c'est lors d'une Conférence internationale sur "la Discrimination à l'encontre des populations autochtones dans les Amériques" tenue à New York en septembre 1977 que date véritablement l'entrée de la problématique autochtone au niveau mondial. Elle sera suivie en 1981 par une seconde conférence qui ne traite pas seulement des peuples autochtones des Amériques. Les travaux de ces deux conférences sont consacrés par la formation en 1982 du Groupe de travail des populations autochtones rattaché à la Commission des droits de l'Homme qui se nourrit d'une "Étude du problème de discrimination à l'encontre des populations

---

<sup>498</sup> Voir l'intégralité du texte sur le site internet des Nations Unies : <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

<sup>499</sup> Raffestin C., 1981, p. 125.

<sup>500</sup> Schulte-Tenckhoff I., 1997, p. 1.

<sup>501</sup> Ce mémorandum précise que la minorité « est une collectivité présentant certaines caractéristiques (ethniques, linguistiques, culturelles, religieuses,...) et presque toujours, une collectivité ayant un caractère national. Les membres d'une minorité ainsi définie ont le sentiment qu'ils constituent un groupe ou un sous-groupe national qui diffère de l'élément dominant ». Cité par Kleinschmager R., 1993, p. 41. La question de savoir si tel ou tel groupe peut relever ou non du concept de Nation n'est pas traitée dans cette recherche ; seul est pris en compte le fait qu'il exprime et revendique des racines, une culture, une langue et une histoire commune.

<sup>502</sup> Bureau International du Travail, 1957. Cette "Convention relative aux populations autochtones et tribales" entrée en vigueur en 1959 a été ratifiée par dix-huit pays (Angola, Belgique, Bangladesh, Cuba, République dominicaine, Egypte, El Salvador, Ghana, Guinée Bissau, Haïti, Inde, Iraq, Malawi, Pakistan, Panama, Portugal, République arabe syrienne, Tunisie) et elle a été dénoncée au début des années 2000 par le Brésil, l'Argentine et l'Équateur.

<sup>503</sup> Voir Tomei M., Swepston, 1995. Lire aussi les discussions de l'écriture de cette convention dans Conférence Internationale du Travail, 1956.

<sup>504</sup> Kleinschmager R., 1993, pp. 42-43.

autochtones" débutée en 1971 et achevée en 1984<sup>505</sup>. C'est de ces travaux que s'inspirent les critères pour désigner ce qu'est un autochtone à l'Organisation des Nations Unies<sup>506</sup>. La convention de l'Organisation Internationale du Travail a formulé en 1989 une nouvelle convention en reformulant son point de vue sur la question autochtone de sorte que cette "Convention relative aux peuples indigènes et tribaux" (n°169) ne se fixe plus pour objectif d'aider les autochtones à franchir le cap de la "modernisation" mais reconnaît leur singularité et la nécessité d'une renégociation des relations entre État et groupes autochtones par la reconnaissance de leurs valeurs et de leurs droits spécifiques<sup>507</sup>.

Le Groupe de travail des populations autochtones a adopté en 1993 un projet de "Déclaration des droits des peuples autochtones" qui devrait normalement clôturer la "Décennie internationale des populations autochtones" de 1995 à 2004 et fixer dans le droit international la place des autochtones. Un rapporteur permanent attaché à la question des droits autochtones et des droits de l'homme ainsi qu'un forum sont autant d'avancées institutionnelles faites durant cette décennie<sup>508</sup>.

L'émergence de la question autochtone sur la scène internationale est relativement récente et traduit finalement la difficulté, voire l'impasse, dans laquelle se trouvent les groupes autochtones dans les négociations qu'ils ont avec les États dans lesquels leurs territoires se trouvent enchâssés<sup>509</sup>. Cette montée d'échelle géographique par le recours à des instances internationales a l'avantage de montrer au grand jour les contradictions existant entre les principes des États et leurs pratiques. En effet, comme le note Cobo dans les conclusions de son étude du problème de la discrimination à l'encontre des populations autochtones, il existe une grande diversité de situation où certains États ont intégré dans leurs droits un régime prenant en compte les populations autochtones, alors que d'autres se contentent de mesures partielles sans caractère systématique<sup>510</sup>. Cependant, le droit international qui tente d'être formalisé au sujet des peuples autochtones ne s'applique qu'à ceux qui acceptent de l'intégrer effectivement.

Néanmoins, en s'insérant dans l'ordre juridique international et en participant activement à cette construction, les groupes autochtones les plus actifs et pouvant attirer sur eux l'attention ont trouvé un appui dans leur volonté d'autonomie vis-à-vis de l'État, de sorte qu'ils ne relèvent plus comme par le passé de sa juridiction exclusive : « ils ne sont plus un objet tombant exclusivement sous la juridiction nationale de l'État ce qui entraîne simultanément une limitation du champ [de son] action »<sup>511</sup>. En utilisant le droit international comme moyen de pression pour faire valoir leurs revendications,

---

<sup>505</sup> Schulte-Tenckhoff I., 1997, p. 6.

<sup>506</sup> Voir définition donnée à la page 64.

<sup>507</sup> Cette convention est entrée en vigueur en 1991 et elle a été ratifiée par quatorze pays à ce jour : Argentine, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Fidji, Guatemala, Honduras, Mexique, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou. Texte consultable sur le site internet de l'Organisation Internationale du Travail : <http://www.oit.org>.

<sup>508</sup> Deer K., 2001, p. 16.

<sup>509</sup> Bon nombre de pays, du "Nord" comme du "Sud", sont intéressés par la question des groupes autochtones.

<sup>510</sup> Martinez Cobo J.R., 1987, p. 5.

<sup>511</sup> Duplessis I., 2000, p. 111.

un certain nombre de groupes ont obtenu gain de cause, notamment au Japon avec la reconnaissance des *Ainu* comme un peuple autochtone<sup>512</sup> ; à Taiwan les ces peuples ont obtenu de l'Organisation des Nations Unies un appui au moment même où le gouvernement taiwanais essaie d'être représenté dans cette organisation. Les résultats les plus intéressants viennent du Canada. Les groupes autochtones en Amérique du Nord (Canada, États-Unis...) et du Sud (Brésil, Guyane...) et en Asie également ont fait appel à des groupes internationaux afin de tenter de faire valoir leurs revendications. Quant à la présence des autochtones du Viêt Nam, celle-ci est remarquable par son absence. Si leur cas est traité dans les ouvrages scientifiques traitant des minorités, au niveau des instances internationales la présence des autochtones du Sud est relativement réduite.

Récemment, le président de la "fondation Montagnard", Kok Ksor, ancien chef du Front Unifié de Libération des Races Opprimées installé en Caroline du Sud aux États Unis d'Amérique, a pris la parole le 15 avril 2002 devant la 58<sup>e</sup> commission des Droits de l'Homme au Nations Unies pour y dénoncer la répression et demander à ce que les réfugiés de février 2001 dans le Tây Nguyễn soient pris en charge par l'UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees)<sup>513</sup>. Bien que les groupes minoritaires autochtones des plateaux soient reconnus comme tels par cet organisme et représentés au Groupe de travail sur les populations autochtones des Nations Unies<sup>514</sup>, les revendications territoriales sont portées à l'échelle internationale par la fondation américaine citée ci-dessus mais ne reçoivent à l'échelle nationale d'échos qu'en étant taxés de manipulation de la part des États-Unis d'Amérique.

À l'échelle nationale ou internationale, la question de l'autochtone pose des questions éminemment politiques dans la construction de l'altérité. Quelles que soient les politiques menées dans le Nord ou le Sud Viêt Nam ou bien encore par les colons, la construction de territoires s'est opérée en adéquation avec les peuples qui les composent. Le territoire et sa légitimité, c'est-à-dire l'ordre politique et social de l'appropriation d'un espace à la fois matériellement et symboliquement sont un couple en perpétuelle renégociation.

À travers ce rapide exposé de l'histoire de la gestion territoriale des plateaux du Centre, l'analyse des stratégies des pouvoirs vis-à-vis du territoire éclaire la manière dont le pouvoir circule entre les acteurs. Pour l'État, l'utilisation de l'outil administratif comme élément de transformation du territoire est essentiel car, si l'on en croit Paul Allières, « l'administration produit du territoire (...). Elle travaille en permanence au renforcement de l'unité de l'État (...) et a pour objet de reproduire le territoire, d'en assurer la cohésion »<sup>515</sup>. Si l'on veut bien admettre avec cet auteur que l'administration en imposant des mailles et en plaçant des points d'appuis reliés entre eux par des lignes de communication crée le territoire, alors il est possible d'aller plus loin avec Claude Raffestin lorsqu'il explique que « tout quadrillage est simultanément l'expression

---

<sup>512</sup> Deer K., 2001, p. 16.

<sup>513</sup> Voir le site des DEGA, <http://www.montagnard-foundation.org> ou encore <http://www.montagnards.org>.

<sup>514</sup> Cette fondation est présente aux Nations Unies, voir <http://www.innu.ca/international/wgipreport13.htm>.

<sup>515</sup> Allières P., 1980, pp. 147 ; 152.

d'un projet social résultant des rapports de production qui se nouent dans les modes de production et le champ idéologique présent dans toute relation. En tant que tel, les limites apparaissent comme une information structurant le territoire »<sup>516</sup>.

Ainsi, que ce soit les colons français ou les Vietnamiens d'après 1954 et 1975, le territoire est morcelé et redéfini afin de satisfaire l'exploitation des ressources, de contrôler les frontières, de fixer les populations et de rompre les anciens réseaux sociaux. En réalité, la réintégration du champ ethnique dans le maillage territorial et leurs transformations mutuelles ont pour résultat une alchimie complexe : le territoire se charge de valeurs autochtones (l'identité "ethnique" des populations) au point de se confondre en partie ou totalement alors que les valeurs sociales des groupes autochtones se chargent des valeurs territoriales importées. Ainsi, la structure politique du maillage territorial prend une valeur efficiente, opérant dans le sens où elle est intégrée par les populations et par la suite revendiquée comme un élément constitutif de l'identité d'un nouveau groupe, celui des "Montagnards".

Par un travail de transformation du sens de l'espace à son profit, l'État a construit les éléments indispensables à l'imposition de sa légitimité. Il n'a pas seulement procédé à l'intégration dans son domaine de compétences des zones autrefois incertaines, il a en plus réussi à transposer chez les autochtones sa propre définition politique du territoire. Néanmoins, transformer le territoire et proposer de nouveaux modes de pratiques et de représentations de ce territoire ne sont pas spontanés et neutres. Derrière leur apparente fusion dans "l'identité locale" et pour remplir leur fonction de cohésion et d'unité territoriale<sup>517</sup>, les maillages territoriaux s'appuient sur de nouveaux modèles économiques porteurs de valeurs sociales spécifiques. Facteur d'identité et élément du pouvoir, le territoire est un puissant outil de transformation des légitimités. Ce faisant, on peut se demander si ce n'est pas cette dynamique qui s'est opérée dans les plateaux. À la fois structuré et structurant, le territoire est un axe autour duquel s'organisent les représentations identitaires et les pratiques productives. En examinant plus avant dans la suite de nos investigations ces questions se fait jour une puissante dynamique de subversion des légitimités où du territoire autochtone il ne reste plus que des chansons, des paroles et peut être des gestes. C'est à la recherche de ces quelques indices de transformation de l'autochtonie que nous convions le lecteur dans le chapitre qui suit en examinant comment s'implantent de nouvelles modalités de fonctionnement et d'exploitation du sol car à quoi bon découper et renommer des espaces s'ils restent en eux-mêmes fondés sur la même vie sociale et économique ?

À ce stade les deux premières étapes dont parle Jacques Lévy sur la création d'un espace politique ont été passées en revue avec la conquête territoriale et les cloisonnements social et spatial. Abordons maintenant la troisième étape que l'auteur appelle "l'espace légitime". L'ancrage de la légitimité dans le territoire et dans l'inconscient des hommes se fait « dans un même mouvement que légitimation et réalisation des objectifs s'effectuent »<sup>518</sup>. Pour le dire autrement, c'est par l'intériorisation des structures territoriales que se réalise l'objectif que celles-ci s'étaient données

---

<sup>516</sup> Raffestin C., 1980, p. 149.

<sup>517</sup> Allières P., 1980, pp.151-152.

<sup>518</sup> Lévy J., 1991, p. 41.

d'atteindre. La validation de ces nouveaux schémas de perception et de pratique, pour qu'ils deviennent légitimes et s'imposent par la simple force de leur présence une fois éliminée toute concurrence en la matière, s'effectue dans les plateaux du Centre Viêt Nam et dans d'autres espaces en Asie du Sud-Est, par la transformation des pratiques et des modes de pensée économique.

### Chapitre 3 Le pouvoir de subversion des cultures pérennes

Par la pratique économique et par la plantation des caféiers s'organise une subversion de l'ordre ancien. Parler du caféier comme d'une plante subversive pourrait surprendre. La subversion désigne dans le sens commun une action occulte visant à renverser les valeurs et les institutions établies<sup>519</sup>. Mais, par delà son apparente neutralité, une série de caractéristiques propres aux cultures commerciales pérennes explique comment le caféier arrive à transformer le monde social et les rapports de force.

Les cultures pérennes incorporent du temps et de l'espace. La notion de temps est fondamentale ; la durée est incluse dans les cycles propres de la plante, les cycles économiques qui permettent son efficacité et les cycles familiaux des paysans qui les entretiennent. Cette pérennité de la plante s'inscrit dans l'espace en transformant les paysages et les modalités de gestion de l'espace. C'est en s'ancrant dans le sol et les paysages de chaque famille de planteurs allochtones ou autochtones que les cultures pérennes participent à la subversion et à la diffusion des modèles portés par l'État et par ses représentants. Au fur et à mesure qu'elles se diffusent, les cultures commerciales pérennes servent à étendre de manière concrète et durable l'emprise de l'État tout en lui permettant de tirer un bénéfice aussi bien pour lui que pour les paysans qui sont mobilisés dans ce travail. Une troisième caractéristique après le temps et l'espace porte sur les valeurs culturelles à dominante économique qu'elles véhiculent.

De ce point de vue, les cultures pérennes représentent dans de nombreux cas un moyen -bien plus efficace que la coercition- d'importer de nouveaux modèles aussi bien sociaux qu'économiques, de renverser le rapport de force et de procéder chez les minorités à la déconnexion de la culture de leurs assises territoriales<sup>520</sup>. Ainsi, avec l'introduction des cultures pérennes chez les minorités ethniques autochtones sont proposés par la raison économique, un nouveau jeu sociétal et un nouveau rapport à la terre non plus fondé sur une dimension sensible et culturelle mais plutôt sur un fonctionnel économiquement performant. Porteuses d'une nouvelle perception des rapports sociaux fondés sur l'échange économique, c'est-à-dire de nouvelles règles sociales dont la circulation monétaire et le cloisonnement familial, les cultures commerciales pérennes pourraient être interprétées comme faisant partie d'une idéologie au sens où l'entend Raymond Ledrut, c'est-à-dire un « ensemble plus ou moins cohérent de représentations collectives dont la fonction sociale principale est de justifier la pratique d'un groupe déterminé »<sup>521</sup>.

Derrière l'apparente neutralité du processus technique, se dissimulent la marque d'un groupe, la valeur positive de la modernité qu'il convient d'adopter et d'intégrer charriant avec lui des conceptions de circulation et d'appropriation de l'espace. En effet, apportées par des groupes ne partageant pas la même culture et les modes de pensée

---

<sup>519</sup> *Grand Larousse Universel*, 1997.

<sup>520</sup> Goudineau Y., 2000a.

<sup>521</sup> Ledrut R., 1976, p. 108.

et de vie, elles participent à modifier les pratiques et les systèmes de pensée ; elles ont la capacité d'entériner par leurs effets propres des valeurs portées de l'extérieur. Pour que le projet d'exploitation des espaces puisse être mis en œuvre par l'État colonial ou indépendant, il ne suffit pas d'interdire la pratique de l'ancien modèle, il est nécessaire d'en proposer un nouveau susceptible d'être accepté. Ce dernier aura d'autant plus de chance de trouver l'adhésion des populations et de s'ancrer dans le territoire qu'il n'apparaît pas comme porteur d'une idéologie. La structuration d'un réseau commercial et la construction de treillages économiques contribuent au renforcement des maillages politiques ; si ceux-là sont moins stables et plus dynamiques pour reprendre les termes de Claude Raffestin que les mailles politiques, ils participent efficacement à légitimer leur validité et à créer un compromis autour de cette question.

La relation qui se joue dans la constitution du renversement de légitimité dans les plateaux du Centre Viêt Nam passe par un travail silencieux de modification des rapports sociaux entre différents groupes ethnolinguistiques. À propos de la légitimité, nous dit Jacques Lévy, « l'objectif des acteurs consiste à transformer les conflits qui résultent des autres dimensions de la société (...) en accord sur la finalité qu'ils promeuvent. Il s'agit de traduire les dissensions en dissensus et en ces derniers en consensus. L'unité n'est pas un présupposé mais une visée jamais totalement réalisée. L'enjeu consiste dans la substitution éventuelle d'une légitimité par une autre, qu'elle soit portée par les intervenants reconnus de la scène politique ou par tout autre acteur qui offre une alternative »<sup>522</sup>.

Pour aborder ces différents aspects notre recherche s'articulera autour de deux points. Le premier porte sur la plante et ses caractéristiques ; comment les qualités de l'arbre permettent l'ancrage des cultures pérennes dans le territoire grâce aux cycles de production et de reproduction des ressources. En examinant les spécificités de ces cultures commerciales pérennes, notre propos est de saisir les modalités de la diffusion d'une pratique tout en soulignant les conséquences de l'adoption d'une telle innovation dans le cadre des colonisations agricoles notamment chez les populations qui ne partagent pas les implicites économiques qu'une telle adoption implique.

Le second point portera sur les modalités des compromis et des consensus qui s'instaurent autour de cette plante. En effet, l'adoption d'une culture agricole et de la pensée économique qui l'accompagne ne se fait jamais par hasard. La diffusion de l'innovation dans le temps et dans l'espace engage tous les acteurs en présence dans des dynamiques nouvelles. Pour ce faire, les rapports anciennement établis entre les groupes sociaux sont amenés à se modifier pour permettre l'exploitation de la ressource naturelle.

---

<sup>522</sup> Lévy J., 1994, p. 102.

### **3.1 L'arbre ancré dans le territoire**

Dans les dynamiques de fronts pionniers impulsés par les États, l'arbre pérenne à finalité commerciale est chargé de valeurs sociales et économiques. Il est promu au statut de modèle d'une vie nouvelle, imposé de gré ou de force puis par la suite adopté par les paysanneries. Le caféier, en tant que culture commerciale pérenne, s'inscrit dans des cycles qui facilitent son ancrage dans l'espace et dans le temps. Ceux-ci d'un point de vue macro-économique se déroulent dans les étapes d'exploitation des fronts pionniers ; l'objectif est de tirer de la ressource forestière la fertilité nécessaire à un moindre investissement dans la plantation tout en récupérant quelques années plus tard, grâce à la récolte, les bénéfices de cette exploitation. En ajoutant à cela les autres cycles imbriqués, les cultures commerciales pérennes participent au fait que les hommes, en plantant l'arbre, s'ancrent chaque jour un peu plus dans le territoire. Les racines du caféier deviennent au fil du temps celles de l'homme en quête de ressource.

Avant que le planteur et son arbre fassent corps avec l'espace devenant dans le temps territoire, les arbres doivent légitimer aussi leurs présences. Pour que l'arbre soit accepté et adopté par tous et toutes, il est nécessaire de créer un consensus autour de lui permettant par la suite de procéder à la subversion des autochtonies. Par l'analyse à plus grande échelle des processus de diffusion de la caféiculture dans les plateaux du Centre Viêt Nam, on verra que le caféier a été massivement adopté par des populations différentes parce qu'il présente des caractéristiques, présentées et perçues comme "naturelle" et "neutre". C'est grâce à cette capacité de créer des formes de consensus autour d'elles et parce qu'elles valident en même temps par leur diffusion l'efficacité du modèle économique qu'elles portent que les cultures commerciales pérennes réalisent l'ancrage territorial et la reconstruction des autochtonies.

Pour étayer cette analyse, notre propos s'articule autour de deux points. Dans un premier temps on abordera les mécanismes cycliques de l'arbre permettant l'avancée des fronts pionniers et leur importance pour la reproduction familiale. Une fois posés les mécanismes généraux des cycles productifs, on examinera l'implantation des cultures commerciales pérennes dans les montagnes du Centre Viêt Nam. En analysant les implicites intégrés dans la plante, apparaît le fait que l'ancrage de l'arbre dans le territoire participe à l'implantation d'un nouvel univers social différent de celui des représentations autochtones. Sous l'apparente neutralité de l'arbre et de l'argent, se jouent des dynamiques participant à la transformation des légitimités et des rapports entre les populations.

#### **3.1.1 L'avancée des fronts pionniers et les cycles des cultures pérennes**

Cette sous-section pose les principes généraux de l'avancée des fronts pionniers par les cultures pérennes en montrant d'une part la durabilité de la ressource productive contenue dans l'arbre et les fruits attendus et d'autre part la reproduction des

paysanneries chargées de leur entretien. Cette dimension de la temporalité est essentielle lorsque la légitimité de l'État fait défaut face à celle des autochtones. En poursuivant cette idée que l'enjeu de la légitimité réside dans la transformation à long terme des manières de vivre et de se représenter le territoire, le caféier est un puissant outil de renversement des logiques car, non seulement il change les paysages mais il permet également de changer les perceptions.

#### a) La colonisation agricole par les cultures pérennes

L'expression "colonisation agricole" est généralement employée comme l'extension d'une aire occupée par un mode d'exploitation des ressources. Or dans la plupart des fronts pionniers, la question porte moins sur l'extension des cultures agricoles que sur l'application de modes nouveaux d'exploitation des ressources naturelles. Cet aspect de la nouveauté, tant dans les techniques employées que dans la culture des terres, est important car il justifie d'une certaine manière une supposée supériorité technique. La colonisation agricole, entendue comme un processus de reconquête d'un sol par de nouvelles techniques agricoles accompagné d'un large dynamique migratoire ; ajoutons à ces réflexions inspirées par la lecture de Jean Pierre Raison, la dimension de la durabilité<sup>523</sup>. En effet, dans la manière d'aborder nos questionnements, nous avons insisté sur les logiques d'ancrage de l'État et des paysans dans les zones de nouvelles conquêtes. Or, l'ancrage, c'est-à-dire la capacité et le résultat d'enracinement, est indispensable pour la réussite des projets sociaux, politiques et agricoles.

Dès lors, si les arbres ont eu tant de succès dans les fronts pionniers d'Asie du Sud-Est comme dans certaines parties d'Indonésie avec le cacaoyer, en Malaisie péninsulaire avec l'hévéa ou bien encore au Viêt Nam avec le caféier, il est possible de se demander s'ils n'ont pas rempli une fonction d'enracinement des nouveaux modèles sociaux dans le but de produire de nouvelles formes de légitimité. Grâce à des racines solidement attachées dans le Sol et les branches dirigées vers le Ciel, l'arbre contient une dimension temporelle incontournable dans les dynamiques de colonisation agricole car que vaut une entreprise de colonisation si elle ne peut se maintenir dans le temps ? De ce point de vue, l'arbre permet de créer de l'histoire. En effet, comme l'écrit Jérôme Monnet au sujet de l'Amérique, « l'aménagement d'un territoire contribue à créer une durée, à faire une histoire, à fonder une mémoire, nécessaires à l'exercice d'une autorité »<sup>524</sup>.

Ces arbres, diffusés dans les zones de colonisation agricole, présentent des avantages car, par les techniques de culture, la nécessité d'infrastructures de traitement et des réseaux commerciaux, ils portent avec eux le modèle de cette modernité tant recherchée par l'État pour asseoir sa domination. Outre leur longévité, les cultures

---

<sup>523</sup> Raison J.P., 1968, Déry S., 1999, p. 20.

<sup>524</sup> Monnet J., 1996, p. 3.

commerciales pérennes<sup>525</sup> ont des caractéristiques considérées comme positives dans le cadre des politiques "classiques" de développement économique car leurs fruits (le latex, le café vert ou les fèves de cacao par exemple) sont pourvoyeurs de revenus importants sur le marché à la fois pour l'État et pour les paysans et impulsent l'organisation d'une filière constituée d'un ensemble d'infrastructures nécessaire à l'alimentation de ce même marché.

D'un point de vue agro-économique, selon les travaux de François Ruf<sup>526</sup>, les cultures commerciales pérennes offrent plusieurs avantages dans les zones déforestées pourvoyeuses de fertilité<sup>527</sup>. Ces cultures s'intègrent dans plusieurs mouvements cycliques : les cycles macro-économiques des prix des matières premières, le cycle de la rente-forêt, le cycle de la plante proprement dite et le cycle des planteurs. L'ensemble de ces dynamiques, bien que fonctionnant à des pas de temps différents, participe à la pérennité du système économique des zones pionnières. Pour les paysans, l'arbre a une fonction de cristallisation du travail et d'investissements de sorte qu'il est un "capital". Il est certes porteur d'un capital économique mais aussi marqueur d'un capital foncier. En effet, planter un arbre -supposé économiquement rentable- consiste d'une certaine manière à marquer durablement sur le sol l'espace où la famille paysanne va tenter de se "stabiliser". Cette capacité d'ancrage spatial et de construction d'un territoire, que procurent les cultures commerciales pérennes est importante pour les paysans autochtones ou allochtones. En effet, pour ces paysans

---

<sup>525</sup> Il est nécessaire de discuter des termes choisis pour définir la place des cultures pérennes destinées à l'exportation. Comme l'ont montré les réflexions entre plusieurs chercheurs au sujet de la définition des cultures commerciales (Delvert J., 1975), il est difficile de déterminer les plantes commerciales de celles qui ne le sont pas dans la mesure où même les cultures vivrières sont en partie ou en totalité apportées sur les marchés. Dans les systèmes paysans de production la quasi-totalité des cultures peuvent être qualifiées de commerciales car, si dans certains contextes elles sont uniquement destinées à l'alimentation familiale, dans d'autres elles peuvent servir de revenus d'appoint avec de fortes variations dans le temps selon les stratégies mises en œuvre par les planteurs. Pour faire la distinction entre cultures destinées à l'exportation et celles destinées à la commercialisation locale, le terme de culture de rente pérenne est généralement employé dans le premier sens. La notion de "rente" renvoie aux économies nationales vivant de revenus importants en exploitant une ressource, par exemple, la "rente" pétrolière. Concernant les cultures comme le café ou l'hévéa, il est malaisé de parler d'une "rente" dans le sens d'un revenu périodique lorsque les fluctuations des prix sont importantes et lorsque ces cultures peuvent être aussi consommées sur place. Dès lors, l'adoption d'un terme de "culture de rente pérenne" apparaît délicate tant celui-ci apparaît sujet à variation dans le temps et renvoie à l'échelle des économies nationales. C'est dans ce sens qu'est employée aussi la formule de "cultures spéculatives" pour insister sur l'importance de la dépendance au commerce international.

Dans cette réflexion terminologique, restent les termes de "cultures commerciales pérennes" (*cây công nghiệp lâu năm* qui en vietnamien peut être traduit comme culture industrielle pérenne) ou plus simplement de "cultures pérennes" (*cây lâu năm*). Par cette première formule on entend les cultures pérennes dont l'essentiel de la production s'intègre dans une filière productive, locale, nationale ou internationale, et dont l'autoconsommation est limitée ou même inexistante en raison des traitements post-récolte et/ou des comportements sociaux. De cette catégorie sont donc exclues toutes les cultures pérennes comme le jacquier, le mangouier et d'autres arbres fruitiers. À cela, ajoutons la notion d'investissement dans l'arbre qui représente un risque en raison du décalage temporel existant entre la plantation et la récolte. Opter pour l'expression de culture commerciale pérenne permet d'insister sur l'usage du terme de commerce qui est entendu comme une « activité d'achat et de revente d'un produit et par extension prestation de services autour de ce produit ». Ainsi, deux dimensions à ce terme se dégagent : une première liée à l'insertion dans une filière productive et à la fourniture de valeur monétaire et la seconde correspondant à la caractéristique de l'arbre qui est de produire selon des cycles pluri-annuels.

<sup>526</sup> Pour un exposé de ses éléments théoriques, se reporter à la lecture de François Ruf, *Booms et crises du cacao* paru en 1995 et Ruf F., 1987, 1994.

<sup>527</sup> Les zones de colonisation agricole ne se produisent pas toujours en zone forestière. Néanmoins dans ces espaces s'opère l'essentiel des fronts pionniers en raison de la rente forêt (fertilité et économie de travail).

l'adoption des caféiers représente un moyen de sécuriser la terre dans un contexte où, jusqu'au milieu des années 1990, la possession foncière n'est pas clarifiée. Par ailleurs, compte tenu des différences évoquées précédemment dans la pratique et la représentation du territoire entre *Édé* et *Kinh* par exemple, l'arbre est un de moyen de transformer chez les autochtones l'usage du sol en propriété territoriale.

Cependant la pratique de plantation des arbres pour marquer un territoire n'est pas nouvelle et les paysans n'ont pas attendu le café pour faire de la sorte. C'est sans doute même une des premières manières pour l'Homme de marquer sa présence sur le sol. Ainsi, par exemple des paysans *Édé* dans la province de Dak Lak (district d'Ea Kar) avaient planté des bananiers sur leurs parcelles plantées en riz pluvial. Cette plantation qui marque d'une certaine manière une continuité dans l'usage du territoire n'est alors pas perçue comme suffisante pour les cadres de la zone de développement économique créée en 1977 dans cette région permettant de justifier une "utilisation" et ce faisant une appropriation de la terre. En revanche, la plantation de caféiers actuellement dans le Dak Lak, parce que conforme au modèle économique, peut être qualifiée de garantie d'ancrage et d'appropriation. C'est cette raison, parmi d'autres, qui permet de comprendre comment, dans des zones périphériques, certains paysans souhaitent très vite planter des caféiers comme un marqueur territorial, connu et reconnu.

En ajoutant à l'ensemble de ces raisons les revenus importants que ces cultures apportent aux États de la région dans le cadre du soutien au fort développement économique qu'ils connaissent au milieu des 1970-1980, on comprend pourquoi ces arbres ont connu sur les fronts pionniers d'Asie du Sud-Est un très vif succès. Dans ce cadre, le Viêt Nam fait figure de nouveau producteur dans le domaine de la caféiculture. C'est avec succès que ce pays a accru très rapidement sa capacité de production. Pour cela, le Viêt Nam est arrivé en deuxième position derrière le Brésil en matière de production de café arabica et robusta grâce à plusieurs phases productives communes à tous les pays producteurs à travers le monde tropical<sup>528</sup>. Une première phase de montée en puissance correspond à la plantation des arbres comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire dans les années d'avant et d'après guerre et en Indonésie dans les années 1960. La deuxième phase correspond à l'arrêt des fronts pionniers et à une stabilisation de la production. La troisième et dernière phase est relative au vieillissement du matériel végétal qui nécessite des stratégies de régénération des plantations *via* par exemple la replantation.

Pour illustrer notre propos attardons-nous sur la première phase expérimentée par le Viêt Nam entre la fin des années 1980 et le début des années 1990. Cette phase est marquée par l'extension importante des surfaces mises en culture qui bénéficient de la rente-forêt. Cette consommation de la rente-forêt, c'est-à-dire essentiellement du bénéfice de la fertilité de la terre et du moindre investissement en travail, assure un revenu pour les paysans durant une période que François Ruf estime de vingt-cinq à

---

<sup>528</sup> Pour une analyse des cycles macro-économiques des cultures pérennes, se reporter à Daviron B., 1994 ; Ministère de la coopération-CIRAD, 1994.

quarante ans suivant le type d'arbre considéré. Durant cette phase de "boom", « le produit net annuel [d'une plantation] sera trois à dix fois supérieur à celui d'une exploitation de la forêt naturelle »<sup>529</sup>. L'intensification de l'agriculture passe économiquement à ce stade par la disparition de la forêt. Cette volonté d'accroître la production s'inscrit aussi dans le cycle de vie des familles paysannes jeunes et motivées. S'enclenchent alors des cycles migratoires participant à l'avancée du front pionnier et à l'accroissement des surfaces mises en culture. Dans cette course à la consommation de la rente forêt, les zones de production s'accroissent au fur et à mesure de la mise en plantation des espaces. C'est ce que l'on peut constater au Viêt Nam dans la décennie 1980 où les surfaces de caféiers croissent rapidement après une longue phase étatique qui a empêché l'accroissement des caféières tout en jetant les bases indispensables à sa réussite future.

Avant d'aborder les conditions de l'extension caféière à Dak Lak dans la seconde partie en détaillant ces deux phases historiques, examinons les principes d'incorporation de la logique pionnière dans les différentes paysanneries afin de voir comment les pratiques paysannes peuvent évoluer dans des contextes de fronts pionniers.

#### b) Les cycles productifs paysans

Concernant les stratégies productives et en raison des logiques pionnières à l'œuvre, François Ruf constate qu'il existe une interrelation forte entre les migrants et la mono-arboriculture d'une part et entre les autochtones et l'agroforesterie d'autre part<sup>530</sup>. Il se fonde sur l'idée que les allochtones sont dans une démarche de consommation rapide de la rente-forêt et escomptent tirer parti le plus rapidement possible du cycle végétatif de l'arbre. À l'inverse, les autochtones, ayant déjà consommé la rente-forêt, adoptent une démarche dans leur système de production permettant la reconstitution de la fertilité. Cette hypothèse de "la cigale et de la fourmi" correspond dans l'esprit de l'agro-économiste à une logique productive, car, si « au plan écologique et technique la monoculture au sens strict du terme est souvent incontournable, [elle est] nécessairement transitoire »<sup>531</sup> : « le temps d'une génération les migrants tendent à sortir de l'économie familiale d'où ils viennent pour entrer provisoirement dans un fonctionnement d'entrepreneur capitaliste. Tous les cycles étant en phase, il y a

---

<sup>529</sup> Ruf F., 1987, p. 220.

<sup>530</sup> L'agroforesterie est définie par François Ruf comme étant une technique et une stratégie jouant sur les fonctions écologiques et économiques des plantes ligneuses pour essayer de reconstituer les composantes de la rente-forêt et renouveler ainsi le système de production en économisant le recours au capital monétaire et au capital terre. Il s'agit d'un jeu dans le temps et dans l'espace, mais faisant toujours intervenir au moins deux plantes pérennes en interaction. *Idem*, p. 17.

À cette conception de l'agroforesterie principalement tournée vers les composantes économique-écologiques, on peut ajouter les composantes correspondant aux stratégies paysannes car ce système productif permet d'assurer une sécurité face aux fluctuations des prix grâce à la complémentarité des cultures de manière simultanée ou séquentielle favorisant la diversification des revenus, eu égard à la multiplicité des usages permis par l'agroforesterie.

<sup>531</sup> *Idem*, p. 290.

corrélation entre l'augmentation du nombre d'enfants (et donc des charges familiales) et l'augmentation du capital et des revenus »<sup>532</sup>.

Cette explication tient au fait que le processus et la stratégie migratoire des allochtones est fondée sur l'exploitation "minière" du territoire où l'arbre et le sol sont perçus avant tout comme des biens dont on veut tirer un maximum de revenus en un minimum de temps. Or, avec le temps et au fur à et à mesure que se construisent des stratégies familiales, François Ruf souligne qu'il est possible d'observer un renversement des logiques de production. Les autochtones par exemple, du fait qu'ils ont déjà consommé la rente-forêt, peuvent être amenés à modifier leurs pratiques en recherchant des terrains fertiles dans les massifs forestiers, alors que les allochtones pratiquent l'agroforesterie : « les migrants se retrouvent dans un statut d'autochtones à plusieurs titres : ils sont relativement sûrs de leur propriété foncière et sauf capital suffisant, s'orienteraient par nécessité vers l'agroforesterie »<sup>533</sup>, car cette pratique, « demandant peu de capital puisqu'elle joue sur l'utilisation du capital-arbre des plantes pérennes, est une "voie de sortie" de la monoculture et du boom, permettant de limiter la récession »<sup>534</sup>. Se forment alors des convergences et des divergences dans les modes de production paysans. C'est dans ce sens que François Ruf parle de "nouveaux autochtones" : à Sulawesi par exemple, « on rencontre des migrants de seconde ou troisième génération devenus "quasi autochtones" au sens où ils ont hérité de la terre et ne l'ont pas acquis au moyen d'une transaction »<sup>535</sup>.

Cette interprétation dynamique des pratiques agricoles apparaît d'autant plus riche qu'elle refuse de réifier des pratiques dans un groupe social. Les autochtones sont généralement associés à une agriculture extensive en opposition aux allochtones intégrés dans des logiques intensives. De nombreux auteurs rappellent qu'au Viêt Nam par exemple ce ne fut pas toujours le cas. Ainsi, dans les plateaux, selon Marc Dufumier, « les nouveaux venus (...) furent souvent obligés, au début, de pratiquer des systèmes de cultures forts semblables à ceux des populations autochtones, de façon à pouvoir récolter rapidement du riz pluvial »<sup>536</sup>. Du côté des autochtones, certains *Édé* se sont lancés -de manière plus ou moins spontanée- dans la culture du riz inondé ou irrigué aussi bien à l'époque coloniale qu'à l'époque des coopératives socialistes (*h"p tỹc xỏ*). L'adéquation entre un groupe social et sa pratique culturelle n'est donc pas fixe, elle évolue compte tenu des représentations antérieures et de celles en construction. Comme Jean-Marie Eschbach et Tran Thi Thuy Hoa l'ont observé dans les plateaux du Centre Viêt Nam, selon la date d'arrivée des *Kinh* les choix de localisation, la disponibilité des terres, les cultures et la main d'œuvre varient. Ainsi, les nouveaux migrants installés sur des pentes cultivent principalement des cultures vivrières ; les *Kinh* arrivés depuis 1954 sont localisés dans le centre et les périphéries des villes et pratiquent la caféiculture et les paysans des plaines arrivés dans les plateaux "depuis

---

<sup>532</sup> *Idem*, p. 285.

<sup>533</sup> *Idem*, p. 20.

<sup>534</sup> *Idem*, p. 291.

<sup>535</sup> *Idem*, p. 110.

<sup>536</sup> Dufumier M., 1999, p. 4.

longtemps" préfèrent la riziculture irriguée et habitent plutôt dans les zones peuplées de bas-fonds<sup>537</sup>. Delphine Schaeffer-Dainciart indique que dans le Nord Viêt Nam parmi les *Kinh* envoyés dans les montagnes après 1954, « nombre d'entre eux pratiquent l'agriculture sur brûlis pour couvrir les périodes de soudures (...). Le gouvernement voulait faire de ces migrants *Kinh* un modèle de développement auprès des minorités ethniques. En réalité, il se crée le phénomène inverse : ce sont les *Kinh* qui adoptent les techniques culturelles, dites "arriérées", des minorités »<sup>538</sup>. Il est alors pertinent de concevoir les systèmes de cultures de manière dynamique afin d'intégrer les mutations sociales. Les évolutions entre systèmes culturels et la malléabilité des pratiques donnent lieu parfois à des systèmes sociaux originaux. Cette conception dynamique des cultures autochtones et allochtones nous permet de saisir certains des enjeux mais aussi des risques qui pèsent sur ces espaces de conquête.

Toujours concernant les cycles productifs paysans, soulignons le fait que la reproduction familiale par les cycles générationnels et donc la capacité éventuellement à produire de l'ancrage et de l'autochtonie sont essentielles dans les zones pionnières. Au-delà de la pratique agricole, le fait d'avoir les moyens de pouvoir produire et se reproduire est un facteur fondamental qui, s'appuyant sur l'efficacité de l'arbre, permet la revendication d'une légitimité. Car, dans le cas du Tâi Nguyễn ces cultures sont intégrées dans un milieu social autochtone qui ne reconnaît pas dans un premier temps la valeur de ses principes économiques. S'exerce alors un travail de promotion auprès des autochtones de la validité du nouveau projet sociétal proposé par l'État et dont les allochtones sont porteurs. Il est possible alors de s'interroger sur les mutations qui peuvent s'opérer concernant les pratiques territoriales au fur et à mesure de l'adoption de la caféiculture par les groupes autochtones comme c'est le cas dans les plateaux du Centre. Assiste-t-on à l'adoption par les jeunes générations d'un modèle monocultural extractif ou bien y-a-t-il invention de nouvelles pratiques permettant de gérer la ressource ? À l'inverse, pour les groupes de migrants, comme le suggère François Ruf, comment arrivent-ils à s'implanter durablement dans les plateaux et construisent-ils au moyen de leurs pratiques des formes d'autochtonies ?

Ces questionnements nous amènent à considérer que les pratiques agricoles doivent être interprétées dans les cycles de la reproduction familiale de la cellule paysanne. Cette capacité de transformation dans le temps s'inscrit également dans des représentations structurées par des *habitus*, c'est-à-dire des modalités de penser la pratique et de pratiquer la pensée. Elles sont intégrées par les individus de sorte que ce schéma de perception, de penser et d'action structuré selon l'histoire de la personne et selon la conjoncture<sup>539</sup> donne lieu à des pratiques sociales individuelles codées et

---

<sup>537</sup> Eschbach J. M., Tran Thi Thuy Hoa, 1997, p. 202.

<sup>538</sup> Schaeffer-Dainciart D., 1998, p. 59.

<sup>539</sup> Bourdieu définit l'*habitus* comme des dispositions génératrices de distinctions distinctives traduisant les positions sociales du groupe auxquelles elles appartiennent. Incorporé dans l'individu à travers son groupe d'origine, l'*habitus* en tant que principe générateur de pratiques et de représentations de la pratique est un concept utile lorsqu'on veut identifier les clivages sociaux. Pour une représentation graphique de l'univers dans lequel s'intègre les structures de l'*habitus*, voir Encyclopedia universalis, *Géographie*, 1996, p. 319.

repérables dans le champ social. De ce point de vue l'analyse qui tendrait à croire que les individus ajustent leurs pratiques "rationnellement" fait abstraction des structures socioculturelles et tombe dans un individualisme qui n'a rien de très méthodologique fondé sur la conception opportuniste de l'économie dé耦lée de ses amarres sociales. Subséquemment, les logiques sociales devront être analysées à la fois selon les évolutions temporelles et les innovations mais aussi en fonction des structures de pensée qui parfois sont en décalage avec le contexte socio-économique. Dès lors, en incluant les pratiques et les représentations dans notre champ d'analyse, il est possible de s'interroger sur la manière dont les différents groupes se construisent, eu égard à leurs structures mentales et sociales passées et présentes, une nouvelle appartenance. Par quels types de mécanismes les autochtones tout comme les allochtones participent-ils à la reconstruction d'un sentiment d'appartenance au territoire. Ces modalités sont-elles radicalement différentes entre les groupes ou bien peut-on déceler des mécanismes similaires : l'engouement généralisé pour la caféiculture dans les centres productifs est-il facteur de convergence des manières d'appréhender l'espace ?

Après l'analyse des modalités d'ancrage de l'arbre et des paysans dans le territoire, voyons maintenant par quels mécanismes ces plantes se sont implantées dans la région du Centre Viêt Nam en insistant sur l'apparente "neutralité" des cultures pérennes afin de mieux dévoiler les valeurs dont elles sont les ambassadrices.

### *3.1.2 L'apparence naturelle des cultures pérennes dans les plateaux*

L'État, sous différentes formes, tout au long de l'histoire de ces régions, a dénigré les pratiques agricoles autochtones. Considérant ces pratiques non-conformes à la raison de l'efficacité économique, l'État implante dans les plateaux de nouveaux modèles économiques fondés sur les cultures pérennes. Parmi ces dernières, le caféier s'impose aujourd'hui comme un élément déterminant et incontournable. En poursuivant cette réflexion sur les caractères des cultures commerciales pérennes, voyons dans un premier temps les modalités d'implantation du caféier à Dak Lak, dans un deuxième temps la forme idéologique d'une autochtonie construite à son propos dans les plateaux du Centre Viêt Nam et en dernier lieu comment les valeurs économiques constitutives de la plante ont été accueillies par les populations autochtones.

#### a) L'installation du café autour de Buôn Ma Thuôt

Dès les premières explorations, les colons sont convaincus que les terres basaltiques sont propices à la plantation de cultures pérennes, hypothèse confirmée

par la suite grâce aux travaux scientifiques comme celui d'Yves Henry<sup>540</sup>. En Indochine, dispersées sur des massifs allant de Ba Ria au sud jusqu'aux plateaux des Bolovens au nord, les terres apparaissent vastes. Les colons s'y emploient à développer les plantations agro-industrielles. Les deltas et les espaces en marge, au Nord comme au Sud ainsi que les zones de moyenne montagne sont prospectées et portent rapidement des cultures pérennes. Mais la nature de colonisation mise en œuvre en Indochine par les Français est plus tournée vers la rentabilité rapide selon des critères simples d'efficacité économique comme la localisation, la disponibilité de la main d'œuvre et la capacité d'investissements. Or, à l'échelle des colonies, si la présence des terres basaltiques est une condition première de l'extension de cultures pérennes, la capacité d'investissements et la main d'œuvre sont des facteurs très importants. Concernant ces deux derniers aspects, les zones du centre montagnard présentent au début des années 1900 peu d'avantages : mal maîtrisées politiquement, éloignées des grandes routes, nécessitant de grands défrichements et peu densément peuplées, les quatre provinces des plateaux ne feront l'objet d'attentions -entreront seulement dans l'Indochine "utile" d'un point de vue économique<sup>541</sup>- qu'au début des années 1920. Le cycle des industries, des mines et des plantations de l'Indochine du début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'effondrement des cours des matières premières de 1929, voit fleurir de nombreuses activités agricoles sous la forme de grandes plantations coloniales. Parmi les trois grandes productions qui se sont imposées en Indochine avec le café, le thé et l'hévéa, c'est cette dernière production qui rencontre le plus vif succès et attire à elle le plus de capitaux métropolitains. En comparaison, le caféier et le théier n'ont jamais atteint les surfaces couvertes par l'*Hevea brasiliensis*. Ainsi, en 1937, les statistiques coloniales font état de plus de 120 000 hectares d'hévéas contre 10 000 hectares de caféiers et 20 000 hectares de théiers. Pour expliquer cette prédominance de l'hévéa par rapport aux autres spéculations comme le caféier, bien qu'elles aient été introduites respectivement en 1897 et 1867<sup>542</sup>, plusieurs facteurs peuvent être avancés. Tout d'abord, le contexte des cours mondiaux favorables à l'hévéa au début des années 1900 en raison de la croissance notamment du secteur automobile en Occident pousse à l'accroissement rapide des petites et moyennes plantations.

Ensuite, la robustesse de cet arbre permet son adaptation à différents types de sols<sup>543</sup>. Contrairement au caféier et au théier qui posent de nombreux problèmes aux planteurs coloniaux (fumure, arrosage, maladies)<sup>544</sup> et qui exigent une certaine technique de plantation et d'entretien, l'hévéa ne présente guère de difficultés. En revanche, alors que le café se récolte aisément, le latex, en plantation industrielle,

---

<sup>540</sup> Henry Y., 1931. Voir *Carte 5 La région des plateaux du Centre Viêt Nam*, page 56 pour une localisation des terres basaltiques à l'échelle de cette partie de l'Asie du Sud-Est péninsulaire et à l'échelle provinciale page 239, *Carte 22 L'extension des cultures pérennes à Dak Lak de 1960 à 2000*.

<sup>541</sup> Brocheux P., Hémerly D., 2001, p. 120. Les plateaux deviennent stratégiques dans la confrontation entre la France et le Siam à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; puis ils perdent de leur intérêt lorsqu'ils sont intégrés dans l'Indochine ; avec l'ouverture des plateaux aux investisseurs dans les années 1920, ils retrouvent une attractivité.

<sup>542</sup> Fortunel F., 1998, p. 15 ; Đặng Văn Vinh, 2000, p. 16 ; Murray M.J., 1992, p. 46.

<sup>543</sup> Crémazy A., Bazé W., 1927, p. 24.

<sup>544</sup> Robequain C., 1949, p. 214.

nécessite une technique précise et sa transformation en caoutchouc exige des investissements lourds devant être amortis par des surfaces importantes..

Enfin, la situation des plantations d'hévéas est un facteur important de sa réussite. Les premières plantations expérimentales ont été installées à Thu Dâu Môt (province actuelle de Binh Duong), à quelques kilomètres de Saïgon. Toutes les terres grises aux alentours de la capitale cochinchinoise sont mobilisées pour sa plantation avec d'autant plus d'ardeur que cette proximité a permis l'attraction des capitaux privés dans de petites et moyennes plantations appartenant à « des fonctionnaires et des employés de commerce qui y consacrent leurs économies ; ils se rendaient tous les dimanches sur leurs propriétés qui, dans la semaine, étaient surveillées par des *caï's* (chefs coolies, caporaux). »<sup>545</sup> Cette hévéaculture de petits entrepreneurs qui ressemble à ce sujet à la caféiculture laotienne de l'entre deux guerres<sup>546</sup> est très éloignée de la situation dans les plateaux. Cette dernière région n'a effectivement pas bénéficié de l'engouement des "petits planteurs" coloniaux et des capitaux indispensables. Quand celle-ci s'ouvre aux investissements, au milieu des années 1920, la plantation bat déjà son plein avec la création de grandes sociétés capitalistes comme la Société Indochinoise de Plantations d'Hévéas (S.I.P.H)<sup>547</sup> : les surfaces passent en 1925 de 18 000 hectares à 78 000 en 1929<sup>548</sup>. À titre de comparaison, à cette même période Buôn Ma Thuôt ne comptait que 1 380 hectares de caféiers, 1 100 hectares d'hévéas et huit cent quatre-vingts hectares de théiers.

La question de la localisation est donc un élément fondamental dans la répartition des cultures pérennes dans le Sud de l'actuel Viêt Nam. Ainsi, si rapidement l'hévéa envahit les contreforts du delta du Mékong, le théier et le caféier se retrouvent cantonnés dans des espaces périphériques en attente de capitaux. Cette situation conduit à une spécialisation relative des cultures pérennes : ainsi, à Kon Tum-Gia Lai le thé et le café s'imposent, à Darlac les plantations de caféiers sont nombreuses avec quelques-unes d'hévéas, le Haut Donnaï (Lâm Đông) quant à lui est plus spécialisé dans le théier et le caféier. En dehors des plateaux, en descendant vers Saïgon, c'est le règne des grandes plantations hévéicoles. La spécialisation dans la caféiculture des plateaux n'est pas le fruit d'un choix particulier. C'est d'une certaine manière la conséquence d'une part de la qualité des sols et d'autre part d'une difficulté d'investissements.

Concernant les rapports entre le thé et le café, celui-là venu de Chine s'est installé au Viêt Nam vers le VIII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement dans la région septentrionale montagneuse<sup>549</sup>. Les colons ont entrepris la culture à grande échelle du thé noir comptant sur un marché métropolitain et local. Mais ce dernier est plus tourné vers le thé vert et d'origine chinoise de surcroît. Il s'est alors développé avec le café mais a rencontré les mêmes difficultés découlant de sa mise en culture et des investissements

---

<sup>545</sup> Crémazy A., Bazé W., 1927, p. 18.

<sup>546</sup> Taillard C., 1975, p. 24.

<sup>547</sup> De Vogüé A., 1993.

<sup>548</sup> Brocheux P., Hémerly D., 2001, p. 126.

<sup>549</sup> Sur l'origine du thé au Viêt Nam, voir Gineste M., 1997, pp. 422-423.

nécessaires. Dans les années 1920-1930 les planteurs implantent caféiers et théiers le long de la côte vietnamienne puis dans les plateaux centraux<sup>550</sup> : Charles Robequain compte huit cents hectares de théier et 3 000 hectares de caféier entre Kon Tum et Djiring<sup>551</sup>.

Les plateaux deviennent à cette époque le pôle de plantation du caféier robusta par remplacement de la caféiculture arabica du Tonkin. En 1931, les caféiers sont présents dans le Nord Annam (Thanh Hoa, Nghê An, Ha Tinh) sur 2 000 hectares ; au Centre (Quang tri) sur 400 hectares et dans les plateaux du Centre avec 3 700 hectares. De ces trois pôles productifs, la zone des plateaux est, comme le souligne le *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, la plus récente mais aussi la plus étendue, ce qui la place comme une zone productive importante<sup>552</sup>. L'organisation spatiale de la production coloniale de café en trois pôles est remise en cause lorsque la caféiculture du Nord, pourtant de bien meilleure qualité (le "moka du Tonkin"), se solde par un échec en raison d'attaques régulières de parasites (*borer...*) et de maladies (*Hemileia vastatrix...*) au sortir de la Seconde Guerre mondiale<sup>553</sup>. Les contraintes sanitaires et climatiques, comme c'est encore le cas aujourd'hui, ont eu raison des tentatives de diffusion de la caféiculture dans cette région septentrionale du Viêt Nam<sup>554</sup>.

Le choix du café dans les plateaux est en fait un non-choix ; c'est la seule activité disponible avec le thé qui, après des essais mitigés dans le Tonkin, s'est développée vers des espaces plus propices d'un point de vue climatique : ces deux plantes s'installent à partir du milieu des années 1920 dans cette partie centrale de l'Indochine au moment même où la région n'est plus considérée par la colonie comme une vaste réserve autochtone mais plutôt comme un espace à exploiter. En effet, la mobilisation de vastes surfaces est freinée dans les plateaux jusqu'à cette date notamment en raisons des mesures protectionnistes prises dans les plateaux et à Darlac. Cette politique de fermeture inspirée et appliquée par Léopold Sabatier privilégie l'autarcie ethnique des autochtones à l'ouverture à la colonisation agricole coloniale. Se structure dans les plateaux cette double spécialité avec quelques entreprises coloniales : les Plantations Indochinoises de Thé (P.I.T), la Compagnie agricole des thés et cafés de Kon Tum-Annam, la Compagnie des Hauts Plateaux Indochinois, la Compagnie Agricole d'Annam (C.A.D.A) sont, parmi d'autres, installées sur les plateaux et tentent de poursuivre la production des cultures rémunératrices malgré les difficultés de main d'œuvre, d'accès aux infrastructures de communication. Ces implantations se font, comme on le constate sur la carte d'Yves Henry de 1932, surtout aux axes de

---

<sup>550</sup> Teulières R., 1961, pp. 184-185.

<sup>551</sup> Robequain C., 1949, pp. 218-221. Voir carte d'Yves Henry, 1931 reproduite dans Déry S., 1999, p. 72.

<sup>552</sup> *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, janvier-juin 1931, p. 129.

<sup>553</sup> Pour une histoire de la caféiculture au Viêt Nam, voir en vietnamien Đoàn Triệu Nhận (dir.), 1999 et en français Fortunel F., 2000.

<sup>554</sup> Une grande partie des caféières plantées depuis 1997 dans les provinces les plus élevées ont subi des revers notamment à cause de gelées. Le plan de développement de l'arabica concerne par ordre d'importance les provinces suivantes : Thanh Hoa (2 500 ha en l'an 2000), Son La (600 ha), Yên Bái (500 ha), Nghê An (265 ha), Lai Chau (180 ha), Ha Giang (100 ha), Lang Son (50 ha), Quang Ngai, Ha Tay. Source VINACAFÉ, 2001, rapport interne. On est très loin des 40 000 hectares de caféiers arabica prévus par le plan de 1997. Voir la décision 172/TTg concernant la planification d'un programme de développement de 40 000 ha de café arabica d'ici à 2001. *Tạp Chí ng- òi ài bọu nhān dān*, 1997, p. 85.

communications et à proximité des centres urbains<sup>555</sup>. Au fur et à mesure des défrichements et des autorisations d'exploitation se dessine une spécialisation interne aux plateaux de l'Ouest avec au Centre le Darlac, fortement spécialisé dans la caféiculture à l'échelle locale et nationale<sup>556</sup>, au Nord (Kon Tum-Pleiku) et au Sud (Haut Donnai) la théiculture. En 1940, les plateaux prédominent tant en surface qu'en production avec 5 681 hectares pour 1 640 tonnes ; le Nord de l'actuel Viêt Nam dispose de 2 520 hectares et 600 tonnes ; le Sud enfin compte 1 000 hectares de caféières produisant 252 tonnes<sup>557</sup>. En 1952, après l'épisode japonais dans les plateaux particulièrement dévastateur en terme d'exploitation, les cultures pérennes dans les Pays Montagnards du Sud se répartissent comme suit : Kontum-Pleiku représente 37,5 % des surfaces de théier et 3 % des caféiers, le Lâm Đông (Haut Donnai) 55 % des théiers et 6 % des caféiers<sup>558</sup>, le Darlac est prédominant dans la caféiculture avec 90 % des surfaces des Pays Montagnards du Sud et 7 % des théiers<sup>559</sup>. En 1967 les rapports entre théier, caféier et hévéa sont inchangés, ce dernier arbre ne représente dans les plateaux que 10 % de la surface plantée dans le Sud-Est alors qu'au sortir de la guerre, le caféier et le théier se maintiennent dans les plateaux. Le Lâm Đông conserve dans les districts de Bao Loc, Di Linh et Dalat une petite production de thé connue à l'échelle nationale<sup>560</sup>.

De cette division spatiale des productions agricoles au sein même des plateaux du centre Indochinois puis du centre Viêt Nam, le caféier est clairement prédominant dans la province devenue la capitale économique régionale. Disparus dans le Nord et peu valorisés sur les terres grises des contreforts cochinchinois, les caféiers se développent dans les zones de plateaux et favorisent la production de représentations participant à une autochtonie du café à Dak Lak.

## b) L'autochtonie du café dans le Dak Lak

Parler d'autochtonie du café à Dak Lak peut paraître provocateur pour le caféier d'origine africaine et introduit par des colons européens qui ont imposé leur pouvoir par la force. Cependant, cette assertion s'appuie sur des représentations qui permettent de voir qu'aujourd'hui l'implantation du café à Buôn Ma Thuôt ne pose plus question. S'il se dit comme le notent Daniel Weissberg et Jean Pilleboue que le meilleur café du Viêt Nam se produit à Dak Lak, c'est que cette réputation est amplement reprise dans les arguments commerciaux de vente du café à l'intérieur du Viêt Nam<sup>561</sup>. Elle est aussi le

---

<sup>555</sup> Carte reproduite dans un article à paraître, Durand F., Pham V.H., Fortunel F., 2004.

<sup>556</sup> En 1930 le Darlac représente 27 % des caféières du Sud Viêt Nam pour atteindre 57 % en 1959 et même 66 % en 1974. Voir Fortunel F., 2000, p. 26.

<sup>557</sup> Viêt Nam (République du), 1961, p. 1.

<sup>558</sup> La première station expérimentale au Nord a été fondée près de Hanoi dès 1890. En 1927 une deuxième est ouverte à Pleiku, puis en 1931 une troisième station agronomique est créée à Blao. Voir Teulières, 1961, p. 183.

<sup>559</sup> Viêt Nam (République du), 1953, p. 101.

<sup>560</sup> Trần Ngọc Thâm, 2001, p. 483.

<sup>561</sup> Pilleboue J., Weissberg D., 1997.

constat que la caféiculture à Dak Lak représente 59 % des surfaces du pays en 2000 et que le café à lui tout seul correspond à 47 % du Produit Intérieur Brut provincial<sup>562</sup>. Cet attachement et cet ancrage du café à Buôn Ma Thuôt est aujourd'hui sans conteste à l'échelle de tout le pays. Renommé au Viêt Nam pour son arôme<sup>563</sup>, le café à Buôn Ma Thuôt est diffusé par la marque "Trung Nguyên". Celle-ci produisant du café dans son usine implantée à Buôn Ma Thuôt, dont on sent l'arôme dans une partie de la ville lorsque le vent est propice, est également une franchise diffusant par sa politique commerciale aux quatre coins du Viêt Nam une image "exotique" du café vietnamien<sup>564</sup>. L'image associée au café à l'intérieur du Viêt Nam tourne assez peu autour des populations des plateaux. La maison longue ou la forêt (décoration intérieure d'un café à Hồ Chí Minh ville) sont autant de signes extérieurs d'une association entre le Tây Nguyên et la caféiculture. Néanmoins ces quelques signes identitaires d'une typicité ne sont que les exceptions qui masquent l'absence de mise en valeur par les autorités de la dimension ethnique de la production caféicole en tant qu'argument commercial conformément au principe d'exclusion des autochtones de toutes compétences dans le champ économique, à l'inverse, semble t-il, du cas laotien<sup>565</sup>.

Une fois ce constat posé, on peut s'interroger sur cette dimension emblématique du café à Tây Nguyên en général et à Dak Lak en particulier. La légitimité du café à Buôn Ma Thuôt repose sans doute d'abord sur sa longévité historique. Cette ville est le seul endroit, avec les contreforts du Nghê An, où la culture a survécu aux guerres qui ont durement éprouvé les plateaux. Cette tradition et cette implantation historique, qu'ont reprises à leurs comptes les fermes d'État d'après 1975, ont pour effet que le café de Dak Lak peut être considéré comme étant autochtone dans les plateaux. En effet, lorsque l'on reconstruit *a posteriori* l'histoire du café dans le Tây Nguyên, il apparaît que, malgré les guerres, le secteur de la caféiculture s'est maintenu dans les grandes comme les petites plantations. Alors que le café a été apporté par des allochtones venus d'Europe, la caféiculture a réussi son ancrage territorial dans les plateaux pour devenir actuellement, aux côtés du riz et du pétrole, le symbole de la puissance commerciale nationale du Viêt Nam.

En effet, introduite par un agent extérieur colonial, la culture paysanne du caféier est apparue comme nouvelle aussi bien pour les "Montagnards" des plateaux que pour les paysans tonkinois des abords du delta du Mékong. Dans les plantations coloniales, les coolies des plaines et les paysans autochtones se sont retrouvés ainsi face à une plante et des techniques totalement inconnues.

Cependant cette nouveauté donne une apparence de neutralité à l'arbuste lorsque le caféier, dans ce contexte, n'apparaît pas codé culturellement ni du point de vue des plaines ni du point de vue des montagnes, et qu'il trouve par "greffe" dans le Tây

---

<sup>562</sup> Nguyễn Ba Anh, 2000, p. 22.

<sup>563</sup> Les cafés arabica produits dans le Lâm Đông sont aussi réputés.

<sup>564</sup> Cohen M., 2000, p. 62.

<sup>565</sup> Dans le cadre d'une production de qualité, le CIRAD tente au Laos de promouvoir commercialement le café dit "ethnique", même si cela semble entrer en contradiction avec un modèle qui tend à s'inspirer du Viêt Nam. Voir Wallengren M., 2001 et consultation du site suivant : [www.bdpa.fr/encours/successtories/successlao.pdf](http://www.bdpa.fr/encours/successtories/successlao.pdf).

Nguyên un point d'attache. De ce point de vue, il serait possible d'y voir la cause de l'adoption par des autochtones du caféier dans leurs jardins sous l'impulsion des colons. À Kontum « les premiers missionnaires arrivés dans le pays y ont apporté le caféier. Depuis, les Sedangs ont planté des pieds, un peu au hasard et, bon an mal an, en 1946, ces pieds produisaient 2 à 3 tonnes de café de la variété "arabica" surtout. C'était peu ; étant donné qu'il s'agissait d'une dizaine de villages en tout, non contrôlés, non éduqués, il semblait possible d'améliorer la production. (...) Aussi, dès 1947, des pépinières sont créées, à Kon-Horing notamment. En 1948, plus de 3 000 pieds ont été repiqués dans les villages environnants. En 1949, on compte replanter de 6 000 à 8 000 nouveaux pieds. (...) La culture se fait soit par famille (une trentaine de pieds par famille) soit par village selon le pourcentage d'hommes valides, en plantations plus importantes. L'augmentation du prix du café qui a monté en flèche de 1945 à 1948 encourage fortement les *Sedangs* à planter »<sup>566</sup>. En 1956-1957, lorsque Gerald Cannon Hickey fait ses enquêtes dans les plateaux, il note que « des caféiers sont souvent présents à côté d'un certain nombre de maison *Rhadé* Kpa ; les *Hre* et *Cua* cultivent des théiers dans leurs villages »<sup>567</sup>. Avec l'expérience acquise lorsqu'ils travaillaient dans les plantations françaises dans la province de Darlac, certains *Édé* ont établi leurs propres petites plantations. En 1971, il y avait trois cent vingt-six *Édé* enregistrés comme planteurs avec un total de 531 hectares avec une moyenne d'un hectare par plantation. Leur café est vendu à des commerçants chinois à Buôn Ma Thuôt qui le transportent ensuite vers Saigon<sup>568</sup>. Contrairement à la représentation qui voudrait que les autochtones s'intéressent peu à la caféiculture, le café s'est intégré très tôt dans les jardins paysans sans doute par association avec d'autres arbustes<sup>569</sup>. Cependant cette adoption, tout comme les activités commerciales du village Alé A, est restée très limitée tant sociologiquement (les planteurs autochtones du temps de la colonisation étaient pour un grand nombre des fonctionnaires au service des Français) que spatialement car cette caféiculture est principalement située autour des grands pôles urbains provinciaux. Bien que les caféières recensées comme étant cultivées par des *Édé* au tout début des années 1970 ne représentent approximativement que 5 % du total planté à Darlac à la même date<sup>570</sup>, cette tentative de développement économique est importante car elle dénote la volonté et l'ambition des *Édé* de participer à l'activité sociale et économique de leurs temps. Cela correspond à l'idée selon laquelle l'exclusion qui est la leur des champs du commerce et des activités productives autres qu'agricoles n'est pas liée à un choix mais plutôt à une contrainte<sup>571</sup>.

Si la plante peut être analysée comme "neutre" dans une logique binaire opposant *Kinh* et autochtones du fait qu'elle est importée par les colons, en revanche le maintien avant et après 1954 de grandes plantations au détriment des paysans en raison d'un certain nombre de préjugés et sans doute d'intérêts économiques particuliers, n'a pas

<sup>566</sup> Jérusamely *in* Education, 1949, p. 43.

<sup>567</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 33.

<sup>568</sup> *Idem*, p. 443 ; Hickey G.C., 1993, pp. 37, 44.

<sup>569</sup> Fortunel F., 2000, pp. 33-36.

<sup>570</sup> Les séries statistiques des surfaces de caféières retenues dans ce travail indiquent pour 1971 un total de 9 400 hectares.

<sup>571</sup> Voir 5.3 *Les paysans en quête d'une nouvelle autochtonie*.

permis aux autochtones de s'appropriier symboliquement et matériellement le caféier comme référent d'une identité "modernisée" car exclus des activités productrices malgré les quelques efforts des Résidents locaux. Cette apparente neutralité de la caféiculture a été invalidée par l'insistance manifestée par les cadres communistes qui ont poussé les autochtones, parfois par la coercition, à adopter le caféier dans leurs systèmes culturels et culturels. Dès lors, la seule référence de l'adoption d'une autochtonie de la caféiculture incorporée par les autochtones réside dans le logo de la ferme agricole d'État Ea Tul où l'on voit un grain de café comme pilier central d'une maison longue<sup>572</sup>.

Pour poursuivre la réflexion sur l'apparence naturelle du caféier dans les plateaux, il apparaît que cette autochtonie du caféier doit être nuancée par le contexte social dans lequel il est mobilisé. En effet, s'il ne s'est pas développé au Viêt Nam de "culture du café" comme dans certains pays américains ou africains, il faut en trouver sans doute les racines dans la dimension techniciste et économiciste de la pratique culturelle de l'arbre conçue par l'occidental comme n'étant pas dénuée de tous référents culturels. En effet, la conception économétrique transposée par les colons sera reprise par l'État vietnamien sous les différents régimes afin de démontrer que les cultures commerciales ne sont rien d'autre que des moyens d'enrichissement afin qu'elles soient acceptées par tous, croyant naïvement que le café, comme l'argent, "n'a pas d'odeur".

### c) L'argument contesté de l'efficacité économique

Lorsque le Résident de Darlac Léopold Sabatier dans la Palabre du Serment exhorte les *Édé* à « améliorer leurs rizières dans les zones marécageuses et à planter du café pour devenir riche »<sup>573</sup>, non seulement il souhaite imposer chez eux le modèle de la rizière irriguée telle qu'elle est pratiquée dans les plaines, mais surtout il tente de les persuader de l'intérêt à devenir fortuné, ce qui montre *a contrario* le peu d'intérêt que les autochtones pouvaient éprouver à le devenir. En protégeant les autochtones le projet colonial ne prétend pas comprendre la rationalité des populations autochtones, il est de les faire "évoluer" au contact des Français afin qu'ils adoptent, tout en assurant le maintien de leurs coutumes, leur modèle économique. C'est à peu de choses près ce même type de discours que l'on retrouve encore aujourd'hui dans cette volonté de faire participer les minorités ethniques à l'économie nationale *via* les programmes de développement économique. Ces conceptions identiques sur le fond reposent sur un même postulat implicite du "développement" économique fondé sur un axiome quantitatif et industriel supposé être déconnecté des structures sociales. Celui-ci renvoie à une conception particulière de l'histoire du monde dont l'Occident occupe la

---

<sup>572</sup> La caféiculture a pu, dans certaines conditions, participer à la création d'un sentiment valorisé de l'identité autochtone *Édé*, voir 5.3.1 *Dynamiques de cloisonnement dans le centre productif*, b) *Le choix du maintien dans les structures productives d'État*.

<sup>573</sup> Sabatier cité par Hickey, 1982a, p. 307.

position primordiale comme détenteur de capital économique<sup>574</sup>. Ce principe, historiquement daté et géographiquement situé, ne relève pas d'une nature humaine comme tendent à le démontrer les théoriciens de l'économie classique comme Ricardo et Smith complétée par la suite avec Rostow et Lewis. La pensée économique occidentale est en définitive construite sur une représentation du monde selon un ordre historiquement organisé et auquel est associée une distribution inégalitaire de valeur allant du négatif au positif. Dans ce dispositif il n'y a pas de place pour la différence car la rationalité économique est pensée comme étant substantielle à l'Homme. La non conformité aux référents classiques de l'*Homo œconomicus* supposant une rationalité éclairée<sup>575</sup>, un marché structuré autour de l'offre et de la demande est une des questions qui a interrogé nombre d'Occidentaux au contact des autochtones par exemple supposant qu'ils relèvent de l'état de nature et que leurs missions est de les faire atteindre celui de la culture, de la raison. L'apprentissage de la raison économique et de sa rationalité se fait par imposition d'un modèle externe qui a pour but de briser l'imbrication existant entre le social et l'économique car comme l'écrit Karl Polanyi « l'homme agit de manière, non pas à protéger son intérêt individuel à posséder des biens matériels, mais de manière à garantir sa position sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux. Il n'accorde de valeur aux biens matériels que pour autant qu'ils servent cette fin »<sup>576</sup>.

Ce système différent de valeur, s'il n'est pas observé selon le point de vue d'une rationalité différente, est difficile à saisir lorsque l'on est persuadé de détenir la raison logique de la rationalité comme c'est le cas notamment du Père Kemlin qui note en 1922 : « donnez à un sauvage [autochtone] une charrue et un bœuf ; il tuera le bœuf et brûlera la charrue pour cuire le bœuf »<sup>577</sup>. Ce genre de comportements illogiques dans le cadre des analyses "classiques" de l'économie (« c'est la superstition qui fait loi » note aussi le missionnaire) trouve une explication dans la valeur supérieure attribuée au lien social. Les comportements illogiques d'un point de vue de l'économiste s'éclairent lorsqu'on considère que le capital économique plutôt que d'être investi dans l'acquisition de bien de consommation courante ou bien dédié à des stratégies d'accumulation en vue d'investissements productifs est jugé plus utile et plus efficace dans le renforcement des liens entre le groupe notamment par le biais de la réciprocité. Alors que dans le cas d'un *Kinh*, par exemple, la charrue et le buffle seront utilisés pour travailler les rizières irriguées, dans le cas des autochtones il est logique qu'ils ne servent pas à la riziculture irriguée pour la bonne et simple raison qu'elle ne répond ni aux méthodes utilisées ni d'une manière générale à la topographie de la région. De plus, les pratiques agricoles "traditionnelles" sont associées fortement aux pratiques religieuses ; il y a peu d'intérêt pour un agent économique à se servir d'un buffle selon les recommandations alors que justement ce dernier tient une place importante dans le

---

<sup>574</sup> Latouche S., 1989 ; 2001.

<sup>575</sup> Voir notamment Bourdieu P., 2000, p. 19 et Latouche S., 2001.

<sup>576</sup> Polanyi K., 1993, p. 75. Voir l'exemple proposé par Bourdieu P., 2000.

<sup>577</sup> Xavier de Maistre cité par Kemlin E., 1922, p. 5. La réflexion tourne le plus souvent sur le caractère néfaste des religions et coutumes comme étant un frein à la rationalité économique concernant les méthodes de travail des autochtones. Sur l'utilisation de la charrue dans les plateaux voir Lafont P.B., 1967, 47.

système religieux des groupes autochtones<sup>578</sup>. L'autochtone a donc tout intérêt à valoriser le buffle en le transformant en capital social et symbolique au profit du groupe en pratiquant un tel sacrifice alors que l'économiste ne voit que le "gaspillage" d'un capital économique élevé. Cette perception nous amène, à partir des réflexions actuelles sur le développement avec par exemple les écrits de Serge Latouche, à examiner les implications culturelles des prescriptions economicistes. Le mépris des dimensions culturelles peut conduire à l'éclatement des structures sociales et *in fine* à une forme de déculturation comme l'analyse cet auteur.

Par l'introduction de systèmes économiques importés dans les représentations et les pratiques de certains autochtones qui n'en maîtrisent pas toutes les subtilités, on en arrive à des comportements parfaitement illogiques économiquement parlant ; par exemple quand des pygmées camerounais souhaitent acquérir des biens de consommations, ils argumentent en ces termes : « nous avons besoin de toutes ces choses car les autres se moquent de nous parce que nous ne les avons pas »<sup>579</sup>. Dans les plateaux, cette volonté de s'intégrer au modèle dominant passe notamment par l'achat de motocyclettes. L'acquisition de ces biens de consommation est un des critères qui permet de créer la distinction sociale, devient un marqueur valorisé et valorisable tout en détournant l'utilité sociale de son objectif collectif au profit d'une satisfaction familiale et individuelle. D'une certaine manière l'achat individuel d'une Honda Dream<sup>580</sup> s'est substitué au sacrifice collectif d'un buffle ou la protection offerte par ce dernier a été remplacé par les services rendues par l'engin motorisé concernant la vente du café. Mais pour que naisse ce désir encore faut-il avoir adhéré à cette perception des biens industriels comme des objets à la fois de désir et de symbole social.

Afin de s'assurer que les autochtones adhèrent au dogme de l'économie rationnelle et afin de faire cesser ces comportements illogiques du point de vue occidental qui sont le non-appât du gain, il apparaît aux autorités passées comme actuelles que l'apprentissage de ces codes doit passer par la fréquentation d'autres populations déjà convaincues des bienfaits de l'argent. Ainsi, dans les années 1920 pour les colons, « l'établissement dans le voisinage *Moï* d'un centre annamite modifie peu à peu cette insouciance, l'appât d'un gain et la certitude de l'écoulement rapide des produits de son industrie font qu'on rencontre souvent à Kon Tum par exemple des Moïs venant offrir de porte en porte leurs articles de vannerie et leurs paquets de rotin »<sup>581</sup>. En désaccord avec Léopold Sabatier sur la forme (l'arrivée d'allochtones) et non sur le fond (l'adhésion au principe économique techniciste), en 1922, un missionnaire s'extasie :

---

<sup>578</sup> En effet le sacrifice du buffle est un acte d'accroissement du prestige ; en effet du point de vue des autochtones il s'agit d'« un renforcement d'alliance, (...) un affermissement de leur position sociale ». Condominas G., 1965, p. 174 et film documentaire de Condominas.

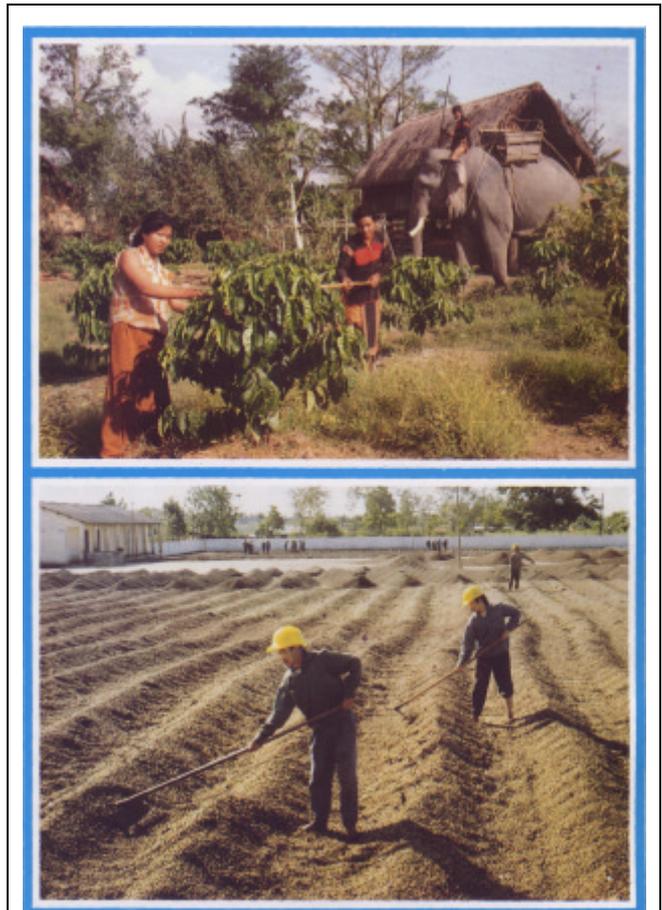
<sup>579</sup> Kouamoua T., 2002.

<sup>580</sup> La Honda Dream est un modèle de motocyclette particulièrement apprécié au Viêt Nam pour sa qualité et sa renommée. Tout un schéma hiérarchique de distinction s'est constitué à son sujet ; les propriétaires classent par ordre de préférence les motobicyclettes issues du Japon, de la Thaïlande ou fabriquées au Viêt Nam ; le modèle importé du Japon crée chez son propriétaire un sentiment de distinction par rapport à la masse des importations chinoises.

<sup>581</sup> Kemlin G., 1922, p. 7.

« c'est un ravissant spectacle que de voir et d'entendre un Annamite et un *Moï*, ignorant mutuellement leur langue, en tête à tête pendant une demi-journée pour l'échange d'un poulet contre une poignée de sel ou quelques centimètres de calicot rouge ; il y a donc tout lieu d'espérer que le voisinage habituel multipliant les bonnes occasions, le *Moï* arrivera insensiblement à se créer des besoins, à apprendre le goût au gros et au petit commerce »<sup>582</sup>.

C'est dans ce processus d'apprentissage des valeurs implicites de l'économie que les cultures pérennes, dont le café, trouvent leur pertinence. En effet, parce que les cultures de rente pérennes -*via* les revenus qu'ils permettent potentiellement- donnent l'opportunité d'avoir accès à tous les signes de la richesse "moderne" et matérielle, elles donnent l'illusion de la légitimité "naturelle", c'est-à-dire culturellement neutre et économiquement indolore. De ce point de vue, ces arbres représentent dans de nombreux cas un moyen - bien plus efficace que la coercition- pour importer de nouveaux modèles aussi bien sociaux qu'économiques et pour renverser le rapport de force entre d'une part des valeurs sociales tournées vers le lien social, la reproduction d'une identité ethnique spécifique et d'autre part des valeurs économiques monétaires.



### Document 3 La diversité des caféicultures

Source : Tổng cục thống kê, *K t quUtăng ăiũu tra nâng thân và nâng nghiệp nrm 1994*, livre n°1, NXB thống kê, Hanoi, 1995, p. 221. Commentaire : la superposition de ces deux photographies (reproduite à l'identique sur le document original) dessine malgré des similitudes un système d'oppositions très net qui apparaît à différent niveaux : personnages, décor, composition. L'ouvrier agro-l'industriel, symbole de la grande production, est l'anti-thèse du paysan-artisan, symbole de la petite production ; à la tenue réglementaire de travail de l'ouvrier (casque, combinaison, outil) viennent en contrepoint les attributs distinctifs des ethnies minoritaires (vêtements, maison longue, éléphant) ; à l'alignement symétrique et ordonné des sillons de café répondent le foisonnement des herbes et une perspective limitée ; la moisson abondante de cerises jonchant le sol contraste avec la modeste cueillette d'arbustes épars. Cette série d'oppositions présente deux visages antithétiques mais complémentaires de la caféiculture : le modèle vietnamien de la modernité et le modèle minoritaire de la tradition. Ces deux photographies, insérées dans un annuaire statistique officiel sur l'agriculture, illustrent, selon le point de vue des autorités, plutôt qu'une opposition radicale entre deux types de caféiculture, le slogan selon lequel "l'État et le peuple travaillent ensemble".

<sup>582</sup> *Ibidem*.

« qu'elle prenne la forme d'une monoculture (avec ses risques) ou qu'elle s'insère dans une polyculture ou une agroforesterie (...) la principale fonction [des cultures pérennes] est d'être un capital, porteur de revenus. À la différence du capital irrigation, c'est un capital éminemment individuel. C'est donc un moyen d'accumulation et éventuellement d'appropriation de la terre en situation pionnière »<sup>583</sup>. Cette dimension individuelle du caféier et ses résultats de production de différents paysans sont mis en valeur dans des périodiques issus de l'association officielle des paysans de Dak Lak. Dans cette publication de 1994 comme dans la presse nationale et provinciale, des "rois du café" (*ông vua cà phê*) sont honorés grâce aux supposés mais revendiqués résultats de la sédentarisation<sup>584</sup>.

Cette volonté de diffuser le café comme culture alternative à l'essart-brûlis<sup>585</sup> illustre les conceptions de politiques de développement tendant à substituer un type de culture par un autre sous prétexte que le premier présente des caractéristiques jugées comme négatives et préjudiciables. L'illusion qui tend à faire croire que la plantation des caféiers permet de réussir son "développement" (fondé sur l'enrichissement et l'insertion dans le commerce) donnera beaucoup de déboire à ceux qui voient dans la plante le porteur d'une mécanique et d'une comptabilité économique ; il suffirait en effet de planter alors du caféier pour adopter le système de pensée, pour se *convertir* à la "rationalité" économique et de faire de l'*homo donator* un *homo oeconomicus*<sup>586</sup>. Croire que la pratique économique à elle seule peut circonscrire la pensée culturelle et sociale relève d'un mythe surtout lorsque le modèle techno-commercial est imposé par la force. Cette interprétation renvoie en une croyance de l'efficacité de l'artefact comme porteur de valeurs ; l'arbre en lui-même n'est porteur que de ce que l'on veut bien projeter en lui. Si l'État dépense tant d'énergie à diffuser la caféiculture auprès des autochtones, c'est qu'il ne s'agit pas seulement qu'une question de revenus monétaires ; la caféiculture est porteuse de valeurs sociales et le "développement" de l'économie familiale doit aller de pair avec l'adoption d'une pensée visant à l'accumulation d'argent.

Derrière ces changements de perceptions et de pratiques, se dessine un travail en profondeur de transformation des modes de pensée qui est l'œuvre de l'évangélisation catholique et protestante dans les plateaux. Malgré le fait que ces aspects ne concernent pas directement notre travail, il est possible de faire l'hypothèse que la diffusion du christianisme est un des biais efficaces de la perception des cultures pérennes comme d'une pratique utile et bienfaitrice. Comme le montre avec des exemples Steve Déry ou comme le souligne Jacques Dournes<sup>587</sup>, l'œuvre des missionnaires dans les changements de perceptions est un mécanisme central dans les

---

<sup>583</sup> Ruf F., 1995, p. 109.

<sup>584</sup> Hội nông dân tỉnh Đắk Lak, Nhà thông tin-triển lãm, 1994. Voir notamment l'article reproduit en *Annexe 8 La presse vietnamienne rendant compte de la réussite d'un "roi du café"*.

<sup>585</sup> L'essart-brûlis peut être identifié comme une pratique agricole consistant, dans sa pratique "traditionnelle" telle qu'elle est décrite par les anthropologues, en un système rotatif de culture à longue jachère (dix voire vingt ans). Il s'agit du défrichage d'une parcelle de forêt dont les abattis sont laissés sur le sol afin qu'au moment des pluies, les cendres le fertilise et permettent la culture de plantes annuelles jusqu'à la disparition des bénéfices du brûlis. Pour une discussion sur l'emploi de l'expression "essart-brûlis" plutôt que celle "d'agriculture itinérante sur brûlis", voir Condominas G., 1993, p. 230.

<sup>586</sup> Voir Godbout T. J., 2000, Demeulenaere P., 1996, Bourdieu P., 2000, Latouche S., 1989, p. 63 et suivantes ainsi que Clastres P., 1989.

<sup>587</sup> Déry S., 1999 ; Dournes J., 1963.

plateaux du XX<sup>e</sup> siècle dans le sens où la persuasion se fait par la foi, le don et l'adhésion volontaire à d'autres types de représentations du monde issues de l'Occident<sup>588</sup>. Ainsi, en voulant faire dépasser les croyances autochtones par la rationalité, l'évangéliste instille les mécanismes de pensée occidentale conduisant à considérer l'enrichissement comme un comportement "normal".

L'objectif est d'inciter le paysan à entrer dans une logique d'épargne : accumuler le temps, c'est le socialiser et donc le "neutraliser" politiquement, accumuler le capital économique, c'est donc le faire entrer dans une logique marchande et *in fine* le rendre dépendant des intrants, des marchands, c'est le rendre dépendant de l'espace car l'arbre est enraciné dans la terre, le capital qu'il accumule dans l'arbre et qu'il tire de l'arbre l'oblige économiquement parlant. Dès lors que le caféier prend une importance grandissante et qu'il se substitue peu à peu aux autres cultures du fait de son efficacité économique, il devient indispensable de maintenir ce capital dans le sens où il a concentré ne serait-ce qu'un grand nombre de jours de travail, des investissements importants, qu'il occupe une place non négligeable dans les champs et dans les perspectives d'avenir. L'arbre se place au cœur d'un système qui oblige le planteur car la plantation correspond à un investissement au double sens du terme. En effet, l'arbre fait entrer le planteur dans la sphère commerciale par les revenus qu'il peut espérer mais aussi il nécessite un investissement en capital monétaire de sorte que les autochtones de plus en plus nombreux qui s'engagent dans cette voie intègrent le fonctionnement du monde social incorporé dans l'arbre.

Ainsi, le café permet de résoudre du point de vue de l'État de nombreux problèmes vis-à-vis des minorités : dépendants en amont comme en aval de la filière, fixés sur son territoire grâce à la substitution des stratégies de subsistance à celle d'accumulation, les autochtones entrent dans le jeu social et deviennent acteurs à part entière de la dynamique de production voulue par l'État. Dès lors ils participent à des formes de compromis sur le territoire dans le sens où ils s'inscrivent -même si la culture des arbres se fait sur d'autres bases et dans d'autres objectifs (protection de la terre, production symbolique...)- dans des logiques comportementales tendant à produire des glissements de sens, permettant de nouer des consensus sur les finalités et légitimant les logiques étatiques par la satisfaction passagère d'envies matérielles.

---

<sup>588</sup> Sur les religions à Dak Lak, voir la carte figurant en *Annexe 4 Les croyances religieuses officiellement recensées à Dak Lak en 1999*, page 444.

### 3.2 Les compromis et les consensus territoriaux

La caféiculture n'aurait sans doute jamais pu atteindre l'ampleur qu'elle a aujourd'hui si les modèles qu'elle porte n'avaient triomphé aussi largement. En quelques dizaines d'années, à la notion de "pays *Édé*", le Dak Lak est emblématiquement devenu "pays du café". Cette euphémisation identitaire par disparition de la dimension ethnique de cette province au profit d'une dimension purement économique n'est pas anodine. Parce que les autorités aussi bien coloniales que vietnamiennes ont tenté de parer la plante d'atours "neutres" purement fonctionnels, elle, et toutes les pratiques qu'elle nécessite, ont participé à la structuration de compromis entre différentes paysanneries d'une part et entre une paysannerie et l'État d'autre part.

Dans la transformation de l'organisation territoriale et sociale des plateaux se sont noués des compromis et des consensus à différentes échelles. Alors que traditionnellement les analyses inter-ethniques insistent sur la dimension conflictuelle, nous tenterons de comprendre par quelle "magie" du territoire, les plateaux du Centre Viêt Nam après plusieurs dizaines d'années de fermeture et de guerre ont vécu presque quinze ans de paix sociale relative<sup>589</sup>. Alors que les conflits de 2001 viennent rappeler les oppositions et des combats de légitimités non réglées, ils ne devraient cependant pas masquer le fait que pendant plusieurs dizaines d'années, se sont instaurés des compromis et des consensus entre différentes paysanneries et l'État au sujet du territoire.

Avant d'aller plus loin dans la réflexion, quelques clarifications s'imposent. La différence qui est faite entre consensus et compromis porte sur les modalités de l'accord entre plusieurs parties. Alors que le compromis signifie un « arrangement dans lequel on se fait des concessions mutuelles », qui suppose dialogue, échange d'arguments et au final accord entre les parties<sup>590</sup>, le consensus n'implique pas une négociation entre deux acteurs ; il renvoie à une convergence non explicitée en tant que telle, qui n'a pas fait l'objet d'un arrangement ouvert mais plutôt à une convergence d'intérêts entre plusieurs acteurs poursuivant chacun leurs propres logiques et aboutissant, sans concertation aucune, à une entente sur des pratiques où sur des conceptions identiques selon des stratégies pouvant être différentes. Cette distinction met l'accent sur des comportements qui ne rentrent pas dans la catégorie de la négociation et qui, pourtant, permettent d'expliquer un certain nombre de logiques des groupes paysans et de l'organisation territoriale.

Le jeu entre ces trois types d'acteurs intégrés dans deux types d'accord est la cheville ouvrière, le mécanisme central, qui s'est formé autour de la caféiculture et qui correspond à l'organisation du territoire contemporain du Dak Lak. Ces deux formes

---

<sup>589</sup> D'après des informateurs fiables, les conflits de 2001 sont les premiers depuis la fin des combats avec le FULRO au début des années 1990.

<sup>590</sup> Pour reprendre la définition du compromis territorial telle que l'écrit Rodolphe De Koninck, celui-ci peut être non-dit mais il est toujours conscient chez les deux acteurs. Voir De Koninck R. in Lévy J., Lussault M.(dir.), 2003, p. 192.

d'accord -un consensus et un compromis- mobilisent deux échelles géographiques et deux dimensions distinctes des relations entre autochtones, allochtones et État. Ces deux modalités de structuration de l'espace social du Dak Lak sont analysées successivement dans un premier temps en abordant les formes d'alliances objectives des paysanneries autochtones et allochtones contribuant à la reproduction des groupes et dans un second temps en s'intéressant au compromis noué entre l'État et les paysans allochtones majoritaires dans le Tây Nguyên.

### 3.2.1 L'alliance objective de deux logiques paysannes

L'alliance objective des logiques autochtones et allochtones au moment où elles sont en contact produit des effets inattendus en terme de contribution à un même phénomène mais pour des raisons différentes. En clair, le défrichage et l'ouverture des terrains se sont produits dans les plateaux à la faveur de la conjonction de deux pratiques agricoles des autochtones et des allochtones, à l'insu des premiers mais au profit des seconds. Cette répartition des tâches où le premier coupe l'arbre alors que le second le replante est une forme de division ethnique du travail favorisée lors de la colonisation. Ces différences et ces hiérarchies fondées sur des observations ont été intégrées dans un ensemble de pratiques permettant de nouer des consensus entre populations différentes sans que jamais les termes de l'alliance n'aient été négociés entre eux.

#### a) Une division ethnique du travail

Afin d'exposer l'analyse selon laquelle il existe des consensus entre paysanneries autochtones et allochtones, il n'est pas inutile de revenir sur la manière dont les colons, selon le principe de structuration hiérarchique des identités, appliquent une division ethnique du travail : tout en haut se placent les colons détenteurs de la "Civilisation" ; viennent ensuite les *Kinh*, serviteurs et auxiliaires de ces derniers et embauchés comme coolies destinés aux travaux des champs ou comme petits commerçants locaux ; enfin les autochtones, cantonnés dans le milieu rural, sont assignés à des travaux agricoles plus sommaires, comme le défrichage forestier.

Dans son ouvrage sur *Les terres rouges en Indochine* Yves Henry nous livre une analyse sur la répartition différenciée du travail entre autochtones et *Kinh*. Pour justifier la hiérarchie trois arguments essentiels sont distingués. Le premier porte sur la continuité du travail des autochtones.

« Les Moï, Muong et autres habitants des hautes régions s'embauchent en hiver après la récolte et avant la préparation des nouveaux rẫy :

ils ne travaillent généralement que quelques jours de suite »  
pour acheter des biens de consommation courante aux annamites<sup>591</sup>.

S'ajoute l'argument concernant un penchant pour le défrichage donnant une efficacité certaine dans le travail grossier du déboisement. La productivité supérieure reconnue aux "Montagnards" contribue à les placer à une certaine place dans l'organisation du travail.

« Il y a cependant des travaux que le Moï préfère, en particulier l'abattage de la forêt ; les désherbages lui plaisent beaucoup moins (...) il a pour le défrichage un rendement très supérieur à l'annamite »<sup>592</sup>.

En bonne logique hiérarchique, en raison de la faible malléabilité des autochtones, ceux-ci sont subordonnés aux auxiliaires coloniaux.

« Il est très rare de pouvoir compter sur eux comme source sûre de main d'œuvre ; ils sont très irréguliers, donc difficiles à instruire. Aussi, les colons n'y font appel qu'à défaut d'annamites. (...) Les Moïs du Kontum-Darlac prennent la tâche des défrichements complets. Ils travaillent par petits groupes de trois à dix, ce qui oblige les plantations importantes, afin d'éviter des complications de comptes, à donner les défrichements à des tâcherons annamites qui eux les répartissent en détail aux Moïs »<sup>593</sup>.

Pour s'en tenir à ces quelques arguments relatifs à l'organisation coloniale de la production qui en réalité n'a touché qu'une partie réduite de la population, tout est en place pour que la répartition du travail entre autochtones et *Kinh* se fasse sur un double statut social inégalitaire : alors que les *Kinh* sont salariés comme coolies dans les plantations, les autochtones y travaillent aussi mais dans le cadre de la corvée, c'est-à-dire de la fourniture de travail obligatoire et non rémunéré. De plus s'opère *via* ce système une complémentarité car les autochtones fournissent le premier travail de défriche alors que les allochtones s'occupent à la suite des soins fournis à la plantation. Les colons organisent par cette division ethnique du travail une rationalisation à leur profit en assignant à chaque groupe des activités qui leur sont propres. Cette hiérarchie sociale permet alors aux colons de maintenir leur pouvoir et d'organiser un monde social sur lequel ils gardent le contrôle. Cette distribution en dominations emboîtées des rôles est reproduite par les autorités du Viêt Nam méridional d'après 1945 dans le plan de développement économique des Pays Montagnards du Sud où Nguyễn Đê note que les autochtones ne seront appelés dans les plantations que pour les besoins

---

<sup>591</sup> Henry Y., 1932, p. 41. Le terme de *rãy* dans son sens premier signifie la technique d'essart-brûlis. Dans la pratique et de manière plus informelle, ce terme renvoie à un champ sans préjuger du type de culture et de pratiques effectuées sur la parcelle en question.

<sup>592</sup> *Idem*, p. 42.

<sup>593</sup> *Idem*, p. 41.

occasionnels comme le débroussaillage, l'abattage, l'essouchage<sup>594</sup>. Par ce mécanisme de ségrégation des activités productives qui est ensuite reproduit, se construit un univers distinct entre "Montagnards" et "Vietnamiens" qui participe à la production d'une division ethnique de l'espace justifiant l'exclusion des autochtones du milieu urbain, des plantations et leur maintien dans les espaces forestiers. En effet, en distinguant d'un côté le travail d'essouchage et le travail de la plantation, les hiérarchies sociales et spatiales sont entérinées. Les colons se trouvent devant un paradoxe dont ils semblent ne pas avoir conscience : en produisant de l'exclusion et des hiérarchies ils ont toutes les chances de voir les autochtones refuser le modèle de l'enrichissement dont ils sont pourtant les fervents missionnaires.

Cette division ethnique du travail, mise en place au plus grand bénéfice des colons, se perpétue au-delà de la colonisation sous la forme de défrichements et de la vente de ces terrains aux nouveaux migrants venus dans le cadre des nouvelles zones économiques.

#### b) La mobilité participant au cloisonnement territorial

Lorsque la question des minorités est abordée au Viêt Nam en général, et dans les plateaux du Centre en particulier, nombreux sont ceux qui s'étonnent du fait que des groupes autochtones ont la propension à vendre leurs terrains reproduisant ainsi la division ethnique du travail. Ces ventes ont pour effet, malgré une entrée temporaire de capital monétaire, une perte définitive d'espace, c'est-à-dire de capital foncier en adoptant le point de vue du principe territorial. C'est ce que note Tran Dac Dân lorsqu'il constate que « même les montagnards sont actifs dans le marché foncier »<sup>595</sup>. Pour expliquer ces comportements, certains invoquent le plus souvent le manque d'éducation, une supposée nonchalance... Autant de raisons qui cachent en fait la non-conformité à un référent, une règle implicite -le mode territorial- à la base du compromis territorial tel qu'il s'impose au cours du XX<sup>e</sup> siècle dans le Tây Nguyên. On a affaire à une entente implicite d'intérêts divergents entre paysanneries autochtones et allochtones. En effet, elle est fondée sur des objectifs identiques mais selon des modes différents : alors que la reproduction du groupe social repose sur la poursuite de la mobilité (des champs agricoles, l'habitation étant fixe) qui peut être analysée comme un mode circulaire de pratique du territoire, à l'inverse pour les migrants cette reproduction se fait par l'application du mode territorial.

Se perpétue alors la division sociale du travail avec d'un côté les "défricheurs de forêts" et de l'autre côté les paysans "sédentaires", chacun des deux groupes poursuivant sa propre logique ; ils s'entendent sur les actes -l'un défriche et poursuit son mode circulatoire alors que l'autre occupe cette terre défrichée contre compensation monétaire (c'est-à-dire l'occupation et la mise en valeur territoriale)- mais pas sur le sens qu'ils y projettent : s'organise ainsi une alliance objective de deux

---

<sup>594</sup> Viêt-Nam (État du), 1952, p. 29.

<sup>595</sup> Tran Dac Dan, 2001, p. 226.

logiques contradictoires dont précisément le but est pour les cultivateurs sur essart-brûlis de reproduire et de conserver du capital social par l'acquisition puis l'échange de capital foncier contre du capital économique alors que pour les *Kinh* la conservation du capital social passe par l'acquisition de capital foncier et l'accumulation économique.

On comprend dès lors mieux comment des groupes d'essarteurs ont souhaité poursuivre leur mode circulatoire où le temps se marque par l'espace parcouru<sup>596</sup>. Cette circulation est « une liberté paradoxale qui transforme le dénuement matériel en bien-être et qui ne peut se vérifier que par le déplacement fréquent. On ne se sent effectivement libre qu'à la condition de ne pas s'encombrer de bagages tout en bénéficiant de la possibilité d'acquérir (cueillir, prendre) le nécessaire partout où l'on se trouve »<sup>597</sup>. Ainsi, les groupes pratiquant le mode circulatoire dans leurs activités agricoles trouvent dans le nouveau contexte des plateaux leurs subsistances en cédant les terrains au fur et à mesure qu'elles circulent. La conséquence est alors le cloisonnement autour d'elles des territoires parcourus. Cette alliance contradictoire peut permettre d'entrevoir comment les paysanneries alliées à l'État dans le cadre du compromis territorial ont tiré de la ressource du territoire. Elle explique également comment s'est entretenue une transaction territoriale unissant les autochtones et les allochtones au profit de ces derniers sans que finalement les termes n'aient jamais été négociés entre eux. Ce pacte tacite au détriment de la forêt rendait en principe service à tous les protagonistes : l'État obtient de fait la mise en valeur agricole, le contrôle et l'implantation de paysans-soldats ; les paysanneries allochtones obtiennent des surfaces de terrains à exploiter et les autochtones poursuivent leurs modes de gestion du territoire et peuvent acquérir des biens de consommation.

Compte tenu des jugements de valeurs qui sont appliqués aux pratiques agricoles à longues jachères d'une grande partie des groupes autochtones dans les plateaux du Centre Viêt Nam, on verra quels sont les arguments avancés pour faire cesser ces pratiques et comment sous les effets convergents et de la forte croissance démographique et des programmes de sédentarisation des minorités<sup>598</sup> et de la course de vitesse engagée pour l'acquisition de terre destinée à la plantation de caféiers, ce compromis est devenu de plus en plus dissymétrique ; car les populations autochtones ont été privées d'espaces d'abord par l'obligation de "sédentariser" leurs pratiques agricoles, ensuite par la déforestation massive des fermes agro-sylvicoles (*Nâng-lâm tr- òng*) réduisant d'autant les espaces de circulation<sup>599</sup> et enfin par la vente et l'occupation des terres en faveur des migrants.

---

<sup>596</sup> L'ouvrage de Georges Condominas montre un exemple de perception du temps matérialisé par le déplacement des parcelles de culture et par la consommation d'espaces forestiers, Condominas G., 1982. Voir également les commentaires du même auteur dans un documentaire vidéo, Condominas G., *Nous avons mangé la forêt...*, Centre audio-visuel de l'Université Toulouse-le-mirail, 80 mn.

<sup>597</sup> Retailé D., 1997.

<sup>598</sup> Le directeur du Département de l'Agriculture et du Développement Rural de Dak Lak estime actuellement à 31 % le nombre de personnes appartenant à des groupes minoritaires non encore sédentarisées. Phan M- u Binh, 1999, p. 33. L'application de la politique de sédentarisation ne préjuge en rien de la capacité des autochtones à poursuivre des défrichements.

<sup>599</sup> On verra un peu plus loin la responsabilité de l'État dans le processus de déforestation notamment dans la période contemporaine, 5.2.3 *Les compagnies à la conquête des frontières sociales et forestières*.

Ce consensus territorial, sans qu'il ne soit jamais énoncé en tant que tel, a fonctionné jusqu'à ce que les terres disponibles soient épuisées. L'État a tout intérêt à laisser fonctionner ce mécanisme même s'il conduit à un malentendu et porte en germe des conflits d'autant plus violents qu'ils reposent sur le partage de la ressource qu'est l'espace foncier. On verra d'ailleurs lorsqu'on abordera ces questions en détail au sujet de Dak Lak de quelle manière ce consensus est profondément dissymétrique car il fonctionne au détriment des autochtones sous la forme d'un rétrécissement des espaces de circulation.

Parmi les raisons qu'il est possible d'avancer pour expliquer l'absence d'intervention de l'État dans les relations paysannes on peut de manière préliminaire en citer une première. Le laisser-faire de l'État -identique à celui des colons- est dû à la croyance qu'il est possible par l'échange commercial "d'éduquer" les minorités aux bienfaits du commerce et à l'attrait des biens de consommation courante. Par les revenus immédiats que les cultures commerciales pérennes procurent, celles-là sont conduites insensiblement vers l'économie de marché socialiste telle qu'elle est prônée par l'État et donc vers une participation à l'activité économique du pays.

La perception et la pratique des espaces, notamment la manière de vivre, de pratiquer et de se représenter le territoire, sont importantes pour saisir les malentendus qui apparaissent entre les différents groupes. La superposition pratique des conceptions topocentrique et géométrique de l'espace, telles qu'elles ont été énoncées précédemment, participe à un cloisonnement généralisé du territoire. Partant de ces mécanismes de consensus entre paysanneries, on essaiera dans l'analyse des mécanismes contemporains à Dak Lak de souligner les alliances possibles entre les autres paysanneries présentes comme les migrants spontanés appartenant à des groupes d'ethnies minoritaires allochtones afin de saisir comment les ressources sont exploitées. À l'échelle locale, en jouant sur la reconstruction des identités et des rôles attendus par les autochtones, s'est noué un consensus dissymétrique entre des populations indigènes et allogènes dans la mise en œuvre locale du compromis national. Ainsi, s'est créé un système entre les autochtones fournisseurs de terres, les allochtones transformant l'espace et l'État organisant son territoire. Entre l'État et des paysanneries il n'y a pas de confusion dans la manière de penser le territoire, il n'est plus question cette fois d'une alliance fondée sur des conceptions divergentes mais sur des pratiques complémentaires.

### *3.2.2 Des compromis entre l'État et l'ethnie majoritaire*

Si à l'échelle locale ou provinciale, le consensus entre groupes de paysans a fonctionné, à l'échelle nationale d'autres formes d'alliances se sont nouées entre l'État et le groupe majoritaire. Le compromis entre l'État et la paysannerie *Kinh* tel qu'il a été analysé par Rodolphe De Koninck est intéressant dans notre optique car il exprime la manière dont le modèle social et économique s'impose dans les plateaux. Dans cette perspective, on insistera sur la place des cultures commerciales pérennes comme

mécanisme de redistribution des bénéfices de l'exploitation agricole aussi bien pour l'État que pour les paysans.

#### a) Une alliance entre la paysannerie majoritaire et l'État

Les travaux de Rodolphe de Koninck dans le cadre des recherches sur la colonisation agricole en Asie du Sud-Est ont bien montré comment se construit un compromis dont l'enjeu est le territoire entre la paysannerie et l'État. À l'échelle nationale, le compromis entre paysans des plaines et l'État a parfaitement fonctionné. Ces milliers de paysans-soldats *Kinh* ont rempli et remplissent toujours avec zèle leurs missions et cela d'autant mieux que celles-ci répondent à leurs ambitions familiale et personnelle. Cette adéquation entre stratégie nationale et familiale a permis l'ouverture de l'espace et l'implantation des nouveaux modèles socio-économiques. D'un point de vue politique, la notion de frontière en tant que soupape foncière pour les paysanneries des plaines et de conquête territoriale pour l'État a été démontrée dans de nombreuses publications où il est possible de constater comment les fronts pionniers ouverts pour la plupart en Asie du Sud-Est par les autorités sont une manière de régler le morcellement foncier des deltas rizicoles supportant des densités humaines fortes<sup>600</sup>. Cependant, dans cette optique les minorités autochtones n'ont qu'un rôle passif dans un processus « de marginalisation et/ou d'intégration »<sup>601</sup>.

Le compromis territorial dont il est question porte explicitement sur une certaine forme de paysannerie, en l'occurrence la paysannerie des plaines, population dont sont issues les classes gouvernantes. L'alliance bâtie entre cette paysannerie et l'État au sujet de la conquête et de l'appropriation du territoire des plateaux est donc un compromis où les protagonistes partagent les mêmes représentations territoriales et sociales. En décortiquant les logiques de construction et d'appropriation territoriale<sup>602</sup>, l'auteur propose comme élément de compréhension de la territorialité paysanne l'idée d'un compromis entre l'État et les paysans dans la mise en ordre des territoires. Ainsi, précise-t-il, « les exemples sont nombreux à travers le monde de cas d'expansion et de consolidation territoriale relevant d'une association entre des paysans et des représentants de l'élite religieuse, militaire et éventuellement civile. Les premiers sont à la recherche d'un lieu de vie ou de survie, d'un espace à mettre en valeur, où s'établir, se fixer. Les seconds, qui exercent ou finissent toujours par exercer le pouvoir d'État, sont à la recherche d'un territoire à gouverner. Les paysans fournissent aux gestionnaires une légitimité territoriale, ceux-ci assurant en contre partie cet encadrement dont ont si souvent besoin les communautés pionnières »<sup>603</sup>. D'un côté l'État se donne les moyens de contrôler géopolitiquement ses frontières sensibles, d'assurer la maîtrise de ses espaces marginaux par sa présence et de participer à leur

---

<sup>600</sup> Pour ne citer que les publications principales, se reporter aux documents du GERAC et aux études de cas que ce groupe propose.

<sup>601</sup> De Koninck R., 2000, p. 11.

<sup>602</sup> L'appropriation peut être définie dans un premier temps comme une prise de possession d'une étendue d'espace. Brunet R., 1993, p. 40.

<sup>603</sup> De Koninck R., 1992, p. 512.

développement économique par la mise en valeur agricole, d'un autre côté, les paysans voient la possibilité d'accéder à la terre<sup>604</sup>, de s'assurer une garantie de la part de l'État sur ces nouvelles terres et de pouvoir prétendre à un avenir socio-économique. Le compromis territorial qu'analyse Rodolphe De Koninck constitue la base « du lien de production et de reproduction entre l'État et ses paysans pour cause de gestion spatiale », car « en établissant son contrôle sur des agriculteurs qui sont sur les marges d'un domaine convoité, tout comme au cœur du pays, un État consolide sa base spatiale même. La gestion de l'agriculture parcellaire n'est pas seulement affaire de taxes, d'approvisionnement alimentaire ou d'électoratisme, mais aussi d'assise et d'assurance territoriales »<sup>605</sup>.

Pour faire fonctionner ce compromis entre migrants et l'État, les cultures commerciales pérennes sont apparues comme les plus à même de remplir les objectifs des deux protagonistes. Les paysans y trouvent l'assurance de l'exploitation durable des terres alors que l'État y voit l'opportunité de recevoir des revenus importants grâce à l'exportation de cette marchandise.

#### b) Les cultures commerciales pérennes et le contrat territorial

Facteur d'ancrage territorial dans le long terme du fait des cycles naturels et humains qui lui sont associés, les cultures pérennes et en particulier le caféier sont aussi une des garanties de la pérennité du projet social et territorial tel qu'il est porté par l'État et tel qu'il est souhaité par les paysans. En plus de cela, les cultures pérennes sont la cheville ouvrière du compromis État-paysans car elles justifient les transactions foncières.

D'une certaine manière, elles font tourner le mythe social à la fois en terme de persuasion sur son utilité économique auprès de ceux qui seraient tentés de revendiquer une autre forme de gestion mais aussi en terme de don et de contre-don symbolique et matériel entre l'État et les paysans qui y voient la réalisation d'une espérance qu'il est néanmoins indispensable de remettre sur l'ouvrage tous les ans. En étant le pourvoyeur de capital économique, elles justifient chaque jour un peu plus la pertinence de l'accord explicite passé entre État et paysans et elles servent à nourrir l'exclusion ou la séduction des parties de la population qui ne sont pas sensibles à ses charmes. De l'autre côté du système, par leurs implantations durables, elles puisent dans la terre (au sens écologique du terme) la ressource nécessaire pour légitimer la transformation territoriale à laquelle elles participent elles-mêmes, contribuant à la structuration du territoire garanti par l'autorité de l'État. En effet, les cultures commerciales pérennes puisent dans l'espace les ressources nécessaires à leur existence comme la structuration des routes, l'implantation des usines qui servent de relais au processus technique indispensable à leur propre durabilité. De ce point de vue il est possible de positionner le café au cœur d'un système autour duquel s'ajustent les

---

<sup>604</sup> De Koninck R., 1984, 1993.

<sup>605</sup> De Koninck R., 1993a, p. 43. L'idée générale est reprise pour l'essentiel dans Déry S., De Koninck R., 1997.

stratégies. Ainsi, le café participe à la rémunération matérielle et symbolique entre État et paysans allochtones. En tant qu'organisatrice d'un système foncier et économique, les cultures commerciales pérennes assurent la solidité de cette relation. Entre État et paysans autochtones, le caféier sert de modèle social et économique autour duquel peut se nouer un compromis sur le mode du développement économique. Entre paysanneries autochtones et allochtones le caféier *via* les terrains qu'il mobilise sert d'élément participant à la perpétuation du consensus contradictoire ; l'arbuste justifie aux yeux des allochtones l'achat de terrains et il fixe, *via* la sédentarisation, des autochtones sur le territoire.

La force d'un tel système d'interrelation où les cultures pérennes se positionnent au centre est que les arbres n'ont pas besoin d'être intégrés dans les jardins des paysans pour être efficace. En transformant les territoires sous l'impulsion de l'État comme cela s'est déroulé au Viêt Nam, les cultures pérennes peuvent montrer et démontrer leur puissance de transformation. À partir d'une certaine diffusion, elles sont une arme politique au service de l'État pouvant faire admettre, par toutes sortes de services ruraux offerts aux populations exclues par la division ethnique du travail et de l'espace (électricité, route asphaltée...), l'efficacité de ces pratiques et renforcer si le besoin s'en faisait sentir la légitimité de l'État. En agissant à la fois au niveau des logiques productives par des modifications des stratégies agricoles paysannes au détriment de logiques vivrières, au niveau de l'organisation de l'espace par le cloisonnement individualisé du foncier et le renforcement des réseaux commerciaux mais aussi au niveau du symbole sur la perspective d'avenir et le consensus autour du développement, les cultures pérennes doivent être analysées comme un véritable outil de conversion.

Pour conclure sur ces questions de compromis et de consensus entre État-paysans et entre paysanneries, soulignons le fait que dans les deux cas la monnaie d'échange est le territoire. Il a en effet dans ces alliances une place centrale. Alors que dans le compromis les accords permettent à toutes les parties d'acquérir des terres, dans le consensus en revanche, au-delà de la satisfaction passagère en capital économique, la perte de foncier est difficilement remplaçable dans un contexte de densification humaine et agricole. Ces deux formulations des compromis et de consensus entre paysans et État ne sont pas distinctes dans leurs dynamiques, elles sont complémentaires et imbriquées : le compromis n'est que l'application du fonctionnement du consensus. Il n'est en réalité que la mise en œuvre et la condition de fonctionnement pour que l'espace puisse devenir territoire. C'est en s'assurant que les autochtones cèdent dans un système pratique et concret –et non pas au nom d'un principe théorique comme celui de l'appartenance à la Nation- l'espace que se réalise le transfert de légitimité des territoires autochtones vers celui de territoires allochtones. De ce point de vue les cultures commerciales pérennes comme le caféier dans les plateaux du Centre Viêt Nam ont un pouvoir de subversion en participant au maintien de liens entre des populations qui, jusque là, dans le rapport identité-altérité n'avaient que peu de choses à échanger. Le café devient ainsi une monnaie d'échange de différents capitaux possédés par les acteurs.

Le propos de cette première partie a été d'analyser l'intégration de populations dans un autre univers de pratiques et la transformation des représentations. Les principes qui sont structurés pendant la colonisation sont essentiels pour comprendre la période contemporaine. Ce processus d'intégration dans le monde vietnamien s'appuie sur trois axes : le premier est celui de la reconnaissance de l'altérité et la construction des catégories de cette altérité. Par des mécanismes de création des catégories et de leur hiérarchisation naissent de nouvelles catégories de populations parmi lesquelles apparaît et se renforce celle de l'antériorité, c'est à dire de l'autochtonie. En mêlant étroitement identité et territoire, l'époque coloniale est marquée par l'application d'un modèle territorial d'autant que celui-ci est repris dans ses principes par ceux et celles qui tendront à revendiquer le renversement de ceux qui l'ont importé. Ce principe du territoire dans les domaines de l'appartenance à une Nation tisse des ponts entre un rapport symbolique et spirituel à la terre et une construction politique et idéologique au territoire. C'est par un jeu complexe des identités et des rapports à l'espace qu'émergence une nouvelle identité celle d'être Montagnard. Ce second axe du territoire, devenu au fil du temps un déterminant identitaire est l'enjeu central d'un côté de l'État et de ses paysanneries et d'un autre côté des autochtones. De ces différentes logiques, les cultures commerciales pérennes telles qu'elles sont analysées dans ce travail jouent un rôle de modification du sens des pratiques et des représentations. En tant que maillon essentiel de l'application pratique et de reproduction des hiérarchies ethniques dans le domaine de l'économie et des pratiques sociales, le caféier, plante vieille de plusieurs siècles et devenue symbole de modernité, réussit le prodige d'ôter la plus large part de l'efficacité de l'argument d'autochtonie par abandon des valeurs qui lui sont attachées.

Ces trois axes qui sont aussi les éléments clés des fronts pionniers, sont étroitement imbriqués. À différents niveaux, constatons que chaque élément pris indépendamment ne permet pas le renversement des légitimités. Pour synthétiser, on a vu comment à partir de la création de la différence à caractère ethnique se construit tout un système de mise en minorité qui conduit à l'exclusion de l'espace et à l'intégration dans le domaine du majoritaire. À travers la reconstruction du territoire par l'État sur le mode fonctionnel du découpage administratif, l'espace s'est chargé de valeur allochtone permettant de reconstruire une légitimité fondée sur un principe administratif et donc politique du territoire permettant de réfuter les arguments de l'autochtonie. Si la construction de la différence s'est appuyée sur des arguments de racismes ordinaires elle n'a pu réellement fonctionner que par l'adoption par les dominés des référents allogènes. En effet, les cultures pérennes dont le caféier dans les plateaux du Centre ont joué un rôle efficace dans l'adoption des référents économiques sous le couvert de la neutralité fonctionnelle de l'arbre et de ses fruits. Ceux-ci ont été les porteurs de la raison économique par l'efficacité "rationnelle" des dynamiques de minorisation sociales et territoriales.

En définitive l'implantation d'un pouvoir sur un territoire tel qu'on l'a observée est un travail de réorganisation des structures sociales, des structures politiques et des structures économiques. Ainsi, la mise en minorité des groupes autochtones, la transformation des cadres territoriaux du jeu politique et la diffusion de nouvelles pratiques productives participent à la transformation en profondeur du territoire de sorte

que les valeurs qui s'imposent peu à peu dans cette région n'ont plus grand chose à voir avec celles du passé. Pour appréhender la réalité contemporaine, il faut abandonner toute idée d'un "traditionnel" depuis longtemps déjà emporté dans les nuages de poussière rouge qui balayent en permanence les plateaux du Centre.

Pour avancer dans la réflexion, nous proposons dans la partie suivante de comprendre comment les légitimités territoriales se recomposent depuis la période d'indépendance du Viêt Nam. À cette occasion, on verra que l'État indépendant intensifie son marquage territorial et réinvente les territorialités. Les peuples autochtones, devenus minoritaires ne sont pas seulement les spectateurs passifs des arrivées migratoires et de l'extension des plantations agro-industrielles. Dans l'accélération de la violence due aux guerres, les groupes autochtones dorénavant déconsidérés sont sommés de se comporter en compatriotes et voient leurs territoires, dont ils ne se considéraient que comme les usagers, appropriés par ceux qui se déclarent une fois encore porteurs d'un modèle supérieur. Cependant, cette période qui s'ouvre est marquée par la mobilisation de nouvelles stratégies, de nouveaux rapports et la sédimentation de nouvelles identités où l'autochtonie est en permanence renégociée.

"Le chant en allant planter le café"

Écoutez les paroles du Parti,  
Tu plantes du café  
Tu veux faire vite pour avoir de quoi vivre

Avant, les Français ont imposé aux *Édé*  
d'arrêter le *ray* pour planter du café  
Lorsque arrivait la saison des moissons,  
les Français emportaient toute la récolte  
Les *Édé* travaillaient, étaient malheureux  
Ils étaient toute l'année, vêtus d'un seul pagne,  
et souffraient de la faim  
Les propriétaires français étaient cruels  
Nombreux sont les caféiers,  
qui ont enrichi les Français  
qui ont appauvri et rendu salariés les *Édé*.

Aujourd'hui, tu plantes du café pour le Parti  
Tu fais la Révolution  
Bâtissant les villages du café, tu plantes  
Rendant riche le pays

La doctrine socialiste est commune à tous  
Et la vie change, longue comme un chant.

Eh! Jeunes femmes !  
Dépêchez-vous, dépêchez vous !  
de creuser des trous  
d'y mettre de l'engrais  
d'y placer les caféiers  
de faire pousser les feuilles qui vous protègent !  
Obstinément, plantez du café  
Plantez de nombreux caféiers  
pour faire fortune, pour avoir une vie aisée.

Eh! Jeunes femmes !  
Allez, plantez du café  
Plantez beaucoup de café  
plantez très attentivement  
Pour enrichir la Patrie,

il faut planter du café !

**Document 4 Poème révolutionnaire : "Le chant en allant planter du café"**

Source : Bureau de la culture et de l'information Dak Lak, *Buôn em ăăi m' i* [ton village du renouveau], mars 1985, p. 17 (traduction libre du vietnamien de Franc Hoyer). Commentaire : ce poème tiré d'un fascicule officiel montre comment les autorités souhaitent intégrer les populations autochtones dans un nouvel ordre social et valorisent l'autonomie retrouvée des autochtones, centrée autour du nouvel impératif vietnamien selon le modèle chinois : « enrichissez-vous ! ».

## SECONDE PARTIE – LA CONSTRUCTION DES LÉGITIMITÉS TERRITORIALES DES INDÉPENDANCES AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

La période qui s'ouvre dans le milieu des années 1950 et plus encore à partir de 1975 peut être considérée comme un vaste chantier de transformation par l'État des structures territoriales. Bien que les colons se soient attachés à la réorganisation des centres provinciaux et la création d'une nouvelle identité ethnique, ils ont peu maîtrisé les espaces, les maillages restant imparfaits et les limites floues. L'exploitation des ressources se limite seulement à quelques grandes plantations tournées vers l'exportation. D'une colonisation d'extraction sous la domination française après 1954 les plateaux du Centre se trouvent intégrés dans la partie Sud du Viêt Nam dans le cadre d'une colonisation de peuplement, d'autant plus efficace qu'elle permet l'installation de l'État au plus profond des campagnes. Pour cela, ce dernier doit entrer en campagne pour occuper et transformer à sa guise ces espaces. Un des moyens les plus efficaces de ce travail se trouve dans l'implantation de structures productives d'État semant derrière elles les caféiers<sup>606</sup>. Celles-ci, contrairement à ce que le pouvoir communiste prétend, ne sont pas révolutionnaires ; elles sont les lointaines héritières des postes agricoles militaires et des grandes plantations coloniales. En effet, comme l'écrit Claude Raffestin, « si l'histoire dont on veut se libérer est niée, elle est récupérée, dans un second temps, afin de ne pas détruire une territorialité qui constitue la substance même de l'enjeu du nouveau pouvoir »<sup>607</sup>. Cette territorialité, ce rapport individuel et collectif à un territoire considéré comme approprié au sens objectif et subjectif d'occupation et d'appartenance, n'est d'ailleurs pas contraire dans ses grandes lignes aux intérêts de l'État du Sud comme du Nord Viêt Nam, elle est même voulue car elle permet de construire une nouvelle appartenance à la Nation vietnamienne toute entière. Ce rapport de "propriété" vis-à-vis des plateaux, au double sens de qualité et de possession, est nécessaire à l'implantation durable de l'État. En poursuivant la réinterprétation de cette appartenance, le pouvoir étatique étend ses propres ramifications dans la terre du Tây Nguyên de sorte que ses racines qui s'ancrent chaque jour un peu plus dans le sol sont aussi celles des caféiers. En ce sens la politique socio-économique des pouvoirs est une stratégie globale qui, à toutes les échelles, poursuit son œuvre, comme l'écrit Jean Bertie au sujet de la Chine, de vietnamisation<sup>608</sup>.

Dans ces travaux de réorganisation, les principes qui maintiennent les hiérarchies sociales et spatiales entre les populations ne sont pas disqualifiés, bien au contraire. Les colons, comme les "sudistes" ou les communistes, considèrent les autochtones comme n'ayant pas atteint un niveau suffisant pour analyser au mieux ce qui leur est

---

<sup>606</sup> En vietnamien le terme de *ã n vj quốc doanh* est utilisé pour exprimer cette idée, ce qui signifie littéralement unité étatique. Ajoutons l'adjectif "productif" pour insister justement sur les missions de ces unités.

<sup>607</sup> Raffestin C., 1981, p. 155.

<sup>608</sup> Bertie J., 1998.

profitable. Les politiques destinées à améliorer la rentabilité et l'utilisation des ressources du pays (naturelle et humaine) se font à l'aune des représentations où prédomine le mythe de la modernité. Cette modernité couplée aux notions d'efficacité et de rentabilité, tient lieu de justification de l'allocation des ressources : la terre est utilisée de manière "scientifique", les hommes doivent être "modernes", la Nation s'efforce d'être "développée". À cette fin les groupes autochtones qui, pense-t-on, utilisent de manière dispendieuse l'espace, doivent adopter les nouveaux modes de gestion de l'espace.

Dans une approche diachronique, cette seconde partie distingue depuis les indépendances principalement deux phases correspondant chacune à une forme d'organisation territoriale et à des modes de gestion des sociétés. La première phase aborde la mise en ordre de l'espace des plateaux selon un double processus d'organisation et d'imposition d'un pouvoir des années 1950 jusqu'au milieu des années 1980. Cet ordonnancement est une manière de canaliser, d'endiguer et contrôler le territoire et les populations qui y circulent<sup>609</sup>. En insistant sur les structures productives d'État, on démontre que l'État d'un point de vue matériel et symbolique a profondément transformé la façon de circuler et d'organiser le territoire en diffusant des nouvelles modalités de penser l'espace centrées sur le modèle national et construites sur le modèle centripète. Afin d'illustrer cette mise en ordre de l'espace, on abordera comment le modèle des structures productives d'État a marqué le territoire et comment celles-ci ont attiré autour d'elles les différentes populations selon une conception centralisatrice du territoire. Omniprésent dans sa façon d'occuper l'espace géographique et l'espace social légitime, l'État a réussi à imposer par sa présence active sa vision du territoire et le triomphe de son modèle venu des plaines. Seulement son emprise n'est pas totale, en réalité il ne crée que l'illusion de son omnipotence.

La seconde phase, thème du dernier chapitre, qui débute vers le milieu des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, s'attache à analyser la manière dont les paysanneries se réapproprient les dynamiques sociales et économiques au détriment de l'État qui organise son propre désengagement. Parallèlement à ce processus le territoire se morcelle dans des dynamiques centrifuges. Ainsi, le cinquième chapitre analyse des contradictions du système économique étatique qui se font jour à la fin des années 1970 et insiste sur la réorganisation tant sociale que territoriale à Dak Lak. Avec la fin du modèle étatique exclusif et la prise en compte officielle de la paysannerie, c'est tout le territoire qui est réorganisé : les fermes d'État doivent se restructurer dans leurs rapports internes comme dans leurs relations avec l'extérieur. Elles doivent redistribuer les espaces productifs et pour se maintenir, les structures d'État sont amenées à faire un certain nombre de concessions aux paysans, tant en ce qui concerne l'occupation de l'espace que l'organisation économique des foyers.

---

<sup>609</sup> Raffestin C., 1981, p. 33.

## Chapitre 4 La mise en ordre de l'espace selon le modèle étatique 1955-1986

Le modèle qui s'applique dans les espaces du Tây Nguyên au sortir de la colonisation porte l'empreinte de l'État. Cette phase de mise en ordre de l'espace se déroule à partir du milieu des années 1950 pour s'achever dans la décennie 1980. Durant ces trente années, l'État se charge de réorganiser le territoire à son profit afin symboliquement de rompre avec la politique coloniale en procédant à l'intégration des plateaux dans le Centre Viêt Nam. L'État vietnamien dans ses différentes incarnations s'attache à construire une unité nationale qui se fonde sur la négation des légitimités autochtones en réorientant de manière durable et profonde la manière de penser et de vivre le territoire.

Ce modèle s'appuie sur une double stratégie visant d'une part à implanter des structures à son service et d'autre part à réorganiser la distribution des populations afin d'alimenter ces mêmes unités de production. À partir de ces deux points analysés successivement, se dessine un territoire transformé que l'État prétend contrôler au Sud comme au Nord. Il s'agit alors pour lui d'implanter des pôles de production reliés par les pistes au chef-lieu provincial en structurant autour d'eux des aires d'attraction des populations. En faisant de ces unités le centre de la vie sociale et économique, l'État marque son territoire et tente de le faire vivre selon ses propres schémas et ses propres intérêts. Pour cela, le modèle territorial étatique est celui d'une attraction vers les centres productifs. Cet aménagement centripète de l'espace fondé sur une vision techniciste et fonctionnelle de la production a pour but d'imprimer durablement la marque de l'esprit étatique dans le territoire.

Le chantier engagé à partir de 1955 et plus encore après 1975 est gigantesque : des centaines de milliers d'individus déplacés, des centaines de milliers d'hectares de forêts coupés et de caféiers plantés pour imposer une perception de la vie sociale et du territoire au service d'une Nation au détriment des nationalités. Ce vaste chantier de développement connaît des fortunes diverses paradoxalement par le maintien d'une caféiculture clôturée dans les fermes agricoles d'État et réservée à une "élite" d'ouvriers triée selon les mérites politiques de l'après-guerre. Le coût du mythe moderniste et du monopole d'État dans toutes les sphères de la vie se révèle élevé car il passe pendant plus de vingt années par le déni aux groupes autochtones de toute utilité sociale et économique, excluant ainsi la moitié de la population des plateaux du Centre.

## **4.1 La structure productive d'État et son territoire**

Parmi les outils à la disposition de l'État, les structures productives<sup>610</sup> permettent l'affirmation de sa légitimité. Pour analyser la manière dont ces unités sont implantées dans le territoire post-colonial et en quoi elles l'ont modifié, nous procédons à une analyse progressive du mode de gestion des structures productives d'État du général au particulier en trois phases : tout d'abord on examine les principes qui légitiment aussi bien au Nord qu'au Sud la grande plantation dans les plateaux du Centre Viêt Nam. La représentation moderniste de la production agricole dans ces deux régions du Viêt Nam est différente dans la pensée politique qu'elle promeut mais concrètement, dans le contexte de guerre comme dans celui de paix, ce sont les mêmes types de structures qui sont le rouage essentiel de l'exploitation du territoire. Une fois déterminées les formes d'implantation dans le Tây Nguyên de ces unités, on aborde dans un second temps les fonctions que remplissent les différentes structures d'État implantées après 1975 en faisant le point sur les emboîtements des différentes structures, notamment entre nouvelle zone économique et ferme d'État. Enfin, en se concentrant plus particulièrement sur le cas de quelques fermes, on analyse la manière dont le territoire est organisé grâce à l'implantation de ces unités productrices.

Ces trois points qui renvoient respectivement à la pratique de l'idéologie, aux fonctions et aux implantations spatiales, permettent de comprendre que le projet de l'État vietnamien et notamment celui d'après 1975 est un ensemble intégré où le territoire est considéré comme une argile devant être remodelée selon ses représentations. Afin de s'appropriier l'espace l'État tisse au moyen de l'implantation des pôles un maillage destiné à intégrer le territoire par un contrôle accru par la structuration des réseaux d'échanges marchands, l'organisation centralisatrice des unités de productions et les maillages administratifs. Ces outils que les agents étatiques s'attachent à appliquer participent de cette mise en ordre de l'espace avec lequel les autochtones doivent se familiariser.

### **4.1.1 Le principe de la structure productive : l'État en campagne**

Alors qu'au temps de la Cour de Huê le territoire était approprié au moyen des postes militaires agricoles, les stratégies élaborées à partir des années 1950 reproduisent au Sud comme au Nord ce mode de colonisation par les structures productives d'État. Ces postes militaires agricoles composés de soldats et de paysans ont un triple objectif : défendre leur position, conquérir des territoires et faire en sorte d'attirer les populations qui y vivent. Au-delà des différences idéologiques, les politiques du Sud comme du Nord Viêt Nam ont le souci de contrôler l'espace rural et souhaitent

---

<sup>610</sup> L'emploi du terme de structure productive d'État est justifié à la page 201.

participer activement à leur transformation afin d'y imposer un nouveau modèle. Ce dernier est fondé sur une conception technique du fonctionnement économique et social *via* la grande plantation au détriment des petits planteurs. Contrairement à la Côte d'Ivoire où les paysans s'approprient très tôt la caféiculture, le Viêt Nam est marqué aussi bien avant qu'après 1975 par l'empreinte de l'État qui privilégie la grande plantation. Par ailleurs, les politiques de 1955 et au-delà de 1975 partagent toutes les deux les mêmes soucis essentiels que sont la production agricole et la défense militaire. De cette manière, grâce aux structures productives, l'État occupe la campagne tout en se mettant en campagne, c'est-à-dire en occupant l'espace rural, en diffusant et appliquant ses directives parmi lesquelles le caféier occupe une place prépondérante.

#### a) Au Sud, l'enjeu militaire prédominant

En 1955, alors que le Nord s'attache à faire la Révolution socialiste, le Sud mène une toute autre révolution fondée sur une nouvelle relation entre l'individu et la société : la "Révolution personnelle". Le "personnalisme communautaire" cher au Président Ngô Đình Diệm est alors promu comme doctrine politique et sociale<sup>611</sup>. Le contexte politique dans lequel Ngô Đình Diệm<sup>612</sup> et les autres dirigeants du Sud qui se succèdent jusqu'en 1975 exercent leur autorité marque profondément le type de structures qu'ils mettent en place. En effet, même si un certain nombre d'initiatives sont prises concernant la production agricole dans les plateaux, l'effort essentiel porte sur le regroupement de populations à caractère défensif afin de se prémunir des attaques du Nord.

L'implantation des structures d'État a pour objectif principal de maîtriser politiquement le territoire en regroupant aussi bien les autochtones que des allochtones. Ces derniers sont réunis dans des centres de développement agricole (*land development centers*). Issus de l'ordonnance du 22 octobre 1956, mise en oeuvre de 1957 jusqu'en 1960<sup>613</sup>, ces centres servaient, d'après ce qu'en écrit Sandrin, essentiellement à mettre en valeur des espaces jusque là jugés inexploités. Ils ont, comme dans le Nord, pour objectif de faire en sorte que « des populations de race vietnamienne [*Kinh*] s'implantent sur les plateaux puis en Cochinchine du Nord et enfin dans la plaine des Joncs »<sup>614</sup>. Selon Gerald Cannon Hickey, en 1959 on compte trente-

---

<sup>611</sup> Le personnalisme communautaire est une pensée philosophique du rapport de l'Homme au monde. L'auteur principal de ce courant, inspirant une frange chrétienne française, est Emmanuel Mounier (1905-1950). Il réfute le monde bourgeois et le monde marxiste en postulant l'interpénétration de l'homme et du monde, l'un n'existant pas sans l'autre. De cette relation naît la personne au sein de communautés (respectant les subjectivités individuelles) où se réalisent les contacts entre personnes avec la nature et d'où il est possible de retrouver les valeurs d'amour, de beauté, de justice... Voir Mounier E., *Écrits sur le personnalisme*, Seuil, coll. Points essais, reed. 2000.

<sup>612</sup> Ngô Đình Diệm né en 1901, a exercé officiellement le pouvoir de 1955-1963, date à laquelle il a été assassiné.

<sup>613</sup> Sandrin C., 1963, p. 1887. Le premier centre implanté à Dak Lak l'a été en février 1957 ; Hickey G.C, 2002, p. 65.

<sup>614</sup> Sandrin C., 1963, p. 188. On voit bien la reprise du discours traditionnel qui tend à dénier toute existence et toute présence aux autochtones.

sept centres et trois années plus tard pas moins de cent dix-sept centres avec 100 000 personnes<sup>615</sup>. L'accroissement de la population *Kinh* à Dak Lak est important puisque l'on passe de 35 000 *Kinh* en 1954 à plus de 84 000 en 1963 dont 30 % travaillent dans les centres de développement agricole, l'essentiel de ces populations étant des réfugiés catholiques du Nord, au nombre approximatif de 50 000. Toujours au sujet de ces centres de développement agricole, Hickey souligne qu'ils sont dénommés à l'époque *Dinh Ôiũn*, appellation qui renvoie directement aux postes agricoles de la Marche vers le Sud<sup>616</sup>. Les villages des réfugiés catholiques sont visibles sur la carte de 1960 (voir *Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie*) ; il s'agit au Nord de Buôn Ma Thuôt des villages de Hà Lan, de Quang Nhiêu et des quatre Tân (Tân Hoa, Tân An, Tân Bình, Tân Thôi) ; au Sud ceux de Trung Hòa, des trois Kim (Kim Châu, Kim Phât, Kim Thành) et Giang Son<sup>617</sup>. L'ensemble de ces villages est destiné à devenir, selon les responsables du Sud « les futures populations vietnamiennes des P.M.S »<sup>618</sup>.

Quant aux autochtones, ils sont priés de se fixer dans des « "hameaux de vie nouvelle" (...) près de bourgs vietnamiens »<sup>619</sup>, des nouveaux centres d'implantation (*new resettlement centers*) destinés à améliorer les conditions de vie. Ces centres sont issus d'un accord signé entre le gouvernement vietnamien et les organismes d'aide américaine en 1957 visant à concentrer les minorités et à les aider à se sédentariser en mettant à leur disposition des matériels modernes (tracteurs...) et des centres de services sociaux. Ces villages modèles prévoyaient la relocalisation de deux mille cinq cents familles sur plus de 3 500 hectares<sup>620</sup>. Ces politiques sont très autoritaires, comme le souligne Nguyễn Văn Huy, notamment lorsque la direction régionale de l'Agriculture force les autochtones à travailler dans ces centres faute de quoi « le chef de la province leur interdit la culture sur brûlis et aucune autre alternative pour aller

---

<sup>615</sup> Hickey G.C., 1982a ; Dow comptabilise en 1957 dans ces mêmes centres 210 000 personnes dont 3 % sont des autochtones. Dow M.W., 1966, p. 153.

<sup>616</sup> Hickey G.C., 1982a, p. 45 ; voir *Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie*.

<sup>617</sup> "Giang Sơn" en vietnamien signifie "pays natal, montagne natale".

<sup>618</sup> Viêt-Nam (État du), 1952, p. 26.

<sup>619</sup> Dournes J., 1977, p. 134. Ce terme "officiel", rapporté par Dournes selon ses écrits, ne figure pas sur d'autres documents de l'époque. Ces "hameaux de vie nouvelle" sont selon lui un « parcage d'autochtones entre des barbelés » ; il s'agit peut être des centres d'implantation décrits par Hickey qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés autochtones fuyant les bombardements.

<sup>620</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 632.

s'établir ailleurs ne leur sera proposée »<sup>621</sup>. Pour les centres d'implantation spécifiquement dédiés aux autochtones (*new resettlement centers* issu du *Higlander resettlement program*) dont il n'est pas prévu manifestement d'activité agricole spécifique, en 1961, toujours selon Hickey, ils sont au nombre de cent deux avec 65 000 personnes ; en 1963 ce chiffre passe à cent trente-sept centres contenant au total plus de 90 000 personnes (soit 9 % de la population des autochtones<sup>622</sup>).

Ces chiffres officiels montrent qu'en définitive ces programmes n'ont concerné que peu de monde jusqu'au début des années 1960 mais ils marquent cependant le début d'une volonté politique de procéder à des regroupements de populations qui deviennent, au fur et à mesure de la montée de la guerre, de plus en plus forcés.

---

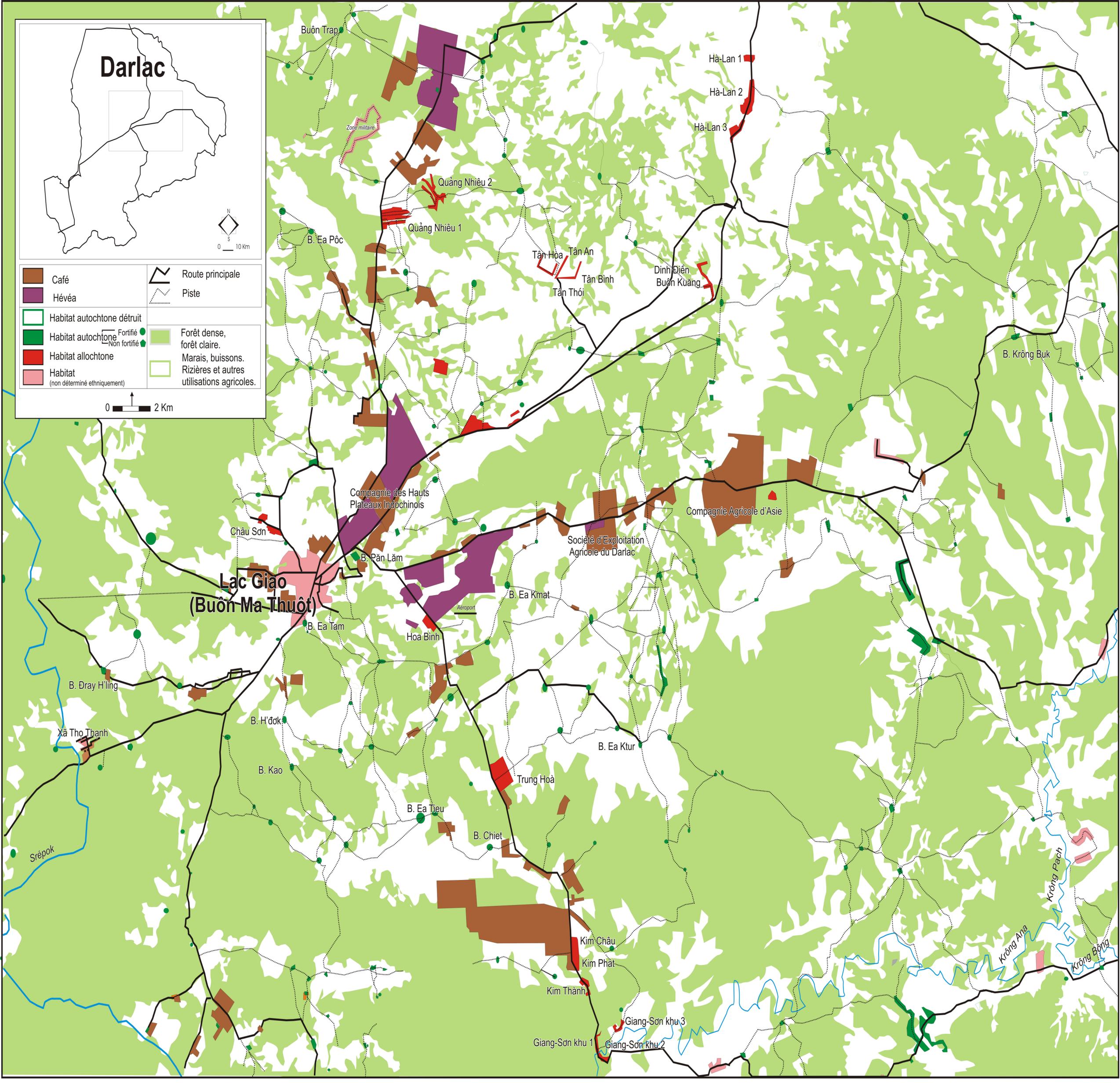
<sup>621</sup> *Ibidem.*

<sup>622</sup> Hill R. D., 1985, p. 454.



	Café		Route principale
	Hévéa		Piste
	Habitat autochtone détruit		Fortifié
	Habitat autochtone		Non fortifié
	Habitat allochtone		Forêt dense, forêt claire.
	Habitat (non déterminé ethniquement)		Marais, buissons. Rizières et autres utilisations agricoles.

0 2 Km



**Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie**

Source : d'après Army map service, 1/50 000<sup>e</sup>, 1965.

Dans les deux cas l'argument socio-économique vient au service d'un souci militaire qui veut soustraire à l'influence Viêt Minh les autochtones comme les allochtones. Cette tendance est accentuée avec la politique des agrovilles et des hameaux stratégiques.

Les agrovilles, instituées en février 1960, visent également à regrouper les populations ; elles sont implantées dans le territoire en concentrant les villages dans un objectif politique qui consiste à « rendre la population moins réceptive à la propagande communiste » tout en améliorant le contrôle des zones frontalières en constituant des unités d'auto-défense<sup>623</sup>. Selon Nguyễn Văn Huy, en 1965 une centaine d'agrovilles concentre 500 000 personnes sur une surface d'à peu près 100 000 hectares<sup>624</sup>.

La majeure partie des Centres de Développement agricole est ensuite reconvertie en des hameaux stratégiques dont la première unité est fondée en 1962<sup>625</sup>. Selon le Ministre de l'intérieur de l'époque, Bùì Văn L-ông, ces derniers se distinguent des premiers par un principe de regroupement de quelques familles isolées à courte distance. La fonction de production des premiers centres est remplacée au fur et à mesure de la montée vers la guerre par une fonction plus militaire comme son nom l'indique. Ces hameaux répondent en effet directement au souci de gérer les intrusions communistes sur le territoire du Sud Viêt Nam. La politique des hameaux stratégiques a pour but de renforcer le maintien de l'ordre dans l'espace rural et pour cela ces structures doivent aider à pacifier le territoire. Servant de tête de pont à la reconquête, ils offrent un arsenal militaire pour six mois et forment les membres des hameaux. « Dans l'organisation du hameau stratégique (dont la population moyenne est de l'ordre du millier d'habitants), le premier souci est de contrôler la population : une palissade dans laquelle est ménagé un nombre limité d'ouvertures permet de vérifier les entrées et les sorties<sup>626</sup> ; la photographie de la famille affichée dans chaque maison permet au chef du hameau de déceler aussi bien les absences anormales que les visiteurs ; les parents et les amis qui demeurent dans le camp adverse font l'objet de fiches tenues à jour. »<sup>627</sup> En 1962, le nombre de hameaux achevés varie beaucoup selon les sources : Sandrin<sup>628</sup> et Jumper<sup>629</sup> sont loin d'évaluer le travail de manière égale, le premier les estime à trois mille alors que Jumper en compte sept cents.

Avec les agrovilles et les hameaux stratégiques se dessine un territoire tout entier structuré par la guerre. Comme le précise le Ministre de l'intérieur de l'époque, la différence entre les agrovilles et les hameaux stratégiques réside dans leurs emplacements par rapport au front communiste dans les campagnes. Ainsi, si les

---

<sup>623</sup> Sandrin C., 1963, p. 1888. Dow M.W., 1966, p. 153.

<sup>624</sup> Nguyễn Văn Huy, 1997, p. 630.

<sup>625</sup> Dow M.W., 1966, p. 155.

<sup>626</sup> Les villages fortifiés peuvent être identifiés sur la carte page 196 par leurs formes polygonales, voir *Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie*. Voir photographies dans Dow M.W., 1966, pp. 168 ; 173 ; 174-175.

<sup>627</sup> Sandrin C., 1963, p. 1841.

<sup>628</sup> *Idem*, p. 1848.

<sup>629</sup> Jumper R., Nguyễn T.H., 1962, p. 184.

agrovilles sont installées dans les « zones de troubles dans le but de concentrer la population »<sup>630</sup>, les hameaux se situent en lisière des zones à pacifier mais jamais en zones non sécurisées<sup>631</sup>. Les premiers sont chargés de regrouper les populations alors que les seconds servent de base armée de défense. Au fur et à mesure que les zones sont sécurisées, l'État renomme ces hameaux stratégiques (*ôp chi n l- "c*) en "hameaux de vie nouvelle" (*ôp tân sinh*) puis en 1967 en "hameaux du changement" (*ôp ái m' i*)<sup>632</sup>. Pour défendre ces forteresses, l'État du Sud mène, comme au Nord, une politique de mobilité de population vers les plateaux nommée "défrichage pour construire des hameaux"<sup>633</sup>. Ainsi, agriculture et stratégie militaire étroitement unies s'inscrivent dans l'histoire de la colonisation vietnamienne par les postes militaro-agricoles dont la trace se retrouve dans le programme "soldat-cultivateur" projeté par les autorités du Sud Viêt Nam<sup>634</sup>. Cette conception militaire de l'espace perdure après 1975 lorsque les bataillons de l'armée communiste sont chargés de pourchasser les mouvements politiques autochtones. En effet, le positionnement géographique et l'organisation interne des structures productives d'État répondent à cet impératif.

Concernant l'agriculture proprement dite, le gouvernement du Sud Viêt Nam s'appuie essentiellement sur les petites et moyennes plantations déjà existantes. Dans ce cadre Teulières cite le cas de plantations dirigées par le Service d'État du développement agricole pour des réfugiés du Nord ou de populations de la côte<sup>635</sup>. À propos des autochtones le même auteur note le fait que « de petits champs de caféiers sont aussi entretenus par des autochtones notamment par des Rhadés qui les installent sur des rays »<sup>636</sup>.

Dans le rapport sur les Pays Montagnards du Sud-Indochinois de 1952, la moyenne des plantations vietnamiennes et françaises s'établit de cinquante à cent hectares<sup>637</sup>. La stratégie agricole repose sur l'aide aux investissements des planteurs afin qu'ils accroissent leurs espaces déjà mis en culture ; l'objectif est donc de promouvoir les grandes plantations jugées plus modernes : l'État laisse les cultures maraîchères à l'initiative privée et veut se concentrer sur la « culture dite industrielle, c'est-à-dire entreprise par unités importantes, utilisant un matériel végétal (graines, plants...) sélectionné, et des engrais en quantité importante, une technique et des procédés de gestion modernes »<sup>638</sup>.

---

<sup>630</sup> Discours prononcé devant le *Lion's Club* de Saigon le 22 mai 1962, cité et traduit par Jumper R., Nguyễn T. H., *Ibidem*.

<sup>631</sup> Nguyễn V.H. cité par Jumper et Nguyễn T.H., *Idem*, p. 188.

<sup>632</sup> Voir Starmer F., 1970, p. 19.

<sup>633</sup> Tran Van Tai, 1975, p. 46.

<sup>634</sup> Nguyen Dai Thuc, 1973, p. 134.

<sup>635</sup> Teulières J., 1961, p. 312.

<sup>636</sup> *Ibidem*.

<sup>637</sup> Viêt-Nam (État du), 1952, p. 16

<sup>638</sup> *Ibidem*. Il est à noter que ce souci de la performance technique est partagé aussi bien par le Sud que le Nord Viêt Nam ; par exemple, le centre d'Ea Kmat spécialisé dans la fourniture des plants de caféiers a été fondé par de jeunes volontaires américains en 1957. Destiné au départ à servir de pépinière pour les migrants, il s'est étendu aux autochtones. Intégré par le pouvoir de 1975, il est connu chez la population locale sous le nom d'Ea Kmat, nom du village autochtone situé à proximité. Aujourd'hui il est rattaché au Ministère de

Les planteurs coloniaux se maintiennent malgré les dégâts causés lors de la reconquête ; ils sont même aidés par l'État du Sud qui consacre une partie de ses efforts à l'extension des surfaces en cultures pérennes<sup>639</sup>. À Lâm Đông, Lainé précise que jusqu'en 1958-1960 « la région comptait encore de nombreux petits planteurs aussi bien vietnamiens que français »<sup>640</sup>. Cette situation ne varie guère jusqu'en 1975 puisqu'un rapport de l'armée du Nord<sup>641</sup> rédigé quelques mois après la prise de Buôn Ma Thuôt par les forces communistes –le 11 mars 1975- précise que les plantations à Dak Lak sont tenues par des ressortissants étrangers alors qu'à Kon Tum elles le sont plutôt par des Vietnamiens. La situation de la caféiculture avec les dégâts de la guerre n'est guère encourageante : en 1960 les surfaces de caféières n'ont pas recouvert le niveau de 1940 puisqu'on compte dans tout le Sud 5 600 hectares<sup>642</sup> ; dans ce chiffre global les plateaux représentent alors 75 % des surfaces et 87 % de la production<sup>643</sup>.

Localement, comme il est possible de le constater sur la carte représentant les alentours de Buôn Ma Thuôt en 1960 (voir *Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie*), le territoire est organisé selon deux principes distincts. D'un côté le long des axes routiers sont implantées des grandes plantations encore tenues par des Français et de nouvelles caféières de villages *Kinh* issus de 1954. Parallèlement à ces aplats colorés correspondant aux cultures pérennes, cette carte d'état-major de l'Armée américaine indique la présence des villages autochtones connectés les uns aux autres par un réseau dense de petits chemins transversaux aux axes routiers principaux. À observer cette représentation de Buôn Ma Thuôt avant la guerre, apparaît clairement à cette échelle des formes de division ethnique de l'espace dans la distribution différenciée des groupes ethnolinguistiques et dans les différentes utilisations du sol.

De ce bref portrait des politiques du Sud vis-à-vis de l'organisation territoriale, retenons que le pouvoir s'est attaché à promouvoir les grands projets dont le but est devenu de plus en plus marqué par l'effort de guerre. Les paysanneries autochtones et allochtones servent volontiers de main-d'œuvre dans les grandes plantations ; à ce sujet l'approche ne change guère par rapport à la colonisation. Les projets de regroupement de population et l'attention que l'État accorde aux grandes plantations convergent dans la politique de développement économique en partant d'un constat relativement simple : considérant que les grandes plantations doivent être rapidement

---

l'Agriculture et du Développement Rural, sa mission s'est élargie à la recherche et à d'autres aspects agricoles mais elle reste néanmoins marquée par une tradition caféicole. voir Hickey G.C., 1982a, p. 37.

Si administrativement ce centre de recherche et de vulgarisation a compétence uniquement dans les plateaux, nos enquêtes dans la province de Yên Bái, nous ont appris que les plants de caféiers arabica plantés dans tout le Nord viennent de ce centre. Entretien avec Hoang Da, directeur de la compagnie de café de Yên Bái, 2000.

<sup>639</sup> Viêt-Nam (État du), 1952, pp. 20-22.

<sup>640</sup> Lainé J.P., 1975, p. 363.

<sup>641</sup> Quân đội nhân dân Việt Nam, 1975, p. 9.

<sup>642</sup> Au sortir de la guerre, en 1944, une attaque d'*Hemilia vastatrix* frappe les caféières des hauts plateaux. Elle endommage lourdement les plantations de telle sorte qu'en 1952 sur les 6 000 ha recensés sur les Pays Montagnard du Sud, seulement 1 500 ha sont plantés en caféiers.

<sup>643</sup> Viêt Nam (République du), 1961, p. 3.

développées et que par ailleurs elles manquent toujours de main d'œuvre, le projet de Bão Đại (1913-1997) est de créer des "villages d'immigrations" constitués de migrants implantés « au centre d'une région comportant de nombreuses plantations assez rapprochées »<sup>644</sup> afin qu'ils servent de main d'œuvre aux planteurs tout en commençant à investir, grâce à leurs salaires, dans leurs propres plantations sur la terre offerte par l'État. C'est cette petite paysannerie *Kinh* qui développe la caféiculture à tel point qu'elle représente en 1975 à peu près la moitié de la production de café. De ce point de vue la structuration du territoire telle qu'elle se dessine ici n'est pas très différente de celle qui est privilégiée par le pouvoir d'Hanoi après 1975 : des grandes plantations avec, tout autour, des villages accueillant la main d'œuvre allochtone qui par ailleurs entretient ses caféières.

Dans cette perspective les autochtones sont maintenus à la fois dans leur statut mineur tout en poursuivant la division ethnique du travail et la discrimination spatiale : aux autochtones le maintien dans les espaces clos des camps de sédentarisation et l'emploi comme manœuvre dans les travaux de défrichage de terres au profit des allochtones qui, sont dévolus au travail d'ouvriers et de petits planteurs<sup>645</sup>. À ce sujet Jacques Dournes dans un article sur les autochtones du Viêt Nam central explique comment se joue finalement le début d'un processus qui marque la volonté affichée de l'État de faire en sorte que l'espace des autochtones se resserre au profit des allochtones<sup>646</sup>.

#### b) Le modèle de la structure productive d'État au Nord Viêt Nam

Alors qu'à partir de 1950 le pouvoir sudiste base sa politique économique sur l'exclusion du principe de l'entreprise d'État au profit de l'initiative privée<sup>647</sup>, le Nord au contraire mise sur l'impulsion rapide de vastes chantiers étatiques. Comme dans la politique des gouvernements méridionaux, le Nord souhaite profondément réformer les pratiques agricoles et les structures qui les mettent en œuvre ; pour cela il se sert du corpus idéologique et pratique du bloc soviétique. En effet, dans le modèle soviétique des sovkhozes tel que l'importe Hồ Chí Minh au Viêt Nam, l'agriculture doit devenir, sur un mode collectiviste, moderne. L'alliance de cette exigence technique et de la volonté de travailler ensemble dans des systèmes industriels prend la forme des structures d'État dont la ferme agricole n'est que l'application à l'agriculture de l'usine industrielle. C'est sur ce modèle que naît la ferme d'État. Pour impulser un changement radical tel que le propose le projet socialiste, la ferme d'État (*nâng lâm tr- ờng quốc doanh*) et la coopérative (*h"p tỹc xỏ*) sont les deux outils essentiels à disposition pour obtenir les résultats escomptés. Celle-là présente plusieurs avantages dus à son organisation même. En effet, elle est une structure de production pas seulement dans le domaine

---

<sup>644</sup> Viêt Nam (État du), 1952, p. 28.

<sup>645</sup> *Ibidem*.

<sup>646</sup> Dournes J., 1981, p. 13-14.

<sup>647</sup> Viêt-Nam (État du), 1952, p. 23.

agricole, elle produit aussi et surtout de l'organisation sociale et spatiale. Les structures de production d'État ne se cantonnent pas à la plantation de caféier ou de riz, elles produisent du sens social, de la pratique politique et participent à organiser le territoire. C'est cette dimension de la production du social et pas seulement de la production matérielle qui justifie de notre point de vue l'emploi du terme de structure productive d'État<sup>648</sup>.

Comme le montre Corine Eyraud au sujet de l'entreprise chinoise, la ferme d'État vietnamienne, comme ses grandes sœurs chinoise et soviétique, est une "institution sociale totale"<sup>649</sup>. Plus qu'un simple lieu de mise en œuvre de pratiques agricoles, elle est un lieu de production sociale, c'est-à-dire une zone de mise en œuvre de pratiques culturelles et politiques. Intégrés en leur sein, les représentants du Parti sont à la fois garants du respect des lignes politiques et de la bonne marche des activités productives. Les fermes sont donc placées sous la double direction du Parti et du ministère dont elles dépendent (Ministère de l'Agriculture ou Ministère de la Défense). Concrètement les décisions d'ordre technique (choix des stratégies agricoles) et d'ordre socio-politiques (application des directives sur les activités politiques) sont incluses au sein même de la structure de production d'État. La présence d'un représentant du Parti Communiste dans chaque entreprise d'État vérifie encore aujourd'hui cet état de fait. De ce point de vue, les fermes sont directement connectées à l'État central et elles servent d'interface avec les autorités locales dans l'application des directives.

Leurs fonctions sont donc très nombreuses : éducation, logement, enseignement, culture sont autant d'aspects intégrés au sein même de la ferme. En plus de ces tâches socio-économiques et culturelles la structure d'État assure une fonction de diffusion de la pensée politique en justifiant auprès de ceux qui sont à son service tout l'intérêt et l'avantage qu'ils ont à le rester. En effet, comme le note Richman cité par Eyraud, « l'entreprise industrielle chinoise semble être un endroit où ont lieu un endoctrinement idéologique et une culture politique importants (...), au niveau du groupe et au niveau individuel, avec deux objectifs : à la fois développer l'homme communiste (...), et motiver le personnel à travailler plus dur et plus efficacement »<sup>650</sup>. Ce point idéologique de l'utilité de la structure d'État, comme les fermes sylvo-agricoles dans le cas qui nous intéresse ici, est affirmé à plusieurs reprises dans le rapport politique du comité central lors du IV<sup>e</sup> congrès national du Parti Communiste de 1976. Ce dernier insiste sur le fait que « dans le Sud, la meilleure voie pour passer rapidement à la grande production socialiste [est] d'accorder une égale attention à l'édification des coopératives et à celle

---

<sup>648</sup> Certaines des structures d'État n'ont pas seulement produit des biens matériels, participé à des apprentissages et servi d'outil de transformation sociale. Elles ont été aussi un outil oppressif et répressif en tant que camps de rééducation. Si cet aspect n'a pas été traité en tant que tel, bien qu'il touche autochtones comme allochtones, c'est que le thème ne concerne pas directement notre problématique. Cependant, notons que les camps de rééducation ont officiellement été autorisés par la résolution 49 le 20 juin 1961. Cette résolution toujours en vigueur permet les autorités d'emprisonner les personnes « dangereuses pour la société, les réactionnaires, les contre-révolutionnaires, et ceux qui, après jugement, ne se sont pas sincèrement repentis de leurs crimes » pour une durée de trois ans renouvelables. Voir sur le sujet <http://www.vietquoc.com/0003VQ.htm> ou Ton Long, 1981. Sur la manière dont la police vietnamienne a réprimé la minorité chinoise de Saïgon, consulter l'article d'Amer, 1996.

<sup>649</sup> Eyraud C., 1999.

<sup>650</sup> Richman cité Eyraud C., 1999, p. 207.

des fermes d'État »<sup>651</sup>. Quatorze années plus tard, cette attention aux fermes d'État est intacte lorsque le Comité populaire de Dak Lak considère qu'elles « jouent un rôle très important concernant le renforcement des trois Révolutions [des moyens et des rapports de production, scientifique et technologique, idéologique et culturelle] sur le sol de Dak Lak, la réalisation de la politique lancée par le Parti Communiste du Viêt Nam en faveur des ethnies minoritaires et l'aide dans tous les domaines aux ethnies »<sup>652</sup>. La ferme apparaît comme un outil essentiel de ces trois révolutions destinées à bâtir l'Homme nouveau socialiste en proposant le salariat, en industrialisant la production et en diffusant le marxisme-léninisme. Dans ce cadre, les fermes d'État sont chargées d'une mission toute particulière vis-à-vis des groupes ethnolinguistiques minoritaires autochtones, du fait que ces derniers sont considérés comme les plus "exploités" et qu'ils doivent être gagnés à la cause du socialisme<sup>653</sup>. La présence des minorités dans les fermes d'État n'est pas seulement souhaitable, elle est vivement souhaitée : la ferme d'État située dans les espaces de plateaux à Dak Lak a donc pour objectif « d'intégrer deux groupes ethniques dans une seule et même communauté sociale, une structure économique commune dirigée par une équipe de direction collective »<sup>654</sup>. On verra un peu plus comment cette fonction d'intégration fait partie d'une des bases idéologiques de la colonisation agricole vietnamienne.

À "l'avant-garde" du nouvel ordre social et économique la ferme d'État porte donc une lourde tâche car c'est sur elle que repose un grand nombre de missions comme la socialisation des minorités, la modernisation des équipements, l'application des sciences et techniques à la production, l'exploitation et la protection des ressources forestières, la production en masse pour l'exportation sans compter également, de manière plus discrète mais tout aussi efficace, la surveillance militaire du territoire. En effet, la ferme d'État, nous dit Lê Duẩn, dépend des militaires dans la mesure où ils ont participé dans le Dak Lak au « travail de construction d'un certain nombre de fermes agricoles et de fermes sylvicoles d'État dans des régions importantes et difficilement accessibles »<sup>655</sup>. Cette politique s'intègre dans le mouvement des soldats engagés dans l'économie après 1975. En plus de ces fonctions traditionnelles, la ferme d'État est un point de positionnement militaire comme ont pu l'être à l'époque du *Nam tiến* les *ãân ãiũn*. Les militaires, à la fois paysans et soldats, sont engagés dans une campagne destinée à façonner la campagne souhaitée par le Parti Communiste. Ils sont appelés à surveiller le territoire tout en le mettant en valeur. Cependant, la fonction militaire de la ferme d'État implique un positionnement géographique stratégique ; c'est ce que l'on verra ci-dessous notamment dans les choix de localisation (voir *infra* 4.1.3 *L'implantation des structures productives d'État*).

---

<sup>651</sup> Parti Communiste du Viêt Nam, 1977a, p. 100-101.

<sup>652</sup> Ủy ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 102.

<sup>653</sup> Voir par exemple *Document 4 Poème révolutionnaire : "Le chant en allant planter du café"*, page 188.

<sup>654</sup> Ủy ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 195.

<sup>655</sup> Lê Duẩn (1908-1986) est le chef du Parti après la mort d'Hồ Chí Minh en 1969 jusqu'en 1986. Lê Duẩn, 1978a, p. 13.

Les populations embauchées dans les fermes d'État (autochtones et allochtones, c'est-à-dire principalement *Kinh* et *Édé* dans le cœur de Dak Lak), le sont à vie comme dans les modèles soviétique et chinois. Les travailleurs bénéficient en outre de services sociaux nombreux et divers comme le logement, les soins médicaux (c'est que l'on remarque notamment avec l'hôpital Việt Đức de la ferme du même nom à Dak Lak), les tickets de ravitaillement ; elles assurent aussi la fourniture de travail aux enfants<sup>656</sup>. En effet, cette conception de l'héritage de l'emploi a fourni à l'époque des migrations vers les fermes une sécurité non négligeable aux allochtones leur assurant ainsi une perspective pour leur famille dont leur descendance. De la même manière, vis-à-vis des autochtones embauchés, cette garantie d'emploi et de salaire a laissé pour un certain nombre d'*Édé* un souvenir nostalgique : plusieurs anciens employés de différentes fermes (Đ'rao, Ea Tiêu) expliquent comment la politique de subvention leur était d'un grand secours, notamment grâce à la fourniture alimentaire et aux services de santé qu'il faut aujourd'hui payer. Cette donnée joue un rôle au moment des réformes qui voient le jour au milieu des années 1980 car le désengagement de l'État a tendance à déstructurer un système de dépendance et d'assistance.

La structure de production d'État assure et prend en charge la vie non seulement de ceux qui sont assignés aux tâches de production mais aussi de ceux qui assurent tous les services annexes (culture, santé, école, sécurité). De plus, par la diversité des services qu'elle procure en connivence avec l'appareil administratif et politique local, la ferme organise et structure le territoire autour d'elle. Celui-ci est urbain puisque les fermes donnent naissance aux bourgs ruraux dans la campagne des plateaux et agricole dans la mesure où le caféier prend une place grandissante.

### c) Les fermes d'État et le café dans le Viêt Nam réunifié

Le modèle étatique de gestion spatiale lorsqu'il apparaît dans le Tây Nguyên n'est pas une nouveauté au Viêt Nam. En effet, le Nord Viêt Nam de 1954 à 1975 est également l'objet d'une politique volontariste d'implantation de structures productives d'État liée à la diffusion de la caféiculture.

Si dans le Nord la situation de la filière café après la décolonisation n'est pas florissante, il est important de noter que les quelques caféiers qui subsistent jusqu'au début des années 1970 dans le Nord servent de ballon d'essai aux plantations d'État dans le Sud après 1975. Ainsi, au moment de la Libération le modèle de la ferme d'État caféicole ne s'est pas formé de manière spontanée par la reprise des anciennes plantations ; il a été amplement expérimenté au Nord notamment par la stratégie de gestion des minorités ethniques, en application de l'idéal de fusion des peuples dans l'espace montagnard.

Malgré le fait que la documentation sur la phase septentrionale caféicole entre 1954 et 1975 fasse défaut, un ouvrage vietnamien donne néanmoins quelques

---

<sup>656</sup> Ces mêmes aspects se retrouvent dans le cas de l'entreprise chinoise. Voir Eyraud C., 1999, p. 206.

renseignements intéressants. Après 1954, l'Union Soviétique aide le Nord Viêt Nam pour l'installation de douze fermes d'État<sup>657</sup>. Ce chiffre augmente rapidement à tel point qu'au début des années 1960 vingt-quatre fermes se lancent dans la caféiculture. Alors que les choix de localisation des plantations coloniales privilégient le delta et la côte centrale, les implantations au Nord ne sont pas anodines : sept sont implantées dans les deux zones autonomes d'ethnies minoritaires de Việt Bắc et de Tây Bắc, quatre sont situées dans la moyenne région. Le centre côtier accueille le reste des fermes à Thanh Hoa, Nghệ An et Ha Tinh<sup>658</sup>. Si l'auteur ne précise pas quelle était la gestion de ces fermes notamment dans les zones autonomes, Ron Hill indique néanmoins qu'il s'agissait de mobiliser "les Montagnards" dans les structures productives d'État<sup>659</sup>. Ces choix d'implantations, aussi imprécis soient-ils, permettent de s'interroger sur la place des autochtones dans le dispositif spatial de l'État et nous donnent des hypothèses de travail concernant les structures productives dans le Tây Nguyên.

Le mouvement de plantation est, en apparence, à la hauteur des ambitions : de 4 100 hectares dans le Tonkin en 1945, les surfaces passent à 14 000 hectares en 1963<sup>660</sup>. Mais ces derniers chiffres, sans doute tirés des planifications de l'époque, paraissent quelque peu exagérés. En les comparant avec ceux du Sud à la même époque, le Nord disposerait de trois fois plus de caféières que le Sud alors que cette dernière région était bien plus dynamique dans ce domaine. Par un calcul approximatif, selon des éléments fournis par Marie-Sybille de Vienne<sup>661</sup>, on estime les surfaces au Nord dans la période 1955-1960 aux environs de 1 000 hectares<sup>662</sup>. Même si les données fournies par les auteurs vietnamiens sont sujettes à caution, elles traduisent néanmoins l'ardeur avec laquelle les communistes souhaitent développer le pays. En tout état de cause, les rendements au Nord sont faibles en raison de planifications hasardeuses. La fougue avec laquelle les communistes plantent le caféier leur vaut quelques années plus tard des déboires. Des vingt-quatre fermes produisant du café en 1963, le nombre est divisé ensuite par deux. Quelques temps après, il ne reste plus que quatre fermes installées aux alentours du delta et au centre côtier. En raison d'une méconnaissance des techniques de plantation et d'entretien, les caféiers « déclinent gravement » à tel point que le Ministère de l'Agriculture décide en 1972 le changement de culture et privilégie le théier, l'ananas, le mandarinier et l'oranger<sup>663</sup>. La situation est telle que dans les années 1970 les dernières fermes ne produisent que « quelques

---

<sup>657</sup> Sur l'aide soviétique au Nord Viêt Nam voir Võ Nhân Trí, 1990, p. 39.

<sup>658</sup> Nguyễn Sỹ Nghi, 1996, p.10.

<sup>659</sup> Hill R., 1985, p. 455.

<sup>660</sup> Nguyễn Sỹ Nghi, 1996, p.10. Ces chiffres sont repris par Bùi Văn Sĩ, 1997, p. 22.

<sup>661</sup> Marie Sybille de Vienne écrit qu'en 1955 la production du café au Nord ne représente qu'1/7<sup>e</sup> de celle du Sud. Or, en 1959 la production au Sud étant de 3 300 tonnes, par déduction, au Nord la production devait se situer autour de quatre cent soixante et onze tonnes à cette dernière date. Par extension -et à supposer que les rendements étaient identiques- la surface dans le Nord des caféières en 1955-1959 peut atteindre huit cents hectares. Les chiffres évoqués par les auteurs vietnamiens (10 000 hectares) sont selon toute vraisemblance au-delà des évaluations. De Vienne M.S., 1994, p. 37.

<sup>662</sup> Le sous-directeur de VINACAFÉ, Bùi Văn Sĩ, estime qu'en 1965 il y avait au Nord Viêt Nam moins de 4 000 ha de caféiers. 1997, p. 22

<sup>663</sup> Nguyễn Sỹ Nghi, 1996, p.10.

centaines de tonnes par an »<sup>664</sup>. La situation de la caféiculture du Nord en 1975 s'est dégradée : la production est de seulement 1 400 tonnes contre 4 700 au Sud.

Au-delà du déclin de cette caféiculture du Nord, retenons que le pouvoir communiste a mis en place durant la période 1950-1970 le modèle caféicole qui sera reproduit, avec ses erreurs, dans le Sud après 1975. L'organisation en ferme d'État, le choix d'implantation spécifique de ces structures dans les zones de minorités et le choix de la caféiculture comme modèle agro-industriel sont autant d'éléments qui indiquent que celle-ci telle qu'elle est appliquée au lendemain de la Réunification n'est pas une adaptation aux conditions locales mais bien l'application d'un modèle construit et appliqué antérieurement dans le Nord : les cadres chargés du café dans le Nord sont mobilisés au Sud pour y appliquer la caféiculture dans ce qui est à cette époque le centre de production vietnamien, la province de Dak Lak.

De ces quelques éléments, il ressort qu'au Sud comme au Nord les structures d'État sont privilégiées dans la mise en exploitation des terres. La partie méridionale considère qu'il est plus raisonnable de se servir des plantations existantes en poussant à l'exploitation des espaces déjà travaillés, alors que le modèle septentrional est fondé sur la grande production socialiste qui rejette « les petites zones de cultures industrielles à très bas rendements avec des techniques ancestrales »<sup>665</sup> et privilégie les nouvelles structures calquées sur le sovkhoze soviétique. De ces deux modèles c'est le dernier qui s'impose dans le Tây Nguyên après la victoire du Nord et la Réunification de 1975. Par ailleurs, notons que les autochtones sont comme à l'époque coloniale invités à se rendre dans les structures productives d'État du Nord comme du Sud où l'objectif est de procéder à leur socialisation dans laquelle la caféiculture joue un rôle fondamental.

Après cette phase de transition entre les deux modèles où des conceptions assez similaires du territoire et de la manière de l'exploiter sont engagées, en 1975 la situation est claire. Le projet communiste que proposent les autorités s'appuie surtout sur la reproduction d'organisations expérimentées auparavant dans la zone Nord avec comme appui central les structures productives d'État.

Toujours en matière de production agricole, au sujet de la caféiculture, le bilan du premier plan quinquennal d'après la Réunification (1976-1980) est mitigé : le revenu national par habitant est passé de 1976 de 101 dollars à 91 dollars en 1980<sup>666</sup>. La production agricole à l'échelle nationale, malgré tous les efforts déployés, n'a augmenté que de 1,9 %, alors que le plan prévoyait une croissance de 8 à 10 %<sup>667</sup>. La caféiculture vietnamienne du Sud est à l'image de ces chiffres. Les résultats enregistrés dix ans après la Réunification sont peu encourageants malgré des plans très ambitieux. En

---

<sup>664</sup> *Idem*, p.11. Bùì Vãn Sĩ considère un rendement vers 1965 d'environ quatre cents kilogrammes par hectare, ce qui équivaut à une production, si l'on tient compte de son estimation de surfaces, d'à peu près 400 tonnes.

<sup>665</sup> Parti Communiste du Viêt Nam, 1977b, p. 68.

<sup>666</sup> Võ Nhân Trí, 1990, p. 105.

<sup>667</sup> Le Van C., Tran H.H., Tran T.A.D, 1998, p. 21.

effet, dès 1975, les travaux de plantation de caféiers débutent dans le Tây Nguyên selon le schéma qui était appliqué dans le Nord. Les cadres qui étaient chargés de mettre sur pied une agro-industrie caféicole dans le Nord sont les mêmes qui, malgré les échecs, prévoient l'extension des caféières dans le Sud. Par exemple, à la Libération, des cadres du Nghê An travaillant auparavant dans la ferme d'État Đông Hiếu (une des quatre fermes restantes en 1970) où l'on plantait déjà des caféiers *arabica* ont pris la direction de la ferme Ph- ớc An (district de Krông Pak) accompagnés de migrants de la même région. Dès lors, le plan de développement de la caféiculture est lancé à Dak Lak avec d'autant plus de vigueur qu'il n'est pas inconnu par les cadres vietnamiens. À l'arrivée du pouvoir communiste, la plantation de caféier fait logiquement partie des priorités juste derrière l'installation de rizières, comme le recommande un rapport de l'armée du Nord en 1975<sup>668</sup>. Dans la ferveur de nouveaux programmes sont engagés : en 1980, 13 000 hectares sont délimités dans le cadre des aides du Conseil d'Assistance Économique Mutuelle mais ce projet connaît par la suite un échec<sup>669</sup>. À Dak Lak, en 1978-1979 cette dynamique permet la plantation de 7 000 hectares de caféiers ; mais là encore, comme dans le Nord, il ne restera quelques années plus tard que 700 hectares<sup>670</sup>. Le manque d'organisation qui avait fait périr nombre de caféiers dans le Nord est la cause de ces diverses expériences malheureuses : « une fois de larges surfaces plantées, les caféiers sont rabougris, l'entretien des arbres est coûteux et les résultats trop faibles ; il faut déraciner jusqu'à 60-70 % » des caféières<sup>671</sup>. C'est ce que confirme l'histoire de la ferme Đ'rao dans le Cu M'gar où la plantation de caféier effectuée dès 1977 est importante avec « plus de 800 hectares de café mais à cause d'un mouvement de plantation précipité, d'un manque d'assurance et de l'hypothèque de l'essentiel des surfaces, à la fin de l'année 1980, il n'en restait que neuf hectares »<sup>672</sup>.

Ces échecs dans la mise en valeur précipitée de l'espace sont constatés également lorsqu'on compare deux cartes topographiques de la région de Pleiku (province de Gia Lai) distantes de dix ans<sup>673</sup>. La carte datant de 1982 fait apparaître un espace quasi-entièrement occupé et exploité. Les activités agricoles avec les cultures pérennes (thé, café, cultures vivrières et plantations diverses) se disputent avec les espaces d'habitation où fleurissent des nouvelles zones économiques, le tout encadré par plusieurs fermes d'État qui, chacune dans leur domaine respectif (ferme de café, ferme d'élevage, ferme de thé, ferme de jacquier), occupent sur la carte de vastes espaces. Tout indique que l'on est dans une phase de grands chantiers où le territoire est complètement réorienté vers la grande production. Or, ce tableau est bien différent lorsque l'on compare cette carte à celle de 1991 : la plupart des espaces occupés sur la

<sup>668</sup> Quân đội nhân dân Việt Nam, 1975.

<sup>669</sup> Hill R.D., Cheung Man B., 1986, p. 294

<sup>670</sup> Nguyễn Sỹ Nghị, 1996, p. 11. Voir Nguyễn Trần Trọng, 1986, p. 135.

<sup>671</sup> Nguyễn Sỹ Nghị, 1996, p. 11. Bùi Thanh Quang, 2001, p. 44. Ce dernier auteur explique notamment comment la moitié des surfaces a été envahie par les herbes rendant la récolte impossible. Il insiste aussi sur le manque d'adaptation des techniques culturelles au milieu naturel du Tây Nguyên.

<sup>672</sup> Nguyễn Bá Nhu, 1997, p. 62.

<sup>673</sup> Cartes topographiques Plây Cu de 1982 et de 1991. Cục Bản đồ quân s- , page n°6636 IV, 1982 ; Cục Bản đồ – bộ tổng tham m- u, 1991.

carte par le café et le thé sont reconvertis dans les cultures vivrières, les espaces de nouvelles zones économiques se sont vidés d'une partie de leur population.

Contrairement à la représentation linéaire qui tend à faire croire en une croissance régulière et sans heurts statistiques, la mise en exploitation des plateaux du Tây Nguyên par le café est jalonnée d'échecs. C'est que l'on constate sur le graphique concernant la production et les surfaces de caféiers de 1960 à l'an 2000 (voir *Graphique 5 La production et les surfaces de caféiers au Viêt Nam de 1960 à 2000*) : la période de 1975 à 1982 est une période de stagnation des surfaces et de la production de café où, malgré les planifications où l'on presse les ouvriers de planter du café, les surfaces à Dak Lak ne s'accroissent qu'à la marge, l'arrachage des arbres morts compensant sans doute les nouvelles plantations. Face à ce constat, il est possible de qualifier cette période "d'expérimentale", comme le fait le président de l'assemblée du Dak Lak<sup>674</sup>, lorsque les cadres ont adapté leurs techniques au milieu environnant. Il faudra attendre une rationalisation de l'organisation de la filière et une meilleure connaissance du milieu naturel et de ses contraintes (les effets de la saison sèche notamment) pour que l'aide du bloc soviétique favorise le secteur caféicole grâce au plan national de plantation de plus de 50 000 hectares réalisable entre 1983 et 1990<sup>675</sup>. Dans ce cadre, est lancé aussi un programme de petites plantations paysannes à hauteur de 80 000 hectares<sup>676</sup>. Peu à peu, au début des années 1980, la filière se réorganise avec la création le 13 septembre 1982 de l'Union vietnamienne des entreprises de café rebaptisée en 1995 Compagnie générale du café vietnamien, *Tăng cường ty cà phê Việt Nam*, connue sous son nom commercial VINACAFÉ. Par cette création sont fédérées les diverses unités de production appartenant d'une part au Ministère de l'Agriculture comme la compagnie café-cacao, la compagnie de défrichage mécanique n°4, l'entreprise de café Việt Đức et d'autre part au Ministère de la défense nationale comme les trois divisions de l'armée 331, 333 et 359<sup>677</sup>. Ces regroupements permettant une meilleure intégration de la filière sont aussi effectués dans les secteurs du sucre, du thé, de la soie, de l'hévéa, de l'élevage...<sup>678</sup>

Les problèmes que connaît la caféiculture dans les années suivant la Réunification correspondent à ceux que rencontrent les autorités provinciales lorsque celles-ci organisent les défrichages afin de développer la production agricole. Ron Hill rapporte les propos du député de Dak Lak à l'Assemblée Nationale en 1982 où ce dernier précise que de vastes surfaces de terre doivent être chaque année abandonnées et compensées par la coupe de forêt en raison du manque d'infrastructures permettant de traiter industriellement, de transporter les cultures produites sur ces terres. En conséquence de quoi, des récoltes de manioc ou de maïs doivent être abandonnées, ce qui, au dire de ce député, détériore les champs pour de futures récoltes<sup>679</sup>.

---

<sup>674</sup> Y Luyên Niêk Đăm, 1997, p. 18.

<sup>675</sup> L'Union Soviétique aide le Viêt Nam pour 20 000 hectares, la R.D.A, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie pour 10 000 ha chacune. Deuss J., 1987, p. 60.

<sup>676</sup> Deuss J., 1987, p. 61.

<sup>677</sup> Đoàn Triệu Nhận, 1997, p. 6.

<sup>678</sup> Nguy Thi tiên Cu, Phi Van Ky, 1999, p. 10.

<sup>679</sup> Hill R.D., 1986, p. 399.

Alors qu'elles n'étaient considérées que comme le "développement spontané du capitalisme" depuis les années 1950, les unités familiales sont associées au système productif socialiste et reçoivent donc une légitimité. La libéralisation progressive de l'économie vietnamienne au début des années 1980 pousse les paysans à envisager des activités dans leurs propres jardins et à accroître leurs propres activités. L'introduction du double système des prix avec d'un côté les prix administrés et les prix libres favorise un accroissement de la production et de la motivation des paysans à s'autonomiser par rapport aux structures d'État *via* des filières de revente du produit.

Pour saisir la motivation des paysans à se lancer dans leurs propres activités, l'analyse du système commercial du café est instructive. Ainsi, à Dak Lak jusqu'au milieu des années 1980 il est interdit aux ouvriers de vendre le café à l'extérieur des structures d'État ; pour ce faire des fonctionnaires dans les fermes vérifiaient qu'aucun grain ne manquait à l'appel. Ce système allait même jusqu'au contrôle dans les champs de la cueillette afin de s'assurer que toute la production revenait bien à la ferme. Les barrières à l'entrée de la ferme 714 à Ea Kar sont un des derniers vestiges de cette époque révolue.

Ce système d'obligation de vente du café aux structures d'État permettait de faire fonctionner les entreprises d'État puisque la production dûment contrôlée par les cadres des fermes pouvait éventuellement être échangée contre des marchandises de consommation courante dans les magasins d'État. Or, avec la montée du marché noir et notamment les filières de commerçants chinois de revente de café dans d'autres ports en Asie du Sud-Est, la différence entre le prix d'État et le prix payé à Hồ Chí Minh ville croît de sorte que, comme le note Alain De Sacy, « le marché parallèle double le fonctionnement du secteur d'État »<sup>680</sup>.

Avant le Renouveau de 1986, le café a partie liée commercialement avec le Conseil d'Assistance Économique Mutuelle. Dans ce cadre, par rapport au cours mondial de l'époque, le café est payé 50 % moins cher<sup>681</sup>. Ce prix s'explique par le remboursement des prêts consentis par l'Union Soviétique concernant les caféières et la fourniture d'intrants<sup>682</sup>. En 1984-1985, le prix d'achat au producteur était d'environ quatre cents dôngs par kilogramme alors que sur le marché parallèle le prix est négocié entre sept cents et huit cents dôngs. Bien que Jacques Deuss note qu'il était possible pour les paysans de vendre leur café sur ce marché, la pratique à Dak Lak montre que cette règle théorique ne s'appliquait pas. Pour profiter de cette différence, les paysans devaient déjouer la surveillance des gardes frontières provinciaux chargés d'appliquer le principe selon lequel les marchandises produites dans une province ne pouvaient transiter dans une autre<sup>683</sup>. En 1982, le quotidien provincial *Ôak Lak* raconte que nombreux sont les planteurs ayant trouvé la ruse (80 à 90 % des familles selon cet

---

<sup>680</sup> De Sacy A., 2001, p. 101.

<sup>681</sup> Deuss J., 1987, p. 61.

<sup>682</sup> Nguyen Trong, 1991, p. 807.

<sup>683</sup> Cette pratique s'inscrit dans une conception plus générale du commerce à l'époque où certains produits ne peuvent être échangés à l'extérieur des unités administratives où elles ont été produites. Voir Tran Thi Que, 1998, p.37-38.

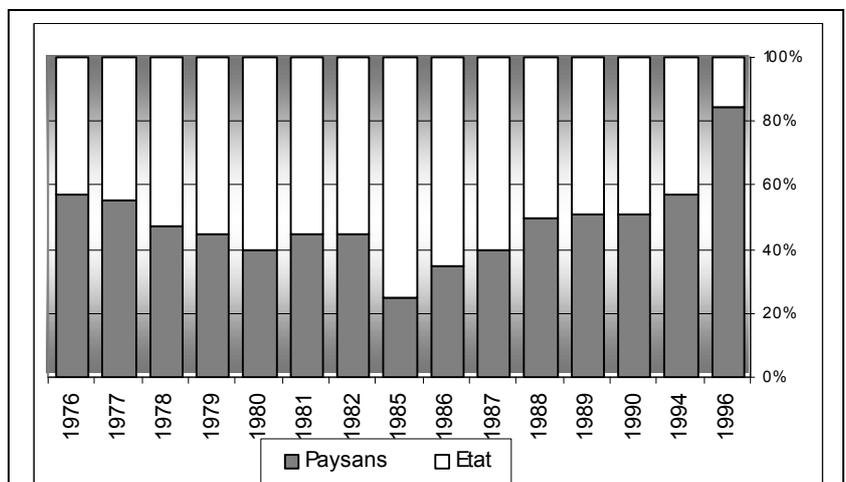
article<sup>684</sup>) de stocker illégalement de cinq à cinq cents kilogrammes de café pour ensuite le vendre à Hồ Chí Minh ville. L'article rapporte par exemple l'existence de "convois de café" sur les routes où une caravane de sept bus se rendait à Hồ Chí Minh ville. À l'intérieur de ces bus les policiers ont constaté que tous les passagers portaient dans leurs poches jusqu'à cinq kilogrammes de café.

Cette logique d'aller vendre les productions ailleurs que sur le marché étatique de Dak Lak n'est qu'un exemple des contradictions dans lesquelles est tombé le système économique dans la période 1981-1985. En effet, le détournement des biens livrés par l'État aux paysans et par des paysans à l'État avait tendance à creuser les déficits d'autant que les subventions de divers ordres (salaires, prix...) étaient toujours importantes. L'écart entre les prix offerts par l'État et le prix du marché libre s'est traduit par une inflation importante qui obligea à des réformes économiques majeures<sup>685</sup>.

Ce trafic à l'œuvre au début des années 1980 dénote l'intérêt de la paysannerie vis-à-vis du café et surtout pour son prix car, si en 1985 l'État monopolisait encore 84 % des surfaces de caféier, il ne représentait déjà plus que 38 % de la production<sup>686</sup> (voir

*Graphique 1 La part de l'État et des paysans dans les surfaces de caféiers à Dak Lak*). De ce point de vue, la situation dans les plaines et dans les plateaux est similaire, c'est dans le jardin familial que l'essentiel des activités rentables se réalise. Ces petits

jardins alimentent également le trafic de café dont le prix augmente subitement en 1986 suite aux gelées survenues au Brésil (de soixante-six dollars le kilogramme en 1985 à cent quarante dollars par kilogramme en 1986)<sup>687</sup>.



*Graphique 1 La part de l'État et des paysans dans les surfaces de caféiers à Dak Lak de 1976 à 1996*

Sources : 1976-1982 : Ủy ban nhân dân tỉnh Đăk Lăk, *Ôak Lak tài Nguyên thiên nhiên kinh t xã hội*, Buôn Mạ Thuột, 1985, planche n°44 ; 1985 : Deuss J., "Les projets de développement de la caféiculture au Togo, Vietnam et en Nouvelle-Calédonie", *Le développement rural*, ORSTOM, colloques et séminaires, coll. Dynamiques des systèmes agraires, Paris, 1987, p. 61 ; 1986-1990 : Organisation Internationale du Café, *Le café au Vietnam 1990*, 1991, Londres, p. 38 ; 1993-1994 : Nguyen Sinh Cuc, *Agriculture of Vietnam, 1945-95*, NXB thông kê, Hanoi, 1995, p. 109 ; 1996 : Bureau du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de Dak Lak, Buôn Ma Thuột, 1998, document non publié.

<sup>684</sup> Voir Van Thanh, p. 2.

<sup>685</sup> Le Van C., Tran H.H., Tran T.A.D, 1998, p. 35-36.

<sup>686</sup> Bui Thanh Quang, 2001, p. 27.

<sup>687</sup> *Idem*, p. 21.

Dès lors, on comprend l'intérêt que les paysans pouvaient avoir à accroître leurs surfaces et leurs productions en dehors des structures étatiques : la surveillance dont les ouvriers étaient l'objet ainsi que la restriction qui leur était faite d'avoir un profit quelconque au regard de la production (les ouvriers étaient payés à la tâche), les ont poussés à accroître les surfaces et leurs productions hors des fermes.

Les structures d'État ne se contentent pas de planter des caféiers ; elles ont de multiples fonctions sociales et territoriales dont nous allons analyser les mécanismes.

#### *4.1.2 Les fonctions différenciées des structures productives d'État*

Les structures de production d'État dans les pays socialistes, peu étudiées par les chercheurs occidentaux parce que souvent jugées inefficaces, présentent dans les zones de montagne du Viêt Nam un double intérêt : elles sont l'expression de la volonté étatique d'organisation des espaces et des populations ; elles occupent pendant toute la décennie 1980 les 3/4 des territoires et emploient plus du quart de la population du Tây Nguyên. Ainsi, si l'on souhaite comprendre comment l'État a participé durablement et profondément aux renversements de légitimité, il est nécessaire d'observer en détail la manière dont il a attribué différentes fonctions aux nombreuses structures disséminées sur les plateaux. En analysant pas à pas les critères et les logiques d'implantation de ces structures, apparaît la manière dont il produit un territoire et dont il introduit de nouvelles organisations de l'espace social.

Afin d'avancer dans la compréhension des mécanismes d'imposition des nouvelles légitimités, notre propos s'organise d'une part par la brève description du cadre législatif contemporain permettant l'installation de ces structures et d'autre part par de nécessaires distinctions entre les différentes structures implantées par l'État.

##### a) Le cadre législatif vietnamien de l'implantation des structures d'État

Une série de décisions gouvernementales organise la fondation des structures productives d'État et la mobilisation de la population vers ces unités. Ainsi, la décision du gouvernement numéro 272/CP du 3 septembre 1977 charge les provinces et les villes de la mobilisation de la population allant défricher et construire les nouvelles zones économiques<sup>688</sup>. Elle est complétée en 1980 par la décision numéro 82/CP<sup>689</sup> qui a pour but de mobiliser et d'embaucher du personnel allant travailler dans les fermes agro-sylvicoles d'État et dans les nouvelles zones économiques. L'arrêt

---

<sup>688</sup> Quyết định của Hội đồng Chính Phủ số 272/CP ngày 3 tháng 10 năm 1977. Chế độ đối với lao động đi xây dựng vùng kinh tế mới, 1978, p. 19.

<sup>689</sup> Nghị quyết của Chính Phủ số 82-CP ngày 12 tháng 3 năm 1980 về điều động và tuyển dụng lao động vào làm việc tại nông tr- ờng, lâm tr- ờng quốc doanh ở các vùng kinh tế mới.

gouvernemental numéro 95/CP<sup>690</sup> du 27 mars 1980 organise l'installation des groupements de production, des coopératives et la concentration des investissements dans des régions précises. Il se fixe comme objectifs essentiels de développer la production agricole, la redistribution de la main d'œuvre et de renforcer la défense nationale<sup>691</sup>. L'arrêt gouvernemental numéro 254/CP<sup>692</sup> du 16 juin 1981 complète la politique d'encouragement au défrichement, à la mise en culture et à l'investissement particulier des paysans à l'exploitation des terres<sup>693</sup>.

L'ensemble de ces moyens s'organise après 1975 autour de trois politiques essentielles édictées par le Parti et l'État : tout d'abord l'instauration de nouvelles zones économiques (*v•ng kinh t m' i*), ensuite le développement des fermes agro-sylvicoles d'État (*nâng lâm tr- òng quốc doanh*) et enfin la sédentarisation des minorités (*ănh canh ănh c-*). Ces trois politiques visent dans le domaine agricole à rationaliser l'agriculture en modifiant l'ancien modèle par celui de la grande agriculture socialiste. Ces trois politiques remplissent chacune une fonction précise : planifier, exploiter et fixer. Nous nous attarderons plus longuement sur les deux premières car ce sont elles qui s'attachent à l'exploitation des terres alors que la troisième analysée ci-après vise à convaincre les populations d'adhérer à ce type de mode de production (voir *infra* 4.2.2 *La sédentarisation des autochtones*).

Une partie des moyens mobilisés notamment dans l'investissement dans les caféières est tirée des prêts remboursables fournis par quatre pays appartenant au bloc soviétique à la suite de l'adhésion du Viêt Nam, le 28 janvier 1978, au sein du Conseil d'Assistance Économique Mutuelle<sup>694</sup>. L'Union Soviétique, la République Démocratique d'Allemagne, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie participent à l'édification du secteur d'État dans tout le Viêt Nam et plus particulièrement à celui de la caféiculture qui alimente par ailleurs le commerce international entre ces différents pays.

#### b) Des distinctions entre fermes, zones économiques et coopératives

Parfois, le terme *khu kinh t m' i* (nouvel espace économique) remplace et sans distinction apparente la formulation classique de *v•ng kinh t m' i* (nouvelle zone économique), par exemple dans le cas de la nouvelle zone économique d'Hanoi. En raison du peu de documents officiels reprenant la première formule -sans déterminer la différence entre les deux- il est probable qu'on utilise un synonyme<sup>695</sup>. La traduction

<sup>690</sup> Quyết định của Chính Phủ số 95-CP ngày 27 tháng 3 năm 1980 về chính sách xây dựng các vùng kinh tế mới. Tr- òng giang, *Văn bản nhà n- ' c và pháp luật 1945-1988*.

<sup>691</sup> Cité par Tran Duc Dan, 2001, p. 129.

<sup>692</sup> Quyết định của Chính Phủ số 254-CP ngày 16 tháng 6 năm 1981 bổ sung chính sách khuyến khích khai hoang, phục hoá.

<sup>693</sup> Huỳnh T.X., 1998, p. 2.

<sup>694</sup> Traité multilatéral de 1949 dont les membres sont à l'origine au nombre de six : Union Soviétique, Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Hongrie et Bulgarie. Plusieurs adhésions suivent avec en 1950 la RDA, en 1952, la Mongolie, en 1972 Cuba et en 1978 le Viêt Nam. Cette organisation est officiellement dissoute en 1991 à Budapest.

<sup>695</sup> Ces deux termes sont employés indifféremment dans certains textes vietnamiens. L'expression "espace de nouvelle économie" apparaît une fois sur la carte de Dak Lak datant de 1992 et désigne la localité de Nghia

classique de l'expression *v•ng kinh t m' i* est souvent rendue, comme nous le faisons, par nouvelle zone économique. À bien y regarder, on pourrait s'interroger sur le sens du mot et de sa traduction car un problème se pose sur l'adjectif "nouveau" ; porte-t-il sur la zone ou bien sur l'économie ? D'un côté, l'expression insiste sur la nouveauté de la zone, c'est-à-dire l'institutionnalisation de nouveaux territoires, alors que d'un autre côté la nouveauté porte sur l'économie. Localement, à Buôn Ma Thuôt, l'usage veut que l'adjectif porte sur les deux termes (zone et économie). Sa forte présence dans la littérature vietnamienne de l'époque contribue à l'ambiguïté de son utilisation.

Dans le cas du Tây Nguyên, selon les échelles employées, cette région est tout à la fois une terre nouvelle (« *Tây Nguyên là ãđt m' i* »), une nouvelle maison (« *nhà m' i* ») où il est question d'établir une nouvelle économie (« *kinh t m' i* »), d'y fonder une nouvelle agriculture (« *v•ng nâng nghiệp m' i* »<sup>696</sup>), d'y construire une nouvelle vie (« *cuộc sống m' i* »<sup>697</sup>), avec des nouvelles régions d'habitations (« *v•ng dân c- m' i* »), de nouveaux villages (« *làng kinh t m' i* »<sup>698</sup>), de nouveaux rapports sociaux, bref, de fonder une nouvelle ruralité (« *nâng thân m' i* ») avec des "populations de nouvelle économie" (« *dân kinh t m' i* »). Mieux encore, Lê Duẩn, secrétaire général du Parti, en visite à Dak Lak le 11 avril 1978, demande à ce que cette province se transforme en un gigantesque chantier de construction<sup>699</sup>. Dans cet afflux de nouveauté et de transformation à tous les niveaux de la vie sociale et économique, la nouvelle zone économique et la ferme doivent être donc interprétées comme parties intégrantes de ce processus annoncé car elles ont pour objet à la fois d'instaurer un nouveau zonage d'activité et d'instituer une forme d'économie jugée innovante permettant le passage au communisme.

La nouvelle zone économique se fonde dans l'objectif plus large de la "reconversion" du Sud. Politiquement et économiquement, elle sert désormais de point d'appui à la politique de "retour au village natal", habile formulation par anti-phrase pour signifier le départ vers les terres du Sud et du Centre (ses implications sont étudiées dans la partie 4.2.3 L'implantation des allochtones). Ainsi, selon Halls-French, en 1975 treize nouvelles zones économiques sont programmées dans le Sud et se répartiraient, si l'on en croit les données partielles fournies par Ron Hill, entre les provinces de Minh Hai [Ca Mau] , Kien Giang, An Giang, Song Be [Binh Phuoc], Đông Nai, Lâm Dong, Dac Lac et Gialai-Kontum. Ces deux dernières provinces sont celles où les surfaces mises en culture auraient été les plus importantes entre 1975 et 1981<sup>700</sup>. Une carte du pays sur les nouvelles zones économiques parue en 1995<sup>701</sup> indique en tout quarante-six zones du Nord au Sud, aussi bien en plaine qu'en milieu montagnard. Faute d'accès

---

Binh dans la commune de Duc Minh, district de Dak Mil. La planche n°43 de l'Atlas de Dak Lak ("population et nouvelles zones économiques", 1985, –y ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lỏk tài nguyên thiên nhiên kinh t xỏ hội*, Buôn Ma Thuôt, 1985) indique également des "espaces de nouvelle économie".

<sup>696</sup> Bế Việt Đẳng (dir.), 1996, p. 14. Citation d'une décision du Ministère de la politique de 1963.

<sup>697</sup> Lê Duẩn, 1978a, p. 17 ; 1978b.

<sup>698</sup> Nguyễn Quang Ân, 1997, p. 308.

<sup>699</sup> Lê Duẩn, 1978, p. 13.

<sup>700</sup> Halls-French L., 1979 ; Hill R.D., 1984, pp. 393-394.

<sup>701</sup> Carte reproduite par Hardy d'après un journal vietnamien. Hardy A., 1998, carte n°31.

aux archives des ministères successifs en charge des nouvelles zones économiques, il est difficile de faire un bilan complet et diachronique de l'implantation de ces zones, d'autant qu'une fois la situation stabilisée économiquement et politiquement, celles-ci ont été transformées ou fondues dans une ou plusieurs communes.

Un texte officiel explique que, lorsque des plans d'accompagnement des ouvriers allant travailler dans ces zones sont mis en œuvre, « il est nécessaire de diviser en zones rationnelles afin d'affecter les ouvriers dans les structures d'État et les coopératives selon chaque région, chaque district pour que les conditions favorables à la constitution des zones nouvelles d'habitations (*khu dân c- m' i*) soient rassemblées »<sup>702</sup>. L'ambiguïté parfois à identifier les nouvelles zones économiques réside dans le fait qu'elles ne disposent pas systématiquement de ferme d'État ou de coopérative. Par glissement de sens et par généralisation, certaines coopératives et leurs espaces d'habitation sont alors dénommées "nouvelle zone économique", alors que d'un autre côté la ferme d'État, entité facilement délimitable, n'est pas désignée de la même manière. Il est par conséquent difficile de retenir l'idée selon laquelle la coopérative agricole, « selon le modèle original du lieu de départ, est temporairement appelée zone d'économie nouvelle et ferme agro-sylvicole d'État »<sup>703</sup>. Cependant, cet auteur vietnamien –T- ơng Lai-, même s'il reproduit la confusion, indique que la coopérative et la ferme, parties intégrantes de la nouvelle zone économique, sont, là encore, directement importées des plaines.

Pour distinguer clairement ces différentes structures et les échelles dans lesquelles elles se situent, voyons le cas de la nouvelle zone économique d'Hanoi implantée dans la province de Lâm Đông fondée en 1975 et bénéficiant, d'après Trần Dac Dân<sup>704</sup>, de tous les soins car considérée comme un modèle de planification. Un journaliste, auteur d'un ouvrage sur cet espace, explique qu'il existe trois zones distinctes : une zone étatique, une coopérative et une zone familiale<sup>705</sup>. La nouvelle zone économique, à la lecture des textes de l'époque, est donc composée « de fermes agro-sylvicoles et de coopératives »<sup>706</sup> renvoyant respectivement à des "zones d'économie étatique" (*khu vực kinh t quốc doanh*) et à des "zones d'économie collective" (*khu vực kinh t tập thể*). S'ajoute à partir des années 1980 une zone familiale (*khu vực kinh t cỹ thợ*). Parmi ces trois, les deux premières sont réellement mises en place en 1978 dans la nouvelle zone économique d'Hanoi, la dernière est seulement "encouragée". Ainsi dans cet espace le journaliste dénombre deux fermes d'État, plus une autre en projet. Avec respectivement 24 911 hectares et 6 978 hectares, les fermes sont chargées de l'élevage de bovidés et se lancent par la suite dans la production de thé. Restent dans la nouvelle zone

<sup>702</sup> Chế độ đối với lao động đi xây dựng vùng kinh tế mới, 1978, p. 21. « khi bố trí kế hoạch đ- a lao động đi cần phân vùng hợp lí để điều lao động cho cơ sở quốc doanh và hợp tác xã đ- ợc tập trung theo từng vùng, từng huyện để tạo điều kiện thuận tiện cho việc lập khu dân c- mới ».

<sup>703</sup> T- ơng Lai, 1989, p. 175. « HTX nông nghiệp theo mô hình vốn có ở nơi xuất phát, tạm gọi là vùng kinh tế mới và các NLTQD ».

<sup>704</sup> Trần Dac Dân, 2001, p. 178.

<sup>705</sup> Lê Khánh, 1983, p. 31.

<sup>706</sup> Chế độ đối với lao động đi xây dựng vùng kinh tế mới, 1978, p. 21.

économique d'Hanoi 26 818 hectares dont 44 % sont dédiés à la coopérative agrosylvicole où sont cultivés du mûrier, des arbres fruitiers...<sup>707</sup>

Ainsi, la "nouvelle zone économique", aménagée en trois zones distinctes, est un espace délimité qui est l'objet de politiques d'investissement et d'encouragement à la production, de politiques de gestion des populations se rendant dans ces zones, d'installation de cadres administratifs et de développement de services sociaux<sup>708</sup>. Elle n'est pas uniquement un espace de défrichage et d'extraction destiné à l'exploitation agricole (*khai hoang ã- a vào sỦn xuổt nâng nghiệp*)<sup>709</sup>, c'est un zonage de peuplement : « construire une nouvelle zone économique signifie construire une nouvelle zone d'habitation (*v• ng dân c- m' i*). Chaque bureau a la responsabilité de ce travail au niveau central et local. Ils doivent s'efforcer d'y établir promptement des services culturels et matériels comme des commerces, des centres postaux, des centres médicaux... »<sup>710</sup>.

Plus simplement, la nouvelle zone économique est un espace dans lequel sont appelées et implantées un certain nombre de personnes afin d'y organiser la production agricole et industrielle ; elle est le lieu où doivent s'organiser les planifications multiples ; elle est le cadre théorique, politique dans lequel se fondent les fermes d'État et les coopératives afin de structurer le territoire, à charge pour le service de sédentarisation d'implanter les populations et de fournir la main d'œuvre à ces unités d'État. C'est effectivement ce qui ressort de la lecture des directives 82/CP et 95/CP de 1980. La première par son intitulé indique bien le statut de la nouvelle zone : « mobilisation et embauche de main d'œuvre allant travailler dans les fermes agrosylvicoles d'État situées dans les nouvelles zones économiques »<sup>711</sup>. La seconde directive qui fixe la politique générale de fondation des nouvelles zones économiques traite sans distinction des fermes et des coopératives<sup>712</sup>. Par ailleurs, ce cadre théorique et pratique est confirmé par la lecture de la carte des nouvelles zones économiques telles qu'elles apparaissent en 1981 où certaines d'entre elles ne sont pas encore affectées ; ce fait montre que les plans de la nouvelle zone économique n'ont pas été entièrement définis avant même son institution<sup>713</sup> (voir *Carte 18 Localisation des nouvelles zones économiques et des fermes agricoles d'État à Dak Lak vers 1981*).

Tout comme les projets de villages d'immigration des années 1950 où devaient s'établir « de petites entreprises agricoles de colonisation et où seraient cultivés en

---

<sup>707</sup> Lê Khánh, 1983, p. 36-37.

<sup>708</sup> Voir texte de la décision 95-CP, *Vơn bỦn Nhà n- ' c và Phỹp luổt 1945-1998*, Cong ty tin học tr- ờng giang, disque compact ROM, Hanoi, 2000.

<sup>709</sup> « Défrichage et accompagnement vers la production agricole ». Voir Décision du Conseil des Ministres n° 239-CT du 03 août 1991, Article 1, alinéa 4, paragraphe B.

<sup>710</sup> Phạm Văn Đổng, 1974 (2000), p. 3. « xây dựng vùng kinh tế mới theo tinh thần nội dung trên đây tức là xây dựng vùng dân c- mới. Với các cơ quan có trách nhiệm về việc này ở trung - ơng và địa ph- ơng (tỉnh, huyện) phải cố gắng hết sức nhằm thành lập kịp thời ở đó những cơ sở phục vụ đời sống vật chất và văn hoá của nhân dân, nh- các cửa hàng mậu dịch, trạm b- u điện, trạm xá y tế... »

<sup>711</sup> Nghị quyết số 82/CP, 12 mars 1980.

<sup>712</sup> Quyết định số 95/CP, 23 mars 1980.

<sup>713</sup> C'est d'une certaine manière les critiques que les fonctionnaires vietnamiens formulent au sujet de la fondation "précipitée" de certaines structures productives d'État, voir Trần Dac Dan, 2001.

même temps que des cultures vivrières, le thé, le café et les agrumes »<sup>714</sup>, les nouvelles zones économiques des années 1975 sont là en partie pour accueillir les migrants et servir de pôles d'implantation. Encore aujourd'hui, elles sont destinées en priorité à produire du riz, des légumes, à pratiquer l'élevage puis à cultiver des cultures pérennes. Dans les planifications, figurent également des projets d'infrastructures routières, d'écoles, de centres médicaux, de constructions hydrauliques, de puits<sup>715</sup>. Ce pôle de vie et de défrichage apparaît clairement lorsque l'on analyse les discours des anciens paysans-soldats ayant participé à leur ouverture. Fondées pour une part dans la fin des années 1970, elles ont servi à "sédentariser" les migrants et les autochtones afin de les mobiliser dans les différents travaux de défrichage et de construction des infrastructures. Une fois la vie des habitants "stabilisée", la nouvelle zone économique peut alors disparaître en tant que telle et être fondue dans une commune ou bien elle peut alors servir de base à l'installation d'une ferme d'État - c'est par exemple le cas à Nam Nung (Krông Nô) et à Vu Tân (Cu M'gar)- ou bien d'une coopérative. Cette dernière structure n'est pas nouvelle au Viêt Nam lorsqu'elle est largement diffusée dans le Tây Nguyên après 1975, alors qu'elle fonctionne dans le Nord depuis déjà plus de dix-sept ans. Tournée plus spécifiquement vers les cultures annuelles vivrières comme le riz, elle s'intègre dans les nouvelles zones économiques comme une structure de base importée des plaines.

Si la ferme d'État fait partie théoriquement de la nouvelle zone économique, elles se différencient l'une de l'autre par leur direction administrative : celle-là dépend du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ou du Ministère de l'Armée et de l'Intérieur alors que celle-ci relève du bureau de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques<sup>716</sup>. De plus, elles se distinguent par leurs fonctions : la ferme d'État est clairement un centre de pouvoir institutionnel, elle a pour objectif le maintien de l'ordre dans toute la nouvelle zone économique notamment par le biais des corps de l'Armée de Libération qui en sont, pour un grand nombre d'entre elles, les fondateurs<sup>717</sup>, alors que la zone économique est le noyau villageois allochtone ; même si celle-ci remplit une fonction militaire *via* les Jeunes Volontaires<sup>718</sup>, elle se présente surtout comme une colonie agricole en territoire d'autochtones.

Comme le souligne Phạm Văn Đồng dans un article au titre évocateur -"La ferme agricole est le centre de construction de la nouvelle zone économique"<sup>719</sup>-, elle apporte

---

<sup>714</sup> Viêt-Nam (État du), 1952, p. 28.

<sup>715</sup> –y ban nhân dân tỉnh Đắk Lắk, 1997, tableau 7.

<sup>716</sup> Pour un historique des différents ministères ayant eu la charge respective de gérer la nouvelle zone économique et la ferme d'État, voir Hardy A., 1998, pp. 404-406. Hardy note une évolution intéressante de l'affectation des différentes structures. Ainsi, dans les années 1960 les fermes d'État et les nouvelles zones économiques jouent à jeu égal dans l'objectif de défrichage des terres bien que séparées administrativement. En 1975 elles sont toutes les deux réunies dans un bureau général dépendant du Ministère de l'Agriculture. À partir de 1977, les nouvelles zones économiques sont toujours associées au défrichement dans le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural indépendamment des fermes d'État.

<sup>717</sup> Enquêtes de terrain.

<sup>718</sup> Voir Trần Dac Dan, 2001.

<sup>719</sup> Phạm Văn Đồng, 1974 (2000), pp. 2-3.

des réponses techniques aux problèmes de production (pépinière, élevage...), participe à la planification et au processus de mécanisation, organise les réseaux d'irrigation, de transports... Mieux encore, elle se doit d'être l'exemple pour les coopératives puisque l'objectif final est bien « de passer d'une petite production à une grande production socialiste ». Conçue comme le fer de lance de l'économie moderne socialiste, elle représente une vitrine "évoluée" de l'économie vietnamienne de l'époque.

Ce qui différencie la ferme d'État de la nouvelle zone économique c'est, nous l'avons souligné, une double fonction sociale et économique (distinction qui s'estompe d'ailleurs une fois que les financements sont assurés non plus par l'État mais par la ferme elle-même<sup>720</sup>). Une autre différence porte sur les types d'activité. En effet, si l'on s'en tient à la déduction faite précédemment pour caractériser la nouvelle zone économique, une fois enlevée la ferme, il ne reste que la coopérative et la zone familiale. Or ces deux derniers espaces sont à l'évidence –dans le cadre de disettes du début des années 1980- plus tournés vers les activités agricoles d'autosubsistance. Sur les vingt-quatre nouvelles zones économiques neuf sont chargées partiellement de produire du café contre quinze consacrées en totalité ou en partie à la riziculture, aux cultures maraîchères... En revanche, les vingt-six fermes agricoles d'État sont à 79 % tournées vers le café et le latex. Ainsi, les fermes d'État en 1981 ont des surfaces de cultures pérennes (9 350 hectares) bien plus importantes que celles dédiées à la riziculture (3 550 hectares)<sup>721</sup>. Ces distinctions entre nouvelles zones économiques et fermes d'État ont une influence non seulement sur l'organisation du travail (les travaux familiaux et les travaux salariés) mais aussi sur le degré technique et la mécanisation nécessaire, autant de caractéristiques qui ont par la suite des incidences sur la pérennité d'activités agro-industrielles dans certains pôles du territoire.

Un autre point important de distinction entre les fermes et les autres structures productives est relatif au statut de la terre. En effet, à la Réunification, toutes les terres en théorie deviennent propriété d'État et ont été allouées "équitablement" entre tous les paysans. Or, les fermes agricoles et sylvicoles voient leur terre conservée par l'État sans partage. Comme le précise Võ Nhân Trí en 1967, les fermes d'État issues en partie de la « réorganisation des exploitations appartenant [aux colonialistes français] sont gérées à titre provisoire par l'État »<sup>722</sup>. En effet, ne sont pas soumises au partage entre autres les plantations des plantes industrielles et d'arbres fruitiers ainsi que les "grandes forêts"<sup>723</sup>. Ce principe, appliqué à Dak Lak à partir de 1975 et dans une large mesure toujours après 1986, fait que, contrairement aux coopératives et aux nouvelles zones économiques, les fermes agro-sylvicoles continuent d'être la propriété intégrale de l'État. Preuve nous en est fournie encore en 2001 puisqu'en règle générale les fermes disposent d'un seul certificat d'utilisation du sol (*quyûn sử dụng ăôt ăai*) pour

---

<sup>720</sup> La ferme finance par exemples l'entretien d'hôpitaux à Việt Đức, les centres de soins communaux, les investissements dans les axes routiers...

<sup>721</sup> –y Ban Nhân dân tỉnh Đak Lak, 1985, planche 45.

<sup>722</sup> Võ Nhân Trí, 1967, p. 121.

<sup>723</sup> *Ibidem*.

l'ensemble de la surface étatique de la ferme, alors que les espaces anciennement coopératifs ont été abondamment distribués aux paysans.

Un dernier point concernant les fonctions associées aux structures porte sur les différentes populations qui sont appelées à les peupler. La nouvelle zone économique dans l'acception commune du terme désigne à la fois la politique générale migratoire tout autant que les lieux particuliers sur lesquels sont organisées les activités productives. Ce lien existant entre les politiques migratoires et les zones économiques indique que ces structures sont réservées aux migrants comme les autorités le soulignent en 1984 : « nous sommes en train de transférer la population de nombreux endroits vers la construction des nouvelles zones économiques, spécialement les compatriotes *Kinh* »<sup>724</sup>. De ce point de vue, la nouvelle zone économique peut être considérée comme un point d'ancrage des migrants organisés d'ethnie *Kinh*. Se distinguent en filigrane deux conceptions de la structure productive d'État avec la nouvelle zone économique où s'implantent les migrants inter-provinciaux et la ferme d'État avec les autochtones dans des circulations intra-provinciales<sup>725</sup>. Si cette distinction n'exclut pas des mixités à l'intérieur notamment des fermes, on peut observer en couplant cette division ethnique des structures avec l'organisation de l'espace un emboîtement reproduisant à l'échelle locale l'emboîtement ethnique national : les autochtones sont intégrés dans les fermes d'État et ces dernières sont incorporées dans un zonage qui est celui de la nouvelle zone économique, elle-même lieu privilégiée des *Kinh*. Cette organisation en cercles concentriques correspond tout à fait à la pensée de l'époque selon laquelle les minorités doivent être guidées par un groupe dirigeant. Cette représentation hiérarchique des groupes, reproduite dans l'organisation et l'utilisation de l'espace, donne à voir comment sont pensés les rapports entre groupes ethnolinguistiques : les autochtones sont inclus au cœur d'une organisation productive d'État, à l'intérieur du corps social vietnamien, lui-même implanté sur des terres autochtones. Cette volonté d'intégration correspond à ce qui est inscrit dans la Constitution au sujet de l'aide envers les groupes minoritaires tout en participant à la transformation durable de leur espace social en l'incluant dans un espace plus large de la nation vietnamienne.

Il apparaît que les fonctions des différentes structures tendent vers plusieurs buts convergents associant la production agricole, l'intégration de migrants et le contrôle des autochtones ; chaque structure possède ses propres particularités au sein même d'un projet global de l'État au Tây Nguyên. Le soc de la charrue de l'État vietnamien labourant en profondeur les terres basaltiques du plateau de Buôn Ma Thuôt remodèle le territoire.

---

<sup>724</sup> Đào Văn Tập, 1984, p. 13.

<sup>725</sup> Voir 4.2.2 *La sédentarisation des autochtones*, a) *L'attraction des autochtones dans les structures productives d'État*.

### 4.1.3 L'implantation des structures productives d'État

Pour avancer dans notre réflexion sur la mise en ordre de l'espace, le processus d'implantation des fermes d'État à Dak Lak repose sur le principe étatique d'appropriation du territoire par les structures productives tout en reléguant le secteur paysan à la marge. Pour analyser l'implantation de ces unités de production, nous mesurons tout d'abord le poids des structures productives d'État sur le territoire jusqu'au milieu des années 1980. Ensuite, l'étude des choix de localisation révèle une double logique économique et militaire que l'on peut rapprocher des *Ôân ãiủn* du passé. Cette distribution spatiale, enfin, a des effets sur la manière dont le territoire est administré puis remodelé notamment grâce aux maillages administratifs.

#### a) L'omniprésence du secteur étatique dans le territoire

Les fermes d'État conformément aux souhaits et recommandations de l'État central, sont un axe majeur de mise en valeur du territoire. Pour cela, des plans sont élaborés avec le soutien de l'État sous la forme d'investissements et le versement de salaires aux ouvriers. Dans le Tâỵ Nguyễn, la fondation de fermes d'État est très rapide ; elles se constituent en complexes industriels (*liễn hiệp xí nghiệp, LHXN*) de sorte qu'à Dak Lak de 1976 à 1980, il en existe trois : le complexe Cà phê de la division militaire 333 avec 46 800 hectares, le complexe Cà phê Việt-Đức (café germano-vietnamien) contrôlant 48 700 hectares<sup>726</sup> et enfin le complexe Đắc Lắc couvrant 86 800 hectares<sup>727</sup>. En 1981, le journal Dak Lak recense dix-neuf fermes agricoles. Parmi elles, treize, relevant de l'État central, se consacrent à la plantation et production de café, de caoutchouc ; les six autres, gérées au niveau de la province ou des districts, s'occupent plus spécifiquement de cultures annuelles commerciales et vivrières. Ces quelques données confirment le fait que les fermes agricoles d'État sont plus spécifiquement tournées vers la caféiculture à hauteur de 68 %<sup>728</sup>. Ces complexes agro-industriels sont fondés sur le système du *Kombinat* est-allemand de la fin des années 1970 qui regroupe non seulement les fermes d'État mais aussi des entreprises chargées de travaux de constructions, de travaux publics, des fermes d'élevage...<sup>729</sup> Ces combinats bénéficient à la suite des accords passés dans le cadre du Conseil d'Assistance Économique Mutuelle de capitaux permettant de mettre en chantier l'étatisation du territoire et des activités productives.

---

<sup>726</sup> Ces deux premières structures sont dépendantes à l'époque de VINACAFÉ.

<sup>727</sup> Vũ Địnհ Lợi, Bùi Minh Đạo, Vũ Thị Hồng, 2000, p. 77.

<sup>728</sup> Trần Lê, 1981, p. 2. Voir la *Carte 18 Localisation des nouvelles zones économiques et des fermes agricoles d'État à Dak Lak vers 1981*, page 224.

<sup>729</sup> Voir Schraner I., 1997, p. 11.

En marge des fermes agricoles, à ces mêmes dates, en 1978, on compte à Dak Lak sept fermes sylvicoles : Đắk Nông, Buôn Za Vầm (district de Cu M'gar), Đúc Lập (district de Dak Mil), Thuần Mẫn, Ch- Pin, Lăk (district de Lak) et Krông Pách (district de Krông Pak)<sup>730</sup>. Ce chiffre passe en 1983 à dix-huit fermes puis en 1985 à vingt-huit fermes qui sont constituées et regroupées sous la forme de trois complexes forestiers industriels (*liền hiệp xí nghiệp lâm công nghiệp, LHXNLCN*) : le complexe de Gia Nghĩa gère trois districts (Dac Nông, Krông Knô [Krông Nô], Dac R'lap) sur une surface de 270 000 hectares (dix fermes), le complexe Ea Súp s'occupe quatre districts (Ea Hleo, Krông Buc [Krông Buk], Chu Mnga [Cu M'gar], Ea Sup) pour une surface de 473 500 hectares (dix fermes) et enfin celui de Đắc Lắc – issu du service de la sylviculture<sup>731</sup> – gère les districts restants (soit T.P. Buôn Ma Thuôt, Lak, Krông Bông, Krông Ana, Dak Mil, M'drak, Krông Pak) sur 315 000 hectares<sup>732</sup> (huit fermes).

Au total, ces six complexes –trois agricoles et trois sylvicoles– ont sous leur contrôle plus d'un million d'hectare pour une province qui en comprend presque deux. Les fermes sylvicoles gèrent alors près de 56 % de la surface provinciale contre 9,5 % pour les fermes agricoles. Ainsi, en 1985 plus de la moitié des espaces du Dak Lak sont théoriquement sous le contrôle des complexes industriels agricoles ou sylvicoles<sup>733</sup>. Si on ajoute les fermes d'hévéa de la compagnie de Dak Lak –qui ne sont pas rattachées aux complexes industriels– ainsi que toutes les fermes produisant de la canne à sucre et d'autres spéculations annuelles, le Dak Lak compte jusqu'à quarante-six fermes agricoles et vingt-huit fermes sylvicoles relevant du pouvoir central et par ailleurs dix-huit fermes agricoles et quatorze fermes sylvicoles appartenant aux districts ou à la province. Au total ce sont cent six fermes au milieu des années 1980<sup>734</sup> qui contrôlent selon Vũ Đình Lợi environ 80 %<sup>735</sup> du territoire de la province du Dak Lak contre 53 % en 1977<sup>736</sup>.

Cette suprématie étatique à Dak Lak n'est pas unique dans le Tây Nguyên puisque le même phénomène s'est reproduit chez ses provinces voisines. À Gia Lai-Kon Tum, de 1976 à 1980, quinze fermes agricoles (caféiers, hévéas, théiers) gèrent 15 000 hectares. Au début des années 1980 deux complexes industriels agro-forestiers (*LHXNLCN*) sont créés : un complexe destiné essentiellement à l'exploitation du bois de Kon Hà Nừng appartenant à la division militaire 332<sup>737</sup> et couvrant quatre districts (An Khê, Mang Giang, Kbang, Kon Plông) pour une surface totale de 570 000 hectares, un second, celui de Đắc Glây qui regroupe les districts de Dac Glây, Ngoc Hôi et Dac Tô

<sup>730</sup> Sở Lâm Nghiệp tỉnh Đak Lak, 1983, vol. 1, p. 25 et vol. 2, p. 20. À noter qu'en marge des fermes sylvicoles existaient des fermes d'engrais non comptabilisées ici au nombre de 110 unités. Il manque des données précises sur ces unités de production pour expliciter leur rôle dans cette organisation.

<sup>731</sup> Ce complexe en 1983 n'est pas constitué à l'image des deux autres, il s'agit d'une structure relevant directement du service de la sylviculture provinciale alors que les deux autres dépendent du niveau national.

<sup>732</sup> Vũ Đình Lợi, Bùi Minh Đạo, Vũ Thị Hồng, 2000, p. 77.

<sup>733</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 449.

<sup>734</sup> Nguyễn Pháp note la présence en 1994 de cinquante et une fermes sylvicoles dans le Dak Lak. Nguyễn Pháp, 1995.

<sup>735</sup> Vũ Đình Lợi, Bùi Minh Đạo, Vũ Thị Hồng, 2000, p. 78.

<sup>736</sup> Bùi Thanh Quang, 2001, p. 45. Voir aussi –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắc Lắc, 1990, p. 187. Faute de données complémentaires pouvant être croisées, il est difficile de se fier à ces chiffres pour les années 1977 et 1980.

<sup>737</sup> –y Ban khoa học xã hội Việt Nam, 1989, p. 260.

sur 295 000 hectares<sup>738</sup>. Au total en 1988 les entreprises contrôlées directement par l'État sont à Gia Lai-Kon Tum au nombre de quinze fermes agricoles -nombre inchangé par rapport à 1980- et quarante et une fermes sylvicoles regroupées dans les deux grands complexes précités. Ajoutons aussi quelque 660 000 hectares contrôlés par les fermes provinciales, des districts et de l'armée (les troupes armées n°15 plantent de l'hévéa et exploitent le bois). Au total, environ 60 % de la surface provinciale est occupée par les structures d'État.

La situation à Lâm Đông au début des années 1980 est bien moins documentée. Le Lâm Đông s'est lancé avec plus de réserve dans l'installation des structures d'État : en 1986 dix-sept unités agricoles d'État (quinze relevant de la province et deux des districts) contrôlent 9 000 ha<sup>739</sup> -dont 5 000 hectares avec des cultures pérennes-. Ces surfaces comparées aux 182 800 hectares du Dak Lak font du Lâm Đông une province relativement peu touchée par la dynamique d'implantation de structures productives d'État. En revanche, les forêts de cette province, comme toutes les autres appartenant aux plateaux du Centre, appartiennent aux structures d'État.

Parmi les différentes activités qui sont assignées aux fermes d'État, les cultures pérennes dans le Tây Nguyên sont très importantes. En particulier, la caféiculture est un bon indicateur de l'influence de l'État et de son emprise sur le territoire. Ainsi, en moyenne à l'échelle du Viêt Nam en 1984, le secteur étatique représente 63 % des surfaces de caféiers. Cette omniprésence dans le domaine de la caféiculture n'est pourtant pas homogène sur le territoire vietnamien. Un gradient nord-sud structure cette caféiculture avec au nord, à l'exception de Son La, des plantations d'État et au sud un part de plus en plus importante de la paysannerie. Le Tây Nguyên est le point de basculement entre ces deux tendances puisque les surfaces de caféiers plantés à Gia Lai-Kon Tum sont à 92 % le fait de l'État, à Dak Lak le taux est de 75 % alors qu'au Lâm Đông 85 % des caféières sont paysannes (voir *Carte 17 Les plantations d'État et paysannes de café en 1984 au Viêt Nam*).

La période d'après Révolution jusqu'au milieu des années 1980 est marquée par une extension importante des structures d'État s'appuyant sur le principe que la terre appartient à l'État. Ce processus est tel que les zones non contrôlées par l'État sont mineures. Au plus fort de la vague d'extension des fermes agro-sylvicoles, ces dernières représentaient entre 70 et 80 % de la surface des trois provinces de Dak Lak, Gia Lai et Kon Tum. En 1988, elles n'occupent plus, selon le calcul de Vũ Đình Lợi, que 44 % des surfaces totales dans ces trois provinces<sup>740</sup>. Ce qui est en jeu à l'époque de la redistribution des terres, c'est bien le rapport profondément inégalitaire existant entre des fermes qui occupent 80 % des terres pour seulement 20 % de la population totale de la province. Les 80 % de la population doivent donc se partager le reste laissé par

---

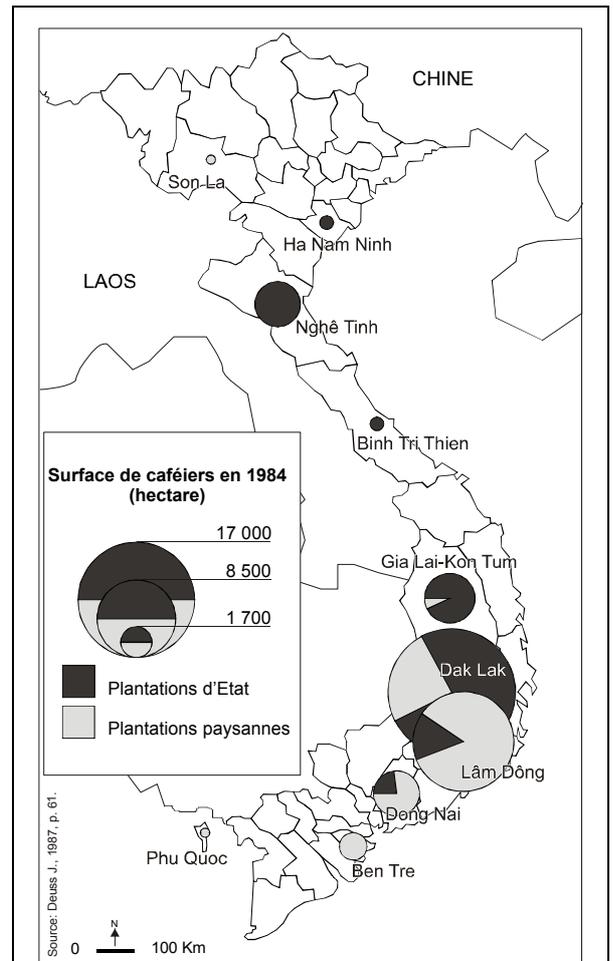
<sup>738</sup> Vũ Đình Lợi, Bùi Minh Đạo, Vũ Thị Hồng, 2000, p. 78.

<sup>739</sup> Nguyễn Nghĩa Ph-ơng, Chu Thái Sơn, 1989, p. 287.

<sup>740</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 124.

les fermes<sup>741</sup>. Cette situation inédite d'appropriation massive des terres a pour conséquence une distribution inégalitaire des espaces de culture. Ainsi, à Gia Lai-Kon Tum 28 % de la population intégrée dans les fermes agro-sylvicoles gèrent 65 % de la surface provinciale : alors qu'en moyenne une personne installée dans une ferme dispose de quinze hectares, une autre, hors du système étatique, n'a droit qu'à 0,8 hectare<sup>742</sup>. Cette situation est d'autant plus difficile pour les autochtones qu'ils sont, malgré les politiques volontaristes, en moyenne moins nombreux à être installés dans les fermes<sup>743</sup>.

La logique qui prévaut à l'installation des fermes agro-sylvicoles correspond donc à une appropriation massive des territoires. Elle n'est en définitive que l'application du modèle techniciste et supposé supérieur qui vise à exclure les autochtones, à la suite de leur exclusion du champ social et politique, de l'appropriation du territoire. La politique vis-à-vis du territoire qui s'impose à partir de 1975 est d'autant plus brutale qu'elle souhaite à très grande vitesse imposer de nouveaux modèles en monopolisant la quasi-totalité des espaces provinciaux. Par cela, elle réalise symboliquement l'intégration de ces territoires à l'échelle nationale : le lien existant entre les



**Carte 17 Les plantations d'État et paysannes de café en 1984 au Viêt Nam**

Source : d'après Deuss J., "Les projets de développement de la caféiculture au Togo, Vietnam et en Nouvelle-Calédonie", *Le développement rural*, ORSTOM, colloques et séminaires, coll. Dynamiques des systèmes agraires, Paris, 1987, p. 61. Commentaire : le Dak Lak au milieu des années 1980 occupe une place prépondérante dans la caféiculture vietnamienne au service de l'État, alors que la province du Lâm Dong est tournée vers une production paysanne de café. Cet état de fait se retrouve dans le nombre de structures productives d'État comme les fermes agricoles bien plus denses à Dak Lak que dans le reste des plateaux du Tây Nguyên.

<sup>741</sup> *Idem*, p. 95.

<sup>742</sup> *Idem*, p. 96. Ces chiffres bien que non référencés par l'auteur semblent être le fruit d'un calcul théorique qui doit être relativisé notamment concernant les possessions à l'intérieur du système d'État car les ouvriers à cette époque ne sont en aucune manière propriétaires des terres ; par ailleurs chaque famille se voit allouer une petite surface et non 15 ha en moyenne comme l'affirment ces données. Sur cette surface sont sans doute compris les terrains réservés aux autorités militaires et non encore exploitées ; cette comparaison certes parlante doit être donc analysée comme un indicateur de la puissance étatique et moins comme traduisant les privilèges des travailleurs.

<sup>743</sup> Voir sur l'entrée des autochtones dans les fermes d'État, 4.2.2 *La sédentarisation des autochtones*, b) *Les résultats de la sédentarisation*, page 262 et sur la sortie des autochtones de ces mêmes structures 5.3.1 *Dynamiques de cloisonnement dans le centre productif*, c) *La dépossession des terres par les autochtones*, page 390.

autochtones et leurs territoires est rompu par le passage théorique du droit de propriété des paysans à celui de l'État et de ses auxiliaires. De ce point de vue la logique territoriale n'est pas différente de celle des colons qui réservaient des espaces fonctionnels aux activités jugées rationnelles. Mais elle est poussée à un point extrême où il n'existe plus d'alternative pour ceux qui n'adhèrent pas au modèle. De ce fait, le cloisonnement théoriquement complet du territoire se réalise avec la diffusion du principe étatique à la province du Dak Lak et avec le changement symbolique et physique de l'appropriation territoriale par l'occupation des structures productives en vertu de la loi nationale.

Une fois l'ensemble du territoire maîtrisé théoriquement par l'État, ce dernier peut à son gré, comme un stratège, disposer de cet espace même s'il ne l'occupe pas et ne l'exploite pas totalement. Contrairement à ce que l'on croit, l'implantation des structures productives d'État ne répond pas seulement à des critères fonctionnels d'ordre purement économique. Il s'agit en réalité d'un savant dosage entre critères démographique, social, politique et économique. C'est dans cette phase que s'est constituée *grosso modo* la trame structurelle de l'organisation spatiale actuelle.

#### b) Les modèles de densification et d'avant-poste.

Dans notre travail antérieur sur le café au Viêt Nam<sup>744</sup>, il apparaissait que les fermes d'État avaient été implantées suivant les critères de la fertilité des sols et de l'accès aux axes de communication<sup>745</sup>. Partant du constat de l'implantation des structures coloniales, le critère de "facilité", comme le souligne également Steve Déry<sup>746</sup>, avait été retenu comme le facteur majeur des choix de localisation. Cette analyse qui reproduit elle-même le critère essentiel de l'optimum économique doit être affinée car les choix d'installation des nouvelles zones économiques et des fermes d'État du Dak Lak présentent, dans certains cas, des anomalies par rapport au seul critère de facilité. Est-ce à dire que les choix de localisation des structures d'État auraient été hasardeux ? En réalité, l'analyse des rares données disponibles révèle que les localisations correspondent principalement à deux principes : la rationalité économique et la rationalité politique. De là découlent deux types de fermes d'État et deux choix d'implantations distincts. Globalement, deux grandes logiques d'implantation des fermes d'État renvoyant à l'histoire de la construction du Dak Lak peuvent être distinguées : le modèle de la ferme "d'avant-poste" chargée d'aller sécuriser les espaces périphériques, c'est-à-dire de marquer et de contrôler le territoire, et le modèle de la ferme centralisatrice chargée de promouvoir le développement économique sur les espaces anciennement mis en culture.

---

<sup>744</sup> Fortunel F., 2000.

<sup>745</sup> Voir Tuong Lai, 1989, pp. 182-183.

<sup>746</sup> Déry S., 1999.

Le discours classique de la protection de la patrie est un des éléments justifiant l'installation des fermes d'État et la mobilisation de migrants. En effet, les frontières Ouest des provinces de Kon Tum, Gia Lai, Dak Lak et Lâm Đông sont en contact avec le Cambodge ou le Laos. Cette vision géostratégique nationale trouve son application dans les nombreux discours sur la cause patriotique. Par exemple, le directeur d'une compagnie agricole souligne que « l'élément politique le plus signifiant [de la plantation d'hévéas] n'est pas seulement l'exploitation d'une culture industrielle à haute valeur ajoutée mais aussi la localisation de groupes résidant le long de la frontière ; ils forment une ceinture solide de zones défensives pour la construction et la protection de la cause patriotique »<sup>747</sup>. Cette assertion, sans doute acceptable du point de vue des plaines, c'est-à-dire à petite échelle, se vérifie assez mal lorsque l'on se penche sur la configuration spatiale de la province du Dak Lak. À y regarder de plus près, on ne trouve pas le long de la frontière cambodgienne "semés" régulièrement des postes tenus par des migrants protégeant la frontière, on y trouve plutôt une zone forestière tampon peu peuplée, relativement encore peu touchée par la colonisation agricole<sup>748</sup>.

Constatant que cette vision nationale ne correspond pas à la configuration spatiale provinciale, l'hypothèse selon laquelle l'implantation d'une partie des fermes d'État répondrait à une logique de protection des frontières intérieures peut être avancée. Ainsi, un des critères de choix d'implantation des fermes d'État ne serait pas seulement la défense du Viêt Nam contre le Cambodge par exemple mais aussi et surtout la sécurisation de conflits à l'intérieur même de la province. C'est sans doute cette fonction de pacification politique et militaire à laquelle Lê Duẩn fait allusion lorsqu'en 1978, parlant de l'effort de construction à faire dans le Dak Lak, il insiste sur le fait que les militaires participent au « travail de construction d'un certain nombre de fermes agricoles et de fermes sylvicoles d'État dans des régions importantes et difficilement accessibles »<sup>749</sup>.

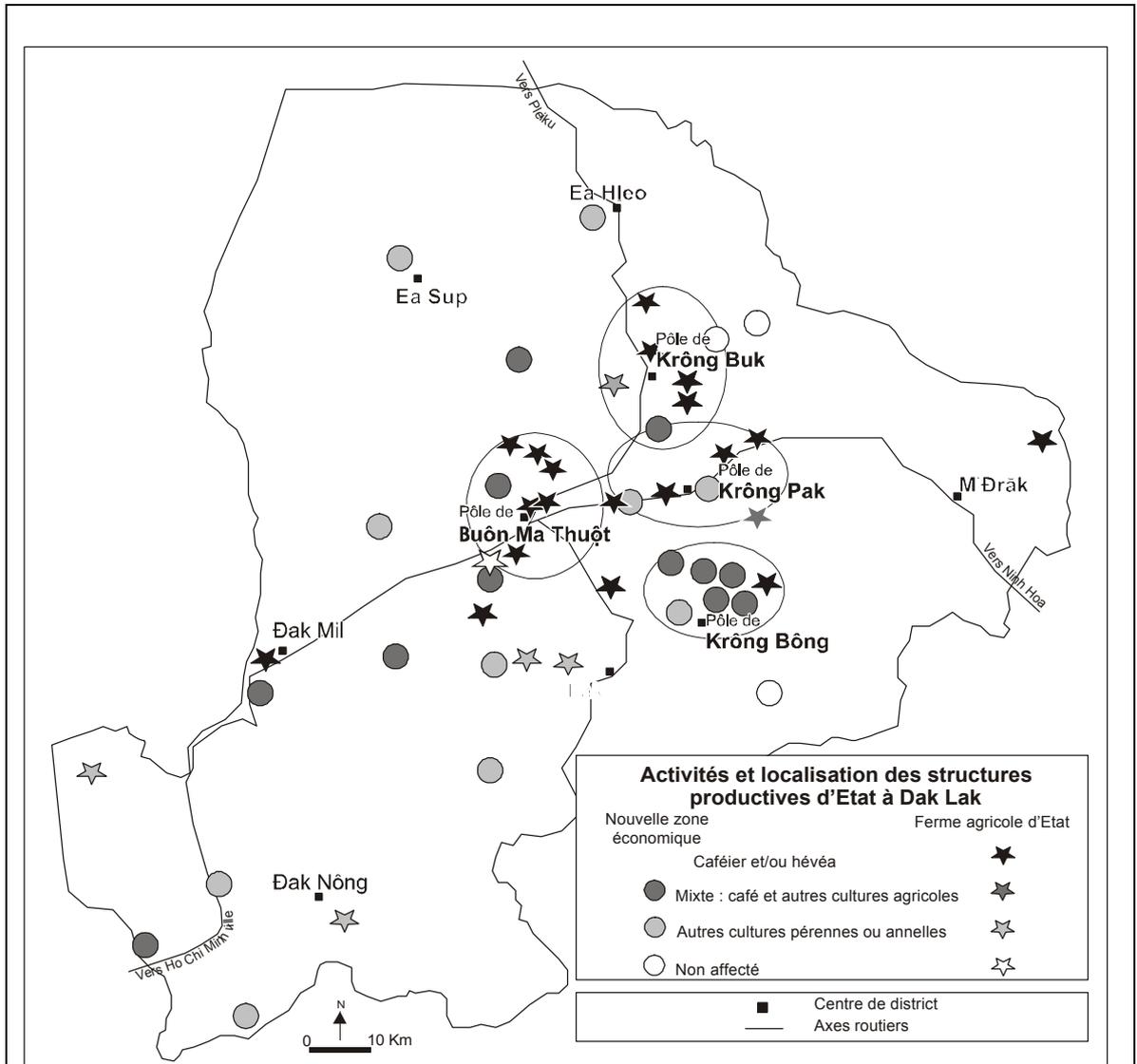
---

<sup>747</sup> Nguyen Xuan Sang, 1997, p. 139.

<sup>748</sup> Cet argument, avec la construction de la route "Hồ Chí Minh", risque dans un avenir proche d'être invalidé. En effet, cette route doit passer le long des frontières du Laos et du Cambodge et servira à court terme de voie pénétrante à de nouveaux migrants dans ces régions intégrées dans des fermes sylvicoles d'État. La tendance à la densification de ces zones frontalières se remarque par la croissance rapide de la densité humaine dans les districts d'Ea H'eo et de Buon Don à Dak Lak. Voir *Carte 50 Des fermes sylvicoles d'État et quelques succursales de compagnies agricoles à Dak Lak vers 1999*, page 375 et *Annexe 3 La densité de population à Dak Lak entre 1991 et 1999*, page 443.

<sup>749</sup> Lê Duẩn, 1978, p. 13.

Pour vérifier cette hypothèse, les cas des fermes Đ'rao et 352 (commune de Cu Dliê Mnông, district Cu M'gar) méritent d'être examinés. La ferme Đ'rao est officiellement créée par la province du Dak Lak le 20 septembre 1978<sup>750</sup>. Les activités



**Carte 18 Localisation des nouvelles zones économiques et des fermes agricoles d'Etat à Dak Lak vers 1981**

Source : d'après –y ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh t xã hội*, Buôn Ma Thuôt, 1985, planche hors-texte. Commentaire : la disposition des nouvelles zones économiques et des fermes d'Etat vers 1981 correspond aux deux logiques spatiales de l'implantation des structures selon les modèles "d'avant-poste" et de "densification". De plus, en schématisant il est possible de distinguer quatre pôles majeurs constitués d'un grand nombre de structures autour de Buôn Ma Thuôt, Krông Buk, Krông Pak et Krông Bông. Ils correspondent à l'implantation, à la concentration de *Kinh* et au morcellement administratif. *A posteriori*, au regard de la croissance actuelle de la caféiculture, il apparaît que les fermes d'Etat ont marqué plus profondément le territoire que les nouvelles zones économiques car sur les quatre pôles seul Krông Bông se trouve hors du bassin caféier (voir *Carte 22 L'extension des cultures pérennes à Dak Lak de 1960 à 2000*). Ce pôle, constitué principalement de nouvelles zones économiques, a servi plus de zone de concentration de population *Kinh* (voir *Carte 25 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak*)<sup>284</sup> que de zone de développement économique. A noter aussi que la région de production de Krông Ana aujourd'hui très active dans la caféiculture n'apparaît pas nettement sur cette carte ; en effet, le complexe agro-industriel de Việt Đức (au sud de Buôn Ma Thuôt) n'est pas encore vers 1981 totalement organisé, alors qu'il s'est développé depuis (voir *Carte 21 Des fermes d'Etat à Dak Lak plantant des caféiers en 2001*).

<sup>750</sup> Tr- ờng Tăng Bình, 1999, p. 69.

ont commencé trois ans auparavant par un chantier du même nom (issu lui-même d'un village *Édé* autochtone situé non loin de là) . De 1977 à 1980, il y avait, raconte le directeur de la ferme, « deux missions à accomplir : défricher et planter de nouveaux caféiers d'une part et défendre la sécurité politique d'autre part »<sup>751</sup>. La ferme 352 est plus encore marquée du sceau de l'impératif politique. Actuellement propriété du Ministère de la défense nationale d'après les quelques données fournies, elle sert à la fois d'unité de production de café et de caserne militaire employant pour l'essentiel des militaires-paysans<sup>752</sup>. Bien qu'elles soient toutes les deux installées sur des terres rouges, ces fermes sont situées en marge des axes routiers majeurs (l'accès à la route n°14 est à environ quarante-cinq minutes) ; il faut compter au départ de Buôn Ma Thuôt plus d'une heure en mobylette sur des routes de terre battue pour arriver à la compagnie Đ'rao et plus encore pour se rendre à la ferme 352. Pourquoi donc avoir fondé une ferme aussi loin de la ville qui représentait au début des années 1980 la "frontière" du Dak Lak ?<sup>753</sup> L'histoire racontée par une habitante venue contribuer à la fondation de la commune est éclairante : « Au début, on ne pouvait pas circuler à bicyclette il n'y avait qu'une seule route dans la forêt vierge. Pour aller acheter de la nourriture on était obligé d'être escorté par la police. La bande du FULRO attaquait souvent. »<sup>754</sup> Dans ces conditions politiques les autorités ont décidé de raser une partie des forêts alentour pour forcer la guérilla à se retirer. Parallèlement à la coupe de la forêt, la ferme a, à plusieurs reprises, planté de grandes surfaces de caféiers. C'est exactement la même démarche qui a été utilisée lors de la fondation de la ferme Ea Ktur (district de Krông Pak) puisque à la question de savoir pourquoi la forêt n'a pas été conservée la réponse donnée par un *Kinh* installé là est sans détours : « une fois que la forêt a été coupée, on a commencé à être tranquille »<sup>755</sup>.

L'impératif de la sécurité intérieure s'exprime aussi dans les discours de cadres vietnamiens lorsque, par exemple, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural indique que « les personnes qui viennent construire les nouvelles zones économiques des plateaux, ont aidé, avec les compatriotes de toutes les ethnies, à l'élimination des activités de la bande du FULRO dans de nombreux endroits et à la création de régions politiquement stables »<sup>756</sup>. Ce souci du danger potentiel et néanmoins réel que représentent pour les pouvoirs (État, Parti...) les minorités ethniques est clairement au cœur du modèle de la ferme d'avant-poste. De la même manière, l'analyse des problèmes socio-économiques des ethnies minoritaires faite encore par les autorités provinciales en 1990 distingue « ceux qui sont implantés le

---

<sup>751</sup> Nguyễn Bá Nhu, 1997, p. 62. « Từ năm 1977 đến năm 1980 với hai nhiệm vụ : khai hoang trồng mới cà phê đảm bảo an ninh chính trị ».

<sup>752</sup> Il nous a été poliment demandé de ne pas poser de question sur cette unité qui semble être par ailleurs une base militaire aéronautique.

<sup>753</sup> Un ancien membre du Parti toujours installé dans la commune raconte son parcours à la Libération de Dak Lak en 1975 : « J'ai demandé à la province de m'envoyer là où les conditions étaient les pires : "envoyez-moi le plus loin possible" ». À cette époque la frontière "humaine" du Dak Lak était donc située dans le nord de l'actuel C- M'gar.

<sup>754</sup> Entretiens avec des villageois. Voir également Tran Dac Dan, 2001, p. 205.

<sup>755</sup> Village de *Kinh* travaillant pour la ferme d'État. Commune de Cu Ewi, district de Krông Pak.

<sup>756</sup> Cité par Hardy A., 1998, p. 310.

long des routes nationales, des centres urbains, des chefs-lieux de districts et à côté des lieux d'implantation des anciennes grandes plantations » de ceux qui « se trouvent plutôt dans les régions éloignées, isolées des voies de communications : ces espaces sont les bases militaires révolutionnaires »<sup>757</sup>.

Ce rôle d'avant poste militaire et politique tout en garantissant la production agricole est assuré par la ferme agricole et par la ferme sylvicole. En effet, si par définition ce type de ferme est implanté à proximité ou au centre de surfaces forestières existantes, à venir ou passées, elles peuvent être incluses dans ce que nous appelons le modèle "d'avant poste". Les textes vietnamiens du service de sylviculture de Dak Lak (*S' lâm nghiệp t nh Ôđklak*)<sup>758</sup> de 1983 indiquent en effet la mission des fermes sylvicoles attribuée par l'État et la province. Au-delà de leurs fonctions somme toute logique de conservation et d'exploitation de la forêt, les fermes sylvicoles qui recouvrent une large partie d'espace provincial ont quatre autres objectifs : ouvrir des infrastructures routières pour améliorer l'accès à la forêt, fixer les populations autochtones et allochtones, produire des cultures pérennes et annuelles, participer à la réduction du FULRO.

Ce modèle d'avant-poste se retrouve dans les choix d'implantation des nouvelles zones économiques comme celle dite "de Hanoi" fondée sur la fonction d'avant-poste. Ainsi, le président de la province de Tuyên Duc (partie de l'actuel Lâm Đông) explique bien que l'enjeu essentiel était à la fois l'espace perçu comme disponible (et présentant les caractéristiques considérées comme idoines aux activités planifiées) et la présence de guérillas autochtones<sup>759</sup>. Ce contrôle territorial n'est pas seulement la cause de l'arrivée des migrants dans les nouvelles zones économiques comme le suggère Trần Dac Dan, il en est aussi la conséquence<sup>760</sup>. La sécurisation et le maintien des structures d'avant-poste sont facteurs de l'arrivée des migrants car ils permettent d'instituer un climat favorable aux migrants ; inversement c'est la présence des premiers migrants, même s'ils partent quelque temps après, qui marque le territoire et participe ainsi à son contrôle.

Ce modèle d'avant-poste ne s'appuie donc pas sur une logique seulement économique mais aussi sur un critère militaire. À l'inverse de l'autre modèle, les plantations n'existaient pas, ce sont les bataillons de l'armée qui ont ouvert les espaces. À la libération du Dak Lak, nous explique un responsable de la ferme 714 à Ea Kar, chaque bataillon avait une zone délimitée qu'il surveillait. Une fois que Buôn Ma Thuôt et plus généralement l'ensemble de la province est tombé aux mains des communistes, à charge pour chaque bataillon de s'occuper du "développement" de son espace<sup>761</sup>.

---

<sup>757</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, pp. 300-301.

<sup>758</sup> Ce service a été incorporé dans le Département d'Agriculture et de Développement Rural actuel. *Sở lâm nghiệp tỉnh Đăklăk*, 1983, vol. 1 et 2.

<sup>759</sup> Trần Dac Dan, 2001, pp. 203-204.

<sup>760</sup> Ce débat entre l'arrivée des migrants et la sécurisation des espaces est commenté par Steve Déry, 1999, p. 108.

<sup>761</sup> Voir Nguyễn Đức Nhuận, 1984, p. 324. Ce fait est attesté non seulement par les noms des fermes correspondant aux différents groupes militaires mais aussi par l'observation de la composition sociale de ces

C'est cette localisation des bataillons répartis sur le territoire qui explique parfois l'isolement de fermes, éloignées des routes d'asphalte et implantées sur des terres parmi les plus difficilement cultivables de la province (M'Drak, une partie de Krông Nô). Contrairement au modèle densificateur qui avait pour but de reprendre des pôles de développement dans l'espace rural, ce modèle d'avant poste doit remplir une fonction avant tout militaire dans le but au tout début des années 1980 de faire bloc et d'affronter les poches de résistances du FULRO.

La dimension militaire de l'implantation territoriale d'un certain nombre de fermes d'État est illustrée par le district d'Ea Kar. De prime abord, l'observateur constate un nombre important de fermes : en tout huit fermes d'État, dont sept agricoles, font de ce district le plus densément occupé par les fermes de toute la province du Dak Lak. En 1996, 42 % de la surface agricole et 65 % des caféiers en production de ce district sont du domaine d'État<sup>762</sup>. Les sept structures agricoles partagent la même origine. Elles ont été fondées au lendemain de la libération par différentes divisions militaires qui ont donné leurs noms aux fermes actuelles (49, 52, 714, 716, 717, 720, 721 et 722, voir *Carte 21 Des fermes d'État à Dak Lak plantant des caféiers en 2001*). À partir de 1983 ces fermes ont été intégrées dans le complexe agro-industriale-forestier 333 relevant de la division militaire 333 dans la circonscription militaire n°5. Composées surtout de soldats reconvertis dans les activités économiques (sauf la ferme 716 avec une forte part d'autochtones), ces fermes ont eu à lutter contre le FULRO très tôt au lendemain de leur fondation. Mais situées sur des sols peu fertiles et ayant des problèmes de gestion, elles ont tendance à perdre de plus en plus le contrôle de leurs espaces, notamment lorsqu'il a fallu commencer à rendre la gestion de la terre à la commune sous la pression des paysans (voir *infra 5.2 Les transformations du secteur étatique*). De plus, les ouvriers partent actuellement à la retraite et ne sont pas remplacés à l'intérieur même de la plantation. Dépendantes administrativement du Ministère de l'Armée et de l'Intérieur, ces fermes, semble-t-il, n'ont pas été gérées avec le même souci commercial que leurs jumelles du modèle de densification ; après les réformes de 1986 un certain nombre d'entre elles (notamment à Ea Kar) n'ont pas réussi à devenir économiquement performantes.

Si le modèle de la ferme d'avant-poste vise à conquérir des espaces jusque là peu maîtrisés, celui du modèle de densification est fondé essentiellement sur la reprise des anciennes structures coloniales et sudistes. C'est notamment le cas de Đoàn Kết ("solidarité") fondée en novembre 1976 sur l'ancienne plantation Rossi (à Buôn Hồ) qui associait caféiers et hévéas sur trois cent vingt hectares<sup>763</sup>. De la même manière, la ferme Ph- ớc An ("bonheur paisible") a été reprise sur l'ancienne plantation de la

---

fermes où réside un nombre important de soldats démobilisés comme dans la ferme 720 à Ea Kar. Voir par exemple l'ouverture de la nouvelle zone économique d'Hanoi, Tran Dac Dan, 2001, p. 203.

<sup>762</sup> Lê Văn L- ợng, 1997, p. 36.

<sup>763</sup> En 2001, la plantation couvre une surface de plus de 2 000 ha dont 1 400 ha en caféier et 79 ha en hévéa. Voir "Nông tr- ợng đoàn kết, v- ơn lêm từ sức mạnh tổng hợp", *Tạp chí ng- ời ài bịu nhân dân*, 1997, p. 66.

Compagnie Agricole d'Asie fondée en 1922<sup>764</sup>. Toutes ces fermes sont situées en marge de la route allant vers Ninh Hoa à vingt-six kilomètres du centre ville. Sur cette même route, en remontant vers Buôn Ma Thuôt, au niveau du kilomètre n°17<sup>765</sup>, est implantée la ferme Thắng Lợi ("victoire") qui, de la même manière, est l'héritière d'anciennes plantations pour un total de trois cents hectares de caféiers à la Libération<sup>766</sup>.

Une fois les anciens propriétaires chassés par le pouvoir communiste, ces plantations vont profiter de toutes les infrastructures déjà en place. Ainsi, l'espace autour de ces fermes est organisé de façon à optimiser l'accès à la main d'œuvre notamment grâce aux aménagements de la période sudiste avec les villages d'immigration. À ces anciens villages implantés se sont adjoints de nouveaux migrants venus dans le cadre de la construction des nouvelles zones économiques. En conséquence de quoi, ces plantations du fait de leur histoire participent autour d'elles à la constitution de noyaux urbains. Ce modèle densificateur est aujourd'hui représenté par les grandes compagnies comme Thắng Lợi, Việt Đức, Ea Sim et se trouvent à un rayon de cinquante kilomètres autour de Buôn Ma Thuôt.

Par exemple, à Ph-ớc An, la plantation de caféier a été extrêmement rapide puisqu'en 1980 la ferme comptait plus de 1 500 hectares de caféiers contre 200 auparavant. Ces superficies très importantes ont amené la ferme à se scinder à plusieurs reprises en 1977 en créant Ph-ớc Sơn ("montagne bienheureuse") et Tháng 10 ("mois d'octobre") en 1989. Forte de sa licence commerciale et de ses 2 000 hectares elle a adopté une stratégie d'activités diversifiée bien au-delà du café avec un lac récréatif servant à l'irrigation, une pompe essence, un hôpital... Bref, au début des années 1980 la ferme est un vrai centre social gérant l'ensemble de la population venant de la côte centrale qu'elle a accueillie dans le cadre de la nouvelle zone économique (en 2001, sur un total de 1 200 ouvriers, seuls 10 % sont de minorités autochtones). C'est à peu de choses près le cas de Việt Đức avec en 1981 dans le cadre de la coopération entre Việt Nam et l'Allemagne de l'Est une surface totale de plus de 5 000 hectares en caféiers. Du fait que les minorités ne souhaitent pas travailler pour la ferme les autorités ont fait appel aux migrants des provinces septentrionales Nghệ An, Thai Binh, Thanh Hoa... pour défricher les espaces et réhabiliter les diverses petites plantations implantées aux alentours. Dans le cadre des réformes d'État au milieu des années 1980 et face à la difficulté de gestion, cette ferme est divisée en sept unités<sup>767</sup> qui forment aujourd'hui un espace quasi-ininterrompu de fermes dans le district de Krông Ana.

---

<sup>764</sup> Trịnh Huệ, 1997, p. 15.

<sup>765</sup> Au Việt Nam le nombre de kilomètre séparant la ville principale d'un lieu quelconque situé aux abords de la route donne à la fois une indication sur sa position et tient lieu parfois de nom à la localité.

<sup>766</sup> Cette ferme compte aujourd'hui 2 000 ha de caféiers. Voir Phạm Vũ Hùng, 1997, p. 69.

<sup>767</sup> La division du complexe industriel de Việt Đức a donné lieu à la refondation de plusieurs fermes selon cette correspondance : Việt Đức 1=Ea Ch- Cap, Việt Đức 2=Ea Sim, Việt Đức 3=Ea K'tam, Việt Đức 5=Ch-Quynh, Việt Đức 6=Ea Tiêu. Par exemple, prenons le cas de la ferme Ea Tiêu dans le district de Krông Ana. Fondée en 1977 sur d'anciennes plantations d'avant 1975, elle est intégrée à la coopération est-allemande et pour cela passe dans la structure XNLHCP Viet Duc en 1980. Après cette intégration elle est divisée en deux : Ea Tiêu et Viet Duc 1. En 1986, cette dernière ferme fait faillite puis est refondée en 1991 sous le nom d'Ea Chu Cap.

En analysant la manière dont les deux types de fermes d'État fonctionnent dans le district de Cu M'gar par exemple, on constate que loin d'être opposés, ces deux types se complètent et participent d'une même vision géostratégique du territoire. L'espace du district de Cu M'gar, faisant partie jusqu'en 1984 du vaste district de Krông Buk (voir *Carte 19 Les maillages administratifs des districts à Dak Lak de 1975 à 2001*, page 233), se structure autour des deux modèles de fermes, les fermes d'avant-poste au Nord c'est-à-dire disposées vers les massifs forestiers d'Ea Sup et d'Ea H'leo ; plus au sud vers Buôn Ma Thuôt se trouvent deux fermes de densification chargées d'ouvrir et de densifier le territoire. Ainsi, les deux premières fermes d'avant-poste sont construites dès la fin des années 1970 avec la ferme 352 tenue encore aujourd'hui par les militaires et avec la ferme Đ'rao composée à l'époque de plus de 50 % d'autochtones.

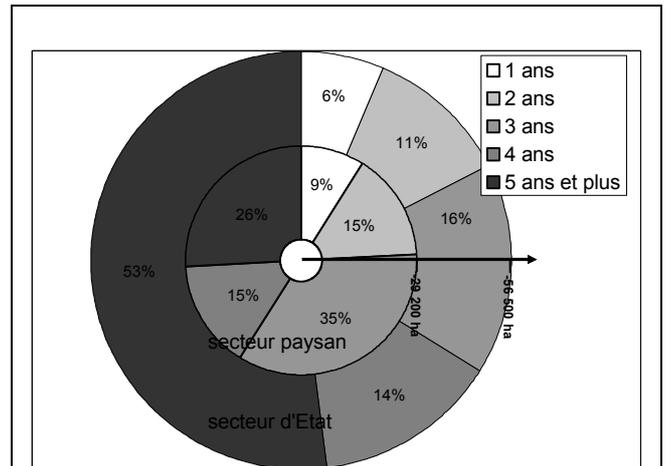
Par ailleurs à la même époque, en 1977, une autre ferme est créée plus au sud à côté de Buôn Ma Thuôt, Ea Pok, qui reprend les activités d'un certain nombre de plantations coloniales et devient chef-lieu du district. Une fois le territoire sécurisé et stabilisé en amont et en aval, une autre structure vient renforcer dix ans plus tard le maillage au centre de l'axe nord-sud occupé aux deux extrêmes par les fermes 352 et Ea Pok : la fondation de la ferme d'Ea Tul en 1985 regroupe des villages alentour. Ainsi, toute la partie orientale du district de Cu M'gar est maillée de fermes d'État le long de la route reliant Buôn Ma Thuôt à Buôn Hồ. Cette disposition des fermes d'État sur l'espace du district a des retombées démographiques (voir *infra 4.2 L'attraction des populations au service des fermes d'État*). Retenons pour l'instant que le territoire a été construit au fur et à mesure de son appropriation sur le double modèle de la ferme d'avant-poste et de la ferme de densification. Il est d'ailleurs possible de faire à ce stade une analogie avec les postes militaires et agricoles à l'œuvre pendant le *Nam Ti n*, voire même avec la conception du territoire telle que le gouvernement du Sud l'avait développée à travers la complémentarité entre agrovilles et hameaux stratégiques.

Les fermes d'État agricoles et sylvicoles ainsi que les nouvelles zones économiques sont dans le Tâý Nguyễn des années 1980 un outil privilégié d'organisation territoriale et de contrôle social. Considérées comme des modèles sociaux et économiques, les structures productives d'État impulsent des changements considérables dans le territoire. Ces structures marquent en profondeur l'implantation du pouvoir étatique dans les campagnes. Grâce à l'appropriation de larges territoires ruraux laissés pendant longtemps en périphérie, l'État se donne les moyens d'imposer son modèle en multipliant les pôles d'ancrage que constituent les structures productives d'État. L'entreprise de ces unités est en effet un travail de diffusion de valeurs auxquelles les paysanneries sont priées de se conformer : salariat, activités sociales, travail de la terre...

En tant que prescripteur l'État diffuse très tôt la caféiculture par ses structures productives : sur les 56 000 hectares de caféiers en 1990 à Dak Lak, 65 % des arbres plantés avant 1985 sont le fait de l'État comme le montre le graphique se rapportant à l'âge des caféiers (voir *Graphique 2 L'âge des caféiers par secteurs productifs à Dak Lak*). Le Dak Lak se distingue du reste du Viêt Nam car, à cette dernière date, le rapport est exactement inverse<sup>768</sup>. Ainsi, cette province des plateaux centraux est l'endroit où le modèle étatique à grande échelle a été mis en oeuvre et d'où l'on peut saisir le mieux ses logiques. Le fait que cette province soit devenue le centre national de la caféiculture montre d'ailleurs que l'impulsion de l'État est un facteur décisif dans le développement d'une activité agricole en zone périphérique.

L'influence de cette activité agricole est importante car elle symbolise le volontarisme politique dans les zones rurales. Les nombreuses tentatives d'implantation et de réimplantation du café par l'État témoignent de la volonté d'ancrage dans le territoire. Le café a représenté dans les structures de production agricole un moyen pour "stabiliser" et assurer la pérennité du nouvel ordre social auquel toutes les populations sont priées d'adhérer.

L'organisation territoriale mise en oeuvre au milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980 ne se contente pas de mailler le territoire par un réseau de fermes d'État. Au service de ces structures les maillages administratifs nationaux et régionaux sont redéfinis en fonction des nouveaux impératifs politico-économiques.



*Graphique 2 L'âge des caféiers par secteurs productifs à Dak Lak en 1990*

Source : Organisation Internationale du Café, *Le café au Vietnam 1990*, rapport de mission, 28 février 1991, annexe table 2. Commentaire : ce graphique représentant la situation des surfaces de caféiers en 1990 selon leurs années de plantation correspond à la période où le secteur paysan et le secteur étatique sont à peu près égaux aussi bien en surface qu'en production. Remarquons que la moitié des caféiers présents en 1990 dans le secteur d'État ont été plantés avant 1985, c'est-à-dire au moment même où les structures productives d'État ont été fondées. Les paysans en revanche plantent une part importante de leurs caféiers après les réformes de 1985-1986. La répartition entre secteur d'État et secteur paysan en 1990 (49%/51%) correspond à 5% près à celle donnée par l'annuaire statistique de la province de 1991. Voir Cục thống kê tỉnh Đak Lak, *Số liệu thống kê 1991*, Buôn Ma Thuột, 1992, tableau n°36.

<sup>768</sup> Sur les 59 100 ha de caféier au Viêt Nam en 1985-1986 la part des paysans est de 64,5 % des surfaces. Organisation internationale du café, 1991.

### c) Le maillage territorial en fonction de l'impératif politico-économique

Avec l'implantation des structures productives d'État, le territoire est profondément modifié et repose sur le postulat politiquement orienté de l'efficacité économique. La décennie 1975-1985 est marquée dans le domaine du maillage territorial par une imbrication des structures productives d'État dans la gestion administrative. Comme on l'a vu ci-dessus, ces structures représentent le centre de vie et deviennent le pôle principal de l'économie provinciale. À ce titre les autorités s'efforcent de structurer les maillages administratifs en fonction de ces pôles et accompagnent le mouvement productif.

La nouvelle délimitation de la province de Dak Lak décidée à la Réunification avec la fusion de l'ancienne province de Quang Duc ainsi qu'une partie de Khanh Hoa et de Phu Bon<sup>769</sup> n'est qu'une manière de tenter de rompre avec les anciennes logiques. De la même manière que le pouvoir du Sud avait intégré les villages dans des structures administratives plus larges visant à la dilution du pouvoir villageois au profit des structures administratives, le pouvoir d'après 1975 tente de trouver dans les mailles administratives un outil pour une meilleure application de ses projets. En tant qu'outil de contrôle du territoire, les découpages administratifs sont utilisés au service de son projet productif.

Au titre de l'optimum économique et afin que les paysans dépassent le simple cadre du village, le Parti Communiste décide que le district devait être l'échelon le plus pertinent pour impulser la production. Ainsi, dès 1974 par l'instruction 208 CT-TW et jusqu'au milieu des années 1980, le Parti insiste à plusieurs reprises sur le fait que « l'édification du district et le renforcement de [cet] échelon constituent à l'heure actuelle un problème crucial »<sup>770</sup>. À la lecture des textes de l'époque, le district est conçu comme une "unité économique agro-industrielle" dans laquelle la coopérative tient une place prééminente. Porté au point de convergence entre planification et exercice par la population locale de son "droit de maître collectif", le district supporte une lourde tâche sous le contrôle de la province<sup>771</sup>. La province de Dak Lak a d'ailleurs pour mission, à la fin 1977-début 1978, d'édifier à titre expérimental un district et quelques coopératives afin de réorganiser la transformation de l'agriculture<sup>772</sup>. Le Comité populaire de Dak Lak exécute cette directive en désignant ainsi le district de Krông Pak<sup>773</sup>.

---

<sup>769</sup> Voir la représentation cartographique du découpage provincial de Dak Lak de 1931 à 2001, *Cartes 12 Les territoires administratifs et le "pays Rhadé" à Dak Lak*. Phú Bồn est une province créée en septembre 1962 puis fondue partiellement dans Gia Lai en 1975.

<sup>770</sup> Parti Communiste du Viêt Nam, 1977a, p. 97. Voir Tran Thi Que, 1998, p.21.

<sup>771</sup> Parti Communiste du Viêt Nam, 1977a, pp. 97, 99, 101, 127.

<sup>772</sup> Parti Communiste du Viêt Nam, 1977b, n°51, p. 36.

<sup>773</sup> Werner J., 1988, p.153. Si l'on se replace dans le maillage administratif de l'époque, le district de Krông Pak englobe l'ensemble des districts actuels d'Ea Kar et de Krông Bong. Cet espace est celui qui porte un certain nombre de fermes d'État et qui a, dès 1978, été le siège d'implantation de trois nouvelles zones

Selon l'analyse de Nguyễn Đức Nhuận, cet effort de rationalisation met le district dans une position particulière : il est à la fois le planificateur au niveau local des coopératives, des groupes de production, des travaux hydrauliques... et en même temps il doit appliquer le plan qui lui demande de reverser à l'État une partie de sa production<sup>774</sup>. C'est ainsi que les districts au lieu de se spécialiser comme le souhaite la réforme, se retrouvent à devoir planter du riz partout indépendamment des conditions locales car le district devient une structure devant subvenir à ses besoins propres. Faisant le constat que l'envergure des coopératives ne leur permet pas de construire l'économie socialiste qu'il appelle de ses vœux, Lê Duẩn souhaite coordonner à l'échelle supérieure l'économie<sup>775</sup>. Ainsi, promu au titre d'unité agro-industrielle, le district est tenu de s'auto-alimenter, entraînant une dé-spécialisation croissante. Les textes sont à ce titre ambigus lorsque, par exemple, le congrès du Parti Communiste précise que la spécialisation et la diversification vont de pair au sein de la coopérative en synergie avec l'implantation des districts<sup>776</sup>. Ce double impératif parfois contradictoire se retrouve par exemple à l'échelle des districts comme ceux de Dak Lak où l'on doit tenir compte à la fois de cette volonté d'autosuffisance alimentaire (c'est-à-dire produire du riz dans une région où les espaces idoines sont rares) tout en appliquant « la régionalisation des cultures industrielles »<sup>777</sup>. Si, comme le dit le Parti, cette spécialisation est une exigence impérieuse, le même pointe aussi la question des vivres. Par conséquent, de manière pratique le territoire du Dak Lak fourmille pendant les années 1980 d'un grand nombre de chantiers dont la préoccupation centrale est l'hydraulique pour la riziculture et pour la caféiculture.

Le district n'est pas seulement une unité économique, c'est également une unité politique et militaire. Cette originalité, semble-t-il, du district vietnamien imbrique les fonctions sociales, économiques et militaires. Ainsi, chaque district est considéré comme un centre de recrutement, de mobilisation et d'entraînement disposant d'environ 10 000 personnes mises à la disposition de la construction des infrastructures économiques, « au défrichement des terres vierges et à l'installation des infrastructures d'accueil des nouvelles populations »<sup>778</sup>. Le district est donc aussi le cadre dans lequel sont bâtis les projets de "mise en valeur agricole" et appliquées les directives militaires de contrôle territorial. Cette double mission n'est pas sans rappeler les deux modèles des fermes d'État examinées précédemment. À la fois, pôle d'exploitation et espace d'avant-garde, le district, en tant que maillage administratif, est cohérent avec le projet global que les autorités formalisent au début des années 1980. De ce point de vue, le district est une unité administrative mettant en cohérence les diverses structures productives qu'elle accueille sur son territoire. À Dak Lak l'efficacité du district dans

---

économiques. Peu d'informations sont disponibles pour connaître comment en pratique sont pris les choix de désignation du district-pilote.

<sup>774</sup> Nguyễn Đức Nhuận, 1992, p. 354.

<sup>775</sup> Lê Duẩn, 1975, pp. 46-50.

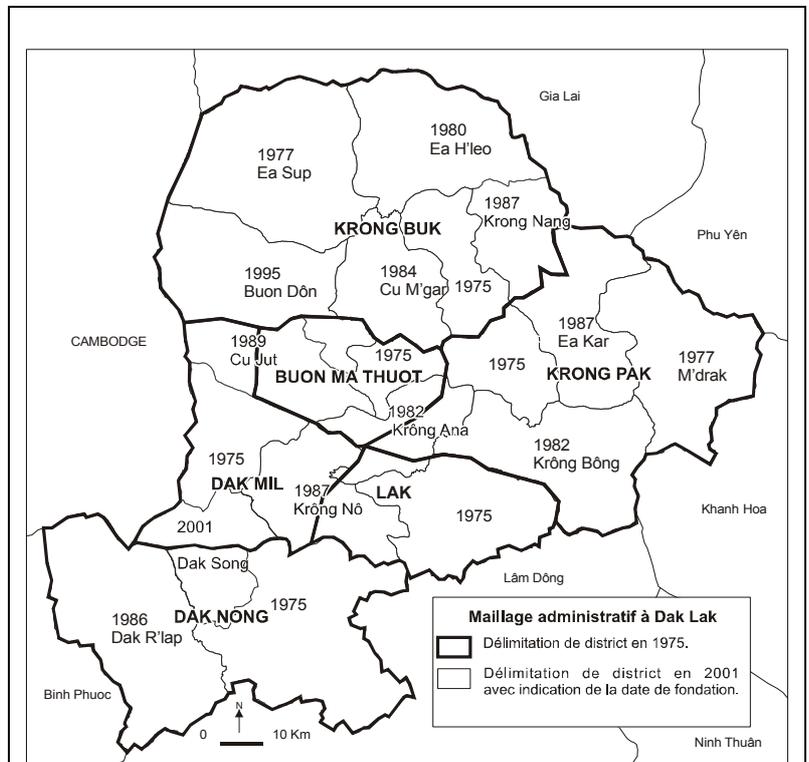
<sup>776</sup> Parti Communiste du Viêt Nam, 1977, p. 53.

<sup>777</sup> *Idem*, p. 68.

<sup>778</sup> Général Lê Quang Đạo cité par Nguyễn Đức Nhuận, 1992, p. 352.

l'organisation du territoire provincial est difficile à évaluer en raison du manque d'information concernant cette période. Constatons néanmoins que la création d'un certain nombre de districts correspond à la fondation de nouvelles zones économiques et centres productifs. Ainsi, la création des districts périphériques d'Ea Sup et de M'Drak en 1977 de même que celles de nouvelles communes dans le district de Krông Pak, district-pilote l'année suivante, découlent de la fondation de nouvelles zones économiques<sup>779</sup>. De la même manière, la fondation du district de Krông Ana en 1981 coïncide avec la fondation du conglomérat des fermes Việt Đức quelques années plus tôt<sup>780</sup>.

Au fur et à mesure des découpages des districts, tout se passe comme si l'implantation d'une nouvelle zone économique éloignée des centres (Ea Sup est issu du découpage du district de Krông Buk ; Krông Ana, M'Drak et Krông Bong viennent de la division de Krông Pak ; voir *Carte 19 Les maillages administratifs des districts à Dak Lak de 1975 à 2001*) donnait lieu à la création d'une unité administrative chargée de gérer le nouvel espace ainsi constitué. Le processus de croissance du corps administratif par division de ses cellules tend à constituer des unités homogènes calquées sur la constitution des structures d'État qui en sont le centre. La pratique du découpage administratif au



**Carte 19 Les maillages administratifs des districts à Dak Lak de 1975 à 2001**

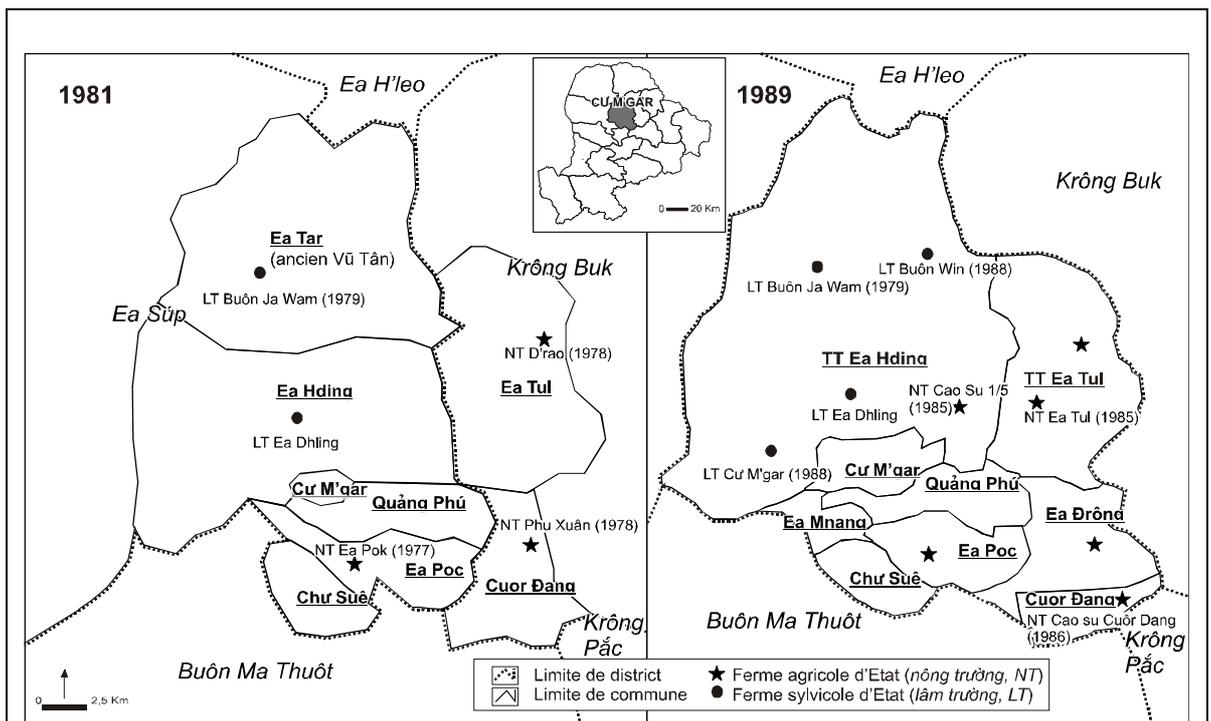
Sources : d'après Nguyễn Quảng An, *Việt Nam nhệng thay ăi ăjạ danh và ăjạ gi' i cỷc ă n vị hành chớnh 1945-1997*, NXB Văn Hóa-Thông tin, Hanoi, 1997 ; -y ban nhân dân tỉnh Đăk Lăk, *Đăk Lăk, tài nguyên thiên nhiên kinh t xã hội* [ressources naturelles et socio-économie de Dak Lak], Buôn Ma Thuột, 1985, planche n°3 ; cartes administratives Dak Lak 1989-1992 (estimation), 1997, 2000 ; photographie d'une carte exposée au musée des ethnies à Buôn Ma Thuột (estimée en 1975) ; South vietnam, *Provincial administrative maps*, october 1969, Darlac, 1/231 000e, 1969. Remarque méthodologique : cette carte a été construite par déduction à partir des documents référencés en source. Commentaire : en reconstituant l'évolution des districts au sein de la province du Dak Lak, on discerne une évolution du morcellement partant de la périphérie vers le centre au début des années 1980, notamment dans la partie Nord-Est où les densités de populations ont été rapidement les plus fortes. L'essentiel du morcellement se déroule dans les années 1980 et fait passer la province de six districts en 1975 à dix-neuf en 2001.

<sup>779</sup> Nguyễn Quang Ân, 1997, pp. 244, 247, 249.

<sup>780</sup> Le district de Krông Ana connu pour l'ensemble de ses fermes et notamment celles de Việt Đức (voir note à la page 228 pour les correspondances actuelles) est issu de la division des districts de Buôn Ma Thuột et de Krông Pak. La même année le district de Krông Pak est divisé pour créer celui de Krông Bong.

milieu des années 1970-1980 est dictée par la volonté de valider administrativement l'implantation de structures productives comme les fermes et les nouvelles zones économiques qui deviennent des centres de développement agricole et/ou des centres d'implantation de migrants *Kinh*. Ainsi, la structure économique du Dak Lak à la fin des années 1970 et au début des années 1980 repose sur quelques districts centraux : Buôn Ma Thuôt, Krông Buk et Krông Pak sont les trois districts qui concentrent l'essentiel des moyens productifs et qui dès 1981 sont les plus actifs dans la plantation de cultures pérennes. Jusqu'en 1984 les surfaces de caféiers nouvellement mises en cultures comme celles déjà en production à cette date se font dans ces trois districts centraux. À ces trois centres, ajoutons le district de Krông Ana grâce à l'installation au tout début des années 1980 des conglomérats.

Pour illustrer la logique du maillage territorial de l'État au début des années 1980 le cas du district du Cu M'gar est instructif (voir *Cartes 20 Le district de Cu M'gar en 1981 et en 1989*). Sur la carte de l'utilisation du sol de 1960 (voir *Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie*), au nord de Buôn Ma Thuôt sont implantés les villages allochtones de Quang Nhiêu 1 et 2. Ces villages apparents en 1960 et constitués en communes distinctes sur la carte administrative de 1969 servent de base urbaine au district actuel : en l'an 2000 ils sont devenus les deux communes "urbanisées" de



**Cartes 20 Le district de Cu M'gar en 1981 et en 1989**

Sources : d'après –y ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lăk, tài nguyên thiên nhiên kinh tế xã hội*, 1985, planche n°3 ; Bản đồ hành chính, *t nh Ôak Lăk*, 1/250 000°, 1992 ; Phòng thống kê huyện C- M'gar, *Niảm giým thống kê 1999, 2000* ; carte administrative générale du district de Cu M'gar et enquêtes de terrain. Commentaire : la logique du maillage administratif, tel qu'il apparaît sur ces deux cartes distantes de huit ans, répond dans la partie sud à un morcellement dû à l'accroissement démographique dont l'apport migratoire est responsable en grande partie ; dans la partie nord s'opère un regroupement territorial des structures productives de manière à gérer les ressources dans un vaste secteur étatique. Ces deux logiques laissent apparaître une tension de plus en plus forte dans l'administration territoriale entre la densification démographique accrue et la volonté de construire des entités économiquement viables devant dépasser les mailles territoriales jugées trop étroites.

Quang Phu et de Quang Nhiêu. À partir de ces noyaux urbains, la logique du maillage administratif d'après 1975 repose principalement sur la mise en adéquation des communes avec la présence de structures productives d'État. Ainsi un an après la fondation de la ferme Đ'rao en 1978, la commune d'Ea Tul est créée. De la même manière la fondation en 1977 de la nouvelle zone économique de Vu Tân<sup>781</sup> détermine la création de la structure communale en 1980 d'Ea Tar.

Issu de la séparation de six communes appartenant au district d'Ea Sup (Cu Sê, Ea H'din, Ea Poc, Quang Phu, Cu M'gar et Ea Tar)<sup>782</sup> et de deux communes originaires de celui de Krông Buk (Cuôr Dang et Ea Tul), le district de Cu M'gar est constitué le 23 janvier 1984. Quelques mois après sa formation les deux communes d'Ea H'ding, composée d'autochtones, et Ea Tar, l'ancienne nouvelle zone économique, passent sous le contrôle de la ferme sylvicole de Buôn Gia Vằm (plus récemment orthographié Buôn Ja Wam ou Buôn Ya Wằm), elle-même fondée en 1979. Deux ans après cette initiative, en 1986, les maillages administratifs entérinent ce regroupement par la création d'une seule et même commune dénommée "bourg de la ferme sylvicole Ea Hd'ling". Les trois autres grandes fermes du district -Ea Pok, Đ'rao créées en 1977 ainsi que Ea Tul fondée en 1986- sont elles aussi promues au rang de bourg et portent alors le nom de la ferme centrale : *thị trấn nâng tr- òng Ea Tul, Ea H'dling et Ea Poc* (bourg de la ferme agricole). Pour achever cette analyse de la constitution du district de Cu M'gar, il est possible d'observer que la constitution du district n'est pas un préalable à l'action de l'État et à l'implantation de ses structures productives ; elle en est plutôt la conséquence où maillages administratifs et maillages productifs se consolident mutuellement. Conformément à notre réflexion sur la dimension pionnière de ces dernières, les maillages administratifs à l'échelle de la commune ou à celle du district ne sont là que pour valider l'installation des pôles de colonisation agricole, sociale et politique.

Au milieu des années 1980, le Dak Lak est dans la logique d'une suprématie de la structure productive qui domine l'espace rural autour d'elle conformément à sa domination dans la vie sociale. Cette conception est axée sur la mise à disposition de l'espace aux fermes. Promues en tant que pôles administratifs locaux, celles-ci prennent place dans le décor institutionnel de la province et dominent les espaces en application du principe d'appropriation de la terre par les fermes.

Si le principe de la division de compétence entre les fermes et les communes est clairement énoncé, l'importance en terme de pouvoir économique et politique que possèdent les fermes en réalité fait d'un directeur d'une ferme une personne plus puissante qu'un Président de commune dans la mesure où le premier gère la terre et les activités de production alors que le second ne s'occupe que de la population. Or, selon le principe de la sédentarisation par les fermes d'État dans les zones de minorités ethniques, une part importante de la population est intégrée dans la ferme. De plus, la commune est dépendante de la ferme, car cette dernière lui reverse 10 % de ses

---

<sup>781</sup> Ce nom est en rappel des populations de Thái Bình dont le village natal était Vũ Th- . Notes de terrain.

<sup>782</sup> Nguyễn Quang Ân, 1997, p. 362.

profits<sup>783</sup>. L'interpénétration des structures productive et administrative se retrouve aussi dans la superposition des fonctions bureaucratiques puisqu'il n'est pas rare dans les années 1980 que le président de la commune soit vice-directeur de la ferme et que le vice-directeur du complexe agro-industriel soit également Président de district<sup>784</sup>.

L'interrelation entre structures économiques et maillages administratifs est poussée à toutes les échelles. Dans le district, la commune et le village, tout doit concourir à la mise en pratique d'une production performante. Ainsi, les grands complexes agro-industriels jouent un rôle essentiel dans la gestion et l'organisation de la production sur le territoire des communes mais ne s'occupent pas des limites communales<sup>785</sup>. Au milieu des années 1980, le Dak Lak est dans la situation suivante : la terre et les personnes sont gérées par les fermes lorsque par exemple il n'y a pas de comité populaire même si la commune est présente administrativement parlant. L'état de fait crée par l'omniprésence de la ferme rend la structure communale impuissante car c'est à la ferme que les employés font toutes leurs démarches administratives, que la vie sociale et économique s'organise. Celle-ci peut alors intégrer administrativement des populations, par exemple lorsque la commune de Quang Son ("vaste montagne") regroupant dix villages autochtones et quatre allochtones passe sous le contrôle du complexe de Gia Nghia en application du principe de sédentarisation<sup>786</sup>.

Cette conception du territoire se justifie par une volonté de faire en sorte que toutes les populations s'intègrent dans les structures productives sous le contrôle des cadres politiques et économiques locaux. L'adéquation croissante entre gestion de la terre et gestion de la population au fur et à mesure que les structures productives prennent leur essor justifie l'affaiblissement de la commune. À cet argument s'ajoute celui des échelles car les surfaces couvertes par certaines fermes s'étendent sur plusieurs communes, voire même plusieurs districts. Comme le primat est celui de la structure productive, la commune sans doute jugée archaïque est délaissée. Ce faisant, les anciens maillages administratifs construits dans la période sudistes sont niés et notamment les anciens fonctionnaires sudistes qui sont exclus de l'exercice du pouvoir. De ce point de vue, il ne semble pas avoir été question au lendemain de 1975 de réintégrer l'ancien corps de fonctionnaire comme on a pu le constater dans de nombreux pays à travers le monde au moment d'un renversement du pouvoir.

Le projet intégrateur de l'espace et de la population qui est appliqué au Dak Lak place l'implantation des structures d'État comme un élément clé de l'organisation de l'espace au milieu des années 1980. Cependant, les structures productives ne se confondent pas totalement avec les structures administratives contrairement à ce que

---

<sup>783</sup> Đặng Biên, 1989, p. 260.

<sup>784</sup> *Ibidem*. La confusion des genres entre différentes autorités n'est en 2001 pas totalement réglée comme on a pu le constater à Yên Bái. Dans cette province le Président du Département de l'Agriculture et du Développement Rural est aussi le directeur de la seule compagnie provinciale de café de sorte que le premier a selon toute vraisemblance à prendre des décisions favorables aux intérêts économiques du second.

<sup>785</sup> Nguyễn Tú Lệ, pp. 2, 4.

<sup>786</sup> *Ibidem*.

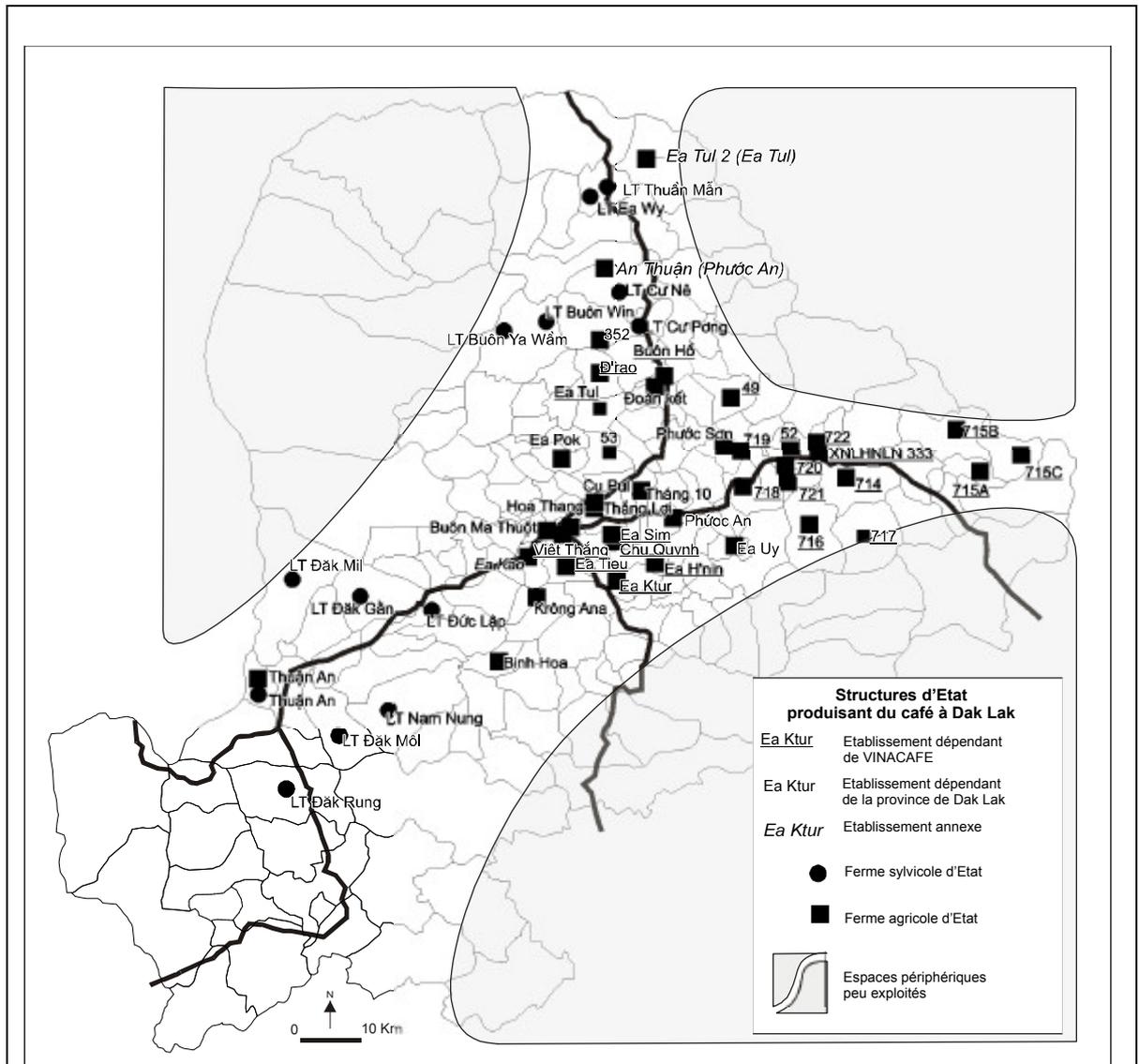
certaines traductions françaises de textes vietnamiens tendraient à laisser croire<sup>787</sup>. Ainsi à Ea Kar, jusqu'en 1985 -date de création de ce district- la ferme 714 était au centre d'un aménagement de l'espace tournant autour de ses activités agricoles et de l'implantation des villages de soldats *Kinh* dans le cadre de leur "devoir d'ouvrier de la défense nationale" (*Nghĩa vụ công nhân quốc phòng*) ; elle délaisse autour d'elle de vastes espaces dans lesquels les villages autochtones pratiquent leur riz pluvial traditionnel. Cette situation de clivage fort entre la structure d'État et les villages autochtones où l'État n'a pas demandé aux minorités de s'intégrer dans les fermes d'État rappelle que la volonté intégratrice des populations ne s'est pas appliquée uniformément sur le territoire du Dak Lak et que l'organisation administrative actuelle ne correspond qu'imparfaitement à la conception de l'époque. La conception centripète du territoire appliquée dans les plateaux du Tây Nguyên porte en elle-même une logique d'exclusion des espaces se trouvant hors du champ des pôles d'ancrage étatique. Cependant en poussant la logique de concentration beaucoup plus loin que ne l'avaient fait les colons et les gouvernements du Sud, le pouvoir issu de 1975 tente d'optimiser le contrôle des espaces. À travers ces questions relatives à l'aménagement du territoire, se dessine en filigrane une mise en ordre de l'espace où les maillages administratifs tout comme les mailles économiques sont mises en oeuvre pour servir le dessein de l'État. Si comme à l'époque coloniale, l'objectif est toujours de privilégier les grandes plantations au détriment des paysanneries, le projet d'après 1975 est bien plus ambitieux car il souhaite contrôler et maîtriser l'ensemble de l'espace de sorte que théoriquement l'espace des structures productives d'État correspond à l'espace provincial. Cette nationalisation du territoire où l'État est omnipotent et omniprésent, l'amène aussi à contrôler la population qui y circule afin d'imprimer sa marque. C'est de ce point de vue qu'il est effectivement possible de parler de la province de Dak Lak comme d'une vaste zone de colonisation agricole mais avec une structuration territoriale complexe autour de la diffusion de valeurs sociales nationales, d'un territoire étatique et d'un projet économique.

Cependant cette logique porte en germe un clivage social et spatial entre des zones parfaitement quadrillées par les organismes d'État et des espaces mal contrôlés par les autorités (voir *Carte 21 Des fermes d'État à Dak Lak plantant des caféiers en 2001*). Dans les zones en marge des fermes d'avant-poste, la guérilla autochtone opposée aux nouvelles modalités de travail dans les années 1980 mène ses actions les plus actives contre le régime en place et y trouve refuge. En effet, les zones que l'on désigne comme "périphériques" le sont à la fois d'un point de vue spatial mais aussi social. Ce sont dans ces marges que se construit aussi la réserve du système alimentant la croissance du centre provincial ; pendant longtemps restées isolées du

---

<sup>787</sup> On pense en particulier à la traduction de l'article de Mai Van Hai et Bui Xuan Dinh "Le rôle du lignage dans les activités économiques à la campagne d'aujourd'hui" qui explique que « Dao est un petit village. Sur le plan administratif c'est un des trois hameaux de la coopérative de An Binh » alors que la version originale vietnamienne indique que ce village est « un des 3 hameaux de la commune (*xổ* et non *hợp tác xã*) de An Binh » (*vũ một hành chính, đây là một trong ba thôn c-a xã An Binh*). Voir *Actes du Séminaire franco-vietnamien de Sociologie rurale*, 29-31 mars 1994.

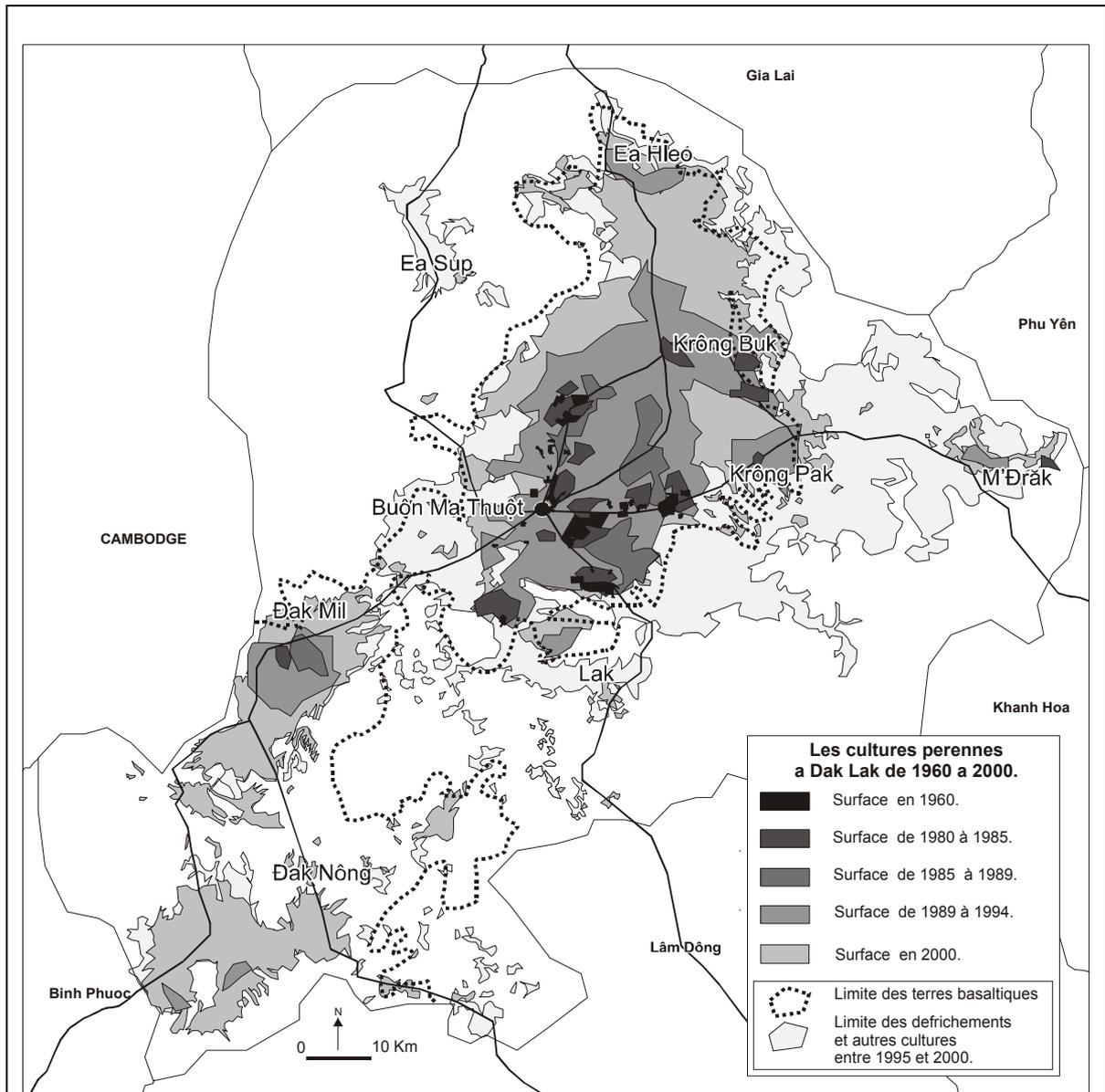
centre elles ont servi d'approvisionnement forestier. Ces zones d'ombre constituent bien cet antimonde dont parle Roger Brunet<sup>788</sup>.



**Carte 21 Des fermes d'Etat à Dak Lak plantant des caféiers en 2001**

Sources : d'après Cục thống kê tỉnh Đăk Lăk, *Niên giám thống kê năm 2001*, Buôn Ma Thuột, 2002, p. 219-221 ; VINACAFÉ, branche de Buôn Ma Thuột, 2001 ; Daklak database management system, DANIDA, cd rom, 2000. Commentaire : ce recensement général de toutes les structures d'Etat déclarant produire du café grâce au croisement de différentes sources donne un aperçu des unités étatiques qui accompagnent le mouvement de plantation de caféier (il faut ajouter à ces unités un certain nombre d'établissements indépendants de la production agricole, comme des centres de rééducation ou des plantations appartenant à des organisations para-étatiques, voir *Annexe 15 Les structures d'Etat plantant des caféiers à Dak Lak en 1998*) : cinquante-quatre structures productives d'Etat sont disséminées à cette échelle selon les axes routiers reliant le nord au sud et l'est à l'ouest. Ces trois couloirs de "développement" sont méthodiquement exploités de sorte que les marges –figurées en grisé– sont de plus en plus réduites. En dehors de ces structures qui ont drainé les activités productrices autour d'elles, différentes contraintes viennent freiner la mise en exploitation : la topographie tourmentée dans le Sud-Est, la forêt dans le Nord-Ouest et enfin l'absence de terres rouges dans le Nord-Est.

<sup>788</sup> L'antimonde est défini par Roger Brunet comme une partie du monde « qui se présente à la fois comme le négatif du monde et comme son double indispensable » (Brunet R., 1993, p. 35-38). L'antimonde est à la fois porteur d'une logique opposée à l'organisation officielle des territoires bien qu'il puisse en tirer ses ressources ; l'antimonde est aussi le lieu où peuvent émerger des alternatives.



Carte 22 L'extension des cultures pérennes à Dak Lak de 1960 à 2000

Sources : 1960 : République du Viêt-Nam, *La production du café au Viêt-Nam*, Direction nationale de l'agriculture, Saigon, 1961, 18 p. ; 1980-1985 : Ủy ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh tế xã hội*, Buôn Ma Thuột, 1985, planche hors-texte ; 1985-1989 : Danida Srepok project, Map of land use 1989, échelle 1/1300 000<sup>e</sup>, 1998 ; 1989-1994 : Srepok project, *Map of land use change 1989-1994*, échelle 1/1300 000<sup>e</sup>, Buôn Ma Thuột, non daté ; 2000 : Sở địa chính, *Bình đồ hiện trạng sử dụng đất năm 2000-tỉnh Đaklak*, 2001, échelle 1/250 000<sup>e</sup>. Remarque méthodologique : la dénomination de cultures commerciales pérennes intègre pour l'essentiel les cultures de caféier et d'hévéa ; ce dernier arbre en 2001 ne représente en superficie dans cette catégorie que 9 % (5 % des surfaces agricoles) contre 86 % pour le caféier (47 % de l'espace agricole de Dak Lak en 2001 ; voir Cục thống kê tỉnh Đak Lak, *Niên giám thống kê năm 2001*, 2002, pp. 41, 67-69). Remarque : en superposant du gris foncé au gris clair les surfaces des cultures commerciales pérennes à Dak Lak, on constate leur prédominance dans les structures productives d'État concentrées autour de Buôn Ma Thuột jusqu'aux années 1980 puis leur extension dans les zones périphériques au nord et sud de la province. Cette dernière dynamique prise en charge par les paysanneries ne laisse pas néanmoins les compagnies locales hors du système productif ; celles-ci jouent un rôle important dans l'extension contemporaine des surfaces de caféiers. En ajoutant sur ce fond de carte les limites des terres basaltiques et les défrichements récents, on mesure le potentiel d'extension des activités agricoles à venir et les risques écologiques qui en découlent.

## **4.2 L'attraction des populations au service des fermes d'État**

Le point de départ de l'attraction des populations dans le Tâý Nguyễn repose sur le besoin d'alimenter les structures productives en main d'œuvre. Une fois que le territoire est théoriquement occupé par l'État, la population selon les plans doit s'adapter à ces nouveaux instruments. Pour cela, l'État du Nord comme du Sud selon la même logique coloniale met au point dans les années 1960 un double programme d'attraction : à l'échelle nationale des travailleurs des plaines sont embauchés et à l'échelle provinciale les autochtones sont appelés à venir s'employer comme ouvriers dans les fermes. Pour ce double mouvement d'attraction, l'État se donne comme mission de créer un compromis social autour de son modèle d'organisation politique et de légitimer le nouvel ordre économique.

Considérées comme incapables d'arriver à réaliser les travaux auxquelles on les destine, les minorités autochtones sont marginalisées dans l'économie de plantation qui s'organise dans les plateaux au début du XX<sup>e</sup> siècle. Au-delà des jugements sur leurs pratiques culturelles, la question porte sur l'occupation de l'espace. En effet, disséminés sur l'espace, les Vietnamiens tout comme les colons sont frappés par l'étendue des surfaces (les potentialités maintes fois soulignées) et la supposée incapacité des autochtones à gérer ce domaine, d'où la représentation de gâchis. Pour y remédier, les structures d'État ont pour mission de procéder à la redistribution du territoire en concentrant les populations pour leur permettre de tirer profit de la fertilité des terres selon les objectifs de production agro-industrielle. L'ensemble des planifications et des dynamiques observées dans le traitement spatial propre aux groupes autochtones renvoie presque invariablement à la volonté de maîtriser les espaces parcourus par ces derniers tout en tentant de les attirer à soi. Contrairement à ce que l'on pourrait croire de prime abord, les politiques n'ont pas visé à repousser les groupes autochtones en périphérie, hors de leur vue et de leur contrôle. Tout tend à montrer que c'est l'inverse qui s'est produit. Cependant, l'organisation des mobilités autochtones n'est pas un but en soi. Elle est toujours subordonnée à un objectif plus large qui vise à les resocialiser.

Pour atteindre cet objectif, l'État entend fixer durablement les populations sur le territoire des plateaux par de grandes politiques tendant à implanter des allochtones et fixer des autochtones. Derrière cette apparente similitude de fixation des populations sur le territoire, soulignons la différence existant entre la logique de sédentarisation des autochtones et celle d'implantation des allochtones. Alors que pour ces derniers l'important est la transposition d'un rapport à la terre associée à une perspective d'avenir et de croissance économique, pour les autres la logique étatique vise à une rupture avec un mode de pratique de l'espace dans lequel la mobilité des systèmes agricoles sur les espaces permet de tirer de la ressource. Alors que pour les allochtones, les politiques gouvernementales encouragent la poursuite de la riziculture inondée et la reconstruction d'un "village natal", pour les autochtones l'objectif est de rompre à terme avec la méthode de riz pluvial et de modifier les conditions de vie ; pour les premiers il s'agit de potentialités qui s'offrent, pour les seconds de ressources qui

deviennent inaccessibles. Ces sédentarités très différentes menées en parallèle sur une partie non négligeable de la population du Tâý Nguyễn se juxtaposent à Dak Lak dans les années 1975-1985 à l'intérieur des structures productives d'État.

À cette fin, d'importantes migrations à l'échelle de tout le pays sont engagées de telle sorte que la province de Dak Lak acquiert une renommée nationale concernant l'accueil des migrants tout en procédant à la sédentarisation des autochtones autour et au service des structures productives d'État. Comme pour les unités de productions, nous analysons dans un premier temps les principes théoriques permettant de justifier les politiques migratoires ; dans un deuxième temps nous étudions les modalités de la sédentarisation des autochtones et enfin la façon dont s'est déroulée l'implantation des migrants *Kinh*.

#### 4.2.1 Les principes des changements de localisation des populations

Les mouvements de populations sont souvent analysés dans le cas du Viêt Nam séparément, distinction qui a pour effet de dissocier les deux faces d'une même réalité politique visant à procéder à la redistribution de la population des plateaux. Cette réalité est entourée d'un certain nombre de représentations s'appuyant sur quelques principes simples qui tendent à justifier les politiques d'attraction des migrants et la politique de sédentarisation des autochtones. Trois éléments sont analysés successivement : d'abord la représentation d'un milieu montagnard ayant la fonction de creuset national, ensuite la question de la distribution égale de la population et enfin le rapport entre sédentarité et nomadisme. C'est par l'utilisation simultanée de ces trois arguments que les mobilités sont engagées faisant en sorte de dénier toute compétence aux autochtones.

##### a) La montagne comme lieu privilégié du creuset national

Le projet vietnamien est de procéder à long terme à la fusion des deux peuples, ceux des montagnes et ceux des plaines, dans un nouvel espace social, creuset de nouveaux rapports sociaux entre les groupes ethnolinguistiques. Pour cela, tout un discours de légitimation est mis en place aussi bien par le Nord que par le Sud qui tend à faire apparaître l'espace des montagnes, non plus comme un espace répulsif hors d'atteinte mais au contraire comme le lieu où se crée la nation multiethnique, c'est-à-dire où les différences ethniques se fondent pour donner naissance à l'Homme vietnamien. À ce titre, le Tâý Nguyễn est un enjeu de la construction et de la défense nationale et permet ainsi de dépasser les représentations négatives qui étaient attachées aux espaces des "Barbares". Si les montagnes sont intégrées par le politique dans la sphère identitaire, nationale en l'occurrence, alors il n'y a plus lieu de craindre ces espaces car, comme l'écrit Marcel Granet, « la conception du monde physique est

entièrement commandée par des représentations sociales ». Dans la civilisation chinoise, lorsqu'elle est intégrée dans l'Univers des Hommes, la montagne est souvent associée à l'élévation de la spiritualité et au contact avec le Ciel<sup>789</sup>. Ainsi, cette terre qu'il faut conquérir et incorporer dans le territoire fait alors l'objet de toutes les attentions. Pour arriver à cette fin, un communiqué conjoint vietnamo-américain du 4 janvier 1962 précise que les autochtones doivent partager le progrès de cette région avec leurs compatriotes [*Kinh*]<sup>790</sup>. Les hameaux stratégiques de la même manière que les autres structures d'État devaient effectivement regrouper *Kinh* et "Montagnards", l'objectif étant de faire naître dans l'esprit des autochtones un sentiment national véhiculé de façon quelque peu naïve par la distribution de maillots imprimés du drapeau sud-vietnamien<sup>791</sup>. Ce principe devait prendre la forme de "centre d'agglomération" réunissant dans une seule et même unité des nordistes et des sudistes<sup>792</sup>.

Cette perception de la mise en commun n'est guère différente de celle promue au Nord à la même époque où « de nombreuses nouvelles zones économiques ont été planifiées dans un double mouvement de populations vers des espaces d'altitude intermédiaire à la fois pour les populations des plaines et les Montagnards. Un bénéfice mutuel devait en résulter : les Vietnamiens des deltas devaient, en plus d'apporter leur savoir-faire dans la riziculture, fonder les coopératives avec les ethnies minoritaires afin de produire du café, du thé, de l'arachide et des plantes ligneuses pour le tissage »<sup>793</sup>. Le dessein qui anime les autorités de l'époque consiste à mettre en œuvre une politique de complémentarité entre les plaines et les montagnes<sup>794</sup> appliquée aux populations sur la base d'une représentation essentialiste des espaces : les gens de la plaine, d'en bas (*ng- òi xuâi*) pratiquent la riziculture alors que les gens de la montagne, d'en haut (*ng- òi n-à*) doivent adopter les cultures qui sied à leurs espaces.

Pour que le discours sur la "mise en valeur de nouvelles terres" permettant de « doubler, voire même de tripler, les superficies cultivables actuelles du pays »<sup>795</sup> soit entendu, le compromis territorial est utilisé en liant l'intérêt de la nation à celui des paysans. Cette affirmation d'une légitimité d'appropriation est formulée sans aucune ambiguïté par Lê Duẩn lors de sa visite à Buôn Ma Thuôt en 1978. Faisant le constat d'un manque de bras dans une province aussi vaste, il précise que si dans le passé il n'y avait guère que des soldats et des cadres traversant le Tây Nguyên, « aujourd'hui tout le pays a le devoir de contribuer à la construction du Tây Nguyên » ; pour cela

---

<sup>789</sup> Voir Granet M., 1999, p. 284 et Durand G., Sun C., 2000. Les représentations de la montagne dans le monde chinois sont plus complexes car, si la montagne intégrée dans le Monde Saint de l'Empereur est source de spiritualité aussi bien à l'extérieur (sommets) qu'à l'intérieur (grottes), dès lors qu'elle fait partie de l'espace des Barbares, les représentations en font au contraire le lieu des génies malfaisants.

<sup>790</sup> Jumper R., Nguyễn T.H., 1962, pp. 198-201.

<sup>791</sup> Dow M.W., 1966, p. 191.

<sup>792</sup> Ces structures n'ont jamais vu le jour. Dow M.W., 1966, p. 152.

<sup>793</sup> Jones G.W., Fraser S.E., 1982, p. 117 ; voir Mellac M., 1997, p. 32.

<sup>794</sup> Mellac M., 1997, p. 34.

<sup>795</sup> Viet Chung, 1973, p. 82. Cette opinion est assez largement répandue dans des situations analogues. C'est le cas également en Malaisie entre les Malais et les *Orang Asli*. Ces derniers sont perçus comme un peuple "étrange vivant dans les forêts" que l'on doit élever au niveau des Malais, résidant surtout sur les côtes. Voir Roseman M., 1998, p. 110.

l'État se propose de fournir des forces aux autochtones pour développer l'économie et la culture<sup>796</sup>.

Pour diffuser ces nouvelles représentations, au Sud comme au Nord, la structure d'État est considérée comme étant la mieux à même de procéder au travail de fusion des populations. En effet, le Premier Ministre déclare que « les montagnes sont le centre des entreprises d'État dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de l'industrie, du traitement des produits agro-forestiers, l'industrie minière, matériaux de construction, routes... sont des régions où les terres sont vastes alors que la densité humaine est faible ; par conséquent chaque entreprise doit embaucher des employés des plaines venant s'associer aux compatriotes autochtones »<sup>797</sup>. La politique d'Hanoi concernant l'implantation de fermes dans les régions montagneuses est aussi un outil du creuset national. Ainsi, comme l'indique clairement le Comité populaire de Dak Lak en 1990, l'État s'efforce de réduire les conflits entre *Kinh* et autochtones par la transformation du mode de vie de ces derniers : « le processus d'attraction des compatriotes ethniques dans les fermes sylvo-agricoles a pour objectif de rassembler deux populations : les Viêt et les minorités ethniques dans une communauté socialiste (...) sous la direction d'un groupe créant les conditions d'un mouvement de rapprochement mutuel de tous les peuples »<sup>798</sup>. Cette volonté de rapprocher les peuples par le travail commun dans les fermes d'État vise « à l'établissement et au maintien de la sympathie et l'entraide » entre groupes ethnolinguistiques<sup>799</sup>.

En application de ces principes, au Nord, le premier plan quinquennal (1960-1965) prévoit de faire migrer chaque année des plaines vers les montagnes du nord l'équivalent de l'accroissement naturel du pays, soit, nous dit Delphine Schaeffer-Dainciart, huit millions de personnes<sup>800</sup>. Son but est de mobiliser des populations des plaines vers les espaces de montagne afin de contribuer au développement de l'économie, des nouvelles zones économiques et au défrichement<sup>801</sup>. Une des premières traces repérée de la politique visant à créer des structures de développement des régions montagneuses date de 1963<sup>802</sup>. La directive 107-CT/TW du 21 août 1965 précise qu'« il est nécessaire d'avoir rapidement un plan global directif concret et solide afin de déplacer une partie des travailleurs vers les zones de montagne, d'ouvrir de nouveaux espaces exploitables, de construire des zones nouvelles de productions de cultures vivrières, cultures industrielles, d'élevage, de plantation et d'exploitation des ressources forestières ainsi que de développer

---

<sup>796</sup> Lê Duẩn, 1978, p. 12.

<sup>797</sup> Pham Van Vang, 1996, p. 56-57. « Miền núi là nơi tập trung các doanh nghiệp Nhà nước trong một số lĩnh vực như: nông, lâm nghiệp, công nghiệp, chế biến nông lâm sản, công nghiệp khai khoáng, vật liệu xây dựng, giao thông... là một vùng đất đai rộng lớn nhưng dân cư còn rất ít nên các doanh nghiệp trên phải tuyển dụng lao động ở miền xuôi lên kết hợp với thu nhận đồng bào các dân tộc tại chỗ ». Voir Hill R., 1985, p. 455.

<sup>798</sup> Ủy ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, Ủy ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 194.

<sup>799</sup> Tô Công Lai, 1986, p. 375.

<sup>800</sup> Schaeffer-Dainciart D., 1998, p. 49.

<sup>801</sup> Chế độ đối với lao động đi xây dựng vùng kinh tế mới, 1978, p. 5.

<sup>802</sup> Andrew Hardy trouve la première trace du terme de nouvelle zone économique dans un article paru en 1963. Voir Hardy, 1998, p. 206.

l'industrie. »<sup>803</sup> Ainsi, en 1970, selon Halls-French, vingt-trois nouvelles zones économiques sont programmées dans les régions montagneuses du Nord Viêt Nam<sup>804</sup>. Par exemple à Son La ce sont deux zones économiques, l'une composée de *Xinh-mun* (groupe Môn-Khmer) venue de Chiêng Chung et l'autre composée de *Kinh* venue de Kim Đông qui se sont associés pour former la structure Kim Chung. La fusion de villages ethniquement différents a été mise en valeur par la propagande de l'État afin de montrer comment il est possible de réunir plusieurs groupes dans le même travail<sup>805</sup>.

La logique visant à faire passer symboliquement les périphéries montagneuses en espace central dans la construction nationale s'inscrit dans le processus d'installation du pouvoir de l'État dans ces zones. Les arguments avancés par Lê Duẩn portent sur une supposée densité humaine *trop* faible. Mais ce manque est, dans l'esprit des autorités, tout autant d'ordre quantitatif que qualitatif. Pour justifier cette échelle de valeur, un discours sur les densités humaines est construit afin d'introduire, par la superposition de statistiques sans considération des milieux et des populations, l'idée d'un "manque" dans les zones de plateaux et de montagne.

#### b) La répartition "harmonieuse" des densités

La répartition inégale de la population est un des critères qui revient souvent sous la plume des auteurs vietnamiens voulant justifier les migrations des *Kinh* vers les montagnes<sup>806</sup>. Le discours sur les densités des populations opère à deux échelles.

Sur le plan national, il s'agit d'une justification d'ordre "moral" et politique. En effet, les régions enclavées doivent bénéficier, comme le prévoit la Constitution de 1992, des mêmes avantages et même conditions de vie que celles des centres. Les migrations des populations des deltas vers les plateaux se justifieraient par une importante densité dans les zones de plaines et par une insuffisance de population dans les plateaux. L'harmonisation des densités à l'échelle nationale est le résultat d'une vision centrée

---

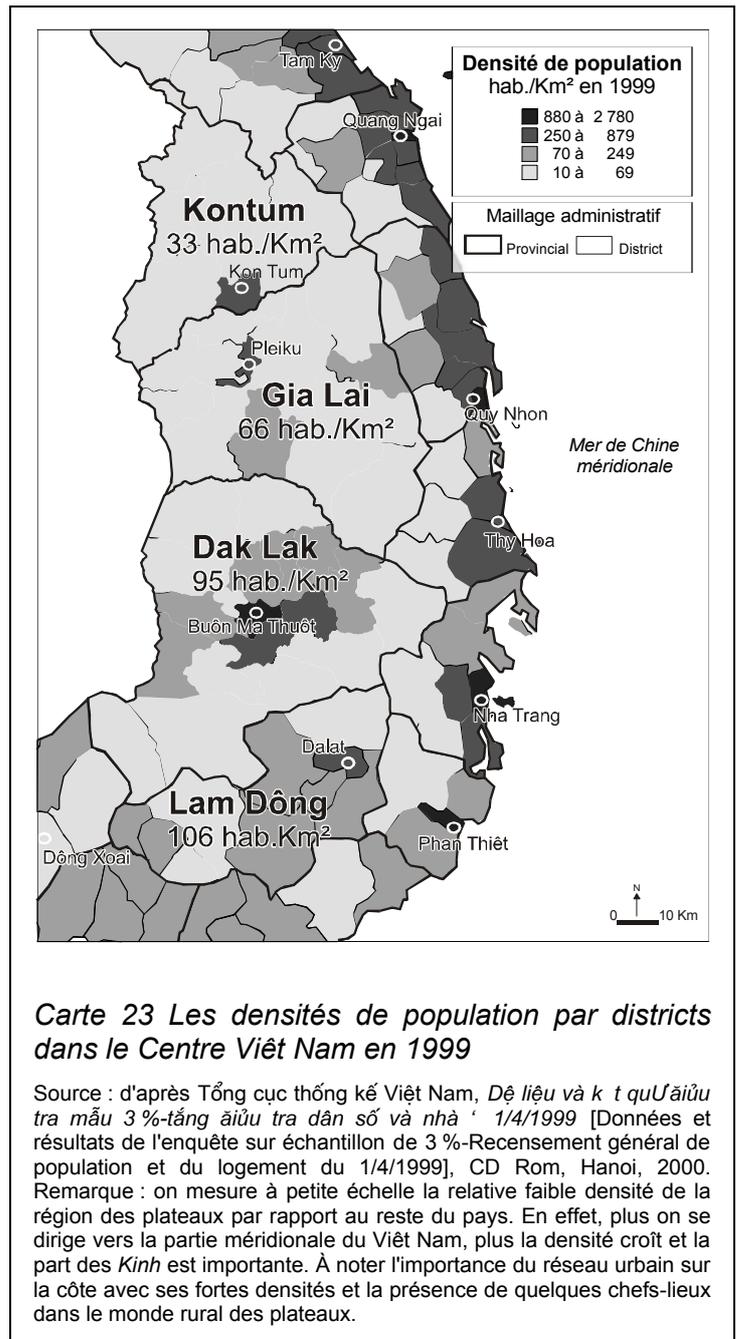
<sup>803</sup> Chế độ đối với lao động đi xây dựng vùng kinh tế mới, 1978, p. 14. « Phải sớm có kế hoạch toàn diện, cụ thể và tăng cường chỉ đạo để chuyển một số lao động lên miền núi, mở thêm diện tích trồng trọt, xây dựng những khu vực sản xuất mới nhằm phát triển nông nghiệp, chăn nuôi, trồng và khai thác lâm sản và phát triển công nghiệp ».

<sup>804</sup> Halls-French L., 1979, p. 60. Les montagnes ne sont pas les seuls lieux d'implantation des fermes et des nouvelles zones économiques. Nouvelles zones économiques, fermes d'État et coopératives se diffusent un peu partout dans le Nord comme dans le Sud. Ainsi, dans la nouvelle zone économique de Minh Hai [Ca Mau] on ne compte pas moins de dix fermes, sept coopératives ; dans le delta du Mékong, Hill recense en 1981 quatre vingt-trois fermes... Mais le mouvement de fondation de nouvelles zones économiques a été le plus vaste et le plus durable dans le Tây Nguyên. Voir Hill R.D., 1984, pp. 396-397.

<sup>805</sup> Bê Viêt Đăng, 1996, p. 86.

<sup>806</sup> Le terme de migration est utilisé par convention comme un déplacement dans l'espace. Dans ce travail, nous faisons une différence entre la migration considérée comme un déplacement inter-provincial ou inter-étatique (il s'agit du couple émigration-immigration) et la migration intra-provinciale. Cette distinction peut être discutée car elle pose comme implicite que la frontière provinciale est la limite pertinente de distinction entre ces deux formes. Bien que cette distinction soit celle utilisée généralement dans les statistiques vietnamiennes, l'usage qui est fait ici renvoie à une différence de type de mobilités remplissant des fonctions à des échelles différentes. Voir 5.1.1 *L'afflux des migrants spontanés* et 5.3.2 *Les réseaux sociaux et l'ancrage territorial*.

sur les impératifs nationaux et se référant directement au modèle deltaïque. De ce point de vue l'appropriation du territoire passe par l'accroissement des densités humaines du Tây Nguyên afin de construire un territoire en adéquation avec la représentation d'un espace densément peuplé et économiquement avancé ; c'est ce qu'écrit Nguyễn Đê lorsqu'il prétend que grâce à l'implantation de Vietnamiens il est possible « d'agrandir le Việt-Nam effectif, c'est-à-dire peuplé et actif, d'une surface double de celle du Delta du Fleuve Rouge »<sup>807</sup>. Cette perception de l'efficacité, commune aux *Kinh* du Nord comme du Sud, montre comment ce qui est considéré comme le "vrai" Việt Nam appelé de ses vœux est essentiellement fondé sur le modèle deltaïque. En tant qu'espace de référence les deltas, à n'en pas douter, sont chargés de symboles qui ont à voir avec les densités humaines mais aussi les possibilités que celles-ci recèlent.



À l'échelle régionale, le discours de rééquilibrage des densités nationales n'est là que pour masquer un problème portant sur la question de la mise en valeur économique et de la main d'œuvre pour les structures d'État. Les politiques migratoires cherchent tout autant la réduction de la densité des deltas que l'application d'un modèle économique dans les zones de plateaux.

Car la problématique des densités humaines n'est pas nouvelle : les colons -eux aussi soucieux de la densité de la main d'œuvre- regrettent que le nord des plateaux

<sup>807</sup> Việt Nam (État du), 1952, p. 15.

indochinois soit plus peuplé que le sud. En effet, les colons manquaient de main d'œuvre dans leurs plantations sans trouver réellement de solution, hormis l'emploi saisonnier de travailleurs des plaines et la pratique de la corvée pour les autochtones. Plus tard, Nguyễn Đê constate également qu'« à part les provinces du Pleiku et du Kontum, la population est insuffisante pour les besoins cumulés de l'armée, de l'administration et des plantations. Dans les provinces du Darlac et du Haut-Donnai, où justement les plantations sont nombreuses et en voie de développement, l'insuffisance de la main d'œuvre (...) constitue un obstacle sérieux au développement économique »<sup>808</sup>. L'administration du Sud se trouve face à un dilemme : le nord du Tây Nguyên (Kon tum, Pleiku [Gia Lai]) est peuplé mais peu développé alors que les provinces du sud (Dak Lak, Haut-Donnai [Lâm Đông]) sont peu peuplées mais plus dynamiques économiquement. En réalité, cette situation est fort logique. Les modalités de la "pacification" coloniale ont la plupart du temps favorisé les zones de moindre résistance à la colonisation. Les colons ont joué dans la conquête des plateaux la carte de l'utilisation des espaces les plus faciles d'accès. Pour cela, ils se sont tout naturellement tournés vers les zones à la fois les plus fertiles et habitées par des populations les moins "farouches". Ce sont ainsi les zones les moins peuplées qui ont fait l'objet le plus rapidement d'implantation de domaines agro-industriels.

Au détour des années 1950, lorsque l'État souhaite renouveler l'effort de production, il se trouve face à la contradiction majeure dont parle Nguyễn Đê et dont les données d'Yves Henry de 1932 témoignent : les plantations coloniales sont les plus importantes au sud autour de Buôn Ma Thuôt (Dak Lak) et de Djiring (Lâm Đông)<sup>809</sup> alors que la population y est la plus faible avec 3 et 4 hab./Km<sup>2</sup> ; à l'inverse le nord est plus peuplé -à Kon Tum et Pleiku<sup>810</sup> la densité est de 11 hab./Km<sup>2</sup>- mais moins exploité<sup>811</sup>. Or, à l'époque, la densité humaine est en raison de la faible proportion de *Kinh* directement liée à la présence d'autochtones. Cette situation est exactement inverse de celle qui est observable aujourd'hui après le travail de densification des plateaux : le sud est plus densément peuplé que le nord, correspondant à peu de choses près à la population *Kinh*. La question est de savoir comment s'est opéré ce renversement.

La justification des migrations des plaines vers les plateaux est validée aussi bien du point de vue de l'homogénéisation des densités humaines que du point de vue du besoin de main d'œuvre pour faire fonctionner les plantations déjà existantes : le sud du Tây Nguyên souffre d'un manque de main d'œuvre pour travailler les arbres, l'État se fait donc fort de résoudre ce problème considérant que les autochtones sont

<sup>808</sup> *Idem*, p. 8.

<sup>809</sup> Henry Y., 1932, carte hors texte, p. 229. Bien que le livre d'Henry ne précise pas les surfaces pour chaque province, de *visu*, il est possible de constater la prédominance des deux pôles méridionaux. Cette même carte est reprise dans la thèse de Steve Déry, 1998, p 72. Cette observation est confirmée dans l'ouvrage de Nguyễn Đê de 1952 où il précise que sur les 6 000 hectares de plantations des Pays Montagnard du Sud, 4 300 sont au Sud (Darlac et Haut-Donnai) contre 1 700 au Nord (Pleiku et et Kontum). Voir Viêt-Nam (État du), 1952, p. 10.

<sup>810</sup> La province de Pleiku (par la suite Gia Lai) n'est pas à l'époque du recueil de ces données créée. L'ouvrage d'Henry ne mentionne donc que celle de Kontum qui regroupait avant 1932 l'espace Nord du Tây Nguyên.

<sup>811</sup> Henry Y., 1932, p. 24. Le Darlac et le Haut-Donnai selon ces sources comptaient 81 000 et 42 000 habitants, Kontum recense 300 000 habitants.

disqualifiés pour remplir les tâches de production dans le cadre de la division ethnique du travail. Ce rapport discordant entre espaces peuplés et espaces exploités a été inversé grâce aux mobilités. La carte représentant les densités de population (voir *Carte 23 Les densités de population par districts dans le Centre Viêt Nam en 1999*) correspond au développement économique du Tây Nguyên : le nord a une densité de population et un dynamisme économique moindres (33 hab./Km<sup>2</sup> à Kon Tum et 66 hab./Km<sup>2</sup> à Gia Lai en 2000 ; le produit intérieur agricole à Kon Tum est en 1998 de 401 millions de đồng, à Gia Lai il est de 1 415 millions<sup>812</sup>) alors que le sud est densément peuplé et exploité (Dak Lak a une densité en 2000 de 95 hab./Km<sup>2</sup> pour un produit intérieur agricole de 5 330 millions de đồng en 1998, Lâm Đông dispose de 106 hab./Km<sup>2</sup> et de 2 220 millions de đồng<sup>813</sup>). Ce gradient nord/sud dans l'organisation territoriale du Tây Nguyên correspond aussi à des surfaces dédiées plus intensivement aux cultures pérennes. Selon les enquêtes agricoles de 1994, sur une moyenne régionale de 35 % des terres familiales agricoles consacrées aux cultures pérennes le Kon Tum n'en consacre que 6 %, Gia Lai 16 %, Dak Lak 44 % et le Lâm Đông plus de 47 %<sup>814</sup>. De plus, ce gradient nord/sud est également celui de la présence *Kinh* dans les plateaux : représentant seulement 46 % de la population de Kon Tum, la part de ce groupe est de 56 % à Gia Lai, 70 % à Dak Lak et 77 % à Lâm Đông en 1999<sup>815</sup>.

Tout le discours sur la rationalisation et l'homogénéisation des densités à l'échelle nationale a donc été sélectif car, s'il avait été question de peupler les plateaux afin de les rééquilibrer par rapport à l'ensemble vietnamien, c'est toute la région qui aurait été densément peuplée. Or, il n'en est rien puisque de toutes les provinces de la région malgré une volonté manifeste de peupler les zones du nord, ce sont les provinces méridionales qui ont bénéficié des soldes migratoires les plus importants.

L'autre question cette fois à l'échelle locale renvoie à la répartition des populations et à leurs motivations. En effet, la carte portant sur la situation de la région de Buôn Ma Thuột en 1960 (voir *Carte 16 La ville de Buôn Ma Thuột en 1960 et sa périphérie*) laisse apparaître un essaimage des villages autochtones dans la campagne environnante. Or la dispersion des villages –et donc des ouvriers- n'est guère propice à la bonne marche des plantations. Les planteurs, coloniaux ou vietnamiens, s'accommodent mieux de villages regroupés autour des plantations. Par ailleurs, il est possible d'observer à l'aune des récits des époques coloniale et post-coloniale<sup>816</sup> que les autochtones ne sont pas aussi motivés pour travailler dans des plantations que les *Kinh* dans la mesure où ils ne retirent qu'un faible intérêt en terme de capital social à travailler dans ces structures.

---

<sup>812</sup> Tổng cục thống kê-Vụ Tổng Hợp Và Thông Tin, 2001, p. 23 ; 131.

<sup>813</sup> *Ibidem*.

<sup>814</sup> Tổng cục thống kê, 1995, (tome 1) pp. 364-365. Avec de tels pourcentages, à l'échelle du Viêt Nam en 1994, Dak Lak et Lâm Đông se placent, juste derrière Vung Tau, en tête des surfaces agricoles paysannes consacrées aux cultures pérennes.

<sup>815</sup> Voir recensement de la population dans un tableau en *Annexe 11 Les groupes ethnolinguistiques au Viêt Nam et dans le Tây Nguyên en 1999*, page 454.

<sup>816</sup> Voir notamment les récits, descriptions et analyses faits par Monfleur, Yves Henry, Henri Maître, Charles Robequain et Gerald Cannon Hickey pour ne citer que les auteurs principaux.

L'appel à des populations partageant les mêmes représentations spatiales et sociales est bien plus sécurisant pour l'État à tous points de vue : populations "loyales" au pouvoir, motivées par l'enrichissement et ayant tendance à constituer des villages en bordure des voies de communications sont autant de raisons plaidant en faveur d'un rééquilibrage des densités de populations tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale et locale. La question n'est donc pas tant quantitative que qualitative car derrière l'apparente égalité démographique –qui ne prend pas en compte les milieux naturels- est en cause à toutes les échelles l'application d'un processus de minorisation des autochtones par densification progressive des zones où ils étaient, avant la colonisation, relativement peu présents. De là découle un double argument sur la logique économique et la dynamique stratégique de renversement rapide des proportions en faveur des *Kinh*.

Par ailleurs la répartition démographique est appliquée à l'intérieur de la province vis-à-vis des autochtones selon un schéma dont les mécanismes sont rattachés à une représentation de la sédentarité et des pratiques agricoles.

### c) Sédentarité et rizière, nomadisme et essart-brûlis

Après avoir analysé la nature des relations et du consensus contradictoire dans la reproduction sociale des différents groupes selon leurs pratiques agricoles, nous proposons de poursuivre la réflexion en analysant les arguments qui justifient la dévalorisation de la pratique de l'essart-brûlis et l'imposition d'autres modes de cultivation du sol. La volonté d'acculturation qui domine les politiques étatiques dans le traitement des populations minoritaires pousse à l'uniformisation des modes de vie parmi lesquels l'agriculture, en raison du lien qu'elle tisse avec le milieu naturel, occupe une place importante.

Les colons comme les *Kinh* partagent un même schéma de pensée reposant sur un couple binaire d'opposition où le sédentaire s'oppose au nomade. Dans la construction de l'altérité concernant l'agriculture et à l'observation rapide et superficielle des pratiques agricoles de certains des peuples autochtones des plateaux du Centre Viêt Nam, ils ont vu l'application de ce schéma binaire : les uns sont nomades alors que les autres sont sédentaires. Cette revendication de la sédentarité de la part des *Kinh* est décelable dans un ouvrage récent sur la culture vietnamienne écrit par un linguiste<sup>817</sup>. Dans cet ouvrage, l'auteur tente de démontrer que, si les ancêtres chinois (*Han*) ont une origine pastorale, les Vietnamiens ont une « culture agricole typique »<sup>818</sup> et ainsi s'en distinguent fondamentalement. Il oppose prétendument une culture agricole chinoise « qui privilégie la mobilité » à une autre plus spécifiquement vietnamienne « qui privilégie la tranquillité ». Mieux encore, de son point de vue la culture chinoise est certes pastorale à son origine mais est devenue par la suite agricole. Cette analyse a de quoi surprendre car le pastoralisme est bien un mode

---

<sup>817</sup> Trần Ngọc Thêm, 2001.

<sup>818</sup> *Idem*, p. 84.

d'exploitation agricole et non une forme différente de l'agriculture elle-même. Au-delà de la volonté de se différencier de la Chine, l'implicite que véhicule l'auteur dans son ouvrage est qu'en définitive l'agriculture "typique" -ce qu'il qualifie donc d'agricole au vrai sens du terme- est la riziculture en terrain inondé qui part de l'Asie du Sud-Est pour se diffuser ensuite dans le reste de l'Asie. Partant de ce système de pensée qui pose la riziculture inondée comme la pratique agricole de référence, découle l'idée que les autres types de pratiques ne relèvent pas véritablement de l'agriculture ou en tous cas souffrent d'un handicap certain, d'un degré de sophistication inférieure. Cette riziculture inondée est donc placée au sommet de la hiérarchie des valeurs et symbolise une agriculture sédentaire, fixe, "tranquille". Partant de ce postulat hiérarchique fondé sur des interprétations spécieuses de l'agriculture, il est alors aisé de justifier la disqualification des pratiques de l'Autre. C'est exactement ce qui se produit vis-à-vis des autochtones dans le Tâỵ Nguyễn, qui dès lors ne méritent aucun respect car ils ne sont pas qualifiés d'agriculteurs en tant que tels<sup>819</sup>.

Cette interprétation d'une particularité vietnamienne par rapport aux origines chinoises sert de cadre de référence aux jugements qui sont portés sur les minorités ethniques. Ainsi, les pratiques agricoles des autochtones s'inscrivent parfaitement dans l'opposition qui est en place dans les représentations : à la riziculture inondée sur champs fixes s'oppose la riziculture pluviale d'essart-brûlis à longue jachère, et à la sédentarité relative à celle-là s'oppose la mobilité de celle-ci. L'essart est considéré comme une "non-agriculture nomade" qui se place logiquement en dessous de celle de la civilisation du Fleuve Rouge. Ce type de représentation hiérarchisée est véhiculé par les colons notamment lorsque Charles Robequain affirme que « la rizière irriguée est un facteur de stabilité, le raĩ [rãỵ] un facteur d'instabilité »<sup>820</sup>. Il ajoute avoir constaté des villages dépourvus de champs permanents mais pourtant bien "fixés". Cependant cette constatation ne semble pas ébranler son analyse négative de l'essart-brûlis.

La vision du nomadisme relève de l'association entre mode d'exploitation de la terre et fixation des habitations, renvoyant directement au nomadisme pastoral. Or, la riziculture irriguée n'est pas inconnue dans les plateaux, ce qui a tendance à rendre la frontière entre pratiques agricoles et groupes ethnolinguistiques plus poreuse qu'il n'y paraît comme on le constate dans certains villages *Édé* ou *Churu*<sup>821</sup>. L'association d'un groupe à une pratique agricole correspond à une simplification ou à un certain déterminisme. Par ailleurs, la pratique de l'essart est un système qui n'implique pas de manière absolue le déplacement des habitations comme l'admet l'anthropologue Đặng Nghiệm Vặn dans un article publié en 1975<sup>822</sup>. L'attachement des autochtones à leur territoire et les liens qui les unissent à la terre est bien un élément tendant à montrer que la "mobilité" et "l'instabilité" dont ils sont taxés renvoient surtout à une

---

<sup>819</sup> Ce genre de représentations se retrouvent dans le plan pour les Pays Montagnards du Sud qui note que les pratiques agricoles des "Montagnards" ne méritent pas ce nom en raison des supposés dégâts causés au sol et à la forêt. Voir Việť-Nam (État du), 1952, p. 10.

<sup>820</sup> Robequain C., 1952, p. 108.

<sup>821</sup> Hickey G.C., 1993, p. 41, 45 ; Hickey G.C., 2001.

<sup>822</sup> Đặng Nghiệm Vặn, 2001, p. 328 (voir autres références du même auteur en bibliographie en langue vietnamienne).

volonté de stigmatiser la différence radicale de l'autre plus que l'observation des faits et des modes de vie.

La perception de l'instabilité et la confusion introduite entre nomadisme et essart-brûlis est reproduite dans le nom des politiques vietnamiennes de sédentarisation elles-mêmes. Ce terme de sédentarisation en vietnamien (*ājnh canh āinh c-*) mérite que l'on s'y attarde. En effet il s'agit d'un terme liant deux mots, d'un côté *ājnh canh* dont la définition donnée par le dictionnaire franco-vietnamien est "se fixer en un lieu pour y faire des cultures", de l'autre *āinh c-* qui signifie se fixer et par extension habiter d'une manière fixe. Cette formule s'oppose terme à terme à *du canh du c-* qui désigne le fait de pratiquer des cultures "nomades" et avoir un lieu d'habitat mobile. Ainsi, les termes sont explicites quant à l'objet des programmes qui sont menés au Viêt Nam depuis maintenant un quart de siècle : fixer durablement l'habitat sur place et modifier les modes de pratiques agricoles de population ne partageant pas le même modèle territorial afin de participer au développement économique. Mais, comme le Directeur du Département de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques le déclare encore à la fin des années 1990, il existe un préalable : « On ne peut faire fortune qu'après avoir eu une résidence »<sup>823</sup>. Ainsi, au modèle économique s'associe le modèle social comme socle des politiques de sédentarisation vietnamiennes. La question en définitive n'est pas de savoir si les autochtones possèdent une maison stable ou temporaire, des champs fixes ou mobiles, l'essentiel réside dans l'idée qu'il faut adhérer au modèle "supérieur", c'est-à-dire au modèle vietnamien, pour réaliser « préserver, développer et consolider le bloc de toutes les ethnies »<sup>824</sup>. Ce qui est en jeu c'est moins la pratique en elle-même –elle est d'ailleurs adoptée, note Pierre-Bernard Lafont, par un certain nombre de *Kinh* fraîchement arrivés dans les plateaux<sup>825</sup>- que le type de rapport au territoire en discordance par rapport au principe territorial tel qu'il est véhiculé dans le mode d'appropriation de la terre et dans les modalités de la gestion foncière.

À la base de la supposée supériorité d'un système agricole et de gestion foncière des *Kinh* figure en règle générale l'argument de l'accumulation du capital économique car dans le sens commun, une des caractéristiques « du système *rājy* est l'instabilité de la vie, sa pauvreté et son arriération. L'homme noyé dans la forêt tropicale vit dans la crainte éternelle de la disette, assailli par les calamités naturelles et les bêtes sauvages, manque de confiance en lui-même et croit aux puissances surnaturelles »<sup>826</sup>.

---

<sup>823</sup> *Le courrier du Vietnam*, n°1213, 26 avril 1998, p. 1. Présentée comme un proverbe vietnamien, cette phrase suggère que les minorités n'auraient pas de résidence (sous entendu fixes). Entre autres simplifications et dévalorisation, le journaliste parle de "bohémiens" et de population errante vivant de "bouts de ficelle".

<sup>824</sup> Cette relation n'est pourtant pas aussi évidente. La question est de savoir si l'objectif de l'État est celui d'une vietnamisation ou d'une *Kinhisation* comme le suggère pour ce dernier cas Georges Rossi lors d'un entretien. Celle-ci reviendrait selon nous à une fusion des identités ethniques dans le groupe dominant. Ce que tend à faire l'État relève plutôt d'une tentative de conservation des rapports d'altérité permettant de distinguer le beau du laid, le supérieur de l'inférieur. L'objectif est de créer une identité nationale globale permettant de réaliser le contrôle territorial, mission essentielle de l'État.

<sup>825</sup> Lafont P.B., 1967, p. 48.

<sup>826</sup> Đặng Nghiêm Vạn, 2001, p. 328. (voir autres références du même auteur en bibliographie en langue vietnamienne). Pour un aperçu des implicites contenus dans la critique de cet auteur vis-à-vis de l'essart-brûlis, voir tableau en *Annexe 6 Point de vue sur l'Homme traditionnel et l'Homme socialiste*, page 446.

Cette représentation de la vie d'une partie des sociétés autochtones sylvestres<sup>827</sup> est analysée par Pierre Clastres lorsqu'il explique comment des ethnologues économistes ont affirmé que « l'économie des sociétés "primitives" est une économie de subsistance » en se fondant sur une vision ethnocentrique du mécanisme économique de ces sociétés où l'absence de volonté d'accumulation serait le signe d'une économie de la misère. Or, « si en des temps courts à intensité faible, la machine de production "primitive" assure la satisfaction des besoins matériels des gens, c'est qu'elle fonctionne en deçà de ses possibilités objectives, c'est qu'elle pourrait, si elle le voulait, fonctionner plus longtemps et plus vite, produire des surplus, constituer des stocks. Que si, par conséquent, le pouvant, la société "primitive" n'en fait rien, c'est qu'elle ne veut pas le faire. »<sup>828</sup>

Par ailleurs, l'instabilité stigmatisée dans ces jugements subjectifs est justifiée le plus souvent par des critères "objectifs" tels que la productivité. Sur ce point, Georges Condominas dans ses analyses<sup>829</sup> a bien montré que la comparaison qui est souvent mise en avant par l'État sur la prétendue meilleure productivité de la rizière inondée par rapport à l'essart ne résiste pas à l'analyse de la production par unité de surface et à l'examen de la diversité des plantes qui y sont cultivées. Il est à noter aussi que la comparaison entre ces deux techniques agricoles se fait sans tenir compte du milieu dans lequel elles s'exercent. Les sols, la topographie et les ressources hydriques, les plaines deltaïques et les espaces de plateaux ne sont comparables ; à ce titre les techniques agricoles appliquées sont une manière pour les populations de tirer parti au mieux, de leur point de vue, selon leurs propres objectifs, des ressources naturelles et de milieux écologiquement fragiles.

Au-delà des considérations techniques comme la faiblesse de la production ou les supposés dégâts environnementaux, la critique de l'essart-brûlis n'est que l'expression d'une forme d'ethnocentrisme et d'une volonté de contrôle et de cloisonnement de l'espace.

Les arguments avancés se fondent sur la volonté de se prouver à soi-même sa supériorité en l'opposant à la médiocrité de l'autre, même si cela doit se faire avec des arguments quelque peu spécieux. L'altérité trouve sa justification dans les théories évolutionnistes où le but est toujours, au début comme à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, « de les faire passer [les Montagnards] de l'état social de tribus vivant aux dépens de la forêt, à celui de communautés stables fixées au sol par une agriculture et un élevage moderne (...) de semi-nomades en agriculteurs sédentaires »<sup>830</sup>. Cette conception différentielle et hiérarchique de modes culturels des rizières irriguées et des essart-brûlis renvoie à une représentation de l'organisation du monde et de la perception d'une beauté paysagère toute relative : « si [les administrateurs, les missionnaires et

---

<sup>827</sup> Sans doute doit-on s'interroger sur l'utilisation des adjectifs renvoyant aux milieux naturels comme celui de la forêt. Si cette dernière bénéficie en Occident d'un préjugé positif, peut-être n'est-ce pas le cas dans toutes les sociétés à toutes les époques.

<sup>828</sup> Clastres P., 1980, p. 130-131.

<sup>829</sup> Condominas G., 1983, 1997 ; voir Boulbet J., 1967, Lafont P.B., 1967, Joiris V.D., 1997, Durand F., 1994.

<sup>830</sup> Viêt-Nam (État du), 1952, p. 4-5.

techniciens coloniaux] étaient favorablement impressionnés par la riziculture irriguée, en revanche ils étaient généralement scandalisés par l'apparent fouillis et gâchis des jardins vivriers sur brûlis forestier. Il s'ensuivit bien des inepties hâtivement proférées à l'égard de l'essartage traditionnellement pratiqué dans la sylve tropicale d'Asie du Sud-Est et Insulinde »<sup>831</sup>.

Pour bien comprendre comment s'organisent les hiérarchies et les implicites du dénigrement des pratiques considérées comme fondamentalement non-sédentaires, il est utile de revenir brièvement sur "l'être sédentaire". Selon le sens commun, être sédentaire signifie vivre dans un même endroit. Le dictionnaire *Le grand Robert* donne comme signification du terme sédentarité la notion d'une occupation qui n'entraîne aucun déplacement, de populations fixes, attachées à un lieu. L'idée de sédentarité est toujours plus ou moins opposée à celle de nomadisme. Très souvent ce dernier mot est a région du Tâ y Nguyễn et enfin pour 17 % d'entre eux vers le delta du Mékong □ Les enquêtes nationales, issues du dernier recensement de la population et prenant en compte les mobilités entre 1994 et 1999, indiquent que, de tout le territoire vietnat d'autres pratiques "moins stabilisées"; un reproche implicite fait aux modes de pratiques culturelles à plus ou moins longue rotation porte sur une supposée absence de propriété. Or, la mobilité est différente de l'appropriation. Les sociétés autochtones sont enracinées pour reprendre l'expression d'Armand Frémont<sup>832</sup> dans le sens où elles sont attachées à un territoire matériellement et symboliquement. Ce qui est en cause dans les discours sur la sédentarisation, c'est la non-conformité à un modèle de sédentarité fondé sur l'appropriation prolongée du sol et marquant les limites de sa propriété individuelle, la « propriété exclusive »<sup>833</sup>. L'appropriation collective fonctionnant sur un usage mobile de l'espace des autochtones permet de comprendre que « l'enracinement n'est pas la fixité absolue »<sup>834</sup>. On voit mieux le hiatus existant dans l'usage des concepts occidentaux appliqués à des sociétés qui ne partagent pas les mêmes valeurs. Sous prétexte de non-conformité au modèle théorique participant à la définition des termes de sédentaire et sédentarité et des implicites qu'ils contiennent, certains justifient l'imposition de modèles extérieurs faute d'avoir pu trouver dans ses schémas de perception une catégorie adaptée à la pratique. Partant de cette incapacité à comprendre l'autre, les politiques de sédentarisation n'ont de cesse de nouer un lien rigide et individuel à la terre chez les populations autochtones.

Dans ce cadre la sédentarisation se réalise de différentes façons. Denis Retaillé explique qu'elle peut se faire de deux manières : par le bas, il s'agit de « la paupérisation de pasteurs nomades qui ont perdu leurs animaux ; par le haut chez ceux qui, richissimes en bétail, n'ont plus besoin de courir la brousse au derrière de leurs vaches ou de leurs chamelles mais se contentent de faire prospérer leurs troupeaux à distance, arrêtés dans les villes commerçantes ou dans des campements déjà

---

<sup>831</sup> Barrau J., 1974, p. 18.

<sup>832</sup> Frémont A. et al., 1984, p. 258-259.

<sup>833</sup> Lefebvre H., 1968, p. 284.

<sup>834</sup> Frémont A. et al., 1984, p. 259.

figés »<sup>835</sup>. Ainsi, la sédentarisation n'est pas univoque et peut signifier deux types de démarches sociales différentes. D'un côté la sédentarité est choisie comme un moyen d'élévation du niveau de vie, c'est un choix assumé et préparé alors que de l'autre elle renvoie à une impasse socio-économique et n'est que le résultat d'une absence d'alternatives. La sédentarité peut être réalisée à marche forcée par dépossession ou perte de tous les repères traditionnels. C'est le cas notamment lorsque des politiques brutales de sédentarisation forcent les populations à cesser sur-le-champ toutes activités et à se consacrer à l'application d'un modèle culturellement différent ou bien lorsque des groupes voient au fur et à mesure leurs espaces cultivables alentour se réduire à tel point qu'ils ne permettent plus de pratiquer les systèmes rotatifs.

Cette volonté continue de vouloir sédentariser les autochtones renvoie au désir de réduire leurs champs d'actions, de procéder à une forme de discrimination spatiale dont parle Claude Raffestin : en procédant à la redistribution inégalitaire de l'accès à l'espace, en créant de nouveaux villages, en morcelant l'espace administratif, le territoire des groupes se trouve "comprimé" pour imposer sur les zones restantes, c'est-à-dire gagnées, un modèle de construction d'une nouvelle légitimité. En concentrant les populations dans des structures spécifiques destinées à les rééduquer, on cherche aussi à assurer le contrôle de leur mobilité tout en permettant aux projets économiques de se réaliser.

La mobilité des populations autochtones comme des populations allochtones repose principalement sur trois principes autour desquels se sont construits des discours permettant de valider les logiques d'organisation territoriale. Ces trois représentations que l'on peut qualifier d'ethnocentrées sont transformées en arguments validant une ré-allocation spatiale asymétrique des populations. La transposition de principes *Kinh* en principes nationaux s'appliquant à toutes les populations a pour effet d'accroître l'aire d'influence de l'État, alors que pour les autochtones l'application de nouvelles règles a pour résultat une transformation des pratiques territoriales par réduction de l'espace de circulation. Une fois analysés ces principes de changement de localisation des populations, voyons comment à Dak Lak ils ont été appliqués en pratique aux autochtones et aux allochtones.

#### 4.2.2 La sédentarisation des autochtones

En 1963, la décision 71-T du Ministère de la Politique au sujet du développement agricole dans les espaces de montagnes lance le mouvement de la sédentarisation des minorités en raison de leur pauvreté<sup>836</sup>. La cause de celle-ci du point de vue de l'État n'est pas due à une marginalisation des échanges économiques. Les politiques de

---

<sup>835</sup> Retraillé D., 1998, p. 45-46.

<sup>836</sup> À noter que la sédentarisation est prise en charge par le Ministère de la Politique et non celui de l'Agriculture, révélant ainsi la dimension stratégique de cette pratique.

sédentarisation se focalisent sur des pratiques agricoles jugées arriérées, improductives considérées par l'État comme le facteur principal de pauvreté. Cette sédentarisation fondée sur des diagnostics partiels et partiels doit être l'occasion pour ces groupes autochtones de modifier leurs pratiques afin de franchir les différentes "étapes de développement".

Cinq ans plus tard, le 12 mars 1968 le gouvernement lance officiellement le mouvement de sédentarisation au Viêt Nam par la décision 38/CP<sup>837</sup> dont un des objets est d'attirer toutes les populations des régions montagneuses du Nord « dans les entreprises d'État routières, les fermes sylvicoles pour planter de la forêt, les fermes agricoles pour planter des arbres pérennes, des arbres de spécialité locale, l'élevage... »<sup>838</sup>. Dans le Nord les politiques distinguent trois types de sédentarisation : la descente de la montagne, la fixation sur place ou bien la collectivisation<sup>839</sup>. S'il semble que les deux premières ne soient pas incompatibles avec la troisième, dans le Sud comme dans le Nord l'option de la collectivisation *via* les structures productives d'État et plus précisément la politique d'attraction des minorités est appliquée partout dans le pays. Ainsi, ce sont près de soixante-treize structures productives d'État réparties dans les espaces de montagnes (Yên Bái, Lao Cai, Dak Lak...) qui mettent en œuvre cette politique. Après la Réunification du pays, cette même option est privilégiée dans les plateaux du Centre : « les entreprises d'État appartenant aux provinces du Sud, surtout le Tây Nguyên et tout spécialement la province du Dak Lak, ont entrepris fortement l'attraction des compatriotes ethniques »<sup>840</sup>. L'analyse du processus de sédentarisation à Dak Lak et plus généralement dans le Tây Nguyên nous informe sur la manière dont l'État compte utiliser les populations autochtones ; parmi d'autres stratégies, la fixation des populations dans les structures productives d'État est celle qui est privilégiée dans les années 1980.

#### a) L'attraction des autochtones dans les structures productives d'État

La période de 1975-1985 est celle du mouvement de sédentarisation où les entreprises d'État (coopératives et fermes) sont considérées comme la clé de voûte de cette politique<sup>841</sup>. La volonté de regrouper les populations en un seul lieu symbole du pouvoir et point central de la vie au début des années 1980 révèle la conception de l'espace rural de l'État vietnamien de l'époque ; cette démarche tend à infirmer l'idée

---

<sup>837</sup> Résolution du Conseil du Gouvernement sur « la campagne de sédentarisation alliée à la coopération agricole concernant les compatriotes pratiquant encore le nomadisme ». Sur une justification de la sédentarisation comme arrêt de la pratique de l'essart-brûlis, voir Đặng Nghiêm Vạn, 2001, pp.315-333. (voir autres références du même auteur en bibliographie en langue vietnamienne).

<sup>838</sup> Pham Van Vang, 1996, p. 57. « Ban đầu, các dân tộc ở vùng núi phía Bắc đi-ợc thu hút vào các doanh nghiệp nh- cung đ-ợng giao thông, lâm tr-ợng trồng rừng, nông tr-ợng cây công nghiệp dài ngày, cây đặc sản, chăn nuôi, gia súc lớn ».

<sup>839</sup> Schaefer-Dainciart D., 1998, pp. 50-51.

<sup>840</sup> Pham Van Vang, 1996, p. 57. « Sau ngày thống nhất đất n-ớc, các doanh nghiệp Nhà n-ớc thuộc các tỉnh phía Nam, nhất là Tây Nguyên, đặc biệt là tỉnh Đắk Lắk có nhiều hình thức thu hút đồng bào các dân tộc ».

<sup>841</sup> Trần Lê, 1981, p. 2, 4.

selon laquelle les politiques de nouvelles zones économiques et de fermes d'État n'auraient pas fait l'objet de planifications avant le début des années 1990<sup>842</sup>.

Il ne s'agit pas simplement de transformer leurs pratiques agricoles et d'assurer aux populations des services sociaux, le projet est bien de faire participer les autochtones aux mécanismes de leurs propres transformations en modifiant tout à la fois leurs statuts sociaux (de paysans indépendants au statut d'ouvrier avec des salaires journaliers et la fourniture de produits alimentaires de première nécessité) et leurs rapports à la terre (d'"ayants droit principaux", ils deviennent simples utilisateurs)<sup>843</sup>. L'instauration de cette dépendance vis-à-vis de l'État permet à l'évidence d'accroître le contrôle. Dans le contexte de l'époque nul doute que l'ambition d'attirer autant que possible les ethnies minoritaires, suspectées de déloyauté, est une manière de s'assurer que ces populations ne serviront pas les forces adversaires, en l'occurrence le FULRO. En s'attachant les services des autochtones, l'État réalise une double stratégie vis-à-vis du territoire : il participe à sa sécurisation en soustrayant les autochtones des influences politiques adverses et en les attachant à la nation vietnamienne et au régime, tout en permettant la transformation de l'utilisation du sol au profit supposé de tous et au bénéfice de la production de café.

Les congrès du Parti Communiste à Dak Lak de 1976 à 1983 mettent en oeuvre cette politique en intégrant les minorités dans les groupes de production, les coopératives. Il insiste surtout sur la "campagne d'incitation des autochtones à s'engager comme ouvriers dans les fermes agro-sylvicoles d'État" dont le slogan est à l'époque "Construire des relations économiques socialistes nouvelles dans les régions des compatriotes de toutes les ethnies" ("*vốn động đồng bào vào làm công nhân Nông lâm trường Quốc doanh*", "*xây dựng quan hệ sùu xuất m' i XHCN trong vùng đồng bào cữc dân tộc*")<sup>844</sup>.

Les fermes d'État, fondées pour la plupart au lendemain de la victoire du Nord sur le Sud, ont permis d'associer à la production économique des objectifs plus politiques. Issues pour partie d'entre elles de corps militaires, elles ont fonctionné comme autant de bastions chargés d'attirer à eux les minorités. Ainsi, selon le Comité populaire de la province du Dak Lak, « pour assurer le processus de construction socialiste, la sécurité, la politique de renforcement militaire ainsi que le règlement de la question des ethnies, la province de Dak Lak recherche le meilleur modèle de développement. Elle souhaite attirer davantage d'habitants ethniques de différents villages dans les plantations agro-forestières étatiques spécialisées dans la production marchande. En changeant les rapports de production, il est possible d'améliorer plusieurs aspects de la vie ethnique

---

<sup>842</sup> Dans sa thèse Steve Déry note qu'avant 1991 il n'y a pas de planifications concernant les nouvelles zones économiques à Lâm Đông. Si l'organisation locale des plans a été sans doute inadaptée ou insuffisante, à Dak Lak, le projet territorial général dans lequel s'inscrivent ces structures existe bel et bien. Cf. Déry S., 1998, p. 158.

<sup>843</sup> L'emploi de l'expression "ayant-droit" souligne le fait que les autochtones se sentent, dans leurs représentations symboliques, seulement usagers de la terre, même si d'un point de vue occidental ils en sont, à l'échelle de la communauté, les propriétaires.

<sup>844</sup> – y ban nhân dân tỉnh Đăklăk, 2000, p. 4.

comme les savoir-faire, les méthodes, la façon d'organiser la production et la distribution, les idées sur le socialisme ainsi que la vie spirituelle »<sup>845</sup>.

Cette politique très générale est précisée à partir du début des années 1980. La résolution 7 du Parti Communiste de Dak Lak donne lieu à une directive provinciale numéro 49-CT.UB du 5 juin 1980 spécifiant l'accompagnement des minorités vers les travaux d'édification des fermes agro-sylvicoles<sup>846</sup>. Quelques mois plus tard, le 5 août 1980, l'instruction 49 du Comité populaire ( *y Ban Nhân Dân, UBND*) de Dak Lak étend la réalisation d'une propagande en vue de « l'attraction des compatriotes minoritaires dans les structures d'État » (*thu h- t- ãng bào dân tộc vào c- y c- s' quốc doanh*)<sup>847</sup>. En mai 1983 la résolution du comité populaire de la province de Dak Lak numéro 03 lance le processus d'embauche massif des autochtones dans ces structures<sup>848</sup>. Le recrutement se fait alors selon deux modèles, l'engagement dans les fermes et dans les coopératives<sup>849</sup>. La politique de sédentarisation mise en œuvre dans le Tây Nguyên repose surtout sur une sédentarisation sur place *via* la collectivisation. En ce sens, elle respecte les directives nationales du Parti Communiste lorsqu'il précise en 1978 que le travail de sédentarisation doit être principalement mené sur place<sup>850</sup>. Ces politiques concernent une période approximative de dix ans dans le Tây Nguyên allant de 1975 jusqu'en 1985, date à laquelle le principe de l'exploitation agricole du foyer familial est reconnu comme modèle économique viable. Cette politique globale, décidée à l'échelle régionale, n'est cependant pas suivie avec la même rigueur dans tous les districts et par toutes les fermes à Dak Lak selon la disponibilité de main d'œuvre et la volonté des directeurs des fermes<sup>851</sup>. Ainsi, d'après nos enquêtes, les quatre villages autochtones sur les vingt enquêtés qui n'ont pas été intégrés dans les nombreuses structures d'État sont localisés dans le district d'Ea Kar non pas en raison d'une quelconque résistance de leur part mais plutôt à cause de la volonté délibérée des autorités de dédier ces fermes aux seuls militaires "reconvertis dans les activités économiques" à l'exception de la ferme 720 qui compte en 2001 seulement trois "minoritaires" sur sept cent vingt-quatre employés<sup>852</sup>.

D'un point de vue de l'organisation territoriale, l'attraction des minorités à l'intérieur même des fermes d'État par l'aménagement de zones d'habitation n'implique pas toujours le déplacement des villages *stricto sensu*. L'autre technique employée est de

---

<sup>845</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 186 (traduction du vietnamien de Nguyễn Đức Hùng).

<sup>846</sup> Bùi Thanh Quang, 2001, p. 48.

<sup>847</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 190.

<sup>848</sup> *ibidem.*, Bùi Minh Đạo, 1989, p. 459. « Từ sau nghị quyết 03 TW của tỉnh ủy về định canh định cư- tổ chức lại sản xuất cho đồng bào dân tộc trên cơ sở gắn với các thế mạnh ».

<sup>849</sup> M- òi Nguyễn, 1986, p. 121.

<sup>850</sup> Bê Việt Dang, 1996, p. 14.

<sup>851</sup> Voir plus loin sur le départ ou le maintien des autochtones dans les structures d'État, 5.3.1 *Dynamiques de cloisonnement dans le centre productif, b) Le choix du maintien dans les structures productives d'État*, pages 383 et suivantes.

<sup>852</sup> VINACAFÉ, 2001. Cette particularité est due au fait que les différentes fermes installées dans le district d'Ea Kar dépendaient au moment de leur création -vers 1976- du bataillon militaire 333 devenu par la suite XNLH 333 en appliquant le principe selon lequel "les militaires s'engagent dans l'économie".

changer la situation des villages, c'est-à-dire de procéder au dépaysement des groupes autochtones par leur intégration dans de nouvelles organisations territoriales sans changer de localisation. Après 1975, sont créés des "espaces nouveaux de sédentarisation" (*khu ānh c- m' i*)<sup>853</sup> pour les minorités et des "nouvelles zones de population" (*v- ng dân c- m' i*)<sup>854</sup>. Au-delà de ces discours de nouveauté, la politique spatiale qui a prévalu dans le Dak Lak à partir du milieu des années 1970 s'appuie sur l'ajustement des habitats autochtones à l'implantation des fermes d'État et inversement. C'est pour ces raisons que les différentes fermes qu'elles appartiennent au modèle d'avant-poste ou de densification ont intégré ou non des autochtones en leur sein. Suivant l'appartenance de la ferme, la volonté du directeur ou la plus ou moins grande malléabilité des villages autochtones, la politique d'attraction des minorités dans les fermes s'est déroulée avec plus ou moins de succès.

Le projet mis en œuvre concerne l'ensemble de l'espace rural dans lequel les structures d'État font office de point central et organisent autour d'elles les territoires communaux et villageois. Ainsi, des textes rédigés par les Comités Scientifique du Viêt Nam et Populaire du Dak Lak préconisent d'« établir des villages "satellites" (*làng buôn "vệ tinh"*) autour des fermes d'État; le résultat est une coopération réciproque entre ces villages "satellites" et la ferme d'État concernant les activités productives et l'organisation sociale. À travers ces activités, il est possible d'organiser et établir des contrats de production périodique (entre les villages "satellites" et la ferme) ou bien des services [sous forme de travail saisonnier...] concernant le développement de l'économie paysanne. »<sup>855</sup> À ces villages de minoritaires viennent se greffer, aux alentours des fermes, des familles et des villages qui « restent des unités socio-économiques indépendantes selon le modèle de "villages étatiques" (*làng buôn quốc doanh*). (...) Ces deux aspects se trouvent et fonctionnent dans la périphérie des fermes d'État »<sup>856</sup>. Cette conception de l'espace est diffusée au milieu des années 1980 au Viêt Nam et suit le modèle bulgare des complexes agro-industriels (codifié sous l'appellation "APK") de regroupement de grandes surfaces de terres dans une structure bureaucratique<sup>857</sup>. Ces conceptions spatiales des villages et des structures d'État sont peu différentes de celles qui étaient échafaudées par le Sud à travers la politique des "villages d'immigration". Ces schémas radiocentriques de l'espace se retrouvent aussi sous d'autres formes en Indonésie, par exemple dans les projets de la colonisation agricole selon le modèle noyau-plasma : « le noyau est constitué d'une plantation centrale, privée ou publique, et d'une usine, pour produire ou traiter les cultures de rente ; le plasma est, quant à lui, formé de petites exploitations

<sup>853</sup> M- òi Nguyễn, 1986, p. 117.

<sup>854</sup> Phạm Văn Đồng, 2000 (1974), p. 3.

<sup>855</sup> – y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, – y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 200. « có thể hình thành các làng buôn "vệ tinh" quang nông lâm tr- òng cùng hỗ trợ nhau trong sản xuất và tổ chức đời sống, thông qua hình thức hợp đồng sản xuất theo từng vụ, từng việc, thông qua tổ chức làm dịch vụ trong phát triển kinh tế v- òn ».

<sup>856</sup> *Ibidem*. « nh- vậy, tuy nằm trong phạm vi nông lâm tr- òng, sản xuất theo quy đạo của nông lâm tr- òng, nh- ng các gia đình vẫn tồn tại nh- một đơn vị kinh tế độc lập, làng buôn vẫn tồn tại nh- một đơn vị kinh tế-xã hội độc lập theo mô hình "làng buôn quốc doanh" ».

<sup>857</sup> Đặng Biên, 1989, p. 262 et L- u Đức Hồng, 1984, p. 59. Voir également [http://www.francophonie.org/oif/francophonie/membres/ARTICLES/cl\\_747.html](http://www.francophonie.org/oif/francophonie/membres/ARTICLES/cl_747.html).

familiales établies à l'extérieur et autour de cette plantation pour compléter l'approvisionnement de l'usine »<sup>858</sup>.

Par rapport à celle du Sud, la politique d'après 1975 souhaite intégrer plus avant les villages autochtones au schéma global du territoire et les faire participer au modèle économique et social proposé, appliquant ainsi la célèbre formule "le peuple et l'État travaillent main dans la main" (*Nhà n- ' c và nhân dân c• ng lâm*). Dans cet esprit, les fermes agro-sylvicoles considèrent les villages autochtones comme complémentaires ; les premières possèdent les capitaux et les matières premières alors que les seconds apportent leurs forces de travail<sup>859</sup>. Cette organisation spatiale doit permettre de mieux relier l'économie d'État à l'économie des paysans autochtones : « les fermes agro-sylvicoles doivent jouer un rôle supplémentaire comme représentants achetant certains produits et en premier lieu les auto-productions (...). Il faut ouvrir de plus nombreux marchés dans le milieu rural, là où il y a des minorités ethniques, dans les emplacements possibles »<sup>860</sup>. Au-delà de la simple organisation du travail dans les fermes d'État, il s'agit de constituer des réseaux économiques permettant d'intégrer les minorités dans la sphère marchande par l'implantation, au cœur des espaces autochtones, d'un maillage commercial.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la politique spatiale ne conçoit pas le territoire comme un espace vide. Même si elles ne représentent que quelques lignes dans les prescriptions de la décision 272/CP de 1977, les groupes autochtones sont l'objet d'attention. Ainsi, « dans les espaces où l'on trouve des populations *Kinh* et autochtones vivant ensemble avant la fondation des fermes agricoles ou bien nouvellement sédentarisées, il faut rechercher une solution adéquate à la campagne de fondation de coopératives, de réorganisation des espaces de production, d'habitation et d'emploi dans les fermes d'État. Les populations qui remplissent les conditions [comme la disponibilité de main d'œuvre suffisante] peuvent être recrutées comme ouvriers »<sup>861</sup>. L'impératif du contrôle territorial des villages autochtones situés autour des fermes oblige donc l'État à instaurer un système de recrutement double : l'embauche individuelle et l'embauche collective de l'ensemble d'un village, voire même de l'ensemble d'une commune<sup>862</sup>. Ainsi, la décision du Conseil des ministres n°51-HĐBT du 22 février 1985 portant sur l'amélioration de la gestion des fermes d'État précise clairement que « les fermes agricoles situées dans des régions où vivent intercalées des compatriotes [minoritaires] (...), ont l'autorisation, uniquement vis-à-vis des ethnies

---

<sup>858</sup> Gérard F., Ruf F., 2001, p. 21; White B., 1999, pp. 231-256.

<sup>859</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 465. « Theo hình thức này, các NLT coi số làng dân tộc đóng trên địa bàn quy hoạch nh- những vệ tinh. NLT có vốn và cơ sở vật chất, ng- ời dân có lao động ».

<sup>860</sup> Phạm Sĩ Thái, 1984, p. 34. « các nông-lâm tr- ờng ở đây nên làm thêm vai trò đại lí thu mua những sản phẩm, tr- ớc hết, những sản phẩm cùng loại sản phẩm mà mình sản xuất ; thứ hai, mở nhiều hơn các chợ ở nông thôn, trong các dân tộc ít ng- ời, ở những địa điểm có thể mở đ- ợc ».

<sup>861</sup> Chế độ đối với lao động đi xây dựng vùng kinh tế mới, 1978, p. 26. « ở những khu vực đã quy hoạch để xây dựng nông tr- ờng, lâm tr- ờng, có nhân dân ở xen kẽ từ tr- ớc hoặc mới định canh định c- thi tùy tình hình cụ thể mà giải quyết theo h- ớng vận động họ thành lập hợp tác xã kết hợp với tổ chức lại khu vực sản xuất, khu vực dân c- hoặc làm gia công, hợp đồng cho nông tr- ờng lâm tr- ờng. Những ng- ời có điều kiện thì tuyển dụng vào làm công nhân ».

<sup>862</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 460. *Dak Lak*, 15 mai 1984, n°417, p. 2.

minoritaires, d'attirer et de recevoir l'ensemble de la famille (y compris toutes les personnes actives et les personnes à charge) »<sup>863</sup>. La pratique montre qu'à Dak Lak en règle générale, pour les autochtones intégrés dans les fermes, le village entier a été mobilisé et cela bien avant cette décision de 1985. Cet aspect de l'embauche de groupes autochtones dans les structures productives d'État est important car il est un élément de différenciation d'avec les *Kinh*, parmi lesquels ne sont recrutés que les ouvriers et non l'ensemble des familles<sup>864</sup>.

La mise en œuvre de ces directives générales à Dak Lak est intéressante à examiner à travers de la lecture du journal quotidien provincial de l'époque<sup>865</sup>. Le travail de sédentarisation des autochtones se fait, paradoxalement, par des changements d'emplacements, ensuite par l'introduction du travail collectif et enfin par l'adoption de la riziculture irriguée. En effet, depuis la colonisation, pendant et après la guerre, les autorités n'ont eu de cesse d'affirmer leur volonté de voir les autochtones se stabiliser et se fixer mais cela s'est toujours traduit par des mobilités forcées afin de répondre non pas aux besoins de ces populations mais plutôt à l'instabilité des planifications d'État.

Concernant les mobilités, un article raconte comment la sédentarisation s'est effectuée en procédant au déplacement de plusieurs villages vers les zones où la riziculture irriguée était possible. Par exemple, en 1978 et en 1979 la province a déplacé dans le cadre de la fondation du nouveau district de Krông Buk en six mois plus de 4 000 personnes dans de nouveaux emplacements où chaque famille a reçu individuellement 1 000 m<sup>2</sup> de terre d'habitation et collectivement 690 hectares<sup>866</sup>. Compte tenu des objectifs de ces programmes la localisation de ces centres de sédentarisation reposait à la fois sur la proximité des axes de communication et la possibilité d'irrigation. Concernant les fermes d'État, l'organisation spatiale imaginée s'appuie sur le principe selon lequel les villages autochtones sont rapprochés des structures productives (ceux-ci sont renommés en équipe de travail portant chacun un numéro de telle sorte qu'aujourd'hui encore certains villages autochtones dans le Krông Ana, par exemple, sont plus connus par leur numéro d'équipe que par leur nom original)<sup>867</sup>. C'est le cas des quatre fermes d'Ea Sup. Installée dans une nouvelle zone économique et occupant en 1986 plus de 60 % d'autochtones, l'entreprise sylvo-industrielle a recruté l'ensemble des travailleurs des villages autochtones et des six communes qu'elle occupe. Pour mobiliser les équipes de travail, la solution trouvée par la ferme a été de rapprocher les villages éloignés vers les lieux de production<sup>868</sup> ; à charge pour ces personnes déplacées à l'intérieur de la commune d'organiser

---

<sup>863</sup> Nghị quyết số 51-HĐBT ngày 22 tháng 2 năm 1985 về cải tiến quản lý nông tr- ờng quốc doanh. Chapitre 2, article 7 : « đối với các nông tr- ờng ở các vùng có đồng bào sống xen canh, xen c- , (...) mà thu hút họ vào nông tr- ờng, riêng đối với đồng bào dân tộc ít ng- ời, đ- ợc phép thu nhận cả gia đình (bao gồm cả ng- ời lao động và ng- ời ăn theo) vào nông tr- ờng ».

<sup>864</sup> Voir 5.2.2 *L'administration du territoire d'État*, a) *Les fermes rendant des terres aux paysans*, à partir de la page 345.

<sup>865</sup> Journal *Dak Lak*. Ces sources sont le point de vue officiel de la province sur les activités qui y sont menées.

<sup>866</sup> *Dak Lak*, n° 136, 21/06/1979, p. 3.

<sup>867</sup> Enquête de terrain, Krông Ana, Cu M'gar. Par cette manière de substituer les noms de village autochtones par un numéro, se renforce la perte d'une représentation autochtone des lieux.

<sup>868</sup> Truong Son, 1986, p. 333.

l'entraide. Cette méthode de regroupement autoritaire a été appliquée dans le cas de la fondation d'une ferme d'État en 1984 : on a réuni dix villages autochtones d'une commune intégrée dans le complexe forestier de Gia Nghĩa. À ce moment là, selon le journal *Ôak Lak*, l'ensemble de la population est passé à la riziculture, à l'exploitation et à la plantation de forêt<sup>869</sup>. C'est ce qui se passe aussi lors de la transformation d'une coopérative en ferme d'État dans la production de sucre<sup>870</sup> et dans le village d'Ea Kruế (district de Krông Ana) où les autorités ont demandé à la vingtaine de familles qui composaient ce village de s'unir avec d'autres familles de migrants pour aller travailler ensemble dans la ferme de Krông Ana nouvellement fondée en 1987 (connue actuellement sous le nom de Compagnie Krông Ana)<sup>871</sup>.

Situés à l'intérieur même ou bien en marge des structures d'État, les villages autochtones, ont été priés, pour utiliser un euphémisme, d'aller travailler dans les unités productives. En effet comme le raconte une habitante du village Alé A (commune d'Ea Tam), l'ensemble du village a été embauché dans la sucrerie 333 située à une vingtaine de kilomètres vers Ninh Hoa et a dû y travailler contre une rémunération symbolique. Ces employés n'ont pas pu faire face aux deux impératifs suivants : cultiver leurs terres villageoises et fournir le travail demandé dans les fermes. On pourrait avoir le sentiment de se retrouver dans la même démarche de la corvée coloniale où tout le monde devait participer à un effort collectif dont les objectifs n'ont pas été discutés collectivement et dont le consentement a été "suggéré" contre une rémunération symbolique insuffisante pour assurer la subsistance<sup>872</sup>. Dès lors, l'expression "d'attirer" (*thu h-đ*) qui désigne l'entrée d'une partie des autochtones dans les structures d'État relève d'un euphémisme qui pourrait être remplacé plus crûment par "embrigader".

Ce mécanisme est aussi celui qui a prévalu dans plusieurs villages *Édé* d'Ea Ktur (district de Krông Ana). Cette commune est intégrée dans les fermes d'État d'Ea H'nin et de Chu Quynh. Le parcours de travail de ces *Édé* dans la sédentarisation n'est pas une entrée directe dans les fermes. En effet, comme en témoignent les villageois, les autorités ont transformé de 1979 à 1984 les terres périphériques en une vaste coopérative dans laquelle ils devaient aller travailler. En 1982, comme le raconte un vieil *Édé*, le jour ils travaillaient dans la coopérative et le soir ils revenaient dans leurs villages. À partir de 1984, de nouvelles populations arrivent et les remplacent dans les rizières, ils sont alors incorporés dans la ferme d'État, à l'intérieur même de son territoire, où le village s'installe faute de pouvoir revenir à l'emplacement de l'ancien. Comme ouvriers de la ferme ils participent aux travaux et doivent à partir de 1986 planter du caféier<sup>873</sup>. C'est ce même type de stratégie de déplacement des villages vers les centres productifs que l'on constate lorsque le village d'Ea Kruế a été déplacé en compagnie de vingt familles *Kinh* en 1987 pour se mettre au service de la ferme Krông Ana<sup>874</sup>. De ces expériences, comme le souligne une *Édé*, se sont constitués des

---

<sup>869</sup> Nguyễn Tú Lê, 1984.

<sup>870</sup> Huyn Van Quoc, 1980.

<sup>871</sup> Enquêtes de terrain, Ea Bông, Krông Ana, 2001.

<sup>872</sup> Enquêtes de terrain à Dak Lak.

<sup>873</sup> Enquête de terrain, Cu Ewi, Krông Ana, 2001. Ferme Chu Quynh et villages *Édé*.

<sup>874</sup> Entretien dans le district de Krông Ana.

réseaux sociaux d'entraides entre villages autochtones du centre du bassin caféier intégré dans les programmes de sédentarisation et des villages restés en dehors du giron étatique. Pendant cette période allant globalement du milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980, ce sont ces derniers villages qui fournissaient les cultures vivrières nécessaires à la subsistance des villages transformés en équipe d'ouvriers. Ces liens tissés dans les périodes noires de la collectivisation durant cette décennie sont une manière pour certains villages de faire face aux difficultés récentes dues à la pression sur le foncier. La création et réactivation de réseaux sociaux parmi les autochtones jouent un rôle important au moment où, dans les années 1990, des groupes paupérisés vont dans les espaces périphériques chercher de la terre<sup>875</sup> (voir *infra* 5.3.2 *Les réseaux sociaux et l'ancrage territorial*).

Le regroupement des autochtones n'est pas seulement destiné à les faire travailler dans des structures agricoles. Ils sont chargés collectivement de divers travaux comme le défrichage, la construction de rizières, de routes menant à des nouvelles zones économiques<sup>876</sup>. Les minorités autochtones sont donc "employées" dans toutes sortes de travaux d'intérêts généraux et participent ainsi à l'amélioration des infrastructures. En cela cette pratique de la sédentarisation des autochtones n'est pas différente de celle menée dans le Nord à la fin des années 1960<sup>877</sup> ou de celle des colons lorsque les autochtones servaient de variable d'ajustement face aux impératifs de production.

Le cloisonnement territorial s'est donc réalisé dans le cadre de la politique "d'attraction des minorités dans les fermes d'État" par un mouvement centripète destiné à attirer celles-ci vers les nouveaux centres productifs que constituent les structures productives. Ces dernières sont également fondées pour servir les buts de regroupement de la population de sorte que "l'attraction" des minorités et la fondation des fermes concourent à la structuration d'un territoire que les autorités souhaitent contrôler et façonner à leurs desseins. Ainsi, au-delà de la simple implantation de zones productives, le territoire est pensé au milieu des années 1980 comme devant se réorganiser autour des zones d'État devenues le pôle d'attraction et de commandement de l'ensemble des travailleurs aussi bien autochtones qu'allochtones. C'est dans cette optique que le territoire provincial est structuré autour des bourgs ruraux devenant les chefs-lieux de districts. L'histoire de la constitution du maillage des centres urbanisés qui nécessiterait à elle seule une recherche nous est donnée à voir par le biais de districts enquêtés. Pour le Cu M'gar, Krông Ana ou Ea Kar, à partir d'importants villages autochtones ou *Kinh*, pourvoyeurs d'une part importante de la main d'œuvre locale, se sont implantées des fermes puissantes déterminant par la suite la constitution des chefs-lieux. C'est de cette manière que l'on peut comprendre comment par adjonctions

---

<sup>875</sup> Ce point sera examiné ultérieurement. Retenons néanmoins que la constitution de ces réseaux est un support alternatif et participe aux mobilités autochtones depuis le milieu des années 1990. Voir 5.3.2 *Les réseaux sociaux et l'ancrage territorial*, a) *Des paysans en quête de légitimités par la mobilité*, pages 403 et suivantes. Faute d'indications précises à ce sujet, on peut estimer que ces réseaux sont noués en s'appuyant sur les relations de clans et de parenté unissant différents villages entre eux.

<sup>876</sup> Hoàng Nam, 1981a.

<sup>877</sup> Mellac M., 1997, p. 33.

de nouvelles populations, se sont constitués les noyaux urbains d'Ea Kar, de Buôn Trập, d'Ea Pok ou de Buôn Ma Thuôt.

## b) Les résultats de la sédentarisation

Après dix ans de socialisme dans les plateaux les autorités provinciales dressent un bilan de la politique d'attraction des autochtones dans les fermes d'État en particulier et de la sédentarisation en général. Il se trouve que parmi tout le Tây Nguyên, la province de Dak Lak, centre des fermes d'État dédiées aux cultures pérennes, a mené la politique la plus stricte "d'accompagnement" des autochtones. En 1980, la province recense sur l'ensemble de la province 2 362 personnes (334 familles) dont 643 ouvriers autochtones contre 3 922 personnes (652 familles) pour 1 495 ouvriers d'ethnies minoritaires travaillant dans les structures d'État en 1983 soit un doublement en trois ans de la population autochtone intégrée<sup>878</sup>. Trois années plus tard, en 1986, les fermes ont "attiré" 25 % de la population autochtone dans onze des quatorze districts que compte le Dak Lak soit un total de 55 356 personnes dont 20 199 travailleurs<sup>879</sup>. Toujours en 1986, sur les quatre-vingt-dix communes existantes trente-huit sont intégrées dans les fermes d'État (42 %), et 17 % des villages participent aux activités des fermes d'État<sup>880</sup>.

À Gia Lai-Kon Tum en 1984, 1 000 travailleurs autochtones (soit 2 000 personnes concernées avec les inactifs) sont dans les fermes agro-sylvicoles d'État. L'année suivante on recense 2 240 travailleurs (4 187 personnes) pour arriver en 1987 à un total de 4 663 travailleurs autochtones (10 000 personnes). Le Lâm Đông, en 1986, arrive à peu près au même résultat que le Gia Lai-Kon Tum concernant les personnes (10 000) mais avec une part d'ouvriers plus importante (7 000)<sup>881</sup>.

---

<sup>878</sup> Faute de données complémentaires permettant le croisement des chiffres, on ne peut se fier, avec toutes les réserves d'usage, qu'à ces informations. –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 190.

Il est nécessaire de distinguer dans les écrits vietnamiens de l'époque les familles, les personnes et les ouvriers. Conformément à la politique d'attraction des familles autochtones, les ouvriers ne représentent qu'une fraction du total des personnes effectivement intégrées dans les fermes comprenant la population considérée comme inactive.

<sup>879</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 459. La grande différence qui apparaît entre 1983 et 1986 dans les chiffres d'employés peut trouver une explication dans le fait que les directives officielles ne sont parues qu'entre 1983 et 1985. « Chính vì vậy, đây cũng là nơi triển khai mạnh mẽ nhất việc đ- a ng- ời dân tộc và các NLT. Đến 1982, toàn tỉnh có 2 112 hộ, 11 275 nhân khẩu, 2 999 lao động và sản xuất trong các cơ sở quốc doanh (...) Cuối tháng 9-1986, Đắk Lắk đã đ- a vào NLT 38/90 xã, 78/453 buôn-thôn, bao gồm 9 931 hộ, 19 599 lao động, 54 734 nhân khẩu. (...) ngoài ra, còn có 300 lao động, 982 nhân khẩu vào làm công nhân trong nông tr- ờng chè Đắc Nĩa do huyện quản lý. Kết quả, Đắk Lắk đã đ- a 25 % nhân khẩu dân tộc vào quốc doanh trên địa bàn 11/14 huyện ». Ces chiffres s'approchent de ceux donnés par le Comité des Sciences Sociales du Việt Nam qui recense en 1987 23 510 ouvriers autochtones travaillant dans les fermes d'État. Voir ủy ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 190.

<sup>880</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 459; –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 190.

<sup>881</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 460.

À Dak Lak les autochtones travaillant dans les fermes d'État se répartissent comme suit :

	Communes	Familles	Personnes	Travailleurs
14 fermes sylvicoles <sup>882</sup>	14	4 180	24 120	9 548
16 fermes agricoles café	13	3 992	21 423	6 996
12 fermes agricoles hévéa	11	1 759	8 831	3 355
1 ferme agricole thé		182*	982	300
<i>Total</i>		<i>10 113*</i>	<i>55 356</i>	<i>20 199</i>

**Tableau 3 Les autochtones dans les fermes d'État en 1986 à Dak Lak**

Source : d'après Bui Minh Đạo, "Việc đ-a lao động dân tộc vào nông lâm tr-ờng" [L'accompagnement des ouvriers d'ethnies minoritaires dans les fermes agro-sylvicoles] in -y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tây Nguyên trên đ-ờng phát triển, NXB khoa học xã hội, Hà Nội, 1989, p. 459. Remarque méthodologique : \*le nombre de famille est une estimation fondée sur la moyenne de personnes par famille constatée dans les autres types de fermes. D'autres sources avec des chiffres analogues respectent globalement les mêmes proportions et répartitions, voir -y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh -y, -y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 191 et Tr-ờng Sơn, 1986, p. 326 ; -y ban nhân dân-bán dân tộc và định canh định c-, 1994, p. 4.

Commentaire : au milieu des années 1980, la province du Dak Lak a réussi à "attirer" à peu près équitablement les autochtones dans les secteurs sylvicole et agricole avec cependant une concentration dans la caféiculture puisque celle-ci compte pour un tiers des travailleurs autochtones.

Malgré la croissance très rapide que traduisent ces séries statistiques, on peut tirer de ces chiffres plusieurs enseignements : les autochtones représentent un peu plus de 23 % de l'ensemble de la population Dak Lak en 1986<sup>883</sup>. Considérant qu'ils sont 55 000 personnes installées dans les structures d'État cela fait une proportion de 25 % de la population provinciale autochtone. Pour le reste des ouvriers d'ethnie *Kinh*, si l'on considère comme le fait Vũ Đình Lợi que 20 % de la population totale du Dak Lak vers cette date était au service des fermes agro-sylvicoles, leur nombre peut alors être évalué à 140 000 personnes, soit 18 % de la population totale de ce groupe. Pour conclure cette série de chiffres, on obtient *grosso modo* dans les fermes d'État une proportion de 28 % d'autochtones et 72 % d'allochtones.

Partant de ces données indicatives et des analyses faites précédemment sur leurs fonctions, le constat peut être fait que les structures productives d'État sont le point d'ancrage et de concentration des paysanneries allochtones engagées aux côtés de l'État dans l'intégration des plateaux du Centre dans le projet politique et économique vietnamien.

Dans le cadre des nouvelles zones économiques, des coopératives et des groupes de production sont installés. Les autochtones, là aussi, sont conviés à participer à ce mouvement de fondation de coopératives. Selon les chiffres officiels, la fondation de coopérative est très rapide. En 1978 on trouve cinq coopératives et quatre cent soixante-deux groupes de production pour arriver en 1987 à un chiffre de deux cent soixante-dix-huit coopératives et soixante-quinze groupes. Sur ce total de coopératives 27,7 % sont exclusivement composées de minorités ethniques alors que 21,2 % sont

<sup>882</sup> Le nombre exact de fermes sylvicoles à Dak Lak est malaisé à déterminer. Une source du service de la sylviculture de la province indique la présence en 1983 de dix-huit fermes sylvicoles. Voir *Sở lâm nghiệp*, 1983, p. 25. La politique de restitution de la terre aux paysans engagée en 1985 a eu pour résultat la disparition d'un certain nombre de fermes.

<sup>883</sup> Bui Minh Đạo, 1989, p. 459.

mixtes ; la moitié restante est donc logiquement composée d'allochtones<sup>884</sup> (voir *Tableau 4 La composition ethnique des travailleurs dans les coopératives et groupes de travail à Dak Lak de 1977 à 1987*).

Période	Coopératives				Groupes de production			
	Total	Kinh	Mixte	Minorités	Total	Kinh	Mixte	Minorités
1977-1978	127	62 (48,8 %)	24 (18,9 %)	41 (32,3 %)	462	462 (100 %)		
1985	193	105 (54 %)	32 (17 %)	56 (29 %)	229	29 (12,6 %)		200 (87,3 %)
1986	231	94 (40,6 %)	59 (25,5 %)	78 (33,7 %)	85	53 (62,3 %)	3 (3,5 %)	29 (34,1 %)
1987	278	142 (51,1 %)	59 (21,2 %)	77 (27,7 %)	75	39 (52 %)	4 (5,3 %)	32 (42,6 %)

**Tableau 4 La composition ethnique des travailleurs dans les coopératives et groupes de travail à Dak Lak de 1977 à 1987**

Source : –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, *Vấn đề phát triển kinh tế xã hội các dân tộc thiểu số ở Đắk Lắk*, [Problèmes de développement socio-économique des minorités ethniques à Dak Lak], NXB Khoa học xã hội, Hà Nội, 1990, p. 158. Remarque méthodologique : les chiffres donnés pour 1977-1978 concernant les coopératives sont issus de *Ôak Lak*, 2 septembre 1981, p. 2. Ces informations sont confirmées et complétées concernant 1987 par le Comité populaire de Dak Lak, voir ủy ban nhân dân, 2000, p. 6. Les données concernant 1985 sont discordantes par rapport aux autres périodes, il faut donc les prendre avec la plus extrême prudence.

Les activités de ces structures communes de travail sont réparties par activités : l'essentiel est tourné vers la culture de la terre (1224 groupes), l'élevage (80), les professions d'appoint (62), l'aquaculture (17), les pépinières (10) et la sylviculture (6)<sup>885</sup>.

À Lâm Đông, le mouvement de minorités dans les coopératives porte, en 1987, sur cent six coopératives dont quatorze sont constituées de minorités, vingt-six sont dans des nouvelles zones économiques et soixante-six sont des espaces de production disséminés dans la province<sup>886</sup>. Pour les groupes de production, sur les six cent quatre-vingt-sept groupes, quatre-vingt-neuf sont dans des zones de minorités (*vùng dân tộc*), soit 4 % et deux cent quatre-vingt-deux sont dans les nouvelles zones économiques, soit 41 %.

Ces chiffres ne sont en réalité qu'une partie du vaste mouvement de sédentarisation, ce n'est qu'une de ses modalités. Ainsi, dans le cas de la province de Gia Lai, les 10 000 personnes (4 663 travailleurs) recensées dans les fermes d'État en 1987 font partie d'un ensemble de personnes qui vivent dans la zone des fermes sylvo-agricoles (*khu vực nâng lâm tr-ờng*) et qui représentent à cette même date plus de 23 000 personnes<sup>887</sup>. Ces dernières sont elles-mêmes incluses dans un total général de "compatriotes ethniques" sédentarisés à différents "stades" représentant plus de 300 000 personnes (60 000 familles)<sup>888</sup>. Sachant que selon le recensement de 1989, la province de Gia Lai et de Kon Tum rassemblent 401 000 personnes non-Kinh (soit 53 %)<sup>889</sup>, ce sont près de 73 % des minorités (autochtones et allochtones) de la

<sup>884</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 157.

<sup>885</sup> *dem*, p. 165.

<sup>886</sup> Nguyễn Nghĩa Ph-ờng, Chu Thái Sơn, 1989, p. 288.

<sup>887</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 460.

<sup>888</sup> Hoàng Lê, 1989, p. 56.

<sup>889</sup> Trần Thị Quế, Nguyễn Thị Hồng Phấn, Trần Đăng Tuấn, 1996, p. 3.

province qui sont à cette date totalement ou en partie sédentarisées. En bref, les minorités engagées dans les fermes d'État en 1987 représentent seulement 25 % de l'ensemble provincial. Cette situation est approximativement identique à celle de Dak Lak : en 1990, des auteurs estiment à plus de 30 % la part des autochtones ayant été "attirés" dans les fermes agro-sylvicoles d'État<sup>890</sup>. Au total, cela fait près de 70 % de la population autochtone de Dak Lak qui n'est pas concernée par les structures d'État. Apparaît au regard de ce constat une contradiction majeure du système socio-spatial instauré depuis la Réunification : l'essentiel de l'espace est approprié théoriquement par l'État alors que la grande majorité de la population reste en marge de ce système. Lorsque ce rapport est resitué dans l'espace du Dak Lak, on se trouve face à des centres où une faible partie des populations sont intégrées dans le système des structures productives d'État et des espaces périphériques laissés dans l'ombre, en réalité hors du contrôle de l'État.

Ces ruptures en terme d'organisation territoriale avec un centre contrôlé et des espaces périphériques officiellement intégrés mais en réalité hors d'atteinte, jouent un rôle important dans la compréhension des clivages territoriaux existant dans la province du Dak Lak et notamment au sein des populations autochtones avec des villages intégrés très tôt dans la dynamique de production de café et avec d'autres qui ne seront touchés indirectement qu'à la fin des années 1990 ; lorsqu'on parle de groupes autochtones, il devient donc nécessaire de distinguer parmi eux les différentes logiques et les modalités du rapport au territoire. Apparaît le fait que de ces parcours sociaux différents naissent des modalités multiples de construction et de reconstruction de l'autochtonie.

### c) La fixation au territoire comme outil de transformation sociale

Au-delà de la simple mise en valeur efficace du territoire, le projet de sédentarisation porte une transformation des pratiques sociales. En cela, ce projet normatif s'impose à tous. En effet, dans le cadre de la sédentarisation, le Dak Lak a appliqué le mouvement d'"élimination des maisons longues" (*giữ toŭnhà dài*), de "nucléarisation des familles" (*hạt nhân hoỹ gia ãnh*)<sup>891</sup> visant à désocialiser les groupes autochtones au profit de règles et de pratiques perçues par le sens commun *Kinh* comme étant plus "civilisées". Ces stratégies sont intéressantes car elles sont censées agir sur l'ensemble de la structure socio-économique des familles. En permettant à chaque famille de bénéficier d'un espace de jardin et tout spécialement d'un jardin de cultures pérennes comme le souligne Vũ Đình Lợi<sup>892</sup>, on souhaite procéder à la transformation des modèles sociaux.

---

<sup>890</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 122, 190. « trong tỉnh hơn 30 % số lao động dân tộc đ-ợc thu hút vào các NLT quốc doanh ». Voir Bùi Minh Đạo, 1989, p. 459. En revanche concernant les coopératives, il est très difficile de savoir combien de personnes étaient engagées dans ces structures.

<sup>891</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 320-322.

<sup>892</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 91.

Le comité populaire du Dak Lak précise en 1990 les buts visés par la politique "d'élimination des maisons longues" : « l'objectif est d'une part de résoudre le problème de logement et d'autre part est de "séparer les foyers" c'est-à-dire transformer chaque couple avec ses enfants, qui étaient auparavant les membres de la famille élargie, en familles indépendantes ; parallèlement à cela, de nouvelles maisons sont construites selon le plan démographique adapté à la nouvelle économie marchande. »<sup>893</sup>

À l'aune de ce discours prescriptif, est critiqué le système polynucléaire de la maison longue (voir *Photographie 2 Une maison longue abandonnée puis reconstruite dans le village d'Alé A, commune d'Ea Tam* et *Photographie 3 Le modèle de la cellule familiale Édé selon les autorités de Dak Lak*). Le processus de "nucléarisation" des familles concrétisé par

la séparation des maisons longues par des haies d'arbustes matérialise la barrière sociale et foncière instaurée et vise à parachever l'application du modèle paysan avec sa terre individuelle et collective, sa cellule familiale mononucléaire dans une maison de plain-pied. La question de l'élimination des maisons longues révèle l'état d'esprit dans lequel se trouvent les allochtones face à ce style d'habitation. L'espace pensé se veut fonctionnel et rationnel, il ne diffère guère de l'organisation des espaces des fermes d'État suivant un treillage à angles droits où chaque maison se doit de suivre un plan général en quadrillage. Toujours à propos de l'habitat, la fondation des nouvelles demeures à même le sol renvoie à la volonté de faire cesser les pratiques consistant à parquer le bétail sous la maison qui est considéré d'un point de vue hygiéniste, comme préjudiciable à la santé familiale.



*Photographie 2 Une maison longue abandonnée puis reconstruite dans le village d'Alé A, commune d'Ea Tam*

Photographie de l'auteur, 2001. Commentaire : normalement implantées dans la direction nord/sud les maisons longues actuelles se modifient insensiblement par des ajouts successifs comme une cuisine ou un séjour installé perpendiculairement à la maison centrale. Les impératifs fonciers priment désormais sur l'implantation des maisons.

<sup>893</sup> – y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 320-322.

La volonté des autorités d'imposer un schéma de pensée à l'habitat, entrant de ce fait dans l'intimité des familles peut être constatée à de multiples égards. Ainsi, lors d'une première visite dans la commune d'Ea Kao, à la question de savoir comment les paysans se représentent l'organisation spatiale de leurs villages et l'orientation des maisons longues parallèles disposées perpendiculairement à la route centrale dans une direction nord/sud<sup>894</sup> les réponses différentes que font le chef villageois et le fonctionnaire du Comité populaire sont éloquentes : alors que pour le premier l'organisation villageoise est dessinée par des chemins sinueux, des repères naturels comme la rivière, pour l'autre le dessin du village ne renvoie qu'à la réalité géométrique des quartiers d'habitations à angle droit et la disposition des maisons longues serait due au fait que « les *Édé* ont construit leurs maisons vers le Nord, vers l'Oncle Hồ »<sup>895</sup>. Cette interprétation pourrait prêter à sourire si l'on n'avait constaté que nos interlocuteurs prenaient un air grave en faisant ces analyses anthropologiques du sens commun, accueillies dans un silence éloquent des villageois<sup>896</sup>.



*Photographie 3 Le modèle de la cellule familiale Édé selon les autorités de Dak Lak*

Photographie de l'auteur, district de Cu Jut, Dak Lak, 2001. Commentaire : cette affiche de propagande présente le modèle de la cellule familiale idéale : la famille mononucléaire et l'enfant unique se détachant sur le fond d'une plantation de caféiers. Sur l'affiche est inscrit : « Une population stabilisée assure la prospérité et le bonheur familial » (traduction de Thanh).

À la division des familles autochtones doit correspondre un morcellement des parcelles agricoles car, comme l'indique le Comité populaire provincial, « le processus de "nucléarisation" des familles vise à créer des foyers agricoles de petite production marchande ; cette dernière se compose de plusieurs activités qui doivent être appliquées simultanément : restructuration démographique et foncière, restructuration des activités productives dans chaque village, octroi de terres et de forêts à chaque foyer séparé de la maison longue, construction de nouvelles maisons suivant les plans

<sup>894</sup> Les raisons d'un tel choix ne sont pas connues de manière formelle par des paysans interrogés à ce sujet. Certains paysans ont évoqué la direction du vent ou le mouvement du soleil sans qu'il soit possible pour eux de confirmer avec conviction ces assertions.

<sup>895</sup> Enquêtes avec Frédéric Durand dans la commune d'Ea Kao, district de Buôn Ma Thuôt, novembre 2001.

<sup>896</sup> Cette anecdote révèle la difficulté des enquêtes de terrain sur de tels sujets et à de tels endroits. Cette fonction de porte-parole prise par les représentants de l'autorité est d'un poids très important dans les espaces ruraux et recouvre presque totalement la parole autochtone.

communs du village »<sup>897</sup>. Comme ces quelques réflexions des autorités provinciales permettent de le constater, le travail des autochtones dans les fermes n'est pas suffisant en soi. Comme le "Barbare" de l'Empire du Milieu, l'autochtone se doit d'assimiler "les bonnes mœurs" et les "bonnes pratiques" pour quitter son apparence "sauvage" et se socialiser.

Au moment où s'appliquent ces prescriptions, le territoire d'une partie importante des autochtones habitant dans le centre du bassin caféier est cloisonné. En effet, en intégrant les structures productives d'État (fermes d'État et coopératives) ceux-ci se trouvent, sous le couvert d'une collectivisation de la force de travail, obligés de procéder au transfert de leurs terres villageoises dans le giron de l'État. En acceptant bon gré mal gré de verser leurs terres ancestrales dans la communauté nationale, ils voient la mise en application du principe légal de disparition de leurs espaces, contenu dans la nationalisation des terres de 1975. Aux récalcitrants qui opposent leurs droits ancestraux, c'est-à-dire qui ont fait valoir les droits traditionnels sur la terre, c'est le droit national qui est appliqué par le caractère collectif de la propriété tel que l'indique la constitution vietnamienne. À ce titre, cette intégration des groupes autochtones dans les structures productives d'État s'est parfois heurtée à une résistance. Par exemple, un villageois *Édé* installé dans la commune d'Ea Tar raconte comment les personnes les plus âgées ont refusé d'intégrer la ferme sylvicole d'Ea Hding en arguant du fait que ces terres appartenaient à leur père, "ông già", c'est-à-dire aux ancêtres. Cette dimension sacrée du sol dans l'appropriation symbolique et matérielle des autochtones indique comment localement se joue le rapport des légitimités.

Le travail à l'intérieur des fermes, par la transformation des rapports de production, est considéré dans le cadre de cette politique de sédentarisation comme pouvant changer la supposée "psychologie arriérée" des autochtones. À ce titre, l'embauche des autochtones dans les fermes sylvicoles est plus importante qu'il n'y paraît, non seulement en terme de populations engagées (au milieu des années 1980 à peu près 43 % de la population autochtone totale intégrée dans les structures productives d'État travaille dans le secteur sylvicole, voir *Tableau 3 Les autochtones dans les fermes d'État en 1986 à Dak Lak*) mais aussi en terme idéologique. Pour justifier cette forte proportion dans les activités sylvicoles, il est possible d'invoquer le fait que les allochtones ne souhaitaient pas travailler loin de leurs rizières ou que, conformément à la division ethnique du travail, les autochtones sont plus habiles en matière d'activités sylvicoles. Cependant, l'analyse qu'il nous paraît intéressante de creuser réside dans l'acte symbolique de plantation de la forêt tel qu'il est valorisé par les cadres *Kinh* des années 1980. En effet, en reprenant les argumentations telles qu'elles sont développées par les colons puis par les autorités vietnamiennes jusqu'au milieu des années 1990, les

---

<sup>897</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh –y, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 321. « Quá trình "hạt nhân hóa" gia đình nh- vậy, với mục đích hình thành hộ nông dân sản xuất hàng hóa nhỏ, bao gồm nhiều công việc cần đ-ợc tiến hành đồng thời : đó là việc qui hoạch dân c- đất đai-sản xuất ở từng làng buôn gắn với từng vùng sinh thái : là việc giao đất, giao rừng cho từng hộ gia đình đ-ợc tách từ nhà dài ; là việc xây dựng nhà ở mới the qui hoạch chung của làng, buôn gắn liền với v- òn kinh tế của mỗi gia đình, là việc h- òng dẫn sản xuất kinh doanh cho các gia đình mới lập »

minorités sont les principales responsables de la déforestation. Or, en demandant aux minorités d'entrer dans les fermes d'État pour replanter de la forêt –qu'elles ont elles-mêmes détruites selon le point de vue officiel- il y a matière à se demander s'il ne s'agit pas à l'époque de "renverser" les pratiques pour que les minorités passent d'un rapport supposé "prédateur" à un rapport "protecteur". C'est ce que confirme le tableau comparatif que dresse le Comité populaire de la province de Dak Lak sur le modèle de Đặng Nghiêm Vạn en précisant que le mode de vie "traditionnel" privilégie la destruction de la forêt alors que le mode de vie "nouveau" tend à la protéger (voir *Annexe 6 Point de vue sur l'Homme traditionnel et l'Homme socialiste* et voir *Annexe 7 Point de vue sur le mode de vie traditionnel et le "nouveau" mode de vie*). Cette rééducation par la pratique de l'autocritique serait donc une manière pour l'État de faire en sorte que les groupes ethnolinguistiques réparent leurs supposées fautes tout en évoluant vers un stade jugé "supérieur". Ainsi, la sédentarisation dans ses structures se révèle pernicieuse car elle tient lieu de punition culpabilisatrice pour les autochtones dans la mesure elle nie les pratiques ancestrales, les repères sociaux et culturels avec l'espace mais en y appliquant une interprétation "moderne", une forme de renversement rétrospectif du sens que les groupes autochtones ont avec les forêts<sup>898</sup>. Les autochtones embauchés alors dans les fermes d'État sont ainsi priés de se transformer de "peuple des forêts"<sup>899</sup> en "peuple ouvrier". Il leur est également demandé de se désavouer par l'auto-dévalorisation de leurs valeurs culturelles et sociales *via* leurs pratiques. Ces représentations associant comportement "prédateur" et groupes autochtones sont persistantes comme le montre un entretien avec un directeur de ferme sylvicole. Dans le cadre de la rétrocession des terres forestières aux paysans, le directeur de la ferme de Nam Nung a donné en 2002 à des paysans *Édé* quatre-vingts hectares de forêts afin qu'ils les conservent. Or, ces derniers ont brûlé la totalité des arbres pour y faire pousser des cultures vivrières. De cet épisode, le directeur tire la morale que seuls les *Kinh* sont capables de conserver la forêt.

Plus généralement, la sédentarisation des groupes autochtones apparaît dans sa politique systématique de relocalisation, de transformations des activités agricoles et de l'organisation de la vie des familles comme des tentatives de re-socialisation et de transformation de la territorialité. En traitant sur le mode fonctionnel les rapports sociaux et spatiaux, ce qui se donne à voir c'est un cloisonnement social (les codes, les pratiques) accompagné d'un cloisonnement territorial *via* l'entrée de la terre dans le marché foncier formel et informel, monétaire ou non monétaire.

Avec la politique de sédentarisation qui est menée au milieu des années 1970 et 1980, on assiste à une mise en concordance des structures productives d'État avec les populations autochtones. Se réalise alors, en intégrant à Dak Lak une part non négligeable de la population *Édé* l'adéquation entre une conception territoriale de

---

<sup>898</sup> Une excursion en forêt dans la commune d'Ea Kliêt avec un jeune homme *Édé* a révélé, aux paysans *Kinh* accompagnateurs et à nous-mêmes, l'ampleur de ses connaissances botaniques et les usages sociaux qui s'y rattachent.

<sup>899</sup> Référence est faite ici à l'ouvrage collectif "Peuples des forêts tropicales", 1997.

l'implantation des structures et l'intégration des autochtones en leur sein. Cette étape marquante de l'évolution des villages pendant une quinzaine d'année est le revers d'une stratégie visant à l'implantation des allochtones. Ainsi, alors que pour une partie des autochtones le modèle social et territorial qui est proposé après les années 1975 conduit à un cloisonnement de l'espace de circulation et à l'application de modèles sociaux prescriptifs, pour les allochtones en revanche est proposée l'ouverture de nouveaux espaces. D'une manière symbolique, pendant que les autochtones sont priés d'abandonner leurs champs de riz pluvial et de se recentrer dans les villages réaménagés, les allochtones amenés par l'État occupent l'espace ainsi ouvert afin de créer un nouveau village. Cette politique symétriquement opposée fait penser à ce que les auteurs de l'ouvrage *Géographie sociale* appellent la paysannisation et la dépayssannisation<sup>900</sup>. Sans partager totalement les analyses concernant le statut de "sociétés reliques" qu'attribuent les auteurs aux groupes minoritaires autochtones, ce qui est en jeu dans les doubles politiques de sédentarisation de l'État vietnamien vise pour les autochtones à leur faire quitter leur statut de paysan (personne vivant à la campagne et s'occupant des travaux des champs selon le dictionnaire *Le petit Robert*) pour les faire entrer dans une forme nouvelle d'activité agricole, en faire des fonctionnaires-agriculteurs (l'agriculteur est généralement défini comme une personne exerçant une des activités de l'agriculture) en réduisant peu à peu les caractères des sociétés paysannes comme les rapports étroits à la nature, les formes d'organisations sociales structurées, l'homogénéité culturelle et la cohésion sociale, le mode de production domestique, l'attachement au lieu...<sup>901</sup> À l'inverse, comme on va l'analyser ci-dessous, l'État s'attache à reconstruire les caractères paysans des groupes de migrants en tentant de recréer, par transposition, des modes de vie proche du lieu d'enracinement originel.

#### 4.2.3 L'implantation des allochtones

Alors que les autochtones voient les espaces de circulation et le lien au territoire se transformer du fait de la sédentarisation, l'État demande à un nombre important de paysans et de cadres de se rendre, malgré une certaine appréhension, dans les zones montagneuses. Les flux migratoires, contrairement aux époques antérieures, sont considérables à partir de 1975. Ces migrants se caractérisent comme on le verra dans un premier point par une certaine homogénéité tant dans leur appartenance ethnique que par leur zone de départ. Ce faisant, ces similitudes du fait du recrutement organisé par l'État permettent la construction de réseaux sociaux qui assurent à ces populations de nouveaux rapports au territoire en transposant leurs modèles dans les zones de plateaux. Cette reconstruction d'un village natal dans les montagnes participe d'un

---

<sup>900</sup> Frémont A. et al., 1984, p. 268.

<sup>901</sup> *Idem*, pp. 253-263.

processus dissymétrique entre autochtones et allochtones où les premiers doivent transformer et adapter leurs vies à la nouvelle donne alors que les seconds entretiennent et glorifient la supposée supériorité de leur modèle culturel.

#### a) Une génération d'allochtones dans les plateaux soutenue par l'État

L'essentiel de l'effort étatique dans le mouvement d'accompagnement des populations des plaines vers le Tây Nguyên s'est globalement effectué dans les cinq premières années après la Réunification. Les populations s'installant pour construire les nouvelles zones économiques et s'engager dans les fermes d'État sont évaluées dans une récente étude, en tenant compte des retours, à près de 575 000 personnes dans tout le Tây Nguyên de 1976 à 1990<sup>902</sup>. Trần Dac Dân, quant à lui, évalue à 646 000 personnes le nombre de personnes s'étant installées dans les plateaux du Centre Viêt Nam entre 1976 et 1995<sup>903</sup>.

De ces quelques chiffres indicatifs collectés en règle générale par agrégats statistiques, il est important de noter que de toutes les provinces c'est celle de Dak Lak qui a attiré à elle le plus de migrants et qui, avec le Lam Đông, contrairement à Gia Lai-Kon Tum, a vu un pourcentage réduit de personnes partir hors de ses frontières (voir *Tableau 5 Les migrants organisés entrant et sortant dans le Tây Nguyên de 1976 à 1990*). En incluant la période allant de 1990 à 1999, selon les statistiques plus précises du bureau de la sédentarisation de Dak Lak<sup>904</sup>, les migrations organisées ont concerné de 1976 à 1999 environ 313 000 personnes. Très importantes après la Révolution, elles n'ont cessé de décroître pour ne concerner entre 1996 et 1999 que 5 000 individus. La représentation cartographique d'une partie de ces chiffres<sup>905</sup> (voir *Cartes 24 Les migrants organisés entrant à Dak Lak par périodes de 1976 à 1996*) montre les provinces d'origine des migrants. Il apparaît clairement une concentration des départs depuis la côte centrale : la province de Quang Nam-Da Nang à elle seule représente un quart des migrants, suivie par celle de Nghê Tinh avec 1/6<sup>e</sup> des départs. Ces pôles de départ des populations ne sont pas nouveaux. En effet, avant 1975, l'État du Sud Viêt Nam avait lancé des plans de transfert de population des provinces du centre côtier (Quang Tri, Thua Thiên, Quang Nam, Quang Tin et Quang Ngai) vers les zones plus méridionales<sup>906</sup>. Mais comme l'indique une carte présentée par Tran Van Tai, les provinces de Darlac, Lam Đông et Quang Duc<sup>907</sup> n'ont reçu qu'une faible partie des flux,

---

<sup>902</sup> Vũ Đình Lợi, Bùi Minh Đạo, Vũ Thị Hồng, 2000, pp. 80-81.

<sup>903</sup> Trần Dac Dân, 2001, p. 70.

<sup>904</sup> Ces données concernant la période 1976-1999 sont issues du bureau de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques de Dak Lak mais ne tiennent pas compte des migrants qui sont partis de la province. Il ne s'agit donc que des flux entrants.

<sup>905</sup> Les données recensées par la province ne sont pas entièrement géo-référencées.

<sup>906</sup> Tran Van Tai, 1975, planche 19.

<sup>907</sup> Cette province correspond depuis 1975 à la partie sud du Dak Lak avec les districts de Dak Mil, Dak R'lap et Dak Nông.

c'est toute la zone du Sud-Est qui est à cette époque privilégiée, notamment tous les espaces concentrés par l'hévéaculture<sup>908</sup>.

	Gia Lai-Kontum	Dak Lak	Lâm Đông	Total
<b>Migrants entrants</b>				
1976-1980	150 000	170 000	130 000	450 000
1981-1990	80 000	95 000	85 000	260 000
<b>Migrants sortants</b>				
1976-1990	85 000	30 000	20 000	135 000
Solde migratoire	145 000	235 000	195 000	575 000

**Tableau 5 Les migrants organisés entrant et sortant dans le Tây Nguyên de 1976 à 1990**

Source : Vũ Đình Lợi, Bùi Minh Đạo, Vũ Thị Hồng, *S' hệu và sử dụng đất đai ' cỹc t nh Tây Nguyên*, NXB Khoa học xã hội, Hanoi, 2000, pp. 80-81. Remarque méthodologique : ces chiffres généraux de seconde main ne sont pas utilisés dans les autres documents pour traiter en particulier de la province de Dak Lak. La multiplicité des sources explique les variations entre les données indiquées. Commentaire : sur les flux migratoires organisés dans le Tây Nguyên de 1976 à 1990, le Dak Lak se détache de l'ensemble régional avec des flux bien supérieurs à ses voisins du nord et du sud. Le pourcentage des retours est au Lâm Đông de 9 %, à Dak Lak de 11 % et à Gia Lai-Kon Tum de 36 %. Le départ des migrants spontanés s'est matérialisé par diverses stratégies comme celle du retour au village originel ou bien par de longues pérégrinations à l'intérieur même des plateaux. Ces différents allers et retours dont les motivations sont nombreuses (peur des maladies, de la guérilla, manque d'infrastructure...) laissent entrevoir une géographie des mobilités au Viêt Nam bien plus complexes que ne le suggèrent ces quelques données indicatives. Pour plus de détail sur les modalités des flux migratoires dans le Tây Nguyên, se reporter avec profit à la thèse d'Andrew Hardy, *A history of migration to upland areas in 20th century Vietnam*, Australian national university, 1998, 488 p.

Ce sont en tout, figurées sur ces cartes de la période 1976-1996, neuf provinces qui ont été concernées par les plans étatiques de mouvement de population vers le Dak Lak avec une nette prédominance de la partie septentrionale du Centre ; la province Quang Nam-Da Nang se distingue ainsi avec à elle seule près du quart des flux totaux.

Cependant, ces flux ne sont pas homogènes et leur ventilation par périodes et par localités laisse entrevoir une géographie des mobilités vers le Dak Lak plus complexe. En découpant les flux de 1975 à 1996 en trois périodes distinctes apparaissent des changements des pôles de diffusion de migrants. Ainsi, entre 1975 et 1985, les provinces de Quang Nam-Da Nang, Nghia Binh, Binh Tri Thiên et de Nghê Tinh ont assuré l'essentiel des apports avec plus de 80 % des effectifs. À elles seules, les provinces de Quang Nam-Da Nang, Nghê Tinh [Nghê An et Ha Tinh] et de Nghia Binh ont fourni respectivement 35 %, 19 % et 10 % des migrants. Le recrutement des migrants organisés s'est donc fait surtout à cette époque avec des populations issues du Centre Viêt Nam.

Par la suite, de 1986 à 1990 les provinces de Ha Nam Ninh et Hai Hung, dans le delta du Fleuve Rouge, sont les plus mobilisées avec plus de 41 % des flux alors que les quatre provinces citées précédemment ne représentent plus dans cette seconde phase que 28 % du total.

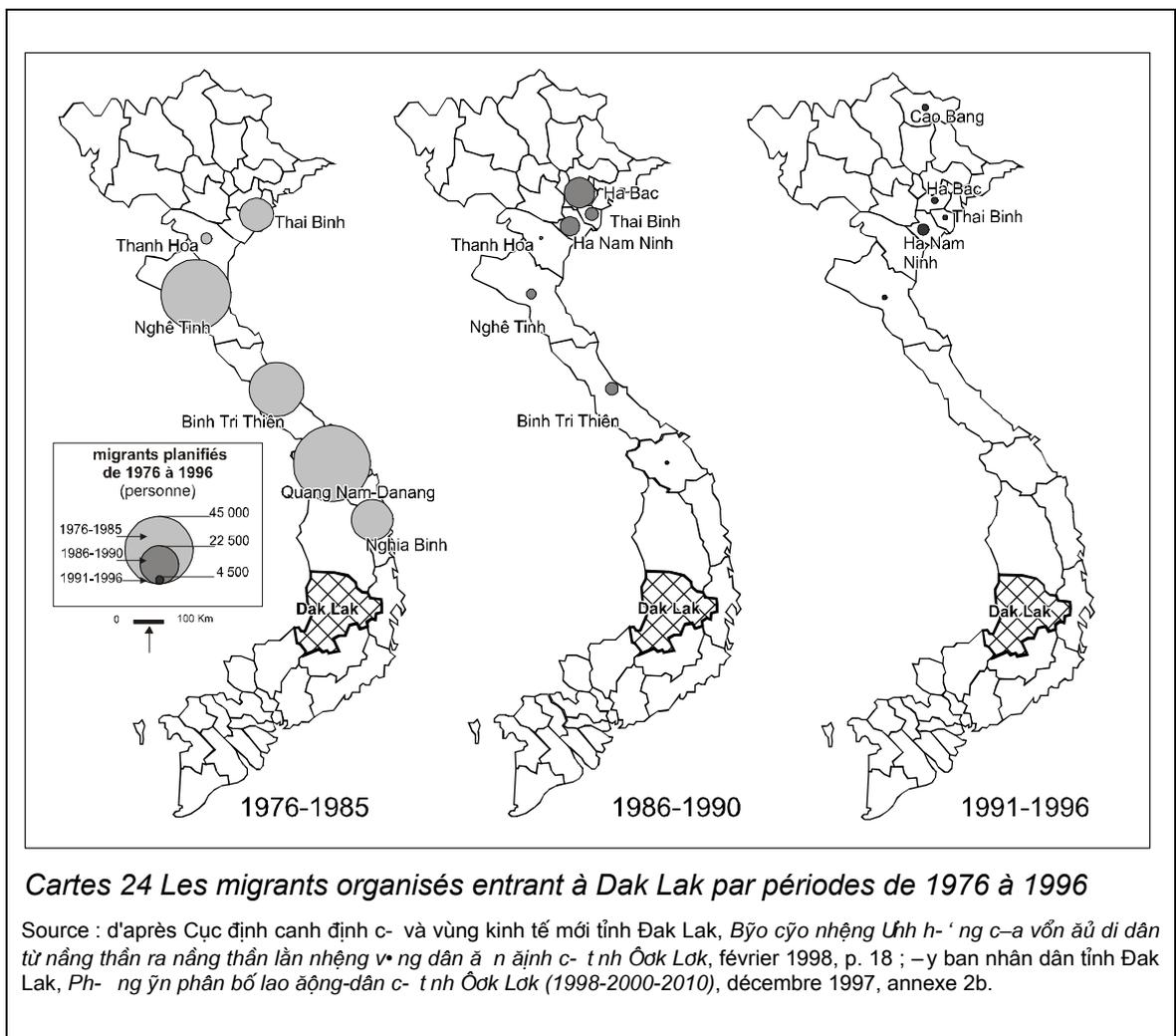
Pour la période couvrant 1991-1996 les pôles de départ n'ont pas changé si ce n'est un renforcement de Ha Nam Ninh et Hai Hung avec 61 % des apports organisés de migrants. Dans cette phase, il est à noter l'apparition de très faibles flux en provenance de Cao Bang, province située tout au Nord avec seulement cinq cents

<sup>908</sup> Tran Van Tai, 1975, planche 8.

personnes, soit 3 %. Si cette province est remarquable ce n'est pas tant grâce à ses flux mais surtout en raison du fait qu'elle deviendra par la suite une des sources d'alimentation essentielle des migrants spontanés. Entre 1991 et 1996 le nombre de migrants organisés a considérablement baissé par rapport aux deux périodes précédentes puisque avec seulement 17 000 individus, les flux de 1991-1996 soit douze fois plus faibles qu'entre 1976-1985. Plus récemment, en 1997 et 1999 la province n'a reçu en migrants organisés qu'environ 2 000 personnes<sup>909</sup>.

Globalement, les flux des migrants organisés entrant à Dak Lak se déroulent de la manière suivante : concentrés en grand nombre dans les premières années dans les plaines du Centre, les migrants au fur et à mesure que les années passent se recrutent en moins grand nombre et de plus en plus dans le Nord Viêt Nam et plus précisément dans le delta et ses alentours.

De ces quelques données il est important de noter la concentration relative des pôles de départ des migrants. Souvent mobilisés dans la même commune, le même



<sup>909</sup> Cục định canh định cư và vùng kinh tế mới tỉnh Đak Lak, 2001.

district, les migrants sont unis par des difficultés et un passé communs, notamment au moment d'ouvrir les nouvelles zones économiques. Ethniquement, l'essentiel des migrants organisés sont *Kinh*, comme le note un rapport officiel de la province du Dak Lak<sup>910</sup>.

Les données précises relatives aux pôles d'arrivée font défaut. À la question de savoir où se sont implantés ces migrants et quelles ont été leurs activités, notons que de 1976 à 1996, 29 % des migrants organisés entrés à Dak Lak sont venus travailler dans les fermes agro-sylvicoles<sup>911</sup>, soit 91 000 personnes. En rapprochant ce chiffre des 140 000 personnes du groupe *Kinh* entrées dans les structures d'État en 1986, on comprend qu'une part non négligeable des migrants a joué le rôle d'ouvriers étatiques de façon logique car c'est l'État qui, en la matière, est le donneur d'ordre. Si l'on ajoute à ces chiffres les personnes venues s'installer dans les nouvelles zones économiques, la population serait sans aucun doute plus importante. Bien que le pourcentage de migrants installés dans les fermes paraisse faible, les structures productives d'État assurent au moment de l'arrivée migratoire un rôle extrêmement important en terme d'accueil des populations et en terme de regroupement des membres d'une même famille, permettant de recréer les cellules familiales. L'importance des fermes d'État dans les migrations organisées est même essentielle, comme le note Andrew Hardy dans son travail pour la partie Nord du Viêt Nam : « au début des années 1950 et pour les trente années qui vont suivre, aux côtés des coopératives, [elles] sont des institutions agricoles majeures et un véhicule pour la migration Viêt »<sup>912</sup>. Conformément au modèle d'organisation de la vie sociale et économique, les structures productives d'État se trouvent au centre et organisent une grande partie des activités, il est donc logique, compte tenu de la propension des *Kinh* à s'installer le long des axes de circulation, que ces migrants ainsi que les membres de leurs familles qui vont suivre s'implantent au centre administratif, politique et commercial de Dak Lak.

Au-delà des données statistiques, ces mobilités s'intègrent dans un état d'esprit qu'il est important de souligner dans la mesure où il révèle les représentations territoriales et les aspirations de l'État et des paysans ayant choisi d'effectuer le voyage.

#### b) "Partout c'est le village natal"

À partir des années 1950 lors de l'effort de mobilisation des populations vers les plateaux un des slogans utilisé est celui de "la terre du pays est riche et belle, partout c'est votre village"<sup>913</sup>. Cette propagande destinée à mobiliser les populations des plaines tend à transposer l'échelle locale dans l'échelle nationale pour faire coïncider amour du village natal et amour de la patrie ; les qualités émotionnelles et affectives contenues dans le village natal sont transposées au niveau national de telle sorte que l'échelle

---

<sup>910</sup> Huỳnh Thị Xuân, 1998, p. 2.

<sup>911</sup> *Ibidem*.

<sup>912</sup> Hardy A., 1998, p. 42.

<sup>913</sup> Slogan figurant sur une affiche de propagande reproduite par Andrew Hardy, 1998, p. 29.

nationale soit porteuse des valeurs de la première. Ainsi, le départ vers le Tây Nguyên n'est pas présenté comme un déracinement mais au contraire comme une extension de l'espace villageois au loin. Le syllogisme est fondé sur une analogie entre le village et la nation : l'amour et l'attachement au village et à la Nation sont identiques, les terres du village et de la Nation sont toutes deux belles et riches ; où que l'on se trouve sur le territoire national, on est donc au village natal ; c'est ce que traduit l'expression exprimée souvent en vietnamien par *quả th- hai*, qui signifie littéralement "village natal numéro 2". Par conséquent, si pour jouir des terres d'un village il faut être villageois, pour jouir des terres du pays, il suffit d'être Vietnamien. La légitimité qui est ainsi mobilisée dans le cas des politiques migratoires organisées est celle de la Nation : comme toutes les terres appartiennent au peuple du Viêt Nam, tout Vietnamien peut avoir accès aux terres. Or, comme dans les plateaux du Dak Lak à cette époque, on ne trouve que des nationaux vietnamiens, à l'exception de quelques experts est-allemands, on comprend que cet argument, face aux autochtones également vietnamiens, a pour objectif de convaincre les paysans des plaines à venir s'installer dans les plateaux du Centre<sup>914</sup>.

Alors que les populations *Kinh* ont tendance à s'implanter dans le milieu urbain, à partir des années 1955 s'amorce la dispersion des *Kinh* dans l'espace rural. Ce mouvement est net à partir de 1975. Le pouvoir communiste, comme l'explique un anthropologue vietnamien, veut faire baisser le taux de la population urbaine, c'est-à-dire celle implantée en ville et le long des routes. Cette politique s'intègre dans celle de la construction des nouvelles zones économiques puisqu'une partie de la population urbaine doit être « répartie » pour bâtir la nouvelle économie<sup>915</sup>. De 1975 à 1978, par exemple, dans le district de Gia Lai-Kon Tum près de 14 000 personnes ont été envoyées dans les champs et dans les zones économiques. De la même manière à Dak Lak et Lâm Đông, à la même époque, 50 000 personnes sont conduites vers les "localités"<sup>916</sup>. D'après les statistiques ces mesures ont conduit à une baisse de la population urbaine en quatre ans dans les provinces du Tây Nguyên : le Lâm Đông est passé de 40 % en 1976 à 26 % en 1979 ; le Dak Lak de 18 à 13 % et la province Gia Lai-Kon Tum de 27 à 12 %<sup>917</sup>. Cette baisse de la population urbaine, dans le cadre d'une forte augmentation de la population totale des différentes provinces, correspond à la volonté manifeste de rééquilibrer les densités humaines de l'espace rural et de l'espace urbain entre différents groupes ethnolinguistiques, considérant que le rapport numérique entre autochtone et allochtone est, depuis 1975, en faveur des *Kinh* à Dak Lak.

---

<sup>914</sup> Ces arguments n'ont pas été utilisés dans tous les cas notamment lorsque certaines structures productives d'État ont servi de camps de rééducation pour les opposants au régime. De ce point de vue ces pratiques ne sont pas différentes lors de l'implantation des postes militaires agricoles au moment de la Marche vers le Sud.

<sup>915</sup> Hoàn Nam, 1981, p. 3.

<sup>916</sup> Le terme de "localité" est employé pour désigner comme on le fait en vietnamien, le fait de "descendre" dans les districts en opposition à la "montée" vers la ville.

<sup>917</sup> Lê Duy Đại, 1984, p. 65.

Au-delà des chiffres et de leurs imprécisions, la volonté d'amener les populations dans l'espace rural tend à inverser une situation jugée en quelque sorte injuste par et pour les *Kinh* comme l'affirme un anthropologue vietnamien : « à cause de leur tradition agricole et de la fixation de leur habitat, et bien qu'ils atteignent presque la moitié de la population, les surfaces de terres agricoles nécessaires et suffisantes aux *Viêt* à Tây Nguyên restent bien plus faibles que celles des autochtones car cette population a par nature une tradition nomade et de culture extensive »<sup>918</sup>. Cette conception de l'utilisation du sol fondée sur un critère d'efficacité technique justifie en quelque sorte le fait que les *Kinh* s'approprient la terre. L'argument invoqué est double et fonctionne par une série d'affirmations. D'une part, comme la population est pour moitié *Kinh* et autochtone, la terre doit être répartie de manière égale entre les différents groupes. D'autre part, les surfaces nécessaires pour les autochtones, jugés abusivement comme techniquement "inférieurs", sont plus importantes que pour les *Kinh*. En déduction de ce syllogisme, il est normal que les *Kinh* s'approprient au moins la moitié de l'espace rural. Au bout du compte, se retrouvent mêlés les arguments du nombre, de la technique et de la distribution égalitaire des terres justifiant de ce point de vue le fait que les *Kinh* s'approprient au moins la moitié des terres agricoles. D'une certaine manière, l'idée qui est véhiculée pose la question de savoir s'il est normal que des groupes représentant 50 % de la population totale porteurs de techniques agricoles "plus évoluées" (et donc supposées comme étant plus productives) et moins dispendieuses d'espaces disposent de moins de surfaces que le reste de la population. Si l'auteur ne répond pas à cette question, on se doute que cette série d'arguments rejetant la dimension politique au profit d'une question purement pratique et arithmétique va dans le sens d'un partage équitable des terres au profit des *Kinh* dans un contexte où ces derniers ne représentaient pas avant 1975 tout à fait la majorité de la population du Tây Nguyên.

C'est d'une certaine manière pour rompre la segmentation territoriale des groupes ethnolinguistiques<sup>919</sup> que l'espace rural est alors ouvert à la colonisation d'autant que celui-ci est l'élément indispensable pour faire fonctionner le compromis territorial entre paysannerie et l'État. Car fixer des populations équivaut à réduire leur espace approprié. En procédant à la sédentarisation des populations, les autorités ont donc réussi à légitimer la réduction de l'espace dans lequel celles-là circulent.

Cette appropriation de l'espace rural par les migrants *Kinh* est rendue avec insistance par l'État au moyen des discours du journal *Ôak Lak* où les journalistes valorisent la transposition des pratiques villageoises antérieures. Ainsi, le journal se plaît à raconter comment les nouveaux migrants reconstruisent très vite des liens sociaux, comment ils arrivent à nouer des contacts avec la population. Bref, on veut

---

<sup>918</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 69. « Do có truyền thống thâm canh và định canh, mặc dù dân số chiếm tới non một nửa, nh- ng diện tích đất canh tác cần và đủ của ng- ời Việt ở Tây Nguyên vẫn nhỏ hơn nhiều so với dân tại chỗ, là những c- dân vốn có truyền thống du canh, quảng canh. » Cet argument a été aussi développé par le Directeur de la ferme Buôn Win. La supposée plus faible efficacité de l'utilisation du sol par les *Édé* et par conséquent la nécessité pour eux d'avoir plus d'espaces, seraient la cause "logique" de défrichement plus de forêts que les autres populations. Entretien Buôn Win, Cu M'gar, 2001.

<sup>919</sup> On n'emploie pas comme le fait Steve Déry le terme "d'apartheid" car il renvoie plus à une politique coordonnée de division ethnique, alors qu'au Viêt Nam la segmentation territoriale répond plus à une volonté des populations de rester entre soi.

prouver que l'installation est faite pour durer et que l'ancrage définitif est d'autant plus légitime qu'il se fait dans le cadre de cette ambiguïté sémantique tendant à prouver que tout le Viêt Nam est « notre pays ».

Au service de ce projet de conquête sociale et symbolique avant d'être agricole, les descriptions géographiques vietnamiennes insistent sur un univers instrumental conformément au modèle techniciste et quantitatif. Sur les plateaux, l'élevage et la culture du caféier sont possibles alors que dans les zones plus montagneuses, l'eau, comptée en kilowatts, est canalisée pour servir des projets hydroélectriques tout comme la ressource forestière, évoquée en terme de mètres cubes, est disponible. Cette vision de l'espace est donc essentiellement fonctionnelle conçue comme une surface qu'il faut désormais organiser en y mettant de l'ordre. À ce titre les espaces de plateaux ne sont pas chargés, comme pour les autochtones, d'éléments émotionnels attachés à une sensibilité et à des représentations religieuses. Cependant, pour reconstruire un nouveau village natal au double sens national et individuel, les allochtones ont besoin de fixer des repères sociaux et spatiaux signifiants et pour cela ils remodelent la nature.

La reconstruction symbolique d'un nouveau village natal du point de vue des plaines se retrouve notamment dans la perception et la transformation de l'espace naturel. Dans ce cadre, l'eau est une ressource très importante pour les *Kinh* dans les représentations qu'ils ont de l'espace. Si les techniques agricoles des autochtones sont adaptées aux espaces de collines, en revanche les paysages vallonnés du Dak Lak posent de sérieuses interrogations aux cadres planificateurs du Nord : « comment gérer l'eau ? » Par exemple, les paysans nouvellement arrivés sont parfois intrigués par la porosité de la terre basaltique par rapport à l'argile imperméable des deltas ; ils ont eu parfois du mal à maîtriser l'élément naturel dans leurs techniques agricoles<sup>920</sup>.

Ainsi, la question hydrique est abordée par l'ensemble des auteurs vietnamiens qui traitent de l'espace à Dak Lak, géographes<sup>921</sup>, observateurs et cadres. Une des grandes préoccupations du pouvoir après 1975 porte sur cette ressource et sur son aménagement. L'auteur d'un ouvrage descriptif sur le Tây Nguyên précise que certes la terre fertile est en abondance mais qu'« il n'y a pas d'eau, par conséquent il n'est pas possible de cultiver [la terre] »<sup>922</sup>. Il admet cependant qu'elle est présente dans les plateaux comme le note toutes les descriptions géographiques mais elle est, selon lui, « désordonnée » (*ngăn ngang*)<sup>923</sup>. L'eau est donc un préalable à la mise en valeur de l'espace, à toute possibilité de développement : « avec de l'eau il est possible d'ouvrir de nouvelles terres ! Avec de l'eau il est possible d'ouvrir des rizières ! »<sup>924</sup> De la même manière que l'agriculture est synonyme de rizière irriguée, la représentation qui est véhiculée passe par l'irrigation qui doit changer la vie aussi bien des autochtones que

---

<sup>920</sup> Entretiens avec des paysans suivant les indications de Andrew Hardy.

<sup>921</sup> Vu Tu Lap, 1977, p. 222. Parlant du plateau du Dak Lak l'auteur écrit : « il faut résoudre le problème hydraulique pour drainer en saison des pluies les eaux inutiles et irriguer les rizières par temps sec ».

<sup>922</sup> Hoàng Văn Huyền, 1980, p. 212.

<sup>923</sup> *Idem*, p. 21, « Sông suối Tây Nguyên ngổn ngang ! Thật vậy ».

<sup>924</sup> Hoàng Văn Huyền, 1980, p. 244.

des allochtones. Ainsi, l'appropriation de l'espace et de son milieu naturel "sauvage" passe par une « nature aménagée, familiarisée, domestiquée, c'est-à-dire incorporée dans l'univers familier des rapports de parenté paysanne »<sup>925</sup>. Cet univers familier et familial que l'on souhaite rebâtir dans le Tâỵ Nguyễn passe donc par la reconstitution de rizières irriguées. C'est d'ailleurs une des premières missions que s'assigne l'État<sup>926</sup> à la fois pour des raisons pratiques alimentaires mais aussi pour des raisons symboliques de marquage du territoire.

Toute l'exploitation de l'espace et principalement la diffusion des rizières passe donc par la maîtrise de l'eau pour laquelle un grand nombre de chantiers hydrauliques est ouvert suite au mouvement de mobilisation lancé le 3 mai 1976 par la directive 97 TV/TL de la province de Dak Lak<sup>927</sup>. Dans le cadre des districts de la seconde moitié des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980, les chantiers hydrauliques (*công trình thủy lợi*) tentent à Dak Lak "l'ouverture de nouvelles terres". Cette priorité est présente notamment dans un discours de Lê Duẩn peu après la Réunification : « dans l'œuvre de développement de l'économie à Dak Lak comme dans tout le Tâỵ Nguyễn la préoccupation première actuelle est de résoudre le problème de l'eau »<sup>928</sup>. De là, le Premier ministre énumère toutes les étapes du développement promis avec l'ouverture de chantiers hydrauliques, la plantation de cultures vivrières, puis les routes pour mener aux chantiers et relier les districts entre eux... Par la suite, c'est-à-dire à partir de la forte croissance du bassin caféier au milieu des années 1980, l'aménagement du Dak Lak avec plusieurs milliers d'hectares monoculturels de caféiers révèle la propension des *Kinh* dans la tradition chinoise à métamorphoser le territoire et à faire plier la nature à leurs exigences. Ce type de représentations où la nature doit être entièrement humanisée se retrouve ailleurs au Viêt Nam. Ainsi, comme le rapporte un article du *Courrier du Vietnam*, en plein cœur du delta du Fleuve Rouge et donc dans le cœur de la "civilisation *Kinh*", la plantation à la fin des années 1990 sur plus de 10 000 hectares de litchi a participé à la destruction des quelques lambeaux forestiers existants et à l'assèchement des nappes hydriques souterraines<sup>929</sup>. Cet enjeu environnemental que le Dak Lak connaît depuis la fin des années 1990 avec la sécheresse de 1998 qui a fait souffrir plus de 25 % des caféières provinciales<sup>930</sup> ne correspond pas à une volonté manifeste de destruction mais plutôt à un travail de transformation de l'espace permettant l'appropriation symbolique du lieu qui passe par son artificialisation<sup>931</sup>. Cette représentation de la ressource naturelle devant être mise au service de l'homme même au prix de profonds déséquilibres, ne correspond guère au rapport que les *Édé*, par exemple, entretiennent avec le milieu naturel. En effet, ce groupe tout comme d'autres voit dans l'environnement et dans toutes choses le domaine de génies (*yang*). Comme

<sup>925</sup> Nguyen Duc Nhuan, 1995, p. 235.

<sup>926</sup> Déry S., 1999, p. 157.

<sup>927</sup> Directive 97 TV/TL reproduite dans Ty Thủy lợi, 1981, p. 195.

<sup>928</sup> Lê Duẩn, 1977, p. 14. « trong công cuộc phát triển kinh tế ở Đắc Lắc cũng nh- ở Tâỵ Nguyễn, điều quan trọng số một hiện nay là giải quyết vấn đề n- óc ».

<sup>929</sup> *Le Courrier du Vietnam*, 7 novembre 1999, p. 4.

<sup>930</sup> Données officielles du Bureau de l'Agriculture et du Développement Rural de Buôn Ma Thuôt. Sở nông nghiệp và phát triển nông thôn, septembre 1998, p. 13.

<sup>931</sup> Voir Granet M., 1999.

l'indique Anne de Hautecloque-Howe à titre d'exemple parmi de nombreux autres éléments et objets, les arbres tout comme l'eau portent des *yang* auxquels il faut rendre un sacrifice si on leur porte atteinte. L'eau et notamment les sources sont l'objet dans les croyances "traditionnelles" d'attentions particulières<sup>932</sup>. Si les génies sont aussi présents pour les *Kinh* dans le milieu naturel, le rapport qui est engagé par ces derniers diffère des groupes autochtones dans le sens où la Nature des plateaux ne fait pas partie de leur univers social et que l'exploitation de la ressource est une manière de l'humaniser.

Parmi les facteurs de la recréation de la sociabilité<sup>933</sup> des *Kinh* dans les plateaux, abordons la question des comportements sociaux. Cette dimension explique comment ces populations migrantes recréent de l'ancrage dans les plateaux et mobilisent les relations sociales comme facteur de convivialité, de bien-être et ce faisant d'appropriation symbolique de l'espace. La culture *Kinh*, marquée profondément par le confucianisme, attache beaucoup d'importance au respect des ancêtres et à la hiérarchie familiale. Cette piété familiale est perceptible dans la langue vietnamienne elle-même où les comportements sociaux influent sur la manière dont on parle. La teknonymie<sup>934</sup> consiste à utiliser pour nom ou pronom personnel avec ses interlocuteurs des noms comme quand on s'adresse à un membre de la parenté. Cette manière de penser les hommes dans le corps social renvoie, selon Léon Vandermeersh, à une manière de concevoir le comportement social comme celui des rapports familiaux<sup>935</sup>. Cette transposition des relations entre inconnus dans le monde de la parenté est la marque d'un humanisme confucianiste. Cependant la teknonymie n'est pas inconnue chez les *Édé*, elle est même fréquemment pratiquée, d'après Anne de Hautecloque-Howe<sup>936</sup>. Ainsi « les rapports sociaux peuvent se développer, se complexifier à l'infini, pour chacun d'eux il est toujours possible de trouver une qualification adéquate en nuancant celui des rapports familiaux duquel il se rapproche le plus »<sup>937</sup>, faute de quoi la conversation apparaît comme impersonnelle. Cette insertion de l'interlocuteur dans son propre univers familial s'inscrit dans une volonté d'inclure l'interlocuteur et soi-même dans un même univers social.

Concernant plus spécifiquement les *Kinh*, lorsque deux personnes font connaissance, la première chose que l'on demande se résume à une série de questions sur le lieu de son village natal, son statut marital, le nombre d'enfants... Loin d'être de

---

<sup>932</sup> De Hautecloque-Howe A., 1987, voir sur la fonction des *Yang*, Dournes J., 1963, pp. 43-64. À titre anecdotique, lors d'une mission à l'occasion d'un colloque tenu à Buôn Ma Thuôt sur les lois coutumières, les villageois constatant que le débit de leur source avait baissé en raison des arrosages massifs de caféiers se voient poser la question par Oscar Saleminck de savoir s'ils rendaient toujours des cultes aux sources, en raison de l'extraction intensive et de l'emploi d'engrais phosphatés dans les champs. La réponse apportée par l'interlocuteur autochtone, en présence d'officiels, a été négative.

<sup>933</sup> Le terme de sociabilité peut être défini comme l'ensemble des formes d'interactions sociales et de liens entre individus.

<sup>934</sup> La teknonymie correspond à l'usage de désigner une personne selon la relation qu'elle entretient avec son interlocuteur. Voir Vargyas G., 2000, p. 96 et Vandermeersh L., 1986, p. 164.

<sup>935</sup> Vandermeersh L., 1986.

<sup>936</sup> De Hautecloque-Howe A., 1987, p. 163.

<sup>937</sup> Vandermeersh L., 1986, p. 164. La nomenclature des appellations de parenté est, pour un occidental, particulièrement complexe ; voir Dinh Van Trung, 1974, pp. 663-700.

la curiosité mal placée comme peuvent le ressentir parfois les étrangers arrivant au Viêt Nam, ces questions visent à essayer de se trouver les liens communs, de créer du lien. Ce compatriotisme, pour reprendre l'expression de Léon Vandermeersch, s'applique aux professions mais aussi aux localités. Ainsi, une des premières questions que deux *Kinh* se posent porte sur leurs origines : « qué [anh] ở đâu ? », c'est-à-dire « où se trouve votre village natal ? » La réponse qui est alors donnée porte sur le nom de la province, puis au fur et à mesure des similitudes les interlocuteurs redescendent l'échelle géographique des districts, des communes et même éventuellement les villages jusqu'à ce qu'ils évaluent la proximité géographique mais aussi sociale de l'un vis-à-vis de l'autre<sup>938</sup>.

Cette proximité spatiale transposée dans le monde social joue un rôle très important dans la manière dont les migrants perçoivent et s'approprient le territoire. Ainsi, comme nous l'avons découvert lors de nos enquêtes de maîtrise en 1998 dans la commune d'Ea Tam, il existe à Dak Lak des "associations de compatriotes" dénommées *hội đồng h- ng*. Ces associations officieuses, selon les propos d'un membre rencontré à Ea Kar, se réunissent à Buôn Ma Thuôt et fonctionnent selon les origines provinciales des migrants. Elles servent, au moment des rencontres organisées en l'honneur de la fête du Têt (nouvel an lunaire sino-vietnamien), à ce que chacun renouent les liens tissés malgré les distances. Elles sont utilisées pour drainer des renseignements sur l'état et la situation de telle ou telle région du Dak Lak. Comme nous l'a expliqué un ancien soldat, ces associations sont très nombreuses à Dak Lak et constituent un réseau informel serré de groupes à l'échelle communale et provinciale où sont organisés des voyages au village natal (les réseaux de bus sont là pour l'attester<sup>939</sup>). Par les liens qui unissent ses membres, ces groupes permettent aux migrants de se constituer des réseaux sociaux d'entraide fort utiles. Ce sont d'ailleurs ces réseaux parmi d'autres (familiaux...) qui sont mobilisés à l'échelle inter et intra-provinciale notamment lors de la recherche de terre. Grâce à ce compatriotisme s'organise à l'échelle de la province un réseau informel de *Kinh* dans les plateaux où prévalent l'entraide et l'interconnaissance. Selon Oscar Salemink<sup>940</sup> au moment de ses recherches au début des années 1990, le réseau des compatriotes des provinces actuelles de Nghê An et Ha Tinh, -anciennement dénommée Nghê Tinh<sup>941</sup>- aurait acquis un pouvoir très important dans les plateaux car alimentant une part non négligeable des cadres administratifs.

L'importance de la proximité socio-géographique pour la réussite des projets de développement du Tây Nguyên a été comprise par les structures étatiques, notamment lorsqu'on a voulu mobiliser les populations prêtes à s'implanter dans les plateaux<sup>942</sup>.

---

<sup>938</sup> Chez les *Édé* en revanche le lien qui est fait entre les personnes porte moins sur la localisation que sur l'appartenance sociale inhérente aux alliances du système de parenté. Voir De Hautecloque-Howe A., 1987, p. 150.

<sup>939</sup> Nous avons remarqué d'ailleurs dans la province d'Ha Tay sur un petit chemin de campagne à une intersection une pancarte indiquant l'existence d'une unique liaison de bus allant vers le Lam Đông. Voir Hardy A., 1998.

<sup>940</sup> Salemink O., 1997, pp. 496-497.

<sup>941</sup> Cette province est source de fierté pour tous les natifs car est né là "l'oncle Hồ Chí Minh".

<sup>942</sup> Voir Hardy A., 1998.

Ainsi, dans les pôles de départ et d'arrivée se constituent des noyaux villageois où les membres sont originaires, du même village, de la même commune, du même district ou de la même province. Parmi les stratégies mobilisées par l'État pour que les paysans se reconstruisent un nouveau village natal figure en première ligne l'organisation des équipes de production issues bien souvent de la même localité. En effet, une part des migrants allochtones qui se sont installés dans les nouvelles structures était d'anciens ouvriers de structures d'État dans le Nord. C'est le cas notamment d'un certain nombre de paysans à Ea Kao qui travaillaient à la ferme Đồng Yên dans le Nghê An<sup>943</sup>, à Thăng Lợi, à Ph-ớc An ou encore à Việt Đức et qui avaient participé à la plantation des caféiers dans le Centre et le Nord avant 1975.

C'est par ce processus d'interconnaissance et de compatriotisme que se sont constituées des enclaves territorialement codées en terme d'appartenance socio-spatiale, tous d'ethnie *Kinh*. En effet, il n'est pas rare au Dak Lak de retrouver dans la constitution même de chaque ferme agricole un ou plusieurs villages regroupés en équipes de production qui partagent la même histoire, la même origine géographique. Andrew Hardy cite un exemple de construction d'un ensemble de production agricole dans la province de Thai Nguyên où l'essentiel des ouvriers de la ferme était de la province de Thai Binh grâce aux réseaux constitués entre les cadres de la ferme et leurs anciens villages. Le propriétaire de la ferme, originaire lui-même de la province, était allé chercher dans sa province natale les personnes avec qui il souhaitait travailler. C'est ce qui s'est passé aussi pour la ferme Ea Pok (district de Cu M'gar) où selon le vice directeur de la ferme la première vague de migrants était originaire à 90 % du Nghê An. La commune d'Ea Pal à Ea Kar est une ancienne nouvelle zone économique fondée en 1976 avec des militaires et leurs familles originaires de Thanh Hoa. Ces noyaux villageois ont été par la suite transformés en ferme agricole d'État n°714 et n°718 où se sont implantés des habitants de Thai Binh<sup>944</sup>. Ces populations se sont associées à d'autres originaires de Hai Duong pour former l'essentiel des ouvriers de la ferme agricole d'État n°720, dans le district d'Ea Kar. Pour les autres fermes du district ce principe est identique avec par exemple le fait que les ouvriers de la ferme 719 sont originaires de Ha Tinh, ceux de la ferme 715 du Nghê An, ceux de la ferme 718 de Ha Bac et ceux de la ferme 714 de Thanh Hoa. Se constitue alors une géographie de l'appartenance sociale des premiers pionniers *Kinh* comme on le constate à Ea Kar où les paysans connaissent parfaitement la répartition des origines géographiques de chacune des fermes. Dans les nouvelles zones économiques cette dynamique de regroupement fonctionne également. Ainsi, la fondation de la commune de Nam Nung découle de la nouvelle zone économique dont la population, arrivée en 1989, est originaire de Nam Ninh. De la même manière la nouvelle zone économique de Vũ Tân (aujourd'hui commune d'Ea Tar) était composée principalement de *Kinh* originaires de Thai Binh ; la commune de Cu Ewi était à l'origine, en 1982, constituée par une nouvelle zone économique composée de migrants exclusivement venus de Quang Tri. Ceux-ci devenus par la suite ouvriers de la ferme Ea H'lin, racontent qu'ils se sont

---

<sup>943</sup> Entretiens à Ea Kao.

<sup>944</sup> Enquête de terrain, Ea Pal, Ea Kar, 2001.

implantés sur la terre "de minorités" parce qu'elles « utilisent les mains pour manger » et « ne savent pas ce qu'est l'argent ».

De cette caractéristique vietnamienne de l'organisation économique et villageoise, on peut tirer deux remarques. La première porte sur la manière dont symboliquement à l'échelle du Dak Lak se reconstitue en miniature un Viêt Nam où chaque province apporte sa contribution. De manière symbolique l'État mais aussi chaque paysan, chaque soldat engagés dans ces migrations participent à la construction de représentations où le Viêt Nam s'intègre dans les plateaux par l'application d'une sociabilité culturellement marquée. La légitimité qui est alors engagée renvoie à la volonté de fondation d'un ordre nouveau où quelques familles originaires de telles ou telles provinces, pionniers éclaireurs, fondent dans un coin du Dak Lak une nouvelle unité symbole d'un nouveau village natal porteur de l'idéologie étatique conformément aux compromis entre paysans *Kinh* et l'État. À ce titre, il s'agit d'une forme d'autochtonie qui ne se réfère pas au sol sur lequel ils sont nouvellement implantés mais au sol d'origine où « l'homme inscrit et montre dans son paysage les valeurs qui sont les siennes »<sup>945</sup>. Par une forme particulière de transposition des échelles et en s'appuyant sur un discours confondant village et nation, les migrants vont donc tenter de se construire une légitimité, une autochtonie contrastant avec celle que revendiquent les autochtones.

La seconde remarque porte sur les conséquences d'organisation territoriale qu'entraîne ce compatriotisme géographique. À observer la carte de répartition des migrants dans le cadre des nouvelles zones économiques autour de 1981 reproduite dans l'Atlas du Dak Lak, on constate que le pouvoir s'est attaché au moment de leur implantation à quelques pôles spécifiques avec par exemple le district de Krông Bong où le flux de "*dân kinh t m' i*" (population de nouvelle économie) représente plus de 80 % de la population du district ; cette concentration se retrouve en effet quelques vingt-cinq ans après fortement marquée<sup>946</sup>. Avec ces concentrations dans quelques pôles menées aussi bien avant qu'après 1975 se dessine un territoire ethniquement fragmenté comme on le constate sur le document représentant différents groupes à Dak Lak (voir *Carte 25 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak*). L'état de la répartition démographique au moment de la prise du pouvoir par l'armée communiste est la suivante : sur les six districts que comptait le Dak Lak de 1976 seuls deux d'entre eux étaient à majorité *Kinh*, Buôn Ma Thuôt<sup>947</sup> et Dak Mil ; les quatre autres étant à plus de 60 % occupés par des « groupes ethniques » (*dân tộc*), c'est-à-dire des autochtones (Dak Nông, Lak, Krông Pak et Krông Buk). À l'intérieur même des districts les communes sont clairement divisées ethniquement avec peu de situations intermédiaires. Ainsi, pour reprendre l'exemple du district de Krông Pak

---

<sup>945</sup> Bonnemaïson J., 2000, p. 26.

<sup>946</sup> Planche cartographique n°43, tirée de –y ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh t xỏ hội*, Buôn Ma Thuôt, 1985. On peut observer la distribution des *Kinh* en 1979 sur les *Cartes 60 La population Kinh à Dak Lak de 1979 à 1999*.

<sup>947</sup> Données et liste des communes de Dak Lak en 1976 disponible sur Danida daklak database management system, 2000, support cd rom, fichier "population".

quatre communes ont jusqu'à 7 % de groupes d'ethnies autochtones, deux en ont 20 %, une seule se situe à 50 % et neuf sont entre 88 et 100 % d'autochtones<sup>948</sup>. Ce même type de structure démographique segmentée se retrouve à Dak Nong, à Lak et à Krông Buk et dans les autres districts. En 1999, pour s'en tenir aux découpages de districts, sur les dix-huit que compte le Dak Lak, il n'y a plus que le district de Lak dont la population est à hauteur de 52 % composée de *Mnông* (voir *Annexe 12 Les groupes ethnolinguistiques à Dak Lak par districts en 1999*). Les dix-sept autres sont tous majoritairement peuplés par des *Kinh* avec néanmoins de très fortes variations communales.

L'organisation spatiale de l'implantation des allochtones *Kinh* dans les années 1977-1979 s'appuie sur une logique de constitution de villages devant servir à l'amorce de nouvelles zones économiques, elles-mêmes par la suite constituées en communes, autant de bastions chargés de promouvoir les ambitions étatiques. C'est par l'imbrication de ces différentes échelles qu'il est possible de mieux comprendre comment s'organise ethniquement le territoire. Par exemple, la fondation des communes de Hoa Thanh ("pure paix"), Hoa Tân, Hoa Phong à Krông Pak, de Nam Da à Dak Mil ainsi que celles de Phu Lộc ("riche bonheur"), Phu Xuân et Xuân Phu ("riche printemps"), de Krông Nang à Krông Buk mais aussi la création de Duc Xuyên (anciennement Quang Phu, "riche étendue"), de Cu M'ta à M'drak (installation des trois fermes 715) sont autant d'anciennes nouvelles zones économiques dont la population est composée surtout de *Kinh* comme en témoignent le recensement daté de 1981 et l'historique de la fondation des communes à Dak Lak<sup>949</sup>.

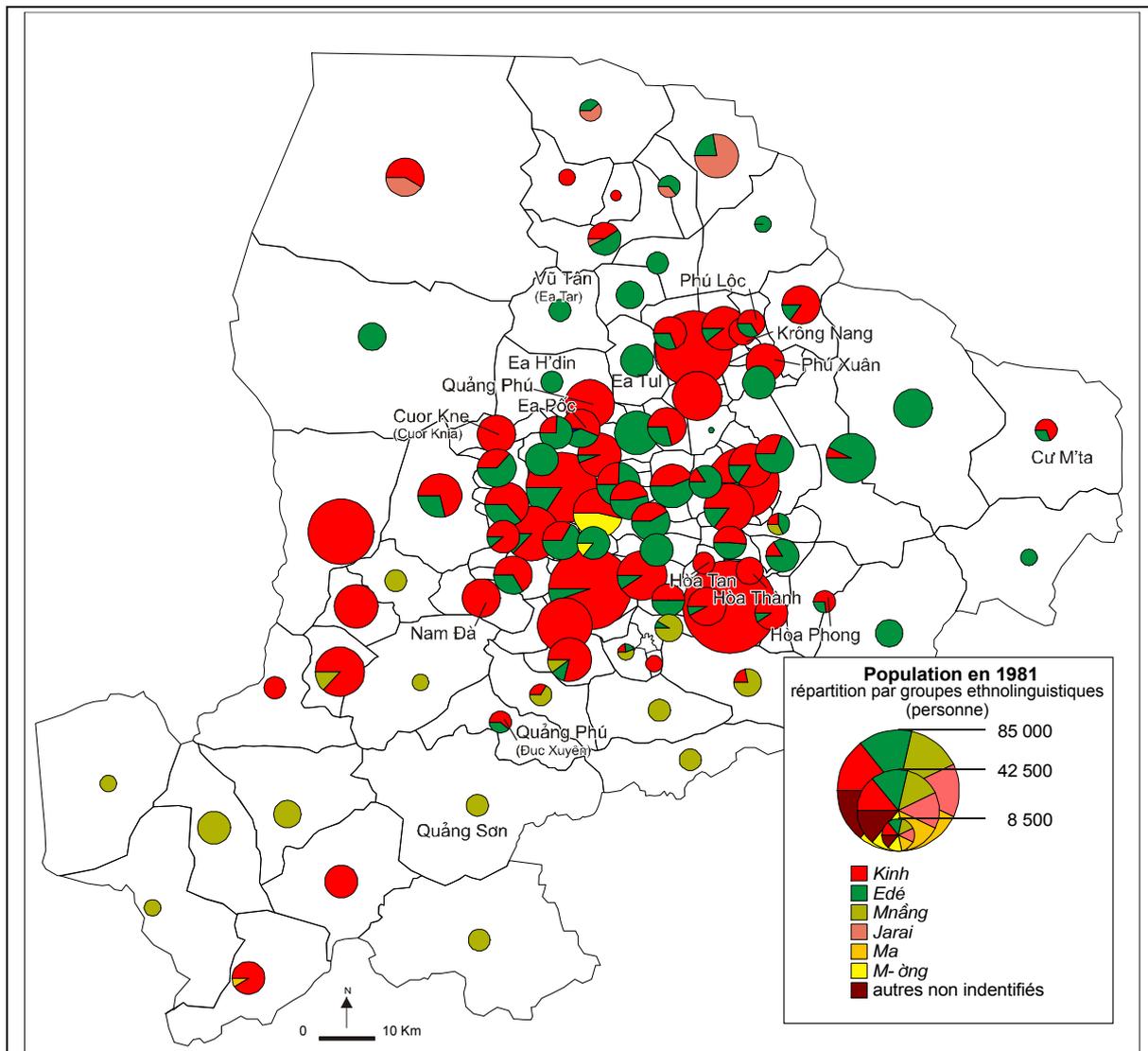
Cette concentration des groupes ethnolinguistiques donne une image de la réalité de cette époque où chaque groupe est isolé dans son village, chacun dans "sa" commune particulière. La répartition ethnique de la commune de Xuân Phu, ex-nouvelle zone économique fondée en 1977, est éclairante à cet égard. Sur les cartes ci-après (voir *Cartes 26 La répartition des groupes ethnolinguistiques dans la commune de Xuân Phu (Ea Kar) en l'an 2000*), les groupes dans cette commune comme ailleurs à Dak Lak, sont subdivisés en villages segmentés. La distribution des différents groupes est liée à la fondation de la nouvelle zone économique où l'État, récupérant de la terre d'un village *Édé* installé près de la route principale menant à Ninh Hoa parce "non utilisé"<sup>950</sup>, a installé les migrants organisés en bordure de la route. Dès lors, l'essentiel de la population *Kinh* est concentré dans les villages allant du numéro 2 au numéro 7 (entre 96 % et 100 % de la population de ces villages) pour une proportion totale de 63 % en 2000<sup>951</sup>.

<sup>948</sup> Données sur le cd-rom Danida daklak database management system, 2000.

<sup>949</sup> Les noms des communes citées sont indiqués sur la *Carte 25 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak*. La création des communes à partir de nouvelles zones économiques est indiquée à plusieurs reprises dans l'annuaire des changements administratifs de 1945 à 1997 notamment au début des années 1980. Concernant les noms cités voir Nguyễn Quang Ân, 1997, p. 247.

<sup>950</sup> L'ancien propriétaire *Édé* de ces terres précise que le village avait planté des bananiers sur ces terres.

<sup>951</sup> Báo cáo quy hoạch sử dụng đất đai xã Xuân Phú-huyện Ea Kar-tỉnh Đak Lak thời kỳ 2000-2010, 2001, tableau n°5 hors-texte.



**Carte 25 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1979**

Source : d'après -y ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh t xã hội*, Buôn Ma Thuột, 1985, planche hors-texte. Remarque méthodologique : cette carte a pu être dessinée grâce au comptage manuel des signes figurant sur la carte originale ; cette dernière représente la population sous la forme de points de dimension (nombre d'habitants) et de couleur (groupe ethnique) différents. Compte tenu que l'atlas présente des informations antérieures à 1982 sans sources datées, il est raisonnable d'estimer que ces données démographiques correspondent totalement ou partiellement au recensement provincial de 1979. Ces réserves méthodologiques s'appliquent à toutes les statistiques démographiques concernant l'année 1979 employées dans ce travail (sauf mention de sources différentes).

Commentaire : les noms de commune indiqués sont ceux cités dans le corps du texte. Concernant la répartition ethnique à Dak Lak, quelques années après la prise du pouvoir par Hanoi, conformément à l'installation des pôles productifs, se distinguent quatre grands centres de concentration de *Kinh* : Buôn Ma Thuột, Krông Buk, Krông Pak et Krông Bông. Le triangle ainsi formé se caractérise par les maillages administratifs les plus serrés en raison de l'exploitation agricole pratiquée et de la densification humaine. Les communes mono-ethniques composées d'autochtones sont encore très importantes, particulièrement dans les espaces périphériques où se distinguent encore les répartitions constatées par les colons : au Nord de la province les *Jarai*, au centre les *Edé* et au sud les *Mnông*. En comparant cette carte avec celle issue du recensement de 1999, soit près de vingt ans plus tard, (voir *Carte 33 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak*), force est de constater que la mixité ethnolinguistique et le nombre d'habitants se sont accrus considérablement.

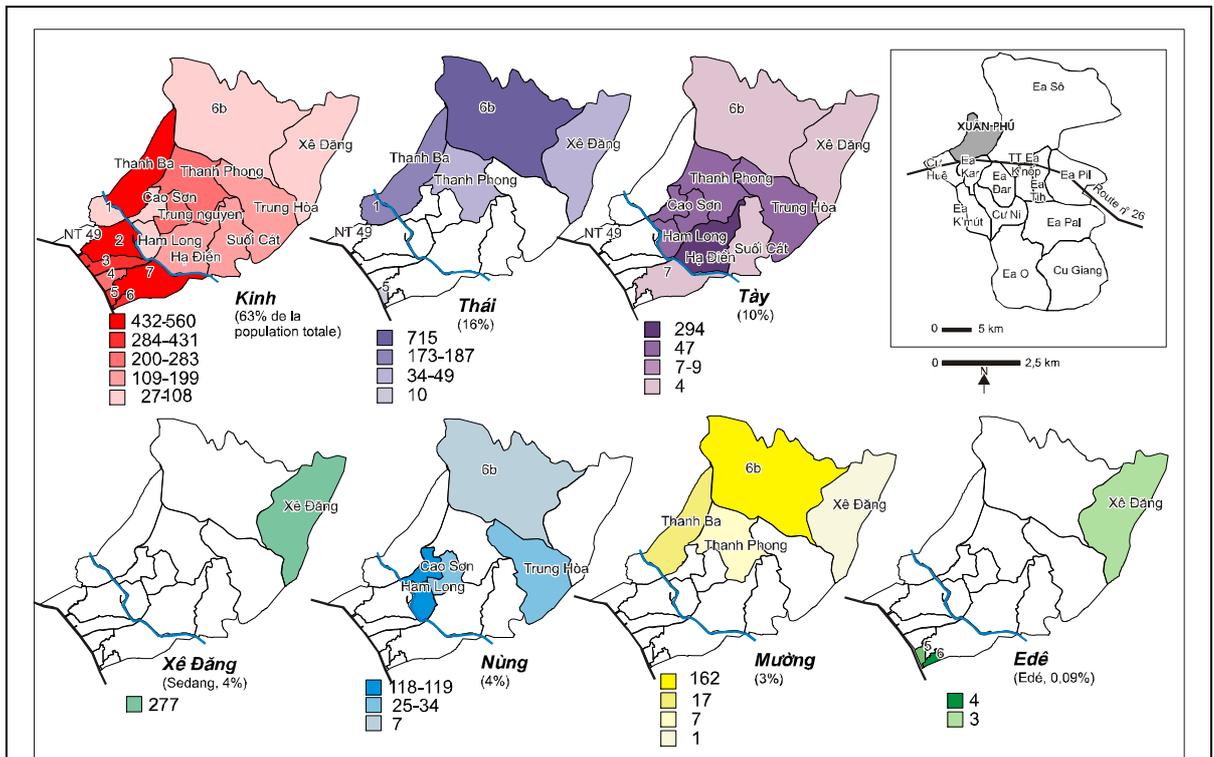
Cette situation des *Kinh* observée en l'an 2000 n'a globalement pas évolué depuis la moitié des années 1970. Jusqu'au milieu des années 1980 les espaces situés en arrière de cette bande et au-delà de la rivière qui coule en contrebas, étaient "inexploités" à la fois en raison de leur faible fertilité et de la présence de zones collinaires difficilement aménageables en rizières irriguées ; ces espaces correspondent aux villages 6b et Xơ Đang. Au fur et à mesure de l'arrivée des migrants spontanés, les espaces périphériques sont occupés par ces populations qui, elles aussi, ont tendance à se regrouper selon leurs propres réseaux villageois et densifient des villages devenant ethniquement mixtes. Récemment en l'an 2000, un changement administratif a donné lieu à l'intégration d'une communauté *Sedang* dans la commune de Xuân Phú au détriment de la commune limitrophe, Ea Sô. Comme souvent, le village porte le nom du groupe ethnique représenté majoritairement à plus de 67 %, il est donc nommé "thôn Xơ Đang", utilisant ainsi une écriture phonétique correspondant mieux à l'usage de la langue vietnamienne<sup>952</sup>. C'est ce même processus de concentration en périphérie qui concerne le village 6b avec une forte présence de *Thyi*. Au total, se retrouvent ces structures en bande correspondant tout à la fois à l'occupation intensive du territoire, à la plantation de caféiers et à la présence des nouveaux autochtones de cette commune, c'est-à-dire les *Kinh*. Une seconde zone intermédiaire abrite les populations arrivées dans les années 1990 et elle est partagée entre différents groupes ethnolinguistiques (*Kinh*, *N•ng* et *Tày*). Enfin, en périphérie on retrouve les populations arrivées tardivement, c'est-à-dire les *M- òng* et les *Sedang*. Cette organisation ne relève pas d'une volonté politique particulière mais elle exprime plutôt la prégnance des réseaux sociaux de chacun des groupes en présence.

Cette géographie cloisonnée des groupes à l'échelle des villages donne à voir un territoire compartimenté ethniquement, contrairement à l'analyse des répartitions ethniques à petite échelle privilégiant une vision pluri-ethnique de l'espace de la province de Dak Lak. À ce sujet, il serait intéressant d'analyser les interrelations en fonction des origines géographiques des habitants d'un même village ; nul doute que l'on retrouverait une communauté de destins de la même manière qu'on les retrouve au sein des fermes agricoles d'État. C'est ce type de réseaux qui permettent aussi d'expliquer la constitution de ce que nous avons appelé lors d'un travail précédent les quartiers cultureux<sup>953</sup>.

---

<sup>952</sup> La toponymie est particulièrement intéressante pour saisir les représentations que les populations projettent sur leurs espaces. Bien que cette question ne fasse pas directement l'objet de nos investigations, il est possible de noter la manière dont les toponymes ont évolués grâce aux traductions et aux diverses orthographes entre parenthèses. Sur la toponymie, se reporter à Hoang Thi Chau, 1998 ; Murzayev E.M., 1970 ; De Koninck R., Tran D.D., Roche Y., Lundquist O., 1996.

<sup>953</sup> Voir notre mémoire de DEA, Fortunel F., 1999, p. 62.



**Cartes 26 La répartition des groupes ethnolinguistiques dans la commune de Xuân Phú (Ea Kar) en l'an 2000**

Source : d'après *Bỹo cỹo quy hoạch sử dụng đất ải xã Xuân Ph—huyện Ea Kar-t nh Ắk Lak thời kỳ 2000-2010*, 2001, tableau n°5 hors-texte. Remarque méthodologique : la très grande différence des chiffres représentés et l'exiguïté des unités considérées ont conduit à adopter une méthodologie de représentation cartographique spécifique. En effet, pour illustrer des valeurs absolues, les procédés cartographiques préconisent des figures proportionnelles. Or en raison des contraintes évoquées ci-dessus, le choix des aplats colorés permet de faire ressortir les unités les plus petites tout en respectant les groupes les moins nombreux qui auraient été "gommés" par l'effet de masse numérique. Pour construire les classes numériques, la méthode dite de paliers naturels a été employée. Cette option s'est appliquée aussi aux *Cartes 30 Les migrants spontanés allochtones entrant à Dak Lak de 1976 à 1996* et *Cartes 31 La répartition des migrants spontanés à Dak Lak de 1976 à 1999*. Commentaire : la représentation de la composition ethnique à Dak Lak à l'échelle communale (voir *Carte 33 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1999* et *Cartes 55 L'évolution de la population dans le district d'Ea Kar de 1979 à 1999*) masque une diversité ethnique qui apparaît bien différente lorsque l'on la représente à l'échelle villageoise. Dans le cas de Xuân Phú apparaissent nettement des clivages entre les différents groupes au fur et à mesure de leur arrivée sur l'espace communal et en fonction de l'éloignement du centre. À noter que les Êđê représentés sur cette carte ne sont pas les mêmes que ceux qui utilisaient le territoire de Xuân Phú avant sa constitution.

Grâce à l'importation et à la transposition de multiples réseaux d'appartenances et par des dynamiques de rapprochement selon des affinités familiales et géographiques, se construit une forme "d'autochtonie nationale". Dans ce processus, ce ne sont pas les repères locaux qui sont mobilisés mais au contraire la justification nationale de la mobilité ainsi que les représentations du lieu du départ qui sont mis en œuvre pour créer une légitimité. Les migrants, partageant les mêmes objectifs et les mêmes origines géographiques que les fonctionnaires d'État, se reconstituent localement des formes de sociabilités par transposition de modèles allogènes. Dépendantes de l'État et à son service, ces paysanneries de migrants organisés constituent, après la première strate de migrants catholiques, une deuxième vague de population d'autant mieux armée pour rester qu'elle est protégée par la construction nationale d'un territoire approprié. La stratégie de ces paysanneries sera alors, comme on le verra dans le prochain chapitre, de tenter la construction d'un ancrage local.

Cette tentative de tisser des liens avec le sol sur lequel on s'implante s'inscrit dans la volonté de l'État de redistribuer les populations dans les plateaux du Centre. Cette politique d'attraction des populations venues aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province donne à comprendre la manière dont l'État pense le territoire. En effet, dans une période située entre 1955 et 1986, l'État monopolise les leviers de l'action de colonisation à Dak Lak et au service de laquelle sont implantées des structures productives destinées à conforter géopolitiquement son pouvoir.

Ces unités de production ne se sont pas contentées de produire du café, elles ont participé à la redistribution de la ressource entre deux types de populations. Ainsi, entre autochtones et allochtones ce sont ces derniers qui sont désignés comme les dépositaires de la légitimité fondée sur les performances et les valeurs sociales du groupe dominant car dans cette période le Dak Lak franchit la limite symbolique entre majorité de groupes autochtones et groupes allochtones. Entre le début et la fin de la guerre du Viêt Nam, les *Kinh* sont désormais le groupe dominant à Dak Lak ; l'aménagement du territoire est le reflet de ce rapport numérique et politique. Les groupes comme les *Édé* sont donc marginalisés et traités dans certains cas comme des ouvriers devant réapprendre les modes de production mais aussi refonder de nouveaux modes de vie où les autochtones sont considérés comme mineurs au double sens quantitatif et qualitatif. L'application d'un modèle culturel (« la préservation sélective »), d'un modèle social et spatial (« la sédentarisation par l'attraction des minorités dans les fermes d'État ») contribue à la rupture des anciens systèmes sociaux. En revanche, pour les migrants, l'implantation à l'intérieur ou à l'extérieur des structures d'État renforce leurs propres modèles.

Par ces processus, se manifeste l'application d'une mise en ordre du territoire selon le modèle étatique. De ce point de vue l'implantation des structures d'État et la diffusion de la caféiculture sont une œuvre d'appropriation. Grâce à l'installation stratégique des structures productives sur le territoire et à la réallocation de la main d'œuvre à son service, l'État opère un des plus grands bouleversements structurels que Dak Lak ait connu depuis la colonisation ; en s'appropriant les terres il cherche symboliquement à intégrer et à créer une norme nationale et pousse après 1975 la logique aussi loin que possible dans les campagnes afin d'intégrer sous sa domination l'ensemble de l'espace et des populations. Cette volonté de contrôle synoptique s'opère selon le principe de l'uniformisation conforme au projet d'incorporation des spécificités des plateaux dans un ensemble national plus vaste tout en réduisant la portée des groupes armés autochtones réfugiés dans l'antimonde qui ont tenté sans succès de promouvoir un modèle alternatif.

Pour les groupes autochtones qui se trouvent au cœur de l'entreprise étatique, on assiste à ce qu'Yves Goudineau appelle une déterritorialisation<sup>954</sup>. En effet, les déplacements des populations, les relocalisations et les sédentarisation tout autant que les politiques de transformation des pratiques du territoire sont effectivement des

---

<sup>954</sup> Goudineau Y., 2000a.

manières idéologiques de rompre avec les anciens rapports au territoire, c'est-à-dire de récuser toute légitimité à l'antériorité. L'autochtonie qui s'ancre dans la pratique antérieure de la terre et dans la projection de représentations sociales de ses propres origines se calque sur des modèles nationaux importés et conformes au modèle officiel. Ce concept de déterritorialisation met en lumière la rupture opérée par les politiques répandues en Asie du Sud-Est entre le statut d'indigène et de minoritaire. En substituant les champs de *rã̃y* par la parcelle de caféier, la pratique du paysan par celle de l'agriculteur-ouvrier et en intégrant une perception de soi négative et dévalorisée - par exemple le rejet des anciennes coutumes comme la consommation de l'alcool de riz (*r- "u c, n* en vietnamien, "alcool des Montagnards"<sup>955</sup> en français de l'époque coloniale, *kpié* en langue *Édé*) sous les coups conjugués de l'influence du cloisonnement territorial et de l'adoption d'autres pratiques religieuses monothéistes prohibant la consommation d'alcool- on assiste à une forme de rupture entre les modalités du passé et celles qui sont imposées<sup>956</sup>. Plus généralement, la phase qui débute alors marque une coupure avec le modèle antérieur où le territoire n'est plus pensé selon un mode centripète mais subit des forces centrifuges ; on assiste à une réduction de l'influence de l'État au profit des paysanneries. Ce faisant, l'État qui servait de redistributeur des ressources entre les différentes légitimités laisse le champ libre à des conflits qui deviennent d'autant plus violents que la pression sur ces mêmes ressources est forte.

---

<sup>955</sup> Ce terme nous a été donné en français par un vieil *Édé* installé à Ea Tul.

<sup>956</sup> Cet aspect de la religion n'est pas abordé car il relève d'une ethno-histoire qui n'est pas l'objet de ce travail. Les missionnaires coloniaux et américains ont eu une influence, semble-t-il importante dans la manière dont les groupes autochtones ont transformé leurs rapports au monde, notamment par l'abandon d'une partie de leurs rites et de leurs croyances.

## Chapitre 5 La transformation des territoires par la circulation paysanne 1986-2001

Malgré ses ambitions, dans sa volonté de contrôler de manière synoptique le territoire et les populations qui circulent, l'État au sortir de la guerre ne peut prétendre, faute de moyens, tout comme les colons à leur époque, à la satisfaction de son projet. Ce faisant, il produit de la marginalité car, si en théorie toutes les terres sont appropriées, dans les zones forestières les modes traditionnels et notamment de droit d'usage des terres, se perpétuent pour la majorité des autochtones n'ayant pas participé aux activités du système étatique. En créant un clivage territorial et social entre les structures d'État et les zones de caféiculture intensive et les zones forestières marginalisées, s'est structuré un antimonde servant de refuge pour ceux et celles qui refusent le système. Ces zones périphériques délaissées dans les années 1970-1980 changent de statut à partir du milieu des années 1980. L'antimonde marginal est en passe de devenir une réserve forestière et foncière attractive. Ce changement d'organisation territoriale marque le basculement de statut des espaces périphériques devenus la ressource nécessaire à l'extension des activités productrices.

Dans cette période qui débute au milieu des années 1980, l'État n'est plus l'acteur central, il ne fait qu'accompagner des logiques qui le dépassent tout en passant le témoin des outils décisionnels aux paysanneries ; ces dernières obtiennent ainsi des marges de manœuvre concernant l'outil de production que constitue la terre. Par ce basculement de la structure d'État productive vers la paysannerie, permis officiellement grâce à une série de mesures législatives, s'opère la transformation radicale de la structure territoriale provinciale. En effet, d'un territoire centré sur quelques pôles d'État visant à concentrer autour d'eux l'ensemble des activités productrices, le mouvement vise à l'inverse à la conquête des espaces périphériques.

Le moteur du renversement de la logique d'appropriation de l'espace entre État et paysanneries est dû à un contexte favorable constitué de deux éléments essentiels. D'une part l'ensemble des réformes structurelles, dont l'origine remonte à la fin des années 1970 mais qui prennent leur vraie puissance dans la première moitié des années 1980, a pour but de réformer l'économie vietnamienne afin de restaurer la confiance et faire progresser le niveau de vie de la majorité paysanne. D'autre part, vers 1986, au moment même où sont annoncées ces mesures macro-économiques, s'amorce une augmentation continue du prix du café jusqu'à atteindre en 1994 un prix extraordinaire, au sens propre, de 40 000 dôngs par kilogramme, alors que les prix moyens sont autour de 10 000 dôngs. Ainsi, avec un hectare de café les paysans des plateaux du Centre Viêt Nam ont pu accumuler en une saison l'équivalent de quatre années moyennes de récolte de café. Cet "or vert" suscite alors bien des vocations tant chez les autochtones que chez les allochtones. Par la conjonction de ces deux phénomènes majeurs, au moment où les fermes d'État commencent à rendre la terre aux paysans se crée un appel d'air vers toutes les terres pouvant porter des cultures commerciales pérennes. Dans les cours des écoles, sur l'esplanade des églises, sur les bords des chemins ou en pleine forêt tout est bon pour planter des caféiers dans le Tâ

Nguyễn. Cette "folie" qui s'empare de la population des plateaux semble ne plus devoir s'arrêter ; un supposé "cycle vertueux du développement" est enclenché sur les hautes terres.

Afin de préciser les profondes modifications qui s'opèrent dans les plateaux du Centre, on distingue dans le propos de ce dernier chapitre trois grands thèmes contribuant à la reconstruction de légitimités. Le premier point porte sur un nouveau type de migration : le rôle joué par l'arrivée importante des migrants spontanés. Ce phénomène marque non seulement l'accélération de la croissance de la population dans les plateaux mais aussi favorise l'arrivée de nouveaux groupes jusque là inconnus dans le Sud. Porteuses de valeurs et de pratiques nouvelles, ces populations s'implantent dans les marges de la province, contrairement au passé où les installations s'effectuent de manière privilégiée dans les centres ; ces nouveaux flux interviennent profondément à la fois dans l'organisation du territoire et dans les légitimités au fur et à mesure de la sédimentation des populations. Ces migrants exercent, dans le cadre de la ruée vers l'or vert, une pression sur les espaces périphériques participant à l'émiettement des réserves foncières que l'ancien modèle de gestion avait créé. Ces flux très importants tendent à créer une société culturellement et ethniquement très diverse, rendant difficile pour l'État la gestion de stratégies parfois divergentes.

Ce premier défi démographique qui échappe à l'État tout en servant ses intérêts, se rapporte à un second enjeu qui touche l'économie en développement de l'ensemble des plateaux. En effet, l'émergence des migrations spontanées s'inscrit dans un processus de relâchement du contrôle social et de libéralisation économique permettant de décloisonner le territoire productif vietnamien. Les réformes engagées vigoureusement au milieu des années 1980 tendent à transformer les relations État-paysans par le retour d'une partie des terres aux paysans et par la redéfinition des relations avec les employés des structures productives d'État. Ces réformes qui relèvent des instances nationales ont un impact puissant à l'échelle des paysanneries suscitant des espoirs d'autonomie parfois contrecarrés par la pression du marché qui s'exerce notamment sur les autochtones. Ainsi, les structures productives d'État qui se sont révélées être le pilier central de l'organisation productive et territoriale des plateaux voient leur place réduite par un désengagement d'une grande partie de ses activités antérieures ; par ailleurs l'État par le biais de ses compagnies soutient la nouvelle conquête de terres dans les espaces périphériques.

Enfin, dans un troisième temps, compte tenu du contexte de pression des migrants et du renouvellement des générations, de la compétition croissante autour de la terre et des prix du café, les paysanneries réagissent pour mobiliser les ressources qui se raréfient dans le cœur du bassin caféier. La déforestation, les sécheresses et les prix du foncier indexés sur celui du café rendent la reproduction familiale de plus en plus délicate pour ceux et celles qui se sont trouvés exclus d'une société où les valeurs monétaires se sont imposées. Ainsi, au moment même où à la faveur des réformes économiques est rendue possible l'autonomie des paysanneries autochtones, une partie d'entre elles se voient exclues du projet modernisateur qu'on leur avait promis en échange de la paix sociale. L'accroissement des inégalités qui se diffuse au sein des

différentes populations et des territoires accélère des dynamiques tendant à aller chercher de la ressource là où elle se trouve, c'est à dire dans les espaces périphériques relativement moins exploités. Ce faisant, se met en place un mécanisme d'extension des défrichages alimentant le bassin caféier en nouvelles terres. Ce mouvement vers les espaces marginaux structure un territoire selon une dynamique centrifuge contrairement au modèle centripète, actif à l'époque antérieure. Ce renversement des logiques territoriales tient une place importante dans l'émergence de nouvelles autochtonies selon les stratégies productives et l'histoire des villages.

### 5.1 Une nouvelle génération d'allochtones vers les périphéries

Alors que les migrants organisés sont des agents de l'État dans le compromis territorial et doivent donner une cohésion sociale, culturelle et territoriale aux plateaux du Tây Nguyên, les migrants spontanés sont un élément de mutation et de diversité. Ce phénomène de migration spontanée marque la transition entre un modèle de gestion étatique et un modèle plus ouvert à la paysannerie qui réalise cependant le souhait de l'État d'impulser une mixité ethnique dans les plateaux.

Migrations spontanée et organisée participent après la Réunification à l'accroissement élevé de la population : le Dak Lak de 1973 habité par 397 000 individus passe en 1986 à environ 740 000 habitants pour compter en l'an 2000 plus de 1 770 000 personnes<sup>957</sup>. En moins de trente ans la population a quadruplé, ce qui équivaut à une croissance démographique annuelle de plus de 5 % entre 1975 et 1999 contre une moyenne autour de 2 % à l'échelle nationale. Parallèlement à cet accroissement numérique, le Dak Lak passe de sept groupes ethnolinguistiques recensés en 1944-1945 à quarante-deux groupes<sup>958</sup>. Ces mutations dans la composition ethnolinguistique se sont faites au profit principalement des *Kinh* dont le taux de 44 % en 1975 atteint plus de 70 % en 1999<sup>959</sup>. Parallèlement, la part des autochtones (*Édé*, *Mnông* surtout) s'est réduite de 50 % en 1975 à un peu plus de 16 % à cette dernière date. De fait, 1975 marque pour la province de Dak Lak la date symbolique à laquelle les autochtones sont devenus numériquement minoritaires. Certes la population du Dak Lak a vu la part des *Kinh* croître de façon importante mais, depuis le milieu des années 1990, ce sont les différents groupes des montagnes du Nord qui arrivent en masse de sorte que la part de cette catégorie de population ne cesse de croître (voir *Graphique 3 La population de Dak Lak de 1960 à 1999*).

Cette génération de migrants représente une nouvelle strate d'allochtones dans les plateaux qui, contrairement à la précédente, se focalisent sur les espaces périphériques de sorte que la pression sur les ressources –notamment forestières- se fait croissante. Pour suivre ces populations dans leurs trajets, l'analyse aborde dans un premier temps les pôles d'origines et d'arrivée à Dak Lak de ces nouvelles populations et dans un second temps la fixation de ces groupes sur le territoire provincial.

---

<sup>957</sup> Minh Sơn, 2000, p. 90 et Central census steering committee, 2000, p. 119.

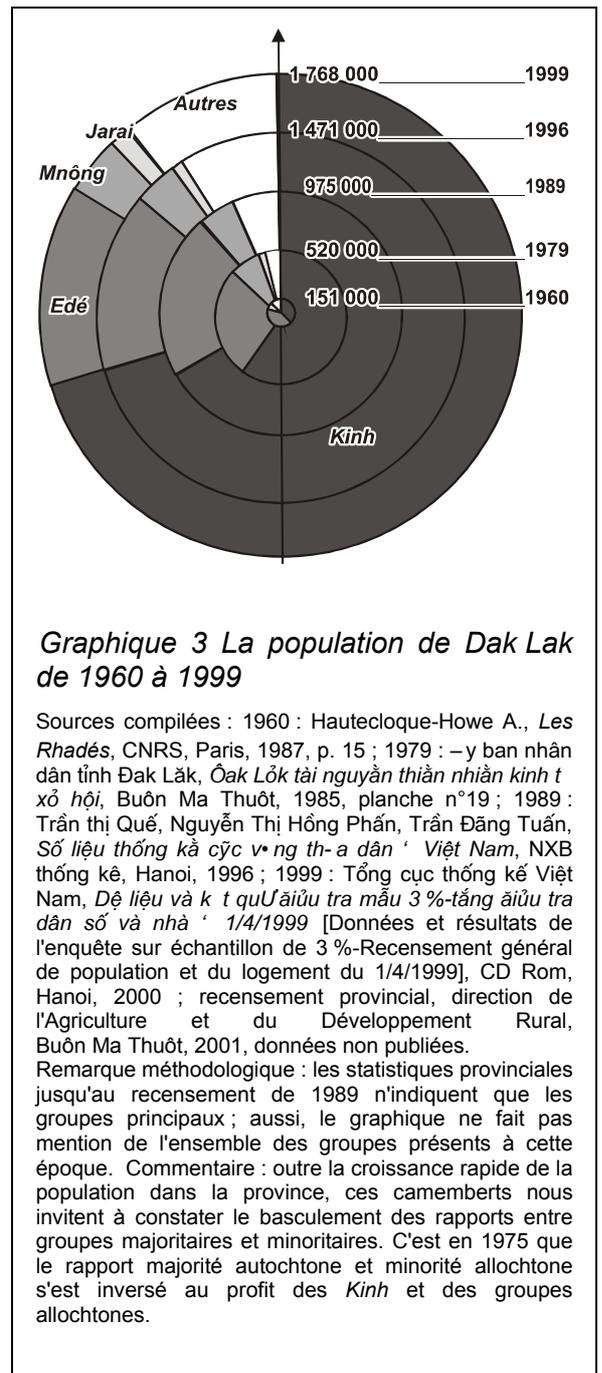
<sup>958</sup> Voir tableau en *Annexe 11 Les groupes ethnolinguistiques au Viêt Nam et dans le Tây Nguyên en 1999*.

<sup>959</sup> Nguyễn P., 1995, pp.6-7 ; *Sở nông nghiệp và phát triển nông thôn tỉnh Đak Lak*, 1998.

Comprendre l'impact que ces nouvelles mobilités ont sur l'organisation du territoire permet de saisir comment, en quelques dizaines d'années, les espaces périphériques ont été pris d'assaut par des populations revendiquant, à leur tour, une légitimité sur les terres agricoles du Tây Nguyên.

### 5.1.1 L'afflux des migrants spontanés

À partir du milieu des années 1980, les migrants organisés cèdent la place à d'autres types de populations. Indépendamment des conditions de vie dans les régions de départ<sup>960</sup>, l'augmentation des migrants spontanés peut être attribuée à deux facteurs essentiels. Le premier porte sur la croissance des prix du café dans le milieu des années 1980 et le second sur le relâchement des modalités administratives de mobilité à l'intérieur du pays. Concernant ce dernier point, les migrations spontanées ont pendant longtemps été freinées par l'usage du livret d'état civil (*hộ khẩu*). Ce système d'enregistrement des membres d'une famille importé de la Chine au milieu des années 1950 dans le Nord Viêt Nam est un outil de contrôle de la circulation de la population. Généralisé à tout le pays en 1975, ce système de régulation prévoit pour tous les candidats à la migration des autorisations à la fois au pôle d'arrivée et au pôle de départ sous la forme de lettres d'introduction. Disposer de ces papiers a permis de bénéficier d'aides de la part de l'État, de pouvoir s'intégrer dans les coopératives et de recevoir à ce titre des terres. Seulement, comme l'indique Andrew Hardy, ce système ne prévoit pas de sanctions pour ceux qui sont dans l'impossibilité de fournir d'authentiques



<sup>960</sup> On évoque brièvement cette question au moment d'analyser la structure foncière du Nord Viêt Nam, voir page 332.

autorisations<sup>961</sup>. Les appels répétés des familles venues en éclaireur dans le cadre des migrations organisées, l'appât du gain et des terres sont rapidement venus à bout d'un système bureaucratique chargé de maintenir chaque individu dans son unité administrative.

Afin d'évaluer le nombre de ces migrants et saisir les transformations opérées par rapport aux mobilités organisées, soulignons tout d'abord que les statistiques à l'échelle du Viêt Nam ne prennent en compte les migrants spontanés que depuis le milieu des années 1990. Malgré cette restriction, les données indiquent qu'en règle générale les migrants spontanés sont à plus de 95 % des migrants inter-provinciaux. Ils se dirigent en premier lieu (45 % des flux entre 1995-1999) vers le sud-est du pays, c'est-à-dire vers les provinces situées entre le Cambodge et Hồ Chí Minh ville (Đông Nai, Bình Duong, Bình Phước, Tây Ninh), à 33 % vers la région du Tây Nguyên et enfin pour 17 % d'entre eux vers le delta du Mékong<sup>962</sup>. Les enquêtes nationales, issues du dernier recensement de la population et prenant en compte les mobilités entre 1994 et 1999, indiquent que, de tout le territoire vietnamien, ces deux premières régions ont un taux positif d'entrée de migrants. Si, en chiffre brut, la région du Sud-Est a reçu le plus grand nombre de migrants (717 000), en chiffre relatif par rapport à la population, le Tây Nguyên est la région ayant accueilli le plus de migrants avec 239 000 personnes de 1994 à 1999 : le taux de migration nette sur cinq ans est de + 78‰ au Tây Nguyên contre seulement + 54‰ dans la région du Sud Est<sup>963</sup>.

En prenant une période de référence plus large et à plus grande échelle, retenons que dans les quatre provinces du Tây Nguyên (Kon Tum, Gia Lai, Dak Lak, Lâm Đồng), de 1976 à 1996, plus d'un million de personnes se sont installées. Plus de la moitié des migrants en route vers les plateaux du Centre ont choisi le Dak Lak comme destination<sup>964</sup>.

---

<sup>961</sup> Hardy A., 1998, pp. 280-286, 342-346.

<sup>962</sup> Phí Văn Kỳ, 2000, p. 15.

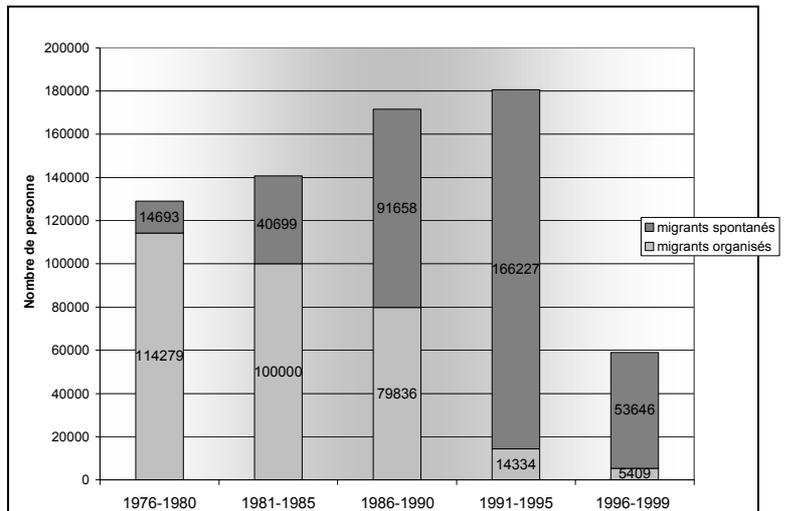
<sup>963</sup> Central census steering committee, 2000, p. 56. Le taux de migration nette pour une période de cinq ans (1994-1999) est calculé par le comité de la statistique vietnamien de la façon suivante :  $\log_e P_2 / P_1$ . Si  $P_1$  est la population n'ayant pas migré (les sortants sont additionnés aux restants),  $P_2$  est la population actuelle.

<sup>964</sup> Vũ Đình Lợi, 2000.

Alors que les migrants organisés sont arrivés au Dak Lak principalement dans les années 1975-1986, les migrations spontanées prennent le relais et amplifient considérablement les flux à partir de cette dernière date. La période située entre 1985 et 1990 est celle où s'opère le renversement du rapport entre migrants organisés et migrants spontanés au profit de ces derniers sous la forme d'une transition progressive (voir *Graphique 4 Répartition des migrants entrant à Dak Lak de 1976 à 1999*).

En vingt ans de 1976 à 1996 plus de 360 000 personnes arrivent librement à Dak Lak<sup>965</sup>. Si à ce chiffre s'ajoutent les migrants organisés, avec les réserves d'usage quant à de tels chiffres généraux, il est possible d'estimer aux environs de 700 000 le nombre d'individus entrés au Dak Lak au cours de ces deux décennies.

Concernant les migrations spontanées, les chiffres officiels qui évaluent



*Graphique 4 Répartition des migrants entrant à Dak Lak de 1976 à 1999*

Source : Huỳnh Thị Xuân, *Bỹo cỹo nhỹng ũh h- ' ng cũu vỹn ỹũ di dũn từ nỹng thũn rũ nỹng thũn lũn nhỹng v- ng dũn ỹ n ỹnh c- ' t nh Ők Lak*, 1998, p. 20 ; -y ban nhũn dũn tĩnh đũk Lũk, *Ph- ng ỹn phũn bũũo lũo ỹũũng ỹ dũn c- t nh Ők Lak (1998-2000-2010)*, dỹcembre 1997, p. 22. Remarque mĩthodologique : les sources concernant les flux de migrants sont souvent identiques. Nĩeanmoins en reprenant et en comparant l'annũaire statistique de 1991 (Cũc tĩng kũ tĩnh Đũk Lak, *Sũ liỹu thĩĩĩng kũ 1991*, Buũn Ma Thuỹt, 1992, tableau 42) de la province du Dak Lak avec celles compilĩes par la province en 1998, une diffĩrence est notable. Ainsi, en 1991 la province recense 21 331 personnes dont 9 357 ouvriers, alors que les donnĩes de 1998 indiquent pour la mĩme annĩe seulement 2 931 personnes. Faute de pouvoir dĩterminer laquelle de ces sources est la plus fiable, on a privilĩgiĩe celle qui fourni la plus grande cohĩrence dans le temps. Reste nĩeanmoins le fait que la proportion entre migrants spontanĩes et migrants organisĩes est ỹ peu prĩs identique (autour de 50 %).

Commentaire : les chiffres concernant la pĩriode 1996-1999 indiquent une baisse soudaine du flux migratoire ỹ Dak Lak, allant ỹ l'encontre des constats faits sur le terrain. La baisse du nombre des migrants statistiquement rĩpertoriĩes en 1997 et 1998 n'est pas justifiĩe. La volontĩ ẽtatique de rĩduire le nombre de migrants reste nĩeanmoins insuffisante ỹ bien des ẽgards (temps nĩcessaire ỹ la diffũsion de l'information, impact sur les motivations...), surtout dans un contexte oũ les prix du cafĩ sont encore ỹ ces dates satisfaisants (voir nos enquĩtes de terrain ỹ Ea Tam en 1998). D'aprĩs les rapports officiels, le tĩlĩgramme 1157/DP1 aurait entraĩnĩe une baisse de 3 % des arrivĩes de migrants (*Sũ nĩng nghiỹp vũ phũt tĩriĩn nĩng thũn tĩnh Đũk Lak*, juin 2000, p. 2), chiffre trop modeste pour avoir une influence rĩelle sur les flux recensĩes.

<sup>965</sup> Ces chiffres sont issus du bureau de la sĩdentarisation et des nouvelles zones ẽconomiques de la province de Dak Lak. Tran Dũc Dũn dans son travail cite aussi des chiffres tirĩs de ce mĩme organisme qui ẽvalue ỹ seulement 166 000 le nombre de personnes entrĩes ỹ Dak Lak spontanĩment (Tran Dũc Dan, 2001, p. 87-90). Ce chiffre paraĩt bien faible car il tendrait ỹ suggĩrer que les mouvements organisĩes sont supĩrieurs aux mouvements spontanĩes. Or les donnĩes en notre possession indiquent un rapport ẽquivalent entre les deux types de migrants (367 000 contre 316 000 personnes entre 1976 et 1996). Si on ajoute ỹ cela une marge d'erreur de 20 % infĩrieure au nombre rĩel de migrants spontanĩes (calcul qui paraĩt logique car par dĩfinition les mouvements de cette nature sont difficilement repĩrables), on obtient un chiffre de 403 000 personnes sur la mĩme pĩriode. Vũ Đĩnh Lũi en 2000 dans un ouvrage rĩfĩrencĩ estimĩe les migrants spontanĩes ỹ Dak Lak entre 1976 et 1997 ỹ 196 000 personnes pour un total de 409 000 personnes sur l'ensemble du Tũy Nguyĩn (Vũ Đĩnh Lũi, 2000, p. 121). Face ỹ l'incertitude des sources variant au sein d'un mĩme bureau, le chiffre oscille entre une fourchette basse (migrations de 1976 ỹ 1996 selon Trũn Dũc Dũn de 415 000 personnes) et une fourchette haute (migrations totales de 682 000 individus).

les flux à 367 000 personnes semblent assez sous-évalués comme l'indique Andrew Hardy<sup>966</sup>. En effet, de l'aveu du directeur du département de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques, en 1996, 21 % des familles ayant migré librement à Dak Lak ne sont pas enregistrées comme résidentes par la commune<sup>967</sup>. Depuis 1996 les statistiques affichent un nombre de migrants bien inférieur aux années précédentes (de 30 000 personnes en 1996 à seulement 8 000 en 1997, 1 300 en 1998 pour remonter ensuite à 15 000 en 1999)<sup>968</sup>. Cette baisse soudaine, faute de pouvoir être attribuée à des facteurs clairement identifiables, semble être plutôt l'effet, traduit en statistique et non en pratique, de la volonté du gouvernement vietnamien de voir cesser le flux de migrants, comme l'écrit aussi Andrew Hardy<sup>969</sup>.

Les autorités, en raison des dégradations environnementales et de la charge sociale que représente une telle croissance, ont souhaité réduire l'accueil des migrants. Ce désir s'est traduit en 1997 par une directive nationale 660 TTg et un télégramme officiel 1157/DP1 qui visent à restreindre l'arrivée des migrants spontanés en donnant à la province d'accueil la responsabilité de reconduire ses migrants illégaux vers leur ancien village. Dans ce cadre le Dak Lak a signé un accord avec la province de Thanh Hoa (une des plus pourvoyeuses en migrants à Dak Lak, 10 % des flux entre 1991 et 1995<sup>970</sup>) peu suivi d'effet puisque seulement onze personnes, soit 0,065 % des migrants spontanés entrés à Dak Lak dans la première moitié des années 1990<sup>971</sup>, sont retournées dans leur pays natal. Cette directive nationale, selon toute vraisemblance a connu le même destin que celle promulguée en 1983 (directive 40-HDBT) devant stopper les migrations spontanées<sup>972</sup>.

Au-delà des chiffres et de leurs imprécisions<sup>973</sup>, la spécificité de ce type de mobilité à Dak Lak réside dans deux aspects essentiels : l'origine géographique et l'appartenance ethnique.

---

<sup>966</sup> Hardy A., 2000. L'ouvrage de Vũ Đình Lợi donne pour Dak Lak de 1976 à 1997 un solde de 197 200 personnes seulement. Vũ Đình Lợi, 2000, p. 121.

<sup>967</sup> Huỳnh Thị Xuân, 1998, p.12. Les migrants qui ne disposent pas de papiers d'identité sont laissés à eux-mêmes et deviennent une proie facile pour tous ceux qui disposent d'un quelconque pouvoir. Ces migrants sont institutionnellement plus fragiles que les migrants organisés qui bénéficient d'un soutien de l'État ; dans la pratique les présidents de communes, en l'absence de lettre d'introduction, ne peuvent pas enregistrer l'arrivée de migrants ; ils leur conseillent, par exemple dans les zones les plus reculées, de partir dans la forêt afin de se « faire oublier ».

<sup>968</sup> Huỳnh Thị Xuân, 1998, p.12.

<sup>969</sup> Hardy A., 1998, p. 426.

<sup>970</sup> Voir pour la répartition des migrants spontanés entrant à Dak Lak par province d'origine le tableau en *Annexe 10 Les migrants spontanés par provinces d'origine et par districts de destination à Dak Lak*.

<sup>971</sup> Ủy ban nhân dân tỉnh Đắk Lak, décembre 1997, p. 6. On a pu constater à Yên Bái comment s'opère cette volonté politique de restreindre le flux migratoire. Lorsqu'un groupe de personnes demande aux autorités communales et provinciales une autorisation de départ (laquelle conditionne les modalités et la qualité de l'accueil à l'arrivée), celle-ci est acceptée ou refusée. En l'espèce, un groupe de *Đao* de Yên Bái avait fait la demande de partir à Dak Lak ; la réponse provinciale a été négative sous prétexte qu'à Dak Lak il n'y a plus de terres libres.

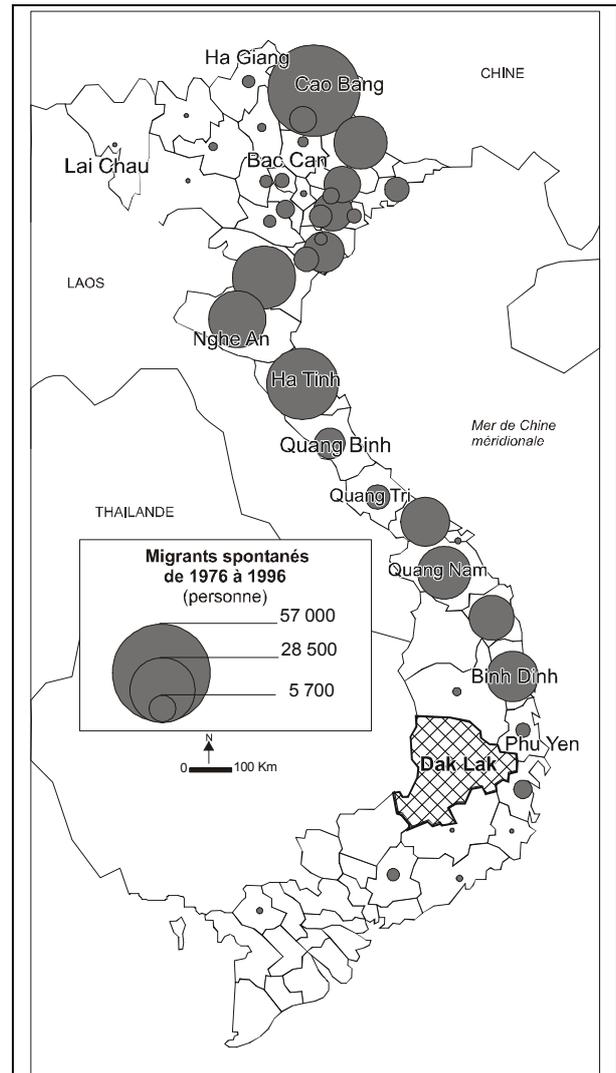
<sup>972</sup> Tran Dac Dan, 2001, p. 61.

<sup>973</sup> Voir Ủy ban nhân dân Đắk Lak, décembre 1997, p. 10. Les données se rapportant aux migrants spontanés à Dak Lak sont tirées de divers documents publiés par le Département des nouvelles zones économiques et du Développement Rural. Malgré les différences constatées entre ces données, on peut déduire des ordres de grandeur indicatifs. Ces chiffres concernent les provinces d'origine des migrants spontanés de 1976 à 1996, le découpage chronologique des migrants spontanés entrant à Dak Lak de 1976 à 1999, les différents groupes ethniques de migrants spontanés par provinces d'origine de 1976 à 1996, les différents groupes

a) Les origines géographiques

La comparaison des pôles de départs à partir des cartes des migrations organisées et spontanées, parallèlement à la croissance des flux, indique un élargissement des zones de recrutement à une grande partie des provinces du Nord. Alors que les migrants organisés étaient originaires de pôles très concentrés (Quang Nam-Da Nang principalement), les migrants spontanés ont des secteurs de départ bien plus diversifiés ; toutes les provinces participent, à différents niveaux, à la densification du Dak Lak avec néanmoins une prédominance de Cao Bang (voir *Cartes 24 Les migrants organisés entrant à Dak Lak par périodes de 1976 à 1996* et *Carte 27 Les migrants spontanés entrant à Dak Lak de 1976 à 1996*).

Par delà ce constat d'un recrutement diversifié, il est possible de découper par phases chronologiques ces migrations à Dak Lak, une première période de 1976 à 1985, une deuxième de 1986 à 1990 et enfin une dernière de 1991 à 1996 (voir *Cartes 28 Les migrants spontanés entrant à Dak Lak par périodes de 1976 à 1996*). Globalement, les zones de diffusion de migrants se sont déplacées du Centre vers le Nord sous la forme d'une transition entre les pôles traditionnels de la plaine et les zones septentrionales de montagne et du Centre.



**Carte 27 Les migrants spontanés entrant à Dak Lak de 1976 à 1996**

Source : d'après Cục định canh định cư - tỉnh Đắk Lắk, *Ph- ng yñ phân bố lao ãng-dân c- tnh Óok Lãk*, Buôn Ma Thuôt, décembre 1997, tableau hors-texte.

Commentaire : en comparant cette carte à celles des migrants organisés (voir *Cartes 24 Les migrants organisés entrant à Dak Lak par périodes de 1976 à 1996*), on remarque la diversification des pôles de départ à tout le nord montagneux vietnamien.

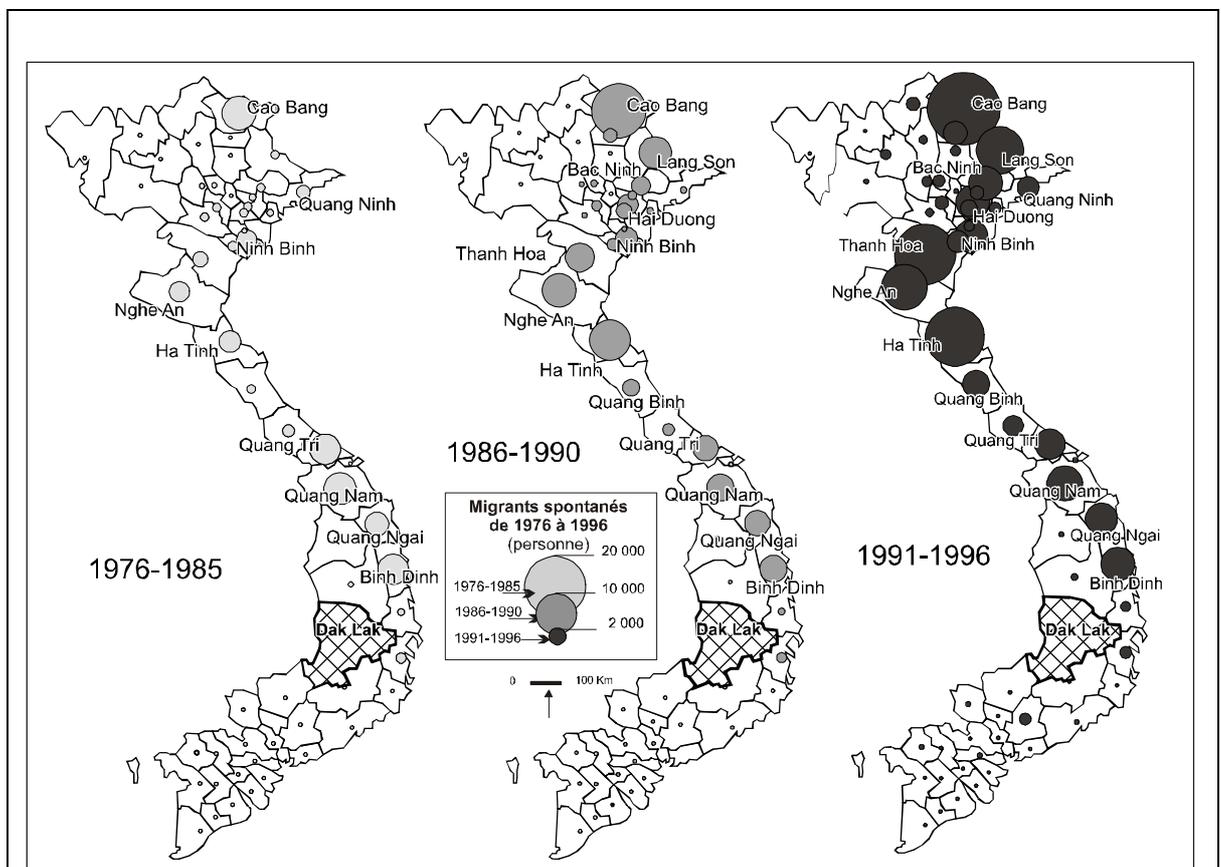
La période 1976-1985 représente une forme d'accompagnement des migrations planifiées contemporaines. Au nombre de 55 300 personnes officiellement enregistrées

---

ethniques de migrants spontanés par districts d'arrivée à Dak Lak de 1976 à 1996, les différents groupes ethniques par provinces d'origine et par districts d'arrivée à Dak Lak de 1976 à 1996.

par la province de Dak Lak, les migrants spontanés représentent seulement 26 % du total des entrants. La nature de cette migration non organisée est perceptible dans nos entretiens et dans les recherches sur les mobilités au Viêt Nam : dans la première moitié des années 1980 au moins, les migrants spontanés sont associés aux migrants organisés en raison de la similitude des pôles de départ et d'arrivée (la côte centrale du pays vers le centre de Dak Lak)<sup>974</sup> ; de plus, d'après nos enquêtes, les migrants spontanés des années 1980 sont pour une partie en tout cas des membres de la famille (au sens large du terme) des migrants planifiés venus en éclairneur<sup>975</sup>.

La période 1986-1990 est celle de la transition du "modèle" planifié au "modèle" spontané. Avec 91 650 personnes, les migrants spontanés représentent une courte majorité des flux migratoires et sont originaires toujours du Centre côtier malgré une forte augmentation des flux issus des montagnes du Nord. Les pôles de départ des migrants sont surtout le centre Nord (Thanh Hoa, Ha Tinh) et tout le Viêt Nam



**Cartes 28 Les migrants spontanés entrant à Dak Lak par périodes de 1976 à 1996**

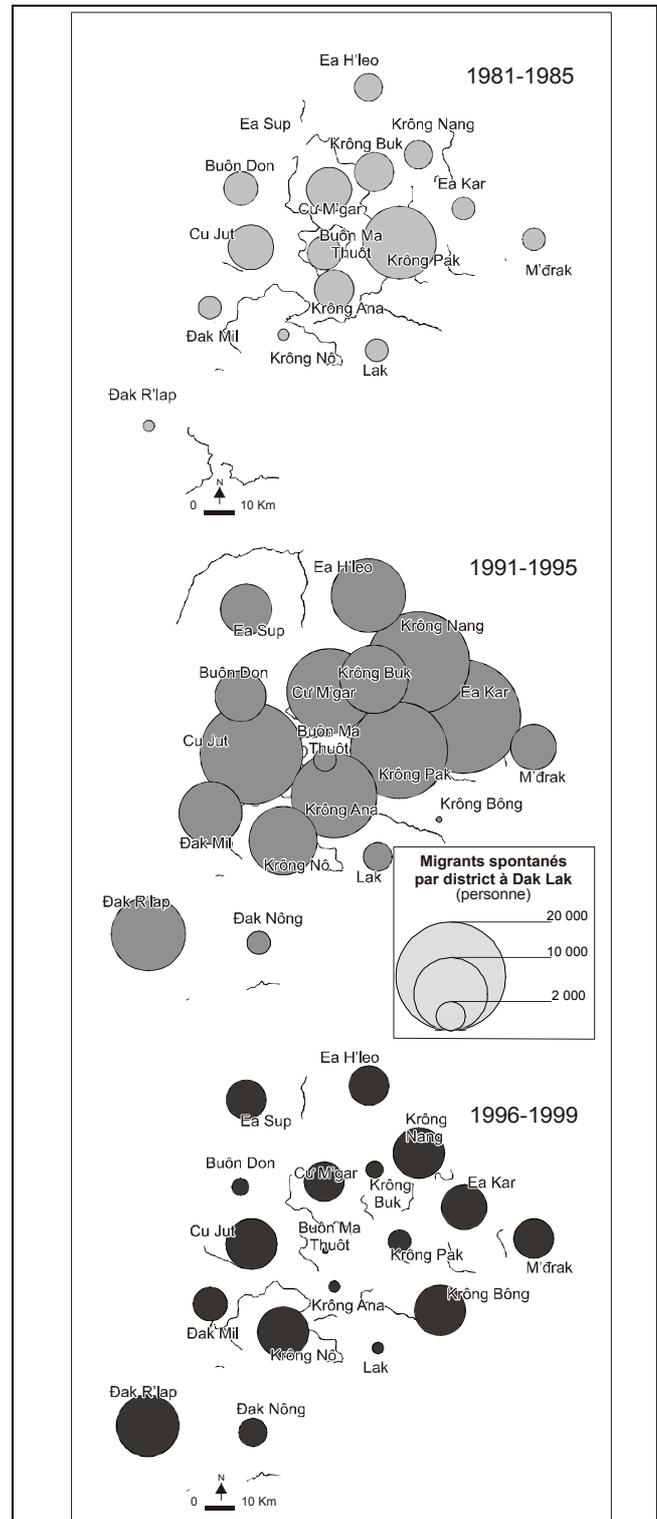
Source : d'après Cục định canh định cư- và vùng kinh tế mới tỉnh Đak Lak, *Báo cáo những tình hình công tác định cư và vùng kinh tế mới tỉnh Đak Lak*, février 1998, p. 18 ; Ủy ban nhân dân tỉnh Đak Lak, *Phân bố dân cư và lao động-dân cư tỉnh Đak Lak (1998-2000-2010)*, décembre 1997, annexe 2b.

<sup>974</sup> Voir notamment la thèse de Andrew Hardy. Les statistiques permettant de cartographier les arrivées de migrants planifiés dans chaque district de Dak Lak ne sont pas disponibles. La localisation des nouvelles zones économiques et des fermes d'État en 1981 donne néanmoins une indication sur la centralité des implantations étatiques, voir *Carte 18 Localisation des nouvelles zones économiques et des fermes agricoles d'État à Dak Lak vers 1981*.

septentrional.

À partir des années 1990 la mobilité non organisée représente l'essentiel des flux avec plus de 166 200 personnes contre 14 200 pour les migrations organisées. Dans cette période, la croissance est générale à l'échelle du pays avec une amplification des provinces situées au nord du Col des Nuages (celui-ci est localisé à la hauteur de Da Nang dans le centre côtier). Alors que les migrations organisées et spontanées des années 1980 sont cantonnées à la plaine et au delta du Fleuve Rouge, les populations du Nord montagnard se mobilisent vers le Tây Nguyên et Dak Lak en particulier. Parmi toutes ces provinces, celle de Cao Bang participe le plus aux migrations spontanées vers Dak Lak avec un total de 17 %. Ces flux varient de manière importante dans le temps : les migrations planifiées issues de Cao Bang de 1976 à 1995 et se rendant à Dak Lak atteignent le chiffre de cinq cents personnes alors qu'entre 1991 et 1996 les migrants spontanés de cette même province sont plus de 58 000 personnes.

L'observation du phénomène migratoire à plus grande échelle grâce à une série de cartes diachroniques de la province du Dak Lak permet d'analyser la répartition des nouveaux venus. Les statistiques du Département de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques (*cục ănh canh ănh c- và v•ng kinh t m' i*)



**Cartes 29 Les migrants spontanés à Dak Lak de 1981 à 1999**

Source : d'après Cục định canh định c- và vùng kinh tế mới tỉnh Dak Lak, *Tổng h"p ănh di cư tự do vào Ôok Lak (1976-31/12/99)* [Synthèse des migrants spontanés entrant à Dak Lak de 1976 à 1999], 2000 (non publié). Remarque méthodologique : les données fournies sont indiquées selon le découpage des districts de 1999.

<sup>975</sup> Voir sur l'importance des réseaux familiaux ; Tran Thi Van, Nguyen Manh Huan, 1995, p. 209.

concernant les migrants spontanés ont été ventilées selon plusieurs périodes d'arrivées (1981-1985 ; 1991-1995 et 1996-1999) selon les choix de localisation et le nombre de migrants dans chacun des dix-huit districts que compte le Dak Lak en 1999. Ces trois périodes-types représentées cartographiquement indiquent le changement de localisation des pôles migratoires spontanés dans cette province (voir *Cartes 29 Les migrants spontanés à Dak Lak de 1981 à 1999*). Pour lire ces cartes retenons les critères de la localisation et celui du nombre de migrants spontanés comparativement sur les trois périodes. Globalement le mouvement sur ces vingt années suit une tendance de croissance importante du nombre de migrants interrompue par une baisse significative selon une orientation générale centrifuge.

Pour la première période, les migrants spontanés arrivés à Dak Lak entre 1980 et 1985 sont distribués sur quatorze districts et s'implantent principalement aux alentours de Buôn Ma Thuôt : Krông Pak, Cu M'gar, Cu Jut, Krông Buk et Krông Ana. Ils rassemblent à eux seuls plus de 60 % des flux de cette période. Ces cinq districts correspondent à la présence des terres basaltiques riches, aux anciennes plantations coloniales devenues par la suite des fermes d'État et donc aux zones les plus densément peuplées.

La deuxième période sélectionnée (1991-1995) amplifie le phénomène constaté précédemment et s'apparente à "l'âge d'or" des migrants spontanés : environ 50 % du total des flux en 1976-1999 se concentre à cette période. Par rapport à la première moitié des années 1980, les migrants se répandent largement car aucun district provincial n'a échappé à leur arrivée. Même si l'essentiel des flux est venu densifier les districts du plateau basaltique, d'autres de plus en plus nombreux s'installent en périphérie. Dans cette période 1991-1995, les districts d'Ea Kar, Cu Jut, Krông Nang, Krông Pak se sont chargés en grande partie de les accueillir. Parmi tous les migrants 71 % sont des *Kinh*, alors que 29 % appartiennent à des ethnies minoritaires autochtones du Nord (les *N'ng* représentent 11 %, les *Tày* 9,2 %, les *Thy* 3 %, les *Dao* 2 %...) <sup>976</sup>. Cette phase migratoire est donc marquée par l'arrivée de nouvelles populations, des minorités ethniques allochtones dans les plateaux centraux. Dans cette période prend pleinement effet aussi la montée du prix du café allant en 1994 jusqu'à quatre fois le niveau du "prix plancher" estimé par les paysans <sup>977</sup>.

La troisième période (1996-1999), en nombre moins important que la précédente, est marquée par une diffusion des migrants vers les districts périphériques. Contrairement à ce qui prévalait dix ans auparavant, les districts du bassin caféier ne sont pas privilégiés et ne sont plus accessibles aux migrants disposant de peu de moyens. Les migrants se dirigent vers les dernières terres disponibles à Krông Bông, M'Drak, Ea Sup et surtout à Dak R'láp, alimentant ainsi l'expansion du bassin caféier. Pour la seule année de 1999, la tendance décrite est encore plus forte : plus de 70 % des migrants enregistrés à Dak Lak à cette date se sont installés dans le

---

<sup>976</sup> Voir Huỳnh Thị Xuân, 1998.

<sup>977</sup> Les paysans déclarent en moyenne un prix de revient aux environs de 15 à 20 000 dôngs par kilogramme de café sec.

district de Dak R'lap. C'est d'ailleurs dans cette région du sud du Dak Lak que la déforestation et la plantation de caféier sont alors les plus intenses<sup>978</sup>.

De cette superposition de phases migratoires, retenons le brassage simultané (migrations planifiées et spontanées) et diachronique (arrivée de différents endroits dans le temps) qui s'est opéré à l'échelle du Dak Lak en vingt ans. Par exemple Cu Jut entre 1980 et 1986 reçoit 45 % des migrants originaires de la côte centrale du Viêt Nam (Nam Dinh 22 %, Thua Thien Huê 12 %, Quang Nam 11 %) alors qu'en 1996 la moitié des arrivants viennent de Cao Bang (32 %) et de Lang Son (14 %). Chaque district de Dak Lak se trouve donc face à des "générations" de migrants d'origine géographique différente, appartenant à des groupes ethnolinguistiques divers et dans des contextes économiques et sociaux variés comme on l'évoque dans la section suivante.

## b) La diversité ethnique

L'ensemble des migrations spontanées a profondément bouleversé la structure sociale et ethnique de la province du fait de leur hétérogénéité. Dans le sillage de la majorité des *Kinh*, arrivent de nouveaux groupes jusque là peu présents dans les plateaux. Certes au lendemain des accords de Genève quelques catholiques d'ethnie *Dao* et *N'ng* s'étaient rendus aux environs de Dak Lak mais leur nombre et leur dispersion sur le territoire étaient réduites<sup>979</sup>.

Tous ces nouveaux migrants sociologiquement et culturellement différents à la fois des *Édé* et des *Kinh* rend la géographie de l'altérité du Dak Lak particulièrement complexe à tel point que cette province est l'une des plus diverses du pays : elle regroupe, selon le Comité populaire de Dak Lak, aujourd'hui plus de quarante ethnies sur les cinquante-trois officiellement recensées au Viêt Nam<sup>980</sup> de sorte qu'il est possible de qualifier le Dak Lak de "*melting pot*" vietnamien. À ce sujet, le projet de réalisation du creuset national dans les montagnes où toutes les ethnies sont représentées est aujourd'hui réalité mais sans que l'État n'ait, semble-t-il, jamais eu les moyens d'entreprendre un tel mélange ethnique.

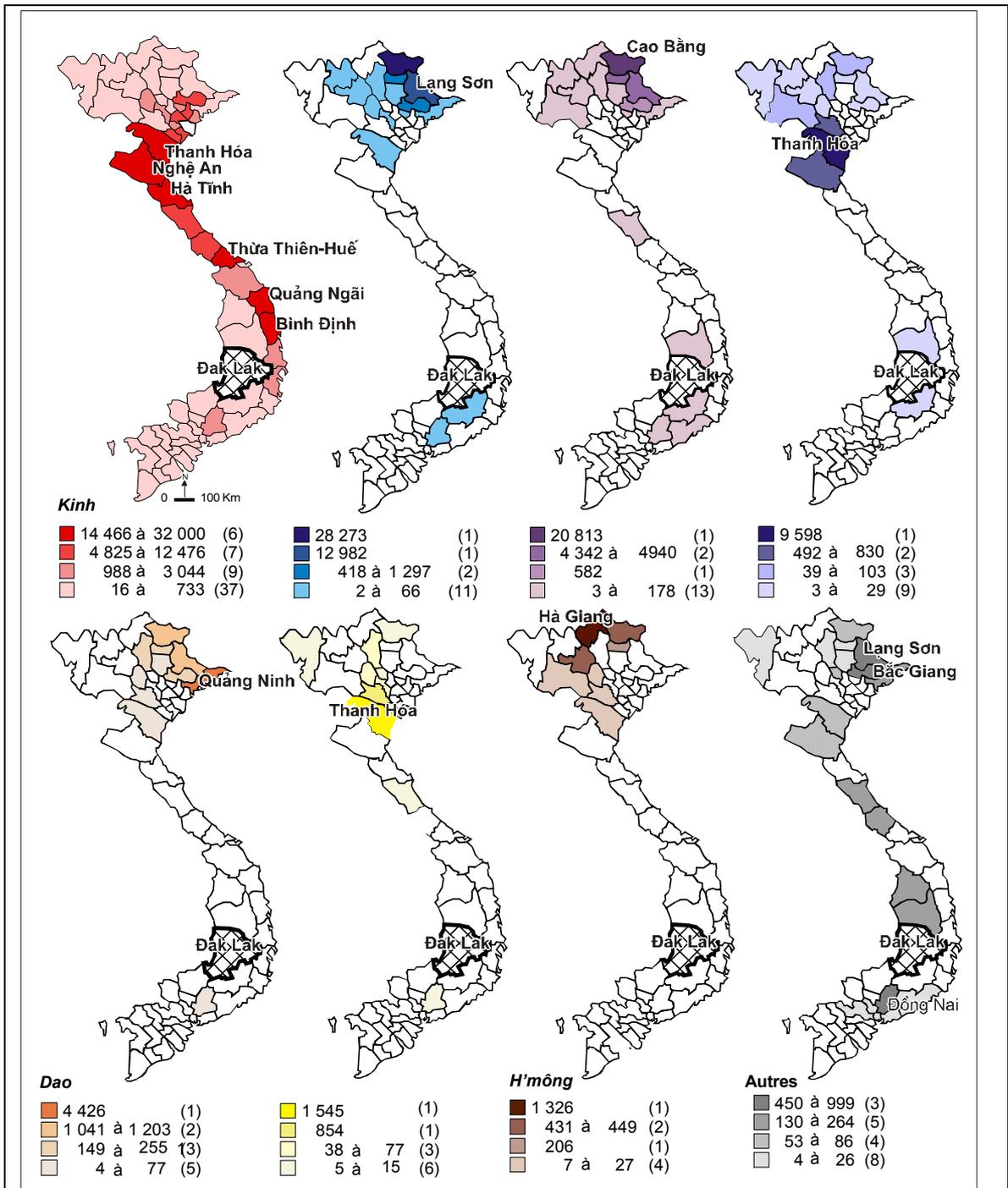
---

<sup>978</sup> Les statistiques provinciales de 2001 laissent apparaître une multiplication par sept (la plus forte) des surfaces plantées en caféier par rapport à 1995 dans le district de Dak Rlap, voir Cục thống kê tỉnh Đak Lak, *Niên giám thống kê năm 2001, 2002*, p. 68. Voir Cartes 39 *L'évolution des surfaces de caféières à Dak Lak entre 1990 et 2001*.

<sup>979</sup> Sur la carte représentant la région de Buôn Ma Thuôt il est possible de localiser différents villages. Voir la Carte 16 *La ville de Buôn Ma Thuôt en 1960 et sa périphérie*, page 196. Cette question des migrants arrivés avant 1975 n'est pas abordée en raison de leur relatif faible impact sur les dynamiques actuelles du Dak Lak ; se reporter à la thèse de Andrew Hardy pour une analyse fouillée de ces questions. Hardy A., 1998.

<sup>980</sup> Nguyễn An Vinh, 2000, p. 11.

Pour traiter de la diversité ethnique contemporaine, la série de cartes représentant l'origine géographique des groupes ethnolinguistiques, constituée à partir de données fournies par le Comité populaire de Dak Lak, indique les origines géographiques de

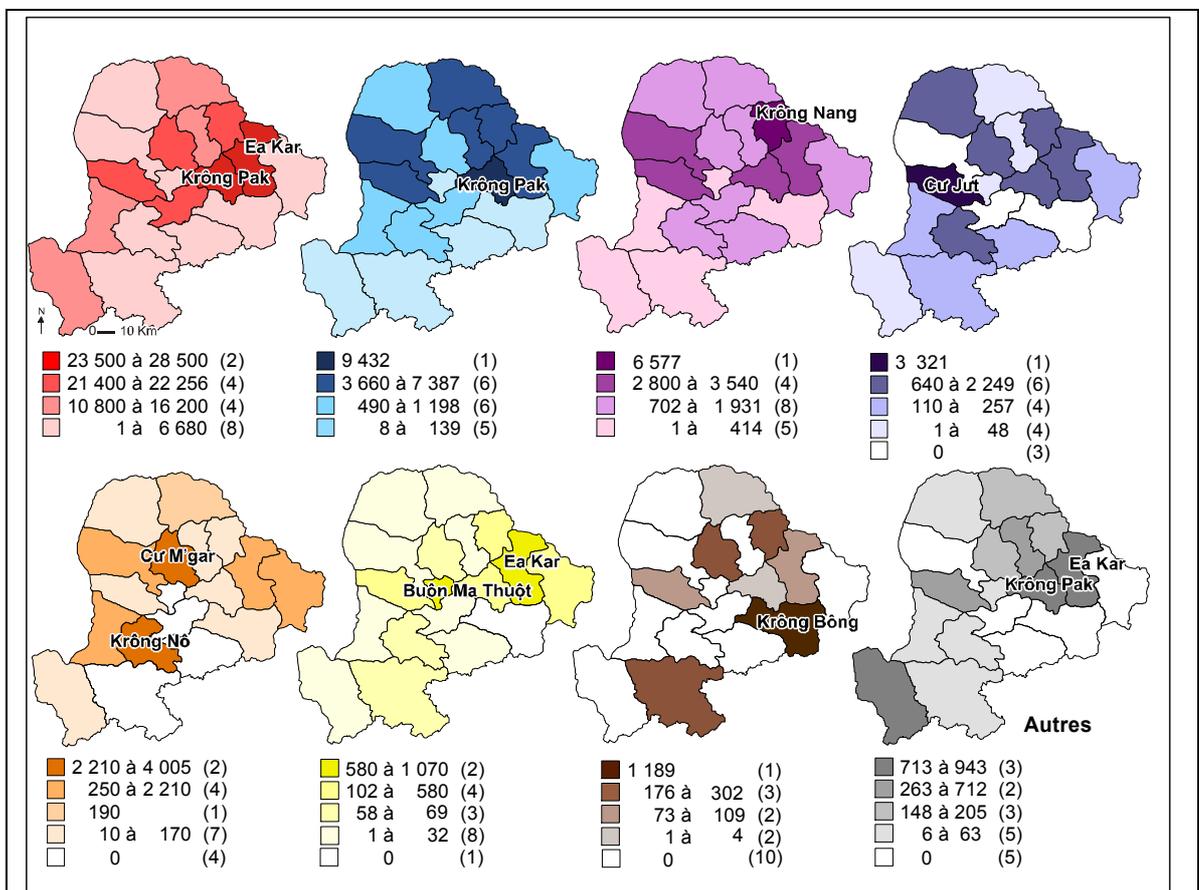


**Cartes 30 Les migrants spontanés alloctones entrant à Dak Lak de 1976 à 1996**

Source : d'après Ủy ban nhân dân tỉnh Đắk Lắk, *Phân bố dân cư và phân bố lao động-dân cư tỉnh Đắk Lắk (1998-2000-2010)*, Buôn Ma Thuột, décembre 1997, tableau 2b. Remarque méthodologique : entre parenthèses figure le nombre de provinces concernées par la classe correspondante. Les groupes sont représentés, de gauche à droite, dans l'ordre croissant des effectifs respectifs. Sur la méthode de représentation cartographique, voir remarque méthodologique figurant dans l'encadré des *Cartes 26 La répartition des groupes ethnolinguistiques dans la commune de Xuân Phú (Ea Kar) en l'an 2000*. Commentaire : la géographie migratoire des groupes ethnolinguistiques s'installant à Dak Lak de 1976 à 1996 est rattachée aux zones d'origines des populations migrantes. Chaque groupe peut être associé à une province particulière dressant un portrait des migrations spatialement et ethniquement varié selon le principe de l'union d'une ethnie à une province. On notera dans ces parcours la présence d'une primo-implantation dans des provinces du Centre et du Sud, notamment des N'ng, des Tày et des Th'yi, suivie par la suite d'une installation à Dak Lak.

chacun des groupes entrant dans la province entre 1976 et 1996 (voir *Cartes 30 Les migrants spontanés allochtones entrant à Dak Lak de 1976 à 1996*). En croisant ces cartes avec celles des districts d'arrivée à Dak Lak par groupes ethnolinguistiques, il est possible de saisir la complexité du phénomène migratoire. À l'échelle du Viêt Nam et selon l'importance des groupes, notons que l'essentiel des flux issus du Centre est composé de *Kinh*, alors que la partie septentrionale recrute ses migrants dans d'autres groupes minoritaires de sorte que plus les migrations sont récentes, plus il s'avère que les migrants appartiennent à ces groupes minoritaires.

Ainsi, six provinces, toutes situées au Nord du pays, se caractérisent par la faible part des *Kinh* dans le contingent des migrants spontanés sur les trente années répertoriées : Cao Bang et Lang Son (*N•ng-Tày*), Quang Ninh (*Dao*), Hoa Binh (*M-ông-Thỹ*), Ha Giang (*H'mông*) et Bac Can (*Tày*) ont moins de 5 % de *Kinh*, ce qui correspond à une forte représentation des minorités ethniques par rapport à la part des *Kinh* dans la population totale de ces différentes provinces. Chaque groupe d'ethnie minoritaire a une géographie propre renvoyant à des provinces et des districts



**Cartes 31 La répartition des migrants spontanés à Dak Lak de 1976 à 1999**

Source : d'après –y ban nhân dân tỉnh Đak Lak, *Ph- ng ỹn Phân bố lao ãng-dân c- tnh ÔokLak (1998-2000-2010)*, Buôn Ma Thuột, décembre 1997, tableau 2a.

Remarque méthodologique : entre parenthèses figure le nombre de provinces concernées par la classe correspondante. Les groupes sont représentés, de gauche à droite, dans l'ordre croissant des effectifs respectifs. Les données de ces cartes, bien qu'issues de la même source statistique, ne correspondent pas complètement à celles indiquées sur les cartes à l'échelle du Viêt Nam. Pour les chiffres détaillés, voir *Annexe 10 Les migrants spontanés par provinces d'origine et par districts de destination à Dak Lak*. Sur la méthode de représentation cartographique, voir remarque méthodologique figurant dans l'encadré des *Cartes 26 La répartition des groupes ethnolinguistiques dans la commune de Xuân Phu (Ea Kar) en l'an 2000*. Commentaire : originaires de provinces différentes, les groupes ethniques se rendant à Dak Lak mobilisent des réseaux migratoires distincts les redistribuant sur l'ensemble de la province. À noter la propension de certains groupes, comme les *H'mông*, arrivés tardivement à s'installer dans des espaces périphériques.

particuliers, exception faite des *N•ng* et des *Tày* qui partagent dans de nombreuses provinces septentrionales les mêmes espaces. Toujours à l'échelle du Viêt Nam, notons aussi qu'une faible part de migrants (*Tày* et *Thỹi*) sont entrés à Dak Lak entre 1976 et 1996 dans une deuxième étape, après un séjour dans d'autres provinces du Tây Nguyên.

L'analyse nationale présente des limites certaines et a tendance à occulter la finesse des répartitions ethniques. En descendant dans les échelles géographiques, la représentation de l'implantation différentielle des groupes de migrants spontanés par districts à Dak Lak laisse apparaître une complexité plus grande des mobilités, à la fois dans le temps et dans la ventilation ethnique de mêmes zones géographiques (voir *Cartes 31 La répartition des migrants spontanés à Dak Lak de 1976 à 1999*). Ainsi, les *Dao* originaires de la province de Quanh Ninh (88 % du flux provincial) sont installés originellement dans cinq des douze districts que compte Dak Lak. Ces migrants *Dao* dans les années 1991-1996 se retrouvent dans cette province, concentrés à Cu M'gar (67 % essentiellement dans les communes de Ea M'droh et Cu Suê) et à Krông Nô (30 %, commune de Nam Nung). De la même manière la province de Hoa Binh entre 1981 et 1990 compte 55 % de *M-ờng* installés dans le district de Buôn Ma Thuôt (communes de Hoa Thang et Ea Kao) ; dans la période 1991-1996 elle se caractérise par les flux composés à 32 % de *Thỹi* (issus du district de Mai Châu) qui se sont installés à leur grande majorité dans le district de Krông Nang (Dia Ya notamment). Un dernier exemple peut être donné avec la province de Ha Giang. Les migrants de cette province en 1991-1995 sont des *Kinh*, issus de trois districts seulement, qui se concentrent dans le Krông Ana. Par la suite, en 1996, les groupes ethnolinguistiques issus de Ha Giang se sont modifiés au profit des *H'mông* en quasi-exclusivité. Ces derniers se sont implantés à Krông Bong (91 % de l'effectif du district) et plus précisément encore dans les deux communes de Cu Pui et Cu Dram (54 % de la population de cette dernière commune). Ainsi, en l'espace de quelques années, on a pu observer dans les flux issus de Ha Giang une substitution des groupes de migrants entre eux et une tendance à l'installation dans des zones plus éloignées. De ces exemples, retenons qu'une même province dans le temps a envoyé à Dak Lak des groupes ethniquement différents qui eux-mêmes se sont installés dans des zones distinctes. Cet aspect labile dans le temps et dans l'espace des flux migratoires donne la mesure de la complexité des mobilités.

En croisant les provinces de départ avec le district d'arrivée en fonction du groupe ethnique, on constate que les populations issues de diverses provinces et *a fortiori* de districts très éloignés se répartissent inégalement sur le territoire du Dak Lak. Par exemple les *Thỹi* originaires principalement de provinces situées au centre comme au Nord s'implantent, indépendamment de leur nombre, dans des secteurs géographiques différents : les *Thỹi* de Hoa Binh à leur arrivée sont concentrés dans le Nord-Est de la province, les *Thỹi* du Nghê An dans le Cu M'gar, les *Thỹi* de Cao Bang à M'drak, les *Thỹi* de Thanh Hoa, plus nombreux, dans les districts périphériques et enfin les *Thỹi* de Son La dans le centre de la province (voir *Carte 32 L'implantation des migrants*

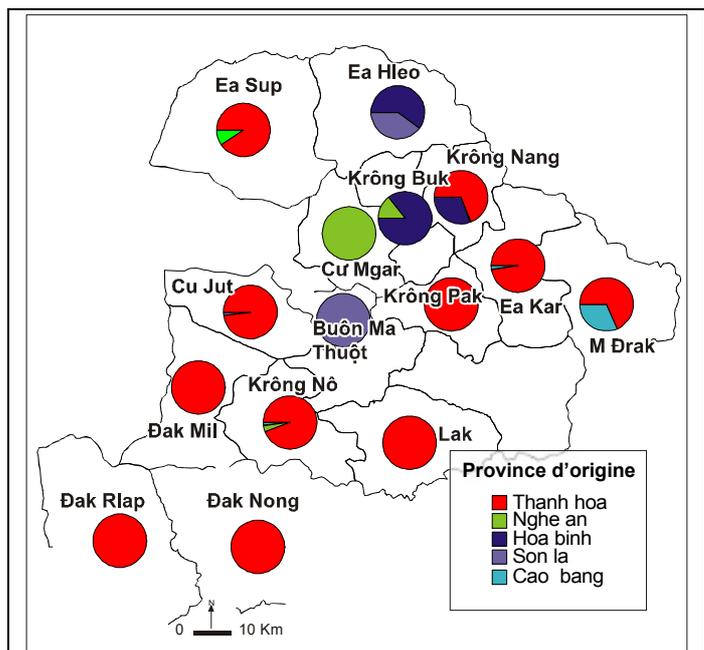
spontanés d'ethnie Thyi de 1975 à 1996 dans les districts de Dak Lak selon la province d'origine). Entrent en jeu dans la répartition la date d'entrée, les moyens financiers et les réseaux sociaux préexistants. On verra d'ailleurs ci-dessous l'importance de ces relations dans l'ancrage territorial (voir *infra* 5.1.2 La fixation des minorités dans les marges du territoire).

Alors qu'en moyenne de 1976 à 1996, les migrants spontanés appartenant à des groupes d'ethnies minoritaires allochtones représentent 30 % des flux, certains districts se caractérisent par des concentrations importantes ; par exemple 91 % des migrants arrivés à Krông Bong sont des *H'mông* entre 1976 et 1999, de la même manière 87 % des migrants spontanés arrivés à Dak Mil sont des *Kinh*, et à Buôn Don 52 % des migrants sont des *Tày* et des *N'ng*.

Ces données interrogent les différences sociales qui caractérisent ces migrants et les conséquences qu'une telle concentration peut occasionner. L'illettrisme, par exemple, qui touche 10 % des migrants spontanés âgés de 18-25 ans contre 2 % pour les migrants organisés<sup>981</sup>, illustre un statut social inférieur conduisant ceux-là à percevoir et à utiliser l'espace de manière spécifique.

En effet, l'implantation des migrants spontanés à Dak Lak au milieu des années 1990 vers les districts périphériques correspond à l'impossibilité pour ces migrants de s'installer dans les espaces centraux où la terre est amplement occupée et hors de portée financière. Transposant leurs modes d'appropriation de l'espace, les migrants, notamment les minorités ethniques allochtones

issues du Nord, partent à la conquête des massifs forestiers en reproduisant les pratiques agricoles d'essart-brûlis. Ainsi, alors que les autorités du Tây Nguyên ont passé plus de vingt ans à sédentariser les autochtones, au milieu des années 1990, une nouvelle population pratiquant l'essart-brûlis apparaît dans le Dak Lak. À cette



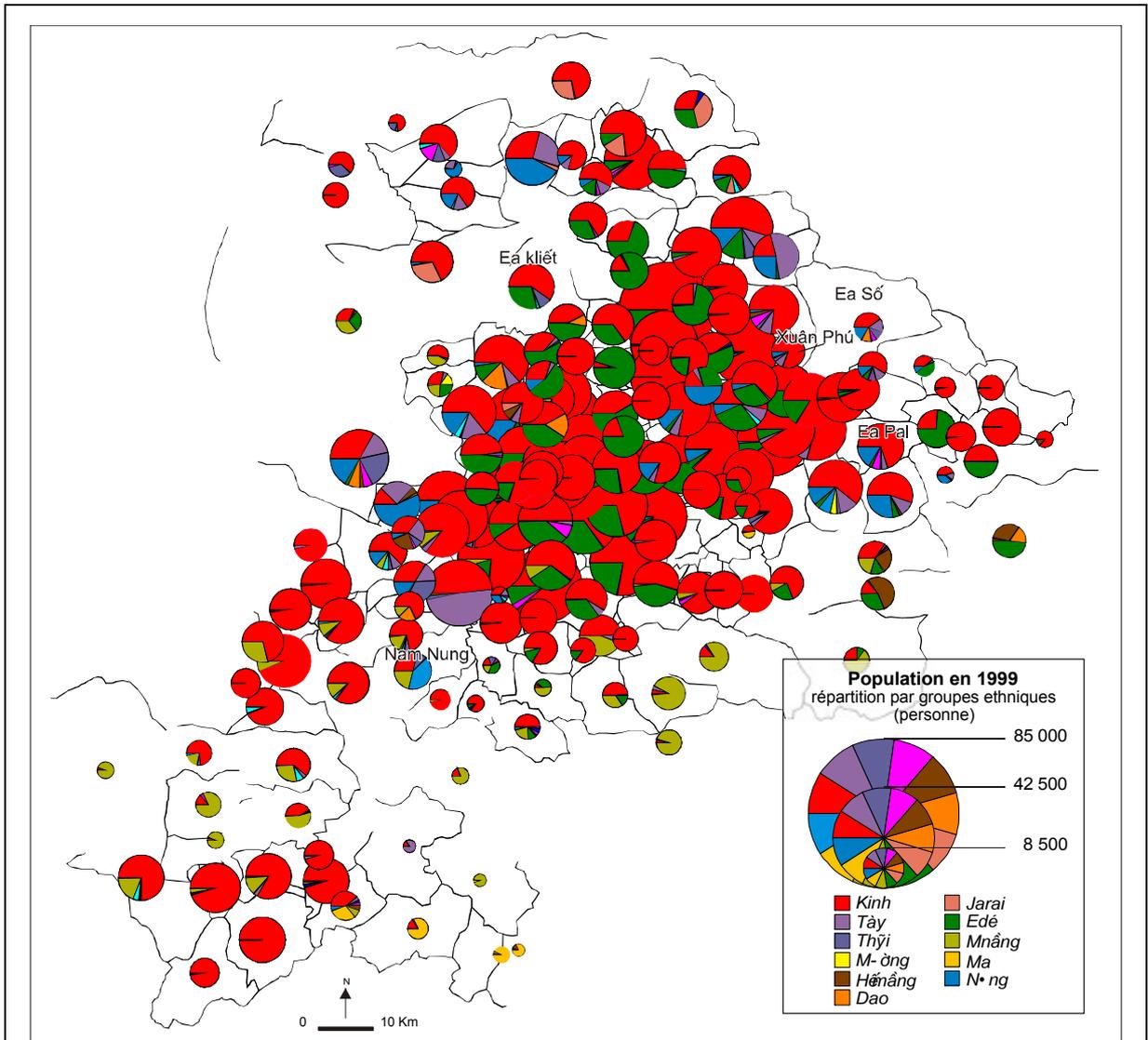
Carte 32 L'implantation des migrants spontanés d'ethnie Thyi de 1975 à 1996 dans les districts de Dak Lak selon la province d'origine

Source : d'après Danida Daklak database management system, *Srepok water action plan project database management*, Buôn Ma Thuột, 2000, support cd rom, fichier "illegal migrant". Commentaire : en croisant la localisation des migrants et leur origine, on constate la capacité des familles de même origine à se concentrer sur des espaces proches. Cette aptitude à conserver des noyaux sociaux dans le territoire de destination donne à voir une géographie socialement segmentée de la province du Dak Lak où, au-delà du critère strictement ethnique, le sentiment de proximité et les relations familiales sont déterminantes.

<sup>981</sup> Huỳnh Thị Xuân, 2000.

nouvelle charge de travail, les services de la province ont tenté de gérer cette situation en procédant à la relocalisation des groupes migrants à travers la province. C'est donc à la faveur de ces migrations que les services de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques changent de fonction et s'orientent vers ces populations considérées comme les plus fragiles en quête de terre.

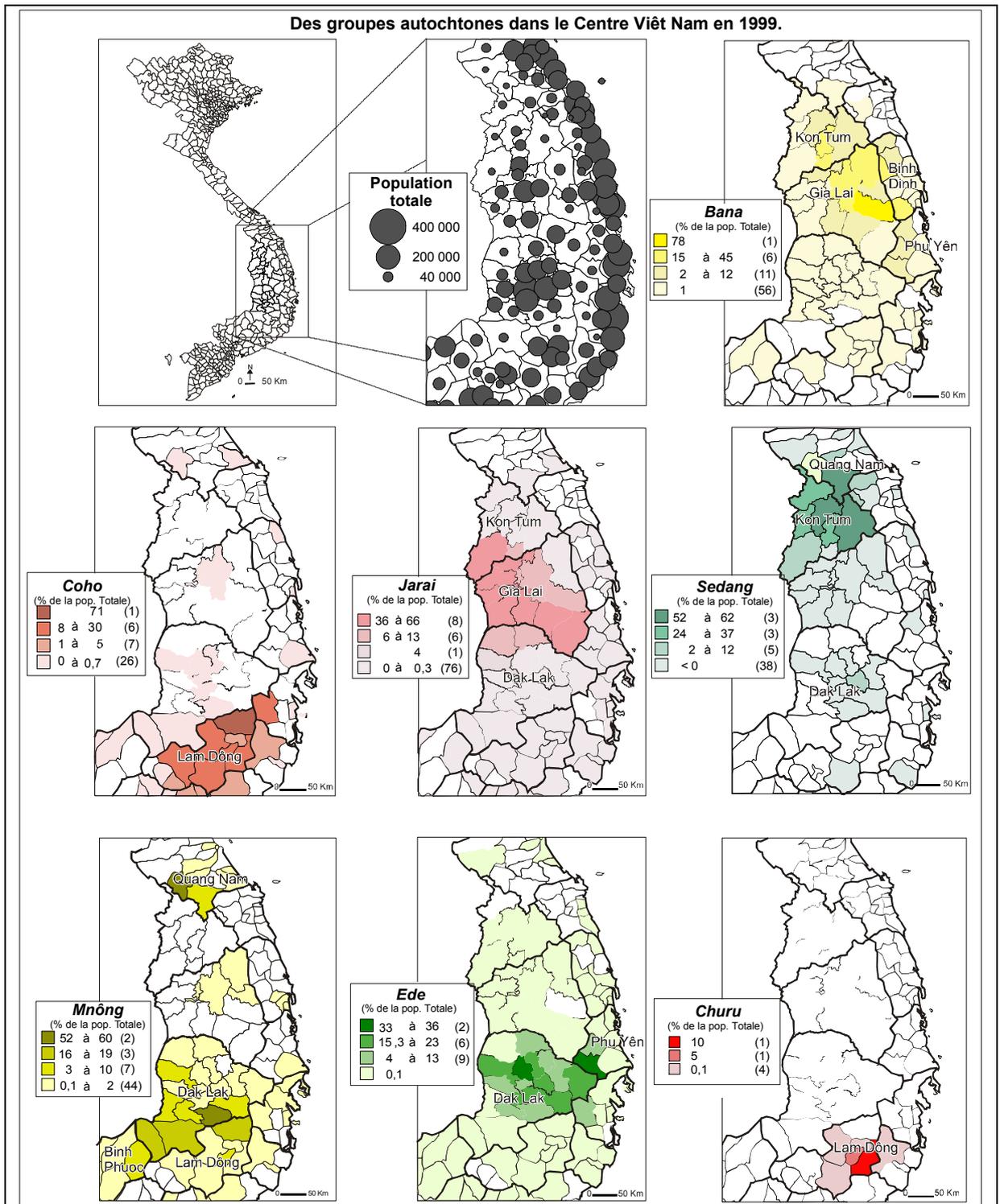
Le territoire qui nous est donné à voir avec ces flux migratoires complexes tranche avec la représentation ordonnée que l'État a mise en place dans le cœur du bassin caféier. À la fin des années 1980-début des années 1990, alors que les dernières familles d'autochtones sont intégrées dans les structures productives d'État aux alentours de Buôn Ma Thuôt, dans les marges l'afflux de ces migrants spontanés change radicalement la donne territoriale.



**Carte 33 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1999**

Source : d'après Danida daklak database management system, *Srepok water action plan project database management*, Buôn Ma Thuôt, 2000, support cd rom, fichier "population by commune".

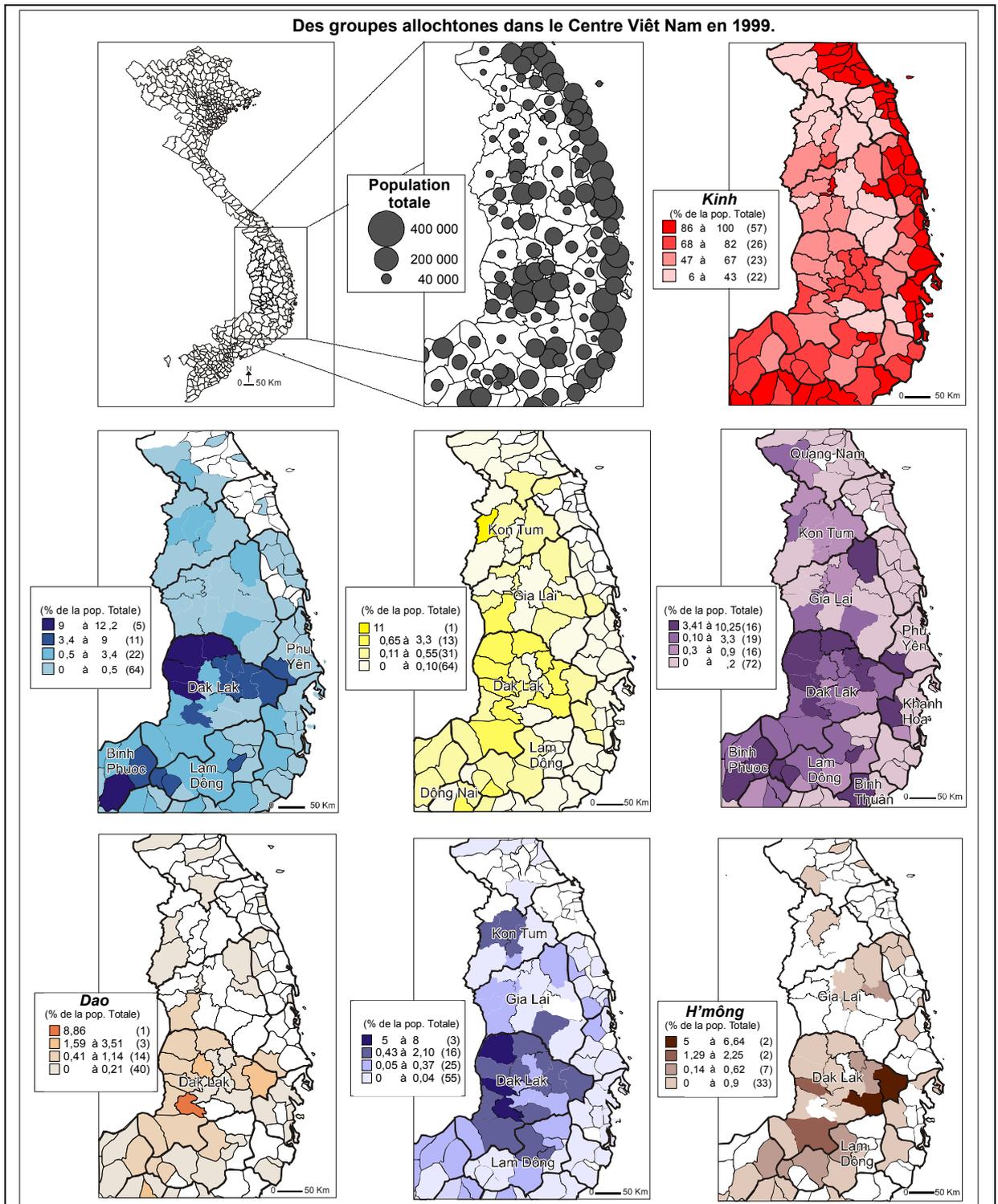
Commentaire : la représentation cartographique à l'échelle provinciale donne une image de la diversité ethnique à Dak Lak et des différences de densité de la population. Le double axe central de la province, c'est-à-dire l'axe nord-est/sud-ouest et l'axe centre-est/centre-ouest, qui se recoupe à Buôn Ma Thuôt, est la colonne vertébrale de l'implantation *Kinh* suivant les zones de caféières. Cependant cette implantation ne s'est pas faite entièrement au détriment des autres groupes, puisque apparaissent sur les mêmes localisations les *Edé*. Dans les espaces moins denses, la présence des *Mnông* est remarquable dans son étendue spatiale distincte de celle de 1979 (voir *Carte 25 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1979*) : cette minorité s'est diffusée dans les zones forestières de Buôn Don à l'ouest. C'est ce même type de phénomène qu'ont connu les *Jarai* lorsqu'ils descendent vers le sud provincial. Les dynamiques contemporaines voient l'apparition de nouveaux groupes qui n'étaient pas recensés en 1979 (à noter les réserves méthodologiques sur ce recensement de l'époque qui considérait sans doute comme négligeable la prise en compte des migrants allochtones d'ethnies minoritaires). Ces derniers se sont propagés principalement dans la partie centre et nord de la province et sont, pour l'essentiel, disséminés dans les zones frontalières.



**Cartes 34 Les principales populations autochtones du Tây Nguyên en 1999**

Source : d'après Tổng cục thống kê Việt Nam, *Dữ liệu và kết quả điều tra mẫu 3 %-tổng điều tra dân số và nhà ở 1/4/1999* [Données et résultats de l'enquête sur échantillon de 3 %-Recensement général de population et du logement du 1/4/1999], CD Rom, Hanoi, 2000.

Commentaire : cette carte du recensement de la population du Tây Nguyên en 1999 représentant les principaux groupes autochtones indique une répartition ethnique provinciale segmentée : *Sedang* et *Bana* [Banhar] à Kon Tum, *Jarai* et *Bana* [Banhar] à Gia Lai, *Édé* et *Mnông* à Dak Lak, *Coho*, *Churu* et *Ma* au Lam Dong. Les groupes autochtones plus que les allochtones sont concentrés dans quelques districts, leurs zones d'habitat respectives se superposent mal les unes aux autres. À noter que les délimitations des "pays" ethniques correspondant aux maillages provinciaux, se trouvent en partie invalidées ; on remarque par exemple que les *Édé* sont fortement présents dans les provinces de Khanh Hoa et Phu Yên, alors que leur "pays" les confine au Dak Lak. Ainsi, les limites des "pays ethniques" peuvent varier en fonction des échelles et des critères qui sont mobilisés pour les construire.



**Cartes 35 Les principales populations allochtones dans le Tây Nguyên en 1999**

Source : d'après Tổng cục thống kê Việt Nam, *Dữ liệu và qu t quU ấu tra mẫu 3 %* [Données et résultats d'enquêtes d'échantillon à 3 %], disque compact ROM, Hanoi, 2000. Commentaire : par rapport à la série de cartes précédentes, on constate une plus grande dispersion des allochtones à travers le Centre Viêt Nam. En effet, à l'exception des populations à effectifs réduits, les groupes sont dispersés sur plusieurs provinces mais à des pourcentages de concentration bien moindre que les autochtones. De ces deux séries de cartes, on peut discerner deux manières de s'approprier l'espace : la première, celle des autochtones, correspond à un principe de concentration sur des espaces restreints alors que la seconde, se caractérise par une dispersion sur de vastes territoires.

### 5.1.2 La fixation des minorités dans les marges du territoire

L'afflux des populations d'origine septentrionale dans des zones peu maîtrisées du territoire provincial conduit les autorités à repenser le modèle de la sédentarité tel qu'il a été mis en œuvre au milieu des années 1970. L'hétérogénéité des groupes ethniques et leur diffusion dans de nombreux districts sont autant d'éléments à prendre en compte par les provinces lorsqu'elles envisagent de favoriser la fixation de ces nouvelles minorités. Dans ce processus on distingue deux aspects. D'une part on aborde les transformations contemporaines de zones destinées à l'accueil des migrants avec l'organisation de nouvelles zones économiques dans le but de circonscrire les dégradations environnementales dont les migrants spontanés sont jugés responsables. D'autre part, cette installation de nouvelles populations allochtones dans les espaces périphériques nourrit un consensus entre les structures productives d'État et ces migrants au détriment de la ressource que l'on entend protéger. La fixation des minorités ethniques dans les marges est un des éléments contribuant à l'ouverture et l'exploitation croissantes des marges provinciales.

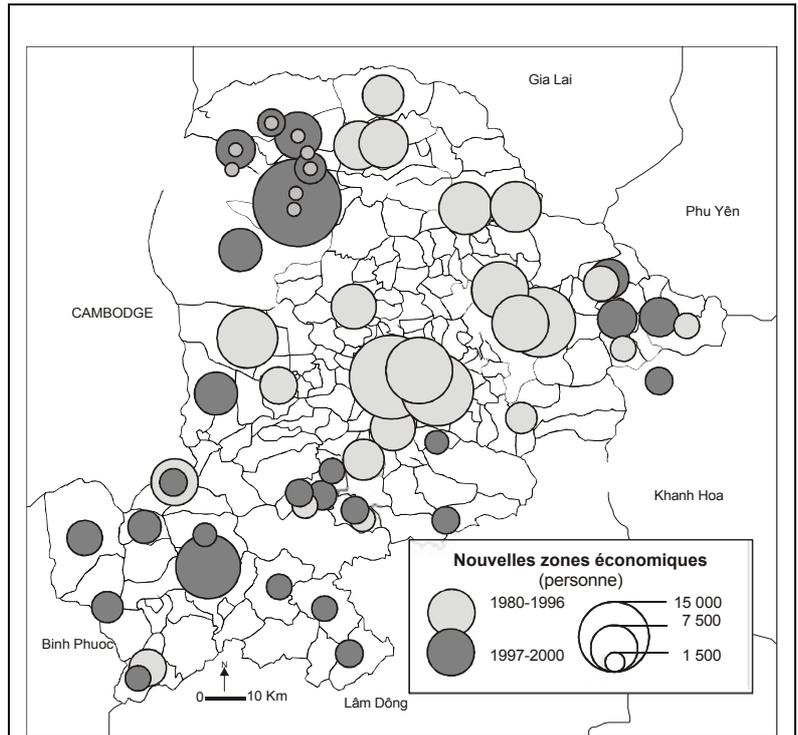
#### a) Les nouvelles zones économiques et les migrants spontanés

Dans la période 1990-1999 la politique de sédentarisation et de construction de nouvelles zones économiques a changé à la fois socialement et spatialement par rapport à la décennie précédente où elle concerne quasi-exclusivement les populations autochtones et *Kinh* à l'intérieur des structures productives d'État. Face à l'arrivée de nouveaux migrants minoritaires allochtones, les autorités ont substitué ces derniers aux *Kinh* dans la politique de construction des nouvelles zones économiques. Au regard des chiffres proposés par le plan pour la période 2000-2010, la répartition entre autochtones et des allochtones est approximativement égale avec 18 800 familles de groupes minoritaires autochtones et 16 600 familles allochtones (*Kinh* et groupes minoritaires allochtones)<sup>982</sup>. L'afflux de migrants spontanés a eu tendance à transformer la mission de ces programmes : alors qu'après 1975, la priorité a été d'aider à l'implantation des allochtones tout en fixant sur place les autochtones, actuellement l'essentiel de la tâche du bureau local porte sur la relocalisation des migrants spontanés à l'intérieur même de la province de Dak Lak.

---

<sup>982</sup> Sở nông nghiệp và phát triển nông thôn Đắk Lak-Chị cục định canh định cư, 1998.

À partir des années 1980, au fur et à mesure qu'arrivent des populations d'origine diversifiée et à la faveur des réformes mettant en avant l'économie familiale, les politiques de fixation et d'implantation ne concernent pas autant que par le passé les structures productives d'État. Les nouvelles zones économiques n'ont pas disparu pour autant. Contrairement à la représentation qui voudrait que les nouvelles zones économiques soient les vestiges d'une époque révolue, signalons que les projets d'investissements couvrant la période 1997-2000 et au-delà prévoient de traiter près de 446 000 hectares et de s'occuper de plus de 130 000 personnes dont 96 000 personnes récemment arrivées et 41 000 "stabilisées"<sup>983</sup>.



Carte 36 Les populations installées dans les nouvelles zones économiques à Dak Lak de 1980 à 2000

Source : d'après –y ban nhân dân tỉnh Đak Lak, *Ph- ng yñ phân bố lao ãng é dân c- tnh Óak Lak (1998-2000-2010)*, décembre 1997, tableau 3 et 7 en annexe.

Remarque méthodologique : la nomenclature vietnamienne peu précise à cet égard entend par populations installées des personnes "stabilisées", notamment pour la période 1997-2000. Ce dernier terme, en vietnamien *ãn ãnh*, renvoie à une notion vague de fixation et de durabilité qui tantôt fait référence à une sédentarisation réussie tantôt à une capacité de la reproduction familiale. Sur cette carte le terme désigne des populations qui sont jugées comme étant installées durablement dans les nouvelles zones économiques, quel que soit son groupe ethnique. Commentaire : alors que l'essentiel des implantations en "nouvelle zone économique" se sont faites dans les années 1980-1990 dans le centre et le nord-est de Dak Lak, depuis 1997 les planifications se tournent vers des espaces périphériques au sud, au nord-ouest et au centre-est. Dans cette dynamique, on retrouve la conquête vers les espaces périphériques propre à l'extension du bassin caféier et à l'occupation de toutes les terres encore disponibles.

En prenant la localisation comme critère d'analyse, la carte d'installation dans les nouvelles zones économiques indique que, contrairement à la première phase de sédentarisation (1976-1990), l'espace d'action de la politique de *ãnh canh ãnh c-* n'est plus situé dans les espaces de rizière centraux mais au contraire dans les fermes sylvicoles d'État à Krông Buk, Cu M'gar et Ea H'leo pour l'essentiel. En comparant la période 1980-1996 à celle de 1997 allant jusqu'à 2000<sup>984</sup>, le basculement de localisation des nouvelles zones économiques du centre vers la périphérie est perceptible (voir *Carte 36 Les populations*

<sup>983</sup> –y ban nhân dân tỉnh Đak Lak, 1997, tableau 7.

<sup>984</sup> Les phases de politique de la sédentarisation ne correspondent pas aux périodes indiquées sur la carte fournie par le service de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques.

installées dans les nouvelles zones économiques à Dak Lak de 1980 à 2000). Alors que durant les années 1980 elles étaient concentrées plus spécifiquement dans le centre de la province, en 2001 les régions périphériques sont les plus mises à contribution. Cette localisation est logique aux yeux des autorités car, l'essentiel des activités de ces zones est de planter et de "soigner" la forêt (*tu bắ r•ng*)<sup>985</sup>. Parmi les trois hypothèses du programme de sédentarisation à venir pour les années 2000-2010<sup>986</sup>, l'hypothèse médiane retenue par les autorités compte que, sur les 115 000 hectares nécessaires à sa réalisation, plus de 38 000 hectares de forêts "pauvres" (*r•ng nghèo*) seront convertis en terrain agricole (y compris la construction de barrages).

En comparant cette carte avec celle des plans de développement à venir des nouvelles zones économiques et celle des espaces sylvicoles (voir *Carte 37 Les plans d'extension de nouvelles zones économiques de 2000 à 2010* et *Carte 50 Des fermes sylvicoles d'État et quelques succursales de compagnies agricoles à Dak Lak vers 1999*), la probabilité est forte que les zones encore forestières seront dans un proche avenir l'objet de défrichement du fait même des politiques d'installation des minorités ; ces défrichements devraient s'effectuer dans les espaces encore peu intégrés dans le système de production caféier comme Ea Sup et Krông Nô, régions où les forêts sont en voie de recul le plus rapide. En effet l'évolution à venir de la mise en "nouvelle économie" est résolument tournée vers l'Ouest de la province. À propos de la partie Sud-Ouest de Dak Lak, on constate que la progression récente de la caféiculture sur des terrains prolongeant les plateaux basaltiques offre des opportunités aux migrants que l'on souhaite prochainement installer. Dans le Nord-Ouest, il est à noter que la frange reliant Ea Sup et Buôn Don est intégrée ainsi que toute la zone couverte actuellement par la ferme d'État de Buôn Ja Wâm. Cette descente des zones planifiées le long de la route se dirige tout droit vers le parc de Yok Dôn, processus qui peut laisser craindre pour sa protection, notamment dans le cadre de la construction de la route Hồ Chí Minh devant longer la frontière vietnamo-laotienne et vietnamo-cambodgienne. Cette logique centrifuge correspond à ce qu'il est possible d'observer sur la carte synthétique des planifications provinciales (voir *Carte 37 Les plans d'extension de nouvelles zones économiques de 2000 à 2010*).

La localisation planifiée des nouvelles zones économiques indique qu'au-delà de la simple sédentarisation, est en œuvre une dynamique de déforestation car si l'on observe en l'an 2000 à cette échelle les zones prochainement programmées comme zones économiques, se dessinent en négatif les espaces portant aujourd'hui du café, notamment dans la partie sud de la province en marge des deux routes descendant vers Hồ Chí Minh ville. La volonté de poursuivre l'avancée du caféier dans cette partie de Dak Lak est confirmée par le type de cultures agricoles envisagées : alors qu'au Nord on programme la plantation de cultures vivrières, au Sud, on prévoit des cultures pérennes.

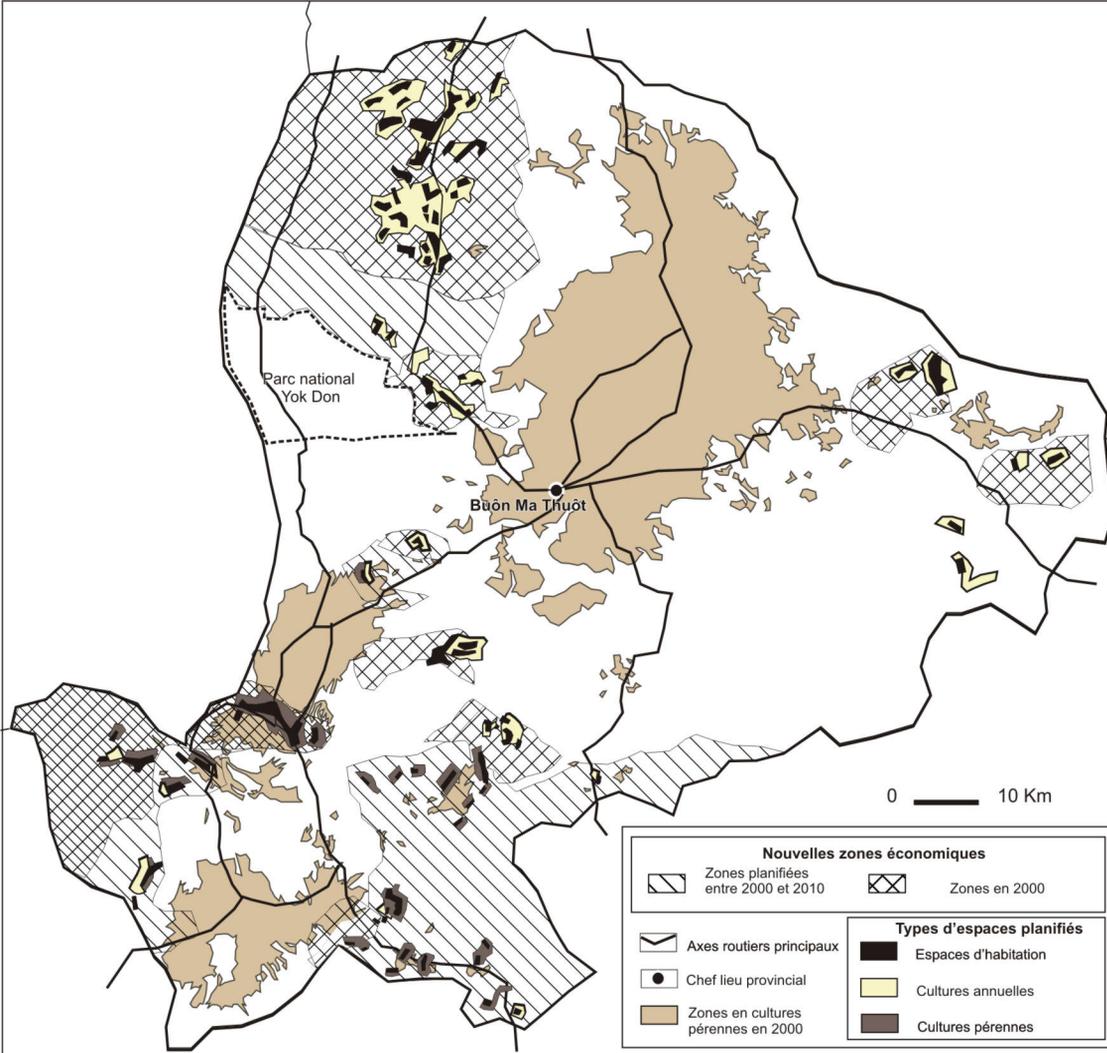
---

<sup>985</sup> – y ban nhân dân tỉnh Đak Lak, 1997, tableau 7.

<sup>986</sup> Cục định canh định cư và vùng kinh tế mới tỉnh Đak Lak, juin 2000.

**Carte 37 Les plans d'extension de nouvelles zones économiques de 2000 à 2010**

Sources : Cục Định canh Định cư và vùng kinh tế mới tỉnh Đắk Lắk, *Bản đồ hiện trạng vùng kinh tế mới tỉnh Đắk Lắk* [carte de la situation actuelle des nouvelles zones économiques de Dak Lak], 1/500 000e, 2001, Cục Định canh Định cư và vùng kinh tế mới tỉnh Đắk Lắk, *Bản đồ quy hoạch dân cư kinh tế mới tỉnh Đắk Lắk (giai đoạn 2000-2010)* [carte de planification d'accompagnement des populations vers les nouvelles zones économiques de Dak Lak (période 2000-2010)], 1/500 000e, 2001. Commentaire : la superposition des plans de développement des nouvelles zones économiques avec les localisations actuelles de ces mêmes structures laisse entrevoir la dynamique d'extension des surfaces de terre que la province entend exploiter. L'ouverture des derniers espaces périphériques par les nouvelles zones économiques et les compagnies agro-sylvicoles entre en contradiction avec la volonté affichée au niveau national et international de protéger les espaces forestiers justement dans la province qui possède les surfaces forestières "naturelles" les plus vastes en 1997 avec 1 218 000 hectares, soit 11 % du total national (tổng cục thống kê, *Số liệu thống kê ngành lâm nghiệp th-y s-lh Việt Nam 1975-2000*, NXB thống kê, Hanoi, 2000, p.403-404).



En allant plus dans le détail des planifications et la répartition des travaux entre autochtones et allochtones, on constate qu'est opérée une distinction entre ces deux groupes. Mis à part la plantation de cultures annuelles peu différenciées ethniquement, la répartition faite par les services de la sédentarisation entre la plantation d'hévéas pour les autochtones et la plantation d'arbres destinés à la production de bois pour les allochtones est révélatrice de la manière dont est toujours pensée la division ethnique du travail (voir *Tableau 6 La répartition du travail programmé dans la planification des nouvelles zones économiques à Dak Lak de 1998 à 2010*).

Cette répartition du travail en fonction des activités n'est guère surprenante si l'on se réfère aux représentations tenaces qui associent sylviculture et autochtones, ceux-ci étant responsables de la disparition de celle-là. En revanche, les programmes de plantation d'hévéas sont intéressants à plusieurs titres car les 30 000 hectares d'hévéa sont surtout destinés aux autochtones, selon le rapport du service de la sédentarisation (1997)<sup>987</sup>, à la fois

pour servir de main d'œuvre et pour planter ces arbres à hauteur de 8 000 hectares. Ce plan a pour fonction de remplacer l'ensemble des champs de riz pluvial restants et il présente à terme des avantages pour les

	Autochtones	Allochtones (Kinh et minorités ethniques allochtones)
Plantation d'hévéa	8 000 (80 %)	2 000 (20 %)
Plantation d'arbres forestiers	800 (22 %)	2 800 (88 %)
Plantation de riz, de légumes, de cultures annuelles, élevage	10 000 (46 %)	11 800 (64 %)
<i>Total</i>	<i>18 800 familles</i>	<i>16 600 familles</i>

*Tableau 6 La répartition du travail programmé dans la planification des nouvelles zones économiques à Dak Lak de 1998 à 2010*

Source : Ủy ban nhân dân tỉnh Đak Lak, *Ph- ng ỹn phân bố lao động ẽ dân c- t nh Ồak Lak (1998-2000-2010)* [Projet de répartition de la population et des travailleurs dans la province de Dak Lak (1998-2000-2010)], 1997, p. 16-17. Remarque méthodologique : ces chiffres sont issus d'un plan d'accueil de populations dans les nouvelles zones économiques accepté par les autorités provinciales. Cela ne présage en rien le nombre et la répartition de population qui seront effectivement réalisés.

compagnies de caoutchouc locales. C'est ce que nous avons pu constater à deux reprises dans le Cu M'gar où la compagnie provinciale planifie des plantations sur des surfaces suffisamment vastes. Or, les quelques surfaces permettant de mener de telles actions se trouvent dans les villages autochtones où poussaient encore récemment des cultures de subsistance. Vis-à-vis des allochtones, le fait de leur confier la protection de surfaces plantées en arbres destinés à la production de bois semble aller à l'encontre de leurs stratégies car peu de migrants sont tentés de traverser le pays pour venir dans le Tây Nguyên planter des arbres devant théoriquement reconstituer une forêt.

Depuis le début des années 1990, la politique de sédentarisation, du fait du nouveau public auquel elle doit faire face mais aussi en raison des réformes qui s'appliquent à ces structures, est intégrée à un nouveau découpage territorial tenant compte des communes ou les villages. Contrairement à la période précédente où le territoire est pensé pour et par les structures productives d'État, les structures

<sup>987</sup> –y ban nhân dân tỉnh Đak Lak, décembre 1997, tableau 3 et 7 en annexe.

administratives "classiques" déterminent les plans et les zones à "mettre en valeur". En effet, à partir des années 1990 et notamment suite à la décision 116/HĐBT, les planifications de construction de nouvelles zones économiques, aussi bien pour les autochtones que pour les allochtones, se font en fonction de projets spécifiques de cinq ans<sup>988</sup> à destination des structures administratives villageoises et communales souffrant de conditions de vie "difficiles". C'est à cette époque qu'est né le zonage déterminant les niveaux de pauvreté de chaque espace. En 1995, le gouvernement décide de diviser les espaces communaux en trois catégories de 1 à 3, la dernière étant celle qui nécessite le plus d'attention. Ce principe de désignation des espaces "pauvres" est du ressort du Comité des minorités et des régions montagneuses qui désigne les communes et les villages à l'intérieur des unités administratives pouvant être placées dans telle ou telle catégorie ; c'est à partir de ces catégorisations que l'aide est dirigée prioritairement vers les communes<sup>989</sup>. Lorsque ces catégories seront employées, il

<sup>988</sup> Quyết định số 116/HĐBT du 9 avril 1990. En s'appuyant sur trois décisions de créations de nouvelles zones économiques à Song Be, Nghê Tinh et Gia Lai-Kontum, on constate que les découpages administratifs correspondent généralement à des communes rurales. Elles font toutes les trois appel à de la main d'œuvre aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du district de programmation. La nouvelle zone économique de Gia Lai-Kon Tum recrute seulement des populations du Nord.

<sup>989</sup> Voir *Document de détermination des trois zones de la province de Dak Lak par le Comité des minorités et des régions montagneuses* ( *y ban dân tộc miểu n-đ, QĐ n°42/UBQD* ), 23 mai 1997. À partir des informations tirées des services du DANIDA (lui-même les obtenant de l'Etat) reproduisant le règlement n°41 UB-TT daté de 1996, il existe trois catégories où sont classées les populations ; ces classements distinguent des espaces allant des plus favorisés au moins favorisés selon certains critères. Ainsi, en 1997 le Dak Lak compte quarante-neuf communes rurales, urbaines et chefs-lieux dans la zone 1 (27 %), cent trois communes rurales et quatre quartiers dans la zone 2 (56 %), trente communes rurales et cent villages de groupes minoritaires et majoritaires dans la zone 3 (17 %).

La définition des zonages 1, 2 et 3 tentent d'intégrer une vision large de la pauvreté en définissant cinq critères servant à classer chaque unité administrative dans l'une ou l'autre des catégories. Ces critères sont les conditions naturelles et le lieu d'habitat (l'altitude, la distance par rapport aux centres d'activités et aux axes routiers), la présence d'infrastructures (système hydraulique, qualité de la route, accès à l'électricité...), les conditions sociales (le taux d'alphabétisation, la présence de structures médicales, la qualité de la vie culturelle...), les conditions de production (les surfaces agricoles et sylvicoles, l'élevage, la présence d'un marché, d'un centre de commerce...), les conditions de vie (la faim et la pauvreté -*ãoi nghèo*- sont considérées selon la nomenclature suivante : en ville, en dessous de vingt-cinq kilogrammes de riz par personne et par mois ; dans les zones du centre et de plaine à vingt kilogrammes ; en milieu rural de zones de montagnes à quinze kilogrammes).

Plutôt que de considérer ces catégories comme un indicateur objectif de la pauvreté, on peut analyser de manière critique cette nomenclature dans la mesure où elle révèle la manière avec laquelle les autorités se représentent la pauvreté. En dépouillant les nombreuses données statistiques sur le sujet, on devine que le type d'activité agricole est le critère essentiel de la catégorisation en zone 3, c'est-à-dire la plus pauvre. En effet une série statistique sur les activités agricoles des villages situés dans la zone faisant l'objet de la sédentarisation (soit 100 000 personnes correspondant à la totalité des populations autochtones concernées) indique que 82 % des autochtones pratiquent l'essart-brûlis ; c'est cette même zone qui fait l'objet d'un classement en zone 3. La sédentarisation doit alors dans l'esprit des autorités mener à l'éradication de la pauvreté, *via* celle de l'essart-brûlis (Cục định Canh định c- , *Bì u thống kê diện vốn ãng ãnh canh ãnh c- dân tộc tại chỗ từ năm 2001*, tableau 3 pages, document non publié).

Pour illustrer la manière qualitative dont sont construits ces classements, voyons la définition de la zone n°1 (avec entre crochets quelques correspondances pertinentes pour les zones n°2 et 3). La zone n°1 est « une zone d'habitat des centres de développement : les villes, les préfectures, les chefs-lieux, les zones industrielles, les centres d'entreprises ; les zones de plantation et d'élevage en développement, les zones des routes nationales, provinciales, les zones des gares de chemin de fer, d'aéroport et les quais, toute les régions sous l'influence des zones "motrices" du développement dans un rayon de dix kilomètres [zone n°3 : un rayon supérieur à vingt kilomètres] » La zone n°1 est aussi une « zone d'infrastructure de bons services pour la production et la vie des compatriotes : routes commodes, réseau électrique, irrigation, eau propre, école, hôpital... Les services sociaux sont en progrès et dépassent la moyenne nationale [zone 3 : le taux d'alphabétisme et d'illettrisme est supérieur à 60 %, les coutumes sociales sont arriérées, il n'y a pas de réseaux d'informations]. Les conditions de production sont stables, l'habitat et les cultures agricoles sont fixes et durables, des zones de développement et de production se sont formées [en zone n°2 : il existe de

apparaît le fait que, pour les autorités, faire cesser l'essart-brûlis revient à une élévation du niveau de vie, ce qui indique une vision quelque peu mécaniste de l'appréhension de la "pauvreté". Tout concourt à ce que les critères transposent dans l'ordre de la supposée rationalité des jugements de valeur. On peut même dire que ces critères sont en partie là pour mesurer la distance culturelle et spatiale entre les différents groupes retraçant de manière symbolique les carrés concentriques chinois séparant les "Civilisés" des "Barbares".

C'est toujours en 1995 que le programme de sédentarisation en tant que tel s'est fondu, dans la province du Dak Lak, avec le programme gouvernemental 327 initié en 1992<sup>990</sup>. Les deux programmes partagent globalement les mêmes objectifs : fixation des cultivateurs itinérants et accueil des migrants venus des plaines dans le but d'accroître la production dans le cadre des modes de production sédentaire<sup>991</sup>.

Chaque plan est indépendant et doit subvenir à ses propres besoins parmi différentes ressources locales, nationales voire internationales, grâce aux programmes d'aide directe au développement, aux opérations de soutien à la préservation de l'environnement. Par voie de conséquence, les financements obtenus dans le cadre de la reforestation des montagnes et de la promotion des espaces minoritaires (Programme des Nations Unies pour le Développement, l'"Official Development Assistance" du Japon) servent aussi à la sédentarisation. L'objectif est tout à la fois de planter des arbres devant constituer à terme des "forêts" (au sens strict du terme, c'est-à-dire "une vaste étendue de terrain couverte principalement d'arbres") et des arbres de cultures pérennes dans le louable objectif de "reverdir" les montagnes ; mais ces deux objectifs apparaissent dans les zones de colonisation antinomiques si l'on ne prend pas le point de vue exprimé par le directeur de la ferme sylvicole d'État de Nam Nung (district de Krông Nô) : en réponse à notre demande de « voir la forêt », ce dernier, non sans humour, désigne les surfaces plantées récemment en hévéa sur le territoire de sa ferme tout en s'exclamant "voici la forêt !" Ce jeu de mots qui dénote également des représentations différentes de ce qu'est "la forêt", retrouve l'esprit des programmes d'encouragement à la plantation qui promeuvent aussi bien les arbres forestiers que les forêts d'arbres pérennes<sup>992</sup>. Bien que le lien entre déforestation et plantation de caféiers soit aujourd'hui bien établi, notamment grâce à des travaux scientifiques<sup>993</sup>, certains

---

fortes possibilités de retour au nomadisme agricole et résidentiel ; en zone n°3 : l'habitat est mobile, les cultures agricoles sont nomades, l'essentiel des activités est de couper la forêt pour faire de l'essart-brûlis]. Le nombre de familles affamées et pauvres est en dessous de 20 % dans la commune [zone n°3 : au dessus de 60 %], la vie des compatriotes est acceptable, le niveau des revenus est comparable et supérieur à la moyenne nationale [zone n°3 : la famine est permanente] ». Voir –y ban dân tộc miền núi, *Document de détermination des trois zones de la province de Dak Lak par le Comité des minorités et des régions montagneuses*, QD n°42/UBQD, 23 mai 1997.

<sup>990</sup> Sur un plan anecdotique, une partie des fonds du programme 327 a été utilisée par un paysan d'Hồ Chí Minh ville dans le district d'Ea Kar. Profitant des fonds alloués pour "reverdir des terres non-utilisées", il s'est approprié plus de quatre hectares de terre au détriment des *rẫy* des villages alentours.

<sup>991</sup> Sikor T., 1995, pp. 143, 154. L'auteur souligne le fait que le programme 327 n'a pas rompu avec les anciennes méthodes de pensée privilégiant la sédentarisation et la migration.

<sup>992</sup> Enquête de terrain, commune de Nam Nung, district de Krông Nô, province de Dak Lak, 2001.

<sup>993</sup> Voir les travaux issus du programme "Le défi forestier" coordonnés par Rodolphe de Koninck, Laval-Sherbrooke-CRDI-CRES-VTGeo-WASI-UAF, 2002.

discours au Viêt Nam sont encore imperméables à cette problématique ou feignent d'ignorer les interrelations.

Cette logique est aussi perceptible dans les projets de plantation de caféiers arabica dans le Sud de la province de Dak Lak. La décision du Premier ministre 117/TTg de 1997 visant à planter 40 000 hectares de caféiers arabica jusqu'en 2001 précise que les plantations doivent théoriquement être seulement faites dans les endroits où les conditions sont optimales sans porter préjudice à l'environnement forestier<sup>994</sup>. Or, dans toute la partie Sud du Dak Lak (Dak Nông, Dak Rl'ap, Dak Song), en empruntant la route n°14 reliant Buôn Ma Thuôt à Hô Chi Minh ville, il est possible d'observer que la plantation de caféiers dans cette zone se fait principalement en robusta mais qu'en plus elle se fait surtout au détriment de la forêt (voir *Photographie 4 L'arbre ne cache plus la forêt*).

Les critères d'installation des nouvelles zones économiques et des espaces de sédentarisation reposent toujours sur une vision des territoires où l'essentiel de la mise en culture suppose une non-utilisation des terres. Cette représentation des terres libres, souvent portée par les organismes d'État dans la continuité des mouvements de mobilisation des années 1960, est reprise par les grands organismes internationaux lorsque par exemple ils évaluent entre 25 et 32 % des terres du Tây Nguyên en 1993 supposées dénudées<sup>995</sup>. Ce débat sur les terres "inutilisées", dans lequel nous n'intervenons pas, porte seulement sur la définition des termes et les représentations qui sont véhiculées lorsque sont déterminées des parcelles inutilisées. À ce propos, il serait intéressant de s'interroger si l'emploi au Viêt Nam et en particulier à Dak Lak du terme "inutilisé" ne signifie pas en réalité "sans propriétaire" car de notre point de vue l'enjeu porte moins sur l'usage que sur la propriété.

Ces planifications développementaristes ne concernent en réalité qu'une petite partie des migrants car, contrairement à la génération précédente, ceux-ci ne souhaitent pas être dépendants de l'État et refusent de s'intégrer dans les planifications ; ils ont plutôt tendance à vouloir s'enfoncer toujours plus avant dans les derniers massifs forestiers provinciaux de sorte que lorsque l'État n'encourage pas les défrichements, ce sont les migrants qui les font spontanément.

---

<sup>994</sup> Nguyễn Văn Khoa, 2000, p. 55.

<sup>995</sup> Voir "Le défi forestier au Viêt Nam" ; De Koninck R., 1997 ; Laval, Sherbrooke, CRDI, CRES, VTGEO, WASI, UAF, 2002. Voir Steve Déry dans un commentaire dans *Les cahiers de Géographie du Québec* (vol. 41, n°12, p. 90-91) au sujet d'un article publié dans l'ouvrage dirigé par Kerkvliet B.J.T., Porter D.J., *Vietnam's rural transformation*, 1995. Voir aussi Vorth D.G., 1972, p. 62.

## b) Les migrants spontanés à la conquête des marges

Par leur statut social et par leur arrivée récente sur le territoire du Dak Lak, les groupes d'ethnies minoritaires allochtones se dirigent plus spécifiquement vers les espaces périphériques. Considérant que ces zones sont encore peu exploitées car sous le contrôle théorique des fermes sylvicoles, les migrants spontanés les plus récemment installés se dirigent vers ces zones forestières pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Dans une deuxième étape le caféier s'impose comme moyen de stabilisation économique ; il remplit alors une fonction d'insertion économique et sociale dans l'espace multi-ethnique du Dak Lak. En effet, le commerce des grains donne l'occasion à ces populations de connaître le reste de l'espace, de visiter le chef-lieu et d'une certaine manière de se l'approprier en trouvant le moyen de nouer des liens d'amitiés avec le voisinage.



*Photographie 4 L'arbre ne cache plus la forêt*

Photographie de l'auteur, Nam Nung (Krông Nô), 2001.

Commentaire : le panneau, marqué de l'insigne des gardes forestiers, indique « interdit de couper, de planter des cultures vivrières et pérennes, d'installer des maisons sur cette forêt coupée illégalement ». À quelques mètres de là, de nouveaux migrants viennent de construire leur baraquement après que les incendiaires aient été expulsés.

La question la plus problématique est relative à l'intrusion dans les fermes sylvicoles de migrants démunis. Ainsi, lors de notre séjour à Dak Lak, nous avons pu constater, grâce au directeur d'une ferme située dans le district de Krông Nô, les difficultés auxquelles les autorités doivent faire face au point d'en « perdre le sommeil ». Ainsi, dans la forêt de cette ferme, en novembre 2000, plus de six cents *H'mông* venus de Lai Chau, se sont infiltrés de nuit et ont brûlé en quatre mois plus de deux cents hectares de forêt<sup>996</sup>. Il a fallu l'intervention de l'armée pour déloger la centaine de familles restantes afin de les installer dans une nouvelle zone économique fraîchement établie dans le district de Dak Nông<sup>997</sup>. Cette pratique de relocalisation de migrants

<sup>996</sup> Il est vrai que les épais nuages de fumée s'élevant des massifs forestiers ne semble plus émouvoir quiconque dans la région. Cette technique d'arrivée nocturne est commune à un grand nombre de migrants s'installant illégalement dans les fermes sylvicoles, voir par exemple le récit de Tan Boon Hwee, 2000a, pp. 93-95.

<sup>997</sup> Entretien avec la direction de la ferme ; *Ôak Lak*, 16 mars 2001, p. 2.

illégaux à l'intérieur même de la province de Dak Lak par la police ou les services des nouvelles zones économiques peut laisser sceptique car, on l'affirme avec un sourire, ces mesures ne servent qu'à déplacer le problème des migrations d'ethnies minoritaires allochtones tout en ne résolvant pas celui de la forêt désormais détruite. Paradoxalement, ce genre d'action médiatisée sous la forme de reportages télévisés de la police provinciale -afin de prouver combien la province se soucie du maintien des forêts- a les effets inverses de ceux escomptés, c'est-à-dire l'arrivée de nouvelles populations en manque de terre. À ce sujet, un professeur de l'Université de Tây Nguyên, bien au fait des problèmes de destruction de forêt, indique que probablement d'ici quelques mois de nouveaux groupes viendront entretenir les braises laissées là.

En réalité, face à ces problèmes de déforestation, les migrants allochtones sont les nouveaux boucs émissaires désignés de la déforestation. À ce sujet, un journaliste vietnamien attribue la déforestation principalement aux migrants spontanés membres de minorités ethniques allochtones ; il affirme en effet qu'à Dak Lak les migrants spontanés coupent autant la forêt en une année que dix ans de *rẫy* des autochtones. Cette affirmation non étayée par des exemples et des analyses précises véhicule l'idée d'une hiérarchie entre groupes par rapport à la nocivité des pratiques vis-à-vis de la forêt ; ainsi, les autochtones se voient gratifier *a posteriori* d'un caractère moins prédateur, alors que les autorités plusieurs années durant ont stigmatisé leurs pratiques<sup>998</sup>. Cette nouvelle mise en cause dans les responsabilités de la déforestation cache cependant mal une convergence d'intérêt des différents acteurs.

Le consensus contradictoire évoqué précédemment entre les paysans allochtones et les autochtones au détriment de la forêt est désormais remplacé par un consensus entre les migrants spontanés, les structures d'État et les paysans paupérisés du centre provincial en manque de terre. Nouveaux marginaux de la société des plateaux du Centre car peu dotés en capital culturel, en capital social et en capital économique<sup>999</sup>, les migrants d'ethnies minoritaires allochtones servent de repoussoir aux autres groupes favorisant ainsi leur propre volonté d'ancrage. En désignant l'Autre dans toute sa radicalité et en l'occurrence dans le non-respect manifeste des règles de non déforestation, *Édé* comme *Kinh*, présidents comme directeurs de structures d'État, forment symboliquement une alliance contre l'Allochtonne, celui qui n'est pas d'ici et qui n'en connaît pas les règles implicites. Parmi cette catégorie, ceux qui sont arrivés quelques années auparavant peuvent, en opposition, construire de l'identité et nourrir un sentiment d'autochtonie.

Pour revenir à cet Autre, lorsque le migrant spontané ne dispose pas de réseaux sociaux locaux pour le prendre en charge, il devient malgré lui le jouet de toutes les convoitises et de toutes les suspicions. Accusé d'importer du pavot des montagnes du Nord, il fait figure d'un nouveau marginal coupable de dévaster la forêt. Installé sur un espace précaire, il se trouve confronté à un dilemme : demander à s'inscrire dans une

---

<sup>998</sup> Voir Thái Duy, 1996, p. 9.

<sup>999</sup> L'enquête très complète menée par le service de la sédentarisation de Dak Lak et citée par Hùynh Thị Xuân indique qu'en moyenne les revenus des migrants spontanés sont bien inférieurs à ceux des migrants organisés.

commune où il a peu de chance de se voir allouer des terrains ou bien entrer dans la forêt et obtenir des surfaces pour subsister tout en restant dans un statut de dépendance vis-à-vis de l'éventuelle ferme qui contrôle le territoire en question. La seule légitimité qu'il est en mesure de revendiquer est celle d'un passé révolu mais mythique renvoyant à des populations de soldats mobilisés par les troupes communistes pour alimenter le front du Sud pendant la guerre anti-américaine. En effet, selon certains témoignages<sup>1000</sup>, des migrants spontanés mettent en avant le fait qu'ils ont participé à la libération de la terre du Tâ y Nguyê n et qu'à ce titre ils entendent légitimement que la Nation leur rende le service qu'autrefois ils ont rendu à l'État. Mais cette "légitimité nationale" qui tendrait à permettre à chacun d'être "partout chez soi" comme le proclamait les slogans mobilisateurs n'est que de façade tant qu'elle n'est pas appuyée par un ancrage territorial. En la matière, le verbe remplace rarement l'appropriation territoriale et vient seulement comme élément justificateur *a posteriori*. Si le migrant décide de concrétiser cet ancrage, il doit alors passer par des négociations avec les structures productives d'État ou les autorités qui sont d'autant moins sensibles à leurs arguments que les autochtones font valoir de leur côté l'exiguïté de leurs parcelles.

Quelle que soit la solution adoptée, le migrant spontané depuis la fin des années 1990 sert les intérêts de la ferme sur laquelle il est installé. En effet, s'il décide de signer un contrat de coopération<sup>1001</sup>, la ferme peut maintenir ses structures en allouant quelques mètres carrés de forêt complantée de caféiers par ses soins ; s'il décide en revanche de ne pas signer avec la ferme, son départ a pour effet de libérer un espace déjà défriché et justifie par la suite auprès de la ferme agricole l'implantation d'un projet d'extension des surfaces de caféiers au vu de la forêt dégradée. Ce faisant, les paysans locaux peuvent nourrir l'espoir de se voir attribuer des espaces ainsi défrichés si d'aventure la ferme décide, faute de moyens, de rétrocéder ses terrains à la commune comme cette pratique devient le cas au début des années 1990 dans le Tâ y Nguyê n.

Se forme alors une sorte de sédimentation des groupes où chacun se sert du nouvel étranger pour lui attribuer les causes de la déforestation alors qu'il sert les intérêts de tous. En effet, que des migrants d'ethnies minoritaires s'installent en plein cœur de la forêt et les présidents de certaines fermes sylvicoles utilisent ces espaces défrichés pour lancer des programmes de plantation d'arbres comme caféiers et hévéas, ou bien encore des groupes ayant vendu toutes leurs terres dans le centre viennent chercher là des moyens de subsistances ou des terres pour les enfants. Aux marges de la société, ces migrants se trouvent dans une situation très délicate ; leur position géographique dans les périphéries de la province traduit cette marginalité (voir *Cartes 38 La population d'ethnies minoritaires allochtones à Dak Lak de 1989 à 1999*).

L'envahissement de la ferme de Krông Nô par les migrants *H'mông*, évoqué ci-dessus, n'étonne guère le directeur d'une autre ferme située à plusieurs centaines de

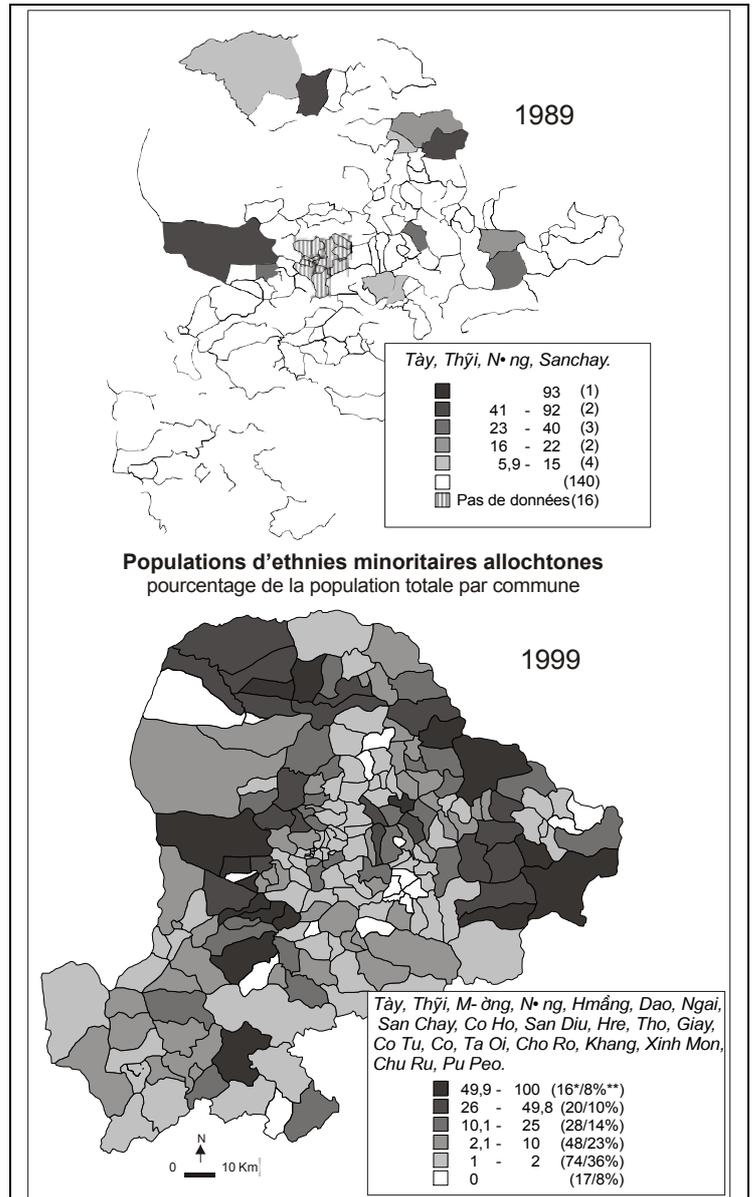
---

<sup>1000</sup> Témoignages rapportés lors d'entretiens effectués à Cu Jut et Krông Nô.

<sup>1001</sup> La question des contrats de coopération est abordée dans la section suivante. Retenons qu'il s'agit de la signature entre deux parties d'un accord d'exploitation du sol appartenant à la ferme d'État.

kilomètre de là dans le Cu M'gar. En effet, il attend lui-même une action des autorités pour déloger de ses forêts quelques familles. Les migrants spontanés envahissant les fermes sylvicoles est un phénomène très répandu et ne concernant pas seulement les migrants spontanés interprovinciaux. Dans cette dernière ferme, se sont installées depuis deux ans cinquante et une familles d'Édé, de Sedang et de Dao en pleine forêt. Cette situation devient de plus en plus critique car les autorités ne semblent plus être en mesure de contrôler ces flux et se heurtent à un constat dressé à de nombreuses reprises : déplacer des migrants spontanés vers une zone spécialement aménagée risque de se solder par un nouveau départ quelques jours ou quelques mois plus tard vers d'autres forêts tout en créant des conflits dans la localité avec les habitants arrivés là quelques mois plus tôt.

Ainsi, la situation aux abords des forêts devient de plus en plus tendue à tel point que les gardes forestiers eux-mêmes ont quelques réticences à les surveiller car ces zones deviennent violentes la nuit tombée. Elles sont l'objet de trafics en tous genres<sup>1002</sup> où se retrouvent pêle-mêle trafiquants



**Cartes 38 La population d'ethnies minoritaires allochtones à Dak Lak de 1989 à 1999**

Sources : recensement 1979 : ủy ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh tế xã hội*, Buôn Ma Thuôt, 1981, planche n°42; recensement 1989 : Trần Thị Quê, Nguyễn Thị Hồng Phân, Trần Dang Tuấn, *Số liệu thống kê các vùng thưa dân ở Việt Nam*, NXB Thống Kê, Hanoi, 1996, pp. 200-209; recensement 1999 : informations fournies par le Ministère de l'agriculture et du Développement rural, Buôn Ma Thuôt, 2001 (non publié). Remarque méthodologique : méthode de discrétisation cartographique par seuils "naturels"; astérisque unique : nombre d'unité administrative; astérisque double pourcentage du nombre d'unité administrative. Le recensement de 1989 indique la présence de quelques groupes dispersés dans les périphéries de la province; cependant il n'est pas exhaustif notamment pour la présence des Dao dans le Cu M'gar. En effet, les données par communes de 1989 ne recensent que les groupes les plus fortement représentés, ce qui évacue les implantations locales de groupes peu présents dans la province à cette époque; en revanche le recensement de 1999 signale une diversité de groupes plus importante en reprenant la catégorisation officielle des cinquante-quatre ethnies. Commentaire : la carte de 1999 donne la mesure des transformations opérées dans les années 1990 avec une forte croissance de la population d'ethnies minoritaires allochtones et une répartition de cette population principalement dans les espaces en marge du bassin caféier. Contrairement à certains groupes autochtones (Édé et Mông, voir *Cartes 52 La population Édé à Dak Lak de 1979 à 1999*, *Cartes 54 La population Jarai à Dak Lak de 1979 à 1999* et *Cartes 53 La population Mông à Dak Lak de 1979 à 1999*), les groupes minoritaires allochtones sont présents, comme les Kinh, dans la quasi-totalité des communes de la province.

<sup>1002</sup> Enquêtes à Cu Jut, Krông Nô, Cu M'gar.

de bois<sup>1003</sup>, migrants intra et extra provinciaux, revendeurs illégaux de terre aux migrants irréguliers... Ainsi, sur la route reliant les fermes sylvicoles du Cu M'gar (Buôn Ja Wan et Buôn Win) à Buôn Ma Thuôt, le trafic automobile y est plus intense la nuit que le jour comme le rapporte un habitant récemment installé là<sup>1004</sup>.

En ajoutant à ce mouvement spontané les programmes provinciaux de sédentarisation des groupes de minorités allochtones de fermes sylvicoles en fermes sylvicoles (à l'intérieur desquelles sont fondées des nouvelles zones économiques, voir *Carte 37 Les plans d'extension de nouvelles zones économiques de 2000 à 2010*) faisant suite aux plaintes des fermes sylvicoles pour occupation illégale de terrains d'État, se construit chaque jour un peu plus un vaste processus d'émiettement des surfaces forestières à Dak Lak : de 1991 à 1997 plus de 22 000 hectares ont été détruits de cette manière selon le bureau de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques<sup>1005</sup>

Émerge ainsi un des enjeux les plus importants du Dak Lak contemporain où tous les acteurs du monde rural prennent part : la conquête des dernières marges des plateaux du Centre Viêt Nam. La rencontre de ces différentes stratégies dans les zones périphériques est le creuset de conflits sur la légitimité de l'appropriation foncière au moment même où le modèle d'une caféiculture rentable est remis en question par la baisse prolongée des prix.

Les migrations interprovinciales spontanées présentent des facettes très différentes. Alors qu'elles n'ont été que la poursuite familiale des mobilités organisées, elles deviennent avec le temps l'accélérateur de contractions de plus en plus difficiles à gérer pour l'État. En effet, ces mobilités à la fois servent et desservent ses intérêts : en renforçant les mixités ethniques, se construit chaque jour un peu plus le creuset national et s'accroît davantage les terres "productrices" ; en revanche, du fait même de ces dynamiques, les conflits se font plus intenses en raison des intérêts divergents sur des espaces de plus en plus restreints. C'est ce rapport entre consensus et conflits qui caractérise la société des plateaux en lien avec la superposition des stratégies paysannes.

Ces dynamiques poussent sans doute plus qu'ailleurs à une réforme des unités productives d'État. En effet, le système de contrôle social et spatial organisé au milieu des années 1970 à Dak Lak tend à s'éteindre sous le coup des réformes économiques intervenant dans la décennie 1980 qui touchent de nombreux aspects de l'organisation économique et spatiale des plateaux.

---

<sup>1003</sup> Enquêtes de terrain et articles de presse du journal *Ôak Lak*, 2000.

<sup>1004</sup> Enquête Ea Kliêt, 2001.

<sup>1005</sup> Huỳnh Thị Xuân, 1998, p. 13.

## 5.2 Les transformations du secteur étatique

Le visage des plateaux du Centre, dix ans après la Réunification, a radicalement changé dans son paysage mais aussi dans la ligne politico-économique qui lui a été assignée au moment de l'entrée des Viet Minh à Buôn Ma Thuôt le 11 mars 1975. Le bilan qui peut être dressé à cette époque est assez contrasté. Pendant les dix premières années, de 1975 à 1985, l'exploitation des espaces est à la charge des structures productives d'État. Après la période de Renouveau (1981-1986) et suite à plusieurs années de tâtonnement, l'essentiel de la production est assuré par les paysanneries qui reprennent vigoureusement à leur compte les activités économiques parmi lesquelles la caféiculture. Faisant le constat de l'échec de cette dernière activité au sein des unités d'État dans la décennie 1975-1985 avec des personnels peu motivés, la période débutant en 1985 marque à l'inverse la croissance du secteur caféicole paysan.

Pour faire face à ces nouveaux enjeux le Viêt Nam à l'échelle locale comme à l'échelle nationale lance de grands chantiers de réformes qui s'étalent pendant toute la décennie 1985-1995. Ce chantier de dix années a été soutenu par une conjoncture relativement propice dans les plateaux notamment par des prix attractifs pour les planteurs et une insertion réussie du pays dans l'Économie-monde, facilitant d'une certaine manière les évolutions. En entérinant des pratiques déjà bien établies, l'État a favorisé l'émergence d'une croyance autour d'un enrichissement aussi prompt qu'important, faisant croire à un nouvel Eldorado à Tây Nguyên.

Par ce renversement de l'ordre des priorités entre État et paysanneries au profit de ces dernières, nous retenons trois éléments essentiels qui renvoient à des formes d'ouverture et de décloisonnement. La première de ces ouvertures porte sur l'arrêt des contrôles de la part de l'administration d'État. Sur la production de café, sur l'appropriation de la terre ou sur le contrôle des ouvriers, les paysanneries recouvrent une autonomie dans leurs choix productifs, leurs moyens de production et leurs modalités de travail. La seconde ouverture, d'un certain point de vue conséquence de la première, a trait à l'évolution de l'administration du territoire au profit des paysans en décentralisant les instances du pouvoir. Le retrait de l'État s'effectue par la rétrocession d'une partie des terrains anciennement collectivisés au profit des maillages administratifs civils remis à l'honneur à la plus grande satisfaction des paysans. Enfin, la troisième ouverture porte sur la naissance de nouvelles stratégies productives de la part des anciennes fermes reconverties partiellement en compagnies d'État ; celles-ci se comportent désormais comme des entreprises à la recherche d'opportunités économiques, qui se lancent à la conquête des espaces forestiers sur lesquels l'État maintient son contrôle.

Alors que l'ère qui s'ouvre sous la pression des migrants spontanés et les paysanneries en général devrait être marquée par de nouvelles marges de liberté, paradoxalement ce processus se traduit souvent pour les autochtones par la

paupérisation et la discrimination économiques entre les différents groupes. Alors que dans les années 1980, les distinctions étaient surtout liées aux politiques de l'État, à partir des années 1990, face à son désengagement les dynamiques du marché consacrent l'exclusion d'un nombre croissant de paysans laissés en marge du "développement". L'État, garant d'une certaine stabilité dans le dénuement, se trouve, face à l'abondance du café et à l'argent qu'il procure, dépourvu d'outils efficaces pour empêcher le fractionnement territorial et social croissant. Les espaces productifs des centres provinciaux se morcellent sous l'influence conjuguée des pressions démographique et économique alors que la périphérie est livrée à des *conquistadors* en soif de nouvelles terres à approprier.

### 5.2.1 Les réformes économiques des relations État-paysans

Grâce à des méthodes autoritaires, en 1980 la collectivisation atteint dans les plateaux du Centre un niveau élevé. Le Tâý Nguyễn est la deuxième région du Sud à avoir en pourcentage le plus de familles intégrées dans le système collectif<sup>1006</sup>. Cependant cette réussite sur le papier traduit mal la situation du Viêt Nam à cette époque : la production de riz baisse, le pays est obligé d'importer des biens de consommation alors que les caisses sont vides, le système bureaucratique ne répond pas aux attentes, les paysans sont démotivés et préfèrent travailler leurs jardins. À partir de ce constat, dès septembre 1979 le sixième plénum du quatrième congrès du Parti Communiste reconnaît l'hétérogénéité sociale et l'utilité du secteur privé en marge du secteur d'État en donnant plus de souplesse de gestion aux localités tout en abandonnant la mécanisation comme dogme productif. L'essentiel est la reconnaissance que l'économie familiale, au même titre que l'économie d'État, est utile et efficace.

En définitive, quelques années dans le Sud ont suffi pour que le verrou idéologique saute et que soit remise à l'honneur la paysannerie. En septembre 1981 la directive 100 permet à la structure productive de confier à chaque famille, en plus de la terre individuelle, la responsabilité de l'exploitation d'une parcelle collective et bénéficie de la partie des revenus supérieure au forfait fixé par l'administration<sup>1007</sup>.

En profitant des services du Conseil d'Assistance Économique Mutuelle à partir de 1978, le Viêt Nam s'offre une chance de rééquilibrer ses échanges permettant à la filière café de se relever d'une gestion calamiteuse. Néanmoins, la production relancée, les fondements structurels de l'économie n'ont pas changé. C'est donc à toute une série de réformes que l'État s'engage lorsqu'il instaure le système du double prix (prix d'État-prix du marché) : les finances publiques alimentent le système privé de sorte que les

---

<sup>1006</sup> En 1980, selon les statistiques officielles reproduites par Tran Thi Que, le centre côtier a 80 % des familles engagées dans les coopératives, le Tâý Nguyễn 30 %, le sud-est 4 % et le delta 1 %. Voir Tran Thi Que, 1998, p. 25.

<sup>1007</sup> Tran Thi Que, 1998 ; Cuong Le Van, Mazier J., 1998, p. 25. Voir également Vo Nhan Tri, 1990, Fforde A., De Vylder S., 1996.

subventions sont stoppées et aboutissent à des réajustements en chaîne à l'intérieur de tous les rouages d'État jusqu'à l'adoption en 1989 du système de prix unique, celui du marché. Entre temps les réformes s'approfondissent avec, lors du quatrième plan quinquennal en 1986, le Renouveau (*ããi m' i*, littéralement "nouveau changement") qui marque définitivement l'ancrage de l'économie vietnamienne dans le système de marché<sup>1008</sup>. Le sixième plénum du Parti tenu en 1986 à Hanoi est considéré comme le début officiel du Renouveau : les paysans passent du statut de subordination de la classe ouvrière à la cheville "ouvrière" du développement économique national. Les différentes réformes donnent une plus grande place à la responsabilité des paysans en faisant de la famille l'unité productive de base<sup>1009</sup>. La résolution 10 promulguée en avril 1988 confirme ce mouvement en donnant aux paysans un véritable statut par la décentralisation et par l'allocation des terres grâce à l'arrêt des coopératives. Cette réforme amorce les premiers pas d'une loi foncière officialisée l'année suivante, rétrocedant aux paysans les droits qu'ils attendaient pour s'engager dans la production agricole<sup>1010</sup>.

Au début des années 1990, de manière générale l'ensemble des structures de fonctionnement économique sont en place. Soulignons la capacité de l'État à gérer ces réformes importantes faisant de ce passage de la planification au marché une réussite en terme de capacité à dépasser les différentes difficultés économiques. À l'échelle des plateaux les transformations se déroulent à des rythmes différents, avec du retard dans certains domaines (contrôle des prix) ou avec de l'avance dans d'autres (droit sur la terre) ; néanmoins elles s'appliquent intégralement malgré un secteur d'État très puissant dans ces régions de montagne ; ce dernier doit se réformer rapidement face à un secteur paysan prenant de fait son indépendance et appliquant avec pragmatisme le slogan national : « tout ce que la collectivité fait bien, qu'elle le fasse ; tout ce qu'elle ne sait pas faire, que les paysans le fassent »<sup>1011</sup>.

L'ensemble de ces réformes vu de la province de Dak Lak porte principalement sur trois aspects. Le premier concerne l'appropriation de la caféiculture dès le début des années 1980 par les paysans sous l'impulsion de l'État. Le deuxième aborde la gestion de la terre qui favorise une course à l'acquisition des terrains et une croissance des disparités, notamment entre autochtones et allochtones. Le troisième renvoie à la réorganisation des relations entre paysans et État au sein même des structures productives d'État. Ces trois types de transformations s'inscrivent dans une dynamique d'autonomisation des paysanneries vis-à-vis de l'État par un retrait de ce dernier. Avec la rétraction de la dimension politique dans la gestion économique, les populations qui ne s'étaient pas préparées à ces mutations rapides payent un lourd tribut ; au premier rang figure une grande partie des autochtones.

---

<sup>1008</sup> Vo Nhan Tri, 1990.

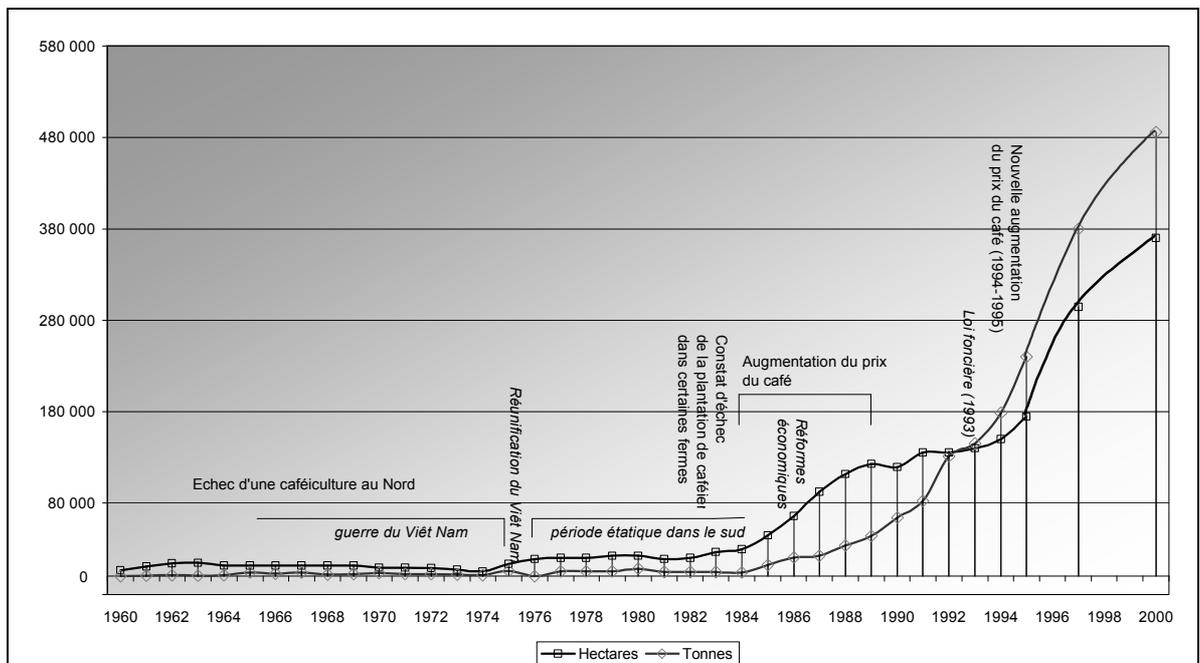
<sup>1009</sup> Nguyen Trong Nam Trân, 1991, p. 800.

<sup>1010</sup> Sur le processus de la constitution de la loi foncière, voir Tran Thi Que, 1998, pp. 52-54.

<sup>1011</sup> *Idem*, p. 37.

### a) Une caféiculture en renouveau

Sous l'effet conjugué de l'impulsion qui est donnée au secteur paysan et de l'organisation d'un marché parallèle avec des prix attractifs, la caféiculture à Dak Lak prend un essor considérable. La rapidité de croissance de l'arbre, sa complémentarité avec la rizière dans les zones de plateaux ainsi que la facilité de conservation des grains sont autant d'arguments qui ont favorisé cette culture. Avec les réformes engagées, sont réunies plusieurs conditions pour assurer le succès de la caféiculture créant les conditions de la ré-appropriation d'une indépendance paysanne : droit d'utilisation des terres pour planter du caféier, organisation d'un marché libéré. Ainsi, la caféiculture, impulsée par l'État dans ses structures productives depuis 1975, trouve un terrain favorable à sa croissance et à la prise en main par les petits paysans : entre 1977 et 1985 les surfaces de caféiers sont multipliées par deux alors qu'entre 1985 et 1992 elles quadruplent, la production est multipliée par sept<sup>1012</sup>. Après une petite phase de baisse au début des années 1980, le Viêt Nam passe en 1983 de 26 000 hectares à 135 000 hectares en 1992, soit une multiplication par plus de cinq.



**Graphique 5 La production et les surfaces de caféiers au Viêt Nam de 1960 à 2000**

Sources : VINACAFÉ, Hanoi (compilation avec documentations internes diverses). Commentaire : les cycles productifs du café au Viêt Nam s'inscrivent dans l'histoire plus générale du pays. En effet, les surfaces mises en culture tout comme la production au sortir de la guerre d'Indochine sont faibles. Malgré quelques efforts des gouvernements du Sud, les surfaces dans les années 1960 –notamment à partir de 1965, date de l'entrée des Américains dans le conflit– chutent rapidement. À partir de la Réunification commence une période "expérimentale" de plantation du caféier selon le modèle collectif, sous la forme des structures productives d'État qui jettent les bases de la caféiculture actuelle. Le démarrage véritable des cycles de production du café débute en 1983-1985, avec une forte croissance des surfaces jusqu'au début des années 1990. Cette phase au profit des producteurs paysans se produit dans double contexte de prix en forte augmentation et de libéralisation de la filière productive. Dans une seconde phase marquée sur ce graphique par l'intersection de la courbe des surfaces et de la production, le rendement croît de manière importante jusqu'en l'an 2000 (plus d'une tonne par hectare).

<sup>1012</sup> En 1977 les surfaces de caféiers sont de 7 200 ha (part de l'État : 53 %). La production est de 3 970 tonnes (part de l'État : 55 %). En 1985, les surfaces passent à 16 500 ha (part de l'État : 84 %) pour une production

La date charnière de 1985 marque le passage de relais entre une caféiculture étatique et une caféiculture paysanne. En effet, alors que les fermes d'État montrent des signes d'essoufflement, le secteur paysan ne cesse de croître passant de 50 % en 1990 à plus de 80 % en 1996 de la production de café. Cette croissance est due à plusieurs facteurs : l'incitation de la province de Dak Lak, très en avance par rapport à l'État, pour planter des caféiers à l'intérieur mais surtout à l'extérieur des fermes<sup>1013</sup>, l'intégration de la caféiculture dans les politiques de sédentarisation vis-à-vis des autochtones et des allochtones et surtout la libéralisation économique coïncidant avec la montée des prix du café à partir de 1986 pour atteindre un sommet en 1994.

En donnant à une famille « l'intégralité des maillons productifs sur une parcelle »<sup>1014</sup>, l'État se dirige, sous le double impact d'une crise économique vidant les caisses de l'État et de la pression paysanne, vers son propre désengagement concernant, par exemple, l'achat des moyens de production, la vente des produits et le droit d'utilisation de la terre.

Les rendements des caféières pendant les années 1980 situés autour de trois cents kilogrammes par hectare s'accroissent considérablement depuis le début des années 1990, les rendements ne cessent de s'améliorer pour atteindre 1,3 tonnes l'hectare de caféier en l'an 2000. Cette période correspond à un cycle d'augmentation des prix et des flux migratoires dans la région centrale de la production de café, le Tây Nguyễn de sorte que la croissance des plantations se fait à un rythme soutenu jusqu'à la fin des années 1990. Dans cette dernière période, des crises environnementales causées par la sécheresse et par l'apparition de nématodes laissent présager conformément aux observations de François Ruf en Indonésie et en Côte d'Ivoire un épuisement de la rente-forêt et la nécessité de passer à une phase plus écologiquement viable. Cette situation se vérifie lorsque la monoculture du caféier se développe à tel point que l'on se trouve dans un état « quasiment "désertique" sur le plan biologique »<sup>1015</sup>.

Alimentée par les migrations, s'enclenche alors la première phase du "boom" caféier qui ne cesse de s'accroître avec l'ouverture de nouveaux fronts de colonisation dans le nord et l'extrême sud de la province du Dak Lak comme on l'observe sur les cartes de l'évolution des surfaces plantées en caféier dans cette province (voir *Cartes 39 L'évolution des surfaces de caféières à Dak Lak entre 1990 et 2001*). Par rapport aux autres provinces du Tây Nguyễn, le Dak Lak est privilégié dans la mesure où il dispose à la fois du plus grand nombre de structures productives capables d'investir<sup>1016</sup>, du plus

---

totale de 7 800 tonnes (part de l'État : 38 %). Enfin, en 1992 les caféières occupent 79 000 ha (part de l'État : 23 %) pour une production de 53 400 tonnes (part de l'État : 28 %). Bui Thanh Quang, 2001, p. 27.

<sup>1013</sup> Sur cette question voir développement dans la section sur les réformes internes aux structures productives d'État, 5.2.1 *Les réformes économiques des relations État-paysans*, c) *La contractualisation des ouvriers*, page 339.

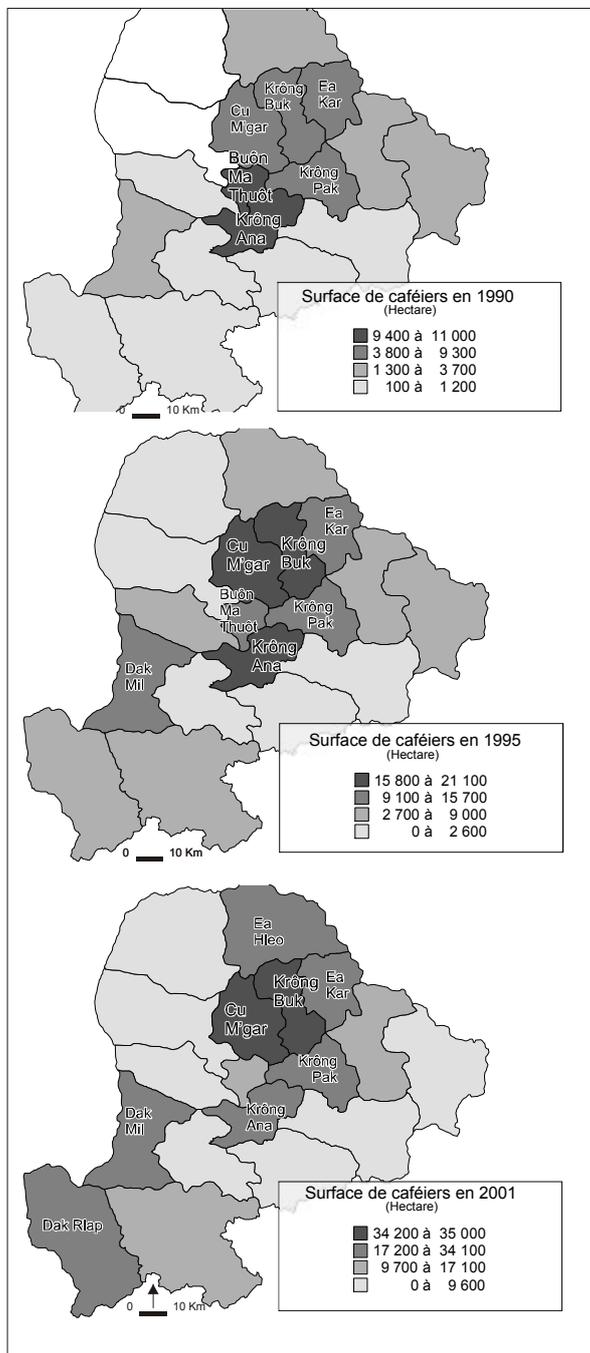
<sup>1014</sup> Nguyen Trong Nam Trân, 1991, p. 800.

<sup>1015</sup> Dufumier M., Labrousse R., Losch B., 1997, p. 85.

<sup>1016</sup> Les investissements que font certaines companies de café dans les autres provinces du Tây Nguyễn montrent la suprématie du Dak Lak en la matière.

vaste espace facilement exploitable<sup>1017</sup> et d'une main d'œuvre très importante venue de l'extérieur.

Après avoir réussi le pari d'une caféiculture agro-industrielle dans les plateaux, l'autre réforme par laquelle le pays est passé est celle de la réforme foncière. Cette formalisation des droits fonciers représente un enjeu important dans la construction de l'autochtonie car par l'appropriation foncière se fixe en droit, selon les règles du principe territorial, une forme de marquage du sol. Par ce processus d'institutionnalisation, s'opèrent des transformations dans l'accès aux terres sous le double effet des réformes économiques et de la croissance des surfaces plantées en caféiers.



**Cartes 39 L'évolution des surfaces de caféières à Dak Lak entre 1990 et 2001**

Sources : Cục thống kê tỉnh Đak Lak, *Số liệu thống kê 1991*, juin 1992, tableau n°36 ; Cục thống kê tỉnh Đak Lak, *Niên giám thống kê năm 2001*, pp. 68-69.  
 Commentaire : cette série de cartes couvrant dix années d'extension des caféières à Dak Lak (arbres en production et non-matures confondus) illustre deux phénomènes concomitants du "boom" caféier. Le premier point porte sur la forte croissance des surfaces à l'intérieur même des districts, comme on le remarque, par exemple, à Buôn Ma Thuôt ; de 1990 à 2001 la catégorie dans laquelle est situé ce district indique une croissance continue des surfaces. Le second point, plus visible, concerne l'évolution historique et le mouvement centrifuge des surfaces plantées : alors qu'en 1990 les caféiers sont concentrés dans le centre productif, dix ans après, on constate que le mouvement de plantation, tout en restant concentré, s'est diffusé jusqu'aux districts septentrionaux (Ea Hl'eo) et méridionaux (Dak Mil, Dak Rlap).

<sup>1017</sup> Outre le fait que la province du Dak Lak est la plus vaste du Việt Nam, sur les 3 266 000 ha d'espaces forestiers que comptent officiellement les quatre provinces du Tây Nguyên en 1994, le Dak Lak en possède 34 % ; il représente aussi 37 % des surfaces "non utilisées". Voir Tổng cục thống kê, 1999.

## b) La réforme foncière

Le renouveau d'une caféiculture vietnamienne ainsi que la rationalisation économique qui a lieu dans la production agricole s'expliquent par une réforme fondamentale concernant la gestion foncière à la fin des années 1980. C'est notamment en raison de la transformation du système bancaire que la nécessité de donner des garanties s'impose aux paysans. Avec l'autonomie familiale retrouvée et les réformes structurelles de l'économie, se fait jour la nécessité d'inscrire dans le droit des pratiques datant de la fin des années 1970. La réflexion engagée sur la gestion des terres apparaît juridiquement en 1988 et ne fait qu'entériner les tendances qui sont à l'œuvre depuis presque une décennie. En effet, avec cette réforme, la "propriété" n'apparaît pas de manière soudaine car, comme l'écrit Joseph Comby, « jamais la borne ni le certificat n'ont créé le propriétaire »<sup>1018</sup>.

Concernant la gestion des terres, alors qu'à partir de 1975 en théorie toutes les terres sont nationalisées, en réalité, au-delà des cercles restreints des terres effectivement exploitées par les ouvriers des structures productives d'État ou des zones de sédentarisation cloisonnées pour les villages de minorités ethniques, les droits d'usage ont perduré chez les groupes autochtones installés dans les zones périphériques de la province et chez les migrants selon le précepte : "la terre appartient à celui qui la cultive". Si jusqu'à une date récente les droits d'usage et les droits de propriété acquis au marché noir ont pu fonctionner en parallèle, avec la pression foncière et le "boom" du café, en revanche ces droits ont tendance à se superposer<sup>1019</sup>.

Avec la libéralisation des systèmes productifs et la rétrocession du pouvoir décisionnels dans les familles paysannes, des tensions apparaissent dans l'utilisation, la vente et le transfert des terres. La nécessité de réguler un marché foncier, ainsi que l'articulation des systèmes économiques et des moyens de production, donnent lieu, en s'appuyant sur la constitution de 1980, à la formalisation en 1988 d'une loi foncière, entrée en vigueur en 1991<sup>1020</sup>. Ce texte, sans renier le principe de l'appropriation collective des terres, donne la possibilité à l'État de déléguer l'utilisation de la terre aux Comités populaires locaux. S'opère alors une déconnexion entre droit de propriété et droit de gestion. L'État reconnaît l'existence de droits fonciers privatifs préexistants ou régulièrement concédés et s'en porte garant. Ces "propriétaires" qui sont en quelque sorte des usufruitiers ne sont pas à l'abri des mesures unilatérales de la part de l'État,

---

<sup>1018</sup> Comby J., 1998, p. 8.

<sup>1019</sup> Dao The Tuân date l'apparition d'un marché parallèle des terres d'État à 1987. Voir Dao The Tuân, 1998, p. 28. En fait la pratique montre que dès le début des années 1980 à Dak Lak le marché foncier est déjà actif. Voir *Tableau 15 Les prix de la terre par des paysans Édé et Mnông de 1990 à 2001* (page 398) qui montre que l'achat et donc la vente de terre se sont effectuées à Dak Lak avant l'application des réformes économiques.

<sup>1020</sup> Voir texte intégral traduit en anglais en annexe de *Vietnam Forestry Sector review*, Main report, décembre 1991, pp. 130-201.

comme le souligne Nguyen Trong Nam Tuân et Michel Prouzet<sup>1021</sup>. Selon cette loi, l'État reste prééminent, notamment pour tout ce qui intéresse la planification, la mise en valeur des terres, l'approbation préalable des transactions foncières et l'expropriation. À partir de 1987, de nombreuses modifications sont apportées à cette loi foncière de telle sorte qu'une nouvelle mouture législative est instaurée en 1993<sup>1022</sup>.

Celle-ci donne, contre le paiement d'une taxe, un usufruit à long terme pour divers usages (agriculture, foresterie, espace résidentiel, espace urbain, utilisations spéciales comme les infrastructures routières et industrielles et enfin les espaces inutilisés)<sup>1023</sup>. Ce système correspond à un bail emphytéotique, c'est-à-dire à un « droit réel de jouissance sur le bien-fonds d'autrui, accordé par un bail de longue durée (18 à 99 ans) moyennant paiement d'une redevance modique »<sup>1024</sup>. Parmi les droits qu'octroie la loi figurent le droit d'échange, de transfert et de location, le droit d'héritage de ces droits, le droit d'hypothèque auprès des banques ou des individus et enfin le droit de recevoir compensation en cas d'expropriation<sup>1025</sup>. Dans le cas de l'agriculture, ces droits sont accordés pour une durée de vingt ans pour les cultures annuelles (*cây hàng năm*) et d'activités aquacoles et pour cinquante ans pour les cultures pérennes (*cây lâu năm*)<sup>1026</sup>. Cette distinction dans la durée des droits représente un sérieux avantage pour les provinces fortement spécialisées dans ce dernier type de culture dans la mesure où les terres font l'objet d'une course à l'appropriation et à la plantation du caféier. De plus, si la loi précise la surface maximale pouvant être délivrée pour les cultures annuelles (trois hectares), elle reste évasive concernant les cultures pérennes, la limite devant être déterminée par l'État<sup>1027</sup>. Un ouvrage de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural distribué gratuitement apporte la réponse donnée par l'État dans l'arrêté n°64/CP datant de 1993. Au sujet des terrains agricoles destinés à la plantation de cultures pérennes, chaque famille habitant des communes de delta ne peut utiliser plus de dix hectares, alors que dans les communes de la moyenne région et des régions de montagne le seuil est fixé à trente hectares par famille<sup>1028</sup>.

---

<sup>1021</sup> Nguyen Trong Nam Trân, Prouzet M., 1990.

<sup>1022</sup> Texte intégral traduit en anglais disponible à l'adresse internet suivante : <http://coombs.anu.edu.au/~vern/luat/luat.html>, février 2003.

<sup>1023</sup> Cette taxe foncière est improprement appelée en règle générale taxe agricole (*thu nâng nghiệp*). Nous ne disposons pas d'informations précises sur les modalités de calcul de cette taxe sauf qu'elle dépend de la surface de terre et du type de cultures sur la parcelle. Avec la baisse des prix du café, les quelques paysans qui ont arraché leurs caféiers s'empressent de déclarer ce changement d'utilisation du sol auprès de la commune afin de ne pas payer une taxe agricole trop importante. Sur le montant de cette taxe, voir dans la section sur les systèmes contractuels, 5.2.1 *Les réformes économiques des relations État-paysans*, c) *La contractualisation des ouvriers*, page 339.

<sup>1024</sup> *Le Petit Robert*, 1995.

<sup>1025</sup> Loi foncière, Chapitre 1, Article 3, 1993.

<sup>1026</sup> Loi foncière, Chapitre 2, Article 20, 1993.

<sup>1027</sup> Loi foncière, Chapitre 3, Article 44, 1993.

<sup>1028</sup> Bộ nông nghiệp và phát triển nông thôn, 1999, p. 40. Voir aussi Vương Xuân Tinh, 2001, p. 271.

Pour assurer la légalité du transfert des droits, chaque "utilisateur" reçoit, sauf disputes foncières<sup>1029</sup>, un certificat d'utilisation du sol sur lequel est spécifiée la nature de l'utilisation du sol, la surface ainsi qu'un schéma cadastral permettant de situer la parcelle dans l'espace de la commune. Le titulaire de ce document est en règle générale le chef de famille excluant de fait toute propriété collective villageoise selon un modèle familial mononucléaire patriarcal. Les instances provinciales, du district et de la commune sont chargées de procéder au dessin des plans d'utilisation du sol et de dresser le cadastre des différentes communes. Cette obligation légale de procéder à un inventaire cadastral des terres de chaque commune a donné lieu à de nombreuses statistiques permettant d'avoir une idée précise de la distribution et de la répartition des terres au Viêt Nam en 1994<sup>1030</sup>. La situation foncière telle qu'elle nous est donnée à voir par cette enquête<sup>1031</sup> dresse un portrait contrasté de la répartition foncière entre régions mais aussi entre groupes ethnolinguistiques. À l'échelle nationale plus de 70 % des parcelles se situent en dessous de 0,5 hectare. Globalement, comme indiqué dans les statistiques officielles, la situation varie d'un fort morcellement dans le Delta du Fleuve Rouge jusqu'à de plus vastes parcelles familiales dans le delta du Mékong (voir *Tableau 7 La structure foncière des*

%	0- 0,2 ha	0,2-0,5 ha	0,5-1 ha	1-3 ha	3-<10 ha
<b>Viêt Nam</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
-région du Fleuve Rouge	46	50	3	0	1
-région du Centre Nord	33	55	11	1	0
-région du Centre	29	46	18	6	1
-région du Sud	11	28	30	27	4
-région du Nord montagneux	26	49	17	7	1
-région Tây Nguyên	11	32	32	23	2
--Kon Tum	16	36	27	19	2
--Gia Lai	10	34	31	23	1
--Dak Lak	10	30	34	24	0,5
--Lâm Đông	10	33	34	22	1
-région Delta du Mékong	7	26	31	32	4

*Tableau 7 La structure foncière des terres agricoles par famille au Viêt Nam en 1994*

Source: Tổng cục thống kê, *K t quUtăng ãiũu tra nâng nghiệp và nâng thân năm 1994*, 1<sup>er</sup> tome, 1995, pp. 448-453.

Remarque méthodologique : les chiffres ont été arrondis à l'unité supérieure exprimés en pourcentage, par unité administrative. Commentaire : À l'intérieur du Tây Nguyên il est possible de constater que du nord au sud les terres agricoles par familles ont tendance à s'élargir. La configuration des terrains parfois très pentus à Kon Tum, comme c'est le cas aussi dans le Nord montagneux vietnamien, a tendance à concentrer les terrains agricoles dans les zones réellement cultivables. Parmi toutes ces provinces, le Dak Lak est celle où la concentration en grandes parcelles est la plus forte bien que les disparités à l'intérieur de cette province soient importantes ; à ce sujet voir *Carte 41 Les surfaces moyennes de terre agricole par familles autochtones "pauvres" à Dak Lak en 1999* et *Graphique 6 La répartition des terres agricoles par famille paysanne à Dak Lak en 1994*.

<sup>1029</sup> L'article 30 du chapitre premier de la loi foncière précise qu'aucun transfert de droits d'utilisation n'est possible si le terrain est utilisé sans document légal et si la terre est l'objet de disputes.

<sup>1030</sup> Ces séries statistiques très détaillées aux échelles nationales et provinciales ont fait l'objet d'une parution en trois tomes du Bureau général de la statistique en 1995. Comme toutes les séries statistiques à l'échelle d'un pays et compte tenu de la fiabilité du recueil des données sur un enjeu aussi important que la terre, ces données sont utilisées avec prudence. Tổng cục thống kê, *K t quUtăng ãiũu tra nâng nghiệp và nâng thân năm 1994* [Résultats généraux du recensement agricole et rural de 1994], NXB thống kê, 1995, 2102 p.

<sup>1031</sup> La méthodologie employée pour dresser ce recensement n'est pas indiquée.

terres agricoles par famille au Viêt Nam en 1994). Le gradient vietnamien entre le Nord très morcelé et le Sud avec de plus grandes propriétés se retrouve dans ces statistiques. Pour les zones montagneuses, le contraste est tout aussi important. Dans la région du nord montagneux, c'est-à-dire d'où est originaire une grande partie des migrants spontanés installés dans le Tây Nguyên, 50 % des familles ont entre 0,2 et 0,5 hectare de terrain agricole. En revanche, dans les plateaux du Centre, 66 % des familles cultivent entre 0,5 et 1 hectare. Face à ces chiffres, il est aisé de comprendre les motivations des migrants se rendant à Dak Lak car c'est dans cette province, parmi celles du Tây Nguyên, que les surfaces agricoles sont les plus vastes avec 58 % de terrains variant entre 0,5 et 3 hectares. Ce type de constat permet de justifier les discours répandus au Viêt Nam sur la disponibilité des terres en appliquant une vision purement arithmétique au mépris des potentialités écologiques et des configurations locales. À partir de 1994, les quatre provinces du Tây Nguyên ont commencé la distribution des certificats rouges comme l'indique la loi foncière. Jusqu'en 1997 à Gia Lai, sur un total de 244 000 hectares de terres agricoles seulement 20 000 hectares font l'objet de distribution de ce livret, soit un peu plus de 8 %<sup>1032</sup>. Dans cette province l'essentiel de la distribution s'est fait dans les fermes d'État et chez les *Kinh* résidant en milieu urbain<sup>1033</sup>. À Dak Lak, la distribution a été plus rapide. Selon les données de Vũ Đình Lợi, toujours en 1997, 60 % des terres agricoles font l'objet d'un certificat. Ces données rejoignent celles fournies par le bureau cadastral de Dak Lak en 1997 selon lesquelles 63 % des communes rurales ont reçu les justificatifs officiels. Si l'on se réfère au document délivré par ce bureau, il apparaît de grandes différences entre des districts du centre du bassin caféier comme Buôn Ma Thuột, Krông Buk, Krông Ana, Cu M'gar (entre 77 et 100 % des communes de ces districts ont reçu les certificats) et des districts périphériques comme Dak Nong, Krông Bong, M'drak et Lak où seulement de 13 à 33 % des familles ont obtenu des livrets d'utilisation du sol.

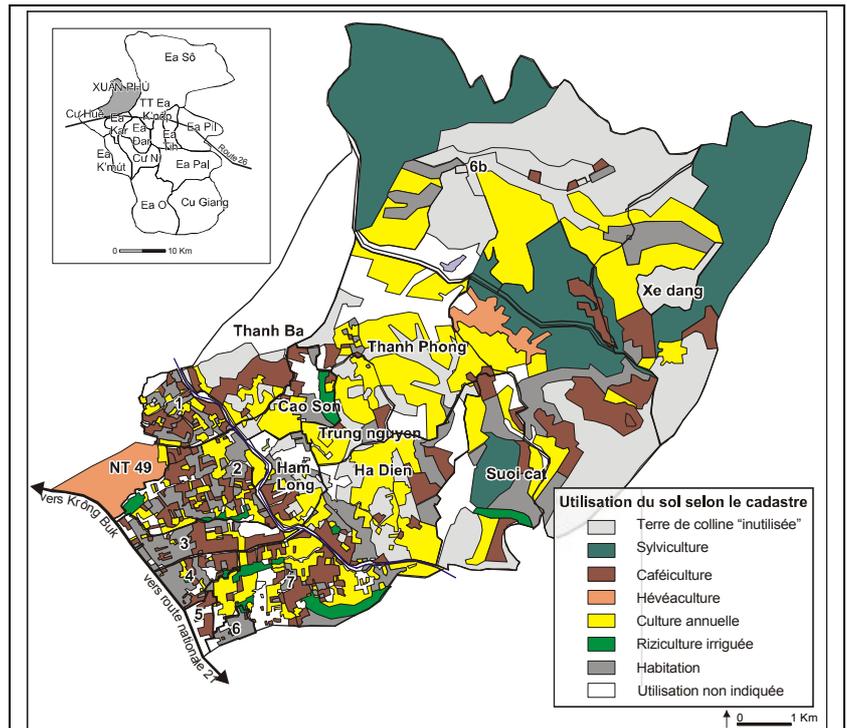
À ces disparités géographique et sociale dans la distribution de ces attestations, il est possible d'avancer quatre raisons. La première porte sur la distance par rapport au centre provincial. Le service du cadastre étant chargé de dresser les plans et la distribution, on conçoit que le déplacement des fonctionnaires dans les espaces difficiles d'accès ralentit le processus de distribution selon un schéma du centre vers la périphérie. La deuxième raison est relative au coût de l'opération ; si théoriquement les foyers pauvres sont exonérés de toutes charges dues à la délivrance du certificat, les services administratifs réclament néanmoins une somme couvrant certains frais qui se montent environ à 30 000 dôngs. Ces charges sont parfois un frein à la demande des groupes les plus pauvres. La troisième raison renvoie aux conditions même de la délivrance de ces livrets. Comme le stipule la loi foncière dans son article 30, le certificat peut être délivré lorsqu'il n'existe pas de disputes sur les terres devant être recensées. Or, dans les zones périphériques, c'est-à-dire là où la pression foncière est encore la moins forte, le nombre de conflits est le plus grand du fait de la superposition des différents droits et de l'occupation illégale des migrants spontanés.

---

<sup>1032</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 139.

<sup>1033</sup> *Ibidem*.

Enfin la quatrième et dernière raison est liée aux finalités des certificats eux-mêmes. En effet, ils ont deux utilités principales : assurer la possession d'une terre pour fixer son appropriation et gager celle-ci pour y investir. Ces avantages sont appréciables lorsque les investissements agricoles sont élevés, comme dans le cas de la caféiculture. Par conséquent, les paysans peu disposés à s'engager dans cette production sont moins sensibles à la nécessité d'avoir un certificat car celui-ci renvoie surtout à un outil bancaire. Or, comme ce sont les *Kinh* qui possèdent selon les statistiques nationales la plus grosse part de cultures pérennes (voir *Tableau 8 La répartition de la terre agricole entre cultures annuelles et pérennes selon le groupe du chef de famille en 1994*), ils sont les plus intéressés par l'obtention de ce certificat. Ce dernier est indispensable pour ceux qui veulent emprunter dans les banques alors que les personnes faisant appel aux prêts familiaux ont une perception plus réduite de l'utilité du certificat. Ce rapport entre population *Kinh* et distribution des certificats se retrouve dans l'exemple de la commune de Xuân Phú (voir *Carte 40 Le morcellement foncier dans la commune de Xuân Phú (Ea Kar) vers 2000*).



**Carte 40 Le morcellement foncier dans la commune de Xuân Phú (Ea Kar) vers 2000**

Source : *BƯl áo hiện trạng sử dụng đất năm 2000, xã Xuân Phú, huyện Ea Kar, T nh Ôak Lak*, échelle 1/10 000e. Document original obtenu auprès du service du cadastre communal.

Commentaire : cette carte du maillage foncier de la commune de Xuân Phú révèle l'état d'avancement de la distribution des certificats rouges de Dak Lak mais comme l'a indiqué le fonctionnaire chargé de vérifier l'exactitude des relevés (utilisation du sol et surface de chaque parcelle), le morcellement plus accentué en bordure de la route n'est pas l'indicateur de surfaces plus petites de terrains. Ainsi toute la partie périphérique de la commune n'a pas encore reçu de certificats ; le maillage individuel étant encore non élucidé, les aplats colorés correspondent à des surfaces dont les frontières entre propriétaires restent à valider par la délivrance des livrets d'utilisation du sol. En superposant cette carte à celles analysées précédemment sur la distribution ethnique de cette même commune approximativement à la même date, on constate que les *Kinh* sont aujourd'hui les principaux titulaires des précieux livrets, voir *Cartes 26 La répartition des groupes ethnolinguistiques dans la commune de Xuân Phú (Ea Kar) en l'an 2000*.

Pour approfondir les disparités dans la distribution foncière, le critère de la distribution effective aux familles paraît pertinent. À Dak Lak, seules 42 % des familles

auraient reçu au 30 avril 1997 un certificat d'utilisation du sol<sup>1034</sup>. Parmi les terres agricoles ayant fait l'objet d'une distribution, selon Vũ Đình Lợi, cette fois à l'échelle

du Tây Nguyên, les minorités autochtones ne représentent qu'un quart de celle-ci<sup>1035</sup>.

Concernant la faible part des minorités ethniques bénéficiaires, notons l'appréhension de certains villageois *Édé* à déclarer toutes les parcelles et les superficies dont ils disposent. Cette tendance à ne pas vouloir déclarer les espaces peut être analysée comme une stratégie de ne pas payer des impôts sur les terres sur lesquelles ils ont des droits, et de ne pas déclarer les autres espaces de peur qu'ils soient connus et occupés. De plus, si ces derniers sont localisés dans des communes différentes du lieu d'habitation officiel, ces autochtones ont peu de chances de se voir octroyer un certificat à cause du cloisonnement administratif qui avait entraîné la perte définitive de terrains (villages d'Ea Tam, Ea Tar, Ea Tul par exemple). Ceux-ci sont donc officiellement considérés comme non appropriés et risquent de le rester. Par ailleurs, si les paysans souhaitent s'enregistrer comme propriétaire de la terre, afin d'accélérer la procédure qui peut prendre plusieurs années, il leur faut faire de nombreuses démarches -parfois payer des *bakchich*- pour obtenir ce à quoi ils ont légalement droit.

	Cultures annuelles	Cultures pérennes
<b>Viet Nam</b>	<b>87,4 %</b>	<b>12,5 %</b>
- <i>Kinh</i>	85,3 %	14,6 %
-Autres groupes	90,3 %	9,6 %
<b>Tây Nguyên</b>	<b>68,9 %</b>	<b>31 %</b>
- <i>Kinh</i>	59,1 %	40,8 %
-Autres groupes	79,6 %	30,3 %

**Tableau 8 La répartition de la terre agricole entre cultures annuelles et pérennes selon le groupe du chef de famille en 1994**

Source: Tổng cục thống kê, *K t quU tắng ãiũ tra nãng nghiãp và nãng thãn nãm 1994*, 1er tome, 1995, pp. 356-363. Remarque méthodologique : les chiffres sont exprimés en pourcentage de la terre agricole. Commentaire : d'après ces statistiques nationales, les *Kinh* disposent le plus de terres agricoles en cultures pérennes (*cây lâu nãm*). Si la différence entre les *Kinh* et les minorités est de cinq points à l'échelle nationale, cette différence atteint dix points à Tây Nguyên. Dans cette région, en 1994 les populations minoritaires sont en marge des cultures pérennes économiquement rentables. Cette analyse est confirmée par le tableau ci-dessous indiquant les surfaces par familles de terrain agricoles cultivées en cultures annuelles et pérennes à Dak Lak. Il apparaît que les groupes minoritaires (autochtones comme allochtones) possèdent en moyenne des surfaces plus réduites en cultures pérennes, rapport qui est inverse en matière de cultures annuelles. Cependant, une réserve importante doit être apportée au sujet de ces statistiques car elles indiquent que globalement les surfaces des groupes minoritaires sont plus larges que celles des *Kinh* à Dak Lak.

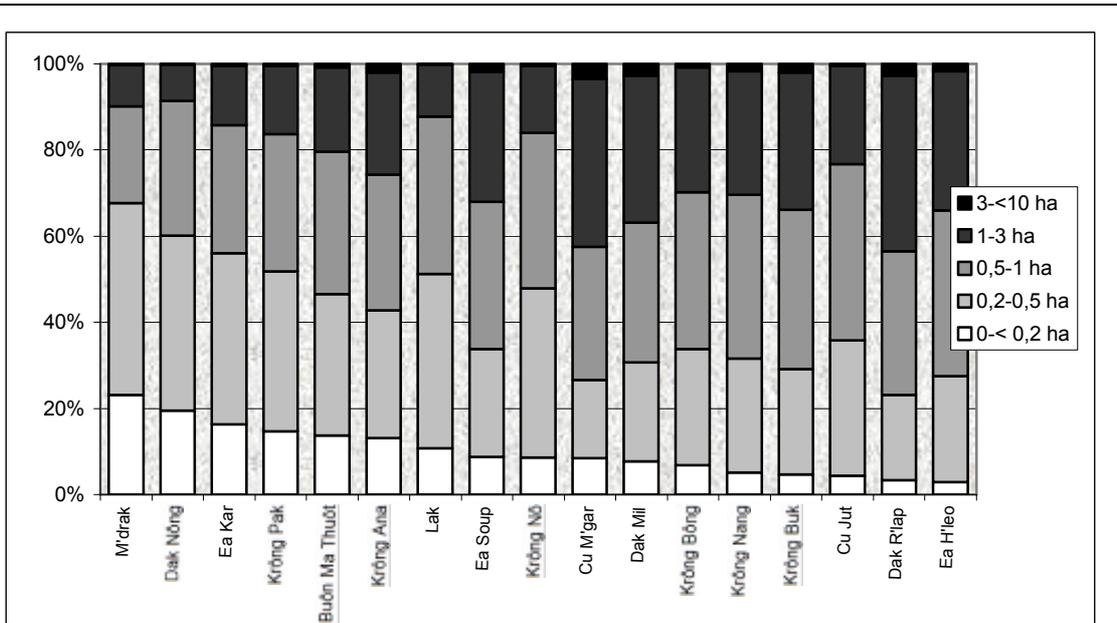
	Cultures annuelles	Cultures pérennes
<b>Dak Lak</b>		
- <i>Kinh</i>	4 074 m <sup>2</sup>	3 195 m <sup>2</sup>
-Autres groupes	5 821 m <sup>2</sup>	2 807 m <sup>2</sup>

**Tableau 9 Les surfaces de terre agricole en cultures annuelles et pérennes en moyenne par famille agricole selon le groupe du chef de famille en 1994**

Source: Tổng cục thống kê, *K t quU tắng ãiũ tra nãng nghiãp và nãng thãn nãm 1994*, 1er tome, 1995, pp. 408-411.

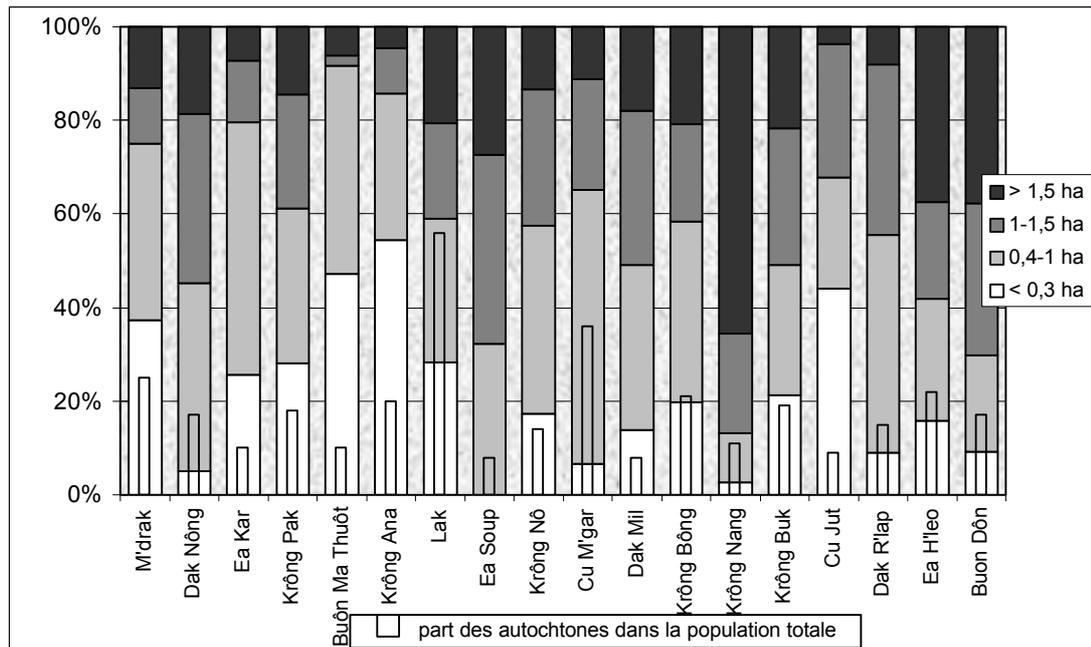
<sup>1034</sup> Sở địa chính tỉnh Đak Lak, 1997.

<sup>1035</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 139.



Graphique 6 La répartition des terres agricoles par famille paysanne à Dak Lak en 1994

Source: Tổng cục thống kê, *K t quUởng ẩu tra nẩng nghiệp và nẩng thần n'om 1994*, 1er tome, 1995, pp. 448-453. Remarque méthodologique : le district de Buôn Don n'est pas renseigné, il ne figure pas sur ces données car il n'a été créé qu'en 1995 (voir Carte 19 Les maillages administratifs des districts à Dak Lak de 1975 à 2001).



Graphique 7 Répartition foncière des villages autochtones "pauvres" par districts en 1999

Source: Cộng Hòa xã hội chủ nghĩa Việt Nam, *Ủy yển tẩng quan ẩnh canh ẩnh c- khu vực III, t nh Ắak Lak*, tableau "hiệnt trạng ẩt canh tẩc, chần nu'oi, thiếtbị phục vụ sản xuất đ'ồng bảo dần t'oc khu vực III", annexe 3.

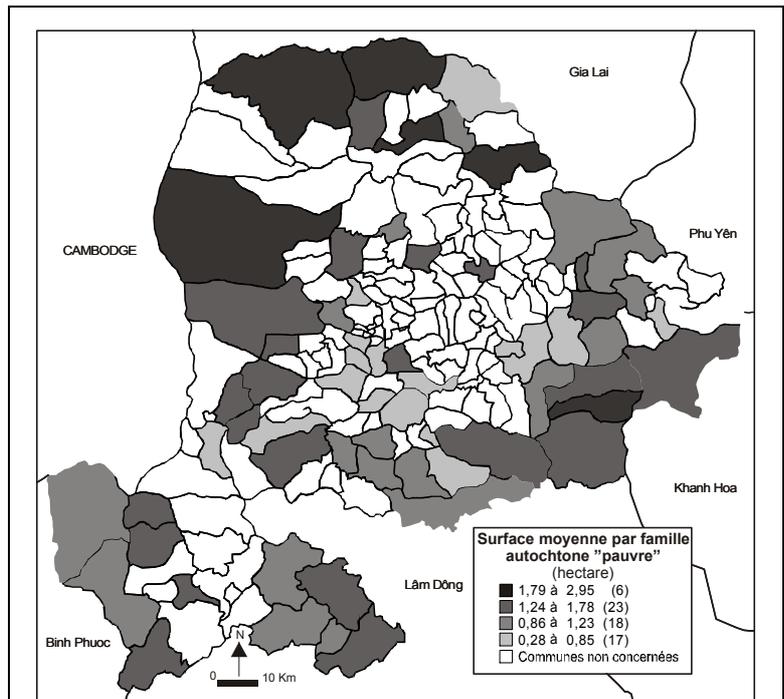
Remarque méthodologique : sur les données statistiques contenues dans les documents fournis, figurent des erreurs au sujet de l'unité de surface en indiquant le sào en lieu et place de l'hectare, (voir note de bas de page n°1037). Commentaire : à partir de données statistiques fournies par le service de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques sur l'ensemble des communes appartenant à la zone 3 réparties par districts, (zone de villages autochtones considérés comme pauvres et représentant en moyenne 31 % de la population des groupes concernés par ces enquêtes : *Éđé, Jarai, Sedang et M'ng*) apparaissent, contrairement aux représentations tendant à gommer les différences socio-économiques entre populations autochtones, de fortes disparités. En comparant ces deux graphiques on peut constater que les populations autochtones "pauvres" résidant dans des districts concernés par la caféiculture sont l'objet d'une forte pression, par exemple dans le district de Krông Ana où la différence entre répartition générale et répartition foncière des "pauvres" est très importante.

Au-delà de la gestion des certificats, ces questions renvoient à la valeur qu'il est possible d'attribuer aux déclarations des paysans, notamment dans la volonté de dissimulation des surfaces et du nombre de parcelles. Pour toutes ces raisons, il est bien délicat de déclarer, comme le font les statistiques, que les groupes de minorités ethniques disposent de surfaces, à l'échelle du Dak Lak, plus vastes que les *Kinh* (voir *Tableau 9 Les surfaces de terre agricole en cultures annuelles et pérennes en moyenne par famille agricole selon le groupe du chef de famille en 1994*). Il faut aussi relativiser ces chiffres dans la mesure où ils ne font pas la distinction entre les différents groupes de "minorités" qui peuvent disposer, selon les groupes en question, de surfaces très différentes.

Malgré le peu de fiabilité des statistiques, on peut néanmoins analyser la structure foncière des groupes autochtones à

Dak Lak afin de voir si les groupes autochtones disposent de surfaces plus vastes que les *Kinh* comme les discours le soulignent. Mais avant de se lancer dans une telle analyse, voyons la répartition foncière sur l'ensemble du Dak Lak.

En 1994 dans cette province, en moyenne 10 % des familles paysannes ont des terrains inférieurs ou égaux à 0,2 hectare, 31 % occupent des surfaces entre 0,2 et



**Carte 41 Les surfaces moyennes de terre agricole par familles autochtones "pauvres" à Dak Lak en 1999**

Source : Cộng Hòa xã hội chủ nghĩa Việt Nam, *Ôu ãn tãng quan ãnh canh ãnh c- khu vực III, tỉnh Daklak, 2000* ; tableau "Hiện trạng đất canh tác-thiết bị phục vụ sản xuất đồng bào dân tộc khu vực III [situation actuelle de l'utilisation du sol cultivable - services à la production pour les compatriotes ethniques de la zone III], 4 pages.

Remarque méthodologique : l'échantillon servant de base à réaliser cette carte est celui de la part des autochtones "pauvres" par rapport à l'ensemble de la population autochtone de chaque commune indiquée (sur les nombreux groupes autochtones à Dak Lak, seuls les *Édé, Jarai, Mnông, Sedang*, sont pris en compte par les autorités provinciales). Comme la proportion d'autochtones dans la population totale et la concentration d'autochtones "pauvres" varient selon les communes, il est nécessaire de considérer ces chiffres en fonction de la carte indiquant les proportions de population "pauvre" par commune (voir *Carte 42 La "pauvreté" autochtone à Dak Lak en 1999*).

Commentaire : ces chiffres qui tendraient à montrer que les minorités "pauvres" ont des surfaces parfois très importantes servent le discours sur "l'inefficacité des autochtones" et sur la piètre rentabilité des espaces agricoles. Sur cette carte les surfaces les plus vastes correspondent aux zones encore couvertes par la forêt (nord et sud-est) de sorte qu'une moyenne arithmétique de surfaces agricoles laisse apparaître les zones où la culture sur essart-brûlis est encore présente, conformément au classement dans la zone n°3 des familles autochtones. Le rapprochement qui est suggéré vis-à-vis des surfaces agricoles porte sur le rapport entre le centre caféier et des périphéries exploitées en cultures annuelles dont les rendements monétaires et la localisation respective ne sont pas comparables.

0,5 hectare, 34 % entre 0,5 et 1 hectare, 24 % entre 1 et 3 hectares et enfin, seules 1 % des familles paysannes ont des terres agricoles supérieures à 3 hectares<sup>1036</sup> (voir *Graphique 6 La répartition des terres agricoles par famille paysanne à Dak Lak en 1994*).

D'après les statistiques fournies par le service de la sédentarisation, dans les villages autochtones relevant de la zone numéro 3 considérés à ce titre comme les plus pauvres<sup>1037</sup> et appartenant aux groupes des *Édé, Jarai, Sedang* et *Mnông*, 17 157 familles (101 000 personnes) se partageant 19 831 hectares (ce qui équivaut à une moyenne de 1,14 hectares par famille)<sup>1038</sup>.

Cette population "pauvre" qui représente 5 % de la population totale de la province mais 31 % de la population du Dak Lak de ces cinq groupes ethnolinguistiques, a une possession foncière nettement inférieure à la moyenne provinciale. En effet, 22 % ont au plus 0,3 hectare, 36 % possèdent entre 0,4 et un hectare, le reste, soit 42 %, entre un et trois hectares (voir *Carte 41 Les surfaces moyennes de terre agricole par familles autochtones "pauvres" à Dak Lak en 1999*). Il est délicat de tirer de ces données des interprétations car non seulement les fourchettes de surfaces ne sont pas identiques mais aussi dans l'échantillon des populations autochtones il manque les 69 % restants pour comparer de manière valide ces deux dimensions. De plus, la définition de la "pauvreté" qui est affichée par les autorités conformément aux critères de construction de cet indicateur est biaisée dans la mesure où elle amalgame pratique agricole et faiblesse des revenus économiques. En fait, la "pauvreté" autochtone indiquée correspond à un modèle social et à ce titre elle mesure la distance de systèmes sociaux en se fondant sur des performances économiques supposées transversales aux deux modèles. Là encore, on retrouve l'analyse économique considérée comme indépendante des conditions sociales. C'est, pour faire une comparaison, comme si l'on souhaitait comparer deux moyens de déplacement, l'avion et l'automobile, en prenant pour critère la vitesse par kilomètre-heure tout en prétendant que ces deux moyens de locomotion sont utilisés indifféremment dans les mêmes lieux, les mêmes conditions et sont constitués de manière identique.

Malgré ces contraintes dues à l'appareil statistique, aux modalités du recueil de données et aux questions idéologiques attenantes, il est possible de constater que les plus pauvres des paysans provinciaux autochtones sont en pourcentage deux fois plus nombreux à avoir des parcelles exiguës que le reste de la population agricole et que par ailleurs les surfaces maximales s'élèvent à 1,5 hectares, alors qu'à Dak Lak elles vont jusqu'à 10 hectares.

---

<sup>1036</sup> Tổng cục thống kê, 1er tome, 1995, pp. 448-453.

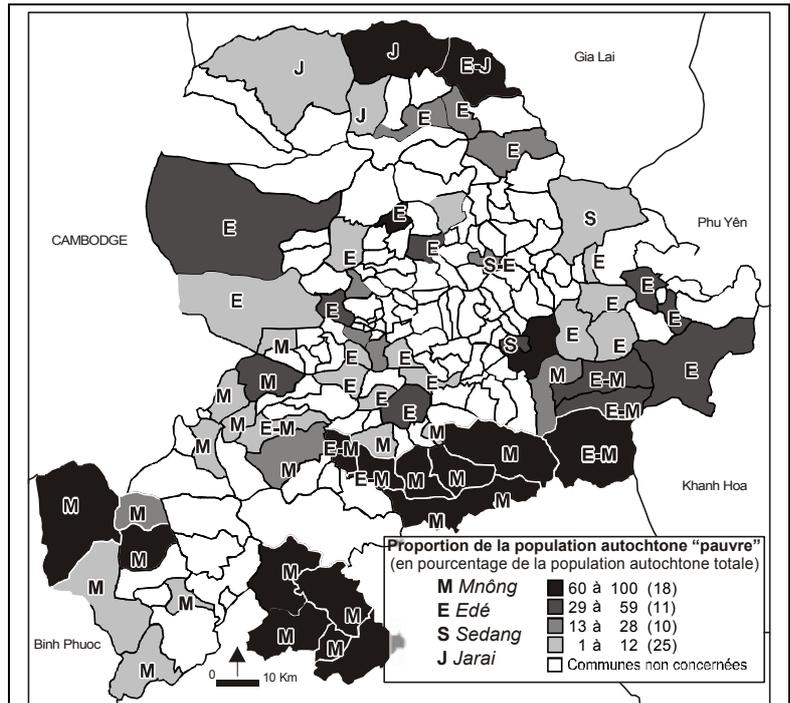
<sup>1037</sup> Ces statistiques présentent des problèmes d'interprétation importants. Un *sào* correspond au Sud Viêt Nam à 497 m<sup>2</sup> et au Nord à 360 m<sup>2</sup>. Au fil des entretiens de terrain, on a constaté qu'une grande partie des paysans, lorsqu'ils utilisent le terme *sào*, ne se réfèrent pas aux conversions standards mais plutôt à 1 000 m<sup>2</sup>. Ces erreurs se retrouvent aussi dans les recueils statistiques provinciaux où en lieu et place de 0,3 ha figure la mention 3 *sào*, équivalant à une division par deux des surfaces énoncées (3 000 à la place de 1 491 m<sup>2</sup>). Cet usage erroné du *sào* à Dak Lak a été pris en compte dans les relevés des surfaces où systématiquement il a fallu valider l'équivalence employée. Cette correction a été effectuée dans les statistiques figurant sur la *Carte 41 Les surfaces moyennes de terre agricole par familles autochtones "pauvres" à Dak Lak en 1999*, page 336 et dans le *Graphique 7 Répartition foncière des villages autochtones "pauvres" par districts en 1999*.

<sup>1038</sup> Cộng Hòa xã hội chủ nghĩa Việt Nam, 2000, annexe 3, tableaux 1 et 4.

Parallèlement à cette question foncière, en analysant la carte de la "pauvreté" autochtone à Dak Lak (voir Carte 42 La "pauvreté" autochtone à Dak Lak en 1999) construite à partir de données officielles, on constate que les zones périphériques sont les plus touchées mais de façon différentielle selon les groupes ethnolinguistiques. En effet, les zones de concentration importante de population "pauvre" se situent au sud/sud-est (*Mnông*) et au nord, où vivent les *Jarai*. Le groupe des *Édé* au centre et à l'est de la province semble relativement moins souffrir de la pauvreté.

Cette moindre disponibilité des terres d'une partie importante des autochtones du Dak Lak s'inscrit dans les problèmes de pauvreté qui touchent cette partie du pays de plein fouet : alors que nationalement le pourcentage de familles pauvres a baissé de 20 % entre 1993 et 1995, passant de 55 % à 36 %, le pourcentage concernant les populations pauvres parmi les autochtones des plateaux du Centre a chuté d'à peine 1 %, passant sur la même période de 92 à 91 %<sup>1039</sup>. Actuellement 40 % des minorités autochtones dans les plateaux vivent en dessous du seuil de pauvreté<sup>1040</sup>.

Les réformes foncières que l'État a entreprises pendant la seconde moitié des années 1990 ont eu tendance à officialiser les formes juridiques d'appropriation du sol



Carte 42 La "pauvreté" autochtone à Dak Lak en 1999

Source : Cộng Hòa xã hội chủ nghĩa Việt Nam, *Ôu ỹn tǎng quan ănh canh ănh c- khu vực III, tỉnh Daklak, 2000* ; tableau "Hiện trạng đất canh tác-thiết bị phục vụ sản xuất đồng bào dân tộc khu vực III [situation actuelle de l'utilisation du sol cultivable - services à la production des compatriotes ethniques de la zone III], 4 pages. Commentaire : la concentration d'autochtones signalée sur cette carte valide les statistiques de répartition foncière indiquées sur la carte précédente car plus les taux de pauvreté sont importants, plus les distributions foncières de cette catégorie de population sont exactes (voir Carte 41 Les surfaces moyennes de terre agricole par familles autochtones "pauvres" à Dak Lak en 1999). Globalement la concentration de la pauvreté autochtone laisse apparaître les marges territoriales du Dak Lak où l'on peut deviner par contraste les zones les plus facilement exploitables et les plus soumises aux flux migratoires. La concentration de "pauvreté" des *Mnông* correspond à des surfaces comprises entre 0,25 hectare et un hectare dans un espace où la topographie très tourmentée ne facilite pas la mise en culture.

<sup>1039</sup> Données citées par un rapport de l'UNHCR (UNHCR, 2002, p. 11) s'appuyant sur des chiffres publiés par la Banque Mondiale (Baulch B., Truong Thi K.C., Haughton et al., *Ethnic minority development in Vietnam : a socio-economic perspective*, Hanoi, MPI-World Bank, 2001).

<sup>1040</sup> Le gouvernement vietnamien considère qu'une famille habitant dans les zones montagneuses est pauvre lorsqu'elle dispose de moins de treize kilogrammes de riz par personne et par mois. Voir décision n°59 citée par Human Rights Watch, 2002, p. 72.

face auxquelles autochtones et allochtones sont différemment dotés en capital scolaire et culturel. Pour une partie des autochtones, le maintien à l'écart de ce processus d'officialisation pour les raisons déjà évoquées a eu pour effet de renforcer l'exclusion dont ils sont l'objet. En effet, la légalisation du marché foncier et des actes passés dans ce cadre, crée une dynamique d'institutionnalisation de la propriété sur le mode géométrique au détriment d'une conception topocentrique de l'espace. Les autochtones qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas entrer dans cette mécanique institutionnelle se retrouvent, de fait, en marge.

Cette question se rattache par ailleurs à celle du devenir des structures productives d'État. En effet, pendant les décennies 1980 et 1990, l'État a mis au point de nouvelles modalités de gestion des structures productives qui occupent théoriquement, rappelons-le, la grande majorité des terres. Par la logique de la contractualisation, se joue également l'exclusion des autochtones de ces entreprises en faisant passer les populations embauchées du statut d'ouvrier à celui de paysans : les capitaux dont disposent ces derniers deviennent la clé de voûte de leur maintien dans les fermes.

### c) La contractualisation des ouvriers

La période 1981-1990 constitue la phase durant laquelle les fermes suivent le mouvement de transformation économique en généralisant le système du forfait et en introduisant dans les entreprises étatiques un impératif de calcul de rentabilité. Dans les plateaux centraux, le problème du rapport de l'efficacité économique entre secteur d'État et secteur paysan se pose de la même manière que dans les plaines. Les coopératives qui sont un des fondements de l'économie vietnamienne du fait de la production rizicole doivent appliquer la directive 100 CT-TW publiée le 13 janvier 1981. Cette dernière réorganise les relations entre coopératives et coopérateurs sous la forme d'un "contrat forfaitaire sur le produit final" (*khoãn sũ phõm cuõĩ c•ng*). Ce document est considéré comme le premier pas vers une refonte du système productif agricole vietnamien par l'alliance du secteur d'État, du secteur coopératif et du secteur privé. Il s'agit pour la coopérative -qui conserve la direction des opérations de planification et de gestion- d'allouer aux familles la responsabilité de l'exploitation d'une parcelle collective. À charge pour les familles de produire les biens planifiés et de donner à la coopérative un forfait fixé à l'avance, le surplus étant laissé à discrétion de la famille qui peut le vendre ensuite au secteur privé.

Les réformes nationales datant de 1985 sont répercutées la même année à l'échelle provinciale par le Comité populaire de Dak Lak sous la forme d'une résolution n°381/QD-UB. Cette dernière permet à chaque famille d'ouvrier de recevoir 500 m<sup>2</sup> de terre destinés à la terre d'habitation. Ainsi, peu à peu, les ouvriers reçoivent de la terre à l'intérieur même des fermes. Par ailleurs, pour, semble-t-il, uniquement ces derniers, cette même résolution « garantit aux personnes utilisant la terre la distribution d'un livret

d'utilisation du sol pour planter du café jusqu'à la fin du cycle productif de l'arbre (de quinze à vingt ans) »<sup>1041</sup>. En clair, la province donne par cette décision une prime à la caféiculture en garantissant l'utilisation du sol à la condition que ce dernier porte des caféiers avant même que les lois nationales et en particulier la loi foncière n'autorisent la distribution de droits, indiquant par là même les marges de manœuvre dont disposent ou s'octroient les autorités provinciales. Dans ces conditions, le caféier représente un outil essentiel d'appropriation de la terre. S'il suffit de planter du caféier pour que la terre dans laquelle il est planté soit attribuée, alors tous les paysans sont incités à planter et de fait à occuper le territoire.

Trois années plus tard, la résolution nationale n°10 NQ-TW de 1988 précise que dans les zones de montagnes « seules les coopératives qui font des profits doivent être maintenues alors que le reste doit être reconverti en équipes d'entre-aide ou d'échange de travail ou bien encore en fermes privées »<sup>1042</sup>. Le système des points-travail (une journée de travail correspondait à des points permettant l'achat de biens de consommation), appliqué aussi bien dans les fermes que dans les coopératives, est aboli. Dans les fermes d'État les réformes sont dictées par la décision du 14 novembre 1987 n°217-HĐBT et l'arrêté 388-HĐBT de 1991. Alors que la première réorganise la gestion des entreprises d'État, le second prévoit la dissolution et l'éventuelle refondation de l'économie étatique. Il est important pour toutes les fermes d'État car de cette époque datent les changements : le système de gestion doit tendre vers la rentabilité des fermes d'État, faute de quoi elles sont vouées à disparaître. S'amorce alors une responsabilisation des structures d'État au moment même où les aides du Conseil d'Assistance Économique Mutuelle s'arrêtent avec la liquidation de cette institution en 1991. L'enjeu est de taille : celles-là doivent intéresser les paysans à la production, organiser leur système commercial de façon à être compétitives et rétrocéder une partie de leurs espaces aux paysans qui souhaitent obtenir des garanties sur la jouissance de la terre. À Dak Lak les réformes des structures productives d'État sont marquées par les décisions de 1989 instaurant les règlements permettant l'exportation directe du conglomerat de production de café à Dak Lak ; en 1991, l'ouverture de la province à l'extérieur se marque par des liens avec des compagnies étrangères (Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique) afin d'assurer l'amélioration des unités productives destinées à la transformation du café. Avec cette ouverture de la province vers l'extérieur en parallèle aux réformes internes, la province du Dak Lak acquiert en matière de café une prédominance sur tout le Tâỵ Nguyễn grâce à l'importance du nombre de structures et au dynamisme de quelques-unes d'entre elles sous la houlette de VINACAFÉ : en 1995 le Dak Lak a vingt-quatre unités d'État dédiées au café, huit à Gia Lai, cinq à Kon Tum et seulement deux à Lâm Đōng<sup>1043</sup>. Le point d'orgue de cette prédominance du Dak Lak dans la caféiculture est

---

<sup>1041</sup> Bui Thanh Quang, 2001, p. 21. (« nhà n-ớc đảm bảo cho ng-ời sử dụng đất đ-ợc quyền sử dụng đất để trồng cà phê đến hết chu kỳ Kinh doanh»). Le paragraphe de l'auteur n'indique pas s'il s'agit de paysans d'État ou indépendants.

<sup>1042</sup> Võ Nhân Trí, 1990, p. 190.

<sup>1043</sup> Bui Thanh Quang, 2001, p. 22.

symbolisé par la création d'une succursale en 1995 de VINACAFÉ à Buôn Ma Thuôt en complémentarité de celle d'Hanoi.

Le mouvement de réforme se déroule du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990 par la formalisation de systèmes de contrats et par la réorganisation interne des structures afin de faire face à l'arrêt des subventions d'État. D'un point de vue organisationnel, avec la décision 388 en 1993, l'État demande aux fermes de lui remettre une part suffisante des produits et des taxes, de procéder à leur propre planification et production hors de l'ancien système des conglomérats. Parallèlement, en 1995 l'arrêté 01/CP jette les bases du partenariat devant s'établir entre les fermes et les paysans en formalisant le principe du contrat forfaitaire qui déjà localement est appliqué dans les structures devenues pour certaines d'entre elles des compagnies<sup>1044</sup>.

Ces dispositions réglementaires sont nécessaires du point de vue des paysans et des fermes car un certain nombre d'entre elles ne sont plus capable d'investir sur leurs surfaces, elles doivent alors faire appel à l'investissement privé des employés prenant la forme de contrats entre la structure et les ouvriers-paysans considérés comme les chefs d'unités de production indépendantes. La plupart des fermes doivent effectuer une redistribution des terres internes ; une partie, les terres d'habitation, est laissée entièrement aux familles. Une autre est conservée en propre par l'unité de production, ces terres sont travaillées par les ouvriers titulaires toujours organisés en équipe de production. Une dernière, dont l'importance varie selon les fermes, est affectée aux familles sous la forme de contrats. De ces deux dernières formes d'allocation des terres découlent deux systèmes différents mais fondés tous les deux sur la détermination de café à rétrocéder aux fermes : les contrats du régime forfaitaire (*giao khoãn*) et les contrats de coopération (*liên k t*).

Dans les deux cas la fourniture du livret d'utilisation du sol au sens légal du terme n'est pas prévue ; la ferme reste propriétaire et possède à ce titre le livret de "droit d'utilisation de la terre" (*Quyũn sũ d•ng ãđĩt ãai* appelé communément *bĩa ã*, livret rouge) délivré par l'État. Cette question de la délivrance des pleins droits sur la terre aux ouvriers a été une question au moment où s'est décidé le processus de rationalisation économique. Or, comme les directeurs des fermes souhaitent conserver leur pouvoir sur leurs territoires et maintenir notamment la cohérence des réseaux d'irrigation, de collecte de café, en lieu et place du certificat rouge, les paysans reçoivent dans la plupart des cas ce livret concernant la terre d'habitation. À ce sujet, une confusion se glisse entre les fermes et les paysans au sujet de ces certificats d'utilisation de la terre car un certain nombre d'entre elles délivrent aux paysans des "certificats" de différentes couleurs (bleu, vert, jaune, violet...) qui n'ont pas de valeur notamment concernant la mise en hypothèque des terres. Cette confusion est notamment entretenue par des directeurs de ferme sylvicoles aux migrants spontanés afin d'entretenir chez eux l'illusion d'un droit d'utilisation de la terre<sup>1045</sup>. En revanche, ces

<sup>1044</sup> Nghị định 01/CP, 4 janvier 1995.

<sup>1045</sup> Notes de terrain dans la commune d'Ea Kliêt (Cu M'gar).

deux systèmes se différencient par la nature des relations entre la ferme et le titulaire du contrat.

Dans le premier cas, les paysans sont considérés comme des ouvriers et à ce titre doivent s'acquitter des services sociaux et d'une assurance sociale qu'ils doivent néanmoins financer ainsi que d'autres taxes diverses. Le "contrat forfaitaire" (*giao khoỹn*) signifie une coopération entre contractants au sujet des intrants et la prise en compte de la valeur des caféiers considérés comme propriété d'État<sup>1046</sup>. Concrètement le mécanisme est le suivant : la ferme calcule puis confie la valeur des caféiers aux paysans contractualisés car c'est l'État qui a ordonné et financé la plantation des arbres plusieurs années auparavant. Ceux-ci sont chargés de les entretenir, de les gérer et de récolter les fruits pendant une durée de vingt ans renouvelable. Les paysans-ouvriers remboursent peu à peu, en café-cerise, la valeur des caféières à la ferme pendant la durée du contrat comptabilisée comme une forme d'amortissement des caféiers tout au long du cycle productif. La ferme calcule selon la valeur du café en vigueur au moment de la récolte (la différence entre le marché et le prix fixé par la ferme varie entre zéro et quelques centaines de dôngs) la somme qui revient aux paysans une fois déduites toutes les charges qui pèsent sur ces derniers<sup>1047</sup>. À propos des cultures pérennes, la valeur figurée sur le contrat varie selon l'ancienneté de l'arbre, la qualité du terrain et la productivité globale présumée de la parcelle attribuée. La ferme calcule l'amortissement des arbres, la taxe sur l'investissement, une taxe sur les catastrophes naturelles et la sécurité nationale, une assurance de risques agricoles, une taxe de gestion et éventuellement une taxe d'irrigation. Au total, par exemple dans la ferme Chu Quynh, pour un hectare de caféier en production, le contrat prévoit de retourner à la ferme 1 910 kilogrammes de cerises fraîches, ce qui équivaut à environ trois cent quatre-vingt kilogrammes de grains sec<sup>1048</sup>. Par ailleurs s'ajoute la taxe agricole –c'est-à-dire la taxe foncière–, cent soixante kilogrammes de riz par hectare, soit une somme d'environ 224 000 dôngs/hectares. Comme le nom de ce contrat le précise, les ouvriers se doivent d'atteindre un certain plafond au-dessus duquel ils sont autorisés à disposer comme ils l'entendent de leur récolte. Bien que ce système présente des avantages en terme d'investissement pour les paysans, les charges qui pèsent sur eux sont parfois importantes, notamment lorsque la ferme n'est plus en mesure de fournir les intrants. C'est justement le motif de lourdes charges imposées par la ferme alors qu'elle n'assure plus aucun service qui a justifié une pétition du village Cao Thang (Commune Ea Kao, district de Buôn Ma Thuôt) contre la ferme agricole d'État Ea Kao<sup>1049</sup>. Le système

---

<sup>1046</sup> Vŭ Đình Lợi, 2000, p. 125 et enquêtes de terrain.

<sup>1047</sup> Đỗ Khắc Khá, 1991, p. 18. Les plus grandes diversité et opacité semblent régner dans la définition des taxes en vigueur. Ces taxes sont parfois importantes et font l'objet de protestations de la part des paysans contractualisés, voir par exemple la pétition d'un village *Kinh* à Ea Kao.

<sup>1048</sup> Exemple de contrat fourni par la ferme Chu Quynh, service du personnel. Chaque ferme applique son propre niveau d'exigence. Par exemple la ferme 720 dans ses contrats forfaitaires demande 2 264 kilogrammes de cerises fraîches pour un hectare mais il est vrai qu'elle n'apporte aucun service aux paysans. Il faut en moyenne cinq kilogrammes de cerises fraîches pour donner un kilogramme de café sec.

<sup>1049</sup> Pétition signée par tout le village Cao Thang (commune Ea Kao, district de Buôn Ma Thuôt) composé d'ouvriers ayant signé un contrat avec la ferme d'Ea Kao modifié unilatéralement par celle-ci lorsqu'elle s'est intégrée à la compagnie "café Buôn Ma Thuôt".

instauré par la ferme sylvicole d'État Buôn Ja Wam transformée en compagnie est exemplaire. Les paysans reçoivent des "certificats verts" qui leur permettent d'exploiter une surface déterminée de terre et en échange de ce droit d'utilisation de la terre, les paysans doivent reverser à la ferme 35 % de leur production auxquels il faut ajouter la taxe agricole. Le montant de la taxe de gestion est variable selon les fermes, à Ea Kao par exemple est de vingt kilogrammes (café sec) par hectare.

L'autre système, plus répandu, est celui de coopération (*liên k t*). Le contrat de coopération porte sur une durée limitée de vingt-cinq à cinquante ans selon les fermes. Ces dernières ne sont tenues à aucune intervention sur les caféiers, les paysans assurent eux-mêmes les investissements. Ce système contractuel est intéressant pour les agriculteurs car il ne prévoit pas le reversement des montants annuels correspondant au retour sur investissement qui représentent, par exemple, à la ferme Chu Quynh, presque la moitié des frais défalqués de la récolte. Les contractants sont seulement tenus de vendre une partie variable de leur production à la ferme.

La signature d'un contrat de coopération ne concerne pas seulement les anciens ouvriers des fermes d'État. Récemment, avec l'ouverture de nouveaux espaces d'exploitation dans les districts périphériques, les compagnies signent de tels contrats sur la fourniture de café. Cependant, contrairement aux pratiques des anciens pôles productifs des fermes, les paysans disposent des livrets d'utilisation du sol et reçoivent des aides diverses sous la forme, par exemple, d'intrant ou d'investissement destiné à l'arrosage. Dans ces cas, le contrat de coopération ne porte pas que sur la production elle-même. Les cultivateurs s'engagent à vendre le café à la compagnie signataire et cette dernière apporte des aides en terme d'investissements pour les années de croissance de l'arbre, l'arrosage...

En marge de ces deux systèmes de contrat, de nouvelles modalités sont à l'étude. D'après Wolz et Otffried les compagnies qui s'apprêtent à passer par le processus d'"*equitization*" -terme pouvant être traduit par celui de "partage en actions"- s'engageraient sur la voie d'une rétrocession des livrets rouges, démarche qui ne manquera pas sans aucun doute de créer une résistance de la part des directeurs de ferme. C'est cette voie qu'a choisie la compagnie de Thăng Lợi avec le système "d'actionnariat" (*cấ ph, n húa*) afin de partager les investissements dans les caféières à hauteur de 49 % pour les paysans et de 51 % pour la ferme<sup>1050</sup>. À ce sujet le groupe allemand de coopération technique, *Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ), s'est lancé dans ce processus de réflexion sur les réformes internes aux fermes agricoles d'État ; le fait que ces réformes n'ont pas abouti en raison de fortes résistances montre comment la direction des structures productives tient fermement à posséder en titre la terre de leurs unités car ce titre de propriété est bien souvent la seule raison d'être de la ferme.

---

<sup>1050</sup> Phạm Vũ Hùng, 1997, p. 69. Avec ces systèmes de contractualisation il est de plus en plus difficile de distinguer, comme dans le modèle antérieur du salariat, la production de café qui relève de l'État et celle qui est du ressort des paysans, en raison d'un partage commun des coûts de production.

Mis à part cette dernière option qui n'est encore qu'au stade expérimental, les deux systèmes, forfait ou coopération, sont mêlés dans de nombreux cas car le passage du premier système au second dépend du statut des paysans et des réformes engagées par la ferme. Ces deux formes de contractualisation, présentes dans des proportions diverses à Dak Lak, résultent de la capacité d'investissement des fermes. De plus, compte tenu du décalage dans le temps de la mise en œuvre des systèmes, les anciens ouvriers de la ferme ont conservé une partie des caféiers sous la première forme (*cà phầ quốc doanh* avec amortissement<sup>1051</sup>) et une autre sous la seconde formule (*cà phầ liàn k t*).

Au milieu des années 1980-1990, avec la plantation du caféier et de la vente directe sur le marché international des grains, avec la croissance d'un marché foncier allant de pair avec l'accroissement du bassin productif et enfin avec la transformation des structures productives d'État, les paysans se voient dans l'obligation d'entrer dans le système marchand. Cette entrée est suivie avec d'autant plus d'intérêt qu'elle s'accompagne symboliquement d'une rétrocession du pouvoir d'initiative aux paysans dont ils avaient été privés pendant une décennie.

Ce changement de perspective dans la gestion économique des structures productives d'État entraîne au début des années 1990 une transformation radicale de la manière dont les différents groupes vivent, circulent et travaillent le territoire. À la faveur de l'instauration de ces nouvelles relations entre fermes et paysans et dans un contexte où la caféiculture paysanne prend une place croissante, s'organise un nouveau compromis sur la gestion de la terre sous la forme de concessions faites par les fermes aux paysans. Les fermes se dirigent vers des services de valeur ajoutée (prêts, commerce d'intrants, exportation du café...), alors que la partie de la production proprement dite est assurée par les paysans. Dans ce nouveau compromis, la pression paysanne pour se voir allouer des terrains hors de toutes contraintes est forte à la fois vis-à-vis des fermes elles-mêmes mais aussi vis-à-vis des communes. Ce faisant, c'est toute l'administration du territoire de l'État qui s'en trouve modifiée.

### 5.2.2 L'administration du territoire d'État

Avec les réformes de la décennie 1985-1995, l'État tente de résoudre un certain nombre de dysfonctionnements dus à l'omnipotence et à l'omniprésence des structures productives d'État dans l'espace rural, face à la montée en puissance du secteur paysan fort de la légitimité qui lui est accordée en tant qu'acteur économique. La coexistence de ces deux secteurs, dans le contexte d'une pression foncière et de la forte montée des prix entre 1989 et 1993, oblige à des réformes redéfinissant plus clairement leur place respective sur l'espace. Cette redéfinition s'effectue en deux

---

<sup>1051</sup> Le caféier est considéré comme appartenant à l'État ; à ce titre, le paysan doit lui reverser la valeur de l'investissement effectué.

temps : un retour de certaines portions de terre aux paysans que les fermes officieusement n'utilisaient pas et une importance accordée aux maillages communaux afin de gérer les deux formes d'occupation du territoire. Tels sont les deux points que nous analysons successivement.

Ce mouvement de basculement des structures d'État vers les paysans *via* les communes est à la fois cause et conséquence de l'envahissement des terres et de la faillite de certaines structures. En effet, lors de l'annonce d'une politique de redistribution de terrains, certains paysans dont des migrants allochtones d'ethnies minoritaires tentent notamment d'envahir les fermes sylvicoles. Cette occupation illégale de forêt en périphérie et la rétrocession de terrains dans le centre productif, ont pour effet un retour effectif des terres autrefois collectivisées dans le giron paysan. Cette dénationalisation des terres longtemps attendue par les paysanneries s'accompagne de modifications dans la gestion du territoire qui, paradoxalement, devient de plus en plus difficile à administrer.

#### a) Les fermes rendant des terres aux paysans

Au milieu des années 1980, avec la constitution des grands complexes agro-industriels, la commune et les villages n'ont plus guère de pouvoir. La structure productive d'État, bras armé de l'État, gère à sa guise les espaces. Néanmoins, les critiques à son endroit sont nombreuses. Des auteurs vietnamiens lui reprochent en 1990 de posséder trop d'espace en proportion de celui qu'elle utilise réellement<sup>1052</sup>, qu'elle exploite les forêts sans planification<sup>1053</sup>. Ces arguments de mauvaise gestion invoqués par les paysans et repris à leur compte par les autorités à l'encontre des fermes d'État pour légitimer le retour de ces espaces dans le giron familial sont ironiquement les mêmes que ceux avancés par ces mêmes structures pour imposer la réquisition des terres paysannes de villages situées aux alentours de Buôn Ma Thuôt. En effet, l'implantation des structures productives d'État a été justifiée par le fait qu'elles ont proposé une gestion agricole et territoriale plus "rationnelle" des territoires que celle des autochtones à qui l'État reproche d'exploiter "trop" de terre avec l'essart-brûlis. La supposée supériorité du modèle techniciste tel qu'il est appliqué à Dak Lak est critiquée dans sa gestion territoriale comme dans sa gestion du personnel. En effet, les mêmes auteurs sous la houlette du Comité populaire provincial reprochent aux fermes de s'être lancées dans l'embauche de populations autochtones sans prendre soin de sélectionner au préalable les futurs travailleurs<sup>1054</sup>, méthode qui conduit à un sureffectif d'ouvriers mal formés aux engins et aux techniques de travail.

Les critiques exprimées au moment des réformes économiques font mine de ne pas tenir compte des motivations de l'époque. En effet, si au début des années 1980

---

<sup>1052</sup> Ủy ban khoa học xã hội, ủy ban nhân dân Đak Lak, 1990, p. 79-80. Nous ne disposons pas de statistiques à ce sujet.

<sup>1053</sup> Lê Văn Hoa, 1997, p. 6.

<sup>1054</sup> Ủy ban khoa học xã hội, ủy ban nhân dân Đak Lak, 1990, pp. 201-202.

les complexes agro-industriels cherchent à occuper autant d'espaces et à contrôler une part importante de population, c'est moins par souci de rentabilité que par ambition d'exercer leur contrôle sur l'ensemble du territoire. Le projet territorial intégrateur faisant de la structure d'État le centre de la vie sociale s'est soldé par un clivage social : comme l'indiquent des auteurs vietnamiens, « après 1975 de nombreux habitants, bureaux et fermes sont situés à côté de villages [d'ethnies] minoritaires mais ne connaissent qu'un minimum de l'environnement, des conceptions, des règles d'utilisation du sol de chacun »<sup>1055</sup>; « les fermes agro-sylvicoles sont établies comme des îlots civilisés, éloignés et incompréhensibles, au milieu des villages d'ethnies toujours pauvres »<sup>1056</sup>. Cette déconnexion sociale et spatiale entre les unités de production et les villages autochtones, soulignée par les autorités, est aussi à rattacher aux « nombreux conflits fonciers liés aux problèmes de la possession de la terre, de la propriété des forêts et des montagnes »<sup>1057</sup>. Ces conflits sont d'autant plus violents que l'appropriation des terrains par des fermes d'État sont apparus injustes pour les populations locales. Cette redistribution des terres au moment de la collectivisation qui laisse encore aujourd'hui des marques dans l'esprit de nombreux villages autochtones est d'une certaine manière désavouée au début des années 1990 lorsque commence une réduction des terres appartenant aux structures productives d'État.

Les réformes de 1986 jusqu'au milieu des années 1990 visent à ce que les paysans retrouvent une autonomie tant dans la gestion de leurs économies que dans l'appropriation de la terre. La réduction de l'emprise de la ferme sur le territoire dans l'arrêté n°01/CP de 1995 est une des manières trouvée par l'État pour rationaliser le système productif étatique tout en favorisant les paysans. L'arrêté stipule que « toutes les terres non utilisées sont confiées à la localité où est installée la ferme. Les terres restantes qui ne sont pas exploitées par les fermes sont transférées aux ouvriers et employés afin qu'ils puissent mener leurs activités sous le système du contrat forfaitaire »<sup>1058</sup>. La part que l'État occupe dans les surfaces de caféiers au Viêt Nam baisse donc rapidement : de 75 % en 1984 elle passe à 51 % en 1990 puis à 15 % en 1995, chiffre inchangé en l'an 2000<sup>1059</sup>. Ainsi, en l'espace de vingt ans les réformes décidées en 1975 au sujet de l'occupation territoriale de l'État et de la prédominance dans la production sont dans les faits abandonnées.

---

<sup>1055</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 452. « Từ sau 1975, sự có mặt của nhiều loại c- dân, nhiều cơ quan, xí nghiệp và NLT bố trí xen kẽ với các làng dân tộc lại không có đ- ợc những hiểu biết tối thiểu về tập quán, quan niệm, luật tục, sử dụng đất đai của nhau ».

<sup>1056</sup> *Ibidem*. « Các NLT mọc lên nh- những ốc đảo văn minh, xa lạ và khó hiểu, giữa các làng dân tộc xung quanh còn nghèo nàn tăm tối ». Voir également Tran Duc Dan, 2001, p. 235.

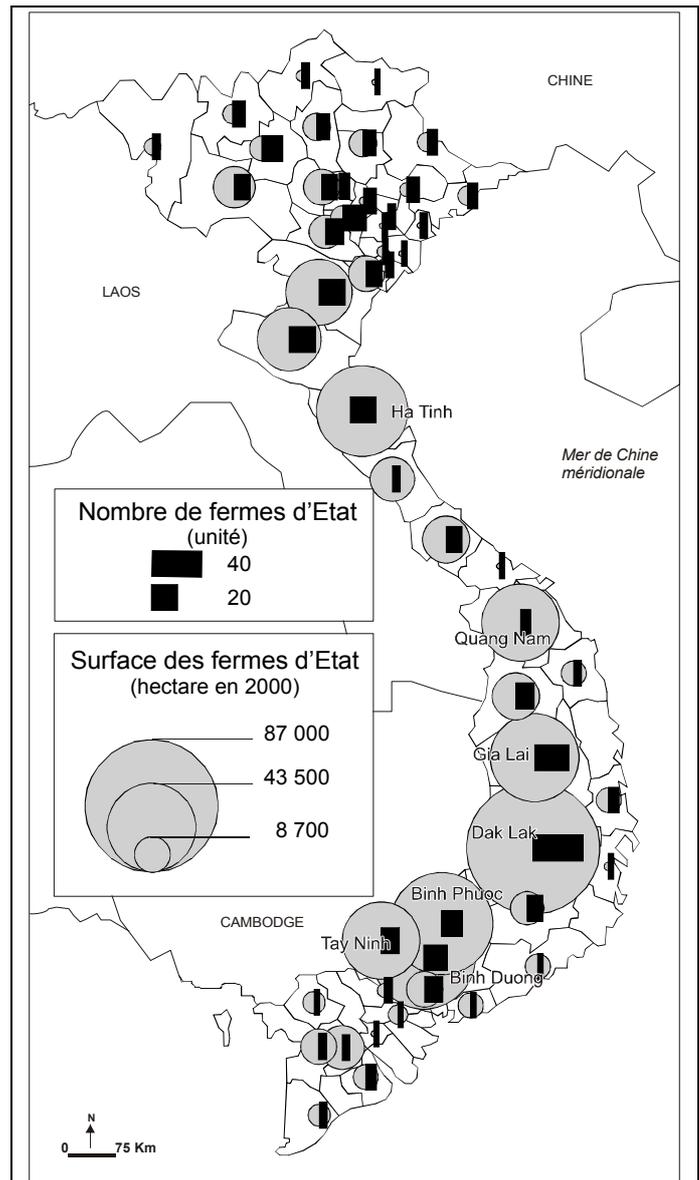
<sup>1057</sup> Bùi Minh Đạo, 1989, p. 452. « Từ sau 1975, sự có mặt của nhiều loại c- dân, nhiều cơ quan, xí nghiệp và NLT bố trí xen kẽ với các làng dân tộc lại không có đ- ợc những hiểu biết tối thiểu về tập quán, quan niệm, luật tục, sử dụng đất đai của nhau, nên đã dẫn đến nhiều tranh chấp đáng tiếc xung quanh vấn đề sở hữu đất đai, sở hữu núi rừng ».

<sup>1058</sup> Nguy Thị Tiến Cừ, Phi Văn Kỳ, 1999, p. 11.

<sup>1059</sup> Bùi Thị Quang, 2001.

La restitution des espaces des fermes est générale à Dak Lak (tous systèmes de contrats confondus) : la ferme Ea Tiêu passe en 1985 de 1 200 hectares à huit cent soixante-trois hectares en 2001 (-28 %), la compagnie Krông Ana de 3 000 à 1 800 hectares (-40 %), la ferme 720 de 2 500 hectares en 1983 à 1 000 hectares (-60 %) <sup>1060</sup>; la ferme 714 est passée de 10 000 hectares en 1976 à 1 700 hectares (-83 %), Ea Tul chute de 5 000 hectares en 1985 à sept cent quarante-quatre hectares en 1999, suite à la décision du Comité populaire provincial en 1995 de rétrocéder à la commune l'ensemble de ces surfaces classifiées comme étant à usage sylvicole ou non-utilisées <sup>1061</sup>, ce qui revient à une division de son espace par plus de sept <sup>1062</sup>. Cependant, ces baisses significatives de la surface des entreprises d'État sont compensées en partie par l'extension de surface en périphérie de la province <sup>1063</sup>.

Concernant le centre du bassin caféier, le centre historique de la production de café, à Dak Lak de 1995 à 1997 plus de 97 000 hectares appartenant aux diverses fermes sylvicoles d'État ont été rendues aux autorités



**Carte 43 Les fermes agricoles d'État au Viêt Nam en l'an 2000**

Source : Bộ nông nghiệp và phát triển nông thôn-vụ kế hoạch và quy hoạch, *Số liệu thống kê ngành nông nghiệp và thủy sản năm 1996-2000*, Hà Nội, 2002, 530-545. Commentaire : à l'échelle du Viêt Nam, les fermes ne représentent que 7 % de la surface agricole totale du pays. Cependant elles sont bien présentes notamment dans le secteur des cultures industrielles comme le thé, le café et l'hévéa. De tout le pays la région du Tây Nguyên est celle qui concentre à elle seule près de 25 % des surfaces exploitées par ces unités.

<sup>1060</sup> Enquête de terrain, ferme 720, Ea Kar, 2001.

<sup>1061</sup> Ces mesures ne se limitent pas à la seule province de Dak Lak. Le mouvement de rétrocession des terres aux communes est généralisé à l'ensemble du pays. Voir notamment *Nguy Thị Tiến Cừ, Phi Văn Kỳ, 1999, p. 11.*

<sup>1062</sup> Données fournies par la direction de la ferme Ea Tul.

<sup>1063</sup> Voir partie sur la colonisation des espaces périphériques par les fermes d'État, 5.2.3 *Les compagnies à la conquête des frontières sociales et forestières, a) L'extension de l'influence des compagnies en périphérie*, page 362.

administratives<sup>1064</sup>. De manière générale, alors qu'en 1988 les fermes agro-sylvicoles occupent officiellement environ 80 % de la surface totale provinciale, en 1997 comme en l'an 2000 ce taux est réduit à 50 % ; à l'échelle du Tây Nguyên il est de seulement 40 %<sup>1065</sup>. Dans les trois autres provinces du Tây Nguyên cette "dénationalisation" des terres s'est effectué de telle sorte que les quatre-vingt-huit fermes sylvicoles et les cinquante-sept fermes agricoles implantées dans cette région occupent en l'an 2000 en tout 1 950 000 hectares, soit une baisse de 26 % par rapport à la situation antérieure des années 1980<sup>1066</sup>. Cependant, la politique de retour de la terre aux paysans est diversement appliquée selon les structures en question et les stratégies de la direction des fermes. Cette question est sensible pour les espaces sylvicoles puisque ceux-ci sont l'objet d'une pression très importante. Si le mouvement de rétrocession de la terre s'est effectué pour l'essentiel sous la double forme du contrat et du don direct dans les fermes agricoles, dans les unités sylvicoles ce mouvement est bien plus lent, d'après l'analyse de Brigitte Junker, en 1999 seule une ferme sylvicole est engagée dans la rétrocession des terres forestières<sup>1067</sup>. Plus généralement, à l'échelle du pays, le mouvement de retour des terres aux paysans est plus important, laissant encore apparaître la région du Tây Nguyên comme un pôle dense d'activité des unités productives (voir *Carte 43 Les fermes agricoles d'État au Viêt Nam en l'an 2000*).

Une fois les espaces des fermes divisés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières, une partie du maillage administratif est reconsidérée dans le cadre de l'application des réformes foncières afin de rationaliser et d'officialiser les transformations territoriales.

#### b) L'adéquation des structures d'État avec le maillage communal

La rétrocession d'une partie des espaces des fermes sous la pression paysanne a eu des répercussions concrètes sur l'administration des territoires. Le service social qui était demandé aux fermes sous forme d'investissement à la population (électricité, centre de santé, écoles...) est remis en cause par la rétrocession de la gestion des populations à la commune. Les réformes des années 1990 demandent aux fermes de se concentrer sur leurs missions économiques et commerciales. Elles ont, pour ce faire, l'autorisation depuis l'an 2000<sup>1068</sup> de ne plus prendre en charge le financement des services sociaux comme les centres médicaux, les écoles... L'inconvénient de telles mesures réside dans le fait que, dans les communes isolées n'ayant pas les moyens de leurs missions, les populations qui circulent sur un territoire délaissé par les structures productives, ne peuvent pas être contrôlées. Ainsi, ce qui constitue pour l'État quinze

---

<sup>1064</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 123.

<sup>1065</sup> Bộ nông nghiệp và phát triển nông thôn, vụ kế hoạch và quy hoạch, 2002, pp. 14; 538-542; 553-557.

<sup>1066</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, pp. 123-124. À noter que les surfaces occupées par les structures productives d'État représentent approximativement la superficie de la province du Dak Lak.

<sup>1067</sup> Junker B., 2000, p. 60 et UNHCR, 2002, p. 15.

<sup>1068</sup> Entretien avec le vice-directeur de la ferme Thắng Lợi.

ans auparavant un avantage au niveau du contrôle des populations et de leur traitement unifié, s'est changé en 2001 en un inconvénient, au moment où des surfaces de terres parfois très importantes sont envahies par des migrants et où nul ne se déclare compétent et responsable. L'implantation croissante de migrants spontanés dans les espaces périphériques des fermes sylvicoles d'État ne va pas sans poser des problèmes : que faire de populations relevant administrativement de la commune mais implantées sur le territoire des fermes et qui défendent parfois avec violence leurs terrains défrichés ?

Ce conflit de pouvoir entre des fermes propriétaires de la terre et la commune responsable des personnes est répandu à Dak Lak<sup>1069</sup>. C'est notamment le cas à Nam Nung (Krông Nô) où le Comité populaire se déclare compétent sur les populations inscrites sur ses registres mais laisse la responsabilité des migrants spontanés à la ferme sylvicole sous prétexte qu'ils sont implantés sur son territoire. Pour trancher ses incertitudes le processus administratif est très lent<sup>1070</sup>. Le cas de la ferme de Thuận Mãn est édifiant à cet égard. Fondée en 1978, elle concentre à l'époque plus de 10 000 hectares sur plusieurs districts et attire les villages autochtones sur son territoire pour y planter des pins afin de lutter contre la déforestation dont ceux-ci sont officiellement responsables<sup>1071</sup>. En suivant les recommandations de la province, elle décide en 1989 de se séparer de ses travailleurs et donne une partie de ses caféières aux paysans, faute de capitaux suffisants pour assurer elle-même l'investissement<sup>1072</sup>. Dix ans après cette cession, « les frontières entre Thuận Mãn et la commune d'Ea Nam ne sont [toujours] pas claires. La commune contrôle plus la population que la terre. Alors que la ferme a de nombreux espaces inutilisés, les gens n'ont pas assez de terres arables à cultiver »<sup>1073</sup>. Ce processus de révision des relations et des responsabilités entre ferme et commune n'est pas uniforme. Certaines communes, comme celle où se trouve par exemple la ferme Thảng Lợi, n'ont commencé la gestion de la population qu'en l'an 2000 en raison de l'adéquation entre territoire communal et espace de la ferme<sup>1074</sup>. De la même manière cette question à Ea Tul n'est pas entièrement réglée car la présidente de la commune, tout comme le directeur de la ferme, revendiquent la gestion de la population, l'une faisant valoir qu'elle a la charge des actes administratifs, alors que l'autre indique qu'il finance une grande part des infrastructures comme les écoles, les routes et qu'il a des responsabilités vis-à-vis des habitants<sup>1075</sup>.

---

<sup>1069</sup> Ủy ban khoa học xã hội, ủy ban nhân dân Đak Lak, 1990, p. 75.

<sup>1070</sup> Sur les difficultés d'application des décisions à l'intérieur du système administratif vietnamien, voir De Sacy A., 2002, pp. 45-49 et Tsuboi Y., 2001.

<sup>1071</sup> Ngô tiến Dũng, 1981, p. 4. Sur la supposée culpabilité des autochtones dans la déforestation voir page 269.

<sup>1072</sup> Dang Dinh Trung, 2002, pp. 80-81.

<sup>1073</sup> *Ibidem*.

<sup>1074</sup> Selon le directeur de la ferme, il n'y avait pas de comité populaire (c'est-à-dire de mairie) dans cet espace. Cet état de fait montre comment le primat de la structure productive a été appliqué au détriment de la structure communale dans les années 1980-1990.

<sup>1075</sup> Entretien à Ea Tul, 2001. Steve Déry indique qu'en 1997 dans le district de Lâm Hà, la distinction entre compétences du Comité populaire et celles des fermes est claire sans préciser si elle avait fait l'objet d'une négociation quelconque par le passé. Déry S., 1999, p. 172.

Cette absence de clarté dans les découpages territoriaux et la détermination des responsabilités est source de confusions au moment même où les terrains sont transférés à des communes qui n'ont pas gardé de traces des anciennes répartitions cadastrales en raison de l'absence de traces écrites. Naissent alors des conflits non seulement entre la ferme et les villages autochtones autrefois intégrés dans les fermes, mais aussi entre les migrants spontanés et les autochtones, entre ces migrants et les fermes, entre les paysans contractuels et les occupants illégaux des fermes. Ces discordes entravent également la distribution des certificats rouges. Or,

lorsqu'il s'engage, conformément à la loi foncière de 1993, le processus implique de dresser le cadastre des parcelles. Ainsi, tant que les conflits subsistent, celui-ci ne peut pas être constitué et sans ce dernier, la distribution de certificats ne peut pas s'opérer.

Pour tenter de mettre un terme à ces problèmes, l'État a lancé au début des années 1990 une série de changements administratifs afin de clarifier les droits et appliquer dans les faits la rétrocession des terres "inutilisées" vers la commune.

District	Commune d'origine	Commune créée	Ferme sylvicole d'État	Ferme agricole d'État	Autres structures d'État
C- M'gar	Ea H'ding	Ea H'ding			
	→	Ea Kliêt	Buon Ya Wam, buôn Win		
	→	Ea Kpam		Cao su 1/5	
	→	Ea M'droh	C- M'gar		
	Ea Tul	Ea Tul		Ea Tul	
	→	C- Đliê Mnông		Đ'rao	
Krông Ana	Ea Ktur	Ea Ktur		Việt Đức 1,2,3,4	
	→	C- Ewi		Việt Đức 5	hameau de nouvelle économie libre
M'Đrak	C- Mta*	C- Mta			usine de carreaux D20, coopérative Quyết Thang
	→	Ea Riêng		ferme 715A	
	→	Ea H'Mlay		ferme 715B	
	→	Ea M'Đoal		ferme 715C	
	Krông Jing	Krông Jing	M'Đrak	ca phê Krông Jing	
	→	Ea Bil		mûrier D22	groupe de production 725
Ea Kar	C- Ni	C- Ni		ferme 720, 721	Zone militaire 1,2
	→	C- Jiang		ferme 717	
	→	Ea O		ferme 716	
	→	Ea Pal		ferme 714	
Krông Nô	Đak Rụ	Đak Rụ			nouvel espace économique
	Nam Đa*	Nam Đa			Coopératives Nam Đa 1,2,3.
	→→	Đak Man			nouvel espace économique

**Tableau 10 Les nouveaux découpages administratifs à Dak Lak en 1993**

Source : Nguyễn Quảng An, *Việt Nam nhệng thay ấi ặ danh và ặ gi' i cặ ặ n vị hành chính 1945-1997*, NXB Văn Hóa-Thông tin, Hanoi, 1997, pp. 575-577. Remarque méthodologique : les doubles flèches (→→) signalent que les deux communes sus-citées ont contribué à l'édification de la commune indiquée. \*Nam Đa et Cu M'ta sont des anciennes "nouvelle zone économique" (créées en 1977 et 1978) figurant sur la Carte 25 *Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1979*.

Les contradictions qu'engendrent les transformations socio-économiques et l'imbrication des compétences ont tenté d'être résolues à Dak Lak par la rationalisation territoriale, notamment par le tracé des frontières communales en adéquation avec les structures d'État. Cette volonté se retrouve dans des décisions de création de communes intervenues en 1993<sup>1076</sup>. Le 30 septembre 1993 une série de transformations suit parfaitement la logique de cloisonnement administratif selon les structures d'État avalisant d'une certaine manière la réduction d'influence de ces unités productives (voir *Tableau 10 Les nouveaux découpages administratifs à Dak Lak en 1993*). Alors que dans les années 1980, priorité a été accordée à la structuration du territoire dans des ensembles homogènes sur le modèle des grands conglomérats et des nouvelles zones économiques, au début des années 1990 chaque structure est individualisée afin de faire correspondre commune et fermes tout en affinant l'allocation des populations dans chacune de ces unités. Ainsi, les districts de Cu M'gar, de Krông Nô, M'drak, Krông Ana et Ea Kar voient chacun se créer des unités administratives correspondant aux structures productives présentes sur leurs territoires.

En examinant le district de Cu M'gar, on observe en pratique comment s'opère le nouveau principe de découpage administratif (voir *Tableau 11 L'évolution du découpage administratif du district de C- M'gar de 1981 à 1998* et *Cartes 44 Le district de Cu M'gar de 1989 à 1999*). Le cas de la commune d'Ea Tul est symptomatique de cette volonté de diviser les espaces renvoyant à l'ambition de rationaliser la gestion des terres tout en ayant des retombées sur la population *Édé*. Pour entrer plus en détail dans les facteurs des découpages administratifs, reprenons l'exemple des fermes d'Ea Tul et de Đ'rao. Alors qu'elles co-existent de 1986 à 1993, la division de cette commune d'Ea Tul se concrétise par la création d'un deuxième Comité populaire et par la rationalisation de la gestion des terres selon une logique contribuant à empêcher les autochtones de la ferme d'Ea Tul d'aller chercher des terrains à cultiver pour le *rã̃y* dans la nouvelle commune de Cu Dliê Mnông. Les autochtones implantés à quelques kilomètres de leurs emplacements actuels, vivent là (dans la commune actuelle d'Ea Tul) mais cultivent leurs essart-brûlis ailleurs, tout près de la caserne militaire implantée sur l'emplacement actuel de la ferme Đ'rao en raison d'une bonne fertilité. Comme l'espace disponible est à l'époque relativement important, les autochtones ont pu tranquillement poursuivre leurs activités agricoles. En 1985 la ferme d'Ea Tul est créée dans l'espoir d'attirer les autochtones des environs et la plantation de caféier est lancée. Mais malgré tout, un certain nombre de familles continuent de se rendre autour de la ferme Đ'rao.

Pour faire cesser leurs cultures traditionnelles et pour fournir à la ferme la main d'œuvre, nous raconte notre informateur, les autorités ont divisé en 1993 l'ancienne commune d'Ea Tul en deux unités communes (Ea Tul et Cu Dliê Mnông). Une fois les espaces séparés par une barrière administrative, les autochtones ont été obligés de trouver la terre dans la commune entièrement occupée par la ferme d'État<sup>1077</sup>. C'est ce même genre de processus qu'une habitante du village de Buôn Alé A (commune Ea

---

<sup>1076</sup> 1993 est la date officielle d'entrée en vigueur du nouveau découpage. Entre le dépôt de la demande par la province et l'exécution, il se passe entre deux et trois ans. On peut donc légitimement supposer que la demande de ces découpages date de 1990 ou 1991.

<sup>1077</sup> Avant 1998, sur les 5 600 ha de la commune d'Ea Tul, la ferme du même nom occupait 5 000 hectares.

Tam, district de Buôn Ma Thuôt) et qu'un village autochtone de Cu Dliê Mnông ont signalé lorsque les découpages administratifs les ont privés de leurs terres. Les villageois n'ont pu faire valoir l'utilisation antérieure de leurs terres sous le prétexte qu'elles avaient déjà été appropriées et distribuées par la commune appliquant ses droits sur son territoire<sup>1078</sup>.

S'il est difficile de généraliser une telle stratégie à partir de deux cas particuliers, il apparaît néanmoins clairement que le découpage administratif tel qu'il est pratiqué participe au cloisonnement des espaces de vie et de mobilité des autochtones afin de les faire entrer dans le modèle de la sédentarité tel qu'il est proposé. Une fois les deux communes délimitées, les populations se sont trouvées dans l'impossibilité d'utiliser et *a fortiori* de revendiquer les espaces déjà mis en culture de l'autre côté de la frontière communale. Se réalise ainsi un double objectif : fournir de la main d'œuvre à la ferme et réaliser en même temps la sédentarisation des autochtones par l'utilisation d'une des prérogatives de l'État qui est de mailler le territoire. Par le morcellement administratif, se jouent le cloisonnement des mobilités et l'application du modèle conforme au principe territorial. La stratégie territoriale de l'État est claire : par le morcellement communal s'opère un mécanisme administratif par lequel l'usage que les familles peuvent avoir des différentes parcelles devient impossible. Ainsi, par le cloisonnement administratif, c'est le morcellement foncier et territorial qui est en cause. On comprend mieux comment des familles ont pu se voir déposséder de terres par des initiatives d'ordre bureaucratique participant ainsi au rétrécissement des espaces productifs et obligeant de fait des communautés à se replier sur leurs finages villageois.

De manière plus générale, ce travail administratif de précision et de redéfinition des limites entre différentes structures productives et administratives se déroule dans un contexte de forte pression paysanne à la fois d'un point de vue strictement démographique mais aussi politique pour se voir attribuer des terrains. S'entrecroisent différents facteurs concourant au fractionnement du territoire : les réformes de gestion des fermes mais aussi la liberté plus grande accordée aux paysans et la pression du "boom" caféier sont autant d'éléments entrant en ligne de compte. Les espaces encore "protégés" par les fermes sylvicoles sont envahis par la caféiculture, servant de réservoir foncier, de limite nouvelle à l'extension du front pionnier.

Pour suivre ce front au fur et à mesure de son avancée, poursuivons l'analyse du district de Cu M'gar. Les migrations spontanées y ont été très fortes dans la période 1975-1995 et plus particulièrement dans les années 1975-1980. C'est, de toute la province, celui ayant reçu le plus de migrants spontanés en provenance de Quang Ninh (41 % des migrants spontanés en 1980), Quang Nam (25 %) et de Huê (8 %) <sup>1079</sup>. Cet afflux de populations a eu pour résultat une pression sur les terres libres et forestières à tel point qu'en 1990 la ferme sylvicole d'Ea H'dling a fermé ses portes du fait de la disparition à grande vitesse de ses forêts <sup>1080</sup>. Le constat de l'envahissement de leurs territoires (et de la conversion intensive de la forêt dont elle a la charge) détermine la

---

<sup>1078</sup> Entretien, Buôn Alé A, commune Ea Tam, district de Buôn Ma Thuôt, juin 2002.

<sup>1079</sup> Statistiques du bureau de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques de Dak Lak, 2001.

<sup>1080</sup> L'année de fermeture de la ferme se situe entre 1990 et 1992 selon les déclarations du bureau de l'agriculture du district ou celles des paysans.

fermeture de la ferme. L'administration a donc tenu compte de cette faillite et a redistribué les terres de l'ancienne commune d'Ea H'ding en cinq autres structures communales (Ea M'drok, Ea H'dling, Ea Tar, Ea Kpam, et Ea Kliêt) dont deux conservent des fermes sylvicoles d'État (M'Droh et Ea Kliêt avec les trois fermes sylvicoles de Cu M'gar, Buôn Ja Wam et Buôn Win<sup>1081</sup>). Ainsi, toute la partie occidentale du district est conservée en 1993 comme réserve forestière, alors que la partie orientale est morcelée et porte un grand nombre de fermes agricoles actives (voir *Cartes 44 Le district de Cu M'gar de 1989 à 1999*).

Le fractionnement de la ferme d'Ea H'dling du fait de la disparition de ses forêts a constitué un véritable appel d'air. En 1989 la population dans la commune d'Ea H'dling -la plus vaste à l'époque- est de 6 200 personnes avec 61 % d'Édé, alors qu'en 1999 l'espace de la ferme sylvicole qui a été morcelé (le territoire total est donc plus réduit) compte plus de 20 000 personnes pour seulement 23 % d'Édé. La densité en 1989 de la commune d'Ea H'dling est de 32 hab./km<sup>2</sup> pour passer dans le même découpage à

58 hab./Km<sup>2</sup> en 1999. Si l'on ne tient compte que de la surface morcelée (c'est-à-dire sans prendre en compte Ea Kliêt), la densité dans ces espaces atteint 88 hab./Km<sup>2</sup>. La répartition ethnique des nouvelles structures laisse apparaître une concentration à hauteur de 99 % de *Kinh* à Ea Kpam –lieu d'implantation de la ferme d'hévéa du 1<sup>er</sup> mai (NT Cao su 1/5)- et à 40 % dans la commune de M'drok où est située la nouvelle ferme sylvicole de Cu M'gar. Cependant la concentration de *Kinh* dans cette dernière commune n'est pas causée par un intérêt soudain des migrants pour aller travailler dans la ferme mais plutôt par celui de la forêt.

1981	1984	1986	1993	1998
C- M'gar	C- M'gar	C- M'gar	C- M'gar	C- M'gar
Chu Sue	C- Suê	C- Suê	C- Suê	C- Suê
Cuôr Đăng	Cuôr Đăng	Cuôr Đăng	Cuôr Đăng	Cuôr Đăng
	→	Ea Đrong	Ea Đrong	Ea Đrong
Ea Pốc (NT)	TT. Ea Pốc	TT Ea Pốc	TT. Ea Pốc	TT. Ea Pok
	→	C- M'năng	Ea M'ngang	Ea M'ngang
Ea Tul (NT)	Ea Tul (NT)	TT Ea Tul (NT)	Ea Tul (NT)	Ea Tul (NT)
		→	Cu Đliê Mnông (NT)	Cu Đliê Mnông (NT)
Vũ Tân (VKM)	Ea Ta	Ea Tar		
		↓		
Ea Hding (LT)	Ea H'dling (LT)	TT Ea H'ling	Ea h'dling	Ea h'ding
		→	Ea Kliêt (LT)	Ea Kliêt
		→	Ea Kpam	Ea Kpam
		→	Ea M'droh (LT)	Ea M'droh
		→	Ea Tar	Ea Tar
Quảng Phú	Quảng Phú	Quảng Phú	Quảng Phú	Quảng Phú
			→	Quảng Tiến

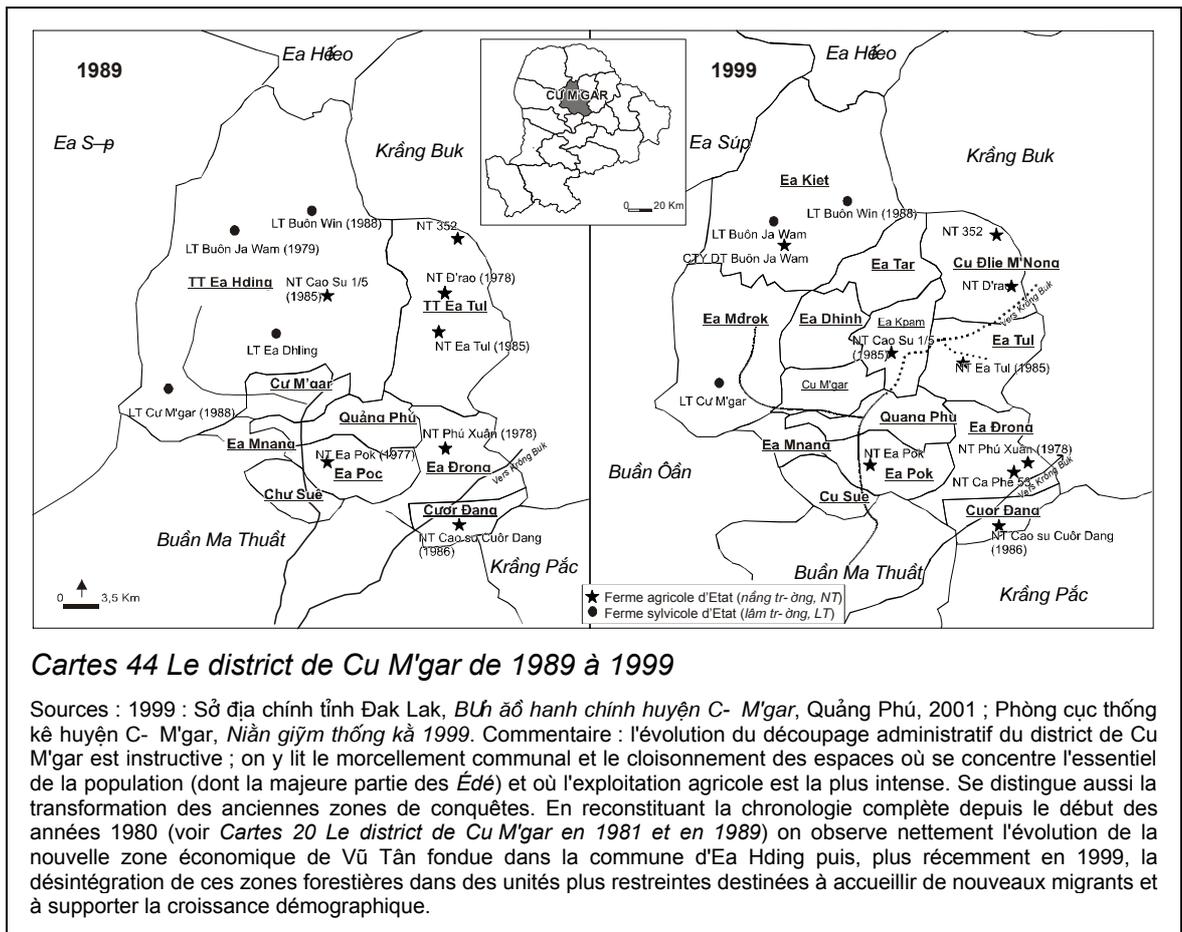
**Tableau 11 L'évolution du découpage administratif du district de C- M'gar de 1981 à 1998**

Sources : Nguyễn Quảng An, *Việt Nam nhệng thay ấi ấi danh và ấi gi' i cýc ấ n vị hành chính 1945-1997*, NXB Văn Hóa-Thông tin, Hanoi, 1997, pp. 575-576 ; -y ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lồk tài nguyền thiền nhiền kinh t xỏ hội*, Buôn Ma Thuột, 1985.

Remarque méthodologique : les flèches (→) indiquent le sens de la division des communes et signifient que la commune, par exemple Ea Tul, "est divisée pour donner naissance à" Cu Đliê Mnông. Les flèches (↓) signalent la disparition de la commune sus-citée au profit d'une autre et signifient : "est fondue dans la commune". LT: *Lâm tr- ờng* (ferme sylvicole), NT: *nằng tr- ờng* (ferme agricole), VKM: *V• ng kinh t m' i* (nouvelle zone économique), TT: *Thị trần* (bourg).

Commentaire : le district de Cu M'gar n'est créée officiellement qu'en 1984.

<sup>1081</sup> La ferme de Buôn Win est issue de la division en 1988 de la ferme de Buôn Ya Wam.



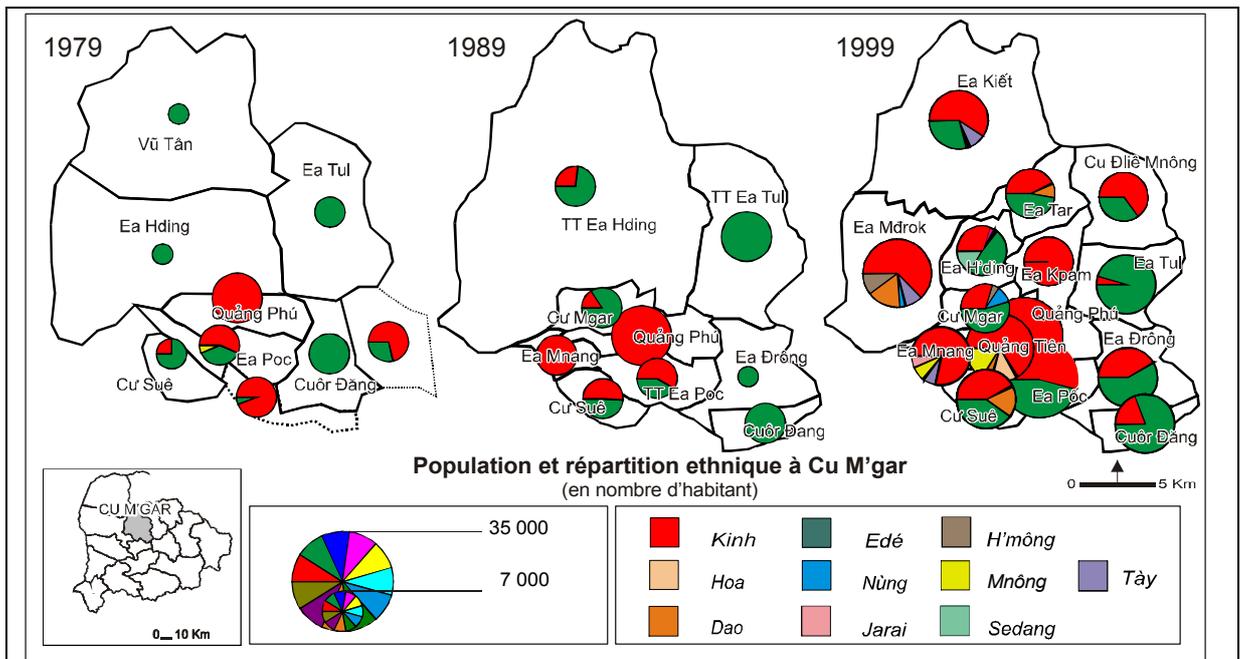
D'un point de vue démographique la transformation du district de Cu M'gar est instructive : d'une situation en 1979 où les deux groupes, autochtone et allochtone, se divisent l'espace de manière nette avec en clair l'espace urbanisé des villages de Quang Nieu "réservé" aux *Kinh* et l'espace rural en arrière occupé presque quasi-exclusivement par les autochtones, l'espace en 1999 s'est complexifié avec l'arrivée d'allochtones appartenant aux minorités ethniques de telle sorte qu'il n'existe plus de communes en 2001 mono-ethniques comme c'était le cas vingt ans auparavant (voir *Cartes 45 L'évolution de la population dans le district de Cu M'gar de 1979 à 1999*). En sept ans l'arrivée d'allochtones minoritaires comme les *H'mông*, les *N'ng*, les *Tày* et les *Dao* dans les espaces ouverts à la conquête est impressionnante. Alors que dans la période 1975-1980 le district avait recruté ses migrants dans le Centre côtier, en 1996 les migrants spontanés sont certes moins nombreux mais ont des origines plus diversifiées avec une forte croissance des pôles de départ du Nord montagneux (Quang Nam avec 16 % contre 23 %, Quang Ninh 9 % contre 41 %, Cao Bang 9 % contre 0,3 % et Ha Giang avec 15 % en 1996).

L'organisation territoriale du district a donc été métamorphosée en l'espace de vingt ans. Alors que l'implantation de la ferme de Đ'rao à la fin des années 1970 représente les zones les plus reculées du Dak Lak, toute la partie orientale du district est en 1999 dédiée surtout aux cultures commerciales pérennes avec l'hévéa et le caféier (voir *Cartes 46 Des utilisations du sol à Cu M'gar en 1999*). À l'inverse, la partie occidentale de Cu M'gar reste, d'après les données fournies par le bureau local de la

statistique, encore largement dédiée à l'espace forestier. Ces deux pôles d'espace en plantation et zones forestières sont aussi le siège des structures productives d'État. Entre ces deux types d'utilisation du sol, le centre du district, dans sa partie sud, en relation avec les bourgs de Quang Nhiêu et Quang Tiên, est dédié à la riziculture et aux cultures vivrières plus spécifiquement paysannes.

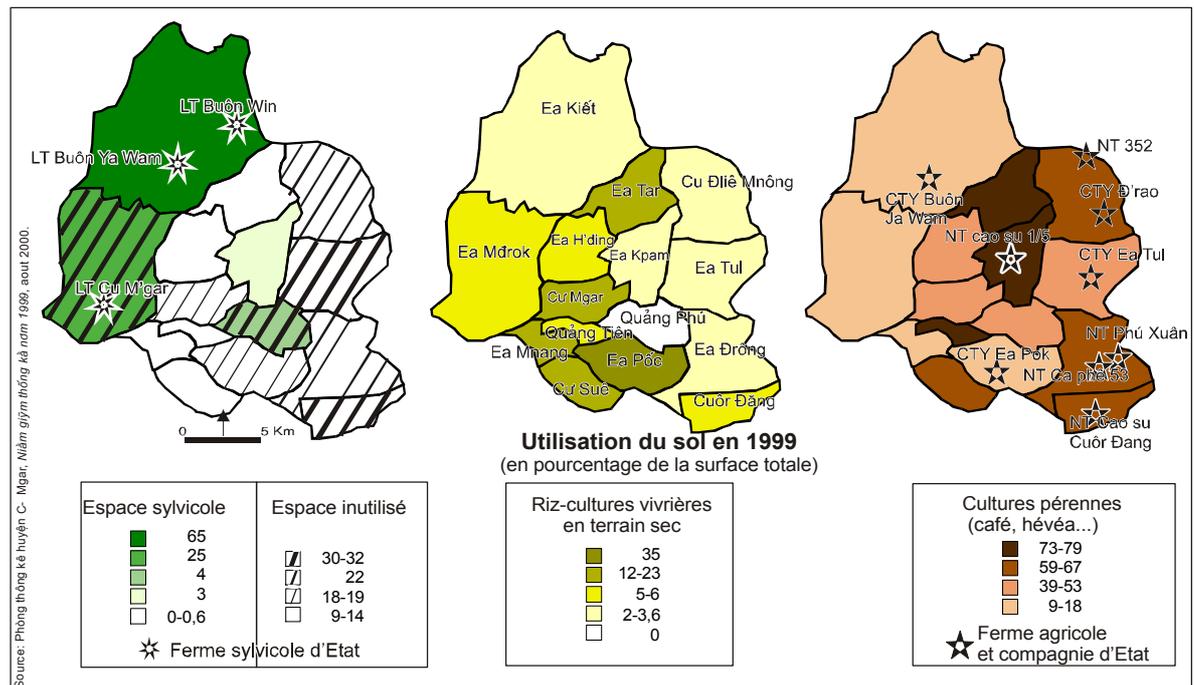
Ces trois zones d'utilisation du sol différentes correspondent, lorsqu'on analyse les transformations démographiques entre 1979 et 1999, à plusieurs territoires ethniques. Les *Édé* en vingt ans se sont maintenus dans les communes de la partie orientale, en relation avec les fermes agricoles d'État. La partie forestière du district est en 1999 la zone privilégiée d'émigration des *Kinh* ou appartenant à des minorités ethniques allochtones. Le centre politique, quant à lui, lieu de la ville et de l'autorité, reste toujours peuplé de *Kinh* pratiquant la traditionnelle riziculture.

En 2001, la dernière marche à conquérir dans le Cu M'gar est toute la partie Nord. Là encore, le processus de liquidation de la forêt et du morcellement administratif indique comment les structures productives d'État notamment forestières se sont retrouvées dans l'incapacité de gérer les métamorphoses. Tant qu'il est question de surveiller des espaces forestiers et de contrôler les villages d'autochtones, l'ordre établi vingt ans auparavant n'a pas été pas bouleversé. Le jour où les fermes ont été sommées de trouver leurs propres ressources pour préserver une forêt faisant l'objet de convoitises, elles se sont retrouvées dans l'incapacité de gérer toutes ces populations, tous ces impératifs contradictoires. Face à un territoire fractionné et à des pouvoirs réduits, à la puissance du "tout café", à l'arrivée massive de migrants, les structures productives sont sommées de réagir et de trouver des solutions pour leur survie.



Cartes 45 L'évolution de la population dans le district de Cu M'gar de 1979 à 1999

Sources : 1979 : -y ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lăk tài nguyên thiên nhiên kinh tế xã hội*, Buôn Ma Thuột, 1985, planche hors-texte (pour les remarques méthodologiques concernant ces données voir Carte 25 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1979) ; 1989 : Trần Thị Quý, Nguyễn Thị Hồng Phấn, Trần Đăng Tuấn, 1996, p. 204 ; 1999 : données statistiques fournies par Dak Lak Database management, cd rom, 2001.



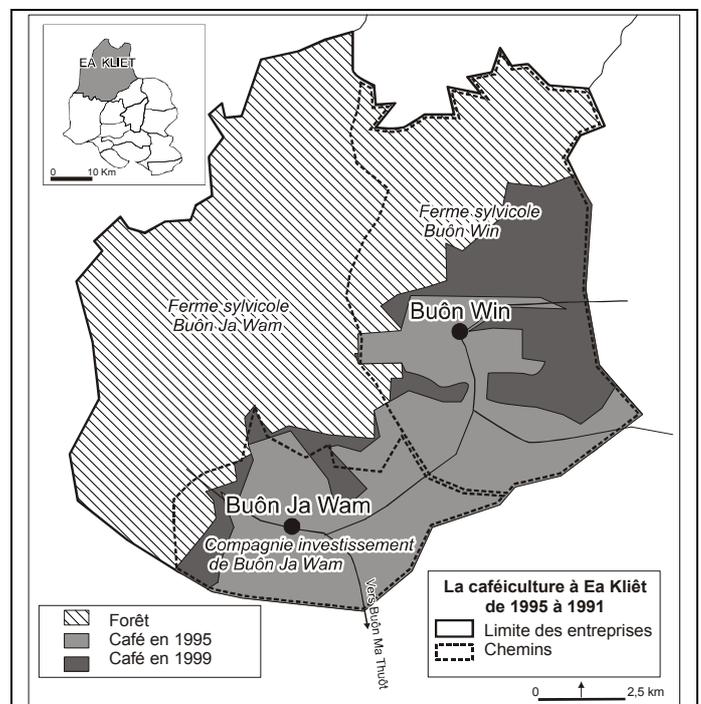
Cartes 46 Des utilisations du sol à Cu M'gar en 1999

Source : Phòng thống kê huyện C- M'gar, *Niên giám thống kê huyện C- M'gar năm 1999, 2000*, tableaux 3, 11, 17, 24.  
Commentaire : l'évolution du peuplement du district sur vingt années donne un aperçu des mécanismes structurant l'utilisation actuelle du sol. Alors qu'en 1979 le territoire ethnique est cloisonné entre les Kinh dans les espaces résidentiels autour du bourg (qui n'est pas encore le centre du district car celui-ci n'est fondé qu'en 1984) et les Edé dans le reste de l'espace, se dessine une organisation territoriale nouvelle. Au centre sud, où se diffuse la riziculture irriguée la population Kinh est dense, alors que les quelques chantiers pionniers à l'est (avec Đ'rao pour le café) et à l'ouest (Buôn Ja Wâm pour la sylviculture) n'attirent que peu de migrants. Cette différence d'utilisation se retrouve en 1999 avec une forte distinction entre des espaces orientaux structurés autour des fermes agricoles d'Etat où Kinh et Edé sont associés, et des espaces occidentaux où l'utilisation forestière a pour effet d'attirer récemment un grand nombre de migrants et tout particulièrement des populations d'ethnies minoritaires allochtones. Le district de Cu M'gar est, avec Lak, l'unité administrative de ce niveau ayant encore une part importante de minorités ethniques. Le passage d'une majorité à une minorité autochtone a été pris en compte statistiquement en 1989. Dix ans après, les Kinh représentent 56 % et les Edé plus de 35 % de la population totale du district. À ce titre Cu M'gar présente le plus fort taux de présence Edé de toute la province. Pour une vision synoptique des répartitions ethniques par districts voir Annexe 12 Les groupes ethnolinguistiques à Dak Lak par districts en 1999).

L'histoire du morcellement administratif du district ne s'arrête pourtant pas là. En 1999 la ferme de Cu M'gar (commune d'Ea M'drok) vient de faire faillite, suite à l'afflux de migrants : Vũ Đình Lợi explique à ce sujet comment au mois d'octobre 1997 plus de 1 000 familles de migrants s'y sont installées augmentant du coup la population de 65 %<sup>1082</sup>. Cette arrivée massive a contribué à la réduction des surfaces forestières communales de plus de deux tiers en dix ans<sup>1083</sup>. Par ailleurs, un découpage est annoncé pour les années à venir : la division d'Ea Kliêt est prévue avec une commune donnant son nom à la ferme sylvicole d'État Buôn Ja Wam (Ea Quê) et une autre (Ea Rieng) incorporant la ferme Buôn Win (ancienne nouvelle zone économique en 1986)<sup>1084</sup>. En effet, dans la commune d'Ea Kliêt, les problèmes d'arrivée d'allochtones et les contradictions du système de gestion de ces fermes donnent lieu prochainement à la faillite de cette ferme tant son espace protégé est morcelé malgré les tentatives de son directeur de maintenir, à son profit, le contrôle sur ses territoires. Est reproduit le processus conduisant à la désintégration de la ferme sylvicole d'Ea H'dling et à la constitution d'une unité administrative. En comparant une carte fournie par la commune de cette ferme datant du début des années 1990 avec l'état actuel de la forêt sur son territoire selon les indications de son directeur, c'est environ la moitié de l'espace qui est aujourd'hui plantée en forêt de caféier (voir Carte 47 La commune d'Ea Kliêt (Cu M'gar) et l'avancée du caféier entre 1995 et 1999).

En comparant une carte fournie par la commune de cette ferme datant du début des années 1990 avec l'état actuel de la forêt sur son territoire selon les indications de son directeur, c'est environ la moitié de l'espace qui est aujourd'hui plantée en forêt de caféier (voir Carte 47 La commune d'Ea Kliêt (Cu M'gar) et l'avancée du caféier entre 1995 et 1999).

Le démantèlement des fermes d'État n'est pas un fait exceptionnel à Dak Lak. Les problèmes de déforestation illégale entraînent le transfert d'une partie des terres défrichées des fermes aux communes, réduisant ainsi d'autant les surfaces protégées.



Carte 47 La commune d'Ea Kliêt (Cu M'gar) et l'avancée du caféier entre 1995 et 1999

Sources : d'après carte de l'utilisation du sol 1995 et 1999, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Buôn Ma Thuôt ; Công ty đầu tư - phát triển Buôn Ja Wam, 1/25 000e, 2000 ; Lâm trường buôn wing-liên hiệp l.n.c.n Ea Súp, 1/25 000e, 1990. Remarque méthodologique : cette carte tient compte des modifications apportées après des entretiens avec les directeurs de la ferme et de la compagnie.

<sup>1082</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 121.

<sup>1083</sup> *Idem*, p. 148. Voir sur l'afflux de migrants dans cette même commune, page 353.

<sup>1084</sup> Entretien au Comité populaire d'Ea Kliêt, Cu M'gar, Dak Lak, 2001.

Plutôt que de s'engager dans un véritable contrôle hors de portée, la politique de la province actuellement se contente de procéder aux transferts des terres vers l'agriculture permettant de tenter de résoudre, une fois de plus, la question foncière à Dak Lak<sup>1085</sup>.

La perte de contrôle de la ferme après les réformes renforce la marge de manœuvre des paysans, leurs intrusions sur les terres précipitent la chute des fermes et favorisent la création d'unités administratives. Or la présence de ces migrants sur le territoire des unités dépend de la signature d'un contrat dans lequel cependant ils ne souhaitent pas s'engager. L'alternative est la suivante : soit la ferme expulse les occupants en faisant appel à la force publique, ce qui a pour effet d'alimenter les nouvelles zones économiques comme on l'a évoqué ci-dessus, soit elle cède à ces familles indigentes une parcelle de terre et signe dès lors sa disparition à court terme. En raison de la réaction parfois violente des migrants illégaux, leur expulsion à Dak Lak semble difficile (cas de certains groupes de minorités du Nord)<sup>1086</sup> ; les autorités préfèrent puiser dans les réserves des fermes pour gérer les conflits. C'est cette option qui est d'ailleurs à l'étude depuis le début de 2001 par le Comité populaire de Dak Lak à la suite des manifestations autochtones<sup>1087</sup>.

Ce morcellement communal dû à l'explosion démographique est général à l'échelle du Dak Lak. Les cartes figurant les maillages communaux de Dak Lak sur trente années, font apparaître un resserrement, notamment autour du cœur du bassin caféier (voir *Cartes 48 Les maillages administratifs communaux à Dak Lak de 1981 à 1996*). À ce sujet, le président du Comité populaire de Dak Lak explique dans un ouvrage paru en l'an 2000 qu'« en moyenne tous les vingt mois la province doit créer un nouveau district et tous les deux mois une nouvelle commune »<sup>1088</sup>. Ainsi, de quatre-vingt-onze communes et six districts en 1976, le Dak Lak est passé à soixante-dix-huit communes dans neuf districts en 1981, cent cinquante-six communes et dix-sept districts en 1992, puis à deux cent trois communes dans dix-huit districts en 1999. En 2001, un dix-neuvième district a été fondé à Dak Lak sous le nom de Dak Song dans la partie sud de la province. À terme, d'après ce qu'indiquent des cadres provinciaux, ce district ainsi que celui de Dak R'lap et de Dak Nong devraient former une nouvelle province renouant ainsi avec la forme du Dak Lak d'avant 1975. Ces morcellements successifs avalisent un mouvement de densification humaine tout en participant en une sorte de basculement des zones des plateaux vers l'ensemble du Viêt Nam des plaines. Au-delà des arguments de coordination économique qui peuvent être apportés, le changement que semble avoir effectué la province du Lâm Đông du Tây Nguyên vers la région Sud-

---

<sup>1085</sup> Voir Khanh Huyen, 2000, p. 9.

<sup>1086</sup> C'est le cas notamment dans la commune d'Ea Pô où l'arrivée importante de migrants illégaux dans les massifs forestiers est considérée avec effroi par le Comité populaire puisqu'elle a coûté la vie à un policier qui tentait de signifier aux migrants leur situation illégale.

<sup>1087</sup> Article du *Nhân Dân* daté du 13 août 2001 cité dans le rapport de l'UNHCR, 2002, p. 23.

<sup>1088</sup> Nguyễn Bá Anh, 2000, p. 17.

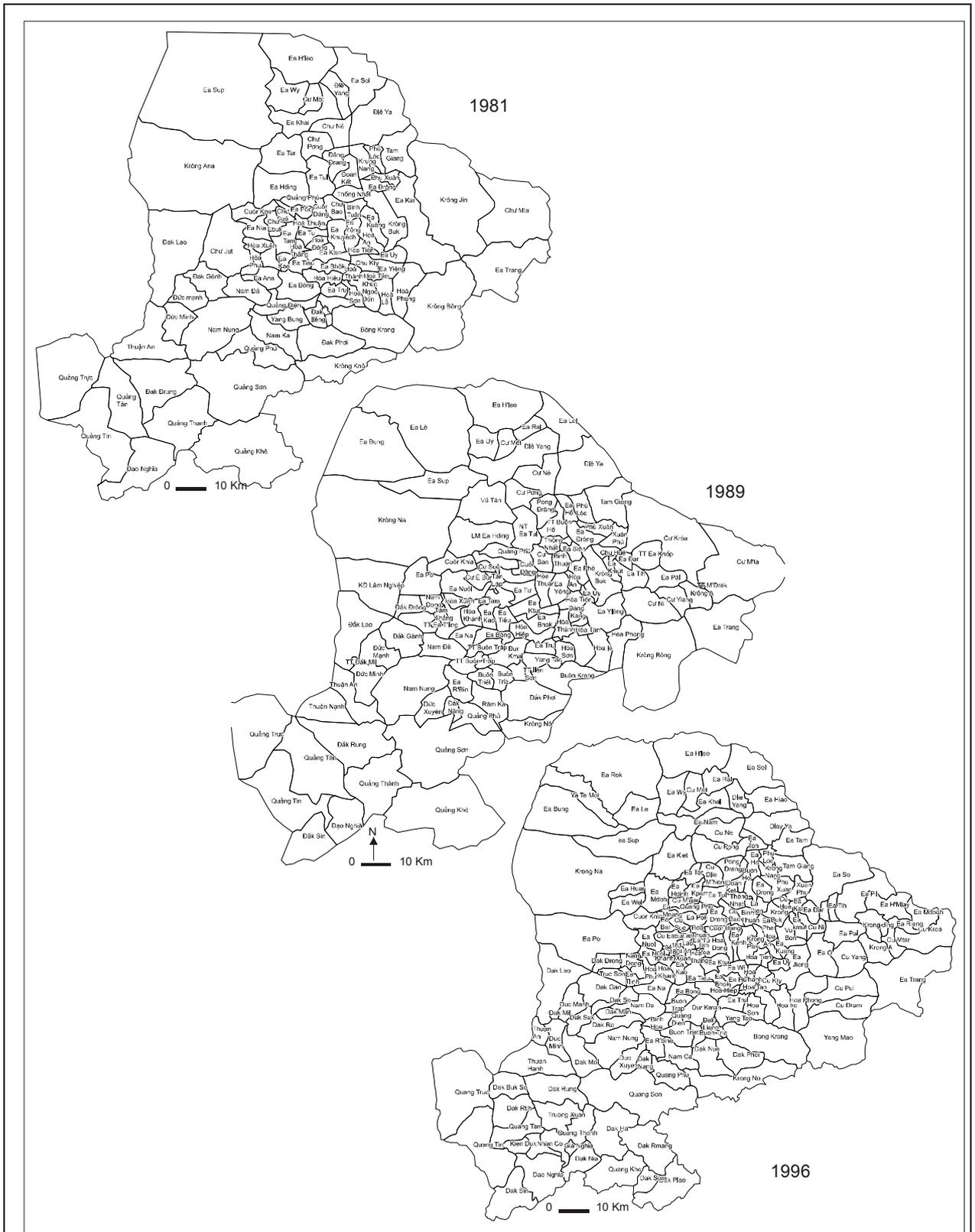
Est est à cet égard significatif, tant le processus de vietnamisation semble en voie d'achèvement<sup>1089</sup>.

Lorsque l'on analyse les impacts territoriaux des réformes économiques au Viêt Nam pendant les années 1990, on se rend compte que le retour de la terre aux paysans d'une part et l'adéquation des structures d'État avec le maillage communal d'autre part se déroulent dans un contexte de reconstruction des structures territoriales où les anciens pôles, chargés d'attirer à eux les travailleurs, disparaissent au profit d'une organisation territoriale plus proche de la paysannerie. Face à ce changement de logique, les acteurs les mieux dotés en toutes sortes de capital réussissent à accumuler un maximum de terre. Le consensus noué entre les différents acteurs au détriment des forêts est clair : les autochtones y voient le retour légitime de terres qu'ils ont autrefois cédées à la ferme, les ouvriers de cette dernière mettent en avant le fait qu'ils ont utilisé cette terre au moment de son exploitation, les migrants allochtones insistent sur leur "autochtonie nationale" et enfin certains directeurs saisissent cette opportunité pour s'enrichir.

L'éclatement des "réserves" que constituent ces fermes sylvicoles et agricoles ainsi que l'application d'un maillage administratif toujours plus serré contribuent à la paupérisation de populations non préparées aux logiques individualistes et prédatrices. En effet, les 75 % d'autochtones qui, officiellement, n'ont pas pris part au processus d'intégration dans les structures productives d'État en marge des centres, se retrouvent l'objet d'une pression importante au sujet de leurs terres dont le statut juridique reste incertain tout comme celui des espaces forestiers environnants. De plus, ces populations sollicitées par les migrants intra et extra provinciaux sont intégrées dans les planifications des anciennes fermes d'État devenues pour partie des compagnies d'exportation de café qui s'engagent, elles aussi, dans la conquête forestière.

---

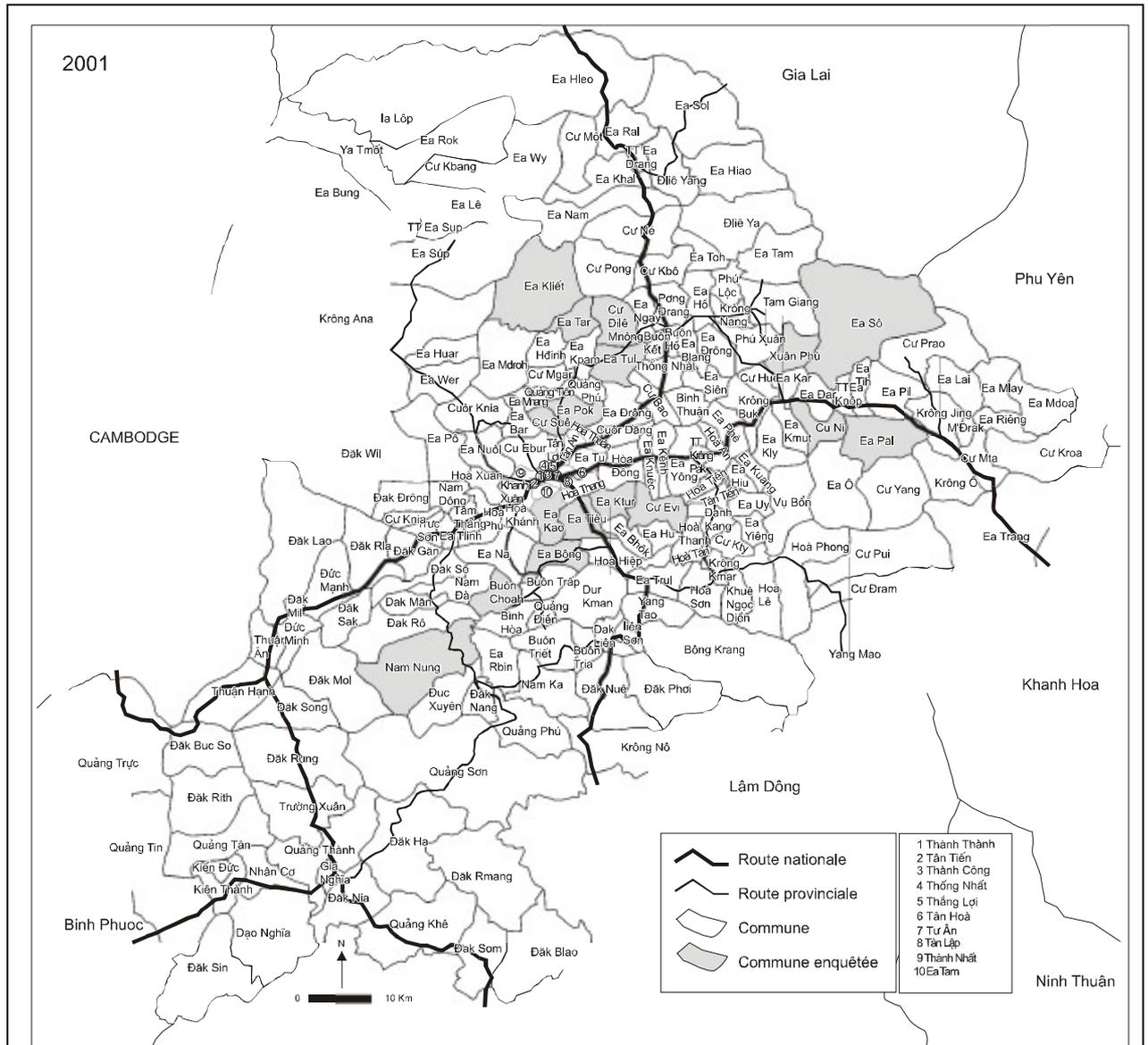
<sup>1089</sup> Il ne nous a pas été possible de retrouver la décision administrative officielle de ce changement régional si celle-ci existe. Les seuls éléments dont nous disposons à cet égard sont constitués par les recueils statistiques produits par le bureau général de la statistique d'Hanoi. Dans les trois publications parues en 1999 et 2000 (Central census steering committee, *1999 population and housing census : sample results*, Hanoi, 2000 ; General statistical office, *Figures on social development in "doi moi" period in Vietnam*, Hanoi, 2000 ; General statistical office, *Statistical data of agriculture, forestry and fishery 1990-1999 and forecast in the year 2000*, Hanoi, 1999), la province du Lâm Đông ne figure plus dans la catégorie régionale du Tây Nguyên. En revanche, trois autres publications de 1999, 2001 et 2002 du même bureau général de la statistique et du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural place toujours le Lâm Đông dans les plateaux (Tổng cục thống kê, *Thống kê mãi tr- ờng Việt Nam*, NXB Thống kê, 1999; General statistical office, *Socio-economic statistical data of 61 provinces and cities in Vietnam*, Hanoi, 2001; Bộ nông nghiệp và phát triển nông thôn, vụ kế hoạch và quy hoạch, *Số liệu thống kê ngành nông nghiệp và phát triển nông thôn 1996-2000*, NXB thống kê, 2002).



**Cartes 48 Les maillages administratifs communaux à Dak Lak de 1981 à 1996**

Source : d'après –y ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lăk, tài nguyên thiên nhiên kinh t xã hội* [Ressources naturelles et socio-économie de Dak Lak], Buôn Ma Thuột, 1985b, planche "découpage administratif" estimé à 1981 ; Cục Bản đồ, *Buê ão Hành chính* [carte administrative], *tnh Ôak Lăk*, 1/500 000e, 1992 estimé à 1989 ; Cục Bản đồ, *Buê ão hành chính* [carte administrative], *tnh Ôak Lăk*, 1997.

Commentaire : voir *Cartes 49 Les maillages administratifs communaux à Dak Lak en 2001*.



Cartes 49 Les maillages administratifs communaux à Dak Lak en 2001

Source : 2001 : Danida daklak database management system, Srepok water action plan project database management, Buôn Ma Thuột, 2000, support cd rom, fichier "comm ID1998" ; Cục bản đồ hành chính tỉnh Đắk Lắk, 2002 ; enquêtes de terrain.  
 Commentaire : l'évolution des découpages communaux est intéressant lorsque l'on souhaite comprendre la densification et le cloisonnement des espaces du Dak Lak. À travers cette évolution de vingt années, apparaît un morcellement des communes dans le centre du bassin productif suivant en cela la croissance des caféières vers l'est et dans la double direction nord/sud. À noter la route d'Hồ Chí Minh située le long de la frontière cambodgienne qui prend en étau le parc national de Yok Don situé dans la commune de Krông Ana (voir Carte 37 Les plans d'extension de nouvelles zones économiques de 2000 à 2010).

### 5.2.3 Les compagnies à la conquête des frontières sociales et forestières

En restituant des surfaces de terres importantes aux paysanneries, les fermes agricoles d'État, selon le sens commun, pourraient être vouées à une lente décrépitude. Or, certaines des fermes qui rétrocèdent des terres dans le centre du bassin productif entreprennent parallèlement l'extension de surfaces agricoles dans les espaces périphériques, de sorte que le retour d'une partie des terres du centre masque une dynamique de conquête dans les espaces marginaux. Ce mouvement stratégique au sein même du territoire provincial a des répercussions sur les espaces forestiers par l'extension spatiale du caféier et sur l'intégration croissante des villages autochtones éloignés des grands axes routiers. En effet, en se restructurant et en adoptant le point de vue de l'optimum économique, ces structures adoptent des stratégies opportunistes participant à la substitution des espaces périphériques plantés en cultures vivrières ou occupés par les forêts en vastes caféières.

Pour analyser ces phénomènes on aborde successivement trois points. Dans un premier temps, on examine la réalité de l'extension des compagnies dans les zones dites périphériques, ensuite on aborde les modalités de ces mises en culture d'espaces et notamment les effets que ces programmes ont sur les villages autochtones isolés et enfin, les logiques et les conséquences de cette "soif de café" sont exposées en soulignant la "perversité" des réformes économiques dans la gestion des espaces forestiers.

#### a) L'extension de l'influence des compagnies en périphérie

L'autonomisation des paysans allochtones et autochtones sortis des fermes ainsi que la volonté de "rendre" la terre aux agriculteurs ont permis la redistribution des surfaces au détriment des fermes d'État. Plutôt qu'un phénomène de démantèlement complet et uniforme des fermes –globalement le nombre de fermes agricole et sylvicoles est plus important en l'an 2000 qu'en 1985<sup>1090</sup>-, on assiste depuis le *ǎǎi m' i* à une différenciation entre les fermes agricoles. Ces transformations sont principalement dues au fait que désormais chaque structure doit équilibrer ses comptes financiers en raison de l'arrêt des subventions d'État. Pour les fermes agricoles qui disposent de moyens la survie passe par l'accroissement des surfaces et des contrats. Les autres en revanche qui n'ont pas obtenu la capacité matérielle de s'orienter vers le commerce se trouvent dans la même situation que les fermes sylvicoles : tout semble concourir à ce que le système de pouvoir installé cherche à justifier son autorité en maintenant une organisation qui, sous divers aspects, n'a plus réellement de prise sur ses objectifs.

---

<sup>1090</sup> Cet accroissement est dû aux divisions des fermes effectuées dans la première moitié des années 1980 dans le cadre de la coopération avec les pays du bloc soviétique. Entretiens avec le vice-président du Comité populaire d'Ea Kar et des cadres des fermes 714 et 716.

D'un côté des structures productives sont devenues de grandes entreprises grâce à l'exportation du café et de l'autre côté certaines se sont enfoncées dans les déficits, voyant leurs surfaces productives partir en lambeaux au fur et à mesure des rétrocessions et des ventes de terre aux paysans. Ces dernières ne deviennent alors qu'un intermédiaire contractuel entre des paysans et les compagnies d'exportations nationales. Le *statu quo* se traduit par un affaiblissement de la ferme du fait d'un "management" relativement frileux (c'est le cas notamment d'un grand nombre des fermes situées à Ea Kar, notamment les fermes 716 et 714 visitées). Les fermes d'Ea Kar en 2001 éprouvent des difficultés à s'adapter aux nouveaux systèmes de contractualisation et aux impératifs commerciaux en l'absence de licence commerciale. À travers l'entretien avec un directeur, on constate que le problème semble venir de leur faible capacité d'investissement et de la réduction drastique des surfaces. Ce manque d'adaptation semble être dû en partie aux anciennes méthodes de gestion privilégiant une logique d'assistance vis-à-vis de l'État. Le passage d'une économie dirigée à une économie plus concurrentielle ne se fait pas pour ses fermes formées à la discipline militaire *ex abrupto*. De toutes les fermes du district d'Ea Kar issues de l'armée, seule la ferme 720 a réussi à surpasser ces questions en instituant les forfaits et en étendant ses surfaces cultivables notamment en plantant des hévéas à une quinzaine de kilomètres de son centre administratif. C'est ce type de logique d'implantation de succursales que l'on retrouve dans les fermes du premier type indiqué ci-dessus. En effet, la solution apportée par cette ferme est exemplaire des modalités d'alternatives que mettent en œuvre des structures productives face à la perte de contrôle de leur territoire et face à la concurrence de compagnies de commerce privées. Pour accroître les revenus de la ferme, il s'agit pour nombre d'entre elles à Dak Lak de tenter d'accroître la production car les rendements sont déjà parmi les plus élevés, selon une norme vietnamienne. En raison du vieillissement des caféières, la solution passe par l'extension des surfaces et la plantation de nouveaux arbres. Ainsi, en même temps que le centre provincial est "rendu" aux paysanneries, l'ouverture de nouveaux espaces en périphérie à la fin des années 1980 s'est poursuivie puis s'est accélérée au milieu des années 1990, notamment grâce à l'enrichissement permis par la hausse des prix du café de 1994. Un certain nombre de fermes ont prospecté puis ouvert des espaces dans de nouvelles zones périphériques en alliance avec d'autres unités consacrées à la sylviculture. Il faut donc souligner que l'accroissement du bassin caféier de 1995 à 2000 dans la province du Dak Lak n'est pas le simple fait des paysans ; les fermes jouent un rôle non négligeable dans l'extension de l'intégration des plateaux.

Les statistiques fournies par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de Dak Lak<sup>1091</sup> indiquent que six structures d'État en 1993 avaient des surfaces dans plusieurs districts différents. Mis à part le café de la compagnie Krông Ana, toutes ces structures mobilisent des espaces en périphérie de la province (voir *Tableau 12*

---

<sup>1091</sup> Document contenu sur le CD rom Danida daklak database management system, 2000, fichier "Coffee by entreprise".

L'extension des surfaces en caféiers de fermes agricoles d'État entre 1993 et 2000). Mais ces données ne sont que partielles parce qu'elles ne font état que des fermes relevant de l'échelle administrative provinciale ou ayant déclaré des espaces intégrés au sein même de leur propre territoire. Il existe en effet d'autres méthodes détournées pour s'assurer la fourniture de café comme la contractualisation avec des paysans sans passer par l'acquisition de terres qui nécessite de longues démarches administratives. Ces données ont aussi une portée limitée car elles excluent toutes les fermes qui sont par le passé ou actuellement à la recherche de terre. C'est le cas de la ferme Ea Pok<sup>1092</sup> qui, dans différents districts (Cu Jut et de Dak Nong) et à plusieurs reprises, a tenté d'acquérir de la terre, où, dit-on, les terres sont "fertiles et libres".

Ces logiques sont le résultat de la pression qui se fait jour de plus en plus dans le centre du plateau. Ainsi, pressées de toutes part, les fermes les plus dynamiques et celles disposant de moyens importants pour investir choisissent la périphérie et s'implantent, semble-t-il, plus volontiers dans des espaces où vivent des autochtones. Ces espaces périphériques présentent bien des avantages : l'inexpérience dans le domaine des contrats et du salariat de manière plus générale laisse une marge de négociation à l'avantage de la ferme via la signature de contrat de coopération (*liễn k t*) assurant pour la ferme la fourniture de café contre quelques investissements. En effet, les promesses de "développement" que doivent apporter les caféiers en terme de revenus monétaires sont d'autant plus persuasives pour ces populations qu'elles n'ont jamais été expérimentées auparavant. Par ailleurs, les surfaces

Nom	Localisation	1994	1996	1998-2000
Ea Sim*	Krông Ana	1332 ha	1347 ha	1347 ha
	Krông nang	0	293	441
Ea Tul*	C- M'gar	222	643	659
	Ea H'leo	0	0	238
Krông Ana*	Krông Ana	1451	1945	1969
	Krông Buk (ferme sylvicole C-Pông)	0	120	300
Ea Chu Cap	Buôn Ma Thuôt	286	379	379
	Krông Ana	395	395	395
	M'đrak	20	20	120
Tháng 10	Krông Pak	686	819	1 026
	M'đrak	11	58	69
Việt Thăng	Krông Ana			
	Đak Rl'ap	0	0	320
Thăng Lợi	Krông Pak	2000	2049	2010
	Đak Mil (ferme sylvicole Đak Gan)	n.d	n.d	709
Ph- ớc Sơn	Krông Pak	250	250	250
	Chu Prong (Gia Lai)	n.d	n.d	621
Ph- ớc An	Krông Buk	0	599	714
	Ea H'leo	0	240	290

Tableau 12 L'extension des surfaces en caféiers de fermes agricoles d'État entre 1993 et 2000

Sources : Daklak database management system, DANIDA, cd rom, 2000, \*enquêtes et notes de terrain ; Thăng Lợi: Trần Minh Hoang, 1999, p. 19 ; Ph- ớc Sơn: Phạm Xuân Tiễn, 2000, pp. 19; 25-26 ; Ea Sim : enquêtes et D- ợng Văn Long, 1999. Remarque méthodologique : les chiffres sont exprimés en hectare. n.d= non déterminé. Commentaire : ces quelques chiffres concernant les extensions de surfaces exploitées par des fermes d'État du Dak Lak dans des districts différents de leur implantation initiale, montrent que l'exploitation des surfaces se fait dans les districts périphériques de la province depuis une date récente sur des surfaces importantes et dans des zones où les fermes sylvicoles sont présentes (voir notamment Carte 50 Des fermes sylvicoles d'État et quelques succursales de compagnies agricoles à Dak Lak vers 1999). Ces alliances entre fermes sylvicoles et compagnies de café sont une manière pour ces deux structures de maintenir leurs activités. Celles-ci trouvent des opportunités pour procéder à la plantation de caféiers dans de nouveaux espaces, alors que celles-là ont la possibilité de reconverter leurs activités au profit de la caféiculture.

<sup>1092</sup> Entretien avec le vice-directeur de la ferme.

considérées comme "disponibles" sont plus importantes dans les marges, rendant l'opération économiquement plus rentable. Dans ces stratégies d'accroissement des surfaces en production, les fermes utilisent surtout deux méthodes, la mise en place de succursales et la signature de contrat avec les paysans locaux.

La première formule consiste à dresser des plans d'occupation du territoire en collaboration avec les autorités de la province. Le montage de tels projets implique l'accord de plusieurs autorités administratives (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, province et district) et la coopération de l'organisme occupant le territoire sur lequel doit se dérouler la plantation de caféiers, généralement une ferme sylvicole ou un terrain à la disposition de l'autorité locale. Cette méthode a été utilisée notamment par les fermes Ph- ớc An, Ea Sim, la compagnie de café de Buôn Ma Thuôt et Thăng Lợi. Ces deux premières fermes ont fondé respectivement une succursale : *nâng tr- ờng* An Thân (commune Ea Nam, district Ea H'leo) et *nâng tr- ờng* Dliê-Ya (commune Cu Nuê, district Krông Nang)<sup>1093</sup>. Việt Đức, quant à elle, possède des terres dans la province de Gia Lai (district de Chu Suê) sur plus de 1 000 hectares<sup>1094</sup>. Les deux autres structures, la compagnie de café Buôn Ma Thuôt (1 000 hectares de poivrier dans la commune de Đak Hà, district Đak Nông) et celle de Thăng Lợi (sept cents hectares dans la commune de Đak Gan, district de Đak Mil) ont prévu respectivement l'ouverture d'espaces à l'intérieur même d'une ferme sylvicole, laquelle revient à planter du caféier sur l'espace théoriquement destiné à sauvegarder la forêt (voir *Tableau 12 L'extension des surfaces en caféiers de fermes agricoles d'État entre 1993 et 2000*).

La seconde méthode est plus souple et moins administrative car il s'agit pour les fermes de contractualiser des paysans indépendants sans acquérir en titre l'espace sur lequel elles collectent le café. Par cette formule, les compagnies évitent les difficultés de l'acquisition des terres et les charges dues au statut de travailleur. Ce système judiciaire est celui employé par Thăng Lợi et Ea Tul. Ainsi, celle-là s'est adjoint les services de deux villages d'autochtones (dans les communes d'Ea Knuêch et de Cuôr Dang) situés en bordure de son espace productif avec lesquels elle est unie par des contrats de production. Comme l'explique le vice-directeur de la ferme, la signature de contrat d'association avec ces villages limitrophes est un moyen pour faire cesser les vols de café dont la ferme se dit être victime tout en prétendant remplir un service social d'assistance aux minorités.

Cette méthode a été aussi choisie par la ferme Ea Tul pour étendre ses activités dans le district d'Ea H'leo dans un village *Édé* de la commune d'Ea Sol. Par un système de contractualisation d'achat exclusif, le directeur s'assure un café produit à moindres frais par des populations qui reçoivent en échange des engrais. Du point de vue de la ferme ces contrats permettent de réduire les coûts des services sociaux tout en profitant d'une économie d'échelle correspondant à l'achat des fertilisants en grande

---

<sup>1093</sup> Entretien avec les cadres de la ferme.

<sup>1094</sup> Entretien avec le vice-directeur de la ferme Viet Duc.

quantité. Ne restent alors que les frais afférents au transport de la commune d'Ea H'leo jusqu'à Ea Tul où le café est usiné.

Ces différentes stratégies, comme on a pu le constater à plusieurs reprises, ne sont pas le seul fait des compagnies de café. D'autres fermes, spécialisées dans la production de caoutchouc et dans la plantation d'hévéas tentent de conquérir des terres autochtones par la signature de contrat sur de vastes espaces. À Cu Suê ou à Ea Tul, les compagnies ont lancé, à la faveur de la baisse de prix du café, des campagnes destinées à persuader des villages de signer des contrats avec ces compagnies qui détiennent de fait un monopole sur l'achat des matières premières. Par ces stratégies d'accroissement de terre les fermes d'État les plus dynamiques se prémunissent contre les stratégies de revente de contrat très fréquentes dans le cœur du bassin et compensent en partie la perte de surface due à la rétrocession de terres aux paysans et aux communes. Cependant, cette pratique très répandue par les fermes agricoles d'État de Dak Lak à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières provinciales, facilite l'intégration des populations autochtones habitant en marge du bassin productif. L'argumentation généralement développée repose sur la présence dans ces zones dites "laides et éloignée" ("*v• ng xõu, v• ng xa*") de populations pauvres qu'il faut aider à se développer<sup>1095</sup>. De cette manière, ce n'est pas seulement le front de colonisation agricole qui avance dans les plateaux du Centre ; s'opère tout un processus d'intégration des quelques groupes villageois qui vivent hors du système imposé dans les années 1980. Pour approfondir cette question, voyons comment l'argument du développement caféicole est effectivement pratiqué.

#### b) Les nouveaux espaces caféicoles et les contractants autochtones

La dynamique depuis le milieu des années 1990 est à la constitution de nouveaux espaces de production intensive dans les espaces périphériques faisant le jeu de l'extension des cultures commerciales pérennes. L'exploitation des forêts et la création de succursales dans les marges correspondent pour les compagnies à une volonté de collecter un maximum de café. Ce mouvement centrifuge marque un renversement de la logique de l'espace telle que le Dak Lak l'a connue dans les décennies 1970 et 1980. En effet, dans cette dernière période, les autorités considèrent qu'il faut concentrer les activités et la population autour des structures productives, alors que depuis le début des années 1990 se fait jour un mouvement opposé qui voit les fermes partir à la recherche de nouvelles terres encore forestières.

---

<sup>1095</sup> Cette formule dépréciative est répandue dans les médias et le discours des cadres nationaux, provinciaux et locaux. La reprise de cette expression par les habitants de ces régions n'est là que pour renforcer la "misère" et l'abandon dont ils se disent faire l'objet par les structures gouvernementales. En règle générale, dans les discours paysans, avec l'emploi de cette expression suit immédiatement la "liste" de toutes leurs doléances concernant l'approvisionnement en électricité, l'état des routes... c'est à dire tous les signes extérieurs d'un "développement moderne" qu'ils ne peuvent pas afficher.

Les espaces d'implantation de ces fermes présentent la double caractéristique d'être encore forestiers ou à vocation forestière et d'être peuplés en plus ou moins grande partie par des autochtones. Or, grâce aux investissements des compagnies, ces autochtones, encore en marge pour partie du système caféicole monoculturel, trouvent dans ces projets l'occasion d'accéder à un modèle de modernité. Ceux-ci comme le rapportent des mémoires d'étudiants rédigés sur le sujet, ont pour but de faire en sorte que ces populations « aux méthodes culturelles [prétendument] arriérées » (la riziculture sur essart-brûlis) puissent "évoluer" lorsque « la ferme [leur] donnera les méthodes intensives de production de café afin qu'ils se perfectionnent dans les techniques de production et obtiennent des rendements élevés »<sup>1096</sup>. Ainsi, le projet de développement de caféiers par Thăng Lợi dans la ferme sylvicole de Dak Gan (district de Dak Mil) doit se faire sur des espaces portant actuellement du riz pluvial à plus de 85 %<sup>1097</sup>. Cet état de fait appelle plusieurs réflexions : d'une part, il apparaît que les projets d'extension de surface en caféiers, pour les cas de Thăng Lợi, d'Ea Sim et d'un projet de la ferme Ph-ớc Sơn, se font sur des terrains utilisés pour des cultures annuelles par des autochtones<sup>1098</sup>. D'autre part, la reconversion planifiée de ces espaces en cultures pérennes par les fermes avec l'accord des autorités provinciales entraîne une transformation de l'économie paysanne, une plus grande dépendance au marché et aux structures administratives, au détriment de stratégies d'autosuffisance.

Par la contractualisation des autochtones implantés dans des communes éloignées, se joue une reproduction du système de dépendance vis-à-vis des structures commerciales nationales, cette fois-ci non plus par attraction des minorités dans les fermes mais par association des populations au service des compagnies. Ce système permet de légitimer l'occupation des espaces par liaison contractuelle car dans tous les cas les surfaces appartiennent aux fermes, même si l'usage est concédé aux minorités.

C'est le cas de la ferme Ea Sim qui, dans la commune de Dliê Ya (Krông Nang), a des contrats avec des minorités pour planter plus de cinq cents hectares de caféiers ; celles-ci sont constituées de quatre équipes correspondant à quatre villages d'autochtones<sup>1099</sup>. Les projets sont présentés comme un programme de développement économique déjà organisé par les autorités et pour lequel la compagnie a reçu une autorisation d'aménagement au détriment des populations pratiquant le riz pluvial. Si l'on demande de quelle manière les paysans locaux ont été consultés pour la mise en œuvre d'un tel projet, la réponse apportée se résume à une vision unidirectionnelle : « la compagnie pourvoit aux besoins des minorités », sachant que toute façon les espaces planifiés sont propriété de la ferme sylvicole et qu'à ce titre les agriculteurs qui cultivent les champs situés sur son territoire n'ont pas droit au chapitre. Malgré l'impossibilité de se rendre sur les lieux d'extension des surfaces de caféiers par les

---

<sup>1096</sup> Voir les mémoires d'étudiants de D-ơng Văn Long, 1999 ; Trần Minh Hoàng, 1999 ; Phạm Xuân Tiệp, 2000, p. 16. « Nông tr- ờng sẽ có biện pháp hỗ trợ đồng bào sản xuất thâm canh cây cà phê giúp nhân dân dần cải tiến ph- ơng thức sản xuất và đạt hiệu quả sản xuất cao ».

<sup>1097</sup> Phạm Xuân Tiệp, 2000.

<sup>1098</sup> D-ơng Văn Long, 1999 ; Trần Minh Hoàng, 1999.

<sup>1099</sup> Bùi Thanh Quang, 2001, p. 48. Entretien avec l'ancien directeur de la ferme Ea Sim.

compagnies<sup>1100</sup>, Dang Dinh Trung, auteur d'une recherche sur le sujet, cite l'exemple de l'entreprise An Thuan, elle-même filiale de Ph-óc An, qui, en accord avec la ferme sylvicole Thuần Mãn, décide de dresser un projet d'extension de caféiers par la vente de terrain au bénéfice de la ferme. Ainsi, dans la commune d'Ea nam (Ea H'leo) entre 1994 et 1997 trois cents hectares de terrain appartenant à un village *Édé* ont été transformés en lacs d'irrigation et en caféières, ce qui s'est traduit par des conflits entre le village et la ferme sylvicole<sup>1101</sup>. Mais en plus d'avoir pris les terres contre une modeste compensation monétaire, la compagnie fait travailler pour son compte sous la forme de contrats des villageois à qui elle a pris la terre faisant ainsi d'une pierre deux coups : d'un côté elle convertit des espaces pour la caféiculture à moindre coût et de l'autre elle emploie les villageois qui ont été victimes de la spoliation. Pour le paysan, accepter de signer un contrat de coopération n'est alors qu'un moyen de poursuivre l'exploitation de sa terre qui, en réalité, ne lui appartient plus tout à fait. Dans ces conditions, on comprend mieux comment les compagnies agricoles peuvent exploiter de larges surfaces de terre et recruter, de fait, des villages autochtones non encore "convertis aux bienfaits" de la caféiculture intensive. D'une certaine manière se réalise le même processus qu'au moment de l'intégration d'autochtones dans les structures productives d'État au début des années 1980 lorsque les terrains intégrés dans les espaces des fermes ont été travaillés par leurs propriétaires mais sous un statut d'employé.

Ce processus n'est pas fondamentalement différent de celui que décrivent des villages autochtones situés en plein cœur du bassin caféier, dans le district de Krông Ana. En effet, au milieu des années 1980, une ferme agricole a pris autoritairement quatorze hectares au village *Édé Tắc Mnga* pour y planter du café<sup>1102</sup>. Les paysans ont alors demandé en échange qu'ont leur paye le prix du défrichage ou bien que la ferme leur rende les parcelles. La ferme ne souhaitant ni dédommager ni rendre la terre a proposé aux paysans spoliés de travailler à l'intérieur de cette structure, ce qu'ils ont accepté puisque c'était le seul moyen de continuer à jouir d'une terre dont ils étaient les propriétaires. Ce marché revient pour la ferme à obtenir de la terre à moindre coût tout en faisant "tourner" ses activités. Ces deux cas renvoyant à des pratiques similaires à dix ans d'intervalle montre le caractère "prédateur" des compagnies agricoles et de l'impunité avec laquelle elles agissent. Elles le font avec d'autant plus de force vis-à-vis des groupes autochtones qu'elles craignent peu les plaintes, puisque la planification s'est déroulée avec l'aval des autorités compétentes. En filigrane, on constate des rapports de domination entre groupes villageois autochtones et puissance publique. En effet, il apparaît que les modes de planification au seul profit des directeurs et Présidents ainsi que l'absence de consultation des habitants forment un terreau de conflictualités d'autant plus fort qu'ils se font au nom d'un droit collectif au profit des intérêts de quelques-uns. À ce propos, ces pratiques dans le Nord-Est de la province pourraient être un facteur explicatif parmi d'autres des conflits violents qui ont eu lieu en février-mars 2001 dans cette partie de Dak Lak.

---

<sup>1100</sup> Une visite à la succursale d'Ea Tul était prévue mais les manifestations autochtones de février 2001 ont modifié les plans initiaux : tout le Nord de la province a été pendant des mois interdit d'accès.

<sup>1101</sup> Dang Dinh Trung, 2002, p. 100.

<sup>1102</sup> Entretien village Tac Mnga, commune Cu Ewi, district Krông Ana, 2001.

Si les villages encore isolés subissent de plein fouet ces planifications, ces dernières répondent cependant à une demande sociale d'une autre frange de la population. Cette solution d'extension des surfaces renvoie à une volonté de répondre à la crise foncière dans laquelle est plongée le centre du bassin caféier de Buôn Ma Thuôt. Ouvrir des espaces en monoculture de caféier aussi bien dans les fermes sylvicoles qu'en fondant de nouvelles succursales a pour effet de contractualiser un certain nombre de paysans tout en tentant de satisfaire à deux demandes : une première de l'État correspondant à la poursuite de la sédentarisation des populations environnantes et une seconde qui est de trouver une solution pour les enfants des anciens ouvriers des plantations. En effet, dans tous les projets sur lesquels il nous a été possible de trouver des informations directes ou indirectes<sup>1103</sup>, il s'avère que ce double système de contractualisation d'autochtones et d'enfants d'anciens ouvriers est appliqué (Ph- óc An, Ph- óc Sơn, Ea Sim, Thắng Lợi, Việt Thắng)<sup>1104</sup>.

Ces extensions des surfaces caféicoles par les compagnies agricoles participent grandement, au même titre que les logiques des migrants spontanés qui s'entrecroisent avec celles des structures productives, à la disparition des espaces forestiers et à l'intégration des derniers espaces périphériques dans le mythe du café. Ce faisant, les villages autochtones, qui se sont tenus à l'écart de l'engouement pour la caféiculture, se voient intégrer malgré eux dans la dynamique de plantation. Ces nouvelles formes d'exploitation agricole de la part des compagnies ne sont les seules modalités de la disparition rapide des derniers massifs forestiers. Au milieu des années 1990, s'est structuré un processus amenant les fermes sylvicoles à se charger elles-mêmes de la disparition des surfaces forestières dont elles s'occupent.

### c) Les fermes et le processus de déforestation

Alors que les nouvelles plantations de caféiers par des structures étatiques ont été en grande majorité le fait des fermes agricoles, depuis 1996 les fermes sylvicoles s'imposent de plus en plus dans cette activité<sup>1105</sup>. Par exemple, vers 1994 la plantation de caféiers par l'État est surtout le fait des fermes traditionnelles (Thắng Lợi, Đ'rao) ; en 1998 fermes sylvicoles et agricoles plantent, à parts quasiment égales, autant de

---

<sup>1103</sup> Un étudiant faisant une enquête sur les succursales de différentes fermes d'État à Dak Lak nous a fourni des données complémentaires sur les stratégies mises en place par ces fermes et sur les points de vue des directeurs respectifs.

<sup>1104</sup> Voir 5.3.2 *Les réseaux sociaux et l'ancrage territorial, a) Des paysans en quête de légitimités par la mobilité.*

<sup>1105</sup> En plus des fermes sylvicoles et agricoles, d'autres structures n'ayant pas de liens avec la production agrosylvicole sont engagées dans la caféiculture comme deux centres de nouvelle zone économique de développement et d'éducation (*Trung Tâm gịo dục- pḥỵt tṛịn kinh t m' i*) installés à M'drak (Dak Ru et Tan Binh), des collèges, des centres militaires (gardes frontaliers et équipe de production de l'armée), des centres politiques (l'équipe de production du Parti et le camp de détention temporaire) ainsi qu'un énigmatique "centre de renouvellement de la dignité humaine". Danida daklak database management system, 2000, support cd rom. Voir tableau en *Annexe 15 Les structures d'État plantant des caféiers à Dak Lak en 1998*, page 460.

caféiers. En 1994 dans les dix premières nouvelles plantations de café les fermes sylvicoles n'apparaissent qu'en troisième et sixième position avec un total de trois cent trente-trois hectares nouveaux contre 1 388 hectares pour les fermes agricoles. Ces ouvertures se font dans des districts proches du centre dans l'ordre décroissant Cu M'gar, Krông Ana, Krông Pak, Krông Buk, Cu Jut, Buôn Ma Thuot et Ea Kar. Quatre ans plus tard, en 1998, la situation a changé. Toujours parmi les dix structures les plus actives dans la plantation de caféiers, six sont des fermes sylvicoles et quatre sont vouées à l'agriculture pour un total en surface quasi équivalent (quatre cent vingt-deux hectares pour les premières et quatre cent soixante hectares pour les secondes). Les localisations des nouvelles ouvertures sont également instructives : après Krông Buk et Cu M'gar<sup>1106</sup>, apparaissent des districts éloignés comme Đak Mil, Ea H'leo, Krông Nang et Ea Kar. La plus large extension de surfaces sur la période 1993 et 1998 revient sans conteste à la ferme sylvicole d'État de Cu Pông (district de Krông Buk) qui dans cette période a étendu ses surfaces de caféier de plus de 1 965 hectares.

D'après ces données, près de quatre-vingt-douze structures d'État plantent du caféier à Dak Lak pour une surface de 24 000 hectares en 1993 et de 39 000 en 1998. La comparaison de ces chiffres avec le total de caféiers plantés dans toute la province à cette dernière date (169 900 hectares) équivaut à une proportion de 23 % (cette part est de 27,8 % en 1993) du caféier planté à Dak Lak par l'État.

Cette propension des fermes sylvicoles à planter du caféier à grande échelle seule ou en coopération avec d'autres structures agricoles laisse mal augurer de la conservation des forêts théoriquement mises en défens. L'explication de cette dynamique de mise en culture dans les espaces périphériques se trouve dans deux phénomènes concomitants : la baisse des subventions accordées au gardiennage des forêts par l'État entraînant l'obligation pour les fermes de trouver des moyens d'autofinancement et l'arrivée de migrants spontanés sur leur territoire. Ces structures se servent des migrants pour les aider à se maintenir, voire même pour faire des bénéfices. La plantation de caféiers est une opportunité car elle signifie pour ces unités les moyens de continuer à fonctionner, même si c'est par la non-application des règles pour lesquelles elles ont été créées. Les fermes sylvicoles ont donc tout intérêt à planter du caféier car il est devenu une source de revenus importante *via* les taxes ou les arrangements légaux ou illégaux avec les paysans. À ce propos apparaît la responsabilité partagée de l'État et de ses structures dans la déforestation actuelle<sup>1107</sup>.

La situation est telle que la survie de la mission de gardiennage de la forêt passe par la disparition des arbres qui justifient le maintien de la ferme. Ce genre de contradiction se retrouve, par exemple, chez le directeur de la ferme sylvicole Buôn Win. Isolé à plus de vingt kilomètres du centre de la commune d'Ea Kliêt, celui-ci, cadre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Dak Lak, constate avec dépit qu'il doit tout à la fois accueillir des migrants et protéger sa forêt ; ce double

---

<sup>1106</sup> Il est important de souligner que dans les districts proches du centre, les nouvelles plantations peuvent se présenter sous la forme de replantation comme on a pu le constater sur place à Ea Pok.

<sup>1107</sup> Bộ nông nghiệp và phát triển nông thôn, vụ kế hoạch và quy hoạch, 2002, pp. 114, 260, 283.

impératif contradictoire signifie à la fois destruction des arbres et continuité de son activité car il tire ses revenus de fonctionnement de la taxe qu'il lève sur les paysans installés plantant du caféier. Seul à posséder le certificat rouge sur l'intégralité du territoire de la ferme, il fait signer aux paysans des certificats bleus qui ne sont que des contrats de cinquante ans. Ces derniers qui bénéficient de fonds (notamment ceux du programme 327) doivent en théorie allier plantation de tecks et plantation de caféiers. Ce programme fait la fierté du directeur. Bien que la loi foncière permette de céder l'usage des terrains forestiers aux paysans, idée *a priori* équitable, la réalité de ce partage est bien moins réjouissante. Les paysans s'ingénient à fragiliser les tecks en coupant les racines et en incisant les troncs afin de retarder leur croissance au profit de caféiers, privilégiant ainsi le temps court au temps long. Proposer à des migrants sans moyens le bénéfice d'une plantation de teck dans vingt-cinq ou trente ans seulement ne présente pas beaucoup d'intérêt ; ils préfèrent planter des caféiers dont ils entrevoient à l'avance les bénéfices, permettant de payer les taxes imposées par la ferme. De ce point de vue l'individualisation des espaces forestiers aux paysans, prévue par la loi foncière (article 43) telle qu'on l'observe dans le nord de Cu M'gar (partage des plantations de teck, et distribution de pinèdes), a pour effet d'accroître la pression sur ces espaces, comme l'a craint à juste titre Pascal Bergeret<sup>1108</sup>.

Tout tend à fonctionner comme si la partie de forêt détruite sert à payer la conservation de la partie restante. En contractualisant les migrants, les deux parties trouvent un avantage : les paysans officialisent leur présence au regard de la commune, et le directeur peut maintenir sa structure au détriment de la forêt. Pour le directeur les migrants illégaux sont à la fois ceux qui le nourrissent et ceux qui sont la cause de sa disparition. Face à la perspective de liquidation prochaine de sa ferme selon le modèle d'Ea H'dling analysé précédemment (voir *supra* 5.2.2 *L'administration du territoire d'État*), le directeur envisage à terme de reconverter sa structure en compagnie de café reprenant à son compte les contrats des paysans comme c'est le cas dans un proche avenir pour la ferme sylvicole de Nam Nung spécialisée dans l'hévéa<sup>1109</sup>. Ce transfert de ferme sylvicole en compagnie a l'avantage pour les directeurs de sortir de cette contradiction dans laquelle leur statut les contraint. La destruction de la forêt par des migrants d'ethnies minoritaires rend d'une certaine manière service au Président de la ferme : sans leur intervention, il n'aurait jamais pu justifier la destruction des forêts dont il a la charge pour asseoir la fortune qu'il souhaite amasser grâce au latex<sup>1110</sup>.

Les paysans illégaux préfèrent un simple transfert des terres vers la commune, solution qui aurait l'avantage de résoudre la situation dans laquelle ils se trouvent, à savoir être "légaux" dans la ferme et "illégaux" dans la commune. Cette frontière entre légalité et illégalité est toute théorique car ils sont installés et comptabilisés en tant que résidents mais ils restent à la merci d'une intervention de l'armée ou de la police pour

---

<sup>1108</sup> Bergeret P., 1996, p. 37.

<sup>1109</sup> Entretien avec le directeur de la ferme. Information confirmée par Phan Viêt ha.

<sup>1110</sup> Voir la déforestation et les ethnies minoritaires allochtones, page 320.

les déloger ou plus simplement de l'exigence par les cadres de la ferme de versements en argent ou en nature au titre de leur complaisance.

La responsabilité des structures productives d'État dans la déforestation est aujourd'hui acquise tant les témoignages et les analyses convergent. Signalons qu'un ouvrage vietnamien récemment paru sur l'utilisation du sol dans le Tây Nguyên donne en terme clair un aperçu des responsabilités en la matière : « le laisser-faire, le monopole des fermes sylvo-agricoles, la stigmatisation partielle de la responsabilité des minorités autochtones dans la déforestation a dissimulé le fait que les fermes sylvo-agricoles sont les principales responsables. Ces dernières ont coupé 600 000-800 000 hectares de forêt en quinze ans. Ce sont donc près des trois quarts de la surface forestière qui ont ainsi disparu »<sup>1111</sup>. Ce point de vue rencontré de manière feutrée de plus en plus souvent dans la presse nationale et locale est d'autant plus novateur que l'auteur, un anthropologue prolifique dans les années 1980, s'est souvent fait remarquer dans ces textes antérieurs par une volonté manifeste d'exposer les thèses officielles selon lesquelles les minorités sont responsables de la déforestation, comme on peut l'observer dans un tableau comparatif (voir *Annexe 6 Point de vue sur l'Homme traditionnel et l'Homme socialiste*).

Ce détour par les transformations appliquées par l'État permet de faire deux types de remarques portant sur les effets contradictoires de ces réformes. La première se rapporte à la confusion qui s'abat dans les espaces périphériques où les logiques des différents acteurs se mêlent de telle sorte que la sauvegarde des derniers grands massifs forestiers en zones potentiellement exploitables ne peut être le fait des acteurs locaux. La seconde remarque concernant le secteur d'État porte sur la réussite économique inattendue de la caféiculture -motivation principale de la conquête des espaces périphériques- renversant les représentations des plateaux : ces derniers apparaissent désormais comme une zone très attractive.

Fondamentalement, cette phase de réforme, qui se déroule de 1985 à 1995 -le début est représenté symboliquement par la politique du *ãáí m' i* et la fin par la réforme foncière- est marquée par le retrait de l'État dans tous les domaines et par le passage d'une logique politique de l'organisation territoriale et de la gestion de la population à une démarche valorisant la performance économique, au prix d'une perte de substance idéologique. Ce passage a plusieurs prolongements concernant les rapports inter-ethniques.

Premièrement, en matière foncière, l'État en libéralisant le système d'échange de la terre ne remplit plus son rôle de redistributeur entre les différents groupes

---

<sup>1111</sup> L'auteur ne précise pas la période des 15 années évoquées dans cet extrait. Néanmoins, considérant les dynamiques contemporaines, on peut avancer que ce rythme de déforestation a débuté au milieu des années 1980. « Sự dung túng, lũng loạn của các nông-lâm tr- òng quốc doanh, sự lên án thiên lệch nạn phá rừng đổ lên đầu các dân tộc thiểu số tại chỗ, mà không thấy chính là các nông-lâm tr- òng là nguyên cố không phải không quan trọng. Nông-lâm tr- òng đã phá 600 000/800 000 ha rừng trong 15 năm. Nh- vậy, là 3/4 số diện tích rừng bị mất ». Đặng Nghiêm Vạn *in* Vũ Đình Lợi, 2000, p. 11. (voir autres références du même auteur en bibliographie en langue française).

ethnolinguistiques. Les structures qui ont assuré par le passé une mission de monopole étatique se sont autonomisées de son emprise. Dès lors, les différentes légitimités autochtones et allochtones se font face, sans l'État au centre, rendant la régulation des conflits plus délicate<sup>1112</sup>.

Deuxièmement, ces différentes légitimités s'expriment non plus sur le champ idéologique entre la "Nation montagnarde" du FULRO et la "Nation vietnamienne" de l'État mais sur le champ économique, de sorte que les distinctions entre groupes autochtones et allochtones sont traversées par la logique d'accumulation des richesses, en apparence indépendante des questions d'autochtonie, mais en réalité renforçant ces enjeux.

Troisièmement, dans le cadre des cycles familiaux et macro-économiques, le bassin caféier, cœur de la province, n'est plus le pôle attractif. Entre l'arrivée de migrants dans les marges forestières et la pression foncière qui pèse de plus en plus fort au centre, les populations les plus fragiles économiquement, dont l'essentiel est composé d'autochtones, se retrouvent pris en tenaille entre un centre où ils ne peuvent plus habiter et une périphérie où ils ne peuvent plus se réfugier. Cet élément est important car il est le résultat d'une série de resserrements territoriaux au centre de la province et dans les marges contribuant aux difficultés croissantes de certains villages autochtones.

Cette situation amène à des conflits fonciers nombreux et intenses dans les marges, c'est-à-dire dans les zones où se négocient les appropriations. Ainsi, selon des données partielles fournies par Vũ Đình Lợi, entre 1990 et 1998 dans les quatre provinces du Tây Nguyên plus de 2 500 conflits fonciers ont été recensés, ce qui équivaut approximativement à une nouvelle dispute par jour<sup>1113</sup>. On observe une multiplicité d'acteurs engagés dans ces conflits : ceux-ci opposent des paysans entre eux (entre autochtones, entre allochtones et autochtones) mais aussi des villages d'autochtones et des unités productrices ou administratives d'État<sup>1114</sup>.

Les réformes engagées dans les structures d'État touchant de près ou de loin le statut des autochtones ont eu pour effets de délimiter les terres mais surtout de réveiller de vieux conflits que l'autonomie de la paysannerie a fait resurgir. Au regard des vastes espaces concernés par les planifications des compagnies et des fermes d'État, on comprend pourquoi ces disputes sont d'autant plus délicates que les groupes en présence sont de puissance inégale. Une enquête récente au sujet des querelles foncières à Gia Lai, Dak Lak et Lâm Đông indique que sur les soixante disputes les plus âpres, 75 % concernent les villages autochtones et des unités collectives (coopératives, fermes d'État) ; 11 % ont pour acteur des unités collectives, des établissements et des

---

<sup>1112</sup> Vuong Xuan Tinh indique que depuis les lois foncières « jamais dans l'histoire des plateaux l'État n'a eu un contrôle aussi fort sur le sol ». Vuong Xuan Tinh, 2001, p. 268. Si l'administration bureaucratique sur les terres est sans conteste plus forte depuis la formalisation et l'application d'un droit foncier, il n'empêche que la rétrocession effective des terres aux paysans a ouvert la boîte de Pandore des différentes revendications légitimes ; en rendant caduc dans les faits le principe de propriété universelle de la terre par l'État, ce dernier a bien des difficultés à gérer les conflits.

<sup>1113</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 157. L'auteur précise que ce chiffre ne concerne que les disputes ayant dû être traitées par des instances hiérarchiquement supérieures. De fait, ne sont comptabilisées que les disputes ne dépassant pas le cadre local et n'ayant pas fait l'objet de démarches administratives.

<sup>1114</sup> Vũ Đình Lợi, 2000, p. 159.

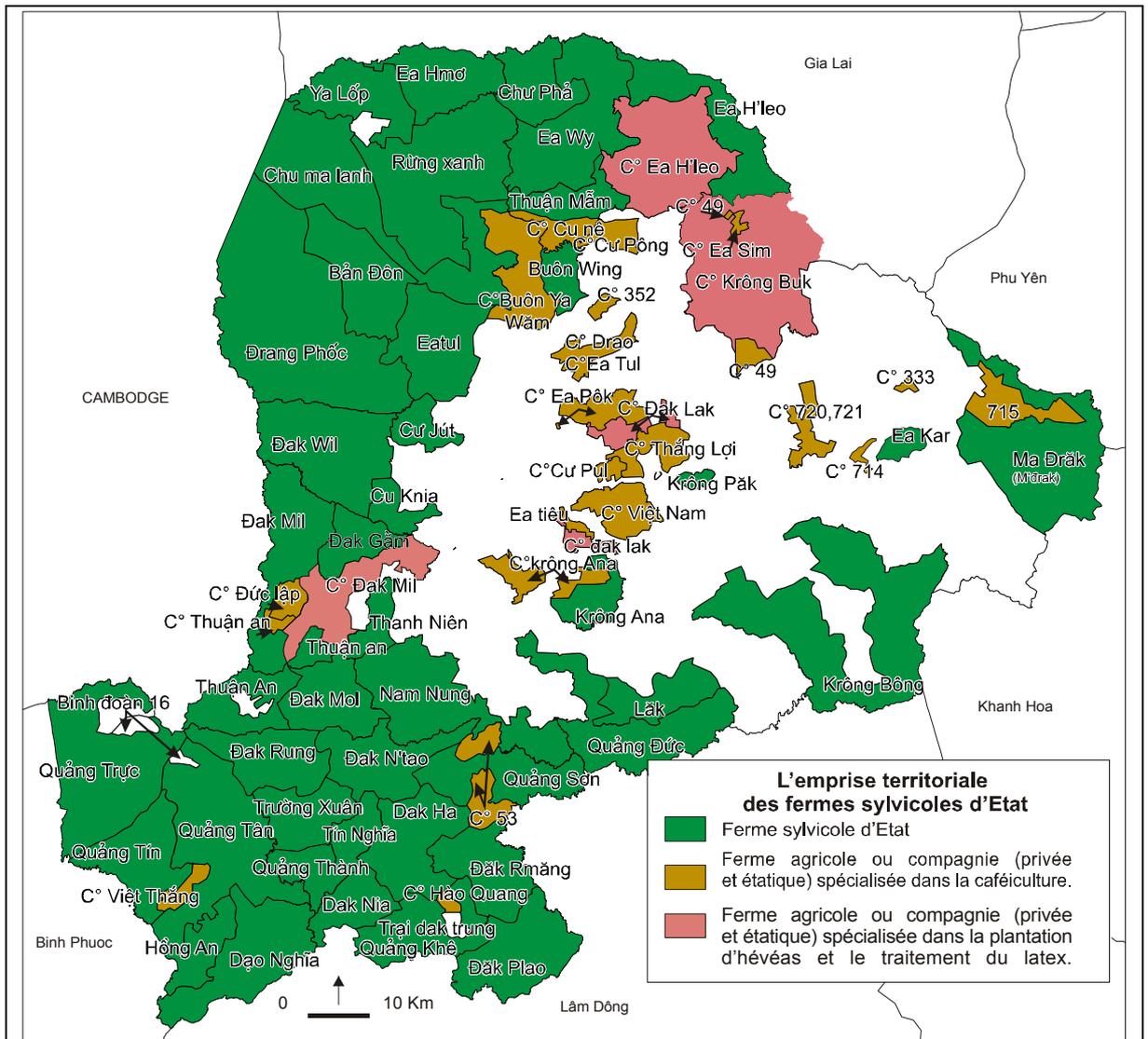
bureaux administratifs, 8 % opposent des localités entre elles et 5 % des institutions culturelles et des localités<sup>1115</sup>.

Ces conflits illustrent les contradictions qui se font jour à Dak Lak. Violence symbolique ou violence physique, les revendications sont d'autant plus acharnées qu'elles mettent en jeu la survie de chacun. Par la diffusion du modèle de "développement" promis par la caféiculture, les relations sociales se nouent autour de l'appropriation foncière et font se confronter des acteurs et des logiques différents, selon un droit univoque qui cloisonne le territoire.

Cependant les paysanneries ne se laissent pas enfermer dans ces logiques et mobilisent l'autonomie qui leur a été offerte en sillonnant les plateaux et recréant ainsi des espaces circulatoires. En effet, les contradictions qui se font jour dans les plateaux trouvent, grâce aux mobilités, des alternatives permettant à chacun de recréer des liens au territoire et de les faire perdurer.

---

<sup>1115</sup> *Ibidem.*



**Carte 50 Des fermes sylvicoles d'État et quelques succursales de compagnies agricoles à Dak Lak vers 1999**

Source: carte fournie à notre demande par le service du cadastre de la province de Dak Lak, 2002 sur support informatique. Carte complétée et modifiée suivant les cartes des districts à notre disposition : *Sổ địa chính tỉnh Đak Lăk, 2000c* et d. Commentaire : cette représentation cartographique indique les espaces officiellement appropriés par les structures productives et ne constitue pas à ce titre une carte des espaces forestiers, même si, logiquement, les fermes sylvicoles ont pour fonction de conserver la forêt (voir commentaire de l'Annexe 17 *Les fermes sylvicoles, parc national et espaces naturels de protection à Dak Lak en 1999*). Or, le fonctionnement d'un certain nombre de ces fermes est tel qu'elles doivent participer à leur propre dégradation pour survivre en tant qu'entité. En comparant cette carte avec celle des plans des nouvelles zones économiques à venir (voir *Carte 37 Les plans d'extension de nouvelles zones économiques de 2000 à 2010*), on constate que la majeure partie des régions nord-ouest et sud-ouest de la province est destinée à faire l'objet d'une exploitation agricole à court et à moyen terme.

### 5.3 Les paysans en quête d'une nouvelle autochtonie

Après avoir analysé l'afflux de migrants dans les espaces périphériques et la pression qu'ils exercent sur les marges provinciales, puis les réformes de l'État permettant de favoriser l'indépendance des paysans, voyons maintenant de quelle manière ces derniers construisent des stratégies pour rester sur le territoire. Pour cela notre regard se porte sur les espaces du centre du bassin caféier en examinant comment les autochtones, sous l'effet de la contrainte économique due aux réformes des structures productives, se fondent sur des logiques rationnelles contribuant à leur paupérisation ou à leur enrichissement. En suivant les parcours comparés de plusieurs villages rencontrés sur les chemins du Dak Lak et en déroulant le fil des différentes stratégies d'action de villages, on tente de saisir de quelles façons les paysans intégrés dans les structures productives d'État dans les années 1980 vivent leur départ ou leur maintien de ces mêmes unités dix années plus tard et peuvent en arriver au point de vendre leur terre, socle même de leur autochtonie.

L'hypothèse du compromis contradictoire, énoncée à propos des relations entre autochtones et *Kinh* (voir *supra* 3.2.1 *L'alliance objective de deux logiques paysannes*) a cessé avec la sédentarisation et la fixation au sol. Depuis le début des années 1990 la dépossession de terre et le cloisonnement territorial qui lui est consécutif ont pris de nouvelles formes. Sous les coups conjugués de l'autonomisation paysanne au centre et de la prise de contrôle de territoires autochtones périphériques, de la loi foncière et de la montée des prix du café jusqu'à la fin des années 1990, on observe à la suite de l'analyse des mécanismes du cloisonnement des autochtones sur leur propre espace comment dans les zones périphériques les groupes autochtones et allochtones utilisent la mobilité comme un moyen de réponse portant sur la ressource et l'ancrage territorial. La transformation des territoires et la multiplication des logiques d'acteurs amènent à reconsidérer un de nos questionnements initial qui repose sur l'ancrage territorial. À la lumière des investigations, apparaît que l'enracinement dans un territoire, c'est à dire un attachement au lieu, ne passe pas nécessairement par la fixité. Ces mobilités vers les marges, où se croisent diverses stratégies de reproduction familiale ou de survie, n'ont d'autre but que l'appropriation d'un bout de terre où revendiquer une légitimité.

### 5.3.1 Dynamiques de cloisonnement dans le centre productif

Les réformes des fermes d'État n'ont pas eu seulement des conséquences en terme d'organisation économique interne. L'embauche massive des ouvriers à vie, comme le préconise le Parti au milieu des années 1970, passe par une remise à plat des relations entre paysans et ferme d'État. L'ancien modèle d'emploi est dans les faits aboli car la plupart des contrats qui prévoient une durée déterminée d'exploitation incluent une clause résolutoire. Par ailleurs, les paysans contractants ne se contentent plus de fournir leur main d'œuvre contre un salaire horaire comme par le passé, ils sont considérés comme des investisseurs. Cette différenciation dans la nature des relations entre paysans et compagnies entraîne certes une croissance importante de la production mais a aussi tendance à exclure les paysans ne disposant pas de moyens importants pour honorer les termes de leur contrat ; c'est principalement le cas des autochtones.

La contractualisation, le retour d'une partie des terres aux paysans ainsi que la montée du prix du café dans les années 1985-1995 ont eu pour effet de placer les villages, auparavant intégrés dans les structures productives, devant un choix fondamental : rester au sein de ces unités d'État ou bien refonder leur vie paysanne hors de leur giron. Cette question du départ ou du maintien ne concerne que la part des autochtones concernés par l'embauche dans les structures mais elle indique bien cependant comment a évolué le statut de l'autochtone dans le centre du bassin caféier et ses relations avec les unités d'État. Symboliquement le choix est d'importance pour le statut de l'autochtone : doit-il continuer à travailler au service de l'État ou bien souhaite-t-il recouvrer une autonomie paysanne ? De cette question dépendent deux chemins radicalement différents de villages autochtones. Tels sont les deux points abordés successivement, après avoir posé au préalable les enjeux de la place des ouvriers autochtones dans les structures productives d'État.

#### a) La place des ouvriers autochtones remise en cause

À la faveur du vent d'autonomie paysanne qui souffle sur les plateaux, le statut des ouvriers embauchés à vie dans les fermes est remis en question dans le cadre des restructurations d'entreprises d'État. Faisant le constat que certains emplois sont peu efficaces, entre 1989 et 1993 près d'1,5 millions d'employés sont sortis de ce secteur par licenciement, mise en retraite ou réduction du temps de travail<sup>1116</sup>.

---

<sup>1116</sup> Fahey S., 1994, p. 47.

La baisse du nombre d'employés dans les fermes d'État et la réduction du pourcentage d'autochtones dans ces structures sont significatives à l'échelle du Dak Lak. Bien que le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de Dak Lak n'a pas souhaité divulguer ce type d'informations jugées confidentielles, quelques données statistiques et les entretiens donnent une image assez nette du processus de transformation qui s'opère dans le Dak Lak au moment de la restructuration des fermes. Concernant les entreprises affiliées à VINACAFÉ, dans la province de Dak Lak, le nombre d'employés est de 20 200 personnes réparties dans trente-deux unités (dont vingt-sept fermes et trois hôpitaux), soit à peine à 1 % de la population totale de la province contre 20 % au milieu des années 1980<sup>1117</sup>. Les minorités<sup>1118</sup> représentent un peu plus de 10 % des employés –contre 28 % dans les années 1980–, soit 0,7 % de la population totale des autochtones (tous groupes confondus) toujours en 2001<sup>1119</sup>. Représentés à hauteur de 11 % parmi les ouvriers, ils ne sont qu'un peu plus d'1 % parmi les cadres du Parti<sup>1120</sup>. Les taux d'"ouvriers-fonctionnaires" (*Cỹn bộ cãng nhàn viẽn ch c lao ãng*) varient très fortement d'une ferme à l'autre. Sur les vingt-sept fermes seules onze déclarent la présence de minorités dans des proportions très variables : Ea Tul est la seule quasi-entièrement occupée par les *Édé* avec 88 % des ouvriers, ensuite viennent dans l'ordre Ea Tiêu et Đ'rao avec toutes les deux 43 %, la ferme 716 (36 %), Ea Sim (27 %), Ea H'nin (13 %), Việt Đức (10 %), Việt Thắng (9,5 %). Toutes les autres ont en 2001 moins de 1 % de "minoritaires" dans leurs rangs<sup>1121</sup> (voir *Tableau 13 La répartition ethnique des employés dans les fermes de VINACAFÉ en 2001*).

Nom de la ferme	Pourcentage d'autochtones	Nom de la ferme	Pourcentage d'autochtones
Ea Tul	88,6 %	715 C	= 1 %
Compagnie Đ'rao	43 %	49	
Ea Tiêu	43 %	718	
716	36 %	720	
Ea Sim	27 %	Chu Quynh	
Ea H'nin	13 %	714	
Việt Đức	10,2 %	Quyết Thang	
Việt Thắng	9,5 %	Café 5	
		723	
		Ferme 52	
		719	
		Buôn Hô	
		715 A	
		722	
		Ea Ktur	
<b>Moyenne</b>			<b>10,8 %</b>

**Tableau 13 La répartition ethnique des employés dans les fermes de VINACAFÉ en 2001**

Source : VINACAFÉ, *Bỹo cỹo thõng kã lao ãng và tã ch c cãng ãoàn TCT cã phã tãt Ồãk Lãk*, Buôn Ma Thuột, 2002. Commentaire : ce tableau qui ne concerne que les fermes dépendantes de VINACAFÉ souligne la faible part qu'occupent en 2001 les minorités dans l'ensemble des travailleurs au sein des fermes agricoles d'État.

<sup>1117</sup> Voir pour la localisation des fermes, *Carte 21 Des fermes d'État à Dak Lak plantant des caféiers en 2001*, page 238.

<sup>1118</sup> Le document indique le terme *dãn tộc*, qui rappelons-le signifie peuple. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit en l'espèce de l'emploi de minorités autochtones ; en effet, les minorités ethniques allochtones, à notre connaissance, n'ont pas fait l'objet de politique massive d'embauche dans les structures productives d'État.

<sup>1119</sup> Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et sur la base des données disponibles. Voir *Tableau 4 La composition ethnique des travailleurs dans les coopératives et groupes de travail à Dak Lak de 1977 à 1987*, page 264.

<sup>1120</sup> VINACAFÉ, 2001.

<sup>1121</sup> *Ibidem*.

À l'appui de ces statistiques provinciales, nos enquêtes indiquent que sur vingt villages autochtones (dix-neuf villages *Edé* et un village *Sedang*)<sup>1122</sup>, onze ont cessé en partie ou en totalité le travail dans fermes agro-sylvicoles entre les années 1989-1995 (soit 55 %), quatre, pour la majorité de la population, appartiennent encore à une ferme agricole (20 %) et cinq villages n'y ont jamais été intégrés (25 %). Ces chiffres indicatifs confirment qu'une importante part des autochtones du bassin caféier a été concernée par ce mouvement d'entrée puis de sortie des structures productives d'État.

Le départ d'une partie des autochtones embauchés découle d'un raisonnement économique et social intéressant à analyser. Parmi les déterminants de ce calcul, deux peuvent être soulignés successivement. D'une part, les modalités de poursuite du travail dans les fermes passent désormais par la contractualisation et la capacité financière paysanne. D'autre part, le contexte des réformes des années 1980 et 1990 pousse les paysans à s'engager dans l'économie familiale tout en leur permettant de renforcer leurs droits d'utilisation de la terre, suite à la politique de rétrocession des terres. Ce double contexte donne l'occasion de mieux saisir le mécanisme de départ de certains villages autochtones des structures productives d'État.

Le souci de rationalité économique mis en avant a pour résultat de placer les paysans-ouvriers devant une alternative : ils signent un contrat correspondant à l'allocation d'une parcelle de la ferme ou ils "partent" vers le secteur privé. Les critères que pose la ferme pour la signature du contrat sont la disponibilité de main d'œuvre (le nombre de travailleurs par famille) et la capacité d'investissement des paysans dans l'entretien des caféières allouées. Ce contrat proposé aux paysans à l'occasion des réformes ne porte plus simplement sur l'apport d'une force de travail mais plutôt sur la capacité d'investissement et donc renvoie à la possession de capital économique. En effet, pour envisager une rentabilité, les paysans doivent atteindre un rendement suffisant qui nécessite des capitaux que tous les paysans ne peuvent fournir. Se crée alors une sélection entre les paysans qui signent un contrat –opération qui sous-entend qu'ils disposent de capitaux suffisants- et ceux qui ne peuvent pas répondre à ces critères soit par auto-exclusion soit par sélection de la direction des fermes.

Or, les capitaux mobilisables dans le cadre de l'économie familiale diffèrent sensiblement entre ouvriers *Édé* et ouvriers *Kinh* en partie du fait de la politique de recrutement de l'État dans les structures agro-sylvicoles. En effet, pour les *Kinh* les politiques de recrutement n'ont concerné que les personnes actives, alors que pour les autochtones l'embauche collective a fait en sorte que l'ensemble d'une famille, voire même l'ensemble du village, soit entièrement dépendant de la ferme notamment dans sa politique de subvention alimentaire. Cette différence d'emploi des ouvriers qui se justifie du point de vue de l'État par la nécessité de venir en aide socialement aux minorités tout en exerçant un contrôle sur elles, se solde par un accroissement des disparités sociales entre ces deux groupes de paysans. Les familles de migrants organisés ou spontanés venus travailler dans la ferme, dont seul le chef est embauché, ont pu développer des stratégies de pluriactivité familiale qui se sont traduites

---

<sup>1122</sup> Entretien avec le chef de chacun des villages enquêtés.

généralement par une division familiale du travail sous la forme d'une activité de l'épouse au marché, l'entretien d'un potager par exemple, tandis que l'époux se consacre aux caféières de la ferme. Le salariat est perçu comme un appoint à d'autres activités et non comme le revenu familial unique. Les autochtones, comme ceux des villages d'Ea Tam, d'Ea Kao et d'Ea Tiêu, doivent durant les années 1980 collectivement et entièrement se consacrer aux terres de la ferme. Salariées à plein temps comme journaliers, les familles *Édé* n'ont plus l'opportunité de travailler leurs champs car elles ne disposent plus du temps matériel pour d'autres activités productives. Du fait de leur exclusion du champ des activités commerciales, lors de la fermeture des fermes, elles ont dû réintégrer leur village et se réadapter à des stratégies paysannes différentes de celles du salariat tout en comptant sur un finage villageois restreint du fait de la collectivisation à laquelle elles ont été priées de participer. Par conséquent, entre les familles des ouvriers ayant eu la possibilité de diversifier leurs sources de revenus tout en thésaurisant et celles quasi-entièrement dépendantes des fermes, ce sont ces dernières qui se trouvent le plus durement touchées par les réformes et qui sont incapables de répondre aux critères économiques imposés par la signature de contrat de production.

Parallèlement, les fermes soumises à une rigueur dans leurs gestions rationalisent leurs structures en se concentrant sur les activités déjà existantes. Subséquemment, une partie des terres laissée en réserve (considérée comme "non utilisée") est détachée du territoire puis rendue à la commune. L'opportunité qui s'ouvre à une partie de la paysannerie est en définitive de recouvrer une forme d'indépendance dans le choix de ses activités, couplée à l'espoir de récupérer une partie des terres appropriées par l'État au moment de la fondation des fermes. Symboliquement, se dessine pour les populations autochtones -*Édé* notamment- qui ont été intégrées dans les fermes agro-sylvicoles, l'occasion de redémarrer une agriculture familiale modifiée par la politique de la sédentarisation et se rapprochant plus de la sociabilité villageoise que du statut d'employé. Cette opportunité offerte par l'arrêté n°1/CP permet de restituer tout ou partie des terres collectivisées en 1975 ; ainsi, celui-ci offre l'occasion de fermer la parenthèse collectiviste et de solder le passif ressenti douloureusement par les villages s'étant séparé d'une fraction de leurs terres au profit de "l'œuvre d'édification du socialisme". Par conséquent, les autochtones peuvent légitimement revendiquer l'obtention d'un droit sur les terres qu'on leur a refusé au moment de la Réunification. C'est cette logique qui a animé par exemple le village Brăh lors de la transformation du système de gestion de la ferme Đ'rao (Cu Dliê Mnông, Cu M'gar) : les contrats sont "annulés" par les ouvriers et simultanément la ferme annonce qu'elle donne une partie de ses terres à la commune, faisant passer en 1995, au moment de l'application de ces réformes, la part des autochtones dans la ferme de 90 % à un peu moins de 50 %<sup>1123</sup>. De la même manière, les paysans *Édé* de la ferme d'Ea H'đling ont

---

<sup>1123</sup> Entretien à Cu Dliê Mnông, 2001.

"récupéré" une partie des terres de la ferme -à hauteur d'un hectare par famille- lorsque celle-ci a été démantelée<sup>1124</sup>.

Cette stratégie approuvée par l'État permet de poursuivre le processus de sédentarisation, laquelle n'est désormais plus possible à l'intérieur des fermes qui réduisent leurs surfaces. En septembre 1987 le Parti Communiste de Dak Lak s'est prononcé (décision n°5) pour « un plan de développement économique pour les familles, et en particulier l'économie familiale des minorités ethniques » afin de « poursuivre l'avancée de la sédentarisation »<sup>1125</sup>. Lors de cette même année, les autorités de la province considèrent le développement de l'économie familiale comme un des cinq objectifs de ce mouvement. Dans ce cadre, les minorités sont encouragées à s'engager dans les activités dites de "jardin" et sont autorisées à en posséder un à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs espaces d'habitation. Aussi l'encouragement des autorités provinciales à planter des caféiers est suivi, notamment par les autochtones, dans le contexte du vote de la première loi foncière : en 1989, 70 % des familles autochtones ont signé une demande d'attribution de terre familiale à Dak Lak<sup>1126</sup>.

Ce choix de rester dans la ferme ou d'en sortir répond à une stratégie agricole et, au-delà, sociale. D'un côté, il s'agit de conserver ou d'obtenir une surface de terre (un hectare par contrat en règle générale) bénéficiant des infrastructures de la ferme mais exclusivement tournée vers l'intensification de la caféiculture monoculturale dans le cadre de la structure économique-politique qu'est la ferme mais sans aucun droit de propriété sur la terre. D'un autre côté les paysans retrouvent une autonomie dans la gestion de leurs terres et peuvent, par exemple, faire le choix de l'agriculture vivrière et abandonner, en partie tout au moins, la quête jamais achevée de l'accumulation des grains de café, privilégiant par là le lien social villageois au cloisonnement économique individualisé<sup>1127</sup>. Inversement, le choix du départ de la ferme agricole est également un moyen pour obtenir éventuellement le certificat d'utilisation du sol permettant de gager leurs terres et investir plus avant dans la caféiculture intensive.

À la fin des années 1980, se structure un consensus entre différentes paysanneries et l'État : les migrants spontanés en quête de terre portant des caféiers, les anciens migrants organisés ou bien encore les ouvriers déjà installés dans les fermes agricoles disposant de capitaux voient dans cette proposition de signer des contrats avec les fermes l'opportunité de poursuivre plus avant une stratégie d'accroissement ou

---

<sup>1124</sup> Entretien dans un village *Édé*, commune Ea Tar. Pour la date de dissolution de la ferme voir note n°1080.

<sup>1125</sup> –y ban khoa học xã hội Việt Nam, tỉnh ủy, ủy ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, p. 117-118. « Nghị quyết đã nêu rõ ra sức vận động, hướng dẫn, tổ chức và tích cực giúp đỡ cho đồng bào làm kinh tế v- ờn, chủ yếu là kinh tế v- ờn theo mô hình VAC hay VBC và thực hiện theo tinh thần nghị quyết 03 của tỉnh ủy là có kinh tế v- ờn trong khu nhà ở và kinh tế v- ờn ngoài khu ở. Giúp đỡ mọi cách để đồng bào trồng đ- ợc các loại cây cho sản phẩm hàng hóa có giá trị cao nh- cà phê, tiêu, đào lộn hột... (...) hội nghị bàn và xây dựng kế hoạch phát triển kinh tế gia đình chủ yếu là kinh tế v- ờn cho đồng bào dân tộc ».

<sup>1126</sup> Ces données tirées de Vũ Đình Lợi (2000, p. 92) ont été aussi citées dans l'ouvrage de Andrew Hardy (Hardy A. et al., 2003, p. 214) ; dans le texte original vietnamien l'auteur précise qu'il s'agit de *dân tại chỗ* (autochtone) et non de la population totale : « Phong trào thực sự đ- ợc sâu rộng từ năm 1985. Tính đến cuối năm 1989, trong số 39 000 hộ ng- ời dân tại chỗ, đã có khoảng 28 000 hộ đăng ký xin cấp đất lập v- ờn chuyên canh (70 % tổng số hộ), trong đó, 1/3 số hộ đã có v- ờn ổn định ».

<sup>1127</sup> Pour une critique des interprétations faites au sujet de l'agriculture vivrière dans les sociétés dites primitives, voir Clastres P., 1980, pp. 127-145.

d'appropriation de la terre. Le fait de se porter candidat à la reprise des parcelles occupées par les anciens travailleurs s'intègre dans une stratégie d'accroissement des surfaces mises en culture. Pour les migrants spontanés en quête de légitimation de leur présence à Dak Lak ou bien pour ceux qui souhaitent procéder à un rapprochement familial, cette proposition apparaît comme une chance d'institutionnalisation et d'ancrage dans les plateaux de façon durable par l'acquisition d'un contrat d'entretien de caféiers pour une durée de vingt-cinq à cinquante ans. Si s'ajoute la promesse de la distribution de certificats rouges pour les parcelles en coopération avec la compagnie<sup>1128</sup>, la fixation est désormais assurée à la fois pour les contractants mais aussi pour les générations à venir. Les anciens ouvriers venus dans le cadre des nouvelles zones économiques envisagent par la participation aux ambitions des fermes, la possibilité de devenir riches dans un contexte de croissance des prix du café et de la terre.

En revanche nombre d'autochtones voient, en ne signant pas de contrat, l'occasion de sortir du système étatique dans lequel ils ont été forcés d'entrer dix ans auparavant. Ce choix est d'autant plus rationnel qu'il leur permet de résoudre une équation simple relative à l'arrêt des subventions familiales faites par les fermes et au cloisonnement des terres incorporées dans les structures ou dans les communes : se nourrir et utiliser les terres dont ils disposent en périphérie.

Par ailleurs, ce mouvement de départ des autochtones des structures agricoles d'État n'est pas pour déplaire à un certain nombre de directeurs. En effet, conformément à la non-rationalité économique qui est attribuée dans le sens commun aux minorités ethniques, ils considèrent que celles-ci manquent de motivation. Pour compenser en partie ces départs, des fermes font appel, *via* les solides réseaux sociaux constitués, à des *Kinh* présents aux environs ou bien habitant dans la province natale afin de bénéficier de l'opportunité de récolter l'or vert, ce qui présente l'avantage de se constituer une clientèle de même origine géographique et socialement proche. À l'inverse, un directeur de ferme agricole d'ethnie *Édé* (à notre connaissance il est le seul à être dans ce cas), a favorisé le principe de mono-ethnicité dans sa ferme et il a rejeté, à une exception près<sup>1129</sup>, les demandes de migrants souhaitant signer des contrats en faisant valoir l'exiguïté des parcelles. Ces comportements différents tendent à montrer le rôle des conditions locales dans la décision du maintien ou du départ des ouvriers autochtones ; ils sont aussi l'indicateur que le critère ethnique est un élément pertinent de l'organisation des équipes de travail. L'histoire de chaque ferme, le plus ou moins grand enthousiasme des villages autochtones à participer à la collectivisation, la bonne

---

<sup>1128</sup> Un paysan lié à une ferme par un contrat, peut obtenir indirectement un certificat rouge lorsque celle-ci transfère ses droits à la commune qui, à son tour, délivre un certificat au paysan. Ensuite, le paysan peut signer un contrat de coopération (*liăn k t*) avec la compagnie tout en jouissant de sa terre. Seulement, en raison des délais nécessaires à ces différentes démarches administratives, il est probable que le planteur ne recevra que tardivement son livret d'utilisation du sol. Une fois obtenu le "sésame", il constatera sans doute qu'il a tout intérêt à produire en dehors des contrats, sauf s'il est dans l'incapacité d'investir lui-même. Voir 5.2.1 *Les réformes économiques des relations État-paysans, c) La contractualisation des ouvriers.*

<sup>1129</sup> Il est à noter que la présence d'une seule famille *Kinh* dans la ferme Ea Tul entièrement occupée par des *Édé* pousse ce chef de famille à tenir un discours "pré-fabriqués" faisant appel à toutes les représentations nationales traditionnelles (la fraternité entre ethnies, la politique d'État de construction des nouvelles zones économiques) pour légitimer sa présence dans cette ferme.

volonté des directeurs de fermes sont autant de facteurs qui influent sur les prises de décisions : dans certains cas les autochtones ont demandé à partir (ferme d'Ea Tiêu par exemple), dans d'autres, la ferme a fait en sorte que ses ouvriers renoncent à leurs parcelles (un village dans la ferme de Cu Dliê Mnông). En effet, dans les entretiens, certains villageois mettent en avant le fait que la ferme a fait faillite (*giÚ thợ*), suggérant -faute de précisions de leur part et de témoignages- qu'il ne s'agit pas d'un choix mais au contraire de la conséquence d'une décision unilatérale de la ferme. Cela est observé dans les villages d'Ea Kao, de Brieng<sup>1130</sup> et dans la ferme Đ'rao où un certain nombre de familles *Édé* ont reçu un dédommagement pour compenser le non-renouvellement de leurs contrats par la ferme<sup>1131</sup>. Ces exemples amènent à nuancer l'interprétation selon laquelle le départ des autochtones serait le résultat de leur propre volonté. En définitive, par exclusion ou par auto-exclusion, seul un petit nombre de villages reste intégré, *via* les contrats, dans les fermes d'État<sup>1132</sup>.

La sortie des structures productives par des *Édé* embauchés une quinzaine d'années auparavant a eu aussi des effets en terme de redistribution des terres d'État. Par un processus de substitution des autochtones par les *Kinh* en échange d'une rétrocession de terrains, les caféières déjà en production sont confiées aux contractants, alors que les terres considérées comme non-utilisées (c'est à dire non plantées en caféiers ou destinées aux cultures annuelles paysannes) sont "rendues" aux autochtones lors du départ. Par cet échange inégal entre les caféières dû au nouveau système et aux stratégies paysannes, les différences économiques entre paysanneries contractualisées et paysanneries indépendantes vont *crescendo* et donnent un avantage non négligeable aux planteurs engagés dans une caféiculture intensive. Parallèlement au cloisonnement administratif des espaces et à l'appropriation des terres, de nouveaux clivages sociaux se font jour entre les autochtones qui ont réintégré leur village et ceux qui se sont maintenus dans les fermes.

#### b) Le choix du maintien dans les structures productives d'État

Si l'embauche des autochtones a été aussi brutale au lendemain de la Libération, pourquoi certains d'entre eux travaillent-ils encore en 2001 au sein des structures productives d'État ? La raison essentielle tient au fait que la ferme sert, aussi bien aux autochtones qu'aux allochtones, de garantie et de réserve foncière. En effet, ceux qui acceptent de renégocier les termes du contrat bénéficient d'une garantie de maintien de

---

<sup>1130</sup> Voir Dang Dinh Trung, 2002, p. 82.

<sup>1131</sup> Enquête de terrain, C- Đliê Mnông, 2001.

<sup>1132</sup> Il faudrait pouvoir faire la part dans les discours entre ce qui relève d'une forme d'acceptation de l'exclusion –que l'expression populaire traduit par "faire contre mauvaise fortune bon cœur" ou "faire de nécessité vertu" (Bourdieu P., 1980, p. 90)- et ce qui renvoie véritablement à un choix stratégique. Le mutisme auquel nous avons été confronté lors de nos entretiens dans les villages autochtones au sujet de la période d'embauche dans les structures productives d'État peut s'expliquer par le poids politique que représentent encore ces unités.

leurs finages agricoles et échappent ainsi à la pression démographique et foncière. De plus, ils recevront des certificats rouges car ces espaces, avec les zones urbaines, sont ceux qui obtiennent rapidement ces précieux livrets d'utilisation du sol pour les terres d'habitation. En contrepartie, les paysans doivent poursuivre la caféiculture intensive, laquelle nécessite une forme de "conversion" aux mécanismes capitalistes où l'investissement productif et la spéculation lors de la vente du café prennent une part prépondérante dans la gestion de la ferme familiale.

L'implantation durable au sein des structures d'État et l'adoption du modèle productiviste ont permis l'accroissement des revenus à en juger par la fierté avec laquelle des paysans autochtones désignent leurs maisons rebâties et transformées selon les "normes modernes" du confort au Viêt Nam<sup>1133</sup>.

Commune	Groupe d'appartenance de l'unité familiale	Date d'arrivée	Terre en café sous contrat	Terre en café et autres cultures hors structures d'État	Livret d'utilisation du sol
Ea Tul					
	Édé		1 ha (C° Ea Tul)	3 ha	Délivré
	Édé		1 ha(C° Ea Tul)	2 ha	Délivré
	Édé		2 ha(C° Ea Tul)	5 ha	Délivré
	Kinh	1985	1 ha(C° Ea Tul)	0,7 ha	Délivré
	Édé		3 ha (C° cao su)	1 ha	Délivré
	Édé		4,2 ha (C°Ea Tul et C° cao su)		
	Édé			6 ha	Délivré
C- Đliê Mnông					
	Kinh	1989	1 ha (C° Đ'rao)	0,7 ha	
	Kinh	1995		1,2 ha	
	Édé		1 ha (C° Đ'rao)	3 ha	
	Édé		2 ha (C° Đ'rao)	2 ha	Délivré
	Édé		3 ha (C° Đ'rao)	1,2 ha	
	Édé			1,5 ha	
	Édé		1 ha (C° Đ'rao)	3 ha	
	Édé		0,6 ha (C°Đ'rao)	0,6 ha	
Ea Đrông					
	Édé		11 ha (NT C- ôr Đang)	0,2 ha	

**Tableau 14 Des paysans sous contrat dans des fermes d'État du Cu M'gar en 2001**

Source : enquêtes de terrain. Commentaire : ces quelques cas de familles *Édé* et *Kinh* travaillant en partie ou en totalité avec les fermes agricoles d'État, montrent que les propriétés foncières dans cette partie du district de Cu M'gar sont favorisées car les foyers déclarent posséder en propre, ou sous forme de contrats, de larges surfaces agricoles. Ces situations contrastent fortement avec la structure foncière dans la commune limitrophe d'Ea Tar où 64 % des *Édé* sont considérés comme "pauvres" et disposent d'un peu moins d'un hectare par famille. C'est d'ailleurs dans cette commune que, selon un certain nombre d'indices, les manifestations de 2001 ont été virulentes.

Pour aborder la question des villages d'autochtones ayant fait le choix de se maintenir dans les fermes agricoles, voyons trois exemples situés dans les districts de Cu M'gar et de Krông Ana. Implantés dans le Cu M'gar, les paysans *Édé* contractualisés par les fermes d'Ea Tul et de Đ'rao ont en commun une relative aisance financière due notamment aux larges surfaces mobilisées autour de la parcelle centrale. Comme on le constate dans le tableau concernant des paysans sous contrats en 2001 (voir *Tableau 14 Des paysans sous contrat dans des fermes d'État du Cu M'gar en 2001*), ceux-ci disposent de surfaces supérieures à la moyenne provinciale qui est

<sup>1133</sup> C'est sans doute ce type de situation à laquelle se réfèrent Tran Thi Van Anh et Nguyen Manh Huan lorsqu'ils évoquent succinctement le cas de la famille Amalot dans le district de Krông Pak qui aurait reçu plusieurs hectares par contrat. Tran Thi Van Anh, Nguyễn Manh Huan, 1995, p. 205.

par famille paysanne entre 0,5 et trois hectares en 1994 (voir *Graphique 6 La répartition des terres agricoles par famille paysanne à Dak Lak en 1994*).

Installé sur la propriété de la ferme Đ'rao, le village *Édé Hđing* est souvent cité en exemple par les médias locaux comme ayant réussi sur la voie du "développement rural". Promu au rang de "village culturel"<sup>1134</sup>, il a à 97 % des contrats avec la ferme et constitue une équipe de production. Avec trois cent dix-neuf hectares de superficie pour seulement cent vingt-huit familles, ce village dispose en moyenne de deux hectares (jardins privatifs et espaces de la compagnie inclus). À travers des entretiens avec les villageois, il apparaît que les migrants *Kinh* arrivés dans cette commune au milieu des années 1990 ont moins bien profité que leurs "compatriotes" de la redistribution des terres effectuée par la ferme. D'un certain point de vue, la volonté de rester dans la ferme s'est avérée payante dans le sens d'une capitalisation foncière. Les autochtones contractualisés ont récupéré les espaces de culture qu'il leur a été alloués par la ferme (implantée sur leurs anciens champs de riz pluvial) ; ils ont aussi défriché des terres en périphérie (notamment dans les fermes sylvicoles alentour) de telle sorte qu'ils peuvent maintenir un niveau de vie élevé en jouant une complémentarité de stratégie agricole avec des parcelles de caféier dans la ferme et des parcelles de riz et de cultures vivrières environnantes. C'est ce même type de processus qui s'est déroulé dans la compagnie Ea Tul où les paysans *Édé* déclarent avoir "perdu" de la terre au profit de la ferme mais, du fait qu'ils ont été intégrés en son sein, l'usage d'une partie de ces terres a pu être poursuivi, de sorte que ces transferts ne représentent pas une perte nette par rapport à ceux qui n'ont jamais recouvré leurs terres<sup>1135</sup>.

Cette logique qui a prévalu à la fin de la décennie 1980 et au début des années 1990 est sur certains aspects celle qui est à l'œuvre actuellement dans les zones d'extension de surfaces caféières périphériques. Cependant, l'adoption d'une représentation de la terre comme un bien marchand et producteur de bien matériel s'est parfois effectuée avec difficulté notamment par un va et vient dans l'espace. En effet, situé aux abords de l'actuelle ferme Ea Tul, le village Đ'rao a tenté en 1979 "d'échapper" à la fondation d'une coopérative à ses abords. À cette fin, il s'est déplacé vers le nord de la commune (actuellement Cu Dliê Mnông) où les autorités ont décidé quelques années plus tard que ses habitants doivent contribuer à la constitution de la ferme Đ'rao, de telle sorte qu'en 2001 65 % des familles sont contractualisées<sup>1136</sup>. Par rapport aux transformations culturelles, les raisons invoquées *a posteriori* pour justifier le passage de l'essart-brûlis sont intéressantes car certains contractants soulignent le fait que les terres de riz pluvial au moment des transformations n'étaient plus fertiles. S'il y a tout lieu de penser que cet argument est valide dans le cadre de l'accroissement

---

<sup>1134</sup> L'attribution de cette distinction affichée en lettres d'or sur fond rouge à l'entrée de certains villages autochtones se fait sur décision du Comité populaire de la commune selon des critères de "développement". Si les raisons d'un tel choix n'ont pas pu nous être expliquées par les autorités communales, cette distinction fait penser aux villages de "nouvelle culture" tels que l'énonce le Comité populaire provincial en 1990 au sujet de la ferme C- Pông. On suppose que cette dénomination renvoie à la bonne observation par les autochtones des prescriptions officielles en matière de "mode de vie". Voir page 79.

<sup>1135</sup> Voir par exemple l'échantillon dans notre enquête à Ea Tam en 1998, Fortunel F., 1998.

<sup>1136</sup> Enquête de terrain, C- Đliê Mnông, 2001.

des densités qu'a connu le Dak Lak au milieu des années 1980, il est révélateur néanmoins d'un choix de stratégies économiques tendant à justifier, par la performance technique, les transformations agricoles et l'adoption d'une certaine modernité et des symboles afférents.

Cependant ces garanties de maintien du capital foncier ne se sont pas traduites toujours par un "développement" en raison des conditions locales de l'accès à la terre. Ainsi, dans le district de Krông Ana, des villages autochtones sont toujours intégrés dans les structures productives d'État mais ce maintien ne s'est pas caractérisé par un enrichissement notable compte tenu de l'exiguïté des parcelles, de la nature de la terre du village peu productive et des charges financières demandées par la ferme. Les contractants pour maintenir à un niveau convenable leurs investissements sont obligés de s'endetter lourdement ou de vendre une portion de leurs terres. Installés sur une colline surplombant les alentours vallonneux de cette partie du Krông Ana, les villageois ont vu les espaces de leurs anciens essarts être défrichés par de nombreux migrants en partie contre de l'argent dans les années 1990, de sorte que ces installations ont contribué à réduire l'espace du village à la seule colline empierrée. Aujourd'hui, les espaces réellement productifs des *Édé* sont ceux de la ferme agricole, espaces qui participent plus à l'enrichissement de sa direction que de ses ouvriers.

Pour comprendre les différences séparant les districts de Krông Ana et de Cu M'gar<sup>1137</sup>, il est nécessaire de les resituer dans leur contexte. Un nombre important de villages a été "attiré" pour reprendre l'expression consacrée, dans les fermes. Néanmoins, c'est l'ancienneté de l'exploitation agricole qui détermine les disparités. Alors que dans le Krông Ana la migration des *Kinh*, l'emprise des fermes d'État et l'expansion de la caféiculture sont anciennes, le Cu M'gar se caractérise par la "disponibilité" (c'est-à-dire la présence de forêt) de la partie nord qui attire encore en 2001 un grand nombre de migrants. De cette exploitation différente -du fait de leur situation par rapport à la diffusion des cultures pérennes dans le temps (voir *Carte 22 L'extension des cultures pérennes à Dak Lak de 1960 à 2000*) - découle une pression sur la terre conduisant à des logiques et des comportements distincts face aux décisions de maintien ou de départ des fermes agricoles.

À partir de ces exemples, deux points méritent d'être soulignés : le premier porte sur les effets de l'intégration dans les structures. S'il apparaît que le maintien d'une partie des villages autochtones ne s'est pas traduit automatiquement par un enrichissement, comme le prétend la politique "d'attraction des minorités dans les fermes d'État", en tous cas, cette dernière a rempli une mission importante aux yeux de l'État. Le passage de presque un tiers des autochtones dans les fermes a été un puissant facteur de socialisation : l'entrée puis la sortie des autochtones de ces structures sont conçues comme l'apprentissage et l'intégration des codes en vigueur

---

<sup>1137</sup> Le dernier district, celui d'Ea Kar, n'est pas concerné puisque les minorités ethniques n'ont pas été délibérément intégrées dans les structures d'État.

susceptibles d'être reproduits. C'est en effet souvent dans les structures productives d'État, sous ses différentes formes historiques, que les autochtones ont acquis, comme quarante ans auparavant auprès des colons, au contact des travailleurs venus des plaines et sous la contrainte de la direction de la ferme, les techniques de plantation du caféier ; ce faisant, ils ont aussi appris des formes de co-habitation avec l'Autre, les valeurs centrées sur l'utilitarisme économique et le respect du dogme politique. Par delà l'apprentissage technique, un des vecteurs essentiels de la diffusion des savoirs en matière de caféiculture, ce sont bien un apprentissage social des modes de vie, une dépendance aux biens de consommation courants et des transformations de valeurs territoriales qui sont en jeu.

Ces processus de changement, dans le cadre des réformes tendant à l'autonomie des paysans après ces années au cœur des mécanismes politico-productifs, bien que porteurs d'émancipation, renforcent les différenciations entre paysans d'un même groupe ethnique, car ils "individualisent" les résultats économiques personnels. D'un certain point de vue, ils reportent sur les familles paysannes la responsabilité des performances économiques tout en oblitérant les conditions sociales qui les génèrent. Cette évolution de la place de l'autochtone l'amène à

procéder à ses propres choix ; selon qu'il accepte ou refuse le système contractuel, il passe de la puissance de l'État à la force du marché. Il devient comptable pour lui-même de sa réussite ou de son échec. Dans les cas où des villages "réussissent", il s'attribue les bénéfices en terme d'élévation de sa propre estime mais en revanche s'il échoue à s'engager dans la caféiculture intensive, il devra seul l'assumer. Or, pour bon nombre de villageois ayant fait le choix du départ, cette responsabilisation a souvent comme incidence une forme de culpabilité et d'auto-dévalorisation de leurs propres compétences. C'est ce type de mécanisme, par exemple, qui est remarquable lorsque certains *Kinh* comparent leurs caféiers avec ceux des minorités et qu'ils invoquent en des termes feutrés (« *ch-a khân* ») leur supposée inintelligence pour justifier la



*Photographie 5 Comment être riche tout en restant soi-même ?*

Photographie de l'auteur, 2001. Commentaire : deux générations de paysans *Édé* travaillant dans une ferme agricole d'État dans le Krông Ana. La maison "longue" et la maison "courte" cohabitent sur la même parcelle d'habitation de cette famille ayant vécu les programmes de sédentarisation. Cette dualité se retrouve aussi dans les stratégies productives : les parcelles de café à l'intérieur de la ferme complètent des champs de cultures annuelles situées à quelques kilomètres alentour. Voir sur la combinaison de "moderne" et de "traditionnel" dans la construction des maisons longues, *Photographies 6 Parcours croisés d'Édé à Dak Lak : migration et sédentarité* ; *Document 3 La diversité des caféicultures*.

différence de productivité. Dans tous les cas, valorisation et dévalorisation participent ainsi à un processus de distinction entre membres d'un même groupe ethnolinguistique minoritaire selon des critères de production<sup>1138</sup>.

Le mécanisme d'évaluation des performances des groupes autochtones par l'apprentissage des règles d'une autre culture<sup>1139</sup> ne s'est pas traduit par une totale déculturation mais plutôt par une forme d'acculturation<sup>1140</sup>. La forme "moderne" d'habitat de certains *Édé* ainsi que l'enrichissement matériel de certaines familles dû à la possession de vastes terres et à l'application d'un modèle caféicole intensif (Cu Dliê Mnông, quelques familles dans un village d'Ea Tar, de Krông Ana) n'ont pas pour autant éliminé toutes les expressions culturelles, notamment celle du "*r- "u c, n"*", terme vietnamien désignant l'alcool de riz des autochtones bu dans une jarre. Ainsi, la réussite économique de certains autochtones a permis la revendication d'une identité "valorisée". Pour faire écho à notre réflexion initiale sur les revendications d'autochtonies portées par les couches sociales les plus aisées et les plus éduquées (voir *supra* 2.1.2 *L'apparition du principe territorial*), le constat des discours et des pratiques confirme cet aspect : la disponibilité d'argent et de biens matériels se traduit par des investissements de prestige destinés à produire des symboles matériels (maisons longues transformées) tendant à donner une image "moderne" de la culture *Édé* active dans la sphère sociale et économique (voir *Photographie 5 Comment être riche tout en restant soi-même ?*). Ainsi, les villages "culturels" développent une fierté de leurs propres groupes ; ils revendiquent leur appartenance au groupe *Édé* non plus selon une vision "traditionnelle" souvent stigmatisée comme "archaïque" mais comme une identité en prise avec la société caféicole du Dak Lak. Ces *Édé* sont des acteurs économiques à part entière et le revendiquent.

Le second point porte sur le rôle joué par la caféiculture dans ce processus. L'importance accordée par l'État à la poursuite de cette activité, jusqu'à utiliser la contrainte, dénote que l'enjeu du maintien de l'ordre économique sous-tend l'ordre social.

Du point de vue de l'État l'entrée de la paysannerie autochtone dans des structures ou sa sortie doivent se faire selon un schéma bien déterminé portant sur l'extension spatiale et l'intensification productive de la caféiculture. Pour les autochtones ou les allochtones, à la fin des années 1980, l'État incite les paysanneries à planter les arbres à haute valeur ajoutée comme le caféier conformément au slogan provincial : « tout le

---

<sup>1138</sup> C'est ce type de discours que l'on peut observer notamment dans le cas de Y Tim cité dans un ouvrage récent sur les plateaux du Centre Viêt Nam. Hardy A. et al., 2003, p. 297.

<sup>1139</sup> La socialisation peut être définie simplement comme un « processus par lequel les individus intériorisent les codes, normes et valeurs d'une société ». Le terme est généralement employé pour désigner l'apprentissage par l'individu de sa propre culture.

<sup>1140</sup> Parler de déculturation, comme le fait Serge Latouche, au sens d'élimination culturelle paraît quelque peu exagéré, même si l'on ne peut nier la perte importante de repères sociaux et culturels. Si Serge Latouche (1989) s'interdit d'employer le terme d'acculturation parce que relevant selon lui d'une réaction positive au choc interculturel, Claude Rivière, auteur d'articles consacrés à cette notion, analyse l'acculturation comme un processus dyssymétrique entre un pôle émetteur et un pôle récepteur sans juger la valeur de ce transfert partiel ou total de cultures. C'est cette dernière option que nous choisissons pour définir l'acculturation. Lorsque les échanges entre cultures ne sont pas unidirectionnels, il est possible de parler de transculturation, lorsque une culture disparaît, de déculturation. Voir Rivière C., 1990.

monde plante du café, toutes les familles font du café » (*Ng- òi ng- òi làm cà phã, Nhà nhà làm cà phã*)<sup>1141</sup>. Ce mouvement de plantation de caféier est pris avec d'autant plus de sérieux par les autorités que le risque est grand selon elles qu'une fois hors de la ferme, les minorités "repartent" pratiquer l'essart-brûlis<sup>1142</sup>. Pour cette raison l'incitation des paysans autochtones à produire du café a parfois été faite sous la coercition comme l'indique un ancien policier d'une commune de Cu M'gar : au début des années 1990 les villageois autochtones de cette commune sont menacés d'aller en prison s'ils ne s'engagent pas dans la caféiculture<sup>1143</sup>. Cette pratique, si elle n'est pas la règle générale dans la diffusion du café dans la province, dénote néanmoins que la réinstallation des groupes à l'extérieur des fermes est un souci des autorités et que le café apparaît comme le moyen essentiel de poursuivre la sédentarisation hors des structures productives d'État. Le modèle de l'exploitation familiale qui s'applique à Dak Lak aux minorités dans le cadre de la sédentarisation est fondée sur la caféiculture car cette dernière représente la garantie de réussite de conversion du statut d'ouvrier vers le modèle familial agricole, d'autant que les prix du café entre 1986 et 1990 se sont maintenus à un niveau très élevé : 2 135 dollars par tonne<sup>1144</sup>, prix correspondant approximativement à celui atteint pendant quelques mois en 1994. Ainsi, le point de vue de l'État, à l'intérieur ou à l'extérieur des fermes, est centré autour de la caféiculture, grâce aux qualités évoquées plus haut, à savoir la durabilité et la fixation dans le sol, la mise en place de cycles d'investissements de l'arbre et de la famille mais aussi et surtout l'insertion dans les réseaux marchands.

Si pour les autorités le danger de retour à l'état de "Montagnard" est toujours possible hors de leur contrôle, qu'en est-il lorsque les villages restent dans les structures ? Malgré le maintien d'autochtones dans les fermes, le statut mineur est reproduit au moment où se discute la contractualisation. La décision de restreindre l'accès aux certificats rouges des terres d'habitation pour les ouvriers a été justifiée par certaines fermes comme le notent Wolz et Otffried en faisant valoir que, concernant les minorités autochtones, « si ces dernières se voient offrir un bon prix pour les caféiers des fermes, elles sont prêtes à vendre la terre et retourner dans les zones montagneuses afin de recommencer leur agriculture de subsistance traditionnelle. En raison de l'augmentation de la densité de la population agricole, ceci va se traduire automatiquement par une dégradation des terres et la paupérisation des minorités »<sup>1145</sup>. Le risque que ces groupes vendent leurs terres à leurs propres dépens (d'un point de vue de la rationalité économique et territoriale) a pour effet que l'on préfère les priver de cette distribution, ce qui revient à les obliger à s'endetter lourdement, à hypothéquer

---

<sup>1141</sup> Y Luyên Niêk Đãm, 1997, p. 18. Une autre version du slogan est donnée par Dang Dinh Trung, 2002, pp. 7-8 : « mọi ng- òi trồng cà phê, mọi nhà trồng cà phê » ; cette version, traduite en français, est identique à la précédente. Une autre version du mouvement de plantation du début des années 1990 est donnée par un ancien militaire ouvrier d'une ferme d'État « trồng cây cà phê cho nông dân », expression qui signifie « plantez des caféiers pour les paysans ». Entretien à Ea Pal, district d'Ea Kar, 2001.

<sup>1142</sup> Le sens de repartir renvoie aussi bien à la dimension spatiale que temporelle. En effet, le sens commun associe la pratique de l'essart-brûlis à la tradition et aux montagnes éloignées.

<sup>1143</sup> Enquête de terrain, commune de Cu Dlie M'ngong.

<sup>1144</sup> Voir tableau des estimations du prix à l'exportation du café au Viêt Nam de 1975 à 1997, Déry S., 1999, p. 103.

<sup>1145</sup> Wolz, Otffried, 1999, p.16.

leur "développement", voire leur survie économique. Paradoxalement, cette interdiction peut même les inciter à se séparer d'une partie de leurs terres. Ainsi, pour les protéger contre la prétendue misère qu'ils peuvent rencontrer s'ils partent refaire de l'essart-brûlis dans les montagnes, on organise leur propre pauvreté. Cette interprétation de l'utilité de ne pas donner aux paysans autochtones les moyens de se "développer" économiquement va à l'encontre du but que l'on prétend atteindre. C'est ne pas comprendre les logiques sociales des autochtones tout en supposant l'incapacité de la population à voir son intérêt.

Si les autorités se sont données autant de mal pour convaincre, par les arguments de la science économique ou du bâton, de la nécessité pour les autochtones de poursuivre la caféiculture qui s'était soldée dans les fermes parfois par des échecs au début des années 1980, c'est que l'enjeu dépasse le simple "développement". L'adoption du caféier revient, d'une certaine manière, à valider la légitimité de l'État et à participer au pacte social fondé sur l'échange commercial devant bénéficier à tous. Que toutes les paysanneries viennent à adopter les mêmes pratiques agricoles, les mêmes modèles de pensée et de comportement économique consolide, pour reprendre les termes de la Constitution, « le bloc d'Union de toutes les ethnies ». De ce point de vue, l'entreprise de diffusion de la caféiculture aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des structures productives d'État tend à faire un travail de conversion<sup>1146</sup>. Convertis avec plus ou moins de foi au christianisme, au communisme puis à l'économie de marché, les groupes autochtones du Dak Lak et du Tây Nguyên en général doivent adopter un nouveau modèle social permettant de maintenir l'ordre établi. À ce sujet, la crise des prix du café que connaît le Dak Lak entre 2000 et 2001 montre comment le pacte "développementariste" -fondé sur la caféiculture afin d'améliorer les conditions de vie- passé entre autochtones et l'État est fragile.

Après avoir examiné les modalités et les conséquences du maintien des ouvriers autochtones dans les structures productives d'État, voyons maintenant comment s'est déroulé le départ de villages *Édé* à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

### c) La dépossession des terres par les autochtones

Parmi la multiplicité des facteurs conduisant à la vente de terres, seuls ceux en relation avec la sortie des autochtones des unités d'État seront étudiés<sup>1147</sup>. En effet, ce processus a amené à une paupérisation d'une partie des autochtones, laquelle constitue un élément-clé des manifestations du printemps 2001 dans les plateaux du Centre Viêt Nam.

---

<sup>1146</sup> Latouche S., 1989, p. 65.

<sup>1147</sup> Nous n'abordons pas l'ensemble des stratégies de spéculations foncières pour ne retenir que le cas particulier des villages autochtones se dépossedant de leurs propres terres. Les questions foncières sont l'objet d'un travail de recherche à venir de M. Phan Viêt Ha, doctorant à l'Université Toulouse 2.

Face à la montée des prix du café et à la confirmation d'une sécurité sur les terres, les paysans ont été tentés de participer activement au marché foncier. Le constat que certains villages autochtones ont vendus de façon rapide leurs terres a été abordée par la province lors d'une directive parue en 1997. Cette dernière (n°3/CT-UB) interdit à toute personne migrante d'acheter de la terre d'habitation et de la terre agricole à des groupes autochtones<sup>1148</sup>. Elle signifie que du point de vue provincial la forte concentration des migrants a des incidences sur les autochtones et que ces derniers doivent faire l'objet d'une protection législative de tout premier ordre. Les paysans ayant acquis de la terre aux autochtones après cette directive répondent, lors de nos entretiens, non sans malice que, s'il est interdit d'acheter, en revanche les autochtones n'ont pas l'interdiction de vendre. Au lendemain des manifestations de 2001, la province a réactivé cette politique vis-à-vis des terres autochtones en interdisant la vente afin de répondre aux revendications sans pour autant apporter de solution durable à la question. Malgré ces interventions de l'État, voyons comment les paysans autochtones sortis des fermes s'engagent malgré eux dans des processus de cloisonnement territorial.

Si, pour les raisons abordées précédemment, le maintien dans les fermes agricoles peut s'avérer un choix économiquement rentable, le cas des villages ayant fait le choix du départ des structures connaissent des destins plus difficiles, notamment dans un contexte de densification et de pression des migrants. En effet, nombreux sont les autochtones qui sont amenés à vendre tout ou partie de leur finage dans le but de poursuivre la caféiculture ou plus simplement de pouvoir subvenir à des besoins urgents comme la maladie par exemple<sup>1149</sup>. Le choix du départ s'est révélé paradoxalement néfaste pour le maintien de l'espace agricole villageois, alors que la motivation apparaît de prime abord tout à fait "cohérente". Dans l'ensemble des villages rencontrés, le départ des structures d'État ne s'est pas traduit par un "retour" vers les montagnes des "Montagnards" comme le l'ont cru les autorités.

La partie des terres que les autochtones ont "perdues" au moment de la collectivisation ou au cours de l'arrivée des migrants, puis "récupérées", est bien souvent la même qu'ils sont obligés de vendre. Cette période des années 1990 qui s'inscrit dans un contexte d'émergence officielle d'un marché foncier, couplé à une pression caféière, concourt à un phénomène de marginalisation et d'auto-exclusion des *Édé* ayant quitté les structures productives d'État. À Dak Lak les analyses, qui sont couramment faites par les cadres administratifs à différents échelons, associent la pratique de vente foncière à une non-rationalité économique. Face à ce supposé "non-sens économique", comment a-t-on pu passer à une situation où les populations locales se séparent de l'élément qui les identifie comme autochtones ? Ces dynamiques d'auto-exclusion du cœur du bassin caféier, faute d'avoir pu sauvegarder des espaces

---

<sup>1148</sup> Cục định canh định cư và vùng kinh tế mới tỉnh Đak Lak, juin 2000, p. 13.

<sup>1149</sup> Voir l'enquête de Dang Dinh Trung, 2002 sur la motivation et l'utilisation de l'argent tiré de la vente de terrains.

suffisants pour subvenir à leurs besoins, posent des questions sur les transformations sociales et économiques qui s'opèrent au détour de la décennie 1990.

Cette propension à se séparer des terres est marquée par une évolution qu'il est important de souligner. La question de la vente de terrains se constitue dans le cadre d'un consensus entre paysanneries autochtones et allochtones. François Ruf, Yoddang et Waris Ardhy notent au sujet de l'Indonésie que la propension de la vente des terres au profit des autochtones se fait de manière progressive et dans une évolution de la perception vis-à-vis de la valeur du sol culturelle qui se transmue dans le temps en une valeur monétaire. Ainsi, insensiblement la logique sociale se substitue à une logique monétaire, la valeur d'usage se transforme en valeur d'échange. Cette véritable conversion du culturel vers l'économique peut être détaillée en deux phases en s'appuyant sur les différents cas observés.

Dans un premier temps, la rencontre avec l'autre constitue l'étape importante. Les autochtones n'ont pas véritablement conscience des motivations des migrants. Des entretiens ont révélé, comme l'écrit fort justement François Ruf, que « les premiers migrants sont généralement bien accueillis et les autochtones leur cèdent la terre à très bas prix, presque gratuitement »<sup>1150</sup> en raison du fait, comme l'explique un *Édé*, que les migrants « arrivent les mains vides sans rien à manger alors que nous avons de quoi subvenir à nos besoins ».

Aux dires de *Kinh* installés aux alentours de Buôn Ma Thuôt, ce type de phénomène se passe encore dans les espaces reculés de Dak Lak ou de Gia Lai (district d'Ea Hleo notamment). Ils racontent, non sans sourire, comment certains autochtones vendent la terre pour des sommes modiques sans rapport aucun avec sa valeur sur le marché foncier car selon les droits coutumiers, l'*Édé* « n'est propriétaire que de sa récolte »<sup>1151</sup>. En fait, plutôt que de vente à proprement parler, dans cette première étape, il s'agit, comme chez les *Maori*<sup>1152</sup>, d'un droit d'usage qui est cédé par les autochtones aux allochtones en raison d'une non utilisation temporaire, d'une jachère par exemple. Alors que les autochtones pensent céder l'usage de la terre, les allochtones pensent acheter sa propriété. De cette confusion peuvent naître des conflits lorsque les premiers se voient interdire l'accès à des champs dont ils ont en toute bonne foi cédé seulement temporairement l'usage.

La relative absence de conception de la valeur monétaire se traduit par des pratiques opportunistes. En effet, des paysans tentent de gruger les autochtones par l'éclat de l'or et le rouge chatoyant des billets de 10 000 dôngs. Ces ruses qui suffiraient à détourner l'attention de certains autochtones sur la valeur de la monnaie sont autant de "techniques" censées, par l'attrait des couleurs flamboyantes, faire illusion auprès d'une frange de la population appartenant à des minorités ethnolinguistiques, afin de ne

---

<sup>1150</sup> Ruf F., Yoddang, Ardhy W., 2001, p. 190.

<sup>1151</sup> De Hautecloque-Howe A., 1987, p. 74.

<sup>1152</sup> Tcherkézoff S., 1992, p. 18.

pas payer le prix demandé dans des situations commerciales "normales"<sup>1153</sup>. Ces pratiques ont des effets pervers car elles créent le douloureux sentiment chez les vendeurs de s'"être fait avoir", participant et entretenant ainsi leur sentiment d'auto-dévalorisation. Un *Édé* garde un souvenir cuisant de ce type de situation lorsque dans le district de Cu M'gar de 1987 à 1992, au début de la vague migratoire, dans la commune d'Ea Kliêt les villageois autochtones offraient leurs services pour le défrichement de terres contre rémunération en billets neufs<sup>1154</sup>. Ce paysan regrette aujourd'hui d'avoir été aussi naïf quant à la valeur de la terre.

Ces dynamiques observables dans les zones périphériques en amont de l'avancée du front pionnier caféier renvoient à des opportunités en terme de prix et à l'absence des cultures commerciales pérennes. À cela s'ajoute, comme la carte représentant les surfaces moyennes des familles autochtones considérées comme "pauvres" l'indique, la présence de terrains plus vastes que le centre productif provincial (voir *Carte 41 Les surfaces moyennes de terre agricole par familles autochtones "pauvres" à Dak Lak en 1999*). S'il est possible d'acquérir en marge de vastes espaces à un prix incomparablement plus bas que celui des caféières en production, ces zones font l'objet rapidement de convoitises. François Ruf traduit bien l'évolution des logiques qui se nouent entre les autochtones et les allochtones dans le cas de Sulawesi. La terre n'ayant pas de valeur foncière en tant que telle, au début des flux migratoires, les allochtones peuvent en obtenir pour une somme monétaire minimale. D'un côté « les autochtones tentent d'exploiter leurs droits sur la terre, mais n'ont pas assez de main d'œuvre pour l'exploiter complètement ; de l'autre, les migrants avec leur force de travail cherchent de nouvelles terres à travailler »<sup>1155</sup>.

Dans un deuxième temps, au fur et à mesure que la pression se fait plus forte et que les activités des allochtones sur la terre ainsi cédée se font plus intensives, « les autochtones commencent à voir la forêt sous un jour différent, comme une source de rente par conversion en plantation »<sup>1156</sup>. S'engage alors un autre processus qui prend néanmoins la même forme -la cession des terres par les autochtones- mais dans une logique radicalement différente. En effet, la raréfaction des bonnes terres et la difficulté qu'ont les autochtones à obtenir la même rentabilité sur leurs terres que les allochtones dans leurs caféières faute de capitaux, font qu'ils se retrouvent dans l'obligation de s'insérer dans le marché foncier pour subvenir aux besoins en biens de consommation qui se font croissants<sup>1157</sup>. Dans ces conditions certains autochtones mobilisent la

---

<sup>1153</sup> Entretien à Cu Suê (Cu M'gar) avec une paysanne *Kinh* se vantant d'avoir acheté de la terre fertile à Gia Lai pour une "poignée de dongs" donnés en petite coupure de billets neufs de sorte que les autochtones auraient été trompés par la quantité de billets.

<sup>1154</sup> Entretien Ea Kliêt, C- M'gar, 2001. Ces récits de perte de terre contre simple paiement du travail de défrichement ne sont pas nouveaux ; Anne de Hautecloque-Howe lors de son terrain en 1961-1962 notait déjà ces pratiques.

<sup>1155</sup> Ruf F., in Ruf F., Gérard F.(eds), 2001, p. 191. Voir Hardy A. et al., 2003, p.225.

<sup>1156</sup> Ruf F., in Ruf F., Gérard F.(eds), 2001, p.190-191.

<sup>1157</sup> Cet argument de la faible rentabilité est souvent employé pour dévaloriser les tentatives autochtones dans la caféiculture. Celle-ci provient surtout des conditions socio-économiques d'acquisition des moyens de production (achat d'engrais, de pompes, accès aux structures de perfectionnement de techniques agricoles...)

ressource foncière comme un bien susceptible de fournir aux allochtones la terre à plantation dont ils ont besoin. Se reproduit alors la division ethnique du travail où ils exercent « leur expertise dans l'abattage et le défrichage de la forêt »<sup>1158</sup> au profit des allochtones tout en participant à leur propre cloisonnement territorial. Le foncier qui est un élément du lien entre le groupe et sa culture devient un bien échangeable et la mobilité dans l'espace agricole n'est plus ressentie comme une manière de reproduire le groupe social mais plutôt comme la seule alternative à la survie de la cellule familiale. Cette seconde phase est globalement celle où les espaces de culture se réduisent du fait de déplacements, d'intégration dans une ferme agro-sylvicole ou tout simplement à cause d'une "expropriation"<sup>1159</sup>.

Avec l'adoption du caféier par la plupart des autochtones du centre provincial dans les années 1980-1990, de nouvelles pratiques agricoles et de nouveaux rapports au territoire s'engagent. Ils ont des conséquences sur la gestion des terres car la caféiculture nécessite de lourds investissements par unité de surface. Ainsi, des autochtones de Dak Lak ayant décidé de quitter les structures d'État et recouvrant une certaine liberté se lancent dans la caféiculture de manière plus ou moins spontanée car c'est une des rares activités qui rémunèrent suffisamment lorsque les parcelles sont exiguës. Pour investir convenablement dans les caféières et prétendre avoir des rendements importants, il est nécessaire de disposer de revenus. Or la richesse dont les villages autochtones disposent se trouve surtout sous la forme de capital foncier dont le prix s'apprécie au fur et à mesure que le café permet d'engranger des bénéfices monétaires. La stratégie agricole est donc revue au profit du café, entraînant une réduction des champs de riz pluvial de la communauté. Le capital foncier est alors reconverti en capital-arbre *via* le capital monétaire.

Il est possible aussi que certains villages ouvrent de nouveaux espaces en périphérie dans un souci de sécurité alimentaire (cultures annuelles vivrières en complément du caféier dans les jardins), espaces qu'ils cèdent à des migrants dont la pression s'accroît. Des villages ont donc préféré répondre favorablement aux demandes des paysans *Kinh* qui souhaitent acquérir de la terre. C'est par ce système que l'on peut comprendre comment certaines communautés se lancent dans une politique de défrichage et de revente systématique. La concentration vers l'optimum caféicole dans les jardins se traduit par un resserrement des espaces périphériques d'autant que, dans les cas où les parcelles sont éloignées, la distance sociale s'ajoute à la distance spatiale et à la baisse de fertilité. Là encore, à Dak Lak comme dans l'île indonésienne de Sulawesi, « vendre la terre au lieu de simplement l'abandonner représente une possibilité de gagner un peu d'argent »<sup>1160</sup>.

Vendre la terre est aussi une manière d'anticiper contre son envahissement. En effet, des villageois autochtones ont également appris à leurs dépens que, lorsqu'on refuse de vendre sa terre, cette dernière a de fortes chances d'être occupée par des

---

<sup>1158</sup> Ruf F., in Ruf F., Gérard F (eds), 2001, p. 191.

<sup>1159</sup> Ce terme d'expropriation, selon la loi foncière en vigueur, est impropre puisque la terre appartient à l'État. Il s'agit bien cependant, d'une certaine manière, d'une dépossession unilatérale d'un droit foncier au profit d'une collectivité publique.

<sup>1160</sup> Ruf F., Yoddang, Ardhy W., 2001, p. 191.

migrants ; cela a pour résultat de la perdre à terme et de ne pas profiter des revenus qu'elle aurait pu procurer avant de s'en séparer définitivement<sup>1161</sup>. La vente de la terre n'est alors rien d'autre qu'un moyen pour se prémunir de la spoliation et des vols. Au fur et à mesure de l'arrivée des migrants, le point de vue des autochtones évolue, se transforme et prend en compte la valeur pécuniaire des terres. Le calcul n'est cependant pas volontaire, il se fait jusqu'à un certain point sous la menace de voir arriver « quelqu'un de la ville » avec un titre de possession, avec la peur que ses terres soient intégrées dans un projet d'exploitation d'une ferme agricole, sous la contrainte de devoir toujours investir dans ses caféiers sous peine de les voir mourir et de perdre le capital accumulé dans l'arbre.

La vente des terrains par la partie la plus paupérisée des autochtones doit être analysée dans le contexte des évolutions sociales. Entre le centre productif où les villageois ont clairement compris l'enjeu de la spéculation foncière et les zones périphériques où la perception des conséquences de la vente de la terre aux migrants est mal appréhendée, les logiques sont diverses.

Pour illustrer ces pertes de terrains par la vente, plusieurs exemples de villages autochtones situés à différents endroits dans le Dak Lak montrent comment s'exercent ces contraintes, notamment sur ceux qui sont sortis du système étatique. Si le départ de la ferme a permis aux villageois qui disposent de terrains périphériques, comme c'est le cas du village *Édé* d'Alé A à Buôn Ma Thuôt, de reprendre le travail dans leurs jardins en complément des activités de fonctionnaires, à l'inverse ceux qui ont leur village incorporé au sein des fermes ont perdu, au moment de leur départ, l'intégralité de leurs terrains antérieurs. De plus, un certain nombre de *Kinh* travaillant aussi dans la ferme ont repris les parcelles que les villageois occupaient auparavant. Ces deux facteurs ont conduit à un chômage forcé et à une paupérisation accrue.

La perte d'une partie des terres, la substitution de leur place dans les fermes et *in fine* la vente du reste des jardins, telles sont les étapes franchies à divers moments et à différents endroits par des villages autochtones rencontrés à Dak Lak. À la phase de sédentarisation du milieu des années 1970-1980, succèdent l'éventuelle entrée dans les structures d'État, puis l'adoption du café et le recul du riz pluvial au milieu des années 1980-1990, enfin la sortie des fermes et la pression sur les terres.

Par exemple, dans la ferme d'Ea Tiêu (commune d'Ea Tiêu, district de Krông Ana) les *Édé* ont demandé à partir. De 1985 à 1987 tous les ouvriers étaient *Édé* (soit 1 300 personnes) mais, à la faveur des réformes et de la mort des caféiers plantés quelques années auparavant, les *Édé* "décident" de partir de la ferme puisque la commune souhaite distribuer des terres rendues par la ferme. Ainsi, entre 1989 et 1992, cinq cents hectares sont "rendus" aux *Édé* du village T86 notamment (Buôn Knia). Ces derniers n'ont donc pas souhaité continuer à travailler dans la ferme et ont fait le choix de « garder le dos des ancêtres » c'est-à-dire celui de l'autonomie pour subvenir à leurs besoins, en tout plus de neuf cents ouvriers. Pour en remplacer une partie, la ferme a procédé à l'embauche de paysans installés dans les villages environnants –soit six

---

<sup>1161</sup> Voir exemple cité par Dang Dinh Trung, 2002, p. 98.

cents *Kinh*- de telle sorte qu'en 2001 la ferme est composée à 60 % de *Kinh* et à 40 % d'*Édé*<sup>1162</sup>. Les nouveaux contractants reçoivent les terres laissées "vacantes" par les travailleurs autochtones, soit en moyenne pour une famille avec trois travailleurs, de 1 à 1,5 hectares. La période à laquelle se fait le basculement correspond effectivement à l'embauche des *Kinh* du village n°1 de cette commune d'Ea Tiêu, lesquels s'étaient installés là grâce à l'achat de terres portant du riz pluvial auprès d'autochtones dans le milieu des années 1980.

Après son départ de la ferme, le village *Édé* s'est maintenu sur son espace alloué ainsi que sur d'autres parcelles dont il disposait aux alentours, tout en maintenant la production intensive de café malgré la perte de plus de cent hectares appropriés par la ferme Đông tháp aujourd'hui disparue. Seulement, la pression foncière qui s'exerce dans cette commune -la moitié de l'espace agricole appartient à des fermes d'État (19/8, Ea Tiêu, Việt Thắng, Việt Đức)- et la détérioration de leurs terrains par l'intervention d'entreprises publiques ainsi que la pression démographique sur des espaces qui ne peuvent plus s'accroître rendent la vente de terrain nécessaire à partir des années 1990-1991. Peu à peu, et afin de répondre à des besoins qui deviennent de plus en plus de première nécessité, au prix de dix millions de dôngs l'hectare, sào par sào, les *Édé* ont vendu une centaine d'hectares : en 2001 le chef du village déclare que les surfaces moyennes sont de 0,3 hectare par famille et 15 % des familles n'ont pas de terre à cultiver<sup>1163</sup>. Cette situation est à peu près analogue à celle du village voisin de Buon Ciệt localisé sur la même commune et dans les mêmes conditions. Sur les deux cent quarante-quatre familles seules 10 % ont encore un contrat avec la ferme Ea Tiêu. C'est à partir de 1981 que le village a suivi la politique de la sédentarisation qui s'est traduite par une allocation de 0,3 hectare par famille comme terre d'habitation. En même temps que les familles ont été divisées, les villageois ont eu l'obligation<sup>1164</sup> d'aller travailler à la ferme dans laquelle ils ont reçu un hectare par ouvrier. Là encore, au moment du changement de système de gestion des fermes, l'ensemble des journaliers a démissionné et chacun a reçu, lors de la rétrocession d'une partie des terres de la ferme, 500 m<sup>2</sup> par personne<sup>1165</sup>. Le solde des différentes opérations est négatif et a conduit à une perte de surface allouée au village. En effet, en 1986, lorsque les paysans *Édé* de ce village sont entrés dans la ferme, ils ont reçu pour chaque ouvrier un hectare de terre à planter en caféier. Quatre ans plus tard lorsqu'ils en sont sortis, ils n'ont reçu que 500 m<sup>2</sup> par personne. Si l'on compte qu'une famille est composée de six personnes comme c'est en moyenne le cas, au total un tiers des surfaces ont seulement été rendues. Là encore, la nécessité d'investir dans les caféiers, compte tenu du cloisonnement territorial qui s'est produit au moment de ces entrées puis sorties des fermes d'État, entraîne la vente des terrains aux villages *Kinh* alentour.

---

<sup>1162</sup> Ces données recueillies directement auprès de la ferme confirment les chiffres sur le pourcentage de minorités dans les fermes relevant de VINACAFÉ.

<sup>1163</sup> Enquête de terrain, Ea Tiêu, 2001.

<sup>1164</sup> L'obligation d'aller travailler dans les fermes d'État est une pratique répandue dans le début des années 1980 à Dak Lak. Voir la politique "d'attraction des compatriotes ethniques dans les fermes agro-sylvicoles", 4.2.2 La sédentarisation des autochtones, a) L'attraction des autochtones dans les structures productives d'État, page 254.

<sup>1165</sup> Enquête de terrain, Ea Tiêu, 2001.

La commune d'Ea Kao (trois kilomètres au sud de Buôn Ma Thuôt) est aussi significative de ces dynamiques de cloisonnement. Cette commune rurale est composée en 2001 de 14 000 habitants dont la moitié est composée de minorités. Comme la plupart des communes visitées, la commune est divisée en villages ethniquement différenciés. Sur les quatorze villages, sept sont composés d'*Édé*, six autres étant occupés par des *Kinh* et un par des migrants *Thyi*. En 1977 l'État a créé la ferme Ea Kao à partir d'anciennes plantations et emploie à cette date autoritairement tous les autochtones habitant dans le village de Buôn H'rat pour planter du café. En même temps des allochtones s'implantent sur les espaces autour de la ferme, ce qui donne lieu à des conflits avec les autochtones car ces derniers acceptent mal l'arrivée d'immigrants. En 1983, le programme de sédentarisation divise le village en deux (Buôn H'Drat et Buôn Huê) parallèlement à un programme de diffusion du caféier dans les familles. Deux ans plus tard, une ferme d'hévéa dénommée "19 mai" (19/5)<sup>1166</sup> voit le jour et embauche aussi bien autochtones qu'allochtones en plus d'une coopérative aujourd'hui disparue. En 1989, la ferme "19 mai" fait faillite, alors que celle d'Ea Kao est restructurée dans le cadre de la contractualisation<sup>1167</sup>. Ces vicissitudes entraînent une transformation de l'organisation du travail et de l'allocation des terres puisque la ferme de café Ea Kao occupait un quart de la superficie communale, soit plus de 1 000 hectares (la ferme 19/5, entretenant des hévéas, est à cheval sur une autre commune).

Sur ces deux villages autochtones, c'est Buôn Huê qui, après avoir "cédé" sa terre à la ferme, a subi le plus de déconvenues. Lorsque la ferme a transformé son système avec la contractualisation, une part importante des villageois est répartie dans ses foyers en touchant la pension prévue pour les retraités d'État<sup>1168</sup>. Des paysans *Kinh* les premiers ont saisi l'occasion de racheter les contrats aux *Édé* qui avaient reçu une parcelle de la ferme après la collectivisation de leurs terres à l'intérieur de cette structure. En 2001, peu d'*Édé* travaillent encore pour la ferme d'État, une seule famille a conservé son contrat. À leur retour au village, la question foncière n'est pas, aux dires d'un *Édé* ayant participé à ce mouvement, essentielle, puisqu'ils utilisaient aussi des terres situées à deux kilomètres de là. Disposant d'un finage ailleurs, les terres en marge de la ferme appartenant aux familles *Édé*, appréciées par les migrants car proche du centre ville et de la route menant à Hồ Chí Minh ville, ont donc été vendues en grande partie pour subvenir aux besoins courants.

Dans le cas de Buôn H'rat, le parcours foncier s'est traduit par une diminution des terres, puisque cinq cents hectares de réserves périphériques ont été réquisitionnés en 1986 par la province pour servir de centre de recherche sylvicole à l'Université de Tây

---

<sup>1166</sup> Nom de la ferme correspondant à la date de naissance de "l'Oncle Hồ". Sur l'importance accordée à la date de naissance de Hồ Chí Minh, voir notamment Brocheux P., 2000, p. 15.

<sup>1167</sup> La ferme d'Ea Kao est passée sous le contrôle de la Compagnie de café Buôn Ma Thuôt qui possède aussi des caféières dans le district de Cu M'gar implantée dans la commune d'Ea Kliêt.

<sup>1168</sup> Selon les indications des paysans, des ouvriers optant pour le départ auraient eu droit aux indemnités de retraite. Ses modalités d'obtention ne nous ont pas été fournies. La perspective de recevoir une pension de l'État a sans doute été une motivation supplémentaire pour les anciens ouvriers de quitter la ferme.

Nguyễn<sup>1169</sup>. Le résultat est qu'en 2001 ne disposant plus de terrains de culture en dehors de leurs jardins, les villageois ne peuvent plus étendre leurs surfaces de culture et en raison des prix actuels du café la tension devient de plus en plus vive.

Toujours dans cette même commune d'Ea Kao, le village de Hdok a subi d'autant plus la pression des migrants qu'il est installé le long de la route bitumée reliant Ea Tam au lac d'Ea Kao et sur l'ancien territoire de la ferme du même nom. Ce village après la "faillite" de la ferme s'est retrouvé non seulement dépossédé des surfaces agricoles qu'il utilisait au moment de sa fondation en 1983 (une famille déclare avoir perdu les trois quarts de la surface antérieure, et le chef du village note une baisse de plus de dix hectares depuis la fondation de la ferme) mais en plus il a dû céder en bord de route des terrains aux migrants en raison de leur exigüité ; en 2001 les parcelles restantes ont une superficie moyenne de 0,4 hectare par famille.

Si les villageois souhaitent acheter directement de la terre à la ferme, le prix en 1990 s'élève à quinze millions de dôngs

l'hectare. Par ailleurs, il est possible de demander le rachat d'une parcelle à la ferme pour 300 000 dôngs. Seulement, l'acquisition d'un tel contrat oblige à vendre un nouveau bout de jardin de sorte qu'une famille *Édé* préfère rester chez elle plutôt que de se séparer du reste de terre qu'elle possède encore. Face à ces situations de cloisonnement géographique (du côté de la route par la vente

aux migrants et du côté de la ferme par le rachat des contrats), ce village ne semble plus avoir d'autre alternative que d'envoyer des pétitions au gouvernement pour une allocation de terre ou bien partir plus au sud dans des zones plus vastes. C'est d'ailleurs cette option qu'un nombre croissant de familles choisissent dans ce village.

	1990	1991	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Friche</b>			26 M					1 M	
<b>Culture annuelle</b>	0,7 M				4 M		8,5 M		
<b>Fruitiers</b>							6 M		
<b>Riz</b>			1 M 1,3 M		4 M 5 M	10 M			
<b>Café</b>				20 M	15 M	10 M 15 M	10 M 8 M		
<b>Café en production</b>		1,5 M	80 M			20 M 40 M			10 M

**Tableau 15 Les prix de la terre par des paysans *Édé* et *Mnông* de 1990 à 2001**

Source : enquêtes de terrain, commune d'Ea Kliêt, Nam Nung, Cu Ni, Ea Pal, Ea Sô. Remarque méthodologique : les prix indiqués correspondent aux déclarations des paysans *Édé* ou *Mnông* ayant vendu des terres ou bien des allochtones déclarant avoir acheté leur terre à des *Édé-Mnông*. Par ailleurs, le mode de calcul ne tient pas compte de la surface vendue car les prix exprimés en millions de dôngs ont été calculés en fonction du prix à l'hectare indépendamment de la surface vendue ; la vente de petites parcelles est comparativement plus rémunératrice que celle des grandes. Commentaire : en retraçant diachroniquement les ventes de terre selon leurs valeurs et le type d'utilisation du sol, on peut noter une concentration des ventes entre les années 1997 et 1999 et la forte rémunération que procure la vente des terrains notamment après la hausse du prix du café. En cartographiant ces chiffres, on se rendrait compte que les terres situées en périphérie du bassin caféier sont majoritairement sous la forme de friche ou de cultures annuelles quelle que soit la date de la vente. Lorsque l'on sait qu'un hectare de café peut rapporter, à un prix moyen de 12 000 dôngs, environ 12 millions de dôngs, on comprend comment l'acheteur peut amortir rapidement sa caféière.

<sup>1169</sup> Plusieurs villages autochtones rencontrés se sont plaints des méthodes employées lors de la réquisition de ces espaces destinés à la recherche de l'Université à Ea Kao, à Ea Tiêu notamment. Ces plaintes sont mentionnées par V- Đình Lợi, 2000.

L'analyse des deux dynamiques qui ont touché une partie non négligeable des autochtones vivant dans le bassin caféier de la province du Dak Lak, révèle qu'ils ont vu, en plus des mobilités forcées causées par la guerre, à trois reprises leurs tenures foncières déstabilisées depuis 1975 : une première fois lors de la collectivisation et de l'incorporation dans les structures productives d'État, une deuxième fois lors de décollectivisation et une troisième fois lors du choix de vendre leurs terrains sous la pression des migrants et à cause d'une paupérisation accrue (voir exemples dans le *Tableau 15 Les prix de la terre par des paysans Édé et Mnông de 1990 à 2001*). Dans ces conditions, l'impossibilité de poursuivre des activités productives sur le long terme permet de mieux cerner la dégradation de la situation socio-économique. Contrairement à la vision essentialiste qui prétend que l'appauvrissement des autochtones est dû à une moins bonne capacité de maîtriser les techniques productives ou à un alcoolisme atavique, comme il est possible de l'entendre parfois, la paupérisation s'explique par les conditions socio-économiques et par les modifications de leurs territoires.

La vente de la terre par fragments contribue à leur propre déracinement matériel et spirituel. D'une certaine manière, cette dépossession peut être envisagée comme un démantèlement du support à la relation privilégiée que les autochtones ont au territoire. Alors que dans leur conception originelle et originale le sol et la culture ne font qu'un, l'adoption de nouveaux modèles sociaux renvoient à une disjonction de ce lien entre ces deux éléments fondateurs originels. Le sol est devenu un bien échangeable, consommable. Dès lors, il sort de la dimension constitutive de l'autochtone par des transactions capitalistiques et il s'échange sur le marché. Il est alors en partie transformé en capital foncier puis celui-ci est échangé contre du capital économique permettant d'améliorer les conditions de vie du groupe lui-même. En terme d'autochtonie, la dilapidation de cette partie constitutive de l'autochtone produit effectivement de la déterritorialisation physique et symbolique.

Par ailleurs, la vente de la terre et le cloisonnement qui lui est consécutif renvoient à un sentiment d'échec de la tentative d'autonomie, à la base de leur désengagement des structures productives d'État. Ces revers stratégiques sont liés à des causalités enchaînées : le manque de capital pour investir dans des caféières est dû à l'incapacité d'accumulation dans les fermes, il est lui-même le résultat de l'embauche de l'ensemble des familles autochtones dans ces structures et d'un manque d'autonomie paysanne dans le choix des activités productives.

Le départ des structures peut être analysé comme la volonté d'adhérer au mythe du "café-modernisateur". Certes cette adhésion n'a pas été totale mais elle est néanmoins le marqueur d'une volonté de partager une même ambition que la société nationale fondée sur l'acquisition de biens matériels. En sortant des structures productives d'État, quinze ans après leur intégration comme ouvriers journaliers et sous la dépendance des subventions alimentaires, les villages *Édé* n'ont pas pu accumuler, fonder des stratégies capitalistiques permettant de réussir le passage d'ouvrier à l'indépendance paysanne. Cette incapacité s'est donc traduite par des stratégies de survies participant à leur exclusion et à la production d'un discours d'auto-dévalorisation. Comme l'écrit Bernard Charlery de la Masselière au sujet des campagnes africaines, « le risque foncier de ne pas être en adéquation avec les

nouvelles règles qui, de façon légale et coercitive, s'imposent à tous, entraîne l'agriculteur dans un véritable engrenage : s'il ne valorise pas sa terre, il prend le risque de la perdre, et s'il ne la valorise pas correctement il prend le risque de perdre les moyens de le faire »<sup>1170</sup>.

Tant que les prix du café ont rémunéré convenablement les producteurs, l'engouement des paysans dans la caféiculture ne s'est jamais démenti puisque les surfaces se sont accrues dans le Tây Nguyễn de plus de 30 % par an de 1985 à 2000. Aujourd'hui, les terrains restants sont si étroits que seule une culture à forte valeur ajoutée permet de rentabiliser l'espace. Or le prix de cette culture, le café, dont la rentabilité est fixée par les paysans autour de 10 000 dôngs, a en 2001 chuté pour atteindre un prix cinq fois moins élevé.

Grâce à l'analyse de quelques exemples tirés de Cu M'gar et de Krông Ana et plus généralement des districts situés en plein cœur du bassin caféier, apparaît le fait que la dynamique d'entrée puis quelques années après de sortie ou de maintien dans les structures productives d'État est un élément déterminant dans le devenir de ces villages. En fonction des conditions locales et des marges de manœuvre des paysanneries, s'opère une profonde discrimination entre les groupes autochtones ayant fait l'objet des politiques d'attraction dans les structures productives d'État. Alors que ces structures peuvent être analysées comme un outil de domination, notamment dans leurs versions les plus répressives comme les camps de rééducation ou les nouvelles zones économiques destinées aux populations jugées hostiles au régime, observons les aussi comme un outil de socialisation et de protection des terres autochtones face à la force du marché foncier qui s'exerce de manière grandissante dans les années 1990. Cette dualité vis-à-vis des groupes autochtones doit être soulignée dans la mesure où l'intégration des populations s'est accompagnée bien souvent d'une spoliation au titre de la propriété collective de la terre, alors que les structures d'État constituent une garantie pour préserver leur finage lors de leur retrait de ces unités.

On se trouve face à deux modèles d'adaptation par rapport au nouveau contexte des réformes structurelles. Le premier est celui des villages qui prennent la voie de la "conciliation" avec l'État en ne revendiquant pas le retour de la propriété des terres et se "contentent" de la sécurité de son usage. En nouant un compromis avec l'État, ces familles se mettent sous la protection de l'État qui devient le seul garant du maintien des terrains ancestraux certes transformés, transposés et gérés d'une manière différente mais toujours présents.

En revanche, l'autre modèle des villageois *Édé* rencontrés participe plus à une revendication de leur autochtonie par le retour d'une autonomie passant par une sorte de "propriété" symbolique formalisée et exprimée par la sortie des fermes, comme une réponse à la discrimination dont ils ont parfois fait l'objet au contact des autres ouvriers. En croyant saisir l'opportunité de recouvrer leurs terres, ces villages autochtones ont senti durement la pression du contexte socio-économique du Dak Lak dans les années du "boom caféier". À travers ces deux modèles, l'un réformiste et l'autre plus radical,

---

<sup>1170</sup> Charlery de la Masselière B., 1999, p. 247.

sont données à voir deux perceptions différentes de la manière avec laquelle les villages appréhendent les vingt années qui se sont écoulées depuis la Réunification.

Une chance historique s'est présentée pour l'État de réaliser, sur l'exemple du "village culturel" de H'đing à Cu Dliê Mnông, un consensus large sur la positive participation *Édé* au développement de la région fournissant au passage un argument sur la cohésion des différents groupes que constitue le Viêt Nam et permettant aux autochtones eux-mêmes de se construire une nouvelle forme identitaire "moderne" conforme aux aspirations de consommation. De la même manière qu'au milieu des années 1960 certains *Édé* avaient tenté de s'intégrer à une "modernité" *via* le commerce<sup>1171</sup>, à la fin des années 1980 l'opportunité qui leur est offerte de "réussir" socialement grâce au café échoue en raison pour partie des présupposés tenaces qui rejettent dans un biologisme une infériorité. D'une certaine manière, la société majoritaire a tellement cru que les groupes autochtones étaient incapables de s'enrichir que cette croyance est devenue réalité.

Au lieu du "miracle économique", des villages ont vu leurs terres se réduire à tel point que sur les quelques surfaces disponibles on ne peut planter que du caféier car c'est le seul arbre qui rémunère suffisamment les quelques mètres carrés dont les plus pauvres peuvent encore disposer ; cet impératif participe ainsi à leur propre domination et au morcellement croissant des espaces. De ce point de vue, le caféier est non seulement une plante subversive, elle est aussi porteuse d'illusions dans la mesure où elle crée le sentiment d'une possibilité de richesse pour le plus grand nombre, alors que sa diffusion à grande échelle donnent des fruits amers : l'appauvrissement matériel de ceux qui les cultivent.

Face à ces difficultés croissantes, les autochtones paupérisés comme d'autres populations, dans le sillage des compagnies d'État, font appel à la mobilité pour résoudre les contradictions telles qu'elles se font jour au milieu des années 1990 dans le Dak Lak. Elle est alors une forme de recours dans la création ou la reconstruction de formes nouvelles d'autochtonie.

### 5.3.2 Les réseaux sociaux et l'ancrage territorial

De la même manière qu'à partir des années 1990 à Dak Lak les compagnies engagent un processus de conquête de terrains, les paysans se lancent aussi à la recherche de terres dans les zones périphériques avec en tête la question simple de la reproduction familiale. Face à un centre provincial dont le cloisonnement territorial est croissant et parallèlement à une rareté des terres, les paysans constatent que les perspectives d'avenir offertes aux nouvelles générations restent dans le domaine de

---

<sup>1171</sup> Voir remarques tirées d'Hickey G.C., 1982, p. 171.

l'agriculture faute d'avoir développé de nouvelles perspectives<sup>1172</sup>. Environ trente ans après l'arrivée massive des premiers migrants dans le Dak Lak, la construction des premières structures productives d'État et les premières initiatives de sédentarisation, se prolonge au milieu des années 1990 le cycle générationnel permettant de participer ainsi à la prospérité ou plus simplement à la reproduction de la famille et de la communauté.

La solution apportée par les paysans est la conquête des zones forestières afin de fournir à ces futurs actifs des moyens de production. Ces stratégies paysannes sont concomitantes avec les cycles du caféier lui-même. Avec plus de trente voire quarante années d'exploitation pour les caféières les plus anciennes, notamment dans les structures d'État, et sous le coup de problèmes environnementaux comme la sécheresse, le renouvellement des arbres est l'un des enjeux essentiels pour les planteurs du centre Dak Lak. S'ajoute aussi le cycle des prix du café qui depuis 1995 jusqu'en 2002 tend à militer pour un arrachage des vieux plants et à une éventuelle replantation. François Ruf dans *La parabole du cacao* fait une analyse similaire lorsqu'il distingue les premières et les secondes générations de migrants<sup>1173</sup> et lorsqu'il souligne les logiques paysannes liées au capital-forêt où les agriculteurs préfèrent l'extension des surfaces dans les marges à la replantation ou au recépage.

La volonté de participer à la poursuite des cycles de reproduction amène les différents paysans présents à Dak Lak à circuler sur le territoire. Cette circulation et la création de multiples ancrages renforcent la cohérence familiale et villageoise. À petite échelle les mobilités paysannes à Dak Lak pourraient donner l'impression d'un front de colonisation intégrant lors de son passage les terres "vierges", alors que l'analyse à grande échelle fait apparaître des constructions sociales et territoriales inter-reliées participant à la structuration de formes familiales d'ancrages. Cette avancée du front de colonisation s'opère par une multitude de stratégies individuelles et collectives permettant l'élargissement de l'espace de connaissance grâce l'essaimage de membres de la famille ou du village.

L'analyse des motivations paysannes à la recherche d'espaces périphériques ne prétend pas rendre compte de l'ensemble des formes de mobilités existantes dans les plateaux du Tây Nguyên<sup>1174</sup>. Les mobilités intra-provinciales sont abordées à partir de nos observations sur la manière avec laquelle des paysans reconstruisent un rapport au territoire. On distingue deux grandes catégories qui peuvent être analysées comme deux étapes distancées dans le temps d'un rapport au territoire. La première concerne

---

<sup>1172</sup> Le secteur primaire, à Dak Lak se renforce aux dépens des secteurs secondaire et tertiaire : calculée en valeur entre 1995 et 2001 (selon les prix comparés par rapport à 1994), la part de l'agriculture-sylviculture a augmenté de 72 % à 79 %, alors que le secteur industriel et de construction a baissé de 9 % à 6,5 % et les services de 18 % à 13 %. La population active du secteur primaire a crû de vingt-sept points passant de 61 % en 1991 à 88 % en 2001. Dans ces conditions de renforcement de l'agriculture comme sources principales d'emplois et de revenus (le café représente en 2000 plus de la moitié des revenus provinciaux), les perspectives sont restreintes pour la jeunesse et se limitent aux caféières. Cục thống kê tỉnh Đak Lak, 1992 ; Cục thống kê tỉnh Đak Lak, 2002.

<sup>1173</sup> Ruf F., 1994, p. 21.

<sup>1174</sup> Sont exclues de notre analyse les migrations pendulaires des travailleurs saisonniers et les migrations inter ou intra-provinciales des paysans sans terre.

les mobilités des groupes d'ethnies minoritaires allochtones où, dans leurs parcours migratoires, se lit la volonté de tisser un réseau social permettant l'ancrage social tout en reproduisant par la mobilité la ressource nécessaire aux pratiques de l'essart-brûlis. La seconde catégorie regroupe les paysans *Kinh* comme les paysans autochtones, selon des statuts socio-économiques différents et avec des conceptions du territoire dissemblables, qui tendent à reproduire les structures sociales auprès des nouvelles générations. De ce point de vue, ces dernières mobilités peuvent être considérées comme une migration mitotique<sup>1175</sup>.

Ces deux formes de mise en valeur des relations sociales sont abordées successivement afin de montrer comment les paysanneries sillonnent et réinventent des modalités de vivre le territoire.

#### a) Des paysans en quête de légitimités par la mobilité

Après avoir effectuée plusieurs centaines de kilomètres, une partie des migrants d'ethnies allochtones pour arriver dans le Tâý Nguyễn reproduit, en plus des déplacements forcés de la sédentarisation, des systèmes de mobilités consommateurs d'espaces forestiers. Selon des données fournies par le service de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques, en 1998, 1 900 personnes appartenant à des groupes d'ethnies minoritaires venues du Nord se sont déplacées librement à l'intérieur de la province, en moyenne trois ans après leur arrivée dans la province<sup>1176</sup>. Ce chiffre, selon des estimations du même organisme, devrait atteindre entre 5 000 et 7 000 personnes par an dans les années à venir et concerner principalement des groupes comme les *H'mông*, *N'ng*, *Tày* et *Dao* majoritairement<sup>1177</sup>. Ces réimplantations de minorités ethnolinguistiques dans les espaces forestiers denses sans le soutien de l'État sont relativement mineures par rapport aux flux entrants dans la province malgré quelques confusions statistiques<sup>1178</sup>. Elles sont cependant le signe de la reproduction par ces familles d'un mode de gestion de l'espace vis-à-vis des zones forestières

---

<sup>1175</sup> L'adjectif mitotique vient du nom mitose signifiant en biologie la division cellulaire produisant à partir d'une "cellule-mère" des "cellules-filles". En transposant ce processus au social, on veut souligner que ces migrations visent à créer une nouvelle cellule familiale à partir d'un premier noyau originel.

<sup>1176</sup> Moyenne obtenue sur l'ensemble des migrants d'ethnies minoritaires allochtones déclarés comme migrants à l'intérieur de Dak Lak en 1998, soit un total de 1 915 personnes regroupées en 369 familles. Hùynh Thị Xuân, 1998, tableau hors-texte. Voir *Carte 51 Des mobilités intra-provinciales de migrants spontanés d'ethnies minoritaires allochtones en 1998*, page 404.

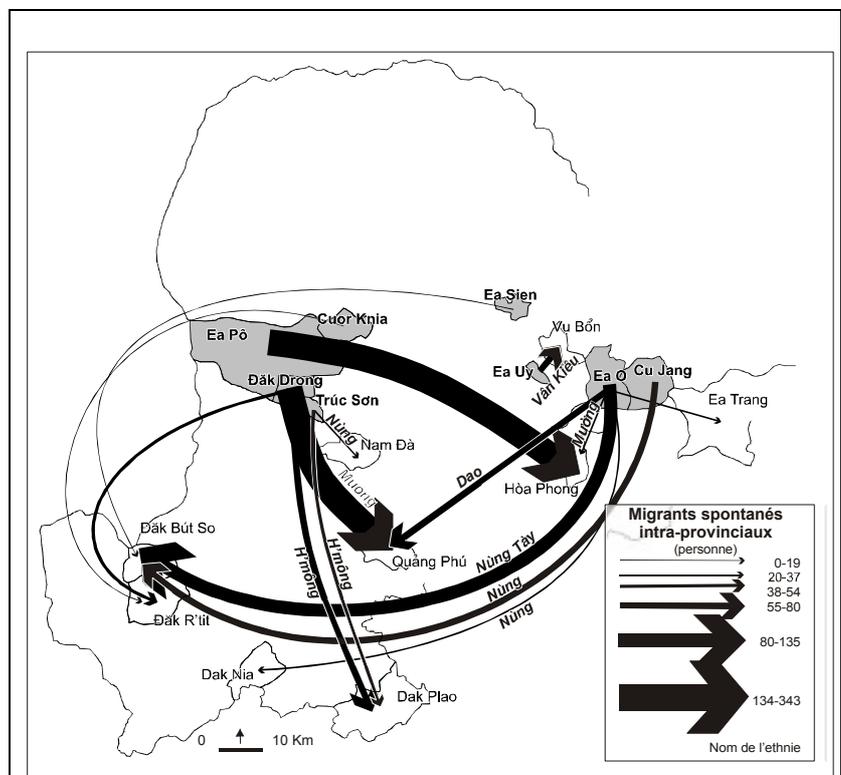
<sup>1177</sup> *Idem*, p. 37. Ces chiffres sont confirmés par les plans d'accueil des populations projetés à l'horizon 2010 : la province prévoit de s'occuper dans le cadre des programmes de sédentarisation et de nouvelles zones économiques de 15 700 familles venues de l'extérieur et de 4 300 familles de l'intérieur même de la province. Voir *Cục định canh định cư và vùng kinh tế mới, Ph- ng ỹn quy hoạch ãn dân kinh t m' i giai ão 2000-2010*, 2000, p. 19.

<sup>1178</sup> En effet, pour 1998, le département de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques indique dans un rapport que sur les 3 614 migrants spontanés dans la province de Dak Lak, 1 345 sont inter-provinciaux, 1 915 intra-provinciaux dont 356 appartiennent à des minorités autochtones. Si l'on se fie à ces données, les migrations inter-provinciales seraient moins importantes que les mobilités intra-provinciales. L'analyse des mêmes sources concernant l'année précédente (1997) et l'année suivante (1999) fait apparaître que les migrants spontanés inter-provinciaux sont supérieurs aux flux internes (respectivement 7 900 et 14 739 personnes). Les chiffres des migrants spontanés entrant à Dak Lak en 1998 sont, semble-t-il, sous-estimés dans la mesure où cette année tranche dans cette série statistique.

correspondant à la ressource essentielle de leur système productif entré en crise dans leur territoire d'origine.

Bien que les mobilités intra-provinciales ne soient pas le fait exclusif des migrants spontanés, cette propension à se déplacer à l'intérieur de la province a pour résultat leur implantation sur un grand nombre de communes dans la périphérie du Dak Lak. Le suivi de leur mobilité entre leur arrivée en 1995 et leurs réimplantations en 1998 laisse apparaître un mouvement migratoire du nord vers le sud de la province où les réseaux sociaux jouent un rôle important (voir *Carte 51 Des mobilités intra-provinciales de migrants spontanés d'ethnies minoritaires allochtones en 1998*). Par exemple, toutes les populations (*N'ng* et *Tày*) se rendant à Đắk Bút So sont originaires du même district dans la province de Lang Son. De la même manière, les migrants d'ethnies minoritaires allochtones se rendant à Đắk Plao sont *H'mông* et originaires de Cao Bang. Ainsi les correspondances géographiques et ethniques déterminées dans le cas des migrations inter-provinciales se poursuivent à l'échelle intra-provinciale.

Bien qu'il serait nécessaire par des enquêtes approfondies de valider ces réflexions, ces mobilités villageoises sont analysées comme la construction de relations entre différents pôles provinciaux au fur et à mesure des déplacements familiaux. Tan Boon Hwee dans son mémoire sur le commerce du café à Dak Lak<sup>1179</sup> cite des exemples de migrants *N'ng* circulant à l'échelle du Centre Viêt Nam, il confirme l'analyse selon laquelle les réseaux familiaux sont un élément central dans les décisions de mobilité, participant à



**Carte 51 Des mobilités intra-provinciales de migrants spontanés d'ethnies minoritaires allochtones en 1998**

Source : Huỳnh Thị Xuân, *Bỹo cỹo nhệng Uhh h- 'ng c-a vổn ẩu di dân từ nẩng thần ra nẩng thần lần nhệng v'ng dân ẩ n ẩnh c- ' tnh Ôak Lak* [Rapport sur quelques solutions concernant le problème des migrants ruraux dans quelques régions d'installation dans la province de Dak Lak], février 1998, tableau hors-texte : "Tổng hợp dân các tỉnh di c- tự do đến Đắk Lak (1/1/98-31/12/98)". Remarque méthodologique : ces données se fondent sur des relevés du service de la sédentarisation et des nouvelles zones économiques en 1998 et portent sur 1 286 personnes (une partie des données -correspondant à 370 personnes- n'a pas de coordonnées géographiques et n'est pas cartographiée).

<sup>1179</sup> Tan Boon Hwee Stan, 2000a, p. 121.

la formation de villages de même provenance géographique identifiés selon la province d'origine comme des villages nommés Thôn Cao Bang ou selon l'origine ethnique comme thôn *Thỹi*, thôn *Sedang* (commune d'Ea Kliêt). Cette sociabilité qui n'est pas sur le fond différente des constitutions villageoises *Kinh* ou *Édé* renforce l'apparent clivage ethnique du front pionnier. De la même manière que des villages portent les noms de groupes ethniques, ces rassemblements peuvent être analysés comme un moyen de faire face aux difficultés de la mobilité, surtout lorsqu'elle se traduit par des mouvements importants. En maintenant une unité fondée sur la famille, l'origine géographique et ethnique, la solidarité se voit renforcée et l'ensemble de la population a plus de chance de réussir une implantation.

Comme les exemples des forêts de Nam Nung et de Buôn Win l'indiquent, se crée une rotation des groupes qui ouvre la voie, par leur action de défrichement à la transformation des espaces forestiers en espaces de cultures annuelles et pérennes<sup>1180</sup>. Se confirme ainsi l'analyse selon laquelle les migrants spontanés d'ethnies minoritaires sont utiles par leurs défrichements (voir *supra* 5.1.2 *La fixation des minorités dans les marges du territoire*) : ils ouvrent les terres pour les paysans et les entreprises locales et permettent aux habitants de la commune où s'est effectué le défrichement de s'approprier, à la suite des migrants poursuivant leurs parcours, les espaces ainsi dégagés. Ces migrants libres intra-provinciaux allochtones circulent à l'intérieur même des espaces périphériques en s'éloignant toujours plus avant dans les zones forestières (voir *Carte 51 Des mobilités intra-provinciales de migrants spontanés d'ethnies minoritaires allochtones en 1998*). Cependant, ces zones du sud de la province vers lesquelles se dirigent ces flux ne sont pas "vides d'hommes" : en comparant cette carte à celle de la "pauvreté" notamment des *Mnông* (voir *Carte 42 La "pauvreté" autochtone à Dak Lak en 1999*), on constate qu'elles se superposent en grande partie<sup>1181</sup>. La direction des flux vers la partie sud-est et sud-ouest donne une image des conditions sociales dans lesquelles vivent ces populations car, mis à part les flux vers Đăk Bút So, les terres ne sont pas parmi les plus fertiles, elles sont celles aussi où la topographie est accidentée. Ces déplacements de la périphérie du bassin caféier vers des zones plus reculées et peut-être moins conflictuelles contrastent avec les choix de mobilités d'autres groupes, comme on l'observe dans le cas des logiques qui dictent les mobilités de certains *Édé* à Dak Lak.

---

<sup>1180</sup> Voir page 365 et suivantes sur la manière dont les fermes d'État tirent parti des défrichements illégaux qui sont effectués sur les espaces dont elles ont la charge.

<sup>1181</sup> Cet afflux de migrants dans le sud-est de Dak Lak coïncide avec la "pauvreté" autochtone ; les districts de Krông Bông et Lak ont des populations pratiquant l'essart-brûlis respectivement à 100 % et 98 % ; ces taux justifient pour une grande part leur classement dans la zone 3.

## b) Des autochtones et la reproduction familiale

La seconde catégorie de paysanneries diffère de la première dans la mesure où le rapport à l'espace et les mobilités correspondent à la reproduction et à la duplication du système familial où se projette son avenir sur un territoire maillé, déjà structuré par des réseaux sociaux solides. À la différence des migrants spontanés de la catégorie précédente, ces populations ne sont pas dans une logique de recherche d'un espace d'ancrage, elles sont plutôt dans une démarche d'élargissement de l'espace par construction de pôles différenciés et complémentaires.

Les mobilités intra-provinciales ne sont prises en compte que très partiellement par les statistiques vietnamiennes<sup>1182</sup>. Il est néanmoins intéressant d'analyser comment différentes populations d'autochtones et d'allochtones participent à la division et à l'extension de la cellule familiale et communautaire comme élément créateur de ressources. Dans le Dak Lak, comme dans d'autres espaces ruraux à travers le monde, la division familiale et le départ ne constituent pas forcément une forme de rupture avec l'espace du village<sup>1183</sup>. Ils peuvent être au contraire là pour renforcer le lien au village et à l'espace rural dans la mesure où les stratégies de mobilités répondent à une volonté d'aller chercher dans l'espace de la ressource pour rester sur le territoire. Selon des modalités différentes, les ethnies minoritaires tout comme le groupe majoritaire mettent en place des systèmes consolidant les liens au territoire et à la terre par l'installation de membres de la famille dans d'autres espaces que celui du foyer principal.

L'emploi du terme multipolarité –au sens de posséder plusieurs pôles– peut permettre de rendre compte des formes de construction spatiale où les familles paysannes s'appuient sur des réseaux reliés par différents points, parcourent ces liens sociaux afin de chercher et éventuellement trouver les terres. Par cette construction d'un "ailleurs" distant mais socialement proche, les paysans aussi bien *Kinh* qu'*Édé* remobilisent des représentations mentales des territoires où « les contacts dont vous disposez sont plus décisifs que la cohérence apparente des proximités géographiques »<sup>1184</sup>. C'est de cette manière que l'on peut comprendre comment des paysans peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres dans le Dak Lak pour aller acheter quelques mètres carrés de terre afin d'installer une nouvelle branche à l'arbre familial.

Ces différents marqueurs du territoire constituent autant de points d'ancrage par lesquels il est possible de construire une légitimité territoriale, c'est-à-dire une forme d'autochtonie où les lieux sont appropriés socialement avec l'implantation des enfants et économiquement avec l'achat de parcelles. Ce processus de reproduction sociale par la mobilité amène chaque population –les *Kinh* avec leurs réseaux vivaces alimentés par le compatriotisme, les autochtones avec leurs solides réseaux d'inter-

---

<sup>1182</sup> Les mobilités sont définies dans les recensements vietnamiens comme un changement d'habitat inter ou intra-provincial depuis au moins cinq ans. Voir méthodologie des recensements vietnamiens, Central census steering committee, 2000, p. 53. Les statistiques occultent ainsi les mobilités inférieures à cette durée comme les mouvements pendulaires.

<sup>1183</sup> Racine J.L.(dir), 1994, 400 p.

<sup>1184</sup> *Idem*, p. 339.

connaissance et d'inter-mariages- à sillonner le territoire du Dak Lak en quête de nouvelles modalités pour faire racine dans le territoire. Ainsi, comme l'écrit Geneviève Cortes, « les migrants ne cherchent pas à se désolidariser de leur communauté d'origine. La mobilité permet, au contraire, l'articulation simultanée de plusieurs espaces, de plusieurs lieux »<sup>1185</sup> qui contribuent selon les fonctions qui leur sont assignées à construire un nouvel espace social où se déploient les stratégies d'ancrage territorial.

Cette catégorie regroupe aussi bien les autochtones qu'une partie des *Kinh* les plus anciennement installés à Dak Lak car, au-delà des différences de pratique et de perception, ils s'inscrivent dans une forme d'autochtonie où le rapport au territoire n'est pas seulement un objet fonctionnel mais devient un élément identitaire. Pour approfondir ce point on examine dans un premier temps la manière avec laquelle des autochtones se meuvent sur le territoire et dans un second moment les modalités différentes de circulation de certains *Kinh*.

Dans le cas des autochtones, derrière un discours négatif et passif (« nous n'avons que... », « on nous a pris... » et « nous ne sommes pas capables de... »), se manifeste toute une gamme de stratégies où mobilités et complémentarités villageoises permettent à des groupes de faire face aux mutations sociales contemporaines. En effet, le néophyte peut s'étonner que des paysans déclarent des surfaces agricoles tellement réduites qu'elles font penser à la structure foncière morcelée du delta du Fleuve Rouge plus qu'à celle des plateaux. Des entretiens approfondis ont montré que les paysans ont un nombre de parcelles bien plus élevé que celui qu'ils déclarent au premier abord. Certes les surfaces ne s'accroissent pas de manière considérable mais révèlent une logique bien plus complexe. Ainsi, d'après nos enquêtes à peu près 25 % des autochtones déclarent, au final, posséder plus de deux parcelles disjointes<sup>1186</sup>. Se dessine pour les quelques paysans *Édé* rencontrés une forme de multipolarité et une perception de l'espace où les lieux connus sont mobilisés selon les stratégies et forment des complémentarités dans le temps et dans l'espace.

Pour illustrer ces questions, examinons les cas de paysans dans le village Win situé à une quarantaine de kilomètres de Buôn Ma Thuôt à vol d'oiseau, c'est-à-dire à deux heures trente environ en motocyclette. Dans cette partie de la commune d'Ea Kliêt, se créent dans les villages des formes de sociabilité en lien avec l'arrivée de nouvelles populations. Ce village de Win sert d'accueil à un certain nombre de migrants qui y trouvent un refuge social et foncier. En effet, cette zone, a fait l'objet d'arrivée massive de migrants de toutes origines en raison de sa notoriété à l'échelle provinciale et par ailleurs grâce à la ferme de Buôn Ja Wằm qui, comme c'est souvent le cas, a

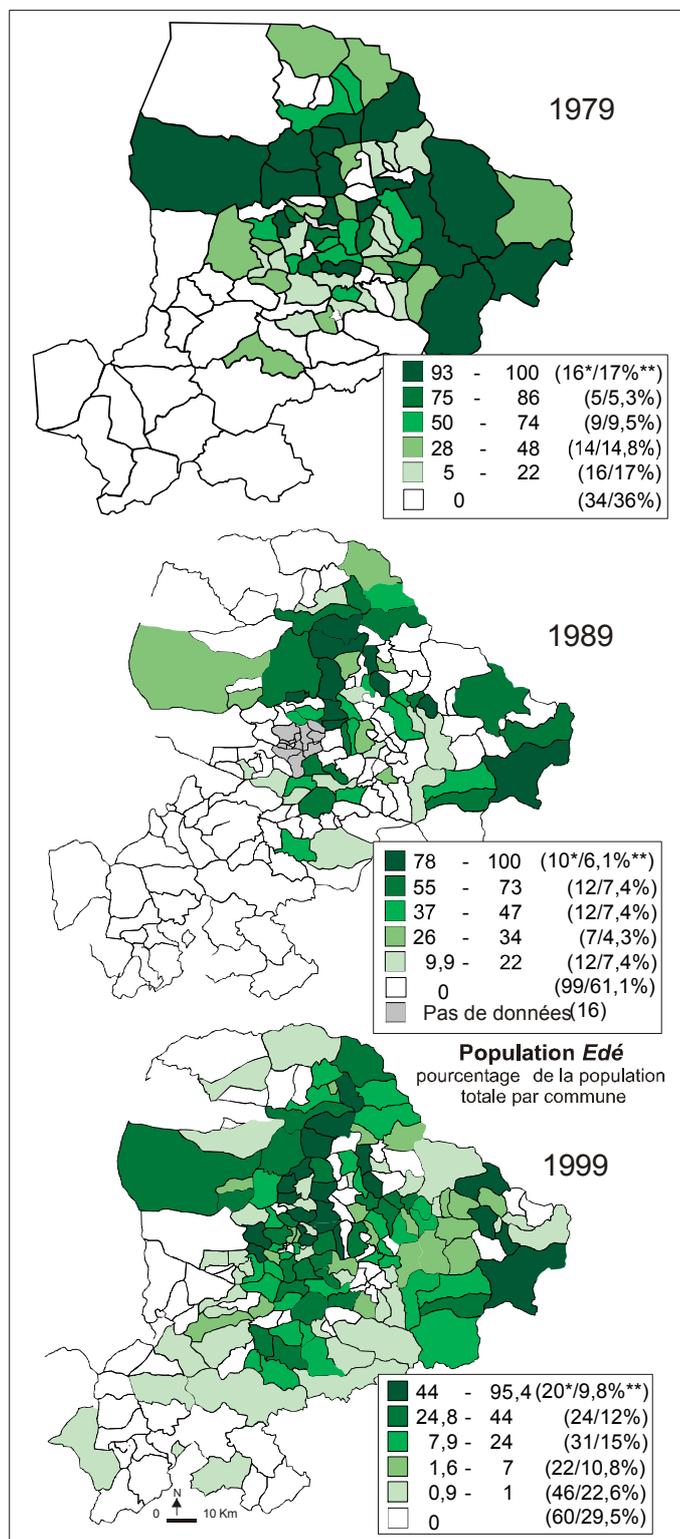
---

<sup>1185</sup> Cortes G., 2000, p. 317.

<sup>1186</sup> Résultats enquêtes de terrain, tous villages autochtones confondus. Globalement, plus on s'éloigne du centre de la province, plus le nombre de parcelles a tendance à croître. Cette remarque a également des implications méthodologiques sur les modalités d'entretien, en raison de la méfiance des paysans à déclarer spontanément le nombre exact de parcelles qu'ils possèdent ou utilisent.

repris le nom du village autochtone implanté localement. À l'intérieur de cette commune, le village Win a accueilli des migrants spontanés intra-provinciaux *Édé* venus du Krông Ana, quarante-cinq familles arrivées en 1995-1996, des villageois de Cuor Dang (Cu M'gar) ainsi que des *Jarai* arrivés en 1997, originaires de Kon Tum. Ces migrants ne sont pas installés là en achetant de la terre mais plutôt en demandant aux habitants du village de bien vouloir leur en céder une petite partie (don de deux sào par famille du village pour les migrants). Ainsi, la solidarité villageoise et l'intégration de populations extérieures au village reste un facteur d'intégration, d'éviter la paupérisation tout en permettant le ré-ancrage dans d'autres espaces.

Trois familles de migrants autochtones partageant un même parcours social et spatial permettent de mieux saisir les logiques des autochtones intégrés dans les structures productives d'État. Leur venue dans cette zone dépend d'une rupture avec ces unités : toutes les trois sont anciennement titulaires d'un contrat dans une compagnie de café et ont fait le choix de le céder à des membres plus jeunes de leurs familles. Pour justifier une telle décision ils évoquent, indépendamment des fluctuations des prix, la pression qui est exercée sur les contractants dans la course à la productivité. À ce contexte socio-économique, s'ajoute une pression démographique croissante dans



Cartes 52 La population Edé à Dak Lak de 1979 à 1999

Sources : recensement 1979 : ủy ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh t xã hội*, Buôn Ma Thuôt, 1981, planche n°42 ; recensement 1989 : Trần Thị Quê, Nguyễn Thị Hồng Phân, Trần Dang Tuấn, *Sô liêu thông kê các vùng thưa dân ở Việt Nam*, NXB Thống Kê, Hanoi, 1996, pp. 200-209 ; recensement 1999 : informations fournies par le Ministère de l'agriculture et du Développement rural, Buôn Ma Thuôt, 2001 (non publié). Remarque méthodologique : méthode de discrétisation cartographique par seuils "naturels" ; astérisque unique : nombre d'unité administrative ; astérisque double pourcentage du nombre d'unité administrative. Commentaire : l'évolution du peuplement des Edé à Dak Lak n'est en apparence pas très différente de celle des Mnông. Concentrés dans la partie nord-est, les Edé se sont diffusés dans l'ensemble de la province en l'espace de vingt ans. À noter cependant que dans cette période, notamment dans la décennie 1979-1989, une concentration des Edé dans quelques communes précises peut être attribuée à la politique de sédentarisation à marche forcée des années 1980. Cette analyse doit être pondérée par le fait que les communes se sont morcelées entre ces dates, ce qui a tendance à concentrer les groupes selon leurs localisation dans des unités plus restreinte. Il n'en reste pas moins vrai que les Edé ont en 1999 dépassé les limites du "pays" qui est tracé par les ethnologues (voir Carte 11 Le "pays Rhadé" colonial).

les zones intensément exploitées, laquelle conduit d'une certaine manière à une saturation foncière : les districts du centre (Buôn Ma Thuôt, Krông Ana, Krông Pak) plantés en caféiers ont les surfaces de terres agricoles les plus réduites (voir *Graphique 6 La répartition des terres agricoles par famille paysanne à Dak Lak en 1994*).

Le cas d'un paysan *Jarai* issu d'une ferme d'État -implantée à Kon Tum- et venu en 1995 s'installer à Buôn Win grâce aux liens noués avec sa nouvelle belle-sœur n'est pas très différent de celui d'une famille *Édé* originaire de la ferme agricole d'Ea Pok (mais habitant dans la commune de Cu Suê, Cu M'gar) qui est arrivée aussi au milieu des années 1990. La motivation du chef de famille est moins rattachée à un problème de terre (il indique que le terrain à Ea Pok est plus grand que celui qu'il a reçu du village) qu'à un mode de vie, compte tenu de l'exigence des fermes et de "l'injustice" du système contractuel. Son départ (en même temps que celui d'une dizaine de familles *Édé*) ne s'est pas traduit pour autant par une perte des terres situées dans la ferme car un petit frère du planteur a repris le contrat. De la même manière, un paysan *Édé* de quarante-huit ans, titulaire d'un contrat de coopération avec la ferme Ea Tiêu pour seulement cinq sào, a fait le choix de laisser sa maison de "modèle *Kinh*" à un de ses enfants et de reconstruire dans son nouveau village une maison longue (voir *Photographies 6 Parcours croisés d'Édé à Dak Lak : migration et sédentarité, n°1*). La motivation du départ pour ce paysan réside dans son surendettement vis-à-vis de la monoculture de café en raison du passage à partir de 1989 du système de subvention alimentaire à celui du contrat forfaitaire. Ce paysan a mis six ans avant de demander l'aide à ce village et d'arriver à Buôn Win en 1996. Ce laps de temps assez long indique que les dynamiques de transformations observables sont issues du Renouveau amorcé à la fin des années 1980, lorsque les réformes structurelles de l'économie et de la gestion foncière donnent leur plein effet. En analysant cas par cas le fonctionnement de ces paysans en rupture avec le système de production étatisé, on observe un système de complémentarité entre les parents qui sont allés dans les périphéries à la recherche de nouvelles terres et les enfants mariés restés au sein des structures : alors que les premiers sont plus intensément lancés dans la production vivrière, les seconds sont engagés dans la caféiculture d'État. En plus de cette stratégie de complémentarités des activités agricoles au sein de la famille élargie, on constate comment l'emprise sur le territoire est maintenue grâce à la continuité familiale selon une division générationnelle du travail. C'est en partie par ces mécanismes qu'il est possible de comprendre comment dans le temps le groupe *Édé* en particulier s'est diffusé dans la province tout en maintenant sa présence dans le cœur du bassin comme on peut l'observer sur les cartes diachroniques. L'exclusion sociale dont ils font l'objet ne s'est pas traduite entièrement par une exclusion géographique du centre provincial à petite échelle (voir *Cartes 52 La population Édé à Dak Lak de 1979 à 1999*) même si, à grande échelle comme on l'a abordé précédemment, les villages autochtones se trouvent peu à peu minorés dans l'espace du centre urbain.

Les paysans autochtones ayant préféré quitter leur village originel sous la pression d'une ferme d'État se trouvent cependant confrontés à une autre structure d'État dans leur village d'accueil en la présence de la ferme sylvicole de Win, installée dans la

commune d'Ea Kliêt (voir *Carte 47 La commune d'Ea Kliêt (Cu M'gar) et l'avancée du caféier entre 1995 et 1999*). En bonne gestionnaire et soucieuse de ses intérêts, la direction de la ferme demande à chaque nouvelle famille arrivant sur son territoire de signer un contrat, arguant de leur illégalité ; à ce titre, elle doit, pour pouvoir rester, s'intégrer dans la ferme. Seulement, à l'évidence les paysans ne souhaitent pas signer avec une nouvelle structure. Contrairement aux migrants spontanés qui ne possèdent pas de marge de manœuvre et qui ne peuvent d'une certaine manière justifier d'aucune forme d'autochtonie et d'attache au territoire hormis des arguments généraux sur la Patrie, le paysan *Édé* venu de la ferme d'Ea Pok (Cu M'gar) explique les raisons qui ont motivé son refus de signer un contrat avec la ferme sylvicole. L'argument employé est révélateur de la manière dont il conçoit sa légitimité à migrer et à utiliser de nouveaux espaces. En effet, la réponse qu'offre ce paysan *Édé* visité par des cadres de la ferme est la suivante « mon grand-père est mort là, je ne suis pas un migrant, je suis d'ici »<sup>1187</sup>. Alors qu'objectivement ce paysan pourrait être classé dans la catégorie de migrants spontanés intra-provinciaux, en revendiquant son attachement ancestral au lieu, celui-ci mobilise un argument d'autochtonie dans le sens où ce dernier s'ancre dans l'appartenance, réelle ou imaginaire, à la terre de son aïeul. Par delà la mobilité, l'appel à la légitimité des ancêtres et à la ré-appropriation de terrains occupés avant lui est une manière de ne pas rompre un lien avec le territoire qui renvoie à des espaces de liens, à des espaces sociaux qui ne sont pas joints d'un point de vue euclidien mais symbolique. Cette vision réticulaire du territoire est intéressante car l'autochtone peut faire valoir partout son autochtonie, invoquant un territoire repéré, utilisé et symboliquement approprié par les familles paysannes. Cette appartenance au groupe autochtone est une assurance contre l'accusation d'être étranger. En faisant valoir ses réseaux sociaux, cet autochtone peut revendiquer l'appartenance au territoire sur lequel il se trouve. On comprend toute l'importance qu'ont les réseaux de parenté qui sillonnent le Dak Lak, fondés sur des caractéristiques de l'organisation sociale des groupes autochtones. Conformément aux indications d'un informateur *Édé*, à l'occasion des mariages et au départ du mari dans la demeure de son épouse (système matrilocal) se créent des alliances entre familles permettant de nouer des liens entre différents villages<sup>1188</sup>. En rapprochant ces systèmes actuels des modalités de survie dans les années 1980 où des villages incorporés dans les fermes ont pu trouver des compléments de subsistance grâce à des villages autochtones situés en périphérie, on constate la persistance des réseaux connectés qui informe la pratique et la conception du territoire.

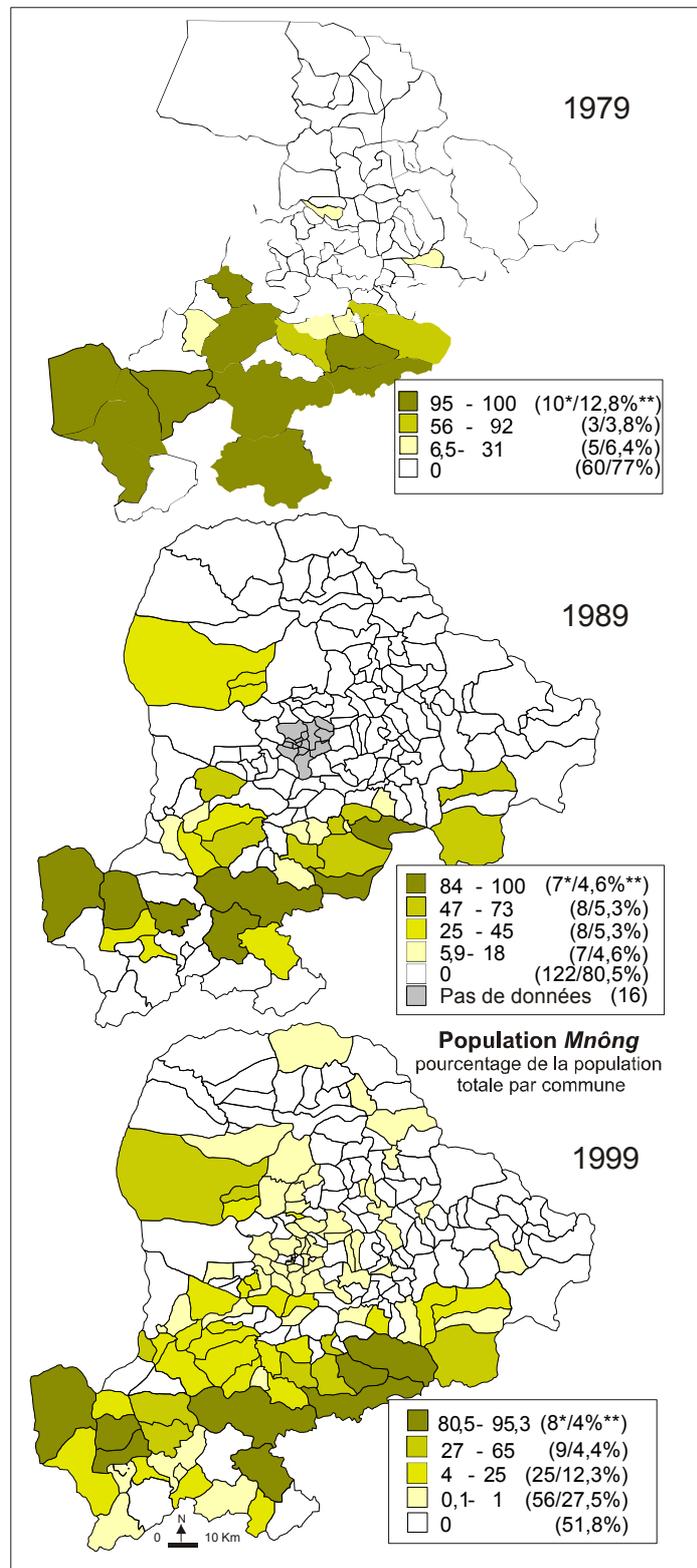
---

<sup>1187</sup> Entretien Ea Kliêt, district Cu M'gar, 2001.

<sup>1188</sup> Les décès sont, nous explique un informateur *Édé*, l'occasion pour les villages de se retrouver et de renouer des contacts distendus. C'est lors de ces rencontres que les villageois en difficulté mobilisent les réseaux en quête d'un village d'accueil.

Contrairement à ce que pourraient laisser croire les quelques familles rencontrées à Buôn Win, les logiques de multipolarités se retrouvent également dans d'autres villages n'ayant de liens avec aucune structure d'État.

C'est notamment le cas de la commune de Buôn Choar située dans la partie Nord-Est du district de Krông Nô créé en 1997. Cette commune portant un nom autochtone, n'a pas, jusqu'à peu de temps, d'Édé enregistrés, même si, au fil des entretiens, il est apparu qu'ils ont vendu les terrains aux migrants de différents groupes ethnolinguistiques arrivés là après 1992. Cette absence des Édé dans le registre communal et la vente des terrains par ces derniers – ce qui peut laisser logiquement supposer qu'ils en étaient les "usagers" et "propriétaires"- s'expliquent par la fonction que ces



Cartes 53 La population Mnông à Dak Lak de 1979 à 1999

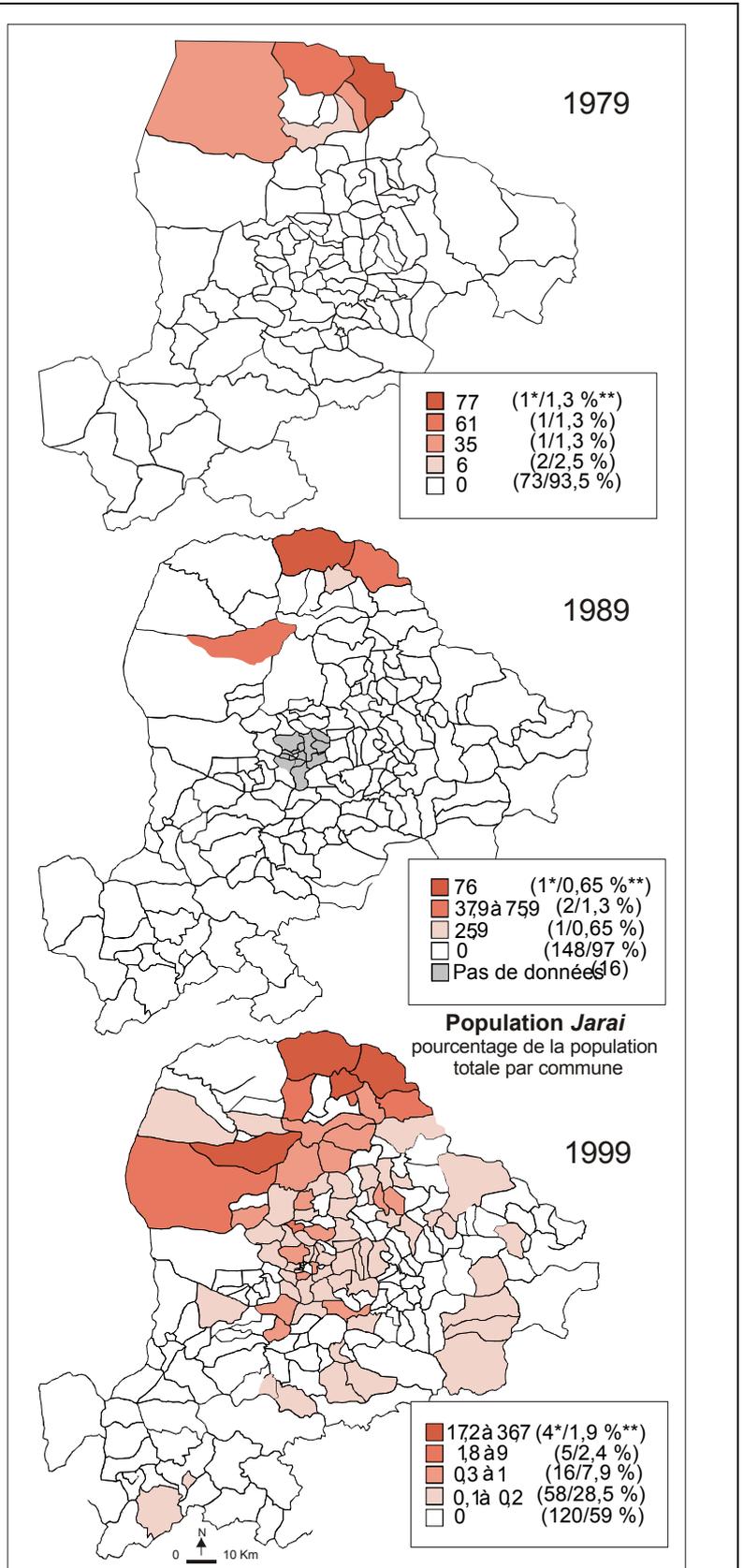
Sources : recensement 1979 : ủy ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh tế xã hội*, Buôn Ma Thuột, 1981, planche n°42 ; recensement 1989 : Trần Thị Quê, Nguyễn Thị Hồng Phấn, Trần Dạng Tuấn, *Số liệu thống kê các vùng thưa dân ở Việt Nam*, NXB Thông Kê, Hanoi, 1996, pp. 200-209 ; recensement 1999 : informations fournies par le Ministère de l'agriculture et du Développement rural, Buôn Ma Thuột, 2001 (non publié). Remarque méthodologique : méthode de discrétisation cartographique par seuils "naturels"; astérisque unique : nombre d'unité administrative ; astérisque double pourcentage du nombre d'unité administrative. voir indication dans l'encadré. Commentaire : en vingt ans l'implantation de Mnông à Dak Lak n'a pas subi de grands bouleversements. Concentré surtout dans la partie sud/sud-est, ce groupe s'est retrouvé au fil du temps dispersé dans d'autres espaces, notamment dans les communes connues pour leurs vastes réserves forestières (district de Buôn Don et de Krông Bong en 1989). Dans les dix dernières années (1989-1999) l'accélération de la mobilité des Mnông dans l'ensemble de la province est importante, puisque la part des communes non-peuplées de Mnông est passée de 80 % à 52 %. Cette dispersion doit être mise en relation avec les cartes de la pauvreté à Dak Lak faisant apparaître l'hypothèse que ces mobilités inter-provinciales proviennent des conditions de vie difficiles (voir Carte 42 La "pauvreté" autochtone à Dak Lak en 1999).

derniers attribuent à cet endroit. Les villageois de l'actuel Buôn Cuah Kplang ("village de sable, de pierre et de forêt", commune de Buôn Choar, district de Krông Nô), implantés durablement à partir du début des années 1990, sont originaires du village Trâp (commune de Buôn Trâp, district de Krông Ana) distant de quelques kilomètres, au-delà de la Srépok marquant la frontière entre les deux districts. Cette terre inondable constitue, avec d'autres espaces, une forme de réserve sur lesquels les villageois peuvent compter. Buôn Cuah Kplang a fait partie intégrante jusqu'à peu des mobilités pendulaires organisées en réseaux : les villageois de Buôn Trâp travaillent, selon un rythme alternatif dicté par les conditions météorologiques, tantôt les terres de Buôn Cuah Kplang tantôt des terres situées dans le district de Lak, selon un rythme de huit mois dans le premier endroit et trois dans le second, jouant ainsi de la complémentarité de la nature des terrains et du renouvellement de la fertilité causé par les crues de la Srépok passant en contrebas<sup>1189</sup>.

Ces pratiques sont révélatrices de la manière dont le village perpétue le système de la jachère, forme essentielle de la mobilité de l'essart-brûlis mais selon d'autres modalités avec la mise en réseau des parcelles. La représentation du territoire qui est véhiculée n'est pas fondée sur une occupation permanente d'un espace de culture mais plutôt sur la mise en cohérence d'un nombre multiple d'espaces. Cette pratique d'un territoire multipolaire centrée autour d'un noyau constitué par le village permet de comprendre comment dans certaines communes ou certains villages les autorités ne recensent administrativement aucun autochtone, alors que pour un village donné ces espaces sont partie intégrante de son territoire disjoint. Ces territoires morcelés renvoient à des représentations où chaque emplacement est un point dans une représentation réticulaire de l'espace. La pression démographique aidant, les différents groupes autochtones ont tendance à se diffuser sur l'ensemble du territoire provincial et dépassent l'ancien cadre restreint de leur "pays" (voir *Cartes 52 La population Édé à Dak Lak de 1979 à 1999*, *Cartes 54 La population Jarai à Dak Lak de 1979 à 1999* et *Cartes 53 La population Mnông à Dak Lak de 1979 à 1999*).

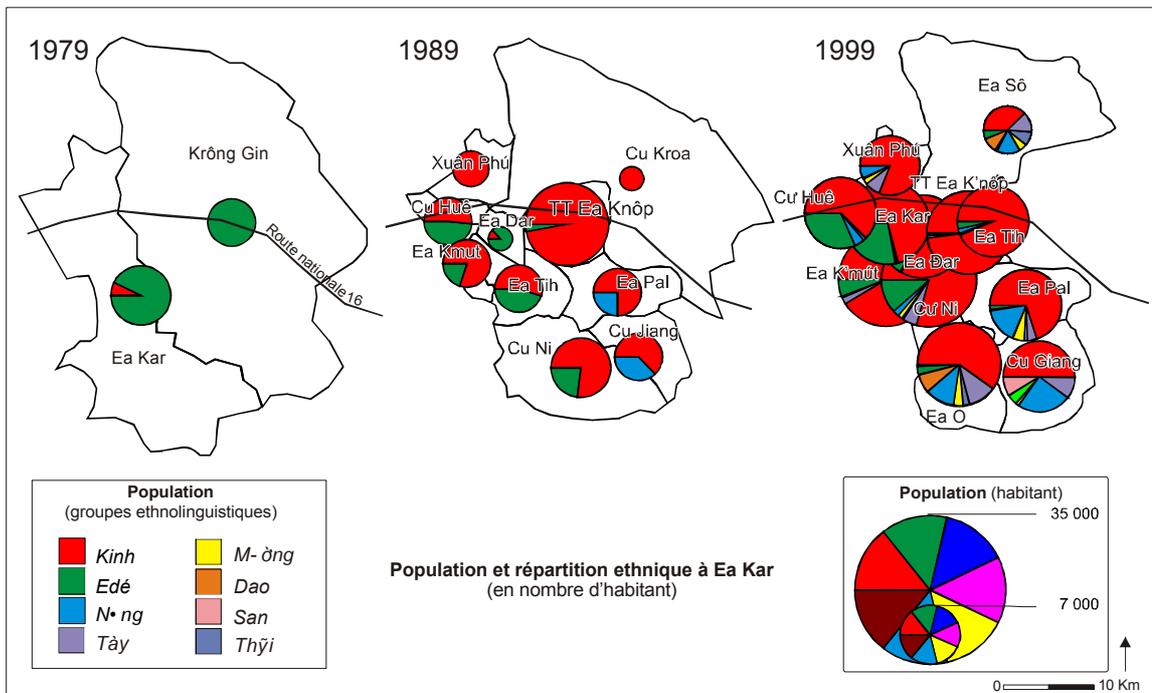
---

<sup>1189</sup> L'absence de caféiers dans ce village se justifie au regard des crues qui, régulièrement, inondent les terrains. À cet égard les paysans *Kinh* qui vivent à quelques mètres de là n'ont de cesse de se plaindre de la montée des eaux de la Srépok alors que les maisons sur pilotis *Édé* ne font pas craindre à leurs propriétaires les mêmes désagréments.



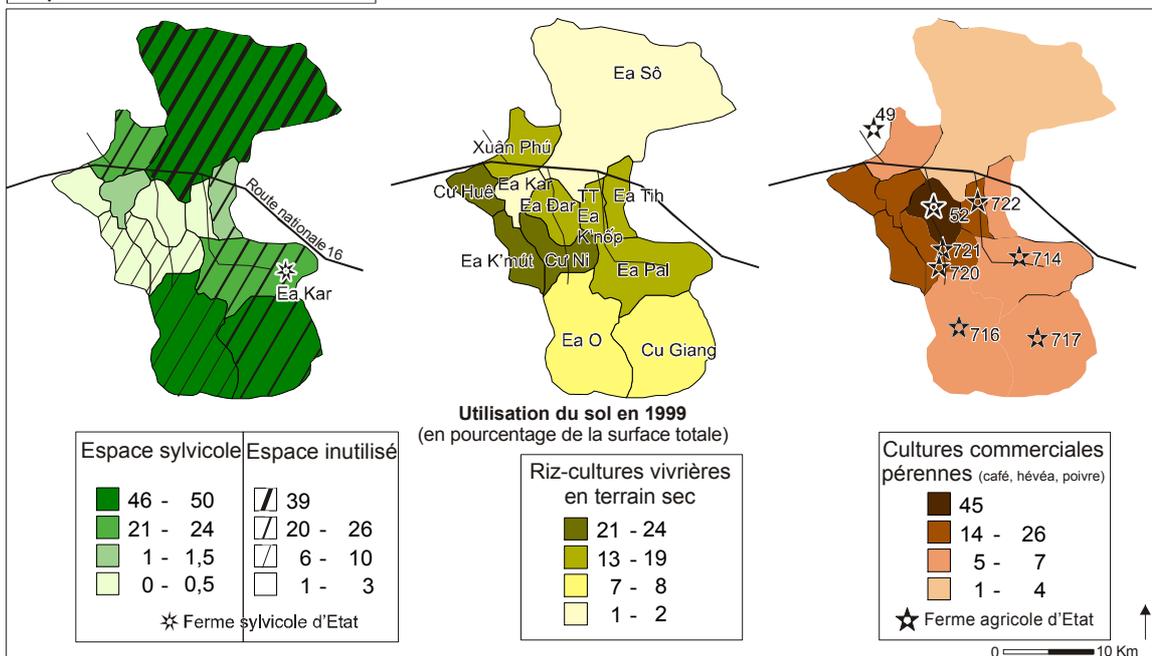
Cartes 54 La population Jarai à Dak Lak de 1979 à 1999

Sources : recensement 1979 : ủy ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh tế xã hội*, Buôn Ma Thuột, 1981, planche n°42 ; recensement 1989 : Trần Thị Quê, Nguyễn Thị Hồng Phân, Trần Dang Tuấn, *Số liệu thống kê các vùng thưa dân ở Việt Nam*, NXB Thống Kê, Hanoi, 1996, pp. 200-209 ; recensement 1999 : informations fournies par le Ministère de l'agriculture et du Développement rural, Buôn Ma Thuột, 2001 (non publié). Remarque méthodologique : méthode de discrétisation cartographique par seuils "naturels"; astérisque unique : nombre d'unité administrative ; astérisque double pourcentage du nombre d'unité administrative. voir indication dans l'encadré. Commentaire : comme les *Mnông*, les *Jarai* dans la province de Dak Lak se sont fortement dispersés tout en maintenant leur implantation initiale dans le Nord. Ces mobilités récentes s'inscrivent dans la pression généralisée qui se fait jour dans les plateaux au sujet de la reproduction des cellules familiales.



**Cartes 55 L'évolution de la population dans le district d'Ea Kar de 1979 à 1999**

Sources : 1979 : -y ban nhân dân tỉnh Đắk Lắk, *Ôak Lỏk tài nguyên thiên nhiên kinh t xã hội*, Buôn Ma Thuột, 1985, planche hors-texte (réserves méthodologiques sur les données voir *Carte 25 Les principaux groupes ethnolinguistiques par communes à Dak Lak en 1979*) 1989 : Trần Thị Quế, Nguyễn Thị Hồng Phấn, Trần Đăng Tuấn, *Số liệu thống kê cỷc v'ng th-a dân Việt Nam*, 1996, p. 204 ; 1999 : données démographiques fournies par Dak Lak Database management, cd rom, 2001 recoupées par les statistiques fournies par le bureau de la statistique du district d'Ea Kar.



**Cartes 56 Des utilisations du sol à Ea Kar en 1999**

Source : d'après Phòng thống kê huyện Ea Kar, *Niên giỷm thống kê 1999*, 2001, pp. 7 ; 12 ; 23.

Commentaire : la structure de l'utilisation du sol à Ea Kar s'organise autour de l'axe central reliant Buôn Ma Thuột à Ninh Hoa. De part et d'autre de cet axe, les vastes communes périphériques constituent des réserves forestières. En négatif de la présence forestière, les zones agricoles (caféiculture et riziculture pour l'essentiel) se structurent selon la topographie et la présence des fermes d'Etat les plus productives. Ces zones plus fortement exploitées correspondent à une forte densité humaine et à une concentration des populations *Kinh*. Les cartes diachroniques des maillages administratifs et des populations indiquent comment les zones situées au centre-ouest du district se sont morcelées, alors que les communes périphériques ont vu arriver les populations d'ethnies minoritaires. L'organisation ethnique du district dans ses grandes structures révèle un clivage entre mixité *Kinh-Edé* au centre et une présence forte de migrants allochtones dans les espaces forestiers. L'analyse de la commune de Xuân Phu a montré que ces différences se reproduisent aussi à d'autres échelles, voir *Cartes 26 La répartition des groupes ethnolinguistiques dans la commune de Xuân Phu (Ea Kar) en l'an 2000*.

Cette propension à mobiliser des espaces multiples se retrouve aussi dans le district d'Ea Kar où des villages autochtones utilisent des espaces multiples. Globalement ce district, dans sa configuration spatiale telle qu'elle est représentée (voir *Cartes 55 L'évolution de la population dans le district d'Ea Kar de 1979 à 1999* et *Cartes 56 Des utilisations du sol à Ea Kar en 1999*), se trouve structuré autour de l'axe routier construit par les colons, distinguant au nord des espaces de collines à la topographie tourmentée et à la qualité de sol médiocre et au sud de l'axe routier, en lieu et place de l'ancienne commune d'Ea Kar en 1979, des zones planes propices à la riziculture. L'exploitation de cette partie sud qui compose aujourd'hui ce district s'est donc faite beaucoup plus intensément que la partie nord. Le morcellement communal et la densité de population ainsi que l'installation de fermes agricoles d'État après 1975 témoignent d'ailleurs de son attractivité.

Par rapport à d'autres districts comme ceux du Cu M'gar ou de Krông Ana, les structures productives d'État n'ont pas mobilisé la main d'œuvre autochtone vivant sur place car elles appartenaient à l'armée et qu'à ce titre seuls les "militaires se sont engagés dans les activités économiques", exception faite de la ferme 720. Cela a conduit par exemple dans la commune de Cu Ni à une séparation de fait entre les villages *Édé* vivant près des axes routiers et des implantations *Kinh* au sein même des fermes. Ainsi, pendant toutes les années 1980, alors que les *Kinh* travaillent dans les rizières irriguées et les caféières de la ferme, les autochtones ont longtemps profité des terres des collines. Ce cloisonnement des activités et des espaces fréquentés entre villages et fermes s'est vite morcelé avec l'arrivée dans ce district tout au long des années 1990 de migrants spontanés<sup>1190</sup>. Parallèlement à ces arrivées, les planteurs-ouvriers ont commencé à mener des stratégies d'achat de terrains autour de la ferme sur les *rẫy* des *Édé* vendant peu à peu les espaces les plus fertiles tout en étendant les caféiers dans leurs jardins. L'achat de ces terrains a permis l'installation des membres de la famille des ouvriers et de leurs enfants de sorte que certains villages *Kinh* sont composés de parents collatéraux : dans la commune de Cu Ni, presque la moitié des membres des familles vit dans la même commune. Par le biais des voyages et des visites de familles, des paysans évaluent leurs chances de pouvoir s'implanter dans la région avec l'aide et le soutien des membres de la famille élargie. La présence de deux fermes, de parcelles de riz irrigué ainsi que la bonne desserte de cette commune par la route a fait de cette unité administrative la plus peuplée et la plus fortement engagée dans la caféiculture de tout l'espace du district : avec 1 476 hectares de cultures commerciales pérennes Cu Ni est le premier pôle productif<sup>1191</sup>.

En l'an 2000, les espaces des anciens *rẫy* autochtones de cette commune n'occupent plus que vingt-huit hectares au total, alors que cinq ans auparavant la

---

<sup>1190</sup> L'essentiel des flux de migrants spontanés à Ea Kar s'est effectué dans les années 1991-1995 avec 22 000 personnes contre 14 000 dans la période 1986-1990. Les provinces d'origines sont essentiellement Lang Son, Hai Duong, Ha Tinh et Cao Bang. Sur l'arrivée des migrants dans ce district, voir les *Cartes 29 Les migrants spontanés à Dak Lak de 1981 à 1999* et le tableau en *Annexe 10 Les migrants spontanés par provinces d'origine et par districts de destination à Dak Lak*.

<sup>1191</sup> Cục thống kê tỉnh Đắk Lắk-Phòng thống kê huyện Ea Kar, 2000, p.23.

surface de riz pluvial sur l'ensemble de la commune s'élève à plus de neuf cents hectares<sup>1192</sup>. Les trois villages *Édé* de la commune de Cu Ni (Buôn Ega, Buon Ea Pam et Buon Ea Knôp) qui utilisaient les terrains de riz pluvial, ont donc dû, à mesure qu'ils étaient occupés et vendus, se tourner vers les marges du district : Ea Sô et Ea Ô, deux communes où les espaces considérés comme "non utilisés" et forestiers à Ea Kar sont en 1999 les plus vastes. Conséquemment, en 2001, ces trois villages déclarent avoir entre 50 et 95 % des familles exploitant des terrains dans ces deux dernières communes<sup>1193</sup>. Par la mise en place de ces stratégies d'extension hors des environs immédiats des villages, les habitants trouvent des stratégies permettant de faire face au cloisonnement territorial des noyaux villageois en 2001 ceints de maisons *Kinh*. Aller dans une de ces deux communes ne correspond pas à la conquête de nouvelles terres au sens de la colonisation, en mobilisant opportunément des liens sociaux, les villageois considèrent aller sur d'anciennes terres.



*Photographies 6 Parcours croisés d'Édé à Dak Lak : migration et sédentarité*

Photographies de l'auteur, 2001, district de Cu M'gar.  
 Commentaire : la première photographie illustre une famille *Édé* qui, en raison d'une insuffisance de terrains agricoles dans une ferme d'État, a migré dans les espaces périphériques encore disponibles, dans le village Win. L'affiche collée sur la partie frontale de la maison longue est relative aux manifestations de février 2001 à Dak Lak. Bien que la question n'ait pas été évoquée avec cette famille, on peut supposer que les paysans affichent leur adhésion à la politique officielle vis-à-vis de l'État qui est de revendiquer l'unité pluriethnique du Viêt Nam ; on peut supposer aussi que l'affiche a été apposée par la police locale comme un signe distinctif et d'avertissement suspectant la famille d'être tentée de revendiquer un retour des terres ancestrales, en raison de son parcours social marqué par l'obligation d'une mobilité.

La seconde photographie représente une maison du village H'ding dans la commune de Cu Dliê Mnông (Cu M'gar), cité par les médias comme l'emblème de la réussite autochtone à Dak Lak. Sur la photographie nos accompagnateurs (policier et professeur *Kinh*) prennent la pose devant un emblème de la modernité.

<sup>1192</sup> Parallèlement à cette baisse de l'essart-brûlis dans la commune, notons que les surfaces comptabilisées comme portant des cultures pérennes sont passées de 740 ha en 1995 à 1 200 ha en 2000. Statistiques du Comité populaire de la commune Cu Ni mises en perspective et expliquées par un ancien cadre *Édé*. Selon les planifications à l'aune de 2005, le riz pluvial devra avoir totalement disparu. Phòng thống kê xã C- Ni, 2001.

<sup>1193</sup> Entretien Cu Ni, district Ea Kar, 2001.

Par ces logiques de multipolarité, il est possible de saisir non seulement comment les villageois peuvent subvenir à leurs besoins autrement que par les quelques mètres carrés du terrain d'habitation, mais aussi comment des stratégies de diversification agricole sont élaborées ; dans la majorité des cas interrogés aussi bien à Cu Ni qu'à Ea Sô, les jardins d'habitations sont occupés entièrement par les caféiers, alors que dans les espaces productifs situés à une dizaine (Ea Ô) ou à une trentaine (Ea Sô) de kilomètres, les cultures vivrières et les arbres fruitiers sont privilégiés<sup>1194</sup>. Ainsi, au morcellement des parcelles, répond une pluralité de pratiques agricoles où le caféier est systématiquement concentré autour des habitations, alors que les cultures annuelles et vivrières sont privilégiées dans les espaces périphériques. Cette logique de disposition spatiale des cultures agricoles correspond à leur valeur et aux infrastructures nécessaires pour les mettre en œuvre ainsi qu'à la surveillance dont les arbustes doivent faire l'objet.



*Photographie 7 Le maintien d'activités artisanales familiales Édé dans une maison longue*

Photographie de l'auteur, 2001, district de Cu M'gar. Commentaire : avec de la laine achetée en ville, les femmes confectionnent d'admirables articles tissés. Voir à ce sujet un article de Jérémie James, "Symbolisme et représentations du corps : regard sur les objets tissés des *Edé Kpa* de Buôn Ma Thuôt", *Aséanie*, n°7, 2001, pp. 79-114.



*Photographie 8 Une famille Édé paupérisée ayant adopté l'habitat "standard"*

Photographie de l'auteur, 2001, district de Cu M'gar.

<sup>1194</sup> Cette complémentarité dans les activités agricoles n'a pas été perçue lors de nos premières enquêtes de terrain (Ea Tam, 1998), en raison de nos questions privilégiant la seule caféiculture.

À travers des enquêtes menées sur l'histoire des villages du Dak Lak, se donne à voir une géographie complexe où les paysanneries ont effectivement adopté la sédentarisation et le café conformément au modèle martelé pendant plus d'un demi-siècle mais sous des formes différentes et plus riches que celles qui leur ont été préconisés, en multipliant et en associant les espaces. La mise en connexion de différents terrains agricoles n'est pas nouvelle chez les autochtones comme en témoigne la carte dressée par Albert-Marie Maurice chez des *Mnông* en 1937 (voir reproduction *Carte 57 L'espace de culture d'un village Mnông en 1937*) ou comme l'indique au début des années 1960 Anne de Hautecloque-Howe au sujet des *Édé* : « les champs se trouvent dispersés autour du village par petits groupes de trois ou quatre dans un rayon de 200 à 400 m »<sup>1195</sup>. Ces espaces de *rãy* cultivés par un village parfois à plusieurs dizaines de kilomètres renvoient à la capacité des villages à se scinder et à fonder une nouvelle entité sur un nouvel espace. C'est ce type de fonctionnement qui explique la création du village de Buôn Ko ("Ko" est une essence d'arbre<sup>1196</sup>) dont les fondateurs sont issus d'une partie du village d'Alé A, venus planter un nouveau village sur des terrains qu'ils ont exploités auparavant. On comprend dès lors mieux comment les autochtones s'autorisent à revendiquer des espaces et comment la perception d'espace "non utilisé" ne renvoie pas nécessairement à une absence d'appropriation à la fois symbolique et concrète. Si le système agricole des autochtones est fondé sur la complémentarité des espaces, comme on a pu le constater dans certains villages autochtones, le fait de priver un village d'une partie de ses terres amène à une désarticulation du système agricole en le rendant dépendant de la caféiculture en bonne place autour de la maison.

L'idée émise par François Ruf, selon laquelle les autochtones peuvent modifier leurs pratiques d'exploitation du sol, trouve une réponse plus nuancée. L'adoption de la caféiculture par les villages *Édé* ne s'est pas traduite par des perceptions opportunistes de la ressource. Selon la capacité des communautés à mobiliser des espaces complémentaires, se dessinent des formes territoriales plus ou moins éclatées ; ce morcellement ne constitue pas une rupture au territoire comme le cloisonnement administratif l'a produit mais participe au contraire à multiplier les pratiques agricoles complémentaires.

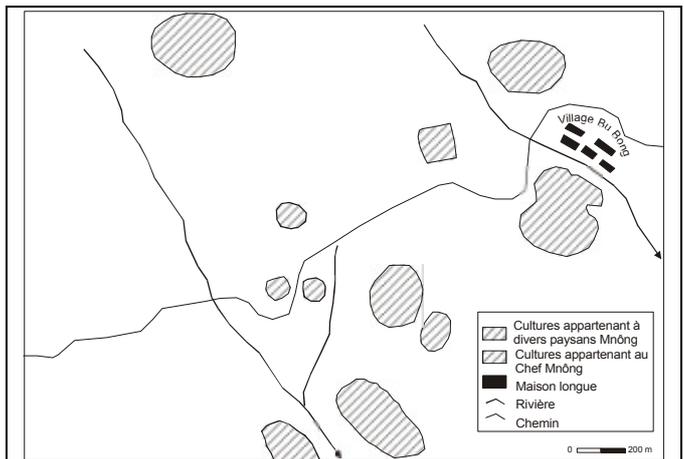
---

<sup>1195</sup> De Hautecloque-Howe A., 1987, p. 37.

<sup>1196</sup> Il ne nous a pas été possible de déterminer le type exact d'essence de l'arbre.

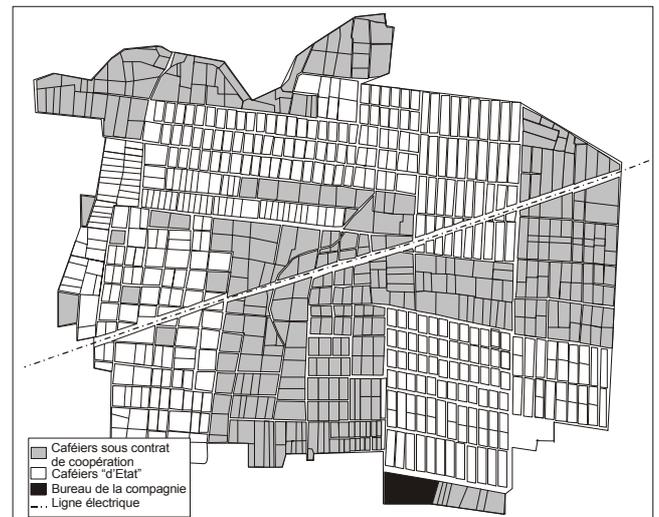
La gestion foncière et la perception des territoires se sont considérablement modifiés ; en 2001 il faut aller à plusieurs dizaines de kilomètres au loin pour trouver des ressources utilisables (terre fertile, eau, forêt...). La sédentarisation et les transformations de la territorialité autochtone par l'adoption de la caféiculture, ainsi que les contradictions de ce système monoculturel et intensif, donnent lieu à la réinvention de la gestion et de l'organisation du territoire agricole ; celle-ci se réalise par la diffusion au loin de membres de la famille et par la connexion de parcelles différenciées, fabriquant des espaces de circulation et d'habitation élargis à l'échelle de la province.

À ces stratégies de constitutions de terrains agricoles, correspond aussi pour certains villageois la création de nouveaux villages, au sens administratif du terme, comme l'attestent les statistiques démographiques : entre 1995 et 2000, la population *Édé* de Cu Ni a baissé de 37 % (soit trois cent soixante-douze personnes), alors que les communes d'Ea Sô et Ea Ô ont respectivement gagné six cent trois et cent vingt-six personnes d'ethnie *Édé*<sup>1197</sup>. À partir de ces chiffres on peut évaluer l'attractivité que représente, pour les familles des villages alentour ou plus éloignés, la présence de terre d'un accès relativement aisé et



**Carte 57 L'espace de culture d'un village Mnông en 1937**

Source : d'après Maurice A.M., *Les Mnông des hauts plateaux, vie matérielle*, Harmattan, Paris, 1993, p. 29. Commentaire : remarquons dans cette représentation schématisique de l'espace la forme dispersée des champs cultivés appartenant à des membres des familles bien déterminés. Contrairement à la vision "collectiviste" du travail des champs chez les groupes autochtones du Centre Viêt Nam, les familles travaillent des parcelles qui leur sont dédiées dans le cadre d'un travail d'entraide à l'échelle villageoise. Les cadres vietnamiens ont sans doute vu dans ces organisations productives une trace d'un "communisme primitif" justifiant leur volonté de les voir évoluer jusqu'à un communisme moderne tel qu'il est présenté territorialement parlant ci-dessous.



**Carte 58 Les caféières d'ouvriers Édé d'une ferme agricole d'État en 1998**

Source: Compagnie Ea Tul, commune Ea Tul, district Cu M'gar, 2001. Commentaire : avec cette carte de la compagnie Ea Tul dont l'essentiel de la population ouvrière est d'ethnie *Édé*, on constate la manière dont l'espace agricole est conçu sur un mode fonctionnel. Les espaces d'habitation non représentés sur la carte suivent le même principe quadrillé tel qu'il est observable partout où s'est appliqué le programme de la sédentarisation avec des parcelles familiales individualisées où sont installées pour l'essentiel des familles avec leurs maisons longues traditionnelles.

<sup>1197</sup> Statistiques sur Danida daklak database management system, 2000, support cd rom, sous répertoire Ea Kar, fichier "dân sô va lao đông".

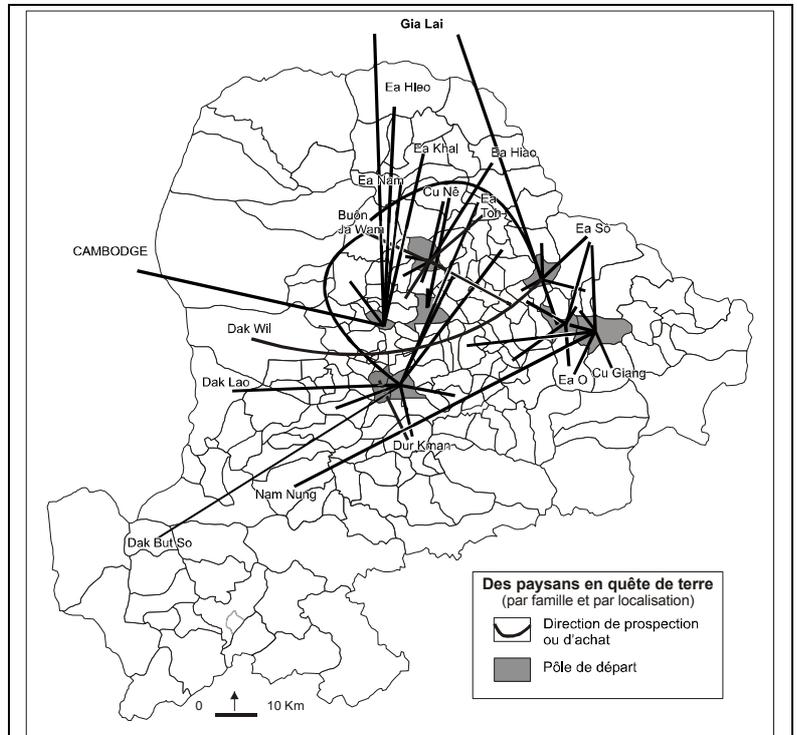
considérée comme portant des forêts mais en réalité depuis longtemps déjà défrichée.

Tout semble indiquer que dans les stratégies d'implantation excentrée se construit un discours de ré-appropriation de la mobilité ancestrale dans un effort de remémoration et de réinvention d'une légitimité perdue. Face à la baisse des prix du café en 2000 et 2001, les paysans habitant à Cu Ni mais séjournant plusieurs mois dans l'année à Ea Sô, ne sont pas contestés par une population constituée de migrants arrivés quelques années auparavant. Seulement, comme il apparaît nettement sur les cartes diachroniques de ce district, cette dynamique d'arrivée dans les communes périphériques n'est pas le seul fait des villageois *Édé*, mais aussi –et surtout- le fait de groupes de migrants venus du Nord principalement dans les communes de Cu Giang et d'Ea Pal (voir *Cartes 55 L'évolution de la population dans le district d'Ea Kar de 1979 à 1999*).

De manière générale, pour toutes les familles autochtones dont on a suivi les stratégies de mobilité, on remarque que celles qui ont changé d'habitat ou effectué une extension des surfaces cultivables, sont des populations qui, suite à des histoires de vie difficile, se trouvent, au sein même de leur groupe, parmi les plus démunies économiquement. Cette frange de la population, en rupture avec des fermes agricoles à la suite de contrats exigeants ou bien en manque de surfaces agricoles, trouve dans la mobilité une alternative satisfaisante faute de pouvoir faire face aux contraintes démographiques et environnementales. Les paysans réinventent sur ces espaces dilatés et fragmentés une autochtonie.

Pour les paysans ayant migrés plusieurs décennies auparavant la mobilité prend une forme toute différente même si elle répond aux mêmes objectifs de reproduction sociale. Pour revenir à Ea Kar, alors que les *Édé* sont tournés vers les espaces périphériques en raison de la perte de leurs terrains à proximité de leurs villages, des *Kinh* en revanche, du fait des conditions d'installation, ont mené des stratégies d'ancrage villageois autour des différentes fermes d'État. La reconstitution à l'échelle du district de différents territoires sociaux a facilité l'ancrage territorial de ces populations d'ouvriers arrivés après guerre (voir *supra 4.2.3 L'implantation des allochtones*). La caractéristique des paysans des fermes d'État 720 et 714 réside dans la durée de leur ancrage et dans l'homogénéité de leurs parcours. En effet, ces ouvriers sont des migrants organisés et appartiennent pour la plupart à la même province d'origine. Sur quinze foyers *Kinh* rencontrés dans les deux communes de Cu Ni et d'Ea Pal, onze sont arrivés avant 1986 dans le cadre du programme d'organisation des fermes. Ces derniers sont tous aussi contractuels ou anciens ouvriers de fermes, âgés en 2001 entre quarante-trois et soixante-dix ans. Sur les quinze *Kinh*, dix expliquent être arrivés grâce au soutien familial ou avoir facilité l'implantation de membre de leurs familles. Parmi eux, quatre sont installés dans le même village, deux dans la même commune et quatre dans un autre district de Dak Lak. Certains paysans ont mené des stratégies d'acquisition de terres pour leurs enfants dans des espaces périphériques, un à Nam Nung par l'achat de 2,2 hectares à des *Édé* par l'intermédiaire des associations de compatriotes. Une autre famille, dont le chef est cadre dans la ferme 714, a divisé ses terres de sept hectares pour ses enfants.

Tout comme pour les autochtones où les liens de parenté permettent de fonder des stratégies de mobilité, les associations de compatriotes ne servent pas seulement à revivre des origines sociales et territoriales communes. Constituées en réseaux sociaux, elles sont mobilisées pour créer des liens entre des populations disséminées dans les différentes communes, districts et provinces du Tây Nguyên (voir *Cartes 60 La population Kinh à Dak Lak de 1979 à 1999*). En plus de partager le *bỹnh ch-ng* (gâteau de riz gluant de forme carrée) lors de la fête du Têt, les "compatriotes" utilisent les réseaux, au moment des réunions annuelles des associations, pour se renseigner sur la situation foncière de telle ou telle commune, sur la possibilité d'acheter des terres et de nouer des contacts profitables ; ceux-ci sont l'occasion de séjourner quelques semaines sur place, le temps de négocier l'achat de terrains, de transmettre les savoirs et de faire connaître à tout le village natal les endroits « où tout pousse sans engrais ».

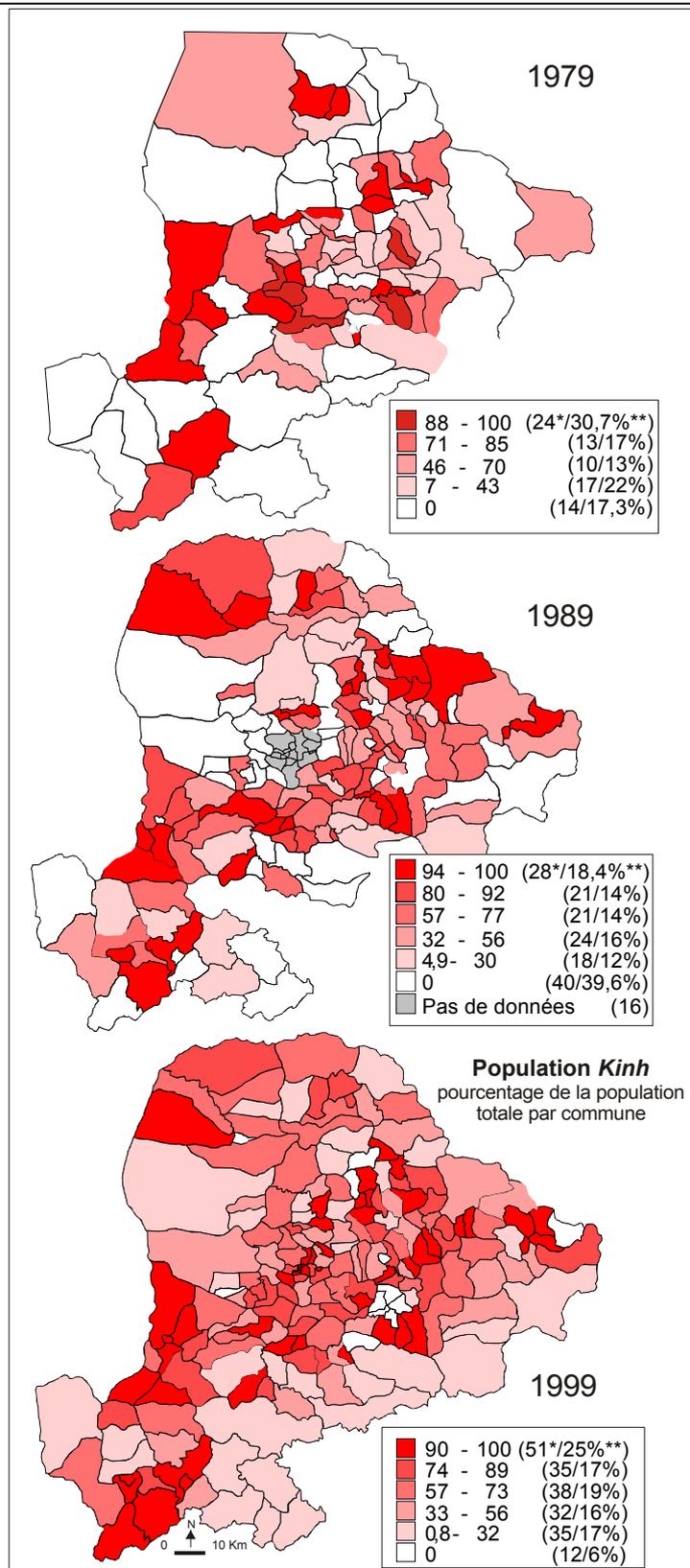


**Carte 59 Des paysans à la recherche de terre à Dak Lak depuis 1995**

Source: enquêtes de terrain, 2001. Remarque méthodologique : les mouvements d'origine et de destination dessinés sur cette carte synthétique s'appuient sur les déclarations de paysans rencontrés et sur les indications fournies par des chefs de villages ou de communes sur la propension des villageois à partir rechercher des terres. Par conséquent, les lignes ne sont pas proportionnelles au nombre de familles indiqué ; l'échantillon regroupe l'ensemble des groupes ethnolinguistiques confondus à l'exclusion des ethnies minoritaires allochtones. Commentaire : cette carte traduit mal la complexité de la capacité paysanne à aller chercher des espaces à l'extérieur de leur commune d'habitat car elle ne tient pas compte des achats à l'intérieur même de la commune ; notons néanmoins que les communes les plus sollicitées ont gagné une réputation de "zone libre" où l'on n'hésite pas à parler à mots couverts de forêts facilement accessibles (c'est-à-dire de fermes incapables de maintenir leur espace). Contrairement aux migrations d'ethnies minoritaires allochtones, les zones de conquête agricole sont les plus prisées par les autochtones et les Kinh (voir *Carte 51 Des mobilités intra-provinciales de migrants spontanés d'ethnies minoritaires allochtones en 1998*).

Le maillage de liens inhérent aux associations et structuré autour des fermes agricoles constitue aux yeux des paysans anciennement installés une sociabilité renforçant le sentiment d'autochtonie.

Le rôle des structures productives d'État se retrouve au moment où grandissent à Dak Lak les nouvelles générations des "populations de nouvelle économie" arrivées après 1975. La question de l'implantation des jeunes générations de *Kinh*, nées pour la plupart à Dak Lak, trouve une forme de débouché dans la constitution de succursales par les plus importantes compagnies d'État. En effet, les territoires des fermes installées dans le cœur du bassin caféier sont de plus en plus exiguës et la contrainte de retour des terres aux paysans *via* les communes est de



Cartes 60 La population Kinh à Dak Lak de 1979 à 1999

Sources : recensement 1979 : ủy ban nhân dân tỉnh Đak Lăk, *Ôak Lôk tài nguyên thiên nhiên kinh t xã hội*, Buôn Ma Thuôt, 1981, planche n°42 ; recensement 1989 : Trần Thị Quê, Nguyễn Thị Hồng Phân, Trần Dang Tuấn, *Sô liêu thông kê các vùng thua dân o Việt Nam*, NXB Thông Kê, Hanoi, 1996, pp. 200-209 ; recensement 1999 : informations fournies par le Ministère de l'agriculture et du Développement rural, Buôn Ma Thuôt, 2001 (non publié). Remarque méthodologique : méthode de discrétisation cartographique par seuils "naturels"; astérisque unique : nombre d'unité administrative ; astérisque double pourcentage du nombre d'unité administrative. Commentaire : en vingt ans les *Kinh* se sont diffusés dans le Dak Lak à tel point qu'ils sont présents dans toutes les communes. Leurs implantation majeure se rattache aux pôles urbains. Cette présence, urbaine et rurale, en fait le groupe le plus répandu à Dak Lak grâce aux flux très importants et aux réseaux de compatriotes qui facilitent les mobilités inter et intra provinciales.

plus en plus forte. L'embauche des fils d'anciens ouvriers dans les succursales joue le rôle de soupape foncière pour les enfants des travailleurs partant bientôt en retraite mais conservant toujours leurs parcelles contractualisées. Ces enfants trouvent au loin un terrain à garder et peuvent bâtir des projets d'avenir en dehors du giron familial (voir *Photographie 9 Deux générations sur la terre de Dak Lak*). En effet, alors que les espaces des fermes sont entièrement appropriés et que les terres des communes sont elles aussi densément utilisées, la solution trouvée par la ferme à la fois pour accroître sa production mais aussi pour recruter facilement de la main d'œuvre est de céder une partie des contrats aux enfants, permettant d'honorer ainsi le principe de l'héritage de l'emploi<sup>1198</sup>. C'est le cas de la ferme 720 (Cu Ni, district d'Ea Kar) qui a ouvert des espaces dans la commune de Phu Xuân ("riche printemps", ancienne nouvelle zone économique à quinze kilomètres de là) afin de planter des hévéas entre lesquels les caféiers mobilisent tous les soins.

Cette pratique est appliquée aussi dans les fermes Ea Sim et Ph-óc An<sup>1199</sup>. Ces contrats, aux dires d'un planteur rencontré sur place, sont surtout donnés aux enfants des employés se préparant à partir à la retraite. Ce processus de transmission du travail dans la ferme est analysé comme une manière pour les anciens migrants de construire un avenir pour les générations futures et donc de construire véritablement le Dak Lak comme une terre permettant de porter ses enfants. À vingt ans de distance, ces structures poursuivent la mission d'implantation des descendants de migrants,



*Photographie 9 Deux générations sur la terre de Dak Lak*

Photographie de l'auteur, 2001, district d'Ea Kar. Commentaire : si la première génération est paysanne, la seconde aspire à plus de "modernité" et souhaite à terme remplir des emplois plus valorisants ; cependant la province de plus en plus spécialisée dans l'agriculture peut conduire les jeunes à émigrer.



*Photographie 10 Les activités commerciales en milieu rural*

Photographie de l'auteur, 2001, district d'Ea Kar. Commentaire : tenir une petite échoppe en pleine campagne permet, au-delà des maigres ressources complémentaires, de fixer les migrants aux alentours et d'éviter les longs allers et retours vers la route principale. Ces activités commerciales au village très répandues chez les *Kinh* sont peu prisées par les autochtones.

<sup>1198</sup> Voir sur cette question page 203.

<sup>1199</sup> Entretiens avec des cadres des compagnies agricoles.

devenus également d'une certaine manière des autochtones. La perpétuation de la mission intégratrice dans les structures productives d'État se poursuit vers la périphérie et ne renie en rien la logique des postes agro-militaires du passé. L'emploi des jeunes fils d'ouvriers représente une gratification de la présence durant ces vingt-cinq dernières années et consacre un ancrage au service du système étatique.

Cette terre ne devient pas seulement un espace de ressources exploitables, elle devient le territoire du renouvellement générationnel où le fils aîné devra rendre le culte à ses ancêtres, où sont implantés les nouveaux villages nats. C'est par la création de ces multipolarités que se construit un rapport au territoire. Près de trente ans après s'être installé dans le Dak Lak, les familles de migrants à l'intérieur ou à l'extérieur des fermes sont presque entièrement transposées sur place avec les quatre générations réunies<sup>1200</sup>. De cette manière la constitution de plusieurs pôles d'ancrages familiaux dans le Dak Lak correspond à une stratégie aussi bien agricole que sociale.

C'est également une manière de faire en sorte que "l'autochtonie" légitimée par l'État à l'échelle nationale (voir *supra* 4.2.3 *L'implantation des allochtones*), rejoigne une autochtonie créée par le bas, c'est-à-dire dans la reproduction familiale, par la naissance et la mort des membres de la famille ; ce territoire est désormais approprié par les individus eux-mêmes. Ces allochtones de deuxième et troisième générations participent ainsi à la construction de formes d'autochtonies s'appuyant sur les différentes échelles des réseaux sociaux : l'échelle nationale, *via* les liens avec la province natale, l'échelle régionale avec les réseaux provinciaux associatifs et l'échelle locale avec les mariages et l'implantation des différents membres de la famille qui constituent autant de points de références participant à l'ancrage dans le temps et dans l'espace des anciens allochtones qui déclarent vouloir décéder à Dak Lak.

Concernant les pratiques agricoles, la complémentarité observée chez les *Édé* entre territoire et productions, est bien moins marquée. La reproduction familiale passe par la plantation de caféier à tel point que, par exemple, un jeune paysan ayant acheté de la terre à Cu Jut a revendu sa parcelle (avec quelques bénéfiques) sous prétexte que les arbustes s'y développaient mal<sup>1201</sup>. Les choix d'acquisition passent par la possibilité de planter du caféier, reproduisant des modalités d'installation des générations antérieures. Les récits de vie de Andrew Hardy, de Stan Tan Boon Hwee et nos enquêtes effectuées en 1998<sup>1202</sup> témoignent de cette volonté tenace de s'engager dans la caféiculture et dans la construction d'un ancrage territorial ; dès l'arrivée, la plantation de cultures annuelles commercialisables s'inscrit dans une stratégie bien déterminée au Tây Nguyên et à Dak Lak ; celles-ci offrent le seul moyen de financer l'amorce d'une caféiculture et de maintenir à terme un ancrage dans le sol. Au-delà de ces aspects, le caféier, comme le souligne à juste titre Stan Tan Boon Hwee, est intégré dans un "esprit de front pionnier" qui détermine et justifie les relations sociales, les déplacements et plus généralement l'ensemble des interactions entre différents

---

<sup>1200</sup> Entretiens avec des familles *Kinh* à Ea Tam et Ea Kar, juillet 2001.

<sup>1201</sup> Entretien à Ea Pal, 2001.

<sup>1202</sup> Hardy A., 1998, Tan Boon Hwee, 2000a, Fortunel, 2000.

migrants arrivés là. Si les générations plus anciennes de paysans tendent avec le temps à diversifier leurs productions (notamment dans les villages *Kinh* de Xuân Phú) dans le but de pallier la fluctuation des cours, la caféiculture reste l'élément central de la conquête territoriale et de l'installation des plus jeunes en raison du fait qu'elle est dans les représentations le seul moyen de voir se réaliser une amélioration des conditions de vie.

Dans ces mécanismes de reproduction des modalités d'implantation, parmi les *Kinh* installés plus récemment et tout particulièrement dans les zones villageoises où les autochtones sont présents de manière forte, les structures d'État ont un fort pouvoir d'attraction malgré un discours désabusé des anciens ouvriers qui précisent qu'avec les fermes « il y a peu d'intérêts et beaucoup de devoirs »<sup>1203</sup>. Alors que depuis le milieu des années 1980 les paysans sont incités à s'engager dans une agriculture privée, pourquoi certains jeunes migrants *Kinh* souhaitent-ils s'intégrer au secteur d'État ? Les explications de telles logiques renvoient aux fonctions remplies par la ferme. En effet, elles ont comme par le passé aussi bien pour les allochtones et les autochtones dès lors qu'ils adhèrent à ses principes, une fonction avant tout économique en permettant l'accès rapide à des caféières productives, une fonction de soutien social par les compatriotes que les migrants peuvent trouver et une fonction de fixation sur un espace. De ce point de vue, la ferme a effectivement comme rôle essentiel de participer à l'intégration des migrants. En tant qu'assurance foncière importante, obtenir différents contrats dans de multiples fermes est une stratégie rentable. C'est le cas notamment d'un *Kinh* rencontré à Buôn Ja Wằm qui souhaite vivement s'engager dans la ferme pour se "stabiliser", contrairement aux *Édé* qui refusent d'y entrer et aux allochtones qui préfèrent ne pas signer. Ce paysan est arrivé en 1998 à Buôn Ja Wằm en suivant un parcours à l'intérieur de la province déjà long (Buôn Hô, Krông Pak) et il souhaite trouver un lieu d'ancrage mais faute d'argent il occupe dans divers endroits quelques mètres carrés. En réalité, faute de relations, ce paysan circule dans le Dak Lak comme d'autres paysans *Kinh* venus demander des terrains dans la ferme d'Ea Tul (composée quasi-exclusivement d'*Édé*) et à Buôn Win. Dans tous ces cas, l'environnement social est marqué par une forte présence d'autochtones de sorte que comme par le passé, cette volonté minoritaire de s'intégrer dans les fermes participe à une envie de voir son arrivée sécurisée.

L'ensemble de ces mobilités donne à voir un territoire différent de celui qui est traditionnellement représenté lorsque sont abordées les logiques pionnières. Dans le Centre Viêt Nam, la sédimentation des parcours personnels et les vicissitudes de l'histoire créent un espace qui n'est pas seulement dominé par l'avancée apparemment inexorable du bassin caféier. Les logiques paysannes intègrent la mobilité comme un facteur de durabilité. Le territoire construit pour et par les paysans est multipolaire ; les familles ancrées ou récemment installées dessinent une carte de leur espace social sous forme de réseaux familiaux tissant au loin des mailles invisibles. Tout comme les

---

<sup>1203</sup> Entretien dans le district d'Ea Kar et de Cu M'gar, 2001.

allochtones à la recherche d'une reproduction de leur enracinement, des autochtones partent dans les espaces périphériques en quête de terrains pour résoudre le même problème du renouvellement générationnel de l'exploitation paysanne. Dans les deux cas pour les *Édé* comme pour les *Kinh*, il s'agit de mettre en valeur les différents réseaux sociaux selon un mode où « la proximité dans l'espace social prédispose au rapprochement »<sup>1204</sup>.

Pour achever l'analyse des reproductions familiales, voyons comment les autochtonies se manifestent. Le premier exemple de revendication d'un droit spécifique aux autochtones est apparu lors de notre premier travail de terrain lorsqu'en 1998 dans la commune d'Ea Tam – ancien quartier général du FULRO- un paysan *Édé* paupérisé avait déclaré, droit dans les yeux de son interlocuteur (en l'occurrence un *Kinh* fonctionnaire d'État), que « les gens qui avaient pris leurs terres devaient revenir chez eux, dans le Nord ». Cette explication, en forme de règlement de compte, est évoquée dans un récent rapport du Haut Comité des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) qui rapporte le cas d'un *Jarai* ayant défriché une parcelle pour un *Kinh* et qui, furieux de ne pas être payé pour ce travail, dit à son interlocuteur: « Attendez, un jour nous aurons notre propre pays et nous serons les seuls à le diriger »<sup>1205</sup>. À partir de ces deux situations différentes, on constate que



Photographie 11 Le caféier et le migrant *Thái*

Photographies de l'auteur, Nam Nung, 2001. Commentaire : notre rencontre avec ce groupe de *Thái* s'est faite le jour de l'inauguration de leur maison. Cette construction qui représente un investissement de plusieurs millions de *dông* est la fierté de ces migrants et un symbole de leur implantation sur ce territoire. Après que les hommes aient bu dans une jarre « à la manière des gens du *Tây Nguyên* », comme pour incorporer les pratiques locales, la femme du chef du village, raconte que contrairement à son mari elle souhaite repartir car les relations sont tendues avec les *Mnông* qui revendiquent cette terre.



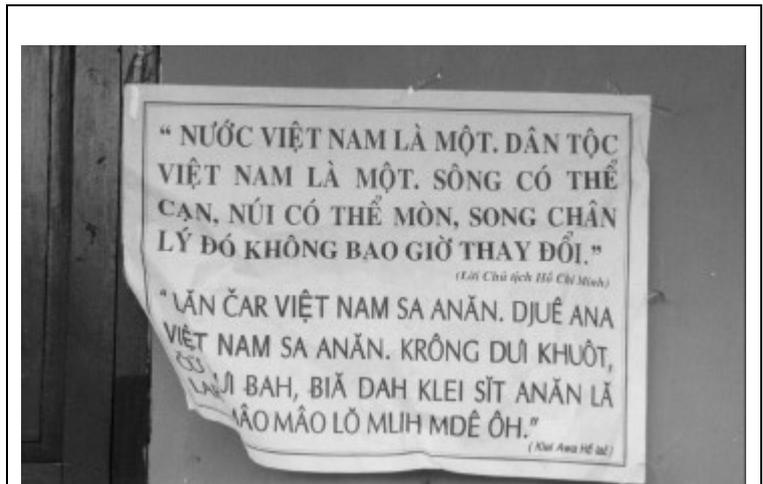
Photographie 12 "Boire à la manière des gens du *Tây Nguyên*"

<sup>1204</sup> Bourdieu P., 1994, 26.

<sup>1205</sup> UNHCR, 2002, p. 54.

l'évocation de conflits entre *Kinh* et autochtone est l'objet de discours d'une rare violence symbolique, révélant la puissance des ressentiments.

Le cas plus éclairant d'une revendication d'autochtonie nous mène encore aux limites de nos enquêtes concernant les conflits inter-ethniques. La scène se situe dans la commune de Nam Nung. Avec Buôn Ja Wâm, cette commune fait partie des endroits connus à Dak Lak pour ses terres fertiles et ses espaces disponibles. Desservie par un bus direct de Buôn Ma Thuôt reliant ensuite l'ancienne nouvelle zone économique de Duc Xuyên, Nam Nung a fait l'objet depuis ces cinq dernières années d'une croissance démographique exceptionnelle avec notamment l'arrivée de *Thyi*<sup>1206</sup>. Dans ce *far-east* qu'est l'avancée du front pionnier, en se rendant à la



Document 5 Hồ Chí Minh au secours des conflits inter-ethniques

Photographie de l'auteur, Dak Lak, 2001. Commentaire : Cette affiche bilingue (Vietnamien/Êdê) diffusée dans la province du Dak Lak quelques semaines après les manifestations de février 2001 réaffirme, à travers une citation d'Hồ Chí Minh, le principe d'unité du pays en soulignant que « Le Việt Nam est un. Le peuple vietnamien est un. Les fleuves peuvent se tarir, les montagnes peuvent s'éroder mais cette vérité ne changera jamais ». Une autre version plus explicite est aussi parue à la même époque sous la même forme : « Đồng bào Kinh hay Thổ, M-ờng hay Mán, Gia Rai hay Ê đê, Xê Đăng hay Ba Na và các dân tộc thiểu số khác, đều là con cháu Việt Nam, đều là anh em ruột thịt. Chúng ta sống chết có nhau, s-ớng khổ cùng nhau, no đói giúp nhau » [Les compatriotes *Kinh* ou *Thổ*, *M-ờng* ou *Man*, *Jarai* ou *Êdê*, *Sedang* ou *Bana* et toutes les autres minorités ethniques sont des enfants du Việt Nam ; tous sont frères et sœurs du même sang. Nous vivons et mourons ensemble ; nous sommes heureux et malheureux ensemble, nous nous soutenons les uns les autres] (traduction libre du vietnamien). Ce dernier texte est tiré d'une lettre envoyée par Hồ Chí Minh au Congrès des Minorités Nationales du Sud tenu en avril 1946 à Pleiku. Voir Hồ Chí Minh, *Vũ cực dân tộc trong ăi gia ănh dân tộc Việt Nam* [Au sujet de toutes les ethnies appartenant à la grande famille du Việt Nam], NXB Chính trị quốc gia, Hà Nội, 2000, pp. 22-23.

fin de la route coupant de part en part la commune, c'est-à-dire au point extrême de l'avancée du front, on aboutit à un village de sept familles *Thyi* qui se sont installées là en 1997. Le chef du village, cadre du Parti Communiste, explique comment lui et ses compatriotes ont mis en valeur les champs qu'ils occupent à la force de leurs poignets. Cette revendication de "la terre à celui qui la cultive" s'est traduite, deux années seulement après leurs installations, par la plantation de caféiers par le village autour des maisons reconstruites selon le modèle d'origine (voir *Photographie 11 Le caféier et le migrant Thái*). À la recherche de terrains, les familles ont été amenées à occuper des

<sup>1206</sup> Le district de Krông Nô où se trouve la commune de Nam Nung est celui qui a accueilli, après Cu Jut, le plus de migrants d'ethnie *Thyi*. Selon les chiffres officiels, près de 2 249 personnes entre 1976 et 1999 ont été accueillies dans ce district. La province d'où sont originaires surtout les *Thyi* est Thanh Hóa, voir *Cartes 30 Les migrants spontanés allochtones entrant à Dak Lak de 1976 à 1996*, page 302 ; *Annexe 10 Les migrants spontanés par provinces d'origine et par districts de destination à Dak Lak entre 1981 et 1995*, page 451.

espaces exploités par des *Mnông* et situés à trente minutes de marche du village *Thỹi*. Bien que le chef du village déclare ne pas les connaître, son épouse désireuse de témoigner de son chagrin raconte en aparté comment les villageois *Mnông* sont venus revendiquer la propriété de la terre. Cette paysanne se souvient parfaitement de la façon dont les *Mnông* ont exprimé la légitimité d'autochtonie fondée sur une antériorité du lien au Ciel et au Sol : « lorsque dans le Ciel est apparu le soleil, dans le Tãy Nguyễn vivaient des *Mnông* et des *Éđé* ; par conséquent, ce monde leur appartient »<sup>1207</sup>.

Cette revendication radicale de l'autochtonie qui s'exprime dans ces propos de villageois *Mnông* est révélatrice du contexte de crises profondes que les sociétés du Tãy Nguyễn vivent depuis le milieu des années 1980. En effet, un regard rétrospectif sur les quinze dernières années laisse entrevoir une phase historique de profonds bouleversements. La date de 1986 marque symboliquement le début d'un cycle de mutations importantes dans les plateaux en écho à celles engagées à l'échelle nationale. Une nouvelle ère s'ouvre à cette époque à plusieurs titres : le début d'un engouement sans précédent pour la caféiculture, soutenu par une croissance des prix du café, l'amorce d'une libéralisation des énergies paysannes –notamment autochtones- parallèlement à un désengagement partiel de l'État, l'arrivée croissante de nouvelles populations. La conjugaison de ces trois facteurs qui portent en eux l'espoir illusoire de l'accès à une consommation de masse, la dépendance accrue aux forces du marché et la concurrence sur des espaces restreints amène à trois types de crise dont les effets se font sentir à des pas de temps différents. Ces crises –le terme est entendu comme le moment décisif de basculement d'un état à un autre- sont de trois ordres : une crise environnementale, économique et sociale.

Tout d'abord, une crise environnementale se fait jour. Le caractère intensif de l'extraction des ressources, en substituant les cultures commerciales pérennes aux forêts, et la réduction des ressources hydriques créent un cadre dégradé des milieux naturels<sup>1208</sup>. L'analyse des modalités d'exploitation des ressources, compte tenu des intérêts des acteurs, laisse à penser que les dernières vastes réserves naturelles sous la protection étatique sont en passe de disparaître rapidement. L'agroforesterie, mode d'exploitation agricole présentant des avantages à propos de la préservation des écosystèmes, n'est pas prônée par les services compétents de la vulgarisation agricole de sorte que cette méthode de mise en valeur de l'espace est laissée aux instituts de recherche ou rencontrée dans les résultats anthropologiques sur les autochtones<sup>1209</sup>.

---

<sup>1207</sup> « Khi trần trời có mặt trời thì Tây Nguyên có ng-ời Mnông và Éđé cho nần mọi th ả u thuộc vủ Mmông và Éđé ».

<sup>1208</sup> Cette question est l'objet de recherche doctorale de David D'Haeze dans l'Institut de gestion des ressources hydriques et pédologiques à Bruxelles.

<sup>1209</sup> L'analyse des conditions de vie de villages n'ayant pas à ce jour adopté de manière intensive la caféiculture ou toute autre culture commerciale pérenne pourrait être engagée avec profit pour tenter de comprendre comment ils s'organisent. Les conditions du terrain ne nous ont pas permis de telles investigations.

Taxée par les caféiculteurs de ne pas permettre une rentabilité maximale, l'agroforesterie pratiquée de longue date par les groupes autochtones reste une méthode culturelle "durable" qui pourrait inspirer avec profit les paysans des plateaux. Cependant, les logiques territoriales d'extraction des ressources à l'œuvre qui se sont tournées au milieu des années 1980 du centre vers la périphérie des provinces poussent à une extension de l'exploitation monoculturelle et à des tensions environnementales accrues, notamment dans les zones plus fragiles. Si les chiffres de dégradation des forêts restent très discutés<sup>1210</sup>, notamment en raison de la jungle des classifications vietnamiennes en la matière, il est clair, au regard des cartes diachroniques et à l'écoute des témoignages, que l'avancée de la "mine à ciel ouvert" que constituent les plantations d'arbres pérennes influe sur la biodiversité faunistique et floristique régionale (voir *Carte 22 L'extension des cultures pérennes à Dak Lak de 1960 à 2000*).

Ensuite, parallèlement à l'extension des caféières, la période allant du milieu des années 1980 jusqu'aux années 2000 se caractérise par un cycle économique marqué par la brutalité des changements des cours des matières premières : les courbes révèlent une fluctuation entre 1989 marqué par une baisse puis une forte croissance en 1994 jusqu'à une chute spectaculaire des prix du café en 2001. Cette évolution des cours a accompagné favorablement l'économie des plateaux à tel point qu'en l'an 2000 les activités productives sont en majorité tournées vers la caféiculture. En effet, la récente baisse des cours a été ressentie à Dak Lak d'autant plus durement que cette province tire la moitié de ses revenus de cette activité rendant l'économie locale de plus dépendante. Cette spécialisation nuit *in fine* à la durabilité des investissements. Au manque de réactivité par rapport aux alternatives et aux risques du marché mondial, s'est ajouté au moment de la chute des prix un comportement attentiste de la part des autorités compétentes ; celui-ci a renforcé le mécontentement d'une partie de la paysannerie et des pertes financières importantes pour les compagnies locales. Cette difficulté à mettre en œuvre des stratégies de diversification, tant le désir de mobilisation des paysanneries a été fort au moment du Renouveau, grève le futur. Dans le mouvement d'adhésion à "l'illusion économique", des autochtones ont cru recouvrer l'autonomie qui leur avait été retirée ; ce qui devait se révéler facteur d'émancipation a conduit en définitive à des formes d'exclusion sociales et spatiales tout en créant de nouveaux contrastes économiques à l'intérieur même des villages.

De ces deux risques est née une crise sociale dont l'apogée se situe au moment des bruyantes mais pacifiques manifestations autochtones de février 2001 dans les villes des plateaux (voir *Document 5 Hồ Chí Minh au secours des conflits inter-ethniques*)<sup>1211</sup>. Au sujet des causes de ces événements, deux thèses s'affrontent. On les

<sup>1210</sup> Alors que Đặng Nghiêm Vạn estime la déforestation entre 600 000 et 800 000 ha en quinze ans, d'autres auteurs comme le professeur Lê Văn Khoa parle seulement de 100 000 ha en huit ans (1986-1993). Đặng Nghiêm Vạn *in* Vũ Đình Lợi, 2000, p. 11. (voir autres références du même auteur en bibliographie de langue française) ; Lê Văn Khoa, 2000, p. 72.

<sup>1211</sup> Pour une analyse synthétique des faits, se référer au rapport rédigé sous l'égide de l'UNHCR disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/rsd/rsddocview.pdf?CATEGORY=RSDCOI&id=3c6a48474>. Par ailleurs l'Human Rights Watch a

retrouve au début et à la fin d'un ouvrage publié récemment<sup>1212</sup> : la première accrédite la thèse selon laquelle les racines des protestations viennent essentiellement des problèmes internes aux plateaux alors que la seconde, conformes aux informations fournies par les médias officiels vietnamiens, privilégie la théorie des ennemis de l'étranger notamment à travers l'association américaine de Kok Ksor.

Pour notre part, la réflexion menée tend à montrer qu'il n'y avait nul besoin d'une organisation étrangère pour faire naître le mécontentement. À ce sujet, le contexte des manifestations est riche d'enseignements. La forte baisse des prix du café qui peut être analysée comme un élément conjoncturel révèle des frustrations bien plus grandes qu'un simple manque à gagner temporaire auquel les paysans sont souvent confrontés. De notre point de vue, derrière la crise de cette société pluri-ethnique que constitue le Tây Nguyên, est en jeu la rupture d'un mythe, mis à jour par l'absence de rentabilité des caféières. À cette occasion le pacte "développementariste" entre autochtones et l'État, fondé sur la caféiculture, révèle toute sa fragilité. Ce compromis s'appuie sur une idée simple : l'adhésion des autochtones à une vision "moderniste" de la production agricole a permis de les associer à la vie économique pourvoyeuse de tous les attributs du développement matériel et a favorisé la paix sociale et l'intégration à la nation vietnamienne ; l'écho que suscitent chez les autochtones les réformes de 1986-1990 réduit alors sensiblement la portée des alternatives politiques.

La réponse des autorités face à ces événements que la région n'avait pas connu depuis le milieu des années 1980 a été en deux temps. La première, policière, a été violente. La seconde, s'est manifestée par une volonté de prendre en compte plus avant les questions de minorités notamment par une série de mesure d'ordre symbolique<sup>1213</sup>. Le fait que quelques mois après ces manifestations, en avril 2001, ce soit un cadre du Parti Communiste Vietnamien d'ethnie *Thyi*, Nông Đức Mạnh qui prennent les rênes de cette institution n'est sans doute pas un hasard. Cette accession au pouvoir est arrivée opportunément pour contrecarrer l'idée selon laquelle le Parti, au-delà de ses affirmations répétées, se souciait peu de "ses" populations minoritaires.

Minoritaires sur des terrains qui ne leur appartiennent presque plus et dans un environnement dégradé, les autochtones ayant fait le choix de l'adhésion aux slogans de libéralisation du milieu des années 1980 ressentent le goût du café de manière particulièrement amère. Alors que l'attrait d'une vie meilleure semble s'éloigner, un certain nombre d'autochtones se rendant compte de leur paupérisation, se sont sentis abandonnés. On comprend comment les populations autochtones qui ont trouvé dans l'adhésion au mythe de la modernité caféière l'opportunité de combattre l'exclusion

---

délégué des enquêteurs sur place pour procéder à des investigations qui sont rassemblées dans un ouvrage intéressant publié en avril 2002. La presse s'est faite l'écho de ces manifestations malgré la volonté des autorités de ne pas ébruiter l'affaire. On peut se reporter prioritairement aux récits des revues *Time Asia* et *Far Eastern Economic Review*, des informations publiées par Amnesty international. Par ailleurs des analyses peuvent être consultées sur internet ([www.enfantsdumekong.org/site/mag/article/co1158t1.htm](http://www.enfantsdumekong.org/site/mag/article/co1158t1.htm) par exemple) ou dans l'ouvrage collectif publié récemment sous la direction de Stéphane Dovert (Hardy A., Van Chinh, Tan Boon Hwee S., Guérin M., 2003).

<sup>1212</sup> Voir Hardy A. et al., 2003, pages 5 et 301.

<sup>1213</sup> Deux de ces mesures ont consisté notamment à Dak Lak en l'apprentissage obligatoire quelques heures par mois de la langue *Édé* pour les fonctionnaires d'État et en un renforcement de sa place dans les informations télévisées provinciales.

sociale par les armes de la réussite économique se sentent dévalorisées : les stratégies "rationnelles" de la structure familiale productive qu'ils ont appliquées se sont pour un grand nombre révélées "irrationnelles", dans la mesure où elles masquent des logiques sociales participant à leur propre exclusion. S'étant converties au mythe du développement modernisateur du caféier, ces populations n'ont plus d'autres choix que de faire valoir ce qu'il leur reste : la légitimité de ceux qui étaient sur ce territoire avant que les colons n'aient la prétention de leur apporter la plante "civilisatrice".

## CONCLUSION

En jetant les bases de leur nouveau pouvoir les colons occidentaux lorsqu'ils s'implantent entre l'Inde et la Chine instaurent des rapports d'altérité inédits dans le sens où ils reconstruisent les catégories à l'aune de leurs propres perceptions. S'ils n'ont pas fabriqué les notions de "Barbare" et de "Sauvage" qui existaient déjà, ils participent grandement à figer dans un ordre hiérarchique cloisonné les rapports entre les différents groupes qui habitent une vaste zone comprise entre le Mékong et la Mer de Chine méridionale. Cette conception du territoire compartimenté selon un principe qui associe l'identité d'un peuple avec sa langue et son territoire participe à l'émergence de l'autochtone et de l'allochtone, à la distinction entre les espaces de montagne et ceux de plaine selon une dialectique d'exclusion réciproque et complémentaire. Ces nouvelles perceptions territoriales couplant l'identité et l'espace à travers le modèle du "pays ethnique" ont un effet performatif : se crée un lien nouveau entre territorialité et politique. L'espace devient un critère d'identité, de revendication légitime. De la légitimité ancestrale on passe à la légitimité territoriale. Ce basculement de l'ordre politique dans les plateaux fixant le lien entre appartenance ethnique et appartenance territoriale contribue à figer et à substantier les plateaux du Centre de l'Indochine. La diversité des populations qui circulent sur les plateaux d'est en ouest et du nord au sud est restreinte aux seuls qui présentent les particularités de la montagne et le pouvoir sur le territoire.

En réinventant la sphère du politique et de l'identité, les colonisateurs n'introduisent pas seulement la revendication de l'autochtonie, ils implantent l'idée que le territoire et son appartenance sont au cœur de l'expression d'une identité : se désigner Montagnard est devenu un signe d'altérité. Par simplification et reconstruction naît la figure du Montagnard entrant dans une catégorie territorialisée qu'il revendique par la suite pour son propre compte en changeant le sens de la dévalorisation en une revendication politique. À partir du moment où le Montagnard est associé à des "Pays Montagnards", il devient une figure politique ; cette qualité n'est pas inhérente à une essence mais elle est liée à un rapport de force : les migrants d'ethnie *Kinh* qui s'installent dans les plateaux dès le début des années 1950 marquent l'amorce d'un processus dans lequel ils peuvent aussi prétendre à des formes de légitimité, eu égard à leur poids démographique qui s'est inversé en cinquante années : ne représentant que moins de 20 % dans les années 1940, ils comptent en 1999 pour plus de 70 % de la population du Dak Lak.

Lorsque le projet de rentabilité commerciale est mis en œuvre dans les plateaux, l'introduction de nouvelles pratiques est difficile parce que celles-ci fonctionnent sur le principe de l'exclusion et de l'auto-exclusion des groupes autochtones au profit des planteurs allochtones français ou *Kinh*. Le mécanisme par lequel le caféier importé des côtes occidentales de l'Océan Indien *via* Java devient le symbole d'une appartenance à la région des plateaux est une des réalisations majeures des pouvoirs étatiques vietnamiens septentrionaux et méridionaux qui s'installent après le départ des colons

français en 1954 : en permettant un accroissement d'un pouvoir d'achat, le caféier a conforté l'idée selon laquelle les repères sociaux fondés sur des conceptions occidentales de la rationalité économique étaient les seuls permettant d'assurer le consensus entre des populations d'origine culturelles et géographiques différentes.

L'État vietnamien qui prend le pouvoir au milieu du XX<sup>e</sup> siècle dans le Centre, puis dans l'ensemble du pays à partir de 1975 a compris l'enjeu que représente pour lui la transformation des territorialités fondées sur des bases consensuelles, même si elles sont obtenues par des pratiques coercitives. En effet, le modèle de la caféiculture, tel qu'il se diffuse dans les plateaux à cette période, permet la subversion du rapport au territoire, clé de l'identité. La diffusion des arbustes favorise de nouveaux pactes au-delà des clivages ethniques : autochtones comme migrants se lancent dans cette production pour des raisons et selon des modalités diverses qui cependant favorisent l'apparition de consensus sur l'autonomie de chacun. En fondant les hiérarchies non plus seulement sur une ethnicité mais sur l'individualité des comportements économiques, l'État a réussi à garantir son pouvoir par la réduction des alternatives politiques comme celle de la guérilla menée sous l'étendard du FULRO par des autochtones ayant milité pour leur cloisonnement politique vis-à-vis du reste du Viêt Nam.

Cette phase historique initiée à partir des indépendances du Sud et du Nord a tout autant changé les paysages que les mentalités des plateaux. Ces derniers ont accompli une mutation qu'on a peine à imaginer : les "pays ethniques", sources de conflits et d'opposition, sont devenus des "pays du café", source d'un "développement" économique devant profiter à tous. Le caféier acclimaté aux plateaux vietnamiens est désormais associé au principe de l'intégration sociale dans la nation.

L'analyse du caféier et de ses fruits comme éléments subversifs d'un point de vue social a permis de mettre à jour les mécanismes de l'adoption lente mais durable de repères fondés sur les valeurs nouvelles d'une pensée occidentale acquise par la promiscuité de l'organisation sociale vietnamienne. Le café est un levier qui renforce l'ordre économique et remplace peu à peu le riz de subsistance ; le caféier est un outil qui par ses racines structure l'ordre territorial. Ces dimensions, éminemment politiques, intègrent les planteurs dans des comportements spécifiques et les engagent dans des cycles auxquels ils doivent adhérer. Cette plante, devenue "autochtone" dans les plateaux car symbole d'une modernité et d'une productivité, participe chez ceux qui se la sont appropriée à un nouveau élément identitaire par lequel ils puisent le rapport au territoire. Pour une frange d'entrepreneurs *Kinh* ou *Édé*, devenus "rois du café", le caféier est l'arbuste qui donne une valeur à l'homme. Il renforce la spécificité ethnique de certains villageois affirmant leur fierté d'être des autochtones riches et il permet aux anciens migrants de montrer avec leur plantation à quel point leur terre -leur territoire- peut porter des générations d'hommes et des générations d'arbres. L'arbre est alors une interface entre l'homme et la terre. Les valeurs que les familles adoptent se transposent à la terre par l'intermédiaire du capital monétaire qu'elles y investissent ; en retour cette dernière change de sens : les familles et les villages sédentarisés en viennent à ne plus voir dans le sol qu'une ressource capitaliste, alors que les villages

anciennement fondés autour des nouvelles zones économiques tendent à se créer une appartenance locale à travers l'entretien de leurs jardins.

Le lieu d'apprentissage de ces différents processus se trouve dans la structure productive d'État mise en œuvre systématiquement à partir de 1975. Sans elle, la réussite économique dont les paysanneries sont le rouage principal n'aurait pas vu le jour. Représentant autant de chapelles dans les campagnes et remplaçant les missionnaires catholiques coloniaux, elle a pendant plus de vingt-cinq années durant prêché la parole du développement économique. Pour assurer cette conversion au nouveau dogme économétrique, elle a assuré une mission d'autant plus persuasive que celle-ci s'est faite au nom d'une collectivité nationale officiellement respectueuse des différences. Cette adhésion s'est néanmoins réalisée entre 1975 et la fin des années 1980 par une politique coercitive de déplacement des autochtones et des allochtones dans les fermes d'État. Ces véritables machines administratives, utilisant l'énergie des paysans, ont transformé le territoire et l'espace social dans lesquels elles s'implantaient ; elles se sont imposées à toutes les échelles, de la nation jusque dans le foyer. Elles ont drainé la main d'œuvre, recomposé le territoire et créer de nouveau clivages entre le centre et la périphérie. Alors que la mythologie du "développement" valorise la fusion des peuples selon la direction socialiste, sa mise en œuvre a produit un transvasement des valeurs autochtones. En effet, les modèles esthétiques, sociaux, culturels, linguistiques, les modalités d'échanges, de comportement, d'habitat sont passés par le prisme national qui a disjoint les valeurs des populations autochtones de leurs assises territoriales.

Les paysans transférés dans les fermes ont été mis au service d'une œuvre de disqualification de l'efficacité de l'autochtonie dans l'organisation politique, économique et sociale. En effet, l'exploitation agricole proposée par les autorités est caractérisée par un effacement de la spécificité identitaire. Elle la place seulement dans un schéma comparatiste où chacun doit faire la preuve de sa compétence dans l'apparente neutralité de la production d'un arbuste ne nécessitant aucun pré-requis culturel. En théorie *Kinh* comme *Mnông*, par exemple, sont pourvus des mêmes attributs pour "réussir". Or, les cultures commerciales pérennes, comme toute activité dépendant des règles de l'offre et de la demande, reposent sur le fait que la richesse qu'elles procurent ne se concrétise que lorsqu'elle est partagée par un nombre limité ; comme la surproduction entraîne la mévente, l'excès d'arbres nuit aux caféiculteurs eux-mêmes. Nombreux sont les planteurs qui ont tenté leur chance sur le tapis vert des caféières et nombreux ceux qui y ont perdu tout enracinement territorial car les dés sont pipés lorsqu'est niée l'inégalité des conditions qui ont amené les acteurs à se lancer dans le jeu. Les consensus contradictoires et les compromis ont engagé des villages autochtones à alimenter le modèle en cédant leurs terres à des migrants venus chercher fortune ; alors que ceux-ci pouvaient repartir à la recherche d'une terre rouge plus accueillante lorsque les résultats sont décevants, ces villages fixés au territoire ont goûté l'amertume du café : le sentiment d'une perte de légitimité territoriale pour le prix d'une illusion inaccessible.

Les retournements qui se font jour dans la société du Tây Nguyên au début des années 1990 sont édifiants : à partir des années 1985 les réformes permettent aux paysanneries d'envisager une autonomie retirée dix ans auparavant par la nationalisation des terres. En effet, c'est sur ce thème que les paysanneries trouvent - notamment celles qui avaient été "attirées" dans les fermes d'État- un espoir de recouvrer des espaces mutualisés dans la collectivisation désormais caduque. Cette ouverture économique qui autorise les paysans à se lancer plus avant dans la production agricole, devait donner l'opportunité à chacun d'exercer ses talents sur le marché. Or, nombreux sont les villages autochtones qui constatent que les décisions prises se sont retournées contre eux, à l'opposé de l'objectif qui était de récupérer un territoire quasi-entièrement disparu tant matériellement que symboliquement : les autochtones ont gardé leur marque distinctive mais dans un "environnement" entièrement transformé auquel ils ont participé eux-mêmes ; en plantant des caféiers autour d'eux, ils ont contribué en partie à ériger leurs propres limites territoriales et sociales au-delà desquelles il n'est plus possible d'aller. Ce dépaysement des autochtones, au sens de disparition des repères, se retrouve aussi chez les *Kinh* mais selon une toute autre approche. En recréant les mailles de la sociabilité villageoise grâce au soutien actif de l'État et en transformant le milieu, les anciens migrants ont réussi à se créer des formes d'autochtonie, par "re-payement". Alors que pour les uns « le pays change sans qu'on change de lieu », pour les autres le changement de lieu ne modifie pas le paysage<sup>1214</sup>. Dans ce dernier processus, au-delà de ses mécanismes économiques, le caféier assure la fonction que remplit ce que l'on appelle communément les jardins miniatures<sup>1215</sup>. En transformant les "jungles" en plantations arbustives ordonnées, les populations migrantes arrivées dans les plateaux se sont reconstruit un environnement pourvoyeur des ressources nécessaires à la reproduction familiale et conforme à une esthétique revisitée, prenant en compte non plus la planéité des deltas et des rizières mais plutôt le paysage collinaire et arboré des plateaux du Centre. De ce point de vue le travail de déforestation qu'ont accompli les acteurs allogènes n'est pas facteur de destruction du milieu tel que les Occidentaux pourraient le concevoir. Il s'agit au contraire d'une volonté de reconstruire, en plantant des forêts de caféiers, ce milieu anthropisé propice à l'émergence d'une autochtonie. En inscrivant sa marque symbolique au milieu, en organisant le territoire selon ses principes administratifs et en implantant des villages connectés à la province natale, le paysan des plaines a construit une forme de vivre dans les montagnes ; c'est à partir de ce moment que les zones montagneuses ont pu acquérir une image attractive comme l'indique le nom d'une revue publiée à Dak Lak : *Dak Lak, la riche montagne (Ôak Lak Ph—San)*. Parallèlement à ce changement de référence chez les anciens migrants qui bâtissent leur appartenance à la terre des plateaux, les autochtones, exclus du champ culturel et économique à la ville et à la campagne, deviennent d'une certaine manière allochtones sur leurs propres territoires.

---

<sup>1214</sup> Voir Brunet R., 1993 aux articles "Dépaysement" et "Paysage".

<sup>1215</sup> Sur cet aspect, se reporter à l'ouvrage de Stein A.R., 1987.

Vivre le territoire dans un environnement contraint oblige les paysanneries à mobiliser de nouvelles alternatives. La mobilité est une des formes mises en œuvre pour poursuivre le partage des ressources. Ainsi, afin de reproduire son ancrage dans le territoire chacun, ancien comme nouveau "autochtone", met en œuvre des stratégies tendant à restructurer un territoire dense et cloisonné. Par la recherche en périphérie de ressource foncière pour permettre la reproduction sociale, les comportements que l'on croyait radicalement opposés se rejoignent sous des formes certes différentes, mais selon une volonté commune de perpétuer l'appartenance territoriale. Ce faisant, de nouveaux consensus s'organisent entre les acteurs du centre productif au détriment des espaces périphériques encore forestiers et des populations qui se voient proposer d'adhérer à l'aventure du café. Ces pratiques contribuent à l'extension des zones productives en accord implicite avec l'État tout en amplifiant les différences sociales, de sorte que les parcours sociaux et spatiaux des populations du Tây Nguyên rendent la notion d'autochtonie toute relative. À partir du moment où les anciennes catégories entre "Montagnards" et "Civilisés" s'estompent et que le dénivelé entre la plaine et la montagne se réduit symboliquement, les frontières identitaires se reconstruisent à la recherche de nouvelles altérités radicales : l'Étranger représente alors la figure emblématique de l'Autre. Cet étranger aux multiples visages, attiré par le "boom" caféier et les supposées vastes terres, prend une place croissante dans les plateaux : en 1979, les groupes minoritaires allochtones représentaient seulement 4 % de la population du Dak Lak, alors qu'en 1999 ils sont plus de 12 % ; cette augmentation s'est effectuée surtout au détriment des trois principaux groupes autochtones. Cet allochtone, aperçu furtivement au détour d'un chemin à la recherche d'une parcelle de terre, porte des coiffes et des habits chamarrés si différents des cotonnades sombres *Édé* et des textiles synthétiques *Kinh* ; il devient parfois le responsable des maux que l'on n'ose plus s'avouer : la déforestation, le manque d'eau, la surproduction... Pour se défendre et pour produire du sens à sa présence, il plantera lui aussi rapidement des caféiers, cherchant ainsi à tirer de la terre à travers la sève que l'arbre dispense généreusement une forme d'appartenance. En remisant son costume traditionnel et en buvant à la mode du Tây Nguyên (voir *Photographie 12 "Boire à la manière des gens du Tây Nguyên"*), il se crée le sentiment d'être accepté par le territoire, faute de l'être dans un premier temps par les habitants.

Les nouvelles modalités de relations entre différents groupes nous amènent donc à considérer la société du Tây Nguyên comme un ensemble vivant où les légitimités sont en permanence discutées. Cette approche a permis d'envisager l'autochtone non dans son essence, mais dans sa position et sa situation socio-géographiques. Par un jeu subtil d'intégration et d'exclusion dans distincts champs de l'ordre social, les allochtones d'hier sont devenus les autochtones d'aujourd'hui. Les relations entre l'État, les paysanneries et les cultures commerciales pérennes fonctionnent dans ces zones pionnières comme des entrelacs de compromis et de consensus au centre desquels se trouve le territoire où chacun projette ses propres intérêts : l'État met en avant la dimension nationale, les paysanneries valorisent leurs capacités à circuler et à tirer localement de la ressource spirituelle et matérielle et les cultures commerciales pérennes mobilisées par tous contribuent à transformer le sens même du territoire.

À travers la problématique particulière des rapports d'altérité et des transformations territoriales dans les plateaux du Centre Viêt Nam, s'ouvre un champ d'investigation pour la lecture des territoires de la domination. À l'échelle provinciale, on a saisi en détail l'évolution territoriale des plateaux afin d'en dénouer les apparentes contradictions ; à l'échelle régionale, se sont dessinés les mécanismes complexes d'adhésion au reste du pays, à la fois centre de colonisation agricole et marge sociale, et une meilleure compréhension des logiques sous-jacentes aux crises environnementales, économiques, politiques et sociales ; à l'échelle nationale, on peut mieux comprendre comment la question des groupes minoritaires est traitée par l'exploitation agricole. En effet, dans les territoires septentrionaux, l'État a tenté de rééditer l'ambition caféicole nourrissant l'espoir de renouveler les succès économiques et la mixité sociale réalisés dans le Centre. Ailleurs, dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est ou du monde, la problématique territoriale de l'autochtonie n'est pas foncièrement différente si on veut bien songer à l'histoire récente de l'Europe occidentale.

Ainsi, la question de l'autochtonie telle qu'elle a été posée en introduction ne se résout pas en une alternative entre retour à une "tradition" et avancée vers la "modernité". Monseigneur Jean Sion écrivait en 1949 en conclusion de ses réflexions sur les autochtones : « Les progrès des Montagnards sont lents, mais réels. Ils demandent beaucoup de patience et de temps, surtout de la droiture, de l'affection, et des exemples à imiter. En l'an deux mille nous en reparlerons. »<sup>1216</sup> En cette dernière année de la décennie internationale des peuples autochtones, ces derniers et plus généralement les civilisations non-occidentales nous invitent à réfléchir sur la manière dont on conçoit, pratique et exploite les milieux naturels et, au-delà, sur la manière dont on peut penser la différence. Ils nous invitent peut être aussi à progresser... en s'inspirant de leurs exemples.

---

<sup>1216</sup> Sion J., 1949b.

## ANNEXES

Annexe 1 Tableau des correspondances toponymiques .....	440
Annexe 2 Les enquêtes de terrain effectuées au Viêt Nam .....	442
Annexe 3 La densité de population à Dak Lak entre 1991 et 1999 .....	443
Annexe 4 Les croyances religieuses officiellement recensées à Dak Lak en 1999 .....	444
Annexe 5 La déclaration du Front Unifié de Libération des Races Opprimées.....	445
Annexe 6 Point de vue sur l'Homme traditionnel et l'Homme socialiste.....	446
Annexe 7 Point de vue sur le mode de vie traditionnel et le "nouveau" mode de vie .....	447
Annexe 8 La presse vietnamienne rendant compte de la réussite d'un "roi du café" .....	449
Annexe 9 Le village de Alé A et la perspective d'intégration au commerce touristique .....	450
Annexe 10 Les migrants spontanés par provinces d'origine et par districts de destination à Dak Lak entre 1981 et 1995.....	451
Annexe 11 Les groupes ethnolinguistiques au Viêt Nam et dans le Tây Nguyên en 1999 .....	454
Annexe 12 Les groupes ethnolinguistiques à Dak Lak par districts en 1999.....	456
Annexe 13 Les surfaces de caféiers de 1990 à 2001 à Dak Lak .....	458
Annexe 14 Les surfaces d'hévéa de 1990 à 2001 à Dak Lak.....	459
Annexe 15 Les structures d'État plantant des caféiers à Dak Lak en 1998 .....	460
Annexe 16 Les structures d'État plantant de l'hévéa à Dak Lak en 2000 .....	462
Annexe 17 Les fermes sylvicoles, parc national et espaces naturels de protection à Dak Lak en 1999.....	463

## Annexe 1 Tableau des correspondances toponymiques

Noms francisés			Noms vietnamiens	
Province	District	Commune		Date d'apparition sous cette forme
Bac Can			Bắc Cạn	
Binh Dinh			Bình Định	
Binh Duong			Bình Dương	
Binh Phuoc			Bình Phước	
Binh Thuân			Bình Thuận	
Binh Tri Thiên			Bình Trị Thiên	
Cao Bang			Cao Bằng	
Da Nang			Đà Nẵng	
Dak Lak			Đắk Lắk	1975
			Đăklăk	1999
			Dak Lăk	
		Buôn Ma Thuột	Buôn Ma Thuột	
		Ea Tam	Ea Tam	
		Ea Kao	Ea Kao	
		Cu Jut	C- Jut	
		Cu M'gar	Chu Mnga	1978
			C- M'gar	
		Buôn Ja Wâm	Buôn Za Vâm	1977
		Cu Diê Mnông	C- Diê Mnông	
		Cuôr Dang	Cuôr Đăng	
		Cu Suê	C- Suê	
		Ea Drông	Ea Đrông	
		Ea H'đing	Ea H'đing	
		Ea M'roh	Ea M'roh	
		Ea Tar	Ea Tar	
		Ea Tul	Ea Tul	
		Ea Kliết	Ea Kliết	
		Vu Tân	Vũ Tân	
		Ea Poc	Ea Pốc	
		Ea M'ngang	Ea M'ngang	
		Quang Phu	Quảng Phú	
		Quang Nhiêu	Quảng Nhiêu	
		Quang Tiên	Quảng Tiên	
		Dak Mil	Đak Mil	
			Đăk Mil	
		Dak Nông		
		Dak R'láp		
			Dak Bút So	Đăk Bút So
			Quang Sơn	Quảng Sơn
		Ea H'leo		
			Ea Sol	Ea Sol
		Ea Kar	Ea Kar	
			Phu Xuân	Phú Xuân
			Ea Sô	Ea Sô
			Ea Pal	Ea Pal
			Ea Ô	Ea Ô
		Xuân Phú	Xuân Phú	
		Cu Giang	C- Giang	
		Cu Ni	C- Ni	
	Ea Sup	Ea S- p		
	Krông Ana	Krông Ana		
	Krông Bông	Krông Bông		
		Cu Dram		
		Cu Pui		
	Krông Buk	Krông Buk		
	Krông Nang	Krông Nang		
		Phu Xuân	Phú Xuân	
		Phu Lộc	Phú Lộc	
		Điê Ya	Điê Ya	
	Krông Nô	Krông Knô	1978	
		Krông Nô		



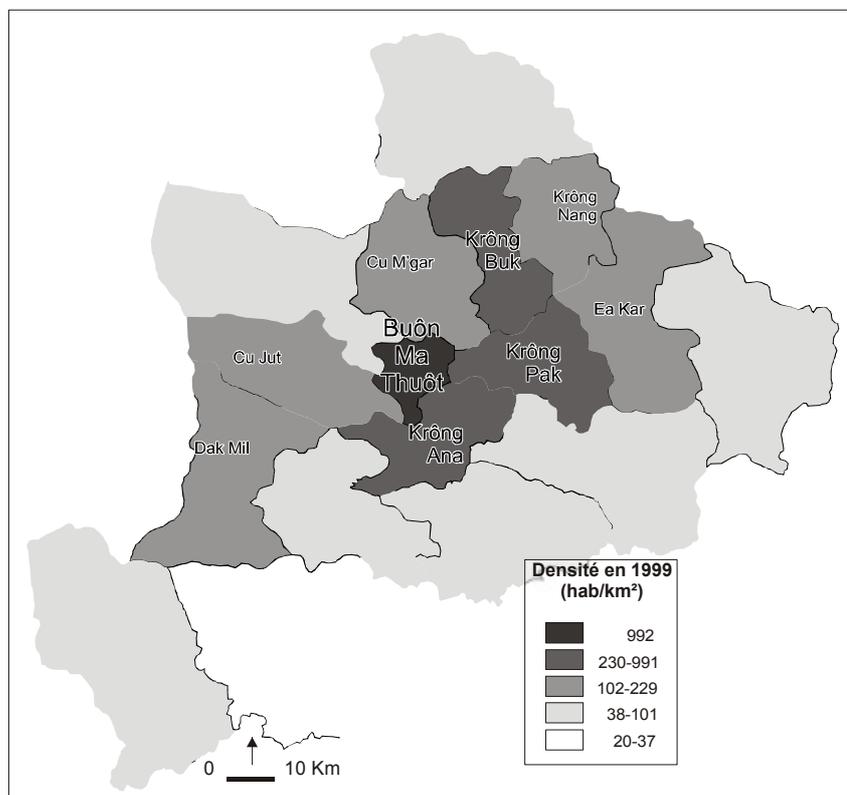
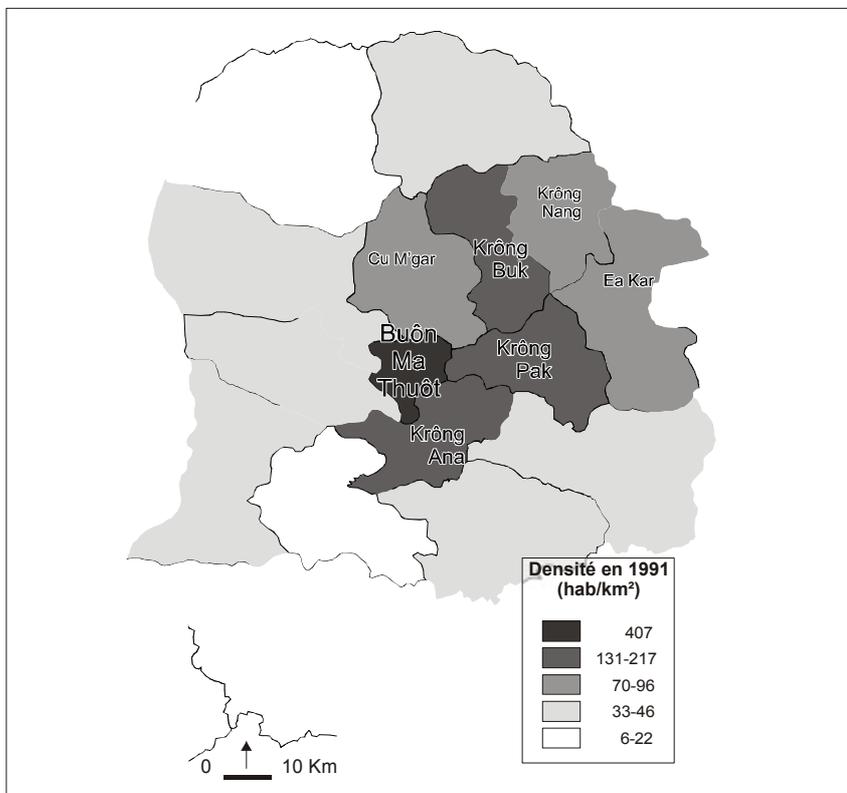
## Annexe 2 Les enquêtes de terrain effectuées au Viêt Nam

Dates	Provinces	Districts, communes	Partenaires et soutiens
22-27 mai 2000	Province Yên Bái	Chef-lieu Yên Bái	Université d'Hô Chi Minh ville, Agence Française de développement, Service culturel de l'Ambassade de France en République Socialiste du Viêt Nam, VICOFA, Compagnie de thé et de café de Yên Bái.
19 juin-1 juillet 2000		District Trần Yên, commune Luong Thinh	Université d'Hô Chi Minh ville, Agence française de développement, Service culturel de l'Ambassade de France en République Socialiste du Viêt Nam, VICOFA Compagnie de thé et de café de Yên Bái.
12 février-25 février 2001	Province Dak Lak	District Cu M'gar, commune Ea Tul.	Programme FICU de L'AUPELF-UREF des universités de Tây Nguyên, de Laval et de Toulouse 2. Institut d'agroforesterie du Tây Nguyên.
30 février 2001		District Cu M'gar, commune Ea Tul	<i>Idem.</i>
13-18 mars 2001		District Krông Nô, commune Nam Nung	<i>Idem.</i>
20-23 mars 2001		District Cu M'gar, commune Ea Pok	<i>Idem.</i>
27-31 mars 2001		District Cu M'gar, commune Ea Tar	<i>Idem.</i>
3-8 avril 2001		District Cu M'gar, commune Cu Suê.	<i>Idem.</i>
10-15 avril 2001		District Cu M'gar, commune Cu Đliê M'nhông.	<i>Idem.</i>
17-22 avril 2001		District Cu M'gar, commune Ea Kliêt	<i>Idem.</i>
8-13 mai 2001		District Ea Kar, commune Xuân Phu	<i>Idem.</i>
15-20 mai 2001		District Ea Kar, commune Ea Số	<i>Idem.</i>
22-27 mai 2001		District Ea Kar, commune Cu Ni	<i>Idem.</i>
29 mai-3 juin 2001		District Ea Kar, commune Ea Pal	<i>Idem.</i>
12 juin 2001		District Krông Nô, commune Buôn Choá	<i>Idem.</i>
14-15 juin 2001		Ville Buôn Ma Thuôt, commune Ea Kao	<i>Idem.</i>
19-23 juin 2001			
26 juin-1 juillet 2001		District Krông Ana, commune Cu Ewi	<i>Idem.</i>
11-15 juillet 2001		District Krông Ana, commune Ea Tiêu	<i>Idem.</i>
17-22 juillet 2001		District Krông Ana, commune Ea Bông	<i>Idem.</i>
24-29 juillet 2001		District Cu M'gar, commune Ea Drông	<i>Idem.</i>
<p>Commentaire : cette liste correspond aux visites réalisées auprès des chefs de village, de divers paysans et des commerçants ; de plus des entretiens au siège de fermes d'État (Ph- ớc An, Thắng Lợi, Việť Đứć, Ea Tul, Ea Pok, Ea Tiêu, Ea H'nin, Nam Nung, Buôn Win...) ont été menés. D'autres discussions à caractères plus informels ont été effectuées auprès de cadres et d'employés de différentes institutions à Dak Lak comme le Service du Cadastre, le Service de l'Agriculture et du Développement Rural et des personnes ressources rencontrées tout au long de notre séjour au Viêt Nam. À cela s'ajoutent des recherches bibliographiques à la bibliothèque provinciale de Dak Lak, la bibliothèque universitaire de Buôn Ma Thuôt. Des recherches documentaires ont été menées à Hanoi dans les institutions suivantes : la bibliothèque nationale, les bibliothèques de géographie et d'ethnologie au Centre des Sciences Humaines, la bibliothèque du programme Fleuve Rouge, le bureau général de la statistique, le siège de la FAO, le siège de l'UNDP, la Banque Asiatique de Développement, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le siège de VINACAFÉ et VICOFA. À Hồ Chí Minh ville, des recherches ont été entreprises auprès de GERUCO (sans succès), du Département de géographie de l'Université des sciences sociales et humaines et de la bibliothèque de l'IDECAP.</p>			

### Annexe 3 La densité de population à Dak Lak entre 1991 et 1999

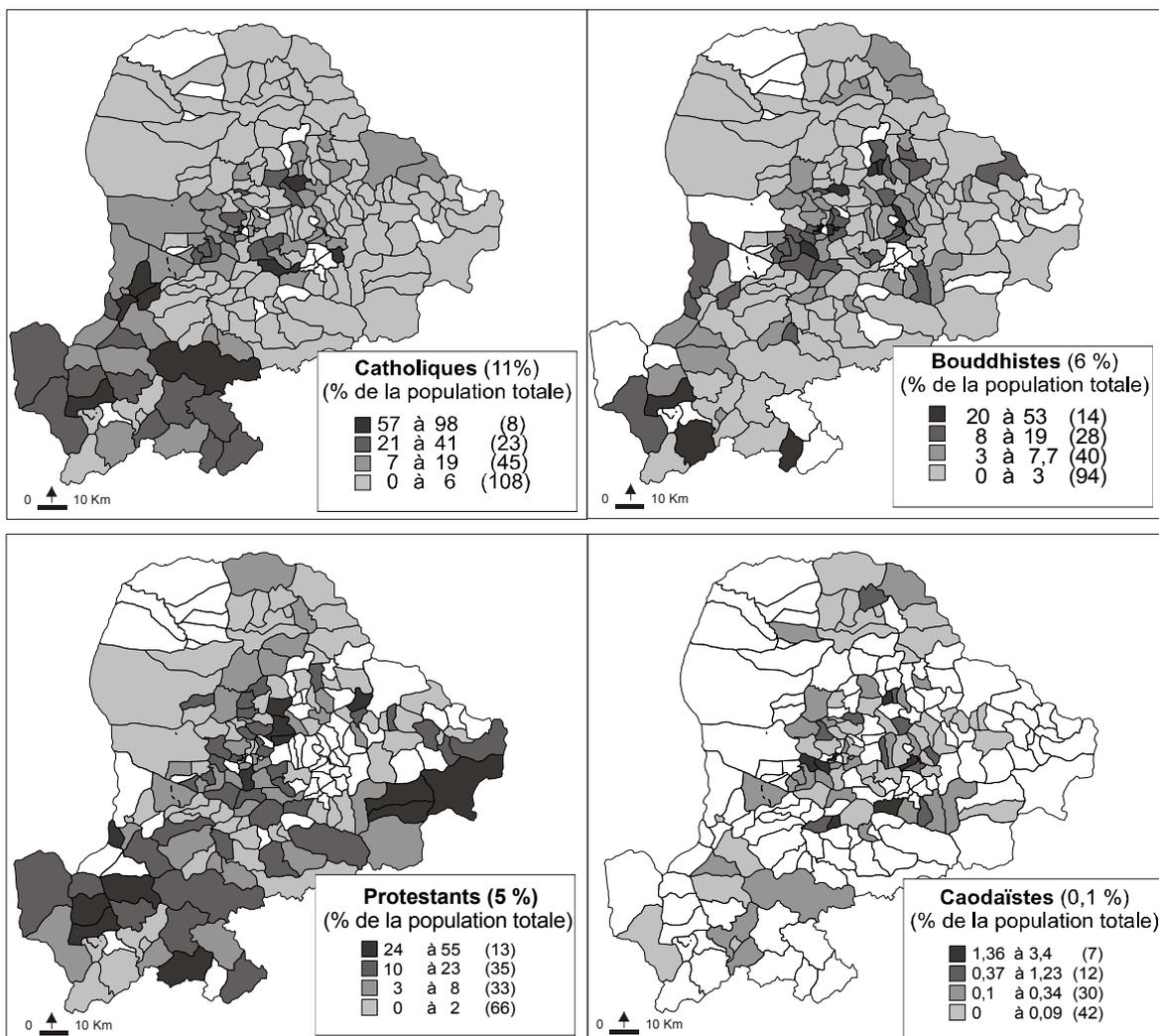
Sources : Cục thống kê tỉnh Đắk Lắk, *Số liệu thống kê 1991*, juin 1992, tableau n°1 ; Cục thống kê tỉnh Đắk Lắk, *Niên giám thống kê năm 2000*.

Commentaire : à première vue la répartition démographique n'a guère évolué en l'espace de huit ans. Il est néanmoins important de noter la forte densification des districts (par exemple, Buôn Ma Thuột est passé de 400 à 1 000 hab./km<sup>2</sup>) et un mouvement d'augmentation de la densité de population vers l'ouest de la province (Dak Mil, Cu Jut) qui sont aussi des districts sollicités dans l'extension du bassin caféier.



#### Annexe 4 Les croyances religieuses officiellement recensées à Dak Lak en 1999

Source : Danida Daklak database management system, 2000, fichier "population 1999". Remarque méthodologique : ces données issues du recensement provincial de 1999 indiquent une part mineure de la population pratiquant une religion. Remarquons l'importance politique que représente le fait de se déclarer pratiquant d'une religion sous contrôle, comme le protestantisme dans les plateaux. Lors d'une de nos enquêtes, il nous a été donné de voir comment la police tenait à faire savoir aux habitants de la maisonnée qu'elle avait connaissance d'une bible à l'intérieur des murs. Ce climat réservé à l'expression religieuse, notamment vis-à-vis des groupes autochtones, est souligné dans le rapport rédigé par l'Human Rights Watch. Commentaire : les chiffres figurés sur ces cartes et issus du recensement de la province de 1999 donnent un pourcentage autour de 16 % de chrétiens à Dak Lak (une source donne un pourcentage entre 12 et 15 % de catholiques dans le diocèse de Buôn Ma Thuôt en 2000, <http://www.catholic-hierarchy.org/diocese/dbanm.html>) qui paraît crédible alors que le taux de bouddhistes déclarés est extrêmement faible. Spatialement, notons la forte présence de minorités chrétiennes le long d'une diagonale nord-est/sud-ouest. Le christianisme atteint à certains endroits des concentrations importantes : le pourcentage de la population déclarant être catholique s'élève jusqu'à 98 % (Thong Nhat à côté de Buôn Ma Thuôt) et celle déclarant être protestante jusqu'à 55 % à Dak R'tih (dans le district de Dak R'lap). Sur les questions religieuses dans le Tây Nguyên voir dans le texte partie 1.1.2 Être minoritaire dans les montagnes.



## Annexe 5 La déclaration du Front Unifié de Libération des Races Opprimées

Source : Christie C.J., *A modern history of Southeast Asia*, Tauris, Londres, 1996, pp. 221-223.

### La déclaration des Montagnards

« Déclaration du Haut Comité du Front Unifié de Lutte de la Race Opprimée ; 20 Septembre 1964.

Nos peuples Cham, Rhadé, Churu, Raglai, Chauma, Bih, Hruê, Bahnar, Sédang, Hrê, Kabuan, Mnông, Stiêng, Khmer-Krom... sont happés de force dans la comminauté [sic] expansionniste sud-vietnamienne. Une politique systématique de négocide [génocide] s'est acharnée à détruire notre civilisation, notre culture, notre religion, notre nationalité et notre langage. Nos chefs religieux ont été fusillés, nos mouvements historiques et nos temples bombardés, nos écoles fermées, les éléments valides de notre jeunesse enrôlés dans l'Armée des impérialistes Sud-Viêtnamiens pour servir de chair à canon dans leurs guerre civile contre les communistes Viêt-congs. Ces souffrances immenses, nous les avons subies depuis 10 ans et elles ne font qu'augmenter encore d'ampleur.

L'élimination totale de notre grand [sic] race du Centre et du Sud-Vietnam serait inévitable, si nous ne réagissons pas contre les crimes des Sud-Viêtnamiens perpétrés pour notre perte. C'est ainsi que toutes les minorités représentant de nos an[c]êtres communs, habitants originels des Pays de nos pères du Centre et du Sud, qui étaient des parties intégrantes [sic] des Royaumes du Campa et du Kamboj-bas, ont décidé de constituer un front UNIFIE DE LUTTE appelé: FRONT UNIFIE DE LUTTE DE LA RACE OPPRIMEE. Notre but est de défendre notre survie et notre patrimoine culturel, spirituel et racial, et ainsi l'Indépendance de nos Pays.

Il ne serait pas superflu de souligner à tous les Pays épris de paix, la vie très dure que nous avons menée, face aux impérialistes Sud-Viêtnamiens appuyés par les Impérialistes américains qui ne cherchent qu'à entraîner par tous les moyens les Pays du Sud-Est Asiatiques dans leur bloc de guerre, le SEATO, et ne reculent devant aucun crime, si odieux soit-il, pour atteindre leur objectif. La liste de leurs crimes est déjà longue et bien connue du monde entier, et il n'est pas de notre intention d'en dire de plus [sic].

Nous signalons solennellement aujourd'hui, à tous les membres des Nations Unies, les Pays membres du Comité de Décolonisation, l'existence de notre Front Unifié de Lutte, et aussi notre détermination de lutter jusqu'au bout pour sauvegarder notre Race de l'extermination par les Impérialistes Vietnamiens et leurs patrons Américains.

Et nous avons la conviction que tous les peuples du monde épris de paix ne manqueront pas d'apporter leur aide efficace pour nous libérer du joug des Colonialistes Sud-Viêtnamiens.

Fait au Campa, le 20 septembre 1964.»

### Annexe 6 Point de vue sur l'Homme traditionnel et l'Homme socialiste

Source : Đặng Nghiêm Vạn, 1984, pp. 47-48. Texte cité par Hardy, 1999 ; Evans, 1995, p. 263.

Remarque méthodologique : traduit de l'anglais par nos soins. Commentaire : voir *Annexe 7 Point de vue sur le mode de vie traditionnel et le "nouveau" mode de vie.*

L'Homme Traditionnel	L'Homme Socialiste
<p>1 Sincère, honnête, désintéressé. A le sens de son propre respect. Se conforme au principe "un pour tous, tous pour un" à l'échelle du village, du territoire, de l'ethnie.  A une gestion simple, vise à défendre ses propres intérêts et ceux de la communauté.</p>	<p>1 Sincère, honnête, désintéressé. A le sens de son propre respect. Se conforme au principe "un pour tous, tous pour un" à l'échelle de la Nation, du Tây Nguyên et à celle du village en tant que part organique. A une gestion sophistiquée et une large coopération avec de nombreux peuples.</p>
<p>2 Engagé dans la production collective : pratique l'essart-brûlis et la méthode de rotation, utilise des outils rudimentaires. La production est instable, non-spécialisée. La division du travail se fait selon les sexes. Ne se soucie pas de l'amélioration des techniques ; gaspille l'argent. Il ne peut répondre qu'aux demandes de base, niveau de vie simple.</p>	<p>2 Engagé dans la production collective de masse sur la base d'une vie sédentaire et agricole. A un niveau technique élevé et une haute productivité. Fait des provisions grâce à son talent et à sa technique avancée.  Les plans sont conçus pour répondre à la demande du niveau de vie matériel et spirituel élevé d'une société industrielle.</p>
<p>3 Autosuffisance, consomme sur place ses productions ; défend l'égalitarisme dans la distribution ; ne fait pas cas de la productivité du travail de chacun.  Ne prends pas en compte le coût et le travail ; ne se soucie pas d'accroître la production.</p>	<p>3 Fabrique des produits pour servir les plans locaux et nationaux. Prend en compte les coûts, le travail et le temps. S'oppose à l'égalitarisme dans la distribution. Défend le principe de la rémunération en fonction du talent et du travail effectué. Accumule des capitaux dans le but d'accroître la production.</p>
<p>4 S'adonne à la superstition qui affecte sérieusement la vie matérielle et spirituelle. Se résigne à une vie de manque et d'arriération.</p>	<p>4 A un haut niveau de savoir.  Défend la coordination entre le travail humain et le travail mécanique à un rythme élevé avec une discipline de travail stricte.</p>
	<p>5 Il a confiance en lui-même et en la collectivité. Aspire à une vie d'abondance et de culture élevée. A un style de pensée et de vie socialiste.</p>

### Annexe 7 Point de vue sur le mode de vie traditionnel et le "nouveau" mode de vie

Source : –y ban khoa học xã hội Việt Nam, Tỉnh ủy, –y ban nhân dân Đắk Lắk, 1990, pp. 150-152. Remarque méthodologique : traduit du vietnamien par nos soins. Commentaire : conformément au modèle comparatiste proposé en 1984 par Dang Nhiem Van figurant dans l'annexe n°7, le Comité populaire de Dak Lak en propose une version enrichie. On y lit tout le système classificatoire appliqué entre le "traditionnel" et le "moderne" ; la hiérarchie ordonnée, associée à des jugements de valeur, fournit un argumentaire aux politiques de sédentarisation des autochtones.

	<b>Mode de vie traditionnel</b>		<b>Mode de vie nouveau (économie familiale, dite de "jardin")</b>
<i>1 đời sống kinh t</i>			<i>1 Vie économique</i>
Du canh du c-	Nomade	định canh định c-	Sédentaire
Không có nhu cầu bón phân dùng máy móc, ph-ong tiện đi lại.	N'a pas besoin de fumure, de machines, de moyen de transport pour se déplacer.	Thâm canh, có nhu cầu dùng phân bón, dùng máy móc trong sản xuất và ph-ong tiện chuyên chở đi lại.	Culture intensive ; a besoin de fumure, de machine et de moyens de locomotion et de transport pour se déplacer.
Sử dụng ch-a hợp lý sức lao động giữa ng-ời trong gia đình, vợ, chồng, con cái, già, trẻ.	Répartition de la main d'œuvre familiale, non encore logique entre le mari, la femme, les enfants, les vieux, les jeunes.	B-ớc đầu có kế hoạch trong việc tận dụng thời gian lao động phân công lại lao động giữa ng-ời trong gia đình.	Commencement de la planification du travail afin de tirer le meilleur parti du temps et de la répartition du travail dans la famille.
Năng suất lao động thấp thu nhập kém, thiếu đói, rừng bị phá hủy.	Productivité du travail faible, revenu minime, famine, destruction de la forêt.	Năng suất lao động cao hơn nhiều, thu nhập tăng đáng kể đời sống cải thiện, rừng đ-ợc bảo vệ.	Productivité du travail bien plus élevée, revenus en augmentation appréciable, niveau de vie s'améliorant, protection de la forêt.
Ch-a biết tích lũy cho sản xuất, ch-a biết làm giàu.	Ne sait pas accumuler pour la production, ne sait pas comment faire pour devenir riche.	Đã biết tích lũy cho sản xuất, tập làm giàu, biết dùng tiền.	Sait accumuler pour la production, apprend à devenir riche, sait utiliser l'argent.
Ch-a biết buôn bán, ch-a biết dùng tiền có hiệu quả.	Ne sait pas vendre, ne sait pas utiliser l'argent efficacement.	Biết buôn bán, trao đổi...	Sait vendre, échanger...
<i>2 đời sống xã hội</i>			<i>2 Vie sociale</i>
Cơ cấu gia đình lớn c-trú trong nhà dài, lao động ch-a đ-ợc phát huy, cá nhân ch-a đ-ợc giải phóng, lao động, sinh hoạt cộng đồng, chủ nghĩa bình quân.	Structure familiale large dans des maisons longues. La main d'œuvre n'est pas encore bien utilisée. L'individu n'est pas encore libéré. Travaux et activités en commun. Doctrine moyenne.	Tách hộ gia đình nhỏ, c-trú trong ngôi nhà riêng, có v-ơn bao quanh, lao động đ-ợc phát triển, cá nhân đ-ợc giải phóng khắc phục t-ởng bình quân, bắt biết tích lũy.	Petites familles divisées. Habitation dans des maisons individuelles entourées de jardin. Le travail peut se développer, l'individu peut être libéré et combattre, idéologie moyenne, commence à accumuler.
Mẫu hệ, con gái đi hỏi chồng, chế độ nối dõi vai trò của ng-ời đàn ông ch-a đ-ợc khẳng định.	Système matriarcal. Les femmes vont demander la main des hommes. Le système de succession fait que le rôle des hommes n'est pas encore affirmé.	Nam nữ đều có trách nhiệm xây dựng gia đình, ở riêng, tục nối dõi. Thực hiện bình đẳng nam, nữ..	Homme et femme ont la responsabilité de fonder la famille, habitation indépendante. Réalisation de l'égalité homme-femme.
Quan hệ vợ chồng con cái sống trong nhà dài bị gò bó ít có điều kiện chăm sóc nhau, hạnh phúc vợ chồng không trọn vẹn.	Relations mari-femme-enfants vivant dans la maison longue sont contraintes, peu de moyens pour se soigner mutuellement, bonheur mari-femme pas encore épanoui.	Quan hệ vợ chồng thoải mái hơn, có điều kiện chăm sóc con cái, tạo nên sự gắn bó gia đình.	Relations mari-femme plus confortables, a des moyens pour soigner sa progéniture, les relations entre les membres de la famille sont étroites.
Vai trò lớn của chủ làng, chủ bến n-ớc, chủ đất..	Rôles importants des maîtres du village, maîtres de l'eau, de la terre...	Vai trò của ng-ời điều hành sản xuất, ng-ời có kỹ thuật, ng-ời sản xuất giỏi.	Les personnes qui mènent la production connaissent la technique et produisent efficacement.
Đóng kín buôn, ít giao tiếp với bên ngoài.	Village autarcique, peu de relation avec l'extérieur.	Nhu cầu giao tiếp rộng về kinh tế, văn hóa, xã hội.	A besoin de relations économiques culturelles et sociales plus larges [à l'extérieur].
Nặng tính cộng đồng, bình quân, khuôn theo phong tục cổ x- a.	Sentiments communautaires moyens, modèle coutumier primitif.	Xây dựng quan hệ tập thể cao hơn trên cơ sở sản xuất mới, hành động theo khuôn mẫu xã hội mới, cá nhân đ-ợc khẳng định hơn.	Construction de relations collectives plus élevées sur les structures de nouvelle production, action selon le modèle de la nouvelle société, l'individu peut mieux s'affirmer.
<i>3 đời sống vật chất và tinh th, n.</i>			<i>3 Vie matérielle et spirituelle</i>

ăn, ở, mặc thiếu thốn và lạc hậu.	Manger, vivre et s'habiller sont marqués par le dénuement et l'arriération.	Do thu nhập v- òn tăng rõ rệt cải thiện một b- ớc ăn ở, mặc và đi lại.	Les revenus du jardin augmentent sensiblement et améliorent les repas, l'habitation, les vêtements et la circulation.
ăn, ở x- a chật chội, luộm thuộm mất vệ sinh, ng- ời ở trên chuồng trâu bò.	Nutrition et habitation anciennes et étriquées. Manque d'hygiène, les personnes vivent sur l'étable des buffles.	Tách chuồng trâu ra khỏi nhà nuôi nhốt súc vật lấy phân, nhà cửa xây dựng mới, có giếng, nhà tắm, hố xí, đ- ờng ngõ xây dựng lại, có nơi dùng điện.	Abri des animaux séparé de l'habitation, le fumier est utilisé comme fertilisant. La maison d'habitation nouvelle a un puits, une salle de bain, des toilettes, une allée bâtie, on utilise l'électricité.
Bị phong tỏa bởi nhiều hủ tục, kiêng cử, ma lạt, chết để lâu trong nhà, bới xác lên sau khi chôn, chôn lộ thiên, ốm đau phải cúng bái.	Blocage à cause de nombreuses traditions arriérées, des jeûnes ; les morts restent longtemps dans la maison, exhumation des corps ; lorsque la maladie frappe, on rend des cultes aux divinités.	Phong tục cũ lạc hậu dần xóa bỏ, ma lạt giảm dần, chết để trong nhà 1-2 ngày, ốm đau dùng thuốc, chôn cất hợp vệ sinh.	Les traditions anciennes et arriérées sont peu à peu éliminées, les morts restent dans la maison 1 à 2 jours, lorsque la maladie frappe, on utilise des médicaments, les enterrements sont conformes aux règles d'hygiène.
Nhu cầu sinh hoạt văn hóa hạn hẹp trong những nề nếp cũ, không có nhu cầu học văn hóa, nạn mù chữ phổ biến.	Besoins d'activité culturelle limités selon des règles anciennes. Aucun recours à des enseignements culturels. Analphabétisme très répandu.	Xuất hiện nhu cầu học văn hóa nâng cao trình độ khoa học, kỹ thuật để áp dụng vào sản xuất tăng thêm nhu cầu sinh hoạt văn hóa đa dạng nh- du lịch xem phim, kịch, văn công, nghe nhạc, dùng các ph- ơng tiện máy thu hình, cát sét, radiô.	Apparition d'apprentissages élevant le niveau des connaissances techniques appliqué dans la production. Augmentation des activités culturelles variées comme le tourisme, les films, le théâtre, la musique, réception d'émissions télévisées, écoute de cassette, radio.

## Annexe 8 La presse vietnamienne rendant compte de la réussite d'un "roi du café"

Source : *Le courrier du Viêt Nam*, n°2081, 15 novembre 2000. Voir commentaire à l'Annexe 9 *Le village de Alé A et la perspective d'intégration au commerce touristique*.

### PORTRAIT

## Un milliardaire du café chez l'ethnie Êdê

**Assiduité.** Âgé de 41 ans, Ama Bôk dispose de biens d'une valeur de 3 milliards de dôngs. Il est le plus riche de la communauté de l'ethnie Êdê, dans la province de Dac Lac (hauts plateaux du Centre).

C ostaud, cheveux bouclés, yeux vifs et visage sérieux, Ama Bôk est très accueillant. Il est une figure typique de la classe paysanne dans cette phase de renouveau. Il possède actuellement 15 ha de café, une voiture de 7 places, 4 motos japonaises, une maison à deux étages à Buôn Ma Thuôt (province de Dac Lac). Sa richesse provient de sa volonté de fer, son assiduité et de sa persévérance. Ama Bôk commence à faire fortune en plantant 150 caféiers en 1982. Le café lui rapporte plus de bénéfices que le riz. Ce premier succès l'a encouragé à agrandir la superficie en 1986, sur un total de 2.880 m<sup>2</sup>. Sur la voie de la réussite, il a investi en 1990 dans la plantation de 1,8 ha de caféiers. Les prêts bancaires lui ont permis d'ajouter 7 ha en 1995. Dès 1996, son entreprise est rentable.

Il a récolté près de 20 tonnes de café et il a obtenu 600 millions de dôngs. Grâce à cette somme, il a payé ses dettes et a acheté des machines. Il a acquis tous les terrains près de sa plantation. Petit à petit, l'oiseau fait son nid. Ama Bôk est aujourd'hui propriétaire d'une ferme de caféiers de 15 ha. *"Les plantes se développent bien. Le rendement est passé de 3 tonnes à 4-5 tonnes"*. Pour lui, la méthode d'investissement à la culture doit être économique et efficace. Il a demandé aux scientifiques de l'Institut de recherches du café

Eak'mat d'analyser la terre de son champ, afin de trouver l'élément qui manque. En particulier, il utilise beaucoup de fumier et d'engrais vert. Il n'a dépensé que 12 millions de dôngs pour un hectare par an, soit une économie de 30 %.

### **Plusieurs familles sont sorties de la misère**

Ama Bôk a fait venir dix ouvriers plein temps, et une trentaine de personnes lors- que la récolte bat son plein. Ses ouvriers bénéficient de repas gratuits, de vêtements. Ils sont aussi soignés en cas de maladie et reçoivent chacun un salaire mensuel de 450.000 dôngs. Les travailleurs saisonniers touchent 20.000 dôngs la journée. De plus, les meilleurs ouvriers ont droit à un voyage gratuit une fois par an à Nha Trang (Centre), Hồ Chí Minh-Ville ou à Đà Lạt (hauts-plateaux). Il prête annuellement de 40 à 50 millions de dôngs aux foyers déshérités sans taux d'intérêt. Grâce à cela, plusieurs familles sont sorties de la misère.



Ama Bôk, milliardaire de l'ethnie Êdê.

Actuellement, le prix du café en grain a tendance à baisser. Mais Ama Bôk obtient toujours des bénéfices. Avec 30 tonnes de café entreposées, il pourrait enregistrer 60 millions de dôngs de bénéfices. L'assiduité et l'esprit persévérant d'Ama Bôk ont été récompensés. Il a été désigné pour participer à la Conférence nationale des meilleurs paysans à Hanoi. Il a été aussi élu paysan modèle des ethnies du Vietnam.

## Annexe 9 Le village de Alé A et la perspective d'intégration au commerce touristique

Source : *Le Courrier du Vietnam*, n°1785, 5 décembre 1999. Commentaire : les deux articles sélectionnés pour leur exemplarité donnent à voir une identité *Edé* en parfaite harmonie avec la modernité promue dans les catégories fournies par le Comité populaire de la province (voir *Annexe 6 Point de vue sur l'Homme traditionnel et l'Homme socialiste* et *Annexe 7 Point de vue sur le mode de vie traditionnel et le "nouveau" mode de vie*).

### La Brocatelle Edé

## Les prémices de la commercialisation

### Sans guide, on ne connaîtrait l'existence d'un village spécialisé dans le *tho cam*, le tissage des brocatelles spécifique à la tradition Edé, situé à 1,5 km de Buôn Ma Thuôt

L'intégration de l'ethnie Edé à la société des Kinh depuis des décennies a fait de cette terre un lieu particulier où cohabitent en parfaite harmonie 120 familles Edé et 200 foyers Kinh.

Dans le processus d'intégration à la communauté Kinh, si un certain nombre de Edé ont abandonné les maisons sur pilotis, leurs nouvelle habitation garde encore les particularités originelles. Outre la culture sur brûlis, les Edé pratiquent le tissage de la brocatelle comme un métier d'appoint. Les femmes Edé tissent les vêtements traditionnels qui sont portés à l'occasion des festivités.

Cent vingt familles Edé vivant dans le village Alé A se consacrent à ce métier traditionnel qui n'a pas évolué depuis son origine. Les ourlets rouges sur fond noir, mélangés à quelques couleurs, sont typiques des brocatelles Edé. Ces dernières années, à la demande des clients, les étoffes sont brodées de fils d'or. Les motifs représentent des grains de riz, symbole de l'abondance et du bien-être.

Mais, depuis des années, la plupart des jeunes filles Edé boudent le métier à tisser de leurs ancêtres. La province de Dac Lac compte seulement trois maîtres de la brocatelle Edé dont l'une vient de mourir. Me Nam Mdok a aujourd'hui plus de 50 ans. Elle connaît les secrets du *tho cam* depuis son enfance mais jusqu'à maintenant, elle n'a eu qu'une disciple, sa fille. M'o Mdok, sa fille, 28 ans, précise que sa famille ne fabrique le *tho cam* qu'à la commande. Sinon, les produits risquent de rester longtemps dans les dépôts.

### Un pari réussi

La brocatelle Edé a sans doute des chances de se frayer une voie dans un contexte d'ouverture et d'échanges économiques.

La brocatelle Edé peut constituer un cadeau précieux, un beau souvenir du Vietnam pour les touristes. Le Hoang Co est celui qui a pris le risque de commercialiser le *tho cam*. Cet homme, directeur de la société commerciale et touristique Dam San, passe aujourd'hui des commandes de sacs aux villageois Edé qui remportent un joli succès auprès de la clientèle. Depuis quelques établissements de la province de Daklak ont passé commande d'écharpes, de couvertures confectionnées par les Edé.

Le 8 septembre dernier, la coopérative de tissage des brocatelles Edé a vu le jour. Selon Pham Ngoc Tuan, un des promoteurs de cette entreprise, le plus gros problème est de savoir comment écouler la marchandise. Il est important d'établir une stratégie de production en rassemblant les ouvrières, ce qui permet non seulement de donner du travail à des centaines de chômeuses, mais aussi de transformer le village Alé A en site touristique de Buôn Ma Thuôt.

« L'important, c'est de créer des produits qui répondent aux besoins et goûts de la clientèle tout en conservant l'identité ethnique », indique Le Hoang Co. Un autre fondateur de la coopérative, Nguyen Quang Binh, se montre, lui, plein d'optimisme sur l'avenir du village de Alé A. Selon lui, dès que les tisserandes seront regroupées, le nom de Alé A deviendra connu à l'échelle nationale. Les promoteurs de la coopérative ont établi un programme d'actions qui prévoit de fabriquer dix nouveautés, notamment porte-feuilles, cravates, nappes et serviettes. Les prix des brocatelles demeure élevé pour le budget d'un Vietnamien moyen. Un sac coûte 50.000 dôngs, une écharpe 450.000 dôngs. Il s'agit aujourd'hui pour les vendeurs de brocatelle Edé de cibler précisément leur clientèle en vue de définir la meilleure stratégie de production et de commercialisation.

**Annexe 10 Les migrants spontanés par provinces d'origine et par districts de destination à Dak Lak entre 1981 et 1995**

Source : Huỳnh Thị Xuân, *Bảy cở nhệng Uih h- ' ng c-a vón ấu di dân từ nâng thấn ra nâng thấn lần nhệng v\* ng dân à n ấinh c- ' tnh Ớak Lak* [Rapport : quelques solutions concernant le problème des migrants ruraux dans quelques régions d'installation dans la province de Dak Lak], février 1998, 21 p. et annexes (non publié). Vérifié avec : UBND Tỉnh Đak Lak, Ph-ong án Phân bố lao động-dân c- Đak Lak, tableaux en annexe ; Danida Daklak Database Management System, Srepok water action plan project database management, Buôn Ma Thuột, 2000, disque compact ROM, fichier "illegal migrants". Remarque méthodologique : l'astérisque simple indique que la province a été divisée en 1996, la double astérisque indique que la province l'a été en 1992. Le résultat de ces divisions de provinces est signalé en caractère non gras.

	Buon Ma Thuot	Buon Don	Cu Jut	Cu Mgar		Dak Nong	Dak Rlap	Ea Hleo	Ea Kar	Ea Sup	Krông Ana	Krông Bong	Krông buk	Krông Nang	Krông No	Krông pak	Lak	Mdrak	Total 1991-95	Pour comparaison		
																				Total 1986-91	Total 1981-85	
<b>An Giang</b>	3		4	121	15	6	16	21			100		6	7						<b>299</b>	<b>58</b>	<b>16</b>
<b>Ba Ria-Vung Tau</b>							73		10		4				4		6			<b>97</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Bac Thai*</b>				392			19	39		96			43			101				<b>690</b>		
Bac Can																				<b>3261</b>	<b>1511</b>	<b>23</b>
Thai Nguyen	17	25	188		298				141		14			85	15		3			<b>786</b>	<b>121</b>	<b>20</b>
<b>Ben Tre</b>	9		3		1	7	49		21					3		4				<b>97</b>	<b>25</b>	<b>8</b>
<b>Binh Dinh</b>	65	573	275	603	141	53	421	1776	604	6	460		298	234	48	228	157	334		<b>6276</b>	<b>5050</b>	<b>3990</b>

## ANNEXES

<b>Binh Thuan</b>			8	4	11		30	55	26		24		29	9		6	5		<b>207</b>	<b>73</b>	<b>22</b>
<b>Cao Bang</b>	42	3194	4668	1692	325	96	47	2838	2801	1175	373		1176	2986	1150	1218	173	312	<b>24266</b>	<b>16578</b>	<b>7023</b>
<b>Cuu Long**</b>							33									5			<b>38</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Vinh Long		3			10									1					<b>14</b>	<b>10</b>	<b>7</b>
Tra Vinh					3		39									39			<b>81</b>	<b>33</b>	<b>2</b>
<b>Da Nang</b>	10		23		4						34			80	25				<b>176</b>	<b>109</b>	<b>62</b>
<b>Dong Nai</b>		12	15	17	56	65	654	82	40				38	16	10	35		44	<b>1084</b>	<b>182</b>	<b>64</b>
<b>Dong Thap</b>			5				23	7	9					13			4		<b>61</b>	<b>38</b>	<b>0</b>
<b>Gia Lai</b>	11	2	12	106	1	3		94	4				5	8	26	25	24		<b>321</b>	<b>120</b>	<b>125</b>
<b>Ha Bac*</b>						13													<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Bac Giang	46	190	483	53	405		245	329	944	81	89		16	810	555	2541	3	63	<b>6853</b>	<b>2432</b>	<b>705</b>
Bac Ninh	16	37	618	71	36			8	261		112		36	75	9	48		29	<b>1356</b>	<b>688</b>	<b>268</b>
<b>Ha Nam</b>	23		232		13		22	76	213				81	92		16			<b>768</b>	<b>330</b>	<b>199</b>
<b>H N i</b>		6	20		8	5	6	10	14					20	5	72		5	<b>171</b>	<b>116</b>	<b>32</b>
<b>Ha Tay</b>	18	114	192	91	157		50	53	176	8	93		6	317	59	39	14	20	<b>1407</b>	<b>857</b>	<b>606</b>
<b>Ha Tinh</b>	120	98	329	1720	633	79	199	569	3688	100	1046		972	2683	221	4212	74	789	<b>17532</b>	<b>9985</b>	<b>3083</b>
<b>Ha Tuyen**</b>													5						<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ha Giang											23					6			<b>29</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
Tuyen Quang	10		16	43	7	14	4	20	5	50	35			113	37	20			<b>374</b>	<b>86</b>	<b>0</b>
<b>Hai Duong</b>	5	28	644	124	42		1883	258	2789		120		11	309	62	412	47		<b>6734</b>	<b>2927</b>	<b>407</b>
<b>Hung Yen</b>			26	102	28	86	32	101	1505		160			88	17	8	58		<b>2211</b>	<b>1731</b>	<b>604</b>
<b>Hai Phong</b>		26	214	12	17		23	18	43	19	125		73	79	19	24		155	<b>847</b>	<b>484</b>	<b>339</b>
<b>Hau giang**</b>							10						3						<b>13</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Can Tho	5			13				7							4				<b>29</b>	<b>22</b>	<b>12</b>
Soc Trang	2		2			4	75		5				13						<b>101</b>	<b>0</b>	<b>18</b>
<b>Ho Chi Minh ville</b>	6				3	6	8	2	13	3				4	4	26			<b>75</b>	<b>63</b>	<b>29</b>
<b>Hoa Binh</b>	27		12	41	17		5	16	17		19		38	174		11	4	1	<b>382</b>	<b>307</b>	<b>665</b>
<b>Kien Giang</b>		4			8			5						8					<b>25</b>	<b>27</b>	<b>15</b>
<b>Kon Tum</b>								5	4				269	12					<b>290</b>	<b>28</b>	<b>33</b>
<b>Lai Chau</b>				9		9	5							5	5				<b>33</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>Lam</b>		3	3	25	20	2	31	15	4	5	9		7	12	12	6	13		<b>167</b>	<b>50</b>	<b>12</b>
		89	2417	139	300	15	60	44	1563	361	812	36	2543	877	648	988	9	611	<b>11512</b>	<b>6445</b>	<b>667</b>
<b>L o Cai</b>			15	3									10	5	4		5		<b>42</b>	<b>29</b>	<b>4</b>

## ANNEXES

Long An		5				5	34	6	10											60	43	4	
Minh Hai*				52			17	20					14								103	3	0
Ca Mau		4	5		9																18	8	0
Bac Lieu															10						10	9	0
Nam Dinh	24	74	1211	379	1387	77	357	113	206	30	433		74	117	1031	143	30	15		5701	3225	1798	
Ngh An	66	98	858	2065	1069	77	235	215	530	301	1465		1127	1202	149	854	181	603		11095	7245	2448	
Ninh Binh	5	98	506	104	1136	52	148	41	215	25	334		81	95	30	47	8	44		2969	1121	718	
Ninh Thuan			5	7	9				9				17			28		4		79	11	27	
Khanh Hoa	14	16	29	41	23	22	157	46	190		39		76			155	14	68		890	832	577	
Ph Yen	5	3	61	47	19	34	18	68	249		53		11	9	16	69	7	122		791	494	323	
Binh	14	35	26	201	103	49	44	178	60	1137	105		218	1595	101	77	5	2		3950	1979	478	
Nam	59	84	303	1625	215	64	288	488	322	442	830		271	667	556	965	57	16		7252	4744	4104	
Ng i	53	144	95	266	192	63	805	1074	502	16	705		706	470	32	460	99	21		5703	4127	2220	
Ninh	9	9	6	1135	10		92	8	101	4	48		10	48	1230	21	11	11		2753	505	223	
	20	101	46	24	67	3	1188	544	152		125		33	86	76	166	17			2648	1022	574	
S n La			67				79		3						7					156	17	4	
Song Be*													3							3	4	0	
Binh Duong	7						141				4					5	4			161	85	0	
Binh Phuoc	4	4					126	19												153	8	18	
Tay Ninh					5	6	52	6						3						72	20	0	
Thai Binh	26	200	261	685	258	26	243	342	687	355	2490		214	192	122	837	341	193		7472	5133	2414	
Thanh H	168	325	2846	768	433	396	785	574	3326	1074	696	29	409	1356	1734	1563	171	328		16981	5255	1566	
Thua Thien Hue	288	38	343	275	199	32	180	501	317	15	1200		316	1252	63	429	189	80		5717	4545	3476	
Tien Giang			8	7			205						13			3		6		242	23	5	
Vinh Phu*																92				92	4	7	
Phu Tho	3	80	121		36			47	45		102		47	118	150	3				752	188	195	
Vinh Phuc	4		139	263	10		146		46	71	365		8	4	19					1075	489	257	
Yen Bai			30		18		169	30	27		14		13	6		13				320	93	0	
<b>Total</b>	<b>1204</b>	<b>5722</b>	<b>18520</b>	<b>13325</b>	<b>7761</b>	<b>1369</b>	<b>9571</b>	<b>10768</b>	<b>22401</b>	<b>5374</b>	<b>12666</b>	<b>65</b>	<b>9279</b>	<b>17396</b>	<b>8455</b>	<b>16154</b>	<b>2041</b>	<b>3876</b>	<b>165947</b>	<b>91947</b>	<b>40564</b>		

## Annexe 11 Les groupes ethnolinguistiques au Viêt Nam et dans le Tây Nguyên en 1999

Source : Tổng cục thống kê Việt Nam, *Dê điều và k t qu/điều tra mẫu 3 %-tổng điều tra dân số và nhà ở*, 1/4/1999 (Données et résultats de l'enquête sur échantillon de 3 %-Recensement général de population et du logement du 1/4/1999), CD Rom, Hanoi, 2000. Commentaire : pour une évolution des effectifs à l'échelle du Viêt Nam de l'ensemble des groupes de 1979, 1989 et 1999 se reporter à la page internet : <http://www.unpdp.org/vn/projests/vie96010/cemna/vie96010/populations.htm>, 3 février 2003.

	Viet Nam		Dak Lak				Gia Lai				Kon Tum				Lam Dong			
	total :	76 323 173	total	1 780 735	% province	% national	total	966 950	% province	% national	total	314 216	% province	% national	total	998 027	% province	% national
1 Kinh		65 795 718	dont:	1 250 494	70,22	1,90	dont:	545 048	56,37	0,83	dont:	145 681	46,36	0,22	dont:	769 398	77,09	1,17
2 Tày		1 477 514		54 370	3,05	3,68		5 814	0,60	0,39		1 648	0,52	0,11		18 657	1,87	1,26
3 Thái		1 328 725		19 107	1,07	1,44		1 136	0,12	0,09		1 163	0,37	0,09		4 198	0,42	0,32
4 M- òng		1 137 515		11 984	0,67	1,05		3 071	0,32	0,27		3 013	0,96	0,26		2 148	0,22	0,19
5 Kho me		1 055 174		381	0,02	0,04		182	0,02	0,02		34	0,01	0,00		459	0,05	0,04
6 Hoa		862 371		5 016	0,28	0,58		670	0,07	0,08		127	0,04	0,01		15 352	1,54	1,78
7 Nùng		856 412		69 809	3,92	8,15		3 547	0,37	0,41		1 120	0,36	0,13		18 965	1,90	2,21
8 H'mông		787 604		10 891	0,61	1,38		486	0,05	0,06		6	0,00	0,00		1 009	0,10	0,13
9 Dao		620 538		16 162	0,91	2,60		755	0,08	0,12		35	0,01	0,01		1 591	0,16	0,26
10 Jarai		317 557		12 014	0,67	3,78		286 952	29,68	90,36		15 887	5,06	5,00		55	0,01	0,02
11 Édé		270 348		249 096	13,99	92,14		298	0,03	0,11		45	0,01	0,02		104	0,01	0,04
12 Bana		174 456		275	0,02	0,16		117 546	12,16	67,38		37 519	11,94	21,51		57	0,01	0,03
13 San chay		147 315		3 307	0,19	2,24		152	0,02	0,10		104	0,03	0,07		73	0,01	0,05
14 Cham		132 873		233	0,01	0,18		78	0,01	0,06		1	0,00	0,00		231	0,02	0,17
15 Co ho		128 723		100	0,01	0,08		41	0,00	0,03		5	0,00	0,00		112 926	11,31	87,73
16 Sedang		127 148		5 672	0,32	4,46		593	0,06	0,47		78 741	25,06	61,93		6	0,00	0,00
17 San diu		126 237		626	0,04	0,50		34	0,00	0,03		36	0,01	0,03		383	0,04	0,30
18 Hre		113 111		281	0,02	0,25		100	0,01	0,09		1 866	0,59	1,65		21	0,00	0,02
19 Ra Glai		96 931		57	0,00	0,06		46	0,00	0,05		7	0,00	0,01		980	0,10	1,01
20 Mông		92 451		61 301	3,44	66,31		55	0,01	0,06		2	0,00	0,00		9 702	0,97	10,49
21 Tho		68 394		433	0,02	0,63		49	0,01	0,07		46	0,01	0,07		735	0,07	1,07
22 Xtieng		66 788		26	0,00	0,04		3	0,00	0,00		1	0,00	0,00		255	0,03	0,38
23 Kho Mu		56 542		7	0,00	0,01			0,00	0,00			0,00	0,00		3	0,00	0,01

24 Brou- van Kieu	55 559		2 777	0,16	5,00		24	0,00	0,04		4	0,00	0,01		5	0,00	0,01
25 Co tu	50 458		4	0,00	0,01		19	0,00	0,04		12	0,00	0,02		8	0,00	0,02
26 Giay	49 098		2	0,00	0,00		3	0,00	0,01		4	0,00	0,01		88	0,01	0,18
27 Ta oi	34 960		10	0,00	0,03		4	0,00	0,01		3	0,00	0,01		1	0,00	0,00
28 Ma	33 338		5 449	0,31	16,34		5	0,00	0,01			0,00	0,00		25 319	2,54	75,95
29 Gie Trieng	30 243		69	0,00	0,23		55	0,01	0,18		25 463	8,10	84,19		2	0,00	0,01
30 Cor	27 766		22	0,00	0,08		35	0,00	0,13		48	0,02	0,17		2	0,00	0,01
31 Cho ro	22 567		41	0,00	0,18		2	0,00	0,01		1	0,00	0,00		31	0,00	0,14
32 Xinh Mun	18 018			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
33 Ha Nhi	17 535		4	0,00	0,02			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
34 Chu Ru	14 978		7	0,00	0,05		16	0,00	0,11			0,00	0,00		14 585	1,46	97,38
35 Lao	11 611		244	0,01	2,10		2	0,00	0,02		4	0,00	0,03			0,00	0,00
36 La Chi	10 765			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
37 Khang	10 272			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
38 Phu La	9 046		10	0,00	0,11		9	0,00	0,10			0,00	0,00		3	0,00	0,03
39 La Hu	6 874		5	0,00	0,07			0,00	0,00		1	0,00	0,01			0,00	0,00
40 La Ha	5 686			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
41 Pa Then	5 569		15	0,00	0,27		2	0,00	0,04			0,00	0,00		1	0,00	0,02
42 Lu	4 964		48	0,00	0,97		54	0,01	1,09			0,00	0,00		331	0,03	6,67
43 Ngai	4 841		106	0,01	2,19		42	0,00	0,87		21	0,01	0,43		47	0,00	0,97
44 Chut	3 829		163	0,01	4,26		3	0,00	0,08			0,00	0,00		4	0,00	0,10
45 Lo Lo	3 307			0,00	0,00		1	0,00	0,03			0,00	0,00			0,00	0,00
46 Mang	2 663		13	0,00	0,49			0,00	0,00			0,00	0,00		2	0,00	0,08
47 Co Lao	1 865			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
48 Bo Y	1 864			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
49 Cong	1 676			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00		1	0,00	0,06
50 Si La	840		12	0,00	1,43		2	0,00	0,24			0,00	0,00		3	0,00	0,36
51 Pu Peo	705		1	0,00	0,14			0,00	0,00		1	0,00	0,14			0,00	0,00
52 Ro Man	352			0,00	0,00			0,00	0,00		338	0,11	96,02			0,00	0,00
53 Brau	313			0,00	0,00			0,00	0,00		298	0,09	95,21			0,00	0,00
54 O Du	301			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00



Buôn Ma Thuột	0	9	9	1	0	4	13	0	1	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Krông Pak	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Krông Ana	0	0	0	17	0	1	1	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cu M'Gar	3	0	0	0	0	1	1	0	0	4	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Krông buk	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Ea Kar	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cu Jut	0	0	0								
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Krông Nang	0	0	0	0	0	0	0	0	124	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Ea Hl'eo	0	0	0	0	0	0	0	0	34	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00
Dak Mil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Krông Bong	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dak Rlap	0	2	0	12	0	0	0	0	0	0	21
	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
M'drak	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00									
Buon Don	0										
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Krông No	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Lak	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dak Nong	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ea Soup	0	0	0	1	0	0	1	47	30	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15	0,10	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>41</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>47</b>	<b>190</b>	<b>14</b>	<b>21</b>
Pourcentage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00

Annexe 13 Les  
surfaces de cafèiers  
de 1990 à 2001 à Dak  
Lak

Source : Danida Daklak  
Database Management  
System, Srepok water action  
plan project database  
management, Buôn Ma Thuột,  
2000, support cd rom.  
Annuaire statistique Dak Lak,  
2001, Buôn Ma Thuột, 2002.  
Remarque méthodologique :  
ces chiffres comprennent les  
surfaces dites en production et  
celles nouvellement plantées.  
Comme dans le cas où les  
sources statistiques sont  
abondantes, le choix s'est  
orienté vers les données qui,  
croisées avec des documents  
d'époque (en l'occurrence  
l'annuaire statistique provincial  
de 1990), présentent les écarts  
le moins significatifs partant  
du postulat –invérifiable– que  
les données publiées à  
l'époque peuvent être moins  
sujettes à retouche.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Total</b>												
1. Buôn Ma Thuột	9 495	9 505	9 550	9 590	9 680	9 820	10 409	10 662	10 681	10 832		13 086
2. Ea Hleo	1 686	1 765	1 775	1 805	2 205	5 555	7 170	7 914	8 654	8 801		17 267
3. Ea Súp		3	5	5	24	23	30	30	66	50		57
4. Krông Năng	3 832	4 002	4 260	5 039	6 204	9 189	11 196	13 127	13 373	19 020		22 516
5. Krông Búk	5 824	6 721	6 867	7 689	8 929	21 096	25 538	26 915	27 759	27 814		34 265
6. Buôn Đôn	-	-	-	-	-	1 864	2 168	2 474	2 548	2 100		3 429
7. C- Mgar	6 100	8 350	9 400	12 550	16 110	19 761	22 363	23 349	23 349	23 671		34 990
8. Ea Kar	1 300	?	?	?	?	4 966	5 800	6 473	6 760	7 027		9 760
9. M Đrắk	1 380	1 636	1 852	2 343	2 473	2 800	3 004	3 210	3 303	3 454		3 889
10. Krông Păk	3 966	3 925	3 546	3 594	4 769	15 543	16 647	17 553	17 803	17 799		18 363
11. C- Jút	277	217	198	198	440	2 705	3 115	3 303	3 327	3 132		4 064
12. Krông Ana	10 918	11 231	11 110	11 344	12 100	15 866	16 567	17 012	17 529	17 192		18 448
13. Krông Bông	191	?	?	?	?	642	1 028	1 113	1 363	1 487		1 900
14. Đăk Mil	1 922	1 778	1 981	2 126	3 867	10 316	11 812	12 990	13 402	14 887		18 077
15. Krông Nô	309	309	174	200	512	1 357	1 633	1 770	1 871	2 535		4 700
16. Lăk	283	?	?	?	?	610	681	751	820	922		1 012
17. Đăk Rláp	417	788	1 082	1 450	1 476	4 816	7 592	8 888	9 374	13 784		26 286
18. Đăk Nông	205	243	235	245	762	4 190	6 305	7 454	7 644	7 804		11 219
19. Đăk Sông												15 165

Annexe 14 Les surfaces d'hévéas de 1990 à 2001 à Dak Lak  
 Sources, réserves et remarques méthodologiques identiques, voir Annexe 13 Les surfaces de cafiéiers de 1990 à 2001 à Dak Lak.

	Surface (ha)											
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	
<b>Total</b>												
1. Buôn Ma Thuột	1 405	1 410	1 415	1 400	1 368	1 368	1 306	1 160	1 160	1 160	1 138	
2. Ea Hleo	1 642	1 702	1 702	1 789	1 930	1 900	2 557	3 964	3 964	4 801	4 891	
3. Ea Súp												
4. Krông Năng	7 856	9 676	9 796	10 596	11 916	2 106	2 438	3 158	3 379	3 596	3 390	
5. Krông Búk	2 964	3 073	3 079	3 129	3 119	3 565	3 565	3 889	4 319	4 302	3 840	
6. Buôn Đôn							3	3	3	3		
7. C- Mgar	3 224	4 927	5 025	5 614	6 826	7 596	7 735	8 601	8 249	8 064	7 721	
8. Ea Kar								32	81	38	19	
9. M Drăk												
10. Krông Păk	131	?	?	?	?	226	226	226	228	228	293	
11. C- Jút	120	120	136	136	136	136	136	691	691	257	212	
12. Krông Ana	939	939	939	1 005	1 005	1 335	1 335	1 561	1 585	1 585	1 228	
13. Krông Bông												
14. Đăk Mil	408	547	547	572	572	587	587	910	910	605	748	
15. Krông Nô						80	180	282	232	232	408	
16. Lăk							50	150	150	150	99	
17. Đăk Rláp	60	60	60	120	210	303	343	913	953	1 632	2 403	
18. Đăk Nông	10	10	10	245	48	50	58	95	95	90	146	
19. Đăk Sông											294	

## Annexe 15 Les structures d'État plantant des caféiers à Dak Lak en 1998

Source : Danida Daklak Database Management System, *Srepok water action plan project database management*, Buôn Ma Thuôt, 2000, support cd rom.

	District	Nom	Surface caféier totale (hectare)
1	Buôn Ma Thuôt	Ferme agricole d'État 30/4	45,4
2		Compagnie café Buonmathuot	1 027,4
3		Collèges	45
4		Ferme agricole d'État Ea Chu Cap	379,7
5		Entreprise pharmaceutique Ea Kao	23
6		Institut de recherche Ea Kmat	81,5
7		Direction provinciale de l'armée	213
8		Camp de détention temporaire	8
9	Ea H'leo	Entreprise An Thuan	290
10		Ferme sylvicole d'État Chu Pa	0
11		Ferme sylvicole d'État Chu Wy	0
12		Ferme sylvicole d'État Ea H'leo	28
13		Compagnie Ea H'leo Hévéa	71
14		Ferme agricole d'État Ea Tul	165
15		Ferme sylvicole d'État Thuan Man	0
16	Krông Nang	Ferme agricole d'État 49	1420
17		Ferme agricole d'État café Ea Sim	441
18		Compagnie Krông Buk hévéa	32
19	Krông Buk	Compagnie An Thuan	714,4
20		Ferme Cu Bao	12,9
21		Ferme Cu Kpo	665,7
22		Ferme sylvicole d'État Cu Ne	411,9
23		Ferme sylvicole d'État Cu Pong	2957
24		Ferme agricole d'État Doan Ket	1 221,4
25		Compagnie Krông Ana café	120
26		Direction provinciale de l'armée	20
27	Buon Don	?	7
28	C- M'gar	Ferme agricole d'État 1 mai	215,2
29		Ferme agricole d'État 352	416
30		Compagnie café 53	228,3
31		Ferme sylvicole d'État Buon Gia Vam	1194
32		Ferme sylvicole d'État Buon Wing	428,1
33		Ferme sylvicole d'État C- M'gar	119
34		Camp de rééducation Dak Trung	270
35		Ferme agricole d'État Drao	2281
36		Ferme agricole d'État Ea Pok	1 277,5
37		Ferme agricole d'État Ea Tul	659,8
38		Ferme agricole d'État Phu Xuan	247,9
39		Compagnie Quyet Thang	60
40	Ea Kar	Ferme agricole d'État 49	50
41		Ferme agricole d'État 52	728,5
42		Ferme agricole d'État 714	150
43		Ferme agricole d'État 716	123
44		Ferme agricole d'État 717	180
45		Ferme agricole d'État 720	520
46		Ferme agricole d'État 721	336,4
47		Ferme agricole d'État 722	145

## ANNEXES

48		Ferme sylvicole d'État Ea Kar	3
49	M'Drak	Ferme agricole d'État 715A	605,5
50		Ferme agricole d'État 715B	672,5
51		Ferme agricole d'État 715C	988,5
52	Krông Pak	Compagnie café 3 février	32,8
52		Compagnie café 53	164,6
54		Compagnie café 718	34,5
55		Compagnie café 719	470,3
56		Centre de renouveau de la dignité humaine	12
57		Compagnie café Cu Pul	386,2
58		Ferme sylvicole d'État Krông Pak	187
59		Compagnie café Ph- ớc An	1 478,3
60		Compagnie café Phuoc Son	56,2
61		Direction provinciale de l'armée	47
62		Compagnie café Thang 10	939,6
63		Compagnie café Thăng Lợi	1898,7
64	Cu Jut	Compagnie de sucre Dray H'ling	477
65		Compagnie Quyet Thang	32
66	Krông Ana	Ferme agricole d'État 19 août	34,5
67		Ferme agricole d'État Chu Quynh	574,4
68		Ferme agricole d'État Ea Chu Cap	395
69		Ferme agricole d'État Ea H'Nin	1017,5
70		Ferme agricole d'État café Ea Ktua	465,6
71		Ferme agricole d'État café Ea Sim	1 347,3
72		Ferme agricole d'État café Ea Tiêu	744
73		Centre expérimental de l'Université de Tây Nguyên	618
74		Compagnie café Krông Ana	1969
75		Compagnie commerciale Krông Ana	56
76		Compagnie café Viet Duc	713,8
77	Dak Mil	Poste de défense frontalier 759	1
78		Equipe café du Parti Communiste	23
79		Ferme sylvicole d'État Dak Gan	450
80		Ferme sylvicole d'État Đak Mil	327,3
81		Ferme agricole d'État hévéa Đak Mil	6,9
82		Ferme sylvicole d'État Dak Mol	565
83		Ferme agricole d'État Duc Lap	738,3
84		Direction du comité de defense frontalière	25
85		Ferme sylvicole d'État Thuan An	17,4
86		Ferme agricole d'État Thuan An	386,1
87	Krông Nô	Ferme sylvicole d'État Duc Lap	40
88		Ferme sylvicole d'État Nam Nung	29,5
89	Lak	?	18
90		Centre nouvelle zone économique de développement et d'éducation Dak Ru	174
91		Ferme agricole d'État Ea Chu Cap	120
92		Compagnie d'exportation numéro 7	85
93		Centre nouvelle zone économique de développement et d'éducation Tan binh	91
94		Compagnie café Thang 10	69
			39 617,3

## Annexe 16 Les structures d'État plantant de l'hévéa à Dak Lak en 2000

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Dak Lak, 2000.

	<b>District</b>	<b>Commune</b>	<b>Nom</b>	<b>Surface d'hévéa totale (ha)</b>	
1	Ea H'leo	TT Ea Drang	Ea H'leo (compagnie) GERUCO	4 020	
2	Krông Nang		Krông Buk (compagnie) GERUCO	3 685	
			Compagnie cao su Dak Lak	16 580	
3	Buôn Ma Thuôt		Ferme 30/4		
4	Cu M'gar		Ferme Cuor Dang		
7	Cu M'gar		Ferme Phu Xuân		
9	Cu M'gar		Ferme Ea H'din		
10	Cu M'gar		TT C- M'gar		
5	Krông Ana		Ferme 19/8		
6	Cu Jut		BDC Cu Jut		
8	Krông Buk		Ferme Cu Kpô		
11	Krông Buk		Ferme Cu Bao		
12	Dak Mil		Ferme Đak Mil		
13	Dak R'lap		TT Dak R'lap		
					24 285

### Annexe 17 Les fermes sylvicoles, parc national et espaces naturels de protection à Dak Lak en 1999

Source : Danida Daklak Database Management System, *Srepok water action plan project database management*, Buôn Ma Thuôt, 2000, support cd rom. Commentaire : ces données statistiques fournies par une source officielle indique une vaste surface de forêt, c'est à dire approximativement 70 % de la surface totale de la province de Dak Lak. Ces chiffres, si on les reportait cartographiquement, donneraient aux surfaces forestières une superficie importante (voir *Carte 50 Des fermes sylvicoles d'État et quelques succursales de compagnies agricoles à Dak Lak vers 1999*). Cette vision institutionnelle des surfaces considérées comme relevant d'unités étatiques chargées de protéger la forêt correspond aux données officielles de la province (en l'an 2000, 1 018 000 hectares soit 52 % de la surface totale selon Cục thống kê tỉnh Đắk Lắk, *Niên giám thống kê năm 2001, 2002*, p. 41). On comprend comment peuvent être construits les agrégats statistiques en additionnant les surfaces de chaque unité étatique. Les analyses présentées dans ce travail montrent que cette adéquation mathématique entre surfaces des fermes et forêts est souvent erronée.

	District	Dénomination	Surface		District	Dénomination	Surface
	Dak Lak		1 361 977				
	Buon Ma Thuot		11 531				
1		Parc forestier Ea Kao	85				
2		Comité populaire	11 446		Krông Bong		50 745
	Ea H'Leo		124 510	42		Ferme sylvicole d'Etat Krông Bong	21 980
3		Ferme sylvicole Ea H'Leo	34 107	43		Secteur protégé de Chu Yang Sin	28 765
4		Ferme sylvicole d'État Thuan Man	24 500		Dak Mil		90 789
5		Ferme sylvicole d'État Chu Pha	10 410	44		Ferme sylvicole d'Etat Dak Gan	12 387
6		Ferme sylvicole d'État Ea Wy	14 793	45		Ferme sylvicole d'Etat Thuan An	17 216
7		Forêt de protection pour la route n°14	24 772	46		Ferme sylvicole d'Etat Dak Mol	11 180
8		Comité Populaire	15 927	47		Ferme sylvicole d'Etat Dak Mil	20 327
	Ea Sup		140 320	48		Ferme sylvicole d'Etat Thanh nien	1 969
9		Ferme sylvicole d'État Cu Ne	6 354	49		Comité Populaire	27 710
10		Ferme sylvicole d'État Chu Ma Lanh	30 488		Krông No		100 470
11		Ferme sylvicole d'État Ya Lop	22 131	50		Ferme sylvicole d'Etat Duc Lap	6 417
12		Ferme sylvicole d'État Rung Xanh	23 362	51		Ferme sylvicole d'Etat Quang Duc	33 750
13		Ferme sylvicole d'État Ea H'Mo	25 020	52		Ferme sylvicole d'Etat Nam Nung	10 288
14		Comité Populaire	32 965	53		Ferme sylvicole d'Etat Thanh nien	7 810
	Krông Nang		13 874	54		Secteur protégé de Nam Nung	7 137
15		Secteur protégé d'Ea Ho	96	55		Dray Sap, comité de gestion forestière et paysagère	1 795
16		Comité de gestion forestière	13 778	56		Nam Ka, comité de gestion forestière à usage particulier	17 170
	Krông Buk		25 444	57		Nam Ka, comité de gestion forestière à usage particulier	12 755
17		Ferme sylvicole d'État Cu Pong	6 973	58		Comité Populaire	16 103
18		Ferme sylvicole d'État Cu Ne	6 422		Lak		77 034
19		Comité Populaire	12 049	59		Lak Ferme sylvicole d'Etat	21 014
	Buon Don		146 503	60		Secteur protégé de Chu Yang Sin	30 521
20		Ferme sylvicole d'État Ban Don	27 990	61		Comité de gestion de la forêt du lac Lac	12 744
21		Ferme sylvicole d'État Ea Tul	26 843		Dak Rlap		167 119

## ANNEXES

22		Ferme sylvicole d'État Buon Drang Phok	33 470	62		Ferme sylvicole d'Etat Quang tan	25 916
23		Parc national Yok Don	58 200	63		Ferme sylvicole d'Etat Quang truc	46 558
	Cu M'gar		34 594	64		Ferme sylvicole d'Etat Dao Nghia	20 449
24		Ferme sylvicole d'État Buon Wing	6 050	65		Ferme sylvicole d'Etat Hong An	16 517
25		Ferme sylvicole d'État Buon Gia Vam	13 771	66		Ferme sylvicole d'Etat Quang Tin	23 517
26		Quyet Thang Company	4 708	67		Comité Populaire	34 162
27		Comité Populaire	10 064		Dak Nong		211 232
	Ea Kar		51 757	68		Ferme sylvicole d'Etat Truong Xuan	16 300
28		Ferme sylvicole d'État Ea Kar	23 957	69		Ferme sylvicole d'Etat Dak Plao	26 310
29		Secteur protégé Ea So	27 800	70		Ferme sylvicole d'Etat Dak Ha	24 260
	M'Drak		16 311	71		Ferme sylvicole d'Etat Dak N'Tao	16 560
30		Ferme sylvicole d'Etat M'drak	16 311	72		Ferme sylvicole d'Etat Nir	10 569
	Krông Pak		9 516	73		Ferme sylvicole d'Etat Dak Rung	20 039
31		Ferme sylvicole d'État Krông Pac	9 516	74		Ferme sylvicole d'Etat Quang Khe	23 300
	Cu Jut		69 608	75		Ferme sylvicole d'Etat Quang Son	26 490
32		Ferme sylvicole d'Etat Cu Jut	14 054	76		Ferme sylvicole d'Etat Quang Thanh	10 639
33		Ferme sylvicole d'Etat Dak Win	36 564	77		Ferme sylvicole d'Etat Nghia Tin	9 140
34		Police	800	78		Ferme sylvicole d'Etat Dak Mang	22 250
35		Armée	1 451	79		Zone de protection Nam Nung	3 712
36		Usine de carreaux 22	1 962	80		Comité Populaire	1 661
37		Comité Populaire	14 777				
	Krông Ana		20 616				
38		Ferme sylvicole d'Etat Krông Ana	14 603				
39		Nam Ka, comité de gestion de forêt à usage particulier	3 030				
40		Centre experimental de l'Université Tay nguyen	983				
41		Comité Populaire	2 000				

## SOURCES

## 1 DOCUMENTATION

## a) Documentations filmographique et discographique

- ANONYMES, *Viêt-nam : anthologie de la musique édê*, Buda records, coll. Musique du monde, 1975152, durée : 69 mn.
- ANONYMES, *Vietnam : musiques des montagnards*, Centre National de la Recherche Scientifique, coll. Le chant du monde, 2741085.86, durée : 138 mn.
- CONDOMINAS Georges, *Le sacrifice du buffle*, Centre audiovisuel de l'Université Toulouse-le-Mirail, 55 mn.
- CONDOMINAS Georges, *Nous avons mangé la forêt...*, Centre audio-visuel de l'Université Toulouse-le-Mirail, 80 mn.
- QUEYRAT Jean, SEGUR Jérôme, *Les chevaliers d'ivoire*, Canal Plus, diffusé le 13 juin 1999, 52 min.

## b) Documentation cartographique

- ARMY MAP SERVICE, *Xỏ Thọ Thạnh*, page n°6534 II, série L7014, 1/50 000e, Washington, 1965.
- ARMY MAP SERVICE, *Bủ Ô c*, page n°6536 I, série L7014, 1/50 000e, Washington, 1965.
- ARMY MAP SERVICE, *Buồn Ja Ea Kuot*, page n°6633 I, série L7014, 1/50 000e, Washington, 1965.
- ARMY MAP SERVICE, *Buồn Dằng Bak*, page n°6633 IV, série L7014, 1/50 000e, Washington, 1965.
- ARMY MAP SERVICE, *Buôn Hô*, page n°6634 I, série L7014, 1/50 000e, Washington, 1965.
- ARMY MAP SERVICE, *Ban Ti Srên*, page n°6634 II, série L7014, 1/50 000e, Washington, 1965.
- ARMY MAP SERVICE, *Ban Me Thuật, Vietnam*, page n°6634 III, série L7014, 1/50 000e, Washington, 1965.
- ARMY MAP SERVICE, *Buon Trập*, page n°6634 IV, série L7014, 1/50 000e, Washington, 1965.
- Atlas of South-East Asia*, Macmillan, Amsterdam, 1964, 85 pages.
- COMPAGNIE EA TUL, *Commune Ea Tul*, district Cu M'gar, 2001.  
*Bủ ẩ hiện trạng cảng ty ẩ, u t- phýt trịn Buồn Ja W, m*, 1/25 000e, 2000.
- CỤC BUN ẩ, Bản đồ hành chính [carte administrative], *t nh QuUng Ô c*, 1/200 000e, 1970.
- CỤC BUN ẩ, Bản đồ Hành chính [carte administrative], *t nh Pleiku*, 1/250 000e, 1970.
- CỤC BUN ẩ, Bản đồ Hành chính [carte administrative], *t nh Ôok Lưk*, 1/500 000e, 1992.
- CỤC BUN ẩ, Bản đồ Hành chính [carte administrative], *t nh Gia Lai*, 1/350 000e, 1992.
- CỤC BUN ẩ, Bản đồ Hành chính [carte administrative], *t nh Kon Tum*, 1/250 000e, 1992.

- CỤC BUN ẮỒ, Bản đồ Hành chính [carte administrative], *t nh Yần Bỹi*, 1/250 000e, 1992.
- CỤC BUN ẮỒ, Bản đồ Hành chính [carte administrative], *t nh Ôđk Lđk*, non daté (estimation entre 1989 et 1992).
- CỤC BUN ẮỒ, Bản đồ Hành chính [carte administrative], *t nh Ôđk Lđk*, 1997.
- CỤC BUN ẮỒ, Bản đồ hành chính [carte administrative], *t nh Yần Bỹi*, 1/350 000e, 1997.
- CỤC BUN ẮỒ – BỘ TẮNG THAM M- U, “Kon Tum”, page ND 49-5, 1/250 000e, Dalat, 1983.
- CỤC BUN ẮỒ – BỘ TẮNG THAM M- U, “At Ta P-”, page ND 48-16, 1/250 000e, Dalat, 1986.
- CỤC BUN ẮỒ – BỘ TẮNG THAM M- U, “Plây C-”, page ND 48-12, 1/250 000e, Dalat, 1986.
- CỤC BUN ẮỒ – BỘ TẮNG THAM M- U, “Plây Ku”, n°6636 IV, 1/50 000e, Dalat, 1991.
- CỤC BUN ẮỒ – BỘ TẮNG THAM M- U, “Nha Trang”, page ND 49-13, 1/250 000e, Dalat, 1995.
- CỤC BUN ẮỒ – BỘ TẮNG THAM M- U, “Ô rãng”, page ND 48-16, 1/250 000e, Dalat, 1995.
- CỤC BUN ẮỒ QUÂN S- , “Plây Cu”, page n°6636 IV, série L7014, 1/50 000e, Dalat, 1960 (fond de carte de 1960 et révisée en 1982).
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *Buñ ãđ hiệñ trạng v• ng kinh t m' i t nh Ôđk Lđk* [Carte de la situation actuelle des nouvelles zones économiques de Dak Lak], 1/500 000e, ≅ 2001.
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *Buñ ãđ quy hoặch ãđn dâñ kinh t m' i t nh Ôđk Lđk (giai ãđoạñ 2000-2010)* [Carte de planification d'accompagnement des populations vers les nouvelles zones économiques de Dak Lak (période 2000-2010)], 1/500 000e, ≅ 2001.
- DANIDA DAKLAK DATABASE MANAGEMENT SYSTEM, *Buñ ãđ Hiệñ trạng sử dụng ãđđ 1989 t nh Ôđk Lđk* [Carte actuelle de l'utilisation du sol en 1989-province de Dak Lak], 1998.
- DANIDA DAKLAK DATABASE MANAGEMENT SYSTEM, *Buñ ãđ hiệñ trạng sử dụng ãđđ 1994 t nh Ôđk Lđk* [Carte actuelle de l'utilisation du sol en 1994-province de Dak Lak], 1998.
- LÂM TRƯỜNG BU Ñ N WING-LIÊN HIỆP L.N.C.N EA S—P, *Buñ ãđ ãđđ lâñ tr- òng buññ Wing-Liêñ hiệph L.N.C.N Ea S—p t nh Ôđk Lđk* [Carte du sol de la ferme Buññ Win-Complexe agro-sylvicole Ea Sup, Dak Lak], 1/25 000e, 1990.
- PHĐNG ÔỊA CHÍNH XỎ CƯ NI, *Buñ ãđ hiệñ trạng sử dụng ãđđ ãđi xỏ C- Ni, H. Ea Kar, T. Ôđk Lđk* [Carte actuelle de l'utilisation du sol commune Cu Ni-district Ea Kar-province de Dak Lak], 1/10 000e, 2000.
- PHĐNG ÔỊA CHÍNH XỎ CƯ SƯÊ, *Buñ ãđ hiệñ trạng sử dụng ãđđ ãđi xỏ C- Suầ, H. C- M'gar, T. Ôđk Lđk* [Carte actuelle de l'utilisation du sol commune Cu Suê-district Cu M'gar-province de Dak Lak], 1/10 000e, 2000.
- PHĐNG ÔỊA CHÍNH XỎ XUÂN PH—, *Buñ ãđ hiệñ trạng sử dụng ãđđ ãđi xỏ Xuân Ph—, H. Ea Kar, T. Ôđk Lđk* [Carte actuelle de l'utilisation du sol commune Xuan Phu-district Ea Kar-province de Dak Lak], 1/10 000e, 2000.
- S' ẶỊA CHÍNH TỈNH ÔAK LOK, *Buñ ãđ hiệñ trạng sử dụng ãđđ ãđi t nh Ôđk Lđk* [Carte actuelle de l'utilisation du sol-province de Dak Lak], 1/250 000e, 1995.
- S' ẶỊA CHÍNH TỈNH ÔAK LOK, *Buñ ãđ hiệñ trạng sử dụng ãđđ nờm 1995-ph- òng Êatam-TP Buññ mathuộđ* [Carte actuelle de l'utilisation du sol de 1995-commune d'Ea Tam-ville de Buññ Ma Thuộđ], 1/10 000e, 1995.
- S' ẶỊA CHÍNH TỈNH ÔAK LOK, Bản đồ hành chính, *t nh Ôđk Lđk* [Carte administrative de Dak Lak], 1/250 000e, 2000a.

- S' ẢI CHÍNH TỈNH ÔAK LOK, *BƯn ấđ hiện trạng sử dụng ấđt nờm 2000 thành phố Buôn Ma Thuôt t nh Ôđk Lỏk*, [Carte actuelle de l'utilisation du sol en l'an 2000 de la ville de Buôn Ma Thuôt], 1/25 000e, 2000b.
- S' ẢI CHÍNH TỈNH ÔAK LOK, *BƯn ấđ hiện trạng sử dụng ấđt nờm 2000 huyện C-M'gar*, [Carte actuelle de l'utilisation du sol en l'an 2000 du district de Cu M'gar], 1/25 000e, 2000c.
- S' ẢI CHÍNH TỈNH ÔAK LOK, *BƯn ấđ hiện trạng sử dụng ấđt nờm 2000 huyện Ea Kar*, [Carte actuelle de l'utilisation du sol en l'an 2000 du district d'Ea Kar], 1/25 000e, 2000d.
- S' ẢI CHÍNH TỈNH ÔAK LOK, *BƯn ấđ hiện trạng sử dụng ấđt ph-ờng Eatam nờm 2000* [Carte actuelle de l'utilisation du sol de la commune Ea Tam en l'an 2000], 1/10 000e, 2000e.
- S' ẢI CHÍNH TỈNH ÔAK LOK, *BƯn ấđ hiện trạng sử dụng ấđt nờm 2000-t nh Ôaklak* [Carte actuelle de l'utilisation du sol année 2000-province de Dak Lak], 1/250 000e, 2001.
- SOUTH VIETNAM, *Provincial administrative maps*, october 1969, *Darlac*, 1/231 000e, 1969.
- SOUTH VIETNAM, *Provincial administrative maps*, october 1969, *Quang Duc*, 1/199 500e, 1969.
- SOUTH VIETNAM, *Provincial administrative maps*, october 1969, *Tuyen Duc*, 1/225 800e, 1969.
- Y BAN NHÂN DÂN TỈNH ÔAK LOK, *Ôak Lỏk, tài nguyên thiền nhiên kinh t xỏ hội* [Ressources naturelles et socio-économie de Dak Lak], Buôn Ma Thuôt, 1985a, 58 planches.
- Y BAN NHÂN DÂN TỈNH ÔAK LOK, *Ôak Lỏk, tài nguyên thiền nhiên kinh t xỏ hội* [Ressources naturelles et socio-économie de Dak Lak], Buôn Ma Thuôt, 1985b, 26 planches.
- V' TỰ LỚP (dir.), *Tổp bƯn ấđ ấi lý ấi ph-ờng Việť Nam* [Atlas de géographie régionale du Việť Nam], NXB Khoa Học xã hội, Hà Nội, 1996, 220 p.

c) Documentation statistique, rapports et documents officiels

- BỘ KẾ HOẠCH ẦU T- , BỘ NẮNG NGHIỆP VÀ PHÝT TRỌN NẮNG THẮN, VIỆN QUY HOẠCH VÀ THIẾT KẾ NẮNG NGHIỆP, *Dự ỹn quy hoạch tắng k thợ phýť trịon kinh t -xỏ hội v•ng Tây Nguyên, bỹo cỹo tắng h"p* [Plan général de programmation socio-économique de la région de Tây Nguyên, rapport général], Hanoi, 1995, 212 p.
- BỘ XÂY DỰNG, *Quy hoạch xây dựng cỹc ấđ thị Việť Nam* [Plan de construction urbaine au Việť Nam], Nhà Xuất Bản xây dựng, Hanoi, 1999, 324 p.
- CỘNG HỮA XỎ HỘI CH- NGHĨA VIỆť NAM, *Ồủ ỹn tắng quan ấnh canh ấnh c- khu vực III, t nh Ôaklak, giai ấoạn từ 2000 ấ n nờm 2005* [Projet général de la sédentarisation, zone III, province de Dak Lak], février 2000, 56 pages, tableaux et cartes en annexe.
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *BƯng tắng h"p tình hình kinh t xỏ hội v•ng ấđng bầo dân tộc chổ huyện T.P Buôn Ma Thuôt* [Tableau synthétique de la situation socio-économique des minorités autochtones dans le district de Buôn Ma Thuôt], décembre 2000 (non publié).
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *BƯng tắng h"p tình hình kinh t xỏ hội v•ng ấđng bầo dân tộc chổ huyện C- M'gar* [Tableau synthétique de la situation socio-économique des minorités autochtones dans le district de Cu M'gar], décembre 2000 (non publié).

- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *Bảng tổng hợp tình hình kinh tế xã hội và công bảo dân tộc chỗ huyện Ea Kar* [Tableau synthétique de la situation socio-économique des minorités autochtones dans le district d'Ea Kar], décembre 2000 (non publié).
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *Bảng tổng hợp tình hình kinh tế xã hội và công bảo dân tộc chỗ huyện Krông Nô*, décembre 2000 (non publié).
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *Kết quả thực hiện công tác vận động ảnh hưởng* [Résultats du mouvement de sédentarisation], Buôn Ma Thuột, février 2000 (non publié).
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *Chương trình quy hoạch đón dân kinh tế mới tỉnh Đắk Lắk giai đoạn 2000-2010* [Projet de planification de l'accueil des populations de nouvelle économie, province de Dak Lak, étape 2000-2010], Buôn Ma Thuột, juin 2000, 23 pages, tableaux et cartes.
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *Tổng hợp đón dân trong kế hoạch nhà nước từ 1976 đến 21/12/1999* [Synthèse de l'accueil planifié de population de 1976 au 21 décembre 1999], 2000 (non publié).
- CỤC ÔỊNH CANH ÔỊNH C- VÀ V• NG KINH TẾ M' I TỈNH ÔAK LAK, *Tổng hợp dân di cư tự do vào Đắk Lắk (1976-31/12/99)* [Synthèse des migrants spontanés entrant à Dak Lak de 1976 à 1999], 2000 (non publié).
- CỤC THỐNG KÊ TỈNH ÔAK LAK, *Số liệu thống kê 1991* [Données statistiques 1991], juin 1992 (non paginé).
- CỤC THỐNG KÊ TỈNH ÔAK LAK, *Niên giám thống kê năm 2001* [Annuaire statistique 2001], avril 2002 (non paginé).
- CỤC THỐNG KÊ TỈNH GIA LAI-KONTUM, *Niên giám thống kê tỉnh Gia Lai-Kon Tum 1986-1990* [Annuaire statistique province de Gia Lai Kontum 1986-1990], Cục thống kê, 1990, 154 p.
- CỤC THỐNG KÊ TỈNH KONTUM, *Niên giám thống kê 1998* [Annuaire statistique 1998], Cục thống kê, Kon Tum, 1999, 194 p.
- CỤC THỐNG KÊ TỈNH YÊN BÁI, *Niên giám thống kê 1995* [Annuaire statistique 1995], Cục thống kê, Yên Bái, 1996, 128 p.
- CỤC THỐNG KÊ TỈNH YÊN BÁI, *Niên giám thống kê 1998* [Annuaire statistique 1998], Cục thống kê, Yên Bái, 1999, 214 p.
- CỤC THỐNG KÊ TỈNH YÊN BÁI PHÒNG THỐNG KÊ TRẦN YÊN, *Bộ chỉ số hộ-nhân Khôu-Lao Động* [Rapport famille-personne-travailleur], 1 juillet 1998 (non publié).
- DANIDA DAKLAK DATABASE MANAGEMENT SYSTEM, *Srepok water action plan project database management*, Buôn Ma Thuột, 2000, disque compact ROM, 1 205 fichiers.
- HUYỀN Thị Xuân, *Bộ chỉ số nhện Ảnh hưởng của vấn đề di dân từ nâng thân ra nâng thân lần nhện và dân ảnh hưởng tỉnh Đắk Lắk* [Rapport sur quelques solutions concernant le problème des migrants ruraux dans quelques régions d'installation dans la province de Dak Lak], février 1998, 21 p. et annexes (non publié).
- NGUYỄN SINH CỤC, *Agriculture of Vietnam 1945-1995*, Statistical publishing house, Hanoi, 1995, 388 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ, *Le café au Vietnam 1990*, rapport de mission, 28 février 1991, 32 p et annexes.
- PHÒNG THỐNG KÊ HUYỆN CỰ J—T, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 77 p. (non publié)

- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN C- M'GAR, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 86 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN EAHLEO, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 59 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN EA KAR, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 55 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN EA S—P, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 63 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN KRĂNG BẮNG, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 68 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN KRĂNG BUK, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 72 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN KRĂNG NONG, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 64 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN KRĂNG NẮ, *Niên giám thống kê 1998* [Annuaire statistique 1998], 1999, 61 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN KRĂNG PẮC, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 58 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN LAK, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 72 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ HUYỆN M'ĂRẮK, *Niên giám thống kê 1999* [Annuaire statistique 1999], 2000, 58 p. (non publié)
- PHÒNG THỐNG KẾ XỔ C- NI, *Bỹo cỹo quy hoạch sử dụng đất đai xã C- Ni-Huyện Ea Kar-t nh Ôak Lak thời kỳ 2000-2010*, 2001, non paginé.
- PHÒNG THỐNG KẾ XỔ XUÂN PH—, *Bỹo cỹo quy hoạch sử dụng đất đai xã Xuân Ph— huyện Ea Kar-t nh Ôak Lak thời kỳ 2000-2010*, 2001, non paginé.
- QUÂN ẶI NHÂN DÂN VIỆT NAM, "Báo cáo kết quả khảo sát khả năng đất nông nghiệp tỉnh Gia Lai-Cong Tum-Đắc Lắc" [Rapport sur les résultats et examen des potentialités de l'agriculture dans les provinces de Gia Lai-Kon tum-Dak Lak], 12 décembre 1975, 17 p. (non publié).
- S' ẶI CHINH TỈNH ÔAK LAK, *Bỹo cỹo tắng h" p tình hình cấp giấy ch ng nhõn quyũn sử dụng đất ả n 30-4-1997* [Rapport général de la situation de distribution des livrets d'utilisation du sol jusqu'au 30/4/1997], non daté, 1 page (non publié).
- S' NẮNG NGHIỆP VÀ PHÝT TRỊON NẮNG THẮN, *Ch- ng trình phýt trịon ản ảnh cây cẩng nghiệp cà phê, cao su t nh Ôak Lak năm 2000 và 2001* [Programme de développement et de stabilisation du café-caoutchouc à Dak Lak en 2000 et 2001], Buôn Ma Thuột, août 1998, 18 p.
- S' NẮNG NGHIỆP VÀ PHÝT TRỊON NẮNG THẮN, *Ch- ng trình phýt trịon ản ảnh cây cẩng nghiệp cà phê, cao su t nh Ôaklak năm 2000 & 2010* [Programme de développement et de stabilisation du café-caoutchouc à Dak Lak de 2000 et 2010], Buôn Ma Thuột, septembre 1998, 23 p.
- S' NẮNG NGHIỆP VÀ PHÝT TRỊON NẮNG THẮN DAK LAK-CHỊ CỤC ẶINH CANH ẶINH C- , *Ph- ng ỹn quy hoạch ảon dân kinh t m' i t nh Ôak Lok gia ảon 2000-2010* [Projet de planification de l'accompagnement des personnes de nouvelle économie à Dak Lak, projet 2000-2010], Buôn ma Thuột, juin 2000, 23 p. et annexes (non publié).
- TẮ CHỨC CẮNG ẶOÀN TẮNG CẮNG TY CÀ PHỂ, *Bỹo cỹo thống kê lao ảộng và tắ ch c cẩng ảon tắng cẩng ty cà phê tại Ôắk Lắk* [Rapport statistique des ouvriers et de l'association des travailleurs de la compagnie générale de café à Dak Lak], Buôn Ma Thuột, 2001, 1 p (non publié).
- TẮNG CỤC THỐNG KẾ, *Số liệu thống kê Việt Nam (1976-1991)* [Statistiques Việt Nam], NXB Thống kê, Hà Nội, 1992, 350 p.

- TĂNG CỤC THỐNG KÊ, *Kết quả thống kê điều tra nông thôn và nông nghiệp năm 1994* [Résultat des enquêtes sur le monde rural et agricole en 1994], tập 1, NXB thống kê, Hà Nội, 1995, 706 p.
- TĂNG CỤC THỐNG KÊ, *Kết quả thống kê điều tra nông thôn và nông nghiệp năm 1994* [Résultat des enquêtes sur le monde rural et agricole en 1994], tập 2, NXB thống kê, Hà Nội, 1995, 704 p.
- TĂNG CỤC THỐNG KÊ, *Kết quả thống kê điều tra nông thôn và nông nghiệp năm 1994* [Résultat des enquêtes sur le monde rural et agricole en 1994], tập 3, NXB thống kê, Hà Nội, 1995, 636 p.
- TĂNG CỤC THỐNG KÊ, *Thống kê môi trường Việt Nam* [Statistiques environnementales du Việt Nam], NXB thống kê, Hà Nội, 1999, 152 p.
- TĂNG CỤC THỐNG KÊ, *Danh mục các đơn vị hành chính Việt Nam 1999* [Liste des unités administratives du Việt Nam en 1999], NXB Thống kê, Hà Nội, 2000, 244 p.
- TĂNG CỤC THỐNG KÊ, *Danh mục các đơn vị hành chính Việt Nam 2000* [Liste des unités administratives du Việt Nam en 2000], NXB Thống kê, Hà Nội, 2001, 244 p.
- TĂNG CỤC THỐNG KÊ VỤ NÔNG-LÂM NGHIỆP-THỦY SẢN, *Số liệu thống kê nông-lâm nghiệp-thủy sản Việt Nam 1990-1998 và dự báo năm 2000* [Données statistiques agro-sylvicole-aquacole du Viet Nam 1990-1998 et prévisions pour l'an 2000], NXB Bản thống kê, Hà Nội, 1999, 380 p.
- TĂNG CỤC THỐNG KÊ-VỤ TĂNG HỘ P VÀ THẮNG TIN, *Tài liệu kinh tế-xã hội 61 tỉnh và thành phố* [Organisation socio-économique des 61 provinces et des villes], NXB thống kê, Hanoi, 2001, 600 p.
- TĂNG CỤC THỐNG KÊ VIỆT NAM, *Dữ liệu và kết quả điều tra mẫu 3 %-tổng điều tra dân số và nhà ở 1/4/1999* [Données et résultats de l'enquête sur échantillon de 3 %-Recensement général de population et du logement du 1/4/1999], CD Rom, Hanoi, 2000.
- TỶ TH-Y L' I, *Ôak Lak 5 năm làm thủy lợi* [Dak Lak, 5 années de travaux hydrauliques], tập 3, 1981, p. 195.
- TRẦN THỊ QUẾ, NGUYỄN THỊ HỒNG PHỔ, TRẦN ÔĂNG TUẤN, *Số liệu thống kê các vùng thưa dân Việt Nam* [Statistiques concernant les régions peu densément peuplées au Việt Nam], NXB thống kê, Hà Nội, 1996, 278 p.
- Y BAN DÂN TỘC VÀ MIỀN NÚI, *Quy định của Bộ trưởng về công việc công nhận 3 khu vực miền núi, vùng cao* [Décision du Ministère des minorités et de la montagne concernant la désignation des 3 zones de montagne], n°42/UBQD, 23 mai 1997.
- Y BAN NHÂN DÂN HUYỆN TRẦN YÊN, *Hiện trạng kinh tế-xã hội huyện Trần Yên* [Situation socio-économique du district Tran Yên], 2000 (document rédigé à notre demande, non publié).
- Y BAN NHÂN DÂN TỈNH ÔAK LAK, *Dự án phát triển cây cao su* [projet de développement de l'hévéa], Buôn Ma Thuột, août 1994, 31 p (non publié).
- Y BAN NHÂN DÂN TỈNH ÔAK LAK, *Phân bố lao động và dân cư tỉnh Ôak Lak (1998-2000-2010)* [Projet de répartition de la population et des travailleurs dans la province de Dak Lak (1998-2000-2010)], décembre 1997, 21 p. et annexes (non publié).
- Y BAN NHÂN DÂN TỈNH ÔOKLOK, *Ôu ýn tăng quan canh cánh vùng III, tỉnh Ôoklak, giai đoạn từ 2000 đến năm 2005* [Aperçu du projet de sédentarisation de la zone 3, province de Dak Lak, de 2000 à 2005], Buôn Ma Thuột, février 2000, 55 p et annexes (non publié).
- Y BAN NHÂN DÂN TỈNH ÔOKLOK, BAN DÂN TỘC VÀ ẠNH CANH ẠNH C- , *Báo cáo sơ bộ về kết quả 18 năm vận động tái canh cánh vùng C-* [Rapport préliminaire de 18 ans de la campagne de sédentarisation], 19 juillet 1994, 16 pages et annexes.

- Y BAN NHÂN DÂN TỈNH ĐẮK LẮK, BỘ NÂNG NGHIỆP VÀ PHÁT TRIỂN NÔNG THÔN, SỞ KHOA HỌC CÔNG NGHỆ VÀ MÔI TRƯỜNG, VIỆN QUY HOẠCH VÀ KINH TẾ NÔNG NGHIỆP, Chương trình "phát triển nông nghiệp bền vững" - *Bộ cở chuyển đổi ngành nông nghiệp và phát triển nông thôn* [Programme "développement de l'agriculture stable", rapport sur les filières agricoles et développement rural], janvier 1998, (non paginé, non publié).
- VIET NAM (République démocratique du), *Statistical Year Book 1967*, Saïgon, 1967.
- VIET NAM (République du), *Annuaire statistique du Viêt nam*, 1953, 296 p.
- VINACAFÉ, *Bộ cở thống kê lao động và tổ chức công nhân TCT và cà phê tại Đắk Lắk* [Rapport statistique du travail et l'organisation des travailleurs de la filière caféicole à Dak Lak], Buôn Ma Thuột, 2001, 1 page (non publié).
- WHEELER M. A., *Vietnam, coffee rehabilitation and improvement project VIE/80/008*, juin 1989, 67 p.
- WYNTERP A., *Report of coffee liquoring consultant project UNDP VIE/80/008*, juin 1989, Rome, 36 p.

## 2 BIBLIOGRAPHIE

## a) Bibliographie en langue vietnamienne

- BẾ Viết Đăng (dir), *Cộng dân tộc thiểu số trong sự phát triển kinh tế - xã hội ở miền núi* [Les ethnies minoritaires dans le développement socio-économique des espaces de montagne], NXB Chính trị quốc gia-NXB văn hoá dân tộc, Hà Nội, 1996, 284 p.
- BẾ Viết Đăng, CHU Thái Sơn, Võ Thị Hồng, Võ Đình Lợi, *Đại cương về cộng dân tộc Êđê, Mông ở Dak Lak* [Généralités sur les Êđê et Mông à Dak Lak], NXB Khoa học xã hội, Hà Nội, 1982, 216 p.
- BỘ NÔNG NGHIỆP VÀ PHÁT TRIỂN NÔNG THÔN, *Hỏi đáp về chính sách đất đai ở nông thôn* [Questions et réponses sur la politique foncière en milieu rural], NXB Nông nghiệp, Hà Nội, 1999, 204 p.
- BỘ NÔNG NGHIỆP VÀ PHÁT TRIỂN NÔNG THÔN - VIỆN QUY HOẠCH VÀ THIẾT KẾ NÔNG NGHIỆP, *Nông nghiệp Việt Nam 61 tỉnh và thành phố* [L'agriculture vietnamienne, 61 provinces et villes], NXB nông nghiệp, Hà Nội, 2001, 654 p.
- BỘ THƯƠNG MẠI, “Tây Nguyên, tiềm năng và phát triển” [Le Tây Nguyên, ses potentialités et son développement], *Thăng tin quố gia*, n°19, 1997, 56 p.
- B. I Minh Đạo, “Việc đưa lao động dân tộc vào nông lâm trường” [L'accompagnement des ouvriers d'ethnies minoritaires dans les fermes agro-sylvicoles] in –Y BAN KHOA HỌC XÃ HỘI VIỆT NAM, *Tây Nguyên trên đường phát triển*, NXB khoa học xã hội, Hà Nội, 1989, pp. 449-466.
- B. I Minh Đạo, *Trống trọt truyền thống của cộng dân tộc tại chỗ Tây Nguyên* [La culture traditionnelle de la terre des groupes autochtones du Tây Nguyên], NXB Khoa học xã hội, Hà Nội, 2000, 220 p.
- B. I Thanh Quang, *Thực trạng và giải pháp nâng cao hiệu quả kinh tế xã hội của các doanh nghiệp nhà nước ngành cà phê trên địa bàn Đắk Lắk* [Situation et solutions pour rehausser les entreprises d'État de la filière café dans la localité de Dak Lak], Bộ giáo dục và đào tạo đại học Tây Nguyên, Buôn Ma Thuột, mars 2001, 79 p (non publié).
- B. I Văn Sĩ, “Một số suy nghĩ về sự phát triển của ngành cà phê Việt Nam” [Quelques réflexions sur le développement de la filière du café vietnamien], in *Tổng chí ngành cà phê nhân dân*, NXB Nông nghiệp, Hồ Chí Minh ville, 1997, pp. 22-23.
- Chế độ đối với lao động xây dựng kinh tế mới* [Organisation des ouvriers venant bâtir des nouvelles zones économiques], NXB Lao động, Hà Nội, 1978, 54 p.
- CHU Thái Sơn, “Vấn đề xây dựng nhà cửa các dân tộc Tây Nguyên trong việc tổ chức nông thôn mới” [Problèmes de construction des maisons des groupes du Tây Nguyên dans le processus d'organisation du nouveau monde rural], *Dân tộc học*, n°1, 1984, pp. 71-74.
- CHỖ Văn Vũ, “Vấn đề định canh định cư ở Tây Nguyên” [Des problèmes de la sédentarisation dans le Tây Nguyên], *Nghiên cứu kinh tế*, n°1, 1984, pp. 43-53.
- CỬ- LONG GIANG, TOÀN ỸNH, *Cao Nguyên, miền núi* [Les plateaux, région de montagne], Saigon, 1974, 556 p.
- ÔNH YÊN, “Khoảng 30 con voi rừng xuất hiện phá hoại hòa mầu” [Environ 30 éléphants détruisent des culture vivrières], *Lao Động*, 13 décembre 2000, n° 248, p. 1.

- Ôak Lak, “Tổ chức tốt việc vận chuyển nhà cửa, tài sản giúp đồng bào các dân tộc xây dựng khu định cư” [La bonne organisation du démanégement des compatriotes ethniques dans la construction d'une zone d'habitat], n°136, 21 juin 1979, p. 3.
- ÔĐNG Bá Tiến, “Vui Nhiều nh- ng ch- a hết lo...”, *Lao Ôđng*, n°56, 20 mars 2000, p. 5.
- ÔĐNG Biên, “Kết hợp quản lý ngành và quản lý lãnh thổ” [La combinaison de l'organisation de la filière et du territoire] in –Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Tây Nguyên trần ã- òng phỹt trỡn*, NXB khoa học xã hội, Hà Nội, 1989, pp. 258-282.
- ÔĐNG Nghiêm Vạn, “Một số vấn đề cơ bản và cấp bách về kinh tế-xã hội Tây Nguyên trên chặng đ- òng đầu tiên của thời kỳ quá độ tiến lên chủ nghĩa xã hội” [Quelques problèmes socio-économiques fondamentaux et urgents à Tây Nguyên sur l'évolution principale de la période de transition vers le socialisme] in –Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Một số v, n ã kinh t -xổ hội Tây Nguyên*, NXB khoa học xã hội, Hà Nội, 1986, pp. 37-101.
- ÔĐNG Nghiêm Vạn, *Đ- ời giới thiệu* [Préface] in V- ðình Lợi, B- I Minh Đạo, V- Thị Hồng, *S' hệu và sử dụng ãđt ãai ' cỹc t nh Tây Nguyên* [La propriété et l'utilisation de la terre dans les provinces du Tây Nguyên], NXB Khoa học xã hội, Hà Nội, 2000, pp. 9-12.
- ÔĐNG Văn Vinh, *100 năm cao su ' Việt Nam* [Les cent ans du caoutchouc au Việt Nam], NXB nông nghiệp, T.P Hồ Chí Minh, 2000, 622 p.
- ÔĐNG Vũ Hiệp, *Ký c Tây Nguyên* [Souvenirs du Tây Nguyên], NXB Quân đội Nhân dân, Hà Nội, 2000, 510 p.
- ÔÀO Huy Khuê, “Cây cà phê ở Sơn La, một số khó khăn và giải pháp” [Le caféier à Son La, quelques difficultés et solutions], *kinh t nằg nghiệp*, n°8, vol. 26, 2000, p. 52.
- ÔƯO Văn Tập, “Phát triển kinh tế-xã hội ở Tây Nguyên” [Le développement socio-économique à Tây Nguyên], *Nghiên c- u kinh t*, n°1, 1984, pp. 11-15, 23.  
 , “Đ- ã nghề trồng bông làm giàu cho Đăk Lăk” [Enrichir le Dak Lak en plantant du coton], 9 mars 2000, p. 11.
- ÔỖ Khắc Khá, *Đ- ỏ toán tổng hợp tại nông tr- òng quốc doanh cà phê Đ'rao* [Le contrat global à la ferme agricole café D'rao], *Quũg lý kinh t nằg nghiệp*, n°1, 1991, p. 18.
- ÔỖ Trọng Hùng, *Kỹ thuật trồng cà phê mốt ãđ dày cho nờg suốt cao* [Technique de plantation du caféier à haute densité pour un rendement élevé], NXB Nông Nghiệp, Hà Nội, 1999, 100 p.
- ÔÒÀN Triệu Nhuận, “Ngành cà phê Việt Nam thành tựu tiềm năng và triển vọng” [La filière du café vietnamien et la réalisation du potentiel et des perspectives], *Kinh t Nằg nghiệp*, n°5 (29), 1995, p. 25.
- ÔÒÀN Triệu Nhuận (dir.), *Cây cà phê ' Việt Nam* [Le caféier au Việt Nam], NXB nông nghiệp, Hà Nội, 1999, 402 p.
- ÔÒÀN Văn Phúc, *Từ vựng cac ph- òng ngữ Êãã* [Les dialectes Edé], NXB T.P. Hồ Chí Minh, 1998, 170 p.
- ĂỔNG thị Hồng Hạnh, “Tìm hiểu quả sử dụng vốn sản xuất của nông tr- òng cà phê lachâm tỉnh Gia Lai” [Étude de l'utilisation des investissements productifs de la ferme agricole café lachâm, province de Gia Lai], mémoire de fin d'étude, Université de Buôn Ma Thuôt, département d'économie, 1999 (non publié).
- Dân ca Tây Nguyên* [Chanson folklorique à Tây Nguyên], NXB Văn Hóa, 1986, 204 p.
- D- ONG Văn Long, “Đánh giá hiệu quả sản xuất kinh doanh của công ty cà phê Easim qua ba năm 1996-1999” [Évaluation et résultats des activités de production commerciales de la compagnie café Easim de 1996 à 1999], mémoire de fin d'étude, Université de Buôn Ma Thuôt, département d'économie, 1999 (non publié).
- Gia Lai, ãđt n- ' c, con ng- òi* [Gia Lai, la terre et le peuple], NXB Tập Chí Việt Nam và đông Nam á Ngày nay, T.P Hồ Chí Minh, 1999, 284 p.

- HỒ Chí Minh, *Vũ cực dân tộc trong đại gia đình dân tộc Việt Nam* [Au sujet des ethnies de la grande famille du peuple vietnamien], NXB Chính trị quốc gia, Hà Nội, 2000, 228 p.
- HỒ Khánh Thiện, “Cây tiêu đang “diệt” rừng ; trụ bê tông thay cho trụ gỗ quý” [Le poivrier détruit la forêt ; les tuteurs en béton sont remplacés par le bois précieux], *Thời báo Kinh tế Việt Nam*, n°25, 28 février 2000, p. 5.
- HOA Văn, “Thiên nhiên và con người Dak Lak” [La nature et les hommes à Dak Lak] in S’ VON HÓA THẮNG TIN TỈNH ÔAK LAK, *Ôak Lak tr-’ c ng- “ng cửa nờm 2000*, NXB Văn nghệ T.P. Hồ Chí Minh, Hồ Chí Minh, 2000, pp. 24-30.
- HOÀNG Lê, “Thực hiện định canh định cư- và tiếp nhận thêm lao động để phát triển kinh tế ở Gia Lai-Kon Tum” [Réalisation de la sédentarisation et accueil de travailleurs pour le développement économique de Gia Lai-Kon Tum], in –Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Tây Nguyên trần ã- ờng Phỹt trịn*, NXB khoa học xã hội, Hà Nội, 1989, pp. 55-66.
- HOÀNG Nam, “Giúp nhau xây dựng cuộc sống mới” [S'entraider pour construire une vie nouvelle], *Ôak Lak*, n°252, 24 septembre 1981a, p. 3.
- HOÀNG Nam, “5 năm tiếp nhận và giãn dân khai hoang xây dựng kinh tế mới” [Cinq années d'accueil, de défrichage et de construction des nouvelles zones économiques], *Ôak Lak*, n°253, 1 octobre 1981b, p. 3.
- HOÀNG Thiên Nga, “Đak Sin, tấc đất, tấc vàng” [À Dak Sin, un pouce de terre c'est un pouce d'or], *Ôak Lak*, n° 2258, 1 janvier 2001, p. 1.
- HOÀNG Văn Huyền, *Tây Nguyên*, NXB Văn Hoá, Hà Nội, 1980, 258 p.
- HOÀNG Văn Quyết, “Nhân dân vùng EaH’đ- ng trồng cao su” [La population d'Ea H'dung plante des hévéas], *Quũ lý kinh t Nặng nhiệp*, n°24, vol. 6, 1994, p. 11.
- HOÀNH Anh, *Ôỹnh giỹ chĩt l-” ng cà phã xuĩt khĩu hiệp nay nhệp tồn tại và giũ phỹp thỹo g*” [Évaluation de la qualité actuelle du café exporté, des imperfections et les solutions dégagées], T.P Hồ Chí Minh, 18 septembre 2000, 5 p (non publié).
- HỘI NẶNG DẶN TỈNH ÔAK LAK, NHÀ THẶNG TIN-TRỊN LẶM, *Nhệp nặng dân sũ xuĩt gi’ i* [Des paysans bons producteurs], 1994, 75 p.
- H• NG VẶN, “Tây Nguyên không thiếu đất rừng, lợi nhuận thỏa đáng cho người trồng” [Le Tây Nguyên ne manque pas de terre], *Thời báo kinh tế Việt Nam*, n°21, 18 février 2000, p. 5.
- HUYỀN Thị Cả, “Đánh giá kinh tế tài nguyên và phát triển nông-lâm nghiệp ở Tây Nguyên” [Évaluation des ressources économiques et le développement de l'agro-sylviculture dans le Tây Nguyên], *Nghiẽn c- u kinh t* , n°1, 1984, pp. 36-42.
- HUYỀN Văn Bình (dir.), *Cao su Việt Nam tiềm năng và triển vọng* [Le caoutchouc au Việt Nam, potentialité et perspective], Hồ Chí Minh, 1997, 151 p.
- Huyn Van Quoc, “Từ hợp tác xã đến nông trường” [De la coopérative à la ferme agricole], *Ôak Lak*, n°209, 20 novembre 1980, p. 2.
- KHỠNH Huyền, “Vì sao ở lâm trường Quảng Tân vẫn bị tàn phá mạnh?” [Pourquoi dans la ferme sylvicole Quang Tân la forêt est toujours autant dévastée?], *Ôak Lak*, n° 2167, 29 mai 2000, p. 2.
- KHẶNG Diễn, “Mối quan hệ giữa môi trường và con người miền núi nước ta” [Les relations entre l'environnement et les hommes dans les régions montagneuses de notre pays], *Dân tộc học*, n°3, 1998, pp. 15-20.
- KHỔNG Đức Thiêm, “Chính sách tiểu điền thực dân pháp ở Yên Bái và những hệ quả của nó” [Politique des plantations coloniales françaises à Yên Bai et ses conséquences], *Nghiẽn c- u lịch sử*, n° 3 (304), 1999, p. 40-48.
- LÊ Bá Thảo, *Việt Nam, Lãnh thổ và cực v•ng địa lý* [Le territoire et les régions géographiques du Việt Nam], NXB thế giới, Hà Nội, 2001, 701 p.

- LÊ Duẩn, *Tây Nguyên ào ào k t ti n lần* [Tây Nguyên, la solidarité vers le progrès], NXB Sự Thật, Hà Nội, 1978a, 34 p.
- LÊ Duẩn, “Cả Dak Lak phải biến thành một công trường xây dựng lớn” [Tout le Dak Lak doit devenir un grand chantier], *Ôak Lak*, 28 avril 1978b, pp. 1, 3, 6.
- LÊ Duy Th- óc (edit.), *Cây cà phầ Việt Nam* [Le caféier au Việt Nam], NXB Nông Nghiệp, Hà Nội, 1996, 240 p.
- LÊ Duy Đại, “Những đặc điểm về c- dân Tây Nguyên” [Quelques particularités des habitants du Tây Nguyên], *Dân tộc học*, n°1, 1984, pp. 61-70.
- LÃ Khanh, *Quả m’i ng- òi Hà Nội ‘ Lâm Ổng* [Nouveau "village natal" des Hanoïens dans le Lâm Đông], NXB Nông nghiệp, Hà Nội, 1983, 87 p.
- LÃ Ph- ơng Lan, “Hoa thơm núi rừng” [La fleur parfumée des montagnes et forêts], *Ôak Lak*, n° 2258, 1 janvier 2001, p. 5.
- LÃ Văn Khoa, “Muốn giữ đ- ợc rừng Tây Nguyên, phải đầu t- khai thác sau hiệu quả của đất !” [La conservation de la forêt du Tây Nguyên passe par un investissement soutenu dans la productivité de la terre], *Ôak Lak ph—san*, n°1, 1997, p. 6-7.
- LÊ Văn L- ơng, “Các doanh nghiệp cà phê Việt Nam và sự nghiệp phát triển kinh tế, xã hội của huyện Ea Kar” [Les entreprises du café vietnamien et l'oeuvre de développement socio-économique du district d'Ea Kar], *Tổng chí ng- òi ặi biệu nhân dân*, NXB Nông nghiệp, 1997, pp. 36-37.
- LĐ Ngân Sủn, “Chúng tôi đi thực tế ở Sơn La, Lai Châu” [Visite de terrain à Son La et Lai Châu], *Vn hoỹ cỹc dân tộc*, n°11, 1999, pp. 17-18.
- L- U Đức Hồng, “Một vài suy nghĩ về dân c- và phân bố lao động trong sơ đồ phát triển vùng Tây Nguyên t- ơng lai” [Quelques réflexions sur la population et la répartition de la main d'oeuvre selon le schéma de développement futur du Tây Nguyên], *Dân tộc học*, n°1, 1984, pp. 57-60.
- MINH Sơn, “Môi trường và dân số, hai thách thức tr- óc thêm thiên niên kỷ mới” [L'environnement et la population, deux défis avant le nouveau millénaire] in S’ VON HÓA THẮNG TIN TỈNH ÔAK LAK, *Ôak Lak tr- ’ c ng- “ng cửa nờm 2000*, NXB Văn nghệ T.P. Hồ Chí Minh, Hồ Chí Minh, 2000, pp. 88-95.
- M- ỜI Nguyễn, “Đắc Lắc qua 10 năm thực hiện định cạnh định c- ” [Dak Lak à travers dix ans de réalisation de la sédentarisation] in –Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, NXB Khoa học xã hội, 1986, pp. 117-122.
- NGẮ Tiến Dũng, “m- òi ngày ở lâm trường Thuần Mẫn” [Dix jours à la ferme sylvicole de Thuần Mẫn], *Ôak Lak*, n°292, 09 juin 1981, pp. 2, 9.
- NGOC Thang, “Cần tăng c- ờng giải pháp bảo vệ rừng ở Tây Nguyên” [Il faut renforcer les solutions de protection de la forêt du Tây Nguyên], *Năng Nghiệp Việt Nam*, n°183, 8 décembre 2000, p. 6.
- NGUY Thị Tiến Cừ, PHÍ Văn Kỳ, “Kinh tế hộ gia đình trong các nông lâm trường quốc doanh” [L'économie familiale dans les fermes agro-sylvicoles d'État], *Kinh t năng nghiệp*, n°11, 1999, pp. 10-12.
- NGUYỄN An Vinh, “Đak Lak, tr- óc thêm thế kỷ mới” [Le Dak Lak, au seuil du nouveau millénaire] in S’ VON HÓA THẮNG TIN TỈNH ÔAK LAK, *Ôak Lak tr- ’ c ng- “ng cửa nờm 2000*, NXB Văn nghệ T.P. Hồ Chí Minh, Hồ Chí Minh, 2000, pp. 11-13.
- NGUYỄN Ba Anh, “Đak Lak trên đ- ờng đổi mới” [Dak Lak sur la route du renouveau], in S’ VON HÓA THẮNG TIN TỈNH ÔAK LAK, *Ôak Lak tr- ’ c ng- “ng cửa nờm 2000*, NXB Văn Nghệ thành phố Hồ Chí Minh, 2000, pp. 17-23.
- NGUYỄN Bá Nhu, “Nông trường Đ'rao” [La ferme agricole D'rao], *Cà phầ Việt Nam tìm nờng và trịn vọng*, NXB nông nghiệp, TP Hồ Chí Minh, 1997, pp. 62-63.
- NGUYỄN Bá Thủy, “Vài nét về thực trạng di c- tự do của đồng bào các dân tộc thiểu số ở Việt Nam” [Quelques points sur la situation réelle des migrants spontanés d'ethnies minoritaires au Việt Nam], *Dân tộc học*, n°3, 1998, pp. 43-46.

- NGUYỄN Bá Thuỷ, “Định canh định c- và sự phát triển ở Đắc Lắc” [La sédentarisation et le développement à Dak Lak], *Kinh tế nông nghiệp*, n° 11, 1999, pp. 18-21.
- NGUYỄN Ôức Chiến, *Công thức tính h”p chi phí sản xuất và tính giá thành sản phẩm cà phê năm 1998 tại công ty cà phê Eapok - C-m'gar - Ôắc Lắc* [Travail de collation des frais de production et calcul du prix de revient du café en 1998 à la compagnie café Eapok, district de Cu M'gar, province de Dak Lak], mémoire de fin d'étude, Université de Buôn Ma Thuột, département d'économie, 1999 (non publié).
- NGUYỄN Khoa Chi, *Kỹ thuật trồng chăm sóc chi bi n cao su* [Techniques de plantation, de soins et de transformation de l'hévéa et du caoutchouc], NXB nông nghiệp, T.P Hồ Chí Minh, 1997, 156 p.
- NGUYỄN Nghĩa Ph- ơng, CHU Thái Sơn, “Một số nhận thức về lực l- ợng sản xuất và quan hệ sản xuất ở Lâm Đồng” [Quelques connaissances sur les forces de la production et les relations de production à Lâm Đồng] in – Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, NXB khoa học xã hội, 1989, pp.283-307.
- NGUYỄN Pháp, *Nông-lâm nghiệp Ôắc Lắc 1975-1995* [Agriculture et sylviculture dans le Dak Lak 1975-1995], NXB Nông nghiệp, Hà Nội, 1995, 70 p.
- NGUYỄN Quảng An, *Việt Nam những thay đổi địa danh và địa lý i cỷc ã n vị hành chính 1945-1997* [Les changements des frontières et des toponymes des unités administratives 1945-1997 au Việt Nam], NXB Văn Hóa-Thông tin, Hanoi, 1997, 816 p.
- NGUYỄN Quyết Chí, *hân tích và ãnh giá tình hình tài chính c-a công ty cà phê thỹng m- ời tnh Ôoklak* [Analyse et évaluation de la situation financière de la compagnie "mois d'octobre" dans la province de Dak Lak], mémoire de fin d'étude, Université de Buôn Ma Thuột, département d'économie, 1999 (non publié).
- NGUYỄN Sỹ Nghị (dir.), *Cây cà phê Việt Nam* [Le caféier au Việt Nam], NXB nông nghiệp, Hà Nội, 1996, 240 p.
- NGUYỄN Tiến Mạnh, NGUYỄN Đình Chính, “Định canh định c- cho đồng bào dân tộc giải pháp cơ bản nhằm phát triển kinh tế miền núi hiện nay” [La sédentarisation pour les compatriotes ethniques, solutions élémentaires pour le développement économique actuel des montagnes], *Kinh tế nông nghiệp*, n°3, vol. 31, 2000, pp. 24-25.
- NGUYỄN Tú Lệ, “Quảng Sơn vào Lâm tr- ờng” [Quang Sơn s'intègre à la ferme sylvicole], *Ôak Lak*, n°417, 15 mai 1984, p. 2, 4.
- NGUYỄN Thị Bích Hà, “Di dân với vấn đề sử dụng đất đai ở Đắc Lắc” [La migration avec les problèmes d'organisation de l'utilisation du sol à Dak Lak], *Ôja Chính*, n°8, 2000, pp.31-34.
- NGUYỄN Thị Hoà, *Phân tích ãnh giá tình hình tiêu thụ cà phê cửa công ty cà phê 15 bộ quốc phĐng - Gia Lai* [Analyse et évaluation de l'écoulement du café de la compagnie 15 du Ministère de l'Intérieur dans la province de Gia Lai], mémoire de fin d'étude, Université de Buôn Ma Thuột, département d'économie, 1999 (non publié).
- NGUYỄN Thị Huệ, *Cây cao su, ki n th-e tắng quỹt và kỹ thuật nông nghiệp* [L'hévéa, connaissances générales et techniques agricoles], NXB trẻ, T.P Hồ Chí Minh, 1997, 472 p.
- NGUYỄN Thị Thuý, “Phải chăng cây cà phê đã hợp đất hợp ng- ời ?” [Le caféier est-il adapté au sol ou bien aux populations ?], *Yần Bỹi*, 24 février 2000, p. 2.
- NGUYỄN Thị Tuyết Minh, *Một số giỦ phỹp nhằm cao hiệu quUhoạt ãnh thu mua cà phê xuất khẩu tại công ty cà phê Việt Ô c* [Quelques solutions en vue d'élever les résultats de l'achat de café d'exportation à la compagnie café Viet Nam-Allemagne], mémoire de fin d'étude, Université de Buôn Ma Thuột, département d'économie, 2000, p. (non publié)

- NGUYỄN Trần Trọng, “Một số quan điểm cơ bản về phát triển kinh tế Tây Nguyên” [Quelques perspectives de base sur le développement économique du Tây Nguyên] in ỦY BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Một số vấn đề kinh tế - xã hội Tây Nguyên* [Quelques problèmes socio-économiques à Tây Nguyên], NXB Khoa Học Xã Hội, Hà Nội, 1986, pp. 131-141.
- NGUYỄN Văn Chiến, “Một vài suy nghĩ về phương hướng phát triển kinh tế Tây Nguyên” [Quelques réflexions sur l'orientation du développement économique à Tây Nguyên], *Nghiên cứu kinh tế*, n°1, 1984, pp. 19-23.
- NGUYỄN Văn Diệu, “Những hoạt động nghiên cứu về Tây Nguyên và miền đông nam bộ” [Quelques activités de recherche sur le Tây Nguyên et le centre ouest], *Dân tộc học*, n° 3, 1985, pp. 54-56.
- NGUYỄN Văn Hiến, “Xây dựng mô hình tổ chức – quản lý tổng công ty cà phê Việt Nam” [Construction d'un modèle d'organisation et de gestion de la compagnie générale du café vietnamien], *Quản lý kinh tế nông nghiệp*, n°6, vol. 24, 1994, p. 10.
- NGUYỄN Văn Huy, “Một số vấn đề nghiên cứu nông nghiệp Việt hiện nay ở Tây Nguyên” [Quelques problèmes actuels de recherche sur les Viet dans le Tây Nguyên], *Dân tộc học*, n°1, 1984, pp. 48-56.
- NGUYỄN Văn Khoa, “Đak Lak, định hướng hai cây trồng chiến lược” [Đak Lak, orientation vers deux arbres stratégiques] in SỞ VON HÓA THẮNG TIN TỈNH ÔAK LAK, *Ôak Lak trong cửa ngõ năm 2000*, NXB Văn Nghệ thành phố Hồ Chí Minh, 2000, pp. 17-23.
- NGUYỄN Văn Lượng, “Phát triển cây bông vải ở tỉnh Đắc Lắc” [Le développement du cotonnier dans la province de Dak Lak], *Nông nghiệp và phát triển nông thôn*, n° 5, 2001, p. 349.
- NGUYỄN Văn Thờng, TRINH Xuân Hồng, *Sự chuyển đổi phương thức canh tác và thu nhập của nông dân Êđê Buôn Tang-Ju (xã Ea Kao, thành phố Buôn Ma Thuột) trong những năm gần đây* [Transformations du système de culture et des revenus des compatriotes Êđê à Buôn Tang-Ju, commune d'Ea Kao, ville de Buôn Ma Thuột], Hanoi, juin 2000, 37 p. (non publié).
- NGUYỄN Văn Tuấn, “Di dân tự do nhiều nỗi lo, Đắc Lắc chưa tìm được lời giải” [Les migrants spontanés causent de nombreux problèmes mais Dak Lak ne cherche pas encore de solution], *Thời báo kinh tế Việt Nam*, n°21, 18 février 2000, p. 5.
- NGUYỄN Xuân Mẫn, “Việc đưa lao động bào dân tộc ít người gia nhập các lâm trường ở liên hiệp lâm-công nghiệp Ea Súp” [Le travail d'accompagnement des minorités dans les fermes forestières dans l'entreprise sylvo-industrielle d'Ea Súp] in ỦY BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Một số vấn đề kinh tế - xã hội Tây Nguyên* [Quelques problèmes socio-économiques à Tây Nguyên], NXB Khoa Học Xã Hội, Hà Nội, 1986, pp. 331-336.
- NHÓM THIẾT KẾ ANTEN VK994, *Những thác nước cao nguyên ít biết của miền Tây Nguyên* [Les chutes d'eau inconnues des plateaux], NXB Trẻ, T.P Hồ Chí Minh, 1997, 72 p. *Nông nghiệp Tây Nguyên* [L'agriculture du Tây Nguyên], NXB Khoa học và kỹ thuật, Hà Nội, 1986, 118 p.
- PHẠM Kiến Nghiệp, *Kỹ thuật trồng cà phê ở miền nam* [La technique de plantation du caféier dans le Sud], NXB Thành phố Hồ Chí Minh, Hồ Chí Minh Ville, 1985, 140 p.
- PHẠM Quốc Doanh, “Anh Phan Đình Vĩnh trồng 18 ha cao su, 7 ha bạch đàn chủ yếu bằng vốn của gia đình” [Monsieur Phan Đình Vĩnh plante 18 hectares d'hévéa et 7 hectares d'eucalyptus principalement grâce à des investissements familiaux], *Quản lý kinh tế nông nghiệp*, n°4 (10), 1992, p. 7.
- PHẠM Sĩ Thái, “Một số vấn đề kinh tế-xã hội Tây Nguyên” [Quelques problèmes socio-économiques à Tây Nguyên], *Nghiên cứu kinh tế*, n°1, 1984, pp. 24-35, 53.

- PHẠM Thanh Khiết, “Vấn đề dân số với sự phát triển kinh tế, xã hội của các dân tộc ít người ở Tây Nguyên” [Problèmes de développement socio-économique des minorités à Tây Nguyên], *Dân tộc học*, n° 1, 1996, pp. 19-22.
- PHẠM Văn Đồng, “Nông trường là trung tâm xây dựng vùng kinh tế mới ở trung du và miền núi” [Les fermes agricoles sont des centres de construction des nouvelles zones économiques dans les régions moyennes et montagneuses], *Kinh tế nâng nghiệp*, n°5, vol. 3, 2000, pp. 2-3.
- PHẠM Văn Hùng, “Làm gì để cây cà phê catimor trở thành cây công nghiệp ở Yên Bái ?” [Comment faire pour que le café *catimor* devienne une culture industrielle à Yên Bái ?], *Yên Bẫy*, 12 décembre 2000, p. 2.
- PHẠM Văn Vang, *Kinh tế miền núi và các dân tộc, thực trạng, vấn đề, giải pháp* [l'économie des régions montagneuses et les minorités, réalité, problème, solution], NXB Khoa xã hội, Hà Nội, 1996, 114 p.
- PHẠM Vũ Hùng, “Công ty cà phê Thắng Lợi chặng đ- ờng 20 năm...” [Les 20 ans de la compagnie de café "Victoire"] , *Tổng chí người đại biểu nhân dân*, 1997, p. 69.
- PHẠM Xuân Tiên, *Phân tích kết quả và hiệu quả dự án trồng và chăm sóc cà phê tại xã Yaver-Ch- prang- Gialai c- a nâng trường cà phê Ph- ' c Sơn-Krông Pak-Daklak* [Analyse des résultats et de l'efficacité du projet d'investissement de plantation et d'entretien de café de la ferme agricole Phuoc Son, district de Krông Pak, province de Dak Lak à Yaver, district de Chu Pong, province de Gia Lai], mémoire de fin d'étude, Université de Buon Ma Thuot, département d'économie, 2000, 40 p. (non publié).
- PHAN M- u Bình, “Đắk Lắk với chương trình phát triển nông nghiệp, nông thôn đến năm 2005” [Dak Lak et le programme de développement de l'agriculture et du milieu rural jusqu'en 2005], *Kinh tế nâng nghiệp*, n°7, 1999, pp. 33-34.
- PHAN Quốc Sùng, “Cà phê Việt Nam, niềm tự hào của đất nước” [Le café vietnamien, une fierté nationale], *Tổng chí người đại biểu nhân dân*, 1997, pp. 25-26.
- PHAN Quốc Sùng, “Hướng tới việc xây dựng một Viện Đại học cho vùng Tây Nguyên” [Orientation de la construction d'un institut universitaire pour la région Tây Nguyên], in S' VON HÓA THẮNG TIN TỈNH ÔAK LAK, *Ôak Lak trường người “ng cửa năm 2000*, NXB Văn Nghệ thành phố Hồ Chí Minh, 2000, pp. 83-87.
- Phyt trion cây công nghiệp và rừng Việt Nam 2000* [Développement des cultures pérennes et de la forêt au Việt Nam en l'an 2000], Pleiku, novembre 2000, 168 p. (non publié).
- PHÍ Văn Kỳ, “Vài nét về di dân xây dựng vùng kinh tế mới” [Quelques points sur les migrants construisant les nouvelles zones économiques], *Kinh tế nâng nghiệp*, n° 7 (31), 1995, p. 20.
- PHÍ Văn Kỳ, “Đổi mới chính sách di dân” [Le renouveau de la politique migratoire], *Kinh tế nâng nghiệp*, n°8, 2000, pp. 15-16.
- PHÍ Văn Kỳ, NGUY Thị Tiến Cừ, “Kinh tế hộ gia đình trong các nông lâm trường quốc doanh” [L'économie familiale dans les fermes agro-sylvicole étatique], *Kinh tế nâng nghiệp*, n° 11, 1999, pp. 10-12.
- , “Khoán tổng hợp tại nông trường quốc doanh cà phê Đ'rao” [Le forfait est généralisé à la ferme agricole café Đ'rao], n°1, 1991, p. 18.
- R'MAH- KUAN, *B oc ã, u ãnh giữ tầm nông ởtt lâm nghiệp tại lâm trường ch- Mahlanh, huyện Ea Sup tỉnh Daklak* [Début de l'évaluation des potentialités de la terre sylvicole à la ferme Chu Mahlanh, district d'Ea Sup, province de Dak Lak], mémoire de fin d'étude, Université de Buon Ma Thuot, département d'économie, 1999, p. (non publié).
- S' LÂM NGHIỆP TỈNH ÔOKLÔK, *7 năm xây dựng và phyt trion rừng Ôoklôk* [sept ans de construction et de développement de la sylviculture à Dak Lak], volume 1, février 1983, 61 p.

- S' LÂM NGHIỆP TỈNH ÔOKLÔK, *7 năm xây dựng và phát triển nghề rừng Ôoklôk* [sept ans de construction et de développement de la sylviculture à Dak Lak], volume 2, février 1983, 136 p.
- S' NÂNG NGHIỆP VÀ PHỐT TRỊN NÂNG THẦN, TRUNG TÂM KHUYẾN N NG, *Kỹ thuật trồng và chăm sóc cà phê catimor* [Technique de plantation et de soins des caféiers *catimor*], 5 p.
- S' VON HÓA THẮNG TIN TỈNH ÔAK LAK, *Ôak Lak tr- ' c ng- " ng cửa năm 2000* [Le Dak Lak au seuil de l'an 2000], NXB Văn nghệ T.P. Hồ Chí Minh, Hồ Chí Minh, 2000, 370 p.
- TẤ Ôinh Tuấn, "Chuẩn bị cho việc thành lập huyện mới Đak Song" [Préparation en vue de la création d'un nouveau district, Dak Song], *Ôak Lak*, n°2327, 18 juin 2001, p. 1-4.
- T Đinh Tuấn, "Thành lập huyện mới Đak Song" [Fondation du nouveau district de Dak Song], *Ôak Lak*, n° 2331, 27 juin 2001, p. 1.
- T- ONG LAI, "Cách mạng t- t- ởng - văn hóa và chiến l- ợc con ng- ời ở Tây Nguyên" [Révolution idéologique et culturelle et stratégie humaine à Tây Nguyên] in – Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Tây Nguyên trần ã- ờng phát triển*, NXB khoa học xã hội, Hà Nội, 1989, pp. 152-221.
- THỸ Duy, "Đại Họa của nạn phá rừng: thiếu n- ớc!" [Le grand malheur du fléau de la déforestation: le manque d'eau !], *Ôak Lak nguyệt san*, n°6, 1996, pp. 9; 29.
- THỸ Duy, "Đi tìm những minh kế tr- ớc tình trạng dân di c- tự do" [À la recherche de justes mesures sur la situation des migrants spontanés], *Ôak Lak nguyệt san*, n°7, 1996, pp. 6-7.
- THỸ Duy, "Hạt cà phê và những bài học..." [Le grain de café et quelques enseignements...], *Ôak Lak*, n° 2253, 18 décembre 2000, p. 2.
- THỸ Kang, "Xuất khẩu cà phê lao đao vì giá giảm" [L'exportation du café en difficulté en raison de la baisse des prix], *Kinh t- xõ hội*, n° 267 (5), 2000.  
 , "Nhẹ gánh "hậu" Yaly" [Soulagement après Yaly], n° 29, 08/03/2000, p. 11.  
 , "Xuất khẩu cà phê tiếp tục ở mức cao" [L'exportation du café est toujours à un niveau élevé], n° 29, 08/03/2000, p. 15.
- TRẦN An Phong, *Nghiên c- u xây dựng luồn c- khoa học cho ãnh h- ' ng phát triển kinh t- xõ hội cỹc tnh Tây Nguyên* [Recherches páu construire une base scientifique pour l'orientation de développement socio-économique dans les districts du Tây Nguyên], NXB nông nghiệp, Hà Nội, 1996, 250 p.
- TRẦN An Phong, TRẦN Văn Dõan, NGUYỄN Văn Chính, NGUYỄN Võ Linh, *Tổng quan phát triển ngành cao su Việt Nam* [Développement général de la filière de caoutchouc au Việt Nam], NXB nông nghiệp, 1997, 91 p.
- TRẦN Lê, "5 năm khôi phục, cải tạo và phát triển nông nghiệp ở tỉnh ta" [Cinq ans de rétablissement, de réformes et de développement de l'agriculture dans notre province], *Ôak Lak*, n°228, 2 septembre 1981, p. 2, 4.
- TRẦN Minh Hoàng, *Dự ãn ã, u t- phát triển cà phê c-ã công ty cà phê thắng l' i tại xã Ôokgã, huyện Ôokmil, tnh Ôoklôk* [Projet d'investissement et de développement du café de la compagnie Victoire dans la commune de Dakgan, district de Dak Mil, province de Dak Lak], mémoire de fin d'étude, Université de Buôn Ma Thuột, département d'économie, 1999, p. (non publié).
- TRẦN Ngọc Quyên, "Chất l- ợng cà phê Việt Nam tr- ớc những thách thức của thị tr- ờng thế giới" [La qualité du café vietnamien face le défi du marché mondial] in S' VON HÓA THẮNG TIN TỈNH ÔAK LAK, *Ôak Lak tr- ' c ng- " ng cửa năm 2000* [Le Dak Lak au seuil de l'an 2000], NXB Văn nghệ T.P. Hồ Chí Minh, Hồ Chí Minh, 2000, pp. 58-61.
- TRẦN Thị Thanh Thuỷ, *Phân tích tình hình sũh xuất cà phê tại công ty cà phê Buôn Ma Thuột - tnh Daklak* [Analyse de la situation de la production de café à la

- compagnie de café Buôn Ma Thuôt, province de Dak Lak], mémoire de fin d'étude, Université de Buôn Ma Thuôt, département d'économie, 2000, p. (non publié).
- TRẦN Thị Vân Nga, *Thực trạng và giải pháp xử lý di dân phứt triện v- ng kinh t m' i ' xỏ Tr- e S n huyện C- jut- t nh Ôaklak* [Situation et solution au sujet des migrants dans le développement des nouvelles zones économiques dans la commune de Truc Son, district de Cu Jut, province de Dak Lak], département d'économie Université Tây Nguyên, mémoire de fin d'étude, Buôn Ma Thuôt, 1999, 53 p.(non publié)
- TRẦN Văn Nhiên, "Lối ra nào cho cây cao su nhân dân ở Kontum" [Quelle solution pour l'hévéa familial à Kontum ?], *Kinh t n- ng nghiệp*, n°6, vol. 24, 2000, p. 49.
- TR- ỜNG Sơn, "Vấn đề tổ chức đ- a đồng bào dân tộc tại chỗ vào nông, lâm tr- ờng ở Đắk Lắk" [Problème d'organisation de l'accompagnement des autochtones dans les fermes sylvo-agricoles à Dak Lak] in ỦY BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Một số vấn đề kinh t -xỏ hội Tây Nguyên*, NXB Khoa Học Xã Hội, Hà Nội, 1986, pp. 325-330.
- TR- ỜNG Tăng Bình, "Khoán v- ờn cây cho ng- ời lao động ở Công ty Cà phê Đ'rao" [Forfait des jardins arbustifs pour les ouvriers de la compagnie D'rao], *Kinh t n- ng nghiệp*, n°11, 1999, pp. 69-70.
- TRỊNH Huê, "CA ĐA hôm qua Ph- ớc An hôm nay" [La Compagnie Agricole d'Annam hier et la ferme "Bonheur paisible" aujourd'hui], *Ôak Lak phụ san*, n° 3, 1997, pp. 15 ; 27.
- Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Một số vấn đề kinh t -xỏ hội Tây Nguyên* [Quelques problèmes socio-économiques à Tây Nguyên], NXB Khoa Học Xã Hội, Hà Nội, 1986, 444 p.
- Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, *Tây Nguyên trên ã- ờng Phứt triện* [Le Tây Nguyên sur la voie du développement], NXB khoa học xã hội, Hà Nội, 1989, 520 p.
- Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, TỈNH -Y, -Y BAN NHÂN DÂN ỒẮC LẮC, *Vấn đề phứt triện kinh t xỏ hội c- ỹc dân tộc thiểu số ' Ốắc lắc*, [Problèmes de développement socio-économique des minorités ethniques à Dak Lak], NXB Khoa học xã hội, Hà Nội, 1990, 335 p.
- Y BAN KHOA HỌC XỔ HỘI VIỆT NAM, VIỆN KHOA HỌC XỔ HỘI, *Nhệng v, n ã dân tộc học ' miủn n- m Việt Nam* [Des problèmes ethnographiques dans le Sud Việt Nam], NXB dân tộc học, Hà Nội, 1978, 182 p.
- VAN THANH, "S- dụng cà phê trái phép một hiện t- ợng cần khắc phục" [L'utilisation du café illégale, une difficulté qui peut être surmontée], *Ôak Lak*, n°269, 09 février 1982, p. 2.
- Von b- ứn Nhà n- ' c và Phứt luốt 1945-1998*, CONG TY TIN HỌC TRƯỜNG GIANG, disque compact ROM, Hanoi, 2000.
- V- Đình Lợi, "Sử dụng đất và những giải pháp phát triển Tây Nguyên hiện nay" [Utilisation des terres et les solutions pour le développement du Tây Nguyên actuel], *Dân Tộc Học*, n°3 (103), 1999, pp. 10-23.
- V- Đình Lợi, B- I Minh Đạo, V- Thị Hồng, *S' hệu và sử dụng ãổt ãai ' c- ỹc t nh Tây Nguyên* [La propriété et l'utilisation de la terre dans les provinces du Tây Nguyên], NXB Khoa học xã hội, Hà Nội, 2000, 214 p.
- V- Khắc Nh- ợng, "Bệnh gỉ sắt hại cà phê" [Maladie de la rouille sur le café], *Khoa học và ãời sống*, n° 18 (1323), 1-7 mai 2000, p. 8.
- V- Quốc Tuấn, "Xây dựng từng b- ớc một cơ cu kinh tế mới" [Construction une nouvelle étape de nouvelle économie], *Nghiên c- u kinh t* , n°1, 1984, pp. 1-10.
- Y LUYỆN Niêkđăm, "Tỉnh Đắk Lắk và tổng công ty cà phê Việt Nam trong sự nghiệp phát triển ngành cà phê và xây dựng nông thôn mới" [La province de Dak Lak et VINACAFÉ construisent un nouveau monde rural], *Tổp chí ng- ời ãại biệu nhân dân*, 1997, pp. 18-19.

- Y NGẮNG Niêk Đăm, “Con ng-ời và Tây Nguyên đi lên chủ nghĩa xã hội” [Les habitants et le Tây Nguyên s'élèvent vers le socialisme], *Nghiên c- u kinh t* , n°1, 1984, pp. 16-19.
- Y NGẮNG Niêk Đăm, “Những hậu quả cần l- ờng tr- ớc sự bùng nổ cây cà phê trên manh đất Tây Nguyên” [Des conséquences qui doivent être prévues avant le "boom" du café à Tây Nguyên], *Ôak Lak, Nguyệt San*, n°3, 1996, pp. 4, 7.
- , “Huyện Yên Bình : tiến độ trồng cà phê chậm” [Dans le district de Yên binh, la plantation du caféier est lente], 4 mai 2000.
- , “Việc trồng mới cà phê vụ xuân còn chậm” [Le travail de plantation du caféier au printemps est toujours lent], 27 avril 2000.
- Yân Bỹi, Tiũm nơng và phỹt trịn* [Yên Bai, perspective et développement], NXB Tạp chí hoạt động Khoa học, 1996, 60 p.

b) Bibliographie en langue anglaise, française et portugaise

- ABÉLÈS Marc, JEUDY Henri-Pierre (dir.), *Anthropologie du politique*, A. Colin, coll. U., Paris, 1997, 284 p.
- ABRAMI M. Regina, *Gourou's symbiotic villages revisited, inter-villages relations, socioeconomic differentiation, and the place of the past in northern Vietnam*, Working papers, n°5, Institute of International studies, Berkeley, 1995, 22 p.
- AKOUN André, ANSART Pierre (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert-Seuil, Paris, 1999, 589 p.
- ALLIÈS Paul, *L'invention du territoire*, PUG, coll. Critique du droit, Grenoble, 1980, 188 p.
- ALLIÈS Paul, “Le local, l'État et la société civile” in AURIAC Franck, BRUNET Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, coll. Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques, Paris, 1986, pp. 269-282.
- ALLIO Fiorella, “L'autochtonie en terre taiwanaise”, *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 28, n°1, 1998, pp. 43-57.
- ALVARENGA Antonio, *La notion d'espace social dans la sociologie française actuelle*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse II, Toulouse, 1989, 417 p.
- AMER Ramses, “Vietnam's policies and the ethnic chinese since 1975”, *Sojourn*, vol. 11, n° 1, 1996, pp. 76-101.
- AMSELLE Jean-Loup, “Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique” in AMSELLE Jean-Loup, M'BOKOLO Elikia, *Au cœur de l'ethnie*, La découverte, coll. Sciences humaines et sociales, Paris, 1999 (réédit.), pp. 11-48.
- AMSELLE Jean-Loup, M'BOKOLO Elikia, *Au cœur de l'ethnie, ethnie, tribalisme et État en Afrique*, La découverte, coll. Sciences humaines et sociales, Paris, 1999 (réédit.), 228 p.
- ARDREY R., *The territorial imperative*, Athenaeum, New York, 1966, 390 p.
- AURIAC Franck, “Du spatial et du social : de la géographie d'aujourd'hui”, in AURIAC Franck, BRUNET Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, coll. Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques, Paris, 1986, pp. 71-94.
- AURIAC Franck, BRUNET Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, coll. Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques, Paris, 1986, 342 p.
- AUROUX Sylvain (dir.), *Dictionnaire des notions philosophiques*, PUF, 1990, 2 volumes, 3298 p.
- BADIE Bertrand, *La fin des territoires*, Fayard, coll. L'espace du politique, Paris, 1995, 280 p.
- BADIE Bertrand, “La fin des territoires westphaliens”, *Géographie et cultures*, n°20, 1996, pp. 113-118.

- BADIE Bertrand, *Les deux États, pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Fayard, Paris, 1997, 336 p.
- BAHUCHET Serge (eds.), "Situation des populations indigènes des forêts tropicales" in ULB-LACITO : <http://www.lucy.ukc.ac.uk/rainforest/>, juin 1993.
- BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, PUF, coll. Quadrige, Paris, 1967, 242 p.
- BALAZS Étienne, *La bureaucratie céleste*, Gallimard, coll. Tel, Paris, 1968, 348 p.
- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, BOETSCH Gilles, DEROO Éric, LEMAIRE Sandrine, *Zoos humains, La découverte*, coll. Textes à l'appui, Paris, 2002, 479 p.
- BARAMPAMA Angelo, RAFFESTIN Claude, "Espace et pouvoir" in BAILLY Antoine (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, A. Colin, coll. U, Paris, 1998, pp. 63-71.
- BARNES H. Robert, "Being indigenous in Eastern Indonesia" in BARNES H. Robert, GRAY Andrew, KINGSBURY Benedict (eds.), *Indigenous peoples of Asia*, Monograph and occasional paper series, n°48, Association for Asian Studies, Ann Arbor, 1995, pp. 307-322.
- BARNES H. Robert, GRAY Andrew, KINGSBURY Benedict (eds.), *Indigenous peoples of Asia*, Monograph and occasional paper series, n°48, Association for Asian Studies, Ann Arbor, 1995, 542 p.
- BARRAU Jacques, "L'Asie du Sud-Est, berceau culturel", *Études rurales*, n°53-54-55-56, janvier-décembre, 1974, pp. 17-37.
- BART François, MORIN Serge, SALOMON Jean Noël (dir.), *Les montagnes tropicales, identités, mutations, développement*, DYMSET/CRET, Espaces tropicaux, n°16, Pessac, 2001, 670 p.
- BATAILLON Claude (dir.), *État, pouvoir et espace dans le Tiers Monde*, PUF, coll. IEDES/Tiers Monde, Paris, 1977, 290 p.
- BDPA/SCERAGRI/CIRAD-CP, *Étude de faisabilité d'un projet de développement de la culture du café arabica*, Aide mémoire VINACAFÉ-CFD, Hanoi, 5 septembre 1996, 15 p (non publié).
- BELLWOOD Peter, FOX J. James, TRYON Darell (dir.), *The Austronesians : historical and comparative perspectives*, Australian National University, Canberra, 1995 (non consulté).
- BERGERET Pascal, "Land policy in Vietnam", *Études vietnamiennes*, n°115, vol. 1, 1995, pp.31-45, (texte identique paru dans Symposium international, *Recherches-système en agriculture et développement rural*, Communications, Montpellier, 21-25 novembre 1994, pp. 937-942).
- BERGERET Pascal, "Le nouvel ordre foncier", *Courrier de la planète*, n°34, mai-juin 1996, pp. 36-37.
- BERGERET Pascal, "Les réformes dans l'agriculture ; aspects institutionnels", Communication au congrès de l'Association d'amitié Franco-Vietnamienne, Paris, 27 février 1999.
- BERGERET Pascal, "Comptes rendus", *Autrepart*, n°20, 2001, pp. 178-180.
- BERLIE Jean, *Sinisation à la limite de trois provinces de Chine, une minorité de plus en plus chinoise : les locuteurs Kam, officiellement appelés Dong*, Éditions Trédaniel, Paris, 1998, 360 p.
- BERQUE Augustin, *Le sauvage et l'artifice*, Gallimard, coll. Nrf, Paris, 1986, 316 p.
- BERTHELEU Hélène (dir.), *Identifications ethniques, rapports de pouvoir, compromis, territoire*, Harmattan, 2001, 240 p.
- BERTHIER Nicole, *Les techniques d'enquête*, A. Colin, coll. Cursus Sociologie, Paris, 1998, 256 p.
- BERTRAND Henry, *Un peuple oublié, les Khas des hauts plateaux du Sud-Indochinois*, Sudestisie, Paris, 1994, 128 p.
- BLANADET Raymond, *Les fronts pionniers en Asie du Sud-Est*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1984.
- BLANCHARD Michel, *Vietnam-Cambodge, une frontière contestée*, Harmattan, coll. Points sur l'Asie, Paris, 1999, 176 p.

- BLONDEAU Anne-Marie, BUFFETRILLE Katia, *Le Tibet est-il chinois ?*, Albin Michel, coll. Sciences des religions, Paris, 2002, 474 p.
- BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, "Le lien territorial", *Géographie et cultures*, n°20, 1996, pp.7-18.
- BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, QUINTY-BOURGEOIS Laurence (dir.), *Les territoires de l'identité*, tome 1, Harmattan, coll. Géographie et cultures, Paris, 1999, 316 p.
- BONNEMAISON Joël, *La géographie culturelle*, CTHS, Paris, 2000, 152 p.
- BONTE Pierre, IZARD Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, 1991, 756 p.
- BOSI Alfredo, "Um mito sacrificial : o indianismo de Alencar", *Dialectica da colonização*, Companhia das letras, Sao Paulo, 1994, pp. 176-193.
- BOUDAREL Georges, "L'insertion du pouvoir central dans les cultes villageois au Vietnam : esquisse des problèmes à partir des écrits de Ngô Tât Tô" in FOREST Alain, ISHIZAWA Y., VANDERMEERSCH Léon (eds.), *Cultes populaires et sociétés asiatiques*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1991, pp. 87-146.
- BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, Paris, 1994, 714 p.
- BOUKHARI S., "Les droits des autochtones contre la mainmise des entreprises", *Le courrier de l'UNESCO*, n° 9904, avril 1999, pp. 10-11.
- BOULBET Jean, *Pays des Maa, domaine des génies, essai d'ethno-histoire d'une population proto-indochinoise du Viêt Nam central*, EFEO, Paris, 1967 (non consulté).
- BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Minuit, Paris, 1980a, 270 p.
- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Minuit, coll. Le sens commun, Paris, 1980b, 478 p.
- BOURDIEU Pierre, *Homo Academicus*, Minuit, coll. Le sens commun, 1984, 302 p.
- BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques*, Seuil, coll. Points essais, Paris, 1994, 252 p.
- BOURDIEU Pierre, *Méditations pascaliennes*, Seuil, coll. Liber, Paris, 1997, 320 p.
- BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*, Seuil, coll. Liber, Paris, 1998, 142 p.
- BOURDIEU Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Seuil, Paris, 2000, 296 p.
- BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Seuil, coll. Point essais, n°461, Paris, 2001 (réédit.), 426 p.
- BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue*, Mouton, Paris, 1983 (réédit.), 360 p.
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les héritiers*, Minuit, Paris, 1964, 189 p.
- BOURDIEU Pierre, WACQUANT L. J. D., *Réponses*, Seuil, coll. Libre examen, Paris, 1992, 270 p.
- BOUROTTE B., "Essai d'histoire des populations montagnardes du Sud-indochinois jusqu'à 1945", *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, vol. XXX, 1955.
- BOUVIER René, *Le caoutchouc, brillante et dramatique histoire de l'hévéa*, Flammarion, Bibliothèque de Philosophie scientifique, 1947, 296 p.
- BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, L.G.D.J, coll. Manuels, Paris, 2000, 636 p.
- BROC Numa, *Asie, dictionnaire illustré des explorateurs français du XIXe siècle*, ECTHS, Paris, 1992, 452 p.
- BROCHEUX Pierre, HÉMERY Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954, La découverte*, coll. Textes à l'appui, Paris, 2001, 452 p.
- BROWN D., *The state and ethnic politics in South-East Asia*, RoutledgeCurzon, Londres, 1994, 354 p.
- BRUNEAU Michel, "Modes de production et organisation administrative de l'espace : le cas de la Thaïlande" in BATAILLON Claude (dir.), *État, pouvoir et espace dans le Tiers Monde*, IEDES/Tiers-Monde, PUF, 1977, pp. 121-136.
- BRUNEAU Michel, "Évolution des étagements ethnopolitiques dans les montagnes sino-indochinoises", *Hérodote*, n°107, 2002, pp. 89-117.
- BRUNET Roger, "Le déchiffrement du Monde", *Mondes nouveaux*, Belin-Reclus, Paris, 1990, pp. 4-271.

- BRUNET Roger, *Les mots de la géographie*, RECLUS-La documentation française, Paris, 1993, 520 p.
- B• I Xuân Quang, *La troisième guerre d'Indochine 1975-1979*, Harmattan, Paris, 2001, 826 p.
- Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, tome 29, n° 2-3, 1954.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *Protection et intégration des populations autochtones et autres populations tribales et semi-tribales dans les pays indépendants*, BIT, Genève, 1956, 59 p.
- BURGER J., *Report from the frontier, the state of the world's indigenous peoples*, Cultural survival/Zed, Londres, 1987, 311 p.
- CHANDA N. R., "Les raisons d'une débâcle", *Le Monde diplomatique*, n° 254, mai 1975, pp. 1, 13-15.
- CHARLERY de la MASSELIÈRE Bernard, "Territorialités multiples et conflictuelles : réponses paysannes à la crise des campagnes africaines" in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, QUINTY-BOURGEOIS Laurence (dir.), *Les territoires de l'identité, le territoire, lien ou frontière ?*, Harmattan, coll. Géographie et cultures, Paris, 1999, pp. 245-257.
- CHARLERY de la MASSELIÈRE Bernard, "Pertes de la frontière et dérivation identitaires : les paysanneries des hautes terres d'Afrique de l'Est, entre confinement local et transgression des territoires" in BART François, MORIN Serge, SALOMON Jean-Noël (dir.), *Les montagnes tropicales, identités, mutations, développement*, DYMSET/CRET, Espaces tropicaux, n°16, Pessac, 2001, pp. 561-578.
- CHARRAS Muriel, *De la forêt maléfique à l'herbe divine*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Archipel, Paris, 1982, 342 p.
- CHARRAS Muriel, PAIN Marc (eds.), *Migrations spontanées en Indonésie*, Département transmigration-ORSTOM-CNRS, Paris, 1993, 5 planches et 406 p.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, "L'innovation cacaoyère, histoire comparée de la cacao-culture en Afrique de l'Ouest", *Actes du séminaire "Innovation et sociétés"*, Vol. 1, CIRAD/INRA/ORSTOM, Montpellier, 1995, pp. 43-58.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, "La logique des systèmes coutumiers", in LAVIGNE DELVILLE Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?*, Karthala/Coopération française, Paris, 1998, pp. 66-75.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, "Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire", *Politique africaine*, n°78, juin 2000, pp. 94-125.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, DOZON Jean-Pierre, "Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire", *Cahiers Sciences Humaines*, Vol. XXI, n°1, 1985, pp. 63-80.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, DOZON Jean-Pierre, "Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État", in TERRAY Emmanuel (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Harmattan, coll. Logiques sociales, Paris, 1987, pp. 221-296.
- HAZEL F., "Pouvoir, structure et domination", *Revue française de sociologie*, t. XXIV, 1983, pp. 369-393.
- CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Seuil, Paris, 1997, 660 p.
- CHESNEAUX Jean, "Les fondements historiques du communisme vietnamien", in BOUDAREL Georges, CHESNEAUX Jean, HEMERY Daniel (dir.), *Tradition et révolution au Vietnam*, Anthropos, coll. Sociologie et tiers-monde, Paris, 1971, pp. 215-237.
- CHIVALLON Christine, "D'un espace appelant forcément les sciences sociales pour le comprendre" in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, 2000, pp. 299-317.
- CHRISTIE J. Clive, *A modern history of Southeast Asia*, Tauris, New York, 1996, 286 p.
- Civilisations, Les peuples des forêts tropicales*, Vol. XLIV, n°1-2, 1993.
- CLASTRES Pierre, *La société contre l'État*, Éditions de minuit, coll. Critique, Paris, 1974, 188 p.
- CLASTRES Pierre, *Recherches d'anthropologie politique*, Seuil, Paris, 1980, 250 p.
- CLAVAL Paul, *Principes de géographie sociale*, M.T. Guénin, Paris, 1973, 351 p.

- CLAVAL Paul, *Éléments de géographie économique*, M. T. Guerin, Paris, 1976, 362 p.
- CLAVAL Paul, *Espace et pouvoir*, PUF, coll. Espace et liberté, Paris, 1978, 268 p.
- CLAVAL Paul, *La géographie culturelle*, Nathan, Paris, 1995, 384 p.
- CLAVAL Paul, "Le territoire dans la transition à la postmodernité", *Géographie et cultures*, n° 2, 1996a, pp. 93-112.
- CLAVAL Paul, *La géographie comme genre de vie*, Harmattan, coll. Géographies en liberté, Paris, 1996b, 144 p.
- CLAVAL Paul, SINGARAVELOU (dir.), *Ethnogéographies*, Harmattan, coll. Géographie et cultures, Paris, 1995, 372 p.
- COEDÈS Georges, *Les peuples de la péninsule indochinoise : histoire, civilisations*, Dunod, Paris, 1962, 229 p.
- COEDÈS Georges, *Les États hindouisés d'Indochine et d'Indonésie*, Boccard, 1964, 494 p.
- COELHO DOS SANTOS Silvio, "Leaders amérindiens et indigénisme gouvernemental dans le Sud du Brésil", *Recherches amérindiennes au Québec*, n° 2, Vol. 27, 1997, pp. 52-60.
- COHEN M., McBETH J., "Dayak destruction", *Far Eastern Economic Review*, Vol. 162, n°13, 1999, p. 20.
- COHEN Margot, "Anyone for coffee ?", *Far Eastern Economic Review*, 2 novembre 2000, p. 62.
- COHEN Margot, "Thunder From The Highlands, Ethnic unrest in Vietnam's central highlands may trigger tighter controls and a tense leadership struggle centred on the Communist Party chief", *Far Eastern Economic Review*, 1 mars 2001.
- COLAS Dominique, *Dictionnaire de la pensée politique*, Larousse, Paris, 1997, 295 p.
- COLCHESTER Marcus, "Indigenous peoples's rights and sustainable resource use in south and southeast Asia", in BARNES H. Robert, GRAY Andrew, KINGSBURY Benedict (eds.), *Indigenous people of Asia*, Asian studies, Ann Arbor, 1993, pp. 59-76.
- COLLIGNON Béatrice, *Les Inuit, ce qu'ils savent du territoire*, Harmattan, coll. Géographie et cultures, Paris, 1996, 256 p.
- COMBY Joseph, "Les limites et l'usage", *Courrier de la planète*, n°47, septembre-octobre 1998, pp. 8-9.
- CONDOMINAS Georges, *L'exotique est quotidien*, Plon, Col. Terre Humaine, Paris, 1965, 556 p.
- CONDOMINAS Georges, "Les montagnards du Centre Vietnam", in BOUDAREL Georges, CHESNEAUX Jean, HEMERY Daniel (dir.), *Tradition et révolution au Vietnam*, Anthropos, coll. Sociologie et tiers-monde, Paris, 1971, pp. 135-146.
- CONDOMINAS Georges, "Pour une définition anthropologique du concept d'espace social", *Asie du Sud-Est et Monde Insulinien*, vol. VIII, n°2, 1977, pp. 5-53.
- CONDOMINAS Georges, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, coll. Science, Flammarion, Paris, 1980, 542 p.
- CONDOMINAS Georges, *Nous avons mangé la forêt de la Pierre-Génie Gôo*, Flammarion, coll. Champ ethnologique, Paris, 1982, 434 p.
- CONDOMINAS Georges, "Aspects écologiques d'un espace social restreint en Asie du Sud-Est", *Études rurales*, n°89-90-91, 1983, pp. 11-76.
- CONDOMINAS Georges, "Ethnocide", in AUROUX Sylvain (dir.), *Dictionnaire des notions philosophiques*, PUF, 1990, pp. 878-880.
- CONDOMINAS Georges, "Essartage et confusionnisme : à propos des Mnong Gar du Viêt Nam central", *Civilisations*, n° 1-2, Vol. XLIV, 1993, pp. 221-227.
- CONDOMINAS Georges (dir.), *Formes extrêmes de dépendances*, EHESS, Paris, 1998, 584 p.
- CONDOMINAS Georges, "Introduction" in SALEMINK Oscar (dir.), *Diversité culturelle au Viêt Nam : enjeux multiples, approches plurielles*, UNESCO, coll. Mémoire des peuples, Paris, 2001, pp. 13-27.
- CONTAMIN Bernard, MEMEL-FOTË Harris (dir.), *Le Modèle ivoirien en questions*, Karthala-ORSTOM, Paris, 1997, 802 p.

- COPANS Jean, DE SINGLY Françoise, *L'enquête ethnologique de terrain*, Nathan Université, coll. 128, Paris, 1998, 128 p.
- CORTES Geneviève, *Partir pour rester, survie et mutation des sociétés paysannes andines*, IRD, Paris, 2000, 414 p.
- Courrier du Vietnam*, "Les exportateurs de café veillent au grain", 21 mai 1999, n°1598, p. 5.
- Courrier du Vietnam*, "Nécessité d'une planification de la production", 27 mai 1999, n°1604, p. 4.
- Courrier du Vietnam*, "Les letchis mettent Luc Ngan à sec", 7 novembre 1999, n°1761, p. 4.
- COYAUD Maurice (dir), *Viêt-Nam*, PAF, Paris, 1998, 176 p.
- CRÉMAZY A., BAZÉ W., *L'hévéaculture en Indochine*, Larose éditions, Paris, 1927, 94 p.
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Seuil, Points Essais, Paris, 1977, 504 p.
- CRYSTAL Eric, "Coffee and culture" in RAMBO Terry, REED R. Robert, TRONG CUC Le, DIGREGORIO R. Michaël (eds.), *The challenges of highland development in Vietnam*, EastWest Center/Center for Natural Resources and environmental studies/Center for Southeast Asia Studies, Honolulu, 1995, 212 p.
- CULTURAL SURVIVAL, "Southeast Asia tribal groups and ethnics minorities", *Cultural survival report 22*, Cambridge, 1987, 172 p.
- CUONG Le Van, MAZIER Jacques (eds.), *L'économie vietnamienne en transition, les facteurs de la réussite*, Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1998, 286 p.
- DANG Dinh Trung, *From swidden rice to coffee : transformation of the Ede economy in Buôn Briêng A, Dak Lak, Vietnam*, mémoire de maîtrise, National University of Singapore, 2002, 186 p. (non publié).
- DANG Nghiêem Van, "Glimpses of Tay Nguyen on the road to socialism", *Vietnam Social Sciences*, n°2, 1984, pp. 40-54.
- DANG Nghiêem Van, "Préservation et développement du patrimoine culturel des minorités ethniques au Viet Nam", in SALEMINK Oscar (dir.), *Diversité culturelle au Viet Nam : enjeux multiples, approches plurielles*, Unesco éditions, coll. Mémoire des peuples, Paris, 2001a, pp. 31-60.
- DANG Nghiêem Van, *Ethnological and religious problems in Vietnam*, Social sciences publishing house, Hanoi, 2001b, 592 p.
- DANG Nghiêem Van, CHU Thai Son, LUU Hung, *Les ethnies minoritaires du Vietnam*, The gioi, Hanoi, 2000 (3e édition), 302 p.
- DAO The Tuân, "Les transformations rurales récentes au Vietnam", *Cahiers agricultures*, vol. 6, n° 5, 1997, pp. 13-18.
- DAO The Tuân, "Vietnam, le vide institutionnel", *Courrier de la planète*, n°47, septembre-octobre 1998, pp. 28-29.
- DARDEL Eric, *L'homme et la terre*, ECTHS, Paris, 1990 (réédit.), 200 p.
- DASSÉ Michel, *Les guérillas en Asie du Sud-Est, les stratégies de la guerre asiatique*, Harmattan, coll. FEDN, 1993, 270 p.
- DAVIRON B., "Le pire n'est jamais certain", *éléments sur la dynamique des marchés internationaux des produits agricoles tropicaux*, Unité de recherche économie des filières, document de travail, CIRAD, n°19-94, 1994, 37 p.
- DEBARBIEUX Bernard, "Les représentations de l'espace", *Sciences humaines*, n°71, 1997, pp. 32-35.
- DE BURETEL de CHASSEY René, *Récits de chasse en Indochine*, Harmattan, Paris, 1998, 128 p.
- DEER K., "Les peuples autochtones ont le droit de s'autodéterminer...", *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 31, n°3, 2001, pp. 13-18.
- DEFERT Gabriel, *L'Indonésie et la Nouvelle-Guinée-occidentale, maintien des frontières coloniale ou respect des identités communautaires*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1996, 454 p.
- DE HAUTECLOCQUE-HOWE Anne, *Les Rhadés : une société de droit maternel*, CNRS, Paris, 1985, 344 p.

- DE KONINCK Rodolphe, "Pourquoi les paysans ? Interrogations sur la territorialité de l'agriculture familiale et notes sur le cas québécois", *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 28, n° 73-74, 1984, pp. 261-274.
- DE KONINCK Rodolphe, "La paysannerie comme fer de lance de l'État : le cas de la Malaysia", *Cahiers des Sciences Humaines*, Vol. 22, n° 3-4, 1986, pp. 355-370.
- DE KONINCK Rodolphe, "Le compromis territorial", *Cahiers des Sciences Humaines*, n° spécial "trente ans", 1993a, pp. 43-47.
- DE KONINCK Rodolphe, "La paysannerie et l'État : une affaire de compromis... à suivre", *EspaceTemps*, n°53-54, 1993b, pp. 130-144.
- DE KONINCK Rodolphe (eds.), "Le défi forestier en Asie du Sud-Est", *Documents du GERAC*, n°7, Laval, 1994, 162 p.
- DE KONINCK Rodolphe, "Malaysia, dualités territoriales", in ANTHEAUME Benôit, BONNEMAISON Joël, BRUNEAU Michel, TAILLARD Christian (dir.), *Asie du Sud-Est-Océanie*, Belin-Reclus, Paris, 1995, pp. 97-113.
- DE KONINCK Rodolphe, "The peasantry as the territorial spearhead of the State in Southeast Asia : the case of Vietnam", *Sojourn*, Vol. 11, n°2, 1996, pp. 231-258.
- DE KONINCK Rodolphe, *Le recul de la forêt au Viet Nam*, CRDI, Ottawa, 1997, 100 p.
- DE KONINCK Rodolphe, "The theory and practice of frontier development : Vietnam's contribution", *Asia pacific viewpoint*, vol. 41, n°1, avril 2000, pp. 7-21.
- DE KONINCK Rodolphe, DÉRY Steve, "Agricultural expansion as a tool of population redistribution in Southeast Asia", *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 28, n°1, 1997, pp. 1-26.
- DE KONINCK Rodolphe, DÉRY Steve, MATTHEWS B., NAGATA J.(Dir), "Identités, territoire et environnement en Asie du Sud-Est", *Documents du GERAC*, n°13, Laval, 1999, 238 p.
- DE KONINCK Rodolphe, LUNDQUIST Olivier, ROCHE Yann, TRAN Dac Dan, "Les fronts pionniers du Centre Viet-nam : évolution démographique et empreinte toponymique", *Annales de géographie*, n° 590, 1996, pp. 395-412.
- DE LESPINAY Charles, "Patrimoine, minorités, sites sacrés et sites historiques", *Europolis, la lettre*, n°6, 1997, 4 p.
- DE LESPINAY Charles, "Autochtonie et droit foncier en Afrique noire", *Le Courrier*, n°173, 1999, pp. 40-42.
- DELEUZE Gilles, *Foucault*, Minuit, coll. Critique, Paris, 1986, 144 p.
- DELVERT Jean (dir.), *Types de cultures commerciales paysannes en Asie du Sud-Est et dans le monde insulindien*, Travaux de documents de géographie tropicale, n°20, CEGET, Talence, juin 1975.
- DELVERT Jean, "Notes sur les zones pionnières en Asie du Sud-Est" in CREDAL, *Les phénomènes de "frontière" dans les pays tropicaux*, Travaux et mémoires de l'Institut des hautes Études de l'Amérique Latine, Paris, 1981, pp. 77-87.
- DEMEULENAERE Pierre, *Homo œconomicus, enquête sur la constitution d'un paradigme*, PUF, coll. Sociologies, Paris, 1996, 288 p.
- DENTAN K. Robert, "The Semai of Malaysia", in SPONSEL E. Leslie (dir.), *Endangered peoples of Southeast and East Asia, struggles to survive and thrive*, Greenwood press, coll. Endangered peoples of the world, Londres, 2000, pp. 209-232.
- DENTAN K. Robert, ENDICOTT Kirk, GOMES G.Alberto, HOOKER B.M., *Malaysia and the Original people*, Allyn and Bacon, coll. the cultural survival studies in ethnicity and change, Boston, 1997, 176 p.
- DÉRY Steve, "Notes de lectures", *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n°112, 1997, pp. 90-91.
- DÉRY Steve, *La colonisation agricole au Vietnam*, thèse de doctorat, Université Laval, Québec, 1999, 310 p.
- DÉRY Steve, "Agricultural colonization in Lâm Đông province, Vietnam", *Asia Pacific Viewpoint*, n°1, Vol. 41, 2000, pp. 35-49.

- DÉRY Steve, "La colonisation agricole au Viêt Nam : la trame de l'histoire et le cœur de sa géographie", *Cahier de géographie du Québec*, vol. 45, n°124, 2001, pp. 101-116.
- DÉRY Steve, TRAN Dac Dân, "La migration spontanée vers les hauts plateaux du Centre Viêt-Nam : un défi pour le développement durable", *Document du GERAC*, n°13, 1999, pp. 211-222.
- DE SACY S. Alain, *Vietnam, le chagrin de la paix*, Vuibert, coll. Gestion internationale, Paris, 2002, 200 p.
- DESBARATS Jacqueline, "Population redistribution in the Socialist Republic of Vietnam", *Population and development review*, n°1, Vol. 13, 1987, pp. 43-76.
- DEUSS Jacques, "Les projets de développement de la caféiculture au Togo, Vietnam et en Nouvelle-Calédonie", *Le développement rural*, ORSTOM, colloques et séminaires, coll. Dynamiques des systèmes agraires, Paris, 1987.
- DE VIENNE Marie-Sybille, *L'économie du Viêt-Nam 1955-1995*, coll. Notes africaines, asiatiques et caraïbes, CHEAM, 1994, 223 p.
- DEVILLIERS Philippe, *Histoire du Viêt-Nam de 1940 à 1952*, Seuil, Paris, 1952, 500 p.
- DE VOGUÉ Arnaud, *Ainsi vint au monde... la S.I.P.H (1905-1939)*, Amicale des anciens planteurs d'hévéa, Vichères, 1993, 410 p.
- DI MÉO Guy, "De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie", *L'information géographique*, n°3, 1998a, pp. 99-109.
- DI MÉO Guy, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, coll. Fac géographie, Paris, 1998b, 320 p.
- DINH Van Trung, *La psychologie du paysan du delta*, Thèse de doctorat, Paris V, 1974, 818 p.
- DJALAL D., McBETH J., "Tragic island", *Far Eastern Economic Review*, Vol. 162, N°12, 1999, p. 28.
- DORY D., DOUZANT-ROSENFELD D., KNAFOU R., *Matériaux pour une sociologie de la géographie*, Harmattan, coll. Géotextes, Paris, 1993, 190 p.
- DOURNES Jacques, "Les Moïs du Sud", *Éducation*, n°16, 1949, pp. 37-39.
- DOURNES Jacques, *Dieu aime les Païens, une mission de l'Église sur les plateaux du Viet-Nam*, Aubier, Paris, 1963, 172 p.
- DOURNES Jacques, *Akhan : contes oraux de la forêt indochinoise*, Payot, 1977, 282 p.
- DOURNES Jacques, *Pötao, une théorie du pouvoir chez les Indochinois Jörai*, Flammarion, coll. Nouvelle bibliothèque scientifique, Paris, 1977, 366 p.
- DOURNES Jacques, *Forêt, femme, folie : une traversée de l'imaginaire Jörai*, Aubier, coll. Étrange étrangers, Paris, 1978, 288 p.
- DOURNES Jacques, *Les autochtones du Vietnam central*, Groupement pour les droits des minorités, Paris, 1980, 30 p.
- DOW M. W., *Nation building in Southeast Asia*, Pruett press, Colorado Springs, 1966, 279 p.
- DOZON Jean Pierre, *La société bété*, ORSTOM/Karthala, Paris, 1985, 368 p.
- DOZON Jean Pierre, "L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire" in CONTAMIN Bernard, MEMEL-FOTÉ Harris (dir.), *Le Modèle ivoirien en questions*, Karthala-ORSTOM, Paris, 1997, pp. 779-798.
- DOZON Jean-Pierre, "Les Bété : une création coloniale" in AMSELLE Jean-Loup, M'BOKOLO Elikia, *Au cœur de l'ethnie, ethnie, tribalisme et État en Afrique*, La découverte, coll. Sciences humaines et sociales, Paris, 1999 (réédit.), pp. 49-86.
- "Droit au sol et mythes d'autochtonie", Communication au colloque *Représentation de l'environnement et construction des territoires : dialogue des disciplines*, université de Poitiers, 11-12 octobre 2001, consultable sur internet : <http://www.anthropologieenligne.com/pages/16.html>, 3 mai 2003.
- DUBUS A., "La révolte des Montagnards au Viêt-nam", *Libération*, 11 avril 2001, p. 10.
- DUFUMIER Michel, "Intensification et diversification des systèmes de production agricole au Vietnam", Colloque de l'Association d'amitié franco-vietnamienne

- L'agriculture et la paysannerie au Vietnam aujourd'hui*, INA, 27 février 1999, 7 p.
- DUFUMIER Michel, LABROUSSE R., LOSCH Bernard, "Les plantations des zones tropicales humides : caractéristiques et perspectives", *Plantations, recherche, développement*, mars-avril 1997.
- DUPLESSIS Isabelle, "Quand les histoires se font globales. L'exemple de l'internationalisation des revendications autochtones", *Droits et cultures*, vol. 40, n°2, 2000, pp. 109-131.
- DURAND Frédéric, "La genèse d'un front pionnier de cacao en Indonésie : l'exemple de Kecamatan Pakué", *Les cahiers de la Recherche Développement*, n°30, 1991, pp. 46-63.
- DURAND Frédéric, *Les forêts en Asie du Sud-Est, recul et exploitation*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1994, 412 p.
- DURAND Frédéric, FORTUNEL Frédéric, "Les forêts au Vietnam, d'un recul ancien aux défrichements contemporains", in DOVERT Stéphane (dir), *Le Viêt Nam contemporain*, Harmattan/IRASEC, coll. Monographie nationale, Paris, 2004 (à paraître en 2004).
- DURAND Gilbert, SUN Chaoying, "Du côté des montagnes de l'est (taï shan), Imaginaire chinois de la montagne" in SINGANOS André, VIERNE Simone (dir.), *Montagnes imaginées, montagnes représentées, nouveaux discours sur la montagne de l'Europe au Japon*, Ellug, Grenoble, 2000, pp. 61-80.
- DURAND Marie-Françoise, LÉVY Jacques, RETAILLÉ Denis, *Le monde espaces et systèmes*, PFNSP/Dalloz, Paris, 1992, 566 p.
- DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, coll. Champs, Paris, 1988 (réédit.), 256 p.
- DUTEIL Jean-Pierre, *L'ombre des nuages, histoire et civilisation du Vietnam au temps des Lê et au début de la dynastie Nguyễn (1427-1819)*, Arguments, Paris, 1997, 190 p.
- Education, Les P.M.S.I*, n°16, juin-juillet-août 1949, 203 p.
- EGHENTER Cristina, "Migrant's practical reasonings: the social, political and environmental determinants of long-distance migrations among the Kayan and kenyah of the interior of Borneo", *Sojourn*, n° 1, Vol. 14, 1999, pp. 1-33.
- ENDICOTT Kirk, "The effects of government policies and programs on the Orang Asli of Malaysia", *Cultural Survival Report*, n°22, 1987, pp.47-51.
- ENGELBERT Thomas, SCHNEIDER Andreas (eds.), *Ethnic Minorities and nationalism in Southeast Asia*, Peter Lang, Berlin, 2000, 194 p.
- ESCHBACH J. M., TRAN Thi Thuy Hoa, "L'hévéaculture au Vietnam. Projet de développement de la région du Centre", *Cahiers agricultures*, n°5, Vol. 6, 1997, pp. 199-204.
- Études rurales, Agriculture et sociétés en Asie du Sud-Est*, n°53-54-55-56, 1974.
- Études rurales, Droit, politique espace agraire au Brésil*, n°131-132, 1993.
- Études vietnamiennes-Vietnamese Studies 1964-1982*, Thế Giới, disque compact ROM, Hanoi, 2002.
- EVANS Grant, "Internal colonialism in the central highlands", *Sojourn*, n° 2, Vol. 7, 1992, pp. 274-304.
- EVANS Grant, "Central Highlands of Vietnam" in BARNES H. Robert, GRAY Andrew, KINGSBURY Benedict (Eds), *Indigenous Peoples of Asia*, Association for Asian Studies, Ann Arbor, 1995, pp. 247-271.
- EVANS Grant, *Laos, culture and society*, ISEAS, Singapour, 2000, 314 p.
- EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE, *Indochine française, l'Annam*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931, 228 p.
- EYRAUD Corinne, *L'entreprise chinoise, de "l'institution sociale totale" vers l'entité économique ?*, Harmattan, coll. Points sur l'Asie, Paris, 1999, 398 p.
- FABRE R., "Les plantations de caoutchouc du Vietnam", *Politique étrangère*, n°4, 1970, pp. 371-403.

- FAHEY S., "Changing labour relations" in KERKVLIEET J.T. Benedict (eds.), *Dilemmas of development: Vietnam update 1994*, coll. Political and social change monograph 22, 1994, pp. 45-67.
- FALL Bernard, *Le Viet-Minh, La République Démocratique du Viet-Nam*, Armand Colin, coll. Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, 1960, 379 p.
- FERAY Pierre-Richard, *Le Viêt-Nam*, PUF, Que Sais-je ?, n° 398, Paris, 1984, 128 p.
- FFORDE Adam, DE VYLDER Stefan, *From plan to market, the economic transition in Vietnam*, Westview, coll. Transitions: Asia and Asian america, Oxford, 1996, 358 p.
- FINLEY I. Moses, *L'invention du politique*, Flammarion, coll. Champs, Paris, 1985, 222 p.
- FINOT L., "À propos des Mois à queue", *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, n°4, 1928, pp. 218-221.
- FIXOT Anne-Marie, "La géographie sociale, un espoir déçu", *Géographie sociale*, n°10, 1990, pp. 25-37.
- FLOERING Ingrid, GRAHAM Edgar, *The modern plantation in the third world*, St Martin's Press, New York, 1984, 232 p.
- FORBES D., "Urbanization, migration, and vietnam's spatial structure", *Sojourn*, Vol. 11, n°1, 1996, pp. 24-51.
- FOREST Alain, NGUYỄN Thế Anh, *Guerre et paix en Asie du Sud-Est*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1998, 336 p.
- FORMOSO Bernard, "Les dieux du sol en Asie : de l'apprivoisement à l'inféodation", *Études rurales*, n°143-144, 1996, pp. 15-26.
- FORMOSO Bernard, *Identités en regard, destins chinois en milieu bouddhiste thaï*, CNRS, coll. Chemins de l'ethnologie, Paris, 2000, 288 p.
- FORSE Michel, MENDRAS Henri, *Le changement social, tendances et paradigmes*, A. Colin, Paris, 1983, 284 p.
- FORTUNEL Frédéric, *La caféiculture et l'organisation des exploitations familiales des plateaux du Centre Viêt Nam, le cas de la province de Dak Lak*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse 2, 1998, 126 p.
- FORTUNEL Frédéric, *Légitimité et mise en valeur agricole des plateaux du Centre Viêt Nam*, Mémoire de D.E.A, Université Toulouse 2, 1999, 98 p.
- FORTUNEL Frédéric, *Le café au Viêt Nam, de la colonisation à l'essor contemporain d'un grand producteur mondial*, Harmattan, coll. Point sur l'Asie, Paris, 2000, 172 p.
- FORTUNEL Frédéric, "Comment s'approprier un territoire en plantant des caféiers sur les plateaux du Centre Viêt Nam", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 214, avril-juin 2001a, pp. 123-136.
- FORTUNEL Frédéric, "Dynamique d'un bassin caféier dans les plateaux du Centre Viêt Nam" in BART François, MORIN Serge, SALOMON Jean-Noël (dir.), *Les montagnes tropicales, identités, mutations, développement*, DYMSET/CRET, Espaces tropicaux, n°16, Pessac, 2001b, pp. 505-519.
- FORTUNEL Frédéric, "Transformations des légitimités territoriales par la caféiculture au Viêt Nam" in CHARLERY DE LA MASSELIÈRE Bernard (dir.), *Fruits du territoire*, Presses Universitaires du Mirail, (à paraître) 2003, pp. 219-233.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. Tel, Paris, 1975, 364 p.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité, la volonté de savoir*, Gallimard, coll. Bibliothèque des histoires, Paris, 1976, 216 p.
- FOUCHER Michel, *Fronts et frontières*, Fayard, Paris, 1991, 691 p.
- FOULQUIE Paul, *Dictionnaire de la langue philosophique*, PUF, 1992, 778 p.
- FOURNIAU Charles, TRINH Văn Thảo, DE GANTÈS Gilles, LE FAILLER Philippe, MANCINI Jean-Marie, RAFFI Gilles, *Le contact colonial franco-vietnamien, le premier demi-siècle (1858-1911)*, PUP, Aix en Provence, 1999, 290 p.
- FRÉMONT Armand et al., *Géographie sociale*, Masson, Paris, 1984, 387 p.
- FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle*, Seuil, coll. Points essais, Paris, 1997(réédit.), 436 p.

- GALLAIS Jean, "La perception et la pratique de l'espace dans les pays tropicaux" in *Espaces vécus et civilisations*, CNRS, coll. Mémoires et documents de géographie, Paris, 1989, pp. 29-47.
- GALLAIS Jean, *Les tropiques, terres de risques et de violences*, Armand Colin, Paris, 1994, 272 p.
- GALLISSOT René, "Les minorités et l'État", *Pluriel recherches*, n°3, 1995, pp. 61-68.
- GAY Bernard, "La frontière Vietnamo-Lao de 1983 à nos jours" in LAFONT Pierre-Bernard (dir.), *Les frontières du Vietnam*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, 1989, pp. 204-232.
- GENTELLE Pierre, *Chine et chinois outre-mer à l'orée du XXIe siècle*, SEDES, Paris, 1999, pp. 146-151.
- GEORGE Pierre, *Géographie des minorités*, PUF, Que sais-je?, n°1062, Paris, 1981, 128 p.
- GERNET Jacques, *Le monde chinois*, A. Colin, coll. Destins du monde, Paris, 1990, 700 p.
- GERNET Jacques, "Chine, l'Empire du milieu", *Encyclopædia Universalis*, t.5, 1995, pp. 510-532.
- GODARD D., SCHMID M., DE LA SOUCHÈRE P., "Les sols et la végétation au Darlac et sur le plateau des trois-frontières", *Archives des recherches agronomiques au Cambodge, au Laos et au Viêt Nam*, n°8, 1951, 112 p.
- GODBOUT T. Jacques, *Le don, la dette et l'identité, homo donator vs homo œconomicus*, La découverte/M.A.U.S.S, coll. Recherches, Paris, 2000, 190 p.
- GOSCHA E. Christopher, "La présence vietnamienne au royaume du Siam du XVIIe au XIXe siècle : vers une perspective péninsulaire" in FOREST Alain, NGUYÛN Thê Anh (dir.), *Guerre et paix en Asie du Sud-Est*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1998, pp.211-244.
- GOUDINEAU Yves, "Ethnicité et déterritorialisation dans la péninsule indochinoise: considérations à partir du Laos", *Autrepart*, n°14, 2000a, pp. 17-31.
- GOUDINEAU Yves, "Culture immatérielle et normes du développement" in SALEMINK Oscar (dir.), *Diversité culturelle au Viet Nam : enjeux multiples, approches plurielles*, Unesco, coll. Mémoire des peuples, Paris, 2000b, pp. 207-212.
- GOUDINEAU Yves, "Préface" in HARDY Andrew, TAN BOON HWEE Stan, NGUYEN Van Chinh, GUÉRIN Mathieu, *Des montagnards aux minorités ethniques*, Irasesc-Harmattan, coll. Analyses en regard, Paris, 2003, pp. XIII-XXV.
- GOUROU Pierre, *Les pays tropicaux*, PUF, coll. Pays d'Outre-Mer, Paris, 1966, 272 p.
- GOUROU Pierre, *Pour une géographie humaine*, Flammarion, 1973, 388 p.
- GOUROU Pierre, *Terres de bonne espérance, le monde tropical*, Plon, coll. Terre humaine, Paris, 1982, 458 p.
- GRANET Michel, *La pensée chinoise*, Albin Michel, Paris, 1999 (réédition de 1934), 568 p.
- GRUENAISS M. E., "Du bon usage de l'autochtonie", *Cahiers des sciences humaines*, vol. 21, n°1, 1985, pp. 19-24.
- GUTIERREZ Marie-Laure, RAMONTEU Sonia, *Front pionnier banjar : une agriculture entre terre et eau*, mémoire CNEARC-ORSTOM-ESAM, 1997, 131 p.
- HAESBAERT Rogerio, "Le mythe de la déterritorialisation", *Géographie et cultures*, n°40, 2001, pp. 53-75.
- HALL D.G.E., *A history of South-East Asia*, Macmillan, Londres, 1991 (4e édition).
- HALLS-FRENCH Lilian, "Redéploiement de la population et restructuration de l'espace rural au Vietnam", *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, vol. X, n°1, 1979, pp.57-68.
- HAMEL Bernard, *Résistances au Vietnam, Cambodge et Laos (1975-1980)*, Harmattan, Paris, 1994, 278 p.
- HARDY Andrew, *A history of migration to upland areas in 20th Century Vietnam*, Australian national university, octobre 1998, 488 p.
- HARDY Andrew, "Strategies of migration to upland areas in contemporary Vietnam", *Asia Pacific Viewpoint*, n°1, vol. 41, 2000, pp. 23-34.

- HARDY Andrew, TAN BOON HWEE Stan, NGUYEN Van Chinh, GUÉRIN Mathieu, *Des montagnards aux minorités ethniques*, Irasec-Harmattan, coll. Analyses en regard, Paris, 2003, 354 p.
- HART Gillian, TURTON Andrew, WHITE Benjamin (eds.), *Agrarian transformations, local processes and the state in Southeast Asia*, University of California Press, Los Angeles, 1989, 342 p.
- HAUBERT Michel (dir.), *Les paysans, l'État et le marché*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1997, 382 p.
- HAUGHTON Dominique, HAUGHTON Jonathan, BALES Sarah, TRUONG THI Kim Chuyen, NGUYEN Nguyet Nga, *Health and wealth in Vietnam*, ISEAS, Singapour, 1999, 278 p.
- HENRY Yves, *Terres noires et rouges basaltiques d'Indochine, leur mise en culture*, Gouvernement général d'Indochine, Hanoi, 1931, 211 p.
- HENRY Yves, *Économie agricole d'Indochine*, Gouvernement général d'Indochine, Hanoi, 1932, 236 p.
- HICKEY Gerald Cannon, *Free in the forest*, Yale university Press, New Haven, 1982a, 350 p.
- HICKEY Gerald Cannon, *Sons of the mountains*, Yale university Press, New Haven, 1982b, 488 p.
- HICKEY Gerald Cannon, *Kingdom in the morning mist, Mayréna in the highlands of Vietnam*, Pennsylvania press, Philadelphia, 1988, 222 p.
- HICKEY Gerald Cannon, *Shattered world, adaptation and survival among Vietnam's highlands peoples during the Vietnam war*, Pennsylvania press, Philadelphia, 1993, 298 p.
- HICKEY Gerald Cannon, *Window on a war*, Texas tech university press, Lubbock, 2002, 395 p.
- HIEBERT Murray, "Massive migration changes the face of Dac Lac: taking to the hills", *Far Eastern Economic Review*, vol. 144, n° 21, 25 mai 1989, p. 42.
- HILL D. Ron, "Aspects of land development in Vietnam", *Contemporary Southeast Asia*, 1984, pp. 389-402.
- HILL D. Ron, "'Primitives' to peasants", *Pacific viewpoint*, n°2, vol. 26, mai 1985, pp. 448-459.
- HILL D. Ron, CHEUNG M.B., "Vietnamese agriculture : rhetoric and reality", *Contemporary Southeast Asia*, vol. 7, n°4, 1986, pp. 292-305.
- HOANG Thi Chau, "Austronesian words in geographical names in the central highlands of Vietnam", *Vietnam social sciences*, vol. 4, n°66, 1998, pp. 48-53.
- HOWELL Signe, "The indigenous people of peninsular Malaysia : it's now or too late" in BARNES H. Robert, GRAY Andrew, KINGSBURY Benedict (eds.), *Indigenous peoples of Asia*, Monograph and occasional paper series, n°48, Association for Asian Studies, Ann Arbor, 1995, pp. 273-287.
- HPP Management Team – UNDP Bangkok, "Country comparisons on highland peoples development issues – Vietnam", consultable sur internet : <http://www.unv.org/ccompvi.html>, 1998.
- HROCH M. "De l'ethnicité à la Nation", *Anthropologie et sociétés*, vol. 19, n°3, 1995, pp. 71-86.
- HUANG I-SU, "Les minorités nationales de Chine", in *L'avenir des peuples autochtones, le sort des "premières nations"*, Harmattan, coll. Le point de vue du Sud, Paris, 2000, pp. 68-79.
- HUMAN RIGHTS WATCH, *Repression of Montagnards, conflicts over land and religion in Vietnam's central highlands*, Human rights watch, New York, 2002, 194 p.
- JACOB André (dir.), *L'univers philosophique*, PUF, 1989, 1998 p.
- JAMES Jérémy, "Symbolisme et représentations du corps : regard sur les objets tissés des Edé kpa de Buôn Ma Thuôt", *Aséanie*, n°7, 2001, pp. 79-114.
- JÉRUSAMELY, "Peut-on sauver économiquement le peuple Sedang?", *Éducation*, n°16, 1949, pp. 41-45.
- JOIN B.Y., "Enquête démographique au Darlac 1943-1944", *Bulletin de la Société des études Indochinoises*, n°3, tome XXV, 1950, 20 p.

- JOIN B.Y., "Les Jarays" *Éducation*, n°16, 1949, pp. 21-24.
- JOIN B.Y., "Les Rhadés", *Éducation*, n°16, 1949, pp. 25-28.
- JOIN B.Y., "Les M'nôngs" *Éducation*, n°16, 1949, pp. 35-36.
- JOIN B.Y., "Recherches ethnographiques. Croyances et rites des Rhadés", *Éducation*, n°16, 1949, pp. 149-170.
- JOIRIS V.Daou, "La Nature des uns et la Nature des autres : mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique centrale", *Civilisations*, n°1-2, vol. XLIV, 1997, pp. 94-103.
- JONES G.W., FRASER S.E., "Population resettlement policies in Vietnam", in JONES G.W., RICHTER H.V.(eds.), *Population resettlement programs in Southeast Asia*, Monograph n°30, Development studies center, Camberra, 1982, pp. 113-133.
- JONES G.W., RICHTER H.V.(eds.), *Population resettlement programs in Southeast Asia*, Monograph n°30, Development studies center, Camberra, 1982, 190 p.
- JUMPER Roy, NGUYỄN Thị Huệ, *Notes on the political and administrative history of Viet Nam 1802-1962*, Michigan State University-Viet Nam advisory group, 1962, 227 p.
- JUNKER Brigitte, "Forest, people and policies in the Central Highlands of Vietnam", *Indigenous Affairs*, n°4, 2000, pp. 56-65.
- KAMPE Ken, McCASKILL Don (eds), *Development or domestication ? Indigenous peoples of Southeast Asia*, Silkworm books, Chiang Mai, 1997, 632 p.
- KEMLIN E., *L'immigration annamite en pays moi en particulier dans la province de Kon Tum*, Quinhan, Imprimerie de la mission, 1922, 24 p.
- KERKVLIEET J.T. Benedict, *Land struggles and land regimes in the Philippines and Vietnam during the twentieth century*, Centre for Asian Studies Amsterdam, Wertheim lecture series, Amsterdam, 1997, 40 p.
- KERKVLIEET J.T. Benedict, PORTER J.Doug (eds.), *Vietnam's rural transformation*, ISEAS/Westview, coll. Transitions: Asia and Asian America, Oxford, 1995, 252 p.
- KEYES F.Charles, *The golden peninsula*, Shaps, Honolulu, 1995, 370 p.
- KILLMANN W., Hong L.T., "Le bois d'hévéa – succès d'un sous produit agricole", *Unasyva*, Vol. 51, 2000, pp. 66-72.
- KING T. Victor, "Indigenous peoples and land rights in Sarawak, Malaysia, to be or not to be a *Bumiputra*", in BARNES H. Robert, GRAY Andrew, KINGSBURY Benedict (eds.), *Indigenous peoples of Asia*, Monograph and occasional paper series, n°48, Association for Asian Studies, Ann Arbor, 1995, pp. 289-305.
- KLEINSCHMAGER Richard, *Eléments de géographie politique*, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 1993, 136 p.
- KNAFOU Rémy (dir.), *La planète "nomade", les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Belin, Paris, 1997, 247 p.
- KOUAMOUA Théophile, "Les Pygmées sont-ils des "bêtes sauvages"?", *Le monde*, 6 septembre 2002.
- KOUBI Geneviève, "Minorité/s, Représentation, Territoire", *Europolis, la lettre*, n°6, 1997, 3 p.
- KRUG C.A., DE POERCK R.A., *Enquête mondiale sur le café*, FAO, Rome, 1969, 512 p.
- LABEAU Pierre-Christian, "Les droits fonciers des peuples autochtones selon le droit international", *Recherches amérindiennes au Québec*, n°3, vol. XXV, 1995, pp. 59-71.
- LACOSTE Yves, *Unité et diversité du Tiers Monde*, tome 2, Maspéro, coll. Hérodote, Paris, 1980, 192 p.
- LACOSTE Yves (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, Paris, 1995, 1699 p.
- LAFONT Pierre-Bernard, "L'agriculture sur brûlis chez les proto-indochinois des hauts plateaux du Centre Viet-Nam", *Les cahiers d'Outre-Mer*, t. XX, 1967, pp. 37-48.
- LAFONT Pierre-Bernard (dir.), *Les frontières du Vietnam*, coll. Recherches asiatiques, Harmattan, Paris, 1989, 268 p.
- LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, PFNSP, Paris, 1991, 480 p.

- LAINÉ Jean-Pierre, "Notes sur la situation des plantations de thé et de café au Vietnam méridional" in DELVERT Jean (dir.), *Types de cultures commerciales paysannes en Asie du Sud-Est et dans le monde insulindien*, Travaux de documents de géographie tropicale, n°20, CEGET, Talence, juin 1975, pp. 359-368.
- LAMANT Pierre, "Quand l'intervention de l'Occident brise un processus historique : le cas de la France au Cambodge" in NGUYỄN Thê Anh, FOREST Alain (eds.), *Guerre et paix en Asie du Sud-Est*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, 1998, pp. 293-301.
- LANGLET Philippe, QUACH THANH Tâm, *Introduction à l'histoire contemporaine du Viêt Nam, de la réunification au néocolonialisme (1975-2001)*, les indes savantes, Paris, 2001, 248 p.
- LATOUCHE Serge, *L'occidentalisation du monde*, La découverte, coll. Agalma, Paris, 1989, 143 p.
- LATOUCHE Serge, *La déraison de la raison économique*, Albin Michel, Paris, 2001, 223 p.
- LAVAL, SHERBROOKE, CRDI, CRES, VTGEO, WASI, UAF, *Atelier final, le défi forestier au Vietnam, phase II (1997-2001)*, document de travail, Hồ Chí Minh ville, 13-15 mars 2002 (non paginé, non publié).
- LE BERRE Michel, "Territoires" in BAILLY Alain, FERRAS Roger, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, 1992, pp. 617-638.
- Le Bulletin des Amis du Vieux Huê*, édition de l'EFEO, disque compact ROM, Hanoi, 1997.
- LE CLÈRE René, "Mais comment écrire « Viêt-Nam » ?", *Études Vietnamiennes*, vol. 136, n°2, 2000, pp. 139-147.
- LEDROUT Raymond, *L'espace en question*, Anthropos, Paris, 1976, 364 p.
- LÀ Duẩn, PHAM Văn Đông, *Vers une agriculture de grande production socialiste*, Thê giới, Hanoi, 1975, 118 p.
- LEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, Anthropos, Paris, 2000 (réédit),
- LEFEBVRE Henri, *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Galimard, coll. Idées, Paris, 1968, 378 p.
- LEFEBVRE Henri, *Le droit à la ville – Espace et politique*, Anthropos, coll. Points, Paris, 1972, 284 p.
- LÉGER Daniel, "L'esclavage en pays Bahnar-Lao (Centre Vietnam)" in CONDOMINAS Georges (dir.), *Formes extrêmes de dépendances, contribution à l'étude de l'esclavage en Asie du Sud-Est*, Editions de EHESS, Paris, 1998, pp. 101-164.
- Le monde*, "Vietnam : l'armée intervient contre les manifestants des hauts plateaux", dépêche AFP, 10 février 2001, p. 5.
- Le monde*, "Cambodge : expulsion de vietnamiens", dépêche AFP, 23 mai 2001, p. 5.
- LÉONARD Éric, "Crise d'un modèle d'exploitation agricole" in CONTAMIN Bernard, MEMEL-FOTĚ Harris (dir.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala/ORSTOM, Paris, 1995, pp. 393-413.
- LÉONARD Éric, "Transformations et reproduction d'un système agraire pionnier en Côte d'Ivoire", in BLANC-PAMARD C., BOUTRAIS J. (dir.), *Thème et variations, nouvelles recherches rurales au Sud*, ORSTOM, coll. Colloques et séminaires, Paris, 1997, pp. 63-88.
- LE ROUX P., "Avec ou sans trait d'union, notes sur le terme "indo-chine"", *Cahiers des sciences humaines*, n°32, vol. 3, 1996, pp. 511-530.
- LE ROUX J., IVANOFF J.(eds.), "Identités Sud... Regard sur trois minorités de Thaïlande", *Carnets du SERIA*, n°1, 1991, 100 p.
- LÀ Thành Khôi, *Histoire du Viêt Nam des origines à 1858*, Sudestasia, Paris, 1992, 448 p.
- LE VAN Cuong, TRAN Hai Hac, TRAN Thi Anh Dao, "L'économie vietnamienne de 1976 à 1994" in LE VAN Cuong, MAZIER Jacques (eds), *L'économie vietnamienne en transition*, Harmattan, coll. Pays de l'Est, Paris, 1998, pp. 19-54.
- LÉVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1974, 452 p.
- LÉVI-STRAUSS Claude (dir.), *L'identité*, PUF, coll. Quadrige, Paris, 1977, 348 p.

- LÉVI-STRAUSS Claude, *Race et histoire*, Denoël, coll. Folio essais, Paris, 1987(réédit.), 128 p.
- LÉVY Jacques, "L'espace et le politique : quelles rencontres ?" in AURIAC F., BRUNET R.(dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, coll. Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques, Paris, 1986, pp. 253-268.
- LÉVY Jacques (dir.), *Géographies du politique*, PFNSP, coll. Références, Paris, 1991, 222 p.
- LÉVY Jacques, *L'espace légitime*, PFNSP, Paris, 1994, 444 p.
- LÉVY Jacques, *Le tournant géographique, penser l'espace pour lire le monde*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, 1999, 400 p.
- LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, 2000, 351 p.
- LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003, 1033 p.
- LEWIS Norton, *La nuit du dragon*, 10/18, coll. Odysées, Paris, 1997 (1951), 320 p.
- LOSCH Bruno (dir.), *Les agricultures des zones tropicales humides*, CFD/CIRAD/Ministère de la coopération, Paris, 1996, 320 p.
- LOSONCZY Anne-Marie, "Frontières inter-ethniques au Choco et espace national colombien : l'enjeu du territoire", *Civilisations*, vol. XLIV, n°1-2, 1997, pp. 138-151.
- LUGUERN Joël, *Le Viêt-Nam*, Karthala, Paris, 1997, 334 p.
- LULEI Wilfried, "Ethnic minorities in Vietnam, Past and present" in ENGELBERT Thomas, SCHNEIDER Andreas (eds.), *Ethnic minorities and nationalism in Southeast Asia*, Peter Lang, Berlin, 2000, pp. 93-104.
- LUONG Ngoc Anh, "Trouble brewing", *Vietnam economic times*, n°12, 2000, pp. 16-17.
- LUSSAULT Michel, "Action(s)!" in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Belin, coll. Mappemonde, Paris, 2000, pp. 11-36.
- MAGANNON T. Esteban, "Connaissance et sagesse chez les proto-indochinois et les proto-malais de l'Asie du Sud-Est" in JACOB André (dir.), *L'univers philosophique*, PUF, 1989, pp. 1554-1558.
- MAI Văn Hai, B. I Xuân Đính, "Le rôle du lignage dans les activités économiques à la campagne d'aujourd'hui", *Actes du séminaire franco-vietnamien, Sociologie rurale*, Hanoi, 29-31 mars 1994, 10 p.
- MAITRE Henri, *Les régions Moï du Sud-Indochinois*, Plon, Paris, 1909, 336 p.
- MAL'KHANOVA I.A., "The development of new agricultural lands in North Vietnam in 1961-65", *Soviet geography*, vol. XI, n°10, pp. 828-838.
- MANTIENNE F., "Le café au Vietnam : une période critique", *Bulletin de l'AAFV*, n°36, janvier 2001, pp. 4-6.
- MARIÉ Michel, "Penser son territoire ; pour une épistémologie de l'espace local" in AURIAC F., BRUNET R.(dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Paris, 1986, pp. 143-158.
- MARTINIELLO Michel, *L'ethnicité dans les sciences sociales*, PUF, coll. Que sais-je, n°2997, Paris, 1995, 128 p.
- MASPÉRO Henri, *La Chine antique*, PUF, coll. Dito, Paris, 1965, 520 p.
- MAURICE Albert-Marie, PROUX Georges-Marie, "L'âme du riz", *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, tome XXIX, n°2-3, 1954, 134 p.
- MAURICE Albert-Marie, *Les Mnong des hauts plateaux (centre Vietnam), vie matérielle*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1993, 458 p.
- MAURICE Albert-Marie, *Croyances et pratiques religieuses des montagnards du Centre Viêt Nam*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, 2002, 420 p.
- M'BOKOLO Elikia, *L'Afrique au XXe siècle*, Seuil, coll. Points histoire, Paris, 1985, 402 p.
- Mc CASKILL Don, KAMPE Ken (eds.), *Development or domestication ? Indigenous peoples of Southeast Asia*, Silkworm books, Bangkok, 1997, 632 p.
- Mc COY W. Alfred (ed.), *Southeast Asia under japanese occupation*, Yale University Asia studies, coll. Monograph series n°22, New Haven, 1980, 250 p.
- Mc ELWEE Pamela, "Policies of prejudice : ethnicity and shifting cultivation in Vietnam", *Watershed*, vol. 5, n°1, juillet-octobre 1999, pp. 30-38.

- Mc ELWEE Pamela, "Coffee, christianity and conflict: an update on the Central Highlands of Vietnam", *Mekong update and dialogue*, vol. 4, n°3, juillet-septembre 2001, pp. 2-4.
- Mc LEOD W. Mark, "Indigenous peoples and the Vietnamese Revolution 1930-1975", *Journal of World History*, vol. 10, n°2, 1999, pp. 353-389.
- MELLAC Marie, "L'État et la forêt au Nord Vietnam", *Les cahiers d'Outre-Mer*, n°197, 1997, pp. 27-42.
- MELLAC Marie, *Des forêts sans partage. Dynamique de l'espace et utilisation des ressources dans un district de montagne au Nord Viêt Nam*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux III, Talence, 2000, 602 p.
- MEMMI Albert, *Portrait du colonisé*, Payot, Paris, 1973, 179 p.
- MENDRAS Henri, *Les sociétés paysannes*, Gallimard, coll. Folio histoire, Paris, 370 p.
- MICHAUD Jean, "Montagnes et forêts frontalières dans le nord thaïlandais : l'État face aux montagnards", *Documents du GERAC*, n° 7, 1994, pp. 89-113.
- MICHAUD Jean (dir.), *Turbulent times and enduring peoples*, Curzon, Surrey, 2000a, 256 p.
- MICHAUD Jean, "A historical panorama of the Montagnards in Northern Vietnam under French rule" in MICHAUD Jean (dir.), *Turbulent times and enduring peoples*, Curzon, Surrey, 2000b, pp. 51-76.
- MINH DUONG, HONG VAN, "Arabica coffee program fails to brew", *Vietnam economic times*, n° 15, 2001, p. 13.
- MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION-CIRAD, *Café, études de cas sur la compétitivité des principaux producteurs*, coll. Rapport d'étude, Paris, 1994, 281 p.
- MONFLEUR A., *Monographie de la province du Darlac*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931, 64 p.
- MONNET Jean (dir.), *Espace, temps et pouvoir dans le Nouveau Monde*, Anthropos, coll. Géographie, Paris, 1996, 460 p.
- MORIN, MACKANIEWSKI, *La province Mõi de Kontum*, S.L.N.D, 1926, 32 p.
- MORIN Michel, *L'usurpation de la souveraineté autochtone*, Boréal, Québec, 1997, 336 p.
- MURPHY D., "Green gold", *Far Eastern Economic Review*, n°21, vol. 162, mai 1999, pp. 45-47.
- MURRAY J. Martin, "'White gold" or "white blood"? : the rubber plantations of colonial Indochina, 1910-40", *The journal of peasant studies*, vol. 19, n°3-4, 1992, pp. 41-67.
- MURZAYEV E.M., "The geographical names of Vietnam", *Soviet geography*, vol. XI, n°10, pp. 809-820.
- MYA THAN, TAN L.H. Joseph (eds.), *Vietnam's dilemmas and options*, ISEAS, Singapour, 1993, 306 p.
- NAGATA Shuichi, DALLOS Csilla, "The Orang Asli of West Malaysia : an update", *Moussons*, n°4, décembre 2001, pp. 97-112.
- NGUYỄN Dai Thuc, *La réforme agraire dans la République du Vietnam*, thèse de doctorat, Université Paris IV, 1973.
- NGUYỄN Dinh Khoa, "Ethnological components of ethnicities in the central highlands in the evolution of history", *Vietnam Social Sciences*, n°4, vol. 66, 1998, pp. 48-53.
- NGUYỄN Ôức Nhuận, "Contraintes démographiques et politiques du développement au Viet-Nam 1975-1980", *Population*, n°2, 1984, pp. 313-338.
- NGUYỄN Ôức Nhuận, "Le district rural vietnamien ou l'État en campagne" in TAILLARD Christian, MATRAS-GUIN Jacqueline (dir.), *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est continentale*, Harmattan, Col. Recherches asiatiques, Paris, 1992, pp. 343-376.
- NGUYỄN Ôức Nhuận, "Le jardin social du paysan vietnamien", *Alternatives Sud*, vol. 2, n° 4, 1995, pp. 235-239.
- NGUYỄN Khắc Viên, *La pensée*, n° 105, 1962.

- NGUYỄN Thế Anh, "Le Nam Tiến dans les textes vietnamiens", in LAFONT Pierre-Bernard (dir.), *Les frontières du Vietnam*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1989, pp. 121-127.
- NGUYỄN Tran Cau, "Natural conditions and resources of the Tây Nguyen Highlands" in RAMBO Terry, REED R. Robert, TRONG CUC Le, DIGREGORIO R. Michaël (eds.), *The Challenges of Highland development in Vietnam*, East West Center/Center for Natural Resources and environmental studies/Center for Southeast Asia Studies, Honolulu, 1995, pp. 31-38.
- NGUYỄN TRONG Nam Trân, "Les politiques agraires vietnamiennes entre dogmatisme et nouvelle donne", *Tiers Monde*, n°128, octobre-décembre 1991, pp. 791-810.
- NGUYỄN TRONG Nam Trân, PROUZET Michel, "Orthodoxie et pragmatisme", *Études foncières*, n°48, septembre 1990, pp. 50-53.
- NGUYỄN Tùng, "Bao An, la reconstruction d'un espace villageois du Centre Vietnam" in TAILLARD Christian, MATRAS-GUN Jacqueline (dir.), *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est continentale*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1992, pp. 113-147.
- NGUYỄN Văn Huy, *Les politiques d'intégration des montagnards des hauts plateaux du Centre Vietnam (des origines à 1958)*, thèse de doctorat, Paris VII, 1997, 781 p.
- NGUYỄN Văn Huyền, *La civilisation ancienne du Vietnam*, The Gioi, Hanoi, 1994, 320 p.
- NGUYỄN Xuân Sang, "Growing rubber means developing economy in combination with national defense in the Central Highlands region" in HUỖN Văn Bình (dir.), *Cao su Việt Nam từm nông và trợn vọng* [le caoutchouc au Viêt Nam, potentialités et perspectives], Hanoi, 1997.
- NICOLET Claude, *L'inventaire du monde : géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Fayard, Paris, 1988, 345 p.
- NISBET A. Robert, *La tradition sociologique*, PUF, coll. Quadrige, Paris, 1993, 409 p.
- NONG Quoc Chang, "Selective préservation of ethnics minorities's cultural traditions", *Vietnamese studies*, n°52, 1978, pp. 57-63.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Fiche d'information No 1, tour d'horizon sur les peuples autochtones et le système des Nations Unies*, Dossier d'information à l'usage des peuples autochtones sur les activités et des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies, 2001, accessible sur internet : <http://www.un.org/dpts/dhl/dhlf/indigenous/>
- OTTFRIED C. Kirsch, WOLZ Axel, "Equitization of agribusiness in Vietnam : options for small-scale farmers with special emphasis on coffee production in Daklak province", Research Centre for International Agrarian and Economic Development, *discussion paper*, n°69, <http://www.rzuser.uni-heidelberg.de/~t08/diskus69.htm>, août 1999.
- OVESEN Jan, "Indigenous peoples and development in Laos : ideologies and ironies", *Moussons*, n°6, décembre 2002, pp.69-97.
- PANDOLFI Laurent, "Prix fonciers au Viêt-Nam : les paradoxes du socialisme du marché", *Études foncières*, n°93, septembre-octobre 2001, pp. 38-41.
- PAPIN Philippe, *Viêt-Nam, parcours d'une nation*, La documentation française, coll. Asie plurielle, Paris, 1999, 180 p.
- PAPIN Philippe, "Au Vietnam, le Parti contre l'État", *Le monde diplomatique*, février 2000, pp. 10-11.
- PARTI COMMUNISTE DU VIET NAM, *IV<sup>e</sup> congrès national, documents*, Éditions en langues étrangères, Hanoi, 1977a, 276 p.
- PARTI COMMUNISTE DU VIET NAM, "Résolution du 2eme plénium du Comité central du Parti Communiste du Viêt Nam sur le développement agricole", *Études Vietnamiennes*, n°51, 1977b.
- PELRAS Christian, "Culture, ethnie, espace social", *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, Vol. VIII, n°2, 1977, pp. 57-80.

- PELS Peter, SALEMINK Oscar (eds), *Colonial subjects : essays on the practical history of anthropology*, University of Michigan Press, 1999, 366 p.
- PEREIRA S.R. Elvya, "um fabulador da nacionalidade José de Alencar", *Sitientibus*, n°14, 1996, pp 95-122.
- PHAM Cao Duong, "L'accaparement des terres au Viêt Nam pendant la période coloniale", *Société française d'histoire d'Outre-mer*, n° 268, 1985, pp. 357-390.
- PHAN Dai Doan, *Vietnamese villages*, Social sciences publishing House, Hanoi, 1995, 224 p.
- PHAN Viet Hà, *La déforestation tropicale et son impact sur le changement de la température : une étude de cas dans la province vietnamienne du Dak Lak*, Mémoire de maîtrise, Université de Laval, décembre 2000, 103 p (non publié).
- PILLON Patrick, "Les agencements spatiaux dans les vallées de Kouaoua et de Houaïlou (Nouvelle-Calédonie) : des pratiques pré-coloniales à l'organisation administrative" in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, QUINTY-BOURGEOIS Laurence (dir.), *Les territoires de l'identité*, tome 1, Harmattan, coll. Géographie et cultures, Paris, 1999, pp.233-244.
- POLANYI Karl, *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, coll. Nrf, Paris, 1983, 420 p.
- POMONTI Jean Claude, "Les minorités ethniques du Sud vietnamien exigent leur autonomie", *Le monde*, 26 avril 2001.
- PONCELA Pierrette, "Répression du nomadisme", *Encyclopædia Universalis*, Thesaurus t. 27, 2002, p. 3261.
- POSSUELO Sidney, "Paralyser l'avancée du monde blanc, entretien avec Sidney Possuelo", *Politis*, n°744, 27 mars-2 avril 2003, pp. 18-19.
- POURTIER R., "Les refoulés du Zaïre : identités, autochtonie et enjeux politiques", *Autrepart*, n°5, 1998, pp.137-154.
- POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, PUF, 1995, 270 p.
- PRÉVÉLAKIS Georges, "Minorité territoriale" in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003, pp. 621-623.
- PROUX Georges-marie, "Le Darlac" in COYAUD Maurice, *Viêt-Nam*, PAF, Paris, 1998, pp. 125-128.
- QUINN-JUDGE Paul, "Flushing out FULRO: reports of Montagnard rebels hiding out in the hills could upset Hanoi's plans to develop the Central Highlands", *Far Eastern Economic Review*, vol. 118, n°41, 8/14 octobre 1982, p. 14.
- QUINN-JUDGE Paul, "Down on the state farm : Hanoi sets up a new generation of economic zones in the south to replace earlier agricultural schemes witch failed", *Far Eastern Economic Review*, vol. 120, n°22, 2 juin 1983, p. 24.
- RACINE Jean-Luc (dir.), *Les attaches de l'homme, enracinement paysan et logiques migratoires en Inde du Sud*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1994, 400 p.
- RAFFESTIN Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 1980, 250 p.
- RAISON Jean Pierre, "La colonisation des terres neuves intertropicales", *Études Rurales*, n°31, juillet-septembre 1968, pp. 5-112.
- RAMBO Terry, REED R. Robert, TRONG CUC Le, DIGREGORIO R. Michaël (eds.), *The challenges of highland development in Vietnam*, East-west center/Center for natural resources and environmental studies/Center for Southeast Asia Studies, Honolulu, 1995, 212 p.
- RAVALLION Martin, VAN DE WALLE Dominique, "Land allocation in Vietnam's agrarian transition", *World bank policy research working paper*, n°2951, janvier 2003. [http://econ.worldbank.org/files/23115\\_wps2951.pdf](http://econ.worldbank.org/files/23115_wps2951.pdf), mars 2003.
- REGNAULD Hervé, *L'espace, une vue de l'esprit ?*, Presses universitaires de Rennes, coll. Espace et territoires, Rennes, 1998, 128 p.
- REID A., "Balancing Act", *Far Eastern Economic Review*, n°23, vol. 162, juin 1999, pp. 56-60.

- RÉMY Jean, *Sociologie urbaine et rurale*, Harmattan, coll. Théorie sociale contemporaine, Paris, 1998, 400 p.
- RENARD J. P., PICOUET P., "Frontières et territoires", *La documentation photographique*, La documentation française, n° 7016, 1993, 16 p.
- RERAT Patrick, "Les montagnards, peuples autochtones des hauts plateaux du Vietnam central", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°214, avril-juin 2001, pp. 157-178.
- RETAILLÉ Denis, "L'impératif territorial", *Cultures et conflits*, n°21-22, 1996, pp. 21-40.
- RETAILLÉ Denis, "Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts" in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète "nomade"*, Belin, Paris, 1997, pp. 37-58.
- REYNAUD Alain, "Centre et périphérie" in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, 1992, pp. 599-615.
- RIVIÈRE Claude, "Acculturation" in AUROUX Sylvain (dir.), *Dictionnaire des notions philosophiques*, PUF, 1990, volume 1, pp. 20-21.
- RIVIÈRE Claude, *Anthropologie politique*, Colin, coll. Cursus sociologie, Paris, 2000, 192 p.
- ROBEQUAIN Charles, *L'évolution économique de l'Indochine française*, Centre d'études de politique étrangère, Hartmann Pairs., Paris, 1939, 212 p.
- ROBEQUAIN Charles, *Les richesses de la France d'Outre-Mer*, Payot, coll. Bibliothèque géographique, Paris, 1949, 222 p.
- ROBEQUAIN Charles, "Notes sur l'évolution des pays moi entre Dalat et Kontoum (Sud-Annam)", *Bulletin de l'association des géographes français*, n°226-227-228, 1952, pp. 106-112.
- ROBINEAU Claude, "Espace, société, histoire : l'ethnie réalité ou illusion", *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 21, n°1, 1985, pp. 57-62.
- ROSEMAN Marina, "Singers of the landscape", *American Anthropologist*, vol. 1, n°100, 1998, pp. 106-121.
- ROSSI Georges, "États, minorités montagnardes et déforestation", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°204, 1998, pp. 385-406.
- ROULAND N., "Les peuples autochtones et les juristes", *Le courrier*, n°173, 1999, pp. 37-38.
- ROUX Jean-Paul, *Montagnes sacrées, montagnes mythiques*, Fayard, Paris, 1999, 412 p.
- RUF François, "Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides", *L'agronomie tropicale*, n°42, vol. 3, 1987, pp. 218-232.
- RUF François (dir.), *La parabole du cacao*, Rapport pour le Ministère de l'enseignement et de la recherche, septembre 1994, 310 p.
- RUF François, *Booms et crises du cacao*, Karthala/CIRAD/Coopération française, Paris, 1995, 460 p.
- RUF François, "L'aptitude de l'agriculture familiale à replanter, application au café à Sumatra" in HAUBERT Maurice (dir.), *Les paysans, l'État et le marché*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1997, pp. 280-293.
- RUF François, ARDHY Y., ARDHY W., "Les trans migrants et le boom du cacao : "le paradis, c'est ici, pas à Bali"" in RUF François, GÉRARD Françoise (eds), *Agricultures en crises*, CIRAD-Karthala, Paris, 2001, pp. 163-203.
- RUF François, GÉRARD Françoise (eds), *Agricultures en crises*, CIRAD-Karthala, Paris, 2001, 422 p.
- RUSCIO Alain, *La guerre française d'Indochine*, Complexe, Paris, 1992, 280 p.
- RUSS Jacqueline, *Les théories du pouvoir*, Le livre de poche, coll. références, Paris, 1994, 350 p.
- Saïgon Eco*, "La forêt primitive de Ta Dung", mars 1998, p. 22
- Saïgon Eco* "SOS pour les rhinocéros du Viêt Nam", juin 1998, p. 18.
- Saïgon Eco*, "Sauvons les éléphants du Tây Nguyên", mars-avril 1999, p. 20.
- Saïgon Eco*, "Pluie artificielle sur le Tây Nguyên ?", mai-juin 1999, p. 21.
- SALEMINK Oscar, "Mois and maquis, the invention and appropriation vietnam's Montagnards from Sabatier to the CIA", *History of Anthropology*, Vol. 7, 1993(?), pp. 243-284.

- SALEMINK Oscar, "Primitive partisans : French strategy and the construction of a montagnard ethnic identity in Indochina" in *Imperial policy and Southeast Asian Nationalism 1930-1957*, Richmond, 1994a, pp. 261-293.
- SALEMINK Oscar, "The return of the python god : multiple interpretations of a millenarian movement in colonial Vietnam", *History and Anthropology*, Vol. 8, n° 1-4, 1994b, pp. 129-164.
- SALEMINK Oscar, "The king of fire and vietnamese ethnic policy in the Central Highlands", KAMPE Ken, McCASKILL Don (eds), *Development or domestication ? Indigenous peoples of Southeast Asia*, Silkworm books, Chiang Mai, 1997, pp. 488-535.
- SALEMINK Oscar, "Customary law, land rights and internal migration", *Hội thảo Khoa học Quốc tế : luật tục và phứt trợn nâng thần hiện nay ' Việt Nam*, Buon Ma Thuôt, 23-25 novembre 1999a.
- SALEMINK Oscar, "Ethnography as martial art", PELS Peter, SALEMINK Oscar (eds), *Colonial subjects : essays on the practical history of anthropology*, University of Michigan Press, 1999b, pp. 282-325.
- SALEMINK Oscar (dir.), *Diversité culturelle au Viet Nam : enjeux multiples, approches plurielles*, UNESCO, coll. Mémoire des peuples, Paris, 2001, 274 p.
- SALEMINK Oscar, *The ethnography of vietnam's central highlanders*, University of Hawai'i press, Honolulu, 2003, 384 p.
- SALLET A., "Les richesses touristiques", *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, n°1, janvier-juin 1931, pp. 51-68.
- SCHAEFFER-DAINCIART D., "Redistribution de la population et collectivisation au nord-Vietnam : délocalisation des *Kinh* et sédentarisation des minorités", *Autrepart*, n° 5, 1998, pp. 45-62.
- SCHRANER Ingrid, "The Vietnamese transition- A glimpse at the reality of a state farm and some theoretical consequences", communication à *Euroviet III*, 2 et 4 juillet 1997.
- SCHULTE-TENCKHOFF Isabelle, *La question des peuples autochtones*, Bruylant, coll. Axes, Bruxelles, 1997, 238 p.
- SCHULTE-TENCKHOFF Isabelle, "Peuples autochtones dans le monde", *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXVIII, n°1, 1998, pp. 2-5.
- SELLATO Bernard, *Nomades et sédentarisation à Bornéo*, EHESS, coll. Archipel, n°9, 1989, 294 p.
- SELLATO Bernard, "Forêts tropicales et sociétés traditionnelles à Bornéo", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 204, 1998, pp. 421-440.
- SELLATO Bernard, *Innermost Borneo, Studies in Dayak cultures*, Singapore university press/seven orient, Paris, 2002, 222 p.
- SEVIN Olivier, "De l'Asie sinisée à l'Asie indianisée, des perceptions et des modalités de mise en valeur contrastées des montagnes tropicales", in BART François, MORIN Serge, SALOMON Jean Noël (dir.), *Les montagnes tropicales, identités, mutations, développement*, DYMSET/CRET, Espaces tropicaux, n°16, Pessac, 2001, pp. 439-450.
- SHIRAISHI Saya, SHIRAISHI Takashi (eds.), *The Japanese in colonial Southeast Asia*, translation series, SEAP, New York, 1993, 172 p.
- SIKOR Thomas, "Decree 327 and the restoration of barren land in the vietnamese highlands", in RAMBO Terry, REED R. Robert, TRONG CUC Le, DIGREGORIO R. Michaël (eds.), *The challenges of highlands development in Vietnam*, CNRES/EWCPE/CSAS, Honolulu, 1995.
- SIMON Pierre-Jean, "Situation minoritaire", *Pluriel recherches*, n°3, 1995, pp. 50-61.
- SIMONNET Christian, "Les montagnards du Vietnam", *Connaissance du Monde*, n°26, janvier 1961, pp. 26-38.
- SINGHANETRA-RENARD A., "Indochina – sub- regional highland peoples, overview of highland minorities in Mainland Southeast Asia", United Nations Volunteers : <http://www.unv.org/mino98d.html>, 1998.
- SION Jean, *Géographie Universelle, Asie des moussons*, A. Colin, Paris, 1949a, 548 p.

- SION Jean, "Quelques réflexions sur les Montagnards", *Éducation*, n°16, juin-juillet-août, 1949b, pp. 64-68.
- SPEBER Dan, *Le structuralisme en anthropologie*, Seuil, coll. Points essais, Paris, 1968, 126 p.
- SPONSEL E. Leslie (eds), *Southeast and east Asia, struggles to survive and thrive*, Greenwood press, coll. endangered peoples of the World, Londres, 1987, 284 p.
- STARNER Frances, "Pacification in South Vietnam: any umbrellas ?", *Far Eastern Economic Review*, vol. 69, n°28, 9 juillet 1970, p. 19.
- STEIN A. Rolf, *Le monde en petit, jardins en miniature et habitation dans la pensée religieuse d'Extrême-Orient*, Flammarion, coll. Champs, Paris, 1987, 346 p.
- STEINBERG J. David (eds.), *In search of Southeast Asia, a modern history*, University of Hawaii Press, Hawaï, 1987, 590 p.
- SULLIVAN Patrick, "Orang asli et Malais, équité et titre aborigène en Malaysia", *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. 28, n°1, 1998, pp. 59-69.
- SURVIVAL INTERNATIONAL, "Dépossédés, les Indiens du Brésil", *Ethnies*, vol. 16, n°28, 2002, 124 p.
- SVORONOS Nicolas, "Grèce antique", *Encyclopædia Universalis*, t.10, Paris, 1995, pp. 791-799.
- SYS J., "Le primitif et l'originaire : essai de synthèse", *Études inter-ethniques*, n°10, 1995, pp. 187-191.
- TACZANOWSKI Michel, "Le rôle économique de l'armée populaire vietnamienne", *Péninsule*, vol. 41, n°2, 2000, pp. 165-177.
- TAILLARD Christian, "L'émergence de cultures commerciales au Laos" in DELVERT J.(dir.), *Types de cultures commerciales paysannes en Asie du Sud-Est et dans le monde insulindien*, Travaux de documents de géographie tropicale, n°20, CEGET, Talence, juin 1975, pp. 13-38.
- TAILLARD Christian, "L'espace social : quelques réflexions à propos de deux exemples au Laos", *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, vol. VIII, n°2, 1977a, pp. 81-102.
- TAILLARD Christian, "Pouvoirs et espaces au Laos, la partie de Vientiane" in BATAILLON Claude (dir.), *État, pouvoir et espace dans le Tiers Monde*, IEDES/Tiers-Monde, PUF, 1977b, pp. 37-64.
- TAILLARD Christian, "Réformes économiques et aménagement du territoire au Viêt Nam" in LE FAILLER P., MANCINI J. M., *Viêt Nam, sources et approches*, PUP, 1996, pp. 307-326.
- TAILLARD Christian, LE BRIS E., "Régionalisation et urbanisation dans le Centre du Viêt-nam", *L'espace géographique*, n° 2, 1998, pp. 97-110.
- TAILLARD Christian, MATRAS-GUIN Jacqueline (eds.), *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est continentale*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1992, 432 p.
- TAILLARD Christian, SISOUPHANTHONG Bounthavy, *Atlas de la République démocratique populaire Lao*, CNRS-Libergéo-La documentation française, 2000, 160 pages.
- TAILLARD Christian, VU Tu Lap, *Atlas du Viêt-Nam*, La documentation française, coll. Dynamiques du territoire, Paris, 1994, 422 p.
- TAN BOON HWEE Stan, *Coffee production and market networks on the pioneer frontier of the central highlands, Vietnam*, Maîtrise, Singapour, juin 2000a, 186 p (non publié).
- TAN BOON HWEE Stan, "coffee frontiers in the central highlands of Vietnam : networks of connectivity", *Asia Pacific Viewpoint*, Vol. 41, n°1, 2000b, pp. 51-68.
- TAPP Nicholas, "Minority nationality in China : Policy and practice", in BARNES H. Robert, GRAY Andrew, KINGSBURY Benedict (eds.), *Indigenous peoples of Asia*, Monograph and occasional paper series, n°48, Association for Asian Studies, Ann Arbor, 1995, pp. 195-220.
- TAYLOR W. Keith, "Regional conflict among the Viêt peoples between the 13th and the 19th centuries", in FOREST Alain, NGUYÛN Thê Anh (dir.), *Guerre et paix en*

- Asie du Sud-Est*, Harmattan, coll. Recherches asiatiques, Paris, 1998, pp. 109-134.
- TCHERKÉZOFF Serge, "Les enfants de la terre aux îles Samoa : tradition locale et développement importé", *Études rurales*, n°127-128, 1992, pp. 15-40.
- TESSIER Olivier, "Aide et entraide agricole dans un village du Nord-Viêt-Nam : modalités pratiques et motivation", *Aséanie*, n°4, 1999, pp. 125-159.
- TEULIÈRES Roger, "Aspects de la culture du caféier au Vietnam du Sud", *Extrait des Annales de la Faculté des Lettres de Saigon 1959-1960*, non daté, pp. 81-106.
- TEULIERES Roger, "La culture du caféier au Sud Viet-nam", *Cahiers d'Outre-Mer*, n°55, Bordeaux, 1961, pp. 296-316.
- TEULIERES Roger, "Les paysans vietnamiens et la réforme rurale au Sud Viet-Nam", *Cahiers d'Outre-Mer*, n°57, t. XV, 1962, pp. 47-84.
- THAYER Nate, "Indochina : Lighting the darkness", *Far Eastern Economic Review*, vol. 155, n° 36, 10 septembre 1992, p. 22.
- THEIN M., "The economics of farm size and land policy in the transition to a market economy", *Sojourn*, Vol. 12, n°1, 1997, pp. 124-134.
- THIEN QUANG, "Les hommes du Tay Nguyen", *Études vietnamiennes*, n° 1, 1964, pp. 133-152.
- TOMEI Manuela, SWEPSTON Lee, *A guide to ILO convention n°169 on indigenous people*, ILO, Genève, 1995.
- TON LONG, "Vietnam : Escape into laughter: People cock a snook at authority by fleeing the new economic zones and playing word games with political slogans", *Far Easter Economic Review*, Vol. 114, n°46, 06-12 novembre 1981, p. 46.
- TOURNIER, "La province nouvelle du Darlac", *Bulletin Économique de l'Indochine*, n°34, avril 1901, pp. 285-298.
- TOURNON J., "Ethnicité et territoire", *Europolis, la lettre*, n°6, 1997, 3 p.
- TRAN CHANH Thanh, "Statut politique et juridique des plateaux Moï du Sud Annam", *La revue Indochinoise juridique et économique*, n°1, Hanoi, 1942, pp. 118-132.
- TRAN Dac Dan, *Les fronts pionniers des paysans du delta tonkinois sur les plateaux centraux du Vietnam*, Thèse de doctorat, Université de Laval, 2001, 340 p (non publié).
- TRANET Michel, "Géographie coloniale : le Darlak, une province sauvage en Indochine", *Cahiers de l'Asie du Sud-Est*, n°25, 1990, pp. 219-228.
- TRẦN Ngọc Thâm, *Recherche sur l'identité de la culture vietnamienne*, Thế giới, Hanoi, 2001, 856 p.
- TRAN Thi Que, *Vietnam's agriculture, the challenges and achievements*, ISEAS, Singapour, 1998, 116 p.
- TRAN Thi Van Anh, NGUYỄN Manh Huan, "Changing rural institutions and social relations", in KERKVLIEET Benedict J.T., PORTER Doug, *Vietnam's rural transformation*, ISEAS, coll. Transitions: asia and asian america, Singapour, 1995, pp. 201-214.
- TRAN Van Tai, *L'aménagement du territoire au Sud-Vietnam*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris VIII, 1975, 195 p.
- TREBINJAC Sabine, "Comprendre un État en écoutant les gens chanter" in ABELES M., JEUDY H. P.(dir.), *Anthropologie du politique*, A. Colin, coll. U., Paris, 1997, pp. 59- 66.
- TROLLIET Pierre, "Les "minorités nationales" en Chine", in AUBERT C., CARRÉ F., GIROIR G. et al., *La Chine et les Chinois de la diaspora*, SEDES, 1999, pp. 33-49.
- TSUBOI Yoshiharu, "La réforme administrative au Vietnam", *Revue française d'administration publique*, n°98, avril-juin 2001, pp. 301-313.
- TULET Jean-Christian, CHARLERY de la MASSELIÈRE Bernard, BART François et al., *Paysanneries du café des hautes terres tropicales*, Karthala, Paris, 1994, 368 p.
- TULET Jean-Christian, GILARD Jacques (dir.), *La fleur du café*, Karthala, Paris, 2000, 342 p.

- UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES, "Vietnam: indigenous minority groups in the Central highlands", *Writenet Paper*, n°05/2001, janvier 2002, 32 p.
- VALETTE Jacques, *La guerre d'Indochine 1945-1954*, A. Colin, Paris, 1994, 416 p.
- VANDERMEERSH Léon, *Le nouveau Monde sinisé*, PUF, coll. Perspectives internationales, Paris, 1986, 224 p.
- VARGYAS Gabor, À la recherche des Brou perdus, population montagnarde du Centre Indochinois, *Les cahiers de Péninsule*, n°5, Paris, 2000, 298 p.
- VATIN Claude, *Citoyens et non-citoyens dans le monde grec*, Cedex-CDU, coll. Regards sur l'histoire, Paris, 1984, 266 p.
- VEILLEUX Christine, "La gestion de la forêt et de ses populations : l'exemple des montagnards du Viêt-Nam (1898-1998)", *Documents du GERAC*, n° 13, 1999, pp. 57-74.
- VERDEAUX Frédéric, "Quand la campagne était une "forêt vierge"...", in GASTELLU J. M., MARCHAL J. Y.(eds.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXe siècle*, ORSTOM, coll. Colloques et séminaires, Paris, 1997, pp. 79-97.
- VERDEAUX Frédéric, "Discours global et réalités locales", *Autrepart*, n°9, 1999, pp. 5-13.
- VIET CHUNG, "Des cultures industrielles", *Études vietnamiennes*, Hanoi, 1974, pp. 77-96.
- VIÊT-NAM (État du), *Plan de développement économique pour les pays Montagnards du Domaine de la Couronne*, éditions de la délégation impériale du domaine de la couronne, juin 1952, 43 p., 2 cartes.
- VIÊT-NAM (République du), *La production du café au Viêt-Nam*, Direction nationale de l'agriculture, Saigon, 1961, 18 p.
- VIET NAM (République socialiste du), *Les constitutions du Viêt Nam 1946-1959-1980-1992*, Thê Gioi, 1995, 216 p.
- VILLENEUVE Paul, "Les minorités dans le monde" in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Economica, Paris, 1992, pp. 907-920.
- VÕ Nhân Trí, *Croissance économique de la République démocratique du Vietnam (1945-1965)*, Thế giới, Hà Nội, 1967, 634 p.
- VÕ Nhân Trí, *Vietnam's economic policy since 1975*, ISEAS, Singapour, 1992, 256 p.
- VOTH E. Donald, *An overview of relationships between lowland and highland people of Central and South Vietnam*, article non daté, 63 p.
- VOTH E. Donald, "Manipulating the Montagnards"; *Society*, septembre-octobre 1972, pp. 59-66.
- VUONG Xuan Tinh, *Changing land policies and its impacts on land tenure of ethnic minorities in Vietnam*, EastWest Center, Honolulu, 2001, pp. 260-275. Téléchargement sur internet : <http://www2.eastwestcenter.org/environment/CBFM/Tinh2.pdf>, juin 2002.
- WALLENGREN Maja, "The world will soon taste Lao coffee", *Far Eastern Economic Review*, n°, 23-29 mai 2001.
- WANDEL Jens, "Development opportunities and threats to ethnic minority groups in Viet Nam", in Mc CASKILL Don, KAMPE Ken (eds.), *Development or domestication ? Indigenous peoples of Southeast Asia*, Silkworm books, Bangkok, 1997, pp. 470-487.
- WEBER Max, *Economie et société*, tome premier, Plon, Paris, 1971, 650 p.
- WEISSBERG Daniel, PILLEBOUE Jean, "Caféiculture et cultures du café au Vietnam", *Études vietnamiennes*, 3-4, 1997, pp. 475-512.
- WEISSBERG Daniel, "Réformes économiques, investissement étranger et mutations du territoire au Viêt-nam", *Annales de géographie*, n°605, 1999, pp. 67-85.
- WERNER Jayne, "The problem of the district in Vietnam's development policy", *Postwar Vietnam : dilemmas in socialist development*, SEAP, New York, 1988, pp. 147-162.
- WHITE Ben, "Nucleus and plasma : contract farming and the exercise of power in upland west Java", in MURRAY LI Tania (dir.), *Transforming the Indonesian Uplands*, ISEAS, Singapore, 1999, pp. 231-256.

SOURCES

- Y BIH NIEK DAM, "Évolution culturelle des P.M.S.I", *Éducation*, n°16, 1949, pp. 83-90.
- YACOUB Joseph, *Les minorités dans le Monde*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998, 924 p.
- YANGOUMALE J., "Qu'est ce qu'une minorité nationale ?", *Le monde diplomatique*, n°454, 1992, p. 15.
- YVANOFF Xavier, *Mythes sur l'origine de l'Homme*, Errance, Paris, 1998, 540 p.
- YVON Florence, *Une résistible collectivisation, l'agriculture au nord Viêt Nam 1959-1988*, thèse de doctorat, 1994, Paris VII, 218 p.

# INDEX

Cet index ne prétend pas à l'exhaustivité ; sont indiqués seulement les renvois thématiques et toponymiques principaux.

- A**
- An Giang .....212**
- Autochtone**
- Autochtonie .. 62, 63, 68, **70**, 73, 74, 75, 76, 77, 84, 86, 88, 141, 143, 150, 158, 169, 288, 373, 376, 400, 401, 407 *voir aussi Réseaux sociaux*
- Argument des autochtones ..... 411
- Arguments d' ..... 81
- Des allochtones..... 282, 286
- Des migrants spontanés ..... 320
- Des migrants spontanés d'ethnies minoritaires ..... 359, 411
- Du café à Dak Lak*voir Culture commerciale pérenne* ..... 388
- Et modernité ..... 388
- Ethnonationalisme *voir aussi Mouvement politique autochtone* ..... 137
- Foncier ..... 328
- Nationale ..... 286
- Nationale et autochtonie locale ..... 425
- Perte d' ..... 399
- Reconstruction de l' ..... 421
- Autochtonie/allochtonie ..... 74
- Droits de l'
- Législation
- Convention OIT n°107 ..... 151
- Convention OIT n°169..... 152
- Droit international ..... 150
- Ordonnance du 21 mai 1951..... 127
- B**
- .. **45, 126, 127, 130, 131, 139,**
- 200**
- Barbare ..... voir Montagnard**
- Binh Phuoc .....212**
- Brésil**
- Caféier au .....209
- Indien .....143
- Mythe national .....150
- Burkina-Faso..... 76**
- C**
- Ca Mau.....212, 244**
- CAEM..... 208, 218, 340**
- Bulgarie ..... 211, 257
- République Démocratique d'Allemagne ..... 211
- Tchécoslovaquie..... 211
- Union Soviétique ..... 211
- Capital**
- Accumulation ..... 359
- Culturel ..... 319
- De l'arbre ..... 160 *voir Culture commerciale pérenne*
- Échange des capitaux ..... 399
- Économique... 160, 173, 175, 177, 182, 185, 186, 319, 379
- Foncier ..... 160, 181, 182, 386
- Forêt ..... 402
- Monétaire ..... 181, 394
- Scolaire ..... 339
- Scolaire et culturel ..... 137
- Social..... 174, 182, 247
- Symbolique..... 174
- Champa .....97**
- Colonisation. voir Domination, Marche vers le Sud, Soldat-paysan**
- Colonie agricole (*ăinh ăiủn*) ..... 98
- Colonisation agricole
- Législation
- Arrêt 254/CP ..... 211
- Corvée..... 118, 180, 246, 260
- Française
- Palabre du Serment44, 124, 126, 128, 130, 131, 172
- Militaro-agricole ..... 98
- Poste agricole militaire (*ăđn ăiủn*).... 97, 98, 99, 100
- Compromis/Consensus .. voir Territoire**
- Côte d'Ivoire 45, 74, 75, 76, 111, 116, 161, 193, 327**
- Culture commerciale pérenne .... 160**
- Arbre
- Capital ..... 163
- Cycles ..... 161, 162
- Valeurs ..... 175, 176
- Cacao .....23, 27, 33, 74, 159, 160
- Café/caféier ..... 169
- Avantages et inconvénients ..... 166
- Commerce ..... 208, 228

- Échec dans le Nord..... 204  
 Échec dans le Sud ..... 206  
 Importance à Dak Lak ..... 170  
 Maladie..... 168, 327  
 Neutralité relative du ..... 165, 170, 171  
 Prix 171, 208, 209, 289, 295, 300, 326,  
 327, 342, 366, 376, 377, 389, 398,  
 400, 402, 421  
 Qualité ..... 168  
 Représentation de l'autochtone ..... 170  
 Sécheresse ..... 278, 327, 402  
 Sédentarisation des autochtones..... 255  
 Surface État/paysan en 1998..... 370  
 Enjeu politique..... 223  
 Hévéa .... 159, 166, 167, 169, 207, 219,  
 220, 227, 239, 263, 272, 314, 320,  
 347, 363, 371, 375, 397, 424  
 Avantages et inconvénients ..... 166  
 Déforestation ..... 316  
 Théier..... 169
- D**
- Dak Lak..... 212, 246**
- Buôn Don ..... 115  
 Buôn Ma Thuôt..... 115  
   Buôn Pam Lam ..... 120  
   Ea Kao ..... 267, 397  
     Buôn H'dok..... 398  
     Buôn H'drat ..... 397  
     Buôn Huê..... 397  
   Ea Kmat ..... 198  
   Ea Tam..... 280, 334, 398, 427  
     Alé A120, 121, 137, 260, 266, 351, 395,  
     450  
 Buôn Ma Thuôt (ville)  
   Banméthuôt..... 115  
   Buôn Ama Thuôt ..... 115  
   Organisation urbaine..... 119  
   Planification urbaine..... 120  
   Présence des *Kinh* ..... 119  
 Cu M'gar ..... 321  
   Cu Dliê Mnông ..... 224, 383, 385  
   Ea H'ding..... 401  
   Ea Kliêt..... 120, 353, 393, 407, 411  
   Buôn Win..... 407, 408, 410, 412  
 Dak Nong  
   Quang Son ..... 236  
 Dak Nông  
   Đak Plao..... 404  
 Dak R'lap ..... 300  
   Đak But So ..... 404  
 Darlac ..... 122  
 Ea Kar ..... 416  
   Cu Ni ..... 416, 421, 424  
     Buôn Ea Knốp..... 417  
     Buôn Ea Pam..... 417  
     Buôn Ega ..... 417  
   Ea Ô ..... 417  
   Ea Pal..... 421  
   Ea Sô ..... 417  
   Xuân Phu ..... 283, 285, 286, 333, 415
- Krông Ana ..... 260  
 Buôn Tráp..... 413  
 Ea Bông  
   Ea Kruế..... 260  
 Ea Tiêu ..... 395  
   Buôn Knia..... 395  
   Ea Ktur ..... 260  
 Krông Nô  
   Buôn Choar  
     Buôn Cuah Kplang ..... 412  
   Nam Nung ..... 281, 349  
 M'Drak ..... 300
- Déforestation ..... 301, 357**
- Et café ..... 316  
 Protection contre la ..... 349  
 Responsabilité  
   Allochtones d'ethnies minoritaires ..... 319  
   Autochtone ..... 269  
   Auto-culpabilisation ..... 349  
   Consensus entre autochtones, *Kinh* et  
   État ..... 320  
   État ..... 182, 225  
   Ferme sylvicole..... 370  
   Nouvelle zone économique ..... 312
- Delta du Mékong..... 244**
- Division**
- Ethnique de l'espace..... 199  
   Espace clos/espace ouvert ..... 200  
   Espace de plantation/espace forestier  
     ..... 181  
   Espace urbain/espace rural..... 121  
   Plantation café/essart-brûlis ..... 172  
   Structure productive d'État ..... 217  
 Ethnique du travail ..... 314  
   Corvée/salariat ..... 180 voir *Colonisation*  
   Défricheur/cultivateur<sup>48</sup>, 179, 181, 200,  
   394  
   Familiale du travail..... 380  
   Génération..... 410  
 Spatiale du travail  
   Tây Nguyên et les cultures pérennes 169
- Doi Moi ..... 208, 323, 325**
- Législation  
   Directive 100 CT-TW ..... 324  
   Résolution n°10 ..... 325
- Domination**
- Auto-dévalorisation ..... 81, 387, 388  
   Coupe des arbres ..... 349  
   Retard des autochtones ..... 49  
   Sentiment d'infériorité..... 393  
   Valeurs culturelles ..... 269  
   Vente des terres ..... 393  
 Auto-exclusion ..... 82  
   De la ville ..... 119  
   De l'espace légitime ..... 62  
   Des structures productives d'État..... 383,  
   391  
 Culturelle  
   Acculturation/Déculturnation ..... 388

- Conversion ..... 80, 186, 384, 390, 392  
 Décontextualisation ..... 78  
 Déculturation ..... 174  
 Folklorisation ..... 79, 142, 148  
     Exclusion culturelle ..... 78  
 Vietnamisation ..... 189, 359  
 Vitrification ..... 80, 143  
 Dévalorisation ..... 250  
     Dépaysannisation ..... 269, 270  
 Discrimination ..... 151  
     Collective ..... 52, 400  
     Économique ..... 324  
     Positive ..... 148  
     Spatiale ..... 62, 110, 142, 200, 253  
**Dông Nai** ..... **212, 426**  
**E**  
**Empire**  
     Chinois ..... 92, 93, 94  
     Chinois/vietnamien ..... 97  
     Romain ..... 94  
     Vietnamien ..... 94, 101  
**Espace** ..... voir *Territoire*  
     Espace physique ..... 70  
     Espace social ..... 32, 38, **62**, 69, **70**, **71**, **72**,  
         73, 103, 116, 190, 241, 407, 426,  
         429  
**Essart-brûlis** 176, **182, 248, 249, 345,**  
**367, 389, 390, 413, 446**  
     rẫy.. 180, 249, 250, 288, 351, 385, 416,  
     419  
**Essentialisme**  
     Biologisation ..... 55  
     Choix administratif et identité ..... 125  
     Ethnie ..... 36  
     Géographique ..... 59  
     Hiérarchisation ethnique ..... 47  
         Comparaison entre traditionnel et  
         moderne ..... 446, 447  
     Local/national ..... 70  
     Pauvreté ..... 399  
     Représentation des espaces ..... 242  
**État**. 105, 106, 141 voir *Territoire, Viêt Nam*  
     Colonisation agricole ..... 23  
     Droit national/droits locaux ..... 145  
     Frontière territoriale de l' ..... 106  
     Indifférenciation ethnique ..... 20  
     Multinationale ..... 148  
     Politique  
         Développement ..... 24  
         Préservation sélective ..... 79  
         Vis à vis des autochtones ..... 143 voir  
             *Sédentarisation, Domination*  
**Ethnie** ..... **36**  
     Ainu ..... 153  
     Bahnar ..... **40**, 46, 104, 111, 130, 136  
     Baoulé ..... 45  
     Bété ..... 43, 45, 76, 114  
     Bété-Baoulé ..... 74  
     Bih ..... 66  
     Cham ..... 97, 101  
     Cor ..... 82  
     Cua ..... 171  
     Dao ..... 38, 300, 301, 303, 304, 321, 354  
     Édé ..... 25, **40**, 66, 67, 111, 321  
         Droit coutumier ..... 392  
         Pays ..... voir *Territoire*  
         Rhadé ..... 46, 111, 115, 136, 171  
     Halang ..... 130  
     Han ..... 55, 94, 135  
     H'mông ..... 304, 318, 319, 354, 404  
     Hoa ..... 35, 39, 171  
     Hre ..... 171  
     Hré ..... 126  
     Jarai ..... 46, 66, 113, 130, 136  
     Kinh ..... **24**, 25, 48, 54, 67, 96, 217, 244  
         Annamite ..... 47  
     Koho ..... 111, 136  
     Maori ..... 392  
     Mnông ..... 25, **40**, 114, 117, 292, 429  
     Nakombse ..... 76  
     N° ng ..... 285, 300, 301, 304, 354  
     Ninsi ..... 76  
     Nyonyose ..... 76  
     Rengao ..... 130  
     Sedang **40**, 46, 109, 113, 130, 171, 321  
     Stieng ..... 46, 113  
     Tây ..... 354  
     Xinh-mun ..... 244  
**G**  
**Gia Lai** ..... **246**  
**Gia Lai-Kon Tum** ..... **212**  
     Ferme d'État sylvo-agricole ..... 219  
**H**  
     . 123, **126, 130, 133, 134,**  
     **200, 317, 428**  
     Promesse aux Montagnards ..... 133  
     Route d' ..... 312  
         ville ..... **208, 294, 312**  
     Saïgon ..... 167  
     Vente de café ..... 209  
**I**  
**Indonésie** ..... **257, 327**  
     Sulawesi ..... 163, 393  
**K**  
**Khanh Hoa** ..... **231**

- Kien Giang** .....212  
**Kon Tum** .47, 101, 104, 122, 174, 246
- L**
- 202, 212, 223, 232, 242, 244,  
278
- Lâm Đông** .....212, 246  
Café à .....199  
Ferme d'État.....220  
Haut Donnai ... 111, 112, 113, 122, 169,  
246
- Laos** .....55  
Café au ..... 167, 170  
Plateau des Bolovens..... 104, 166
- Législation**  
Décision 172/TTg .....168  
Directive 97 TV/TL .....278  
Règlement n°41 UB-TT .....315  
Résolution n°45/164..... 19  
Résolution n°48/163..... 19  
Résolution n°49/214..... 19
- M**
- Malaysia** .....55  
Définition d'identité nationale.....146
- Marche vers le Sud (** .....96,  
**97, 194, 202**  
Soldat-paysan .....198
- Minh Hai** .....voir **Ca Mau**
- Minorité/Majorité**.....50  
Ethnie minoritaire ..... 51
- Mobilité** 246, 271, 274, 282, 292, 294,  
297, 299, 306, 319, 327, 352, 355,  
386, 404, 411, 413, 417, 421  
Ancrage territorial.....402  
Ethnie minoritaire allochtone .....403  
*Kinh* vers les montagnes  
Justification et arguments ..... 244  
Migration/mobilité .....244  
Mode circulatoire/mode territorial ....181  
Organisée  
Inter-provinciale..... 271  
Intra-provinciale69, 111, 259, 287, 332  
*voir Domination, Discrimination spatiale*  
Spontanée  
Inter-provinciale..... 293  
Intra-provinciale..... 260, 319, 404  
*Législation*  
Directive 40-HDBT ..... 296  
Directive 660 TTg..... 296  
*Télégramme 1157/DP1* ..... 295, 296  
Spontanée/organisée  
Intra-provinciale  
Guerre..... 139
- Villageoise ..... 249
- Montagnard**.....55, 59  
Barbare..... 54  
*Dayak* ..... 143  
Des plaines, des montagnes..... 55, 242  
Highlander ..... 59  
*Lao loum, Lao soung, Lao theung*..... 55  
Moï .....47  
*Orang Asli*..... 55, 143, 145  
Pémsien, pmsien ..... 125  
*Shandi shanbao/Pingdi shanbao* ..... 55  
*Th- " ng* ..... 60, 136
- Montagne** ..... voir Représentation
- Mouvement millénariste autochtone**  
Dieu Python ..... 123, 130
- Mouvement politique autochtone**  
Bajaraka ..... 136, 138  
FULRO ... 138, 139, 153, 225, 226, 227,  
255, 373, 427, 445  
Lutte contre le..... 225  
Mouvement d'indépendance Hré .... 126
- N**
- Ngô** ..... 127, 128, 136, 193
- Nouvelle zone économique** ..... voir  
*Structure productive d'État*
- Nouvelle-Zélande**.....77
- Nunavuk** .....77
- P**
- Parti Communiste du Viêt Nam** .202,  
231, 232, 255, 256, 324  
Cadres..... 378, 428  
Réformes économiques..... 377, 381
- Personnalisme communautaire** .193
- Phu Bon**..... voir *Gia Lai*
- Phu Yên** ..... 114, 130
- Plantation coloniale**.....246
- Pouvoir** .....89, 91  
Symbolique..... 42
- Q**
- Qu** ..... 104  
.....231
- R**
- Religion**  
À Dak Lak..... 444  
Christianisme..... 83, 176  
Catholique  
Missionnaire..... 46, 122  
À Kontum..... 44

- Pratique religieuse ..... 80  
 Réfugié..... 194, 286  
 Réfugié d'ethnie minoritaire..... 301  
 Protestant..... 83  
 Missionnaire  
 À Dak Lak..... 44
- Représentation**  
 Nature .....279  
 Artificialisation de la ..... 278  
 Montagne ..... 55, 57  
 Rapport à l'eau..... 278  
 Provinciale  
 Adéquation entre maillage et groupes  
 ethnolinguistiques ..... 111  
 Territoire  
 Autochtone ..... 161  
 De la terre ..... 66  
 Tây Nguyên  
 À l'image des deltas ..... 245
- Réseaux sociaux**  
 Autochtone.....69, 411  
 Entraide villageoise ..... 69, 261  
 Organisation du finage agricole ..... 413  
 Compatriotisme280, 281, 282, 406, 423  
 Associations ..... 422  
 Échelles géographiques..... 425  
 Familiaux.....426
- S**
- Sabatier Léopold .. 44, 46, 47, 49, 74,  
 122, 168, 172, 174**
- Sadets..... 101, 102, 104, 129**
- Sédentarisation..... 254, 259, 265**  
 Dans les structures productives d'État  
 Législation  
 Résolution 03 TW ..... 256  
 Refus de villages..... 385  
 Dépaysement des autochtones .....257  
 Élimination des maisons longues ....265  
 Hors des Structures productives d'État  
 .....389  
 Législation  
 Décision 272/CP ..... 258  
 Décision 38/CP ..... 254  
 Décision 71- ..... 253  
 Décision n°05 ..... 381  
 Directive 107-CT/TW..... 243  
 Directive 49-CT.UB ..... 256  
 Nucléarisation des familles.....265
- Sédentarité .. 241, 248, 249, 252, 253,  
 352**
- Soldat-paysan ..... 93, 98, 215, 225  
 ..... 220, 244, 304**
- Sông Be ..... voir Binh Phuoc**
- Stalinisme ..... 83**
- Structure productive d'État 203, 204**
- Agroville..... 197, 229  
 APK en Bulgarie ..... 257  
 Avant-poste .....222, 225, 226, 227, 229  
 Centre de développement agricole . 193  
 Complexe forestier industriel ..... 218  
 Complexe industriel ..... 218  
 Contrat... 257, 341, 342, 365, 367, 368,  
 377, 379, 380, 381, 383, 384, 411,  
 424, 426  
 De coopération ..... 320, 341, 343, 364  
 Durée ..... 371  
 Forfaitaire ..... 339, 341, 342, 363, 410  
 Législation  
 Arrêté 01/CP ..... 341  
 Productivité insupportable ..... 410  
 Substitution ..... 397  
 Taxes..... 342, 343  
 Coopérative ..... 213  
 Législation  
 Directive 100 CT-TW..... 339  
 Zone d'économie collective ..... 213  
 Densification ..... 222, 227, 228, 229  
 Ferme agricole d'État  
 Đông tháp ..... 396  
 Đ'rao ..203, 224, 351, 354, 369, 378, 380  
 Đ'rao (chantier fondateur)..... 225  
 1/5..... 353  
 19/5..... 397  
 19/8..... 396  
 352..... 224, 229  
 49\_..... 227  
 52\_..... 227  
 714..... 208, 226, 227, 237, 347, 363, 421  
 715..... 283  
 716..... 227, 363  
 717..... 227  
 720..... 227, 281, 347, 378, 424  
 721..... 227  
 722..... 227  
 Chu Quynh ..... 260, 342, 343, 386  
 Ea H'nin ..... 260, 378  
 Ea Kao ..... 397  
 Ea Ktur..... 225  
 Ea Pok ..... 229, 235, 364, 410  
 Ea Sim ..... 378, 424  
 Ea Tiêu ..... 203, 347, 378, 395, 396, 410  
 Ea Tul229, 235, 349, 351, 353, 365, 378,  
 420  
 EaH'lin ..... 281  
 Licence d'exportation..... 341  
 Ph- óc An ..... 227, 281, 368, 424  
 Ph- óc Sơn ..... 228  
 Réduction des surfaces..... 347  
 Succursale ..... 343, 364, 365, 375  
 Tháng 10 ..... 228  
 Thắng Lợi228, 281, 343, 349, 364, 365,  
 367, 369, 461  
 Việt Đức203, 207, 218, 224, 228, 281,  
 378, 396  
 Việt Thắng ..... 378, 396

- Ferme d'État..... 100, 182, 255  
 Ferme sylvicole d'État .... 321, 352, 353, 375  
 Đức Lập..... 219  
 Buôn Ja Wam..... 120  
 Buôn Ja Wâm..... 235, 312, 322, 343, 350, 353, 357  
 Buôn Win... 322, 353, 357, 370, 405, 410  
 Ch- Pin ..... 219  
 Ea H'dling .. 235, 352, 353, 357, 371, 381  
 Et déforestation..... 318  
 Krông Pách ..... 219  
 Nam Nung..... 269, 316, 371, 405  
 Thuận Mẫn ..... 219, 349, 368
- Fonction  
 Ancrage de paysanneries *Kinh* ..... 426  
 Économique ..... 201, 202, 225  
 Diffusion du café ..... 203  
 Politique ..... 201, 225  
 Service social ..... 79  
 Sociale ..... 201, 202, 203, 230, 387, 388
- Hameau stratégique..... 197, 198, 229
- Kombinat en Allemagne de l'Est 218 voir *CAEM*
- Législation  
 Arrêt 388-HDBT ..... 340  
 Arrêt 95/CP ..... 211  
 Arrêté n°01/CP ..... 346  
 Décision 217-HDBT ..... 340  
 Décision 272/CP ..... 210  
 Directive 49-CT.UB ..... 256
- Nouveau centre d'implantation ..... 194
- Nouvelle zone économique .... 212, 214, 217, 244, 311  
 Buôn Win..... 357  
 Cu M'ta..... 283, 350  
 d'Hanoi (Lâm Đông)..... 213  
 Ea Pal..... 281
- Législation  
 Décision 116/HĐBT..... 315  
 Nam Da ..... 283, 350  
 Nam Nung ..... 215, 281  
 Nouvel espace économique..... 211  
 Phu Xuân ..... 424  
 Quảng Phu ..... 283  
 Vũ Tân..... 215, 235, 281, 353
- Organisation territoriale ..... voir *Division ethnique de l'espace*
- Ouvrier  
 Départ des autochtones comme ..... 380, 381, 383, 391, 409, 410  
 Législation  
 Décision 82/CP ..... 210  
 Maintien des autochtones comme ... 368, 383  
 Maintien ou départ des autochtones comme ..... 386, 401  
 Organisation du travail ..... 258, 380, 396  
 Perte de terrains par les autochtones 368  
 Recrutement..... 240, 256, 382  
 Autochtones ..... 260, 383, 385
- Fils de migrants..... 424
- Législation  
 Décision n°51-HDBT ..... 258  
 Migrants ..... 382  
 Substitution ..... 383
- Processus de fondation .. 224, 228, 232
- Sovkhose soviétique..... 200
- T**
- Taiwan ..... 40, 55, 80, 153**
- Tây Nguyên .... 24, 28, 40, 223 voir Kon Tum, Gia Lai, Dak Lak, Lâm Đông**
- Fondation de  
 Nouvelles zones économiques..... 244  
 Intégration dans l'Indochine utile..... 166
- Territoire..... 86 voir Représentation**
- Antimoine ..... 238, 289  
 Argument d'autochtonie ..... 411  
 Autochtone *versus* étatique ..... 141  
 Communal ..... 235  
 Compromis 77, 178, 181, 182, 183, 184, 185, 242, 282, 344  
 Autochtone/État..... 400  
 État/paysans ..... 184, 292, 344  
 Ferme agricole/ferme sylvicole..... 369
- Compromis/Consensus ..... 178
- Conflit de compétence ..... 349, 351
- Consensus ..... 42, 183, 359  
 Autochtone/allochtonne ..... 392  
 Contradictoire ..... 319  
 Dissymétrique..... 183  
 État/paysans ..... 381  
 Local ..... 69  
 Participation *Édé* au développement 401  
 Social ..... 240
- Découpage  
 Cloisonnement 17, 34, 49, 88, 103, 105, 106, 107, 108, 111, 114, 120, 121, 135, 154, 172, 181, 182, 183, 186, 221, 251, 256, 261, 269, 288, 352, 376, 377, 382, 383, 391, 394, 396, 399, 401, 416, 417  
 Administratif ..... 351, 352  
 Communal ..... 350  
 Provincial ..... 231, 233
- Du district ..... 231  
 Législation  
 Instruction 208 CT-TW ..... 231
- Ethnique ..... 115
- Foncier  
 Conflit 243, 268, 321, 322, 329, 346, 350, 358, 368, 373, 397, 428  
 Législation  
 Arrêté n°64/CP ..... 330  
 Décision 10 NQ-TW ..... 340  
 Directive 3/CT-UB ..... 391  
 Loi de 1991 ..... 329  
 Loi de 1993 ..... 330, 350, 371  
 Loi foncière..... 325, 371, 376, 381

- Certificat rouge (Livret d'utilisation du sol)..... 331, 332, 341  
 Résolution 381/QD-UB..... 339
- Réserve  
 Autochtone..... 412
- Géosymbole..... 87, 141
- Mode territorial ..... 107
- Organisation  
 Centrifuge.. 288, 291, 300, 312, 362, 366  
 Autour des structures productives d'État ..... 219  
 Centripète.. 190, 191, 237, 261, 288, 291  
 Noyau/plasma ..... 257
- PMN (Pays Montagnards du Nord). 128, 131
- PMS (Pays Montagnards du Sud) .. 127, 128, 131
- PMSI (Pays Montagnards du Sud-Indochinois). 124, 125, 131, 136, 198  
 Législation  
 Ordonnance du 27 mai 1946..... 124
- Principe impérial..... 91, 94
- Principe territorial 91, 94, 105, 106, 109, 125, 141, 144, 181, 250, 328
- Terre  
 Maître de la terre..... 67, 76  
 Neuve et libre ..... 22  
 Valeur d'usage et d'échange. 66, 68, 255
- Topocentrique/géométrique.... 144, 183, 339
- Toponyme  
 Division ethnique..... 285, 405  
 Division géographique ..... 405  
 Fusion des noms..... 244
- Village  
 Culturel..... 385  
 De nouvelle culture ..... 79  
 D'immigration ..... 200, 214, 257  
 Étatique ..... 257  
 Frontière..... 98  
 Satellite ..... 257
- Thai Binh ..... 235, 281**
- Trafic**  
 Bois..... 322  
 Café ..... 208
- V**
- Viêt Nam**  
 Constitutions..... 147  
 1959..... 133  
 1980..... 79  
 1992..... 144  
 Définition d'identité nationale ..... 146  
 Loyauté des autochtones vis à vis du ..... 255  
 Mythe national ..... 149  
 Territoire du  
 Législation  
 Accords de l'Élysée du 8 mars 1949 ... 126  
 Ordonnance du 15 avril 1950..... 127
- Village..... voir Dak Lak, Structure productive d'État, Territoire**
- VINACAFÉ ..... 207, 340, 378**
- Y**
- Yên Bai ..... 14**
- Z**
- Zone**  
 De fermes sylvo-agricoles..... 264  
 De minorités ..... 264  
 D'économie  
 Étatique/familiale ..... 213  
 Militaire ..... 98  
 Nouvelle de population ..... 257  
 Nouvelle de sédentarisation..... 257  
 Nouvelle d'habitation..... 213, 214  
 Nouvelle zone économique.. voir Structure productive d'État  
 Réservée, surveillée, libre..... 122  
 Zone autonome  
 En Chine..... 134, 135  
 Lao-Hà-Yên ..... 133, 134  
 Sous le régime colonial ..... 133  
 Sous le régime du Nord Viet Nam..... 133  
 Tây Bắc ..... 133  
 Việt-Bắc ..... 133, 134

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>TABLES.....</b>	<b>4</b>
Tables des cartes .....	4
Table des documents .....	6
Table des graphiques .....	7
Table des photographies .....	8
Table des tableaux .....	9
<b>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....</b>	<b>10</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>11</b>
<b>AVANT PROPOS MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>19</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'INTÉGRATION DES PLATEAUX DU CENTRE DANS LE VIET NAM DE LA COLONISATION AUX INDÉPENDANCES .....</b>	<b>32</b>
<b>Chapitre 1 L'autochtone et l'allochtone en regard .....</b>	<b>34</b>
1.1 L'Autre, le "sauvage" et le minoritaire .....	35
1.1.1 Le groupe ethnique.....	35
a) La construction d'un rapport à l'autre .....	36
b) Le processus d'ethnogénèse .....	42
1.1.2 Être minoritaire dans les montagnes .....	50
a) La minorité.....	50
b) Être désigné et se dire "Montagnard" .....	54
1.2 La légitimité de l'antériorité.....	62
1.2.1 L'autochtone et son territoire .....	62
a) Être autochtone .....	63
b) La pratique et la pensée du territoire .....	65
c) L'espace social et l'autochtonie.....	69
1.2.2 L'invention des autochtonies .....	73
a) Devenir autochtone.....	74
b) La hiérarchisation culturelle justifiant l'exclusion.....	77
<b>Chapitre 2 Le territoire et sa légitimité .....</b>	<b>86</b>
2.1 Les principes impérial et territorial.....	89
2.1.1 Le principe impérial.....	91
a) L'Empire du Milieu et ses barbares.....	92
b) La politique territoriale de Huê dans les montagnes du Sud.....	95
2.1.2 L'apparition du principe territorial .....	105
a) Les maillages administratifs coloniaux.....	107
b) La reconstruction de territoires "ethniques" .....	110
c) Le "pays Rhadé" .....	115
d) La construction coloniale d'une entité territoriale autochtone .....	121
2.2 L'intégration dans l'État vietnamien.....	132
2.2.1 La question des territoires ethniques.....	132
a) Les zonages autochtones au Nord Viêt Nam.....	133
b) Le pays des "Montagnards".....	136
2.2.2 La place des autochtones dans l'État.....	140
a) Les droits sur le sol autochtone et étatique .....	141
b) La dimension internationale des droits autochtones.....	150
<b>Chapitre 3 Le pouvoir de subversion des cultures pérennes.....</b>	<b>156</b>

3.1 L'arbre ancré dans le territoire.....	158
3.1.1 L'avancée des fronts pionniers et les cycles des cultures pérennes.....	158
a) La colonisation agricole par les cultures pérennes .....	159
b) Les cycles productifs paysans .....	162
3.1.2 L'apparence naturelle des cultures pérennes dans les plateaux .....	165
a) L'installation du café autour de Buôn Ma Thuôt.....	165
b) L'autochtonie du café dans le Dak Lak .....	169
c) L'argument contesté de l'efficacité économique.....	172
3.2 Les compromis et les consensus territoriaux .....	178
3.2.1 L'alliance objective de deux logiques paysannes.....	179
a) Une division ethnique du travail .....	179
b) La mobilité participant au cloisonnement territorial .....	181
3.2.2 Des compromis entre l'État et l'ethnie majoritaire .....	183
a) Une alliance entre la paysannerie majoritaire et l'État .....	184
b) Les cultures commerciales pérennes et le contrat territorial .....	185

## **SECONDE PARTIE – LA CONSTRUCTION DES LÉGITIMITÉS TERRITORIALE DES INDÉPENDANCES AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE ..... 189**

### **Chapitre 4 La mise en ordre de l'espace selon le modèle étatique 1955-1986 ..... 191**

4.1 La structure productive d'État et son territoire.....	192
4.1.1 Le principe de la structure productive : l'État en campagne.....	192
a) Au Sud, l'enjeu militaire prédominant.....	193
b) Le modèle de la structure productive d'État au Nord Viêt Nam .....	200
c) Les fermes d'État et le café dans le Viêt Nam réuni.....	203
4.1.2 Les fonctions différenciées des structures productives d'État.....	210
a) Le cadre législatif vietnamien de l'implantation des structures d'État .....	210
b) Des distinctions entre fermes, zones économiques et coopératives.....	211
4.1.3 L'implantation des structures productives d'État .....	218
a) L'omniprésence du secteur étatique dans le territoire .....	218
b) Les modèles de densification et d'avant-poste. ....	222
c) Le maillage territorial en fonction de l'impératif politico-économique .....	231
4.2 L'attraction des populations au service des fermes d'État.....	240
4.2.1 Les principes des changements de localisation des populations.....	241
a) La montagne comme lieu privilégié du creuset national .....	241
b) La répartition "harmonieuse" des densités.....	244
c) Sédentarité et rizière, nomadisme et essart-brûlis .....	248
4.2.2 La sédentarisation des autochtones.....	253
a) L'attraction des autochtones dans les structures productives d'État.....	254
b) Les résultats de la sédentarisation .....	262
c) La fixation au territoire comme outil de transformation sociale .....	265
4.2.3 L'implantation des allochtones.....	270
a) Une génération d'allochtones dans les plateaux soutenue par l'État.....	271
b) "Partout c'est le village natal" .....	274

<b>Chapitre 5 La transformation des territoires par la circulation paysanne 1986-2001 .....</b>	<b>289</b>
5.1 Une nouvelle génération d'allochtones vers les périphéries .....	292
5.1.1 L'afflux des migrants spontanés .....	293
a) Les origines géographiques.....	297
b) La diversité ethnique.....	301
5.1.2 La fixation des minorités dans les marges du territoire .....	310
a) Les nouvelles zones économiques et les migrants spontanés .....	310
b) Les migrants spontanés à la conquête des marges.....	318
5.2 Les transformations du secteur étatique .....	323
5.2.1 Les réformes économiques des relations État-paysans.....	324
a) Une caféiculture en renouveau .....	326
b) La réforme foncière.....	329
c) La contractualisation des ouvriers.....	339
5.2.2 L'administration du territoire d'État .....	344
a) Les fermes rendant des terres aux paysans.....	345
b) L'adéquation des structures d'État avec le maillage communal.....	348
5.2.3 Les compagnies à la conquête des frontières sociales et forestières .....	362
a) L'extension de l'influence des compagnies en périphérie .....	362
b) Les nouveaux espaces caféicoles et les contractants autochtones.....	366
c) Les fermes et le processus de déforestation.....	369
5.3 Les paysans en quête d'une nouvelle autochtonie .....	376
5.3.1 Dynamiques de cloisonnement dans le centre productif.....	377
a) La place des ouvriers autochtones remise en cause .....	377
b) Le choix du maintien dans les structures productives d'État.....	383
c) La dépossession des terres par les autochtones .....	390
5.3.2 Les réseaux sociaux et l'ancrage territorial .....	401
a) Des paysans en quête de légitimités par la mobilité .....	403
b) Des autochtones et la reproduction familiale .....	406
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>433</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>439</b>
<b>SOURCES .....</b>	<b>465</b>
1 Documentation .....	465
a) Documentations filmographique et discographique .....	465
b) Documentation cartographique.....	465
c) Documentation statistique, rapports et documents officiels .....	467
2 Bibliographie.....	472
a) Bibliographie en langue vietnamienne .....	472
b) Bibliographie en langue anglaise, française et portugaise.....	481
<b>INDEX.....</b>	<b>505</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>512</b>

---

## TITRE et sous-titre

---

**L'État, les paysanneries et les cultures commerciales pérennes dans les plateaux du Centre Viêt Nam**  
L'autochtonie en quête de territoires

---

## RÉSUMÉ

---

Cette thèse analyse les mécanismes de transformation et de construction d'appartenances territoriales. En partant de l'hypothèse que la plantation des cultures commerciales pérennes favorise l'ancrage des hommes, sont étudiés dans le cas des plateaux du Centre Viêt Nam les principes théoriques et pratiques allogènes incorporés à un territoire et à des populations autochtones. Le caféier, importé par les colons, ancré dans le territoire, conduit à la perte de repères symboliques et matériels des paysanneries autochtones mais aussi à l'appropriation politique et économique de ces espaces. Soucieux de contrôler des régions parfois rétives à la majorité nationale, L'État vietnamien dès son indépendance a favorisé l'arrivée et l'ancrage d'allochtones, désormais majoritaires. L'exploitation agricole et la conversion des représentations participent à la redéfinition de l'appartenance territoriale mais au prix de dégradations environnementales et d'une crise économique et sociale profonde.

---

## MOTS CLÉS

---

État – Paysanneries - Cultures commerciales pérennes – Minorités – Autochtonie - Territoire – Plateaux du Centre – Viêt Nam

---

## DISCIPLINE

---

Géographie.

---

## LABORATOIRE DE RATTACHEMENT

---

Dynamiques Rurales (Université Toulouse 2-ENFA-ENSAT).